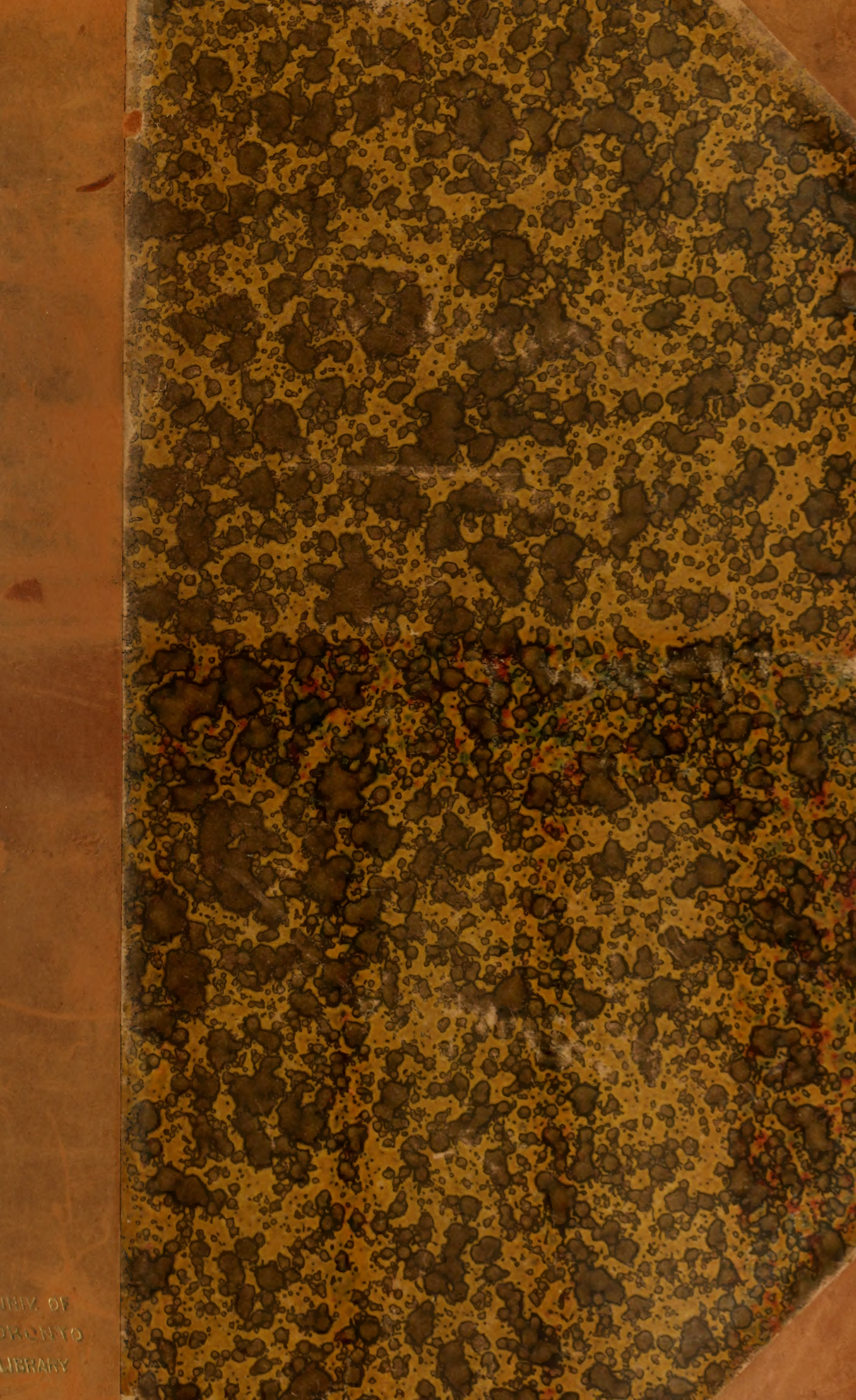

...IITY OF
...ORONTO
LIBRARY

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XLIII

(JUILLET A OCTOBRE 1900)

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

1900

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'HÉRITAGE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Les industriels et les négociants ont l'habitude de faire, de temps en temps au moins, leur inventaire. Et ils y sont bien obligés, sous peine de marcher au hasard et de ne pas savoir s'ils vont à la fortune ou à la ruine. Bien des gens, à un autre point de vue que celui de leurs affaires, font leur examen de conscience. Et ils n'ont pas tort, à la condition de le faire sans étroitesse d'esprit ; car il est bon de se rendre compte à soi-même de ce que l'on vaut et de ce que l'on gagne ou l'on perd.

Franklin, le modèle du bon sens et de la sagesse pratique, a dû, nous dit-il, le succès de ses efforts pour se corriger de ses défauts et acquérir les qualités qui lui manquaient au soin qu'il avait pris de tenir, sans fausse complaisance, note de ses défaillances et de ses succès.

Les peuples, eux aussi, ont leur inventaire à faire, inventaire matériel et inventaire moral. Ils ont à se demander, afin de savoir où ils en sont, ce qu'ils ont obtenu dans la voie du progrès agricole, industriel ou commercial ; et ils ont à se demander aussi ce qu'il leur a été donné d'accomplir, ou ce qu'ils ont encore à désirer dans la voie de la liberté, civile ou politique, de la justice, de la sécurité et de la paix.

Une exposition comme celle qui s'ouvre à nous en ce moment n'est pas autre chose que l'un de ces grands inventaires, non plus d'une nation, mais de l'ensemble des nations, de l'humanité. Et elle est une occasion toute naturelle de se demander, en faisant un retour en arrière, en comparant le présent au passé, où l'on en est, où l'on va, et ce que l'on peut attendre de l'avenir.

Essayons, autant qu'on le peut faire en un court espace de temps, d'établir, sommairement au moins, le bilan du siècle qui s'achève.

*
* *

Comme résultat tangible, comme développement du travail humain, comme extension de notre puissance d'action sur le monde, comme perfectionnement des procédés non seulement industriels, mais scientifiques, comme découvertes, ce bilan est prodigieux.

Au début, pour ne viser que les faits principaux, encore une fois, c'est la domestication de la vapeur donnant, grâce à Watt, aux faibles bras de l'homme l'irrésistible force des bras des géants ; et lui permettant à la fois de vaincre les plus grossières résistances de la matière, et d'accomplir les tâches les plus délicates avec la plus infaillible précision ; fournissant, d'autre part, grâce à Fulton et à Stephenson, pour traverser les Océans ou parcourir les continents, d'infatigables coursiers de fer à l'âme de feu, et faisant disparaître à l'envi le double obstacle de la distance et du temps.

C'est, vers la fin, l'électricité, cette source inépuisable d'énergie, de lumière, de chaleur, d'association et de dissociation des corps; multipliant sous toutes les formes les ressources sous nos pas et sous nos doigts ; mettant, par la télégraphie, par le téléphone, non seulement les pensées, mais les personnes en présence les unes des autres ; fixant, par le phonographe, le son qui passe, et faisant revivre à volonté pour nos oreilles la parole des morts et la voix des absents. Merveille comparable, sinon supérieure encore, à celle de la photographie, cette rétine artificielle, qui suit dans leurs courses les déplacements des astres ou saisit au passage les mouvements les plus rapides des objets animés ou inanimés, et conserve à l'affection de ceux qui restent la vivante image de ceux qui disparaissent.

Ce sont, dans d'autres ordres d'idées. ces machines à écrire, qui facilitent à un si haut degré la rapidité et la sûreté des correspondances ; ces machines à copier qui, sous une seule main, font naître, au besoin, des dizaines et des centaines d'exemplaires ; et tant d'inventions, en apparence secondaires, qui transforment tous les modes de travail et d'existence. Ce sont surtout ces admirables innovations dans l'art de guérir et de prévenir la maladie et la souffrance : l'anesthésie, qui endort la douleur sous la pointe du scalpel ; la septicémie, qui, d'accord avec elle, rend possibles

et souvent efficaces les opérations autrefois inabordables ; les rayons X, qui, en rendant translucides les corps opaques, permettent de voir jusqu'au fond des organes les altérations qu'ils ont subies, ou les corps étrangers qui les ont envahis, et dirigent par avance, au milieu de leurs complications, l'œil et la main de l'opérateur ; la microbiologie, enfin, et toute cette série de découvertes dues au génie patient de Pasteur, qui ont commencé à fournir, contre les maladies des plantes, des animaux et des hommes, tant de moyens de préservation ou d'atténuation.

Notons seulement encore — car il faut nous arrêter — le percement des isthmes, la perforation des montagnes, le dessèchement des marais, des lacs, de bras de mer même, et tout ce remaniement de la croûte terrestre du globe, qui tantôt en modifie l'aspect, le niveau ou la forme ; et tantôt en pétrit en quelque sorte la substance même, en changeant, par de savants mélanges, la composition et les aptitudes.

A quoi tend tout cela ? Vers quel résultat convergent, comme vers un but aperçu d'avance, toutes ces nouveautés, toutes ces découvertes et tous ces efforts appliqués à les développer encore ?

Evidemment, vers l'augmentation de la puissance productive de l'homme, vers l'accroissement de sa richesse, c'est-à-dire de ses moyens de subsistance et de ses éléments de travail; vers la diminution de la misère primitive et la réduction des dangers de toutes sortes qui le menacent ; vers le rapprochement des diverses parties de sa demeure; vers la réunion, ou plutôt la mise à la portée de tous les points de son commun domaine, de toutes les ressources, primitivement éparses et inaccessibles, vers la solidarité des lieux, des choses et des hommes, pour tout dire.

Et sous le rapport moral, en effet, le progrès, s'il n'a pas été aussi éclatant et aussi incontestable, a été réel aussi. Malgré les retours offensifs du despotisme et de l'esprit de privilège de l'ancien régime, la liberté civile et politique a, dans la plupart des contrées de l'Europe, en France notamment, gagné du terrain. Le monde, là même où les formes anciennes ont été conservées, tend à la démocratie. Le suffrage partout étendu, souvent universel, malgré ses imperfections, ses erreurs, et ses brusques revirements, brise peu à peu, au risque de les relever parfois sous le nom de partis, les barrières qui divisaient les hommes en classes. Un sentiment, insuffisamment éclairé, mais sincère du droit et de la dignité humaine se répand. Les moyens proposés ou mis en œuvre ne sont pas toujours irréprochables, mais l'idéal chez beaucoup est élevé et généreux. On se révolte contre les misères

sociales. On se préoccupe de la condition de l'enfance, de celle de la femme. Et l'on commence à s'apercevoir que le philosophe Aristote n'avait point tort quand il remarquait, il y a plus de deux mille ans, que les deux sexes sont les deux moitiés de l'espèce humaine.

Ce n'est plus seulement sur des points isolés, dans l'intérieur de telle ou telle nation ; c'est chez toutes, à des degrés divers, que ces questions s'agitent. Les congrès — et il y en a de toutes sortes — sont, comme les Expositions, devenus internationaux. Et ce n'est plus au point de vue étroit de telle ou telle communauté ; c'est au point de vue général de l'ensemble de toutes les communautés que les discussions s'ouvrent, que les débats se poursuivent et que des vœux sont exprimés. Des mesures générales, en effet, en sortent. Un esprit commun pénètre les législations. Ce n'est pas assez dire. Des institutions communes se fondent et s'organisent, des offices internationaux sont chargés, du consentement mutuel des intéressés, d'administrer les intérêts internationaux, ou de poursuivre des études internationales. Poste, télégraphe, monnaie, poids et mesures, chemins de fer, police et sécurité de la mer : tout, peu à peu, perd son caractère local ou particulier. Et, parmi d'autres, un *Bureau international de la paix*, reconnu, subventionné même déjà par plusieurs gouvernements, est chargé de servir à la fois de lien et d'organe à toutes les bonnes volontés appliquées à poursuivre à travers la surface du globe la grande œuvre de l'établissement d'un régime juridique et la substitution des solutions amiables aux solutions sanglantes et précaires de la force.

Les langues elles-mêmes, comme les produits et les hommes, se mélangent. Il se forme une littérature générale. Sur bien des points, on voit apparaître une opinion publique universelle. Et, dans maintes circonstances, sous l'émotion d'une grande catastrophe, en face d'un grand acte de générosité ou de dévouement, comme en face d'un grand crime public, on sent s'affirmer une conscience universelle.

C'est l'unité de la grande famille humaine qui cherche à se former par l'accord de ses membres. C'est la société nouvelle, la société sainte du travail qui produit et de l'échange bienfaisant qui répartit, qui tend à se substituer à la société ancienne de la violence qui ravit, et du privilège qui distribue arbitrairement.

Oui. Mais la société ancienne subsiste encore au milieu de la société nouvelle. Et elle n'a point accepté sa déchéance. L'erreur nous aveugle sur nos intérêts, l'égoïsme nous fait méconnaître

ceux de nos semblables, la fausse gloire de la domination nous masque la grandeur de la politique de justice et de respect mutuel. Au lieu de lutter ensemble contre la nature, nous continuons à lutter les uns contre les autres. Et, sous mille formes, à ces maux naturels si redoutables encore malgré tout ce que nous avons appris à faire pour les atténuer, nous ajoutons à l'envi des maux artificiels, qui sont à la fois notre crime et notre châtiment.

Le travail est le lot de l'homme. Par le travail seul, il peut obtenir, pour l'entretien ou l'amélioration de son existence, les ressources que tient en réserve pour lui l'immense trésor des forces qui l'entourent et des utilités qu'elles recèlent. L'arrêt irrévocable : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* est écrit partout. Mais il n'est point dit que jamais, quoi que nous fassions, la quantité de sueur ne pourra être diminuée, et la quantité de pain accrue. Il n'est point dit non plus qu'à la sueur de notre propre front, nous pourrons substituer la sueur d'autrui et manger impunément le pain que nous n'aurons point gagné.

Or, c'est ce que, malheureusement, après l'avoir pratiqué en grand, et dans toute son abominable rigueur; après avoir asservi l'homme pour lui confisquer son travail et le produit de son travail, nous n'avons point encore renoncé à faire. Sous l'influence de doctrines mensongères et meurtrières, nous continuons, jusqu'au sein des démocraties les plus avancées, et avec la prétention de protéger le travail national, à nous mettre aux bras et aux jambes des entraves artificielles, à nous fermer à la fois notre marché d'approvisionnement et notre marché de vente; et à faire comme à plaisir autour de nous la cherté en faisant la rareté. Nous donnons, dans des pays où tant d'êtres humains ne connaissent encore qu'insuffisamment le pain et la viande, où le travail fait si souvent défaut, où tant de corps sont encore vêtus d'une façon si imparfaite et si peu conforme à la dignité humaine, le spectacle sauvage et ridicule de laisser croiser la baïonnette à nos frais contre les aliments, contre les matières premières de l'industrie, contre les libéralités des sols ou des climats lointains, ou contre l'assistance fraternelle des mains de nos frères éloignés.

Ce n'est point assez. A cet appauvrissement volontaire, à cet amoindrissement de la vie et de l'activité qui l'entretient, à cet accroissement indirect de la mortalité par la guerre à coups de tarif, nous ajoutons le meurtre direct par la guerre à coups de canon, la ruine, la dévastation, le massacre en grand. Du fer nourricier, nous faisons le fer meurtrier. Et, donnant à la prédiction du prophète Isaïe un abominable et sanglant démenti, nous forgeons

à plaisir les charrues et les faulx en glaives et en épées. La science même, la science la plus haute, reçoit pour principale mission la fonction maudite de fournir à notre rage de destruction des procédés chaque jour plus puissants. Et il semble que pour certains hommes, le but suprême de la politique ne soit qu'une variante du vœu satanique de Néron. L'empereur romain souhaitait que tous ses sujets n'eussent qu'une seule tête pour la pouvoir trancher d'un seul coup. Ils demandent à la science de leur fournir le moyen de les abattre toutes en une seule fois.

Je n'ai point ici, comme je l'ai eu et l'aurai encore souvent ailleurs, pour objet spécial le procès du protectionnisme ou de la guerre. Je ne m'arrêterai donc pas à montrer par des exemples particuliers de quel poids pèsent sur les mains qui travaillent, et dans quelle mesure rognent pour les bouches les aliments qu'elles attendent ces barrières élevées entre l'offre et la demande qui se cherchent, ces obstacles semés sous les pas des navires et des locomotives, cet acharnement à repousser les libéralités de la nature et l'assistance des hommes, cette croisade contre l'abondance, en un mot, et cette fureur d'enchérissement qui n'extermine pas brutalement comme le canon, mais qui tue non moins sûrement en atteignant la vie dans ses sources.

Qu'il me suffise de rappeler que la suppression des droits sur les céréales, en Angleterre, il y a un peu plus d'un demi-siècle, fut considérée comme équivalant, pour la population du Royaume-Uni, à un dégrèvement de près d'un milliard. Et si l'on trouvait ce chiffre exagéré, je citerais ce qui s'est produit vers la même époque, par la réduction du droit sur le café.

Robert Peel, pour rétablir l'équilibre dans le budget de son pays, n'avait trouvé rien de mieux que de supprimer ou de diminuer les taxes qui, en pesant sur la consommation, restreignaient l'activité productive de la population. Il abaissa des deux tiers, entre autres, le droit sur le café. Il en entra trente fois autant. Et l'Etat, au lieu de 13 centimes par tête, perçut 1 fr. 10.

Tu ne museleras pas la bouche du bœuf qui foule le grain, a dit une parole bien ancienne et presque toujours méconnue. Le bœuf qui travaille a droit à sa nourriture. Et ce qu'on lui dispute sous prétexte d'économie, on le paie au décuple à l'heure du labour et de la moisson.

Je ne ferai pas davantage le bilan de ce que coûte la guerre. Je ne reprendrai pas le compte des milliards prélevés partout sur le produit du travail. Je ne redirai pas les bras enlevés à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux arts, les vocations troublées,

les habitudes d'ordre et d'économie perdues, le relâchement des mœurs, la dissipation, l'alcoolisme et tout ce qui s'en suit. Je ne referai point le tableau des massacres des champs de bataille et des tortures de l'hôpital et des ambulances. Et je n'essaierai pas de redire à quel prix, avec la prétention de porter au loin la civilisation, nous y portons, par une émulation impitoyable, la désolation, la corruption et la haine. Nous pourrions peu à peu, par de bons exemples et de bons offices, par des échanges honnêtes et libres, par la pénétration bienfaisante de nos connaissances et de nos procédés, prendre sans violences et sans pertes possession de la terre, en faisant de ses habitants nos clients et nos serviteurs. Nous préférons nous les aliéner en la ravageant, et, comme on l'a dit autrefois des Romains, faire sous nos pas la dévastation et la solitude, et nous glorifier d'avoir fait l'ordre et la paix.

Est-ce fatal? Persisterons-nous toujours à abandonner ainsi la proie pour l'ombre? Et le travail qui produit restera-t-il indéfiniment condamné à n'être que le pourvoyeur de la guerre qui détruit?

Non. La lumière, si elle n'est pas bien vive encore, commence à se faire.

Ce compte des méfaits de la guerre de tarif et de la guerre des champs de bataille, que je ne fais point ici, on le fait ailleurs. Et ce n'est pas toujours en vain. Les partisans de la politique d'antagonisme et de haine ont beau accumuler les sophismes, les faits parlent. Et la lourdeur des impôts, qui n'empêchent point les budgets de craquer de toutes parts, force les plus obstinés et les plus aveugles à réfléchir. La masse contribuable se lasse d'être indéfiniment pressurée. Et la chair à canon, prête, si cela était nécessaire, à se laisser broyer pour défendre le sol sacré de la patrie, regimbe quand il s'agit d'aller pourrir au loin, pour quelque caprice de souverains, de ministres ou de diplomates, ou pour quelque querelle que deux hommes de bon sens règleraient sans peine autour d'une table. Un sentiment de pitié en même temps que de justice, inconnu jadis, se fait jour partout, et partout proteste. De tous les points du globe les sages, les justes, les bons, élevant la voix en faveur de la raison, s'unissent en une sainte et déjà puissante confédération. Les amis de la liberté et de la paix, réduits d'abord à quelques voix isolées ou à quelques états-majors sans soldats, deviennent une armée puissante, avec laquelle il n'est plus possible de ne pas compter.

Il faut, écrivait, il y a un quart de siècle, l'illustre comte Sclopis, que la voix de l'opinion devienne assez forte pour

vaincre, dans l'intérêt même des gouvernements, « la surdité volontaire des gouvernements. »

Non seulement cette surdité est vaincue, mais les gouvernements eux-mêmes se sont faits les organes de l'opinion, ont tenu à honneur de répéter les appels qu'au dire des sceptiques ils ne devaient jamais entendre. Et nous les avons vus, sur l'invitation du plus puissant souverain militaire du globe, se réunir solennellement pour discuter les moyens d'arrêter le flot menaçant des armements; chercher la façon de les réduire et poser les bases d'une paix durable, fondée sur le respect mutuel et sur l'équité.

Oh ! je sais avec quelle incrédulité et quels sarcasmes a été accueillie cette tentative. Je sais ce qu'on a dit de la vanité des belles paroles échangées à La Haye, et de l'inanité des résolutions qui y ont été prises. Je sais, enfin, comme bien d'autres, quel cruel démenti des évenements qui attristent encore le monde ont paru donner aux espérances qui l'avaient conçue.

N'est-ce rien, pourtant, quelque imparfaits qu'en aient encore été les résultats, quelques désaveux que se soient infligés à eux-mêmes quelques-uns de ceux desquels on pouvait le plus attendre, n'est-ce rien que le fait seul, ce fait nouveau et éclatant d'un congrès universel, ou peu s'en faut, se reconnaissant le devoir de travailler à l'élimination de la guerré ?

Lorsque, en 1856, à la Conférence de Paris, après la guerre de Crimée, les puissances contractantes s'engagèrent, par ce qu'on a appelé leur *23e protocole*, à ne point recourir aux armes, en tant que les circonstances l'admettraient, avant d'avoir eu recours aux bons offices d'une puissance amie, l'homme extraordinaire qui a été, dans ce siècle, la plus grande gloire de l'Angleterre, M. Gladstone, faisait remarquer que ce protocole, tout insuffisant qu'il fût encore, était, en réalité, un événement de premier ordre. C'était le premier acte par lequel les gouvernements civilisés eussent encore porté contre la guerre une condamnation collective. Et cette condamnation ne devait pas être toujours lettre morte. C'est en l'invoquant qu'on a pu, en 1867, arrêter une guerre qui était sur le point d'éclater.

La Conférence de La Haye a fait davantage. Elle a, selon les propres paroles du premier plénipotentiaire français, proclamé, par le vote de vingt-sept puissances, le devoir commun de tous les gouvernements de ne rien négliger pour maintenir la paix ; et elle a jeté les bases d'une institution permanente, destinée à en fournir les moyens.

Que ce ne soit point assez encore, et qu'une fois de plus, comme il n'est que trop arrivé dans le cours des âges, les actes n'aient pas immédiatement répondu aux paroles, cela n'est que trop vrai. Mais le monde n'avance que pas à pas. Et, si peu que ce soit, ce qui est gagné est gagné.

Nous avons gémi, nous avons rougi, et nous rougissons de voir, au lendemain d'engagements solennels, l'arbitrage refusé et les bons offices répudiés. Mais nous avons vu en même temps, et nous voyons, d'une extrémité du globe à l'autre, un étonnement douloureux accueillir ce défi jeté aux espérances des nations et aux tentatives des gouvernements. Et, sans nul doute, un tel désappointement ne se serait point produit, un tel effort n'aurait point été de partout tenté à la fois pour prévenir ou arrêter les hostilités; les nations les plus diverses et les plus éloignées ne se seraient pas à ce point émues de cette guerre qui ne semblait pouvoir les atteindre, si elles ne s'étaient crues autorisées à voir dans ce brusque retour à la vieille politique de la force brutale la violation d'un droit public nouveau et un véritable manquement à des engagements sacrés.

Ce droit nouveau, il pourra être violé encore, nous le savons. Mais c'est quelque chose, c'est beaucoup, qu'il ait été reconnu. Il sera violé si, par notre insouciance, par notre lâche condescendance devant ce qu'on appelle des faits accomplis, nous le laissons prescrire. Il sera respecté si, avec plus de force et d'unanimité que nous n'avons réussi à le faire encore, nous savons en réclamer, en exiger le respect. Il prévaudra plus tôt ou plus tard; mais il prévaudra, ou, faute d'en avoir fait sa sauvegarde, l'Europe périra. C'est une question d'existence; la question d'Hamlet: *Etre ou ne pas être — To be or not to be.*

Et cette question, qui est en réalité l'éternelle question du progrès ou de la décadence, ce grand acte par lequel la France a voulu marquer la fin du siècle de la vapeur et de l'électricité, ce rendez-vous de tous les peuples, cet étalage de tous les produits, ce rassemblement et cette convergence de toutes les idées, de toutes les découvertes et de toutes les sciences, l'Exposition universelle la pose en ce moment même dans toute sa grandeur. Elle la pose, et, si nous ne sommes point aveugles, elle en impose la solution.

Qu'est-ce en effet, — je l'ai dit cent fois déjà, et je ne me lasserai point de le répéter — qu'une Exposition? Qu'est-que ce prodigieux inventaire du genre humain rendu possible par les progrès mêmes dont il est la manifestation magnifique?

C'est, pour quelques mois, la répudiation, par une trève générale, de cette politique de restriction, de privation, de jalousie, de lutte meurtrière et de haine qui a, jusqu'à ce jour, tourné contre l'humanité la meilleure partie de ses forces. C'est, pendant ces quelques mois, grâce à cette trève, la société humaine unie dans l'émulation bienfaisante du travail et de la paix, comme une seule famille, dont tous les membres, travaillant les uns pour les autres, partagent les uns avec les autres tous les produits de la libéralité de la nature et de la puissance de l'effort humain. C'est le grand banquet auquel tous à l'envi apportent leur écot, heureux, comme le disait un jour d'une façon charmante l'illustre Richard Cobden, de se passer de mains en mains les plats à la ronde et de se savoir gré mutuellement des services qu'ils se rendent.

Cette trève, allons-nous une fois encore la rompre ? Cette table de famille autour de laquelle nous sommes heureux de nous réunir, allons-nous une fois de plus la renverser dans le sang et dans les larmes ? Ces mains chargées de produits, c'est-à-dire de services et de bienfaits, qui se tendent les unes vers les autres, la vieille politique de l'antagonisme va-t-elle de nouveau les séparer ?

C'est aux peuples, c'est-à-dire à nous tous, à en décider. C'est à vous, Jacques Bonhomme de France et d'ailleurs, à dire si vous avez su profiter de vos douloureuses expériences du passé et des enseignements de cette fête du travail, que vous célèbrez ensemble. Votre avenir est en vos mains.

Il y a un siècle, dans une nuit mémorable, les représentants des privilèges (dont les descendants, hélas! n'ont pas toujours depuis su suivre les traces et comprendre l'esprit) déposaient sur l'autel de la Patrie tous les droits surannés qui devaient disparaître devant l'unité de la France affranchie. Le jour est venu pour les nations de renoncer à leur tour, en vue du bien commun, à leurs prétentions exclusives, et de faire, au nom de leur intérêt comme de leur devoir, le 4 août de l'Humanité.

« Au XXe siècle, disait Michelet, la France déclarera la paix au monde. »

FRÉDÉRIC PASSY.

L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Les sociétés coopératives de consommation forment une classe spéciale dans le pavillon de l'Economie sociale. Elles ont tenu à honneur de participer largement à l'Exposition et il convient de les en féliciter tout en regrettant que la juxtaposition de fragments détachés impose au visiteur désireux de comprendre et de s'instruire un effort d'attention supérieur à celui qu'on est en droit d'attendre de lui, que la vue générale de l'importance du mouvement coopératif fasse défaut et que, par suite de la méthode de classification adoptée, il soit très difficile de procéder aux comparaisons, cependant très nécessaires entre les résultats acquis dans les divers pays. C'est cette comparaison, cette espèce de tableau synoptique, qu'il faudrait mettre sous les yeux du visiteur qui ne peut, la plupart du temps, s'intéresser à ces matières quelque peu abstraites, et profiter de la leçon de choses qu'une exposition comporte que si les faits lui sont présentés avec clarté, s'il peut les saisir rapidement.

I

La coopération, comme les autres formes de l'association, était peut-être en germe dans les idées de Saint-Simon, de Ch. Fourier, de Robert Owen et de quelques précurseurs. Mais ce sont les Equitables Pionniers de Rochdale qui paraissent avoir, les premiers, en 1844, passé de la théorie à la pratique, au moins sous la forme de sociétés de consommation. Cette expérience, tentée par quelques tisserands dont l'avoir se composait de 700 francs formés par des cotisations hebdomadaires de 0 fr. 20, attira l'attention d'hommes comme Kingsley, Vansittard Neale, Hughes, Ludlow, Stuart Mill. Une active propagande s'organisa et les résultats étaient déjà importants en Angleterre quand, après la révolution de 1848, le mouvement coopératif prit naissance en France. Une société de consommation fut fondée à Hargicourt (Aisne).

mais elle ne réussit pas et ce n'est guère que vers 1866 que l'idée fut reprise et aboutit à la création de la *Société civile du* XVIII[e] *arrondissement* de Paris, de la *Revendication* de Puteaux dont le principal organisateur fut Benoît Malon, suivies en 1868 par l'*Abeille suresnoise*, à laquelle le nom de M. Frédéric Clavel reste attaché. Les sociétés de consommation étaient une centaine en 1869. La guerre et les évènements qui suivirent imposèrent aux esprits d'autres préoccupations. C'est seulement depuis une vingtaine d'années que les efforts persévérants de MM. Charles Robert, H. Maze, le comte de Chambrun, Mabilleau, Fitsch, Cheysson, Charles Gide, Lourties, de Boyve, Chiousse, Soria, etc., ont commencé à mettre en lumière l'importance économique et sociale des sociétés coopératives de consommation.

Cette importance est fort appréciable à plusieurs points de vue. Le plus sensible, c'est que les sociétés s'approvisionnant soit chez le producteur, soit chez des marchands de gros, les marchandises qu'elles débitent échappent aux falsifications que leur font trop souvent subir des détaillants peu scrupuleux. Ce mode d'achat permet en outre aux sociétés de réaliser sur leurs approvisionnements des économies d'autant plus considérables que, payant comptant, elles bénéficient de l'escompte et que, pour certaines denrées de conserve, tout au moins, il leur est possible de profiter de circonstances favorables ou de passer avec des fournisseurs des marchés avantageux, toutes conditions que ne pourrait remplir un consommateur isolé.

Mais il ne faut pas croire qu'une société coopérative de consommation doit revendre moins cher que le commerce courant. Si elle procédait ainsi, non seulement elle ne pourrait pas se constituer de réserves, mais elle s'exposerait, en fin d'exercice, à des déficits; — par conséquent, au point de vue purement administratif, elle suivrait une mauvaise méthode. Cette méthode serait pire encore au point de vue social. La coopération ainsi entendue manquerait complètement son but. Les quelques sous économisés sur la dépense quotidienne seraient éparpillés au hasard. Trop souvent, ils seraient dépensés au cabaret et l'alcoolisme, ce fléau qui guette la classe ouvrière à tous les coins de rue, s'accroîtrait d'autant. Ce qui donne aux sociétés coopératives de consommation leur portée morale, c'est que, après avoir formé l'ouvrier à des habitudes d'ordre — le paiement comptant étant de règle absolue dans ces sociétés — de l'avoir soustrait à la tyrannie du petit débitant qui le tient par le crédit, qui en profite pour lui vendre très cher des marchandises de qualité inférieure et parfois pour

grossir le compte, elles lui rendent, à la fin de l'année, sous forme de boni et au prorata des acquisitions qu'il a faites, une somme relativement importante. Cette somme, qui représente un effort, on n'est plus disposé à la gaspiller. On est tout naturellement amené à la mettre en réserve et à en constituer un fonds de prévoyance.

En accoutumant les individus à intervenir dans l'administration de leurs affaires, soit qu'ils fassent partie des conseils de direction, soit qu'ils assistent seulement aux assemblées générales et qu'ils suivent les discussions où se débattent leurs intérêts, ces sociétés ont encore cet avantage d'apprendre aux ouvriers à compter sur eux-mêmes, à prendre leur cause en main, et à ne pas toujours attendre, pour réaliser des réformes, l'intervention mystérieuse du Dieu-Etat.

C'est donc exactement le contraire du collectivisme. Les socialistes-révolutionnaires ne s'y sont pas trompés. L'autorité d'hommes tels que Benoît Malon ne les a pas empêchés, lors de nombreuses grèves, de confondre dans les mêmes revendications la suppression de l'économat patronal et celle de la coopérative, mûs sans doute par cette pensée que tout ce qui pouvait améliorer la condition des travailleurs, apaiser les irritations et remplacer l'état de lutte par des sentiments de solidarité ajoutait de nouvelles causes de retard au grand bouleversement qui doit emporter la société présente, sur les ruines de laquelle s'élèvera toute neuve la société idéale qu'ils tiennent en réserve.

Peut-être aussi, dans quelques cas, cette revendication a-t-elle été plus ou moins directement suggérée par le commerce de détail local qui n'a pas vu avec indifférence une partie de sa clientèle et la meilleure, celle qui payait, sinon comptant, du moins régulièrement, l'abandonner, pendant que lui restaient seuls fidèles les mauvais payeurs. Il y a bien là de quoi alarmer les commerçants. Ceux qui n'ont pas voulu se faire tirer les marrons du feu par les révolutionnaires ont présenté une réclamation qui mérite d'être examinée sérieusement.

Les sociétés coopératives de consommation vivent à l'heure actuelle sous un régime indéterminé. Un projet de loi a été voté par la Chambre en 1889. Le rapport de M. Lourties a été déposé au Sénat en 1892. Rien n'est encore fait et, en attendant, les coopératives sont régies, fiscalement par un composé de traditions et d'interprétations arbitraires. Elles ont soutenu et fait prévaloir cette théorie que, ne vendant pas, mais se bornant à partager entre leurs adhérents des marchandises achetées en commun,

elles ne faisaient pas acte commercial et que, par conséquent, elles ne devaient pas payer de patente. Elles ont également soutenu et fait prévaloir cette autre théorie que, ne payant pas de dividendes à leurs actionnaires et les sommes qu'elles leur versent n'étant que le remboursement d'un trop-perçu, elles n'avaient pas à supporter l'impôt sur les valeurs mobilières. Elles échappent donc entièrement aux charges fiscales.

La théorie qu'elles soutiennent au sujet de la patente aurait une apparence de raison si les conditions d'admission étaient difficiles, si avant de se fournir chez elles de denrées alimentaires, de boissons, d'articles de ménage, de vêtements, de chaussures et par conséquent de se passer du boulanger, du boucher, du fruitier, de l'épicier, du quincaillier, du charbonnier, du tailleur, du cordonnier, etc., il avait fallu acheter une action libérée de 50 ou de 100 fr. Mais, dans ce cas, le but serait manqué. La société coopérative ne rendrait pas aux plus humbles les services qu'elle se propose de leur rendre. On a voulu, et avec raison, en ouvrir la porte très large et, dans la plupart des cas, il suffit d'une simple adhésion et d'un versement de deux ou trois francs pour devenir sociétaire. L'achat de l'action est effectué par fractions. Il est même réglé par des retenues sur les bonis de fin d'année. Par conséquent l'accès des sociétés coopératives est rendu aussi facile que possible, de façon à détourner dans la plus large mesure la clientèle des commerçants. Ceux-ci reprendraient-ils cette clientèle autant qu'ils se l'imaginent si les sociétés coopératives étaient soumises à l'impôt ? Il est permis d'en douter, car il n'en résulterait pas une majoration très appréciable des prix de vente actuels et ce qui fait le mérite des coopératives est moins le bon marché immédiat que la garantie de la qualité des marchandises et le remboursement des bonis à la fin de l'année.

L'intérêt des commerçants n'est peut-être pas que les sociétés coopératives soient soumises au droit commun comme le propose M. Gauthier dans son rapport sur la contribution des patentes actuellement soumis au Sénat. Le jour où elles paieraient la patente, elles n'auraient plus de motif de limiter leurs opérations à leurs sociétaires. Elles ouvriraient boutique à tout venant et deviendraient de grands magasins réunissant toutes les spécialités de consommation, de linge, de vêtement, etc.

Mais cette transformation ne serait guère plus favorable à l'idée coopérative. Il faudrait, du coup, renoncer à la répartition des bénéfices puisque les opérations ne se passeraient plus entre un certain nombre de personnes déterminées, ayant chacune son

compte spécial et recevant sa part du boni au prorata de ses acquisitions constatées.

Il est cependant désirable que le principe de l'égalité devant l'impôt soit respecté. Si l'intérêt des commerçants n'est pas aussi directement en jeu qu'on le soutient, il y a celui du contribuable pris en général. Or, celui-ci n'a aucun motif pour faire de libéralités aux coopérateurs et pour sortir de sa bourse, aux guichets du Trésor, l'équivalent de la part de boni que les sociétaires des coopératives mettent dans la leur parce qu'ils n'ont pas acquitté les droits que supportent leurs concitoyens.

La solution juste semblerait donc résider dans l'établissement d'un droit spécial sur les sociétés coopératives qui serait calculé sur des bases analogues à celles de la patente, tout en maintenant pour ces sociétés l'obligation de limiter leurs opérations à leurs membres et de ne pas faire acte commercial proprement dit.

II

Il serait intéressant de connaître le nombre des sociétés coopératives de consommation. La statistique, qui a tant de curiosités, ne paraît pas avoir eu celle-là et nous n'avons trouvé que des évaluations approximatives. Dans son rapport de 1892, M. Lourties estimait à 1.100 le nombre des sociétés et à 600.000 celui de leurs membres. Pour 1899, M. Eugène Navarre donne le chiffre de 1489 sociétés. C'est aussi le chiffre fourni par M. Soria dans l'*Almanach de la coopération française*, en augmentation de 40 sociétés sur le nombre de 1898, mais le chiffre des sociétaires n'est donné ni d'un côté ni de l'autre.

De ces sociétés, 276 sont reliées au « Comité central de l'union coopérative » qui remplit envers elles les fonctions de Chambre économique et de Chambre consultative. Ce comité contribue efficacement au développement de l'idée coopérative en publiant un *Bulletin mensuel* et des brochures de propagande, en organisant des conférences (1), en fournissant des modèles de statuts aux sociétés en formation, en aidant les sociétés à résoudre les difficultés administratives et juridiques, en représentant la coopéra-

(1) M. Charles Gide, professeur à l'Université de Montpellier et chargé de cours à la faculté de droit de Paris, membre du comité central, vient de réunir les conférences de propagande faites par lui au cours de « douze années de campagne coopérative ». La *Coopération*, 1 vol. in-8, L. Larose. Paris, 1900.

tion auprès des pouvoirs publics. C'est un rouage très important et l'on éprouve quelque surprise en constatant que le cinquième seulement des sociétés existantes a apprécié l'utilité de ce groupement qui accroît les forces des associations de la même façon que l'association accroît celles des individus.

Nous ne saurions examiner une à une les sociétés de consommation qui ont pris part à l'Exposition. Quelque importante que soit la classe où elles sont réunies, elle ne peut donner une idée générale ni de l'extension du mouvement coopératif, ni du chiffre d'affaires ni de la valeur du boni réalisé, ce qui serait cependant le principal intérêt de cette manifestation.

S'il est impossible d'avoir cette vue d'ensemble, on peut cependant constater que toutes ces sociétés, même les plus florissantes, ont eu des débuts extrêmement modestes ; ce qui prouve que l'activité, le dévouement et la capacité des administrateurs ont plus d'importance que le chiffre du capital. On en peut citer comme la « Société civile coopérative de consommation du XVIIIe arrondissement », qui avec un apport initial de 2.200 francs versé par 145 sociétaires en 1866, possède actuellement un fonds social de 107.000 francs avec un chiffre de vente annuel d'environ un million sur lequel elle rembourse à 2.000 sociétaires 33.000 fr. de bénéfices auxquels il faut ajouter d'importantes réserves. Cette Société a pu, en outre, acheter un terrain et construire un vaste établissement au-dessus duquel elle loue un certain nombre de logements.

La « Revendication » de Puteaux, fondée également en 1866 avec un capital de 1.000 francs, compte aujourd'hui près de 4.000 sociétaires. Ses ventes dépassent 2 millions de francs par an. Elle a distribué en 1899 près de 240.000 francs de bonis. L' « Abeille Suresnoise », sur 516.000 francs de ventes, restitue 54.500 francs de bonis. L' « Association coopérative de consommation des employés civils de l'État, du département de la Seine et de la Ville de Paris » compte 6.971 actionnaires et 9.103 adhérents, soit 16.074 sociétaires. Ses ventes annuelles s'élèvent à près de 4 millions de francs, sur lesquels le boni atteint environ 580.000 fr. avec un fonds de réserve de 620.000 francs.

Ces résultats bruts permettent d'apprécier l'importance du chiffre d'affaires des Sociétés de coopération et des avantages qu'en recueillent les membres. La plupart d'entre elles ne se bornent pas à ce rôle d'acheteurs et de revendeurs et elles ont cherché à développer autour d'elles d'autres institutions sociales. Bien que ces sociétés ne puissent avoir aucun caractère politique,

certaines, où les socialistes sont en majorité, ont voulu, en adoptant pour fournisseur la verrerie ouvrière d'Albi, faire une manifestation de solidarité socialiste. Une est même allée beaucoup plus loin en procurant naguère à cette verrerie une somme de 100.000 francs, nécessaire pour la sauver d'un désastre imminent. Mais ces démonstrations politiques sont le fait d'un nombre assez restreint. Dans la généralité des cas les sociétés coopératives s'inquiètent surtout de prévoyance et de mutualité. Beaucoup ont établi pour leur personnel d'employés une participation aux bénéfices, des caisses de retraite et d'assurance contre les accidents. D'autres ont institué, pour leurs sociétaires, des caisses de prêts et de secours. Presque toutes consentent, dans les cas urgents, à rendre au sociétaire les sommes qu'il a versées sur le prix de son action et elles se couvrent de cette avance par des retenues sur les bonis ultérieurs. Il y a donc, par les sociétés coopératives de consommation et en dehors de leur fonction spéciale, un mouvement général de solidarité qui doit se développer et dont il serait injuste de ne pas signaler les essais.

Cette solidarité s'établit également entre patrons et ouvriers. Beaucoup d'industriels et de compagnies avaient établi jadis des économats où leur personnel trouvait, à prix réduits, des denrées alimentaires, des vêtements et du chauffage. Le plus souvent, les acquisitions étaient limitées au tiers ou à la moitié du salaire mensuel sur lequel une retenue était faite. Ce système n'a pas donné des résultats bien satisfaisants. Les ouvriers se sont imaginé que les patrons voulaient exercer une sorte d'inquisition sur leur vie intime ou les tenir plus étroitement dans leur dépendance ou encore faire un bénéfice sur leur consommation. Quelque vains que fussent ces griefs, les patrons ont trouvé qu'il valait mieux les éviter et ne pas prendre la responsabilité de la qualité des marchandises vendues. Des économats ont été fermés à la suite de grèves. D'autres ont disparu parce que la clientèle ne s'y approvisionnait pas. Des sociétés coopératives, administrées par les ouvriers eux-mêmes, se sont élevées à leur place. Mais les patrons ne se sont pas désintéressés de l'amélioration du sort de leur personnel.

Parmi les Sociétés constituées avec le concours patronal, nous citerons la « Lorraine » de Dombasle sur Meurthe, à laquelle les usines de soude Solvay ont avancé 100.000 francs à 2 p. 100, remboursables en onze ans et qui, grâce à ce concours, a pu s'installer dans de très bonnes conditions et ouvrir une boulangerie.

Les engagements de la Société ont été régulièrement tenus; à la coopérative sont venues se joindre une caisse de secours pour les sociétaires et une caisse d'épargne et d'assurance contre les accidents pour le personnel, en faveur duquel est établie la participation aux bénéfices.

Dans le Doubs, les usines métallurgiques Peugeot ont contribué à l'établissement de deux sociétés coopératives de consommation. A Suresnes, l'usine d'extraits tinctoriaux A. Huilard et Cie à aidé son personnel à fonder sa société coopérative d'alimentation et d'épargne, en lui donnant le terrain et les bâtiments nécessaires à son installation.

Les compagnies de chemins de fer ne sont pas restées en dehors de ce mouvement coopératif. La compagnie d'Orléans qui a un économat auquel sont annexés, pour les agents de Paris, une boucherie, une boulangerie et un réfectoire vendant des aliments cuits que l'on peut consommer sur place ou emporter, a contribué, dans une vingtaine de villes de son réseau, à l'établissement de boulangeries coopératives, lesquelles comptent plus de six mille adhérents. Non seulement elle accorde à ces sociétés pour le transport de leurs matières premières et de leurs produits des réductions des tarifs, mais elle leur avance les capitaux nécessaires pour la construction ou l'amélioration de leurs établissements. Pour certaines de ces boulangeries les avances, portant intérêt de 3 p. 100, se sont élevées à 30.000 francs. Elles ont été remboursées dans les conditions prévues.

La Compagnie P.-L.-M. et celle de l'Est, qui n'ont pas d'économat, ont très efficacement aidé à la constitution de sociétés coopératives formées de leurs agents. On en compte 55 sur le réseau P.-L.-M. et une vingtaine sur celui de l'Est. La Societé de l'Est qui a son siège rue Pajol et des succursales à Noisy-le-Sec et à Pantin compte, pour la seule région parisienne, 3.300 membres. Son chiffre d'affaires annuel atteint presque 1 million 1/2 et elle a réparti, en ces dernières années, 9.25 p. 100 de boni. Cette société a ouvert une caisse d'avances qui, en 1899, avait consenti, à 30 sociétaires, 1.350 francs de prêts. C'est une somme relativement faible. Ce qui est plus grave, malgré la prospérité de la Société, c'est que, n'exigeant pas rigoureusement le paiement comptant, elle se trouve à découvert de 240.000 francs de marchandises vendues à crédit.

Les sociétés de P.-L.-M. et de l'Est ont formé entre elles une fédération qui a son siège à Grenoble et dont le président est M. Casimir Chiousse. Comme le comité central de l'Union coopé-

rative, auquel elle est du reste reliée et dont M. Chiousse est le vice-président, cette fédération exerce une action morale sur les sociétés adhérentes. Elle les réunit dans des congrès régionaux. Elle les assiste de ses conseils et elle fait une propagande constante en faveur des idées coopératives. Mais elle s'est aussi donné une autre tâche, celle de centraliser les achats et de passer les marchés avec les fournisseurs. Opérant sur des quantités considérables, elle obtient les conditions les plus avantageuses sans être cependant un magasin central ni avoir de manutentions à effectuer. Ce sont les fournisseurs eux-mêmes qui, sur la commande globale, envoient à chaque société la part qui lui revient.

III

En Allemagne et en Italie, les idées coopératives, qui sont cependant très développées, se sont plutôt tournées vers les sociétés de crédit ou de production que vers les sociétés de consommation. L'exposition allemande est complétement muette sur ce sujet et la notice publiée par la Chambre de commerce de Trévise sur le développement de la coopération dans cette province ne signale que trois sociétés de faible importance. De même en Suède, où les institutions sociales ont pris une extension considérable et où la ville de Gothembourg offre, à beaucoup d'égards, un sujet d'études des plus intéressants, les sociétés coopératives de consommation sont passées sous silence.

Il n'en va pas de même en Suisse. Si les sociétés elles-mêmes n'ont pas exposé, l'*Inventaire des Institutions économiques et sociales de la Suisse*, publié par M. A. Le Cointe, nous donne des renseignements approximatifs sur le développement qu'elles ont atteint. Comme en France, elles n'ont guère commencé qu'en 1868. On n'en possède pas de statistique exacte; néanmoins le nombre en peut être évalué à environ deux cents auxquelles il faut ajouter une soixantaine de syndicats agricoles qui, tout en ayant le caractère dominant d'associations de producteurs, se chargent de fournir à leurs membres des denrées de consommation. Sur ces sociétés 106 sont affiliées à l'Union suisse des sociétés de consommation qui, à des attributions analogues à celles du comité central français, joint la charge des achats en commun pour le compte des sociétés locales. De ces sociétés les plus importantes sont celles de Bâle (17.500 membres), Zurich (9.300), Genève (6.300) et Lucerne (5.900). L'effectif total de 102

d'entre elles est de 75.000 membres, pouvant représenter une population de 300.000 âmes, soit le dixième de la population de la Confédération. Le chiffre des ventes, pour 96 sociétés, a été en 1898-99 de 30.215.118 francs. L'excédent total de recettes a été pour la même période, de 2.599.670 francs représentant un boni moyen de 7 ou 8 p. 100 qui, dans certains cas, a atteint 14 et même 16 p. 100 et leur fonds de réserve s'élevait à 1.660.192 fr. Les sociétés de consommation ont à supporter des impôts d'État et communaux. Elles sont soumises à la patente pour la vente des spiritueux. Saint-Gall et Lucerne ont en outre un impôt dit des pauvres ou de la police. Ces impôts divers ont représenté, pour 112 sociétés, un total de 58.248 francs.

En Belgique, il existait, en 1895, 247 sociétés coopératives de consommation. On en compte aujourd'hui 435. A Liège, à Namur, à Bruxelles, dans la plupart des centres industriels, il existe des sociétés pour la préparation et la vente des aliments destinés à être consommés sur place ou emportés. Ce sont surtout les boulangeries coopératives qui se sont multipliées, tout ensemble sociétés de production et de consommation. Certaines d'entre elles comptent 6 à 7.000 membres représentant 25 ou 30.000 consommateurs. Ces boulangeries ont complétement transformé l'industrie du pain en Belgique. Elles y ont généralisé l'emploi de fours perfectionnés et de systèmes mécaniques de panification. Le pain qu'elles vendent coûte moins cher que celui que cuisaient elles-mêmes les ménagères de Charleroi, du Centre-Hainaut ou du Borinage.

Dans la plupart des sociétés, les conditions d'admission sont des plus faciles. Il suffit de se faire inscrire et de verser 0 fr. 30 pour prix du livret. L'action de 10 francs est payée par des retenues sur les bénéfices annuels. Cependant, dans d'autres sociétés, les parts sont de 100 francs payables par versements mensuels de 1 à 2 fr. 50.

Les sociétés de consommation n'échappent pas à la division très tranchée des partis politiques. D'une part nous trouvons la Ligue démocratique belge représentant 31 sociétés coopératives catholiques de consommation et 10 sociétés de production parmi lesquelles on nous avertit que 6 ont dû se dissoudre. De ces sociétés, les plus importantes sont les « Ouvriers réunis » de Charleroi avec 7.414 membres et un capital de 194.443 francs et le « Bon grain » de Mariémont-Hayettes avec 5.600 membres et un capital de 100.000 francs, qui toutes deux fabriquent du pain.

De l'autre côté, nous trouvons les organisations socialistes. Les

socialistes belges ont vu, avant les Français, les ressources que la coopération pouvait mettre entre leurs mains. Le Vooruit de Gand expose une plaque de métal sur laquelle, en quelques lignes, il résume fièrement son histoire. Il constate que, fondé en 1880 avec 2 000 francs empruntés aux tisserands par 150 membres, il compte au 1er mai 1900, 7.000 familles, qu'il possède une fabrique de pain produisant 105.000 kilogr. par semaine, des magasins d'habillement, de chaussures, de charbon, 7 épiceries, 5 pharmacies, qu'il fait 1 million 1/2 d'affaires par an et qu'il a créé une caisse de maladie, un fonds de maternité, une pension gratuite, ouvert des locaux et une bibliothèque pour l'instruction, l'éducation et l'organisation socialiste de l'ouvrier.

La « Maison du Peuple » de Bruxelles n'a pas eu recours au bronze. Bien qu'en papier, son tableau mérite d'arrêter l'attention. Il rappelle que ce groupement a pris naissance en 1881. Il s'appelait alors « Société coopérative ouvrière de Bruxelles ». En 1899 il compte 18.000 membres ; 22.110 parts ont été émises, représentant un capital souscrit de 221.100 francs sur lesquels 110.212 fr. 39 ont été versés ; ses dépôts et cautionnements s'élèvent à 170.665 fr. 26 et ses réserves à 79.500 fr. La valeur de ses immeubles et installations a passé de 29.300 francs en 1887, date de constitution de la Maison du Peuple actuelle, à 1.901.977 fr. 26 en 1899. Le chiffre d'affaires annuel était de 35.893 fr. 18 en 1887 ; il a été de 1.970.337 fr. 02 en 1899. Le bénéfice net total était de 16.697 fr. 32 en 1887. Il est de 275.696 fr. 71 en 1899.

Elle fabrique du pain et elle vend de la viande, des confections, de l'épicerie, du beurre, des boissons, du lait, des chaussures, de la chapellerie, de la mercerie et de la bonneterie. Le bénéfice distribué aux coopérateurs était de 0 fr. 09 par pain en 1887. Il s'est abaissé à 0 fr. 03 en 1899. Mais le bénéfice total sur l'ensemble des opérations s'est élevé de 15.759 fr. 36 en 1887 à 150.028 fr. 17 en 1899, c'est-à-dire qu'en douze ans il a presque décuplé. Le chiffre de la participation du personnel aux bénéfices a passé de 450 fr. 37 à 6.892 fr. 40.

La Maison du Peuple consacrait 2.000 francs à la propagande et à l'éducation en 1888. Les dépenses de cette nature atteignent 11.724 fr. 11 c. en 1899. Le tableau indique année par année la part que la Maison du Peuple a prise aux manifestations politiques. Il proclame qu'elle a fourni des subsides à la propagande et à la presse socialistes, qu'elle a soutenu les grèves, qu'elle est intervenue dans les élections législatives et communales et qu'elle a pris part à la campagne de 1893 pour le suffrage uni-

versel. Elle a en outre aidé à la formation de sociétés coopératives, créé un service médico-pharmaceutique, donné des conférences, des fêtes artistiques et établi des assurances mutuelles.

Si l'on veut savoir à quels résultats la coopération de consommation peut atteindre, c'est à l'Angleterre qu'il faut le demander. Les Equitables Pionniers de Rochdale peuvent regarder avec orgueil l'œuvre dont ils ont été les initiateurs. Les pauvres pièces de quatre sols de leur premier capital ont levé une moisson merveilleuse. Le nombre des sociétés, en 1898, est de 1.468, comptant 1.535.119 membres, c'est-à-dire six ou sept millions d'individus. La plus importante est celle de Leeds, avec un capital-actions de 13.821.9 0 francs souscrit par 42.942 membres. Son chiffre de ventes annuelles est de 31.261.275 francs, donnant un bénéfice de 5.014.275 francs.

Le progrès des sociétés coopératives anglaises en trente-sept ans se trouve résumé en quelques chiffres. Le capital-actions était, en 1862, de 7.768.275 fr. ; en 1898, il est de 493.975.975 fr. Les ventes, de 58.338.075 fr. passent à 1.636.521.750 fr. Les bénéfices s'élèvent de 4.157.550 fr. en 1862, à 179.143.825 fr. en 1898. Pour la période entière, le total des ventes a été de 24,368.756.600 fr. donnant un bénéfice global de 2.251.709.971 francs.

Comme en France et en Suisse, il existe une « Union des Sociétés coopératives » dont le siège est à Manchester et qui a pour objet de fonder et d'organiser des sociétés coopératives, de convoquer des conférences et des congrès coopératifs, de publier des ouvrages de propagande. Elle a fondé en 1871 *The Cooperative News*, organe officiel hebdomadaire du mouvement coopératif, dont le tirage est de 50.000 exemplaires.

Les Sociétés anglaises ne diffèrent pas sensiblement des sociétés des autres pays, dont l'organisation a été calquée sur la leur, mais nous rencontrons en Angleterre un rouage spécial. Ce sont les magasins de gros coopératifs ou Wholesales qui représentent en quelque sorte une coopération au second degré. Les sociétés en ont fondé un pour l'Angleterre et le pays de Galles en 1863. Il en a été ouvert un pour l'Ecosse en 1868. Ces Wholesales sont sous le contrôle des sociétés de consommation qui fournissent le capital d'exploitation et nomment le conseil d'administration. Ils n'approvisionnent que les Sociétés coopératives. Ils ont des dépôts pour l'achat et l'envoi des marchandises en Amérique, en Australie, en Danemark, en France, en Allemagne, en Espagne, en Suède. Des agents spéciaux se rendent dans les divers pays pour traiter avec les producteurs et les Wholesales possèdent une

flottille de six vapeurs qui, de tous les points du monde, transportent leurs marchandises. En outre, ces magasins de gros fabriquent une grande quantité de leurs produits dans leurs propres usines. Le nombre des industries qu'elles pratiquent est de trente, occupant 6.200 ouvriers pour les magasins anglais et de vingt-sept, occupant 3.800 ouvriers pour les magasins écossais.

La situation de ces magasins de gros, par le fonctionnement desquels les sociétés anglaises sont à la fois des coopératives de production et de consommation, se résume dans ces quelques chiffres afférents à l'année 1898 :

	Sociétés adhérentes	Capital actions et dépôts
	—	—
Wholesale anglais.....	1.063	51.681.175 fr.
Wholesale écossais....	268	29.625.225 »
Totaux..	1.351	81.304.400 »

	Ventes	Production	Profits
	—	—	—
Wholesale anglais....	299.274.025	10.094.675	6.711.125
Wholesale écossais...	88 911.550	29.396.700	1.428.325
Totaux...	388.185.575	68.491.375	11.139.459

Ces chiffres laissent loin derrière eux les modestes essais de concentration tentés par la fédération des Sociétés du P.-L.-M. ou par le Comité central suisse ou encore par la coopération fédérale de Belgique qui a groupé pour les achats en gros, quatorze sociétés et qui, en 1898, a fait 300.842 francs d'affaires, donnant un bénéfice de 1.947 francs Nous sommes plus loin encore de l'essai malheureux qui a été tenté d'un magasin central en France, il y a quelques années, et dont la liquidation n'a pu se faire qu'avec le concours de donateurs très généreux.

Mais ces insuccès ne doivent pas décourager les bonnes volontés. Il faut avoir toujours présent à l'esprit l'exemple des Equitables Pionniers de Rochdale. Le jour où la coopération aura pris dans les différents pays un développement analogue à celui qu'elle atteint en Angleterre, il s'opérera dans les conditions économiques du commerce une transformation profonde dont elle porte en elle le germe, transformation qui n'exige aucun bouleversement politique ni social. Elle dépend uniquement de l'initiative des individus et de l'attention qu'ils apporteront à la défense de leurs intérêts.

Georges de Nouvion.

LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

La situation du marché de Paris. — Les causes de la baisse. — Les augmentations de capital du Comptoir d'Escompte, du Crédit Industriel et commercial, et du Crédit Lyonnais. — Le marché de Bruxelles et les valeurs russo-belges. — Choses d'Espagne. — Les trusts aux Etats-Unis. — Le projet de budget pour 1901. — L'amortissement de la rente consolidée. — Le commerce extérieur de la France pour les cinq premiers mois de 1900. Comparaisons intéressantes.

La situation du marché financier n'a pas été brillante pendant les trois mois qui viennent de s'écouler. Après une poussée de hausse assez vive à la fin d'avril et au commencement de mai, une vive réaction s'est produite qui a atteint des proportions considérables. On se rendra compte du mouvement de recul si l'on compare les cours du 12 avril et ceux du 5 juillet, date où la dépression semble avoir été la plus forte, jusqu'au moment où nous écrivons ces lignes. On verra — nous ne citons que quelques exemples — que le 3 p. 100 français est tombé de 101,42 à 99.47,15; le 3 1/2 de 103,20 à 101,77; la Banque de France de 4.275 à 3.995; le Crédit Foncier de 720 à 660; leParis-Lyon de 1.925 à 1.780. Les valeurs industrielles et particulièrement celles de tramways ont été surtout fortement atteintes. C'est ainsi qu'entre les deux époques considérées, le Rio-Tinto a perdu 214 francs la Thomson-Houston a passée de 1.613 à 1.300, la Traction de 320 à 221. L'Electro-Métallurgie a baissé de 108 francs les Sels Gemmes de 150, la Sosnowice de 130. Les valeurs d'Exposition ont enregistré des cours désastreux. Il en est que l'on donne pour presque rien. Toute la cote a fléchi d'une manière considérable. Il n'y a d'exception que pour le marché des valeurs Sud-Africaines qui, grâce aux succès des Anglais et à l'espérance d'une paix prochaine, se soit amélioré, encore le voyons-nous, au dernier moment, suivons le reste de la cote.

Tel est le fait qu'il faut constater. On pouvait espérer mieux. Les événements politiques ne sont pour rien dans la baisse. Ni le succès partiel des nationalistes à l'Hôtel-de-Ville, ni les dissentiments sourds qui paraissent exister entre l'armée et le pouvoir

civil et qui se sont manifestés de nouveau par la retraite du général de Galiffet et la démission d'abord refusée du chef d'état-major, et plus tard celle du général Jamont n'ont ému le monde des affaires. Les diverses interpellations n'ont fait qu'affermir le ministère et le récent départ du Parlement pour de longues vacances nous met pour plusieurs mois, à l'abri des crises ministérielles et des agitations politiques. La dépression était déjà dans son plein quand se sont produits les événements de la Chine, — ce n'est guère avant le 5 juillet, semble-il, qu'ils ont compté dans les préoccupations — et du côté du Transvaal ce n'est plus que l'affaire d'un peu de temps. Mais la Bourse de Berlin n'a pas été bonne, celle de New-York a été mauvaise. Il y a eu des faillites de l'autre côté de l'Atlantique. Ce n'est pas cependant la première fois. Il y a des symptômes de crise industrielle. La sidérurgie, dit-on, entre dans une période moins brillante. Les causes seraient la surproduction des dernières années et la hausse des prix du charbon. L'Amérique, qui a beaucoup à écouler, essaierait d'écraser le marché allemand pour lequel on craint une pénurie de capitaux. Il faut remarquer que jusqu'ici le prix du fer se maintient, à 1 ou 2 francs près, aux plus hauts cours qu'il ait atteint. On ne peut qu'invoquer la raréfaction des commandes, de sorte que les craintes semblent un peu prématurées, qu'elles ont été un prétexte, plutôt qu'une cause réelle à la baisse.

Dans l'*Economiste européen* (22 juin 1900), M. Théry fait observer que les crises sont toujours précédées de deux symptômes caractéristiques : 1° augmentation progressive du portefeuille et diminution de l'encaisse métallique de la Banque de France ; 2° augmentation progressive du taux du loyer des capitaux employés en escompte ou en report. Or, ni le portefeuille escompte, ni le portefeuille avance n'ont augmenté, mais bien diminué, puisque le premier, de 1.268 millions au 4 janvier 1900, n'est que de 834 millions le 29 juin, et que si le second a passé de 503 millions à 519 le même 29 juin (sans doute pour les besoins de la liquidation), il avait le 22 juin baissé à 494 millions. L'encaisse métallique or (l'argent reste à peu près au même chiffre) a-t-il diminué ? Non, puisque de 1.865 millions le 4 janvier, de 1.940 le 12 avril, il est, le 29 juin, de 2.113 milllons. Autre signe favorable, la circulation fiduciaire a passé de 4.163 millions à 3.946, diminuant de 217 millions. Enfin la proportion de l'encaisse à la circulation s'est relevée de 72 à 82 p. 100 ; le taux de l'escompte qui était de 4,50 p. 100 au commencement de l'année a été abaissé à 3 p. 100. Les changes nous sont favorables. Le chèque sur Lon-

dres est à 25,11, ce qui rend la livre sterling assez bon marché. Les recettes des chemins de fer sont en constante progression. Enfin le développement des affaires a obligé le Crédit Lyonnais, la Banque d'Escompte et le Crédit Industriel et Commercial à augmenter leur capital.

Ce ne sont pas là des causes de baisse. Il est évident, comme le disait M. Théry, que «si le marché français était engagé dans des opérations financières, industrielles ou commerciales excédant ses moyens d'action ordinaires, les besoins anormaux se révèleraient nécessairement par des appels au crédit, qui se traduiraient eux-mêmes par une augmentation progressive du portefeuille de l'escompte et des avances sur titres à la Banque de France, déversoir naturel du trop plein des Sociétés de crédit et des banques particulières. Cette augmentation des escomptes et des avances déterminerait un accroissement correspondant de la circulation fiduciaire de la Banque, une diminution de son encaisse-or, et par voie de conséquence une hausse du taux de son escompte, provoquant, à son tour, un renchérissement général du loyer des capitaux en France. »

On a vu que c'est précisément le contraire qui est en train de se produire, et M. Théry en conclut que la faiblesse de notre marché financier ne peut être attribuée qu'à des causes secondaires et passagères.

Mais encore ces causes, quelles sont-elles? La principale, et celle qui englobe en somme toutes les autres, est la quantité de titres non classés — le flottant, comme l'on dit — qui pèse sur le marché. Depuis le commencement de l'année, trois grandes sociétés de crédit ont augmenté leur capital social de 173 millions de francs sur lesquels 158 millions seront ou ont été appelés; en ajoutant à cette somme environ 240 millions d'émissions ou d'introductions nouvelles, y compris l'augmentation de la Traction, les Tramways de pénétration et l'emprunt du sud de l'Autriche, on arrive à un total de 400 millions de francs pour tous les titres créés ou offerts au public dans le courant du premier semestre 1900.

En un mot, on a créé beaucoup de papier, mais ce papier est loin d'avoir pris sa place dans les portefeuilles. Pour les sociétés de crédit, le mal n'est pas grand : leur clientèle absorbera peu à peu ce qu'elle n'a pas déjà pris, et cela sans déplacement de fonds, par des virements des comptes de dépôts au compte capital. Pour les valeurs de Tramways, il n'en est pas de même. Elles ont été souscrites par des capitalistes professionnels, comme

dit M. Théry, qui n'ont pas l'habitude de les garder longtemps, dont le seul but est de les repasser au public, et le public s'est montré récalcitrant. Les offres n'ont pas trouvé leur contre-partie : d'où la baisse spéciale de ces valeurs, baisse qui s'est répercutée sur les autres titres de la cote.

Ce n'est pas que les titres créés et offerts au publics soient mauvais. M. Théry a confiance dans l'avenir des Tramways de pénétration. Mais ces titres, on les a offerts trop tôt au public, avant que la preuve des résultats soit faite, et les compagnies ont dû, par force, en conserver une bonne partie.

Je suis d'accord avec M. Théry, mais je veux y ajouter une réflexion qu'il n'a point faite. Notre marché est-il si faible, si impuissant que de ne pouvoir soutenir pendant quelques mois, pendant la période d'écoulement et de classement, puisque les titres sont bons, un flottant de 2 ou 300 millions. Il fut un temps — et de grandes opérations financières l'ont prouvé — où il ne s'en serait pas inquiété un seul instant, où il eût au contraire trouvé là un aliment d'activité. C'est celui où la coulisse existait, j'entends où elle n'était pas réduite à ne s'occuper que des mines d'or. La coulisse, quand elle pouvait agir, eût absorbé le trop plein, momentanément sans doute, mais assez longtemps pour éviter les inconvénients que l'on voit se produire. Nous avions un marché qui était le marché des acheteurs et des vendeurs. Aujourd'hui c'est le marché des intermédiaires, des agents de change, qui sont les maîtres, qui, au commencement du mois, acceptent, les yeux fermés, tous les ordres, mais qui, la liquidation approchant, font liquider les positions. Les situations sont chargées, il faut alléger le marché. Les clients perdent leur argent, mais qu'importe? Les courtages se multiplient.

Et c'est ainsi qu'à la moindre alerte va à vau-l'eau un marché qui n'est pas libre, qui, à défaut de liberté, manque de ce frein et de ce stimulant tout à la fois qu'était pour lui l'ancienne coulisse

*
* *

Dans le second trimestre de cette année, trois de nos grands établissements de crédit ont augmenté leur capital. C'est d'abord le Comptoir d'Escompte qui, dans son Assemblée extraordinaire du 26 avril, a décidé de porter le sien de 100 à 150 millions, avec faculté donnée au Conseil de procéder à une augmentation ultérieure de 50 millions aux dates, taux, clauses et conditions que fixera le Conseil. Le prix d'émission des 100.000 actions nou-

velles fut fixé à 575 francs avec droit de préférence aux anciens actionnaires de souscrire une action nouvelle pour deux anciennes. Cette augmentation est motivée par le besoin de mettre le capital en rapport avec l'exigence des statuts relativement aux engagements de la société et de développer les affaires sociales.

Le Crédit industriel et commercial vint ensuite. Le 1er mai, les actionnaires autorisèrent le conseil à porter immédiatement le capital de 60 à 80 millions, les 40.000 actions nouvelles devant être libérées d'un quart comme les anciennes. Le prix d'émission fut fixé à 575 francs, avec un droit de préférence pour les anciens actionnaires. La prime servira à porter au chiffre de 8 millions la réserve légale ; le surplus ira à une réserve extraordinaire. La souscription fut close le 12 mai. Dans la même Assemblée le Conseil fut autorisé à porter le capital jusqu'à 100 millions quand il le jugerait opportun.

Enfin le 12 mai, ce fut le Crédit Lyonnais qui, par la création de 100.000 actions nouvelles, porta son capital de 200 à 250 millions, entièrement versés. Le prix d'émission fut fixé à 925 francs donnant droit aux bénéfices de 1900 et avec droit de préférence aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes, 500 francs iront au capital, 300 francs aux réserves, 100 francs à une réserve immobilière, et 25 francs au compte d'intérêts de l'exercice 1900. Ainsi le capital est porté de 200 à 250 millions, les réserves de 70 à 100 millions, et il est créée une réserve immobilière de 10 millions. La durée de la Société est prorogée de 1922 à 1960.

* * *

Ce n'est pas notre marché seul, ni ceux de Vienne, de Berlin, de New-York, qui ont souffert. Il y a en Belgique une crise accentuée sur les valeurs minières et industrielles russes. On sait la part que ce pays non seulement avec ses capitaux, mais surtout avec ceux de la France, a prise dans ces affaires. Le sol est riche. On a cru que le système protecteur mettait à l'abri de tous les aléas. Et puis le succès des premières tentatives, de la Dnéprovienne surtout, a conduit à majorer les titres de primes importantes et à gonfler l'estimation des apports. On s'aperçoit aujourd'hui que le système protecteur n'est pas tout-puissant, et que les capitaux doivent être proportionnés à l'ampleur des entreprises. Aussi se fatiguent-ils de répondre à des appels que les résultats ne justifient point.

Le *Moniteur des Intérêts matériels*, prenant, pour 81 types de valeurs russes cotées en Belgique, le cours d'il y a un an (fin mai et le cours de 1900 à la même date, a établi le tableau suivant, donnant la valeur coursable d'alors et d'aujourd'hui et la moins-value qui en résulte :

	Valeur mai 1899	Valeur mai 1900	Perte en capital	Perte moyenne 0/0
18 titres charbonnages... Fr.	288.099.500	264.686.000	23.413.500	8.13
42 titres de sidérurgie........	646.336 375	128.068.150	218.268.225	33.78
21 titres d'industries diverses	54.033.000	38.231.000	15.819.000	31.18
Totaux et moyennes pour 81 titres....................	988.518.875	731.988 .150	257.530.725	26.06

« Et comme, ajoute le *Moniteur*, les cours d'il y a un an ne sont pas les plus hauts qui aient été cotés, la moins-value, la perte provisoire entre les cours extrêmes, doit largement dépasser 300 millions de francs. »

On ne peut pas précisément dire que l'ordre règne en Espagne. La situation y est toujours troublée. La population ne se résigne pas au paiement des impôts et organise un peu partout des émeutes. Le gouvernement vient d'être obligé de suspendre les garanties constitutionnelles dans la province de Madrid, c'est-à-dire de la mettre en état de siège.

Cependant il a pu réaliser l'emprunt si souvent annoncé et si longtemps retardé, dit de liquidation. C'est un emprunt intérieur, 5 0/0, amortissable en 50 ans par tirages semestriels, de 1.200 millions de pesetas. Il est garanti par le monopole des tabacs, le montant doit servir à la conversion des valeurs en circulation suivantes :

Obligations de la Dette flottante du Trésor	606.082.500	pesetas
Obligations du Trésor gagées par les Douanes	293.600.000	—
Pagarès du Trésor cédés aux particuliers..	93.500.000	—
Total.......	993.182.500	pesetas

Emis le 4 juin à 83 0/0 par les soins de la Banque d'Espagne, qui était chargée de l'opération, cet emprunt a obtenu un succès que l'on peut appeler de la dernière heure. On raconte, en effet, que le 4 juin, à 6 heures du soir, le chiffre officiel des souscriptions à Madrid représentait 660 millions. A 7 heures, moment de la clôture, il s'élevait à 2.516 millions. Les Espagnols n'ont pu croire qu'en une heure les demandes aient quadruplé et qu'on ait pu

souscrire 31 1/2 millions par minute. Après la fermeture des guichets le chiffre a encore augmenté. Il en est résulté une certaine émotion dans le public et dans la presse, et l'on ne sait plus quelle confiance il faut accorder aux renseignements fournis sur la situation financière. *Ab uno, disce omnes.*

MM. Laiglesia et Comyn viennent d'être délégués — avec 25.000 pesetas pour leurs frais de voyage — pour conclure un arrangement avec les porteurs étrangers de Dette extérieure estampillée. Il s'agit d'obtenir que ceux-ci renoncent à se prévaloir de la convention de Londres de 1882, et qu'ils acceptent soit une réduction d'intérêt, soit l'application sur leurs coupons de l'impôt de 20 0/0. La négociation doit se faire avec le *Council of the foreign Bondholders*, mais les délégués sont passés par Paris, et l'on croit que ce n'est pas seulement pour visiter l'Exposition. Ce sont les Français les plus intéressés dans la question, puisque sur 1.040 millions de la Dette extérieure appartenant aux étrangers, ils en possèdent pour leur part 673 millions. Les Anglais en ont 140, les Belges 121, les Allemands 54. Le reste est en Hollande et en Portugal. La conférence entre les délégués a été indiquée à Paris.

La Compagnie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne a pris avec ses obligataires un arrangement en vertu duquel elle reprend le paiement en francs de ses coupons. Le *modus vivendi* des Andalous qui expirait le 1er juillet a été prorogé pour un an.

Savez-vous combien il y a de trusts aux Etats-Unis? La *Revue des Revues* nous renseigne à cet égard. Au commencement de 1899 il y en avait 353 avec le capital fantastique de 30 milliards — à peu près le chiffre de la Dette publique de la France — et le nombre s'en accroît sans cesse. Dans la seule année 1899, on en créa 18 nouveaux au capital de 6 milliards. Le fonds de réserve du seul syndicat sucrier américain est de 750 millions dont on se sert largement pour des intérêts politiques; mais les consommateurs dépensent chaque année de 50 à 100 millions de plus qu'ils ne le feraient si le syndicat n'existait pas. Il en est de même des autres trusts qui arrivent même à faire baisser le salaire des ouvriers et font au besoin fermer les usines.

Mais pourquoi nous étonner? Nous marchons à grands pas vers le même régime.

* * *

Le projet du budget qui a été déposé par M. Caillaux, ministre des finances, pour l'année 1901, se chiffre de la manière suivante :

Recettes..............	3.551.570.497 francs
Dépenses.............	3 551.292.378 —
Excédent de recettes	278.119 francs

Ces prévisions ne comprennent pas les recettes et les dépenses de l'Algérie qui figureront désormais dans un budget spécial. Quels sont les caractères de celui qui est présenté pour la métropole ? Ils peuvent se résumer d'un mot : augmentation des dépenses et par conséquent augmentation des charges des contribuables. « Indépendamment, dit M. Caillaux, des augmentations de dépenses qui, résultant des lois votées ou provenant du développement des services, pèsent d'une façon presque fatale sur tous les budgets, la nécessité de défendre nos côtes, nos colonies, de compléter et d'améliorer l'outillage de nos ports, notre matériel naval, imposaient au Gouvernement l'obligation, non pas simplement de soumettre à l'approbation des Chambres les programmes dont elles ont été saisies, mais encore de faire état dans le projet de budget des frais qu'occasionnera leur mise à exécution et qui devront être supportés par l'impôt sans appel d'aucune sorte, sous quelque forme que ce soit, à l'emprunt. » Il y a ensuite l'incorporation au budget du compte spécial institué par la loi du 17 février 1898 pour le perfectionnement du matériel d'armement, incorporation qui met à la charge du budget des dépenses pour 36 millions (30 au ministère de la Guerre, 6 au ministère des Finances pour le service des obligations à court terme déjà émises). Il faut encore améliorer la situation des petits fonctionnaires dont on ne songe pas, du reste, à réduire le nombre par la suppression des inutilités.

Ces chiffres, ce programme se résument de la manière suivante. Comparativement aux crédits demandés pour 1900, il y a augmentation : pour la Guerre de 34.377.031 francs ; pour la marine de 16.510.367 fr. ; pour les Postes et les Télégraphes de 10.566.171 fr. pour les Travaux publics de 7 millions ; pour le Commerce de 1.130.533 ; pour les Affaires étrangères de 211.150 francs et pour les Cultes de 130.575 francs. Il y a diminution de 4 377.159 fr. pour le ministère des Finances ; de 4.170.000 francs pour celui des Beaux-Arts ; de 2.975.758 francs pour les Colonies ; de 2.058.180 pour l'Instruction publique ; de 825.318 francs pour l'Intérieur ; de 708.578 francs pour l'Agriculture ; de 309.000 francs

pour la Justice. Bref, c'est un solde final d'augmentation de 54.483.594 francs. Mais rassurons-nous ; ce solde aurait pu s'élever à 73 millions 1/2 (56 1/2 millions pour la Guerre et 17 millions pour la Marine) s'il n'y avait eu une économie de 19 millions environ dans le service de la Dette.

Les prévisions d'augmentation pour les recettes sont de 58.091.403 francs sur celles de 1900.

Ce n'est pas sans regret que M. Caillaux se résigne à ces augmentations Il verse un pleur sur la nécessité où il se trouve réduit, et il répète ce qu'il disait déjà l'an dernier : « Il ne peut être question de marchander les sacrifices que le pays doit faire pour assurer la défense du territoire. Il semble cependant que l'on puisse souhaiter que de telles augmentations soient exceptionnelles... » Mais l'exception tarde bien à se produire, et l'on voit, au contraire, les dépenses s'accroître constamment. Celles relatives à la Guerre, à la Marine, aux Colonies qui n'étaient que de 979 millions en 1884 et de 977 millions en 1894, se sont élevées à 1.029 millions en 1897 et atteindront, d'après le projet 1.126 millions en 1901.

M. Caillaux propose la suppression absolue de tous les emprunts qui, sous une forme directe ou indirecte, viennent grossir tous les ans le chiffre de la Dette publique — 25 millions pour la seule année dernière — et c'est une des raisons pour lesquelles il poursuit l'unification budgétaire, supprimant, pour les faire rentrer dans le budget général, tous les comptes spéciaux ou à côté. Il a raison. Il s'agit seulement de savoir si le Trésor lui-même, quand il sera acculé, n'empruntera pas indirectement, ne fera pas de ces opérations de trésorerie qu'il faut bien régler tôt ou tard.

Nous ne critiquerons pas, dans son principe, la proposition que fait M. Caillaux de commencer l'amortissement de la Dette perpétuelle, mais peut-être, dans la forme proposée, l'idée est-elle plus séduisante que pratique.

« Deux systèmes différents, dit-il, se présentent pour éteindre progressivement la Dette perpétuelle. L'un consiste à affecter à cet usage les excédents budgétaires et à pratiquer, jusqu'à due concurrence, des rachats en bourse ; mais les excédents budgétaires sont trop incertains, leur emploi est exposé à trop de sollicitations pour que cette méthode puisse avoir le caractère obligatoire et permanent qui peut, seul, assurer l'efficacité d'un système d'amortissement. Le second procédé consiste à racheter immédiatement un capital de rentes déterminé en le rembour-

sant au moyen d'une annuité terminable, composée pour partie des arrérages de la rente rachetée, pour partie d'une dotation spéciale. Effectué dans ces conditions, le rachat suivi de l'annulation immédiate donne à l'amortissement, du jour où il est commencé, un caractère définitif et impose au budget, pour toute la durée du service de l'annuité, une charge qui ne peut être éludée sous aucun prétexte. C'est à cette solution que nous vous proposons de donner la préférence.

« Comme il est bien évident qu'une telle opération ne saurait s'appliquer aux titres qui sont entre les mains des particuliers, mais seulement aux rentes accumulées dans le portefeuille d'un grand établissement, nous avons demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui possède, pour le compte des caisses d'épargne ordinaires, une rente perpétuelle 3 0/0 de 133.450.000 francs, de prélever sur ce portefeuille et de céder au Trésor, pour être annulée, une rente 3 0/0 de 16.500.000 francs, représentant un capital nominal de 550 millions. Les conditions de l'opération qui ont reçu l'adhésion de principe de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et consignations, et qui font l'objet de l'article 47 de la loi de finances, sont les suivantes :

« Le cours auquel est évaluée la rente cédée est le cours moyen de l'année 1899, soit 101.2141. Le prix de cession ressort ainsi à 556.677.550 fr., mais en ajoutant à cette somme le montant des arrérages, courus au 1er janvier, de la rente dont il s'agit, c'est une somme totale de 560.802.550 francs qui doit être payée à la Caisse des Dépots et Consignations. Ce capital est converti, au taux de 3 0/0, en quarante demi-annuités semestrielles s'élevant chacune à 18.746.003 francs à l'échéance des 30 juin et 31 décembre de chaque année, la première devant être payée le 30 juin 1901 et la dernière le 31 décembre 1920. Ces annuités ne pourront être modifiées pour quelque cause que ce soit. Au point de vue budgétaire, la dépense à prévoir, inscrite au budget du ministère des Finances, est de 37.492.006 francs provenant pour 16.500.000 francs d'une diminution d'égale somme sur le chapitre affecté aux arrérages de la rente perpétuelle 3 0/0, et le surplus, soit 20.992.006 francs, de la dotation qui est prélevée sur nos ressources générales et qui est la mesure de l'effort que cette opération nous impose dans l'intérêt de l'amortissement. »

Ce projet nous suggère les réflexions suivantes : ce qui coûte aujourd'hui à l'Etat 16.500.000 fr., lui coûtera 37.496.006 fr. par

an, et l'on dépensera en vingt ans une somme de	749.840.020 fr.
pour racheter un capital de....................	556.677.500 fr.
au cours fixé de 101.2141, soit en plus....	193.163.520 fr.

Il est vrai qu'au bout de vingt ans, l'Etat bénéficiera de 16.500.000 fr. par an à perpétuité.

Si le Trésor, avec la différence de 21 millions qu'il consacrera pendant vingt ans à l'opération, rachetait chaque année un chiffre de rente pour cette somme, il éteindrait, en ces vingt années, au cours fixé de 101.20, environ 12 millions 1/2 de rentes. On demande si la différence de 4 millions de rentes entre 16 1/2 et 12 1/2, et en calculant que ces 4 millions représentent un capital de 131 millions environ, on demande si cette différence vaut le sacrifice consenti et qui s'élèverait à 60 millions en chiffres ronds.

Au point de vue des chiffres, l'opération n'est pas avantageuse. Je sais que l'on veut se lier les mains. Mais n'y a-t-il pas là un peu de puérilité? Si l'on veut bien amortir, l'on amortira. Si on ne le veut pas, rien n'y fera. On paiera l'annuité, mais l'on créera une autre dette pour payer celle-là et la combinaison qui, tout à la fois amortit et supprime les emprunts directs ou indirects, sous quelque forme que ce soit, est un cercle vicieux. Quand un Etat n'a pas d'argent, il lui faut s'en procurer et il ne choisit pas toujours le moyen qui lui convient, moyen qui d'ailleurs est souvent indiqué et imposé par les circonstances.

Dès aujourd'hui, on a dépensé sur l'exercice 1900, 40 millions de plus que les crédits accordés et pour lesquels M. Caillaux a demandé des crédits supplémentaires. Pourquoi ne paierait-on pas les amortissements mis en ligne de compte aussi bien que les dépenses faites sans autorisation des Chambres?

Le bon côté du système, c'est qu'en procédant comme le demande M. Caillaux, on est sûr du cours auquel on rachètera les rentes. Mais 60 millions, c'est payer un peu cher, il semble, une éventualité de hausse que personne ne prévoit de sitôt et qui se produirait moins sûrement encore, si les achats des Caisses ne venaient sans cesse donner à nos fonds d'Etat des cours fictifs, ou pour mieux dire surfaits.

*
* *

Dans ses Documents statistiques du mois de juin, l'administration des Douanes donne les résultats de notre commerce extérieur

pour les 5 premiers mois de 1900. Ils se chiffrent, pour les importations par 1.966.926.000 francs, et pour les exportations par 1.703.380.000 francs, soit des augmentations de 13.727.000 francs et 102.223.000 francs sur 1899.

Il y a donc augmentation et l'on ne peut que s'en réjouir. Rendons-nous compte cependant des chiffres.

On voit que les importations continuent à être supérieures aux exportations. C'est un malheur qui cessera quand, grâce au protectionnisme, nous ne serons plus assez riches pour acheter. En attendant, on constate que si, dans le chapitre *Matières nécessaires à l'industrie*, l'augmentation de l'importation qui serait un signe d'activité pour le travail national, est de 8.710.000 francs, cette augmentation a sa contre-partie dans la diminution du même chapitre à l'exportation pour 8.308.000 francs. Donc résultat nul, et cela en pleins travaux de l'Exposition, de constructions de chemins de fer, de tramways, etc. Quant aux *objets fabriqués*, où c'est l'exportation qui est désirable, cette exportation n'est en augmentation que de 18.588.000 francs contre un accroissement d'importations de 72.980.000 francs. Aux *objets d'alimentation*, diminution pour l'importation de 67.963.000 francs, et augmentation pour l'exportation de 73.667.000 francs. La situation n'a donc rien de particulièrement brillant.

En poids, les importations sont de 116.116.998 quintaux métriques contre 35.564.137 quintaux seulement pour l'exportation. Ce sont réciproquement des augmentations sur la même période de 1899 de 11.430.778 quintaux et de 3.367.644 quintaux. On remarquera la différence en poids entre le chiffre des importations et celui des exportations, différence qui, exprimée en valeur, est beaucoup moins considérable : 15 0/0 en francs et 226 0/0 en quintaux. L'observation n'est pas nouvelle. On l'a faite souvent, et souvent l'on a fait remarquer qu'achetant des choses bon marché et vendant des choses chères, nous devions tendre à l'importation des matières nécessaires à l'industrie et à l'exportation des objets fabriqués. Nous avons rappelé le fait pour appuyer notre conclusion, que la situation n'est pas brillante.

Elle est moins brillante encore par comparaison. Pendant les 5 mois que nous considérons, les importations de l'Angleterre ont augmenté de 15.166.421 liv. st. ou 7,6 0/0, et ses exportations de 14.939.602 liv. st. ou 14.3 0/0. — La Belgique a importé pour 853.892.000 francs contre 841.120.000 en 1899, et exporté pour 691.696.000 francs contre 680.463.000. Il n'est pas besoin de rappeler que la Belgique compte à peine 6.744.000 habitants. — En

Suisse (on ne possède encore que les chiffres du 1er trimestre), les importations pour cette période ont été de 272.509.000 francs contre 276.000.000 en 1889 ; les exportations se sont élevées à 210.250.000 francs contre 191.400.000 francs. Pour l'année 1899 dont les chiffres définitifs ont été récemment publiés, les importations se sont élevées au gros chiffre de 1.162.994.825 francs, soit 97 millions de plus que l'année précédente, et les exportations à celui de 796 millions, en augmentation, sur 1898, de 73 millions.

Si, pour les 5 premiers mois de l'année, les importations de l'Allemagne ont un peu diminué, passant de 16.406.486 tonnes à 16.159.736, ses exportations ont augmenté de 1.277.566 tonnes. Elles sont au total de 13.266.474 tonnes contre 11.988.908 tonnes dans la période correspondante de l'année dernière.

Nous relevons ces quelques chiffres au hasard des statistiques. Ils permettent des comparaisons intéressantes.

Maurice Zablet.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. Statistical Society* de Londres. Le marché monétaire international. — Le prochain dénombrement anglais (1901). = *The Economist*, de Londres. La prospérité du Canada. — Les nouvelles émissions d'actions. — La contre-partie des prétentions de Munroë. = *The Economic Journal.* La dîme. — Les petits logements. Difficultés à résoudre. — Les salaires à Londres au XVIIe siècle. = *The Economic Review.* = Encore les logements des pauvres. — Un syndicat des marchands ambulants. — Le tableau des loyers en Angleterre. = *The Quarterly Journal of economics.* Les progrès de la production du fer. = *Political science Quarterly.* Les grandes banques par actions et l'accumulation de l'or. = *Jahrbücher für Nationalökonomie.* (*Annales d'économie polit.*). Sait-on les commencements de l'histoire de la propriété foncière ? — La barbarie future. — La protection de ceux qui sont disposés à travailler. Une nouvelle échelle mobile La réunion de la Société de politique sociale. = *Zeitschrift für Socialwissenschaft.* La famine en Russie. — Les dettes des paysans. — La moralité chez les peuples primitifs. — Sur ce que l'industrie fera quand la terre ne fournira plus de combustibles. — Divers. = *Archiv für sociale Gesetzgebung.* L'assurance contre l'invalidité. — La loi qui permet de s'asseoir aux vendeuses des magasins. = *Die Grundlegung*, etc. Les bases de la théorie de l'économique, par M. Oscar Jaeger. — Le système mercantile, les physiocrates et les partisans de Smith. = *Handwörterbuch*, etc. Dictionnaire des Sciences politiques, par MM. Conrad, etc. — *Bankpolitik*, par M. Scharling. = *Zur Erkenntnislehre*, par M. Stanislas Grarski. = *Theorie des wirstchaftlichen Werthes*, par M. O. Heyn. = *Die volkswirt. Anschauungen* David Humes. = *Die belgische Landwirtschaft*, (Description de l'agriculture belge), par M. Alf. de Chlapowo Chlapowski. = *Der Agrarsocialismus in Belgien.* (Le socialisme agraire en Belgique), par le baron de Steffens Franweiler. = *Die unehelichen Kinder in Berlin* (Les enfants naturels à Berlin). = *L'Economista* de M. A. I. de Johannis. = *Giornale degli Economisti.* L'Economique pure. — Qu'est-ce que la Mafia sicilienne ? Articles de MM. Pantaléoni, Raseri, etc. = *La Navigazione.* (La navigation au point de vue économique), par M. Camille Supino).

Le fascicule de mars 1900 du *Journal de la Société de Statistique* de Londres renferme au moins deux travaux auxquels nous voudrions pouvoir consacrer les développements auxquels leur importance leur donne droit, mais nous n'avons pas le don, dont vient

de faire preuve un exposant suisse [1], de reproduire, sur un espace de quelques mètres carrés, des scènes de la vie rurale suisse et surtout une vue réussie du Mont-Blanc étendu au loin. L'un des travaux auxquels je viens de faire allusion est de M. C. Rozenraad et donne une idée du rôle que joue l'or. Ce métal jouit partout d'une haute considération; toutes les portes s'ouvrent devant lui, s'il fait seulement mine de vouloir entrer et dans quelques pays on lui fait une grimace s'il se décide à sortir; il exerce une influence très grande sur les affaires et contribue à leur prospérité.

M. Rozenraad a tellement condensé la matière sur ses 33 pages qu'elle n'a pu être discutée que par des hommes spéciaux. Nous ne pourrons jamais expliquer en quelques lignes pourquoi dans tel pays on fait venir l'or à volonté à l'aide du taux de l'escompte, tandis que dans d'autres on ne réussit pas dans tous les cas; pourquoi telle banque maintient en permanence le même taux, pourquoi ailleurs tels autres phénomènes se produisent. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au fascicule de mars. On n'a parlé qu'en passant du métal blanc, dont le règne est fini, mais on n'a pas touché à ce qui pourrait bien être, plus prochainement qu'on ne pense, une *question*. C'est que l'or augmentant sans discontinuer, l'abondance n'aura-t-elle pas ici son effet ordinaire?

L'article sur le dénombrement présente un intérêt d'ensemble, mais les appréciations s'appliquent surtout à des détails. On voudrait le rendre quinquennal au lieu de décennal et surtout développer la statistique industrielle. Quelques autres pays, notamment l'Allemagne, ont déjà fortement amélioré leurs relevés sur l'industrie; il faut espérer que ces progrès se généraliseront et que l'on pourra multiplier les comparaisons internationales.

The Economist de Londres, dans son numéro du 3 mars, nous fait connaître la brillante prospérité du commerce du Canada, qui s'est accru plusieurs années de suite de 40 mille liv. sterl. ou un milliard de francs par an, prospérité due surtout à la production agricole. Les métaux, et notamment l'or et même le nickel, y sont pour quelque chose. Imitant en cela le parti réactionnaire russe, il se forme au Canada une opinion défavorable à l'exportation du produit brut, on voudrait d'abord fondre et affiner tous les minerais, moudre tout le blé, etc. C'est peut-être avoir trop d'ambition: les Anglais ont des vues plus modestes, ils se bornent à favoriser dans leurs colonies les productions rurales. Dans ce même numéro

[1] Exposition universelle de 1900.

du 3 mars nous trouvons aussi un tableau indiquant les nombreuses compagnies financières qui, depuis des années, s'efforcent de venir en aide à l'agriculture par leurs capitaux. Et, ce qui est significatif, la plupart de ces compagnies sont prospères, très prospères même. Une distribution de 10 p. 100 aux actionnaires n'est pas rare, on va même jusqu'à 25 p. 100, les chiffres entre 5 et 15 p. 100 sont naturellement plus fréquents.

Dans le numéro du 21 avril on nous parle des usages en vigueur pour les nouvelles émissions des chemins de fer. Dès 1845, et l'on confirma ce règlement en 1865, il fut convenu que lorsque des capitaux seraient demandés pour étendre les affaires, si les actions en circulation jouissent d'une prime, les nouvelles actions devront avant tout être offertes aux actionnaires existants, on ne porterait au marché public que les valeurs qu'on n'aurait pas pu placer parmi les anciens membres de la compagnie. Mais il y a encore un point relativement auquel il faut fixer les idées : les nouvelles actions seraient-elles cédées au prix primitifs ou augmentées de la prime accordée par le cours du marché? Un cas récent a soulevé la question, si dans une assemblée générale des actionnaires, on pouvait décider que les nouvelles actions ne seraient pas offertes, par privilège, aux actionnaires existants, mais qu'elles seraient simplement vendues à la bourse, au cours du jour. *The Economist* est d'avis qu'on n'a pas le droit de retirer leur privilége aux possesseurs actuels des premières actions, et probablement cette manière de voir prévaudra.

Le numéro du 5 mai traite de la doctrine Munroë. On sait que du temps de ce président, il y a bon nombre d'années de cela, les Etats-Unis, prévoyant leur grandeur future, voulaient interdire aux Etats européens leur intervention dans les affaires américaines. Cette doctrine, sans être reconnue par l'Europe, s'est cependant grandement fait respecter, surtout lorsque la population des Etats-Unis dépassa successivement 50, 60, 70 millions, en voie d'atteindre la centaine. Mais lorsque la République transatlantique a vu ses forces ainsi croître, son impudence a pris des dimensions extravagantes. Pensez donc ! Elle, qui ne voulait pas que l'Europe intervînt chez elle, a cherché des prétextes pour faire la guerre à un pays européen (il n'y a que le premier pas qui coûte). Elle l'a battu — ce qui, dans l'espèce, n'était pas difficile, et pour lui enlever des territoires, même situés en dehors de l'Amérique. Ce qu'il y a de fâcheux dans ce fait — et cela ne sera pas sa seule conséquence — c'est qu'à l'avenir bien des guerres qui

seraient restées purement européennes seront générales et plus étendues avec tous les maux qui en résulteront pour l'humanité.

The Economic Journal, publié par la British economic Association (Londres, Macmillan and Co, mars 1900). Parmi les articles de ce numéro nous aurions bien voulu analyser, à titre de curiosité, celui de M. Montague Balow intitulé : *Tithe and its rating* (La dîme et la manière de l'evaluer), mais on ne saurait en présenter un résumé sans écarter bien des détails essentiels. Supposez que la dîme soit représentée au mur devant vous par un espace poussièreux datant de quinze siècles, mais que personne n'ose en approcher le balai. C'est réellement le cas ; on sait que parfois les Anglais sont d'un radicalisme absolu, et d'autres fois ils ménagent soigneusement un fil d'araignée. Je me borne donc à renvoyer à l'article précité.

La question des petits logements, comme Mme Hélène Bosanquet n'est pas la dernière à nous l'apprendre, cause souvent de graves soucis à l'autorité, et elle n'est pas sans s'en occuper beaucoup. Ces logements sont étroits et chers ; quand les enfants sont peu nombreux, la chose peut encore aller, mais quand on compte 6 à 7, même 10 enfants, et au-delà, parqués dans deux pièces assez médiocres, il ne reste qu'à faire intervenir l'autorité sanitaire. La difficulté n'en est qu'agrandie : il y a les besoins du pauvre locataire, il y a l'intérêt du propriétaire... et les différents intérêts généraux. Que ces divers intérêts ne trouvent pas toujours leur satisfaction, c'est ce que nous apprendra une des décisions que l'auteur nous rapporte. Devant le juge, le locataire dit qu'il n'a pas pu se procurer de logement pendant l'hiver. Le propriétaire lui avait donné congé et ne voulait plus accepter de loyer. En novembre il retira les portes et fenêtres et la famille (la femme et 6 enfants) avait dû s'en passer. Il a fait bien froid. Le propriétaire se borne à répéter qu'il ne peut pas laisser ce logement à l'occupant actuel et qu'il tient à le faire déguerpir. Que peut dire le juge?

Peu de personnes sont favorables à l'augmentation actuelle des maisons destinées à la population pauvre, à Londres. Il arrive que dans telles rues malsaines, des blocs de cottages sont démolis, sans être rebâtis; quand on peut, on cherche à ménager des espaces vides. Dans tous les cas, le propriétaire peut louer à qui il veut, il accepte les meilleurs, les plus propres, les moins

encombrants locataires, les autres sont obligés de se porter vers les villages voisins. Du reste, il n'y a en réalité qu'un moyen vraiment efficace pour désencombrer, c'est de donner congé et de démolir. On a appliqué ce moyen plus souvent que l'on ne croit. Ce qui le rend plus facile à appliquer à Londres qu'à beaucoup d autres villes, c'est que la métropole n'est pas entourée de murs. Les murs enlèvent toute élasticité aux villes qui les gardent.

Nous ne pouvons entrer dans les considérations développées par l'auteur pour arriver à une sérieuse amélioration de la situation, en ménageant à la fois l'intérêt de l'industrie et du commerce, celui du travailleur et celui des pauvres.

Mentionnons, en passant, un tableau des salaires qui se payaient à Londres dans les années 1662 jusqu'à 1682 aux différents ouvriers occupés dans la construction des maisons (p. 104, etc.).

The Economic Review, publiée par la branche oxfordienne de l'Union chrétienne sociale (Rivingstons, Londres) avril 1900. Le 1er article, de M. E. J. Smith, parle de quelques critiques qui ont été faites contre ses idées sur le mouvement des *Trades Combinaisons*, expressions qui peuvent être prises dans le sens de grèves, mais aussi de trusts, rings et autres combinaisons. L'auteur a rempli son article de hors d'œuvre, sans se donner sérieusement la peine de convaincre le lecteur, de sorte que je serais fort étonné s'il était convaincu lui-même. Ce ne sont pas des mots qu'il faut, mais des arguments.

Mme Alice Lewis, dans le second article, revient sur les logements des pauvres à Londres (*The housing of the Poor in London*), mais à un autre point de vue que l'auteur de l'article inséré dans la précédente revue. Le premier semblait plutôt penser aux moyens de se débarrasser des locataires — par raisons sanitaires — pour éviter l'air empesté et les locaux encombrés. Mme Lewis s'occupe surtout des moyens de trouver un couvert pour ceux qui n'ont pas d'abri. Eh bien! il se fait vraiment beaucoup dans ce sens. Il y a des sociétés de bienfaisance qui s'y consacrent, il y a ensuite des compagnies d'affaires qui placent ainsi leurs capitaux, il y a enfin de nombreuses entreprises individuelles très variées. Les logements ne manquent donc pas, mais il n'est pas également facile de caser tout le monde. La population qu'on a en vue ici, les classes inférieures de Londres, peut être divisée *grosso modo* en trois sections : petits employés, ouvriers à leur aise, etc., gagnant de 30 sh. à 3 liv. par semaine. Cette classe se case facilement. La

seconde section comprend les ouvriers sans profession déterminée (*not skilled*) qui restent parfois temporairement inoccupés, ou que les infirmités empêchent quelquefois de gagner un bon salaire. Les plus grandes difficultés viennent de la troisième section, qui se compose des paresseux, des gens sans ordre ou de mauvaise vie. L'auteur nous raconte d'une manière intéressante combien de difficultés cette partie de la population donne à vaincre.

Un autre travail nous apprend que les marchands des rues, plus ou moins ambulants (fruits, légumes, fleurs, journaux, etc., etc.), de Manchester, ont constitué une Union pour la protection de leurs intérêts. Elle se tient au courant de la législation pour se défendre mutuellement contre le fisc, on prête des fonds aux membres... mais pas à ceux qui aiment la boisson. Nous renvoyons à l'article pour les détails.

Voulez-vous savoir comment se classent les logements habités par l'ensemble des Anglais? Les commissionnaires du Revenu intérieur vont nous le dire :

Taux des loyers. Livres.	Nombre.	Taux des loyers. Livres.	Nombre.
Au-dessous de 10	3.239.315	150 à 200.........	14.698
De 10 à 15........	1.384.432	200 à 300.........	12.315
De 15 à 20........	681.364	300 à 400.........	4.617
De 20 à 25........	237.673	400 à 500.........	2.066
De 25 à 30........	174.029	500 à 600.........	998
De 30 à 50........	367.778	600 à 700.........	618
De 50 à 80........	146.360	700 à 1.000.......	823
De 80 à 100.......	32.238	1.000 et au-dessus.	810
De 100 à 150......	40.598		

Voilà aussi comment on croit que les fortunes sont classées en Angleterre; si l'on avait le renseignement analogue pour les autres pays, ils pourraient bien se ressembler plus que l'on ne pense. Du reste, il est possible qu'on calcule à des taux différents, dans les différentes contrées.

The quarterly Journal of Economics (La revue trim. d'Econ. pol.) publié par l'Université d'Harvard. Boston, G. H. Ellis, février 1900. M. Taussig y a inséré un très instructif article sur l'industrie du fer aux Etats-Unis. C'est l'histoire de l'accroissement et de la grandeur de cette industrie dans les trente dernières années. En 1870, voici quelle était la production du fer des pays les plus productifs : Grande-Bretagne 5.963.000 tonnes, la tonne pesant

2.240 livres); Etats-Unis, 1.665.000 (tonnes idem); Allemagne, 1.391.000 (tonnes métriques). La Grande-Bretagne était à la tête de la production et dépassait de beaucoup ses concurrents. En 1898 nous trouvons la Grande-Bretagne à 8.681.000, les Etats-Unis à 11.774.000, l'Allemagne à 7.216.000 tonnes. On nous apprend même qu'en 1899 les Etats-Unis ont atteint 14 millions de tonnes. C'est à en perdre haleine. Il paraît que ces produits trouvent des consommateurs; il est permis néanmoins de craindre qu'on aille trop vite.

Mais c'est le caractère propre à notre époque d'aller vite. Les Etats ont sous la main des masses de matière première, les hommes sont vigoureux et entreprenants, ils vont de l'avant, *go ahead*! jusqu'à ce qu'un obstacle intervienne. Cet obstacle surgira bien un jour; en attendant on poursuit la production sur une échelle croissante et avec des instruments de plus en plus compliqués et puissants. C'est là même une des causes des grands progrès de cette industrie. Et le nouveau système de faire très grand — énorme — présente une particularité qu'il faut signaler en passant, c'est une sorte de réaction contre la division du travail; on n'en conteste pas le principe qui est inattaquable, mais on pense pouvoir se charger soi-même des divers travaux préparatoires et complémentaires de la production principale, au lieu de les abandonner à d'autres mains. Or, ce qui grossit souvent les usines actuelles, c'est le besoin de combiner diverses opérations et de les exécuter sur une très grande échelle, naturellement avec les instruments les plus perfectionnés. Cette combinaison des opérations va quelquefois très loin. On a en effet déjà réuni dans la même entreprise : des mines de fer, des mines de charbon, des fours à coke, des chemins de fer, des steamers, des docks, des hauts fourneaux, des fabriques de fer et aciers et même de machines. Il y a des gens qui ne peuvent s'arrêter tout seuls... il leur faut un obstacle matériel.

Political science quarterly, publié par la Faculté de science politique de l'Université de Colombia (Boston, Ginn and Co. Décembre 1899.) Dans un très remarquable article, M. C. A. C. Conant décrit une évolution banquière moderne. Il s'agit du dernier quart du XIXe siècle. Depuis longtemps les grands pays ont des banques centrales qui exercent une influence régulatrice sur le crédit. Elles avaient un fonds à eux, mais elles agissaient surtout

par leur privilège d'émettre des billets, c'est-à-dire d'emprunter des fonds au public. C'était, comme on sait, une source tantôt abondante et tantôt limitée, et l'histoire en a été trop souvent racontée pour que nous nous y arrêtions. Peu à peu un usage d'abord peu répandu s'étendit, on peut presque dire, se généralisa, c'est celui des dépôts, et les payements se firent par des chèques. Ce nouvel usage rendit les émissions des billets moins fréquentes. Mais un nouveau progrès se développa, de grandes banques par actions se créèrent, d'abord en Angleterre, puis en France, Autriche, Allemagne, etc. Ces banques firent beaucoup d'efforts pour répandre l'usage des dépôts et faire connaître les pratiques banquières qui en résultaient et elles réussirent, elles eurent bientôt des sommes considérables en dépôt et purent généraliser des procédés d'ailleurs connus depuis longtemps en Angleterre. Ces grandes banques de dépôt ont gagné et mérité une solide confiance, elles tiennent en majeure partie leurs fonds dans les réserves des banques publiques centrales (Banque d'Angleterre, de France, etc.), les banques publiques contribuent ainsi à maintenir le crédit des grandes banques privées, qui, elles-mêmes assurent l'influence des premières, car les masses d'or commencent à faire sentir leur poids.

J'espère que malgré l'extrême condensation de cet exposé on aura pu le saisir. J'aurais voulu ajouter quelques observations sur l'action des placers et des mines d'or qui se fait sentir dans ce mouvement ; je suis obligé de les ajourner. En attendant, un autre devrait s'en charger.

Le même numéro de la *Political science quarterly* a abordé encore de nombreux sujets importants, signalons un article sur la nécessité d'une communication interocéanique, puis un travail sur la Déclaration des droits du citoyen de la Révolution de 1789 avec quelques rappels de ce qui a été fait d'analogue aux Etats-Unis ; ensuite la Constitution des Etats australiens ; enfin, la part faite aux minorités dans les élections municipales.

Jahrbücher für Nationalœkonomie u. Statistik. (Annales d'économie politique et de statistique), publiées par MM. J. Conrad, etc. Iena, G. Fischer. Les livraisons de janvier et de février 1900 renferment un très bon travail de M. Félix Rachfahl, « pour servir à l'histoire de la propriété foncière » et c'est avec peine que je me retiens de dire : il ne servira à rien du tout. Ce serait presque une injustice, car le travail est fait avec soin et d'après les sources.

Seulement, l'auteur reconnaît lui-même qu'on ne peut résoudre le problème qu'à l'aide de suffisants documents contemporains, et pour tout document on ne dispose guère que de certains passages connus de César et de Tacite, passages cent fois commentés, interprétés, développés, comparés et néanmoins restés obscurs sur plusieurs points importants. Le nouveau travail de M. Rachfall sur ce sujet rebattu n'en reste pas moins intéressant à lire, mais notre connaissance des faits n'en sera pas plus complète, tant qu'on ne retrouvera pas des documents remontant à deux mille ans en arrière.

On se résignerait moins facilement à notre demi-ignorance, si l'on n'avait quelque arrière-pensée socialiste ; il est de mode de nos jours de taper en passant sur la propriété, même lorsqu'on n'est pas disciple de Karl Marx ; on trouve cela distingué, exempt de préjugé ; pour ma part, je qualifie cela très sévèrement et résume ainsi ma pensée : La propriété est venue à son heure, c'était la forme d'un des progrès de l'humanité. On peut sans doute avoir à revenir en arrière, qui sait si les hommes n'ont pas été plusieurs fois civilisés et s'ils n'ont pas déjà été rejetés dans la barbarie pour des milliers d'années. La barbarie reviendra peut-être après l'épuisement du charbon de terre. En tout cas, de nos jours surtout, le communisme est bien peu à craindre, il est contraire à la nature humaine.

Dans la livraison de février nous trouvons un curieux article de M. Flesch extitulé : *La protection* des (ouvriers qui sont) *disposés à travailler*[1]. C'est une contribution à une législation qui se prépare dans l'intérêt des employés et des ouvriers et qui, dans certains cas, protègera aussi l'employeur contre le départ intempestif de ses collaborateurs. On communique un projet de règlement où il est spécifié dans quels cas le patron et dans quels cas l'ouvrier peuvent rompre le contrat de travail. Ce règlement est beaucoup trop long pour être reproduit ici, et autant qu'on peut en juger après une rapide lecture, il n'y a pas de reproche sérieux à lui faire. On se propose de respecter rigoureusement autant les droits des employeurs que ceux des employés, et même de ménager les simples intérêts des deux parties. Du reste, c'est la pratique seule qui pourra nous apprendre si ce règlement atteint son but. Il est seulement permis de prévoir qu'il deviendra de plus en plus difficile d'être chef d'industrie. Peut-on espérer que ce règlement réduira le nombre des grèves ?

Mentionnons, ne serait-ce qu'en passant, des tentatives faites

[1] *Der Schutz der Arbeitswilligen.*

en Allemagne, et dont il est assez longuement question dans la livraison de mars 1900 des *Jahrbücher*, pour remettre en faveur une sorte d'échelle mobile, soit un tarif douanier variable des céréales. L'article est de M. K. Diel et expose les idées de plusieurs auteurs. Je me contente, vu l'exéguïté de l'espace à ma disposition, d'indiquer l'endroit où l'on trouvera le travail en question, sans entrer dans des détails, car l'idée est trop mauvaise pour pouvoir être recommandée. A quoi tend l'idée? A faire hausser le prix du blé au profit des grands propriétaires, et cette hausse artificielle ne se justifie par rien ; au contraire, elle est rendue abominable par cette raison que ce sont les gens peu aisés qui auraient à supporter cette hausse. D'ailleurs la population allemande s'accroît très rapidement et tout ce qui lui rend la vie plus difficile est un mal.

Ce même numéro de mars rend compte de la réunion, à Breslau, de la Société de politique sociale. Ce sont des économistes qui croient qu'ils peuvent diriger à volonté le mouvement économique. En y regardant de près, on voit que cependant les choses ne vont pas toujours comme sur des roulettes. Un des sujets qu'on a discutés au Congrès c'est la loi « des grands bazars », c'est ainsi qu'on nomme en Allemagne les grands magasins comme le Bon Marché, Le Louvre, etc., de Paris où l'on vend de tout et sur une grande échelle. Un projet de loi a été présenté au Reichstag — le gouvernement a dit qu'il le faisait à regret! (pourquoi le faire alors ?) il a consenti à imposer les *grands* magasins qui offrent plus d'une sorte de marchandises à la fois. C'est à la demande des petits et moyens commerçants, que cette mesure a été prise, et il y a des gens qui croient que la loi sera votée. Le Congrès s'est occupé encore de ce qu'on est convenu d'appeler le *sweating system*, puis du colportage, sur lequel la Société a fait une enquête (3 vol.) et qui semble être loin d'avoir l'importance qu'on lui attribue. Enfin la Société ne s'est pas montrée trop favorable aux sociétés de consommation, qui font une concurrence trop sensible aux marchands proprement dits. Dans tout cela je ne vois que des interventions en faveur de tel ou de tel intérêt particulier, et quoique ce soient de très savants professeurs qui parlent à Breslau, la science me paraît absente de la plupart de ces beaux discours.

Zeitschrift für Socialwissenschaft (Revue de la science sociale) dirigée par M. Jules Wolf, prof. à l'Univ. de Breslau (Berlin, chez G. Reimer). Dans la livraison n° 128 de 1899, M. Zimmermann

entre dans des détails remarquables sur les grands maux causés en Russie par la récente famine. Les famines ne sont pas rares en Russie, et il est à craindre qu'elles ne se multiplient encore si l'émigration intérieure contribue davantage à peupler la Sibérie. Il y a là de vastes territoires que les nuages arrosent très insuffisamment ; dans ces territoires,les céréales ne produisent que peu, le pain manque, et aussi les fourrages, de sorte que le mal a des conséquences durables. La famine ne tue pas seulement les hommes, le manque de fourrage réduit fortement le bétail et rend l'agriculture presque impossible.

Une année de famine fait terriblement souffrir les populations et les décime comme une épidémie. En 1891 et 1892 la famine a causé annuellement en moyenne 3.327.000 décès ; l'Etat a cependant dépensé de 143 à 160 millions de roubles annuellement pour venir en aide aux plus pauvres. Cela n'empêche pas les ressources des paysans de s'épuiser, il n'y a pas seulement appauvrissement, il s'est accumulé des dettes. Le paysan emprunte. Il lui faut du blé pour ensemencer, et l'État lui fait des avances, dont le montant atteint déjà 165.805.400 roubles. On cite encore d'autres dettes, dont le total s'élève à 272.198.000 roubles. Et comme le climat ne change pas, l'avenir ne se présente pas en rose, comment le supporter quand, même dans les bonnes années, la vie du moujik était réduite au strict nécessaire. On dit souvent que la Russie est un colosse aux pieds d'argile, est-ce cette pauvreté qu'on désigne ainsi ?

Dans la même livraison il y a entre autre un travail de M. Vierkandt sur la moralité propre aux peuplades primitives. Il en résulterait que ces peuplades seraient naturellement peu ou point exposées aux tentations. Les tentations ne viendraient qu'avec la culture, le savoir, la civilisation, de sorte que l'humanité ne ferait que croître en immoralité. Je suis d'avis — et même tout à fait convaincu — que ni M. Vierkandt, ni un autre auteur ne sait rien de rien de la moralité des peuplades primitives .. et qu'on n'en saura jamais rien... A défaut d'histoire, on ne peut faire que des romans.

La 1re livraison de l'année 1900 renferme un discours de M. le prof. Lunge de Zurich « sur certains changements que l'industrie aura à subir » (quand il n'y aura plus de combustible minéral). Dans l'introduction on rappelle ce fait curieux qu'au moyen âge c'est l'Allemagne qui fournissait à l'Angleterre le fer et l'acier. La Hanse avait des magasins à Londres et approvisionnait le pays. L'exportation du fer était alors prohibée et punie comme un crime. C'est

le passé cela, mais qu'avons nous à attendre de l'avenir? — On le dit, et d'une manière brève et claire. Quand les charbons seront consommés ou consumés, on aura les chutes d'eau et l'électricité. La chute d'eau produira la force et les courants électriques la transporteront au loin, au très loin. Et à quelles conditions? Si, nous dit-on, un cheval vapeur entretenu ou exploité pendant une année coûte (en Suisse) 250 francs, cette même force demandée à un ruisseau des Alpes marchera pour 25 francs par an. Je n'insiste pas, n'ayant en ces matières aucune expérience personnelle, il est possible que le bien sera suivi par le mieux, il est sage cependant d'attendre les faits pour les apprécier. Certain proverbe dit : il faut voir pour croire.

Je trouve dans les *Mélanges* du numéro de janvier 1900 quelques faits curieux, que je vais reproduire. L'un est relatif à l'accroissement de la valeur du terrain à bâtir à Berlin. Le terrain en question a été vendu en 1849 27.175 francs — en 1858 87.375 francs — en 1898 668.750 francs. C'est sans doute la population et la richesse croissantes de cette grande ville qui sont la principale cause de ces prix progressifs, mais les grandes quantités d'or trouvé tous les ans et qui multiplient sans cesse le stock de ce métal pourrait bien y être pour une part.

Le second fait que je voulais relever, c'est qu'au Reichstag on avait voulu interdire l'usage de payer aux ouvriers le samedi le salaire de la semaine, pour qu'ils ne le portent pas au cabaret le dimanche et le lundi. On a eu l'occasion de s'assurer que, même en étant payés un autre jour, les ouvriers se croient en droit d'aller au cabaret le dimanche et même le lundi... et là où on les payait le mercredi, même à ce jour. D'aucuns pensent (et j'en suis) que c'est dépasser la mesure de réglementer ce détail pour les hommes faits. C'est sur la jeunesse qu'il faut agir.

La livraison de février renferme un intéressant travail sur la situation des veuves en Allemagne. La statistique allemande permet d'entrer sur ce point en beaucoup de détails, on sait combien de veuves ont de quoi vivre par leur fortune, combien gagnent leur vie par leur travail, combien ont besoin d'être secourues! Il est question de créer une institution pour venir efficacement à leur aide. Nous n'avons rien de comparable à cette statistique.

Archiv für sociale Gesetzgebung (Archives de législation sociale) dirigée par H. Braun (Berlin chez C. Heymann 1900) tome XV-

1 et 2. M. Ernest Lange analyse la loi du 13 juillet 1899 sur l'assurance contre l'invalidité. On sait que la loi de 1889 a été amendée par celle de 1899 (23 juillet) qui ne modifie d'ailleurs que certaines dispositions. Rappelons que, pour les ouvriers et beaucoup d'employés la participation à cette assurance est obligatoire et qu'il faut avoir versé des cotisations pendant cinq ans pour avoir, en cas d'infirmité, droit à la pension. Les assurés sont divisés, par la nouvelle loi en cinq classes (au lieu de quatre comme en 1889) : 1° ceux qui gagnent par an au moins 350 marks (1 fr.25) ; 2° ceux qui gagnent de 350 à 550 marks ; 3° de 550 à 850 marks ; 4° de 850 à 1150 marks ; 5° plus de 1150 marks. Les cotisations diffèrent naturellement selon le montant des salaires, elles sont payées hebdomadairement pour la 1re catégorie 1 à 14 pfennings (100 pfennings = 1 mark), 2e 20 pfennings ; 3e 24 pfennings ; 4e 30 pfennings; 5e 36 pfennings. L'Etat ajoute à chaque cotisation une somme fixe de 50 marks et le patron double la cotisation de chacun de ses ouvriers. Voilà le gros des charges, qui peuvent se modifier dans certains cas. La pension dépend de la durée des versements. Nous devons renvoyer le lecteur pour plus de détails aux textes même de la loi qui a 194 articles, ce qui prouve qu'elle n'est pas de la première simplicité. Certainement les pauvres gens qui touchent les petites sommes qu'ils ont acquises par leurs versements ne sont pas hors de peine, mais il faut penser que néanmoins leur sort en est amélioré. Du reste, cette organisation date de trop peu de temps pour que nous puissions déjà en apprécier les effets sociaux. Nous n'avons qu'à voir venir et ceux qui viendront après nous apprécieront.

Le même numéro renferme la loi anglaise du 9 août 1899 qui assure aux employées de commerce des sièges dans les magasins où elles sont chargées de la vente. D'autres pays ont imité cette législation et l'on doit s'étonner que le législateur ait été obligé d'intervenir, car la défense de s'asseoir est véritablement un abus.

Die Grundlegung etc. (Les bases de la théorie de l'Economique) selon Adam Smith, par M. Oscar Jaeger, professeur d'économie politique à l'Université de Christiania. Extrait de la *Revue économique autrichienne*, paraissant à Vienne chez M. Braumüller. C'est une excellente publication, qui tient ce qu'elle promet et qu'on lira avec agrément. L'auteur commence par rappeler ce qu'étaient les idées économiques lorsque régnait le système mercantile. Au temps

de Colbert — avant et encore après — on croyait que la richesse d'un pays dépendait surtout de la quantité des métaux précieux qu'il renfermait et que la sagesse gouvernementale consistait à favoriser l'entrée dans le pays, et à empêcher la sortie de ces métaux. Cette théorie si répandue alors, et si solidement établie qu'elle n'a pas pu être complètement vaincue jusqu'aujourd'hui, fut en premier lieu attaquée par François Quesnay et ses amis parmi lesquels il suffit de signaler Turgot, Dupont de Nemours et les autres physiocrates. On sait que, selon eux, il n'y avait qu'une source de richesse, l'agriculture, qui seule produisait un profit. M. Jaeger analyse cette doctrine avec les développements nécessaires, mais je crois pouvoir me borner à mentionner des points saillants.

La doctrine des physiocrates ne put pas longtemps se soutenir, on ne pouvait pas considérer la nature comme seule productrice de valeur, car il devenait impossible d'expliquer de nombreux faits journaliers et notamment toute l'activité des hommes. On comprit assez vite que c'est le travail qui est le principal agent producteur. C'est un des mérites d'Adam Smith de l'avoir proclamé : *Labour*, dit-il, *was the first price, the original purchase money that was paid for all things. It was not by gold or by silver, but by labour, that all the wealth of the world was originaly purchased.* Oui, le travail fut le moyen principal d'acquérir bien avant que les métaux précieux aient été des représentants de la richesse.

On sait que les partisans du système mercantile visaient l'acquisition des métaux précieux, tandis que les physiocrates tendaient à l'acquisition des « richesses ».

Mais Ad. Smith déclarait expressément que l'activité économique avait pour but de procurer aux hommes l'aisance ou la richesse, but qu'il indique alternativement par les mots *wealth*, *riches*, *opulence*. On a soutenu qu'Ad. Smith n'avait jamais défini la chose qu'il désigne par ces mots, mais M. Jaeger montre qu'on se trompe, d'une part, en signalant la *poverty* comme le contraire de la richesse, et de l'autre, en citant la définition suivante. « Chacun est riche ou pauvre selon qu'il a ou non le moyen de satisfaire aisément ses besoins et de jouir du bien-être de la vie. »

M. Jaeger présente aussi des critiques, mais elles sont bien moins importantes que ses éloges. Relevons encore un détail. Il rapporte qu'on ne donnait alors (et même aujourd'hui) le nom de capital qu'aux sommes placées à intérêt. Ad. Smith élargit le sens du mot et en fait un ensemble de moyens de production, des objets qui procurent un revenu et les divise en capital fixe et capi-

tal circulant. C'est d'ailleurs la seule bonne définition. Marx ne voit dans le capital que le fonds sur lequel on paie les salaires.

Handwœrterbuch der Staatswissenschaften (Dictionnaire des sciences politiques), publié par MM. les prof. de faculté Conrad, Elster, Lexis, Loehning avec la collaboration de nombreux savants (Iéna, Gustave Fischer) 2e édition, tome III, C, D, E, F. J'ai déjà dit la très bonne opinion que j'ai de cette encyclopédie, ce qui n'exclut pas naturellement de légères critiques de détail, puisqu'il n'y a rien de parfait sur la terre. On ne trouvera nulle part un recueil aussi complet ou une liste aussi complète des hommes qui se sont distingués comme auteurs dans les matières traitées; il s'y joint une bibliographie très riche, puis un exposé de la science, théories et faits, qui doit satisfaire à bien des exigences. Ce Handwoerterbuch, comme on l'a nommé dans un accès de modestie exagérée, est un véritable monument scientifique qui conservera une grande partie de sa valeur quand bien des choses auront déjà changé et ne seront plus en tout point exacts.

On a vu que ce volume contient les mots que le hasard de l'ordre alphabétique classe sous les lettres C. D. E. et F. La langue allemande y a placé, pour n'en citer que les plus importants, propriété, droits d'importation, revenu et impôt sur le revenu, chemins de fer, droit d'héritage, finances, théorie et pratique, navigation fluviale, forêts, etc. Il y a là des travaux sérieux, parfois très développés, qui présentent généralement cette particularité de comparer soit des opinions de différents auteurs, soit des opinions de différentes époques et contrées, ainsi que l'analogie des faits ou leur différence. Un des exemples les plus intéressants de ces rapprochements est fourni par l'impôt sur le revenu, encore, à mon point de vue, n'est-ce pas l'impôt qui est intéressant ici, mais le revenu, notamment sa distribution en petits, moyens et grands revenus. Si l'on possédait une bonne statistique de la distribution des revenus dans les différents pays, on pourrait en tirer de précieux renseignements sur la situation morale, sur le bien-être, l'état d'avancement des populations. Mais on n'a pas songé à relever cette statistique pour elle-même. On a compris que les citoyens avaient une grande répugnance à donner ce renseignement et qu'ils ne le donneraient pas; aucun gouvernement n'a jamais voulu soulever ce lièvre-là dans le seul intérêt de la statistique ou d'une théorie quelconque. Mais lorsque les financiers ont songé à asseoir l'impôt directement sur le revenu, ils

ont posé la question et obtenu des chiffres, sans doute, mais peut-on s'en servir scientifiquement? Le contribuable déclare-t-il la vérité, peut-on au besoin l'établir administrativement? Il paraît que non. Baxter, dans son travail sur le revenu anglais, pensait qu'il fallait augmenter de 16 0/0 les chiffres officiels. Samter, appréciant les chiffres prussiens, proposa de les doubler : probablement, l'un était favorable et l'autre défavorable au système. En tous cas, ces évaluations sont en l'air, car il m'a été dit dans un voyage que j'ai fait à Berlin que, si beaucoup de contribuables atténuent, il en est aussi qui exagèrent, par exemple les commerçants qui ont besoin de crédit. L'exemption des petits revenus rend les chiffres encore plus inexacts.

L'inexactitude doit surtout être grande en Italie où l'impôt sur le revenu, longtemps fixé à 13,2 0/0, est maintenant porté à 20 0/0. En 1877 un document officiel évaluait le revenu moyen d'un avocat à 750 lires (fr.), celui d'un médecin à 398 l., celui d'un notaire à 537 l. On ne semble pas se gêner en Italie. Contentons-nous de ces extraits, mais au besoin le lecteur n'aurait que l'embarras du choix, s'il avait besoin de plus amples détails.

Bankpolitik (Politique banquière), par M. le professeur William Scharling de l'Université de Copenhague (actuellement ministre des Finances du Danemark), Iéna, Gustave Fischer. C'est un cours d'histoire sur l'origine et le développement des banques, sur leurs procédés et les services qu'elles rendent. L'auteur expose avec clarté et simplicité et il fait connaître les modifications, assez légères d'ailleurs, que ces institutions subissent dans les différents pays. Ces matières ont été si souvent traitées que mes courts extraits ou résumés ne pourraient reproduire que des choses très connues, incontestées. Je me bornerai donc à signaler un point de détail sur lequel l'auteur s'étend et qu'il a été peut-être le premier à relever, c'est l'effet que les caisses d'épargne ont eu sur les banques, et ainsi indirectement sur le mouvement des affaires.

Rappelons que la Banque sert de caisse de dépôt, par conséquent de caisse de virement, qu'elle dispense dans certains cas de l'emploi des monnaies et rend d'autres services qu'on peut demander à des capitaux concentrés. Or, ces divers services ont été longtemps la jouissance privilégiée des gens plus ou moins aisés, dits capitalistes. M. Scharling nous montre que les caisses d'épargne ont généralisé cette jouissance, l'ont mise au moins à

la disposition de la partie la plus méritoire de la population la moins aisée. Vers la fin du siècle dernier, les premières caisses d'épargne surgirent, mais ce n'est guère que depuis 1850 qu'elles se multiplièrent, et maintenant c'est par milliards qu'on compte les sommes qui se sont accumulées peu à peu dans ces caisses des dépôts des grands pays.

Le petit Danemark a réuni ainsi 645 millions de couronnes (1 fr. 31), et la moitié des comptes dont nous venons de donner le total n'atteignent qu'une moyenne de 50 couronnes. Or, quand ces comptes encore petits ont dépassé l'époque du « devenir », quand ils sont *devenus*, ils entrent souvent à la banque et sont traités de capital.

J'ajouterai que ce qui a contribué beaucoup à grossir les magots que les banques sont chargées de conserver, ce sont les nombreuses mines d'or qu'on exploite depuis un demi-siècle, masses d'or recueillies en premier lieu par les grandes banques privées par actions qui se sont fondées en Angleterre, en France, en Allemagne et ailleurs et qui ont eu pour effet de fortifier les banques publiques en même temps qu'elles y trouvent un soutien à des moments difficiles.

Zur Erkenntnislehre der volkswirthschaftlichen Erscheinungen. On traduira peut-être assez exactement ce titre par : De l'interprétation philosophique des phénomènes économiques ; peut-être serait-il aussi permis de dire : De la métaphysique des phénomènes économiques. L'auteur, M. Stanislas Grarski, médite profondément les questions relatives à la nature de l'économique ; il nous fait connaître les solutions de plusieurs auteurs, les discute, présente les siennes, mais laisse sous l'impression, qui m'est peut-être particulière, qu'il tient plutôt à discuter qu'à résoudre. Or, pour ma part, les solutions m'intéressent plus que les discussions.

Pourtant la discussion a parfois du bon, c'est quand elle veut établir la nature des rapports entre l'individu et la société. Sans hommes, pas de société ; peut-on concevoir l'homme sans société ? La nature de l'homme constitue la société, et pourtant la société, toute collective qu'elle est, a la plus grande influence possible sur l'individu. La société peut très bien être conçue comme une unité et l'on pourrait se mettre encore d'accord à nombre de points de vue — seulement on arriverait finalement peut-être à

la conclusion... qu'il n'y a pas de conclusion. C'est l'abîme sceptique.

Théorie des wirtschaftlichen Werthes. (Théorie de la valeur économique), par M. Otto Heyn. (Berlin, Puttkammer u. Muhlbrecht, 1899). La valeur est une des notions économiques fondamentales dont les économistes se soient le plus occupés; de nombreux livres, brochures, de courtes et longues études lui ont été consacrés et pourtant on peut considérer cette notion comme une idée très simple qu'on a compliquée à plaisir au moyen de subtilités artificielles. Qu'est-ce que la valeur? C'est l'indication qu'une chose est utile, qu'elle rend des services. Toutes les choses qui sont dans ce cas rentrent dans la classe des « biens » et sont l'objet de l'Economique. L'auteur, naturellement, traite des différentes façons, pour un objet, d'être utile, par exemple positivement, en augmentant le bien-être, ou négativement, en préservant d'un dommage; on distingue aussi entre la valeur subjective et la valeur objective.

Si nous pouvions entrer dans des développements, nous pourrions montrer que cette notion si simple de la valeur n'est pas comprise de la même façon par tous les économistes. Certains d'entre eux déclarent que la valeur — et surtout la valeur subjective — est une notion comparative; elle ressort précisément de la comparaison de deux utilités: telle chose vaut pour moi autant — plus ou moins — que telle autre chose. Mais d'autres, tout en admettant la fréquence des comparaisons, n'admettent pas qu'on ne puisse pas parler de valeur sans comparer; on peut très bien signaler, disent-ils, uniquement la grande valeur de ceci ou la faible valeur de cela. Il est vrai que si l'on veut mesurer une valeur, comparativement ou non, il faut une mesure, ce qui suppose un 2e ou 3e objet.

Arrêtons-nous maintenant un moment au chapitre qui porte le titre de : La valeur est une qualité (ou propriété, *Eigenschaft*) des objets. Des économistes pensent qu'on peut dire d'un objet qu'il a de la valeur comme on dirait il a de la beauté, de la grandeur ou une autre *qualité*. D'autres économistes pensent que, dire d'un objet qu'il a de la valeur, s'est exprimer un *jugement* (une appréciation). Mais l'auteur n'est pas de cet avis. Il est plutôt pour la qualité, c'est comme si l'on disait l'objet est grand, beau, etc. M. Heyn passe ensuite en revue les opinions d'autres auteurs, mais il n'y a réellement pas lieu d'insister, car dans une annexe

assez étendue on nous apprend que dans la pratique on n'a aucun égard pour toutes ces distinctions de la théorie. Pour ma part, je n'attribue pas une grande importance à la notion de la valeur, l'économiste ne lui doit que quelques pages, c'est au PRIX des choses qu'il doit toute son attention, toutes ses recherches.

Die volkwirtschaftlichen Anschauungen David Humes (Les vues économiques de David Hume), par Max Klemme. Iena G. Fischer, 1900. David Hume, qui est né à Edimbourg en 1711 et y est mort en 1776, appartient donc au XVIIIe siècle ; il a été contemporain et ami d'Ad. Smith, mais il l'a précédé de 14 ans dans la tombe. Ce fait, et l'originalité de ses idées, permet de le considerer comme le représentant des meilleures doctrines économiques qui ont précédé le célèbre livre de *Wealth of Nations* dans lequel a été exposée pour la première fois la théorie classique de l'Economie politique. D. Hume est peut-être plus connu par son histoire d'Angleterre, mais pour nous il est surtout l'auteur des *Essays moral, political and literary* qui ont joui d'une grande célébrité, mais n'ont plus qu'un intérêt historique au point de vue de la science économique. M. Klemme expose brièvement les opinions de Hume en les classant dans un ordre méthodique.

Relevons quelques points. Hume partage l'opinion si souvent exposée depuis Aristote que les hommes ont commencé par être chasseurs et pêcheurs et qu'ils ne se sont mis que peu à peu à cultiver la terre. L'industrie est venue en dernier. Aussi les populations ont-elles longtemps vécu très simplement et le luxe est venu assez tardivement. Hume n'a pas admis les doctrines mercantiles d'après lesquelles la richesse d'un pays consiste en métaux précieux qu'il faut chercher à augmenter par le commerce, etc., mais elle se compose de toutes les choses utiles et agréables à l'homme. Hume, naturellement, insiste sur le bien qui résulte des progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et soutient que ces progrès sont favorables à la civilisation comme à la prospérité des peuples. Quant aux questions de doctrine proprement dite, Hume, comme ceux qui le précèdent, parle plutôt du prix que de la valeur ; c'est Ad. Smith qui a mis surtout la valeur en avant, et je crains un peu qu'il n'ait fait naître ainsi de bien oiseuses discussions. Or, Hume était d'avis que les prix sont en rapport avec l'abondance ou la rareté du numéraire ou des métaux précieux, ce qui est au fond vrai dans de certains cas, mais qu'il ne doit pas trop être pris à la lettre. Il y a des *si* et des

mais ; vouloir soutenir, comme quelques auteurs, qu'il n'y a pas de rapports entre le prix et la quantité du numéraire, c'est nier l'évidence. Dire que ce n'est pas le numéraire qui voit sa valeur décroître quand il est abondant, mais que c'est le métal dont il est fait qui perd sa valeur et réagit ainsi sur les monnaies, c'est une subtilité sans portée.

Hume, on ne le croirait pas, semble le premier qui ait distingué entre un capital et une somme d'argent. Le capital, dit-il, est de l'argent placé et qui rapporte des intérêts. Il n'a cependant pas expliqué l'origine et la nature des intérêts. L'auteur saisit l'occasion d'entrer dans quelques détails sur les différentes opinions émises par les auteurs. Hume avait des idées saines sur la balance du commerce et M. Klemme les compare avec celles d'Ad. Smith, Ricardo, Bastiat, List. En somme les analyses de l'auteur peuvent nous faire penser que le progrès scientifique inauguré par Ad. Smith n'a pas été un saut, mais qu'il a été préparé par un avancement partiel et successif.

Nous avons sous les yeux deux ouvrages sur l'agriculture belge, parus à la librairie Cotta de Stuttgart et qui paraissent destinés à se compléter. L'un de ces livres a pour titre : *Die belgische Landwirtschaft im* 19e *Jahrhundert*. (L'agriculture belge au XIXe siècle), par M. Alfred de Chlapowo Chlapowski. Ce volume s'occupe surtout de la description technique du pays et de sa culture, ce qui présente un très sérieux intérêt, car l'on sait que, depuis des siècles, la Belgique a la réputation d'être une des contrées les mieux cultivées. Et ce bon renom n'est pas dû à la fertilité du sol, car le terrain présente de très grandes différences d'une province à l'autre et parmi elles il en est de presque stériles, comme la Campine, mais on sait tout de même faire... le possible.

C'est surtout à sa dense et laborieuse population qu'est due la productivité du sol belge. Selon la statistique de 1895 la Belgique avait alors 6.410.783 âmes, soit 218 habitants par kilomètre carré, densité qui passe à elle seule comme une preuve de la productivité du sol. La population a d'ailleurs rapidement augmenté, puisque le recensement de 1831 avait donné un total de 3.785.814 habitants. Ce qui est remarquable, c'est que, bien que la Belgique soit un pays industriel qui envoie ses marchandises au loin, la population agricole ne cesse d'augmenter. On sait qu'elle diminue en Angleterre, en Allemagne, en France. En Bel-

gique, on n'a compté en 1846 que 1.083.601 individus des deux sexes travaillant dans les champs ; en 1880, 1.099.319 ; en 1895. 1.204.810 individus. Ce dernier chiffre se décompose en 1.015.799 membres de la famille et 189.011 travailleurs salariés.

On est moins bien renseigné sur la distribution du sol. On sait seulement qu'en 1850 ,738.512 propriétaires possédaient 940.660 cotes foncières, donc 7 en possédaient alors 9 en moyenne. Les chiffres plus récents ne font pas connaître le nombre des propriétaires et l'étendue de leurs biens, mais on a relevé la grandeur des cultures, etc., etc. Un tableau nous fait connaître que le nombre des cotes foncières était de 914.337 en 1845 (21 par 100 habitants) et de 1.183.668, en 1895 (18 par 100 habitants), cet accroissement est donc moins rapide que celui de la population. Aux mêmes époques, il y avait, en 1845, 5.720.076 parcelles (194 par 100 hectares) et en 1895, 6.526.407 (222 par 100 hectares). En 1894 la grandeur moyenne d'une parcelle était de 45 ares 04. En 1895, 2.419.799 hectares (82. 16 p. 100) appartenaient à des particuliers, 39.289 hectares (1.33 p. 100) à l'Etat, 290.296 hectares (9.85 p. 100) aux communes, le reste à des institutions de toutes sortes, religieuses, charitables et autres. La grandeur des cultures ou exploitations a été ainsi qu'il suit.

Grandeur des exploitations	1846 —	1866 —	1880 —	Augmentation depuis 1866	Diminution depuis 1866
3 hectares et au-dessus.	442.869	5-3.616	766.703	183.087	»
De 3 à 10 hectares.....	83.765	107.802	102.121	»	5.242
De 10 à 50 hectares....	41.583	42.062	38.169	»	8.893
50 hect. et au-dsssus...	4.333	5.027	3.403	»	2.241
Totaux généraux	572.550	741.007	910.396	183.087	16.698

Ainsi, les petites exploitations ont augmenté, les grandes ont diminué. En 1846, 35 p. 100 des terres étaient cultivées par les propriétaires et 65 par des fermiers (grands et petits) ; en 1866 33 par les uns et 67 par les autres ; en 1880, 36 p. 100 étaient cultivées par les propriétaires et 64 par des fermiers ; pour 1895, on a trouvé les chiffres 34,7 et 65.3. Il n'y a donc que de légères oscillations et peu de changements.

Nous trouvons dans le volume que nous analysons de curieux renseignements sur les salaires. L'agriculture emploie naturellement aussi des journaliers. Eh bien, ces travailleurs demandent un salaire supérieur au petit cultivateur qui les engage qu'au grand, car le petit cultivateur travaille à côté d'eux et comme il y met beaucoup d'ardeur, le journalier est obligé de se fatiguer

davantage et il cherche à se faire payer en conséquence. Du reste peu de ces ouvriers ruraux n'ont que le salaire strict, qui est d'ailleurs bien bas. Les uns obtiennent la nourriture en sus du salaire, mais une nourriture des plus simples ; d'autres ont affermé une parcelle de terre qui est cultivée par les membres de la famille, et permet d'améliorer l'ordinaire.

Le second ouvrage sur la Belgique dont nous avons à parler peut, à certains égards, être considéré comme le complément du précédent. Il a pour titre : *Der Agrarsocialismus in Belgien* (Le socialisme agraire en Belgique) par le baron de Steffens-Frauweiler (Stuttgart, Cotta, 1900). C'est, comme on voit, une question toute d'actualité qui est traitée, mais l'auteur l'envisage au point de vue scientifique en historien autant qu'en sociologue.

Après avoir donné une idée de l'agriculture belge et de son développement et avoir également exprimé cet avis que l'état relativement avancé de ce pays n'est pas dù à la qualité de son sol et autres avantages naturels, mais aux efforts intelligents de ses habitants, il raconte la fondation, le 9 avril 1885, à Bruxelles, du parti ouvrier belge (*Arbeiterpartei*). Ce parti émane, il est à peine nécessaire de le dire, du socialisme. Cette doctrine remonte du reste assez haut en arrière en Belgique et son principal propagateur est Colins (le baron de) qui publia en 1857 un livre intitulé *Qu'est-ce que la science sociale*? et il n'attendit pas *Das Kapital* de K. Marx pour répondre à cette question. C'est dans cette réponse qu'il employa pour la première fois le terme de *collectivisme* en rejetant le communisme recommandé par Marx et Engels. Nous ne nous arrêterons pas aux légères différences qui distinguent le communisme du collectivisme et qui disparaîtraient bientôt dans la pratique.

Le parti ouvrier ou socialiste ne tarda pas à s'organiser, surtout au point de vue des élections et non sans un certain succès. L'organisation consistait surtout à combiner et à centraliser toutes les forces ouvrières déjà acquises au parti, et cela se fit par le conseil général, siégeant à Bruxelles, et dont le bureau dirige et administre tout. Cette direction inspire 20 fédérations autonomes qui comprennent environ 500 groupes, sociétés de secours mutuels, sociétés coopératives de production et de consommation et autres dont les attributions ont été soigneusement réglées. Cette organisation, qui comprend les congrès annuels, est chargée de la propagande des doctrines socialistes qui a lieu par des discours, des journaux, des brochures et naturellement aussi par l'action mutuelle des ouvriers.

L'auteur analyse le programme du parti ouvrier belge qui fut convenu dès la fondation du parti, le 9 avril 1885, mais dont la forme définitive date du congrès de 1894. Le programme commence par l'exposé des doctrines collectivistes qui seraient destinées à remplacer le régime capitaliste. Les biens économiques, et plus particulièrement les moyens de production, dit le programme, doivent être considérés, soit comme des dons naturels, soit comme le produit du travail de ceux qui nous ont précédés et doivent, par conséquent (?), être admis comme propriété commune de l'humanité. Le droit, pour des individus ou des groupes, de jouir de cette propriété commune ne peut être fondé que sur l'utilité sociale et n'être motivé que par le but de procurer à chacun la plus grande somme de liberté et de bien-être. Cela suffit pour nous rappeler que l'initiateur Colins a tiré ses doctrines de son imagination.

Il est inutile de dire comment on pense faire passer la propriété du sol des mains des individus dans celles de la collectivité, mais une fois que ce changement aura été réalisé, on nous assure, naturellement sans le prouver, que le travail collectif fera cesser toute concurrence et assurera la prospérité générale. On ne peut entrer ici dans la discussion de ces doctrines, mais il importe de constater qu'elles n'ont pas tant d'adhérents qu'on pourrait le croire d'après certains votes. Il est des ouvriers, et surtout des cultivateurs, qui donnent leurs voix à l'opposition sans savoir de quoi il s'agit et qu'on retourne aisément dans des moments décisifs.

Ce qui pourra intéresser le lecteur, c'est de savoir comment les socialistes belges se représentent l'avenir de l'agriculture de leur pays. Selon eux, le mode actuel de la culture rurale indique déjà comment le progrès se fera. La culture individuelle se retire et elle est remplacée, pour la petite culture, par l'accroissement du nombre des sociétés coopératives agricoles et, pour la grande, par l'augmentation du nombre des grandes exploitations où le capital et le travail se sont associés, (c'est-à-dire que l'exploitant s'est associé des travailleurs en leur donnant, avec le salaire, un lopin de terre). Dans ces grandes exploitations capitalistes, toutes les difficultés seront peu à peu vaincues. A l'aide de machines, on suppléera au travail manuel insuffisant et, à l'aide des contrats avec des groupes, on parviendra à stimuler l'activité productive des travailleurs et bientôt on pourra réformer le droit du fermage (pour que la grande culture se change en culture collective). Et pendant que cette transformation s'opère, les grandes exploita-

tions profiteront de plus en plus de leur supériorité technique pour acquérir de petites cultures et elles abuseront ainsi tellement de leur supériorité qu'il ne restera plus d'autre moyen de s'en défendre que de les exproprier.

Cependant, on admet que ce ne sera pas là la seule voie que suivra la réforme collectiviste. Beaucoup, pensent les socialistes, se fera par l'association des petits propriétaires et la création d'exploitations coopératives tant pour la culture du sol que pour les fromageries,sucreries, distilleries,etc. La coopération sera la transition naturelle au collectivisme. On agira encore sur les propriétés communales. Du reste, les projets manquent de clarté, car la collectivité ne fournit aucun précédent. Jamais l'humanité n'avait encore abandonné le « capitalisme », ou l'individualisme, pour le « collectivisme » et les faits manquent pour s'instruire sur les difficultés à vaincre. On était donc obligé de s'adresser à l'imagination et d'inventer ou de combiner. Peu à peu, on devient plus pratique et moins utopique, car les paysans sont positifs, et s'ils ne sont pas très progressifs, ils acceptent néanmoins les améliorations très évidentes, mais ils veulent garder leur liberté.

L'auteur, en résumant ses vues, ne s'exprime pas favorablement sur les projets des meneurs socialistes, mais il ne va pas jusqu'à dire que le mouvement qu'ils produisent restera tout à fait stérile. Déjà le fréquent rapprochement des ouvriers de l'industrie avec les cultivateurs agit sur ces derniers en les rendant plus accessibles aux réformes. Les réformes agricoles ne sont pas faciles, mais on a déjà pu s'apercevoir qu'il y a quelque chose à faire par l'association et la coopération et l'auteur croit qu'il faut étudier les exemples qu'on a de ces procédés ; peut-être en a-t-il une trop bonne idée, mais, dans tous les cas, il faut suivre le conseil de tout examiner et de choisir ce qu'il y a de mieux.

———

Die unehelichen Kinder in Berlin (Les enfants naturels à Berlin), par le Dr H. Neumann (Iena, G. Fischer, 1900). Sur les naissances par sexe et par état civil de Berlin, nous avons dans l'Annuaire de cette ville (*Statistisches Jahrbuch*, libr. Stankiewicz, 24e année, 1899), les renseignements que la statistique a l'habitude de recueillir sur cette matière. Mais, le Dr H. Neumann, privatdocent à la la Faculté de médecine de Berlin, a jugé à propos d'entreprendre une enquête spéciale sur les enfants naturels de 1896 et pendant leur première année d'âge. Pour cette enquête, il s'est adressé à 216 autorités ou fonctionnaires pour savoir ce que chacun des enfants

nouveau-nés était devenu et chacune de ces autorités a bien voulu répondre et remplir le questionnaire de ce simple particulier. Que la science leur en soit reconnaissante.

L'auteur nous présente une notice historique sur le mariage en Allemagne et 48 tableaux avec commentaire sur les enfants naturels. Nous ne pouvons donner que très peu d'extraits. Et d'abord celui-ci : sur un ensemble de 7.192 filles-mères, 2.574 (35,8 0/0) étaient en service (bonnes, cuisinières, etc.), 1.858 (25,8) ouvrières, 1.711 (23.8) couturières et blanchisseuses, 279 (3,9 0/0) placées dans le commerce, 107 (1,5) dans les hôtels et auberges, 663 (9,2) dans d'autres situations. De ces 7.192 personnes, 2.226 sont accouchées dans un établissement public, 352 dans des établissements privés, 4.614 chez elles ou chez des parents. L'auteur sait tirer partie de ces détails. De ce premier tableau, je saute au huitième (je ne suis pas la nature, moi) pour dire que des 7.192 enfants, 747 ont été légitimés par le mariage subséquent des parents, savoir : 83 dans un mois, 110 dans deux mois, 113 dans trois, total pour le 1er trimestre, 304 ; 2e trimestre, 117 ; 3e trimestre, 141 ; 4e trimestre, 125 enfants.

Allons maintenant au tableau 32 pour savoir combien des 7.229[1] enfants restaient encore en vie à la fin de l'année. Des 2.226 enfants nés dans un établissement public 851 (38,2 0/0) : des 389 enfants nés dans un établissement privé 150 (38,6 0/0) ; des 4,614 nés dans des logements privés 2.253 (48.8 0/0). Ces chiffres ont besoin d'explications, on les trouvera dans le petit volume de M. le Dr Neumann, avec beaucoup d'autres.

L'*Economista*, journal hebdomadaire paraissant à Florence sous la direction de M. A. J, de Johannis. Nous avons remarqué dans le précédent trimestre, et non sans surprise, toute une série d'articles (12) rédigés par ce dernier sur le roman de Zola intitulé : *Fécondité*. La science peut-elle discuter les vues d'un romancier ? Quoi qu'il en soit, M. Johannis a répondu affirmativement et dans le numéro du 25 février 1900, il reproduit un tableau qui semble prouver que les populations mettent spontanément dans la multiplication des familles, la prudence recommandée par Malthus : quand le blé est à bon marché il naît plus d'enfants que lorsqu'il est cher. Voici, sur ce point, selon M. de Johannis, ce que nous apprend la statistique italienne.

---

[1] Le total n'est pas toujours le même, parce que les renseignements manquent dans quelques cas.

Années	Naîssances moyennes par jour	Prix du froment
—	—	—
1872........	2.716	Lires 30,77
1873........	2.637	35,38
1874........	2.761	35,93
1875........	2.975	27,42
1876........	2.872	28,78
1877........	2.765	33,63
1878........	2.853	31,43
1879........	2.755	31,35
1880........	2.784	32,27
1881........	2.970	26,36
1882........	2.924	25,42
1883........	3.046	23,11
1884........	3.107	21,52
1885........	2.991	21,24
1886........	3.109	21,28
1887........	3.126	21,48
1888........	3.104	21,50
1889........	3.068	22,83
1890........	3.045	22,63
1891........	3.029	24,60
1892........	3.058	24,32
1893........	3.040	21,08
1894........	3.038	18,77
1895........	2.955	20,30
1896	2.999	22,04

Ces chiffres ne sont pas sans une certaine éloquence, mais on ne doit pas oublier qu'une seule circonstance ne suffit pas pour expliquer le phénomène qui subit de nombreuses influences variées.

Dans le numéro du 15 avril nous trouverions plusieurs articles à analyser et à discuter, si l'espace le permettait. Mentionnons seulement l'article sur les établissements tontiniers ou de répartition qu'il s'agit de régler législativement parce qu'on a abusé de ces combinaisons en en faisant des loteries. Puis il y a la question des subventions de l'État aux entreprises départementales et communales. Ensuite, l'article sur les finances de Paris prétend nous apprendre que le budget de notre capitale dépasse celui de mainte monarchie. Paris dépense plus de 358 millions avec 2.250.000 habitants ; la Norvège 106 millions avec 1 million 988.000 âmes ; le Danemark 96 millions avec 2.170.000 âmes ;

la Grèce 87 millions avec 2.437.000 âmes ; la Suisse 87 millions avec 2.917.000 âmes.

L'article sur les Banques européennes à deux époques, qu'on trouve dans le numéro du 29 avril, présente également de l'intérêt, il montre que les institutions de crédit gagnent constamment en importance, et il serait facile de montrer que l'accumulation de l'or y est pour sa part. Je ne crains qu'une chose, c'est que quand la hausse des prix en sortira, cette hausse se trouvera hors des gonds, ou de toute mesure.

Giornale degli Economisti (Journal des Economistes) de Rome. La livraison de mars renferme des extraits d'un Traité d'économie pure (*Trattato di Economia pura*) du très savant professeur V. Pareto. Ne connaissant le dit Traité que par ces extraits très courts, nous n'avons pas la prétention de l'apprécier, d'autant moins que la pureté dont il est question ici semble un peu suspecte. Que veut dire *pure*, ici ? Le mot peut avoir la signification d'abstrait, peut aussi vouloir dire : théorique sans application. Or je me demande si un pareil travail a toute sa valeur ? Une pareille économique sort-elle de l'imagination ou de la raison ? Est-elle restée étrangère à toute influence du sentiment ? Que le savant puisse formuler une doctrine uniquement basée sur la raison, rien n'est plus certain, or ce ne sera pas une œuvre d'induction, fondée sur des faits observés, mais un travail de déduction, donc par rapport avec les actes humains, incomplet. On n'aura pas fait la part du sentiment, part qui dépasse souvent celle de la raison. Quoi qu'il en soit, voici quelques indications sur les passages extraits du livre de M. V. Pareto.

Questions de méthode, M. Pareto trouve avec raison qu'il n'y a qu'une bonne manière de procéder, c'est de passer tantôt de l'idée au fait tantôt du fait à l'idée. Ce précepte emprunté à Claude Bernard pouvait être sans danger pour celui-ci, qui étudiait surtout la nature et les matières inertes, mais l'économiste a affaire à l'homme, l'idée et le fait peuvent-ils toujours se soutenir ? — Une série d'extraits a trait aux choix que font l'homme et l'animal et sur ce qui les détermine. Les décisions que l'homme prend en pareils cas sont le plus souvent des résultats de réflexion, de motifs divers ; dans quelle mesure l'animal agit-il de même ? Un autre est intitulé : Statique économique et sociale. Question d'équilibre. Citons encore celui-ci : Inutilité des calculs relatifs au plaisir et à la peine. L'Economique enseigne que lorsque

l'homme a le choix il cherchera à réunir le maximum de bien-être au maximum de plaisir. L'auteur signale les difficultés de ce choix, mais peut-être pas avec toute la clarté désirable.

M. Mosca explique « ce que c'est que la *Mafia* sicilienne ». Ce n'est pas une association déterminée, dit l'auteur, c'est un terme vague et compréhensif destiné à désigner l'ensemble des particularités et des anomalies de la vie sociale en Sicile et qui est caractérisée par une répugnance contre toute intervention des fonctionnaires dans les affaires des habitants. On prétend se faire justice, se venger, etc., soi-même. L'auteur entre dans de longs développements, et donne d'intéressant détails que nous ne pouvons pas reproduire.

La livraison d'avril continue le travail de M. Pantaleoni sur l'ouvrage de M. Cognetti sur le troc, et parmi les autres articles nous citons une nouvelle notice sur l'éminent économiste italien Francesco Ferrara.

La livraison de mai, de son côté, consacre un souvenir à un autre économiste italien très distingué, le professeur Luigi Cossa, et présente un travail d'ensemble sur ses œuvres, ses doctrines et son influence sur la science. On s'est même demandé s'il a fondé une école à lui, mais sur ce point je crois que la majorité répondra négativement. Du reste, depuis une série d'années on a tant essayé de fonder de nouvelles écoles, et avec un succès si douteux, que la négative est presque un compliment.

Mentionnons encore l'article de M. Raseri sur ce que *coûte et rapporte la carrière universitaire*. A notre époque où l'on semble croire que la carrière ouvrière mérite seule d'être protégée, rien n'est plus juste que de penser à ces travailleurs intellectuels dont la carrière est souvent si pénible, et si difficile, et si peu lucrative. L'auteur entre dans des détails qui ne manqueraient certes pas d'intérêt si on pouvait les reproduire dans leur ensemble comme un tableau. Ce tableau signale une grande variété de frais, et leur taux diffère selon les localités. Et comment les plus savants professeurs sont-ils souvent rétribués ?

La Navigazione del punto di vista economico (La navigation considérée au point de vue économique) par Camille Supino. Turin, Union typografico-éditrice 1900. Dans le 1er chapitre l'auteur définit pour ainsi dire son sujet. La navigation, c'est un de nos moyens les plus importants de transport, qui se pratique sur l'eau, à côté de ceux qui rendent leurs services par terre. Outre la voie sur la-

quelle le transport s'opère, ce qui est à considérer encore, ce sont les véhicules et les moteurs ; tous les trois ont fait des progrès et ont contribué ainsi à les accroître considérablement. Or qu'est-ce que l'économie ? C'est la réalisation du minimum de l'effort nécessaire, c'est l'obtention du maximum du résultat utile d'un effort.

L'auteur expose ensuite avec quelques développements les points dont il s'agit. C'est le 2e chapitre, il est intitulé « Les progrès économiques de la navigation ». La voie terrestre a été améliorée peu à peu en la traçant visiblement et en la rendant commode, mais la voie maritime ? Les progrès maritimes sont d'une autre nature et non moins grands. On a commencé par naviguer dans le voisinage de la côte, puis on est allé de plus en plus loin, surtout depuis la découverte de l'Amérique. Le perfectionnement de la boussole et autres instruments y était pour beaucoup. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'énumération des nombreux perfectionnements qui se sont suivis dans l'emploi des instruments, dans la construction des véhicules et dans l'emploi des moteurs. Les résultats obtenus sont tout à fait grandioses. Je ne puis cependant m'empêcher de comparer deux vapeurs de la Compagnie Cunard, établis à deux époques différentes, l'un est la *Britannia*, de 1840, l'autre la *Compania*, de 1893. J'indiquerai le bateau par la date seulement :

Charbon employé 1840, 570 tonnes ; 1893, 2.900 tonnes. — Charge transportée 1840, 224 tonnes ; 1893, 1.620 tonnes. — Nombre de passagers 1840, 115 ; 1893, 1.700. — Force de chevaux indiquée 1840, 710 ; 1893, 30,000. — Pression 1840, 9 livres ; 1893, 145 livres. — Charbon par cheval 1840, 5,1 livre ; 1893, 1.5. — Rapidité par nœud 1840, 8,5 ; 1893, 2.2.

L'auteur étudie avec beaucoup de soin les conséquences économiques de ces progrès, les frais de toutes sortes, l'effet de l'intervention gouvernementale, etc. C'est un excellent travail, je ne puis qu'en faire l'éloge et le recommander.

MAURICE BLOCK.

LA PROPOSITION DE LOI DRON-RAJON

SUR LES MARCHÉS A LIVRER (1)

« Notre grand ennemi, — disait du fond de sa retraite une plume amère, mais une tête pensante (2) — ce n'est pas un perpétuel conflit d'intérêts privés : je ne puis concevoir de société, où l'on n'en rencontrât pas et où l'on n'en rencontrerait point; notre grand ennemi, c'est la *bêtise humaine.* » Mot aussi profond qu'exact : les anciens préjugés persistent, tenaces malgré toutes les découvertes de la science ; de nouveaux naissent sans cesse ; et l'ignorance, si ce n'est la mauvaise foi des meneurs aiguisent les uns et les autres, pour s'en servir tour à tour d'armes pointues et d'armes tranchantes.

Depuis de longs siècles, l'âme populaire est demeurée presque stationnaire malgré ses progrès apparents : parfois, des modifications profondes ont semblé sur le point de s'y faire jour d'une façon définitive; fausse espérance; bientôt, l'on s'apercevait qu'il s'était reformé lentement et par la « force des choses », à quelques centimètres de distance une cloison, semblable à l'ancienne, construite des mêmes pierres et d'une manière tout aussi inhabile; plus généralement, l'on s'était contenté de donner de ci de là quelque vague « coup de badi-

(1) Bibliographie. — V. surtout les propositions et rapports de MM. Rose (*Chambre des députés, sixième législature*, n° 1937), Dron (*eod. loc., sixième législature,* n° 3134) et Rajon (*eod. loc., septième législature*, n° 194). — V. également notre brochure : *La réorganisation des bourses de commerce*, Paris, Guillaumin, 1898 et nos articles : *Die Reorganisation der franzœsischen Produkten und Waarenboersen* (*Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik*,1898, t. II) et *la spéculation sur connaissements et sur warrants* (*Economiste français* du 17 mars 1900). — Parmi les dernières publications des intéressés : *le rapport présenté à la Chambre de commerce de Paris au nom de la Commission des douanes et questions économiques* par M. Lesieur et les *observations du Syndicat général à la Bourse de commerce de Paris au sujet de la proposition de loi Dron-Rajon* (si l'article que nous publions aujourd'hui, à quelques points de contact avec ces *Observations*, c'est que nous sommes l'auteur de celles-ci comme de celui-là).

(2) L. Bamberger. *Der Kampf mit der Dumheit*, *Die Nation*, 10 août 1897.

geon » et, dès le lendemain, l'œil le moins difficile n'était plus réjoui, les apparences n'étaient même plus sauvées.

Les principales modifications, qui se sont produites depuis longtemps dans notre existence politique et économique, se rattachent au courant moderne vers la « cité démocratique ». Tous les citoyens, appelés brusquement à juger par eux-mêmes de questions fort délicates, se sont crus aussitôt une haute compétence dans les domaines les plus divers; mais, tandis qu'ils prétendaient résoudre tous les problèmes en grands et savants clercs, leurs préjugés ont été seuls ou presque seuls à se faire jour.

Les jugements de chacun sont aujourd'hui sommaires. L'antique besoin de trouver une victime qui expie les souffrances de chaque groupe, l'antique habitude d'écraser les minorités persistent plus vifs que jamais ; et la haine et l'envie, qu'inspirent à tous l'immoralité et la puissance d'autrui, canalisent le flot.

Des événements particuliers ont développé depuis peu certaines tendances. Malheur surtout à ceux qui appartiennent aux institutions où l'on « brasse » (!) d'énormes capitaux et qui ne représentent pas des intérêts purement « nationaux » ; nul en dehors des intéressés ne fera entendre le moindre mot de protestation dans la crainte d'être désigné comme « vendu ».., sans avoir la consolation de toucher quelque petite somme...ou comme un « sans patrie »...alors même qu'il aurait sacrifié toute sa vie à la défense ou au progrès de son pays.

Au congrès de la vente du blé, qui s'est tenu à Versailles durant les derniers jours du mois dernier, nous nous sommes aperçu plus que jamais de la vérité de ces constatations générales. Chacun confondait dans une même horreur le « jeu » avec la « spéculation » et le « marché à terme » ; chacun parlait des « abus de la spéculation » comme si la bourse de commerce de Paris était une « forêt de Bondy en pleine végétation » ; et aussitôt, sans que l'on ait poussé plus avant dans des études complexes, il n'était question que de « réforme », de « réforme définitive », de réforme mettant fin à tous les « scandales ».

La « spéculation » n'était qu'un bouc émissaire : « puisque l'admission temporaire n'a pas produit tous les résultats que nous en attendions, nous disait naïvement un membre du Parlement, il nous faut faire *quelque chose* ; si on nous refuse les *bons d'importation*, nous nous occuperons activement de la proposition de loi Dron-Rajon sur les marchés à livrer, pour bien montrer à nos électeurs que nous n'abandonnons pas leurs intérêts » ! Le commerce, petite fraction de la nation, supportait le poids de ressentiments généraux. La colère dominait contre un vice, que les agriculteurs ont connu eux-mêmes en grand nombre, mais dont ils n'ont jamais profité :

oubliaient les nombreuses opérations légitimes qui revêtent une même forme, tout en enviant avec amertume des hommes qui sont plus heureux qu'eux dans la lutte pour la vie.

Un meunier avait dit contre le marché des farines fleur de Paris les choses les plus fausses et les plus fantaisistes. Nous lui avons répondu point par point, évitant tous les arguments qui n'avaient pas pour base des faits tangibles. Personne ne nous a écouté; l'on nous traitait couramment dans le public de « vil spéculateur » ou de « vendu ». Qui peut défendre le marché à terme, si ce n'est le groupe des seuls intéressés ou un homme à la conscience élastique? Un certain revirement se produisit cependant, en notre faveur, durant le banquet, qui suivit les derniers travaux; nous pouvions lire dans tous les yeux l'étonnement le plus profond : il était donc quelqu'un, qui défendît le marché à terme tout en reconnaissant ses abus. Heureusement que nous ne sommes point seul à juger de cette façon!

Aussi la proposition du suspens, qui ne tend ni plus ni moins qu'à réglementer le trafic des marchandises ainsi que celui des valeurs mobilières, mais plus étroitement, et à rendre les marchés à terme en fait impossibles, sera-t-elle votée, si elle vient devant les Chambres. Qu'importe les protestations des intéressés! Il en sera du projet Dron-Rajon comme du projet de *Boersengesetz*, que l'on croyait destiné au plus médiocre accueil : quelques rares *libéraux* et les *socialistes* seront seuls à s'opposer à son vote! Aussi espérons-nous que la question, longtemps agitée, ne viendra jamais devant le parlement.

Mais, ne nous en tenons pas à cet exposé très général : Voyons les principales dispositions de la proposition à l'étude et les critiques que l'on peut diriger contre chacune d'entre elles, pour conclure sur un terrain qui ferait réfléchir les *nationalistes*, si quelque chose pouvait les faire réfléchir!

I. — Création et suppression des marchés publics a terme

« La création d'un marché public à terme, sur marchandises pourrait être autorisée par le gouvernement dans les villes où il existe une bourse de commerce » (art. 1er). Une enquête *de commodo et incommodo*, pour ainsi dire, précéderait toute « création » (art. 2 et 3). « La suppression d'un marché public à terme pourrait être ordonnée par décret, deux mois après l'insertion au *Journal officiel* d'un avis prévenant les Chambres de commerce qu'elles sont admises à formuler leurs observations et après consultation directe de la Chambre de commerce plus immédiatement intéressée » (art. 4).

Comment soumettre la « création » d'un marché public à terme sur

marchandises à une autorisation gouvernementale? Un marché public à terme ne se *crée* pas en un jour et de toute pièce, ainsi qu'une fabrique ou un service administratif; c'est le produit d'une *évolution plus ou moins longue et essentiellement variable*. Il naît lentement d'un trafic qui se développe; des besoins précis et particuliers en fixent peu à peu les conditions : ce n'est que le résultat d'une transformation insensible de marchés privés. Où finit le marché *privé* à terme et où commence le marché *public*? Nul ne saurait le dire. La disposition de l'article premier de la proposition Rajon ouvrirait donc une large porte à l'arbitraire, tandis que son application serait des plus difficiles à assurer.

Le marché à terme en marchandises, une des institutions les plus franchement utiles de notre société, ferait l'objet d'enquêtes voisines de celles que prescrit la loi pour les *établissements insalubres*?

Il est très dangereux de mettre entre les mains du gouvernement un droit aussi grave que celui d'interdire les marchés publics à terme. N'est-il pas à prévoir que le gouvernement, sollicité par les uns et les autres, prêtera une oreille attentive, non pas à la cause la plus juste, mais à la cause la plus chaudement défendue, amenant pour des motifs politiques des troubles profonds dans tout le commerce et dans une importante fraction de l'industrie? Quelque puissant spéculateur, qui serait sur le point de se ruiner, n'aurait-il pas tendance à user de tout son crédit personnel pour demander une prompte interdiction et forcer ses contreparties à des transactions quelconques? Enfin, le délai de *deux mois*, que fixe le projet, est, lorsque les récoltes sont *annuelles*, contraire au principe de notre Code civil sur la *non rétroactivité des lois*.

II. — Fonctions des courtiers

« Toutes les opérations des marchés publics à terme seraient faites exclusivement par l'intermédiaire des courtiers inscrits, assermentés dans les formes de la loi du 18 juillet 1866 qui les a institués...Il serait interdit aux courtiers de faire la contrepartie des ordres qu'ils recevraient, et, d'une manière générale, d'être intéressés en participation dans les affaires qu'ils traiteraient comme mandataires. Il leur serait aussi interdit de se prêter à la conclusion d'affaires à primes...» (art. 5). « Dans tous les cas, l'intégralité du droit de courtage... serait perçue par la Chambre syndicale des courtiers, qui remettrait à chacun d'eux le montant des droits lui revenant... (art. 6). Chaque courtier serait tenu d'avoir un livre-journal sur lequel il inscrirait au fur et à mesure toutes les affaires conclues par son entremise, en mentionnant les noms des parties en présence, les quantités de marchandises vendues, leur prix

et la date du terme fixé pour la livraison. La Chambre syndicale ferait chaque jour le relevé de toutes les opérations inscrites dans les livres-journaux susdits, les transcrirait sur un registre de bourse et en déduirait mathématiquement la moyenne qui constituerait la cote ou cours officiel des marchandises. Cette cote serait publiée et affichée quotidiennement, à une heure déterminée, avec indication de l'importance des opérations effectuées » (art. 7). « A la fin de chaque mois, la Chambre syndicale des courtiers ferait connaître l'état du stock des marchandises déposées dans les magasins généraux et faisant l'objet de marchés publics à terme » (art. 8).

La disposition de l'article 5, qui imposerait l'entremise d'un courtier assermenté pour toute opération à terme, est certainement la conséquence d'un discours prononcé par M. Méline dans la séance de la Chambre des Députés, le 23 octobre 1897 et d'un mot échappé au président du Conseil : « Mon opinion est que l'ensemble des opérations de la Bourse de commerce, faites par courtiers assermentés, inscrits sur les listes du Tribunal de commerce, sont effectuées avec une parfaite loyauté et d'une manière irréprochable ; mais, à côté, se sont créés des intermédiaires, des agences qui ne méritent certainement pas l'indulgence du législateur ». Pour M. Méline, il n'existe que des courtiers assermentés et des agences véreuses! Naïveté! Les courtiers assermentés ne jouent presque aucun rôle à la Bourse de commerce de Paris, dans le trafic à terme ; et les agences, qui existent au dehors de celle-ci, ne doivent leur existence qu'à la faiblesse du commissaire de police et à une lacune de nos lois. Le marché à terme de la capitale est composé presque exclusivement de commissionnaires et de commerçants pour leur propre compte ; et l'on forcerait ceux-ci à se faire assermenter ou à mourir sans phrase!

Verrait-on, pour le moins, diminuer le jeu? Certainement non ; qu'importe aux joueurs de se servir de tel ou tel mandataire et de supporter des frais plus élevés!

Partout le commerce s'affranchit de ses anciens liens avec le moyen âge. Le courtage, encore assez florissant à Londres et à Berlin, il y a quelque cinquante ans, y expire aujourd'hui. Nos marchés ne se sont développés que sous le régime libéral, actuellement en vigueur. Le législateur de 1866 aurait constaté le triomphe des courtiers libres. et une des premières lois de vingtième siècle imposerait l'intervention de courtiers assermentés!

L'article 5 interdirait aux courtiers de faire la contrepartie des ordres qu'ils reçoivent. Une telle disposition, si juste et si logique qu'elle soit en principe, devrait pouvoir être écartée toutes les fois que le client l'autoriserait expressément : alors, il y aurait marché direct, con-

trat ordinaire d'achat ou de vente, où les parties en présence défendraient leurs intérêts. Si le joueur accepte volontiers tous les termes de livraison, il n'en est point ainsi pour l'industriel ou le négociant qui veut se couvrir, s'assurer contre une baisse ou une hausse possible; celui-ci a souvent besoin de traiter sur une époque, enjambant sur deux autres, ou non cotée et, dans ce cas, si le courtier ne peut faire la contrepartie, l'ordre est inexécutable.

Un distillateur achète d'un cultivateur des flegmes d'alcool à l'écart de la cote, par conséquent dont le prix ne pourra être fixé qu'ultérieurement. Il donne l'ordre à son courtier — pour obtenir, dès maintenant, un prix ferme — de lui acheter la même quantité d'alcool sur le marché de Paris. Le courtier, ne pouvant trouver les 3 d'octobre, doit acheter les 4 de septembre qui se traitent couramment, et, pour donner les 3 d'octobre à son client, garder pour lui et revendre le septembre. Point n'est besoin de dire que les commettants approuvent complètement cette façon d'agir.

Autre exemple plus caractéristique : un meunier, vendant de la farine en boulangerie, livrable pendant un an, cherche naturellement à se couvrir sur le marché à terme; faute de trouver l'agriculteur disposé à lui vendre à livrer, il donne l'ordre à son commissionnaire de lui acheter des blés livrables sur les quatre mois de septembre et sur les quatre premiers mois de l'année suivante. Or, les quatre premiers de l'année suivante ne sont pas alors cotés. Que fera le commissionnaire? Il achètera une quantité double sur les 4 de septembre et vendra à son client les quatre premiers à *un prix le courant des frais nécessités par la conservation de la marchandise durant quatre mois de plus.*

Et ces opérations seraient interdites! « Bêtise humaine »!

Nous ne pouvons ici défendre les marchés à primes : ils sont fort utiles dans le commerce le plus légitime (1) et on « interdirait aux courtiers de se prêter à leur conclusion ! »

Quel avantage pourrait-il y avoir à ce que le courtage fût perçu par la Chambre syndicale des courtiers? Forcer celle-ci à des frais inutiles. Celui qui voudrait consentir un avantage particulier à un de ses clients n'aurait qu'à lui rendre une partie de la somme versée.

Toutes les dispositions de l'article 7, pour la fixation des cours seraient, en fait, absolument irréalisables. Les courtiers ne sauraient remettre leur livre-journal que vers 5 heures du soir, quelquefois plus tard; le lendemain on n'aurait pas toujours la cote! Maintenant, au contraire, les cours pratiqués sont immédiatement transmis par télégraphe,

---

[1] V. le discours de M. Boverat à la séance de la Société d'économie politique du 5 juillet 1898 (*Journal des Economistes*, 15 juillet 1898).

servent de base aux ordres nouveaux ; de plus, les cotes sont aussitôt affichées et publiées dès quatre heures. La transcription du livre-journal de tous les courtiers sur le registre de bourse, que l'on propose, serait également en contradiction absolue avec le principe du secret professionnel : la personnalité des clients serait mise chaque jour à découvert et connue d'un personnel trop nombreux pour que des indiscrétions ne soient pas commises.

On connaît, dès maintenant, les stocks tous les jours de la façon la plus exacte ; et la proposition de loi parle de nous fournir les mêmes renseignements tous les dix jours (1) !

III. — Réglementation des marchés.

« Le marché public à terme serait régi par des dispositions, les uns d'ordre général, les autres d'ordre particulier. — A.). Les premières feraient l'objet d'un réglement d'administration publique, qui déterminerait le mode adopté pour l'inscription régulière des opérations, pour l'établissement du cours officiel des marchandises, pour la publication des relevés mensuels des stocks, pour l'organisation du contrôle des agents de l'Etat et le fonctionnement de la Chambre arbitrale créée en vue des expertises. B) les autres dispositions feraient l'objet de réglements particuliers délibérés par la commission exécutive, et homologués par le Tribunal de commerce ou, en cas de désaccord, par le ministre du Commerce, qui statuerait en dernier ressort »...(Art. 10.) « Il serait institué, près de chaque marché public à terme, pour juger les contestations, une chambre arbitrale composée de commerçants et d'industriels, élue chaque année, moitié par les adhérents à ce marché, moitié par les syndicats professionnels des patentés directement intéressés et ayant leur siège dans le ressort de la Chambre de commerce où il est établi. Elle serait chargée de tout ce qui aurait rapport au service des expertises. Elle devrait chercher à concilier les parties avant de recourir à l'arbitrage, si la demande en était faite par l'une d'elles. »

Quel besoin a-t-on d'un réglement « d'administration publique » : Les conseillers d'Etat ont-ils quelque compétence en la matière ? Jusqu'ici les Chambres syndicales ont été chargées de fixer les réglements et elles ont su apporter les améliorations reconnues avantageuses : faciliter les transactions, remédier aux abus signalés et tendre toujours plus vers une plus grande moralisation du marché, comme le prouvent les mesures prises dans le commerce des blés, seigles, avoines et

(1) Le passage sur *la garantie des operations à terme* (Art. 9) n'offre guère d'intérêt.

farines pour rendre impossibles les étranglements que l'on appelait « fins de mois ». Le texte proposé nous parle du *Tribunal de commerce*, alors que la Chambre de commerce serait seule ici compétente en vertu de l'esprit général de nos lois : nouvelle preuve de l'ignorance des auteurs de ce projet.

L'institution des « Chambres arbitrales » ne complète en *rien* le régime actuel !

IV. — Dispositions fiscales et contrôle de l'État.

« Toute opération faite en marché public à terme sous forme d'endos entre d'autres personnes que le vendeur et l'acheteur primitif donnerait lieu à une retenue de 0 fr. 50 par cent francs et par fraction de cent francs (1/2 0/0) au profit de l'Etat par chaque endos... » (Art. 12). Les articles 13 et 14 assureraient le contrôle sous des formes particulièrement blessantes pour les courtiers assermentés.

L'impôt sur chaque endos par filière ne gênerait nullement les joueurs, comme tout impôt de bourse, mais il atteindrait les opérations légitimes ; les assurances contre les fluctuations éventuelles des cours ne deviendraient pas seulement « plus chères » comme le pense M. Rajon, mais *absolument impossibles*, car l'Etat absorberait tous les bénéfices éventuels de la couverture.

Remarquons que le droit exorbitant de 0 fr. 50 0/0 est *cent* fois plus élevé que celui que l'on paie à la bourse des valeurs, et qu'en vertu de l'incidence de l'impôt, c'est en définitive le consommateur qui aura à le supporter, alors que toutes denrées de première nécessité, tels que le blé, la faim, etc., ne devraient pas être grevées d'impôts.

Enfin, l'impôt ne serait pas perçu, parceque..., et nous verrions se produire de ce chef un déficit budgétaire, qu'il nous faudrait encore combler !

Conclusion.

Ne jouons pas sur les mots. Une telle loi *supprimerait* purement et simplement le marché à terme. Or, quelles seraient les conséquences de cette interdiction ? La *Boersen-halle*, le principal organe commercial de Hambourg, va nous en indiquer une, que nous recommandons très spécialement à l'attention des vrais patriotes.

« La Commission parlementaire, chargée de l'étude du projet de loi Dron-Rajon, vient de terminer ses travaux. Elle a adopté le projet à l'unanimité. Cette loi a pour but d'empêcher les affaires à terme et l'agiotage sur les denrées alimentaires, en soumettant tous les contrats non effectués par la li-

vraison de la marchandise à une forte taxe (1/2 pour cent) et à d'autres réglementations sévères .

« Cette mesure est aussi d'une importance capitale pour notre place. On sait que sur le marché du Havre, on avait réussi, sur la base d'un marché à terme et du système des Warrants qui s'y est développé, en utilisant le bon marché du taux de l'escompte en France, à accumuler et à conserver, depuis une vingtaine d'années, des stocks importants de cafés. Il est à remarquer que ces énormes stocks (qui comprennent actuellement 1.800.000 sacs) ne sont nullement en rapport avec les débouchés de cette place et avec la consommation de la France.

« Avec la mise en vigueur de cette loi, dont l'adoption par les Chambres françaises n'est pas douteuse, en présence de la tendance régnante dans les sphères politiques et de la réduction prochainement attendue de 20 francs par 100 kilos, sur les droits d'entrée du café, pour lesquels il s'agira de créer de nouvelles ressources, l'hégémonie du marché du Havre entrera dans le domaine du passé, et Hambourg peut se préparer à recueillir la majeure partie de son héritage. Au reste, le bruit court que plusieurs des plus fortes maisons du Havre, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, s'établiront à Hambourg ou à Londres, aussitôt que la nouvelle loi entrera en vigueur, d'autant plus que le marché français, déjà si périclitant et le commerce d'exportation français au point de vue international, ne présentent plus un champ d'opérations suffisant, même dans les autres branches ».

Et nous ferions ainsi le jeu de nos rivaux !

Autre observation de nature voisine. Le marché à terme permet seul de maintenir dans nos grandes villes des stocks considérables : pendant la fermeture de la bourse de Berlin, cette place s'est trouvée plusieurs fois ne posséder de céréales que pour nourrir les habitants durant deux ou trois jours ! Si on atteint le marché à terme sous une forme ou une autre, nous nous trouverons, en cas de *mobilisation*, dans une situation des plus difficiles : le droit de réquisition deviendra vain, tandis que les transports de troupes rendront impossible l'approvisionnement du camp retranché de Paris !

Mais écoutera-t-on ces considérations d'ordre pratique plus que les considérations d'ordre théorique ? Nous en doutons ; car les êtres inintelligents ne *peuvent* rien *comprendre* et les sourds rien *entendre*.

André E. Sayous.

UNE CONFÉRENCE SUR LÉON SAY

Le 23 juin dernier, une conférence sur *Léon Say et son œuvre*, a été faite à l'« Union chrétienne des jeunes gens de Paris » dont le siège est rue de Trévise, par notre excellent collaborateur André Liesse. M. Georges Pallain. gouverneur de la Banque de France, qui fut l'un des premiers collaborateurs de Léon Say, présidait.

Le conférencier, après avoir montré quelles difficultés présentait — en un temps si court que celui d'une conférence — l'étude d'un homme comme Léon Say dont l'œuvre est si considérable et si variée, fit remarquer que l'on pouvait cependant, grâce à l'unité de doctrine qui fut, pour ce grand esprit, une armature solide, tenter de faire un croquis, une sorte de « raccourci » de sa vie et de ses nombreux travaux. M. André Liesse étudia donc successivement Léon Say sous trois aspects : l'homme de science, l'homme d'État et le financier, l'homme privé.

La forte préparation scientifique de Léon Say, qu'il tenait du milieu où il fut élevé, et de son éducation première, fut l'assise solide sur laquelle il bâtit son œuvre. Mais cette sévère éducation n'exclut jamais chez lui la grâce de l'esprit et la recherche d'une forme aisée, facile, qui le rendait si agréable à entendre et qui permet de lire, sans effort, ses études sur les sujets les plus compliqués et les plus abstraits d'économie politique et de finances. Dans la plupart de ses ouvrages, de ses discours, on trouve le rappel des principes amené avec un art infini. Sa structure intellectuelle était comme un sorte d'édifice à la fois hardi, solide et léger qui pouvait défier les orages parlementaires et les discussions les plus longues et les plus difficiles. Le conférencier n'a pas manqué de signaler les ouvrages plus spécialement écrits sur des sujets relevant de la science économique, comme les *Solutions démocratiques des impôts*, et son très courageux livre *Contre le socialisme*. Sa force de dialectique résidait dans ce fait qu'il considérait les lois naturelles économiques comme aussi certaines que les lois physiques et mathématiques. Sa puissance de persuasion venait de sa parfaite connaissance des relativités dans l'application des principes. Il n'ignorait pas que la loi idéale n'est pas réalisable dans sa rigidité scientifique. Il réduisait les problèmes d'économie politique pratique avec la virtuosité d'un chirurgien social. Et il implantait dans les esprits ses démonstrations en les illustrant, en quelque sorte, d'anecdotes qui étaient comme autant d'eau fortes, qui demeuraient images vivantes de

l'idée. M. André Liesse a cité quelques-unes de ces anecdotes et a lu quelques passages de la spirituelle étude sur la *Partie double* où Léon Say se montre si documenté comme historien. Il résume sa pensée en comparant Léon Say à un transformateur supérieur qui savait faire jaillir la lumière des éléments les plus abstraits.

L'homme d'Etat et le financier est l'homme d'action, armé de l'instrument qui vient d'être étudié. Là encore Léon Say se prépare de bonne heure. Il entre comme commis à la Banque d'Eichtal peu de temps après sa sortie du collège, puis il passe successivement dans plusieurs administrations de chemins de fer pour entrer enfin à la Compagnie du Nord. M. Liesse a rapidement indiqué Léon Say faisant ses premières armes contre le préfet Haussmann ; et après les malheurs de 1870-71, reconstituant l'administration de la Préfecture de la Seine, au milieu des ruines causées par la guerre civile. Enfin, Léon Say devient ministre des Finances et contribue à fonder la République en ralliant à elle par son nom, ses connaissances financières, sa politique ferme et sage, tous ceux qui, jusque-là, industriels, commerçants, etc., redoutaient cette forme de gouvernement. Le conférencier retrace son rôle comme ministre des finances — il le fut pendant 5 ans et demi à diverses reprises — puis son attitude lorsque, son parti, n'arrivant plus au pouvoir, il combattit les mauvaises mesures financières que la politique dictait trop souvent. Rapidement, l'orateur rappelle la part qu'il prit dans les décisions relatives aux grands travaux publics, sa politique prudente à l'égard de la question monétaire, etc. Enfin, il le montre dans l'opposition, critiquant les ministres, non pour les renverser et prendre leur place, mais dans l'intérêt général. Le conférencier a fait ressortir fortement ce point, donnant en exemple ce beau désintéressement d'un homme politique qui n'eut qu'une seule ambition, défendre les idées qu'il estimait vraies, contre ce qu'il appelait « les groupements d'intérêts égoïstes ».

L'homme privé se dégage de l'homme de science et de l'homme d'Etat. On l'aperçoit déjà : désintéressé, bienveillant pour tous, d'une bonté souriante. Et M Liesse nous dit combien cet homme qui défendait comme ministre des finances et comme membre du Parlement les intérêts du Trésor, pratiquant la politique de la main fermée contre les pilleurs de budgets, pratiqua au contraire la politique de la main ouverte en ce qui regarde sa propre fortune sans compter jamais. Et il termine en racontant de Léon Say deux traits qui peignent mieux que toutes les épithètes et tous les éloges la haute valeur morale de ce grand esprit.

M. Georges Pallain a terminé la séance en remerciant dans une charmante improvisation le conférencier. B. C.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juin* 1900)

2. — **Décret** relatif aux frais de transport des juges de paix en matière d'accidents de travail (page 3474).

3. — **Arrêté** interdisant l'importation en France et le transit des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine provenant de la république Argentine (page 3306).

4. — **Séance** d'ouverture du conseil supérieur du travail. — Discours du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (page 3540).

8. — **Loi** portant approbation de la convention internationale signée à Bruxelles, le 8 juin 1899, pour la revision du régime des spiritueux en Afrique (page 3597).

9. — **Décret** modifiant le décret du 12 décembre 1899 en ce qui concerne le coût des bulletins du casier judiciaire pour l'hospitalisation des indigents dans les établissements d'assistance publique (page 3637).

14. — **Rapport** lu le 6 juin 1900 à la séance générale du conseil du bureau central météorologique, par M. Bouquet de la Grye, membre de l'Institut et du bureau de longitudes, président du conseil du bureau central météorologique (page 3782).

17. — **Arrêté** fixant la date du neuvième tirage des obligations de l'emprunt de 80 millions du protectorat de l'Annam et du Tonkin et nommant les membres de la commission chargée de procéder aux opérations du tirage (page 3861).

20. — **Loi** portant approbation de la convention pour la délimitation de la frontière franco-suisse entre le mont Dolent et le lac Léman, signée à Paris le 10 juin 1891 (page 3937).

21. — **Décret** fixant le maximum de la rente viagère totale à servir aux cantonniers de l'Etat pour l'année 1900 (page 3970).

22. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret autorisant l'ouverture des travaux du chemin de fer de Saïgon à Tamlinh (page 3995).

23. — portant reconnaissance par l'Etat de l'école supérieure de commerce de Nantes (page 4018).

— au ministre de l'agriculture sur les résultats de l'épandage des eaux d'égout dans le domaine d'Achères (page 4031).

24. — **Arrêté** relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'école supérieure des postes et des télégraphes (page 4042).

25. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret réglementant la création et l'exploitation des magasins généraux dans la colonie de Madagascar (page 4073).

— suivi d'uu décret concédant l'entrepôt réel des douanes à la commune de Tamatave (page 4075).

26. — **Notification** par le conseil fédéral suisse au gouvernement de la République française de l'adhésion du gouvernement allemand, pour les îles du groupe de Samoa, à la convention d'union postale conclue à Washington la 15 mai 1897 (page 4089).

— **Décret** complétant l'article 1er du décret du 21 novembre 1893, relatif aux conditions suivant lesquelles peut être conféré le titre d'expert devant les tribunaux (page 4090).

— **Arrêté** interdisant, pour cause de fièvre aphteuse, l'importation en France et le transit des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, provenant de l'Uruguay (page 4098).

28. — **Rapport** général présenté à la commission constituée pour la revision des programmes d'admission à l'école navale et des programmes d'études des écoles de la marine (page 4150).

29. — **Loi** portant approbation de la convention signée à Mexico, le 10 avril 1899, entre la France et le Mexique, pour la protection réciproque de la propriété industrielle (page 4177).

— **Décret** portant modification au décret du 31 décembre 1895 sur les cartes à jouer (page 4178).

30. — fixant la quantité de céréales et de produits divers d'origine et de provenance tunisiennes pouvant être admis en franchise à leur entrée en France, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, dans les conditions de la loi du 19 juillet 1890 (page 4200).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUILLET 1900

DISCUSSION. — De l'influence des droits de douane sur les prix.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président.

Dans l'assistance on remarque plusieurs personnages étrangers, invités par le Bureau : MM. Afanassiew, directeur de la Banque de Kiev ; Hjelt, chef des travaux statistiques de la section de la justice du Sénat impérial de Finlande ; Willoughby, expert au Bureau du Travail, aux États-Unis ; Tolmar, Ehrström, etc.

M. **Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société depuis la précédente séance. Il signale, entre autres, une nouvelle livraison, la 12e, du grand ouvrage de MM. Yves Guyot et Raffalovich, *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque* (Guillaumin et Cie, éd.), et une brochure de M. Francis M. Merridew, de Boulogne-sur-Mer, donnant une solution de la question du timbre-poste international au moyen d'une enveloppe aller et retour fort ingénieusement combinée.

Le secrétaire perpétuel rappelle que le vendredi 20 et le samedi 21 juillet prochain auront lieu deux réunions extraordinaires de la Société d'économie politique, auxquelles assisteront de nombreux économistes étrangers, en ce moment à Paris, et où seront discutées d'importantes questions d'un intérêt international. Il compte sur la présence de beaucoup de membres de la Société.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, qui a été formulée par M. Schelle :

DE L'INFLUENCE DES DROITS DE DOUANE SUR LES PRIX.

M. **Schelle** expose ainsi la question : Il me paraît impossible, dit-il, dans une seule séance de la Société, d'examiner l'influence des droits de douane sur tous les prix des produits protégés en

France, car il faudrait examiner à peu près tous les produits français. Il vaut mieux prendre un exemple. M. Schelle choisit la marchandise pour laquelle le consommateur supporte les plus lourdes charges, c'est-à-dire le blé. Il rappelle la législation qui le régit ; en 1881, lors de l'établissement du premier tarif général de douanes, les agrariens furent les dupes des industriels ; ils avaient fait campagne avec eux ; mais lorsque vint le moment de partager le butin, on ne leur donna rien. A la Chambre des députés, pas une voix ne s'éleva pour demander l'établissement d'un droit protecteur sur le blé ; au Sénat la proposition fut faite ; elle n'eut pas d'écho ; le droit d'entrée resta fixé à 0 fr. 60 le quintal. En 1885, les agrariens, profitant des circonstances politiques, obtinrent enfin leur part ; on leur donna un droit de 3 francs. Il ne vous suffira pas, dit Léon Say. Il fut, en effet, porté à 5 francs en 1887. Mais une cherté vint en 1891 et le droit fut momentanément abaissé à 3 francs. Revenu à 5 francs, il fut porté à 7 francs en 1894 et le Gouvernement reçut en même temps le pouvoir de modérer ou de supprimer les droits quand les circonstances l'exigeraient. Il a usé de ce pouvoir en 1898, lors de la guerre hispano-américaine.

Ainsi depuis l'établissement du régime protecteur on a eu successivement les droits ci-après : 3 francs, 5 francs, 3 francs, 5 francs, 7 francs, 0 franc, 7 francs.

Que disaient les protectionnistes au début? Ils disaient que le consommateur ne souffrirait pas du droit ; cependant ils voulaient assurer des prix rémunérateurs aux producteurs. Comment des prix qui n'étaient pas rémunérateurs avant le droit pouvaient-ils le devenir sans hausser? C'était un mystère.

Un agronome, M. Rissler, donna une explication en 1885. Il partait de deux suppositions justes : Si nous ne faisons aucun appel à l'étranger, le droit ne jouera pas ; si nous demandons la totalité de notre consommation à l'étranger, le droit jouera dans son plein ; nous sommes à distance de ces deux extrêmes : nous consommons du blé étranger, mais nous consommons surtout du blé indigène ; ce droit jouera en raison de la quantité de blé étranger entrant dans la consommation. Pour 110 millions de quintaux de blés consommés, dont 10 millions venus de l'étranger, avec un droit de 3 francs, la majoration sera de 30 millions pour l'ensemble et de 0 fr. 30 par quintal. On pouvait répondre que si la majoration devait être si faible, il était inutile d'établir un régime protecteur ; on pouvait dire aussi que si le droit de 3 fr. ne majorait le droit que de 0 fr. 30, il fallait l'augmenter ; on

pouvait enfin préférer un droit prohibitif, car alors le consommateur ne payait rien. L'erreur de M. Rissler est, par cela même, évidente.

Les économistes ne manquèrent pas, d'ailleurs, après l'établissement des droits, de regarder les mercuriales de la France et de l'étranger, et ils purent constater que les prix du blé comme des autres denrées agricoles étaient plus élevés en France, et d'une quantité sensiblement égale au droit de douane. Une réfutation de la thèse de M. Rissler fut faite par M. Lesage ; il en résulta que, de 1885 à 1890, le prix du blé avait été majoré en France d'une somme à peu près égale au montant du droit.

M. Schelle a comparé les prix du blé semaine par semaine à Paris, à Londres, à Bruxelles. Pour rendre les faits visibles, il a retranché des prix de Paris une somme égale au droit de douane et, faisant les moyennes par année, il a dressé le tableau ci-après :

	Paris droits déduits	Londres	Bruxelles
1891	23,74	21,35	23
1892	19,03	17,77	19
1893	15,96	15,24	15
1894	12,80	14	13,05
1895	11,86	13,33	13,20
1896	12,13	15,91	15,60
1897	18,32	18,17	18,16
1898	19,42	20,67	20,80
1899	13,02	15,74	16,16
Moyenne des neuf années.	16,25	16,91	17,11

Les chiffres moyens des années 1891 à 1899 sont presque identiques. Si l'on tient compte du travail de M. Lesage qui portait sur les années 1885 à 1890, on peut dire que, depuis l'établissement du régime protecteur, le prix du blé a été en moyenne majoré d'une quantité sensiblement égale au montant du droit et que dès lors le consommateur a supporté une charge égale au produit du droit de douane par le nombre de quintaux ayant circulé sur les marchés de la France.

En consultant le tableau, on voit aussi que, dans les années où les prix ont été hauts, les prix de France ont été plus élevés que chez nos voisins ; qu'au contraire, dans les années où les prix ont été bas, les prix de France ont été plus bas que chez nos voisins. Il y a exception à cette règle en 1898, mais cette année a été troublée

par des circonstances exceptionnelles, dont l'une a été la suspension momentanée du droit de 7 fr.

Ce résultat s'explique. Le cours d'une marchandise, d'une production et d'une consommation aussi générales que le blé, se règle partout d'après le rapport entre l'offre et la demande générales, mais avec des atténuations ou des exagérations provenant des circonstances particulières à chaque localité. Il y a quelquefois des écarts de plus de 3 francs entre les prix du blé sur deux marchés de la France.

La situation du marché de Paris et celle des marchés de Londres et de Bruxelles sont très différentes. A Londres, les circonstances locales doivent avoir peu d'influence sur les prix.

Dans un pays maritime, sillonné de voies de communication, comme l'Angleterre, faisant de larges appels de blé à l'étranger, ayant le plus grand commerce international du monde, la concurrence intérieure et la concurrence extérieure se confondent. A Londres, les prix, on l'a dit, doivent se régler dans le rapport de la production à la consommation universelle. Bruxelles n'est pas dans une situation plus défavorable que Londres, à raison de sa proximité du port d'Anvers.

En France, nous avons une longue frontière maritime, mais les distances entre nos ports extrêmes sont grandes; nous consommons du blé étranger, mais nous consommons surtout du blé indigène; nous sommes un pays producteur, mais notre production se répartit inégalement sur la surface de notre territoire. Nous avons un grand commerce international, mais nous l'avons restreint par nos droits de douane. Les droits sur le blé gênent à la fois l'importation et l'exportation du blé, car on ne peut exporter des marchandises à prix majoré ; les droits sur les autres marchandises gênent aussi l'exportation du blé, car ils restreignent les échanges. Enfin, en temps de cherté, le pouvoir donné au Gouvernement de modérer ou de supprimer les droits laisse planer une incertitude sur l'importance des droits d'entrée et gêne les importations. Toutes ces circonstances font que la concurrence intérieure a plus d'influence sur les prix en France qu'elle n'en a en Angleterre. Chez nous, en temps de cherté, la hausse des prix est plus grande que chez nos voisins; en temps d'abondance, la baisse est au contraire plus grande. Et quand l'abondance en France coïncide avec une abondance générale, la baisse s'accentue. On dit alors que le droit ne joue pas.

Mais pour le consommateur la charge est en moyenne constante et l'on sait que cette charge est progressive à rebours; elle

frappe d'autant plus rudement le consommateur qu'il est plus pauvre et qu'il a plus de bouches à nourrir; et en temps de cherté, la charge progresse encore. Il est vrai qu'à ce moment le droit est modéré ou supprimé; mais c'est le producteur qui peut se plaindre; il n'obtient plus le prix rémunérateur qui lui a été promis au moment où il pouvait compenser par le haut prix l'insuffisance de la récolte. Il ne l'obtient pas non plus en cas de baisse générale, puisqu'alors la concurrence intérieure provoque un fléchissement des cours plus grand qu'ailleurs.

L'existence même du droit contribue à accentuer le fléchissement. Elle excite les producteurs à produire; elle contribue donc à augmenter la production universelle, en même temps qu'elle active la concurrence intérieure entre les producteurs.

Le régime protecteur ne réalise donc pas ses promesses; il charge inégalement le consommateur et protège inégalement les producteurs. Pour augmenter la production, ceux-ci augmentent le rendement des terres; toutes les terres ne se prêtent pas à une culture intensive, toutes les exploitations n'étant pas organisées à cet effet: tous les cultivateurs n'étant pas aptes à la faire, il y a des gênes au bas de l'échelle de la production. On ne parle jamais des bénéfices qui ont pu être réalisés, on ne parle que des gènes et l'on s'en prend à tous ceux qui transportent ou transforment le blé pour le mettre sous forme d'aliment à la disposition du consommateur. On s'en prend notamment au meunier et au boulanger qu'on accuse d'asseoir les prix à leur plaisir, comme le faisait autrefois le seigneur pour les services à tirer du moulin banal et du four banal.

Or, quand un produit dérivé n'exige pas de trop gros frais de fabrication, son prix dépend surtout du prix de la matière première; il ne suit pas cependant toutes les fluctuations de celui-ci; chaque marchandise a ses acheteurs qui ont leurs besoins et leurs habitudes. Mais en cas de hausse continue ou de baisse continue du prix de la matière première, on peut être certain que le prix du produit dérivé haussera ou baissera.

Si l'on prend les prix moyens en France de 1879 à 1898, on constate que la différence entre les prix du blé et ceux de la farine a été toujours à peu près la même.

Prix moyen du quintal de farine	35 fr. 33
Prix du quintal de blé.	24 fr. 22
Différence.	11 fr. 11

Dans des années antérieures à l'établissement du droit de douane, la différence a été un peu plus forte (en 1879, 12 fr. 52; en 1880, 12 fr. 70); dans des années postérieures, elle a été, au contraire, un peu plus faible (en 1896, 9 fr. 35; en 1897, 9 fr. 71). Il est donc inexact de dire que le meunier s'empare du profit que le législateur a voulu assurer au producteur.

Pour le pain, dont le commerce répond cependant à l'idéal protectionniste, puisqu'il ne comporte pas d'intermédiaire et que le producteur est en rapport direct avec le consommateur, les accusations sont les mêmes. Mais on prend, comme toujours, des faits isolés pour en tirer les conséquences que l'on désire.

On pourrait par ce procédé prouver que les boulangers sont des philanthropes qui se ruinent à nourrir leurs semblables. En 1898, à Paris par exemple, 321 boulangers donnaient le pain de 4 livres à 0 fr. 02 au dessous de la taxe officieuse, 35 à 0 fr. 07 au-dessous, 6 à 0 fr. 12 au-dessous. Mais le fait prouve simplement, comme les faits contraires que l'on invoque, que la concurrence a des effets variables selon les circonstances, selon les localités et, pour la boulangerie, dans une grande ville, selon les quartiers. En temps ordinaire, le prix du pain varie peu parce que les boulangers font des marchés de farine à long terme, mais le prix du pain baisse ou s'élève quand le prix de la farine et, par conséquent, celui du blé baisse ou s'élève d'une quantité notable. La boulangerie est libre; si les boulangers font de gros bénéfices, il doit donc naître de nouveaux boulangers; si les boulangers sont trop nombreux, il doit en disparaître quelques-uns. La preuve que la concurrence qu'ils se font entre eux est très active se trouve dans l'année 1898. Par suite de la guerre, de la suspension des droits et des hésitations administratives qui l'ont précédée, le prix du blé a subi de grandes variations dont les boulangers ont pu vouloir profiter. Or, on constate au mois de janvier, quand le blé valait à Paris 29 fr. 37 que

51	boulangers vendaient les 2 kilogrammes	. . .	0 fr. 90
1.735	—	—	0 fr. 85
204	—	—	0 fr. 80
18	—	—	0 fr. 75

A la fin d'avril, quand le blé valait 32 fr. 62.

1	boulanger vendait les 2 kilogrammes	. . . .	1 fr.
101	boulangers vendaient les 2 kilogrammes	. . .	0 fr. 95
546	—	— . . .	0 fr. 90

1.215	—	—	. . . 0 fr. 85
139	—	—	. . . 0 fr. 80
11	—	—	. . . 0 fr. 75

Fin décembre, quant le blé valait 20 fr. 37 on trouvait ceci :

383	boulangers vendaient	les 2 kilogrammes	. . . 0 fr. 80
1.026	—	—	. . . 0 fr. 75
105	—	—	. . . 0 fr. 70
90	—	—	. . . 0 fr. 65
1	—	—	. . . 0 fr. 60

Les variations dans les prix et dans le nombre des boulangers correspondant à chaque prix montrent bien quelle est l'activité de la concurrence.

Si, dans certains cas ou dans certains quartiers, le prix du pain semble plus élevé qu'il ne devait l'être, cela tient à ce que des services qui ne peuvent pas se chiffrer sont rendus au public, par exemple des économies de temps, des satisfactions à des habitudes, des facilités de crédit. Mais si l'on prend des périodes assez longues, on constatera que le prix du pain est réglé par le prix de la farine et par conséquent par celui du blé.

Ainsi, de 1879 à 1898, le prix moyen du kilogramme de pain en France ressort à 0 fr. 35, les 100 kilogrammes à 35 francs ; le prix du quintal de blé ayant été de 29 fr. 22 la différence est de 11 fr. 22. Cette différence a été à peu près constante. En 1879 et 1880, en 1895 et en 1898, elle a été plus élevée que la moyenne ; en 1885, en 1891, elle l'a été moins. Si l'on accuse, dans le premier cas, les boulangers d'avoir abusé de la situation, on peut, dans l'autre, les traiter de philanthropes.

On peut donc être assuré que si le droit de douane sur le blé était supprimé, le prix du pain baisserait en proportion.

En somme, si au lieu de prendre des faits isolés on considère des périodes assez longues, on constate que le consommateur paie intégralement le montant des droits sur toutes les marchandises vendues. On constate aussi que le producteur ne tire pas du régime protecteur les profits qu'on a fait luire à ses yeux. Le droit n'arrête pas la baisse quand la baisse est universelle ; alors le prix rémunérateur échappe ; le producteur et surtout le petit producteur a été engagé dans une voie dont il ne peut sortir que par la ruine.

M. des Essars dit que la répercussion des droits de douane sur les prix est particulièrement obscure ; c'est la statistique seule qui peut l'éclairer.

Dans cet ordre d'idées, il a cherché quelle pouvait être l'influence des droits sur les prix de gros et en comparant les cours à l'entrepôt de diverses marchandises au Havre et à Liverpool, il est arrivé à cette constatation assez imprévue qu'en général les prix du Havre sont un peu au-dessous de ceux de Liverpool, malgré la plus grande abondance du fret pour cette place.

Les prix à *l'acquitté* sont au contraire plus élevés au Havre qu'à Liverpool ; mais en majorant les cotes anglaises des droits français, on ne retrouve en aucune façon les prix français. Tantôt l'écart est beaucoup plus fort que les droits de douane, tantôt, et c'est le cas le plus général, il est moindre. Les protectionnistes sont donc souvent fondés à dire que le droit n'agit pas complètement.

Quant à l'explication de ce phénomène, l'orateur déclare qu'il est dans l'impossibilité de la donner.

D'autre part, et c'est cela surtout qui est important dans les prix de détail, on ne trouve aucune corrélation avec les droits.

La comparaison des catalogues du *Civil service supply Association* et de Spiers and Pond avec ceux de la maison Potin et de diverses boucheries parisiennes, pour ces dernières droits d'octroi déduits, montrent que les prix de Paris sont presque toujours supérieurs à ceux de Londres, mais dans des proportions extrêmement capricieuses qui dissimulent l'incidence véritable des droits de douane.

Quant au vêtement, il est impossible d'identifier les nomenclatures anglaises et françaises.

Néanmoins, en acceptant comme première approximation l'hypothèse que les droits de douane sont intégralement payés par le consommateur, M. des Essars a cherché le bénéfice ou la perte qui pouvait en résulter pour diverses familles.

A cet effet, il a étudié dans les monographies publiées par la *Société d'Economie sociale* plusieurs budgets de cultivateurs et d'ouvriers urbains.

Pour les premiers il a trouvé que les droits de douane sur les produits achetés se compensaient très sensiblement avec les majorations que les produits vendus pouvaient éprouver du fait des droits de douane : ces familles agricoles ne paraissent donc avoir aucun avantage à la protection.

Quant aux ouvriers utbains, ils n'ont aucun bénéfice à inscrire

en regard du surcroît de dépense que leur causent les droits, qui ont pour eux une perte sèche.

Mais il faut considérer ces calculs comme un moyen de fixer les idées et nullement comme l'expression de la réalité, car, si les prix — et ce n'est pas douteux — sont influencés par les droits de douane, la répercussion est fort loin d'en être exactement déterminée.

M. Cheysson rappelle, après Léon Say, que rien n'est obscur et complexe comme la répercussion définitive des droits de douane. C'est, en économie politique, le problème de la quadrature du cercle.

Pour l'aborder avec quelque précision, le mieux est de tracer des courbes représentant la marche des prix sur les marchés libres et sur les marchés protégés. L'aire comprise entre ces deux courbes, par exemple pour un an, permet de calculer l'écart moyen annuel dû à la protection.

Si l'on tient — et c'est là ce qui importe, — à sortir des généralités et à mesurer l'influence que ces droits exercent sur le coût de la vie pour les diverses classes de la société, il faut alors recourir à la monographie, dont le noyau résistant, d'après la méthode de Le Play, est le budget de famille. M. Beaurin-Gressier a présenté ainsi à la Société de statistique son budget personnel et en a déduit de très importantes conclusions sur la charge de l'impôt. En appliquant cette méthode à un certain nombre de familles types, bien choisies, on verrait apparaître la majoration qu'elles supportent du fait de la douane et qui, notamment pour le pain, est progressive à rebours, puisque la proportion de cet article à la dépense totale est en raison inverse de l'aisance, comme l'ont établi Engel et, avec lui, tous ceux qui ont étudié les budgets de famille.[1] Ces calculs démontreraient la gravité de la charge qu'on impose ainsi aux pauvres gens et qui aboutit à une aggravation de leur misère.

A-t-on, du moins, à ce prix, acheté la prospérité de l'agriculture et contenté ceux qui parlent en son nom? Leurs doléances prouvent le contraire. La crise persiste, en dépit de tous les remèdes variés auxquels on a recours. On a réclamé et obtenu des droits de plus en plus élevés ; puis on s'est aperçu que, dans les années d'abondance, ces droits ne jouaient pas, les prix étant réglés par la concurrence intérieure, et qu'au contraire, dans les années de disette, ces mêmes droits étaient emportés par d'irrésistibles

---

[1] *Budgets comparés de* 100 *familles*, par E. Cheysson (Baudry).

nécessités politiques. On s'est alors retourné vers le bimétallisme : là encore, nouveaux mécomptes, que M. Raphaël Lévy a si bien exposés à notre dernière séance.

Aujourd'hui, on accuse les admissions temporaires et l'on s'engoue des « bons d'importation ». Ainsi, l'on est toujours en quête d'un remède qui fuit, quand on croit l'atteindre : on aspire à des règlementations, à des chaînes, qui doivent gêner nos mouvements, stériliser les progrès des transports, majorer le coût de la vie, se traduire par des privations pour le consommateur, « l'homme oublié », et, dans cette poursuite vaine, on tourne le dos à la solution si simple, si rationnelle, à laquelle appartient l'avenir, la liberté !

M. Sayous fait remarquer que si, actuellement et à certains autres moments, la différence entre le prix « mondial » du blé et le prix du froment sur le marché de Paris n'est pas exactement de 7 francs, c'est que nos dernières récoltes ont été assez bonnes. Il y a chez nous, depuis 1898, un stock important de céréales. Enfin l'application du droit de douane est l'objet d'une très mauvaise règlementation.

Nos farines ne peuvent être, pour ainsi dire, exportées hors de nos frontières, car nos voisins ont tous une législation qui protège leurs minotiers.

Les acquits à caution sont matière à une spéculation effrénée. Le délai accordé pour leur apurement n'est que de deux mois, bien trop court. Souvent l'on est obligé d'apurer quand même en un moment de baisse, c'est-à-dire à perte. Il faudrait que la législation admît l'exportation des grains et des farines avec des bons d'importation qui, eux-mêmes, ne serviraient qu'à apurer des entrées de grains.

M. Yves Guyot est très étonné des assertions de M. des Essars relativement aux prix de Londres et de Paris. Il a eu souvent occasion d'en faire la comparaison, et toujours, il les a trouvés inférieurs à Londres. Les droits de douane ne frappant qu'une demi-douzaine d'objets, tout abonde en Angleterre. Tous les articles sont achetés au plus bas prix sur chaque marché et n'ont à supporter que les frets les moins élevés. Il y a deux ans, il a eu occasion de comparer les prix de la viande, du poisson payés par une famille de Londres. Il a constaté que la poitrine de mouton d'Australie valait 0 fr. 40 la livre, le gigot de mouton, 0 fr. 70.

La livre anglaise est de 453 grammes. Augmentez donc le prix d'un dixième, vous aurez en chiffre rond l'équivalent du prix

français. Où trouverez-vous du gigot à 0 fr. 70? et il est excellent.

Bien plus, le prix de la viande a une répercussion sur le prix du poisson : le turbot et le saumon sont à 0 fr. 80 et à 0 fr. 90 la livre. Demandez à votre cuisinière combien elle le paye à Paris. Et quant au sucre, nous payons les Anglais pour qu'ils le mangent au prix de détail de 0 fr. 20 la livre, au lieu de 0 fr. 55.

De même pour la chaussure, le vêtement, la chapellerie. Partout meilleur marché qu'en France.

M. Yves Guyot se trouvait à Londres en décembre dernier. On y poussait les hauts cris, parce que le charbon valait 36 sh. la tonne. (soit 45 francs). A Paris, le charbon à 50 francs est bon marché.

Vie modeste et vie de grand luxe, tout est plus cher à Paris qu'à Londres. M. de Munster qui, avant d'être ambassadeur en France, avait été douze ans ambassadeur à Londres, disait un jour à M. Yves Guyot qu'il dépensait un tiers de plus à Paris qu'à Londres pour son train de maison.

Quant à la répercussion du droit sur le blé, elle est facile à évaluer. D'après des renseignements obtenus à la suite d'études, par M. Yves Guyot et dont M. Fléchey a admis le résultat comme suffisamment exact, on peut estimer que 70 millions de quintaux de blés sont vendus et achetés sur les marchés français.

Admettons que le droit de douane n'ait d'influence que sur eux. S'il joue complètement, 7 × 70 millions donnent un impôt sur la consommation de 490 millions de francs, impôt privé, au profit des propriétaires et des producteurs de blé. Est-il donc à dédaigner? Il l'est d'autant moins qu'il pèse surtout sur celui qui, n'ayant pas le moyen de varier sa nourriture, fait du pain la base de son alimentation. M. des Essars a dit qu'il avait calculé que le droit n'avait joué en moyenne pendant quatre ans que dans la proportion de 3 fr. 50 à 4 francs. Soit. Mettons 3 fr. 50. C'est un impôt en chiffres ronds de 245 millions. Ce chiffre est-il donc à dédaigner? Il faut que quelqu'un le paye ; et celui qui le paye, c'est le consommateur pauvre, c'est le père de famille qui a le plus d'enfants.

M. Frédéric Passy avait demandé la parole en même temps que M. Yves Guyot, et sous la même impression. M. Yves Guyot a dit déjà une bonne partie de ce que M. Passy aurait pu dire. Il se bornera à quelques réflexions à propos de ces constatations, au premier abord contradictoires, qu'a notées M. des Essars.

Les droits, dit M. des Essars, tantôt paraissent ne point agir,

tantôt n'agir qu'en partie, et tantôt agir avec exagération. L'élévation des prix sur le marché intérieur ne correspond pas d'une façon régulière et constante à la taxe dont est frappé le blé à la frontière.

La réponse, dit M. Passy, se trouve dans l'observation que faisait, il y a bientôt cinquante ans, dans son livre sur la cherté des grains, notre ancien collègue M. Modeste, alors économiste, et très bon économiste.

Le boulanger, disait-il, est, à la fois, le plus près du consommateur, et, par conséquent, celui dont les prix intéressent le plus sensiblement celui-ci, et le plus loin du producteur, et, par conséquent, celui dont les prix sont le moins directement et le moins immédiatement en rapport avec les prix de ce dernier. Lorsque l'on tire sur une corde d'une certaine longueur, l'effet de la traction ne se produit que peu à peu et par étapes. Il est inévitable que les variations de prix, soit en hausse, soit en baisse, ne se transmettant d'une extrémite à l'autre que par un certain nombre d'intermédiaires, les hauts prix du pain soient habituellement et presque fatalement en retard sur les hauts prix du blé ; et réciproquement que l'abaissement de ces prix ne se produise qu'un certain temps après la baisse de la farine et du blé.

On dit communément qu'il suffit de supprimer une cause pour en supprimer les effets : *Cessante causa, cessat effectus.* Cela n'est vrai qu'à moitié. Quand une cause est supprimée, elle cesse de produire ses effets, c'est évident ; mais les effets qu'elle a produits se continuent plus ou moins longtemps, en vertu de la force acquise. Un malade qui a désorganisé son estomac par des excès, peut bien, en devenant sobre, cesser d'augmenter son mal ; il ne peut pas supprimer du même coup les altérations douloureuses qui résultent de son mauvais régime antérieur.

Il n'y a donc point lieu, dit M. Passy, de s'étonner outre mesure des inégalités réelles ou apparentes dont s'est préoccupé M. des Essars ; et on ne saurait en induire que les droits de douane puissent être, dans certains cas, indifférents ou même avantageux. C'est toujours, en fin de compte, le consommateur qui supporte les frais. L'étranger, disait admirablement Turgot, ne nous achètera rien qu'au prix auquel il pourrait se le procurer sur d'autres marchés. L'étranger non plus ne nous vendra rien qu'au prix qu'il pourrait trouver sur d'autres marchés. Ce seront donc toujours les nationaux qui subiront, soit en augmentation de leur prix d'achat, soit en diminution de leur prix de vente, la différence du droit dont ils auront prétendu charger les étrangers.

Ce n'est pas le seul préjudice qu'ils subissent. Quel est l'intérêt du consommateur, disait encore Turgot? C'est d'être toujours sûr d'acheter. Et quel est l'intérêt du producteur? C'est d'être toujours sûr de vendre. Or il n'y a qu'un moyen de satisfaire ce double intérêt : c'est d'avoir un commerce toujours en activité, toujours, comme la locomotive sous pression, prêt à travailler pour l'un en important, pour l'autre en exportant, selon les circonstances et les besoins ; opérant ce nivellement, d'ailleurs, non-seulement de nation à nation, mais de région à région : important ici — dans le midi, par exemple — tandis qu'il exporte là — dans le nord — et se faisant l'instrument toujours docile de cet écoulement naturel des marchandises selon les prix, que M. Modeste encore comparait justement à celui des liquides.

M. Lecouteux, inspecteur général de l'Agriculture, devenu protectionniste pourtant, l'avait bien constaté, lorsque, comparant les prix des vingt années de liberté, 1861 à 1881, aux vingt années antérieures, il se trouvait contraint de conclure qu'il en résultait mathématiquement qu'avec la liberté l'agriculteur avait mieux vendu et le consommateur mieux acheté, tous deux évitant les soubresauts funestes du régime antérieur, et se rapprochant de ce qui est l'idéal pour l'un comme pour l'autre : un prix moyen, sinon constant — l'immobilité serait fatale — du moins exempt de variations brusques.

Inutile de rappeler, ajoute M. Passy, ce que, lorsqu'on a discuté les lois actuelles, nous n'avons pas manqué de dire, M. Guyot et moi, à la tribune parlementaire, qui nous était alors ouverte : qu'aux époques d'abondance la concurrence intérieure suffit pour faire les bas prix et priver la culture de l'exhaussement artificiel qu'on lui a promis ; et qu'en face de récoltes insuffisantes tendant à amener une hausse sérieuse, la prétendue protection douanière est supprimée, parce que, quand la faim crie aux portes, il devient impossible de les laisser fermées.

Finalement, conclut M. Passy, les incidences définitives des relèvements des prix, comme les incidences des impôts, sont difficiles à suivre, et ne s'accusent définitivement qu'avec plus ou moins de lenteur et par des répercussions plus ou moins nombreuses ; mais elles finissent toujours par se produire. Et il est impossible qu'une augmentation ou une diminution de prix, imposée artificiellement, sur un point ou sur un autre, à une marchandise, une entrave mise à sa distribution naturelle, ne se traduise pas, en définitive, par une charge pour le consommateur. La liberté reste à tous égards le seul régime qui ne puisse être accusé de

causer de tort à personne. C'est la seule assurance, toujours en éveil, contre la mévente et contre la cherté. Et les expériences que nous subissons depuis une quinzaine d'années ne sont pas de nature à nous faire changer d'avis, bien au contraire.

M. **Limousin** estime que la question est mal posée. Ce dont il s'agit ce n'est pas de connaître l'influence des droits de douane sur le prix à la consommation d'une marchandise particulière ; mais de déterminer l'influence de ces droits sur toutes les marchandises taxées et sur le coût de la vie en géneral. D'autre part, l'exemple du blé paraît mal choisi. L'influence du droit de douane sur cette marchandise n'est pas, en effet, régulière. Cela dépend de la production annuelle de la France. Quelquefois, dans les mauvaises années, ce droit pèse de tout son poids, et alors on est obligé de le suspendre ; d'autres fois, il ne joue qu'en partie ; d'autres fois encore, il ne joue pas du tout. D'ordinaire, il ne joue qu'en partie ou ne joue pas du tout, et il tend à jouer de moins en moins, au grand déplaisir des agriculteurs, qui ne vendent pas leurs récoltes plus cher que s'ils n'étaient pas protégés. C'est pour cette raison que l'exemple est mal choisi.

Pour bien se rendre compte de l'influence des droits de douane, il eût fallu choisir l'exemple d'une marchandise dont la matière première se vendît au même prix, en France et à l'étranger, et qui ne fût protégée que sous la forme de produits manufacturés ; par exemple les tissus de coton. Le coton brut est exempt de droit ; en revanche, les filés et les tissus sont protégés. En comparant les prix des dits filés et tissus en Angleterre ou en Belgique avec ceux de la France, on arriverait à déterminer exactement l'influence du droit de douane.

On peut objecter que le droit de douane n'exerce pas exclusivement son influence d'une manière directe sur un produit donné. En renchérissant les choses nécessaires à la vie, il amène l'élévation des salaires, et par conséquent celle des prix de revient des marchandises manufacturées ou « machino-facturées ». Sans doute, mais la loi de la concurrence intérieure empêche les fabricants de faire entrer cette élévation dans leurs prix de vente, ou plutôt elle empêche les fabricants de profiter intégralement du droit protecteur. On peut même se demander s'ils en profitent dans une proportion quelconque, ce droit étant entièrement absorbé par les majorations successives des prix de revient et celles du coût de la vie. C'est là une des nombreuses duperies du régime protectionniste. Quoi qu'il en soit, il est impossible de se

rendre compte de l'influence des droits de douane sur le prix des choses en général en prenant pour exemple le blé, marchandise sur laquelle le droit protecteur ne pèse pas d'une façon constante. Il serait préférable de prendre un autre genre de produit, comme les tissus de coton, pour lesquels cette constance existe.

M. **Sauvage** s'étonne d'entendre quelques assistants déclarer que cette question est une question de statistique, à résoudre par la statistique. Mais n'est-ce pas précisément ce qu'a fait M. Schelle? Il a même dressé le tableau, très vivant, d'une période fort longue, montrant tout ce que les consommateurs ont indûment payé par suite des abus du protectionnisme. Nous avons des éléments d'appréciation bien suffisants dans l'exposé de M. Schelle, et il a bien prouvé que les droits de douane font payer plus cher les produits sur lesquels ils portent.

M. **Levasseur**, président, résume la discussion. On répète souvent, dit-il, que les extrêmes se touchent. M. Sauvage vient d'en donner un exemple : il a repris et résumé avec beaucoup de clarté la thèse savamment exposée par M. Schelle; la discussion, après un long détour, est revenue à son point de départ. M. Schelle a fait œuvre de statisticien; il a calculé pour chaque année la différence entre le prix du blé à Londres et à Paris et il a trouvé que la moyenne générale est d'environ 7 francs, c'est-à-dire qu'en moyenne le droit de douane a battu son plein, la différence étant tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de 7 francs le quintal, suivant la quantité récoltée en France. Nous ne pouvons pas ici contrôler les calculs de M. Schelle : mais, comme en même temps qu'économiste il est statisticien très autorisé, nous devons les accepter, sauf à les vérifier plus tard chacun dans notre cabinet et dire avec notre collègue que la consommation française, toute balance faite, paye intégralement jusqu'ici l'augmentation de prix que la loi de douane lui a imposée. M. des Essars a cherché à l'aide de renseignements d'ordre monographique, à établir précisément la situation du consommateur; il a trouvé qu'individuellement ce consommateur ne portait qu'un poids léger de la différence des prix entre Londres et Paris. M. Cheysson, avec sa haute compétence, a appelé l'attention sur les lumières que des monographies faites avec méthode peuvent apporter sur la question des dépenses de la vie, et il a cité l'exemple de M. Beaurin-Gressier. M. Beaurin-Gressier a donné en effet un exemple qui est à suivre. Nous avons fait beaucoup de monographies de familles ouvrières; il ne serait pas moins

intéressant d'en dresser pour les familles bourgeoises. Vous vous efforcez, peuvent nous dire les ouvriers, de faire et d'exposer nos portraits ; que ne faites-vous aussi les vôtres, ce qui vous serait plus facile.

M. Sayous a choisi un point spécial; je n'y insiste pas. M. Yves Guyot n'est pas de l'avis de M. des Essars : il est convaincu que la plupart des aliments coûtent moins à Londres qu'à Paris. J'ai eu l'occasion de le constater aussi en examinant particulièrement les prix de la viande dans l'East London. Comme lui, j'ai plusieurs fois fait remarquer à la Société nationale d'agriculture, que la plus grande partie de la récolte va aujourd'hui sur le marché, qu'elle y ira de plus en plus et que, partant, même en supposant que le droit ne batte pas toujours son plein, ce sont au moins 250 millions qu'annuellement la consommation paie à la production en sus de ce qu'elle paierait, s'il n'y avait pas de droit d'importation. Sans doute, cette somme se divise en petites fractions entre les consommateurs; mais il n'est pas moins certain pour cela qu'ils l'ont payée.

M. Limousin pense que le blé n'est pas le meilleur exemple à étudier, parce que la production indigène complique l'effet produit par l'importation ; il préférerait prendre le calicot; mais n'y a t-il pas aussi une production indigène de calicot?

M. F. Passy, avec la nature de son esprit et son talent propre, a élevé et généralisé la question et montré que la facilité des communications et l'abaissement des barrières tendent au nivellement des prix, à l'accroissement de la consommation, à l'équité dans les rapports entre producteurs et consommateurs, au bien-être des populations ; le président, comme toute la réunion, donne son adhésion pleine aux sentiments de M. Passy, et c'est par là que nous clorons la discussion intéressante de ce soir.

La séance est levée à 10 heures 45.

Charles Letort

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Brelay (Ernest). *Le malentendu fiscal.* — *Paris*, 1900, in-16.

Block (Maurice). *Aphorismes politiques et moraux.* — *Paris*, 1900, in-18.

Francis Laur. *De l'accaparement. Préface par Edm. Théry.* 1re éd. — *Paris*, 1900, in-8°.

Corporations and public welfare. Adresses at the 4th Annual Meeting

of the American Academy of political and social science, 19-20 april, 1900. *New York*, 1900, in-8°.

BELLOM (MAURICE). *Relations mutuelles des diverses branches de l'assurance ouvrière. Rapport au Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales de* 1900. — *Paris*, 1900, in-8°.

BOUDON (GEORGES). *Enquête sur les Bourses étrangères. La Bourse anglaise.* — *Paris*, 1898, in-8°.

NEYMARCK (ALFRED). *La statistique internationale des valeurs mobilières. Rapport présenté au nom du Comité des finances élu par l'Institut international de statistique.* — *Kristiania*, 1900, in-8°.

MERRIDEW (FRANCIS M.). *Réforme postale. Le timbre-poste international. Solution de la question au moyen d'une enveloppe aller et retour.* — *Paris*, 1900, in-8°.

MA IOT (HELEN). *A handbook of labour literature, being a classified and annotated list of the more important books and pamphlets in the English language.* — *Philadelphia*, 1899, in-18.

L'économie sociale et les institutions de prévoyance dans le département de la Marne et à Reims. — *Reims*, 1900, in-8°.

A sketch of Anne Robert Jacques Turgot, with a translation of his letter to doctor Price. — *Boston*, 1899, in-18.

YVES GUYOT et A. RAFFALOVICH. *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque.* 12e *livraison.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1900, in-8°.

Bulletin de l'Institut international de statistique. T. XI. 2e *et dern. livraison.* — *Rome*, 1899, in-8°.

Données sur les opérations de la Banque de l'Etat de Russie (1861-1899). — *Saint-Pétersbourg*, 1900, in-4°.

Musée social. Ve *annn.*, n° 4, *avril* 1900. *L'organisation et les services du Musée.* — *Paris*, 1900, in-4°.

Comptoir d'escompte. Assemblées générales du 26 *avril* 1900. *Rapports présentés par le Conseil d'administration.* — *Paris*, 1900, in-4°.

Department of education for the United States Commission to the Exposition of 1900. *Monographs on education in the United States*, ed. by NICHOLAS MURRAY BUTLER. 19 *fascicules.* — *New-York*, 1900, in-8°.

COMPTES RENDUS

Les charbons britanniques et leur épuisement. — Recherches sur la puissance du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande (avec cartes, plans, coupes, graphiques, appendice sur la production et la consommation des charbons, des lignites et pétroles dans le monde, et sur l'empire colonial, la marine et l'armée britanniques), par Ed. Lozé. Deux forts vol. in-8°, Ch. Béranger, Paris, 1900.

Si le titre est loin d'être tout dans un ouvrage, il s'en faut pourtant qu'il ne soit rien, non seulement parce qu'il est fait pour indiquer au lecteur ce qui se trouve dans cet ouvrage, mais aussi parce qu'on peut considérer que le titre répond à l'esprit qui a présidé à la confection d'une œuvre : il est difficile qu'un auteur donne un titre simple et précis à une œuvre qui manque de simplicité, d'ordre et de précision. Aussi avions-nous dès le début une vague inquiétude en lisant le titre compliqué que nous venons de transcrire tout au long : sans doute la question des charbons britanniques, envisagée au point de vue économique et au point de vue industriel, comme l'a fait M. Lozé, est une des plus vastes qu'il soit possible de rencontrer ; mais il nous semblait que l'auteur avait dû sortir un peu de son sujet, aux dépens de la clarté, et nous devons dire tout de suite que cette impression première a été confirmée pour une partie de ces deux énormes volumes.

Dans son avant-propos, M. Lozé, qui a tenu avec raison à ne point faire seulement œuvre de statisticien ou d'ingénieur, et qui a désiré examiner aussi le côté économique de la question, dit qu'il ne saurait avoir la prétention de grouper « dans un même examen toutes les causes de prospérité d'un puissant Etat », et il nous semble vraiment que, s'il n'avait pas senti lui-même qu'il dépassait de beaucoup les limites de son titre, il n'aurait pas eu à faire cette remarque préalable : il est bien évident qu'en étudiant le problème des houillères britanniques, on ne peut songer à passer en revue tous les phénomènes économiques et commerciaux qui réagissent sur la situation du Royaume-Uni. L'auteur s'est laissé entraîner hors de son sujet propre par la masse même de renseignements qu'il avait recueillis, et aussi peut-être par un besoin de critique de l'esprit anglais, critique qu'il n'aurait guère

pu exercer,s'il ne nous avait entretenus que des houillères,de leur production actuelle et de leur avenir.

Le fait est que, à ne nous reporter même qu'à la préface que nous citions à l'instant, M. Lozé éprouve le besoin de dire que le puissant État dont il s'occupe « forcerait sans réserve l'admiration du monde, si les artisans de sa grandeur l'avaient établie sur les bases inébranlables du droit, de la justice et de la liberté ». Plus loin il déclare que : « Le Royaume-Uni n'a rien à envier aux grandes dominations de l'antiquité païenne: pourquoi faut-il que comme elles il reflète un égoïsme philosophique *presque* féroce ». Encore heureusement a-t-il consenti à mettre presque, mais nous sommes aux regrets de trouver dans un livre de vraie valeur (en dépit du petit défaut signalé tout à l'heure) une de ces vieilles formules qui font bien auprès du lecteur français, mais qui ne devraient pas avoir place dans un livre de science.

Dans le premier chapitre, qui est fort long, l'auteur développe des considérations générales sur le rôle du charbon, sur la géographie, la politique de la Grande-Bretagne, ses visées politiques, « son égoïsme philosophique presque féroce », qu'il tient à signaler de nouveau. Il étudie également le mouvement social, en dehors des questions de grèves et de salaires de mineurs, mais c'est pour lui une occasion de faire remarquer que la théorie de la loi d'airain s'abrite sous l'autorité de Turgot. Tout cela n'empêche pas que souvent au point de vue économique même, il montre un esprit juste pour bien des choses, insistant notamment sur les hauts salaires que l'ouvrier reçoit en Angleterre, reconnaissant, avec certaines restrictions pourtant, que la Grande-Bretagne ne peut renoncer à sa politique de libre-échange sans porter à son industrie, à son commerce, à sa navigation, un coup contre lequel il lui serait impossible de réagir.

Après avoir parcouru rapidement plusieurs pages sur la dette nationale, qui n'ont qu'un lointain rapport avec le charbon, nous voici enfin arrivé à la partie consacrée à la géologie des Iles britanniques, aux charbons et à leur classification : et ici nous ne pouvons que faire des compliments à l'auteur, qui, en s'aidant d'excellentes cartes, a approfondi la matière au point de vue géologique pur comme au point de vue industriel pratique. Des données statistiques suivent ; et, sans que nous ayons pu nous livrer à des vérifications à leur sujet, elles nous semblent fort bien présentées en même temps que très complètes. Naturellement l'auteur n'a pas oublié de passer en revue le mouvement des exportations, et il l'a fait avec un luxe de tableaux rétrospectifs qui seront précieux pour tous les chercheurs à venir. Ces données sont d'ailleurs appuyées sur une bibliographie qui ne sera pas moins appréciée, et qui

a évidemment demandé de nombreuses et consciencieuses recherches.

L'auteur passe ensuite en revue les divers bassins houillers de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, en leur consacrant des sortes de monographies accompagnées de cartes, de coupes, et qui ne méritent que des éloges, d'autant que ces monographies représentent des études énormes qu'il a su résumer suffisamment et qui lui ont certainement coûté bien du temps. Il examine la composition, la qualité du charbon dans chaque bassin, l'épaisseur des veines, il donne les évaluations sur les quantités de houille restant encore en terre etc., M. Lozé a cru devoir consacrer un chapitre aux charbons des colonies anglaises : cela nous semble un peu un hors-d'œuvre, et du reste il n'a fait guère qu'effleurer le sujet, en ne fournissant par exemple que des chiffres un peu anciens pour l'ensemble de la production des Indes britanniques.

La troisième partie de l'ouvrage, intitulée géographie industrielle et commerciale, et dont la présence n'est réellement pas justifiée dans un volume qui s'appelle les Charbons britanniques, traite longuement des moyens de transport par les rivières et les canaux, sans se limiter au rôle que ces voies d'eau peuvent jouer par rapport aux bassins charbonniers. C'est une véritable étude sur les rivières anglaises et les travaux d'amélioration qui y ont été faits, et aussi sur les canaux maritimes. Et tout cela accompagné d'une série de cartes qui auraient pu avec le texte constituer un ouvrage séparé. Cette géographie industrielle et commerciale se continue par un examen détaillé de toutes les lignes de chemins de fer : données numériques sur la longueur des moindres lignes, renseignements sur la constitution des compagnies, les dépenses d'établissement, etc., toutes choses fort intéressantes en elles-mêmes, mais qui ne sont point à leur place, et qu'on ne s'aviserait guère de venir chercher ici. C'est enfin une revue des grands centres industriels, lainiers, cotonniers ou autres, avec le chiffre de leur population, leur production etc., heureusement y a-t-il une étude analogue pour les centres des bassins houillers, étude comprenant une suite de pages sur l'histoire point du tout économique, qui viennent grossir l'ouvrage, en gênant le lecteur avide de données sur les charbonnages et non sur l'histoire d'Angleterre.

M. Lozé a cru devoir consacrer quelques pages aux arsenaux et aux ports militaires, qui sont, il est vrai, de grands consommateurs de houille, et il rentre ensuite tout à fait dans son sujet en examinant la fameuse question de l'épuisement des richesses houillères de la Grande-Bretagne. Nous ne pouvons pas le suivre ici, d'abord parce que la discussion est très fournie et bourrée de chiffres ; là encore du reste,

nous retrouvons en lui un chercheur consciencieux, qui a dû assurément mettre des années à accumuler les renseignements, qu'il reproduit; on sent aussi qu'il possède admirablement toutes les questions d'exploitation des mines, et que c'est en pleine connaissance de cause qu'il passe en revue les errements suivis en Angleterre et l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'utilisation complète des richesses charbonnières que contient le sol. Il conclut à l'épuisement forcé à plus ou moins bref délai ; c'est évidemment une crise à laquelle on arrivera quelque jour, mais cela ne veut pas dire que l'industrie et la puissance de la Grande-Bretagne seront alors ruinées, d'autant que nous ignorons ce que nous réserve l'avenir, et la science parviendra sans doute à recueillir le carbone nécessaire à nos industries sans le demander aux gisements de houille.

Notre auteur a voulu avant de finir, et cela avec raison, donner des chiffres permettant des comparaisons intéressantes sur la production dans le monde des charbons, des lignites, des pétroles. Mais ce que nous comprenons moins, c'est qu'il ait consacré, même dans un appendice, plus de 250 pages à étudier les colonies britanniques d'abord, puis la flotte et l'armée anglaises dans toute leur organisation et leurs effectifs. C'était là matière à des livres séparés, et il ne fallait pas vouloir tout faire tenir dans un ouvrage sur les charbons de la Grande-Bretagne.

Sans doute l'auteur, et peut-être quelques-uns de nos lecteurs, nous trouveront-ils bien sévère de nous plaindre de cette abondance de biens : mais c'est précisément parce que M. Lozé a montré tout ce qu'il avait à dire d'intéressant sur son sujet même que nous eussions désiré qu'il n'en sortît point.

Daniel Bellet.

Salaires et misères de femmes, par le comte d'Haussonville. 1 vol. Calmann Lévy. Paris, 1900.

M. d'Haussonville n'est point un féministe ; malgré un libéralisme méritoire sur certains points, il est de ceux qui trouvent malséant à la femme d'entrer en tout en concurrence avec l'homme. Femme-médecin, parfait ! femme-avocat, fi donc ! c'est tout à fait déplacé. Pourtant il nous semble que les femmes, que l'on accuse plutôt en général « d'avoir la langue trop bien pendue », seraient justement à leur place dans le prétoire ; la preuve que c'est très bien leur affaire, c'est que, pour plaider, les avocats éprouvent le besoin de s'affubler d'une robe ! Et les magistrats, donc, pour rendre la justice n'endossent-ils pas aussi la robe ? argument péremptoire, n'est-ce pas ? ou

tout au moins hommage involontaire à ce sexe enchanteur! A vrai dire ce n'est sans doute pas tout à fait là leur point de vue. Et la concurrence féminine fera peut-être bien de ne pas tenter de s'exercer de ce côté, si les femmes ne veulent voir se dresser contre elles une formidable levée de toges et de toques. N'empêche que nous ne serions pas fâchée d'en voir d'audacieuses présenter des motions en ce sens; quel tolle, Seigneur!

Où l'on admet parfaitement qu'elles tiennent une large place, par exemple, c'est dans tout ce qui touche aux œuvres de bienfaisance et de dévouement. Et comme elles sont parfaitement heureuses d'adoucir tous les maux et désireuses d'amoindrir toutes les misères, il n'est guère de terrains charitables qu'elles n'aient explorés. Mais si grand qu'ait été leur effort en ce sens, qu'il y a donc encore à faire! c'est ce que l'on pense lorsque, comme M. d'Haussonville, on passe en revue ce qui existe déjà en fait d'entreprises d'assistance. A chacune de celles dont il parle dans ce volume, consacré à quelques œuvres d'assistance féminine, il est obligé d'accoler la mention : insuffisante. Qu'il s'agisse de restaurants d'ouvrières, de maisons de famille, soit laïques soit religieuses, où, moyennant une modique pension, on héberge les ouvrières sans famille; de mutualités ouvrières, de sociétés de protection pour les institutrices ou de tentatives d'encouragement à l'émigration des femmes dans nos colonies, partout et toujours non seulement les œuvres ne parviennent à couvrir leurs frais que grâce aux libéralités de la charité privée — toujours précaire en somme, si large soit-elle — mais même sont encore loin de suffire à l'immensité des besoins auxquels elles doivent correspondre.

Pourtant, outre les travaux manuels qui ont de tout temps été leur partage, les femmes ont vu s'ouvrir devant elles un grand nombre de carrières où leurs devancières n'avaient même pas eu la pensée qu'elles pussent jamais s'aventurer : de grandes administrations publiques et privées recrutent parmi elles une partie de leur personnel, et cependant les bataillons d'inoccupées semblent toujours aussi serrés. Et on se plaint de la dépopulation de la France, alors qu'on s'y lamente non moins de l'encombrement des places, manuelles ou intellectuelles ; à première vue cela ne paraît-il pas aussi illogique qu'incompatible?

Mais le principe de la population, tout intéressant qu'il soit, n'est pas ici de notre domaine, bien qu'il ait peut-être plus que tout autre à voir en ce qui concerne notre sujet. Et sans entrer dans le détail du livre de M. d'Haussonville qui, en dehors de la description des œuvres d'assistance féminine indiquées, ne nous montre guère que des traits trop connus, hélas! nous nous bornerons à nous associer aux conseils d'épargne, de prévoyance, d'encouragement à l'association syndicale

qu'il adresse aux ouvrières et aux vœux qu'il forme pour que de notre législation disparaisse tout ce qui, envers la femme, la rend quelque peu inhumaine. Car il est bien évident que si notre Code, s'inspirant du droit romain, s'est montré dur envers les femmes, cette dureté se fait d'autant plus vivement sentir à celles que le sort a placées dans la situation de fortune la plus précaire. Voici les quelques modifications que l'auteur juge les plus urgentes : modifier l'art. 331 du Code pénal et élever de 11 à 15 ans la limite de protection de l'enfant. Compléter l'art. 334 qui punit l'excitation des mineures à la débauche par une disposition plus large atteignant ceux qui, par des manœuvres frauduleuses, favorisent le commerce de la prostitution. Supprimer l'article 340 du Code civil et autoriser, dans certaines conditions déterminées et sous certaines garanties, la recherche de la paternité, sans autre conséquence que la constitution d'une créance alimentaire au profit de l'enfant. Remanier tout le titre du mariage en se préoccupant de faciliter l'accomplissement de cet acte important par la suppression d'un certain nombre d'inutiles formalités de publication et de consentement. Modifier les art. 1399 à 1496 du Code civil, en créant comme droit commun de la France un régime plus respectueux des droits et des intérêts de la femme que celui de la communauté pure et simple tel que l'a constitué le Code. De constituer au profit de la femme un droit sérieux sur les produits de son travail en obtenant du Sénat le vote de la loi du 18 février 1897, modifié par la suppression du paragraphe final de l'article 1er. Additionnés d'un certain nombre de mesures fiscales ou administratives, ces projets de lois forment un ensemble de modifications si peu révolutionnaires que les moins féministes ne pourront guère s'opposer à leur adoption. Souhaitons-le, sans trop oser l'espérer, car la question de la recherche de la paternité fait perdre à tant de gens toute notion d'équité, que lorsqu'elle se trouve liée à d'autres, elle risque de faire sombrer le tout. Encourir la responsabilité de ses méfaits, c'est bon pour les femmes !

M. LR.

AU CONGO (1898). *Impressions d'un touriste*, par le baron E. DE MANDAT-GRANCEY. 1 vol. orné de gravures d'après des photographies et d'une carte. Plon, Nourrit et Cie. Paris, 1900.

On ne saurait ranger M. de Mandat-Grancey parmi les philanthropes, non certes ! Au reste, il en serait désolé, car il les croit aussi funestes que bien intentionnés. Pour lui, cinquante ans de philanthropie auront fait, aux noirs d'Afrique, plus de tort que trois cents ans de traite. Non pas qu'il ait une tendresse particulière pour les nègres ; il les considère

comme incivilisables et ne serait pas éloigné d'excuser les agissements brutaux de certains employés européens du Congo belge, si tout de même il ne trouvait qu'on y a eu « la main très lourde » et qu'il eût mieux valu pour les noirs ne jamais entrer en contact avec les blancs et jouir de leur pays à leur guise. Mais, à son avis, étant donné que les Européens ont jugé bon de s'approprier les richesses de l'Afrique, il faut bien qu'on emploie les seuls procédés de mise envers une race paresseuse chez laquelle les femmes seules travaillent; tant pis s'ils sont quelque peu barbares, pourvu qu'ils ne dépassent pas les bornes permises!

Sans être nous-même exagérément philanthrope, nous pensons qu'il y a des traitements que les blancs ne doivent jamais infliger à leurs semblables — de race égale ou inférieure — s'ils veulent conserver quelque prestige à la qualité de civilisé. Il ne sert jamais à rien de se ravaler au rang des inférieurs en employant leurs procédés. A ce propos, M. de Mandat-Grancey remarque fort justement l'influence démoralisante qu'ont pour les Européens les rapports avec les femmes indigènes. On ne dira jamais assez, écrit-il, tout le mal qui résulte de ces habitudes. Les unions temporaires d'Européens et de femmes indigènes ont des effets lamentables, car ce n'est jamais l'homme qui élève la femme à son niveau intellectuel et moral, c'est la femme qui tend à faire descendre l'homme au sien. Est-ce pour n'avoir pas réagi contre cette néfaste influence que l'on a eu à regretter tant d'actes de cruauté révoltante au Congo belge (et ailleurs)? Peut-être, mais cela devait d'autant mieux arriver qu'au Congo belge le recrutement du personnel civil ou militaire n'a pas toujours été fait avec tout le discernement désirable. On voulait que l'affaire « payât » au plus tôt et on n'offrait que des appointements peu en rapport avec les risques que faisait courir le climat et avec le genre de vie auquel les employés devaient se soumettre; en sorte que si l'on a pu s'attacher quelques hommes de valeur désireux de concourir à l'œuvre entreprise, on a eu trop souvent à faire à des hommes séduits par les perspectives d'une vie aventureuse dans les pays barbares, dont les qualités n'étaient pas celles que nécessitait la mise en train d'une affaire commerciale d'avenir. De sanglantes révoltes ont rappelé aux Belges du Congo que « mieux vaut douceur que violence », aussi est-on fondé à croire qu'on emploiera dorénavant des moyens moins rigoureux pour démontrer aux noirs l'utilité du travail. Il suffira d'être moins pressé de les dépouiller de leurs richesses — accumulées ou en production; les dividendes seront peut-être un peu moins élevés, mais si les actionnaires y perdent, l'humanité et la civilisation y gagneront, ce qui n'est pas indifférent.

Où l'humanité et la civilisation auraient encore à voir, c'est dans la

façon dont les blancs se comportent envers la progéniture que leur donnent les unions temporaires avec les femmes noires. « A la côte d'Afrique, dit l'auteur, il n'y a absolument que les Portugais à s'occuper des enfants qu'ils ont des femmes indigènes avec lesquels ils vivent. Ils les font baptiser, porter leur nom, recevoir une certaine instruction et les établissent. En agissant ainsi ils créent une classe de métis qui est toujours un danger pour la métropole. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il est singulièrement plus honorable de se conduire de la sorte que de faire comme tous les Européens qui ne s'occupent jamais de leurs enfants et les laissent devenir des sauvages comme leurs mères ». A vrai dire, quelle importance des blancs peuvent-ils attacher à ce qui provient d'une créature considerée comme faisant partie du butin de conquête? Dans quelques tribus du Congo belge, les femmes sont devenues rares mais les indigènes savent que le bon moyen de s'en procurer consiste à s'engager au service de l'État indépendant; voici alors comment ils en obtiennent. « Au Congo, les impôts se paient en nature, dit M. de Mandat-Grancey. Dans la plupart des districts, les chefs doivent fournir à date fixe un certain nombre de kilogrammes de caoutchouc qu'ils font recueillir par leurs esclaves ou plus généralement par des femmes dans les forêts. Quand ces chefs sont en retard, ce qui leur arrive le plus souvent, car ils ne seraient pas des nègres s'ils avaient la notion du temps, on prend toutes les femmes du village et on les consigne dans le fort le plus voisin, jusqu'à ce que la quantité de caoutchouc réclamée soit au complet. Alors on rend les prisonnières à leurs époux en en gardant seulement quelques-unes des plus jeunes, à titre d'amende. Et ce sont celles-là qu'on donne aux soldats.

On a remarqué que les métis portugais ont de véritables facultés pour le commerce — facultés plus que jamais nécessaires, car les nègres ne se laissent plus duper dans la même proportion que jadis. Le personnel des factoreries n'est du reste pas du tout ce qu'il était autrefois. « Au temps de ma jeunesse, raconte l'auteur, tous ces facteurs de la côte étaient des aventuriers qui opéraient pour leur compte personnel. Ils arrivaient dans le pays avec une pacotille quelconque, se mettaient sous la protection d'un roi nègre qu'ils tâchaient de maintenir en joie en lui donnant de l'eau-de-vie et de vieux uniformes, libéralités grâce auxquelles il les laissait exploiter ses sujets, et si leur protecteur ne leur cassait pas la tête un jour d'ivresse ou bien s'ils ne mouraient pas d'ivrognerie ou de fièvre, ce qui arrivait souvent, il n'y avait pas de raison pour qu'au bout de quelques années ils n'eussent pas amassé une fortune généralement malhonnête, mais suffisante pour leur permettre de revenir en Europe et d'y étonner leurs compatriotes par leur luxe et par le récit plus ou moins véridique de leurs aven-

tures. A faire ce métier, si on courait de très grands risques, on pouvait du moins espérer faire un gros coup. Mais ces beaux jours ne sont plus ! Deux ou trois grosses maisons de commerce anglaises et hollandaises sont arrivées à monopoliser presque tout le commerce d'échange dont vivaient les petites factoreries. Il y a telle de ces maisons qui a 80 comptoirs et les fait administrer par des commis ayant des appointements fixes assez maigres et une commission sur les opérations qu'ils font, commission qui n'est pas non plus établie d'une façon bien généreuse, car lorsque l'un de ces commis arrive à se faire 10.000 francs par an tout compris, il doit se considérer comme très favorisé. Ceux rencontrés à Banana — un jeune Portugais et un vieil Hollandais — semblent très peu satisfaits de leur sort, leur commerce devenant de jour en jour moins florissant. Comme la plupart des produits qu'ils achètent aux indigènes, l'ivoire, l'huile de palme et le caoutchouc, viennent de fort loin dans l'intérieur, on s'était imaginé qu'il y avait un grand avantage à aller les acheter le plus près possible du lieu de production. Et on a créé des factoreries tout le long de la rivière, jusqu'au Stanley-Pool, mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que l'idée était absolument fausse. On n'avait pas tenu compte des habitudes des nègres, pour lesquels le temps ne compte absolument pas. Cela est tout à fait égal à un noir qui arrive dans une factorerie du bout de la rivière avec une charge de 30 kilos de caoutchouc sur son dos, de la porter encore 15 jours pour aller à un autre comptoir voir si on ne lui donnera pas une brasse d'étoffe de plus. Il faut donc payer les marchandises partout le même prix. Les nouveaux établissements ont eu pour seul résultat d'augmenter les frais généraux des blancs et d'économiser le temps des nègres. On l'a si bien reconnu que certains d'entre eux ont été abandonnés. »

C'est à l'occasion de l'inauguration, en 1898, du chemin de fer de Matadi à Stanley-Pool auquel il avait été invité que M. de Mandat-Grancey a pu faire toutes ces remarques. On sait que jusqu'à cette époque, à cause de la série de rapides qui obstruent le cours du Congo entre ces deux points, une tonne de marchandises dont le fret d'Anvers à Matadi coûtait 25 ou 30 francs ne pouvait être transportée de Matadi à Léopoldville qu'à un prix variant de 1.000 à 2.500 francs. Il n'y avait donc que des produits d'une très grosse valeur comme l'ivoire qui pussent supporter de pareils frais. De plus, le portage à dos d'homme était devenu impossible : presque tous les adultes étant morts à la peine ou s'étant enfuis dans la colonie portugaise proche et les chefs indigènes ne pouvant plus fournir que des enfants de 14 ou 15 ans qui ne supportaient que des charges de 15 kilog. C'est donc particulièrement sur le Congo belge qu'ont porté ses observations; c'est par excel-

lence, dit-il, le type des colonies dites d'exploitation. Un millier de Belges trouvent moyen de tenir en respect 20 millions de nègres, mais n'obtiennent ce résultat qu'en exploitant avec une habileté merveilleuse la haine qui divise les tribus qui se considéraient les unes les autres comme des réserves de viande de boucherie. De sorte qu'on peut dire, ajoute-t-il, que jusqu'à un certain point, c'est l'anthropophagie qui est la clef de voûte du système ! Cela est même si vrai que la présence des Belges dans le pays a bien pour effet d'empêcher les razzias de chair humaine,peut-être aussi d'en hausser le prix, mais non de diminuer le nombre de ceux qui se livrent à cette pratique, au contraire, car des tribus faibles qui, autrefois, ne pouvaient songer à s'en procurer ne s'en privent plus. Or, il faut bien se dire qu'une domination basée sur un pareil état de choses est en somme assez précaire. Pourtant « j'estime, dit M. de Mandat Grancey en terminant son étude, que le Congo, — dont les Belges ont fait une colonie merveilleuse grâce à une administration qui est un modèle sous le rapport de l'économie et la somme de travail qu'elle tire de ses employés, et grâce aussi à leur politique intérieure et extérieure qui est un prodige de machiavélisme, — leur donnera encore pendant plusieurs années des résultats de plus en plus brillants. »

Sans se cantonner dans l'étude du Congo belge, — dont il nous montre aussi bien les côtés fâcheux que les points louables — l'auteur a profité de son passage dans ces parages pour jeter un coup d'œil sur la portion française du Congo et il ne semble pas qu'il ait été très satisfait de ce qu'il a vu et observé. Le Congo français contient pourtant, lui disait-on, plus de caoutchouc et surtout plus d'ivoire que le Congo belge, mais on ne sait pas l'exploiter et il est à prévoir que ce seront les Belges qui profiteront de ses richesses. Et comme il a pu voir au cours de sa carrière de marin qu'il en est ainsi d'à peu près toutes nos conquêtes, il ajoute que nous, Français, ferions bien mieux de ne pas nous mêler de coloniser. Tel est bien notre avis. Car il ne suffit pas d'admirer ou de blâmer — le cas échéant — l'œuvre du voisin, il faut faire autant ou mieux que lui et les Belges auraient beau jeu à nous répondre que si, au Congo français, on n'a pas eu à reprocher certaines mesures inhumaines prises par trop d'employés et d'auxiliaires de l'État indépendant, en revanche, on peut dire que le parti tiré de cette possession est si complètement nul que l'entretien d'un gouverneur avec tous ses services administratifs est de la superfétation. Il est vrai que les Belges, gens pratiques, habitués aux entreprises lucratives, ne sauraient comprendre les beautés d'un système colonial dont le principal but est le placement et l'entretien de fonctionnaires dont l'unique fonction consiste à rendre la vie intenable aux

colons en tentant, sans succès le plus souvent, de leur appliquer les minutieuses réglementations de la métropole.

M. L R.

A TRAVERS NOS COLONIES, par E. JOSSET, professeur au Lycée Voltaire. 1 vol. illustré de 200 gravures, de 15 cartes et cartons. A. Colin et Cie. Paris, 1900.

Dans ce petit volume de lectures destinées aux enfants, M. Josset passe en revue toutes les colonies françaises, montre à quel degré d'avancement dans l'exploitation de leurs richesses naturelles on est déjà parvenu et quelles améliorations urgentes restent à effectuer. Malgré une admiration aveugle pour les procédés employés par la France, l'auteur est forcé de constater qu'elles sont encore bien nombreuses; au reste, chacun sait que soit négligence, soit manque de savoir faire, nous n'avons pas tiré des colonies — dont la conquête nous a coûté tant de sang et d'argent — tout le parti que nous aurions dû et pu. Mais trêve aux récriminations, puisque voici que l'on se préoccupe de remédier aux errements du passé en inculquant à la jeunesse le désir d'aller mettre en valeur notre domaine colonial. Que les instituteurs préparent moins de fonctionnaires et un peu plus de colons, alors on entendra moins de gémissements sur la difficulté de la vie en France. A vrai dire, toutes nos colonies ne sont pas susceptibles de colonisation, mais toutes le sont d'exploitation; et c'est fort heureux qu'il en aille de la sorte puisque tous les genres de facultés peuvent ainsi trouver leur emploi et un sûr débouché.

C'est naturellement par la colonie la plus proche de la métropole que M. Josset commence ses leçons; il décrit les trois régions de l'Algérie: Tell, hauts plateaux et désert, et montre que la seule région cultivable est le Tell où des colons ont déjà transformé l'ancien marais pestilentiel de la Métidja en une plaine saine, d'une fertilité incomparable. Provinces d'Alger, d'Oran, de Constantine, région du Grand-Désert, défilent donc sous nos yeux avec leurs caractéristiques et leurs perspectives d'avenir.

De la Tunisie, toute proche, l'auteur nous indique qu'elle est plus fertile, étant mieux arrosée, et que les cultures de céréales dans la vallée de la Medjerda ou d'oliviers dans le Sahel sont rémunatrices. Du reste nos compatriotes savent quel parti on peut tirer de l'Algérie et de la Tunisie, car le courant de colonisation y est déjà bien établi et les déboires de quelques-uns ont servi d'expérience aux autres.

Restant toujours en Afrique, M. Josset conduit ses lecteurs dans les possessions françaises du Sénégal, du Soudan, de la Guinée et du Congo,

toutes colonies d'exploitation dont la mise en valeur est encore peu avancée. De là il les transporte dans celles de l'Océan indien : îles Saint-Paul, Amsterdam et Kerguelen, au sud, qui peuvent devenir des centres de grandes pêches; la Réunion, Madagascar et, plus au nord, Djibouti, Obock et Cheik-Saïd, à l'entrée de la Mer Rouge.

Dans l'Inde nous retrouvons les restes — cinq villes — du magnifique empire que perdit la France au XVIII[e] siècle, perte compensée par les récentes conquêtes indo-chinoises : Cochinchine (1859 et 1867, protectorat sur le Cambodge (1863), conquête du Tonkin (1873). Ici ce sont encore des parages où le climat, contraire à l'Européen, ne permet que la direction et non le travail de colonisation.

Quant à celles de nos possessions parsemées dans l'immensité du Pacifique, où le colon blanc pourrait trouver une température clémente, il faut citer en première ligne la Nouvelle-Calédonie où la petite colonisation agricole réussit très bien et qui possède de nombreux gisements métallifères et houillers encore peu exploités. Tahiti, les Marquises et les autres îles de l'archipel polynésien jouissent aussi d'un doux climat ; les Allemands et les Américains font de beaux bénéfices dans leurs transactions avec les habitants.

Notre domaine colonial en Amérique a été, lui aussi, fortement diminué au XVIII[e] siècle ; nous n'y possédons plus, dans le sud, que la Guyane, — pays des jolis oiseaux et des insectes féroces, terrible surtout par son climat, — où l'absence de routes rend fort difficile l'exploitation de ses riches mines d'or ; que la Martinique, la Guadeloupe, et quelques autres petites îles des Antilles qui, surpeuplées, ne peuvent plus être considérées comme terres à colonisation ; puis, dans le nord, les deux îlots Saint-Pierre et Miquelon servant de point d'attache pour la pêche à la morue.

Au cours de son récit, M. Josset n'a pas manqué de raconter les exploits de ceux qui ont le plus contribué à étendre le domaine colonial de la France ; cela ne peut qu'ajouter, pour des enfants, à l'attrait des descriptions. Souhaitons pourtant qu'aucun des jeunes lecteurs n'envie les lauriers des grands colonisateurs et ne veuille marcher sur leurs traces. Pour nous les temps de conquête doivent être passés, et il ne serait pas trop tôt d'en arriver à la période de jouissance pacifique. Un des bons moyens d'y parvenir, c'est de ne pas mettre dans les jeunes têtes un mauvais levain de haine contre les nations colonisatrices concurrentes ; c'est ce que M. Josset oublie peut-être bien souvent pour un éducateur.

M. LB.

Die oeffentlichen Glückspiele (*Les Jeux de Hasard publics*), par Rodolphe Sieghart. Vienne, Manz (Librairie de la Cour et de l'Université), 1 vol., 1899.

Comme en Italie, fleurit encore en Autriche l'institution de la loterie officielle fonctionnant d'après le mode traditionnel d'extraction des quelques nombres désignés par le sort entre un groupe plus considérable sur lequel s'exerce le choix du joueur. La population autrichienne,de tout temps très portée au jeu, a essayé de tous les systèmes connus ; les enjeux ont été tantôt des sommes d'argent, tantôt des objets mobiliers, tantôt même des propriétés foncières. M. Sieghart disposait donc de la matière d'un historique très étendu et nous donne, en effet, une exposition complète et très documentée de toutes ces organisations et de l'intervention du gouvernement autrichien, soit pour les régler, soit pour s'assurer une partie des bénéfices qu'elles produisaient. Des résumés sont consacrés aux autres États, qui ont aussi tenu boutique ouverte pour conduire les imbéciles à l'hôpital ; pour toute cette partie, comme pour les statistiques que l'auteur a compulsées, nous ne pouvons que renvoyer à son livre intéressant et bien fait. Notons cependant un détail historique qui ne manque pas de piquant ; c'est que les doctrines mercantilistes en vogue au XVIIIe siècle ont, avec la détresse financière de la cour de Vienne, contribué pour beaucoup à la sanction officielle accordée en Autriche à la loterie : l'Etat entendait d'abord enlever aux joueurs toute tentation d'envoyer leur pécule à l'étranger, et puis il comptait bien procurer par la loterie les fonds de roulement nécessaires aux manufactures,qu'à l'imitation de Colbert, on avait implantées dans l'empire du Habsbourg, et à l'acquisition au dehors des débouchés indispensables à la durée de leur existence industrielle. Comme on était d'autre part fort *populationiste* à cette époque, on imagina encore d'attribuer à chaque tirage cinq primes de 35 florins à cinq jeunes filles pauvres, afin de les aider à se mettre en ménage.

L'ouvrage se termine par un chapitre intitulé : « Essai d'une théorie des Jeux de Hasard » (*Zur Théorie der Glückspiele*), qui mérite que nous nous y arrêtions un instant, M. Seighart se demande à quel besoin cède le joueur et il répond : « Au besoin d'espérance. » Ce besoin est en effet inhérent à l'âme humaine et le jour où il cesse d'exister, c'en est fait de toute initiative, de tout stimulant au progrès ; au fond, c'est lui qui anime l'entrepreneur se lançant à la poursuite de la « chance » dans la carrière de l'industrie ou du commerce. Il agit d'une manière à peu près irrésistible, quand un léger sacrifice permet aux personnes à l'étroit dans les conditions de leur vie ordinaire, d'acquérir une

possibilité de les améliorer subitement, mais il devient antiéconomique s'il détruit l'esprit et le goût de l'épargne. Pour l'assainir et pour le rendre même bienfaisant, il suffit donc d'en faire un excitant à l'épargne et ce but, on l'atteint, d'après l'auteur, quand le remboursement de la mise est assuré et que le sort tranche seulement la question de savoir à quel heureux mortel seront attribués tout ou partie des intérêts capitalisés. En fait, cette opinion nous paraît fondée, car il est évident que des obligations comme celles de notre Crédit Foncier, offrant un intérêt modeste, une participation à des tirages périodiques, exercent une utile fascination sur les petites gens qui ont du mérite à épargner. Il ne saurait y avoir d'inconvénient à ce que, comme les autres vertus, l'épargne nous sollicite par des dehors attrayants ; le mal commence seulement lorsque, comme en Autriche, en Italie et en Espagne, on pousse les gens à se dépouiller du nécessaire pour les bercer du rêve d'attraper le superflu. Dans ce cas, il y a une exploitation coupable de l'humaine faiblesse ; dans celui des obligations à lots, on ouvre à l'épargne une porte doucement éclairée des reflets de l'espérance.

E. Castelot.

La protection ouvrière au Japon, par Saïto Kashiro. — 1 vol. in-8°, Larose, 1900.

Jusqu'à il y a une trentaine d'années, au Japon, la volonté seule de l'employeur faisait la loi dans ses relations avec les ouvriers. La destruction de la féodalité, en provoquant la création de nombreux établissements industriels, amena une modification à l'état de choses existant. Toutefois le régime est resté patriarcal, mais plutôt, selon l'auteur, dans le mauvais sens du mot. Au point de vue de l'âge de l'admission dans les ateliers et de l'hygiène de ceux-ci, le tableau est assez triste : « Quand j'ai visité les fabriques, j'ai vu dans les filatures de coton quelques jeunes enfants âgés de moins de 10 ans. Le membre de la Société qui m'accompagnait me dit alors qu'il n'est pas avantageux pour la Société d'employer de jeunes enfants, parce qu'ils ne peuvent pas travailler avec assez d'ardeur et produire l'équivalent de leur salaire. Mais cette opinion me semble inexacte, car si le travail d'un ouvrier ou d'une ouvrière est, sans doute, beaucoup plus productif que celui d'un enfant, il est aussi beaucoup plus payé... Quand j'ai visité les fabriques, c'était au milieu de l'été. Les ouvrières des filatures étaient remplies de boutons de la tête au bout des doigts, et les jeunes ouvrières de moins de 12 ans étaient toutes mouillées de sueur et exténuées par une chaleur de 110° F. Nous étions aussi en sueur, nous qui n'avions

fait que passer dans l'atelier. C'est que l'établissement n'a pas assez de fenêtres, pour assurer le renouvellement de l'air... « Et pourquoi? parce que les cotons seraient emportés par le vent et que les fils risqueraient de se casser, si on laissait s'établir un courant d'air.

Nous citons cet exemple, entre beaucoup d'autres, que M. Saïto invoque en faveur d'une règlementation du travail. Du reste, dit-il, « l'intervention de l'Etat est absolument nécessaire, parce que le premier devoir de l'Etat c'est d'assurer la sécurité au peuple, cette obligation donne en même temps naissance à un droit de l'Etat vis-à-vis des particuliers... La liberté du travail ne doit exister pour le patron comme pour les ouvriers que dans la mesure où cette liberté n'est pas dommageable pour le pays. » On le voit M. K. Saïto est simpliste, et voilà la question tranchée par un syllogisme. Heureusement que les abus dont il cite des exemples apportent quelque poids à son raisonnement. Quoiqu'il en soit, son désir va être satisfait. On a préparé un projet de loi qui va réglementer le travail et qui sera mis en vigueur le 1er juillet de la 32e année de Meiji.

Le livre a précisément pour objet de passer en revue les dispositions de ce projet. Il en critique quelques-unes. Ainsi, il n'admet pas la carte ouvrière qu'impose la loi et qui entrave la liberté de l'ouvrier, qui est pour lui un grand obstacle à trouver du travail. Il a raison.

On trouve, dans l'ouvrage de M. K. Saïto des statistiques qui lui donnent beaucoup d'intérêt. En 1876, on comptait au Japon 7154 établissements industriels. Dans 1287 on emploie la vapeur pour une force de 49.773 chevaux ; on se sert de la force hydraulique dans 1.085 (3.086 chevaux) ; 386 se servent à la fois de la vapeur et de l'eau (3.641 chevaux) ; 4.396 enfin n'emploient ni l'une ni l'autre de ces deux forces.

Le classement par métier donne (nous citons les principaux seulement) 378 mines et carrières, 413 usines de nattes de fantaisies, 2.681 filatures de soie ; 420 usines de tissus de soie, 345 de tissus de coton et autres, 168 de tabac, 497 de saké (vin de riz), etc.

Si les ouvriers ont encore des revendications à formuler, ils ont du moins vu leurs salaires s'augmenter considérablement. Ils ont doublé depuis 1892. Voici quelques exemples. Les charpentiers qui à cette époque gagnaient 40,32 et 25 sens selon les classes, gagnent aujourd'hui 70,65 et 45 sens. Les maçons ont progressé de 38,36 et 33 sens à 65, 60 et 55 ; les couvreurs de 45 sens à 1 yen, de 38 à 80 sens, de 30 à 60 ; les fondeurs de 35,30 et 25 sens à 70,50 et 35 ; les débardeurs de 40,30 et 20 sens à 80,60 et 40 ; les briquetiers de 24, 18, 7 à 50, 38 et 16 ; etc.

Ces chiffres prouvent que l'on travaille ferme au Japon. Le livre qui les contient prouve que les japonais travaillent même hors de chez eux,

même à Paris, car M. Saïto, qui est commissaire, adjoint de son pays à l'Exposition universelle, a trouvé le loisir de l'écrire, tout en aménageant les choses pleines de charme et de poésie que chacun de nous a pu admirer, à l'Esplanade des Invalides.

MAURICE ZABLET.

LE FÉDÉRALISME ÉCONOMIQUE, par J. PAUL BONCOUR, 1 vol. in-8°, Félix Alcan, 1900.

M. Paul Boncour nous promet un avenir tout à fait réjouissant. C'est, du moins, sous un aspect enchanteur qu'il l'aperçoit et qu'il s'efforce de nous le dépeindre. Sa thèse se résume dans cette formule que les groupements professionnels modernes « tendent à acquérir une véritable souveraineté économique ». Et il la développe en 400 pages d'un grand in-octavo, à grand renfort d'histoire, de droit, et même, nous dit-on, de philosophie.

Mon Dieu! nous ne contesterons pas son affirmation, en tant que constatation d'un fait. Car ce fait, quand nous jetons les yeux autour de nous, nous paraît de l'évidence la plus incontestable. Nous sommes bien sous ce que l'auteur appelle, par un heureux euphémisme, la souveraineté des syndicats et des associations de toutes sortes qui poussent aujourd'hui partout, sans distinction d'utilité ou de non-utilité, comme l'herbe des champs; on pourrait même dire que nous vivons sous leur despotisme et leur tyrannie, et je me demande pourquoi l'auteur s'est donné tant de peine, a prodigué tant de science et d'érudition, pour enfoncer une porte toute grande ouverte. M. Paul Boncour, remarquons-le, se borne volontairement à constater le fait. Il n'en veut pas tirer de conclusions. Parlant de la tendance qu'ont les syndicats à se grouper, à se fédérer entre eux, et des résultats déjà obtenus dans ce sens : « Aussi, dit-il, les appréciations les plus diverses, les plus contradictoires, ont-elles porté sur de pareilles tendances et de pareils résultats. Quelles que puissent être ces appréciations, favorables ou sévères, optimistes ou tragiques, nous ne voulons pas nous en occuper : cris d'espérance ou clameurs d'effroi devant la souveraineté révélée par les faits, nous ne voulons pas les entendre. C'est cette révélation des faits qui seule nous importe ».

C'est bien entendu, mais que vient donc faire ici tant d'histoire, tant de droit et tant de philosophie? Eh! elles viennent démentir son affirmation; elles viennent essayer de démontrer l'heureuse influence des groupements professionnels qui conduisent au fédéralisme économique et par là à la souveraineté des groupements fédérés. Ce qu'il n'a pas

voulu indiquer dans la conclusion, il le distille longuement et avec complaisance dans les détails.

Un exemple nous montrera l'esprit dans lequel est conçu cet ouvrage.

« La liberté, c'est le droit pour les syndiqués, usant, dans un but d'intérêt professionnel, de la force que leur donne le groupement, de ne pas travailler avec ceux qui refusent de se soumettre aux conditions du travail fixées par le groupement, ou simplement qui refusent de faire partie du groupement. La liberté, c'est le droit pour le groupement ouvrier de poursuivre et d'établir une souveraineté du travail. Du moins, c'est cette liberté-là que lui reconnaît la loi de 1884, et nous la trouvons parfaitement légitime ».

Eh! bien, n'en déplaise à M. Paul Boncour, et malgré toutes ses théories historiques, juridiques et philosophiques, si cela se trouve dans la loi de 1884, — point d'ailleurs discutable et discuté — cela ne fait pas honneur à la loi. C'est à propos de la discussion sur l'interdiction du travail par un groupe à un ouvrier ne faisant pas partie de ce groupe qu'il écrit les lignes que nous avons reproduites. Cette interdiction constitue-t-elle un délit civil? Non, dit-il, à moins qu'il n'y ait intention de nuire. Mais l'on nous a toujours répété que, dans notre droit, la loi ne s'occupe point des intentions, et seulement des actes. Je voudrais bien savoir d'ailleurs si c'est pour être agréable à cet ouvrier, pour lui faire du bien, et dans quelque hypothèse que l'on se place, qu'on lui enlève son gagne-pain.

C'est que M. Paul Boncour est un juriste. Il nous a expliqué son système avec des termes de droit. En prose vulgaire, l'individu ne compte plus pour rien devant une collectivité, et cette collectivité qu'il nous dit tendre à la souveraineté, il la fait souveraine dès qu'elle existe. C'est bien alors le despotisme dont je parlais. Je me refuse à admettre que quatre individus de ma profession, parce qu'ils se seront syndiqués, puissent m'obliger à entrer dans leur groupe ou sinon me priver de travail sous la protection de la loi. Je ne l'admets pas, mais cela viendra, croyez-le, et c'est l'avenir que nous réserve M. Paul Boncour et tous ceux qui pensent comme lui.

Je ne suis pas ennemi de l'association, loin de là. Je la considère comme un droit sacré, et je la voudrais libre sous les seules règles du droit commun. Mais je voudrais qu'on en fît moins d'abus, qu'on la réservât pour les cas où elle peut être utile et féconde. Je désirerais aussi que la liberté de personne n'en souffrît. Mais ici c'est encore la loi spéciale qui, intervenant dans la question, fait tout le mal. Vous voyez que de cette loi on fait déjà découler des théories juridiques qui nous conduisent à un véritable esclavage.

Sur le fait, nous sommes d'accord. Mais où M. Paul Boncour dit souveraineté, je dis tyrannie; où il voit prospérité et bonheur, je vois ruine et misère. Il préconise les bienfaits de la servitude, je crois à ceux de la liberté aussi nécessaire au développement des sociétés que l'air est nécessaire à la vie des individus.

De la documentation de M. Paul Boncour nous ne dirons rien, si ce n'est qu'elle est exclusive. L'esprit du livre dit assez ce que valent ses théories juridiques et sa philosophie. Son économie politique enfin nous est révélée dans cette seule phrase : « Les économistes du XVIIIe siècle, dominés par cette nécessité première d'enlever les entraves, crurent que cela suffirait et que, les entraves disparues, l'individu ayant recouvré ses droits et la liberté de son travail, entre tous ces droits et ces libertés individuelles, une harmonie spontanée s'établirait. Ce fut là l'erreur des économistes... »

M. Waldeck-Rousseau a pris ce livre sous son patronage. Il lui a donné une préface qui en est naturellement l'apologie. Mais il met dans l'expression de ses idées une mesure, une réserve, que n'a point observées l'auteur. Il ne fait pas, comme lui, l'enfant terrible qui révèle ce qu'il faut tenir caché. Il nous rassure au contraire par les mots de liberté, de développement individuel, de bonheur. Il fait l'éloge — il en a le droit puisqu'elle est son œuvre — de la loi de 1884 : « L'avenir des associations, des groupements professionnels est dans leurs mains. Le relèvement des prix de journée demeurera-t-il leur seul but, la coalition leur unique moyen?... La loi de 1884 a mis en leurs mains l'instrument d'une évolution sociale plus décisive : *l'occasion pacifique du salariat à la propriété industrielle et commerciale.* Ils apprendront bientôt (les ouvriers) à s'en servir. Ils compareront à l'énormité des sacrifices la médiocrité des résultats obtenus. Avant de devenir sage il faut avoir été longtemps libre... »

Eh! mais, nous ne demandons que cela, d'être libres, et ce n'est pas ce que nous promet M. Paul Boncour avec la souveraineté, c'est-à-dire la tyrannie des syndicats. Je n'aime pas la tyrannie, quel que soit le tyran.

MAURICE ZABLET.

L'ORGANISATION DE LA BOULANGERIE EN FRANCE, par ANDRÉ JOIN-LAMBERT. 1 vol in-8°. Arthur Rousseau, 1900.

Encore un! — Je ne dis pas qu'à la douzaine je ferai une croix, car la douzaine est dépassée depuis longtemps de tous les auteurs que je lis et dont chacun apporte son couplet à l'exaltation du solidarisme et de tout ce qu'il comporte, la protection, l'intervention de l'Etat et jus-

qu'à la suppression du commerce. Il n'y a que la liberté que l'on oublie.

Le livre de M. Join-Lambert est l'histoire des régimes divers auxquels fut soumise la boulangerie pendant le moyen-âge, sous la Révolution, l'Empire, la Restauration, le Gouvernement de juillet, la Révolution de 1848 et le second Empire jusqu'à la suppression de la réglementation en 1863. On sait qu'à cette époque, elle rentra dans le droit commun. Une seule exception subsista : les maires, par application de l'article 30, titre Ier, de la loi du 19 juillet 1791, conservèrent la faculté de taxer le pain. Mais ils furent invités par le gouvernement à user de leur droit avec la plus grande circonspection. C'est le régime qui subsiste encore actuellement.

Tout l'exposé de M. Join-Lambert est fait très clairement. On le lira avec intérêt. Mais l'auteur est loin d'être partisan de la liberté. Sous ce régime, dit-il, le prix du pain n'a pas baissé, il aurait même un peu augmenté. Nous n'avons pas consulté les mercuriales. Il s'agirait toutefois, en admettant le fait, de savoir s'il n'y a pas,à la hausse, d'autres raisons. La multiplication du nombre des boulangeries ne semble pas une raison plausible, puisqu'elle crée la concurrence. La hausse du salaire des ouvriers (hausse de 40 p. 100 depuis vingt ans) est plus admissible. Mais elle ne tient en rien au régime de la liberté.

Tout au plus, dit M. Join-Lambert, les prix, sous ce régime, auraient-ils atteint plus de fixité. Ce serait déjà quelque chose. Il n'est pas bon de voir des années de trop grande cherté à côté d'autres où les prix s'avilissent.

Toutefois,s'il en est ainsi, selon l'auteur, tout n'est pas pour le mieux, et il convient de chercher les moyens d'y remédier. Quels sont-ils? Il admet la faculté laissée aux maires de taxer le pain s'ils le jugent utile. C'est une arme suspendue sur la tête des boulangers qui voudraient surélever les prix. Mais cela ne suffit pas. « La coopération d'un côté, le syndicat mixte et obligatoire de l'autre, tels nous paraissent être, dit M. Join-Lambert, les remèdes à la situation actuelle. »

Aimez-vous la muscade, on en a mis partout.

On met partout des syndicats aujourd'hui. Jusqu'ici, du moins, on laissait une certaine liberté de droit, sinon de fait, eu égard aux associations. M. Join-Lambert veut son syndicat obligatoire, et il le veut mixte, composé des patrons et des ouvriers. C'est donc le retour, avec des règlements différents peut-être, mais le retour à la corporation. Etrange mélange des idées de M. Gide et de celles de M. de Mun!

Notons que M. Join-Lambert veut aussi la coopération. Comment arrange-t-il ceci avec cela? La coopération, nous dit-on, fait diminuer les prix, du moins c'est un procédé pour se procurer les choses à meil-

leur compte. Je ne crois à ce principe que dans une certaine mesure, mais peu importe. La coopération nous aidera à avoir le pain moins cher. Mais d'un autre côté, nous avons le syndicat. Or, avez-vous jamais vu un syndicat qui ait pour but, chez les patrons, la réduction du prix de leur marchandise, chez les ouvriers, l'abaissement des salaires? Je ne comprends pas.

Si j'osais, en matière aussi grave, me permettre une plaisanterie, je dirais que le système de M. Join-Lambert ne tirera pas la boulangerie du pétrin, si tant qu'elle y soit, mais nous y mettrait, nous, les consommateurs, avec elle.

J'aime mieux ma mie,
O gué,
J'aime mieux ma mie!

J'aime mieux la liberté.

MAURICE ZABLET.

LE MARQUIS D'ARGENSON ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE AU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE par ANDRÉ ALEM. 1 vol. in-18, Arthur Rousseau, 1900.

J'ai lu ce petit livre avec plaisir. Ce n'est point que je n'aie remarqué les réticences de M. Alem sur certains points de la doctrine que nous défendons ici. J'en parlerai tout à l'heure. Mais il me faut dire d'abord ce qu'est l'ouvrage.

Le marquis d'Argenson, d'*Argenson la bête*, comme on l'appelait à cause de son éloignement du monde et de son esprit méditatif, et aussi pour le distinguer de son frère à qui l'humeur enjouée et la mobilité de caractère avaient valu le surnom de d'*Argenson la chèvre*, le marquis d'Argenson a beaucoup écrit. Il a laissé des ouvrages dont le plus connu est intitulé : *Considérations sur les gouvernements anciens et présents de la France*. On a aussi de lui de nombreux cahiers où il insérait ses réflexions et qui sont restés manuscrits. Tels sont, entre autres, ses *Pensées sur la réformation de l'Etat*, ses *Mémoires d'Etat*, les *Mémoires de mon ministère*, et les *Pensées depuis ma sortie du ministère* (car il avait dirigé pendant deux ans les Affaires étrangères), et les *Remarques en lisant* qui comprennent 32 cahiers in-4°. Tous ces manuscrits se trouvaient à la Bibliothèque du Louvre et brûlèrent avec elle. Mais on les avait déjà fouillés, analysés, on en avait fait de nombreux extraits. On a découvert que le marquis d'Argenson, qui pensait par lui-même — ce qui n'est pas si sot — était un partisan de la liberté économique et peut être considéré comme un précurseur des Economistes classiques. Tel nous le montre, par de nombreuses citations, et

presque uniquement par des citations, M. Alem. Il les a classées par ordre, celles qui ont rapport aux finances publiques, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce intérieur et au commerce extérieur. Voilà le livre, écrit très sobrement et qui présente un grand intérêt.

« D'Argenson, dit M. Alem citant lui-même M. Louis Cossa, dont les doctrines ont été récemment exposées par Onken (*die maxime* : *Laissez faire*, etc. Bern, 1896, p. 55-80), est l'auteur de la maxime : *Ne pas trop gouverner* et du fameux *Laissez faire*, considéré comme le grand principe de la politique économique. Pour lui le passage des marchandises d'un Etat dans un autre, devrait être libre comme l'air et l'eau ; toute l'Europe ne devrait être qu'une seule foire ; la liberté constitue l'équation, la police et la balance du commerce. *Laissez faire, morbleu, laissez faire.* »

C'est que, pour d'Argenson, « tout ce qui échappe à l'autorité et laisse l'action de l'homme plus libre, prend son essor et fructifie. Mais, dans les monarchies, et surtout plus elles sont absolues, plus la puissance publique culbute tout, ruine, énerve, dépeuple, anéantit. Elle s'approprie tout, n'écoute que ses passions, tyrannise, extravague... Dans les Républiques aussi, plus on a accordé à la puissance publique, et plus elle a entraîné de cabales, d'inquiétudes, de passions. Oui, depuis qu'en Europe les hommes sont sortis de la barbarie, l'autorité royale leur nuit plus qu'elle ne leur sert. »

Disons l'autorité tout court. Mais ne dirait-on pas ces lignes écrites par un économiste libéral de nos jours ?

J'ai parlé des réticences de M. Alem. Et à ce sujet même de l'intervention de l'Etat, il fait remarquer plusieurs fois qu'il ne faut pas être absolu, que le marquis d'Argenson n'a jamais été aussi loin dans ses revendications contre l'Etat que les Economistes libéraux dont les plus exagérés lui refusent toute ingérence dans le domaine économique. Peut-être ne faut-il pas être absolu. Mais nous vivons à une époque où vraiment l'on n'a pas besoin de demander à l'Etat de se mêler de nos affaires. Il n'y est que trop porté, et certes il serait davantage opportun de rappeler que l'autorité nuit aux hommes plus qu'elle ne leur sert.

« Les fondateurs de cette école, dit M. Alem en parlant de l'école classique, ne sont guère de mode. On les lit peu, on les critique beaucoup, et on ne s'attarde pas à considérer la portée de leur œuvre. Sans doute, les économistes classiques ne sont pas arrivés du premier coup à la connaissance complète de la vériié. Souvent ils ont fait une fausse application des principes qu'ils posaient... » Eh ! je le veux bien, mais les principes demeurent et l'erreur des hommes disparaît. Et si quel-

ques-uns ont pu se tromper avec des principes vrais, où iront les économistes qui n'ont que des principes faux?

« Tout cela, ajoute M. Alem, ne doit point nous faire oublier qu'ils ont su les premiers apercevoir et formuler ces lois économiques fondamentales, sur lesquelles leurs adversaires eux-mêmes ont édifié toutes leurs théories. Aussi, certains économistes croient-ils encore qu'on peut toujours tirer profit de l'étude de la doctrine classique. »

Plus que cela. La doctrine classique est, dans ses principes, sinon toujours dans son application, la vraie doctrine. Mais il nous semble bien reconnaître ici les idées de M. Gide dont M. Alem emploie presque textuellement le langage. Nous ne voulons en rien conclure au sujet des opinions économiques de l'auteur. La sobriété des développements et des commentaires ne nous permet pas de scruter le fond de sa pensée. Il serait étrange qu'après avoir si bien mis en relief les opinions libérales du marquis d'Argenson, il ait oublié la formule qui les résume, que les économistes libéraux ont faite leur, qui est la nôtre, et qui condamne l'interventionnisme : » Laissez faire, morbleu, laissez faire. »

Maurice Zablet.

Une exhumation. Un cours libre sous l'empire (1863-1865), par Frédéric Passy 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1900.

En 1863, M. Frédéric Passy fut invité à faire à Nice une série de conférences sur l'économie politique. Les cours publics de Nice, forcément retardés par les difficultés inévitables d'une première installation et arrêtés à Pâques, ne durèrent en tout que trois mois. Il fallut donc n'aborder qu'un petit nombre de sujets, mais des sujets de premier ordre qui permissent de bien mettre en relief les grandes lois qui dominent la science ; des sujets d'un intérêt universel et universellement compris, dont le seul énoncé suffit à indiquer l'importance véritablement vitale. C'est ce que fit M. F. Passy. Ce cours libre traite de la propriété foncière, de l'hérédité, du capital, du salaire, de la liberté du travail et des machines. Il paraît que les Niçois et les étrangers non moins nombreux furent satisfaits, puisque le professeur fut rappelé l'année suivante et dut faire une seconde série de conférences dans lesquelles il put compléter son enseignement de la première année et faire l'application des principes qu'il y avait exposés. Ce qui caractérise, en effet les leçons de cette deuxième année, c'est leur esprit d'actualité pratique. Nous y voyons traitées : la question du pain, celle des corporations, l'organisation du travail, l'Association etc.

Le résumé de ces deux années de cours libre fut publié par les journaux locaux ; mais, étant donnés l'importance des questions, la nouveauté de l'entreprise, le caractère du régime auquel étaient alors soumises la parole et la presse, la tâche de donner au public, sous forme d'articles de journal, la substance de ces leçons, était délicate. Des journalistes, même habiles et bien intentionnés, auraient pu, sans s'en rendre compte, éveiller les soupçons de la censure. C'est pourquoi M. Passy fournit lui-même la copie que les rédacteurs n'eurent que la peine de signer ; et c'est cette copie qui revoit aujourd'hui le jour, accompagnée du discours d'ouverture qui fut publié intégralement par le *Journal des Economistes.* « Il m'a semblé, dit M. Passy, qu'il pourrait y avoir quelque intérêt à constater comment, à cette époque bien lointaine, on pouvait parler de cette liberté du travail, de l'industrie et de l'échange, dont il est devenu si difficile de parler aujourd'hui ; et quel écho trouvaient les paroles de ceux que Lamartine appelait *les apôtres de l'Evangile nouveau de la liberté des cinq doigts de la main.* »

M. Passy n'a d'ailleurs pas été seul de son avis, puisque c'est sur la demande de la direction du *Monde Economique*, qui vient de les reproduire, que ces leçons sont exhumées.

Nous ne chercherons pas à résumer ce cours libre d'économie politique ; nous ne suivrons pas le professeur montrant la propriété individuelle comme la base de la société, l'hérédité comme le substratum de la famille, la division du travail, « cette séparation des tâches en vue du partage des résultats, dont la désunion apparente cache une union si réelle et si profonde » ; la concurrence, « ce principe de l'ordre, aussi bien que du mouvement, cet infaillible aiguillon qui, selon le besoin, stimule et arrête tour à tour ; » l'intérêt et le salaire, « association qui s'établit, pour la production ultérieure, entre la main qui a travaillé ou récolté hier et la main qui va semer ou travailler aujourd'hui. »

Et pourtant, ces principes auraient plus que jamais besoin d'être dits et redits jusqu'à ce qu'on les mette en pratique. Les idées libérales que professe M. Passy ont été partiellement appliquées sous l'Empire ; c'est à leur application que sont dus les progrès matériels de cette époque. Elles sont aujourd'hui honnies, conspuées par des gens qui se disent libéraux, ce mépris suffirait pour rendre raison de la crise sociale que nous traversons.

Puisse le petit livre de M. F. Passy ouvrir les yeux aux aveugles plus ou moins volontaires qui nous dirigent. « Puissent, comme le dit M. Passy, les quelques semences de vérité que j'essaie de remettre au jour se trouver, comme ces grains de blé extraits des sépultures égyptiennes, aptes encore à germer et à produire quelques fruits ! »

H. Bouet.

L'EXPLOITATION DE NOTRE EMPIRE COLONIAL, par LOUIS VIGNON, 1 vol. in-18°. Paris. Hachette et Cie, 1900.

Nos braves militaires, précédés et guidés par nos saints et savants missionnaires — religieux et scientifiques — nous ont conquis un immense empire colonial, dont la superficie égale sept à huit fois celle de la France, avec une population totale de 45 à 50 millions d'hommes. Il paraît qu'ils sont enfin rassasiés de conquêtes et qu'ils veulent exploiter l'empire dont ils se sont emparés. M. Vignon se propose dans ce volume de leur enseigner les règles et préceptes de l'exploitation coloniale.

Pour mettre en valeur des pays plus ou moins neufs il faut, tout d'abord, des hommes et des capitaux.

Des hommes, on sait que nous n'en avons pas de trop et que nos voisins, Belges, Allemands, Italiens, viennent en foule coloniser chez nous et dans nos propres colonies. C'est ainsi qu'en Algérie, où nous sommes établis depuis 1830, on n'a recensé en 1896 que 253.426 Français d'origine à côté desquels vivent 55.519 naturalisés et 219.410 étrangers.

Le peu de Français qui émigrent, 20.000 à 25.000 par an, se gardent généralement d'aller dans les colonies françaises. Ils se rendent dans les deux Amériques et surtout dans l'Amérique du Sud. On évalue à 200 ou 225.000 les Français qui, depuis les premières années de ce siècle, se sont fixés dans la République Argentine. Il faut convenir que les gouvernés français ont l'esprit bien mal tourné pour fuir ainsi les colonies que les gouvernants se donnent tant de peine à conquérir.

Les capitaux sont-ils plus dociles que les hommes ? Si les hommes sont rares en France, les capitaux sont abondants : les caisses d'épargne se remplissent chaque année, les banques regorgent de capitaux en quête d'emploi. Mais ce nerf de l'industrie et de la colonisation s'en va aussi partout, excepté dans les colonies françaises. Pour le moment, c'est la Russie qui est le centre d'attraction de notre or : depuis une douzaine d'années, on évalue à 6 milliards au moins les sommes placées par les capitalistes français chez notre chère alliée ; soit, 5 milliards dans les fonds d'Etat, 1 milliard dans les entreprises privées.

Que faut-il donc faire ? M. Vignon aurait pu se demander s'il ne conviendrait pas, avant de coloniser au dehors, de s'occuper de coloniser au dedans, il ne s'occupe que de l'exploitation de notre empire colonial.

Il critique très justement la politique coloniale suivie jusqu'à ce jour ; il n'épargne même pas, et il a raison, les essais de colonisation militaire de M. Gallieni à Madagascar, essais qui reposent sur le même principe erroné qu'a toujours suivi le gouvernement jusqu'à ce jour : coloniser avec de pauvres gens sans capitaux, alors que la colonisation est l'industrie la plus dispendieuse et la plus hasardeuse de toutes.

Mais M. Vignon ne renonce pas à l'assistance du gouvernement, au moins pour la « mise en train » de l'œuvre coloniale. Le gouvernement a conquis les colonies, « pourquoi se désintéresserait-il au lendemain de la prise de possession ? » Si la conquête des colonies a été une faute, ce raisonnement revient à dire : le gouvernement a fait une première bévue, pourquoi renoncerait-il à en faire une seconde, et ainsi de suite ?

Les expédients indiqués par M. Vignon pour stimuler les hommes et les capitaux à s'engager dans les entreprises d'exploitation coloniales nous paraissent peu efficaces : propagande pour l'émigration, affiches et brochures, jardins d'essai, stations culturales, fermes modèles, enseignement des « cultures coloniales » dans toutes les écoles d'agriculture, etc.

Nous ne pouvons parler ici que des mesures élémentaires qui sont fondamentales. Mais nous devons reconnaître que, dans les détails, le livre de M. Vignon renferme d'intéressantes considérations sur les travaux publics et les budgets coloniaux, sur les compagnies de commerce et d'exploitation, sur le crédit et les banques, sur le régime douanier des colonies, etc.

L'auteur fait des vœux pour que nos colonies soient dégagées des tarifs qui les étreignent, mais il reconnait qu'il n'y a guère lieu d'y compter « quand on voit une majorité protectionniste dominer dans les assemblées, et quand on sait que les défenseurs du « marché national » rêvent d'édicter de nouvelles lois pour contrarier, dès leur naissance, les industries coloniales ».

Du moment que l'Etat conquiert des colonies et favorise leur développement agricole et industriel, le tout aux frais et dépens des contribuables, c'est-à-dire des producteurs nationaux, les défenseurs du marché national n'ont peut-être pas absolument tort de réclamer à leur tour aide et protection. Tout s'enchaîne ; pour être juste, il n'y a que deux alternatives possibles : protéger tout le monde ou ne protéger personne. Il n'y a pas plus de raisons pour protéger les industries coloniales que les industries nationales. H. Bouet.

La guerre économique, par Paul Louis un vol. in-18°, Paris, Editions de la *Revue Blanche*, 1900.

En ces dix ou quinze dernières années, dit M. Paul Louis, une transformation profonde s'est accomplie dans la hiérarchie des nations productrices. La France, qui avait si longtemps tenu le second rang, et qui, de 1860 à 1875, avait si énergiquement et si heureusement poursuivi une carrière commerciale triomphante, a été refoulée par l'Allemagne et l'Amérique. L'Angleterre aussi a été arrêtée dans son essor. C'est l'Empire germanique, c'est l'Union américaine qui ont bénéficié de la révolution économique.

M. Paul Louis se propose, dans ce volume, de préciser la condition économique des principaux Etats des deux hémisphères, de montrer, à l'heure où s'ouvre l'Exposition de 1900, quels changements sont intervenus dans l'équilibre général, depuis l'Exposition de 1889. « La tâche que nous nous sommes tracée, ajoute-t-il, est, si possible, plus haute encore. C'est une idée féconde de la doctrine socialiste, que les phénomènes économiques agissent et réagissent sans cesse sur les autres phénomènes de la vie des peuples. Ils sont les facteurs déterminants, la substance même des autres manifestations d'activité ».

Comme on le voit, l'auteur chausse les lunettes du matérialisme historique pour lire dans l'histoire contemporaine. Il est donc fort à craindre que ces verres grossissants et colorés l'empêchent de voir les dimensions et les teintes naturelles des choses. C'est effectivement ce qui arrive. Le titre seul du livre indique que M. Paul Louis considère l'économie comme une guerre, et il ne se prive pas de dire et de redire que « la guerre économique n'est pas une sauvegarde contre la guerre sans épithète. Au contraire, celle-là peut à toute heure déchaîner celle-ci ; » et que « loin de répandre la paix sur ce globe, le développement manufacturier universel y a universalisé les chances d'épopées sanglantes et d'explosions barbares ».

M. Paul Louis dit cela, mais il ne le prouve pas, ou plutôt il le prouve en prenant les effets pour les causes, la lorgnette par le gros bout. Il suppose que c'est la libre concurrence qui engendre la surproduction, tandis que c'est le protectionnisme, on l'a mille fois démontré.

Continuant de prendre les choses à rebours, M. Paul Louis soutient que la surproduction engendre le protectionnisme. « La liberté des échanges semblait devoir triompher, il y a vingt-cinq ou trente ans, et même ses adversaires escomptaient avec effroi son expansion indéfinie. Aujourd'hui les frontières sont closes ; chaque Etat se ferme de son mieux aux produits de ses voisins, essaie de monopoliser à son

profit son propre marché. Le protectionnisme est devenu un peu partout l'arme de défense des peuples ». Le protectionnisme a été plus souvent une arme d'attaque que de défense; on sait que c'est dans le but — manqué d'ailleurs, puisque les échanges sont réciproques ou ne sont pas — d'avoir la balance commerciale en sa faveur que l'on a inventé le protectionnisme. De la surproduction naît encore, d'après M. Paul Louis, le colonialisme. Il y a ici une part de vérité, mais l'auteur a soin de l'exagérer, il y est forcé par son matérialisme historique.

« Ce n'est ni pour moraliser les Jaunes et les Noirs, ni pour les initier, par pur désintéressement, aux progrès de nos sciences, que les grandes puissances se sont approprié de grands lambeaux d'Asie ou d'Afrique. La généralisation même du système des conquêtes lointaines attestait qu'il était impérieusement commandé par des causes profondes ».

Ces causes profondes se réduisent à : « la nécessité des débouchés. » Quand M. Paul Louis ne voit pas les choses à rebours, il n'en voit que les apparences les plus grossières et les plus superficielles.

La plus grande partie, ou du moins une partie très importante de la *guerre économique* est consacrée à des prévisions sur l'avenir des principaux États des deux mondes. C'est plutôt du prophétisme que du scientifisme, c'est la conséquence fatale de l'hypothèse matérialiste de l'auteur. « La concurrence commerciale, les besoins économiques détermineront, à une date qu'il serait puéril de fixer, mais qui n'est peut-être pas très lointaine, de nouvelles organisations dans l'humanité. L'émiettement du monde en groupements épars ne saurait subsister bien longtemps. L'acuité même de la lutte aux multiples aspects qui fait le fond immuable de l'histoire contemporaine, commande des rapprochements, provoque des associations de forces ». Ces associations deviendront des fédérations dont la première sera la Plus Grande Bretagne, contre laquelle s'élèvera la Plus Grande Allemagne, le panslavisme, etc., et, finalement, le plus fort avalera tous les autres, l'humanité sera unifiée, la guerre économique cessera faute de combattants; le socialisme règnera sur toute la terre.

Il ne sera peut-être pas sans utilité de montrer que M. Paul Louis se met en contradiction avec son principe de matérialisme historique considéré comme loi des sociétés humaines. « La prépondérance du facteur économique de la vie internationale s'affirme de jour en jour ». Il n'a donc pas toujours existé. Or une loi est éternelle et universelle ou n'est pas ; elle s'applique à tous les temps et à tous les lieux.

« Il n'y a plus d'exemples d'une puissance subordonnant à des aspi-

rations idéales ses relations avec ses voisins. » Il y en a donc eu, et le facteur économique n'a pas toujours prédominé.

« Le socialisme n'est pas la création utopique de quelques penseurs en quête d'invention, la vision trompeuse d'illuminés et d'extatiques... Il est le produit de l'histoire, le résultat du mécanisme des choses... Il nous appartient peut-être d'en hâter l'heure, mais nul ne saurait en suspendre l'échéance naturelle, et c'est ce caractère de déterminisme, de fatalité sans appel qui sème dès à présent l'épouvante parmi les tenants les plus convaincus et les plus intéressés du passé. » Comment trouvez-vous cette échéance qu'on peut avancer, qu'on ne peut retarder et qui néanmoins est fatale ?

Puisque, d'après l'auteur, tout dans la société est subordonné au facteur économique, il ne doit pas y avoir de morale, de justice, de droit ; nécessité n'a pas de loi, ventre affamé n'a pas d'oreilles ! dit la sagesse des nations. Mais tout cela est changé ; l'ancienne sagesse n'est plus que folie, et le socialisme, qui semble devoir être le triomphe définitif du matérialisme historique, sera, nous assure M. Paul Louis, le règne de la justice. C'est là son dernier mot. « Edifié sur la concentration suprême qui rendra leurs droits à tous et à chacun, il (le socialisme) applaudit à toutes les concentrations partielles. La dissolution incessante des sociétés prépare l'ordre qu'il prétend réaliser par la justice ».

Quand on pense qu'il y a des gens qui s'imaginent comprendre ces tissus de contradictions, on se demande ce qu'il faut espérer d'un genre d'éducation qui donne tant de rectitude d'esprit à nos jeunes générations.

H. Bouet.

Le problème des sexes, par Jacques Lourbet, 1 vol. in-8°, Paris, V. Girard et E. Brière 1900.

En 1896, M. Lourbet a déjà abordé l'étude du problème des sexes dans un volume in-8° intitulé : *La Femme devant la science contemporaine.* Le bon accueil fait à cet essai a stimulé l'auteur à développer et approfondir son sujet et à publier le présent volume, où la question est traitée largement et en utilisant tous les éléments de solution que peut présenter la science.

Le problème des sexes est un des problèmes sociaux où le préjugé et le parti pris se donnent plus libre carrière. De ce que la femme a toujours été — ou du moins est depuis un temps presque immémorial — dans un état d'infériorité par rapport à l'homme, on en conclut volontiers que cela doit toujours durer, et que les revendications

féminines, même les plus innocentes, sont l'abomination de la désolation. M. Lourbet ne partage pas cette manière de voir. Il serait souverainement faux, dit-il, de conclure des actes passés à des actes identiques dans l'avenir, de la femme des âges disparus à une femme toujours la même dans les temps futurs. C'est à la connaissance de la nature de l'homme et de la femme, c'est aux faits qu'il faut en appeler pour savoir ce qu'il en doit être.

Or, les faits prouvent, d'après M. Lourbet, que primitivement la force physique était le principal, presque l'unique facteur dans la lutte pour la vie; la femme étant physiquement plus faible que l'homme s'est trouvée subordonnée, sinon asservie ; il est résulté de là que, faute d'exercice, ses facultés se sont moins développées que celles de l'homme et que sa dépendance s'est consolidée.

Mais les conditions sont changées; le milieu social n'est plus le même. Grâce aux progrès scientifiques et industriels, la force physique est déjà devenue un facteur secondaire et tend de plus en plus à être reléguée à l'arrière-plan à mesure que l'énergie mentale prend la priorité. L'infériorité physique de la femme n'est donc plus une raison pour la maintenir dans la dépendance de l'homme. A moins que la femme soit aussi inférieure à l'homme mentalement qu'elle l'est physiquement. L'avenir de la femme dépend donc de savoir si, au point de vue intellectuel, elle est égale, inférieure ou supérieure à l'homme. La meilleure partie du livre de M. Lourbet est consacrée à la discussion de ce point.

L'auteur commence par remarquer que la science reconnaît en général une sensibilité plus exquise chez la femme que chez l'homme ; d'autre part, elle soutient que l'intelligence dérive de la sensibilité et lui est proportionnée. Il s'en suit que la femme doit être au moins aussi intelligente que l'homme et posséder une aussi grande puissance mentale. Si la femme n'a pas fourni la preuve de cette induction, c'est que les conditions de développement de ses facultés n'existaient pas ; mais à mesure que ces conditions changent, la femme donne des preuves, sinon de l'égalité absolue de ses facultés intellectuelles à celles de l'homme, du moins de leur équivalence.

M. Lourbet discute savamment la question du poids, du volume et du nombre des circonvolutions du cerveau, et il montre qu'on ne trouve là rien de concluant ni pour ni contre la femme ; il étudie les rapports des actes à l'intelligence, il compare la puissance mentale et la puissance génératrice et toujours il arrive à ne pas trouver d'infériorité manifeste chez la femme, Peut-être même inclinerait-il à accorder à la femme la supériorité sur l'homme, mais il tient à se garder de toute exagération et se contente de demander la liberté.

« Donnons la liberté à la femme, car la liberté est la mère de l'originalité, de la variété, c'est-à-dire du progrès et, d'ailleurs, tout individu a le droit et même le devoir d'*être soi*. La grande loi de solidarité qui se révèle partout n'empêche point les êtres de conserver leur respective et infrangible autonomie intime.

« Il ne faut point redouter la liberté féminine : par les variations mentales, Promethée se délivre. La liberté est à la fois l'effet et la cause de l'évolution de l'intelligence et l'intelligence ne peut que chercher le bien de l'individu... Si la femme est, par nature, incapable de faire un solo dans le concert humain, il n'y a aucun danger à lui donner la liberté : elle subira fatalement l'ascendant de l'originalité masculine, elle ne sortira pas du rang ; si, au contraire, elle parvient à s'élever à la haute autonomie mentale, elle ne pourra que contribuer à l'accroissement et à l'esthétisation de tous les plaisirs. »

En conséquence M. Lourbet demande l'indépendance des femmes de leur mari. On craint que l'autonomie de la femme n'introduise la division dans la famille. Est-il donc impossible, répond M. Lourbet, que deux êtres ayant juridiquement mêmes droits puissent vivre ensemble et prendre des décisions raisonnables ? Chaque fois que l'affection et la confiance sont réciproques entre un mari et une femme, c'est le plus persuasif qui provoque la décision. Il est certain qu'en donnant à l'un l'autorité souveraine on supprime toute discussion parfois pénible, mais on empêche aussi toute élévation morale véritable du couple humain. Au reste, même sous le régime de l'autorité masculine, ce sont très souvent les femmes qui, dans la vie domestique, font prévaloir leur opinion.

M. Lourbet veut également que la femme, mariée ou non, soit indépendante du législateur, et que celui-ci ne se mêle pas de règlementer la durée et les conditions du travail des femmes ni le taux de leurs salaires. « A quoi ont abouti près de cent années de travaux législatifs sur la protection du travail des femmes et des enfants ? A notre sens, s'ils n'ont pas aggravé le mal, ils n'ont pas apporté de remèdes réels. »

Le problème que la loi ne peut résoudre, qui est-ce qui le résoudra ? C'est ici que M. Lourbet chancelle et que nous nous prenons à regretter qu'il n'ait pas approfondi la science économique autant que les autres sciences qu'il met à contribution. M. Lourbet attribue le mal social à « la cruelle et amorale concurrence économique », qui n'a, comme l'agneau de la fable, que le défaut de n'être pas née. C'est en réalité la protection qui, faussant la concurrence, est la cause première de tous les maux que l'on attribue à celle-ci.

Malgré ce péché économique, que nous relevons afin que l'auteur s'en corrige, nous devons dire que ce sont les idées libérales qui domi-

nent de beaucoup dans son livre. Une dernière preuve : « Ce qui provient de l'initiative privée, exerçant son action sur une petite surface, permettant à chacun de déployer tout son dévouement inventif, est mieux fait, plus prompt, plus efficace que ce qui dérive de l'Etat, que ce qui est régi par des lois trop générales, non susceptibles de s'adapter à la multitude des cas particuliers. » Et, somme toute, si le problème des sexes n'est pas résolu par M. Lourbet, il est du moins bien posé, et beaucoup d'éléments sont présentés pour sa solution.

H. Bouet.

La doctrine socialiste, par C. Maisonabe, 1 vol. in-18., Paris, Ch. Poussielgue, 1900.

Il semble, dit M. Maisonabe, que le mot d'ordre des socialistes soit de laisser systématiquement les foules dans l'ignorance de ce qu'est, au vrai, le socialisme. Et je crois bien qu'à eux surtout devrait être appliqué le reproche que Jaurès adressait un jour à ses adversaires de la Chambre des députés, de leurrer leurs amis avec des viandes peintes, à l'instar d'Héliogabale.

Si la montagne ne veut pas venir à nous, allons donc à elle ; si les socialistes ne nous décrivent pas la société future, ou ne la décrivent que vaguement et nébuleusement, tâchons de la décrire nous-mêmes ; partant des principes qu'ils proclament, épuisons toutes les conséquences possibles et sur la quantité nous trouverons sans doute la vraie constitution que les socialistes tiennent cachée à tout les regards dans le Saint des Saints. C'est ce que fait dans ce volume M. Maisonabe. La tâche n'est pas facile à accomplir : si les socialistes ne révèlent pas les mystères de leur religion, ils n'aiment pas non plus que des regards indiscrets cherchent à soulever un coin du voile.

« Non seulement ils évitent d'exposer eux-mêmes au gros public le fond de leur système, mais ils veillent soigneusement à ce que personne ne l'expose à leur place. Si, dans une réunion publique, un orateur demande la parole pour exiger d'eux autre chose que de vaines déclarations ou de fantastiques promesses, ils s'arrangent à peu près toujours pour l'empêcher de parler. Ils poussent même leur tactique d'obstruction plus loin, et ils n'hésitent pas à organiser du tapage dans les réunions dont leurs adversaires politiques ou économiques font les frais. »

Il faut donc que leurs adversaires soient aussi obstinés à vouloir la lumière qu'eux les ténèbres, et c'est avec leurs propres armes qu'il faut les combattre, c'est en rapprochant et comparant leurs diverses assertions publiques qu'il faut mettre au jour leurs opinions secrètes.

M. Maisonabe commence par montrer que socialisme, collectivisme et communisme ne sont au fond que la même chose sous des noms différents. Pourquoi donc plusieurs mots pour désigner la même chose? « Ne serait-ce pas, comme le déclare Maurice Block, que le communisme étant impopulaire, on s'en est tiré en inventant un nouveau mot, le collectivisme ? »

Après avoir résumé les idées des principaux fondateurs du collectivisme, M. Maisonabe passe à l'examen de la base scientifique du socialisme. La loi d'airain a eu beaucoup de succès jadis, mais elle est si manifestement en contradiction avec les faits les mieux avérés, notamment avec la hausse progressive des salaires et la baisse continue du taux de l'intérêt et des profits, que les socialistes modernes n'osent plus l'avouer. Elle n'en reste pas moins la base de tous leurs raisonnements.

La théorie de la valeur est la partie faible de l'argumentation de M. Maisonabe. Il réfute bien la doctrine socialiste sur ce point, mais il n'établit pas la bonne, la seule vraie, qui fait consister la valeur, non pas dans le travail effectué, mais dans le travail épargné, dans l'économie des forces. Cette doctrine était pourtant contenue dans A. Smith, cité par l'auteur lui-même (p. 30), et elle a été développée et rebattue à satiété par Bastiat, ses contemporains et ses successeurs.

M. Maisonabe discute ensuite le collectivisme incomplet, le système de la nationalisation du sol, et le collectivisme complet, la nationalisation de tous les capitaux; il montre l'injustice de ces projets et l'impossibilité de les mettre à exécution.

La partie la plus intéressante du volume est celle qui traite de l'organisation de la société collectiviste. M. Maisonabe examine toutes les manières possibles d'organiser la production et la répartition, et toujours il vient se heurter contre des absurdités et des impossibilités. Il montre enfin les conséquences du collectivisme : « La tyrannie serait si effroyable dans l'Etat collectiviste, dit-il, qu'aucun des gouvernements despotiques qui remplissent l'histoire du souvenir de leurs iniquités ne peut nous en donner une idée. La liberté du travail, sous ses différentes formes, y serait radicalement supprimée. La liberté de la presse, la liberté de la parole, la liberté religieuse, même la liberté de la résidence disparaîtraient fatalement aussi dans cette société étrange où chaque individu, pour vivre, serait tenu de prendre la becquée des mains de quelques despotes au pouvoir. »

Qu'importe, disent les socialistes, le sacrifice de la liberté, si, en échange, le peuple reçoit de l'Etat le bien-être et le bonheur ?

Il importe si bien, dirait le loup, que « de tous vos repas je ne veux en aucune sorte, et ne voudrais même pas à ce prix un trésor. »

Mais le bien-être matériel, l'État collectiviste ne le donnerait même pas ; sous ce régime la production diminuerait considérablement, faute d'invention, faute de direction, faute d'exécution. Le collectivisme prendra la liberté, c'est certain ; comme le chien de la fable, nous aurons le coup pelé, nul doute à cela, mais nous n'obtiendrons rien en échange que la famine universelle, *l'inégalité dans la misère*, car l'égalité ne régnera pas plus dans la société collectiviste que dans la société capitaliste. S'il n'y a plus gouvernants et gouvernés, il y aura plus que jamais administrants et administrés.

« Le socialisme n'est redoutable, conclut M. Maisonabe, que parce qu'il se pare d'un masque dérisoire de philanthropie et d'humanité. » Ce masque, M. Maisonabe l'a percé à jour. Il est fort à désirer que sa *Doctrine Socialiste* soit lue et méditée par ceux qui attendent leur rédemption du collectivisme.

H. Bouet.

Idéologie. — *Discours sur la philosophie première*, par M. Douhéret, 1 vol. in-18, Félix Alcan, 1900.

La philosophie positive peut-elle nous fournir la règle de notre conduite ? Cette règle doit-elle être cherchée dans les faits physiques ? M. Douhéret ne le croit pas. L'histoire naturelle, la science positive ne peut même pas nous dire ce que c'est que la vie. La vie se sent et ne se voit pas. C'est donc le sentiment qui doit être l'objet de la philosophie première. L'action vitale, dit l'auteur, je ne me la figure pas sur le modèle du mouvement de va et vient d'un piston se transformant intégralement, sauf les résistances et les frottements, dans le mouvement circulaire d'une roue. Non! cette action vitale, je la trouve plutôt dans le sentiment et la passion, dans la colère, par exemple, sous l'influence de laquelle nous déplaçons telle masse, nous brisons telle résistance, que nous n'aurions pu surmonter étant de sang froid. L'état de cet être vivant paradoxal qui ne connaîtrait point la souffrance, serait le sommeil éternel de l'intelligence, car c'est avec la douleur que l'esprit s'éveille et parvient à la conscience de lui-même. Plus l'animal est richement organisé, moins il se limite dans le présent, plus il vit dans l'avenir ; or, vivre dans l'avenir, c'est échapper au temps, ce que ne peut faire la matière. « Ceux qui ont dit que tout dans la nature se fait par poids et mesure ont eu raison, mais ils n'ont pas tout dit. En effet, ils ne parlent point des intentions : or la pensée ne saurait être satisfaite là où elle ne voit pas les intentions et ne peut donner tort à ceux qui les conjecturent. »

Après avoir exposé dans une première partie, intitulée *l'Analyse*, les

principes que nous venons de résumer, M. Douhéret aborde, dans une deuxième partie, le *Problème*. Il y montre que la science est nécessaire à l'homme, mais qu'elle ne lui suffit pas ; il faut lui adjoindre l'art : « Ce n'est point en effet par la science que les premiers hommes ont goûté à la vie affranchie. Que nous dit Lucrèce de nos ancêtres un instant délivrés des affres de la terreur et du besoin ?

« *Tunc sunt carmina cordi.* »

On invente alors la danse, le chant, l'art en un mot : premier affranchissement de la pensée. Il est plus natnrel et plus profond. »

L'art même ne donne pas encore entière satisfaction aux aspirations humaines : il doit être complété par la vertu. Qu'est-ce que la vertu ? Elle consiste à s'identifier avec autrui, la vertu c'est la charité. L'intellection n'est vraiment complète que là où elle est partagée. « Il serait infiniment malheureux que la vie supérieure fût le privilège de certains hommes : or, c'est ce qui arriverait, si elle consistait seulement dans l'art et la science. L'acte d'abnégation et d'amour est au contraire à la portée de tous. »

Dans la troisième et dernière partie : *La Synthèse*, l'auteur expose ses idées sur la métaphysique, la vérité, l'âme, Dieu, la religion. Il observe que la pensée concentre le passé dans le présent, anticipe sur l'avenir, et par suite réalise la pleine existence pour qui le temps n'est plus : « existence qui ne peut périr ni rien perdre d'essentiel et ne peut que s'accroître. » D'où il conclut que l'âme ne peut être matérielle.

S'il y a des êtres qui ne sont pas limités dans le temps et l'espace, dont la nature, relativement permanente, domine et commande les éléments inférieurs et passagers, l'être infini et parfait doit donc exister, sans lui tout serait inintelligible. « Si chaque corps particulier n'a une signification que par l'idée qu'il exprime, de même le monde ne peut se comprendre que comme l'expression d'une pensée infinie. »

Nous voilà loin, comme on voit, des « faits physiques » devant faire, d'après les positivistes, le seul objet de nos recherches et servir de base à nos règles de conduite. Nous ne nous en éloignerons pas davantage. Ceux qui voudront aller plus loin ou monter plus haut pourront le faire en compagnie de M. Douhéret. Mais on ne s'occupe plus guère de philosophie première et il est à craindre que l'auteur d'*Idéologie* ne trouve pas beaucoup de compagnons de route.

H. Bouet.

WAGES IN THE UNITED KINGDOM IN THE NINETEENTH CENTURY (*Les Salaires dans le Royaume-Uni au XIX° siècle*),par ARTHUR L. BOWLEY, un vol. in-8°, Cambridge, University Press, 1900.

Il a été publié un grand nombre d'études et de monographies sur les salaires en Angleterre à diverses époques de notre siècle. Mais la synthèse de ces travaux n'a pas été faite pour l'ensemble de ce siècle. Il importe pourtant de savoir au juste s'il y a eu progrès ou recul, si la condition des salariés s'est améliorée et dans quelle mesure, ou si, comme le prétendent les socialistes, les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Or, une réponse définitive et à l'abri de toute contestation ne peut être donnée à cette question que par les chiffres.

Il faut donc réunir les statistiques répandues dans diverses publications, les confronter, les comparer, en extraire la substance. C'est cette tâche qu'a entreprise M. Bowley. Je dis *entreprise* et non *accomplie*, car la solution finale n'est pas donnée dans le volume qu'il nous présente. Nous y trouvons seulement des notes que M. Bowley, professeur de statistique à l'Ecole des sciences politiques et économiques de Londres, a recueillies pour l'usage des étudiants. L'auteur n'a pas jugé à propos d'attendre que ses travaux fussent achevés pour livrer ces notes à la publicité. Comme c'est une entreprise de longue haleine à laquelle il se livre, il n'a pas cru qu'il y avait lieu de priver le public des renseignements qu'il peut puiser dans cette première partie de son travail. Puis il espère profiter lui-même, pour la continuation de son œuvre, des observations et des critiques que pourront lui adresser les savants qui s'intéressent aux questions sociales.

M. Bowley pense qu'avant peu, il arrivera à extraire tout ce qu'il y a d'essentiel dans les statistiques des salaires au XIX° siècle et qu'il pourra offrir au public une histoire complète des salaires dans le Royaume-Uni. Pour le moment, il se borne à publier les notes de son cours de l'année scolaire, 1898, développées depuis et refondues. Elles sont encore loin de la perfection, dit-il; les moyens de résoudre le problème du salaire n'y sont que suggérés. Certaines questions ont été traitées avec d'amples détails, d'autres brièvement et seulement pour indiquer les difficultés qu'elles présentent et les moyens de les surmonter. Le tout est complété par de nombreux tableaux statistiques où il est facile aux lecteurs de trouver au premier coup d'œil les renseignements qu'ils désirent.

L'auteur discute avec soin la valeur des matériaux dont il se sert, les différentes manières dont ils ont été et peuvent être interprétés et les méthodes les plus propres à conduire à l'exactitude et à la précision désirables.

Des deux méthodes applicables à l'étude des salaires, la méthode statique et la méthode *kinetic* (dynamique), M. Bowley donne ordinairement la préférence à la seconde qui consiste à étudier, non les salaires en eux-mêmes, mais le taux de leurs variations proportionnelles, période par période. Mais il ne donne pas de conclusion générale ferme sur la hausse ou la baisse des salaires réels pendant tout le siècle. Son but paraît être plutôt de montrer la difficulté et la complexité du problème que d'en donner la solution et de mettre ses lecteurs et ses auditeurs en garde contre les généralisations précipitées.

H. Bouet.

MULHALL-HARPER. COMPARATIVE STATISTICAL TABLES AND CHARTS OF THE COMMERCE OF THE WORLD (*Tableaux statistiques comparatifs et graphiques du Commerce du monde*), par WILLIAM HARPER, 1 vol. in-8°. Musée commercial, Philadelphie, 1899.

Ce recueil ne renferme que des chiffres et des graphiques sur la population, la richesse, la production, le commerce, la navigation, les chemins de fer, etc., de tous les pays civilisés. Nous ne pouvons en extraire que quelques statistiques de l'ordre le plus général, celles qui peuvent intéresser le plus grand nombre des lecteurs: pour les statistiques de deuxième ordre, les travailleurs curieux d'avoir des renseignements plus détaillés auront la complaisance de remonter à la source.

Population urbaine et rurale.

	Urbaine.	0/0	Rurale.
Etats-Unis.........	18.235.000	29 1	44.385.000
Grande-Bretagne..	20.609.000	54	17.200.000
France	9.200.000	24	29.200.000
Allemagne........	15.060.000	30	36.600.000
Russie............	10.900.000	10	94.900.000
Autriche..........	5.600.000	13	35.800.000
Italie............	5.300.000	17	25.400 000
Espagne..........	2.900.000	17	14.700.000
Hollande,.........	1.800.000	38	2.900.000
Belgique..........	1.700.090	27	4.600.000
Canada....	1.390.910	28 77	3.442.329
Australie.........	1.588.818	41 4	2.231.077

Production mondiale du blé, 1897.

	Tonnes.
Froment............	56.400.000
Maïs....................	52.500.000
Avoine	56.900.000
Orge....................	19.500 000
Seigle	32.900 000

Approvisionnement mondial de viande, 1896.

	Tonnes.
Bœuf....................	8.420.000
Porc.....................	3.970.000
Mouton	2.810.000
Total	15.200.000

	Tonnes.
Etats-Unis................	4.500.000
Russie...................	2.290.000
Allemagne...............	1.520.000
Autriche.................	1.210.000
France	1.200.000
Grande-Bretagne..........	760.000
Australie.................	600.000
Espagne	430.000
Argentine................	420.000
Autres pays..............	327.000
Total	15.200.000

Richesse de toutes les nations en 1896.

	Millions de dollars.
Allemagne....................	38.650
France	46.512
Grande-Bretagne	56.669
Etats-Unis...................	78.480
Russie......................	30.840
Autriche....................	21.658
Italie.......................	15.168
Espagne	11.424
Autres pays..................	38 476
	337.877

Richesse en dollars par habitant.

	Dollars.
Espagne	648
Hollande....................	878
Etats-Unis..................	1.123
Australie	1.229
Grande-Bretagne	1.450
France	1.210
Danemark....................	1.104
Allemagne...................	749
Italie......................	485

Part des différentes nations dans le commerce du monde.

	0/0 1830	0/0 1850	0/0 1870	0/0 1881-86	0/0 1889
Royaume-Uni..............	21,5	20,4	25,0	20,8	22,0
France...................	10,0	11,3	10,4	10,1	9,2
Allemagne................	11.2	8,4	9,7	9,8	10,9
Russie	6,8	4,9	4,8	3,4	3,5
Autriche	3,6	3,4	3,7	3,5	2,7
Italie...................	4,9	4,6	3,0	3,1	2,7
Espagne et Portugal......	3,2	1,9	2,3	2,3	2,3
Belgique.................	3,5	2,5	2,8	3,6	3,3
Hollande.................	3,8	4,9	3,2	4,8	5,9
Scandinavie..............	2,0	2,1	2,2	2,1	2,1
Autres nations européennes.	3,5	5,0	4,7	3,5	4,0
Europe...................	74,0	69,4	71,8	67,0	68,6
Etats-Unis	5,4	7,5	7,5	9,3	9,5
Amérique du Sud	8,6	8,3	5,5	3,5	3,4
Colonies anglaises.......	4,6	8,9	9,5	10,7	9,0
Chine, etc...............	7,4	5,9	5,7	9,5	9,5
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour terminer, nous votons des remerciements au Musée commercial de Philadelphie, qui a pris la peine de réunir et de coordonner tous ces documents, et nous faisons des vœux pour qu'il en tire, s'il y a lieu, des conclusions libérales.

H. Bouet.

Religion de l'Humanité. (*Lettre à M. Hyacinthe Loyson*), par Juan Enrique Lagarrigue, br. in 18° Santiago du Chili, impr. Ercella, 1900.

M. Lagarrigue est un positiviste qui suit le maître jusqu'au bout, c'est-à-dire jusque dans la partie religieuse de la doctrine. M. Loyson ayant témoigné de l'intérêt pour le positivisme, tout en restant attaché au christianisme, M. Lagarrigue entreprend ici de convertir M. Loyson à la religion de l'Humanité. On sait que la thèse positiviste peut se résumer ainsi qu'il suit : Toutes les religions, et même les superstitions, ont eu leur raison d'être et ont été bonnes dans leur temps ; mais toutes ont perdu leur raison d'être : elles se sont préparé la voie les unes aux autres pour aboutir à la religion positiviste. Dans celle-ci il n'y a plus de Dieu ni de dieux. « Le surnaturel a terminé sa mission. ... Comme autrefois on en appelait au nom de Dieu pour guider saintement les âmes, il faut désormais, à ce grand propos, invoquer le nom sacré de l'Humanité, qui est notre vrai Etre-Suprême, où tout doit converger. »

Est-il bien sûr que l'Humanité soit seulement un être, sans parler d'être l'Etre-Suprême ? M. Lagarrigue n'en doute pas, mais il ne donne pas les raisons d'être de cet être de raison. « La vraie sainteté, dit l'auteur, c'est le triomphe de l'altruisme sur l'égoïsme... C'est pour l'amour seul de l'Humanité, sans prétendre jamais à des récompenses personnelles, que tout positiviste doit pratiquer la vertu. » Voilà qui est très beau, je l'accorde ; mais est-ce positif ? Autrement dit, les faits sont-ils d'accord avec cette doctrine ? D'abord, l'expérience journalière prouve que la plupart des hommes ont déjà bien de la peine a pratiquer la vertu même pour des récompenses ; ils ne sont pas rares, depuis les politiciens jusqu'au dernier solliciteur d'une place de garde champêtre, de facteur ou de cantonnier, ceux qui veulent vivre de privilèges et qui ne cherchent qu'à obtenir des récompenses sans les mériter. Qu'il soit désirable que l'on fasse le bien, que l'on pratique la vertu avec désintéressement, ce n'est pas moi qui le contesterai ; mais entre ce qui est désirable et ce qui est, il y a de la marge ; or, le positivisme prétend ne s'occuper que de ce qui est.

Est-il seulement vrai que l'altruisme fasse des progrès parallèles à ceux de ce que nous sommes convenus d'appeler la civilisation ? La thèse contraire serait facile à soutenir. Celui qui voudrait défendre la thèse des progrès de l'égoïsme pourrait dire qu'au point de vue matériel les hommes primitifs étaient plus secourables les uns pour les autres que ne le sont les civilisés. L'hospitalité, qui était universellement pratiquée jadis, est tombée en une décadence d'autant plus complète que les peuples sont plus civilisés, et chez un même peuple, elle

est moins pratiquée parmi les riches que parmi les pauvres, dans les villes que dans les campagnes. Je sais bien qu'il y a encore la charité, la bienfaisance, l'assistance, hautaine, dédaigneuse ou peureuse, qui fait la part du feu, qui donne pour éviter d'être volée. Mais il ne faut pas se laisser prendre aux mots.

Au point de vue moral, l'égoïsme n'est pas moins en progrès qu'au point de vue matériel, et d'autant plus que l'on considère des milieux plus riches et plus civilisés. Autrefois deux inconnus qui se rencontraient se parlaient, s'ils voyageaient ensemble, ils liaient conversation ; le seigneur était plus familier avec ses serfs que le dernier des caporaux ne l'est avec le soldat ou le dernier des contre-maîtres avec l'ouvrier. Aujourd'hui, on vit les uns à côté des autres, dans la même maison, sans se connaître, sans se parler, sans même se saluer quand on se rencontre dans les escaliers ; on voyage en chemin de fer, en bateau, en omnibus, comme si l'on était des animaux d'espèces différentes n'ayant pas de langage commun ; on parlera plutôt à un chien, s'il s'en trouve, qu'à son prochain. Songez donc : on n'a pas été présenté ! Ce serait faire preuve d'un manque absolu d'éducation que d'adresser la parole à quelqu'un, dans un compartiment de 1re classe, fût-ce pour son bien. Les secondes imitent déjà les premières, et les troisièmes ne tarderont pas à imiter les secondes. Et c'est dans les pays les plus riches, les plus civilisés que ces usages nouveaux sont le plus répandus. C'est l'Angleterre qui a donné l'exemple.

Ces observations, ainsi que beaucoup d'autres analogues, qui paraissent triviales et insignifiantes, sont d'une grande importance dans la question qui nous occupe ; elles prouvent que l'altruisme est beaucoup plus sur les lèvres que dans les cœurs et que les hommes font peu de cas de l'Humanité. Qui sait si la divinité n'était pas un lien plus efficace entre les mortels que l'Humanité ! « De tous les pays, et de toutes les croyances, dit M. Lagarrigue, on devrait accourir à la religion de l'Humanité qui vient produire l'harmonie universelle. » Et plus loin : « Il est à espérer que l'amour de l'Humanité qui surpasse tous les amours, ne tardera pas à incorporer dans le positivisme bien des conducteurs spirituels affectionnés encore au théologisme. » Sans doute, il ne faut pas désespérer de la *renaissance* de l'altruisme, mais il ne faut pas la prendre pour une *naissance*.

ROUXEL.

REVISTA ECONOMICA Y FINANCIERA (*Revue économique et financière*), publication mensuelle, in-8°. La Paz (Bolivie), 1900.

De tous les Etats qui doivent leur existence à la guerre de l'indépendance, la Bolivie est celui qui a fait le moins de progrès dans son dé-

veloppement national. Les aborigènes ne peuvent être rendus responsables de cette stagnation, ils étaient incapables d'inaugurer une ère de progrès. Les créoles étaient aussi incapables de se gouverner eux-mêmes. Les européens? L'histoire de la Bolivie n'a été, depuis qu'ils s'y sont établis, rien de plus qu'une série de révolutions engendrées, dans le plus grand nombre des cas, par des ambitieux, des politiciens aussi ignorants qu'injustes, et qui se sont rarement inspirés d'aucun grand principe de liberté et de réforme.

Mais il semble que l'on commence à se lasser des révolutions stériles et qu'une ère de progrès va être inaugurée. Les richesses naturelles abondent en Bolivie, et nationaux aussi bien qu'étrangers sont, paraît-il, disposés à les exploiter. La *Revue économique et financière bolivienne* se propose d'encourager et de diriger ce mouvement. Dans la livraison qui nous est parvenue, nous remarquons plusieurs bons articles qui tendent vers ce but. C'est d'abord : *Le canal interocéanique, sa signification pour la Bolivie*, où il est montré que, quel que soit le projet adopté, canal de Nicaragua ou canal de Panama, la Bolivie, de même que toute l'Amérique du Sud pourra tirer de précieux avantages de cette grande œuvre ; non seulement elle trouvera de nouveaux débouchés à ses produits chez les autres nations, mais elle pourra se construire des ports, ce dont elle est privée actuellement et les exporter elle-même.

Plusieurs autres articles traitent de la culture de la *maniçoba*, appelée en Europe *manihot glaziovii*, plante à gomme élastique, qui dure moins que plusieurs autres plantes du même genre, mais qui présente l'avantage d'être plus précoce et dont la culture peut être plus lucrative ; de plus, la préparation de sa gomme est plus économique. La *maniçoba* a donné des résultats très satisfaisants dans des régions analogues à la province de Yungas en Bolivie. Il y a donc lieu de pratiquer cette culture sans pour cela négliger les autres, car il est toujours prudent d'avoir plusieurs cordes à son arc. Pour que l'agriculture prospère, il est essentiel d'avoir un bon régime de propriété terrienne. Antérieurement à la conquête, sous le gouvernement des Incas, la terre était divisée en trois sections, la première destinée à l'entretien du Soleil, c'est-à-dire de ses prêtres ; la seconde à celui de l'Inca et la troisième au peuple. Ce régime a été supprimé ; mais l'*ex-vinculation* n'a pas produit les bons résultats qu'on en espérait. Il s'agit donc de trouver mieux. La *Revue économique et financière* ne donne pas la solution de ce problème, mais elle la cherche, c'est déjà beaucoup, et nous ne pouvons que l'encourager dans sa généreuse entreprise.

ROUXEL.

La riforma agraria (*La réforme agraire*), par Antonio Salandra, in-8°. Roma G. Bertero, 1900.

Il n'est pas commun de voir un ministre discuter dans une Revue les questions de son ressort. C'est pourtant ce qu'a fait M. Salandra, ministre d'Agriculture, Industrie et Commerce d'Italie, dans la *Nuova Antologia* du 1er février, d'où est extraite cette brochure.

Faulte d'argent est douleur sans pareille, dit Panurge. C'est la maladie dont souffre l'agriculture en Italie, de même que dans plusieurs autres pays. Pour y remédier on a proposé de prendre le capital des caisses d'épargne postales et de le prêter aux agriculteurs besogneux. C'est ce projet que M. Salandra a déjà combattu à la Chambre italienne et qu'il continue de combattre dans la presse, au moyen d'arguments qui ne manquent pas de valeur.

Je n'invoque pas mon expérience de ministre, dit M. Salandra, mais celle de propriétaire. Après avoir étudié, non sur les livres, mais sur les faits, je suis arrivé à la persuasion que les dettes sont pour la terre le plus grand mal, pire que le phylloxera, parce que le phylloxera détruit le revenu seul, tandis que les dettes détruisent la valeur même de la terre. Des banques d'émission ont voulu procurer le crédit aux agriculteurs ; l'effet de ces largesses a été la ruine des banques et la ruine des agriculteurs. « Je crois que le pire service que l'on puisse rendre au pays est d'encourager l'émission de papier de quelque genre qu'il soit. »

Ce que l'initiative privée n'a pu faire, l'Etat le pourra-t-il ? M. Ferraris a élaboré tout un plan d'organisation agraire administrative du Royaume (*Ordinamento agrario amministrativo del Regno*). M. Salandra démontre que cette administration agraire ne peut être autonome, quoi qu'en dise son inventeur, et que, le fût-elle, elle n'en prendrait pas moins tous les caractères d'une pieuvre bureaucratique, plus capable d'étouffer le crédit dans son germe que d'en favoriser le développement. Elle ne pourrait être autonome, parce que l'Etat ne peut prêter sans contrôle 500 millions qui ne sont pas à lui et qui ne sont que déposés dans ses caisses, dont il est responsable et qu'il doit rembourser à bureau ouvert. Ce qui s'est fait de bien, en matière de crédit agricole, est l'œuvre de la libre activité individuelle, des associations spontanées et non de l'ingérence gouvernative.

M. Ferraris exprime noblement une noble pensée lorsqu'il dit qu'il faut « créer un nouveau monde moral qui remette en honneur la dignité du travail agricole », mais on sait que jamais un monde moral n'a été créé par imposition administrative. De plus, l'expérience

nous enseigne que le maniement de l'argent d'autrui ne contribue pas à accroître la moralité et l'aisance où elles font défaut.

M. Salandra examine ensuite comment serait organisé ce crédit agricole. Le prêt serait garanti par un privilège sur le fonds de terre qui aurait la priorité sur toute autre inscription hypothécaire On voit que, d'emblée, les fermiers seraient exclus du crédit agricole ; il en serait de même des propriétaires dont les terres sont déjà hypothéquées. Il n'y aurait donc à profiter du crédit que les riches propriétaires, ceux qui n'en ont pas besoin.

On sait, dit M. Salandra, combien il est périlleux d'employer les fonds des caisses d'épargne en rentes sur l'Etat, parce que, en un moment de crise ou de panique, il devient impossible de rembourser. Il sera encore bien plus difficile, en un pareil moment, de faire rentrer les sommes avancées aux agriculteurs pour les rembourser aux déposants.

« Je ne crois donc pas, conclut l'auteur, que la distribution du crédit en général,et du crédit agricole spécialement, puisse devenir une fonction de l'Etat, ou puisse se faire avec l'argent de l'État ou avec sa garantie, en Italie encore moins qu'ailleurs... Pour que l'affluence du capital à la terre se produise en plus grande quantité, à un taux plus raisonnable et en proportion des progrès de l'agriculture, il faut que le crédit agricole surgisse dans un milieu adapté, et surtout qu'il surgisse spontanément. »

M. Ferraris déclare, avec une modestie excessive, qu'il a tiré son plan de *Réforme agraire* des institutions en vigueur dans les autres Etats de l'Europe. M. Salandra montre qu'un pareil système ne fonctionne nulle part. Par son amplitude, par sa complexité, par le caractère général d'obligatoriété, par la prépondérance de la fonction du crédit entendu comme fonction administrative, la *Réforme agraire* proposée à l'Italie par M. Ferraris constitue une conception dont il n'y a aucun exemple dans les législations étrangères. M. Salandra ne croit pas aux miracles économiques, par la vertu des lois ou par l'intervention du gouvernement.

Que faut-il donc faire pour soulager l'agriculture et attirer les capitaux vers la terre ? La première chose à faire serait certainement de ne point les en détourner, de libérer les caisses d'épargne, de réduire les impôts, de mobiliser la terre, c'est-à-dire de réduire les droits d'enregistrement, de simplifier la procédure des ventes, des hypothèques, etc., etc. Mais tout cela est beaucoup trop simple pour être pris en considération.

Rouxel.

La Justice Sociale, par F. Dugast, br. 18°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1900.

Cet opuscule renferme, par ci par là, des invectives contre les francs-maçons, les juifs, les libres-penseurs, les protestants, les cosmopolites, qui n'ajoutent rien au fond et qui auraient pu être omises sans inconvénients, au contraire. M. Dugast n'admet pas que personne s'arroge le droit de punir. « Le droit de punir n'appartient à personne sur la terre... Au point de vue moral, la parole du Christ qui défend de juger le prochain s'adresse aussi bien au magistrat qu'à toute autre personne ». La justice ne doit pas consister dans la punition du coupable : « la faute morale est en dehors et au-dessus des moyens d'investigation que possède l'homme », mais dans la réparation, autant que possible, du dommage causé.

Pour réaliser cet idéal, le jury convient mieux que la magistrature plus ou moins assise, et le peuple vaudrait encore mieux que le jury. « Le jury, dit l'auteur, est la principale garantie de notre liberté contre la partialité et la corruption des magistrats officiels... Les quelques erreurs judiciaires et les jugements excessifs, que l'on a pu reprocher aux Assises, ont toujours été provoqués par la passion des magistrats instructeurs, des procureurs ou des juges qui ont dirigé les débats. » Quant au peuple, d'après M. Dugast, sa moralité est de beaucoup supérieure à celle de ses représentants, de ses gouvernants et de ses magistrats.

Les critiques que M. Dugast adresse à la magistrature française depuis son épuration ne sont pas sans fondement, il s'en faut de beaucoup ; mais l'auteur a le tort de considérer le mal comme nouveau et comme l'effet d'une seule cause : l'éducation matérialiste.

Depuis quinze ans, dit-il, de déplorables scandales se sont succédé sans interruption et n'ont cessé de soulever l'indignation et la colère de ceux qui ont encore le culte de la justice et de la probité. La bohème qui s'est jetée dans la politique, a attiré après elle dans les plus hautes fonctions publiques un monde nouveau, sans vergogne et sans pudeur, qui ne considère la vie que pour les jouissances qu'elle procure, et pour qui tous les moyens sont bons pour se les procurer. « Autant la magistrature est clémente aux grands coupables, autant elle est sévère et impitoyable aux petits et aux faibles. Pour ceux qui volent des millions, elle a les mains pleines d'égards et de non-lieu ; pour les vagabonds infortunés, auxquels la violence de la lutte pour la vie n'a laissé ni moyens de subsistance, ni domicile, elle a les condamnations cupides et les arrêts déshonorants. »

La magistrature de l'ancien régime — catholique et spiritualiste

pourtant — ne différait pas sensiblement de la nôtre à tous ces égards ; pour s'en assurer, il suffit de parcourir les livres et brochures des contemporains qui en ont fait la critique. Il convient donc de remonter à des principes encore plus généraux pour découvrir la source de ces abus.

Le remède proposé par M. Dugast serait-il efficace ? La magistrature élue par le peuple, dit-il, ne pourrait offrir moins de garantie que celle qui est choisie par le gouvernement. Les juges des tribunaux de commerce sont nommés à l'élection ; est-ce que nous entendons jamais dire qu'ils aient rendu des sentences scandaleuses ? « Les Grecs avaient pensé avant nous que, pour être bien jugé, il fallait que chaque citoyen pût prendre part à son tour à l'exercice de la justice. »

Mais les Grecs avaient infiniment moins de lois que nous, ils pouvaient les connaître et savoir ainsi ce qu'ils faisaient en les appliquant. M. Dugast touche donc la véritable corde sensible quand il dit incidemment : « Nos codes sont un monument monstrueux de lois incohérentes, contradictoires avec le droit naturel et souvent contradictoires entre elles, où un juge perfide peut trouver, autant qu'il lui plaît, des pièges contre l'innocence et la probité. »

Il s'agit donc de *délégiférer* largement. Quand on aura peu de lois le peuple pourra les connaître et les appliquer rationnellement, ou du moins il pourra juger les juges en connaissance de cause et les abus deviendront plus rares. Mais je crains bien que les nationalistes ne soient pas plus disposés à nous conduire dans cette voie que les cosmopolites.

Rouxel.

Le migrazioni del lavaro agli Stati Uniti d'America. (*Les immigrations du travail aux Etats-Unis d'Amérique*), par Costantino Ottolenghi, 1 vol. in-8°, Roma. S. D.

Deux faits de la plus haute importance se sont manifestés en ces dernières années dans les courants d'immigration aux Etats-Unis. Le premier est la forte diminution de l'immigration : tandis qu'en 1882 elle avait atteint le maximum de 788.992 âmes, en 1897, elle se réduit à un peu plus de 228.000 immigrants. L'autre fait remarquable est la transformation qui est advenue dans les courants d'immigration : la majeure partie du contingent n'est plus composé d'émigrants allemands et anglais comme il arrivait antérieurement, mais elle est fournie par les Italiens. Quelles sont les causes de ces deux faits ? C'est ce que M. Ottolenghi se propose de chercher dans ce volume. A cet effet, il étudie l'immigration dans la période de formation et de développe-

ment des États-Unis, ce qui fait l'objet de la première partie de son livre. Dans la seconde, il traite de la nouvelle phase de l'immigration : la diminution qui a lieu depuis quelque temps ; il examine l'influence qu'a pu avoir la législation restrictive, ainsi que celle du changement des conditions économiques sur le mouvement migratoire. Une troisième partie est consacrée à l'influence économique et sociale de l'immigration. Enfin, dans une quatrième partie, l'auteur examine l'avenir de l'immigration du travail aux États-Unis et dans les autres pays jeunes : le Brésil, l'Argentine et l'Australasie. La question est, comme on le voit, traitée à fond. Nous ne pouvons suivre M. Ottolenghi dans tous les détails de son travail, mais nous allons exposer quelques-unes de ses conclusions, celles qui nous paraissent les plus importantes.

M. Ottolenghi estime que les États-Unis seront encore pour beaucoup d'années un champ utile d'immigration. Il n'y a pas lieu de l'empêcher ni de la restreindre ; mais, comme les conditions économiques ne sont plus les mêmes qu'à la période de début, il convient de faire un choix parmi les immigrants et d'attirer les travailleurs *skilled*. Désormais « l'intelligence doit prendre la place de l'énergie mécanique, le sol doit être traité comme un instrument de production qui rendra en proportion de l'habileté avec laquelle il sera exploité ».

Le développement économique des États-Unis est dû en grande partie à l'immigration. Dans l'histoire économique de ce pays, on trouve que les périodes de plus grand progrès ont coïncidé précisément avec celles de la plus abondante immigration. Nouvelle raison pour ne pas fermer la porte aux immigrants.

On croit assez souvent que l'immigration tend à abaisser les salaires et à diminuer la teneur de vie. M. Ottolenghi est d'un avis contraire et je partage sa manière de voir. Il ne faut pas oublier que chacun de nous est à la fois producteur et consommateur ; d'où il suit que si, d'un point de vue, l'immigration tend à abaisser les salaires, de l'autre, elle tend à les soutenir et l'équilibre se maintient, à moins qu'il ne soit rompu par d'autres causes, le protectionnisme par exemple, avec ses conséquences.

Autre préjugé, qui dérive du précédent : les travailleurs étrangers sont des causes occasionnelles de l'augmentation du chômage et des grèves. Il est vrai, dit M. Ottolenghi, que les travailleurs étrangers contribuent aux grèves et à l'augmentation du chômage, mais ces phénomènes ont lieu indépendamment de leur influence.

La cause principale de la diminution de l'immigration aux États-Unis consiste, d'après M. Ottolenghi, dans la grande crise de ces dernières années, qui a bouleversé les bases de l'économie publique et

privée et qui s'est répercutée douloureusement sur la main-d'œuvre, en réduisant la demande de travail et, par suite, le taux des salaires. Ajoutons que la crise n'a pu avoir pour cause que le protectionnisme, puisque la liberté du travail, de l'industrie et du commerce maintient automatiquement l'équilibre et même le rétablit, plus ou moins rapidement, quand la protection l'a rompu.

L'immigration aux États-Unis, conclut M. Ottolenghi, non seulement a procuré et procure à l'immigrant un plus grand bien-être, mais elle est une source de richesse et de puissance commerciale pour les nations auxquelles appartiennent les immigrants, comme il est arrivé en fait pour l'Angleterre et l'Allemagne.

Si toutefois l'Amérique veut protéger son travail comme elle a déjà protégé son industrie, d'autres champs sont ouverts à l'immigration. M. Ottolenghi trouve que l'Australasie est celui qui présente le plus d'avantages.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

L'assistenza publica im Inghilterra durante gli ultimi venticinque anni (*L'assistance publique en Angleterre durant les vingt-cinq dernières années*), par André E. Sayous, br. in-8° Torino-Roux Frassati e Co, 1899.

Dans ces vingt-cinq dernières années, *l'indoor relief* (assistance dans le *workhouse*) a été maintenu ; mais *l'out-door* (secours à domicile) a été restreint. D'après M. Sayous, on s'est bien trouvé de cette réforme. Le nombre des assistés à domicile a diminué à Manchester de 33 p. 100. Le nombre des *workhousiens* n'a pas diminué, mais les services ont été améliorés. Les vieillards, les infirmes et les malades ont été séparés des indigents valides, leur situation a été améliorée ; ils ont une nourriture passable, des dortoirs sains et propres, des lits excellents, des *nurses* aimables et douces. Les indigents valides, âgés de moins de 60 ans et capables de travailler, sont occupés à moudre du grain ou à fendre et couper du bois ; ils sont soumis à une étroite discipline et ne peuvent sortir qu'à certaines heures ; leur nourriture est saine, mais peu abondante pour des êtres vigoureux.

Orientacion economica. Ideas generales sobre la situacion de pais (*Orientation économique. Idées générales sur la situation du pays*), par Salvador Falla, br. in-8°, Guatemala, tipog. Sanchez, 1899.

Le pays de Guatemala est favorisé par la nature ; le peuple, dit M. Falla, avec son esprit simple, est généralement bon et honnête ; l'armée est loyale et vaillante. Mais le papier-monnaie a cours forcé, le budget n'est pas en équilibre, le commerce est entravé par l'administration, et beaucoup de funestes conséquences résultent de cet état de choses. M. Falla voudrait y mettre ordre. Il convient, dit-il, d'augmenter la production : pas de richesse publique sans richesse privée. Pour cela, il faut limiter les émissions bancaires, amortir graduellement les billets du Trésor, abolir le cours forcé, équilibrer le budget, donner au commerce la plus grande liberté. « L'administration n'a pas à fixer les prix, à diriger la vie économique des peuples... elle doit seulement régler les rapports juridiques et éloigner les obstacles qui s'opposent au développement du travail et de la richesse ». L'orientation économique de M. Falla est celle d'un bon citoyen.

Anuario Pillado de la Deuda publica y societades anomimas establicidas en la Republica Argentina para 1899 (*Annuaire Pillado de la dette publique et des sociétés anonymes établies dans la République Argentine pour* 1899), par RICARDO PILLADO, 1 vol. in-8°. Buenos Aires, 1899.

Cet annuaire, dont le titre est assez explicite contient une histoire abrégée de tous les emprunts nationaux et provinciaux et des sociétés anonymes ayant leur siège dans la République Argentine, leur situation actuelle, les dividendes répartis, la cote de leurs titres et actions. L'auteur y a joint une chronologie historique du papier-monnaie depuis son origine en 1822, une description détaillée des territoires nationaux et des terres publiques colonisables, etc. Bref, ce volume contient plus de 300 articles, dont 94 se rapportent aux emprunts nationaux et provinciaux, 192 aux sociétés anonymes et le reste à divers objets d'intérêt général. L'auteur a fait tout son possible pour rendre ce manuel complet et clair, et il promet de le perfectionner encore dans les années subséquentes et de corriger les lacunes qui existent inévitablement dans la première édition d'un ouvrage de ce genre.

Discussioni teoretiche su alcuni punti della dottrina della moneta (*Discussions théorétiques sur quelques points de la doctrine de la monnaie*) par ALBERTO FRANZ LABRIOLA, br. in-8° Roma, Ermanno Loescher et Cie 1900.

Cette étude a été écrite en réponse à une question posée par la Commission examinatrice à la « libera docenza » en l'Université de Rome et formulée ainsi : « Les variations de valeur de la monnaie et du papier-monnaie, et leurs effets sur la production et sur la distribution de la richesse. » En outre des considérations sur la monnaie, M. Labriola aborde dans le chapitre XIV et dernier les questions économiques d'ordre général; il définit l'économie; il passe en revue les diverses écoles : historique, éthique, édonistique, et montre qu'aucune d'elles ne résout les problèmes et qu'elles se complètent les unes les autres. M. Labriola, sans être tout à fait marxiste, considère Marx comme *perfectionnateur, en quelques points*, des concepts de l'Economie classique ; mais il ne dit pas quels sont ces quelques points. Ceci n'aurait pourtant pas été un hors-d'œuvre.

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La crise chinoise. — Un nouvel impôt protectionniste. Les bons d'importation. — La réduction du droit sur les cafés. — L'insaisissabilité des salaires. — La réforme de la garantie des ouvrages d'or et d'argent. — Cause de la fureur protectionniste des agrariens allemands. — Augmentation de la taxe sur les spiritueux en Afrique. — Cause de la décadence du libéralisme. Réaction libérale en Italie. — L'*Union nationale* en Espagne. — Les exploits de l'antisémitisme en Roumanie. — Ceux du germanisme dans le Schleswig et du slavisme en Finlande. — Une conférence de M. André Liesse sur la vie et les travaux de Léon Say.

Les douloureux événements dont la Chine est le théâtre ont cruellement surpris l'Europe. Cependant ne pouvaient-ils être prévus? Depuis la guerre de l'Opium, la politique des gouvernements dits civilisés semble s'être appliquée à fomenter dans la race jaune la haine de la race blanche. Sous prétexte de propager leur civilisation, leur religion, sans oublier leur commerce, les Européens ont envahi, rançonné et pillé un peuple laborieux et paisible qui avait poussé l'horreur de la guerre jusqu'à négliger le soin de sa défense, à une époque où la force n'a pas cessé de primer le droit. Avec ce mépris du droit des peuples, par lequel elle s'était signalée en faisant main basse sur le Schleswig et l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne de feu Bismarck a comblé la mesure. Au témoignage de M. du Chaillard, notre consul à Tien-tsin, c'est l'invasion brutale en pleine paix et la confiscation de Kiao-Tchéou par les Allemands qui a provoqué la crise actuelle [1]. Que les armées combinées de l'Europe et du Japon remportent une victoire facile sur les boxers chinois, qu'on impose à la Chine une nouvelle et plantureuse rançon, cela ne fait pas doute ; mais quel sera le résultat? Une recrudescence et une consolidation du militarisme qui nous coûteront plus cher que la mise au pillage et même le partage de la Chine ne pourront jamais nous rapporter.

[1] Nous traversons en ce moment en Chine, écrivait le 7 mars M. du Chaylard, une crise assez aiguë, résultat de la prise de possession brutale de Kiao-Tchéou par les Allemands.

Bien que cette conquête remonte déjà à trois ans, l'impression ne s'en est pas effacée et l'on a constaté, depuis cette époque, une agitation toujours croissante parmi les sociétés secrètes. Elle a pris, ces temps derniers, des proportions assez sérieuses pour inquiéter.

*
* *

Le droit de 7 francs sur les blés ne jouant pas suffisamment au gré des protectionnistes, ils ont emprunté à l'Allemagne le système des bons d'importation dont l'objet est d'établir « une organisation permanente de la cherté ». Mais qui le croirait? M. Méline s'est séparé sur ce point des Mélinistes. Et pour la première, — et probablement l'unique fois — nous avons plaisir à le citer :

C'est un système très séduisant, a-t-il dit dans la séance du 7 juillet, qui a pu faire illusion à beaucoup de bons esprits. Quand on vient dire aux agriculteurs qu'on a trouvé un moyen de puiser des millions dans le Trésor public pour jeter au dehors le blé qui gêne notre marché, on est sûr d'être bien accueilli.

Mais il y a le revers de la médaille. Je ne parlerai pas du côté financier, bien qu'il y ait beaucoup à dire, car si on prend dans le Trésor 30, 40, 50 millions et peut-être même 80... il faudra demander ces ressources à de nouveaux impôts. Or, l'expérience démontre que ces impôts sont surtout supportés par l'agriculture.

Les agriculteurs payeront donc une grande partie des primes que vous voulez créer. Mais en profiteront-ils?

Bref, M. Méline se refuse à taxer les contribuables au profit des agriculteurs. Il lui suffit de taxer les consommateurs. C'est un progrès.

La Chambre n'en a pas moins voté le projet de loi. Voici le texte de l'article premier dans lequel il le résume :

Jusqu'au 30 mars 1904, toute exportation de blé ou de farine de blé, quelle qu'en soit la provenance, donnera lieu à la délivrance, par la douane, d'un bon d'importation indiquant :

1° La quantité et le poids net de la denrée exportée ;

2° *a*) Pour le blé, la somme que cette denrée devrait payer à l'importation;

b) Pour les farines, le chiffre qui sera déterminé par l'article 4. Ces hiffres indiqueront la valeur des bons.

Ce bon servira au porteur à acquitter les droits de douane sur les afés, thés, cacaos et blés.

Espérons que le Sénat refusera d'endosser cette lettre de change de 70 millions, au bas mot, que nos insatiables agrariens viennent de tirer sur les contribuables.

*
* *

Pour épargner aux produits français l'application du tarif maximum que les protectionnistes brésiliens ont emprunté aux nôtres, le gouvernement a consenti à abaisser de 20 francs, soit de 156 fr. à 136 francs les 100 kilos, les droits sur les cafés du Brésil. C'est une réduction visiblement insuffisante pour augmenter la consommation du café, de manière à compenser la perte du trésor. Même envisagée uniquement au point de vue de l'intérêt fiscal, une réduction de moitié aurait été plus avantageuse. Mais ne fallait-il pas protéger la chicorée nationale?

*
* *

Il arrive certainement aux ouvriers d'user mal à propos du crédit et de faire des dettes qu'ils ont grand'peine à payer. C'est un mal qui a vivement ému les socialistes du Conseil supérieur du travail, et ils se sont activement occupés d'en chercher le remède. Ayant reconnu, d'une part, après de suffisantes méditations, que le moyen le plus efficace d'empêcher l'abus du crédit, c'est d'en supprimer l'usage, et d'une autre part, que le crédit de l'emprunteur dépend absolument des garanties qu'il peut offrir au prêteur, ils ont demandé à la loi d'enlever aux ouvriers la principale, sinon la seule de ces garanties, celle de leur salaire, en le rendant insaisissable, même pour les dettes relatives au loyer et à l'alimentation.

Ce renforcement de la protection des salaires aurait naturellement pour effet d'élever le taux des risques auxquels s'exposent les propriétaires logeant les ouvriers, sans les faire payer d'avance, les boulangers, les épiciers, etc., en leur fournissant des denrées alimentaires à crédit. Les uns ou les autres augmenteront en conséquence leurs prix du montant de la prime nécessaire pour couvrir ce supplément de risques, ou bien exigeront un paiement au comptant. Les ouvriers besogneux auront, à la vérité, toujours la ressource de recourir au Mont-de-Piété, et le résultat le plus clair du surcroît de protection réclamé par leurs amis officiels du Conseil supérieur du travail sera d'augmenter la clientèle et le chiffre d'affaires de cette institution philanthropique. Ils apprendront alors à leurs dépens que :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami
Mieux vaudrait un sage ennemi.

*
* *

Nous empruntons au *Journal des Débats* cette analyse d'un projet de réforme de la garantie des ouvrages d'or et d'argent :

La garantie des objets d'or et d'argent est encore placée, — sauf

quelques mesures de détail et la loi du 10 août 1839 sur l'exportation, sous le régime général de la loi du 19 brumaire an VI. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette loi a soulevé des critiques. Les intéressés firent entendre leurs doléances dès le début de son application, il y a plus d'un siècle ! Ils s'élevèrent en vain contre les minutieuses formalités et les dispositions pénales très dures auxquelles étaient assujettis fabricants et marchands bijoutiers. Et si, en ce qui regarde l'exportation, les lois d'août 1839 et du 30 mars 1872 ont apporté quelques modifications utiles, une législation plus en harmonie avec les conditions nouvelles du commerce extérieur était absolument nécessaire.

Il semble qu'on soit près d'aboutir à une réforme de la législation sur la garantie. Un projet de loi présenté en 1894, et que l'on a eu le temps de faire discuter par des commissions extraparlementaires et de faire préparer par le Conseil d'Etat, n'attend plus que le vote du Parlement. Comme le prévoit M. Maurice Ordinaire, qui vient de déposer son rapport, il ne soulèvera pas de discussions. Le projet ne touche pas au principe de la garantie obligatoire du titre des ouvrages d'or et d'argent pour la consommation intérieure ; on supprime toutes les formalités jugées inutiles et dont l'accomplissement est une gêne véritable pour l'industrie et le commerce de la bijouterie, de l'argenterie et de l'horlogerie. Les pénalités trop rigoureuses sont atténuées par l'admission de circonstances atténuantes et de l'excuse de bonne foi, telles que les a fixées la loi du 29 mars 1897. On s'efforce enfin, dans ce nouveau projet, de favoriser l'exportation en mettant nos titres en harmonie avec les titres étrangers les plus usités des pays où nous vendons surtout les produits de cette industrie. Outre les titres déjà connus pour les ouvrages d'or, qui sont : 1er titre, 920 millièmes ; 2e titre, 840 millièmes ; 3e titre, 750 millièmes, il est un 4e titre dit « titre spécial pour les objets destinés à l'exportation » fixé à 583 millièmes. Quant aux titres des ouvrages d'argent, ils demeurent à 956 et 800 millièmes.

Cette loi apportera de sérieuses améliorations à la législation existante. Notre commerce d'exportation ne sera plus gêné par des entraves susceptibles de le rendre inférieur pour ces produits sur le marché extérieur. De grandes facilités sont données à cet égard par l'article 33 de la loi, qui permet aux fabricants d'exporter des objets à un titre différent des titres français, en faisant constater ce titre par le service de la garantie. Il ne reste donc plus qu'à désirer l'adoption rapide de ce projet par le Parlement.

Mais ne suffisait-il pas de laisser l'industrie libre de travailler l'or et l'argent, comme les autres métaux, à n'importe quel titre, sauf à punir la tromperie sur le titre?

*
* *

Un savant professeur de l'Institut agricole de Gembloux, M. Ad. Damseaux a publié dans le *Journal de la Société centrale d'agriculture de Belgique*, un article qui nous édifie pleinement sur la cause de la fureur protectionniste des agrariens allemands. Après avoir joui, sans s'être donné aucune peine, de la plus-value que l'accroissement de la population, les progrès de l'industrie et le développement des moyens de communication intérieure avaient procurée à leurs terres et à leurs rentes, ils ont eu le désagrément de perdre une partie de cette plus-value sous l'influence d'autres progrès qui ont facilité l'importation des céréales et des viandes américaines.

Dans les neuf anciennes provinces de l'État prussien, dit M. Damseaux, le fermage a été, en moyenne par hectare de terrain utile :

en 1849, de 17 fr. 37,
en 1869, de 38 fr. 97,
en 1879, de 44 fr. 53,
en 1890-91, de 48 fr. 69.

A cette agréable période de hausse a succédé une douloureuse période de baisse. De 1892 à 1899, les fermages ont baissé, dans les mêmes provinces, en moyenne de 15.46 0/0, soit d'un cinquième environ de la plus-value. Cette perte n'a pas manqué d'exaspérer les agrariens. Car à leurs yeux la plus-value constitue un droit acquis que le gouvernement est tenu de leur garantir. C'est pourquoi ils ont non seulement réclamé une augmentation compensatrice des droits sur les blés et les viandes étrangères, mais encore, ils ont fait une opposition violente à la construction du canal de l'Elbe, qui menace d'en diminuer les frais de transport. S'ils accueillent volontiers les progrès qui font hausser leurs rentes, ils repoussent et emploient toute leur influence à empêcher ceux qui les font baisser. Ceux-là sont des progrès conservateurs, ceux-ci des progrès anarchistes et révolutionnaires.

*
* *

On sait que la civilisation est principalement importée en Afrique sous forme de spiritueux, et de quels spiritueux ! En vertu d'une convention internationale qui vient d'être signée à Bruxelles, les droits sur ce poison civilisateur viennent d'être portés au minimum, de 60 à 70 francs par hectolitre à 50 degrés centésimaux. Cette taxe qui représente le quadruple de celle qui avait été établie par la conférence de 1890, n'aura probablement pour résultat que

d'augmenter la dose d'acide sulfurique, additionnée aux basses eaux-de-vie pour bons nègres.

*
* *

Il y avait naguère dans tous les pays constitutionnels un parti politique qualifié de libéral. Ce parti a aujourd'hui presque entièrement disparu. En Belgique, par exemple, les libéraux conservateurs sont allés grossir les rangs du parti clérical, en haine du socialisme, tandis que les libéraux progressistes se ralliaient aux socialistes, en haine du cléricalisme. Mais comment s'expliquer l'effondrement d'un parti qui était naguère encore prépondérant et à qui l'avenir semblait appartenir? Cette explication est fort simple : le parti libéral a péri parce qu'il a abandonné le principe vital qui était sa force et sa raison d'être : la liberté. Ce principe, il l'a sacrifié à l'ambition vulgaire d'arriver au pouvoir, autrement dit d'occuper les « places » et d'émarger au budget. En cela, il faut bien le dire, — et c'est une circonstance atténuante, — son objectif ne différait pas de celui des autres partis. Comme nous le disait un politicien américain : S'il n'y avait pas de places, il n'y aurait pas de partis. Et cette réflexion, profonde dans sa naïveté, ne s'applique-t-elle pas à notre vieux monde aussi bien qu'au nouveau?

Il semble cependant qu'une réaction libérale commence à s'opérer sinon en Belgique du moins en Italie, où quelques esprits d'élite appartenant aux nouvelles générations ont demandé à l'économie politique le rajeunissement du libéralisme. Il s'est fondé récemment à Turin une association libérale, dont notre colloborateur M. Edoardo Giretti résumait ainsi le programme dans le *Giornale degli Economisti.*

La résistance contre les abus du fisc; contre la politique militariste et coloniale; contre le gaspillage des finances publiques en travaux improductifs et inutiles... en somme, contre le système qui a été en honneur pendant ces derniers vingt ans, et qui a ruiné toute la nation italienne, pour enrichir — si encore il les a enrichis — quelques milliers d'hommes d'affaires et de politiciens.

Si le libéralisme politique a quelques chances de renaître, n'est-ce pas, en effet, à la condition d'emprunter son programme à l'économie politique, — science de la liberté!

*
* *

A la suite de la guerre hispano-américaine, il s'est fondé en Espagne, sous le nom d'Union nationale, une sorte de Ligue des contribuables qui a réclamé la diminution des dépenses inutiles. Un grand nombre des chambres de commerce, de corporations industrielles et d'unions ouvrières ont adhéré à cette ligue. Quelques-uns de ses membres ayant eu recours au procédé radical mais peu pratique du refus de l'impôt, le gouvernement a suspendu à Madrid les garanties constitutionnelles. Les récalcitrants ont été mis facilement à la raison, et les politiciens civils et militaires qui vivent du budget se félicitent naturellement de la victoire du gouvernement. Il reste à savoir si cette victoire est définitive.

Un trait à signaler, dit à ce propos un correspondant de l'*Indépendance belge*, c'est que les politiciens dynastiques de toutes nuances, conservateurs et libéraux, indépendants mêmes et les militaires, les fonctionnaires, ne se félicitent pas seulement de la victoire du gouvernement sur les partisans de la grève de l'impôt, mais ils affectent de dire qu'on n'entendra plus parler du fameux parti composé de boutiquiers, de commerçants, d'industriels, de bourgeois qui réclamaient ces cent millions d'économies sincères et radicales aux chapitres du budget auxquels les hommes d'État du régime actuel n'osent toucher et pour cause. Je crois pouvoir affirmor que le directoire de l'Union nationale et les éléments qu'il dirige dans tout le pays démontreront facilement qu'ils n'ont pas renoncé à continuer leur propagande en faveur des réformes de services, de réorganisation radicale des budgets des pensions et retraites, du culte, de la marine et de la guerre, du matériel et du personnel, sans lesquelles il ne saurait y avoir d'équilibre réel du budget. Ils ne cesseront de répéter aux contribuables que depuis vingt-cinq ans on n'a cessé de leur mentir, puisque tous les budgets présentés en équilibre, sauf deux, se sont liquidés absolument tous avec des déficits, dont la moyenne de 1875 à 1895 a été de 67 millions de piécettes et ensuite davantage. C'est là où est le nœud gordien de l'avenir des finances espagnoles et une nation qui montre tant de ressort pour se relever, au lendemain de ses désastres, est lasse de voir que plus on exige d'elle en impôts, plus les partis politiques persistent à dépenser dans les chapitres improductifs et inutiles du budget, tandis qu'on n'assigne que 12.500.000 piécettes à l'instruction publique, à peine 80.000.000 aux travaux publics, agriculture, intérieur, finances, c'est-à-dire aux services de véritable utilité publique sur un budget total de 905 millions de piécettes.

*
* *

Les idées de liberté, les sentiments de tolérance et même d'humanité sont décidément en baisse. Le protectionnisme tient partout le haut du pavé, et l'antisémitisme qui n'est qu'une branche du protectionnisme, greffé sur le vieux tronc du fanatisme religieux, nous ramène en plein moyen-âge. L'antisémitisme s'implante difficilement dans les pays, tels que l'Angleterre et les Etats-Unis, où les chrétiens sont aussi actifs et laborieux que les juifs. Il est au contraire prépondérant dans l'Europe orientale où les juifs déploient une activité et une entente des affaires supérieures à celles de leurs concurrents plus ou moins chrétiens. On pourrait même affirmer que les entraves et les prohibitions légales dont les juifs sont victimes en Russie, en Autriche et en Roumanie donnent la mesure de l'infériorité économique et de la veulerie morale des populations antisémites. C'est la Roumanie qui semble aujourd'hui tenir le record de l'antisémitisme :

Savez-vous, écrit au *Siècle* un juif roumain, qu'un juif né en Roumanie de parents également nés en Roumanie n'a pas le droit de fréquenter les écoles d'Etat, même les écoles primaires sans une taxe spéciale ?

Savez-vous qu'un juif, là-bas, n'a pas le droit de demeurer dans une commune rurale ? Savez-vous qu'il n'a pas le droit de vendre du tabac, du papier timbré et tous les articles des monopoles d'Etat, qu'il n'a pas le droit d'être pharmacien, avocat, professeur, magistrat, d'occuper, enfin, la plus petite fonction.

Savez vous qu'il existe une circulaire du ministère des Travaux publics et chemins de fer qui interdit d'acheter chez un juif et qu'un juif ne peut pas soumissionner pour les adjudications publiques dépendant de son ressort ?

Je ne veux pas parler ici de la façon dont les juifs sont traités par les fonctionnaires, et des vexations qu'on leur fait continuellement subir, c'est une chose dont personne ne peut se rendre compte, que nous, juifs de Roumanie. Mais que peut faire l'ouvrier juif quand il n'est pas reçu pour travailler aux travaux publics ? Faut-il mourir de faim ou émigrer, même vers l'inconnu ?

Nous trouvons dans une autre lettre adressée au même journal une esquisse de la situation désespérée de ces misérables victimes du protectionnisme antisémite :

Trois cents de ces malheureux erraient dans le cimetière; c'est que le cimetière est leur seule demeure depuis que tous ont été mis à la porte

de leurs maisons sordides pour n'avoir pu payer leur terme à la Saint-Georges, comme c'est l'habitude dans le pays. Parmi eux se trouvent des hommes forts, robustes. Ils ont demandé du travail avant-hier encore à un négociant qui chargeait du bois dans le port. On les a engagés comme débardeurs à raison d'un franc par jour et par tête. Quelques heures après, les débardeurs chrétiens se sont précipités sur eux, les ont battus, ont fait du scandale, et le chargeur, qui est israélite, a dû, sur les instances du préfet de police, congédier ses infortunés coréligionnaires. La loi veut, comme on sait, que, dans les fabriques, les ateliers, etc., la préférence soit accordée aux ouvriers roumains, les ouvriers étrangers ne devant être engagés que dans une proportion déterminée. On me signale, à cette occasion, l'acquittement récent, à Braïla, d'un ouvrier chrétien ayant tué un négociant juif qui avait refusé de lui donner du travail...

A Braïla comme à Galatz, un nombre infini d'israélites n'attendent que la première occasion pour s'expatrier. L'idée d'émigration est ancrée dans tous les esprits et personne ni rien ne saurait la déraciner. C'est un désir, un cauchemar qui hante grands et petits.

On assure que le gouvernement cherche en vain le moyen d'empêcher cette émigration qui enlève à la Roumanie l'élite de ses artisans, tailleurs, menuisiers, ferblantiers, etc. Le moyen est cependant bien facile à trouver ; il lui suffirait de ne pas les empêcher de vivre.

* * *

La constitution des grandes agglomérations politiques, telles que l'empire allemand, la centralisation et plus encore les progrès des moyens de communication qui permettent aux gouvernements de mobiliser rapidement leurs forces, ont considérablement accru leur puissance et, avec elle, ce qu'on pourrait appeler leur capacité d'oppression. En aucun temps, cette capacité n'a été aussi grande, et quand elle n'est pas réfrénée par une opinion suffisamment morale et intelligente, elle se donne pleine carrière. C'est ainsi que le gouvernement allemand a entrepris d'obliger ses sujets du Schleswig annexé à renoncer à leur langue maternelle ; ce que n'avaient point fait les conquérants barbares de l'Empire romain et plus tard Guillaume le Bâtard, en Angleterre. Il est possible que cette inique et brutale tyrannie soit couronnée de succès, bien qu'elle rencontre des résistances contre lesquelles la force est jusqu'à présent demeurée impuissante. Nous trouvons, à ce sujet, quelques renseignements intéressants dans une con-

versation d'un correspondant de l'*Indépendance belge*, avec un fonctionnaire prussien. D'après ce digne fonctionnaire, la germanisation est en progrès, mais qui le croirait ? Au lieu d'être acceptée avec reconnaissance, elle provoque des inimitiés violentes.

Un exemple : Voyez ce jeune homme qui passe. Sa famille habite au nord de cette région, là où les Danois sont l'immense majorité. Il a fait toutes ses études dans nos écoles allemandes, tant primaires que moyennes. Maintenant il va faire son service militaire dans un régiment de la Prusse centrale ou orientale. Ce fils d'annexé n'aura donc reçu qu'une instruction et éducation allemandes. Eh bien, c'est un excellent ennemi que nous avons formé là. Il est et restera de sentiment antiprussien. Ses racines scandinaves et celles de sa famille sont trop anciennes, trop profondes, pour que nous puissions nous faire illusion. Il aura profité de notre culture, il aura goûté et compris nos idées, et nous aurons contribué à l'armer contre nous.

Cet homme qui passe, c'est un négociant très hostile aux Allemands. Il a fait trois fois faillite, sa clientèle étant exclusivement danoise et se raréfiant tous les jours. Que pouvons-nous espérer de cet esprit aigri, de ce citoyen qui nous attribue la triple infortune de sa vie ? Il achève d'user ses forces en ardente propagande coutre nous.

La force finira sans doute par l'emporter, car la lutte est par trop inégale entre le petit Schleswig et l'énorme empire allemand ; mais qu'y gagneront les germanisateurs ? Seront-ils moins détestés en allemand qu'ils ne l'étaient en danois ?

*
* *

Le gouvernement russe imite en Finlande les pratiques du gouvement allemand dans le Schleswig. Il vient d'imposer l'usage officiel de la langue russe et d'assujettir les Finlandais au régime militaire de l'Empire. Le résultat a été une augmentation extraordinaire de l'émigration. Dans 22 communes 35 p. 100 du nombre des jeunes gens ont émigré pour se soustraire à la conscription. La russification se fera quand même. Au XVI[e] siècle, les gouvernements brûlaient leurs sujets pour les convertir à l'unité religieuse. Aujourd'hui, c'est à l'unité politique qu'ils les sacrifient. Simple changement d'idole !

*
* *

On trouvera plus haut le compte rendu d'une conférence de notre collaborateur, M. André Liesse, sur la vie et les travaux de Léon Say. M. Liesse s'est attaché surtout à mettre en relief la qualité maîtresse du talent de l'orateur et de l'écrivain : la clarté, et cette qualité morale supérieure à tous les dons de l'esprit que Léon Say poussait jusqu'à l'abnégation : le désintéressement.

On sait que M. Liesse s'est chargé, avec un pieux dévouement, de diriger la publication des œuvres du maître excellent et charmant qui a été enlevé trop tôt à la science. Il a réuni celles qui concernent particulièrement les finances sous ce titre : *Les finances de la France sous la troisième république*. Le troisième volume vient de paraître. Il comprend, dans la période qui va de 1883 à 1896, l'œuvre parlementaire de Léon Say. Le quatrième et dernier volume comprendra les travaux et discours sur les douanes et le socialisme.

G. de M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Puissances étrangères dans le Levant, en Syrie et en Palestine, par MM. Noel Verney et George Dambmann. Préface de M. Lortet, correspondant de l'Institut, ouvrage accompagné de 3 cartes inédites. Influences politiques et économiques, finances, travaux publics, industrie et agriculture, commerce et navigation, 1 vol. in-4° de 794 pages, 1900, 40 francs. Paris, Guillaumin et Cie.

Phonologie historique de la langue française, par J. E. Blondel, 1 vol. in-8 de 495 pages, 1900, 7 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Le Malentendu fiscal, par Ernest Brelay, vice-président de la Société d'économie politique de Paris, 1 brochure in-18, de 49 pages, 1900, 1 franc. Paris, Guillaumin et Cie.

Aphorismes politiques et moraux, par Maurice Block, membre de l'Institut, 1 vol. in-18 de 64 pages, 1900, 1 franc. Paris, Guillaumin et Cie.

La situation politique de la Finlande (extrait de la *Revue de droit international*), 1 vol. in-8° de 79 pages, 1900. 2 francs. Paris, Guillaumin et Cie.

Les habitations ouvrières, par Georges de Nouvion (extrait du *Journal des Economistes*), 1 brochure in-8° de 24 pages, 1900. 1 franc. Paris, Guillaumin et Cie.

La mainmorte ouvrière (à l'occasion du projet de loi Waldeck-Rousseau du 14 novembre 1899 sur les syndicats professionnels), par P. Brochard, avocat, docteur en droit. 1 vol. in-8° de 400 pages, 1900. 7 francs. Paris, Guillaumin et Cie.

La Crise du charbon en Allemagne. Rapport présenté au ministère du Commerce, par L. Perquel, membre de la Société d'économie politique, 1 vol. in-4° de 64 pages, 1900. 2 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Les Finances de la France sous la troisième république. Tome III : La politique dans les finances, 1 vol. gr. in-8° de 699 pages, 1900. Paris, Calmann Lévy.

Le Droit de représentation en France et en Italie, par le vicomte Combes de l'Estrade, 1 brochure in-8° de 25 pages, 1900. Paris, Alphonse Picard et fils.

L'Evolution économique et sociale de l'Industrie de la laine en Angleterre, par Laurent Dechesne, docteur en droit, 1 vol. in-8°, de 290 p. 1900, 3 fr. 50. Paris, L. Larose.

L'année sociologique, publiée sous la direction de Emile Durkheim, professeur de sociologie, 3me année (1898-1899), 1 vol. in-8° de 620 p.

(Bibliothèque de Philosophie contemporaine), 1900, 10 francs. Paris, F. Alcan.

Ministres et hommes d'Etat. Bismarck, par H. Welschinger, 1 vol. in-18 de 210 pages, 1900. 2 fr. 50. Paris, F. Alcan.

Etudes d'économie coloniale, 1er *fascicule. Colonies allemandes, Impériales et spontanées*, par Henri Hauser, professeur à l'Université de Clermont, 1 vol. in-8° de 140 pages, 1900. Paris, Nony et Cie.

Les races et les peuples de la terre, éléments d'anthropologie et d'ethnographie, par J. Deniker, docteur ès sciences, 1 fort vol in-18 de 692 pages avec 176 planches et figures et 2 cartes. Cartonné 1900. Paris, Schleicher frères.

Problèmes de la philosophie positive. L'enseignement intégral. L'Inconnaissable, par Guillaume de Greef, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, 1 vol. in-18 de 169 pages (Bibliothèque internationale des sciences sociologiques) 1900. 3 francs. Paris, Schleicher frères.

L'équilibre africain au XXe siècle. La Conquête de l'Afrique. Allemagne, Angleterre, Congo, Portugal, par Jean Darcy, 1 vol. in-18 de 358 pages accompagné d'une carte de l'Afrique équatoriale et Australe, 1900. Paris, Perrin et Cie.

De l'insaisissabilité des rentes sur l'Etat français, par A. Vavasseur avocat à la Cour d'appel de Paris, 1 brochure in-8° de 8 pages, 1900. Paris, Paul Dupont.

La question agraire, étude sur les tendances de l'agriculture moderne, par Karl Kautsky, traduit de l'allemand par E. Milhaud et C. Polack. 1 vol. in-8° de 460 p. Bibliothèque Socialiste Internationale, 1900, 8 francs. Paris, Giard et Brière.

Des reports dans les bourses de valeurs, par Edgard Alix docteur ès sciences. 1 vol. in-8° de 295 p. 1900, 6 francs. Paris, Giard et Brière.

La Théorie du Commerce international, par C. F. Bastable, professeur à l'Université de Dublin, traduit sur la 2e édition anglaise, par Sauvaire-Jourdan, 1 vol. in-18 de 257 pages. (Bibliothèque Internationale d'Economie politique), 1900, 3 francs. Paris, Giard et Brière.

Etudes critiques sur les connaissances et la psychologie, par W. N. Tenicheff, 1 brochure in-8° de 51 pages, 1900. Paris, Giard et Brière.

La propriété minière et les Banques dites « Bancos Refaccionarios ». Commentaire écrit spécialement pour M. le général Diaz, président de la République Mexicaine par José M. Gamboa, traduit par Henri Prudhomme, docteur en droit, 1 vol. in-8° de 53 pages, 1900, 3 francs. Paris. A. Pédone.

Companhia de Mossamedes. Rapport du conseil d'administration et

du conseil fiscal. Bilan au 31 décembre 1899. Assemblée générale du 16 juin 1900. 1 brochure in-8°, de 31 pages et 1 carte, 1900. Paris, Imprimerie Guérin-Derenne Lhuis et Cie.

Notice sur la Roumanie en 1900, 1 brochure in-8° de 64 pages, 1900. Paris, Agence officielle roumaine.

Wahrheit und Klarheit über die haager Friedenskonferenz, von Dr Max Kolben, 1 vol. in-8° de 96 pages, 1900. Berlin, Puttkammer et Muklbrecht.

Lohnpolitik und Lohnthéorie mit befonderer Berückschtigung des Minimallohnes, von Dr Otto von Zwiedinrek-Sudenhorft, 1 vol. in-8° de 410 pages, 1900. Berlin, Duncker et Humblot.

Das Sparen, seine Wesen und Seine Volkswirtschaftliche wirkung, von Dr Carl Freiherr von Manteuffel gen. Szoge. 1 vol. in-8° de 147 p. 19 Iena, Gustav Fischer.

Die Argentinische Geldwirthschaft und ihre Lehren eine Artikel Serie, von Silvio Gesell (Weimar), 1 brochure in-18 de 27 pages, 1900, Berlin, Albert Limbach.

La Quistione del Transvaal, par Edouard Naville, traduzione di R. A. Gallenga Stuart (Terza Edizione). 1 brochure in-18 de 39 pages, 1900. 0.50, Firenze, R. Paggi.

Il popoli e la Lotta contro il Militarismo, par Edoardo Giretti (Estratto dal Giornale degli Economisti) 1 brochure in-8° de 22 pages, 1900, Bologna Garagnani e figli.

The Distribution of Wealth A theory of Wages, interest and profits, by John Bates Clark, professor of political economy, 1 vol. in-8° cart. de 445 pages, 1899. New-York The Macmillan Company.

Corporations and Public Welfare addresses at the fourth annual Meeting of the american Academy of political and social science, april 19-20 1900. 1 vol. in-8° de 208 pages. Philadelphia american Academy of political and social science.

Estudios Sociales, par Victor Arreguine, 1 vol. in-18 de 218 pages 1899. Buenos-Aires, comp, Sud-Americana de Billetes de Banco.

En qué consiste la superioridad de los Latinos sobre los Anglosajones, par Victor Arreguine. 1 vol. in-12 de 117 pages, 1900, Buenos-Aires. La Enseñanza argentina.

Convention entre les Etats-Unis, la Russie et la Roumanie pour le commerce des grains et du pétrole, par B. G. Assan, 1 brochure in-18 de 29 pages, 1899. Bucarest, Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Compte Rendu de l'Administration Centrale des Caisses Agricoles sur l'exercice de l'année 1899, 1 brochure in-4° de 19 pages, 1900. Sofia, imprimerie Janko S. Kovatcheff.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES INTÉRÊTS EUROPÉENS EN CHINE

Les graves incidents qui viennent de se produire en Chine n'attirent que trop l'attention sur ce pays et sur la situation que s'y étaient faite les Européens. Quelque réprobation que l'on ait pour les massacres auxquels se sont livrés les révoltés de la secte des Boxers, et aussi sans doute les soldats chinois réguliers, on ne doit pas perdre de vue, pour être juste, que depuis un certain nombre d'années, et surtout dans ces derniers temps, les nations européennes ont laissé voir aux Chinois que leur intention était non seulement de faire librement le commerce et de demander pour cela la circulation dans toutes les parties de l'immense Empire Céleste, mais aussi de s'emparer de portions plus ou moins considérables de ce territoire. La classe des fonctionnaires chinois, qui est habituée à exploiter la masse du peuple, et qui craint de voir ces errements profitables se modifier si la population se frotte de plus près à la civilisation et aux mœurs occidentales, n'a pas eu de peine à tirer parti de cette situation et à susciter la haine et bientôt l'insurrection contre les envahisseurs du pays.

C'est donc tout à fait le moment de chercher comment se sont manifestés ce qu'on peut appeler sans exagération les empiètements successifs de l'Europe sur la Chine, et de mettre également en lumière l'importance des intérêts commerciaux de l'Occident dans cette partie de l'Extrême Orient.

Nous ne rappelons que d'un mot combien l'Empire chinois a toujours été réfractaire à toutes relations extérieures ; sans doute ses habitants se montraient-ils parfaitement tolérants, le voyage si ancien de Marco Polo étant là pour le prouver ; mais l'occupation de Macao par les Portugais, occupation qui n'était pourtant consentie qu'à bail et moyennant une redevance, avait commencé

déjà à les faire se défier des intentions des Européens. Il fallut la saisie des caisses d'opium indien pour que fût signé le premier traité établissant des relations diplomatiques entre l'Europe et la Chine, et,cette fois encore, les Chinois purent constater que si les Occidentaux leur demandaient l'ouverture de ports au commerce international, ils exigeaient aussi la cession d'un coin du territoire chinois : ce fut en effet l'époque de la cession de l'île de Hong-Kong aux Anglais.

Evidemment les traités qu'obtinrent ultérieurement les autres puissances, à l'instar de la Grande-Bretagne, n'avaient pas cette même conséquence de morceler l'Empire Céleste, mais l'inquiétude était permise, et les Chinois ne se firent pas faute de tout craindre de l'avenir en se rappelant le passé. Le fait est que la guerre où la France prit part en 1858, n'amena point de ces démembrements ; cependant, d'autres traités,qui furent signés pour ainsi dire à la même époque avec la Russie, forcèrent l'Empereur à céder à ce pays les territoires au nord et à l'est de l'Amour et de l'Oussouri. La pénétration et les agrandissements territoriaux des Européens dans l'empire du Milieu, avaient été rendus plus faciles par la révolte des Taïpings et des Musulmans, qui durait depuis 1849 dans le sud-ouest et dans le nord-ouest, ces révoltés n'ayant pu être vaincus que par le concours d'officiers anglais et français. Sans doute le sentiment public n'existe pas dans un pays immense comme la Chine au même degré que dans nos contrées occidentales, car les liens sont peu serrés entre les différentes provinces; mais il est bien certain que toutes ces cessions de parcelles du sol national aux Occidentaux avaient suscité un sentiment d'hostilité dans la masse du peuple.

D'ailleurs, la Chine a tiré très bon parti à certains points de vue de l'intervention européenne, ou du moins de ses relations avec le monde occidental : non seulement, par exemple, l'organisation des douanes sous une administration principalement anglaise a eu l'excellent résultat de faire rendre bien davantage aux douanes, tout en chargeant beaucoup moins le commerce, mais encore l'ouverture de ports multiples a développé de façon considérable le commerce extérieur et le cabotage sur les côtes du pays. La preuve en est que parmi les innombrables bateaux, même de forme et de construction européennes, qui naviguent sur le littoral de l'Empire, une proportion énorme battent pavillon chinois et appartiennent à de riches négociants de la race jaune.

Au reste, et à la suite des concessions forcées que le gouvernement impérial avait dû faire, l'appétit des nations occidentales

s'était un peu apaisé. C'est tout au plus si les Russes s'étaient emparés de Kouldja et de la vallée de l'Ili, et encore à la faveur d'une insurrection qui avait rendus indépendants les Musulmans du Turkestan oriental : en 1881, la Russie restitua Kouldja et elle se contenta de garder la vallée de l'Ili. Auparavant, l'Angleterre s'était fait céder sur la terre ferme, en face de Hong-Kong, une partie de la presqu'île de Koou-Loung, toutefois cela avait présenté peu de difficultés. On sait,au contraire, que la campagne française du Tonkin fut volontiers considérée par les Chinois comme un empiètement sur un pays purement chinois, mais enfin ce sont là des choses qui sont aujourd'hui à peu près oubliées. En réalité, d'ailleurs, jamais les Européens n'ont cessé complètement d'avoir des visées d'absorption sur le sol de l'Empire Céleste, même les Anglais, qui nous semblent pourtant avoir été les plus sages en poursuivant constamment la politique de la porte ouverte, laquelle, par son principe, devait moins blesser les Célestes que des conquêtes territoriales, et qui répondait fort bien au but pratique le plus profitable pour le développement de l'influence commerciale européenne en Chine. Cependant, en dépit de cette politique, les Anglais avaient occupé, en 1885, l'île de Port Hamilton, au sud de la Corée, et ils ne l'abandonnèrent que sur les instances de la Russie, qui devait plus tard donner satisfaction à ses appétits dans la région ; d'autre part, après avoir promis de ne pas intervenir au Thibet, ils ont conquis le Sikkim.

Le mouvement de dépècement partiel de la Chine s'est accentué au moment et par suite de la guerre sino-japonaise. Nous disons que ce fut par suite de cette guerre, car les nations européennes, voyant les ambitions nouvelles du Japon, trouvèrent que c'était là un concurrent redoutable, dont il fallait se défier particulièrement par ce fait même qu'il est dans le tout proche voisinage de la proie à se partager; et, après lui avoir fait lâcher une partie des conquêtes qui étaient le fruit de ses victoires, elles se précipitèrent sur les morceaux qu'elles jugeaient les plus désirables, afin d'être sûres que le nouveau venu ne se les adjugerait pas quelque jour. Ces événements ne sont pas assez lointains pour que nous ayons besoin de les rappeler bien en détail. Le jeune Japon, s'assimilant les procédés militaires européens et suivant aussi les errements diplomatiques qui avaient été antérieurement pratiqués en Chine par les puissances occidentales, prit les arsenaux de Port-Arthur et de Wei-Hai-Wei, et émit la prétention de se faire céder par le vaincu les Pescadores, Formose, et la Péninsule mandchoue de Liao-Toung, avec Port-Arthur (depuis si

longtemps convoité par la Russie) ; mais alors il se heurta à une opposition absolue des diverses puissances européennes, il dut renoncer à la péninsule en question, et par conséquent à cette position qui semblait de premier ordre pour commander Pékin, et qui pour le moment ne permet pas à ces mêmes nations européennes de protéger efficacement leurs nationaux dans la capitale du monde officiel chinois.

De nouveaux ports avaient été déclarés ouverts au commerce international, mais cela ne pouvait suffire aux ambitions inquiètes, surexcitées, comme nous l'avons dit, par la campagne du Japon : c'est ainsi que l'on a vu tout récemment la Russie, l'Angleterre, la France et l'Allemagne se faire attribuer des possessions nouvelles, et plus ou moins importantes, par le gouvernement chinois. On se rappelle que l'Allemagne a fait occuper Kiao-Tchéou en prenant comme prétexte le meurtre de deux missionnaires, la cession n'étant nominalement qu'une cession à bail qui ne pouvait laisser aucune illusion aux Chinois ; les Allemands ont ensuite occupé provisoirement la ville de Yi-Tchéou. On sait, d'autre part, que les Russes ont obtenu la cession en usufruit de Port-Arthur et de Talien-Wan, et que la Mandchourie est en train de se russifier très rapidement sous le couvert de la construction d'un chemin de fer. L'Angleterre ne pouvait laisser ses concurrents commerciaux obtenir de pareils avantages sans en avoir à peu près autant et elle s'est fait céder en usufruit, toujours pour « sauver la face » et ménager les susceptibilités des fils du Ciel, Wei-Hai-Wei (une des conquêtes provisoires du Japon) et une vaste zone d'influence. La France enfin a voulu avoir sa part, sous la forme d'un territoire dont elle ne tirera sans doute pas grand parti, tandis que la Grande-Bretagne complétait son lot par le territoire qui s'étend sur la terre ferme en face de Hong-Kong. L'Italie avait eu des velléités de se tailler une petite portion du gâteau d'Extrême-Orient, mais elle n'a pas été en mesure d'appuyer effectivement ses prétentions.

Nous ne rappellerons pas que les Européens, et aussi les Américains (qui semblent vouloir, en l'état actuel, jouer le désintéressement le plus complet auprès du Gouvernement chinois) se sont fait accorder une multitude de concessions de chemins de fer, de mines, qui sans doute auraient une grande influence sur la prospérité générale du pays, mais qui sont venues encore exciter l'animosité populaire.

Il est certain que, en dehors des espoirs que peuvent autoriser les possessions nouvelles sur le sol de l'Empire chinois, les

diverses nations européennes ont des intérêts commerciaux de premier ordre dans cette populeuse contrée. Il ne faut pas juger de la chose par le nombre absolu des résidents qui se trouvent dans le pays, car, pour l'instant au moins, le commerce occidental se fait par un très petit nombre d'intermédiaires européens, d'autant que les agents chinois mêmes ont été d'un emploi tout à fait nécessaire pour pénétrer dans l'intérieur, et par conséquent sur les marchés les plus vastes. D'après les chiffres les plus récents et aussi les plus vraisemblables qu'il soit possible de se procurer, le nombre total des étrangers établis en Chine est de 11.667. Le premier rang appartient, et de beaucoup aux Anglais, qui se comptent par 4.929; viennent ensuite 1.564 Américains, ce qui confirme ce que nous avons dit ailleurs de l'importance de plus en plus grande que les Etats-Unis ont su prendre dans ces régions; au troisième rang nous trouvons les Japonais, avec une colonie de 1.106 personnes. Ce sont ensuite 975 Portugais, 950 Allemands, 698 Français, 439 Suédois ou Norvégiens, 362 Espagnols, 147 Danois, etc. Ce n'est assurément pas un gros total en soi, mais encore une fois il faut songer que ces quelques milliers de personnes représentent une foule de maisons importantes, et d'ailleurs les colonies étrangères avaient sensiblement augmenté durant ces dernières années. L'examen rapide de quelques statistiques va nous confirmer dans cette impression. Si, par exemple, nous recherchons l'importance du mouvement des navires étrangers entrant dans les ports chinois ou en sortant, nous voyons que le nombre de ces navires, pour l'année 1897, a été de 25.611, jaugeant un tonnage d'ensemble de 25.932.000 ton. Nous ferons remarquer rapidement que le pavillon chinois, de son côté, a couvert plus de 19.000 bateaux et de 7.800.000 tonneaux; mais nous insisterons un peu sur la répartition des pavillons étrangers : la Grande-Bretagne a, dans ce mouvement, 21.891.000 tonneaux, tandis que la part de l'Allemagne (la plus importante pourtant après) n'est que de 1.658.000 tonneaux, et celle de la France de 423.000, contre 660.000 pour le Japon. Il faut citer encore les 620.001 tonneaux de la Suède et de la Norvège, puis les 146.000 de la Russie, les 112.001 du Danemark et les 68.000 de l'Autriche. De 1892 à 1897, le progrès avait été assez sensible, puisque les chiffres correspondants s'élevaient, en 1892, à 23.395 navires et à 22.879.000 tonneaux.

Il est assuré d'autre part que le commerce extérieur de la Chine s'est étrangement accru depuis une vingtaine d'années, et naturellement grâce à l'ouverture successive de ports : en 1876,

le total des importations atteignait seulement 70 millions de taels (nous parlons du commerce spécial),et en 1897 le total correspondant était de 203 millions à peu près. La progression s'était du reste surtout fait sentir sur les tissus, et dans des proportions véritablement surprenantes. Le mouvement des exportations accusait un progrès sans doute moins intense, mais bien remarquable également : le total de ces exportations de marchandises d'origine chinoise, représentait en 1876 une valeur de 81 millions de taels environ, et de 164 millions en 1897 ; et encore, ici comme aux importations, il serait bon de tenir compte de la baisse énorme du tael.

Comment se répartissent ces importations et ces exportations, suivant les divers pays d'origine et de destination ? c'est ce que nous pouvons montrer, au moins rapidement, et seulement à l'aide de quelques chiffres typiques. Comme d'ailleurs la chose est particulièrement intéressante, en ce qu'elle accuse très nettement les efforts des différentes nationalités pour prendre place sur cet immense marché, nous pouvons faire remonter notre examen jusqu'en 1868, à une époque où le commerce extérieur du pays n'était absolument que dans l'enfance.

En cette année 1868, et sur un total de 65 millions de taels d'importations, la part de la Grande-Bretagne (en y comprenant ses colonies et surtout le merveilleux port de Hong-Kong) était de plus de 60 millions ; il restait 2.326.000 t. pour le Japon, 742.000 pour les Etats-Unis et seulement 290.000 pour l'ensemble de l'Europe continentale. En 1877, le commerce anglais est de 70 millions, celui du Japon atteint 3.500.000, les Etats-Unis importent pour 1.138.000 taels, l'Europe continentale pour 888.000; c'est à peine si la part de la Mandchourie russe dépasse 110.000 t. Dix années plus tard, le mouvement des échanges avec l'Angleterre, et surtout avec le port de Hong-Kong, a continué de progresser étrangement, mais une progression analogue, quoique moins accentuée, se manifeste pour les Etats-Unis, l'Europe continentale, Macao et surtout le Japon. Enfin, en 1897, la situation s'était modifiée à bien des points de vue. Si la Grande-Bretagne accuse un commerce formidable de 169 millions de taels, du moins les autres nations ont sensiblement augmenté leurs échanges. Le Japon nous offre le chiffre réellement considérable de 22 millions et demi, les Etats-Unis ont pour leur part près de 12 millions. Quant à l'Europe continentale, elle se présente avec un total de près de 12 millions de taels. Bien entendu, et ainsi qu'il en est dans nombre de pays où les statistiques semblent dressées plus minutieusement, il ne faut pas toujours se fier aux indica-

tions d'origine, parce que bien des marchandises qui sont débarquées par exemple à Hong-Kong, avant d'atteindre un port chinois, sont dénationalisées, et portées ensuite comme marchandises anglaises. Mais la chose est un peu secondaire, puisque ce dont nous voulons nous rendre compte ici, c'est de l'importance du marché chinois pour l'ensemble des nations de civilisation occidentale qui y prennent part.

Nous jetterons donc un coup d'œil analogue, et en nous reportant aux mêmes sources, sur les exportations hors de Chine. En 1868, sur 62 millions de taels d'exportations, près de cinquante millions allaient sur les possessions britanniques, six millions environ gagnaient les Etats-Unis, 4 millions l'Europe continentale (à l'exception de la Russie), 700.000 taels la Russie d'Asie, 834.000 le Japon. En 1877, le commerce n'était pas fort brillant d'une façon générale, et en particulier le commerce britannique était descendu à 46 millions 1/2; par contre, nous trouvons les chiffres de 7.950.000 pour les Etats-Unis, de 6 millions pour l'Europe continentale non russe, de bien près de 4 millions pour la Russie asiatique, de 1.870.000 pour le Japon.

Enfin, en 1897, puisque nous prenons toujours cette même année comme base de comparaison, la part de la Grande-Bretagne a été de 77.289.000 taels, celle de l'Europe continentale a pu s'élever à près de 26 millions, celle des Etats-Unis à 18 millions environ; la Russie d'Europe faisait un commerce de 4 millons à peu près, la Russie asiatique de 9 millions et demi, la Russie mandchourienne de 3 millions et nous citerons enfin 16 millions et demi pour le Japon, 6 pour Macao.

Il est évident que les Occidentaux (en dehors même des massacres actuels et pour lesquels il devra assurément être demandé des compensations), ne peuvent point de gaîté de cœur abandonner un marché d'où ils tirent déjà tant de profits,et où ils sentent qu'il y a des richesses de toutes sortes à mettre en œuvre. Comme le disait d'ailleurs un jour M. Dujardin-Beaumetz, qui connaît bien le monde chinois, la race européenne et la race jaune peuvent parfaitement se comprendre et s'entendre ;mais il ne faudrait pas croire que cette entente ait chance de se faire, si les Occidentaux continuent de se partager des morceaux plus ou moins importants du territoire chinois. Et quels que soient les défauts de l'organisation, de l'administration de cet immense empire, il semble que ce que l'on doit éviter avant tout, c'est un démembrement qui soulèverait toutes les populations, et entraînerait pour bien longtemps la ruine commerciale et économique du pays.

DANIEL BELLET.

LA PERSE

ET SON SYSTÈME MONÉTAIRE

C'était, je crois, Méry qui affirmait que le meilleur moyen d'étudier un pays était de n'y pas aller. Je ne veux pas chercher dans ce paradoxe une excuse à mon audace de traiter ici un sujet pour lequel je semble n'avoir aucune compétence spéciale.

Si je ne suis pas allé en Perse, j'ai résidé sur ses frontières et, de plus, le hasard de recherches scientifiques a mis entre mes mains des informations suffisantes ponr intéresser le lecteur, malgré mon peu d'habileté à les lui exposer.

I

Est-ce un sujet bien actuel ou, comme on dit, palpitant ? Il semble au premier abord que les économistes aient peu à gagner à cette étude des conditions financières et économiques d'un Etat aussi lointain, où les échanges revêtent presque la forme rudimentaire, avec lequel notre commerce est presque insignifiant. Le philosophe politique —j'emploie ce mot pour éviter celui de politicien, devenu un péjoratif, et n'osant prendre la majestueuse expression d'homme politique — le philosophe politique, dis-je, a son siège tout fait. La Perse est une monarchie despotique, où le Schah est maître absolu de la vie et des biens de ses sujets [1]. C'est la seule organisation politique, la seule structure sociale, si tant est que ce soit une structure. Du reste, il serait naïf à moi de détailler toutes les raisons de ne pas s'occuper de la Perse et mieux vaut que j'en vienne tout de suite à celles qui me font en occuper le lecteur.

La question persane est une parcelle fort considérable de cette question de l'Extrême-Orient que l'actuelle rapidité des communication a mise à la place de cette question d'Orient qui troublait le sommeil de la génération qui nous a précédés. Pour toutes sortes de raisons qu'il serait trop long de rappeler, la Perse est devenue l'arène où se heurtent les deux influences confiragantes.

[1] Chose qu'il ne faut pas accepter comme un dogme.

Comme autrefois à Constantinople, l'envoyé russe et l'envoyé anglais à Téhéran n'ont qu'un programme bien net, celui de se contrecarrer mutuellement. Une troisième puissance, je ne dis pas un troisième larron, vient de s'introduire dans la place. L'Allemagne a obtenu de construire un chemin de fer qui aboutit au Golfe Persique et qui ne s'y arrêtera pas. Elle va donc avoir sur la vie politique persane une influence d'autant plus large et d'autant plus facile à prendre qu'elle ne trouvera pas, pour l'empêcher de naître, de s'établir, les haines et les craintes, les préjugés et les sentiments que doivent combattre les Anglais et les Russes.

En ce qui nous concerne, la Perse peut nous offrir un marché, d'autant plus désirable que, de par la géographie, ce marché est à la fois une étape et un entrepôt.

II

Le lecteur a présente à l'esprit la forme qu'affecte l'Iran sur nos cartes de géographie. C'est à peu près près celle de la Sicile, un triangle dont l'angle occidental serait coupé et dont la base serait au Nord. De ce côté — le côté septentrional — elle touche par la Transcaucasie à la Russie et elle est encore plus rapprochée du grand Empire par la mer Caspienne dont elle est riveraine à l'est; elle borne le Turkestan où l'influence russe prédomine, l'Afghanistan où l'influence anglaise balance celle de nos amis, le Béloutchistan qui a accepté, voilà trente-cinq ans, le protectorat de l'Angleterre. A l'Ouest, depuis le détroit d'Ormuz jusqu'à Chatt-El-Arab, ses rivages sont baignés par ce Golfe Persique que poétisent ses pêcheries de perles. Enfin, elle est limitrophe de l'Empire des Sultans dont elle ne partage la foi musulmane qu'en conservant certaines différences de formes et de rites.

L'extension de la Perse est parfaitement connue. Elle atteint un peu plus de 1.600.000 kil. carrés, trois fois celle de notre France. En revanche, le chiffre de sa population est très douteux. Le recensement n'y a aucune rigueur, la statistique aucune précision. En outre, une notable partie des habitants est nomade et échappe au dénombrement. On la chiffre par induction. En 1882, M. Cortambert évaluait l'ensemble à 6 ou 7 millions. L'administration persane donnait à la même époque 1.960.000 habitants des villes, 3.780.000 ruraux et 1.900.000 nomades. En tout, 7.650.000. Le Statesman Year Book de 1896 dit 9 millions. Le Gotha de 1899 donne le même chiffre. Le plus récent des explorateurs, M. Lorini,

dont j'invoquerai fréquemment le témoignage, arrive à un nombre plus élevé. En multipliant la densité kilométrique des régions qu'il a observées par un million, qui est le nombre des kilomètres carrés utiles, il obtient 9.930.000 habitants et croit pécher par défaut plutôt que par excès.

Leur habitat est fortement accidenté. Cyrus disait à Xénophon — et celui-ci nous l'a rapporté dans cette terrible cyropédie qui tourmenta notre enfance studieuse, — « L'empire de mon père est si grand qu'on meurt de froid à l'une de ses extrémités, de chaleur à l'autre ». Le futur grand homme flattait son pays. L'extrême diversité de climats qui s'y trouve est due, non pas à sa grande étendue, mais à la variété des conditions orographiques. Pour en donner une impression d'ensemble, on peut recourir à une comparaison. Un pays que je connais bien, la Sicile, pourra nous l'offrir. Là aussi se trouvent réunis les climats les plus opposés. Des plateaux glacés de l'Etna, où croissent à grand'peine les arbres du Nord, l'œil domine les rivages brûlants de Catane ou de Syracuse dont la terre disparaît sous les mandariniers et les figuiers. Là aussi, quelques heures font passer le voyageur des plaines fertiles de Vittoria et de Terranova aux gorges arides de Castrogiovanni et de Caltanisetta. Pour que la comparaison soit juste, il faut tenir compte des proportions. Le triangle persan est soixante fois plus étendu que le triangle sicilien et la Sicile n'a que les 3.200 mètres de son Etna à opposer aux 5.600 du Shazadeh, aux 6.000 du Demavend, aux 5.000 de l'Ararat. Alors que Troina est le lieu habité le plus haut de la Sicile, à 1.100 mètres, la Perse compte cinq villes au dessus de 2.000 mètres et dix-huit au dessus de 1.500. Ces différences nous avertissent que si en quelques endroits de l'Iran le climat est rigoureux, la faute en est exclusivement au système orographique et que, géographiquement, les Persans auraient droit à avoir plus chaud que les Siciliens. Ne cherchons pas si c'est un droit digne d'être revendiqué.

La zone chaude de la Perse se divise en deux. Du côté de la Mésopotamie, dans les environs de Suse où une de nos compatriotes a su récolter tant de titres à notre admiration, la chaleur torride, qui atteint 60° à l'ombre, est rendue plus insupportable et plus meurtrière par le simoun. Aux pieds de l'Elbrouz, au contraire, la chaleur est tempérée par l'abondance des eaux et la fréquence de la brise.

Ces renseignements météorologiques ne m'éloignent pas de mon sujet. Je ne les donne pas pour inspirer à quelque économiste le désir d'aller visiter la Perse, mais parce que la producti-

vité d'un pays est en relations si étroites avec son climat qu'on peut aller jusqu'à dire qu'elle ne dépend que de lui. Une race énergique ne vaincra jamais complètement la stérilité de son sol, les obstacles de la nature. Si une population paresseuse ou inintelligente ne sait pas tirer parti des ressources de son habitat, elle sera vite remplacée par une autre race qui prendra sa place. Mon expérience des pays chauds m'a enseigné qu'on arrive, en ne ménageant ni son travail ni ses avances, à modifier la fertilité du sol mais qu'on doit s'accommoder au climat. Il n'était donc pas inutile d'en dire quelques mots.

Pour me résumer, la Perse a 1.600.000 kilomètres carrés dont les deux tiers sont cultivables ; dix millions d'habitants, dont un tiers habitent les villes, un autre tiers la campagne, et le troisième est encore nomade. Cette population vit sur un sol très accidenté et la diversité topographique engendre celle des climats.

III

Les rapports entre la Perse et l'Europe occidentale datent de longtemps. Je n'énumérerai pas les nombreux voyageurs qui depuis Marco Polo et Chardin ont été chercher par là le sujet de contes merveilleux et, de tous les Persans qui sont venus chez nous, je n'en citerai qu'un, le plus illustre, le shah Nasr-Eddin. Ces relations réciproques ne pouvaient que seconder la loi générale d'assimilation et tendre à faire pénétrer dans le pays de Cyrus un peu de nos lois, de nos coutumes, quelques-uns de nos progrès économiques et techniques. La même cause est servie par les hommes qui viennent en Occident y représenter le Shah et dont la plupart sont des esprits très distingués. Enfin la haute administration persane compte de nombreux fonctionnaires élevés parmi nous. De même, de grandes entreprises ont amené en Perse des Européens qui prêchent par l'exemple. Tous ces facteurs réunis tendent à faire pénétrer en Perse la... J'ai voulu éviter le mot qui me venait naturellement et ne pas dire la civilisation. Si je l'emploie pour plus de concision, c'est en lui enlevant tout ce qui ressemblerait à une prétention de notre part. J'entends la civilisation occidentale.

Un des grands obstacles à cette évolution a été le système monétaire de la Perse. Ce n'a pas été le seul, loin de là, mais c'est celui qu'on est d'autant plus tenté de combattre qu'on peut le faire avec quelque espoir de succès. Des autres, certains s'abaisseront spontanément ; certains, au contraire, subsisteront, tels les

préceptes du Coran et la domination des Mollahs. On s'y adaptera, comme on l'a fait dans d'autres pays non chrétiens. Le régime monétaire ne se prête pas à ces accommodements. C'est du reste la seule question sur laquelle je puisse sans témérité m'appesantir.

M. de Foville, dans son rapport de 1896, place la Perse sous le régime de l'étalon d'argent. L'or, selon lui, est une monnaie de luxe. Ce qui revient à dire que ce n'est pas une monnaie du tout. Grueber, dans son « Tableau de la Statistique des Valeurs », de la même époque, écrit : « La monnaie persane est légalement sous le régime du double étalon ». Le Statesman Year Book partage l'avis de M. de Foville. Il semble ne pas y avoir place pour un troisième avis. Du moment que l'on reconnaît, ce qui est évident, que la Perse n'est pas monométalliste-or, elle est soit bimétalliste, comme le veut Grueber, soit monométalliste-argent comme le disent M. de Foville et le publiciste anglais. A moins d'admettre que la Perse a de la monnaie, mais n'a pas de système monétaire? Cette apparente absurdité paraît pourtant être la vérité. Il n'y a pas, en Perse une loi, une règle, fixant l'étalon choisi, l'unité monétaire et ses rapports avec ses multiples, les limites de tolérance et sa force libératoire. Cependant, aussi bien dans le rapport de l'éminent ancien directeur de nos Monnaies que dans celui que M. Lorini a présenté en 1899 à M. le ministre des Finances d'Italie, se trouvent des tableaux indiquant le nom des pièces de monnaie, leur poids, leur titre, mais l'économiste italien a soin de nous prévenir : Son tableau, il l'a dressé par obéissance à nos habitudes, pour essayer de rendre comparables entre elles, deux organisations monétaires dont il étudiait le parallèle ; il l'a composé en y insérant ce qui était et devait être au jour où il l'écrivait, mais qui ne serait peut-être plus le lendemain. Ces poids et ces titres dérivent de coutumes et de nécessités variables, non pas d'une loi difficilement modifiable, en tout cas qui ne saurait être modifiée sans publicité.

Vers le XIVe siècle — que l'on ne me demande pas une exactitude trop rigoureuse—apparaît dans les écrits persans le mot de « toman » qui est le nom de la principale monnaie actuelle. Il signifiait, paraît-il « dix mille », comme le myria grec et désignait une somme de dix mille dinars, suivant bien entendu la dépréciation de cette monnaie unitaire. Pour ne pas remonter trop haut nous le trouvons, en 1678, égal à 50 abassis ou à 2 livres st. 6 sh., 8 d. Sous le sultan Hussein, la dépréciation de l'abassi met le to-

man à 2 livres st., 4 sh. En 1815, il n'équivaut plus qu'à une livré st.

C'est vers cette époque, vers le règne de Fat-Ali, que le toman devient l'unique monnaie de l'Empire. A 1828, remonte ce qui actuellement ressemble à un système monétaire en Perse. L'édit de cette date abaisse le poids du toman à 53 grains d'or et institue le « Kran », l'actuelle unité. Le Kran représentait la dixième partie du toman et se subdivisait en 20 shahis. Le rapport entre les deux monnaies, plutôt entre le poids des deux monnaies, n'était pas fixé. Fort heureusement car, peu de temps après, le Shah Fat-Ali réduisait le kran de 162 à 107 grains. Son successeur, Mohamed, en faisait frapper pesant 89 grains.

Lorsqu'en 1848 Nasr-Eddin monta sur le trône, le kran ne pesait plus que 75 grains. Ce souverain essaya de rendre stable le rapport de 1 : 14 entre l'argent et l'or, puis en 1857, rendit un décret monétaire fort important; car, si l'on ajoutait foi à ce qui est décrété et non pas à ce qui est exécuté, il enlèverait tout fondement aux réserves que fait M. Lorini et que j'ose faire après lui.

Le réglement de monnayage de S. H. Nasr-Eddin établissait trois monnaies d'or, au titre de 900/1000, valant respectivement 10,5 fr. et 2 fr.50 : le toman, le demi-toman et le quart de toman; trois monnaies d'argent, aussi à 900/1000 de fin, pesant 5 gr., 2 gr. 1/2, 1 gr. 1/4, valant respectivement 1 fr.,50 et 25 centimes : le kran, le demi-kran et le quart de kran; trois monnaies de cuivre de même poids : le double shahi, le shahi et le demi-shahi, représentant notre décime, notre sou et une monnaie qui serait fort utile, les deux liards de nos grands-pères.

Le rapport entre les deux métaux n'était plus de 1 : 14, mais de 1 : 15 1/2. Seulement, il est une chose que le souverain le plus absolu peut difficilement : se faire obéir. Trois ans après le décret, les krans à 820/1000 circulaient partout et le toman n'en achetait que 11, rétablissant ainsi le rapport de 1 : 14.

C'est précisément à cette époque que remonte la dépréciation du métal blanc. Lorsqu'on sut, en Europe, qu'on pouvait se procurer en Perse un kilogramme d'or avec 14 kilog. d'argent, la spéculation ne fut pas longue à s'abattre sur le plateau iranien. Elle ne fut limitée que par la quantité relativement faible de métal jaune disponible dans un pays où la thésaurisation est de règle, et où le bas de laine est représenté par de vastes pièces blindées où s'entassent, inutiles mais choyées, des piles de monnaies de toute sorte. Vers 1870, le rapport était de 1 à 15. Les frais de transport absorbaient le 1/2 0/0 de différence avec le rap-

port adopté par l'Union latine. La spéculation cessa, mais l'or exporté ne revint pas.

On en frappait bien. Seulement, les nombreuses Monnaies opéraient pour le compte des particuliers et acceptaient facilement de donner aux pièces le titre que demandaient leurs clients. C'était, à peu près, le chaos. Le Shah demanda et suivit les conseils d'un économiste autrichien. On ferma douze Monnaies provinciales et on attribua le monopole de la frappe à la Monnaie Impériale créée à Téhéran. L'économiste consultant se retira, après avoir laissé son ordonnance, et rapporta à Vienne la conviction que son malade était guéri. Plus tard, un fonctionnaire des douanes, Ottoman de nationalité — et que je ne nomme pas parce qu'il est notre hôte et que beaucoup d'entre nous le connaissent — travailla tellement à intéresser le public européen à la réforme monétaire persane que ce public s'est figuré de bonne foi qu'une réforme si bruyamment soutenue devait être faite. Point! Tout ce qui existe, c'est un règlement imposé à l'adjudicataire de la Monnaie de Téhéran. La frappe est illimitée. Le toman-or, à 900/1000, doit peser 2 gr. 878 et non plus 3,225. Le kran, au même titre, est réduit à 4 gr. 6. Le rapport devient de 1 à 16. Ce sont là autant d'indications dépourvues de tout caractère impératif. En frappant, on se rapproche autant que possible de ces conditions mais autant que possible seulement. Les essais faits en 90-92, tant à la Monnaie de Londres que chez les experts les plus renommés, ont constaté une différence de 12 pour 1.000 en moins sur le titre, de 4 sur le poids. Le remède à ce mal est tout trouvé. Les Persans font sans le savoir de l'économie orthodoxe. Ils sont libres d'accepter la monnaie qui leur plaît, de refuser l'autre. Ils ont le choix, car il circule chez eux des monnaies de tous les pays et on peut presque dire de tous les temps, car la circulation rare rend le frai très lent. La monnaie nationale joue un rôle important puisqu'elle fournit le moyen d'expression des valeurs, qu'elle a force libératoire à défaut de conventions contraires, qu'elle sert seule aux rapports de l'Etat et des sujets, mais elle ne va pas plus loin. On ne tolèrerait pas que je rappelasse combien cette fonction est moindre que celle de notre monnaie, mais l'on conviendra avec moi qu'il n'y a rien dans le système, ou l'absence de système, des Persans que l'économiste doive blâmer. Je reviendrai tout à l'heure sur cette liberté de la monnaie qui, jointe à celle du commerce et du transit, a permis à la Perse de conserver jusqu'à ce jour comme une étincelle de son

ancienne civilisation qui, au souffle de la nôtre, rayonnera de nouveau.

IV

Le règlement monétaire fut obéi le moins mal possible. Le double-kran était bien fait et les banquiers-changeurs l'absorbèrent. Le kran simple entra seul dans la circulation. Le titre a baissé. Très peu, mais il a baissé. De 900 millièmes, il est devenu 890. Le poids, de même. La population préfère les anciens krans de 5 grammes. Le commerce doit prêter une attention toute spéciale à la monnaie qu'il emploie. Selon sa date, son titre varie, sans parler de son pouvoir d'achat international, si important pour un pays de transit. Malgré toutes ces raisons et d'autres à l'exception de trois années, 89, 90 et 95, le kran est toujours depuis 35 ans accepté à Londres pour plus que sa valeur intrinsèque. Au cours de 98, c'est-à-dire à 28 pence la livre stand. d'argent, il représente une livre st. divisée par 51,18. Cette année, on avait une livre st. pour 50 krans et 6 shahis, ou 3/10. M. Lorini a cherché l'origine de cette différence entre la valeur intrinsèque et la valeur internationale de cette monnaie.

Elle est, selon lui, multiple. La production et les échanges augmentant ont accru la demande de monnaie. Le nom sacré dont les krans portent l'inscription les a fait rechercher par les populations musulmanes limitrophes, à telle enseigne que le gouverneur du Turkestan a dû prendre des mesures énergiques pour leur substituer le rouble. Tous ces facteurs accroissent la demande. L'offre est restreinte par le fait que les Persans n'acceptent pas l'idée du papier-monnaie, qu'ils n'aiment pas la monnaie d'or, impropre d'ailleurs à des transactions généralement peu importantes, par l'outillage défectueux de leur hôtel des Monnaies qui ne livre qu'à grand'peine 80 ou 100.000 Kr. dans un jour.

Ce qui résulte de cette constatation, c'est que la balance du commerce laisse la Perse créditrice et que sa production s'accroît suffisamment pour résister à ce qui déprécierait sa monnaie. Nous venons de voir que les facteurs de dépréciation ne manquent pas.

La Perse n'a pas de papier-monnaie et c'est tant mieux pour elle. Elle n'avait naguère qu'une dette publique insignifiante. Celle qu'elle a récemment contractée est bien peu importante. Son développement économique ne trouve donc pas d'obstacle dans sa situation financière et on se demanderait pourquoi on y réclame

si activement une réforme monétaire sans les deux circonstances que je vais exposer.

Je disais qu'elle n'a pas de papier-monnaie et c'est exact. Après un essai tenté au XIII[e] siècle de notre ère et qui fut arrêté en moins de trois jours par la révolution menaçante, le gouvernement n'a même plus tenté d'émettre des billets d'État. Mais il circule à la fois des billets de la Banque Impériale de Perse et des effets fiduciaires, analogues aux « fedi di credito » de la Banque de Naples, c'est-à-dire des certificats de dépôts, transférables par endossement, émis par les « sarafs », les marchands d'argent. La Banque Impériale et les sarafs sont en concurrence, bien entendu, et même en guerre. Les derniers usent fréquemment de la manœuvre suivante. Ils envoient à une succursale de la Banque, aussi éloignée que possible, une quantité notable de billets à rembourser. L'encaisse métallique de la succursale est vite épuisé et c'est toute une affaire que de le renouveler dans un pays où les routes n'existent pas et où une somme un peu considérable pèse un poids énorme. Un million, par exemple, pèse 1.000 kilos. Si la Banque refuse le remboursement, elle se discrédite. Si elle restreint l'émission de ses billets, les Sarafs ont vite fait de montrer qu'elle ne répond pas à sa mission. Afin d'être constamment dans son droit légal, la Banque a bien fait inscrire sur ses billets qu'ils sont remboursables seulement à Téhéran. Elle s'est ainsi mise à l'abri de chicanes judiciaires mais n'a pas évité l'autre danger, celui d'être accusée de ne pas répondre aux besoins du commerce et aussi de voir ses billets frappés d'un agio proportionnel, grossièrement, à la distance du siège central.

Ces inconvénients qui entravent l'essor des billets de banque et, par suite, du papier commercial, disparaîtraient en grande partie, le jour où il y aurait une quantité de monnaie d'or suffisante, beaucoup moins pesante pour une égale valeur. On en a vu naguère un exemple. La Banque s'était démunie de sa réserve d'argent monnayé. On le savait et les sarafs en profitèrent pour l'écraser sous les demandes en remboursement. Le temps manquait pour faire monnayer les lingots déposés dans les caves et on allait devoir fermer les guichets, lorsque la direction s'avisa d'un moyen. Elle offrit de payer en souverains, en louis, en impériales d'or, en s'engageant à reprendre ces monnaies au même prix dès que les envois de krans auraient eu le temps d'arriver. La panique se dissipa, fort heureusement car, déjà, on commençait à hurler le cri de guerre à l'infidèle.

Tant que les établissements de crédit et la trésorerie de l'État n'auront d'autre instrument que les krans d'argent, ils ne seront pas à l'abri de ces dangers. Leur crainte même empêchera tout développement appréciable de leurs opérations.

La seconde circonstance qui rend nécessaire la réforme monétaire, c'est la question du bronze.

Le rôle du bronze dans notre circulation est tel que c'est à grand'peine que nous pouvons concevoir l'importance qu'il a en Perse. A en croire un tableau que j'ai sous les yeux, dans le siècle qui a commencé en 1795, nos Monnaies ont frappé 65 millions de monnaie de bronze sur 14 milliards de monnaies de toute sorte. Sans tenir compte de la plus rapide disparition des monnaies de billon, elles n'ont représenté que 4 1/2 pour 1.000 de la frappe générale. Cette faible proportion suffit à nos besoins. Ceux auxquels le billon doit répondre en Perse sont tout différents. Le métal dont il est fait coûte peu de chose et le gouvernement en a fait un succédané assez vulgaire du papier-monnaie. A toute pénurie momentanée du Trésor a succédé une émission considérable de monnaie de cuivre et le même peuple qui, voilà six siècles, mettait tout à feu et à sang plutôt que de recevoir des billets d'État, accepte avec gratitude une monnaie qui ne vaut pas mieux. L'inflation produit ses effets ordinaires. Le premier, chronologiquement et, par conséquent, celui qui se voit le mieux, c'est l'élévation nominale des salaires, des objets de première nécessité et de petite valeur. Quant au renchérissement des denrées, à l'augmentation des impôts, le contribuable persan n'a pas de meilleurs yeux que nos paysans protectionnistes. L'inflation est donc populaire et le gouvernement en profite. Il va même, pour gagner davantage, jusqu'à rogner le poids et diminuer le titre de sa basse monnaie.

Seulement, comme la Perse est un pays de liberté monétaire, les lois économiques y ont leur effet et cette monnaie circulant avec exagération est dépréciée. Surtout elle a des fluctuations. On a imaginé un expédient pour qu'elles ne gênassent pas le commerce. Le kran est fictivement divisé en shahis d'argent.

Lorsqu'on écrit 6,3, cela veut dire six krans et 3/20. Mais ce shahi d'argent n'existe pas, c'est une monnaie de compte. Ce qui existe, c'est le shahi de cuivre, le sou noir qui, lui, varie dans d'énormes proportions. En mars 1899, on en exigeait jusqu'à 50 pour un kran d'argent. Qu'on se figure nos sous ne valant que deux centimes, et dans un pays où la valeur libératoire des sous n'est pas limitée, où chacun est exposé à en avoir pour des

sommes relativement considérables. Ajoutons que cette monnaie dépréciée et flottante est de beaucoup la plus répandue, que les transactions qui l'emploient sont infiniment plus nombreuses que celles qui font circuler de l'argent et surtout de l'or.

Certes, nous avons vu, jusqu'à ces derniers temps, le copeck changer de valeur intrinsèque, valoir une année deux centimes, l'année suivante trois centimes de notre monnaie. Mais, outre que les variations étaient moins fortes, ne dépassaient jamais 33 p. 100, le copeck valait toujours 1/100 du rouble. En Perse, le shahi noir est une fraction dont non seulement le numérateur varie, mais dont le dénominateur s'accroît incessamment.

Nasr-Eddin a fait, durant son long règne, tous ses efforts pour remédier à ce mal. A la vérité, les mesures prises étaient un peu simplistes. La plupart se bornaient à décréter la hausse. En 1876, notamment, il décida que le shahi noir et le shahi blanc seraient d'égale valeur et, de fait, l'agio diminua quelque temps. Puis — n'oublions pas que son prédécesseur Xerxès faisait enchaîner la mer — il punit d'une énorme amende l'entrepreneur de la Monnaie. Il obtint un résultat palpable, celui de toucher par deux fois 1 million de krans, mais la baisse continua.

Le nouveau souverain, S. M. Muzzafer-Eddin, a recouru à des moyens plus modernes. Il a fait avec la Banque Impériale une convention dans laquelle elle s'oblige à racheter toute la monnaie noire qu'on lui apportera à un taux variant suivant la région. Par exemple, elle donne 1 kran pour 25 shahis noirs à Téhéran, pour 30 à Bochir. On arrivera ainsi à réduire dans de justes limites la circulation du cuivre, à la condition que l'entrepreneur des Monnaies ne vienne pas remplir le tonneau que l'on vide à grands frais.

A d'autant plus grands frais que la spéculation s'en mêle, qu'on achète à Téhéran des shahis que l'on porte à Bochir, par exemple avec un gain brut de 16 p. 100.

Je dis : on arrivera, car on n'est pas encore arrivé. La Banque Impériale, bien entendu, agissait pour le compte du gouvernement et le débitait des frais de l'opération. Or, le gouvernement a une grande vertu, l'horreur des dettes. Il s'est effrayé en voyant monter le chiffre de son débit à la Banque et il a ralenti l'opération, ce qui a fait aussitôt remonter l'agio.

La réforme monétaire s'imposant pour le cuivre, il est naturel de l'étendre à l'argent et à l'or. La liberté de la monnaie est, peut-être, un desideratum théorique, mais est difficilement compatible avec le rôle d'entrepôt que la nature a assigné à la Perse.

Tant que les autres nations conserveront un étalon monétaire, la Perse devra en adopter un, si elle veut entrer dans le grand courant des échanges. Quel sera-t il ? Le choix paraît restreint entre le monométallisme-or et le bimétallisme. Elle est essentiellement un pays d'exportation et doit avoir une monnaie acceptée partout, quitte à conserver ses krans d'argent pour le trafic purement intérieur.

Elle doit diminuer la quantité de monnaie de cuivre en circulation, fût-ce en le démonétisant et en le remplaçant par des pièces de valeur moins minime. Ce ne sera que suivre l'indication que donne le renchérissement des prix dans les quinze dernières années. Le kran est une unité trop faible, non seulement par suite de ce renchérissement, mais par suite de son inévitable dépréciation.

La monnaie d'or doit cesser d'être la monnaie de luxe, mais devenir l'outil économique de l'Empire. La première condition pour monnayer de l'or, c'est d'en avoir. La Perse devra-t-elle se soumettre à de gros sacrifices pour s'en procurer ? Évidemment non.

En tous cas, ce lui sera beaucoup moins onéreux qu'aux puissances européennes qui ont rétabli depuis vingt ans la circulation du métal jaune. Matériellement, ce métal existe en Perse, enfoui peut-être dans les trésors particuliers, mais la volonté du gouvernement, de l'en faire sortir, sera secondée par l'affaiblissement graduel des vieilles coutumes. La balance du commerce est en faveur de la Perse, beaucoup plus que ne le montrent les statistiques fort incomplètes. Enfin elle n'avait, naguère encore, qu'une misérable dette de 10 ou 11 milions. Aujourd'hui même, l'annuité qu'exige son emprunt de 75 millions ne dépasse pas de beaucoup le dixième de son budget.

Cette enviable situation, de n'avoir qu'une dette fort légère, a deux avantages. D'abord, elle a moins de besoins fiscaux ou plus de disponibilités, ce qui revient au même. Ensuite, elle peut en faire, en sachant comment les payer.

Elle a profité cette année de cette faculté, en empruntant à la Russie 75 millions de francs. Afin d'aller plus vite, de ne plus laisser la réforme monétaire constituer une nouvelle toile de Pénélope, elle a eu recours aux capitaux étrangers. Elle en retirera un nouvel avantage, car ces capitaux ne viendront pas seuls, ils entraîneront avec eux des intelligences et des capacités. La réforme se fera d'autant mieux que, pour l'imposer, le Shah invoquera les engagements pris avec les prêteurs. Ces avantages ne

seront pas sans quelque inconvénient. Il est évident que le pays qui a envoyé en Perse son argent, qui va y envoyer ses ingénieurs, ses commerçants, exercera sur la Perse une influence considérable et qu'au jour du conflit inévitable, la Perse ne sera plus maîtresse de conserver ou non sa neutralité. C'est comme un début d'invasion économique. Cet inconvénient n'est pas de mon ressort

En revanche, je puis en étudier un autre. L'annuité qu'exige le service de la dette nouvelle ne va-t-elle pas renverser la balance du commerce et rendre débitrice de l'étranger cette nation qui en est créditrice? Danger redoutable, car on verrait alors une monnaie bonne perdre au change, alors que l'actuelle et mauvaise monnaie y fait une prime.

La réponse à cette question dépend de facteurs très différents. L'examen des conditions économiques de la Perse, de ses forces productrices de tout ordre, démontre que si l'argent emprunté est utilement dépensé, il rapportera beaucoup plus qu'il ne coûtera. En outre, que les impôts actuels, pour peu qu'on modernise le mode de recouvrement, donneront une plus-value suffisante pour couvrir le service de la dette. Ces deux conditions seront-elles remplies? Je ne me hasarderai pas à le prévoir et je crois sincèrement que nul ne pourrait le dire avec certitude. Le passé le plus récent nous fournit des enseignements contradictoires.

D'un côté, nous avons le scandale de la loterie. Lors du premier voyage de Nasr-Eddin en Europe, on constitua tout un syndicat de banquiers pour exploiter le privilège de la loterie, qu'un décret Impérial venait, disait-on, d'accorder. Le premier acte du syndicat fut de débourser 1 million de francs afin d'offrir au Shah un superbe... mettons don de joyeux avènement. Son second acte fut de poursuivre devant les tribunaux, pour escroquerie, les très hauts personnages qui avaient inventé tout cela. Le décret n'avait jamais été signé et les banquiers de Londres ont passé leur million par profits et pertes.

A la vérité, ils auraient tort d'en garder rancune au gouvernement qui n'y était pour rien. Pas plus qu'il n'était responsable des échecs de nos voisins les Belges. Ceux-ci ont imaginé de créer là-bas une verrerie monstre, avant de savoir si le sable propice pouvait être obtenu, une sucrerie de betteraves dans une région sèche à l'excès et où, de plus, l'indigène ignorait même l'existence de cette racine, une usine à gaz avant de s'être rendu compte que la houille persane donne un gaz pratiquement inutilisable. La Perse ressemble en cela à tous les pays du monde. On

n'y réussit pas toujours, mais l'on n'y réussit jamais sans la patience, la clairvoyance et la justesse d'esprit.

Je veux citer, avant de finir, une autre entreprise disparue, car son histoire offre un enseignement plus général. Lorsqu'un spéculateur porte son activité dans un pays neuf, son premier désir est d'y obtenir un monopole, un privilège. Son erreur est double. D'abord ce privilège est souvent impossible à obtenir ou du moins coûte plus cher à obtenir qu'il ne rapporte à être exploité. Puis, il met immédiatement l'entreprise privilégiée en heurt, en conflit avec les intérêts des uns, les habitudes des autres, la livre à l'avidité du gouvernement. Bref, il est très rare de voir réussir une entreprise dotée d'un monopole et il est, grâce à Dieu, très fréquent de voir prospérer celles qui affrontent la libre concurrence.

Ces réflexions n'empêchèrent pas la formation de la *Imperial Tobacco Corporation.* Moyennant le versement immédiat de 7 millions 500.000 francs au Trésor, 350.000 francs par an et le 1/4 des bénéfices annuels, elle obtint le monopole des tabacs. Elle s'installa sur un pied digne d'une si importante institution. Elle prévoyait une consommation de 27 kil. par fumeur et bien peu de Persans ne fument pas. Tout annonçait qu'elle prospérerait lorsqu'elle fut brisée par ce qui menace tous les monopoles, l'opposition des consommateurs. Les marchands, ruinés, furent les premiers à protester. Éconduits, ils soulevèrent l'opinion. Fût-ce le patriotisme des uns, le fanatisme des prêtres, l'influence cachée des agents russes, toujours hostiles aux spéculateurs anglais ? Toujours est-il que l'étendard de la révolte fut levé. Les Persans en arrivèrent à ne plus fumer, plutôt que de fumer le tabac de l'*Imperial Tobacco*, etc. A de tels héros, il eût peu coûté de renverser le trône impérial : Nasr-Eddin céda. Le monopole fut révoqué — mais et voici l'important — contre une indemnité que l'on peut d'autant mieux croire équitable qu'elle fut arbitrée par Sir Drummond Wolff, ministre de S. M. B. à Téheran.

De tous ces échecs, il y a donc deux choses à retenir. La première que les monopoles sont un outil qui se brise entre les mains de ceux qui l'emploient. La seconde, c'est le respect du gouvernement persan pour sa signature. Il est absolu. J'en pourrais citer maint autre exemple.

V

L'immigration en Perse des fonctionnaires russes qu'y amènera la surveillance du gage du dernier emprunt, et la pénétration des chemins de fer amèneront bientôt la modernisation du pays d'Iran. Bientôt, les Persans eux-mêmes ne voudront plus croire que S. M. le Shah a dû mettre deux mois de Téhéran à Contrexéville. Ils croiront moins encore que leur pays, en l'an de grâce 1900, n'avait pas encore de monnaie digne de ce nom. C'est ce qui m'a encouragé à communiquer aux lecteurs du *Journal des Economistes* cette esquisse du système monétaire persan qui forme une singularité, probablement sans pareille dans les pays constitués.

COMBES DE LESTRADE.

REVUE DES PUBLICATIONS ECONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE. *Revue des Deux Mondes* : L'industrie de la dentelle. L'exploitation de la Nouvelle-Calédonie. L'industrie sucrière. La rétribution du travail mental. La dépopulation des campagnes. — *Le Correspondant* : L'émigration des femmes aux colonies. — L'art préhistorique. — *Nouvelle Revue* : La question de l'âme. La hausse du papier. — *Revue de Paris* : Les sports dans l'ancienne France. — *Revue des Revues* : Le pays de la mort et de la folie. Les *trusts* et le protectionnisme. — *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* : Journaux et journalistes. Vers la paix. — *Réforme sociale* : Les projets de lois sur les associations. Les grandes vérités sociales. — *Journal de la Société de statistique de Paris* : Population et colonisation. — *Revue socialiste* : La presse prisonnière. L'expropriation par pénétration. La nécessité de l'épuration de l'Université. — *L'Humanité nouvelle* : L'anarchisme moral. Le problème moral de la psychologie collective. — *Le mouvement socialiste* : Causes de la dépopulation. Alcoolisme et socialisme. — *Le Rentier* : Les progrès réalisés dans notre demi-siècle. Les capitaux français en Russie. — *Les Temps nouveaux* : Un plagiat très scientifique. — Concentration ou décentralisation. — *Revue économique de Bordeaux* : Les privilèges douaniers. On demande une ligue des consommateurs. — *Bulletin de la Société Turgot* (du Havre) : Les travaux de cette Société. — *Bulletin de l'Association générale des Etudiants* : Les conférences populaires. Les auditeurs bénévoles de la Sorbonne. — *L'artisan* : Son programme. – *La Papauté et les Peuples* : Les zouaves de la plume. — *La Province* : Son programme. Les marchés à terme. La presse de l'avenir. — *Chambres de commerce* : du Mans, d'Alger, de Milan, de New-York.

L'industrie de la dentelle décline. En 1851, on comptait 50.000 dentellières dans le seul département du Calvados : aujourd'hui, c'est à peine s'il en reste un mille, et ce sont celles qui sont trop âgées pour changer de métier M. Fernand Engerand recherche dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril, quelles sont les causes de cette décadence.

La concurrence des machines n'a pas fait grand tort aux dentellières à la main. « Les dentelles d'imitation existent depuis 1839 ;

sous le second Empire, la production en fut même considérable, et ce fut pourtant la période de prospérité de la dentelle à la main. » L'auteur attribue une plus grande influence à la disparition de la Cour de France. Les reines ou impératrices portaient de la dentelle et leur exemple était suivi par les dames de la Cour et celles de la ville. Mais il y a assez de Cours dans tous les autres pays d'Europe pour qu'il y ait lieu de douter que la suppression de la Cour de France ait fait un tort sensible à la dentellerie.

Une autre cause plus réelle, c'est la loi sur l'instruction primaire. « Par le fait de la loi de 1881, les enfants sont retenus à l'école jusqu'à 13 ans, et, comme les inspecteurs ne toléraient pas qu'on juxtaposât l'enseignement professionnel à l'enseignement primaire, les classes de dentelle ont été du coup détruites et les enfants n'ont pu fréquenter que les écoles primaires : c'est à peine s'il existe encore dans le Calvados trois ou quatre classes de dentelle. »

Les petites filles apprenant jusqu'à 13 ans le calcul et la géographie, savent que Paris existe et qu'on y gagne plus,d'une façon ou d'une autre, que dans le Calvados à faire de la dentelle. Et elles émigrent. « Dans la région où nous avons mené cette enquête, dit M. Engerand, cet exode des fillettes est la cause principale de l'effroyable dépopulation des campagnes. »

— L'administration pénitentiaire a fait tant de bévues en Nouvelle-Calédonie, que la transportation a été enfin supprimée « à la satisfaction unanime des colons ». Que fera-t-on maintenant de cette colonie? C'est ce qu'examine M. René Pinon, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril, Le percement d'un isthme de l'Amérique centrale augmentera les chances de prospérité future de cette île, dont les principaux produits sont de nature minérale.

La Nouvelle-Calédonie, dit M. Pinon, est un bloc de minerais, notamment de nickel, de chrome et de cobalt. Le nickel et le chrome surtout sont appelés à un brillant avenir. Mais il faut des bras pour exploiter ces mines. Où les prendre? Il ne faut guère compter sur les Français, pour beaucoup de raisons. Les Chinois feraient assez bien notre affaire comme travailleurs, si, d'ici-là, nous ne les avons pas exterminés ; mais « ouvrir la porte aux Chinois serait condamner à la ruine tout le petit commerce de l'île ; il suffit de constater quelles précautions prennent les Etats-Unis et les colonies australiennes afin d'éviter pareille invasion, pour être mis en garde contre une si grande imprudence ».

M. Pinon tâte aussi la valeur coloniale des coolies du Tonkin, des Japonais et des Javanais, puis il finit par où il fallait com-

mencer, par les Canaques, les indigènes de la Nouvelle-Calédonie. « Les indigènes de la Grande-Terre, dit-il, sont habiles, adroits, ingénieux... Les Canaques sont certainement capables de progrès; un certain nombre d'entre eux se sont déjà mis à cultiver avec succès le café ; comme marins, comme pêcheurs, comme courriers, ils peuvent être utilisés avec profit. Pour les cultures, plusieurs colons, qui savent leur inspirer confiance, sont parvenus à tirer de leurs services un excellent parti ; on voit même de petites tribus, réduites à quelques familles, venir se réfugier dans un coin d'une concession ; et, si le colon sait leur faciliter une vie conforme à leurs habitudes, accepter facilement de travailler pour lui. »

Voilà ce que sont encore les Canaques, malgré tous les mauvais exemples que leur ont donnés nos fonctionnaires, nos soldats et nos récidivistes, et malgré tous les mauvais traitements que nous leur avons infligés. Où en serions-nous et où en seraient-ils si, depuis un demi-siècle que nous les maltraitons et les alcoolisons, nous les avions pris par la douceur ?

— La consommation du sucre va toujours croissant ; la production la suit, quand elle ne la précède pas. et le fisc se livre sur cette denrée aux plus fantaisistes exercices : il impose le sucre à l'intérieur, il l'exempte d'impôt à la sortie, il va plus loin, il lui accorde des primes d'exportation. Ces primes représentent environ 15 millions par an. Il est résulté de ce système que la question sucrière est devenue une question internationale. Les primes accordées par les pays exportateurs, outre qu'elles nuisent aux consommateurs de ce pays et profitent à ceux des pays importateurs, nuisent aux producteurs de sucre de ces derniers pays. De là des conférences, des Congrès pour essayer de concilier ces intérêts devenus antagonistes. M. Raphaël-Georges Lévy expose, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril, la situation de l'industrie sucrière et l'état où en sont arrivées les palabres internationales au sujet des primes. L'auteur incline vers la solution économique. « Les rêves des économistes, dit-il, sont d'accord avec ceux des philanthropes, lorsqu'ils entrevoient une organisation de l'humanité telle que les conditions de la production ne soient faussées ni par les impôts ni par les droits protecteurs. Mais les divers pays sont aujourd'hui trop férocement armés les uns contre les autres pour que ces rêves soient près d'être réalisés. »

— M. Alfred Fouillée recherche, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai, comment le travail mental sera rétribué en régime de collectivisme matérialiste. Chemin faisant, l'auteur montre qu'il

n'y a pas solution de continuité entre l'invention et l'imitation, comme quelques-uns voudraient l'établir. « Dans toute invention, il y a une certaine part d'imitation, comme dans toute imitation il y a une sorte d'invention à l'état naissant, puisqu'il faut retrouver en partie pour son compte et refaire ce qu'un autre a déjà fait. »

M. Fouillée doute que la société collectiviste permette à ses adversaires de réfuter, s'ils le peuvent, le collectivisme. D'où il suit que la presse, l'imprimerie même, ne seront pas libres, et que le travail mental n'aura pas besoin d'être rétribué, puisqu'il ne pourra exister, Les collectivistes nient ces faits; mais il suffit de considérer ce qu'ils font déjà pour prévoir ce qu'ils feront plus tard. Admettent-ils dans leurs Revues et Journaux la discussion de leurs idées ? Pas plus que dans leurs conférences et « meetings d'indignation » et autres meetings. Bien plus. Si quelqu'un organise des conférences pour discuter les doctrines collectivistes ou en exposer d'autres, les collectivistes s'y rendent en foule, non pas pour défendre leurs idées par des raisons, mais pour faire « du boucan ». On peut juger par là de la tolérance qui régnera en régime collectiviste.

La conclusion de M. Fouillée est que « dans le communisme, auquel trop de socialistes se croient obligés de tendre, le progrès scientifique, philosophique, esthétique, industriel, dépendrait ou d'examens, c'est-à-dire d'un vaste mandarinat de fonctionnaires ; ou d'élections, c'est-à-dire d'une vaste concurrence industrielle, scientique et artistifique. Ces deux moyens ne valent ni la liberté individuelle ni l'association libre, qui ont pour elles l'avenir » .

— Les campagnes se dépeuplent, les villes se surpeuplent et le chômage y sévit. M. Louis Wuarin étudie ce mouvement et en recherche les causes dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin. La première de ces causes est le mépris dont le paysan est l'objet de la part du citadin ; or, dit M. Wuarin, rien ne pèse sur un homme comme le sentiment de son infériorité sociale, comme cette impression qu'il fait partie d'une caste inférieure ou subordonnée.

Ne pouvant suivre l'auteur dans toutes ses déductions, nous allons prendre deux points qu'il n'a pas assez approfondis : l'école et la caserne. Autrefois, le soldat, qui faisait sept ans de service, et même celui qui y restait jusqu'à la retraite : 30 ans de service, plus tard 25, n'aspirait qu'à retourner à la terre, au bout de son temps, à la terre qu'il avait cultivée dès son plus bas âge, à la terre qui l'avait vu naître et qui l'avait nourri.

Depuis que l'enfant est condamné à l'école jusqu'à l'âge de 13 ans, il ne tient plus à la terre ; par quoi y tiendrait-il ? il n'a jamais vécu en contact avec elle, il n'a jamais travaillé ni souffert pour elle ; il n'a jamais entendu parler d'elle. De la grammaire, de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire, il n'a que ces idées dans la tête. S'il attend le service militaire pour quitter son village, il fera du moins tout son possible pour n'y pas revenir au bout de ses deux ou trois ans. C'est là, à mon avis, la principale cause de l'accélération du mouvement migratoire des paysans ; les autres ont existé plus ou moins de tout temps.

On s'est beaucoup occupé de trouver des capitaux et des hommes pour l'exploitation des colonies ; mais cela ne suffit pas, il faut aussi des femmes. Où les prendre? Telle est la question dont s'occupe M. Piolet dans le *Correspondant* du 10 avril. On assure que la femme française n'a guère le goût de l'émigration et même qu'elle ne pourrait pas vivre aux colonies. M. Piolet n'en croit rien. Il faut, dit-il, que la femme française émigre aux colonies, et l'on peut affirmer, à l'encontre de l'opinion reçue, qu'elle le fera dès que les colonies lui seront mieux connues, dès qu'elle se rendra compte du grand rôle qu'elle est appelée à y jouer et de la mission qu'elle doit remplir.

Et ce ne sont pas les premières femmes venues qui pourront faire de bonnes colonisatrices. M. Piolet expose toutes les qualités qui sont requises d'elles : il faut qu'elles soient bonnes, dévouées, sérieuses et profondément chrétiennes, travailleuses, économes, intelligentes, jouissant d'une santé robuste et d'un tempérament très sain; il faut encore qu'elles soient gaies et pleines d'entrain et, surtout qu'elles soient aimables et d'aspect agréable.

Voilà un oiseau rare et qu'on ne laisserait pas volontiers émigrer s'il existait. Il existe, nous assure M. Piolet. « De telles jeunes filles existent chez nous en très grand nombre, dans les écoles de la Légion d'honneur, qui devraient être des pépinières d'émigrantes et de femmes pour les futurs colons, au lieu d'être des pépinières d'institutrices à 50 francs par mois, ou de femmes d'officiers à dot réglementaire, ne devant pas avoir d'enfants, car elles n'auraient pas de quoi les élever. »

Reste à savoir si les maris qu'on leur destine réuniront autant de qualités qu'elles-mêmes, car, enfin, il faut que les mariages soient assortis pour durer.

— Dans le *Correspondant* du 19 juin, M. de Nadaillac nous parle de l'art préhistorique. La sculpture et la peinture ont été cultivées par les troglodytes et les hommes primitifs du midi de la Gaule, à l'exclusion des habitants du Nord, la Loire forme la ligne de séparation. L'auteur attribue cette absence d'art dans le nord au culte druidique, qui était hostile à l'anthropomorphisme.

Les troglodytes étaient même des artistes d'une certaine habileté. « On voit dans tous la même hardiesse de main, la même connaissance des attitudes familières à l'animal (qu'ils dessinent), les mêmes tendances artistiques que nous avons signalées dans les sculptures des habitants de notre Midi. » Il y a aussi tout lieu de croire qu'ils connaissaient et pratiquaient l'agriculture... Ils n'étaient donc pas si voisins du singe qu'on pourrait se l'imaginer.

La question de l'âme est peut-être la plus grave des questions sociales et celle dont dépend la solution de toutes les autres. L'âme est-elle autonome ou dépend-elle du corps? La vie n'est-elle qu'une lueur éphémère ou a-t-elle ses antécédents et ses conséquents? Dans la *Nouvelle Revue* du 1er avril, M. Flammarion tente de résoudre ce problème par la méthode d'observation et d'expérimentation.

« Il est certain, dit-il, qu'une âme peut en influencer une autre à distance et sans l'intermédiaire des sens. » Donc l'âme n'est pas dans une dépendance absolue du corps. « La communication psychique entre vivants — et de morts à vivants — n'est pas moins prouvée par un nombre suffisant de faits d'observation. » Donc, l'âme en sortant du corps ne va pas directement en paradis ou en enfer; or, si elle peut s'attarder un jour, une heure, pourquoi pas davantage?

Non seulement l'âme peut voir ce qui se passe au loin dans l'espace, mais aussi ce qui se passera plus tard dans le temps. Elle peut prévoir l'avenir. La constitution du cerveau ne peut expliquer ce phénomène. M. Flammarion paraît un peu embarrassé de la constatation de ce fait; il ne voit pas la possibilité de concilier le libre arbitre avec la prévision. « Si l'avenir est inévitable, dit-il, que devient notre liberté? »

De ce que l'avenir est prévisible, il ne s'ensuit pas qu'il soit inévitable; on peut concevoir qu'il soit prévu dans les causes et conditions qui le déterminent et que d'autres causes, la liberté entre autres, interviennent et empêchent la prévision de se réa-

liser. Il y a longtemps que les astrologues ont dit : *Astra inclinant, sed non necessitant*. Cela explique en même temps que les prophètes ne sont pas infaillibles. Ils peuvent prédire que tel événement arrivera si les conditions actuelles persistent, et voilà tout. Pour faire mentir la prophétie, il suffirait que Ninive écoutât Jonas, mais c'est ce qui n'arrive pas souvent. Nous pouvons donc dire, avec M. Jean Finot (dans la *Revue des Revues*, du 15 avril) : « Les rationalistes ont peut-être tort de vouloir passer sous silence le problème de la survivance de l'âme. La science moderne ne condamne pas le problème de la survie pour cette simple raison, qu'elle ne nous a jamais fourni une preuve négative de sa réalité. Une preuve positive non plus. Donc, cherchons. » Et quand nous aurons trouvé, peut-être le cléricalisme religiosiste aussi bien que l'athéiste, aura-t-il vécu.

— La consommation de papier est si considérable que, malgré les perfectionnements introduits dans cette industrie, l'offre ne peut plus répondre à la demande, le prix du papier hausse. M. Henry Barrau décrit la situation, dans la *Nouvelle Revue* du 1er avril, et recherche les causes de cette crise. Ces causes sont : la hausse des charbons, des métaux, des produits chimiques et surtout des matières premières, bois et chiffons. Il ne serait peut-être pas mauvais, dans l'intérêt des villes aussi bien que des campagnes, d'abattre moins d'arbres pour publier des journaux et d'en planter davantage.

Peut-être cette croyance à la survie, dont nous venons de parler, n'a-t-elle pas été sans influence sur notre développement historique. On sait que la bravoure et le courage de nos ancêtres les Gaulois reposaient sur ce principe : que l'âme ne faisait que changer de corps. Il continua d'en être de même au moyen âge, comme nous le montre M. Jusserand, dans la *Revue de Paris*, en nous parlant des sports de l'ancienne France.

On s'attachait moins à la vie qu'aujourd'hui, dit l'auteur, on la risquait pour rien, pour le plaisir. « Risquer sa vie et la perdre était chose toute naturelle; c'était un jeu. Risquer sa vie aujourd'hui est chose grave et solennelle; on y fait attention... L'impression que laisse la description des tournois est celle d'une vaillance, d'un entrain, d'un mépris de la mort et du corps, d'une férocité inconsciente, d'une joie débordante, qui nous rapprochent de fort près des races primitives, héroïques et sauvages. »

Il semble que la férocité moderne ne cède rien à l'ancienne : au-

trefois, on payait de sa personne ; aujourd'hui on envoie les autres conquérir des colonies et par quels moyens !.... La supériorité de la férocité moderne, si c'en est une, est d'être consciente, hypocrite et rapace. Et elle n'est peut-être fondée que sur l'idée que l'on se fait de la nature de l'âme, ce qui prouve que cette question n'est pas sans influence sur la solution des autres problèmes sociaux.

Voulez-vous des preuves de la férocité moderne ? Lisez le « Pays de la mort et de la folie », par Vigné d'Octon dans la *Revue des Revues* du 15 avril. Supposons qu'il eût pris fantaisie à nos ancêtres d'aller fonder des colonies en Afrique, et qu'ils aient cru devoir massacrer ou asservir les habitants. Ils l'auraient dit comme ils l'auraient fait, sans chercher de subterfuges ou de faux-fuyants. Aujourd'hui, le loup se couvre de la peau du renard; nous allons évangéliser ces pauvres noirs, les civiliser, les soustraire à l'esclavage, etc. En réalité, nous ne faisons que changer les noms, ceux que l'on appelait esclaves, nous les appelons « non libres », et c'est toute la différence. Quel usage faisons-nous de ces *non libres ?* Voici :

« Une nuit, des Européens se postèrent à l'affut des bêtes féroces ; l'appât ne fut ni une chèvre bêlante ni un agneau, mais une fillette de dix ans, que l'on plaça sur un nid de fourmis noires. La pauvre enfant ne cessa de crier jusqu'au moment où elle fut tuée par les terribles insectes. Cependant les fauves nocturnes n'approchérent pas de cet appât humain. » Les fauves furent moins féroces que les charitables chrétiens doublés des libertaires, égalitaires et fraternitaires républicains !

Après avoir cité beaucoup d'autres faits analogues, M. Vigné d'Octon conclut : « Désormais on ne pourra plus nier qu'il se pratique au Soudan, à l'abri de notre drapeau, un immonde trafic d'esclaves ; qu'on sabre, qu'on tue inutilement, avec des fusils dernier modèle, de pauvres noirs la plupart du temps inoffensifs ou armés de fusils à pierre ; qu'on *prend d'assaut* (?) avec des canons perfectionnés, de misérables villages où l'on pourrait entrer sans verser le sang de quiconque ; qu'on allume des gourbis entiers aussi facilement qu'une cigarette, et qu'entre temps, pour s'amuser, on viole un certain nombre de fillettes. »

L'auteur aurait pu ajouter : Et que l'on représente toutes ces choses en miniature, dans la métropole à l'Exposition universelle, comme des merveilles d'héroïsme.

— Dans la *Revue des Revues*, M. G. Dorbigny expose la situation actuelle des trusts américains; il constate que la loi est impuissante contre eux, et il conclut que le seul remède efficace consiste à supprimer les droits de douane prohibitifs instaurés par M. Mac Kinley. « Si formidable qu'on le suppose, aucun *trust* ne saurait lutter contre la concurrence de l'univers civilisé tout entier. » C'est évident. Le protectionnisme est le piédestal sur lequel repose le *trustisme*; abattez le piédestal, la statue tombera d'elle-même.

Comme toutes choses ici-bas, les journaux présentent de bons et de mauvais côtés. La diffusion du journal, dit M. Albert Bonnard, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* généralise toutes les connaissances, en les vulgarisant, et ainsi elle a sa part dans le grand mouvement d'instruction publique qui marque notre époque. Mais cet avantage est racheté, pour la culture générale, par de trop visibles inconvénients. Les esprits paresseux, satisfaits à bon compte, désapprennent l'effort de toute lecture sérieuse et prolongée. L'instruction générale perd ainsi en profondeur ce qu'elle gagne en surface; les esprits superficiels, les plus légers, surnagent, triomphent et pontifient avec des phrases toutes faites.

Si le mal se bornait là, il serait minime, mais ce ne sont pas seulement les demi-savants qui envahissent la presse, ce sont les intrigants et les malhonnêtes gens, et c'est ainsi que l'on voit fleurir le chantage, la vénalité, le mensonge. Qu'en résultera-t-il? « Le jour viendra, dit M. Bonnard, où nul ne croira plus son journal. Les journaux ne trompant plus personne ne vaudront plus alors d'être achetés. Et ils seront forcés de redevenir honnêtes. »

Espérons-le; en attendant, relevons un fait que signale M. Bonnard : « En Suisse, il n'y a pas encore de journalistes à acheter et personne n'ose même le tenter. Les émissaires du Panama qui ont jadis parcouru les bureaux de rédaction l'ont appris à leurs dépens avec une stupéfaction comique. » Qui sait si les petits États ne seraient pas plus aptes que les grands à maintenir leurs presse dans la voie droite? Dans ce cas, il faudrait décentraliser, au besoin dénationaliser les grands États, quitte à les fédéraliser ensuite, s'il y a lieu.

— Depuis si longtemps que nous marchons de massacre en massacre, de Tunis au Tonkin, du Tonkin au Dahomey, du Daho-

mey à Madagascar, etc., on ne se douterait pas que nous nous dirigeons vers la paix. C'est pourtant ce que soutient, et même avec de bonnes raisons, M. Tallichet dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*. La guerre de l'Abyssinie a déjà été une bonne leçon de choses; celle du Transvaal en est une autre.

« La guerre d'Afrique, dit M. Tallichet, a mis en évidence d'une part que l'artillerie, malgré ses progrès incontestables, est beaucoup moins effective en pratique qu'on ne l'avait supposé théoriquement; de l'autre que les armes d'infanterie, au contraire, sont devenues très redoutables entre les mains de bons tireurs qui savent utiliser le terrain, se servir de tranchées protégées contre les assauts à l'arme blanche par des ronces artificielles ; que les attaques de front en sont devenues presque impossibles, ce qui donnera à la guerre défensive une force toute nouvelle. »

Ainsi le canon est moins à craindre que le fusil, et le fusil, que l'arme blanche. Cette opinion a été celle de beaucoup de grands hommes de guerre dès l'invention de la poudre; elle serait sans doute plus répandue s'il y avait moins de gens intéressés à ce qu'il y ait de nombreuses armées, pour leur avancement, et de grands armements, pour les commandes, les fournitures et les pots de vin.

« Ce qui demeure, conclut M. Tallichet, c'est que la guerre devra prendre désormais un autre caractère, qu'il ne sera plus nécessaire de garder de puissantes armées permanentes si un grand nombre d'hommes dans chaque pays sont exercés au maniement et à l'emploi habile du fusil, ce qui peut s'apprendre en grande partie concurremment avec les occupations de la vie civile. »

Les projets de loi *sur* les associations ne seraient-ils pas mieux nommés : *contre* les associations ? M. de Crisenoy incline un peu vers cette idée dans la *Réforme sociale* du 1er mai. Les deux projets en présence, dit-il, ont été rédigés dans l'inspiration évidente de sentiments de défiance et de crainte contre les manifestations de la liberté.

Le projet du gouvernement tient en suspicion les associations de toute nature et les soumet à un régime de surveillance tracassière qui en paralyserait assurément la vie. Le projet de la commission ne s'arme que contre les associations religieuses qu'il considère, aussi bien que le premier, comme un danger social.

Ne dirait-on pas que le premier de ces projets veut prouver aux

anarchistes que le gouvernement n'est pas institué *pour* mais *contre* les gouvernés? Quand au second, il n'apprend sans doute rien à personne, à moins que quelqu'un ignore encore que les luttes de partis sont des luttes pour l'assiette au beurre.

« En considérant ces œuvres de combat et de persécution, dit M. de Crisenoy, on ne peut s'empêcher de jeter un regard vers le passé et de constater que, de tout temps, au cours de l'histoire des sociétés, aux époques de haute civilisation comme de barbarie, les atteintes portées aux libertés publiques ou aux libertés individuelles ont cherché leur justification dans la menace de dangers le plus souvent imaginaires, lesquels ne deviennent ensuite que trop réels par les ferments de division et de haine qu'ils déposent dans le corps social. »

— *La Réforme sociale* du 16 juin commence la publication d'une série de tracts sur les grandes vérités sociales d'après Leplay. La première de ces vérités est que le progrès matériel et le progrès moral ne marchent pas nécessairement de pair. Cela semble incontestable.

La seconde consiste à dire que l'homme est naturellement méchant. « La plus grossière des nourrices, comme la plus perspicace des mères, peut voir à chaque instant que la propension au mal est prédominante chez le jeune enfant. Les grands penseurs qui ont observé personnellement l'enfance sont arrivés à la même conclusion. Enfin tous les maîtres qui ont formé des hommes éminents n'ont réussi qu'en réprimant, avec une constante sollicitude, les inclinations vicieuses de leurs élèves. »

S'il en est ainsi, le gouvernement a grandement raison de tenir en bride les associations, car les individus associés ont beaucoup plus de latitude pour exercer leur méchanceté que les individus isolés.

La communication de M. A. Dumont, publiée dans le *Journal de la Société de statistique* de Paris et dont nous avons parlé dans notre dernière *revue*, ayant soulevé des objections, l'auteur y répond dans le numéro de juin du dit *journal*. M. Dumont indique en passant que, pour un peuple qui n'a point d'excédent de population, l'acquisition de colonies ne peut procurer qu'une satisfaction de vanité; qu'au point de vue économique, les colonies ne paient jamais à la métropole ce qu'elles lui ont coûté; que l'éparpillement des forces d'une nation tend à affaiblir cette nation; enfin, le point capital, qu'il y a beaucoup plus de place pour les hommes sur la terre de France qu'on se l'imagine. Sur 11 départements du

nord-est de la France. dans le plus agricole, la population cultivatrice n'atteint pas 45 p. 100. Dans la moitié de ces départements, cette proportion est égale ou inférieure au tiers. Dans le nord, particulièrement industriel, elle n'est que de 1/6 environ.

Quant à l'espace superficiel correspondant à chaque individu de population active se livrant à l'exploitation du sol, dans le département du Nord, où il est le moindre, il est de 4 hectares 3 ares. Il dépasse 10 hectares dans 5 départements, et s'élève à plus de 14 dans la Haute-Marne. Pour chaque famille de 5 personnes, ce serait 70 hectares.

Ce n'est donc pas la terre qui manque à l'homme, mais l'homme qui manque à la terre. Et pourtant la population rurale émigre pour les villes. Quelle est la cause de ce phénomène ? C'est, répond M. Dumont, la capillarité sociale, c'est-à-dire la passion de chaque individu de s'élever de plus en plus dans l'échelle sociale et surtout d'arriver aux fonctions publiques, aux emplois, aux professions libérales.

Reste à trouver la cause de cette cause : pourquoi tout le monde, en France plus qu'ailleurs, aspire-t-il aux fonctions publiques, aux professions libérales ? Ne serait-ce pas que ces situations sont des objets de monopoles ou de privilèges ? Dans ce cas, il n'y aurait que deux remèdes possibles à l'émigration rurale : supprimer les privilèges des villes, ou en donner d'équivalents aux campagnes. On ne peut pas appliquer le second : qui ferait face aux privilèges des paysans ? On ne veut pas appliquer le premier ; de sorte qu'on ne peut coloniser, même à l'intérieur, qu'en imagination et sur le papier.

La presse, comme la langue, dont elle dérive, est ce qu'il y a de meilleur et de pire. Pour obvier à ses inconvénients, il y a des gens qui veulent restreindre sa liberté. M. Paul Brulat soutient, dans la *Revue Socialiste* d'avril, que cette liberté n'existe pas. La presse est prisonnière : 1° des capitalistes ; 2° de l'opinion publique. L'auteur aurait pu ajouter : 3° et du gouvernement, du moins celle qui est subventionnée.

M. Brulat décrit bien le mal : il nous montre les journalistes dans la dépendance de l'administration, qui les paie ; réduits à l'alternative de se soumettre ou de se démettre. « La plupart, dont la plume est l'unique gagne-pain, se résignent » ; de sorte que « presque jamais l'opinion des journaux ne représente l'opinion des journalistes. » Il nous montre encore les écrivains s'in-

clinant devant quiconque des leurs détient une influence, se jalousant les uns les autres, etc. Il nous montre, enfin, la presse démoralisant et dépravant le public, comme tout esclave déprave son maître.

Mais la cause et le remède de cet ordre de choses? Est-ce le socialisme ou l'économie politique qui donnera la solution du problème?

Le socialisme, nationalisant toutes les industries, nationalisera aussi la presse. Les journalistes seront donc, sous ce régime, dans la dépendance la plus absolue du capitaliste unique, l'Etat. Aujourd'hui, ils ont du moins la latitude de choisir leur maître: il y en a même qui servent plusieurs maîtres à la fois, qui écrivent dans des journaux de nuances différentes et même opposées, ce qui prouve que les capitalistes ne sont pas si despotes qu'on le dit et que les journalistes n'ont pas un sentiment très raffiné de leur dignité.

L'économie politique ne propose pas un remède empirique: elle remonte à la cause du mal et dit: quand deux journalistes courent après un capitaliste, toutes choses égales d'ailleurs, les salaires des journalistes baissent; réciproquement, quand deux capitalistes courent après un journaliste, celui-ci fait la loi à ceux-là. Le mal est donc qu'il y a trop de journalistes, trop de gens dont la plume, comme le dit M. Brulat, est l'unique gagne-pain.

L'économie démontre encore que, naturellement, l'offre et la demande de tout service se balancent et que la protection de l'État attire dans l'industrie protégée une surabondance de producteurs qui font baisser les salaires dans la dite industrie. C'est donc la protection de l'État aux lettres qui fait que sont trop nombreux les littérateurs qui n'ont que leur plume pour unique gagne-pain. La cause du mal connue, il est facile de découvrir le remède, et il ne s'agit que de vouloir l'appliquer.

— « Ceux qui préconisent la confiscation pure et simple de la propriété capitaliste peuvent invoquer des précédents historiques, dont le plus éclatant est la suppression sans indemnité des droits féodaux, en 1789. » Voilà une singulière manière de légitimer une opération; elle nous est présentée par M. Vandervelde dans la *Revue Socialiste* d'avril. Ceux qui voudraient préconiser l'assassinat, le parricide trouveraient aussi des précédents.

M. Vandervelde trouve d'autres raisons pour ne pas exproprier, sans indemnité, et même avec indemnité viagère; et, comme il faut pourtant exproprier, il propose le « système de pénétra-

tion », en vertu duquel « l'Etat emprunterait, au taux ordinaire de ses emprunts, tout l'argent qu'on voudrait lui confier et placerait cet argent, en se conformant à certaines règles de conduite, dans *toutes* les affaires ayant un caractère sérieux. »

De cette façon, l'État pénétrerait dans toutes les entreprises sérieuses, comme petit actionnaire d'abord, puis comme grand actionnaire et finalement comme seul actionnaire et ainsi toute les industries se trouveraient successivement nationalisées.

Or, comme l'État a un flair tout particulier pour discerner les affaires sérieuses et qu'il se gardera bien d'engager les sommes à lui prêtées dans des affaires pas sérieuses, il ne s'agit que de décider les prêteurs à lui confier leurs capitaux à vil intérêt pour que lui les place à gros dividendes et rachète les terres et les industries avec les bénéfices qu'il réalise.

Il est peu probable que les gros capitalistes se décident à prêter ainsi à l'État, mais les petits, les ouvriers, les paysans, — qui n'ont, par hypothèse, que le salaire minimum conforme à la loi d'airain et qui, cependant, ont déjà prêté à l'État plusieurs milliards, par l'intermédiaire des caisses d'épargne, — n'hésiteront pas à se saigner des quatre membres pour fournir à l'Etat les moyens de racheter les instruments de production. Il ne s'agit donc que d'avoir du flair pour ne placer les sommes empruntées que dans des affaires sérieuses et, pour du flair, on peut compter sur l'État.

— Le *stage scolaire* et le *monopole universitaire*, qui ont d'abord été accueillis avec tant d'enthousiasme par les Jacobins et les socialistes, commencent à perdre de leur prestige. Un article de la *Revue socialiste* d'avril : *Le personnel enseignant les lycées et collèges* est très propre à diminuer encore ce prestige et à ramener au moins de quelques pas le jacobinisme vers le libéralisme.

L'auteur de cet article démontre, d'après une enquête par lui faite, qu'il y a très peu de professeurs des lycées et collèges qui soient républicains, c'est-à-dire anti-cléricaux et qu'ils deviennent de moins en moins nombreux, ce qui s'explique par ces faits :

1° Que les bourses de licence et d'agrégation ont été accordées dès le début à des élèves sortant d'établissements religieux dans une proportion qui s'est visiblement accrue d'année en année ;

2° Que parmi les licenciés, les chaires d'enseignement ont toujours été attribuées de préférence aux postulants provenant d'établissements religieux; quant aux agrégés, ils ont tous et toujours été pourvus d'emplois sans distinction d'origine.

Comme protecteur pour obtenir des bourses ou des emplois universitaires, un évêque vaut pour le moins deux sénateurs et six députés.

Le professeur qui nous raconte ces faits a l'air de s'en étonner. Ils sont pourtant tout naturels. Pour subsister et devenir forte, la République, comme tous les gouvernements, a besoin d'amis et de soutiens, et le moyen ordinaire de se faire des amis, c'est d'accorder des faveurs. Il n'y a donc pas lieu d'accorder des bourses et des emplois aux républicains, puisqu'ils le sont déjà, cela n'augmenterait en rien la puissance de la République ; mais il y a tout lieu d'en donner aux cléricaux pour les faire devenir républicains, et c'est ce que l'on fait.

Le même professeur nous apprend aussi que l'Université, à qui l'on veut confier le monopole de l'enseignement pour nous sauver du péril clérical, n'est pas moins jésuite que les jésuites. L'inquisition y règne sous le nom de *notes secrètes*, en vertu desquelles un professeur peut être jugé, condamné, exécuté au bon plaisir de ses supérieurs, sans même savoir de quelle faute il s'est rendu coupable.

« Comment veut-on que le professeur dresse ses élèves à faire figure de citoyens, lorsque lui-même est traité devant eux en serf de son administration ? Comment veut-on qu'il les rende jaloux de leurs droits civiques, alors que lui-même est ouvertement exclu de la participation aux plus élémentaires de ces droits ? Comment veut-on qu'il leur inculque le culte réfléchi de la justice, fondé sur la liberté et la responsabilité personnelle, quand on le voit gouverné lui-même par un régime d'arbitraire occulte et irresponsable ?... Nous allons faire crier certains lecteurs au paradoxe, mais nous n'en soutiendrons pas moins qu'à tout prendre les jeunes « classes-dirigeants » sont à meilleure école, pour l'apprentissage de leurs devoirs politiques, dans les établissements religieux que dans les établissements universitaires. Ils trouvent incontestablement dans leurs maîtres des modèles d'initiative et d'audace que nos élèves chercheraient en vain dans nos rangs, où la consigne est de garder la plus entière neutralité. »

Si telle est déjà la condition morale des professeurs universitaires, que sera-ce quand *le monopole sera rétabli* ?

Il y a déjà plusieurs sortes d'anarchisme : l'*Humanité nouvelle* d'avril nous en présente une nouvelle : *L'anarchisme à mon point de vue* par M. Platt. C'est par son côté moral, dit M. Platt, que m'attire l'anarchisme : la seule moralité véritable est celle qui existe indépendamment de tout gouvernement et indépendam-

ment de Dieu. Quiconque se conduit moralement par crainte de ces autorités est plutôt poltron que moral. « Un homme moral est celui qui écoute la voix de sa conscience seule, et vit de la vie de son âme propre. »

Voilà qui est bien ; mais on peut croire en Dieu et ne pas le craindre ; on peut craindre Dieu et pas l'Eglise ou le prêtre. Quant à la conscience qu'il faut écouter, l'auteur ne nous dit pas s'il la considère, avec la plupart des anarchistes, comme une sécrétion du cerveau.

M. Platt reconnaît qu'il y a loin de la théorie à la pratique et qu'ils sont rares les hommes qui écoutent la voix de leur conscience, d'où la nécessité de transiger avec le gouvernementalisme et le légisme. Il fait aussi une remarque encore plus importante : « Les maux du commerce n'existeraient pas si nos ouvriers étaient capables d'une coopération intelligente. Les abus monstrueux de la législation de classe et la cruauté du régime capitaliste en Angleterre sont soutenus par le crétinisme des électeurs. »

En d'autres termes, le mal social ne vient pas uniquement du côté des capitalistes, les ouvriers étant des petits saints ; c'est le servilisme qui élève et soutient le despotisme. Il y a longtemps que l'on savait cela, mais il est bon de le redire, puisqu'on soutient le contraire. Il est bon aussi d'enregistrer cet aveu, car il s'ensuit que la grève générale, la révolution, la guerre au capitalisme, jusqu'ici préconisées par les anarchistes, n'ont pas de raison d'être et ne résoudraient pas le problème social.

— Le *Problème moral de la psychologie collective*, par Scipio Sighele, dans l'*Humanité Nouvelle* de mai, me paraît tout résolu juste à rebours. C'est la collectivité, dit l'auteur, qui a créé le langage ; c'est elle qui a inventé l'écriture ; c'est encore elle qui a inauguré les légendes artistiques et les cycles héroïques que tous les peuples possèdent lorsqu'ils font leur première apparition sur la scène de l'histoire, etc. ; bref « la collectivité a dans l'histoire la même fonction qu'a la semence dans la vie végétative ».

Il semble qu'il est bien plus rationnel de dire que la collectivité a la même fonction que la terre, et c'est l'individu qui remplit, dans la vie sociale, la fonction analogue à la semence dans la vie végétale.

A part cette erreur, qui est capitale, il faut en convenir, l'étude de M. Sighele présente des observations très justes : « Est-elle vraiment digne, la foule, de ce sceptre (démocratique) qu'on va lui donner ? Ce nouveau Briarée mérite-t-il de recevoir dans ses mille bras le bâton du commandement qui va tomber des mains

des despotes ? Est-il juste que, comme autrefois on était souverain par la naissance, on le soit aujourd'hui par le nombre, et que l'arithmétique détrône l'hérédité?».

Si la foule est la semence, digne ou non de porter le sceptre, il lui appartient. Si elle n'est que la terre, elle ne donnera la nourriture et le développement qu'aux semences (idées individuelles) qui seront en conformité avec sa propre nature.

On attribue généralement la dépopulation à l'accroissement des grandes villes au détriment des campagnes. Cette opinion n'est pas nouvelle : Henri III trouvait déjà que la tête de la France, Paris, était trop grosse, et avant lui, Charles Quint disait à François 1er : « N'oubliez pas cette vérité, mon frère, les capitales, où les classes nécessiteuses dominent par le nombre deviendront immanquablement la tombe des royaumes et des grandes nations. » M. Goldstein examine, dans le *Mouvement socialiste*, si cette opinion est vraie pour la France.

Les principales questions à considérer, dit-il, sont les suivantes : 1° Le rapide développement des grandes villes est-il un phénomène particulier à la France ? 2° La population des grandes villes en France augmente-t-elle plus rapidement ou plus lentement que celle des grandes villes d'Allemagne ou d'Angleterre ? 3° Quelle est la cause de l'accroissement plus rapide ou plus lent de la population dans les grandes villes françaises?

L'auteur montre, chiffres en main, que la France a beaucoup moins de grande villes que l'Angleterre et l'Allemagne et que ses grandes villes se développent beaucoup plus lentement que celles des deux autres pays. « En présence de ces faits, ajoute-t-il, on ne saurait parler de la surabondance des grandes villes en France. Et tout homme impartial doit se demander si ce n'est pas, au contraire, à la pénurie des grandes villes qu'il faut attribuer la stagnation de la population en France. »

M. Goldstein démontre ensuite, toujours à l'aide des statistiques, qu'il n'y a que deux classes de la société qui contribuent à augmenter la population ; la première est celle des paysans pauvres et des prolétaires agricoles ; la seconde est celle des ouvriers des régions houillères et des grands centres industriels.

Ces faits n'infirment pas les assertions de Charles-Quint et de Henri III. Ces deux potentats ne parlent pas de toutes les grandes villes sans distinction, mais seulement des capitales. Pour eux la

cause de la dépopulation et de la ruine des États est la disproportion entre la tête et les membres ; disproportion qui n'existe pas, M. Goldstein en convient et même le prouve, en Angleterre et en Allemagne.

Il n'en est pas moins vrai que les paysans riches ne sont pas plus prolifiques que les citadins riches et que « pour résoudre la question de la dépopulation en France, il ne faut pas augmenter les charges qui pèsent sur le prolétariat agricole ou urbain pour favoriser les paysans dont la situation est assez bonne. »

Et pour décharger le prolétariat, la première chose à faire serait de supprimer la protection douanière sur les denrées de première nécessité. Quel dommage que les socialistes ne se soient pas aperçus plus tôt de cela, ils se seraient unis aux économistes et les droits protecteurs du prétendu « travail national » n'auraient pas été établis, ce qui eût été plus simple que de les supprimer. Mais il est toujours temps de revenir de ses erreurs. Espérons donc qu'avec le temps les socialistes deviendront libre-échangistes. Et alors...

« — L'alcoolisme, comme le militarisme et le cléricalisme, ne disparaîtront qu'avec le capitalisme. Le trois-six sera tué par les trois-huit ! » Ce sont les socialistes qui disent cela et ils sont d'accord entre eux sur ce point, ce qui n'est pas très commun.

Mais bientôt ils se divisent. Faut-il attendre la chute du capitalisme pour que l'alcoolisme disparaisse avec lui, comme l'ombre avec le corps, ou bien, en attendant l'avènement de la société future, convient-il de prendre part, comme de simples bourgeois, à la lutte contre l'alcoolisme ? M. Verhaeghe opte pour ce dernier parti et, pour combattre efficacement l'alcoolisme, il en recherche les causes dans le *Mouvement socialiste* du 15 juin.

Ces causes sont : le besoin de société, l'instinct d'imitation, l'oisiveté, le mode de paiement des salaires, les préjugés, etc., etc. Nous ne voulons relever qu'une de ces causes : l'oisiveté. Avec raison, M. Verhaeghe entend sous cette rubrique aussi bien l'inaction intellectuelle que le désœuvrement physique. Le socialisme supprimera-t-il cette cause ?

D'abord, ses trois-huit ne sont qu'un acheminement aux quatre six, et ainsi de suite. Ensuite, quand tout sera réglé par le gouvernement, qui n'aura fait que changer de titre et s'appellera *administration*, l'inaction intellectuelle atteindra son maximum aussi bien que le désœuvrement physique. En effet, l'intelligence ne peut agir sans un objet, sans un but ; or, les administrés seront dispensés de tout souci, de toute prévision. Il y a donc tout lieu

de croire que s'il y a de l'alcool en régime socialiste, les socialisés en boiront plus que jamais.

Dans le *Rentier* du 7 avril, M. A. Neymarck donne le nombre des entrées payantes et gratuites aux Expositions de 1867, 1878, 1889 ; le mouvement comparatif des visiteurs ; celui des exposants et des récompenses ; puis il présente un tableau des progrès de divers genres réalisés depuis l'Exposition de 1855, dans lequel nous relèverons les faits suivant :

La population a augmenté de 3 millions. Les fonds déposés aux caisses d'épargne ordinaires, sans compter les 875 millions déposés à la *Caisse nationale d'épargne* par 3.087.621 titulaires de comptes au 31 décembre 1898, ont augmenté de 3.155 millions. Le nombre des livrets s'est accru de 5.877.102. Le nombre des élèves des lycées et collèges a quadruplé. La production des combustibles minéraux s'est accrue de 23 millions de tonnes. Le nombre des établissements employant des machines à vapeur a augmenté de 30.000. Le commerce général a augmenté de 6 milliards et le commerce spécial, importations réunies, de 5 milliards. Le nombre des kilomètres de chemins de fer en exploitation a passé de 5.526 à 36.934. Le nombre des voyageurs transportés s'est accru de 340 millions. Le nombre de tonnes de marchandises, de 98 millions, etc., etc.

Et les hommes sont plus mécontents de leur sort qu'ils ne l'ont jamais été. Quels ingrats ! C'est bien le cas de redire : Oignez vilains, ils vous poindront, poignez vilains, ils vous oindront.

— Notre chère alliée la Russie n'a pas fait un trop mauvais marché en acceptant notre *duplice*. La France, dit M. Neymarck, dans le *Rentier* du 17 mai, est créancière de la Russie pour 7 à 8 milliards de francs. Rien que pendant la période de 1884 à 1897, le montant des titres russes timbrés à Paris représente un capital nominal de 5,821.981.009 francs. « Ce qui ressort de cette statistique, dit M. Neymarck, c'est que la France n'a pas ménagé son concours financier à sa puissante et fidèle alliée, car dans aucun pays du monde les valeurs russes ne sont aussi répandues que chez nous. »

La Russie a-t-elle usé de réciprocité ? « Le commerce d'importation français en Russie n'est pas ce qu'il devrait être, si on le compare à celui de l'Allemagne et de l'Angleterre. Les exportations d'Allemagne en Russie ont été, en 1898, de 525 millions ; celles d'Angleterre de 196 ; les nôtres ont été seulement de 70 millions. » Espérons que, quand la Russie sera outillée, par le moyen

de nos capitaux, notre commerce d'exportation avec elle augmentera.

Je comprends que les marxistes affirment que leur système est scientifique : il suffit d'affirmer pour que les badauds croient; mais je ne comprends pas que les adversaires disent la même chose. Si le marxisme est réellement scientifique, pourquoi le critiquez-vous ? C'est pourtant ce que font la plupart de ceux qui discutent le système de Marx. Il y a cependant, Dieu merci, quelques exceptions ; c'est ainsi que nous trouvons dans les *Temps nouveaux* une longue étude par M. Tcherkesoff : *Un plagiat très scientifique*, où l'auteur démontre, comme l'indique le titre, que le marxisme est bien un plagiat, mais qu'il n'est guère scientifique.

— M. Andrews montre aussi à sa manière, dans un article des *Temps nouveaux* : *Concentration ou décentralisation*, qne le marxisme n'est pas si près de la vérité qu'on veut le faire croire. « L'état actuel des choses, dit l'auteur, ressemble à une circulation plutôt qu'à une concentration des richesses. Si la richesse semble avoir été concentrée, c'est que la production est devenue plus grande, sans quoi la concentration aurait été très modeste ».

M. Andrews croit aussi que l'évolution se fait et que la révolution n'est pas nécessaire : « Si la volonté humaine ne pouvait pas déjà échapper, en partie, aux conséquences logiques du système actuel, elle ne pourrait jamais y échapper totalement, car la conséquence logique *d'être esclave* c'est de *rester esclave* ». L'auteur soutient également que l'expropriation des capitalistes, par l'État ou par les groupements libres, n'améliorerait en rien l'état social. Les pauvres, une fois sortis de leur condition, « se montrent d'ordinaire plus rapaces, plus exigeants, moins sympathiques en un mot que ceux qui ont joui, dès leur naissance, d'une meilleure situation. Ce fait bien connu devrait démontrer que la concentration de la richesse serait mauvaise pour le lendemain de la révolution, et qu'au lieu de conduire à une transformation sociale, elle l'empêcherait ».

Quand je vous dis que les anarchistes finiront par devenir économistes, et cela parce que, en général, ils cherchent sincèrement la vérité sans courir après l'assiette au beurre.

La *Revue économique de Bordeaux* combat toujours, avec un courage et aussi un talent dignes d'éloges, les privilèges douaniers des agriculteurs, des filateurs de toutes sortes, des maîtres de forges, des propriétaires de mines de charbon, des fabricants de sucre etc. « A eux tous, Léon Say l'a déclaré en pleine tribune, ils prélevaient sans compensation, avant 1892, sur les consommateurs français un lourd tribut de 1500 millions ; mais depuis lors il faut y ajouter l'énorme accroissement des droits d'entrée sur les similaires étrangers et sur les maïs : de sorte qu'à l'heure actuelle les Français pris en masse paient, au bas mot, un tribut de 2 milliards à quelques centaines de milliers de leurs concitoyens privilégiés. C'est chose exorbitante, inouïe, et personne n'a l'air de s'en douter, tant les Français paraissent se désintéresser des affaires publiques. Ils ne voient donc pas ce qu'ils paient indûment à une oligarchie, et encore moins que c'est là l'unique cause de la déchéance de la France vis-à-vis des pays étrangers ! »

— Dans la même livraison nous trouvons des fragments d'une lettre ouverte adressée par M. A. Vivier à M. Jules Roche, fondateur de la Ligue des contribuables, priant celui-ci de prendre ausi en mains les intérêts des consommateurs. Le protectionnisme, dit M. Vivier, produit l'enchérissement des denrées, qui engendre l'augmentation — non sans grèves, — du prix de la main-d'œuvre, qui entraîne une majoration des prix de revient de nos produits, qui nous met dans un état d'infériorité sur le marché mondial. « N'est-il pas absolument contraire aux principes d'une démocratie dont l'idéal doit être l'amélioration du sort du plus grand nombre, de voir les objets les plus nécessaires à la vie, dès qu'ils sont de provenance étrangère, frappés à nos frontières de droits de douane qui en élèvent le prix et retombent sur la tête des consommateurs ? »

On voit que M. Vivier est de la vieille école. L'idéal de la démocratie *sociale* est d'empirer le plus possible la condition du plus grand nombre, afin de le pousser à la révolte et de provoquer la révolution *sociale* également.

Le *Bulletin de la Société Turgot* (du Havre) renferme le compte rendu du secrétaire général sur la première année d'existence de cette société. Nous avons voulu, y est-il dit, faire une Société où l'on viendrait de tous les horizons politiques, philosophiques et religieux, et qu'on jugerait sur des travaux, non sur des noms de personnes. Il paraît que l'appel a été entendu. « Nous commençons à

nous faire connaître au dehors. L'envoi de notre *Bulletin* à une cinquantaine des Sociétés et des personnalités de la science économique, leur a appris que Turgot avait ses fidèles. » Nous ne pouvons que nous réjouir du succès de la Société Turgot, les sociétés de ce genre ne sont pas trop nombreuses en France ; mais, en y mettant de la bonne volonté, peut-être arriverait-on à les multiplier.

Nous remarquons aussi dans ce *Bulletin* une conférence de M. Follin : *Bienfaits et méfaits de l'association* ; un résumé des *causeries post-scolaires* organisées dans les associations d'anciens élèves avec le concours de la Société Havraise d'éducation populaire. Dans la première de ces causeries, M. Sorel remarque que la crise universitaire tient au manque de décentralisation et de liberté ; « l'enseignement officiel subit une baisse, parce qu'il n'a pas assez de souplesse pour lutter contre la concurrence ». Suivent une *causerie commerciale*, par M. du Pasquier, avec projections ; de M. Follin sur le *Libre-Echange et la protection*, de M. Guitton sur le *choix d'un professeur*, etc.

Les discussions de la Société sur la situation commerciale, sur les saisies-arrêts des salaires ouvriers, sur les conditions du travail dans les adjudications publiques, présentent aussi un haut intérêt, leurs titres seuls l'indiquent ; mais la place nous manque pour les analyser.

L'Association générale des étudiants a organisé des conférences populaires qui n'ont pas obtenu le succès espéré. Le public vient nombreux, dit le *Bulletin* de l'Association, mais les ouvriers étaient la minorité des auditeurs. « C'est aux ouvriers avant tout que s'adressaient nos causeries ; ils ne sont pas venus vers nous, la faute en est à nous qui ne nous sommes point rendus auprès d'eux ». L'Association se propose de reprendre son œuvre sur des bases nouvelles et de la mener définitivement à bien. Ce sera peut-être difficile : les ouvriers sont hélés de tant de côtés à la fois, qu'ils ne savent plus à qui entendre et qu'ils font le même cas des conférences populaires qu'un coq d'une perle.

Nous remarquons, dans ce même *Bulletin*, un article de M. G. Accolas sur les vieux auditeurs bénévoles de la Sorbonne, qui se répandent dans les amphithéâtres « avec la satisfaction souriante de ceux qui font les premiers pas dans la science » ; et les fougueuses vieilles dames qui descendent au premier rang, sortent de leur poche des cahiers de papier et s'apprêtent à écrire,

en pensant à autrechose « des notes stupéfiantes et hétéroclites ». Voilà ce qu'on appelle l'enseignement supérieur !

L'*Artisan* est une jeune revue mutualiste, organe officiel de la Société des artisans canadiens français. Pour être admis dans cette société, il faut : être catholique et n'appartenir à aucune société secrète ou autre défendue par l'Eglise ; avoir de bonnes mœurs ; jouir d'une bonne santé, ne pas exercer de métier insalubre, tels que : égoutier, vidangeur, pompier, ingénieur et chauffeur de locomotives, mineur, serre-frein, etc., etc.

Un médecin du siècle dernier, Ramazzini, a écrit un livre pour démontrer que tous les métiers sont insalubres ; il s'en suit que personne ne peut faire partie de la dite Société.

Je n'ai sous les yeux que les n°s 4 et 5 de l'*Artisan*. On y trouve des articles de divers genres et sur une grande variété de sujets en prose et en vers.

La *Papauté et les peuples*, revue internationale des sciences sociales, d'histoire et de droit public chrétien, dont nous avons annoncé la naissance dans notre dernière *revue*, se réjouit du succès qu'elle a obtenu dans le monde catholique. « A cette époque de transition sociale, est-il écrit dans le numéro d'avril, nous voulons être un organe d'action et de combat pour la bonne cause ; nous avons l'ambition d'arriver à être — qu'on nous pardonne la naïveté du rapprochement — comme un zouave du Pape qui court partout où le besoin se fait sentir pour seconder la puissante action que déploie le Saint-Siége dans la grande transformation sociale qui s'opère sous nos yeux. »

Mais il paraît que la papauté est plus belle à voir de loin que de près, puisqu'on avoue qu'il y a deux points du globe où son influence « est en butte aux contradictions et aux critiques de toutes sortes ». Ces deux points sont la France et l'Italie.

La *Province*, revue mensuelle de décentralisation, est venue au monde le 25 mai. Son sous-titre indique clairement son but ! Il ne s'agit pas de *décapitaliser* Paris, mais « de remédier par une large publicité à ce qu'a de fâcheux et d'abusif la concentration de tout le mouvement intellectuel du pays dans Paris, qui en souffre de

pléthore, au point de laisser inutilisés et stériles quantité de mérites et d'efforts ».

Cet effort pour la décentralisation intellectuelle se manifeste sur beaucoup de points du territoire. Produira-t-il un résultat satisfaisant ? Le mouvement intellectuel a pour substratum le mouvement économique, comme la statue le piédestal. Pour que la décentralisation intellectuelle fût réalisable, il faudrait donc commencer par décentraliser économiquement ; or, je connais plusieurs de ces revues provinciales décentralisatrices et, non seulement elles ne s'occupent pas du point de vue économique, mais elles s'interdisent de propos délibéré d'y toucher. Comment les intellectuels quitteront-ils Paris pour la province,s'ils n'y peuvent pas vivre ? Comment y pourront-ils vivre si Paris absorbe tout le superflu de la province pour encourager et subventionner ses intellectuels. Je n'en souhaite pas moins que mon raisonnement soit faux.

La *Province* du 25 mai contient un très bon article de M. Delivet sur les marchés à terme. Les autres articles sont plutôt scientifiques ou littéraires qu'économiques. Dans le numéro du 25 juin, le premier article est de M. Follin : *La Presse de l'avenir*. Nous avons vu plus haut que la presse est très loin d'être à hauteur de sa mission et qu'elle y tourne même le dos. M. Follin se propose de la ramener dans la bonne voie et, de serve de l'opinion publique qu'elle est, en faire la reine ou du moins la directrice.

La presse doit éclairer le public, éclaircir la source des malentendus ; pour qu'elle serve de guide à l'opinion, il faut : 1° qu'elle ne puisse jamais être soupçonnée de prècher pour son saint, c'est-à-dire pour des intérêts particuliers ; 2° qu'elle ait un point de départ solide et admis par tous. Ce point de départ, c'est la liberté, « il n'est pas un parti qui ne s'en réclame » ; 3° que le *droit* individuel ait pour correspondant le *devoir* individuel et non le prétendu *devoir social*, « qui énerve les initiatives en atténuant les responsabilités. » L'œuvre entreprise par M. Follin est ardue ; mais *à vaincre sans péril...*

Le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie a demandé aux Chambres de commerce de classer par ordre d'urgence les travaux à effectuer sur les voies ferrées et de navigation. La Chambre de commerce du Mans répond que les travaux d'amélioration sur les voies de navigation les plus urgentes sont de rendre la Loire navigable, que c'est le vœu de tous les corps

constitués régionaux, que le concours financiers des différents départements est acquis. Des renseignements très détaillés sont donnés à l'appui de ce vœu, sur la navigation, passée et présente, de la Loire, du Loir et de la Sarthe.

La même Chambre de commerce se prononce contre le rachat des chemins de fer. « Il y aurait lieu, afin d'indemniser les Compagnies, de contracter un gros emprunt pour le remboursement immédiat et de s'engager à servir d'importantes annuités pour les remboursements à terme. La situation financière du pays avec une dette de 35 milliards et un budget annuel de 4 milliards ne permet pas de s'engager dans une voie qui peut être périlleuse. »

— La Chambre de commerce d'Alger traite la question du Transsaharien. L'occupation d'In-Salah provoque des appréciations nouvelles à ce sujet. Cet événement a eu pour conséquence de faire ressortir l'intérêt, plus puissant aujourd'hui que jamais, de l'établissement de la voie ferrée jusqu'à Laghouat. « Etudions notre Sud algérien, dit la Chambre du commerce, pour en tirer parti en le dotant des voies ferrées sahariennes et nous songerons ensuite au transsaharien, car l'hinterland saharien est encore trop peu connu pour qu'on puisse, dès à présent, entreprendre sans témérité la construction de la ligne ferrée qui le traversera. »

En réponse au questionnaire du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie sur l'amélioration des voies de communication, la Chambre de commerce d'Alger demande : le rachat des chemins de fer algériens avec déplacement de la gare d'Alger et l'achèvement de la ligne de Laghouat. Quant aux voies de navigation, l'Algérie n'en possède pas ; mais elle possède des ports maritimes et demande des améliorations.

— La Chambre de commerce française de Milan donne, dans son Bulletin mensuel, des renseignements détaillés sur l'industrie du sucre de betterave en Italie. Cette industrie a pris des développements très considérables : En 1882, elle ne produisait que 191 tonnes ; encore en 1890, sa production se bornait à 788 tonnes ; en 1895, elle atteint 2.647 et en 1896, 2.300. Si cela continue, l'Italie donnera bientôt, elle aussi, des primes à l'exportation et les primes des divers pays producteurs finiront par se compenser et s'annihiler. Dans le même Bulletin, *la récolte des cocons en 1899* et *le développement industriel de l'Italie* méritent aussi toute l'attention des intéressés, mais la place nous manque pour résumer ces études.

— Pour la même raison, nous ne ferons que mentionner l'article le plus important du Bulletin mensuel de la Chambre de commerce

française de New-York: *la production du coton et l'industrie cotonnière aux Etats-Unis.* « Pendant les dix dernières années, les États-Unis ont exporté près de 30 milliards de livres, évaluées à plus de 2 milliards 1/4 de dollars. » La production du coton paraît devoir augmenter encore, car on espère trouver de nouveaux débouchés en Asie. A moins que les Boxers ne parviennent à fermer les portes de l'Orient aux produits européens.

Rouxel.

LE SOCIALISME MUNICIPAL

L'Angleterre est un des pays de l'Europe où l'Etat laisse le plus d'initiative aux autorités locales ; et comme il est de l'essence de toute autorité de s'étendre si elle n'est pas contenue ou entravée par une autre, il en résulte que le socialisme municipal a fait des progrès si rapides et si inquiétants que le gouvernement a cru devoir nommer une commission d'enquête, tirée des deux Chambres pour étudier la question.

Lord Avebury profite de la circonstance pour exposer, dans la *Contemporary Review* de juillet, les résultats si frappants déjà produits par ce système d'administration, et ceux qui sont à prévoir dans le cas où il continuerait de prendre de l'extension. Cette question intéressant tous les pays, car il est désirable que les uns profitent de l'expérience faite par les autres, nous allons résumer l'étude si suggestive de Lord Avebury.

La première chose qui frappe Lord Avebury, c'est l'accroissement des dettes locales. Si notre dette nationale a diminué, dit-il, nos dettes municipales ont augmenté dans une plus large mesure. Les rapports du Bureau de commerce montrent que, depuis quelques années, ces dettes ont augmenté dans la proportion suivante :

1894...........................	£ 1.650.000
1895...........................	1.376.000
1896...........................	3.067.000
1897...........................	5.942.000
1898...........................	6.771.000
1899...........................	39.000.000

La somme des dettes locales dépasse aujourd'hui 250.000.000 de liv. st., et, si l'on n'enraye pas la tendance actuelle des municipalités à s'embarquer dans les entreprises industrielles, elle augmentera encore par centaines de millions sterling. En effet, si, comme on le propose, les compagnies des eaux sont rachetées, ce sera une affaire de 100.000.000 de liv. st. ; les Compagnies du gaz y ajouteront 50.000.000 les logements des pauvres 50.000.000 ; les tramways 30.000.000 de liv. st., puis l'éclairage électrique, les téléphones, etc.

Si ces entreprises sont monopolisées par les municipalités, que deviendra l'industrie privée dans cette situation ? Il est à peine utile de

dire combien sera funeste le coup qui lui sera ainsi porté. Qui donc risquera son argent dans une entreprise en concurrence avec les conseils municipaux qui peuvent puiser dans la bourse sans fond des contribuables et ne courent aucun risque pour eux-mêmes ?

On nous assure que nous pouvons avoir confiance dans les municipalités par la raison que, selon toute vraisemblance, les contribuables ne gaspilleront pas leur propre argent. Cette objection pourrait avoir quelque valeur si tous les électeurs étaient contribuables, mais il s'en faut qu'il en soit ainsi. A Londres, par exemple, sur 600.000 électeurs, environ 150.000 ne payent pas d'impôts, et la force du parti « progressiste [1] » réside dans ces districts où, la plupart du temps, les propriétaires payent les contributions, de sorte que les électeurs ont peu d'intérêt à économiser.

A ce propos Lord Avebury conclut que « cela rend d'autant plus nécessaire une sage surveillance du Parlement ». Nous doutons un peu de l'efficacité de cette surveillance, et nous préférerions voir tout simplement appliquer la maxime de simple justice : « Qui commande, paye ». Mais la « justice sociale » est souvent le contre-pied de la justice naturelle.

Lord Avebury est un vieil ami du célèbre Edison et fut un de ses principaux collaborateurs pour l'introduction de la lumière électrique en Angleterre. Pour nous montrer à quel point l'industrie libre sera entravée par l'industrie municipale, il raconte sommairement les grandes difficultés qu'ils eurent à surmonter, les procès à soutenir, etc.

« Nous fûmes plusieurs années, dit-il, sans rien recevoir et, quoique la compagnie soit maintenant florissante, le dividende est seulement de 6 0/0. Nous rencontrâmes des obstacles tout spéciaux dans les cités où les municipalités possédaient le gaz : elles nous regardaient comme des rivaux. Et l'opposition continue. Mieux encore : les autorités municipales se montrent hostiles aux projets pour fournir l'électricité à bon marché aux manufactures. Les partisans des industries municipales parlent avec mépris des « spéculateurs privés ». Mais s'il y a une spéculation inique et méprisable, c'est celle qui se fait, sans risques ni périls pour les spéculateurs, avec l'argent des contribuables. »

*
* *

Le municipalisme conduit à une autre conséquence non moins funeste. Telles que sont déjà les attributions des municipalités, elles prennent beaucoup de temps aux conseillers, ce qui empêche les

[1] Les socialistes municipaux s'appellent « progressistes » probablement parce qu'ils appliquent leur système progressivement, s'emparant des divers services publics les uns après les autres, suivant les occurences.

hommes vraiment capables, mais trop occupés par ailleurs, d'accepter les mandats municipaux, et laisse le champ libre aux politiciens, aux intrigants, aux ignorants. Que sera-ce donc si ces attributions se multiplient à l'infini ?

Prenons pour exemple la municipalité de Londres. Tout conseiller prenant sa part moyenne du travail des commissions doit, dès à présent, consacrer au moins trois jours par semaine au travail du Conseil. Si la fourniture d'eau, l'éclairage, la force électrique, les tramways, les omnibus, etc., etc., sont monopolisés par le Conseil, ses membres devront y consacrer tout leur temps et cela ne suffira même pas. Il faudra donc leur donner des auxiliaires, augmenter la bureaucratie municipale.

Ce sera, dit Lord Avebury, un triste jour pour le pays, que celui où les industriels et les commerçants trouveront qu'il leur est impossible de s'occuper des affaires publiques. Les municipalités ont des fonctions qui entraînent de grandes responsabilités, elles ont à résoudre des problèmes qui suffisent à absorber toutes leurs forces.

Il y a longtemps que Lord Rosebery conseillait sagement à ses collègues de « ne pas casser les reins du Conseil ».

L'action intempestive des municipalités produit souvent un résultat contraire au but proposé. C'est ce qui est arrivé, par exemple, pour les logements des pauvres. Il est certain que, dans la plupart de nos cités, se trouvent des maisons indignes d'abriter des êtres humains. Il y a, dit dit M. Avebury, deux manières de remédier à cet état de choses : 1° Les municipalités ont le pouvoir, sous les lois existantes, d'obliger les propriétaires à mettre ces habitations dans l'état de salubrité convenable ; 2° ou elles peuvent acheter la propriété et bâtir elles-mêmes des logements d'ouvriers.

Le premier procédé me semble le meilleur, mais le second est celui qu'ont adopté certains conseils municipaux. Or, Miss Octavia Hill, qui parle avec tant d'autorité et d'expérience sur ce sujet, nous a dit que, à son avis, il n'était nullement désirable que les municipalités entreprissent de construire des logements pour les pauvres.

D'autre part, Lord Rosebery, allant récemment inaugurer des logements d'ouvriers élevés par la commune, à Shoreditch, a prononcé comme toujours en pareille circonstance un charmant discours où il fait l'éloge de la commune, tout en lui adressant d'accablantes critiques. « Vous avez, dit-il, logé trois cents familles, en dépossédant peut-être un plus grand nombre ». Il paraît qu'en effet le nombre de personnes déplacées fut de 533 et celui des pauvres qui furent pourvus ne s'éleva qu'à 472. « Cela semble une singulière façon de loger les indigents ; déloger serait plutôt le mot exact. Il est évident que plus il y a de pauvres logés avec ce système, plus il y en a de délogés ».

Mais les 472 personnes pourvues appartenaient-elles à la même classe que celles qui furent expulsées? Nullement. « Vous faites d'admirables constructions, continue Lord Rosebery, mais les habitants ne sont pas les mêmes que vous avez dépossédés. Ces constructions sont en général occupées par une classe à laquelle elles n'étaient pas destinées ».

Ce n'est pas tout. Lord Rosebery ajoute qu'il n'y aurait eu dans ces logements absolument personne de la classe qu'on se proposait de loger « si l'assemblée communale n'avait exercé une sage sélection en refusant les locataires qui offraient plus qu'on était disposé à recevoir ».

L'assemblée communale avait donc dépensé en logements des milliers de livres, prélevées sur les contribuables, et ensuite, elle avait pris « une sage mesure » en les louant au-dessous de leur valeur! « Assurément, conclut Lord Avebury, un tel système offre une vaste perspective d'intrigue et de corruption ».

On peut ajouter que les « progressistes » font ainsi « progresser » le nombre des vagabonds sans feu ni lieu.

Quand le Conseil de Londres proposa d'adopter une semblable politique, j'écrivis, dit Lord Avebury, aux grandes compagnies qui avaient logé des milliers de travailleurs, et leur demandai quel était le résultat de leurs opérations. Leur réponse fut qu'elles ne feraient plus de ces constructions, puisque les municipalités en élevaient. Si le Conseil de Londres et les communes ne s'étaient pas chargés de cette besogne, il y aurait, en ce moment, tout autant de logements ouvriers. Même en admettant que ces communes aient fait œuvre utile, la besogne accomplie n'est qu'une bagatelle. Londres a 5 millions d'habitants, dont un grand nombre de pauvres, et en loger quelques milliers n'est vraiment rien. Si cela doit se faire, il faut le faire complètement; or, comme il en coûte 30.000 liv. st. pour loger 500 personnes, il est aisé de voir quelle somme gigantesque serait requise pour mener cette entreprise à bonne fin.

*
* *

Les socialistes municipaux soutiennent que les entreprises communales seront gérées plus économiquement que les entreprises privées, que les frais généraux seront moindres et les bénéfices plus considérables. Lord Avebury est d'un avis tout opposé. Cette hypothèse, dit-il, n'est pas d'accord avec les faits, et nous avons sous les yeux, à cet égard, de nombreuses leçons de choses. On cite souvent la municipalisation des télégraphes comme un brillant succès financier. La vérité est que nous avons perdu plus de 7.000.000 liv. st. et que le déficit annuel va toujours croissant. Il y a trois ans, il était de 340.000 liv. st.,

l'année suivante il fut de 440.000 et l'année dernière de 600.000 liv. st.

Il est juste de reconnaître que cette perte est due en partie à l'abaissement du tarif; cependant, si les télégraphes n'avaient pas été rachetés, nous aurions eu probablement l'abaissement du tarif sans la perte. Quoi qu'il en soit, on ne peut donner la même excuse pour le cas suivant :

A Victoria, les chemins de fer ont été pendant quelque temps exploités par l'Etat, il en est résulté une perte de 7.750.000 liv. st. Ce n'est pas le seul cas de ce genre. L'Australie du Sud a également perdu 2.000.000 liv. st. Cette perte n'est pas due à l'abaissement des tarifs, mais à ce que l'état-major est trop nombreux et à ce que les influences politiques se font trop sentir dans cette administration. En ces circonstances, le gouvernement a nommé une commission d'enquête ayant un expert spécial d'une autre colonie. Cette commission a fait un rapport indiquant diverses économies réalisables qui sont mentionnées dans un admirable article de l'*Economist*, mais l'auteur ajoute : « Il est évident que ces propositions rencontreront une résistance énergique de la part des employés qui sont solidement organisés, tandis que l'administration elle-même est désorganisée, sinon démoralisée. La Commission rapporte à ce sujet qu'il y a sept associations établies parmi les employés, dont le but, avoué de tous, est de défendre leurs droits et leurs privilèges. A moins qu'il ait le courage de risquer une grève générale, le gouvernement luttera en vain contre la ligue de ces associations, qui comptent dans leurs rangs les hommes mêmes qui doivent diriger l'administration des chemins de fer du pays, mais prennent position contre tout essai de réformes pouvant diminuer leurs privilèges et leurs prétendus droits. Le secrétaire de l'Association (un conducteur de locomotive), dans un long discours, attaqua le rapport de la Commission en termes injurieux qui furent accueillis par des applaudissements prolongés, etc. »

Dans l'Inde, la nationalisation ou municipalisation des chemins de fer n'a pas produit de meilleurs résultats qu'en Australie. En avril dernier, M. Bell, du département des chemins de fer du gouvernement de l'Inde, a lu un mémoire très intéressant à la Société des Arts, où il dit qu'il était d'abord partisan de l'exploitation des chemins de fer par le gouvernement, mais que son expérience l'a convaincu que le seul moyen d'introduire une vie nouvelle dans les chemins de fer de l'Inde, était de laisser libre cours au capital privé, ce qui implique l'abandon graduel, mais complet de la gestion gouvernementale. « L'exploitation de l'Etat, dit-il, ne peut coexister avec une vie réellement vigoureuse de l'existence privée, et c'est à cette dernière qu'il faut recourir pour les travaux de ce genre. »

Sir Julian Danvers, qui a été en rapport avec les chemins de fer de

l'Inde depuis leur origine, et qui en parle avec une expérience peut-être sans rivale, estime que l'action des compagnies est le moyen le plus satisfaisant de gérer cette industrie ; les chemins de fer étant une entreprise commerciale, sont mieux placés dans les mains de ceux qui peuvent les régir d'après les principes commerciaux. Cet avis est partagé par le gouvernement de l'Inde.

La politique du gouvernement indien a détourné le capital anglais de la construction des chemins de fer de l'Inde. Les capitalistes se disaient assez naturellement que, si un chemin de fer devait payer, il serait fait par le gouvernement ; c'est pourquoi ils dirigeaient leurs capitaux vers l'Argentine et ailleurs.

*
* *

La fourniture de l'eau ne donne pas de meilleurs résultats que l'exploitation des chemins de fer. La Commission de Lord Landaff chargée d'étudier la question de la fourniture d'eau à Londres nous apprend que, parmi les villes qui se fournissent d'eau elles-mêmes, il y a 141.000 liv. st. de profit pour 28 et une perte de 237.000 liv. st. pour 19.

Sir R. Webster, parlant devant la *Société des arts* avec la haute compétence qu'il possède en cette matière, disait : « Quant aux profits réalisés par des entreprises municipales, telles que le gaz, les tramways le fardeau des contribuables était moindre partout où l'on ne s'exposait pas à de tels risques. »

Les cas qui s'adapteraient le mieux aux entreprises municipales sont sans doute les tramways, l'éclairage et la fourniture d'eau.

En ce qui concerne les tramways, il y a deux choses à considérer. On peut admettre que les municipalités possèdent les tramways, mais non qu'elles les exploitent. Cette exploitation touche à trop de questions — salaires, profits, heures de travail, choix et acquisition des chevaux, des appareils électriques, etc. — pour que les municipalités puissent les résoudre. La solution de ces questions et la conduite d'une foule de détails exigent des connaissances spéciales que ne possèdent pas ordinairement les Conseillers municipaux, beaucoup de temps et d'attention que leurs nombreuses autres occupations les empêchent d'y consacrer. Or, on sait que la différence entre profits et pertes dépend en majeure partie d'une attention minutieuse à tous ces détails.

La question de l'éclairage se présente sur le même pied que celle des tramways. Il est à remarquer, dit Lord Avebury, que, pendant deux mille ans, peu de progrès ont été faits dans l'art de l'éclairage. Nos grands-parents n'avaient guère de meilleures chandelles que les

Romains. Jusqu'à la fin du siècle dernier, par exemple, nos phares contenaient de simples feux de bois ou de charbon (1).

Le progrès de l'éclairage électrique a été et est encore retardé par le fait qu'un grand nombre de municipalités sont intéressées à conserver le gaz. Nous pouvons raisonnablement espérer de nouveaux perfectionnements qui auront à lutter avec les systèmes actuels, et plus les municipalités seront intéressées aux modes d'éclairage d'à présent, plus il sera difficile d'introduire des perfectionnements.

Quant à la fourniture de l'eau, le Conseil de Londres est impatient de racheter les Compagnies. Cependant la Commission de Lord Landaff a récemment fait un rapport contre cette proposition. Les enquêteurs nous disent que les Comtés intéressés : Kent, Surrey, Middlesex et Hertfordshire sont tous opposés au rachat, ayant reconnu que la charge actuelle de l'habitant d'une maison de Londres d'une valeur imposable de 8 à 100 livres est au-dessous de la charge moyenne actuelle de la province, et que le rachat sera accompagné d'un déficit qu'on ne pourra combler qu'en accroissant la charge des contribuables. Il est vrai qu'on leur fait espérer — si tout va bien — qu'il peut y avoir quelque profit dans quatre-vingts ou cent ans d'ici, ce qui est une mince consolation pour les Londoniens dont les contributions croissent continuellement et rapidement.

Si nous convenons avec les enquêteurs que l'eau ne serait pas à meilleur marché, nous n'avons pas la sécurité de penser qu'elle serait aussi pure. La pureté de notre eau, observe Lord Avebury, dépend d'un bon filtrage. En ce moment, nos compagnies des eaux marchent bien, elles se sentent sous l'œil scrutateur du Conseil. Mais si la fourniture est faite par le Conseil lui-même, qui le surveillera ? *Quis custodiet ipsos custodes* ?

Enfin, si un Bill proposant le rachat d'une compagnie des eaux, de l'éclairage, etc., est présenté au Parlement, cette compagnie peut se faire entendre relativement aux termes du rachat, mais les contribuables qui ne trouvent pas ce projet sage n'ont aucun moyen de faire entendre leur voix et prévaloir leurs vues. C'est ce qui donne si beau jeu aux municipalisateurs.

*
* *

---

(1) Cet état stationnaire a eu pour principale cause l'obstacle qu'opposaient les corporations privilegiées à toute innovation. On sait que Quinquet eut toutes les peines du monde, au siècle dernier, à surmonter ce genre d'obstacles et à faire adopter la lampe qui porte son nom et qui se trouve encore au fond de quelques campagnes. Si les corps de métiers peuvent ainsi enrayer le progrès industriel, à combien plus forte raison les corps municipaux ?

Pour remédier à cet état de choses, Lord Avebury propose : 1° Qu'aucune extension nouvelle ne soit donnée aux entreprises municipales qu'après une enquête spéciale et approfondie de la question.

2° Qu'en ce qui concerne l'eau, l'éclairage, les tramways, les téléphones, les municipalites ne soient autorisées à prendre de nouvelles entreprises que si l'on peut montrer qu'il y a de bonnes raisons pour préférer l'entreprise municipale à l'entreprise privée.

3° Que tous les contribuables qui s'opposeraient à l'adoption du Bill aient le droit de se faire entendre et de donner leurs raisons.

Ces vœux, surtout le troisième, sont de toute justice. Les contribuables sont les plus intéressés dans l'affaire et ce sont eux qui doivent décider s'il y a lieu ou non de monopoliser tel ou tel service. Mais ils décident déjà, indirectement, en élisant leurs Conseils. Le mal est que tous les électeurs ne sont pas contribuables, et Lord Avebury n'indique pas le remède. Quant au Parlement et à ses enquêtes, il paraît douteux que cela forme un obstacle efficace au socialisme municipal, il est plutôt à craindre que le courant gagne les Chambres et que le socialisme devienne national.

Il n'en est pas moins vrai, comme le dit Lord Avebury, que la question est d'une importance capitale. Le municipalisme est le premier pas vers le socialisme. Ses promoteurs ne s'en cachent pas. M. Burns, interrogé sur la question de savoir jusqu'où il irait dans cette voie, et si c'était son désir que toute propriété privée, ou ce qu'il appelle « les instruments de production » fussent remis entre les mains de l'État ou des municipalités, a répondu affirmativement sans hésitation.

C'est, dit Lord Avebury, la claire perspective que nous avons devant nous. Si l'on ne s'oppose pas à la tendance actuelle, préparons-nous à un accroissement considérable d'impôts, à une énorme extension de nos dettes locales, à une grave atteinte portée à l'industrie privée et au découragement pour le progrès des inventions et des découvertes.

Le principal obstacle à opposer aux municipalités, ce n'est pas dans les lois qu'il faut le chercher : les législateurs sont les premiers atteints de l'épidémie socialiste, c'est à l'initiative privée de se défendre. Un des meilleurs moyens de défense est de donner la plus grande publicité possible aux résultats produits par le municipalisme, afin d'ouvrir les yeux du public sur le danger L'étude de Lord Avebury remplit parfaitement cette destination, c'est pourquoi nous avons cru devoir en présenter la substance aux Français, afin que l'expérience d'autrui profite à ceux d'entre nous qui seraient tentés d'entrer dans la même voie.

H. Bouet.

UNE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

DANS L'INDE NÉERLANDAISE

Le gouvernement de l'Inde néerlandaise, qui représente une population de 26 millions d'habitants, vient de publier son premier Rapport officiel sur les opérations de la Caisse d'épargne postale de l'Inde néerlandaise, relatif à la première période de ce nouveau service, du 1er juillet au 31 décembre 1898.

L'établissement de la Caisse d'épargne postale dans cette grande colonie de la Hollande fut proposé à la deuxième Chambre des États généraux des Pays-Bas, le 19 novembre 1891, par un député, M. H. D. Levijshon-Norman, qui fut appuyé par le ministre des Colonies le baron van Deden. L'affaire fut transmise, pour examen, au gouvernement de l'Inde. En 1896, le gouverneur-général de la colonie soumit au ministre des Colonies, à la Haye, un projet, bientôt adopté par un décret royal du 16 octobre 1897; et l'institution fut mise en œuvre le 1er juillet 1898.

L'organisation diffère peu du système pratiqué avec succès depuis vingt ans par la Caisse d'épargne postale des Pays-Bas, dont les progrès et la prospérité sont remarquables; c'est le système organisé et usité depuis 1861, depuis trente-neuf ans, par la première Caisse d'épargne postale, la *Post office Savings-Bank* du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Le gouvernement garantit sans aucune réserve aux déposants, le remboursement des dépôts et le paiement des intérêts.

Le taux de l'intérêt offert aux déposants est de 2.40 p. 100. Si le capital d'un déposant dépasse le chiffre de 1.200 florins (le florin égale 2 fr. 08), l'intérêt cesse pour l'excédent. Toutefois, à l'égard des sociétés, des fondations et autres œuvres d'utilité publique, le gouverneur général peut autoriser jusqu'à 2.400 florins.

Le siège de la Caisse d'épargne postale de l'Inde néerlandaise est à Batavia ; dans le premier semestre du fonctionnement, ce service a eu ponr agences 78 bureaux de poste sur 81 dans les provinces de Java et de Madera, et 34 sur 42 dans les autres parties du territoire colonial. Ces agences ont délivré, en six mois, 6.114 livrets, dont 3.376 à des Européens, 2.593 à des indigènes, et 145 à des Asiatiques étrangers ; les

dépôts ont été de 837.197 florins (soit 275 francs en moyenne par livret), dont les déposants ont retiré dans les six mois 100.208 florins.

Ces résultats sont satisfaisants, si l'on considère que l'institution n'a été encore servie que par un petit nombre de bureaux de poste; le gouvernement annonce qu'il se propose, comme on a fait en Angleterre au début de la Post-office Savings-Bank, d'étendre progressivement le nombre des bureaux et des bureaux auxiliaires des postes comme agences de la Caisse d'épargne postale. Il faut aussi ne pas oublier que cette institution de prévoyance opère au milieu d'une population dont les mœurs ne sont pas encore formées à ces habitudes d'ordre et de sage prévoyance. D'autre part, elle a pour stimulant d'avenir l'exemple heureux de la Caisse d'épargne postale qui fonctionne dans la métropole avec succès depuis 1881. Il est consolant et honorable pour notre siècle, de voir les Hollandais et quelques autres peuples d'Europe traiter aujourd'hui les indigènes de leurs colonies par les mêmes institutions qui, dans la métropole, ont été organisées pour élever la moralité et le bien-être des travailleurs, au lieu de ne penser qu'à exploiter les indigènes pour les dominer. Cette observation que suggère la création d'institutions de prévoyance pour les colonies asiatiques, révèle un système politique de colonisation digne d'être noté comme signe des temps nouveaux.

Fondée en 1881, la Caisse d'épargne postale des Pays-Bas a pris un développement constant, qui, en dix-huit années, a étendu sa clientèle à 693.228 déposants, ayant un stock de dépôts de 70 millions de florins (70.012.148 florins), soit 140 millions de francs; ce qui représente 138 déposants sur 1.000 habitants et 200 francs en moyenne par déposant: on voit que ce service populaire remplit bien sa fonction, de servir le petit monde, les plus modestes travailleurs.

Le nombre des bureaux de poste ouverts au public comme agences de la Caisse d'épargne postale a été progressivement étendu; il est aujourd'hui de 1.304.

Les frais d'exploitation sont de 0,37 p. 100 du stock des dépôts; 0,18 florin par opération, et 0,38 florin par déposant.

Les dépôts des Caisses d'épargne scolaires sont en progression: en 1897, ils étaient, pour l'année, de 33.780 florins; en 1898, ils s'élèvent à 40.549 florins. La même prospérité de cette institution d'éducation morale et économique se constate en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Italie et aux Etats-Unis d'Amérique.

Dans les Pays-Bas comme en France, une difficulté inhérente au fonctionnement des Caisses d'Epargne, la constatation de l'identité du déposant pour les remboursements, ne paraît pas encore résolue: le Directeur général de ce service a recommandé le système des *mots de*

passe, que nous avons souvent signalé d'après les expériences très probantes de l'Ecosse et de l'Autriche.

Il est bon de rappeler que la Caisse postale néerlandaise fonctionne à côté des anciennes Caisses d'épargne dites ordinaires, qui ont acquis depuis un demi-siècle, dans les Pays-Bas, une grande extension. La Caisse postale, dans les Pays-Bas et ses colonies, comme en Angleterre et en France, a surtout pour mission d'offrir le service de l'épargne dans des localités où les Caisses d'épargne ordinaires ne peuvent atteindre.

Une particularité intéressante et curieuse à noter : En vertu de la récente loi électorale, le droit électoral pour élire les députés de la seconde Chambre des États généraux (Chambre des députés) est accordé à tout déposant de la Caisse d'épargne, âgé de 25 ans, et possesseur d'un livret de 50 florins (100 francs) au moins. A ce titre, 1.417 personnes avaient réclamé le droit électoral avant 1898, et 729 durant l'année 1898.

Il convient de remarquer ici que le développement des institutions d'épargne dans les Pays-Bas a suivi depuis vingt-cinq ans les diverses phases de ces institutions en France. A la première session décennale de notre Société scientifique universelle des Institutions de prévoyance, tenue à Paris en 1878, et où siégèrent plusieurs des principaux hommes d'État et économistes français, Hippolyte Passy, Léon Say, Joseph Garnier, Michel Chevalier, Levasseur, Leroy-Beaulieu, Parieu, Lavergne, etc., un éminent homme d'État hollandais, M. de Bruyinkops, député aux États généraux, exposa que le journal *De Ekonomist* le soutenait résolument dans la campagne qu'il avait entreprise par la Presse et au Parlement pour multiplier les services d'épargne en organisant les bureaux de poste comme agences des Caisses d'Epargne ordinaires. Un essai fut tenté dans ce sens, comme en France, de 1875 à 1881 ; il ne réussit pas, toujours comme en France. Alors deux ministres recommandables par leur initiative, M. Klerck (Commerce) et M. Vissering (Finances), proposèrent résolument, au nom des légitimes intérêts populaires, de fonder une Caisse d'Epargne postale nationale ; le projet fut voté par la Chambre des représentants le 15 avril 1880 et par le Sénat le 24 mai suivant. L'institution nouvelle commença à fonctionner le 1er avril 1881, suivant les précédents de la Belgique, de l'Italie, du Japon et de plusieurs colonies anglaises, et donnant un bon exemple de plus à la France, — qui établit la Caisse d'Épargne postale en 1882 — à l'Autriche en 1883, à la Suède en 1884, à la Hongrie en 1886, à la Finlande en 1887, à la Russie, en 1889, etc., etc.

La première organisation de la Caisse d'Épargne Nationale postale des Pays-Bas, expressément basée sur nos travaux, fut réglée par M. Hof-

stede, alors directeur général des postes du royaume des Pays-Bas, secondé par M. Kerdijk, docteur en droit, économiste, qui devint ainsi directeur de la Caisse nationale postale. M. Kerdijk fut appelé, quelque temps après, aux fonctions de directeur de la Société du Bien général, *Maatschappij tot Nut van't Algemeen*, société qui, dans les Pays-Bas, exerce la plus large et la plus utile influence pour le développement des institutions d'éducation et de prévoyance populaires. Et le 1er juillet 1881, la direction de la Caisse nationale postale fut confiée à un savant professeur des sciences économiques et commerciales, M. Armand Sassen, *adhuc feliciter regente*, qui a beaucoup contribué au progrès de ce service dans les Pays-Bas et dans les colonies néerlandaises.

M. Sossen, aujourd'hui promu directeur général, a rendu bon compte des progrès de ce service de son pays à la deuxième session décennale, de 1889, de notre Association Universelle des Institutions de Prévoyance, comme cela va se faire, sur ses notes, avec plus grand honneur encore, au Jubilé de vingt-cinq ans de cette Union scientifique, à Paris, en septembre 1900, dans notre Rapport historique, séculaire et universel sur le *Progrès des Institutions de Prévoyance dans les divers pays du monde civilisé au cours de ce siècle*, dit le siècle des ouvriers : rapport où seront passées en revue, dans leurs origines et leurs développements avec mention des promoteurs principaux, les diverses institutions populaires : Caisses d'Épargne ordinaires, Postales, Scolaires, etc. ; Sociétés de Secours Mutuels, Retraites et Coopérations de crédit, de production et consommation.

A. DE MALARCE.

ARMÉE D'INTÉRIEUR

— Eh ! bien, mon commandant, qu'est-ce que vous dites des événements ?

Ainsi parlait, s'adressant à un nouveau venu de belle prestance un homme de tournure militaire lui-même, qui depuis quelques instants s'était arrêté près du banc où je me reposais.

Les évènements, c'étaient les affaires de Chine, et les préparatifs faits en vue de l'expédition projetée. Ces messieurs parlaient haut et sans aucune préoccupation des oreilles qui pouvaient les entendre. Naturellement, j'ouvris les miennes et je tâchai de faire mon profit de leur conversation.

Elle n'était point gaie, cette conversation; et ce n'était plus, comme il y a une quinzaine d'années, sur le ton de la plaisanterie que l'on parlait de la Chine, cette *quantité négligeable*, ainsi que l'appelaient alors nos grands politiques. On énumérait les difficultés de l'entreprise, la distance, le climat, la nature du pays, l'impossibilité de faire campagne à travers les terres marécageuses qui défendent l'approche de Pékin, la nécessité, par suite, d'attendre octobre et les gelées. (Je laisse aux interlocuteurs la responsabilité de toutes leurs opinions.)

— Et ce n'est pas drôle, observait le commandant de faire la guerre quand il gèle : nous l'avons vu en 1870. Et puis, ajoutait-il mélancoliquement, qu'est-ce que nous avons à envoyer là-bas, au défaut d'une armée coloniale qui est votée, enfin, mais qui n'est pas organisée ? Des enfants, des jeunes soldats de vingt à vingt-deux ans, qui n'ont jamais vu le feu, et qui ne sont pas en état de supporter la fatigue, les privations et les intempéries. Pauvres diables, ils fondront là comme à Madagascar !

Mais que voulez-vous qu'on fasse avec notre Gouvernement et avec notre système militaire actuel ? On a des hommes qui passent une couple d'années sous les drapeaux, avec l'idée de s'en aller le plus tôt possible. Cela peut faire une armée d'intérieur, bonne à défendre la fron-

tière en cas d'attaque, parce que tout Français aime son pays, mais incapable de faire au loin de grandes entreprises comme celles de nos pères.

Autrefois, on avait des hommes qui, en moyenne, comptaient quinze ans de service, rompus à la discipline, durs à la peine, en pleine force et en pleine résistance, sans souci de la vie civile et de la famille. Avec cela on pouvait aller partout : en Chine, au Mexique et ailleurs. C'étaient des armées pour l'extérieur cela. A présent, je le répète, nous n'avons plus que des armées d'intérieur. Nous sommes condamnés à rester chez nous.

J'écoutais, et je me disais : il y a du vrai dans ce qu'il dit, ce commandant. Mais peut-être n'y a-t-il pas tant lieu de s'en plaindre. D'abord, avec les armées de vieux soldats, on allait où l'on voulait, c'est vrai ; mais ce n'était pas toujours tout profit. Le Mexique, sans parler de la Russie et de l'Espagne, n'a été ni glorieux ni avantageux pour la France ; et le prestige de l'empire a pâli devant les hautaines injonctions du président d'une République sans armée permanente. L'expédition de Chine, en 1860, a réussi, matériellement ; elle aurait pu mal tourner, si l'Empereur d'alors se fût retiré sans négocier, laissant à l'hiver le soin de bloquer les Européens dans l'intérieur, sans communications avec la mer et sans moyens de ravitaillement.

Au point de vue moral, il n'y a pas de quoi s'en vanter. Le pillage du palais d'été a déshonoré les chefs des deux armées, anglaise et française. Et les ressentiments de l'humiliation alors subie n'ont pas été étrangers à l'irritation dont le soulèvement actuel est la manifestation. Nous avons excité la haine et nous avons enseigné l'emploi des armes savantes. Nous recueillons aujourd'hui ce que nous avons semé.

Armées d'intérieur ou armées d'extérieur ; armées de conquête ou armées de défense ; ce sont deux conceptions qui s'excluent. Il faut choisir.

Pour nous, notre choix est fait ; et nous croyons qu'il n'est pas moins dicté par le véritable patriotisme que par l'intérêt bien entendu et par l'humanité. Un despote uniquement préoccupé de sa puissance et de sa dynastie, une aristocratie maintenant ses privilèges aux dépens de la masse de la nation qu'elle exploite, peuvent trouver leur compte à entretenir, comme des dogues prêts à se jeter sur la proie qu'on leur montre, des armées d'invasion et de conquête. Une démocratie, soucieuse de sa liberté et de sa dignité, avare de son sang et respectueuse du sang d'autrui, ne doit songer qu'à assurer son indépendance. Et, contente de se rendre et de se sentir inviolable chez elle, elle n'a pas à porter au dehors, avec le fer et le feu, la servitude et la ruine. A ce rôle une armée d'intérieur suffit.

Les armées de la République Française, disaient nos pères, ne franchiront pas la frontière. Plût à Dieu qu'elles ne l'eussent jamais franchie en effet !

La République Française, disait Lamartine, au nom de la France, en 1848, ne fait pas de propagande occulte ou incendiaire chez ses voisins. Elle se contente d'exercer, par les lumières qu'elle répand, par le spectacle d'ordre et de prospérité qu'elle espère donner au monde, la seule propagande honnête et efficace, la propagande de l'estime et de la sympathie.

FRÉDÉRIC PASSY.

ACTUALITÉS SCIENTIFIQUES

UNE LANGUE NOUVELLE EST-ELLE POSSIBLE ?

APPEL AUX HOMMES DE SCIENCE ET AUX COMMERÇANTS.

Dieu sait combien de projets de langue universelle m'ont passé par les mains, sinon sous les yeux, hélas ! tant en ma qualité de membre de l'Institut, qu'en celle de membre de différents comités relevant du ministère de l'Instruction publique, ou de président de sociétés pacifiques ! Et le diable sait aussi combien peu m'ont semblé sérieuses et pratiques. Le *volapük* aurait pu avoir comme langue commerciale quelque utilité, mais ne pouvait prétendre à un usage général. L'*Esperanto*, ardemment prôné par mon ami M. Gaston Moch, et honoré de la lecture d'un mémoire de M. Naville, à l'Académie des sciences morales et politiques, paraît digne de plus d'attention. J'avoue cependant que je doute encore de son avenir ; et qu'à parler franc, je ne crois pas qu'une langue universelle puisse être fabriquée de toutes pièces et de parti pris. Elle se fera — si elle doit se faire — d'elle-même ; on ne la fera pas.

J'entends une langue complète, propre à tous les usages : langue parlée, langue écrite, langue littéraire, langue savante, pouvant répondre à tous les besoins, et aux besoins de toutes les catégories de personnes.

Il n'en est pas nécessairement de même s'il ne s'agit que d'une

langue spéciale, applicable à certains usages déterminés, et réservée à un monde international particulier. Les marins ont une langue chiffrée, qui leur est fort utile ; mais qui ne correspond qu'à un nombre limité de communications

Il en est de même pour les signaux à échanger sur les chemins de fer. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour certains genres d'études, ou plus généralement même pour les travaux d'ordre scientifique? Le latin a été pendant plusieurs siècles la langue commune des savants de toutes catégories. Les Descartes, les Leibnitz, les Newton, les Linné s'en sont servi avec grand profit. Leurs successeurs, bien plus embarrassés qu'eux au milieu de la multiplicité croissante des langues employées par les hommes d'étude, trouveraient plus d'avantages encore à se pourvoir d'un idiome commun qui leur permettrait de s'entendre directement sans les lenteurs et les trahisons des traductions.

Ainsi parle, dans une honnête et sérieuse brochure dont j'ai donné le titre, M. Leau, agrégé et docteur ès sciences, membre du Congrès international des mathématiciens.

On fera bien de ne point rire, cette fois, sans avoir lu. On fera mieux de lire. Et je crois qu'on ne rira point après avoir lu.

Frédéric Passy.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juillet* 1900)

5. — **Loi** relative à la création des voies et moyens financiers pour l'achèvement du canal de la Marne à la Saône (page 4302).

6. — portant prorogation du privilège de la Banque de l'Algérie (page 4321).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

7. — **Rapport** adressé au Président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice, présentant le compte général de l'administration de la justice civile et commerciale pendant l'année 1897 (page 4345).

8. — Loi portant organisation des troupes coloniales.

(Voir plus bas le texte de cette loi).

9. — **Loi** relative à la constitution des sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles (page 4397).

(Voir plus bas le texte de cette loi).

10. — portant approbation de la convention relative à l'échange de mandats de poste entre la France et la République de Costa-Rica, signée le 18 novembre 1899 à San José de Costa-Rica (page 4445).

— **Décret** portant promulgation de la convention conclue à Rome, le 16 juillet 1899, entre la France et l'Italie, pour régler le service de la correspondance téléphonique entre les deux pays (page 4452).

— portant promulgation de la convention internationale, signée à Bruxelles, le 8 juin 1899, pour la revision du régime d'entrée des spiritueux dans certaines régions de l'Afrique (page 4453).

11. — **Loi** portant approbation de la convention sur la compétence judiciaire et sur l'autorité et l'exécution des décisions judiciaires, des sentences arbitrales et des actes authentiques conclue, le 8 juillet 1899, entre la France et la Belgique (page 4469).

12. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret approuvant la convention passée avec la compagnie coloniale de Madagascar pour l'établissement de l'exploitation d'un entrepôt de douane et de magasins généraux à Tamatave (page 4525).

13. — **Arrêté** ajoutant la langue chinoise aux matières à option fixées par l'arrêté du 3 août 1895 pour l'examen oral de la licence à la faculté des lettres de l'université de Lyon (page 4543).

14. — **Loi** portant fixation définitive des taux des primes d'exportation des sucres pour la campagne 1899-1900 (page 4574).

— portant création d'un rayon douanier autour de la principauté de Monaco (page 4576).

17. — portant modifications de la loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et sur la réhabilitation de droit (page 4645).

18. — portant modification du régime douanier des cafés (page 4661).

— **Décret** relatif au régime des cafés brésiliens (page 4716).

— relatif au mode de perception des droits sur les cafés (page 4716).

— relatif à la Bourse du travail de Paris (page 4716).

20. — portant modification au décret du 20 janvier 1900 instituant une section étrangère à l'école française d'Athènes (page 4757).

— **Rapport** suivi d'un décret portant fixation de la quantité de produits coloniaux à admettre en France sous un régime de faveur pendant la campagne 1900-1901 (page 4759).

— suivi d'un décret portant fixation des quantités de café originaire de la Côte d'Ivoire à admettre en 1900 au bénéfice de la détaxe à l'entrée en France (page 4760).

22. — **Loi** portant approbation de l'arrangement additionnel à la convention franco-monégasque du 9 novembre 1865 (page 4805).

27. — ayant pour objet l'augmentation de l'effectif général des étalons nationaux (page 4924).

— **Décret** portant prohibition d'envois d'armes en Chine (page 4924).

29. — modifiant le décret du 29 janvier 1900 sur le casier judiciaire et sur la réhabilitation de droit en Algérie (page 4982).

LOI relative à la constitution des sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles.

Article unique. — Les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles qui sont gérées et administrées gratuitement, qui n'ont en vue et qui, en fait, ne réalisent aucun bénéfice, sont affranchies des formalités prescrites par la loi du 24 juillet 1867 et le décret du 28 janvier 1868, relatifs aux sociétés d'assurances.

Elles pourront se constituer en se soumettant aux prescriptions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles ainsi créées seront exemptes de tous droits de timbre et d'enregistrement autres que le droit de timbre de 10 centimes prévu par le paragraphe 1er de l'article 18 de la loi des 23 et 25 août 1871.

Fait à Paris, le 4 juillet 1900.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture, JEAN DUPUY.
Le ministre des finances, J. CAILLAUX.

LOI portant prorogation du privilège de la Banque de l'Algérie.

Article premier. — Le privilège concédé à la Banque de l'Algérie par la loi du 4 août 1851, le décret du 15 janvier 1868, les lois des 3 avril 1880, 10 juillet 1897 et 8 juillet 1899, dont la durée expirait le 31 octobre 1900, est prorogé jusqu'au 31 décembre 1920.

Néanmoins, une loi votée par les deux Chambres dans le cours de l'année 1911 pourra faire cesser le privilège à la date du 31 décembre 1912.

Art. 2. — L'article 6 de la loi du 4 août 1851 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les émissions de billets de la Banque de l'Algérie seront maintenues dans des proportions telles qu'au moyen du numéraire réservé dans les caisses de la Banque et des échéances du papier de son portefeuille, elle ne puisse, dans aucun temps, être exposée à différer le payement de ses engagements au moment où ils lui seront présentés.

« Le montant des billets en circulation ne pourra, en aucun cas, dépasser cent cinquante millions de francs (150.000.000 francs). »

Art. 3. — L'article 13 de la loi du 4 août 1851 est modifié ainsi qu'il suit :

« Outre les succursales actuellement existantes d'Alger, Oran, Constantine, Bône, Philippeville et Tlemcen, il pourra être établi des succursales nouvelles.

« Ces établissements seront créés soit en vertu d'une délibération du conseil d'administration, soit sur l'initiative du gouverneur général de l'Algérie, par un décret du Président de la République rendu sur la proposition du ministre des Finances, et le conseil d'Etat entendu.

« Les créations dont le gouverneur général de l'Algérie prendrait l'initiative ne peuvent excéder le nombre de quatre, ni avoir lieu après le 31 décembre 1915. Le conseil d'administration doit être appelé, au préalable, à fournir ses observations.

« Il pourra en outre être créé, en vertu de décisions spéciales du conseil d'administration, des bureaux auxiliaires fonctionnant dans les conditions arrêtées par ce conseil.

« La suppression de tous les établissements ci-dessus visés pourra être prononcée dans la même forme. »

Art. 4. — La Banque de l'Algérie pourra être autorisée par décrets rendus sur la proposition du ministre des Finances, le conseil d'Etat entendu, à créer des établissements et à émettre des billets payables au porteur et à vue dans les colonies et protectorats français en Afrique.

Les décrets d'autorisation détermineront les conditions de fonctionnement de ces établissements.

Art. 5. — La Banque de l'Algérie versera à l'Etat, à partir du 1er janvier 1900 jusqu'au 31 décembre 1905, une somme annuelle de deux cent mille francs (200.000 fr.) ; à partir du 1er janvier 1906 jusqu'au 31 décembre 1912, une somme annuelle de deux cent cinquante mille francs (250.000 fr.), et, dans le cas où le Gouvernement n'userait pas de la faculté de dénonciation prévue à l'article 1er, paragraphe 2, une somme annuelle de trois cent mille francs (300.000 fr.) à partir du 1er janvier 1913 jusqu'au 31 décembre 1920.

Cette redevance sera versée par moitié le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, la première échéance semestrielle venant le 30 juin 1900 et la dernière le 31 décembre 1920.

Art. 6. — Est approuvée la convention passée, le 30 janvier 1900, entre le ministre des Finances et le directeur de la Banque, aux termes de laquelle la Banque s'engage à mettre à la disposition du Trésor, sans intérêt et pour toute la durée de son privilège, une avance de trois millions de francs (3.000.000 fr.).

Cette avance de 3 millions et la redevance annuelle seront réservées et portées à un compte spécial du Trésor jusqu'à ce qu'une loi ait établi les conditions de création et de fonctionnement du crédit agricole en Algérie.

Art. 7. — La Banque payera gratuitement, concurremment avec les caisses publiques, pour le compte du Trésor, les coupons au porteur des rentes françaises et des valeurs du Trésor français qui seront présentés aux guichets de ses succursales et bureaux auxiliaires.

Art. 8. — La Banque devra, sur la demande du ministre des Finances, ouvrir gratuitement ses guichets à l'émission des rentes françaises et valeurs du Trésor français.

Art. 9. — Les comptables directs du Trésor et les comptables des administrations financières pourront opérer des versements et des prélèvements dans les succursales et dans les bureaux auxiliaires de la Banque.

Dans les villes pourvues d'une succursale ou d'un bureau auxiliaire et où il n'existe pas d'agent de l'Etat chargé du service des dépenses publiques, la Banque payera sans frais les mandats revêtus d'un « Vu bon à payer » du trésorier-payeur.

Art. 10. — L'article 14 de la loi du 4 août 1851 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les billets au porteur émis par la Banque de l'Algérie et ses succursales sont affranchis de la formalité préalable du timbre proportionnel. Le droit est perçu par voie d'abonnement, conformément à l'article 9 de la loi du 30 juin 1840.

« Est seule passible du tarif établi par l'article 1er de la loi du 22 dé-

cembre 1878 la partie de la circulation excédant l'encaisse en numéraire.

« Le complément est passible d'un droit de vingt centimes par mille francs (0 fr. 20 par 1.000 fr.) »

Art. 11. — Sont approuvés les statuts de la Banque de l'Algérie, tels qu'ils sont annexés à la présente loi.

Fait à Paris, le 5 juillet 1900.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances, J. CAILLAUX.

LOI portant organisation des troupes coloniales.

TITRE Ier

ORGANISATION GÉNÉRALE

Article premier. — Les troupes coloniales sont rattachées au ministère de la Guerre.

Elles sont, en principe, destinées aux colonies.

Elles comprennent l'ensemble des forces organisées spécialement en vue de l'occupation et de la défense des colonies et pays de protectorat.

Ces forces coopèrent, le cas échéant, à la défense de la métropole ou prennent part aux expéditions militaires hors du territoire français.

Elles peuvent être stationnées en un point quelconque du territoire de la République ou de ses dépendances.

Art. 2. — Les troupes coloniales conserveront leur autonomie et resteront sous le commandement des officiers des troupes coloniales. Elles sont distinctes des troupes de l'armée métropolitaine.

Elles ont leur régime propre et un budget distinct divisé en deux parties : l'une, formant une section spéciale du budget du ministère de la Guerre, comprend toutes les dépenses afférentes aux troupes coloniales stationnées en France, en Algérie ou en Tunisie ; l'autre, formant une section spéciale du budget du ministère des Colonies, comprend toutes les dépenses à la charge soit du budget métropolitain, soit des budgets locaux, afférentes aux unités stationnées dans les colonies ou pays de protectorat autres que l'Algérie et la Tunisie et aux ouvrages de défense desdites colonies ou pays de protectorat, soit que ces unités appartiennent aux troupes coloniales, soit qu'elles leur soient temporairement adjointes par le ministre de la Guerre pour faire le même service.

Une direction spéciale, instituée au ministère de la Guerre, est chargée de tout ce qui concerne le personnel, l'instruction et le com-

mandement de l'ensemble des troupes coloniales, ainsi que de l'administration et de l'emploi de la partie de ces troupes entretenues sur le budget de la guerre.

Art. 3. — Dans chaque colonie, le gouverneur a sous sa haute autorité le commandant supérieur des troupes, qui est responsable vis-à-vis de lui de la préparation des opérations militaires, de leur conduite et de tout ce qui est relatif à la défense de la colonie.

Le commandant supérieur des troupes correspond avec le ministère de la Guerre par l'intermédiaire du gouverneur et du ministre des Colonies.

TITRE II

ORGANISATION ET COMPOSITION DES TROUPES COLONIALES

Art. 4. — Les troupes coloniales comprennent :

1° Un état-major général ;

2° Un service d'état-major ;

3° Des troupes recrutées à l'aide d'éléments français et des contingents fournis par les colonies soumises aux lois de recrutement ;

4° Des troupes recrutées à l'aide d'éléments indigènes dans les diverses colonies et pays de protectorat ;

5° Des états-majors particuliers de l'infanterie et de l'artillerie coloniale ;

6° Un service de recrutement colonial ;

7° Un service de la justice militaire ;

8° Des services administratifs et de santé.

Art. 5. — La partie des troupes coloniales stationnée en France, en Algérie ou en Tunisie se compose :

De régiments d'infanterie ;

De régiments d'artillerie ;

De compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers.

La partie des troupes coloniales stationnée aux colonies comprend :

Des régiments ou unités d'infanterie et d'artillerie ;

Des compagnies d'ouvriers d'artillerie ou d'artificiers ;

Des régiments ou unités recrutés à l'aide d'éléments indigènes ;

Un corps disciplinaire.

Le nombre de ces régiments ou unités est fixé par décret suivant les besoins du service et les crédits budgétaires.

Chacun des régiments d'infanterie comprend un cadre complémentaire.

La composition en hommes et en cadres des corps de troupes susmentionnés, ainsi que celle des états-majors particuliers, est déter-

minée par décret rendu sur le rapport du ministre de la guerre après entente avec le ministre des Colonies.

Art. 6. — Le personnel européen des armes autres que l'infanterie et l'artillerie et des divers services qu'il peut y avoir lieu de détacher dans les colonies et pays de protectorat est fourni par l'armée métropolitaine.

Le personnel ainsi détaché est placé hors cadres.

Des indigènes recrutés sur place — officiers, sous-officiers et soldats — pourront être incorporés dans les unités qui seraient formées.

Le ministre de la Guerre ne pourra faire appel pour le personnel militaire des missions et explorations qu'aux officiers des troupes coloniales.

Art. 7. — Les troupes coloniales formées à l'aide d'éléments indigènes sont réparties en corps spéciaux dont le nombre, la composition et la dénomination sont fixés par décret, selon les besoins du service et les crédits budgétaires.

Les cadres français de ces corps sont fournis par les troupes et les états-majors particuliers prévus à l'article 4.

Art. 8. — Le ministre de la Guerre peut recourir à la légion étrangère, aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique et aux régiments de tirailleurs algériens pour les faire coopérer au service colonial.

Des unités de ces corps peuvent être employées en tout temps dans les colonies, sous la réserve qu'elles seront alors en sus du minimum prévu par la loi du 13 mars 1875.

De même, les compagnies de discipline peuvent être employées en tout temps aux colonies.

Art. 9. — L'état-major général des troupes coloniales comprend des généraux de division et de brigade dont le nombre sera fixé par une loi.

Le ministre de la Guerre pourvoit aux emplois et commandements des troupes coloniales en France et aux colonies, après entente, en ce qui concerne ces dernières, avec le ministre des Colonies.

Les officiers généraux qui composent l'état-major des troupes coloniales ne sont pas spécialisés dans leur arme d'origine.

Ils peuvent être pourvus d'emplois et de commandements dans l'armée métropolitaine dans une proportion déterminée par le ministre de la Guerre.

Les officiers généraux de l'armée métropolitaine peuvent, dans des circonstances exceptionnelles et en raison de leurs services antérieurs en Algérie, en Tunisie ou aux colonies, être pourvus d'emplois et de commandements dans les troupes coloniales, après entente avec le ministre des Colonies.

Cette proportion ne peut dépasser le quart du nombre fixé pour chacun des grades de général de division et de général de brigade dans les troupes coloniales.

Art. 10. — Le service d'état-major comprend des officiers de l'infanterie et de l'artillerie coloniale (brevetés et, en cas d'insuffisance, non brevetés) mis hors cadre pour être affectés à des fonctions d'état-major.

Art. 11. — Les officiers du commissariat colonial et du corps de santé des colonies demeurent placés sous le régime de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers. Ils assurent les services administratifs et de santé des troupes coloniales.

Lors de la première formation des cadres, il sera fait appel par option et de préférence aux corps similaires de la marine.

L'organisation du service administratif et du service de santé fera l'objet de décrets spéciaux portant règlement d'administration publique.

Pour la première formation, le personnel des bureaux de recrutement sera fourni par l'armée de terre.

Le service de la justice militaire, ainsi que les autres services spéciaux qu'il y aura lieu de constituer aux colonies, seront organisés par décret rendu sur le rapport du ministre de la guerre, après entente avec le ministre des Colonies

Le service de la gendarmerie continuera à être assuré, dans les conditions actuelles, par le personnel de l'armée métropolitaine complété au besoin des auxiliaires indigènes.

Art. 12. — Les conditions dans lesquelles s'effectuera la relève des hommes et des cadres entre les troupes stationnées dans les diverses colonies et les troupes stationnées dans la métropole sont déterminées par décret rendu sur le rapport des ministres de la Guerre et des Colonies.

Art. 13. — Le passage des officiers des troupes coloniales dans l'armée métropolitaine, et réciproquement, ne peut s'effectuer que par permutation pour convenances personnelles prononcées par décret, suivant les règles actuellement en vigueur.

TITRE III

RECRUTEMENT ET RÉSERVES

Art. 14. — Le recrutement des troupes coloniales est assuré, en ce qui concerne les éléments français :

1° Par l'application des dispositions de la loi du 30 juillet 1893 ;

2° Par l'application aux hommes des contingents des diverses colo-

nies de la loi du 15 juillet 1889 et des lois relatives à l'application du service militaire dans les colonies;

3° Par voie d'incorporation des hommes du contingent métropolitain, qui toutefois ne seront pas astreints à servir aux colonies, conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 1893.

Les troupes coloniales à destination des colonies ne comprendront que des hommes ayant au moins six mois de présence sous les drapeaux et 21 ans révolus.

Art. 15. — Le nombre des engagements volontaires et rengagements est fixé chaque année, pour chaque corps, par le ministre de la Guerre, qui détermine également les conditions d'aptitude physique et militaire nécessaires.

En cas d'expédition coloniale, le ministre peut autoriser les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des différentes réserves à contracter, dans les troupes désignées pour en faire partie, un engagement volontaire pour la durée de l'expédition.

Les conditions de cet engagement spécial sont déterminées par arrêté du ministre de la Guerre.

La quotité et le mode de payement des primes d'engagement, des hautes payes de rengagement et des soldes supplémentaires afférentes aux diverses colonies sont fixés par le ministre dans la limite des crédits alloués par la loi des finances.

Toutefois, les tarifs en vigueur au moment de l'entrée au service des engagés ou rengagés ne peuvent être modifiés à leur détriment pendant toute la durée de leur engagement ou rengagement.

Des engagements et des rengagements pour une colonie déterminée ou pour un groupe déterminé de colonies seront institués par décret rendu en conseil d'Etat, sur le rapport du ministre de la Guerre, après entente avec le ministre des Colonies. Ce décret fixera pour chacune des colonies ou chacun des groupes de colonies les conditions spéciales sous lesquelles ces engagements et rengagements pourront être contractés.

Art. 16. — Le recrutement des troupes coloniales indigènes continue à être assuré d'après les règles en vigueur pour chacune d'elles.

Ces règles pourront être modifiées par décret rendu sur le rapport des ministres de la Guerre et des Colonies.

Art. 17. — Les réservistes métropolitains des troupes coloniales qui seraient en excédent des besoins des corps coloniaux seront versés dans les divers corps de l'armée métropolitaine.

Réciproquement, en cas d'insuffisance, il est affecté aux corps coloniaux le nombre de réservistes de l'armée métropolitaine nécessaire pour les compléter, sans que ces hommes soient astreints à servir aux colonies.

En cas de mobilisation, les inscrits maritimes et les réservistes des équipages de la flotte rappelés par le ministre de la Marine et non utilisés pour le service de la flotte ou des établissements de la marine seront mis à la disposition du ministre de la Guerre, après avoir été organisés en unités constituées placées, autant que possible, sous les ordres d'officiers de vaisseau démissionnaires ou en retraite.

Art. 18. — Suivant les circonstances locales particulières à chaque colonie, le ministre de la Guerre pourra, sur l'avis du ministre des Colonies et après entente avec lui, procéder à l'organisation des réserves indigènes.

La constitution de ces réserves et leur fonctionnement seront, pour chaque colonie, déterminés par décret.

Art. 19. — Les milices indigènes, soldées par les budgets locaux, sont organisées par décrets rendus sur le rapport du ministre des Colonies après avis du ministre de la Guerre.

Les gouverneurs ne pourront utiliser ces troupes en dehors des opérations de police intérieure.

En cas d'opérations militaires, les milices qui passent sous le commandement de l'autorité militaire bénéficient des dispositions de l'article 8 de la loi du 15 jutllet 1889.

Art. 20. — Il sera statué par décret en forme de règlement d'administration publique sur les conditions d'obtention des pensions pour les militaires indigènes des troupes coloniales, sur le tarif de ces pensions et sur leur imputation.

Art. 21. — Les individus exclus de l'armée et assujettis au service dans les conditions fixées par l'article 4 de la loi du 15 juillet 1889 seront mis à la disposition des départements de la guerre et des colonies, suivant la répartition qui sera arrêtée par décret rendu sur la proposition des ministres intéressés.

TITRE IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 22. — Les troupes d'infanterie et d'artillerie de la marine, les troupes indigènes actuellement organisées, ainsi que le personnel du service administratif colonial et du service de santé des colonies, seront versées dans les troupes coloniales dont elles feront désormais partie intégrante.

Le personnel nécessaire à la fabrication et à l'entretien du matériel de la flotte sera fourni par l'artillerie coloniale et détaché auprès du ministre de la marine, après entente entre les deux ministres.

Tous les droits acquis sont réservés.

Le bénéfice d'une pension de retraite au bout de vingt-cinq ans de

services, dont six ans de séjour à la mer ou dans les colonies et pays de protectorat, à l'exception de l'Algérie et de la Tunisie, actuellement attribué aux officiers des divers corps militaires de la marine et des colonies, est maintenu à ceux des troupes coloniales, sans distinction d'origine. Pour le mode de supputation des services, pour la limite, d'âge et en général pour tout ce qui concerne les droits à une pension de retraite, le personnel des officiers et des agents du commissariat colonial et du corps de santé des colonies sera traité exactement de la même façon que les officiers des corps de troupes coloniaux, sans préjudice des années de services effectifs, qui sont comptées à titre d'années d'études préliminaires à ceux des officiers de ces deux corps pourvus de diplômes universitaires et sortant d'une école de l État.

Art. 23. — Le matériel et les approvisionnements de toute nature, ainsi que les moyens de casernement actuellement attribués aux troupes coloniales dans la métropole, passent en même temps que les troupes elles-mêmes au ministère de la guerre.

Le matériel et les approvisionnements de toute nature, ainsi que les moyens de casernement attribués aux troupes coloniales dans les colonies, restent au ministère des colonies.

Art. 24. — Chaque année, dans un rapport au Président de la République, qui sera porté à la connaissance du Parlement et publié au *Journal officiel*, le ministre de la Guerre rend compte des conditions sanitaires dans lesquelles se seront effectuées les expéditions coloniales qui auront pu avoir lieu l'année précédente. Il fait connaître les pertes subies par chacun des corps qui y auront pris part.

Tous les ans, il sera dressé une statistique des troupes coloniales, dans les formes prescrites pour l'armée de terre par l'article 5 de la loi du 22 janvier 1851.

Art. 25. — La présente loi entrera en vigueur dans le délai de six mois comptés à partir du jour de sa promulgation.

Sont et demeurent abrogés les lois, ordonnances, sénatus-consultes, décrets et règlements antérieurs, en ce qu'ils peuvent avoir de contraire à la présente loi.

Fait à Paris, le 7 juillet 1900.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le ministre de la Guerre, GÉNÉRAL ANDRÉ.

Le ministre de la marine, DE LANESSAN.

Le ministre des Colonies, ALBERT DECRAIS.

Résultats de la protection. — I. Les chiffres du commerce spécial de la France indiquent, pour les six premiers mois, par rapport à la même période de 1899, une augmentation d'importation de 34 millions pour les objets fabriqués et une diminution de 88.600.000 francs pour les objets d'alimentation et de 23 millions pour les objets nécessaires à l'industrie.

Donc, diminution totale : 27 millions ; mais il y a eu augmentation de 84 millions pour les objets fabriqués. Donc, pendant les six premiers mois de 1900, M. Méline a mal défendu le travail national.

Nos exportations ont augmenté de 73 millions pour les objets d'alimentation, de 19.600.000 pour les colis postaux ; mais elles ont diminué de 23 millions pour les matières nécessaires à l'industrie et de 19.600.000 pour les objets fabriqués.

Donc, non seulement M. Méline a mal fermé nos barrières devant les objets fabriqués à l'étranger, mais il n'a pas su les ouvrir pour les objets fabriqués par nous.

Prenons les chiffres de l'année 1890, qui est la dernière année qui n'ait pas été influencée par les tarifs de 1892 et les années qui ont suivi celle-ci, nous trouvons :

IMPORTATION. — MACHINES ET MÉCANIQUES

		En milliers de francs
1890	(six premiers mois)	22.160
1893	—	22.000
1894	—	26.700
1895	—	27.500
1896	—	29.800
1897	—	35.800
1898	—	41.150
1899	—	52.160
1900	—	75.250

OUTILS ET OUVRAGES EN MÉTAUX

1890	(six premiers mois)	11.170
1893	—	11.800
1894	—	11.360
1895	—	11.300
1896	—	12.500
1897	—	13.100
1898	—	12.800
1899	—	16.170
1900	—	21.800

CARROSSERIE ET WAGONNERIE

1890.............	(six premiers mois)	2.170
1893.............	—	5.270
1894.............	—	7.700
1895.............	—	7.000
1896.............	—	4.750
1897.............	—	6.900
1898.............	—	7.700
1899.............	—	6.670
1900.............	—	13.450

ORFÈVRERIE, BIJOUTERIE ET PLAQUÉS

1890.............	(six premiers mois)	4.180
1893.............	—	4.300
1894.............	—	4.800
1895.............	—	4.500
1896.............	—	5.900
1897.............	—	5.500
1898.............	—	6.200
1899.............	—	7.270
1900.............	—	8.550

Si nous prenons les deux périodes extrêmes, l'année 1890 avant les tarifs, l'année 1893, celle du lendemain des tarifs de douane et l'année 1900, nous trouvons comme produits fabriqués dont l'importation a augmenté :

	1890	1893 en milliers de francs	1900
Tissus de soie............	27.400	22.800	31.600
Tissus de coton..........	22.100	18.200	26.600
Papier, carton...........	15.600	10.700	15.600
Nattes et ch. de paille....	8.500	7.600	10.550
Meubles et ouv. en bois...	5.100	3.360	6.000
Ouvr. en caoutchouc......	2.500	3.800	7.000

La politique protectionniste a pour but d'empêcher l'introduction des produits fabriqués. Cette énumération suffit pour prouver l'échec de la politique protectionniste à l'égard des objets ci-dessus.

II. — La politique protectionniste en est encore à la vieille théorie de la balance du commerce : toujours vendre, ne jamais acheter. Toute importation est une perte, toute exportation est un bénéfice.

Ici encore, nous constatons son échec : car elle n'a pas augmenté le chiffre de nos exportations. Au contraire. Si nous comparons les six premiers mois de l'année 1890, la dernière année qui n'a pas eu à subir l'influence des tarifs de 1892; les six premiers mois de l'année 1893,

l'année qui a suivi immédiatement les nouveaux tarifs, et enfin les six premiers mois de 1900, nous trouvons :

	1890	1893	Six premiers mois 1900
	en milliers de francs		
Tissus de soie	137.500	135.200	134.600
Tissus de laine	181.600	152.300	111.300
Peaux préparées	49.000	58.200	54.400
Ouvrages en cuir et peau	73.600	50 000	32.400
Orfèvrerie	20.200	11.750	13.260
Outils et autres ouv. en métaux.	41.300	35.350	40.003
Pièces de lingeries cousues	31.100	21.300	14.000

On voit que pour tous ces produits fabriqués, les tarifs de 1892 non seulement n'ont pas développé leur exportation, mais l'ont diminuée.

Si quelques autres exportations de produits fabriqués se sont développées, ce n'est pas à cause du régime douanier, c'est malgré lui.

L'exportation des machines et mécaniques était de 25 millions en 1890 ; elle est tombée à 14 millions en 1893 ; elle s'est relevée à 25.500.000 pendant le premier semestre de 1900. On voit que le premier effet des tarifs de 1894 avait été de l'écraser, et on se rappellera que notre exportation des machines et mécaniques est à peu près égale à celle de la Suisse qui compte 3 millions d'habitants.

La tabletterie a augmenté : 1890, 52 millions ; 1893, 61.300.000 ; 1900, 68 millions. Les modes et fleurs artificielles aussi : 1890, 28.200,000 ; 1893, 24.300.000 ; 1900, 56.600.000. Confections pour femmes : 1890, 24 millions, 1893, 39.400,000 : 1900, 35 millions.

Mais l'augmentation de ces exportations est la preuve du talent et de l'art avec lesquels nos modistes et nos couturières savent lutter contre les difficultés et les obtacles que leur opposent les tarifs de douane.

Pendant les six premiers mois de 1890, notre exportation de produits fabriqués a été de 944 millions ; en 1900, de 968 millions. En 10 ans, elle a donc augmenté de 2 et demi pour 100 ; mais elle était tombée à 883 millions en 1893, à 781 millions en 1894, à 857 millions en 1895, elle s'est relevée à 903 millions en 1896, à 900 millions en 1897 ; elle est retombée à 856 millions en 1898, et enfin elle est remontée à 988 millions en 1899, puis redescend à 968 millionsr

Toute cette période est signalée par des reculs et n'aboutit qu'à des stagnations. L'Exposition actuelle devrait nous faire réfléchir aux conséquences de notre politique économique dont le caractère peut se résumer ainsi : — 1° Faire payer par les objets indispensables à la vie et consommés, par conséquent, par les plus nombreux et les moins riches, des bénéfices et des revenus à une oligarchie de propriétaires et d'in-

dustriels ; 2° Violer la liberté du travail de chacun en le mettant à l'amende s'il n'emploie des objets privilégiés.

(*Le Siècle*) YVES GUYOT.

Les Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels en Algérie. — Les Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels sont l'une des institutions les plus curieuses d'Algérie. Elles se rattachent à une habitude antérieure à la conquête, habitude qui consistait à réunir dans des silos du blé destiné aux malheureux. L'autorité militaire se montra favorable au maintien de ces réserves, qui, tout en permettant de garantir la population contre la disette, avaient aussi des avantages au point de vue militaire. Peu à peu l'institution se développa et une loi de 1893 conclut à la reconnaissance, comme établissements d'utilité publique, des Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels des communes de l'Algérie. Les membres de ces Sociétés se recrutent exclusivement parmi les indigènes, cultivateurs ou ouvriers agricoles qui s'engagent à verser une cotisation en nature ou en argent, et qui sont toujours libres de se retirer de la Société, comme ils sont libres d'y entrer. La cotisotion versée en nature contribue à maintenir la réserve en grains contenue dans le silo, réserve qui existait seule autrefois et qui, aujourd'hui, est complétée par une réserve en numéraire. Cette seconde réserve est beaucoup plus importante que la première et elle remplit des offices qu'on ne pouvait obtenir avec le seul silo. Le silo ne pouvait, notamment, permettre aux Sociétés, soit de contracter des assurances collectives, soit d'avancer l'argent nécessaire pour aider l'agriculteur à acheter des bêtes et des instruments de labour ; mais il n'en résulte pas qu'il soit inutile, et on a bien fait de maintenir ce vieux système, plus à la portée des indigènes que ne l'est l'idée de crédit dont beaucoup d'entre eux ne se rendent pas encore un compte très exact.

Quoi qu'il en soit et sous ces deux formes, les Sociétés indigènes de prévoyance prospèrent.

Le nombre de leurs adhérents s'accroît chaque année dans des proportions considérables. Ceux-ci n'étaient que 60.293 en 1886 et en 1898 leur effectif dépassait 327.000. L'actif de ces Sociétés s'est, dans la même période, élevé de 3.224.000 fr. à près de 8 millions et, tout récemment, ces excellentes institutions ont prouvé leur utilité en consentant à leurs adhérents éprouvés par la mauvaise récolte de 1897 des avances en nature ou en argent dépassant un total de 2 millions de francs. On voit par là quels services peuvent rendre ces Sociétés, très appréciées, du reste, des indigènes de notre Algérie, qui voient en elles un moyen d'échapper aux usuriers, l'une des plaies algériennes.

(*Journal des Débats*).

RÉUNION INTERNATIONALE DES ÉCONOMISTES

(20 *et* 21 *juillet* 1900).

Le Bureau de la Société d'Économie politique de Paris, sans vouloir organiser un « Congrès » des Sciences économiques, avait pensé qu'il y avait lieu de profiter de la présence dans la Capitale d'un grand nombre d'économistes de la province et de l'étranger pour réunir ces amis de la science et les convier à étudier en commun quelques questions d'intérêt général.

Deux séances, dont la date fut fixée aux 20 et 21 juillet, ont eu lieu, dans un vaste amphithéâtre mis à la disposition de la Société par la Direction de l'École libre des Sciences politiques, rue Saint-Guillaume.

Le vendredi 20 juillet, devant une nombreuse assistance, dans laquelle on remarquait quelques-uns des plus éminents représentants de la Science économique en France et à l'étranger, M. E. Levasseur, membre de l'Institut, premier président de la Société, ouvrait la première séance de cette réunion internationale. Citons, parmi les personnes qui avaient répondu à l'appel de la Société d'Économie politique, MM. Frédéric Passy, de l'Institut; J. Fleury, secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique de Paris; G. de Molinari, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*; Yves Guyot, directeur politique du *Siècle*; A. Massip, administrateur du *Siècle*; Daniel Bellet, questeur de la Société d'Économie politique; Schelle, chef de division au ministère des Travaux publics; Charles Letort, questeur honoraire de la Société; A. Liesse, professeur d'Économie industrielle et statistique au Conservatoire des Arts-et-Métiers; Edoardo Giretti, de Milan; E. Cheysson, inspecteur général des Ponts et Chaussées, professeur d'Économie politique à l'École des Mines et à l'Ecole des Sciences politiques; Paul Leroy-Beaulieu de l'Institut, vice-président de la Société d'Economie politique; Sève, délégué du Cobden-Club; Frederiksen, ancien député au Parlement danois, Arturo de Marcoartù, sénateur aux Cortès; Mlle Guillaumin; Tchouproff, professeur d'Economie politique à l'Université de Mos-

cou; Jean de Bloch, l'auteur de *La Guerre*; commandeur Tito Canovai de Rome; de Nauratil; Hovelacque; Labrousse; Limousin, de la Société d'Économie politique de Paris; Grimling, professeur d'Économie politique à l'Université d'Oxford; Gilmann de Chicago; Bauty, rédacteur à *Gazette de Lausanne*; Endre; Lacroix; Milan Kresik, secrétaire de la Chambre de commerce de Zagreb; baron d'Aulnis; Bollack; T.-W. Jenks, chargé d'une mission du gouvernement des États-Unis; A. Coste, publiciste; Follin, publiciste; Deschamps, professeur d'Économie politique à la Faculté de droit de Paris; Émile Macquart, rédacteur au *Siècle*, membre de la Société d'Économie politique de Paris; Chevalier, député, professeur d'Économie politique à l'École normale de Saint-Cloud; Raphael-Georges Lévy, professeur à l'École libre des Sciences politiques; Cayla de la Société d'Économie politique; Dr Gensel; A. Mechelin, secrétaire de la Chambre de commerce de Leipzig; d'Helsingfors; Emm. des Essars; Anatole Leroy-Beaulieu de l'Institut, Fischer-Unwin, de Londres; Harold Cox sécrétaire du Cobden-Club; Kowalewsky, président de la Société d'Économie politique de Moscou; de Navratil, de Buda Pesth; Montan, de Stockholm; Dr Jenks; J. Coignet, Président de la Société d'Economie politique de Lyon; Bollack (Léon), publiciste, Baron d'Aulnis de Bourouille, d'Utrecht; Endre Gyorgy, de Buda-Pesth; R. Blank, Dr en Philosophie; Manoël Fernandès de Barros, du Brésil, Von Hoyen, de la Haye, Henri Lambert, de Charleroy; G. Boissonade, professeur honoraire à la Faculté de Droit; Castelot, d'Eichthal, Hartmann, Labrousse, Manchez, du *Temps*, Comte Brochocki, Vivier, Rouxel, Thierry Mieg, E. Pelissier, Horn, de la Société d'Economie politique, etc., etc. (1).

Parmi les nombreuses personnes qui s'étaient fait excuser, nous relèverons, notamment, les noms de Mme Jane Cobden Unwin, la fille du célèbre économiste Cobden, qui exprimait à la réunion, avec ses regrets de ne pouvoir quitter Londres pour le moment, « l'espoir de voir le libre-échange, la paix et l'harmonie s'établir entre la France et l'Angleterre, deux pays que mon père aimait tant »; — de M. A. Raffalovich, retenu en Suisse, de M. Marc Maurel de Bordeaux et de M. Barthelet, membre de la Chambre de commerce de Marseille, dont le télégramme contenait le passage suivant :

(1) Par suite d'erreurs dans les adresses, quelques adhérents, entre autres M. Boissevain d'Amsterdam n'ont pas été avisés à temps, et ont bien voulu témoigner après la réunion, le regret qu'ils en avaient éprouvé. Nous leur faisons ici nos excuses de ce déplorable malentendu.

« Votre congrès affirme la science économique devant les mensonges intéressés ou les sottises des ignorants; fait des vœux pour que tous les économistes, par la fondation de sociétés économiques multipliées sur tous les points, se soutiennent mutuellement dans une lutte d'autant plus difficile que nous voyons par les défaillances successives de Ferry, Jonnart, Ribot, Deschanel, Cambon, que les esprits vraiment éclairés que nous savons être au fond des nôtres, capitulent devant les nécessités politiciennes ou les objurgations du monde des affaires ».

M. **E. Levasseur**, président, après avoir souhaité la bienvenue aux Économistes étrangers qui sont venus prendre part aux travaux de la Société d'Économie politique de Paris, rappelle quelle a été l'origine de ces réunions confraternelles. Il indique sommairement pourquoi l'on s'est contenté de porter au programme un petit nombre de questions d'un caractère général et d'un intérêt pratique actuel. « Il n'y a pas lieu, dit-il, de faire entre nous de la doctrine; des Économistes libéraux ne sauraient être divisés à cet égard. Sur divers points d'application, ils peuvent avoir des opinions différentes; mais tous s'entendent sur le principe de la liberté. C'est l'homme qui crée la richesse, avec d'autant plus de succès et de puissance qu'il est plus libre; plus il y a de liberté, plus il y a de stimulants pour le travail et l'intelligence, plus il se produit de richesse ».

Voici le programme sommaire des questions qui avaient été mises à l'ordre du jour des deux séances et qui ont été traitées dans trois séances (il y a eu le samedi matin une séance complémentaire).

I. — De l'influence des connaissances économiques sur la direction des nations et spécialement sur les rapports internationaux. Des meilleurs moyens d'assurer la diffusion de ces connaissances.

II. — Des meilleurs moyens de développer les échanges internationaux.

a) Libre échange.

b) Unions douanières.

c) Traités de commerce et accords commerciaux.

III. — Du rôle international de la monnaie.

Les membres de la Société et les adhérents qui se proposaient de prendre la parole sur ces questions avaient été priés de vouloir bien en informer le Secrétaire perpétuel, en lui envoyant en même temps, en une page tout au plus d'impression, les conclusions qu'ils se proposaient de développer.

Celles de ces conclusions qui parviendraient en temps utile seraient imprimées et distribuées aux membres de la réunion.

*
* *

M. le président met en discussion la *première question*, ainsi conçue :

« De l'influence des connaissances économiques sur la direction des nations et spécialement sur les rapports internationaux. Des meilleurs moyens d'assurer la diffusion de ces connaissances ».

La parole est à M. **Frédéric Passy**. L'éminent président de la Société française pour l'arbitrage entre nations prononce un discours remarquable, dont voici un des principaux passages :

« La réponse est tout entière dans cette réflexion de Socrate : « On agit selon qu'on pense : bien si l'on pense bien ; mal, si l'on pense mal », les actes sont la conséquence des idées.

» Si l'on se figure que la richesse est une proie dont on ne peut avoir sa part qu'en la ravissant à d'autres ; que la propriété est une usurpation sur le domaine de la communauté ; que le capital, prélevé par la violence ou par la fraude sur le salaire naturel du travail, est un vampire qui vit aux dépens de celui-ci ; que les machines, au lieu d'améliorer la condition commune, asservissent les ouvriers et leur enlèvent leurs moyens d'existence avec leurs occupations ; que le crédit a la vertu de multiplier à volonté la richesse ; que par l'impôt, on peut, à son gré, modifier la répartition des fortunes et combler tous les vides de la misère ; que l'État, enfin, a le pouvoir et le devoir de transformer la condition des citoyens et de leur assurer par la loi tous les biens qu'ils peuvent désirer ; il est inévitable que, sous l'empire de ces illusions, les exigences les plus insensées se développent avec le mécontentement, et que la société, incessamment troublée, ne puisse faire que de lents et insuffisants progrès.

« De même, à plus forte raison, si, de nation à nation, on se considère comme ennemis ; si l'on s'imagine que le profit de l'un est le dommage de l'autre ; que le commerce ne peut être avantageux à l'une des deux parties que s'il est désavantageux à l'autre partie ; si l'on croit, enfin, que la richesse d'une nation se mesure à la quantité de monnaie qu'elle possède, et sa puissance à l'étendue du territoire sur lequel elle exerce sa domination ; il est inévitable que la guerre, tantôt sourde et tantôt déclarée, sous forme de tarifs ou sous forme d'invasions, soit la politique habituelle ; et que, par suite, comme dit saint Paul, voulant dévorer autrui, il ne reste pas grand'chose pour personne ».

M. Frédéric Passy conclut en disant que la diffusion des connaissances économiques ne s'effectuera réellement que le jour où l'on sera décidé à introduire l'étude de la science économique dans l'enseignement, à commencer par les écoles primaires.

M. **Jean de Bloch**, dont le récent ouvrage, *La Guerre*, a eu un si grand retentissement, demande ensuite à la Réunion internationale des Économistes de constituer une commission pour étudier les perturbations économiques qui résulteraient d'une guerre éventuelle, et pour en fixer les résultats statistiques.

« En effet, dit-il, c'est à peine si l'on commence à entrevoir quelles seraient les épouvantables conséquences qui résulteraient désormais d'une lutte entre deux grands peuples civilisés. Depuis la guerre de 1870, il s'est produit à cet égard un remarquable mouvement d'idées. Des militaires, occupant en Allemagne, en France, en Russie, les plus hautes situations, ont soulevé la question, pour montrer comment la vie nationale se trouverait subitement interrompue, dès le début des hostilités ». Il cite à cet égard les écrits de Von der Goltz de Blume, du général Yung, du général Roone, etc. Il montre quels enseignements on pourrait tirer de la guerre du Transvaal, où l'on voit un petit peuple tenir en échec les armées d'une grande puissance, et prolonger une lutte que l'on croyait devoir être rapidement terminée. Il est opportun de demander aux statisticiens et aux Économistes des indications précises sur les suites désatreuses des guerres futures.

Le principe de la proposition de M. Jean de Bloch, développée par l'auteur avec une grande éloquence, est adopté par la Réunion, après un échange de vues auquel prennent part MM. Yves Guyot et Leroy-Beaulieu.

M. **Cheysson** fait remarquer que, si une œuvre de doctrine et de philosophie ne se prête pas à une collaboration collective, il n'en est pas de même pour un travail statistique, intéressant plusieurs nations. Il cite les services rendus dans ce sens par l'Institut international de statistique, qui a mené à bien de remarquables publications, et entr'autres, celles où, grâce au concours de la Commission dont ils étaient les organes, MM. Neymarck et Levasseur ont établi la statistique internationale des valeurs mobilières et de l'enseignement primaire. Il y a là un précédent qui milite en faveur de la proposition de M. Jean de Bloch.

M. de Marcoartu. — M. F. Passy a exposé l'influence heureuse de l'économie politique dans la direction des nations et

M. J. de Bloch a exposé à son tour la malheureuse influence du militarisme dans la vie des nations.

Il n'y a aucun doute que les connaissances économiques des hommes d'Etat chargés de la direction politique des peuples exerçent une grande influence sur le bien-être et la prospérité, ou sur les désastres des Etats quels que soient la grandeur de leur territoire, le nombre de leur population et leur richesse naturelle.

On dévoile de suite dans le budget des nations, d'après la nature des impôts et la distribution des dépenses, le degré avancé ou arriéré des connaissances économiques d'un pays.

Les habitants des petits Etats avancés de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande sont bien plus heureux que les habitants des autres Etats plus grands où exercent leurs votes politiques des individus ne sachant ni lire ni écrire; où on frappe de la fausse monnaie ; où on répudie les dettes de l'Etat comme économies ; où on dépense très peu pour l'instruction, où on dépense énormément pour la guerre.

A la dernière exposition de Paris la Société d'économie politique a accordé son patronage à l'orateur pour étudier, dans un concours dont le prix est de 3.000 francs, une question qui se rattache au but de la proposition de M. de Bloch : l'influence de l'exagération des dépenses et services militaires sur le prix de revient de la production.

Peut-être le *Cobden Club* dont l'emblème est *Peace among-nations* pourrait-il un jour coopérer à étudier l'influence de la guerre du Transvaal sur les souffrances économiques des peuples.

Son opinion est qu'il faut se dévouer à exposer partout et toujours avec des chiffres, les malheurs et les désastres que produit l'ignorance des connaissances économiques de centaines d'hommes d'Etat et hommes politiques qui commandent la direction des nations.

M. **A. Liesse** succède à M. Jean de Bloch, pour un *coup d'œil sur l'état et l'action de la science économique.*

Voici les conclusions qu'il développe rapidement :

1° Les faits pris dans leur ensemble et non isolément, étudiés avec une rigoureuse méthode scientifique, prouvent les vérités des lois naturelles économiques.

a. En ce qui regarde les conditions économiques de la *production*, le rôle des machines, des applications de la science à l'industrie, celui des capitaux a été celui qu'avait indiqué la science.

Les salaires ont augmenté et, avec eux, le bien-être des em-

ployés et ouvriers, à mesure que les fonctions de l'entrepreneur et du capitaliste exigeaient plus de travail et offraient plus de risques.

b. Au point de vue de la *circulation* des richesses, à la réaction douanière qui s'est produite avec intensité en un grand nombre de pays, a succédé un régime moins dur : par la force des choses, on a ouvert les soupapes des traités de commerce avec réciprocité ; la science encore avait prévu qu'à une augmentation intense de production il faudrait des débouchés plus larges que le marché national. L'extension du commerce extérieur de l'Allemagne et de ses industries d'exportation en est la preuve.

c. Au point de vue du *crédit*, dans les pays où les conditions normales de l'existence des banques n'ont pas été observées, où les règles de l'administration des Finances de l'État n'ont pas été suivies, partout, enfin, où les conseils de la science ont été dédaignés, on a vu s'établir un état pathologique d'où ces pays ne sont pas près de sortir. Est-il besoin de citer les pays à papier déprécié ?

d. Sur le terrain *monétaire*, la doctrine économique triomphe des erreurs du bimétallisme ;

2° État d'avancement de la science. Son influence.

a. Aux grandes hypothèses du XVIII[e] siècle a succédé le travail lent et peu bruyant de la mise au point, des analyses laborieuses, de l'élagage. On tend à réduire les lois en des lois générales, à classer les autres, celles qu'avaient cru devoir ériger certains économistes en lois naturelles, comme des cas particuliers pathologiques : ainsi de la loi d'airain et de la loi de la rente, cas spéciaux déterminés par des conditions de milieu, de la grande loi de l'offre et de la demande.

b. La science a progressé parce qu'elle a, peu à peu, amélioré ses théories. Elle n'a pas de dogmes, et les économistes repoussent le nom d'*orthodoxes*. Mais les économistes ne font pas fi des travaux de leurs devanciers, et c'est pour cela qu'on les appelle *classiques*, avec raison ; mais il ne faudrait pas croire que le mot *classique* implique l'immobilité. Tous les travaux de ceux qui étudient la science pour la science, et non en vue d'y chercher des exceptions, des arguments spécieux en faveur des intérêts égoïstes, le prouvent. On peut citer les travaux de Carl Menger sur la valeur, les études d'ensemble de M. Vilfredo Pareto, de M. Marshall et de tant d'autres, pour ne parler que des étrangers. A signaler aussi les travaux historiques, entrepris en France depuis quelques années.

c. Le reproche fait aux économistes d'être des observateurs de cabinet, de ne pas tenir compte des faits, est faux. La plupart d'entre eux — contrairement à ce qui a lieu pour ceux qui les critiquent à cet égard — se sont adonnés à des travaux techniques, ont suivi même la carrière des affaires : banques, finances, commerce, industrie, et ont publié des ouvrages sur ces matières.

3° D'où vient donc le peu d'influence qu'a en réalité, au point de vue de l'application, la science économique, cependant perfectionnée?

a. Les causes subjectives sont, au premier chef, l'obstacle le plus grand : les intérêts égoïstes ne veulent pas admettre les vérités d'intérêt général proclamées par la science.

b. Ensuite, les économistes, forcés de se livrer aux polémiques courantes pour défendre leurs idées, vis-à-vis des critiques de tous ordres, ont été forcément obligés de mêler dans leurs écrits des considérations scientifiques aux problèmes d'application. Il en est résulté de la confusion pour les esprits non préparés.

M. Liesse conclut ainsi : Chercher, le plus possible, à montrer la relativité des applications à côté des lois naturelles : lois idéales. Séparer l'art de la science, surtout dans l'enseignement; n'aborder l'étude de l'histoire des doctrines de l'économie politique qu'après la connaissance certaine de la science à l'état actuel. La science économique tend déjà à reprendre sa place; les expériences de ces dernières années y aident; c'est aux économistes à accélérer le mouvement, en montrant que l'économie politique est une science ainsi que toutes celles d'ordre complexe, par exemple, la physiologie.

M. **Follin** donne alors lecture d'un mémoire portant le titre même de la question qu'on discute.

Si, dit M. Follin, les hommes qui dirigent nos destinées s'armaient de tant soit peu de logique et de philosophie, il semblerait tout à fait inutile aux économistes de poser cette question : *De l'influence des connaissances économiques sur la direction des nations*.

En effet, quelle que soit la supériorité intellectuelle et morale de l'homme sur les autres êtres qui peuplent notre globe terrestre, il est incontestable que la satisfaction des besoins de sa nature physique est le fondement de l'ordre social. L'homme songe à manger, à boire, à dormir, à se vêtir, avant de penser à la vertu, aux arts et à la gloire; et il est incontestable que s'il n'avait de ces occupations prosaïques un souci suffisant, il serait la plupart du temps fort empêché de donner une part sérieuse à

des préoccupations plus relevées : on n'a jamais entendu dire que mourir de faim ou grelotter de froid ou de fièvre fût une condition bien favorable au développement de nos facultés supérieures. Et non seulement l'homme a des besoins matériels à satisfaire, mais il a une tendance incoercible à les développer en quantité et en variété, et la chose qui se voit le plus rarement, c'est sans conteste un individu ayant la faculté de réduire, sans diminuer sa personnalité morale, ses jouissances physiques au-dessous du minimum que les circonstances lui ont permis de concevoir et de se procurer. Les ascètes n'ont fait école en aucun temps ni en aucun pays, et sauf dans des moments de crises passagères, ou une certaine réaction contre certains abus pouvait devenir nécessaire, le renoncement au développement de la nature physique n'a jamais provoqué le développement de la nature morale.

Par conséquent, si ce qu'on appelle la direction des nations peut se traduire par la nécessité de rendre toujours meilleurs et plus complets les individus qui composent les nations (et il ne semble guère qu'on puisse l'entendre autrement), il paraît indispensable de subordonner cette direction aux phénomènes économiques, c'est-à-dire aux modes généraux adoptés par les hommes pour se procurer les jouissances dont la possession est la base même de leur existence, et par conséquent le facteur indispensable de leur amélioration. C'est la vie économique qui est la véritable vie; la vie morale n'a d'autre but que d'arrêter les hommes dans la recherche de certaines jouissances nuisibles à leur développement et surtout à celui des générations futures; et la vie politique que d'assurer le maximum de garanties au libre et complet développement parallèle de la vie économique et de la vie morale.

La conclusion de cette manière d'envisager les rapports sociaux découle d'elle-même : c'est que loin de devoir tenir les connaissances économiques comme une branche inférieure et accessoire des connaissances humaines, les moralistes et les hommes d'Etat sont exposés à méconnaître de la manière la plus grave le rôle qui leur incombe dans la société, s'ils négligent l'étude des phénomènes qui président à la formation et à la circulation des valeurs matérielles, dont l'assimilation répartie sur un nombre de plus en plus grand d'individus peut seule donner à l'humanité une valeur de plus en plus grande.

Cependant, dit l'orateur, nous voyons que dans toutes les branches tous les ouvriers de l'activité intellectuelle sont venus, de tous les coins du monde, tenir cette année leurs assises d'une

manière solennelle, dans des congrès retentissants, dont les résultats seront, souhaitons-le, plus solides et plus durables, que les palais qu'on a bâtis pour eux ; tandis que les économistes, les moins nombreux peut-être de tous les congressistes, se tiennent modestement à l'écart dans la salle d'un établissement privé, sans aucune intervention de ces pouvoirs publics qui seraient bien étonnés si l'on semblait mettre en doute que d'eux seuls vient *la direction des nations*.

C'est qu'il y a plusieurs manières de comprendre cette expression « connaissances économiques ».

Oh ! certes, on ne peut nier un progrès considérable dans les anciennes conceptions suivant lesquelles tous les hommes qui se consacraient à la production et à l'échange de la richesse étaient des êtres d'une race inférieure, trop honorés que la noblesse d'épée ou de robe, voire même de plume, voulût bien avoir recours à leurs services ; bien que ces préjugés n'aient pas complètement disparu, bien que beaucoup de gens, après avoir fourni une carrière industrielle commerciale ou financière honorable aient la faiblesse de s'en trouver beaucoup moins grandis que des distinctions honorifiques ou des relations mondaines que peut leur procurer le succès, il est bien certain que les préoccupations économiques ont pris dans les manifestations de la vie publique une place beaucoup plus considérable que par le passé. Le grand mouvement d'intérêt provoqué par notre Exposition, qui est la glorification de la vie économique, en est la preuve la plus manifeste et la plupart des manifestations les moins matérielles qui ont eu lieu à cette occasion, sous le patronage de l'Économie sociale, beaucoup mieux en cour que sa vieille sœur aînée l'Économie politique, se rattachent aux nécessités de la vie économique.

L'on ne peut donc pas soutenir que les connaissances économiques soient négligées. De tous côtés on est inondé de publications, de discours, de conférences, de toutes parts on voit surgir des institutions, des propositions, des projets de loi et même des lois complètes, qui prétendent s'inspirer de la connaissance de tels ou tels besoins, de tels ou tels rouages économiques, mais surtout des inconvénients constatés, dans tels ou tels domaines, aux libres impulsions économiques de l'homme.

De même que sous l'empire de la transformation subie par le régime politique de la plupart des peuples, les hommes d'État ne sont peut-être pas devenus plus nombreux, mais qu'on a vu foisonner la catégorie autrefois inconnue des politiciens ; de

même si le développement prodigieux de la production et de la circulation n'a guère augmenté le nombre et le crédit des économistes, on n'en saurait dire autant des gens, sans doute très bien intentionnés, mais trop prompts à prendre en matière économique la partie pour le tout, l'exception pour la règle, les phénomènes accessoires pour les phénomènes principaux et que je me permettrai d'appeler des *économiciens*.

Ceux-là sont extrêmement nombreux ; leurs connaissances économiques, qui consistent à être assez fortement documentés sur une quantité de faits économiques, et qu'ils mettent si volontiers au service de la doctrine protectionniste et de la doctrine socialiste, ont, à notre époque, une influence indéniable et considérable sur la direction des nations.

Mais ce n'est certainement pas à cette catégorie de connaissances économiques qu'ont songé les rédacteurs du programme de cette réunion, lorsqu'ils y ont introduit la première question. On peut être convaincu d'être d'accord avec eux, en disant que ces connaissances ont la plus détestable influence sur le gouvernement des peuples, en le subordonnant à une foule de préoccupations qui devraient y rester étrangères : ces préoccupations, en même temps qu'elles tendent à introduire dans la vie économique des facteurs artificiels qui sont des éléments de trouble et de dégression, ont encore pour résultat de fausser les rouages de la vie politique en obscurcissant la conception que les gouvernements devraient posséder de leur véritable rôle, et en détournant leurs efforts pour le bien remplir. Quant aux rapports internationaux, si la connaissance des conditions dans lesquelles se déroule la vie économique des différents pays ne doit conduire, comme c'est la prétention de certains économistes de l'école dite nationale, qu'à élever entre eux des barrières pour la circulation des produits, il est incontestable que c'est là un genre d'influence très considérable ; mais personne ici ne le trouvera sans doute fort recommandable, car il est en contradiction formelle avec des réunions comme celle-ci, et avec des manifestations comme cette Exposition qui nous a donné l'occasion de nous réunir.

M. Follin croit donc que, pour éviter tout malentendu, il est nécessaire de bien se mettre d'accord sur ce point : c'est que pour maintenir dans une bonne voie la direction des nations, pour conserver aux gouvernements leur caractère fondamental de producteurs de justice et de sécurité, pour rendre de plus en plus cordiaux et de plus en plus fructueux les rapports entre les hommes que le hasard a fait naître derrière des frontières diffé-

rentes, pour assurer le triomphe de la belle maxime de Cobden *free trade, peace, good will amongst nations*, ce ne sont pas seulement les connaissances économiques qu'il faut répandre, mais la connaissance de la science économique, c'est-à-dire la connaissance des lois naturelles dégagées par les Smith et les Bastiat, et que l'on peut considérer comme des vérités scientifiquement acquises, parce que si on les a beaucoup méconnues, si l'on a combattu avec acharnement les déductions que les économistes en ont tirées, il ne s'est encore rencontré dans aucune doctrine aucun champion pour en démontrer la fausseté.

Comment assurer la diffusion de la science économique, et dans quels milieux faut-il s'y essayer?

Au premier abord, la méthode la plus susceptible de produire sur la direction de la politique intérieure et extérieure des nations des effets favorables immédiats semblerait consister à imprégner d'économie politique tous les hommes qui doivent prendre une part à la direction des affaires publiques ; par suite on a l'idée toute naturelle d'insister sur la nécessité de donner à l'enseignement économique une très large part, beaucoup plus large que celle qui lui est accordée généralement, dans les établissements d'éducation d'où sortent la plupart des jeunes gens appelés à occuper les fonctions sociales supérieures.

Cette solution, cependant, en admettant qu'on pût la faire admettre par les pouvoirs qui président à la production et à la distribution de l'enseignement supérieur, ce qui constitue un cercle vicieux dont on aurait quelque peine à sortir, cette solution ne semble pas devoir donner les résultats qu'on en pourrait attendre théoriquement.

Certes, nous ne saurions nous plaindre qu'on semât aussi abondamment que possible la graine d'économistes; mais le terrain scolastique ne semble pas être le plus favorable à ce genre de culture, et on l'a vu bien souvent produire des fruits très différents de ce que l'on aurait pu espérer.

Ce phénomène est fort compréhensible : la science économique, si elle est une science d'observation, n'est pas une science expérimentale dont on puisse transporter les preuves dans un laboratoire ; à moins de posséder une largeur de vues et des intentions qui se rencontrent, mais fort rarement, chez certains hommes de culture purement spéculative et dont plusieurs de nos maîtres nous donnent l'exemple, on ne peut guère saisir toute la portée des enseignements de l'économie politique, on ne peut guère acquérir le « sens économique » qu'après un certain contact avec

les réalités de la vie active. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que quantité de gens, ayant retenu des enseignements de la science certaines formules dont, écoliers ou étudiants, ils n'étaient pas à même de vérifier l'exactitude, en aient tiré des conclusions erronées qu'ils trouvent en contradiction avec leurs observations ultérieures et se laissent aller à des généralisations injustifiées.

Il ne semble donc pas probable qu'un enseignement plus complet de l'économie politique, si désirable soit-il, soit appelé à exercer sur la vie des peuples toute l'influence que nous voudrions voir prendre à cette science. Il est d'ailleurs à cela un autre obstacle. C'est que, à notre époque de suffrage populaire, et tant qu'on n'aura pas réalisé dans les organismes politiques des réformes capitales qu'il appartient justement aux économistes de poursuivre, ce sont les fonctions législatives qui sontles véritables fonctions directrices (ou plutôt inspiratrices, car on peut leur reprocher de faire souvent dévier la direction plutôt qu'elles ne l'assurent), de la vie nationale et internationale; de sorte que fussent-ils imbus d'une excellente culture et de doctrines impeccables, les législateurs sont obligés, dans l'état actuel des choses, de faire aux préjugés anti-économiques de larges concessions pour résister à la concurrence des hommes qui exploitent ces préjugés. Or, la théorie économique sera toujours difficilement accessible au peuple, et il n'y a aucun doute que, sous l'empire du système actuel d'éducation intellectuelle à coups de programmes uniformes,d'examens et de diplômes,l'enseignement de la science économique ne serait pas de nature à produire des résultats meilleurs dans les établissements d'enseignement primaire et secondaires que dans les établissements d'enseignement supérieur.

Donc, si la diffusion des enseignements de la science économique ne peut guère se faire par l'instruction, si leur application ne peut guère être espérée de la part des hommes à qui le suffrage de leurs concitoyens confie le pouvoir, à quel espoir pouvons-nous nous rallier ?

Il n'y a qu'un moyen, dit l'orateur, de faire triompher nos doctrines, ou du moins de mettre notre conscience en repos en faisant tout ce qui dépend de nous pour les faire triompher, c'est de mettre nous-mêmes nos principes en pratique, et puisque nous professons que tout progrès économique vient de l'initiative privée et de l'action individuelle, c'est de sortir du domaine de la spéculation pour entrer dans celui de l'action. C'est de descendre de nos chaires, de sortir de nos bureaux, de nos réunions savantes, de nos bibliothèques pour aller nous mêler au peuple et

lui prouver que nous sommes les véritables défenseurs de son bien-être ; c'est de montrer par des actes et des sacrifices que les économistes ne sont pas les bourgeois égoïstes, vendus au capitaliste et à l'étranger, qu'on représente à la foule ignorante. Nous avons la conviction de détenir la vérité économique, en matière de rapports internationaux comme en matière d'administration intérieure : ayons donc l'ambition de la faire passer dans les esprits, et de démontrer comment nos principes et nos idées générales sur la liberté, quelles que soient les divergences de détail qui puissent nous séparer, s'appliquent à la solution de toutes les questions qui intéressent tous les jours l'opinion publique : sachons opposer, par une propagande et une vulgarisation incessantes, nos solutions aux solutions brouillonnes et interventionnistes des politiciens et des « économiciens », que les peuples déroutés adoptent faute de mieux, mais soyez-en persuadés, sans aucune confiance. Sur toute la surface du monde civilisé, l'immense majorité des hommes ne demande au fond qu'une chose : c'est à produire et à échanger en paix, librement. Quel programme saurait mieux que le nôtre satisfaire cette aspiration universelle? Mais les peuples souffrent d'une foule de maux, qui proviennent de leurs propres fautes et qui proviennent aussi d'institutions surannées ; peut-on leur en vouloir s'ils se laissent aller à écouter les charlatans et les présomptueux qui prétendent les soulager ? C'est à nous de combattre ceux-ci pied à pied, non seulement par des moyens négatifs, en démontrant le mal causé par de mauvais remèdes, mais par des moyens positifs, en enseignant tous les jours et dans tous les domaines à pratiquer l'hygiène sociale dont les effets heureux ne tardent jamais à se faire sentir.

Les économistes rencontrent dans la diffusion de la science économique des obstacles très nombreux ; mais ils n'ont pas d'adversaires et de concurrents plus redoutables que la catégorie toujours grossissante de ces hommes bien intentionnés qui prétendent résoudre par le sentiment les questions économiques, et qui sont des auxiliaires aveugles, mais précieux, pour les funestes et dissolvantes doctrines socialistes : ce sont les solidaristes, ceux qui prétendent fonder l'ordre social nouveau sur la notion, vieille comme le monde, de la solidarité, comme si ce phénomène, qui est le résultat des efforts économiques, pouvait en être le moteur. Eh bien ! nous ne devons pas nous illusionner ; si nous voulons nous cantonner dans nos positions, si, dans notre conviction d'être les seuls raisonnables, nous nous contentons de morigéner les sentimentaux, si nous refusons de faire un pas vers

eux pour leur prouver que des malentendus seuls nous séparent, que notre raison n'est pas de la sécheresse et que leur sentiment n'est pas que de la sensiblerie, si nous ne réagissons pas de toute la force de nos énergies contre la légende de l'école dure, alors, nous serons, dit M. Follin, submergés par les solidaristes dont beaucoup seraient nos meilleurs appuis, si nous nous donnions la peine de dissiper leurs préjugés contre nous. Les hommes n'ont que trop de peine à trouver toujours de la raison pour l'administration de leurs affaires privées; quand il s'agit d'affaires publiques, ce sont toujours des raisons de sentiment qui les guideront, et ils écouterons toujours ceux qui parleront à leur cœur, ceux qui font preuve de quelque chaleur et de quelque enthousiasme. Gardons jalousement notre « sens économique », mais montrons, en payant de nos personnes et de notre argent, que nous n'avons pas moins qu'autrui l'esprit solidariste.

On reproche aux économistes d'être des doctrinaires ; ils doivent s'en faire gloire, car il est aussi fou de croire que l'on peut participer utilement, sans doctrine, à la direction des affaires publiques, que de vouloir s'embarquer sans boussole sur l'Océan. Mais si nous ne devons jamais perdre de vue les doctrines, si tous nos efforts doivent tendre à en répandre les enseignements, nous devons aussi nous efforcer d'éviter le ton doctrinal dont le résultat inévitable est d'agacer et d'éloigner l'immense majorité qui n'a et ne peut avoir que des idées flottantes. On ne prend pas les mouches avec du vinaigre ; on ne stimule pas les paresseux avec le bonnet d'âne ; et l'on n'instruit pas les ignorants en les accablant de son propre savoir. Nous nous ferons beaucoup mieux écouter si, au lieu de vouloir prouver que seuls nous comprenons quelque chose aux phénomènes économiques, nous provoquons entre nos adversaires et nous, en leur montrant quelque sympathie, des échanges fréquents d'explications donc le public sera juge, et dont nous ne saurions avoir rien à craindre.

Telles sont les tendances qui paraissent, dit M. Follin, devoir dominer, de la part des économistes, dans leurs efforts pour assurer la diffusion de leur science, et pour dissiper les préjugés injustifiés que l'on nourrit à leur égard.

Mais ce qui doit nous préoccuper davantage encore, c'est de trouver l'instrument le mieux approprié à la diffusion de la science économique. Sera-ce le livre, la brochure, la conférence ? Peut-on se contenter de la publication périodique, coûteuse et d'apparence abstraite? Il n'y a pour l'orateur aucun doute : le seul grand instrument populaire de communication des idées, le seul qui

puisse avoir une action efficace et durable sur le lecteur, et par contre sur l'électeur et sur l'élu, c'est le journal quotidien ; c'est la feuille à un sou que tout le monde achète, beaucoup plus pour savoir ce qui se passe que pour se faire une opinion, mais dont le reflet s'infiltre peu à peu dans l'esprit, sans qu'on s'en doute, et qui est la véritable maîtresse du monde. Chacun ne peut parler dans cette réunion internationale que de ce qu'il connaît : mais je puis affirmer, dit-il, sans crainte d'être démenti qu'en France, tout au moins et apparemment dans beaucoup d'autres pays, la presse quotidienne est loin d'être à la hauteur de sa tâche : on y trouve des organes de lutte et de combat, des organes de frivolité et de scepticisme, des organes d'intérêts particuliers, des organes auxquels leur but purement lucratif enlève tout caractère, mais à de très rares exceptions près, on ne trouve pas le véritable organe d'éducation, qui en ne quittant jamais les sereines et impartiales régions de l'intérêt général, ne tarderait pas à acquérir la légitime influence que donne la confiance absolue du lecteur.

Ce sont des organes de ce genre que les économistes doivent s'efforcer de créer, non pas avec la prétention de les remplir de leurs doctrines, non pas dans le but d'y mener des campagnes et des polémiques ardentes avec lesquelles on effarouche les indifférents, qui sont la masse où l'on peut recruter des amis, mais avec le seul désir d'y examiner en quelques lignes, à la lumière de la science économique et en dehors de tout esprit de parti, toutes les questions qui se posent ; de ne jamais laisser passer, au milieu des innombrables éléments d'information et d'appréciation sur la vie publique, une seule de ces idées fausses et de ces préjugés qui empoisonnent l'esprit public, une seules de ces paroles violentes et amères qui multiplient et qui éternisent les malentendus.

De tels journaux sont-ils viables et susceptibles de prospérer ? M. Follin répond hardiment oui, tellement il a confiance dans le réveil du bon sens public, le jour où on lui fera entendre autre chose que les sophismes anti-économiques ; la politique des politiciens a toujours été de spéculer sur la bêtise humaine ; elle est usée, il est temps d'en essayer une autre. Et, parlant toujours pour la France, l'on ne tardera pas à voir cette politique nouvelle étonner par ses résultats, si l'on a soin de lui donner une base solide dans les esprits plus lents mais réfléchis de la province, loin des agitations et de la fièvre de la vie publique parisienne.

L'orateur collabore depuis trois ans au Havre avec quelques amis, et avec l'appui et les conseils de plusieurs de nos maîtres ici présents, à une tentative de décentralisation qui

donne les meilleurs espoirs. Nous y avons créé, dit-il une Société d'études économiques et sociales sous le patronage du grand précurseur Turgot; nous avons réussi à y affilier presque tout ce que notre ville compte d'hommes ayant quelque valeur intellectuelle, et sinon à leur faire prendre une part active à nos travaux, du moins à les rendre sympathiques et favorables à nos efforts ; nous avons fait des conférences publiques, des causeries, des lectures de Bastiat aux anciens élèves des écoles dans des milieux populaires. Nous avons, en un mot, réussi à donner de l'économie politique et des économistes une impression plus vivante que celle qui ressort des préjugés courants ; sans avoir abandonné un pouce de notre terrain doctrinal, nous comptons dans les milieux les plus divers, les plus réfractaires en apparence à nos idées, des sympathies sérieuses qui nous assurent une part d'influence latente. Il ne nous manque plus, pour assurer l'exécution complète du programme que cette communication était destinée à exposer, que d'avoir fondé notre journal quotidien ; nous espérons que cela ne tardera pas, bien qu'il nous faille pour cela beaucoup de concours pécuniaires qui nous font encore défaut. Mais nous aurons sans doute incessamment notre organe hebdomadaire qui, nous en avons l'ambition et la conviction, ne tardera pas à se transformer, pour devenir un organe important de l'opinion publique, non pas seulement havraise, mais française.

« Il ne me reste plus, dit M. Follin, qu'à m'excuser d'avoir retenu si longtemps votre attention, par une communication qui aura pu vous sembler n'avoir qu'un rapport lointain avec la direction des relations internationales. Puisqu'il s'agissait, toutefois, de rechercher les meilleurs moyens d'assurer l'influence des doctrines économiques, et puisque les moyens directs ont si peu réussi, j'ai pensé qu'il pouvait être utile de vous exposer les moyens indirects par lesquels quelques obscurs collègues ont cherché à collaborer à la grande œuvre que nous désirons tous poursuivre : l'abaissement des frontières, la disparition des vieilles rivalités, le triomphe de la civilisation économique sur la civilisation politique par la libre circulation internationale des produits et des idées ».

M. **Cayla**, membre de la Société d'Économie politique, répond à M. Follin. Il doute, pour son compte, de l'efficacité du journal dont a parlé le précédent orateur.

Développant rapidement le texte de la première question, M. Cayla fait remarquer que les nations, comme les individus,

progressent par l'accroissement régulier et la juste satisfaction de leurs besoins moraux et matériels.

Des notions simples et nettes sur les lois qui régissent la production, la circulation, la distribution et la consommation des richesses avec l'équité pour guide (et nous savons par la *Théorie des sentiments moraux*, d'Adam Smith, et par la *Morale économique*, de M. de Molinari, l'accord qu'il y a entre la morale et la saine économie politique) sont donc des conditions indispensables de ce progrès.

Et, quels que soient la diversité des besoins réels des individus et des peuples et le respect dû à ceux qu'ils se créent par leur individualité et leurs tendances nationales, il faut bien reconnaître que les lois économiques ont toutes, ou presque toutes, un caractère d'universalité si important, que leur diffusion seule, bien entendue et généralisée, doit tendre à les faire pénétrer dans les législations de tous les peuples et à faciliter grandement ainsi toutes les relations internationales. Il n'y a guère de gouvernement et de ministère qui n'en fasse cas.

Les notions essentielles dont il y a lieu de simplifier et de généraliser la connaissance sont particulièrement celles sur la valeur réelle et relative des choses ; sur l'influence des marchés, de leur étendue et de leur accès, sur le prix de revient des produits ; sur les rapports de la production et de la consommation ; sur les instruments d'échange, la monnaie, le crédit, l'épargne, l'assurance, la mutualité, la coopération, l'impôt, et surtout sur l'indispensabilité et l'inéluctabilité de la loi suprême de la proportionnalité des ressources et des résultats à l'effort et aux moyens d'action, de l'économie et des profits à la puissance et à l'habileté de chacun dans ce monde.

Il faut, à tout prix, que l'économie politique se démocratise en se simplifiant et en se mettant à la portée des masses ; sinon celles-ci continueront à suivre aveuglément tous ceux qui, pour un motif ou un autre, flatteront l'amour-propre et l'intérêt au détriment de la vérité. Il faut qu'elle cesse d'être cette grande dame qu'on vénère trop en haut lieu, ou qu'on bafoue trop dans le public ; et surtout d'être considérée, comme injuste et inhumaine, en se rappelant que l'auteur des *Harmonies*, Bastiat, était le plus vénéré des juges de paix et que le procureur général Lespinasse, un autre magistrat des plus intègres, a, dans un discours d'ouverture de la Cour de Pau, montré combien étaient étroitement unis le droit et l'économie politique.

Un catéchisme économique, fruit du travail d'un long et savant

concert, est donc avant tout à créer et préparer; il faut qu'il soit d'une lucidité telle, qu'il puisse entrer dans l'enseignement de l'enfance, dès le plus bas âge; qu'il marche de pair avec l'étude des fables de La Fontaine (se rappeler les conférences de Frédéric Passy à ce propos) et les premières notions de calcul, de poids et mesures, et de la valeur du sou, soit au marché, soit à la Caisse d'épargne ou de retraite pour la vieillesse, et qu'il s'appuie sur quelques données statistiques courtes, mais incontestées et incontestables.

Ensuite, il faudra affilier aux sociétés d'économie politique des zélateurs des notions et du catéchisme dont nous venons de parler. Ce sera de la bonne décentralisation, facile à faire aujourd'hui avec toute cette pléiade de province qui s'occupe de sociétés de secours mutuels et autres.

Enfin, il faudrait provoquer de temps en temps la réunion d'un congrès économique international, où se cimenterait l'entente sur quelques points primordiaux pour lesquels il importe à tous les peuples que des considérations d'un ordre particulier quelconque ne l'emportent jamais sur celles de l'intérêt général et universel.

La question indiquée au premier paragraphe du programme de ce Congrés, dit M. **T. Canovai**, répond à un besoin universellement ressenti : confier la direction des affaires publiques à des hommes qui soient en mesure d'atteindre le but principal, dont chaque homme d'Etat devrait avoir le souci : le bien-être des populations.

En effet, si ce bien-être constitue le but principal de tout gouvernement civilisé, il s'en suit que les hommes appelés à la direction des affaires ne doivent pas ignorer les règles et les lois que l'économie politique a édictées pour le réaliser. Aussi doivent-ils se rendre un compte exact des conditions de leur pays, pour pouvoir se faire d'avance une idée précise des effets et des conséquences que peuvent amener les lois dont ils prennent l'initiative.

Des hommes ignorant les doctrines économiques, tout en croyant défendre les intérêts de leur pays, peuvent au contraire lui procurer les plus graves déceptions. Ils peuvent, par exemple, favoriser des dépenses improductives pour des travaux publics d'une utilité douteuse dans la fausse conviction que ces travaux feront la richesse des populations, tout en assurant le bien-être des ouvriers. Ils feront une politique grandiose, disproportionnée aux conditions économiques et financières du pays, et, pour cela,

ils se trouveront dans la nécessité d'augmenter le fardeau des impôts publics au-delà de la limite fixée par les ressources économiques du pays. Naturellement, et comme conséquence logique de leur action, lorsque les impôts existants ne suffiront plus aux exigences créées par leur politique grandiose, les hommes d'Etat dont nous parlons tâcheront de forcer la main en haussant le taux des contributions, sans même se douter que les faits ne correspondront pas à leurs prévisions, dans l'ignorance où ils sont que lorsqu'un pays en est arrivé au maximum de son effort tributaire, il n'est plus possible d'en tirer une plus large contribution. Le pays, de son côté, se défend contre l'exagération du fisc, soit en cachant avec plus de soin ses ressources, soit en restreignant son régime de vie. De là, ce qui arrive toujours, et ce que l'expérience a toujours démontré : lorsqu'un pays en est arrivé à sa dernière limite imposable, le plus qu'on prétend en tirer se résout toujours en une perte certaine.

L'histoire financière de tous les pays civilisés a toujours démontré que le rendement des impôts a progressé toutes les fois qu'on a réduit le taux des impôts. L'Angleterre nous donne là-dessus des exemples classiques.

De même les hommes politiques qui n'ont pas de connaissances économiques tombent dans d'autres erreurs, qui sont cruellement expiées par leur pays.

Par exemple, on a vu très souvent des gouvernements faire face à la pauvreté des capitaux par une augmentation de papier-monnaie, sans prévoir les conséquences fatales qui n'auraient pas manqué de se produire de ce chef ; précisément parce qu'ils ignoraient les lois qui régissent la circulation, et ils croyaient, en bonne foi, que l'argent aurait surgi d'un simple article de loi.

Encore — chose étrange — ces messieurs dont nous retraçons le portrait sont-ils presque toujours protectionnistes.

Sur ce point-ci, comme sur beaucoup d'autres, les erreurs vulgaires exerçent une action puissante sur leur esprit, et le défaut de culture économique leur ôte la perception de la vérité.

On n'a pas besoin de dire comment, au fond de toutes ces erreurs, il ne peut y avoir que la ruine financière, économique et monétaire d'un pays. Les exemples, malheureusement, sont là. Cependant, comme personne n'est disposé à se reconnaître soi-même comme cause des maux dont un pays souffre, il arrive presque toujours que, quand les conséquences de la mauvaise politique se font sentir, ceux qui en ont la responsabilité tâchent de la déverser sur des gérants qui n'ont rien à y voir. Il est vite

fait de les trouver parmi les adversaires politiques ou les spéculateurs à la baisse. C'est dans ce camp-là qu'on cherche toujours les ennemis du pays et la cause de sa ruine.

Du reste, ce phénomène ne se vérifie qu'en politique. En effet, partout ailleurs, lorsque la compétence technique s'impose, on a recours à cette compétence. On ne met à la tête d'un Conservatoire de musique qu'un maître de musique, ainsi qu'un ingénieur à la direction d'une école des mines. Partout, c'est la logique qui prédomine, partout c'est *a right man in a right place ;* partout, sauf en politique, où les choses les plus absurdes sont possibles. Quelle en est la raison? C'est qu'en politique tout est admis.

En effet, lorsqu'on compose un ministère le plus souvent, au lieu de choisir les personnes les plus compétentes, on ne songe qu'aux convenances de tel ou tel groupe parlementaire, et à l'équilibre entre les différentes régions dont chaque représentant soutient les intérêts particuliers. On ne se préoccupe que de convenances secondaires.

Dans la mosaïque qui en résulte, il arrive bien souvent de voir remplir des fonctions techniques à des hommes n'ayant aucune compétence dans les questions qu'ils doivent traiter. Et cela arrive surtout pour le ministère, qui exige une culture économique des plus étendues.

La raison en est peut-être à ce qu'on donne à ces études une importance trop modeste. Très souvent on traite les économistes de théoriciens solitaires, d'hommes vivant dans une atmosphère spéciale d'espèce de poètes que l'on peut admirer, mais contre lesquelles on doit se tenir en garde et qu'il ne faut suivre ni prendre au sérieux.

Il est même surprenant qu'on n'ait pas encore demandé la suppression de l'enseignement de l'économie politique, comme on a demandé celle du grec et du latin. Car n'est-il pas tout au moins étrange de voir les gouvernements permettre aux économistes de stigmatiser du haut de la chaire et en toute liberté les erreurs dont ils se rendent coupables?

En faisant cette constatation, l'orateur est bien loin de faire le procès au parlementarisme et aux gouvernements. Il constate une situation de fait et en recherche la cause, qui se trouve, à son avis, dans l'ignorance des doctrines économiques. En effet, lorsque nous voyons dans presque tous les pays le protectionnisme triompher, les dépenses publiques croître à l'infini, et oppresser les populations en leur imposant des contributions exagérées, qui les empêchent de développer leurs ressources et d'en tirer un

plus large profit, il faut conclure de tout cela que les gouvernements ne s'inspirent pas aux sages principes de l'économie politique. Il en résulte que presque tous les pays, et spécialement ceux qui ne jouissent pas d'une richesse acquise par de longues années de prospérité, luttent avec la gène, qui frappe plus particulièrement les classes laborieuses, lesquelles expient le plus durement les erreurs de la mauvaise politique économique des gouvernements.

C'est là ce qui explique le malaise et le détraquement des classes populaires, dont profitent les socialistes pour mener la propagande de leurs doctrines, auxquelles le peuple s'abandonne, dans l'espoir d'y trouver sa réhabilitation économique.

De tout ce qui précède, on peut aisément déduire que la mauvaise politique économique ne borne pas ses ravages aux frontières d'un seul pays : elle peut avoir des conséquences considérables, même pour la politique étrangère. En effet, une politique qui ne s'inspire pas aux lois et aux principes économiques, qui gaspille l'argent du public et crée une situation dangereuse à l'intérieur, pousse tout naturellement le gouvernement qui la pratique à chercher au-delà des frontières des causes capables de détourner l'attention de la population des maux dont elle souffre. De là, les entreprises coloniales inspirées par des idées qui contrastent avec les intérêts économiques; de là, les rivalités internationales amenant une augmentation de dépenses militaires; de là, enfin, l'empirement de cette situation même qu'on cherche à guérir.

Il faut ajouter que ce n'est pas seulement par là que la mauvaise politique économique peut influer sur les relations internationales. On dirait que les maux économiques sont contagieux. En effet, qu'un pays hausse les droits de douane, voici que les autres suivent immédiatement son exemple, d'après le préjugé qu'il faut opposer à un droit de douane un autre dans la même mesure.

On a vu des hommes d'État soi-disant indépendants ne professant pas de théories protectionnistes, accepter, les yeux fermés, la formule qui frappe l'imagination de la foule, selon laquelle, lorsqu'un pays se défend, en élevant des barrières douanières, ceux qui ne veulent pas en être endommagés doivent en faire autant. C'est la fortune habituelle de certaines phrases à effet. Mais les phrases, lorsqu'elles sont fausses, ne résistent pas à la critique. Celle que nous venons de citer, soumise à l'examen de la critique, pourrait se traduire par ces mots-ci : Puisque nos voisins se ruinent, nous aussi nous devons nous ruiner.

Du reste, on ne saurait pas dire que les guerres de tarifs rap-

prochent les peuples entre eux. C'est la meilleure preuve que puissent avancer ceux qui affirment l'influence de l'économie politique sur les relations extérieures des États. Qu'il s'agisse de gaspillage ou de système prohibitif, les effets de la mauvaise politique économique sont donc les mêmes sur les relations internationales.

Maintenant, après avoir envisagé la question à ce point de vue, il faut rechercher comment il se fait que l'on confie quelquefois la direction des affaires publiques à des hommes qui sont incapables de les mener à bien. Surtout lorsqu'il s'agit de gouvernements, à base parlementaire, il faut considérer que le gouvernement tire son origine du Parlement, et que celui-ci découle du suffrage populaire. A part que le fonctionnement du gouvernement parlementaire s'écarte parfois des règles élémentaires de l'honnêteté ou de la sincérité, la cause principale des effets de la mauvaise politique, c'est l'ignorance des foules. Cette ignorance dépend de ce que les principes de l'économie politique ne sont pas répandus parmi les peuples. Ils ont l'intelligence fermée à toutes les questions qui touchent de plus près à leur bien-être. En conséquence, ils ne savent pas imposer à leurs représentants la ligne de conduite, dont ils ne devraient jamais s'écarter.

Au contraire, bien souvent c'est aux populations que l'on doit les plus graves erreurs dont le gouvernement assume la responsabilité, sous forme de protection accordée à l'agriculture et aux industries, de politique coloniale, de travaux publics, sans la moindre utilité, ou, ce qui est pire, de lois socialistes. Ce sont les populations qui réclament des faveurs apparentes, qu'elles finissent par payer les plus lourds sacrifices.

La foule ignare croit que le protectionnisme est utile, parce qu'il défend la production nationale contre la concurrence étrangère; que les travaux publics poussés à outrance aident au bien-être des classes laborieuses; que l'*agio* sur le papier-monnaie est utile parce qu'il protège l'agriculture et l'industrie nationale; voilà, entre beaucoup d'autres, des erreurs usuelles que la foule accepte sans discuter, sans soupçonner même les conséquences funestes dont elle essuie les ravages.

Il n'en serait pas ainsi si les populations, éclairées sur ce qui est véritablement bon et à leur avantage, pouvaient se faire une idée exacte de tout le mal qui se cache sous ces formules trompeuses, et, en conséquence, imposer à leurs mandataires politiques une ligne de conduite différente.

La résignation dont le peuple fait preuve dépend précisément

de l'ignorance où il se trouve. La cause de ses maux lui échappe. Il trouve que le pain dont il se nourrit coûte trop cher, que tout dans la vie augmente à vue d'œil, mais il ne s'imagine pas que tout cela changerait, si l'on faisait une politique honnête et parcimonieuse, ayant souci de l'argent public, exigeant le prix juste de chaque chose, et n'ajoutant pas à ce prix, sous prétexte qu'il faut défendre la production nationale, un supplément de coût qui n'entre point dans les caisses publiques, mais qui va augmenter les profits de quelques citoyens privilégiés.

Tout cela, la foule ne le comprend pas, et c'est précisément pour cela que les gouvernements préfèrent avoir recours aux contributions indirectes et aux droits de douane, que le contribuable tolère sans se rendre un compte exact de leur importance.

En effet, le citoyen ignorant ne se doute pas, en achetant son kilo de pain, qu'une partie du prix qu'il a dû débourser, pour se le procurer, a passé aux mains du producteur de blé. C'est heureux qu'il l'ignore! Et le gouvernement compte sur cette ignorance, car il y aurait à parier, sans cela, que très difficilement on trouverait des citoyens disposés à faire de pareils sacrifices.

Cependant, l'ignorance ne change rien à l'immoralité de la chose. Le temps serait pourtant venu de dessiller les yeux des populations ignorantes, pour leur faire comprendre leurs véritables intérêts et tout ce qu'il y a de mal au fond des vaines formules dont les politiciens se servent pour égarer la bonne foi des contribuables. Cette noble tâche incomberait aux savants de toutes les nations.

Pour atteindre ce but, il faut se liguer, dans un seul esprit d'apostolat, contre les oppositions qui ne manqueraient pas de surgir. L'exemple du grand Richard Cobden et de ceux qui l'aidèrent dans sa noble entreprise, cet exemple qui marque une page glorieuse dans les annales de la science économique, devrait exciter tous les esprits soucieux du bien public. Le succès ne saurait pas manquer, car il ne serait pas difficile de persuader aux populations que le gaspillage de la fortune publique et le profit accordé à quelques citoyens aux dépens de tous les autres ne représentent pas des dogmes contre lesquels la critique se déclare impuissante, et que ceux qui cherchent à s'y opposer ne demandent rien pour eux-mêmes.

Nous avons vu comment les gouvernements sont aidés par les parlements dans la mauvaise politique financière et économique. Eh bien! le jour où les populations seront éclairées, ce jour-là, lorsqu'elles imposeront à leurs représentants un programme con-

damnant toute dépense inutile et toute tentative de politique protectionniste, ce jour-là, la grande bataille sera gagnée. Mais, jusque-là, la lutte ne peut qu'être acharnée, contre un adversaire puissant qui recourra à tous les moyens pour repousser l'attaque.

Ceux qui soutiennent la bonne cause doivent puiser leur force dans cette résistance même, et par l'organe de la presse, par des conférences publiques, faire éclater la lumière, d'une façon simple et persuasive, en parlant avec le peuple le langage du peuple, afin qu'il puisse comprendre et posséder sans effort la vérité.

M. **Canovai** propose, en conséquence, que toutes les sociétés économiques, représentées à ce congrès, forment une ligue internationale, pour entreprendre la propagande qui doit soustraire les populations au joug qui les opprcsse.

La société moderne, dit-il, est troublée par des problèmes très graves, et les classes laborieuses luttent contre un malaise qui est le produit naturel des privations auxquelles elles sont en butte. Un mouvement de révolte fermente et s'élargit partout, favorisé et excité par ceux-là mêmes qui tâchent d'en tirer profit pour le triomphe de leur parti. Le moment est extrêmement grave et le mal demande des soins énergiques. Que tous les hommes honnêtes se lèvent à la voix du devoir, et dressent haut ce noble drapeau, qui porte pour devise l'intégrité dans le gouvernement et l'égalité de tous les citoyens devant la loi et la justice ! Ce drapeau ne déclare la guerre qu'aux supercheries du socialisme des riches qui trouve son triomphe dans le protectionnisme. Par là, les économistes sauveront la société humaine des conséquences funestes dont elle est menacée par le sophisme et l'audace du socialisme des pauvres.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** regrette que les orateurs qui l'ont précédé n'aient pas suffisamment insisté sur les succès remportés, depuis cinquante ans, par l'Économie politique. M. Paul Leroy-Beaulieu rappelle que tous les grands États, reconnaissant la justesse des doctrines économiques, ont aujourd'hui adopté l'étalon d'or; il rappelle que c'est sur les instances des économistes que le droit de coalition a fini par être reconnu aux ouvriers.

Dans un autre ordre d'idées, M. Leroy-Beaulieu déclare que, quant à lui, il considère que, fort souvent, une question économique se double d'une question politique et qu'ainsi, par exemple, pour son compte, s'il avait été député, il aurait voté un droit de 3 fr. et même de 5 fr. sur les blés et, à l'exclusion, toutefois, des voiliers, des primes à la marine marchande. Il faut, dit-il, tenir compte des contingences politiques. L'afflux

des blés américains sur le marché français aurait profondément troublé la sécurité de la fortune foncière. Le droit de 3 francs sur le blé a servi de préservatif, c'était un moyen de ménager la transition. Il en est de même des primes à la marine marchande. Elles sont contraires à la théorie ; mais, dans la pratique, elles servent à maintenir un certain état de prestige et de puissance, nécessaire à un grand peuple. Adam Smith raisonnait de même quand il s'est répandu en éloges sur l'opportunité et l'utilité, au point de vue national britannique, de l'acte de navigation de Cromwell, qui est le code cependant de la prohibition. Il faut savoir s'accommoder aux circonstances politiques.

M. **Frederiksen** proteste contre ces paroles. « J'ai le regret, dit-il, de constater que M. Paul Leroy-Beaulieu est contaminé par les mauvais principes ; quant à moi, je suis pour la vérité, la vérité entière, et pour l'intérêt public contre la coalition des intérêts privés ».

Voici, du reste, les observations de M. Frederiksen sur la question alors en discussion :

Il désire d'abord, relever encore plus fortement que ne l'a fait M. Liesse, la vérité absolue des lois économiques exposées par les anciens économistes dits orthodoxes. « Nous sommes ici, dit l'orateur, pour maintenir la vérité, la vérité entière. Je regrette de parler ici aux économistes français, car vous êtes des fidèles ; j'aurais préféré parler en Allemagne où les économistes ont trop de défaillance vis-à-vis de la politique. Je suis cependant heureux que nous ayons ici M. Paul Leroy-Beaulieu. Il n'y a peut-être aucun économiste français dont les livres soient mieux appréciés dans tous les pays, avec raison, à cause de ses larges vues, de sa connaissance si remarquable de la vie pratique, de sa représentation magnifique de la plupart des vérités. M. Paul Leroy-Beaulieu est, cependant, à la différence de presque tous les autres économistes français, contaminé des mauvais principes. Comme la plupart des Allemands il n'a pas été fidèle aux grandes vérités. En Allemagne, c'est bien la politique de Bismarck qui a influé sur la science d'une manière malheureuse. Immédiatement avant que Bismarck ait adopté des principes économiques réactionnaires, les Kathedersocialisten, les socialistes de la chaire, avaient même décidé d'abandonner leurs réunions en décadence pour se réunir avec les excellents congrès économiques allemands qui étaient aussi fidèles aux principes de la liberté que vous et que le Cobden Club de l'Angleterre. Qu'on s'occupe maintenant, en Allemagne, des faits au lieu des principes, c'est une faiblesse ou c'est un pré-

texte pour abandonner les principes. On écrit une masse de livres sur l'histoire économique, mais d'une telle manière qu'on se perd souvent dans des détails assommants sans aucun intérêt véritable où l'on ne comprend même guère l'histoire parce qu'on ne reconnaît pas les principes. Il est très curieux de noter l'influence de la mauvaise science sur les jeunes gens, non seulement en Angleterre, mais même sur des Français qui visitent les Universités allemandes, ou sur de jeunes Américains, qui oublient cependant le plus souvent les fausses doctrines quand ils reviennent dans l'air fortifiant de la grande vie économique de leur pays. En Autriche, M. Menger et son école ont un grand mérite de défendre, vis-à-vis de M. Schmoller de Berlin, les lois absolues de l'économie politique. Mais dans la pratique on n'est pas non plus très libéral en Autriche. Nous avons vu ce grand pays réintroduire les corporations et les métiers, et même les hommes qui s'appellent des libéraux ne parlent que peu du libre-échange. Nos principes libéraux continuent cependant d'exister et d'être absolument vrais ; les lois de la valeur et des prix sont aussi sûres que deux et deux font quatre. Quand les conditions existent les conséquences suivent ; ce sont des lois hypothétiques, mais véritables ; c'est la logique impitoyable de l'échange que nous appliquons. Je suis certainement parfaitement d'accord avec M. Liesse quand il relève qu'il ne faut pas mêler ces lois et ces principes absolus avec l'application, où nous avons affaire aussi avec d'autres influences que celles des mobiles que nous trouvons dans le monde de l'échange. Mais dans des matières comme celles du libre-échange ou de la bonne monnaie, nous ne sortons pas du monde de l'échange, et nos lois sont là parfaitement absolues. Or, lorsque M. Paul Leroy-Beaulieu vient défendre ici les droits sur le blé et les primes payées à la marine marchande, attestant du reste ainsi sa faiblesse quant aux principes, je le trouve plus arriéré aujourd'hui que ne l'était Adam Smith il y a plus de cent vingt ans. »

A propos de la communication de M. T. Canovai, a lieu une courte discussion ou plutôt un échange d'observations auquel prennent part MM. Paul Leroy-Beaulieu, Liesse, Cheysson, etc.

M. **Cheysson** en particulier, ne croit pas que ceux qui ont la redoutable responsabilité de présider aux destinées des peuples puissent impunément se passer de l'Économie politique. Quand ils méconnaissent ses conseils, elle ne tarde pas à prendre de cruelles revanches. Mais, si elle doit guider la politique, elle ne saurait avoir la prétention de la dominer et de l'enchaîner. De

même que « le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas », la politique a des raisons que ne connaît pas l'économie politique. Quand la politique cède à ces raisons, il importe du moins qu'elle ait conscience du sacrifice qu'elle leur fait, de manière à l'atténuer le plus possible et à rentrer dans la vérité économique, dès que se relâchera cette nécessité de lui porter momentanément atteinte. Dût-on violer ces principes, il faut du moins les connaître, pour leur faire le moindre mal et leur revenir aussitôt que la politique en donnera la permission.

Que vient-on parler du discrédit et de l'impopularité des doctrines économiques? Elles ne furent jamais plus en honneur qu'aujourd'hui. Seulement, chaque école a les siennes, qu'elle invoque à l'appui de ses conclusions. Au Parlement, dans les réunions publiques, les thèses les plus contraires aux nôtres s'appuient sur certains principes et se réclament de la science. L'homme est ainsi fait qu'il tient à mettre le droit de son côté, en « maximant » ses erreurs. Comme M. Jourdain pour la prose, tout le monde fait donc de l'Economie politique, soit rationnelle, soit « à rebours ». Le sophisme lui-même est un hommage rendu à notre science, comme l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu.

Il ne faudrait cependant pas se laisser endormir par ces hommages, qui ont leurs dangers. Mal penser sert de prétexte ou d'incitation à mal agir : L'acte suit la pensée. On doit donc éclairer l'esprit, pour guider la conscience et orienter la vie.

La diffusion des vérités économiques par la presse, l'école, la conférence, par tous les modes de publicité, apparaît ainsi comme une nécessité sociale. A tous, elle rendra de signalés services : mais combien surtout aux masses profondes, qui sont aujourd'hui la proie d'une fausse économie politique! Au nom d'une prétendue science, d'un dogmatisme tranchant et hautain, on affirme l'antagonisme, fatal, irréductible du capital et du travail : on prêche la lutte des classes ; on dénonce les vices de l'organisation du travail qui repose, dit-on, sur l'oppression de tous au profit de quelques privélégiés ; on affirme la nécessité inéluctable du bouleversement général, pour faire régner la justice à la place de l'anarchie et de l'iniquité.

De telles maximes qu'on accompagne d'un appareil scientifique, trouvent d'autant plus facilement le chemin des esprits et des cœurs qu'elles flattent les instincts de la foule et déchaînent ses appétits, sous couleur de justice sociale. Il importe de réfuter ces erreurs, qui ne tardent pas à se traduire dans les faits. Or, on

doit le reconnaître, quoique puisse coûter cet aveu : on ne tente rien ou presque rien pour disputer les ouvriers et les paysans à la séduction de ces sophismes captieux ; ils n'entendent qu'une cloche, c'est-à-dire qu'un son, celui du tocsin qui les appelle à la guerre sociale. Quand on a ainsi laissé semer le vent, qu'on ne s'étonne plus de récolter la tempête !

Le moment est venu de changer d'attitude, d'opposer à la fausse économie politique, qui égare et qui aigrit, la vraie économie politique qui pacifie et qui éclaire. C'est une campagne à entreprendre, une propagande à organiser, en tenant compte du milieu, de l'état mental et même des préjugés de la clientèle qu'on vise. Pour être efficace, l'enseignement doit être adapté et faire moins appel aux abstractions qu'à l'observation et à l'expérience.

A la fin d'une séance si touffue, il serait indiscret d'aborder le plan de cette campagne et les détails de son programme. Ce pourrait être l'objet d'une discussion qui remplirait utilement, dit en terminant M. Cheysson, une de nos séances ordinaires dans la prochaine session. En tous cas, cette étude s'impose dans le double intérêt de la vérité scientifique et de la préservation sociale.

L'heure étant avancée, M. le président propose de lever la séance (il est sept heures) et de tenir, le lendemain samedi, deux réunions, l'une le matin, à 9 heures, l'autre dans l'après-midi, à 3 h. 1/2. Cette proposition est adoptée.

*
* *

Le samedi matin, 21 juillet, la plupart des assistants de la séance du vendredi se trouvaient de nouveau réunis à l'École des Sciences politiques, sous la présidence de M. Levasseur, et entamaient la discussion de la *troisième* question du programme : *Du rôle international de la monnaie*. Par interversion du programme, la séance de l'après-midi a été réservée à la deuxième question.

M. **E. Levasseur**, avant de donner la parole à M. Raphaël-Georges Lévy, sur l'état présent du sujet, rappelle en quelques mots les antécédents de cette question, il y a une cinquantaine d'années.

L'énorme affluence d'or qui avait suivi la découverte des mines de Californie et d'Australie avait changé le rapport commercial des deux métaux. Jusqu'en 1848 l'or faisait prime ; il circulait très peu et les banquiers l'exportaient. Après 1850 la prime passa

à l'argent et l'argent fut exporté en quantité si considérable qu'il devint très rare dans la circulation et qu'on ne pouvait plus même y conserver les pièces divisionnaires, surtout les nouvelles pièces que le Gouvernement faisait frapper.

Il fallait prendre un parti. Lequel ? M. de Parieu conseillait de prendre l'or comme étalon unique ; M. Michel Chevalier demandait l'étalon unique en argent ; M. Wolowski soutenait qu'il y avait avantage à maintenir le bimétallisme. L'Académie des sciences morales et politiques mit la question au concours. M. Levasseur tire du mémoire couronné qu'il fit imprimer en 1858 sous ce titre : *La question de l'or*, une page du dernier chapitre. Depuis ce temps, dit-il, mon opinion sur cette matière n'a pas changé.

« Démonétiser l'argent, c'est accepter le fait accompli, c'est se soumettre entièrement à la révolution, profiter de toutes ses conséquences favorables, et se résigner à n'opposer à ses conséquences fâcheuses que les conseils et les palliatifs que suggère la science. Sommes-nous les maîtres d'agir autrement ? Non. Il faut sortir de la situation fausse dans laquelle nous a placés notre législation : et, en admettant même par une hypothèse toute gratuite que l'adoption de l'argent produise une grande baisse de prix, d'un côté comme de l'autre, nous aurions une révolution à traverser : du côté de l'argent, révolution par la hausse de la monnaie ; du côté de l'or, révolution par la baisse. Or, à tout bien considérer, mieux vaut ratifier ce qu'a fait la force même des choses ; et, puisque maintenant notre monnaie se compose principalement de pièces d'or, il est plus sage de prendre l'or pour étalon que de faire une réforme coûteuse qui pourrait nous entraîner encore dans de nouvelles perturbations.

« Si la France n'avait jamais eu ni monnaie d'or, ni monnaie d'argent, et que, reconnaissant enfin en 1857 la nécessité d'adopter un, mais un seul, de ces deux métaux comme mesure des échanges, elle consultât sur cette question les hommes d'État et les savants, je ne doute pas que le plus grand nombre se prononçassent en faveur de l'or ».

Voici les quatre raisons principales que je donnais, dit M. **Levasseur**, et qui sont développées dans ce chapitre : Il ne cite que l'énoncé sans reproduire les développements qui l'accompagnent.

1° La valeur de l'or est moins variable que celle de l'argent.

2° L'or a comme monnaie des qualités bien supérieures à l'argent.

3° L'or est la monnaie des peuples riches.

4° L'or a déjà été adopté comme étalon monétaire par les deux peuples qui sont, avec la France, les maîtres du monde, l'Angleterre et les États-Unis.

M. **Raphaël-Georges Lévy** prend ensuite la parole pour amorcer le débat.

Il fait un exposé des plus clairs et des plus complets, malgré sa brièveté, du rôle international de la monnaie ; il constate que, dans les pays monométallistes et bimétallistes, mais dans lesquels l'or circule abondamment, le change ne subit que des variations insignifiantes, et que, par contre, il varie considérablement entre un pays à monnaie métallique et un pays où règnent les billets à cours forcés. M. R.-G. Lévy cite comme exemples la Colombie, la Russie (en 1888). Il réfute ensuite cette idée radicalement fausse que l'agriculture retire un profit de la baisse du change et démontre que, si ce fait était exact, l'idéal de tous les pays du monde devrait être d'avoir des « finances avariées » : mais alors quels seront les pays à monnaie saine qui leur procureront ces soi-disant avantages?

Il termine sa communication en résumant ses démonstrations : la monnaie doit être *une*; elle doit être partout constituée par le métal ; le métal choisi par la plupart des grandes nations étant aujourd'hui l'or, c'est l'étalon d'or qui doit être adopté. Les billets à cours forcé, les pièces d'argent à force libératoire doivent être peu à peu éliminés de la circulation. La dépréciation du change qui résulte pour un pays de la présence dans sa circulation de ces éléments inférieurs n'est d'aucune utilité durable à son commerce, ni à son agriculture, ni à son industrie : ce n'est que par une série de sophismes que les inflationnistes arrivent à faire croire à un effet utile de cette dépréciation.

M. **Jean de Bloch** s'associe aux conclusions de M. R.-G. Lévy ; un échange de vues a lieu ensuite, auquel prennent part MM. Yves Guyot, Strauss et Frederiksen.

M. **Manchez** attaque la théorie de la prime du change qui, dit-il, n'est « sous une autre forme, que le bimétallisme ; en effet, les bimétallistes sont indifféremment les défenseurs de l'argent et du papier-monnaie, puisque, suivant eux, l'un et l'autre doivent, par leur abondance, créer la hausse des prix ».

On a assuré dernièrement, dit M. **Manchez**, que le bimétallisme est mort, je suis de l'avis de ceux qui disent qu'il sommeille seulement. D'ailleurs, il subsiste sous une autre forme qui est la théorie de la prime du change.

Les bimétallistes prétendent qu'un papier-monnaie crée, pour le pays où il circule, une prime de change qui vient s'ajouter au bénéfice commercial des exportateurs de produits. Suivant cette théorie, un pays s'enrichirait d'autant plus rapidement qu'il aurait une monnaie plus dépréciée.

Cette théorie est démentie par l'observation des faits. D'abord, il n'y a pas de bénéfice de change quand l'exportateur de produits du pays à monnaie dépréciée rachète avec le montant de sa vente des produits faisant l'objet de transactions sur plusieurs marchés à circulation d'or, puisque, dans ce cas, les prix de ces produits sont évalués en or.

Si cet exportateur achète des produits locaux dont les prix sont évalués en monnaie du pays, le bénéfice du change peut exister temporairement, mais, peu à peu, en raison de la répétition de l'opération et de l'enrichissement du pays, les prix intérieurs s'élèvent et le bénéfice de change disparaît (exemple : l'Espagne).

En résumé, il faut toujours en arriver à conclure que tous les produits dans ce monde s'évaluent d'après la *commune mesure* qui est l'or, que le bénéfice de change n'est qu'une apparence, et, dans tous les cas, est temporaire, et que l'acheteur en a toujours pour son argent.

M. **Limousin** estime que c'est le change qui a permis à l'Espagne de vendre ses vins en France ; M. Yves Guyot lui répond en constatant que, malgré les fluctuations du change, nos importations de vins d'Espagne sont restées, depuis dix ans, à peu près égales. Pourquoi ? Simplement, parce que nos vignerons du Centre, de l'Hérault ont besoin des vins d'Espagne pour couper les leurs et les rendre marchands ; ces vins de coupage, il les leur faut à tout prix ; le change n'exerce aucune influence sur la vente en France des vins d'Epagne.

M. **Manoel Victor Fernandes Barros**, avocat brésilien, résidant à Paris, est d'avis que le cours forcé est une ressource financière toute négative, constituant le plus fort obstacle au développement de la richesse ; et il n'a plus de raison d'être dans l'état actuel de la science.

C'est le cours naturel ou économique qui répond à toutes les aspirations de l'économie politique, établissant la circulation fiduciaire normale, créant une tendance pour la hausse du change et permettant le retrait graduel du papier-monnaie inconvertible.

Ce désidératum peut être atteint par les banques de circu-

lation, telles qu'elles sont, remboursant leurs billets au cours du change.

Le cours naturel doit remplacer au plus tôt le cours forcé, pour la dignité de la science.

Le cours forcé a empêché la France de remporter une victoire financière qui aurait prouvé que ses défaites n'étaient qu'un accident des champs de bataille.

Il expose un projet dont il a saisi les Chambres des Etats-Unis du Brésil, et qui aurait pour effet, dit-il, de faire cesser automatiquement, en quelque sorte, les effets du cours forcé dans ce pays. Ce projet consisterait dans l'organisation d'une Banque d'émission avec le capital initial de 200.000 contos de reis or (566.572.237 fr. 96) destinée à régulariser la circulation monétaire, à réduire la dette publique intérieure du Brésil, convertir l'extérieure, et dans le but spécial d'aider le Gouvernement au rachat du papier-monnaie courant, en le substituant au pair par des billets au porteur, convertibles en or et à vue au cours du change du jour de leur présentation.

Le mécanisme conçu par M. E. Barros, offre, dit-il, pour l'amortissement et la conversion des dettes consolidées, des ressources puisées tout simplement dans l'indemnité affectée à la libération de la dette de l'État, représentée par le papier-monnaie dont il a pris la responsabilité.

Il entend réduire la dette intérieure, moyennant l'acquisition des titres déjà émis, aujourd'hui dépréciés, le Trésor se présentant sur le marché au fur et à mesure de ses forces, sans altérer les conditions de la demande, et tout en tenant ses engagements envers la Banque, il se bornerait à verser les intérêts de ces titres sans en émettre de nouveaux, en faisant leur remise lorsqu'il les acquerrait.

Sous le régime d'une Banque d'émission l'État pourrait se passer des emprunts intérieurs consolidés, et après l'amortissement de la dette extérieure par la formation du fonds de réserve de la même Banque, il aurait le crédit au dehors dans des conditions avantageuses. Ainsi l'épargne nationale serait directement employée à la production de la richesse, et il serait pourvu aux besoins du progrès du pays par l'importation du capital étranger.

On constate par calcul approximatif que, le capital initial de la Banque une fois réalisé, en quarante ans environ, 200.000 contos de reis en titres de la dette publique intérieure seront annulés, et l'on aura converti la dette extérieure pour une somme identique.

Ces avantages découlent naturellement de ce plan, mais n'en constituent pas la principale portée.

L'institution d'une banque d'émission est la condition de stabilité du *medium circulans* normal, de la vraie circulation économique, s'accordant aux exigences de la société moderne.

La conversion de la banknote au change du jour est la solution du problème de la stabilité de ces banques dans les pays qui, neufs, ne possèdent pas les réserves accumulées par les siècles, et qui, opulents, importent, outre les sollicitations de la consommation, le capital qui les féconde et les produits de la civilisation perfectionnée, nécessaires à la lutte pour la vie.

Dans ces pays-là, le manque d'équilibre de l'échange international se solde soit par des emprunts, soit par des émissions fiduciaires dont les effets finals, de tous temps, en toutes les contrées, ont été la ruine du crédit et l'anéantissement du patrimoine social.

Dans le cas du Brésil, dit l'orateur, tant que le papier-monnaie fut une espèce de prêt à la circulation, ses effets ont été nuls, mais il s'était glissé dans la vie commerciale et alors l'abus s'est produit. Comme toujours, en un tournoiement vertigineux, il a été l'intermédiaire de transactions féeriques, a occasionné une crise de surproduction par le mirage du prix, et de la sorte, se rendant suspect, il reste stagnant au lieu de servir d'instrument de la circulation, et c'est l'obstacle aux relations de l'échange.

L'éloignement de cet obstacle devient indispensable à la vie et à l'expansion de la richesse nationale stationnaire. La solution s'en impose ; mais les solutions connues, adoptées par des pays illustres dans des circonstances analogues à la situation du Brésil furent également violentes et leurs suites fâcheuses.

M. F. Barros les condamne, et se garderait bien d'aspirer, voire même de songer à une solution arbitraire, qui ne serait pas d'accord avec les principes de bonne économie et les exigences pratiques de la question.

Il croit l'avoir trouvée dans la formule très simple, mais grosse de conséquences :

La conversion de la banknote au cours du change.

Il est évident que le billet remboursable dans ces limites ne porte pas immédiatement le caractère réel de monnaie de papier, mais rien ne s'oppose à ce qu'il l'atteigne par sa seule vertu, par sa propre action fécondante, puisque le caractère de monnaie idéale persiste dans le billet émis, comme le mécanisme normal de régulateur de la circulation dans la banque d'émission.

Du reste cette originalité est la condition substantielle de la solution du problème. D'ailleurs, ce n'est que de la souplesse au fonctionnement de la banque dont l'organisme est fait pour rembourser au change pair.

On ne peut, en effet, concevoir autrement la fonction, la permanence, le maintien et la conservation de la monnaie métallique sous le domaine du déficit de l'échange et la coexistence du papier inconvertible.

Au point de vue spécial du rachat et de la substitution de ce dernier, la solution est irréductible : ou la banknote aura la valeur du billet de l'Etat, ou elle sera chassée, annihilée par celui-ci sans parvenir par conséquent à l'éliminer ; mais celle-là, étant convertible en partie, et surtout contenant la promesse, exprimant l'espoir de remboursement, fonctionnera, semble-t-il, avec énergie, réservée à l'intégration, et le billet de l'Etat jouissant de la même puissance d'acquisition, mis en œuvre pour toutes les transactions, y compris l'achat de l'or sous forme de traite ou espèce, acquerra de la valeur tout en préservant la banknote.

Ces deniers différents circulent en commun et, loin de se combattre, ils se soutiennent. On ne saurait créer, ce semble, un autre procédé pour remplacer la circulation fiduciaire dans un vaste empire. Aussi le requérant croit que *la conversion du billet au change du jour établit la circulation métallique*, *et offre un moyen pratique pour racheter du papier-monnaie*, *sans endommager le crédit de l'Etat*, *sans léser la fortune privée.*

Il semble encore, puisque la banknote fait le lot de tout le monde, il semble, dit l'orateur, que tout le monde sera intéressé au cours du change dans le sens de la hausse, et alors cesserait la spéculation spécifique, pernicieuse par l'instabilité qu'elle produit sur la mesure de la valeur fiduciaire si variable par sa nature.

Tenu par engagement à l'extérieur à racheter le papier-monnaie que, en vertu même de l'engagement, les soldes du budget lui procureront, l'œuvre de la Banque convergeant vers le même but, le Gouvernement de l'Etat, dans un délai qui ne dépendra que des émissions elles-mêmes, aura éteint la responsabilité qu'il a assumée, sans qu'il réussisse à empêcher la dépréciation encore plus grande du papier inconvertible. Celui-ci éliminé et remplacé par le billet convertible au cours du change, les transactions ne dépendront plus de la monnaie oscillante qui ne fonctionne pas, mais ce sera à la monnaie à dépendre des transactions qui la hausseront au pair. Le pays aura la vie financière normale, répondant

à la situation économique, la richesse et la civilisation prendront de l'essor.

M. F. Barros adopte un régime d'émission mixte : en principe la Banque émet le double de son encaisse métallique ; dans le but du retrait, elle en émettra le triple.

L'Etat l'indemnise au moyen des titres de la dette publique intérieure sous la base exacte de l'encaisse, ces titres, et aussi ceux qui auront été acquis étant affectés au remboursement du billet.

Donc, au premier cas, la Banque aurait la moitié de son émission flottante, au second, un tiers ou moins. Mais, en toute hypothèse, la conversion d'une part, et la restriction des opérations à l'escompte d'effets de banque d'autre part, garantiront la solidité de l'institut.

En fait de garantie, il n'y en a pas d'autre. L'or n'est qu'une base, contrairement on ne serait forcé d'émettre qu'au pair, ce que la pratique ne conçoit pas plus que la théorie.

La limite du retrait au double de l'émission jusqu'au 30 p. 100 du versement du capital initial, implique la nécessité inéluctable de créer des fonds à l'action commerciale de la Banque.

Pour ce qui concerne son organisme fonctionnel, l'orateur en a fait un qui se rapproche de celui de la Banque de France, consacré par un siècle de vie régulière, malgré les vicissitudes du pays.

Du reste, M. F. Barros a précisé les détails de cette organisation dans le projet en dix-neuf articles dont nous parlions plus haut et que nous regrettons, faute d'espace, de ne pouvoir reproduire : mais l'exposé qui précède en a suffisamment fait comprendre les dispositions.

A la fin de 1898, dit en terminant M. Barros, le total du papier-monnaie circulant au Brésil s'élevait à 2 milliards environ et devait se trouver brièvement réduit à la somme à racheter d'après son plan.

M. **Frederiksen** est d'avis qu'aucune excuse valable n'existe pour qu'un État n'introduise pas l'étalon d'or.

L'étalon d'or ne demande pas nécessairement de la monnaie d'or dans la circulation ; exemple : les Indes hollandaises et, maintenant aussi, les Indes anglaises.

Une circulation monétaire basée sur l'étalon d'or absorbera, à cause de la plus grande confiance, plus de monnaie qu'une circulation de monnaie inconvertible.

Ni le bilan commercial, ni des variations du change dues à

d'autres causes, ne sont des raisons suffisantes pour diminuer la valeur de la monnaie.

On ne doit pas chercher à augmenter fictivement la valeur d'une monnaie nationale qui a baissé considérablement.

L'introduction de l'étalon d'or est à recommander même pour les pays qui possèdent des richesses de mines d'argent, comme le Mexique.

Demander des primes sur l'exportation d'or est contraire aux principes de l'étalon d'or et de la bonne monnaie.

La démonétisation de l'argent comme étalon monétaire ne nécessite pas nécessairement une diminution de l'argent à employer dans la circulation. Exemple : la circulation après l'introduction de l'étalon d'or dans les grands pays.

L'augmentation de la circulation des grosses monnaies d'argent — exemple : l'Italie, l'Espagne et la Russie — ne profite guère à l'étalon d'or et à la bonne monnaie. Le remplacement des grosses monnaies d'argent par des billets de banque, comme moyen d'augmenter la réserve nationale d'or (proposition de M. Goschen) est à recommander.

La plus grande liberté de formation et d'administration des banques, y compris l'émission de billets, qui est compatible avec la sécurité et l'unité de la circulation, est désirable. L'émission des billets de banque doit être aussi élastique que possible. Des entraves aux mouvements des bourses, de la spéculation à terme, par exemple, sont nuisibles à la création et à la circulation des valeurs internationales et, par là, à la bonne monnaie.

M. Frederiksen, en addition à ces conclusions, relève la mauvaise situation de presque toutes les colonies françaises, au point de vue monétaire. Elles appartiennent aux pays chauds où on a, comme a dit Paul Leroy-Beaulieu, presque toujours des finances avariées, mais où les colonies anglaises et néerlandaises font pourtant partout exception. Dans les colonies françaises, on a parfois l'argent en circulation, pas comme représentant de l'or, mais d'après sa valeur intrinsèque, ou bien, l'on a des billets inconvertibles. On défend aussi là ce qu'on fait avec les sophismes ordinaires en parlant, sans aucune raison, du bilan commercial ou du change, etc. On a permis à la monnaie de se déprécier ou par faiblesse ou par ce qu'on veut donner aux uns aux dépens des autres, au profit par exemple des planteurs, dans l'intérêt desquels on n'a pas voulu augmenter le taux d'escompte ou que l'on n'a pas voulu obliger à payer leurs dettes ; on a préféré faire

baisser la monnaie aux dépens des commerçants et, en général, de l'intérêt public.

M. Frederiksen croit qu'au Brésil comme ailleurs la véritable question d'importance c'est qu'il ne faut pas penser relever le cours d'une monnaie qui est tombée à un quart de sa valeur originale et nominale. Aussitôt qu'on abandonne la fausse idée de vouloir relever cette valeur, idée malheureuse et injuste comme la baisse et la réduction économique, alors il n'y a aucune difficulté d'introduire immédiatement l'étalon d'or. La circulation peut absorber plus d'argent quand on sait qu'on peut l'échanger contre l'or. Alors on le garde plus facilement; on n'est pas pressé de s'en débarrasser. Pour maintenir l'étalon d'or, on n'a même pas absolument besoin de monnaie circulante; il suffit, comme nous le voyons dans beaucoup de pays, de donner toujours des traites sur l'étranger ou des lingots si l'on en a besoin. Le Brésil doit suivre l'exemple de la Russie. Même l'Argentine a, heureusement, accepté l'idée d'introduire l'étalon d'or d'après le cours qui existe malgré les protestations d'une grande partie du commerce, de la presse et d'autres qui sont intéressés dans les fluctuations malheureuses du cours.

M. Raphael-Georges Lévy résume le débat qu'il termine en prononçant de nouveau l'oraison funèbre du bimétallisme.

Cette deuxième séance est terminée à onze heures et demie.

* * *

A trois heures et demie, une nombreuse assistance se trouvait de nouveau réunie pour discuter la question *des meilleurs moyens de développer les échanges internationaux.*

M. G. de Molinari. J'ai eu l'honneur d'assister le 18 août 1846 — il y a 54 ans — au banquet que la Société d'Économie politique offrait à Richard Cobden, et j'ai encore présenté à la mémoire sa réponse éloquente et spirituelle au toast qui lui était porté par M. le duc d'Harcourt, président de l'Association pour la liberté des échanges.

« Le libre-échange, disait-il, est un article de plus ajouté à la grande charte de la liberté humaine. » Ce qu'il ne disait pas, car il était aussi modeste qu'éloquent, c'est que cet article, il venait de l'ajouter à la grande charte des libertés de l'Angleterre. La victoire décisive que la Ligue contre les lois céréales dont il était l'âme venait de remporter, en obtenant la suppression totale des droits sur les blés, avait eu un grand retentissement en France. Frédéric Bastiat nous avait fait connaître les péripéties

de la lutte que les Ligueurs avaient engagée et poursuivie pendant sept ans contre la puissante aristocratie, propriétaire du sol. Son livre : *Cobden et la Ligue* avait été pour nous une révélation. Il avait tiré les partisans de la liberté du commerce de leur trop long sommeil et provoqué la création d'une *Association pour la liberté des échanges*, dont M. le duc d'Harcourt avait accepté la présidence, dont Bastiat était le secrétaire général, et dont Michel Chevalier s'était chargé de rédiger le programme. Oh! c'était un programme très modéré. Nous demandions simplement la suppression des prohibitions, la réduction des droits sur les produits manufacturés à un maximum de 20 0/0, l'affranchissement des matières premières et le remplacement de l'échelle mobile par un droit de 2 francs sur les blés. Ce n'était pas bien effrayant. Cependant, les protectionnistes déclarèrent que la réalisation de ce programme serait la ruine de l'industrie. Ils nous accusèrent d'être vendus à l'Angleterre — c'est une habitude qu'ils ont gardée, — et ils réclamèrent à grands cris la destitution des professeurs d'économie politique qui faisaient partie du comité de l'Association. Ils trouvèrent des auxiliaires parmi les organes de la démocratie et du socialisme. Le journal fouriériste, la *Démocratie pacifique*, nous déclara la guerre. L'*Atelier*, organe des communistes, affirma que nous faisions les affaires de l'Angleterre, que le peuple était étranger aux spéculations de l'aristocratie marchande, et qu'il saurait bien mettre des entraves à nos projets anti-nationaux. Sans se laisser effrayer par cette coalition des protectionnistes et des socialistes, l'Association entreprit une campagne de meetings, elle publia un journal le *Libre Echange* et elle prit une part active au *Congrès des économistes*, qui se réunit à Bruxelles en 1847. Mais la révolution de février mit brusquement fin à ses travaux... Cependant, elle avait eu le mérite, dans sa trop courte existence, d'appeler l'attention sur les vices et les absurdités du tarif quasi prohibitif par lequel le gouvernement de la Restauration avait remplacé le blocus continental de l'Empire. Après le coup d'Etat du 2 décembre, Michel Chevalier et Cobden entreprirent de convertir l'empereur à la cause de la réforme douanière. Louis Napoléon était, à la vérité, un libre-échangiste à sa manière. Je me rappelle avoir lu dans un de ses livres : « Que la puissance d'une nation se mesure au nombre de boulets qu'elle peut échanger avec ses ennemis. » Ce n'était pas précisément ainsi que nous comprenions le libre-échange. Néanmoins, il se laissa convertir à notre manière sans abandonner malheureusement la sienne, et les traités de 1860 furent conclus.

Les protectionnistes ne manquèrent pas naturellement de prédire que ces traités seraient la ruine de l'industrie française. Je me bornerai à citer quelques chiffres pour vous rappeler comment cette prédiction s'est réalisée. En 1859, les exportations de la France ne dépassaient pas 1.266 millions, en 1869, elles s'élevaient à 3.075 millions, elles avaient plus que doublé, et l'ensemble du commerce extérieur n'a pas cessé de croître jusqu'au moment où le protectionnisme est venu l'arrêter dans son essor. Vous savez qu'il est descendu de 8.250 millions en 1880, à 7.884 en 1899. Quant à l'agriculture, que la suppression presque totale des droits sur les blés et les viandes devait anéantir (le droit sur les blés était réduit, à 60 centimes le quintal, le droit sur les bœufs à 60 centimes, sur les veaux à 30, sur les moutons à 65, sur les porcs à 25 (voir le tableau comparatif des droits de 1860 et de 1892 dressé par M. Salefranque). Voici comment elle a été ruinée. Les surfaces cultivées en blé qui étaient de 6.754.000 hectares en 1861 sont montés à 6.976.000 en 1884, malgré la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Les rendements ne se sont pas moins accrus. Ils étaient de 13 30 hectolitres par hectare de 1836 à 1855 ; ils se sont élevés à 15.25 hect. sous le régime du droit de 60 centimes. La consommation du pain de froment a monté, d'après un calcul de M. Blaise des Vosges, de 377 grammes à 563 grammes. On a remplacé le pain noir par du pain blanc. On a mangé aussi plus de viande. La consommation en a augmenté de 51 0/0 sous le régime des traités de commerce sans que la quasi liberté de l'importation en ait diminué la production : de 835 millions en 1856, elle s'élevait vingt ans plus tard à 1.209 millions. Et cependant les prix n'avaient pas baissé. Au contraire ! L'augmentation de la consommation, stimulée par les progrès du bien-être général les avait fait hausser dans de fortes proportions. La hausse avait été de 50,89 0/0 pour le bœuf, de 25,18 pour le porc, ce qui faisait dire à un bon paysan interrogé sur ses sentiments politiques : Louis Napoléon a certainement ses défauts, il aime trop la guerre, mais c'est lui qui fait bien vendre les cochons !

A quelle cause faut-il attribuer la réaction qui a emporté un régime sous lequel la France était arrivée à un si haut degré de prospérité ? Comment se fait-il que la réaction protectionniste ait été victorieuse en France, tandis qu'en Angleterre elle est demeurée impuissante à défaire l'œuvre des Cobden et des Robert Peel, malgré les efforts des *fair traders* et de leurs héritiers, les impérialistes ? Cela tient à la différence des deux méthodes qui ont été employées pour opérer la réforme. En France, ça été la

méthode autoritaire, en Angleterre la méthode libérale. En France, la liberté commerciale a été imposée à une nation, qui avait été de tous temps et qui était demeurée protectionniste. Car en France comme dans bien d'autres pays, on a attribué de tous temps au gouvernement un pouvoir en quelque sorte surhumain, le pouvoir d'une Providence terrestre. On croit volontiers que le gouvernement possède des trésors cachés et qu'il dépend de lui de les répandre comme la manne dans le désert. On oublie qu'il ne peut enrichir les uns qu'aux dépens des autres et qu'il n'a d'autre argent que celui qu'il prend dans nos poches. Il est vrai qu'il a trouvé un moyen ingénieux de le prendre sans que nous le sachions, par l'impôt indirect. On prétend que c'est un progrès. Soit! mais c'est un progrès qu'il a en partage avec le pick-pocket qui nous débarrasse de notre porte-monnaie sans que nous puissions nous en apercevoir...

Eh! bien, qu'ont fait Cobden et les Ligueurs en Angleterre? Ils ont commencé par extirper la vieille superstition du gouvernement-Providence. Ils ont fait la réforme dans les esprits, avant de le faire dans les lois. Voilà pourquoi elle a résisté aux assauts des protectionnistes, tandis qu'elle a succombé en France. Nous avons bâti sur du sable, ils ont bâti sur du roc. Et aujourd'hui nous avons tout à recommencer. Nous nous trouvons dans la même situation où nous étions, il y a cinquante ans. Nous avons à lutter contre les mêmes préjugés et les mêmes sophismes qui fournissaient à Bastiat la matière de son petit chef-d'œuvre : *les sophismes économiques*. Mais ce n'est pas une raison pour nous décourager. Il faut reprendre la lutte sans se lasser et la pousser jusqu'au bout. Les armes ne nous manquent pas, notre arsenal est bien approvisionné. Nous avons des arguments de fait, et je vous ai montré tout à l'heure que nous pouvons comparer sans désavantage les résultats du régime de la demi-liberté des traités du commerce à ceux du régime de la protection. Nous avons des arguments de principe, et le plus fort de tous, celui de la justice, outrageusement violée par la protection. C'était ce principe de justice qu'invoquait Bastiat dans la déclaration placée en tête des publications de l'Association pour la liberté des échanges.

— « L'échange, disait-il, est un droit naturel comme la propriété. Tout citoyen qui a acheté ou acquis un produit doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs ; le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour

satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est violer la loi de la justice. »

C'était encore ce que disait le duc d'Harcourt dans son toast à Cobden :

« Ce que nous voulons, c'est la réalisation d'un droit qui est formulé dans tous nos codes ; et s'il y est écrit que tous les hommes sont égaux devant la loi, leurs propriétés doivent l'être également ainsi que les produits de leur travail et de leur intelligence. »

C'était enfin, ce que résumait cet aphorisme économique placé en tête du journal *le Libre Echange :* **on ne doit d'impôt qu'à l'Etat.**

Eh! bien, si on ne doit d'impôts qu'à l'Etat, on n'en doit point aux propriétaires de navires ; on n'en doit point aux propriétaires de champs de blé et à tous les autres privilégiés du tarif.

Que le protectionnisme soit une violation permanente de la justice et de la propriété, les faits abondent pour le démontrer. Je ne vous en citerai que deux, l'un emprunté au protectionnisme colonial l'autre au protectionnisme métropolitain, car je ne veux pas abuser de votre patience. A Madagascar et dans l'Indo-Chine, les protectionnistes ont fait établir des droits prohibitifs sur les cotonnades étrangères; et il en est résulté, naturellement, une augmention du prix des vêtements de ces misérables populations. C'est un impôt levé sur elles au profit de nos cotonniers, quoiqu'on ne doive d'impôt qu'à l'Etat : c'est aussi une atteinte à la propriété. Avant l'établissement du droit prohibitif, les fabricants de cotonnades anglais et américains s'étaient créé à grands frais une clientèle en Indo-Chine et à Madagascar. Cette clientèle, on la leur a confisquée. Cependant une clientèle est une propriété ; je sais bien que celle-ci était une propriété étrangère et qu'aux yeux des protectionnistes, l'étranger c'est l'ennemi, mais étrangère ou non, c'était une propriété, et on conçoit que ceux auxquels on l'a confisquée ne soient pas contents, — les Anglais surtout qui ouvrent leurs colonies à tout le monde, sans s'y réserver aucun privilège, tandis que la France leur ferme les siennes. Mais je ne veux pas m'attarder au protectionnisme colonial J'arrive au protectionnisme métropolitain. Les protectionnistes agrariens ont fait établir un droit de 7 francs sur les blés. Ils prétendent aujourd'hui que ce droit ne joue pas suffisamment à leur gré, et ils ont fait voter par la Chambre, des bons d'importation destinés à établir un régime de cherté permanente, à la fois aux dépens des consommateurs et des contribuables. Cependant, dans la dernière séance de la Société d'économie politique, notre savant

collègue, M. Schelle, a démontré d'une manière péremptoire que le droit de 7 francs joue parfaitement, et M. Yves Guyot a calculé ce que ce droit coûte aux consommateurs : sur les 70 millions de quintaux de blé annuellement vendus dans les marchés, c'est une somme de 490 millions, soit près d'un demi-milliard sur ce seul article de consommation ! Eh bien ! sur qui est principalement prélevé cet impôt ? Sur la masse de la population qui vit du salaire, au profit de la minorité qui tire son revenu de la rente du sol, sur la classe la moins riche au profit de la plus riche ! Et pourtant encore une fois, on ne doit d'impôt qu'à l'État.

Qu'avons-nous donc à faire ? Nous avons à continuer l'œuvre de propagande que nous avions commencée il y a cinquante ans. Nous avons à extirper la mauvaise herbe du protectionnisme qui n'a pas cessé de foisonner. Je sais bien que c'est une œuvre difficile et qui exigera du temps, car le progrès ne s'improvise pas. Et il ne se fait pas tout seul. Il faut l'aider. Il faut lutter, il faut agir et surtout persévérer dans l'action. Il ne suffit pas de réunir une conférence quand vient une Exposition universelle et puis de se croiser les bras. C'est pourquoi j'ai proposé l'établissement d'un Bureau permanent qui aurait pour mission d'enregistrer et de mettre en lumière les résultats comparés de la protection et du libre-échange, et de démontrer qu'on ne doit d'impôt qu'à l'État. Ce serait, à mon avis, le moyen le plus efficace d'ajouter — selon la parole éloquente de Cobden, — un article de plus à la grande charte de la liberté humaine.

M. Louis Strauss, d'Anvers, appuie la proposition de M. de Molinari. On ne doit pas la confondre avec celle de M. Canovai qui, lui, voudrait fédérer les sociétés d'Economie politique, afin de vulgariser plus facilement les idées de liberté commerciale.

M. Strauss admet et souhaite des rapports plus fréquents entre les diverses sociétés d'Economie politique, mais il ne croit pas au succès d'une propagande internationale faite par la fédération projetée.

Une ligue internationale pour la liberté commerciale existe ; elle a été créée en 1892, à Anvers, à la suite du Congrès de la législation douanière et de la réglementation du travail. A cette époque, nous voulions une section française. MM. Chailley-Bert et Liesse ont essayé vainement d'en créer une. La nation qui est restée dévouée à la Ligue internationale, c'est l'Espagne, grâce au zèle de M. de Beraza qui craignait le titre de trop libéral. Il faut, disait-il, tenir compte de l'esprit du peuple dans chaque pays.

M. Frederiksen propose, pour concilier les différentes opi-

nions, de confier au bureau le soin de constituer le comité international ou en réunissant ce comité avec celui créé d'après la proposition de M. de Bloch, ou en formant un nouveau comité après des négociations avec les autres pays.

M. Frederiksen propose d'associer au projet proposé par M. de Molinari, la propagande internationale avec les Sociétés d'autres pays, indiquées par M. Canovai ; il existe, comme sociétés importantes, non seulement le Cobden Club et les Sociétés d'Economie politique dans divers pays, mais aussi, par exemple : la Ligue du Libre-Echange de la Nouvelle-Angleterre, le Reform Club de New-York, et l'Association pour la liberté du commerce en Allemagne.

Après un échange de vues entre MM. de Sève, Anatole Leroy-Beaulieu, Frederiksen, Harold Cox, Cayla, la réunion a décidé de nommer immédiatement les membres du Comité chargé d'établir les statistiques des répercussions économiques qu'entraînerait une guerre (proposition Jean de Bloch). Sont élus : MM. Levasseur (président) ; Jean de Bloch, Yves Guyot, Frédéric Passy, Fredericksen, Tchouprow, J. Fleury, de Foville, Hovelacque, Strauss, Neymarck, Sève, Harold Cox ; — Vigouroux et Emile Macquart (secrétaires).

M. **Yves Guyot** soutient la nécessité de rappeler les principes du libre-échange. « Ici, dit-il, je le déclare très nettement : toute concession faite contre ces principes aux protectionnistes est une rétrogradation destinée à faire perdre toute autorité aux libre-échangistes. Pouvons-nous essayer de propager nos principes, si nous commençons par les répudier, sous prétexte d'attirer nos adversaires par nos amabilités et de les séduire en adoptant leurs préjugés ? Dans ce cas, ce n'est pas nous qui les attirons à nous ; ils peuvent se vanter avec raison qu'ils nous ont convertis ; que nous sommes les premiers à reconnaître que nos principes sont de pures utopies ; que, mis en présence de la réalité et de la pratique, nous sommes réduits à y renoncer. »

Soutenir cette thèse, dit l'orateur, c'est déclarer qu'il faut concéder aux ignorants que 2 + 2 ne font pas 4, quand cette verité leur déplait ; que le soleil pourrait bien tourner autour de la terre et celle-ci rester immobile, si cela peut leur être agréable.

La science est forcément intransigeante. Elle ne peut qu'entretenir l'ignorance, si elle admet qu'il y a des prejugés qu'il faut respecter et des erreurs avec lesquelles il faut transiger.

Voilà pourquoi M. Yves Guyot croit nécessaire d'affirmer nettement, avec plus de force que jamais, les principes suivants :

1° *Le libre-échange est une des formes de la liberté du travail.*

La liberté du travail a été proclamée par la Déclaration des Droits de l'homme ; elle est considérée par la jurisprudence comme une des bases du droit public français : nous l'entendons invoquer dans des arrêts de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat ; et, en fait, elle est violée par toute mesure protectionniste. L'Etat met à l'amende tout individu qui veut se servir de produits protégés, puisqu'il le force à les payer plus cher qu'il ne les paierait en vertu du jeu naturel des forces économiques. Quand il frappe le maïs, par exemple, pour l'obliger à distiller de la pomme de terre, il viole la liberté du travail de l'industriel en l'astreignant à employer telle matière première et non telle autre.

Il viole ce principe dont M. de Molinari a donné la formule :

2° *L'Etat a pour devoir de maintenir le milieu libre.*

L'association pour la liberté du commerce avait posé aussi ce principe :

3° *Le contribuable ne doit l'impôt qu'à l'Etat.*

C'est un des principes affirmés par la Révolution quand elle avait supprimé les redevances féodales. L'impôt est la ressource des services publics. Quand il en est détourné pour assurer des revenus ou des bénéfices à des particuliers, il devient un impôt féodal. Tel est le caractère de toute mesure protectionniste.

Le droit sur le blé, qu'il soit de 3 francs, de 5 francs, de 7 francs, destiné à assurer des revenus aux propriétaires de terres à blé, frappe d'une servitude les salaires dans l'alimentation de qui le pain joue le rôle principal au profit d'une minorité aisée et riche.

Le caractère du droit protecteur, c'est de ne pas frapper seulement le produit qui passe la frontière, mais de frapper l'ensemble des objets protégés qui paraissent sur le marché. Si ce droit de 7 francs jouait intégralement, il atteindrait les 70 millions de quintaux de blé qui sont mis en vente et achetés chaque année. Ce serait donc un impôt de 490 millions prélevés sur les consommateurs de pain. En admettant, comme M. des Essars, qu'il n'ait joué que pour moitié pendant les quatre dernières années, c'est un impôt de 245 millions qui frappe le besoin.

Vous demandez quel peut être notre levier, notre instrument de propagande ! mais le voilà. S'il n'a pas soulevé toute la démocratie française, c'est qu'elle ignore la question, qu'elle se laisse prendre à des mirages au lieu de voir des réalités. Ce sont ces réalités qu'il ne faut pas cesser de lui montrer.

Comment ! la France est une république démocratique ; elle est un pays de suffrage universel, et elle suit la politique

économique que lui faisaient pratiquer les censitaires de la Restauration et du gouvernement de Juillet. Il faut montrer aux électeurs l'erreur qu'ils commettent en votant pour des députés protectionnistes qu'ils chargent de les frapper d'impôts au profit d'une minorité.

Il faut leur montrer que *ce qu'on appelle la protection du travail national consiste à obliger tout salarié à donner, selon l'élévation du droit de douane. 20, 30, 60, quelquefois 100 p. 100 du produit de son travail de plus que le prix, résultant du libre jeu de l'offre et de la demande, pour se procurer les objets dont il a besoin.* Un droit de 7 francs sur le blé, c'est plus de 50 p. 100 du prix de revient du blé. On connaît la formule : 100 kilos de blé égalent 100 kilos de pain. Un kilo de pain paye donc 0 fr. 07, 2 kilos de pain 0 fr. 14.

Le lard et le jambon sont frappés de 0 fr. 25 par kilo ; le droit de 0 fr. 32 sur la viande fraîche de mouton n'a pas paru suffisant. Hypocritement, sous prétexte d'hygiène, on a pris toutes sortes de mesures prohibitives. Combien gagne l'ouvrier par heure ? Le taux de 0 fr. 50 est supérieur à la moyenne. Ah ! on parle de la diminution des heures de travail ! On demande des règlementations, des mesures de police, des lois ; mais le moyen efficace de réduire librement l'obligation pour l'ouvrier de travailler pendant une ou deux heures supplémentaires par jour ; le moyen de lui assurer avec la diminution des heures de travail l'intégralité de son salaire, c'est d'enlever les 0 fr. 25 de droits qu'il est obligé de payer par kilo de lard et qui représentent au moins une demi-heure de travail ; c'est d'enlever les 0 fr. 14 qu'il est obligé de payer par pain de 2 kilos et qui deviennent facilement 0 fr. 20, 0 fr. 25 et plus même, s'il a une famille de 4 ou 5 personnes. Un kilo de lard, 0 fr. 25 ; 3 ou 4 kilos de pain, 0 fr. 21 à 0 fr. 28 et voilà une heure de travail de l'ouvrier absorbée complètement par les droits de douane. *Pendant cette heure l'ouvrier n'a pas travaillé pour lui, pour sa famille : il a travaillé pour acquitter l'impôt féodal destiné à augmenter ou à garantir les revenus du propriétaire foncier.*

Est-ce tout ? non. S'il veut de la morue, il faut qu'il paye 0 fr. 60, plus d'une heure de travail, pour un kilo de morue salée, au tarif général, 0 fr. 48 au tarif minimum. Voilà une heure de travail absorbée par un kilo de morue qui, en Norvège, vaut 0 fr. 05 ! Veut-il une paire de bottines, il commence par payer 2 fr. 50 à la douane, cinq heures de travail, pour une paire de chaussures que les Américains lui offrent au prix de 5 francs. A-t-il besoin de

draps ou de chemises en coton ? Pour les plus communs on lui fera payer au moins 0 fr. 62 le kilo. Encore plus d'une heure de travail payée pour garantir le bénéfice des filateurs et des tisseurs de coton. Veut-il du coutil, il devra employer deux heures. Pour un chapeau de feutre, de paille, il paye 0 fr. 75 à la douane, une heure et demie de travail. Le pétrole que l'Américain paye 0 fr. 50 le gallon (4 litres 1/2) ne parvient à l'ouvrier français que surchargé d'un droit de 0 fr. 15 le litre au tarif minimum, c'est plus d'un quart d'heure de l'heure payée 0 fr. 50. Un certain nombre de quarts d'heure, de demi-heure, d'heures du travail quotidien de tout salarié sont donc employés à acquitter l'impôt protectionniste, l'impôt féodal destiné non à des services publics, mais à des rémunérations de particuliers, propriétaires ou industriels.

Avec ce système, on est arrivé à faire de la France un pays de cherté ; on parle de la stagnation de la population ! et pour l'encourager, on rend la vie impossible aux familles nombreuses.

Ces vérités irréfutables, les plus intéressés les méconnaissent, parce qu'ils ne les comprennent pas. Il faut s'attacher à les répandre et à les faire connaître partout.

Il faut dissiper le préjugé trop répandu que le droit de douane ne frappe que les objets qui passent la frontière.

Le droit protecteur de tel ou tel objet a pour résultat de frapper d'une surélévation non seulement la quantité importée, mais toute la quantité vendue dans le pays.

A ceux que préoccupent les réformes de la douane, il faut répondre que :

Pour que les droits de douane ne soient que des droits fiscaux, ils ne doivent porter que sur des objets non produits par le pays.

Les droits de douane de l'Angleterre ont tous ce caractère. Ils ne frappent que le thé, le café, le cacao, les vins, le tabac, tous objets que l'Angleterre ne produit pas. Les droits sur les alcools, les bières ne sont que des droits d'accise. Aucun consommateur anglais n'est exposé à payer un impôt privé à un producteur quelconque : et voilà pourquoi il peut manger du gigot à 0 fr. 70 c. la livre et être l'homme nourri, chauffé, éclairé, vêtu au plus bas prix.

Aux producteurs à la recherche de débouchés, il faut rappeler que *le droit protecteur* 1° *augmente le prix d'achat de l'objet*; 2° *diminue le pouvoir d'achat du consommateur d'une quotité égale.*

Il ne faut pas cesser de rappeler que, selon l'expression de Torrens *le libre échange est la division territoriale du travail.*

Les droits de douane ont pour résultat de dénationaliser les

industries. Toutes les nations veulent faire les mêmes objets, même ceux qu'elles ne sont pas aptes à produire. Les industriels qu'effraieraient les droits de douane viennent installer chez les nations protégées des établissements industriels : les Anglais ont construit des filatures en France; des maisons françaises sont allées en Italie, etc.

Il faut rappeler ce principe de Cairnes qu'*une nation qui n'a pas de douane absorbe le monde en dépit des frontières.*

La politique du libre échange est une augmentation de population.

Ceux qui soutiennent qu'une nation peut se suffire à elle-même, ont l'infatuation de s'imaginer que la France avec ses 38.500.000 habitants peut s'isoler des 1.450 millions d'êtres humains qui peuplent le reste du globe ; que son marché intérieur peut lui suffire, comme l'assurait M. Méline.

Les protectionnistes qui s'acharnent dans leur lutte contre les progrès de l'industrie du dehors me rappellent la lutte de l'inquisition et de la science. Elle a pu en retarder les progrès; mais malgré les condamnations, les emprisonnements, les autodafés, la terre tourne, la rotondité de la terre est démontrée; chaque jour, les laboratoires affirment la souveraineté de la science.

Dernièrement, je me trouvais en chemin de fer avec un sénateur, excellent par certains côtés, mais protectionniste, M. Bérenger. A propos de je ne sais quelle nouvelle mesure protectionniste prise, soit par la France, soit par un autre Etat, il fit ressortir avec un petit accent railleur, que le protectionnisme triomphait partout.

— Pardon! lui répondis-je, c'est le libre-échange.

— Oh! me dit-il, avec incrédulité.

— Oui! les protectionnistes peuvent triompher dans leurs lois, dans leurs décrets, dans leurs arrêts, leurs mesures administratives ; mais, tous les jours, ils avouent leur impuissance, puisqu'ils continuent de geindre et de récriminer, et de demander de nouvelles mesures ; leurs doléances sont l'aveu de leurs défaites, et leurs défaites sont l'affirmation de leur impuissance contre les progrès de la science et de l'industrie. Nous voici en chemin de fer, à une vitesse qui dépasse celle atteinte il y a quelques années, traînés par des machines dont les frais de traction diminuent chaque jour.

Partout l'outillage de l'industrie et des moyens de transport se perfectionne ; il crève tous vos tarifs, toutes vos combinaisons, et,

en déjouant vos calculs a fait du libre-échange, avec une puissance incoercible et autrement grande que celle des contrebandiers de jadis. Ce qui a donné à l'Angleterre sa formidable avance économique, c'est que, depuis 1846, au moment où le grand rôle de la vapeur commençait, *elle a su mettre sa politique économique d'accord avec l'outillage moderne.*

Tous les peuples qui ne suivent pas cette politique font comme un mécanicien qui, à la fois, surchaufferait sa machine et serrerait les freins. Résultat : danger d'explosion, usure des organes, maximum des efforts et minimum de profit.

Tout obstacle à l'échange en diminue le profit.

Quand une nation a le libre choix des marchés pour s'approvisionner et n'a à majorer son achat que des frais de transport, elle peut se procurer au minimum de prix tous les objets qui lui sont nécessaires. Si cette nation est unique, elle a le monopole du bon marché. Tel est le cas de l'Angleterre.

Pouvant avoir tous les objets au plus bas prix et au minimum de frais de transport, il en résulte que la part des matières premières dans les frais de production est réduite à son minimum. Il en reste une part proportionnellement d'autant plus grande pour les salaires et les bénéfices. *La politique de libre-échange est donc la politique des hauts salaires*, comme l'a démontré un Américain, M. Schoenhoff, dans un livre portant ce titre.

Il y a un préjugé qu'il faut s'attacher à détruire. En général, on se figure que quand un peuple achète à un autre, c'est pour l'utilité de celui-ci. Cependant quand un individu va acheter dans un magasin, il n'a pas en vue d'enrichir le magasin : il a pour but d'acheter quelque chose qui lui est utile.

De même, *des négociants d'une nation achètent aux producteurs d'une autre nation, non pour leur donner un bénéfice, mais pour en obtenir un.*

Donc plus ils achèteront à meilleur marché et plus leur bénéfice sera élevé.

Or, l'Etat intervient, et chose étrange! souvent avec l'assentiment des intéressés! Pour punir un pays de faire exactement ce qu'il fait lui-même, il frappe un certain nombre de ces produits d'une amende. Mais qui paye l'amende? précisément l'importateur qui aurait intérêt à avoir tout au plus bas prix.

Quand un peuple achète à un autre peuple, ce n'est pas pour l'utilité de celui-ci, mais pour la sienne.

Donc la vraie politique libre-échangiste, c'est celle de l'Angleterre qui continue d'ouvrir ses frontières toutes grandes sans

s'inquiéter si les autres peuples les ferment ou les ouvrent.

Le défaut des traités de commerce, c'est d'être basés sur le préjugé de la réciprocité. Cependant, c'est à leur égard que j'admets une concession. Ils ne sont pas le libre-échange, mais ils sont une transaction : et l'expérience des traités de commerce de 1860 a prouvé leur utilité. Ils sont des garde-fous contre les fantaisies protectionnistes. Ils sont des garanties de stabilité. La France a recouvré pour me servir de l'expression protectionniste « la liberté des tarifs » qui prouve que le mot de liberté peut couvrir les pires oppressions. Elle en use. Chaque fois qu'un progrès se produit quelque part, vite un relèvement de droit pour lui barrer le chemin! L'Allemagne commençait en 1890 le régime des traités de commerce au moment où nous y renoncions. *Ces faits prouvent que nous avons tout avantage à y revenir. Quant aux unions douanières, elles ont l'avantage d'élargir le milieu économique*; et, sous ce rapport, elles ont le même avantage que la suppression pour un pays des douanes intérieures; mais elles peuvent aussi aboutir à une coalition protectionniste.

Enfin, au nom des faits, nous ne devons pas cesser de répéter que *toute tentative pour protéger des situations acquises contre les transformations de la production et la concurrence soit des nationaux soit des machines, soit des étrangers, ne peut déterminer que l'atrophie et la ruine.*

Pourquoi des idées aussi simples et appuyées sur l'expérience universelle n'ont-elles pas plus d'action ? Il faut bien en avouer le motif.

En 1877, pendant la période réactionnaire du seize mai, M. Pouyer-Quertier, à la tête des métallurgistes et des cotonniers, fit une manifestation protectionniste. Le seize mai est vaincu. M. Teisserenc de Bort avait auparavant déposé un projet de tarif général. Il revient au pouvoir. La manifestation des métallurgistes et des cotonniers avait fait partie de la politique du seize mai. Elle aurait donc dû être non avenue. Pas du tout, M. Teisserenc de Bort dépose un nouveau tarif général qui majore d'environ 25 p. 100 son tarif précédent!

Alors se produit une furieuse campagne protectionniste. M. Pouyer-Quertier commence à parler de l'invasion des blés d'Amérique et des blés de l'Inde. Il reçoit le nom de marquis de Paincher. Cependant personne n'ose proposer de rehausser le tarif des blés qui était de 0 fr. 60; mais très habilement il dit aux agriculteurs : « Votez pour la transformation des droits *ad valorem* en droits spécifiques, ce qui est une manière de relever les droits

de douane sur les objets au meilleur marché et augmentez les droits sur certains objets. Demander des relèvements sur les produits agricoles, ce serait soulever un mouvement d'opinion publique qui perdrait tout; mais nous les mettrons en dehors des traités de commerce; une fois ceux-ci conclus, alors nous vous aiderons à augmenter les droits sur les blés, sur la viande, etc. Le pacte fut conclu et il a réussi. En 1883, on commença par le droit de 3 francs sur les blés. On répéta pour l'obtenir le discours de M. Thiers de 1851. Il avait menacé alors la France d'avoir tous ses champs en jachère si on y laissait entrer les blés des terres noires de Russie, les blés de Naples, les blés de Séville ! M Thiers avait de l'imagination. Les blés de Naples et les blés de Séville ont été depuis remplacés par les blés de l'Inde et de la République Argentine. Cependant, en 1861, le droit sur le blé est abaissé à 0 fr. 60. Si les prévisions de M. Thiers avaient été exactes, les emblavures de blé auraient dû se restreindre; or, quoique le sol de la France eût été réduit par la perte de l'Alsace et la Lorraine, la France atteignit, en 1874, la plus forte récolte qu'elle eût jamais eue, 130 millions d'hectolitres; et en 1882, l'année même qui précéda le relèvement du droit à 3 francs, la récolte fut de 122 millions d'hectolitres. C'est là une preuve décisive qu'avec le droit de 0 fr. 60, on continuait de cultiver le blé.

Mais députés, sénateurs, hommes politiques, qui, dans les conversations privées, manifestaient des opinions opposées aux protectionnistes disaient: « Que voulez-vous ! les électeurs veulent des droits protecteurs, il faut bien les suivre. » Non seulement, on les a suivis; mais, dans les luttes électorales, on est allé aux enchères. Ce serait à qui promettrait le plus. Peu à peu tout le monde a succombé. Ceux qui se prétendaient libre-échangistes ont demandé des droits protecteurs pour leurs électeurs, des primes pour la marine marchande. Alors ils ont permis aux protectionnistes de formuler cet adage: — « Chacun est libre-échangiste pour les autres et protectionniste pour soi. » Ils se sont enlevés, dans les assemblées parlementaires, tonte autorité; et ils ont compromis la doctrine du libre échange. Elle a été atteinte par ces complaisances, par ces capitulations. Pour la relever, il faut que les hommes convaincus en affirment les principes avec plus de fermeté que jamais.

M. Frédéric Passy s'associe aux conclusions de M. Yves Guyot, il considère que, pour un économiste, la solution ne saurait être douteuse.

C'est la liberté complète des échanges qui est le but vers lequel

on doit tendre ; elle seule peut assurer aux nations le plus haut degré de bien-être en même temps que d'activité, et faire éclater entre elles, de façon à les maintenir en paix, la solidarité naturelle qui les unit. Mais il n'est guère permis d'espérer que de longtemps l'opinion soit assez éclairée chez la plupart des peuples pour permettre de leur faire accepter ce grand bienfait, dont on leur a fait un épouvantail.

Il paraît donc naturel, ainsi qu'on l'avait fait en 1860, de procéder par étapes, et de se contenter, pour commencer, d'obtenir des réductions de tarifs, et d'en garantir le bénéfice par des traités de commerce. Ce qu'il y a de pire pour l'agriculture, l'industrie et le commerce, c'est l'incertitude du lendemain.

Elevant le débat, M. Frédéric Passy paraphrase alors, avec une éloquence communicative, ce passage de Michelet, si bien approprié à la situation présente, et que l'orateur avait l'occasion de citer récemment lors du banquet du Syndicat de la boulangerie.

« Il y avait en France un misérable prisonnier, le blé, qu'on forçait de pourrir où il était né. Chaque pays tenait son blé captif. Les greniers de la Beauce pouvaient crever de grains ; on ne les ouvrait pas aux voisins affamés. Chaque province, séparée des autres, était comme un sépulcre pour la culture découragée. Mais le peuple ignorant des localités y tenait. Plus la production semblait faible, plus le peuple avait peur de voir partir son blé. Ces paniques faisaient des émeutes. Pour relever l'agriculture par la circulation des grains, leur libre vente, il fallait un gouvernement fort, hardi.

« Turgot, entrant au ministère, se mettant à sa table, à l'instant prépare et écrit l'admirable ordonnance de septembre, noble, claire, éloquente. C'est la *Marseillaise* du blé. Donnée précisément la veille des semailles, elle disait à peu près :

« Semez, vous êtes sûrs de vendre. Désormais, vous vendrez « partout ». Mot magique, dont la terre frémit ! La charrue prit l'essor et les bœufs semblaient réveillés.

« C'est là-dessus qu'avait compté Turgot, et plus encore que sur l'économie. Si la culture doublait d'activité, si le blé, si le vin, roulant d'un bout à l'autre du royaume, récompensaient leurs producteurs, la richesse allait croître énormément. L'Etat était sauvé !

« Ce n'était pas tout dans son plan. A la seconde année, Turgot déchaînait l'industrie, qui, libre tout à coup, allait décupler d'énergie, de volonté, d'effort. L'ouvrier fainéant, languissant chez un maître, allait, devenant maître, travailler nuit et jour.

Heureux d'avoir à lui son métier, son foyer, bientôt une famille, il n'enchérirait pas à plaisir, donnerait à bon marché tant de choses nécessaires à tous.

« A la troisième année, Turgot devait fonder l'instruction.

« Donc, *culture affranchie* (1775), *industrie affranchie* (1776) et *raison affranchie* (1777) : voilà tout le plan de Turgot ».

M. **Frédéric Passy** conclut en exprimant l'espoir qu'on ne verra plus longtemps les gouvernements « croiser la baïonnette contre les produits du travail de l'homme! »

M. **Frédériksen** aurait voulu traiter ici la question des trusts; il regrette que nos amis américains ne soient pas présents.

M. Thom G. Shearman qui a traité cette question avec une très grande force et qui devait représenter les deux plus grandes forces des Etats-Unis a voulu assister à notre réunion, mais il est retenu en Allemagne.

M. Henry W. Lamb, le Président de la Ligue du Libre-Echange de la Nouvelle-Angleterre, vient d'envoyer une série de renseignements les plus intéressants sur les trusts américains et les droits de douane. Tout le monde connaît l'importance des trusts américains qui embrassent maintenant la plus grande partie de la vie industrielle du pays et qui jouent aussi un rôle prépondérant dans la lutte politique pour l'élection présidentielle. Seulement aucun des deux grands partis n'est très sérieux. Le parti républicain est même en partie dirigé par des hommes qui dirigent plusieurs trusts des plus importants et même le parti démocratique reçoit dans beaucoup d'Etats, où il possède le pouvoir, de grandes contributions de la part des trusts. D'aucun côté, les politiciens ne parlent beaucoup de la seule manière efficace de combattre les trusts, le libre-échange; la belle période des campagnes de M. Cleveland est passée et ne reviendra, en tout cas, qu'après la période pour laquelle on veut maintenant élire un Président.

Ce n est pas sérieux lorsqu'on veut combattre les trusts par les cours de justice; d'après la nature des choses, ceci est impossible; et, si on mettait en exécution quelques-unes des lois qu'ont émis divers Etats contre les trusts, on empêcherait presque toute sorte de commerce. Quand on défend une forme, on choisit une autre forme; comme maintenant, on forme surtout des trusts sous la forme ordinaire des sociétés d'actions.

Presque tous les trusts sont formés sur la base du tarif protecteur; en tout cas, ce n'est que par le moyen des droits élevés d'importation qu'ils peuvent opprimer le peuple. Il y a des trusts qui sont formés sur la base d'autres monopoles légaux, parfois

sur les brevets industriels, un monopole que personnellement je ne crois pas non plus très utile, plus souvent sur le monopole naturel des moyens de communication, matière assez négligée, comme tout le monde le sait aux Etats-Unis. Ces trusts ne sont, cependant, guère parmi les plus nuisibles, et même le Grand Standard Oil a au moins donné du pétrole à bon marché.

C'est entièrement différent avec la grande majorité des trusts qui exploitent le public au moyen des droits protecteurs. Presque toujours les prix sont élevés autant que le permettent ces droits,en même temps qu'ils exportent continuellement à l'étranger à beaucoup meilleur marché.

Il y a, pour prendre un des exemples multiples le trust des « wire nails » ou des « clous de fil de fer. » Le prix d'un cask de clous est, à présent, aux Etats-Unis, 4 dollars 50 centimes, en Angleterre 2 dollars 14 centimes. On a pu doubler, au moyen des droits, le prix des Etats-Unis, mais on exporte en Angleterre, même beaucoup, les 60 p. 100 de tout ce qu'on emploie de clous en Angleterre, et, là, on vend au prix naturel. On a pu même exporter des clous à Amsterdam et les importer avec profit de nouveau aux Etats-Unis à meilleur marché que le trust ne les vend dans son propre pays. On a aussi un monopole des « barbed wire » ou des fils qu'emploient les fermiers pour clôturer les champs, avec le résultat que la consommation diminue à cause des prix élevés.

Un autre trust du même caractère c'est celui du « fer blanc », « tin plates ». Leurs prix sont si élevés qu'on a pu estimer leur profit extraordinaire aux dépens du public pendant neuf ans à un demi-milliard de francs. Pour conserver leur monopole, ils ne permettent pas qu'on vende aux non-affiliés les machines pour fabriquer les plaques de fer blanc et non plus les matières premières. C'est en partie pourquoi le trust s'est allié avec d'autres trusts et a notamment formé le *National trust* d'acier. L'augmentation du prix du sucre et l'augmentation du fer blanc renchérissent la préparation des conserves qui est d'une si énorme importance aux Etats-Unis.

Même la production du minerai de fer sur le lac Supérieur a été réunie par 4 grandes maisons,parmi lesquelles celle de M. Marc Hanna, le faiseur politique du président Mac Kinley Ces maisons travaillent avec le syndicat Carnégie, les Rockefeller et on compte leur profit total extraordinaire obtenu en partie, grâce au tarif de cette année,sur une production de 20 millions de tonnes de minerai, à environ un demi-milliard de francs.

Il y a encore d'autres trusts de fer et d'acier qui font par exem-

ple exporter les rails d'acier à meilleur marché qu'ils ne les vendent dans les pays de l'Union.

La conséquence de ces profits énormes, c'est que les trusts ont cru pouvoir capitaliser leurs affaires à des montants beaucoup plus grands que ce qu'ont coûté les usines. Le trust de « Wire Nails » par exemple a 90 millions de dollars tandis que les usines n'ont pas coûté 40 millions; avec un capital de « water » (eau), capital effectif de 500 millions, mais l'affaire donne aussi un profit annuel de 12 millions de dollars.

Le trust de « tin plates » est de même capitalisé à 50 millions tandis que les usines, etc., n'ont une valeur que de 10 millions. Il a aussi un profit de 10 à 12 millions de dollars par an.

Le trust des vitres, « Window Glass », a capitalisé ses propriétés qui n'ont coûté pas beaucoup plus de 16 à 17 millions de dollars et compte le profit annuel actuellement à plus de deux millions. C'est un des rares cas où l'on partage le profit extraordinaire avec les ouvriers. On leur donne régulièrement 1/4, mais, d'autre part, ils ne travaillent que peu de temps et ils ont adopté eux-mêmes un système abominable d'exclusion contre les apprentis, de même contre les étrangers. C'est surtout eux qui ont fait voter la loi barbare contre l'émigration d'ouvriers et surtout du haut Syndicat de ces ouvriers. Tout de même la plupart sont des Belges mais pour être admis parmi ces classes privilégiées, il faut payer la somme considérable de 500 dollars.

Il y a encore beaucoup d'autres exemples; le trust du « Borax » employé beaucoup aux Etats-Unis pour conserver certains produits, pour des procédés métallurgiques etc., lequel trust a aussi doublé le prix au pays; il cherche même sur les bases de sa position privilégiée aux Etats-Unis, à former un plus grand trust pour le monde entier.

Il y a le trust du papier qui détruit maintenant la plus grande partie des forêts de sapins aux Etats-Unis, tandis qu'il vaudrait mieux importer de la cellulose ou du papier du Canada. Même la viande est renchérie aux Etats-Unis sur la base du droit d'importation de 25 à de 15 0/0 sur les peaux des animaux. Les quatre grandes maisons qui fabriquent des conserves vendent pour autant à meilleur marché à l'étranger. Il y a le trust du sel, etc... Même la prime qu'on veut donner maintenant aux navires qui traversent l'Océan est en réalité calculée comme base d'un grand trust de construction de navires.

Sur le continent, on a, comme nous savons, des exemples analogues en Allemagne, en Autriche-Hongrie et même en France,

tandis qu'en Angleterre, où les trusts ne sont pas protégés, ceux qui existent ne sont guère des monopoles. En tous cas, ils n'augmentent guère le prix au détriment des consommateurs. *Un membre* signale à cette occasion les remarquables articles publiés sur ce sujet dans le *Temps* par M. Georges Villain, membre de la Société d'Economie politique, et qui démontrent très nettemen que trusts et comptoirs sont des instruments d'oppression et de renchérissement qui ne peuvent fonctionner qu'à l'abri des tarifs de douane protectionnistes.

M. **Alphonse Vivier**, ancien magistrat, membre de la Société d'Economie politique de Paris et directeur du *Moniteur des eaux de vie de Cognac*, journal libre-échangiste, prenant la parole après les précédents orateurs, ne veut pas revenir sur le fond même de la question. Tous les membres du Congrès d'ailleurs ne sont-ils pas acquis à la doctrine du libre-échange, et partisans du système des traités de commerce comme moyen le plus efficace de préconiser et de développer les échanges internationaux. Il voudrait donc seulement insister sur la nécessité d'une entente entre tous ceux qui souhaitent, soit au point de vue des principes, soit au point de vue de la pratique journalière des affaires, le retour à une politique économique libérale et à la conclusion de conventions commerciales, assurant aux produits échangés le bénéfice de taxes d'entrée réduites et la stabilité des tarifs sans laquelle aucune entreprise commerciale à longue échéance ne peut être tentée.

A ce sujet, il croit devoir recommander aux libre-échangistes d'avoir recours à une organisation semblable à celle qui a fait la force des protectionnistes. Ceux-ci ont su se grouper dans des Associations nombreuses et puissantes, les unes locales, les autres régionales, les autres enfin englobent tout le pays, et ils ont trouvé dans une forte cohésion d'intérêts, dans le prestige du nombre, dans les moyens d'action matériels que donnent la participation pécuniaire de milliers et de milliers d'adhérents, un levier permanent d'influence sur les élus et sur les pouvoirs publics.

Il y a chez eux unité d'action et de direction ; il y a derrière eux des masses compactes avec lesquelles on compte électoralement. Et c'est là tout le secret de leur force et de la prédominance des idées protectionnistes dans le pays.

Les partisans de la liberté économique n'ont qu'à opposer état-major à état-major, bataillons à bataillons. Malheureusement jusqu'ici, ils sont demeurés surtout un état-major sans troupe.

Est-il possible d'intéresser les masses populaires à la défense

du libre-échange, à la réduction des tarifs douaniers, à la plus grande facilité des échanges avec l'étranger?

Evidemment oui. Car la politique de la liberté commerciale a comme conséquence directe et immédiate l'abaissement du prix de toutes les denrées ou matières de première nécessité que nous tirons des autres nations. C'est donc la vie à bon marché qu'elle procure et qu'elle assure, et c'est avec cette formule *la vie à bon marché* qu'il faut amener les masses populaires à se déclarer nettement contre le protectionnisme dont le but est de renchérir artificiellement tout ce qu'on achète, au détriment du consommateur.

L'orateur conclut en souhaitant que dans tous les pays il se forme des ligues libre-échangistes ; que ces ligues, après avoir réuni tous les représentants du commerce d'importation et du commerce d'exportation, toutes les industries qui reçoivent leurs matières premières de l'étranger ou qui cherchent au loin des débouchés pour leurs produits, forment une vaste fédération, étudiant et préparant les solutions à soumettre aux divers gouvernements en vue d'abaissements réciproques des entraves douanières, et s'adressant directement aux consommateurs par une vaste propagande afin de susciter un mouvement général d'opinion dans tous les pays en faveur de la liberté commerciale et du libre-échange.

Sans doute, c'était bien l'idéal, le but poursuivi depuis longtemps et auquel M. **Clément Juglar** n'était pas resté étranger, puisque, dès 1851, à la suite de la discussion Sainte Beuve, il refutait dans le *Journal des Economistes*, les opinions de M. Thiers sur les écarts du prix du blé en France et à l'étranger, ce qui est encore la question actuelle. Mais, pour atteindre cette liberté des échanges, il fallait indiquer les moyens d'y arriver, ils étaient au programme : Unions douanières, traités de commerce, accords commerciaux ; c'est surtout sur ces moyens pratiques qu'il eût voulu insister.

Pour arriver à des accords commerciaux, ils ne faut pas rester de chaque côté de la barrière qu'on appelle une frontière, ce que les chemins de fer, les télégraphes effacent chaque jour; la douane seule creusant le fossé ; il faut se rapprocher, s'entendre, faire des concessions réciproques, et on y arrive, nous en avons les exemples sous les yeux ; les auteurs même des derniers traités de commerce en reconnaissent l'utilité, les économistes ont les premiers indiqué et pratiqué cette voie, ils ne peuvent qu'applaudir aux premiers pas faits dans cette direction et surtout recommander de la suivre.

Sur la question : *Des meilleurs moyens de développer les*

échanges internationaux, M. le D[r] **Gensel**, secrétaire de la Chambre de Commerce de Leipzig, a formulé par écrit les conclusions suivantes :

I. Il est évident que l'idée de la protection douanière domine maintenant chez les gouvernements et dans les cercles industriels. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, une union douanière entre deux ou plusieurs nations est impossible : toute tentative dans ce sens échouera devant la jalousie mutuelle.

2. Raison de plus pour chercher à conclure des traités commerciaux qui seront en tout cas le commencement d'une ère de commerce international plus libre.

L'expérience démontre que, pour les pays à industrie très développée, l'échange des marchandises avec les autres pays est particulièrement nécessaire à cause de la spécialisation croissante des besoins et de celle des produits.

3. Pour établir des traités commerciaux d'une manière utile, des tarifs maxima et minima ne paraissent pas être le meilleur moyen.

Au contraire, les négociations doivent toujours être conduites en ayant égard à la situation particulière des Etats qui traitent.

La clause de la nation la plus favorisée ne doit pas être exclue ; mais, d'après les circonstances, il faut prévoir qu'elle pourra être limitée par des réserves particulières.

Sur cette même question : *Des meilleurs moyens de développer les échanges internationaux*, voici les conclusions de M. **Michelin** (d'Helsingfors).

Il serait désirable d'obtenir :

1° Une statistique comparative des droits les plus importants des tarifs européens et américains sous les trois catégories, articles alimentaires, matières premières, articles manufacturés ;

2° Un résumé de tous les traités commerciaux qui modifient les tarifs actuels;

3° Des renseignements sur l'influence qui a été exercée par les droits : *a*) sur l'agriculture nationale ; *b*) sur les conditions d'existence de la vie ;

4° La même question relativement à : *a*) l'industrie textile ; *b*) la production du fer; *c*) la fabrication des machines ;

5° Peut-on craindre des dérangements économiques si l'on diminue successivement et d'une manière modérée les droits très élevés?

6° Quelle influence a été exercée par le protectionnisme sur la formation des partis parlementaires et sur la morale politique?

7° Quelle raison générale peut être donnée pour une politique douanière qui a exclusivement et essentiellement en vue l'intérêt financier de l'Etat ;

8° Y a-t-il des raisons qui peuvent justifier des primes d'exportation?

Voici enfin la communication qui avait été envoyée par M. Eug. **Salefranque**, président de la Ligue des consommateurs de Bordeaux.

Les faits constatés dans ce dernier quart de siècle sont d'accord avec la théorie économique : les mesures protectionnistes ont pour effet de restreindre les échanges et, par suite, l'activité industrielle et commerciale d'un pays.

Elles sont nuisibles au commerce extérieur.

Elles sont onéreuses aux citoyens en leur qualité de consommateurs, quand il s'agit de droits de douane; en leur qualité de contribuables, quand il s'agit des primes.

Le protectionnisme démoralise une nation : la loi du cadenas, les bons d'importation sont de formidables moyens d'agiotage.

Les hauts droits sur le blé, sur la viande, sur le vin, sur les matières propres à la distillation, ont favorisé les uns au détriment des autres, suivant la fausse maxime de Montaigne.

Les agrariens n'ont aucun scrupule de vivre aux dépens du Trésor public, non seulement par le fait des droits, mais par des subventions de toute sorte, création de banques agricoles, de syndicats, etc.

Comme l'ont fait les agrariens, il faut que, dans tous les parlements, les libre-échangistes s'organisent en parti politique.

M. **Levasseur**, en terminant la séance qui s'est prolongée jusqu'à une heure avancée, résume brièvement les travaux de la session. Trois questions étaient à l'ordre du jour ; pour les traiter, il a fallu tenir samedi matin une séance complémentaire. Dans la première séance la question de l'influence des connaissances économiques sur la direction des nations était trop ample pour être traitée sous tous ses aspects ; mais son caractère général donnait ouverture précisément à des déclarations de principe qu'il est utile de rappeler, et a fourni la matière à des développements brillants ou solides; il suffit de rappeler le nom des orateurs MM. Passy, Liesse, Follin, Cayla, Paul Leroy-Beaulieu, Fredericksen, il nous a conduit, sur la proposition de M. Jean Bloch, à adopter une résolution qui sera, nous l'espérons, l'occasion d'un travail instructif sur une question de premier ordre pour la civilisation du monde.

Tableau pour servir à la comparaison entre les taxes douanières de 1880 *et celles de* 1892 *dans leur application aux consommations les plus nécessaires à l'existence.*

Produits Sauf le vin, le cidre, le bois et le charbon, le tout est taxé aux 100 kilogrammes.	Tarif général officiel de 1880.	Taxes votées de 1892 à 1899 Tarif minim.	 Tarif génér.
Froment	» 60	7 »	7 »
Seigle, maïs,	Exempts	3 »	3 »
Riz entier	» 60	8 »	8 »
Biscuit de mer	1 20	7 »	7 »
Pommes de terre	Exemptes	» 40	» 40
Châtaignes	Exemptes	3 »	3 »
Pâtes d'Italie	Exemptes	16 »	19 »
Légumes secs	Exempts	3 »	3 »
Légumes frais	Exempts	6 »	8 »
Fruits frais	Exempts	3 »	5 »
Miel	Exempt	10 »	15 »
Raisins secs	» 30	25 »	40 »
Vins à 15 degrés (l'hectolitre)	5 »	16 69	29 69
Cidre à 6 degrés (l'hectolitre)	2 40	3 »	1 20
Bière	7 20	9 »	12 »
Bœufs (100 kilogrammes)	» 60	10 »	10 »
Veaux	» 30	12 »	12 »
Moutons	» 65	15 50	15 50
Porcs	» 25	12 »	12 »
Saindoux	Exempt	25 50	40 »
Porc, lard, jambon (salés)	1 60	25 »	25 »
Gibier mort	» 60	20 »	25 »
Œufs	Exempts	6 »	10 »
Lait	Exempt	2 50	5 »
Beurre salé	2 50	6 »	13 »
Fromage	18 »	15 »	25 »
Huile d'olive	3 »	10 »	15 »
Huiles végétales à brûler	6 »	15 »	15 »
Poisson de mer frais	5 »	20 »	25 »
Harengs fumés	Exempts	15 »	20 »
Bois à brûler (1.000 kilogrammes)	Exempt	2 »	2 »
Charbon de bois (1.000 kilogrammes)	Exempt	10 »	15 »

Ce matin, dans la séance complémentaire, a été discutée à l'ombre des grands arbres du jardin, la troisième question, celle du rôle de la monnaie qu'a exposée, avec sa compétence et sa précision ordinaires, M. G. Raphaël Levy et à la discussion de laquelle nombre de membres MM. Manchez, Limousin, Yves Guyot, Barros et d'autres ont pris part. Cette question, étant limi-

tée, a pu être traitée sinon complètement, au moins d'une manière péremptoire.

Le président n'a pas à rappeler à la mémoire de l'Assemblée les noms des orateurs qui viennent de parler dans cette troisième et dernière séance. Il se contente de remercier M. de Molinari, le doyen des économistes, qui reste le modèle des jeunes par la vigueur de son esprit et la fermeté de ses convictions libérales, d'avoir ouvert comme il l'a fait la discussion sur la seconde question, celle des meilleurs moyens de développer les échanges internationaux. « De l'air, plus d'air ! implore le prisonnier enfermé dans un cabanon. » De la liberté, plus de liberté, réclame le travail qui cherche à créer et à échanger la richesse. Cette question, comme la première, était trop vaste et trop diverse pour qu'elle pût être abordée par tous les côtés. Il n'a pas été assez parlé des traités de commerce. M. Levasseur en est résolument partisan ; ils servent la liberté des échanges, puisqu'ils abaissent sur deux frontières un certain nombre de droits et qu'ils donnent au commerce la sécurité du lendemain en fixant les tarifs pour un temps déterminé. Dans l'état actuel de l'opinion, des intérêts et des budgets, la suppression des douanes est peut-être une utopie ; la conclusion des traités de commerce est une politique possible et désirable.

Avant de lever la séance, le président se fait un devoir et un plaisir de remercier M. Fleury qui a mis tout son zèle à organiser cette réunion internationale et qui le premier a le mérite du succès qu'elle a eu ; il remercie les membres de la Société d'Economie politique et les économistes étrangers qui ont répondu à notre appel et qui ont assuré ce succès. Il remercie le directeur et le secrétaire de l'Ecole libre des sciences politiques qui a donné l'hospitalité à cette réunion et qui, par son caractère scientifique et libéral de l'établissement, était assurément le lieu qui pouvait le mieux lui convenir. Le président déclare la session close.

*
* *

A 7 heures 1/2 un banquet réunissait, à l'Exposition, la presque totalité des Economistes qui avaient suivi ces intéressantes séances.

Des toasts confraternels, portés par le président M. Levasseur, par MM. Sève, Harold Cox, délégué du Cobden Club, A. de Marcoartu, etc., affirmaient de nouveau l'union des Economistes dans une commune pensée de liberté et dans une même espérance de voir un jour tous les peuples, renonçant à des luttes fratricides, laisser s'ouvrir en paix une ère définitive de progrès basé sur la liberté du travail et la liberté des échanges, ces deux droits essentiels de l'homme en société.

CHARLES LETORT.

CORRESPONDANCE

QUELQUES MOTS DE RÉPONSE A UN DISCOURS OPTIMISTE

Peut-être jugerez-vous à propos d'accueillir, à la suite du compte rendu de la réunion de vendredi, quelques observations que j'aurais voulu faire pour répondre à M. Paul Leroy-Beaulieu, si le temps n'avait déjà été trop court pour les orateurs inscrits.

On voudrait pouvoir partager l'optimisme de M. Leroy-Beaulieu en attribuant à l'influence des économistes tous les progrès économiques réalisés par les gouvernements et même les particuliers. Mais il semble que notre éminent collègue ait fait quelque confusion entre la science pure et la technique économique et financière. Incontestablement, il y a certains procédés dont les effets économiques nuisibles ont pu être constatés d'une manière plus immédiate, de sorte que, *même sans être économiste*, on a été amené à les améliorer dans un sens conforme aux conclusions des économistes. Que nous nous en réjouissions, parce que cela fortifie notre autorité, c'est très légitime, et il ne l'est pas moins d'attribuer aux enseignements des maîtres une part de ce résultat. Toutefois, ce n'est pas une satisfaction suffisante, car elle est à la portée de tout le monde ; pour le droit de coalition, notamment, il est probable que nos adversaires les socialistes considéreront ce progrès comme une victoire pour eux bien plutôt que pour nous ; les économistes doivent en outre être modestes, en réfléchissant que les procédés techniques découverts souvent par les *non-économistes*, c'est-à-dire par des gens qui avaient le sens économique sans peut-être rien connaître de la science, ont sans doute été, par les observations qu'ils ont suggérées, tout autant la cause que le résultat des progrès de la science.

Ce n'est donc pas ainsi que la question doit être posée. Nous ne travaillons pas pour la satisfaction de notre vanité d'économistes, mais pour aider à assurer le meilleur développement économique de l'humanité. Or, les économistes ont-ils découvert certains principes généraux de ce développement, et leur influence a-t-elle réussi à faire appliquer ces principes, ou plutôt à restreindre les institutions humaines qui en contrarient l'application ? M. Leroy-Beaulieu range-t-il, parmi les lois

naturelles dont le libre jeu doit assurer le progrès constant des relations économiques, la *loi du moindre effort*, et croit-il que les gouvernements s'y conforment en prétendant assurer la sécurité par les moyens dont M. de Bloch a démontré l'inanité ? Croit-il que l'équilibre entre la production et la consommation puisse être atteint autrement que par *la loi de concurrence*, et pense-t-il que les barrières douanières ne contrarient pas cette loi en pesant sur l'offre ou sur la demande ? Admet-il que la richesse se multiplie par une application de plus en plus grande de *la loi de la division du travail*, et juge-t-il que cette vérité n'en est pas une en ce qui concerne le travail international ?

Si, comme aucun économiste n'en peut douter, M. Leroy-Beaulieu répond affirmativement à la première partie de ces questions et négativement à la seconde partie, je me demande comment il pourra soutenir que les économistes aient lieu d'être satisfaits, en présence des progrès faits de toutes parts par ceux qui ne tiennent aucun compte de ces lois.

Quant à la « nationalisation » de l'économie politique, pour laquelle M. Leroy-Beaulieu, sans s'y rallier, est moins sévère que la plupart des économistes présents à la réunion internationale, elle repose sur ce malentendu : c'est que les gouvernements prétendent assurer la sécurité par des moyens qui, au contraire, la rendent précaire en menaçant celle d'autrui ; qu'il en résulte des méfiances réciproques, et que chacun croit devoir et pouvoir assurer sa puissance en s'isolant. On nous a parlé encore de la science et de l'art économiques : or, l'art consiste uniquement à faire pénétrer graduellement dans la pratique les enseignements de la science ; il regarde les hommes publics, *non les économistes*. Par une division du travail bien entendue, ceux-ci n'ont à se préoccuper que, d'une chose : assurer la diffusion des conclusions de la science, parce que tant que ces conclusions seront méconnues, l'art restera l'empirisme le plus hasardeux.

H. L. FOLLIN.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 6 AOUT 1900.

Discussion. — Les traités de commerce et les projets d'union douanière.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

M. **Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, présente les publications parvenues à la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Il signale particulièrement une *Lettre aux riches*, par M. E. Brelay, une étude de M. E. Vidal, sur *Le Marché libre à la Bourse de Paris*, etc.

La réunion adopte ensuite, comme sujet de discussion, la question suivante :

LES TRAITÉS DE COMMERCE ET LES PROJETS D'UNION DOUANIÈRE

M. **Macquart**, qui a formulé le titre de la question, a la parole pour en faire l'exposé.

Il rappelle d'abord, pour mémoire, que notre traité de commerce le plus ancien est celui conclu en 1483 entre Louis IX et les villes Hanséatiques. Celui qui vient ensuite est le traité de 1535 avec la Turquie, qui fut suivi de seize autres, et qu'il se dispense d'énumérer. Il demande du reste la permission de franchir d'un bond trois siècles qui, au point de vue des Traités de Commerce, n'ont qu'un intérêt tout à fait rétrospectif, pour en arriver immédiatement à la Révolution.

« Sans doute, dit l'orateur, je suis d'un âge à marcher encore de révélations en révélations et d'étonnements en étonnements; je dois cependant avouer qu'un de mes gros étonnements, en étudiant cette question des traités de commerce, a été de voir que la Constituante n'avait pas osé aller jusqu'au bout de ses principes, qu'elle avait conservé les douanes. Je me suis dit que c'était probablement parce que les réformes les plus difficiles à accomplir n'étaient pas les plus tumultueuses, et qu'il était peut-être plus aisé

de renverser un régime que de détruire un simple préjugé, mais dont les racines sont vieilles de plusieurs siècles. »

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que le tarif institué par la loi du 5 novembre 1790, qui fut promulguée le 15 mars 1791, était très libéral ; il ne comprenait qu'un petit nombre de prohibitions justifiées par des considérations de sûreté générale, d'hygiène, ou par des nécessités fiscales ; aucun des droits le composant ne dépassait 15 0/0 *ad valorem*.

Deux ans après, le 1er juin 1793, la France déclare la guerre à l'Angleterre. Le 9 octobre, un décret proscrit du sol français toutes les marchandises fabriquées ou manufacturées dans la Grande-Bretagne : « Toute personne qui, à partir du jour de la publication du présent décret, fera importer, importera, introduira, vendra ou achètera, directement ou indirectement, des marchandises manufacturées ou fabriquées en Angleterre, sera punie de vingt ans de fers. »

La mesure, permettez-moi, messieurs, de le remarquer, est relativement douce, car il existe un décret du 8 janvier 1720 qui condamne au feu non seulement les étoffes de l'Inde anglaise, mais ceux ou celles qui les porteront. Il y a donc là un progrès à signaler.

Le Directoire continua l'œuvre de destruction commencée par la Constituante. Puis, après la paix de 1801, alors que les mandataires du Premier Consul et de la Grande-Bretagne discutaient les termes d'un traité de commerce, — le Premier Consul proposant une convention nouvelle et la Grande Bretagne le retour au traité de 1786, — la guerre éclate de nouveau, et cette fois pour durer jusqu'au dernier jour de l'Empire. Les décrets de 1806, après le désastre de Trafalgar, les décrets des 23 novembre 1807 et du 17 septembre 1808 viennent aggraver encore le régime de prohibition inauguré par le décret 1793. La loi du 13 floréal an XI punit de mort la contrebande faite par trois personnes ou plus, dont une ou plusieurs porteurs d'armes. Puis ce sont les folies du Blocus continental. Le décret du 8 octobre 1810 ordonne le « brûlement » des marchandises anglaises saisies.

L'Empire détruit, il semblait élémentaire de renoncer à la politique qui l'avait perdu. Mais, comme le dit très bien M. Boiteau, « d'une part, toute la haute administration était imbue des maximes prohibitives et, de l'autre, il semblait trop dur aux manufacturiers enrichis sous leur protection de renoncer à une fortune et à des habitudes de travail si facile. Ce qui avait été sous l'Empire un détestable système de guerre devint ainsi, dès le commence-

ment de la Restauration, un système d'industrie et de commerce absolument inexcusable. »

Un nombre fantastique de pétitions surgirent pour exiger le maintien des droits, non sur les denrées naturelles, mais sur tous les produits fabriqués. Je soulignerai, en passant, que les industriels qui, en 1815, se plaignaient de la concurrence des Belges et des Hollandais, étaient, en 1812, les citoyens d'un même Etat. En tout cas, si le gouvernement de la Restauration abolit le régime du Blocus Continental et supprima les cours prévôtales et les tribunaux ordinaires de douanes, il maintint les prohibitions.

Ce n'est pas tout. Une loi du 28 avril 1816 avait établi sur les grains et farines importés de l'Etranger, un droit permanent de 0 fr. 50 par quintal métrique. Une loi du 17 juillet 1819 porta ce droit permanent à 1 fr, 25 par hectolitre de grains et à 2 fr. 50 par quintal métrique de farine. — Pourquoi ? Parce que, expliqua un orateur, « les propriétaires développeront leur culture et fourniront ainsi du travail aux classes pauvres ». — Un autre orateur alla plus loin ; il déclara que le pain devait être cher « parce que la vie à bon marché pousse l'ouvrier à la paresse » ! C'est à ce moment que Benjamin Constant s'écriait au travers des murmures : « Il est fâcheux de voir que vous faites renchérir les denrées que vos terres produisent et dont vos greniers sont pleins ».

Toutes les lois de douane de la Restauration furent conçues dans le même esprit : la loi sur les laines, pour permettre à l'aristocratie de vendre ses moutons à haut prix ; la loi sur les fers, pour favoriser la vente de ses bois. — Pour justifier une taxe sur les fromages, un rapporteur disait : « qu'il était nécessaire de balancer par le prix des fromages étrangers la supériorité que leur donne sur les nôtres leur qualité. »

M. Macquart croit intéressant de signaler que c'est de ce même argument que se servaient, il y a quelques mois, les gantiers des Etats-Unis dans une pétition qu'ils adressaient au Congrès à propos de l'accord franco-américain en cours de négociations.

Vint 1830. Le parti conservateur, qui arrivait riche au pouvoir, mit tout en œuvre, pendant dix-huit ans, pour ne pas se laisser entamer. Il y parvint, mais c'est ce qui, en 1848, causa sa perte. De temps en temps, le Gouvernement fit bien accepter quelques modifications de tarifs, mais aucune n'avait une bien grande valeur. C'est à cette époque que M. Glais-Bizoin disait, avec beaucoup de courage : « La plupart de nos industries reçoivent une protection, non pas en raison de leur importance, mais en raison de l'importance des personnes qui les exercent ». — Il faut

reconnaître, toutefois, que le Gouvernement de Juillet négocia des conventions avec la Belgique et la Sardaigne, conventions du reste insignifiantes, et qu'il eut bien de la peine à faire accepter par les Chambres.

Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, on put remarquer qu'un article de la nouvelle constitution réservait au nouveau chef de l'Etat le droit de conclure des traités de commerce. L'Empereur s'était aussi donné le droit d'abaisser les tarifs par un simple décret, et il en usa, notamment en 1853. En 1856, il envoie au Corps Législatif un projet de loi portant retrait de toutes les prohibitions. Le Corps Législatif s'insurge. L'Empereur lui renvoie un projet modifié. Le Corps Législatif le repousse également. Que fait Napoléon? Renonçant à obtenir des chambres la réforme qu'il projetait, il fait un nouveau coup d'état. Dans le plus grand secret, il négocie avec l'Angleterre un traité remplaçant les prohibitions par des droits ad valorem de 30 0/0 maximum et devant être ultérieurement réduits à 25 0/0. La convention fut publiée le 23 janvier 1860. Les chambres n'avaient pas été consultées : elles ne purent qu'enregistrer le fait accompli.

Le traité avec l'Angleterre fut suivi des traités avec la Belgique (1er mai 1861) — le Zollverein (2 août 1862) — l'Italie (17 janvier 1863) — la Suisse (30 juin 1864) — la Suède et Norwège (14 février 1865) — les villes Hanséatiques (4 mars 1865) — l'Espagne (18 juin 1865) — le Portugal (11 juillet 1866) — et l'Autriche (11 décembre 1866).

Permettez-moi, Messieurs, de constater de suite l'influence de cette législation libérale sur notre commerce extérieur :

De 1855 à 1859, la moyenne annuelle de nos importations avait été de 1 milliard 732 millions.

De 1861 à 1866, cette moyenne passe à 2 milliards 447 millions.

Nos exportations, qui avaient eu, dans la première période, une moyenne annuelle de 1 milliard 894 millions, voient cette moyenne s'élever, dans la seconde période, à 2 milliards 564 millions.

L'augmentation est de 715 millions pour nos importations et de 670 millions pour nos exportations, c'est-à-dire de 38 0/0 de notre commerce total.

Après les événements de 1870, la nécessité de se créer de nouvelles ressources, et aussi les opinions protectionnistes de M. Thiers, amenèrent le gouvernement à rompre avec la politique économique libérale du deuxième Empire. Les droits sur les denrées coloniales, les vins, les huiles minérales sont notablement augmentés (8 juillet 1871) et des droits frappent les matières premières (26 juillet 1872).

Quand, le 7 avril 1875, M. de Meaux consulte les Chambres de commerce, 62 contre 14 se prononcent pour le renouvellement des traités ; certaines déclarent qu'elles les considèrent comme une étape vers une liberté commerciale absolue. Le Conseil supérieur de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie prépare un tarif. M. Pouyer-Quertier, — que M. Yves Guyot appelle le « Bossuet de l'Agriculture », et dont, dit-il, presque tous les discours furent des oraisons funèbres —, M. Pouyer-Quertier et M. Feray admettaient alors qu'il fallait établir le tarif général en majorant le tarif conventionnel de 20 à 25 p. 100. Le 9 février 1877, M. Teisserenc de Bort dépose un projet de tarif général reproduisant à peu près le tarif conventionnel et le majorant seulement de 10 p. 100 sur les fils et tissus de coton. Survient le 16 mai. M. Teisserenc de Bort, qui redevient ensuite ministre de l'Agriculture et du Commerce, propose maintenant une augmentation de près de 24 p. 100 sur presque toutes les marchandises fabriquées. M. Tirard prend ce second projet comme base de discussion dans son discours du 31 janvier 1880. Résultat : les droits *ad valorem* sont transformés en droits spécifiques dépassant de beaucoup la majoration de 24 p. 100 (loi du 7 mai 1880).

L'année suivante, de nouveaux traités de commerce étaient mis en vigueur : avec la Belgique (31 octobre 1880) — le Portugal (19 décembre 1881) — la Suède et Norwège (30 décembre 1881 l'Espagne (6 février 1882) — la Serbie (18 janvier 1883) — l'Autriche-Hongrie (18 février 1884) — les Pays-Bas (19 Avril 1884) —, nos relations commerciales avec l'Allemagne, la Russie et la Turquie continuant à être régies par le traité de Francfort du 10 mai 1871 pour l'Allemagne, par le traité du 1er avril 1874 pour la Russie, et par le traité du 29 avril 1861 pour la Turquie. L'entente n'ayant pu se faire avec l'Angleterre, la loi du 27 février 1882 accorda à ses marchandises le traitement de la nation la plus favorisée ; une mesure analogue fut prise dans la suite à l'égard de la Grèce (loi du 20 février 1891).

Mais, depuis 1883, un fort courant d'opinion hostile aux traités de commerce s'était dessiné. Il trouva son expression dans un vœu déposé par M. Aclocque au Conseil général de la Seine, le 10 décembre 1883. Ce vœu était ainsi conçu :

« Le Conseil général, — considérant que la défense des intérêts économiques et du travail national doit tenir le premier rang dans les préoccupations des élus du suffrage universel ;

Considérant qu'une grande nation comme la France doit être maîtresse de ses tarifs de douane ;

« Considérant que l'article 11 du traité de Francfort constitue pour la France vis-à-vis de l'Allemagne, une situation d'infériorité en ce qui concerne notre industrie et notre commerce (ce qui prouve que M. Aclocque n'avait pas lu le traité de Francfort),

« Emet le vœu :

« 1° Qu'il ne soit plus fait de traités de commerce, et que ceux en cours soient dénoncés à leur expiration, etc. »

M. Méline se chargea de mettre en pratique les théories de M. Aclocque.

— Dans sa déclaration du 18 mars 1890, le Gouvernement avait pris devant le Parlement l'engagement de dénoncer, dans le délai d'un an avant leur expiration, tous les traités de commerce qui nous liaient jusqu'au 1er février 1892, afin qu'à cette date le pays redevienne entièrement maître de la fixation de ses tarifs de douane dont, dit l'Exposé des motifs, « il attendait une protection plus efficace pour l'Agriculture et le travail national. »

Voilà, du reste, comment s'expliquait M. Méline, président et rapporteur général de la Commission des douanes, dans son rapport du 3 mai 1891 :

« La majorité de votre Commission ne fait pas de la protection douanière un principe absolu, une sorte de dogme comme on a fait si longtemps du libre-échange ; elle ne voit dans la protection, comme dans le libre échange, que des procédés de règlementation internationale des échanges bons ou mauvais selon les temps, les lieux, l'état économique et financier des différents peuples. »

L'orateur ne veut pas s'attarder à critiquer les paroles de M. Méline ; il préfère constater immédiatement —, et cette constatation sera plus éloquente que tout ce qu'il pourrait dire —, quelle a été l'influence sur notre commerce extérieur du nouveau régime douanier dont la loi du 11 janvier 1892 a doté la France :

En 1891, nos exportations se montaient à 3 milliards 570 millions et nos importations à 4 milliards 768 millions ;

En 1892, nos exportations tombent à 3 milliards 460 millions, et nos importations à 4 milliards 188 millions ;

En 1893, nos exportations ne sont plus que de 3 milliards 236 millions, et nos importations de 3 milliards 853 millions ;

En 1894, nouvelle chute : nos exportations atteignent à peine 3 milliards 078 millions, et nos importations 3 milliards 850 millions.

Et, s'il est vrai que nous avons repris depuis, nos exportations n'en sont pas moins, pour 1898, inférieures de 60 millions, et nos importations inférieures de 295 millions à celles de 1891. De 1891

à 1895, notre commerce général a diminué de 1 milliard 146 millions, soit une moyenne annuelle de 229 millions, phénomène qui ne s'était produit jusque-là que pendant la guerre franco-allemande.

Voilà les résultats de la politique de M. Méline !

M. Macquart aurait voulu, si le temps le lui avait permis, faire ici un exposé complet de la législation douanière dans les principaux pays du monde ainsi que des différents traités de commerce, et faire ressortir l'essor considérable qu'ont pris les échanges chaque fois que les tarifs ont été modifiés dans un sens libéral, chaque fois qu'un traité de commerce -- et c'est la seule raison d'être qu'il reconnaisse aux traités de commerce — est venu assurer leur stabilité.

Mais il se contentera de dire deux mots de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne et des Etats-Unis.

M. Macquart montre l'essor considérable pris par le commerce allemand, depuis que le comte de Caprivi, rompant avec la politique protectionniste du prince de Bismark, conclut en 1892, 1893 et 1894, une série de traités de commerce — le développement du commerce belge sous l'influence des idées libérales, — la diminution du commerce espagnol, depuis le relèvement des tarifs en 1892, — l'état stationnaire, grâce à la protection du commerce des Etats-Unis, qui est pour 1897-98 ce qu'il était en 1891-92.

Il passe ensuite à l'Angleterre.

Le libre-échange en Angleterre date de 1820. On se rappelle que c'est à cette époque que les marchands de Londres formulèrent leur fameuse pétition demandant le rappel immédiat de toutes les restrictions apportées au libre exercice du commerce, ainsi que tous les droits ayant un caractère protecteur. La Chambre de commerce d'Edimbourg se joint à eux. Le comité parlementaire nommé pour étudier la question s'y déclare favorable. En 1821, M. Huskisson, président du *Board of Trade* — qui fut, à cette occasion, brûlé en effigie — propose les premières mesures de réforme commerciale. L'une après l'autre, les restrictions sont abolies. — Résultat : De 1821 à 1830, les importations anglaises passent de 30.000.000 liv. st. à 46.000.000 liv. st., et les exportations de 40.000.000 liv. st. à 60.000.000 liv. st.

En 1846, Robert Peel annonce pour 1850 une réduction considérable des droits restants. En 1860, M. Gladstone, voulant faciliter la conclusion du traité de commerce avec la France, non seulement supprime une quantité de droits sur les objets venant de France, mais taille si bien dans l'ancien tarif douanier que

celui-ci ne s'applique plus qu'à 48 articles. En 1874, suppression des droits sur les sucres.

En 1898, l'Angleterre a exporté pour 294.000.000 de liv. st. et importé pour 470.400.000 liv. st., pour, respectivement, 7 milliards 1/2 et 11 milliards 850 millions de francs.

Il se trouve toujours des gens, lorsqu'on leur parle de la politique libre-échangiste de l'Angleterre, pour vous répondre : « Mais, voyez les Etats-Unis ; ils sont protectionnistes ; cela n'empêche pas leur commerce de prendre un essor de jour en jour plus considérable ».

Or cet essor n'est pas considérable du tout.

En 1885, l'Angleterre exportait 165 francs par habitant; elle exporte en 1898 pour 189 francs. Augmentation : 14,6 p. 100.

En 1885, les Etats-Unis exportaient 78 fr. 75 par habitant ; ils exportent, en 1898, pour 81 fr. 60 ; c'est-à-dire que, non seulement leur exportation, par habitant, n'atteint pas les deux cinquièmes de celle de l'Angleterre, mais au lieu d'augmenter, en treize ans, de 14,6 p. 100, elle n'a augmenté que de 3.6 p. 100 ; soit quatre fois moins.

Cette différence caractérise les deux politiques.

Il me reste, dit l'orateur, à dire deux mots des conventions ou traités de commerce que nous avons conclus depuis 1892 avec la Bolivie, la Bulgarie, la Colombie, l'Espagne, le Japon, le Monténégro, la République Argentine, la Roumanie, la Russie (convention additionnelle), la Serbie et les Etats-Unis. Cette dernière convention, qui date du 24 juillet 1899, n'attend plus que la ratification du Congrès.

Il n'y a rien de particulier à signaler dans ces traités de commerce sinon qu'ils contiennent tous — et c'est là leur objet — la clause du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée. Cependant, tout récemment — il y a quelques semaines — nous avons conclu avec le Brésil un *modus vivendi*, d'après lequel nous avons réduit les droits d'entrée sur les cafés de 156 francs à 136 francs les 100 kilogrammes, et sur lequel vous me permettrez, Messieurs, de m'attarder un peu.

A toute diminution de prix ne correspond pas fatalement une augmentation proportionnelle de la consommation ; il faut pour cela que la diminution de prix soit d'une certaine importance. Or, quelle répercussion peut avoir sur la consommation une diminution de 0 fr. 20 par kilo de café ? Aucune. Il est donc à prévoir que le *modus vivendi* que nous venons de conclure avec le Brésil se traduira par une diminution sensible dans le montant des droits perçus sur les cafés à leur importation.

Il était cependant bien facile, Messieurs, j'en ai tout au moins la conviction profonde, d'éviter cette diminution : c'était d'accepter les propositions du Brésil et d'abaisser à 100 francs les droits d'entrée sur les cafés. Cette fois, la diminution était appréciable ; et je tiens pour certain qu'elle aurait eu ce résultat d'élever la consommation d'une façon assez considérable pour compenser la réduction des droits : — d'autant plus que, consommant plus de café, nous aurions consommé plus de sucre.

En terminant, M. Macquart ajoute qu'il n'a pas compris son sujet autrement qu'avec ce sous-titre : *Libre-Echange ou Protection.*

Il a dit tout à l'heure qu'il considérait la stabilité qu'ils assurent aux tarifs comme la seule raison d'être des traités de commerce ; c'est pour cette seule raison qu'il s'en déclare partisan, car, comme le disait il y a quelques jours M. Frédéric Passy, à la réunion internationale des économistes, « ce qu'il y a de pire pour l'agriculture, l'industrie et le commerce, c'est l'incertitude du lendemain ». Pour parer, précisément, à cette incertitude, des traités de commerce peuvent être désirables ; mais l'orateur ajoute que, quant à lui, ils ne doivent jamais être considérés autrement que comme un pas vers le libre-échange, vers le libre-échange absolu. Car, qu'est-ce, en somme, qu'un traité de commerce ? « un garde-fou », disait l'autre jour M. J. Fleury ; « un expédient, une transition », dit Jules Simon ; « un compromis avec l'erreur », dit M. Boiteau ; — c'est-à-dire un compromis avec cette prohibition honteuse qu'est la protection, la protection qui, après avoir été une arme de guerre, après avoir été ensuite l'effort d'une certaine aristocratie pour reconquérir ses privilèges, est maintenant un impôt frappé sur la masse au profit d'une minorité.

M. Macquart vient de qualifier la protection de prohibition honteuse ; c'est qu'il estime qu'*empêcher* ou *protéger* c'est tout un, c'est toujours prétendre que les lois écrites, et non pas les lois naturelles, doivent gouverner et réglementer le travail. Il estime de plus — et ce n'est que ce côté de la question qu'il veut aujourd'hui envisager —, que la protection a ceci de particulièrement grave qu'elle habitue les peuples à voir l'Etat transformer l'ordre des choses et faire de soi une espèce de grotesque caricature de la Providence, alors que cette intervention de l'Etat ne peut, comme l'a si bien formulé M. Yves Guyot, qu'augmenter l'effort que le commerce a pour but de diminuer.

Au commencement de la guerre de Sécession, Stuart Mill dit

un jour : « Le Sud sera battu ; je ne recherche pas quelles sont ses ressources en hommes et en argent, mais il a les esclaves ».

Eh bien, l'orateur estime que, dans la lutte économique comme dans la guerre en armes, ce sont les esclaves qui seront vaincus. « Nous ne sommes pas des esclaves et nous n'en avons pas, mais nous gouvernons trop et nous sommes trop gouvernés. Nous avons en France une tendance malheureuse à tout rapporter à l'Etat, à tout demander à l'Etat. Nous oublions trop — pour rappeler ce que disait M. Cleveland dans son message présidentiel — que ce n'est pas le gouvernement qui doit être le soutien du peuple, que c'est au contraire le peuple qui doit être le soutien du gouvernement ».

M. Macquart veut enfin insister sur l'influence démoralisante de cet interventionnisme gouvernemental qu'il considère comme le plus grand danger de l'heure présente, comme une véritable école de lâcheté publique. Car il croit que le peuple qui, demain, occupera dans le monde une place prépondérante, qui sortira victorieux de la lutte économique dont il parlait tout à l'heure, ce sera celui qui aura su le mieux développer les aptitudes de ses membres à la lutte pour l'existence et leur faculté d'action sur le milieu dans lequel ils sont appelés à vivre ; qui aura su le mieux leur apprendre à compter partout et surtout sur eux-mêmes, c'est-à-dire le peuple où, suivant la belle expression de M. de Molinari, l'Etat aura borné son rôle à conserver le milieu libre.

M. Louis Strauss complète quelques-unes des indications données par M. Macquart. Celui-ci a eu raison de parler d'Huskisson qu'on oublie trop souvent. La réduction des droits d'entrée sur les soies décidée par ce ministre a été le point de départ de la grandeur de l'industrie sétifère en Angleterre.

Alors qu'Huskisson ouvrait la voie au libre-échange en Angleterre, la Restauration renforçait le protectionnisme en France. Dans les deux grandes discussions concernant les tarifs, le rapporteur de la commission des douanes a dit exactement ce que disent les agrariens de la fin du XIXe siècle. C'est la coalition des grands propriétaires ruraux et des maîtres de forges qui, au lendemain de la paix de 1815, assura les votes protectionnistes.

En Belgique, comme ailleurs en Europe, on multiplie les lois de faveur. Chez nous, comme partout sur le continent, sauf en Suisse à cette époque, — alors comme aujourd'hui, quand les droits n'ont pas donné l'harmonie des intérêts, loin de les supprimer, on en demande de plus élevés.

On força la note en Belgique. Un député déposa un projet de loi qu'on a qualifié de loi de famine. On n'osa pas même discuter la proposition, car la famine on l'avait, et pour éviter la révolution, le Parlement s'empressa de suspendre la perception des droits sur les céréales.

Ce fut le signal de la réforme. En 1851, M. Frère-Orban soumit à la Législature un programme favorable à la liberté économique. Les prohibitions furent supprimées, de même les droits différentiels, les primes à la navigation et, en 1861, furent conclus les traités de commerce avec l'Angleterre et avec la France, puis avec d'autres nations. On ne songeait pas alors à exiger l'égalité de traitement, les réductions de droits étaient inégales, mais on admettait la clause de la nation la plus favorisée.

Le régime libéral a été très favorable à la Belgique. Aussi y luttons-nous franchement pour la liberté commerciale. Pas de compromissions, pas de ces hésitations qui trop souvent lient la politique dite libérale de la République française.

Nous croyons chez nous qu'il faut toujours avancer dans la voie conduisant à l'idéal, à la suppression des douanes. Cette suppression deviendra possible quand on cessera le gaspillage des deniers publics, quand on évitera les dépenses improductives. C'est le militarisme qui entrave le progrès, et c'est lui qui serait vaincu si les populations n'étaient pas exploitées par la douane et l'accise et savaient ce qu'elles paient à l'État.

Quand en 1892, nous avons signé le traité de commerce avec l'Allemagne, les protectionnistes ont levé la tête. Ils ont organisé un meeting à Bruxelles et y avaient convoqué les sénateurs et les députés de la capitale. Ils m'invitèrent à la réunion pour provoquer la contradiction. J'ai constaté alors l'ignorance des partisans de la régression : on repoussait le traité parce que nos produits à l'entrée en Allemagne continuaient à payer des droits plus élevés que les marchandises similaires venant d'Allemagne en Belgique. On voulait la réciprocité. Donc, disais-je, vous ne voulez plus de tarif belge, vous voulez une loi disant que les produits étrangers paieront en Belgique les mêmes droits que le pays d'origine appliquera à nos articles venant chez lui. On cria : oui, oui. C'est ce que nous demandons. Et quand je leur eus dit qu'ils ne voulaient pas parce que ce serait l'entrée en franchise chez nous de tous les produits anglais, ils ont commencé à faire du bruit, à faire échouer le meeting qu'ils avaient organisé. Le traité fut voté et l'on s'en est bien trouvé.

Moins il y aura d'entraves à l'expansion des relations commer-

ciales entre les nations et plus l'humanité profitera du travail de tous. D'ailleurs la liberté de disposer du fruit de son travail, la liberté des échanges est un droit naturel que les législateurs devraient toujours respecter. Quand les lois positives ne sont pas d'accord avec les lois naturelles, elles ne sont que l'expression de préjugés, des formules arbitraires et elles contrarient le progrès, l'expansion du bien-être général.

M. **Em. Porumbaru** fait observer que la Roumanie présente, au point de vue des doctrines économiques professées en matière d'échanges internationaux, une particularité qui s'explique par des causes locales. Les idées protectionnistes, contrairement à ce qui se passe en Belgique et dans d'autres pays, y sont représentées par le parti libéral, qui est favorable à la création d'une industrie nationale, tandis que le parti conservateur, composé surtout de propriétaires territoriaux, manifeste des préférences pour la politique du libre-échange, qui assure au pays un écoulement plus facile des produits de son sol.

En fait, la Roumanie vit, depuis 1876, sous le régime des traités de commerce, qui la lient avec la plupart des pays de l'Europe. A l'heure qu'il est, il n'y a que la Turquie qui fait, depuis quelque temps, exception à la règle générale. Tous les autres Etats ont, avec la Roumanie, soit des traités spéciaux, soit des conventions contenant la stipulation du traitement réciproque de la nation la plus favorisée.

Ces traités ont créé, dans les relations commerciales de la Roumanie avec les autres Etats, un régime mixte qui, à côté des franchises douanières accordées à certains articles d'importation ou d'exportation, consacre des droits plus ou moins protecteurs pour quelques industries indigènes.

Mais, comme tous ces liens conventionnels approchent du terme de leur expiration, qui aura lieu en 1903, on se prépare dès à présent à la lutte que se livreront les partisans des deux systèmes opposés : ceux qui sont pour le développement de l'industrie nationale et ceux qui croient que la Roumanie doit rester un pays exclusivement agricole.

On peut prévoir que la lutte sera des plus vives.

Entourée d'Etats industriels puissants, qui ne manquent point de protéger leur production nationale par des mesures de législation intérieure savamment combinées, la Roumanie éprouve le besoin de s'armer à son tour contre la concurrence étrangère, afin de pouvoir donner à sa vie économique tout le développement dont elle est susceptible.

C'est sur ces bases que se fera, probablement, le renouvellement de ses traités de commerce.

M. **Frederiksen**, qui considère l'Allemagne comme fortement contaminée par le protectionnisme, est pourtant obligé de convenir qu'il y a des Allemands qui considèrent les traités de commerce comme utiles, comme la combinaison la plus pratique. Pour son compte, il s'en tient à l'observation rigoureuse des principes, lesquels seuls donneront la victoire aux libéraux.

M. **Yves Guyot**, lui aussi, est convaincu qu'il est nécessaire d'affirmer toujours et quand même les principes, tout en acceptant, provisoirement et à titre de concessions, les traités de commerce.

Du reste, dans les rapports de la France avec l'Allemagne, la question ne se pose pas, car les deux pays, d'après le traité de Francfort, se doivent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée. Depuis 1890, l'Allemagne est entrée dans la voies des traités. Quant à nous, nous n'avons pour ainsi dire pas de traités; on sait quelles sont les fluctuations incessantes de nos tarifs de douane : les traités peuvent au moins nous garantir dans une certaine mesure contre ces fluctuations.

M. **G. Villain** cite un fait particulier fort intéressant En Belgique s'était développée une industrie spéciale métallurgique, dont le succès gênait fort les fabricants français similaires. Ceux-ci demandèrent un relèvement des droits de douane sur les articles belges en question. Les fabricants de Belgique vinrent alors installer des succursales en France, près de la frontière ; les Français, fortement gênés par cette concurrence *intérieure* s'entendirent avec les Belges pour fixer un prix *rémunérateur*, aux dépens des consommateurs. A peine ce prix était-il fixé que le président du *trust* improvisé s'empressait d'offrir à sa clientèle particulière ses produits à un prix encore inférieur. De là, dislocation du Syndicat, puis nouvelle entente, toujours sur le dos du consommateur. Ces faits, et bien d'autres analogues, seraient impossibles sans le protectionnisme, qui est la constitution d'une oligarchie d'exploiteurs, le commencement du despotisme, contre lequel nous devons lutter, pour y soustraire le consommateur désarmé.

M. **G. de Molinari** fait remarquer qu'on peut agrandir les marchés par trois procédés différents qui conduisent au même

but: la liberté du commerce. Ce sont : 1° les réductions de tarif sans conditions de réciprocité. C'est le procédé que l'Angleterre a adopté et qui lui a si bien réussi; 2° les traités de commerce qui ne sont pas irréprochables, mais qui ont l'avantage de procurer à l'industrie une stabilité temporaire; enfin 3° les unions douanières qui élargissent les marchés d'une manière permanente. C'est sur ce dernier procédé, mentionné à l'ordre du jour avec les traités de commerce, que l'orateur voudrait appeler l'attention de la réunion. Les unions douanières ont eu d'abord pour objet d'unifier commercialement les différentes provinces d'un même Etat. Telle a été l'union, commencée par Colbert par la suppression des barrières qui séparaient les douze provinces dites des cinq grosses fermes, et complétée par l'assemblée constituante. Cette unification commerciale a été le bienfait le moins contestable de la Révolution. Auparavant avait eu lieu, en 1701, l'union douanière de l'Ecosse et en 1782 celle de l'Irlande avec l'Angleterre; on peut citer encore celle de la Russie et de la Pologne, celle des différents Etats de l'Italie, et finalement l'union toute récente des colonies australiennes. Mais toutes ces unions commerciales étaient dépendantes de l'union politique. La constitution du *Zollverein* allemand a montré au contraire la possibilité d'associer commercialement des Etats politiques indépendants. L'orateur n'a pas besoin d'insister sur les avantages que les Etats associés en ont tirés. La suppression des barrières intérieures, bien loin de diminuer les recettes douanières, les a augmentées dans des proportions considérables,et elle a été l'origine du développement si remarquable de l'industrie allemande. Ces résultats avaient vivement frappé l'orateur et il s'était demandé, il y a une vingtaine d'années, si une union plus étendue n'en donnerait pas de meilleurs encore. Il avait formulé un projet d'union douanière des Etats de l'Europe centrale, Allemagne, France, Belgique, Hollande, Suisse, Danemarck, auxquels auraient pu s'adjoindre d'autres Etats. Ce projet reçut l'approbation et les encouragements de notre illustre et regretté collègue, Léon Say [1], mais fut moins bien accueilli par M. de Bismarck. Il appela néanmoins l'attention de plusieurs Chambres de commerce, et fut l'objet d'un rapport hautement approbatif de la Chambre de commerce de Verviers ; un comité se constitua même à Zurich pour propager l'idée d'une union douanière franco-suisse

[1] Voir dans le *Journal des Economistes* du 15 novembre 1896, la lettre de M. Léon Say au sujet de ce projet d'union douanière.

destinée à servir de jalon à une union plus étendue. En 1885, surgit le projet d'une union douanière austro-allemande, et en 1886, le ministre du Commerce de Hongrie déclarait « que l'idée d'une union douanière de l'Europe centrale n'était que momentanément ajournée. » Eh bien! cette idée, le moment ne serait-il pas favorable aujourd'hui pour la remettre à flot? Nos industriels commencent à avoir à lutter contre une nouvelle concurrence : la concurrence américaine, et ils en sont passablement effrayés. L'orateur n'a pas besoin de dire qu'à ses yeux tout progrès réalisé en Amérique ou ailleurs est un bienfait pour l'humanité; mais il n'en est pas moins vrai que l'industrie européenne doit aviser aux moyens de se défendre contre ces nouveaux concurrents. La seule défense efficace consiste à opposer le progrès au progrès, en supprimant les barrières intérieures du marché européen, et en créant ainsi en Europe un marché libre de 140 à 150 millions de consommateurs. Au point de vue financier, les Etats associés n'y perdraient rien, on peut même affirmer qu'ils y gagneraient, car la plus forte part des recettes douanières sont fournies par les produits exotiques; au point de vue industriel et commercial, l'extension et la sécurité du marché rendraient possible un développement des entreprises et un progrès de la division du travail et de la puissance mécanique qui défendraient, mieux qu'aucun tarif protectionniste, l'industrie européenne contre la concurrence américaine. C'est pourquoi l'orateur est d'avis qu'il ne serait pas inopportun de remettre à l'ordre du jour la question des unions douanières.

M. **Frédéric Passy**, président, sans vouloir faire le résumé de la discussion, fait simplement remarquer que la question de ce soir, c'était l'éternelle question de la liberté. Or, nul parmi nous, dit-il, ne conteste la puissance de la liberté sous toutes ses formes et particulièrement de la liberté économique. Rappelons-nous la formule de Turgot et sa proclamation en faveur du libre travail. L'homme n'est pas libre quand il ne peut pas disposer en toute indépendance des produits de son travail et de son énergie physique ou intellectuelle. Rallions-nous toujours à cette parole de Bastiat, qui a dit que le libre échange est le droit naturel.

Cependant, tout en restant fermement attaché aux principes, il faut tenir compte des difficultés de la pratique ; nous ne sommes pas encore arrivés à convaincre les législateurs ; il faut com-

poser avec les résistances élevées par l'ignorance et les intérêts coalisés. Pour cela, nous avons deux solutions :

1° Celle des traités de commerce, qui prête plus ou moins à la critique, mais qui assure au moins aux peuples, à l'industrie, au commerce, un régime stable, qui donne la sécurité contre les incessantes modifications des taxes et garantit contre la prétendue liberté des tarifs.

2° La deuxième solution,c'est celle qu'a indiquée M. de Molinari, préconisant les unions douanières. De même que l'unification douanière a été jadis un bienfait en France, une unification analogue serait évidemment avantageuse en Europe. Elle profiterait en outre au maintien de la paix, car on ne se brouille pas volontiers avec des clients de tous les jours.

Ayons donc pour but la liberté complète, mais allons vers elle en marchant pas à pas.

M. Passy cite alors quelques souvenirs du temps où, à la Chambre, il annonçait aux protectionnistes à quelles extrémités ils devraient se porter pour donner satisfaction à toutes les convoitises : il avait prédit à M. Méline qu'un jour, après avoir taxé le blé et la farine, il faudrait en venir à taxer aussi le pain. « Vous donnerez ainsi, disait-il alors, vous donnerez aux socialistes le droit de dire que vous êtes les affameurs du peuple ! »

La séance est levée à 10 h. 55.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

AUDIN et E. VIDAL. *Congrès international des valeurs mobilières. L'organisation du marché libre à la Bourse de Paris.* — *Paris*, 1900, in-8°.

F. ROBIN et CHR. D. STAICOVICI. *Statistica romana.* — *Bucarest,* 1898, in-4°.

E. LEVASSEUR. *Trente-deux ans d'enseignement au Collège de France. Chaire de géographie, histoire et statistique économique.* — *Paris*, 1900, in-8°

Közgazdasagi Szemle, 1900. Februar-Junius Hava. — *Budapest*, in-8°.

E. BRELAY. *Lettres sociales aux riches.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1900, in-8°.

Annals of the American Academy of political and Social science ; t. XVI, July 1900. — *Philadelphia*, in-8°.

Supplement : Selected official documents of the South African République and Great Britain, edited by H. Villiams and Fred. Ch. Hicks. — *Philadelphia*, 1900, in-8°.

Bellom (Maurice). *Des relations mutuelles des diverses branches de l'assurance ouvrière*; Rapport présenté au Congrès international des accidents du travail. — P. 1900, in-8°.

Tito Canovai. *L'Italia presente e i suoi problemi morale, politici. economici, finanziari.* — *Roma*, 1898, in-8°.

Casasus (Joaquin D.). *Les institutions de crédit*; étude sur leurs fonctions et leur organisation. — *Bruxelles*, 1900, in-8°.

Eugène d'Eichthal. *Des bases du droit socialiste.* — *Paris*, 1900, in-8°.

Le grand transsibérien [Exposition universelle de 1900 à Paris], publié par la Chancellerie du Comité des ministres. — *Saint-Pétersbourg*, 1900, in-8°.

E. Levasseur. *Discours à la distribution des prix du lycée Carnot*, prononcé le 27 juillet 1900. — *Paris*, in-8°.

Chr. D. Staicovici et F. Robin. *Pregatirea tratatelor de Comert Oficiile de informatiuni economice, Muzeele comerciale.* — *Bucarest*, 1900, in-8°.

Robin et Staicovici. *Congrès international de législation du travail à Bruxelles* en 1897. — *Bucarest*, 1897, in-8°.

British Chamber of commerce, Paris; *Report for* 1899 *and comparative statistics of anglo-french trade for* 1898-99. — *Paris*, 1900, in-8°.

Bulletin de la participation aux bénéfices. — *Paris*, 1900, in-8°.

Statistica delle elezioni generale politiche, 3 et 10 juin 1900. — Roma, 1900, in-4°.

Statistique de l'enseignement primaire. T. VI. — *Paris*, 1900, in-4°.

Contre-Amiral Reveillère. *Politique autarchiste*; 1 vol. in-12 de 97 p. *Paris*, Berger Levrault et Cie.

P. Bégis. *La Pratique des affaires, Droits civil et fiscal*, 1 vol. in-18 de 497 p. — *Paris*, Armand Colin Editeurs.

COMPTES RENDUS

La Constitution du monde. — Dynamique des atomes. — Nouveaux principes de philosophie naturelle, par Mme Clémence Royer (Schleicher frères, 1 vol. in-8°, 800 pages avec 92 figures et 4 planches hors texte, Paris, 1900).

S'il est, parmi les femmes qui écrivent sur les choses de science, un auteur qui soit de prime abord sympathique et dont un livre doive attirer le lecteur, c'est bien Mme Clémence Royer. C'est une intelligence remarquable qui suit depuis longtemps le mouvement scientifique, et qui a notamment apporté un esprit clair et une conscience profonde dans l'étude des questions économiques. Aussi avons-nous entamé la lecture de son livre avec le plus vif intérêt : comme on doit le pressentir par l'indication du nombre des pages qu'il contient, et surtout par le champ des recherches qu'il embrasse c'est une œuvre énorme.

En effet, le livre porte un premier titre que nous n'avons pas cité « Natura rerum », et qui rappelle de fort près, sans être absolument identique, le titre de la belle œuvre de Lucrèce. Mme Royer, comme le grand poète latin et comme tant d'autres, ne pense pas que l'on puisse vivre satisfait de la pure vie matérielle sans essayer de pénétrer tous les mystères de l'origine de la vie, de la nature réelle des choses qui nous entourent, ou, ainsi qu'elle le dit dans sa préface, de l'étoffe dont le monde est fait. Il est bien évident que, au temps de Lucrèce, et même très postérieurement, on avait trop peu d'éléments pour espérer vraiment percer ce que nous avons appelé tout à l'heure, peut-être à tort, mystères (puisque ce mot laisse entendre autre chose que ce que nous voulons dire). Alors en effet, les sciences exactes et les sciences d'observation étaient tout à fait dans l'enfance, et l'on ne connaissait réellement rien des lois si admirables dans leur fixité et dans leur enchaînement logique que nous savons aujourd'hui régir le monde des infiniment grands et celui des infiniment petits. Il est vrai que nous devons nous demander si nos connaissances ne sont pas toutes relatives, comme le faisait remarquer l'illustre physicien anglais Crookes : pour rappeler un des exemples qu'il citait, il est certain que si nous étions de proportions minuscules, nous aurions une autre opinion que celle que nous considérons comme la vérité absolue sur la

tendance que l'eau présente à toujours s'étaler horizontalement, simplement parce que nous verrions les gouttes de rosée telles que de monstrueuses boules d'eau. Malgré tout, il semble bien que nous pouvons formuler avec précision un grand nombre des lois qui régissent la nature des choses, puisque, pour nous en référer encore à cet exemple, nous n'ignorons point l'attraction moléculaire, l'état sphéroïdal, etc.

Aussi Mme Royer, qui a une instruction scientifique très forte, et qui connait une masse de choses dans tout le domaine scientifique, n'a pas les mêmes hésitations que Crookes sur la valeur absolue de nos connaissances, surtout en arrivant à la fin de ce siècle où réellement on a fait de tels progrès dans la pénétration d'une série de lois physiques ou chimiques, qui ont la plus haute importance pour nous permettre de tenter l'interprétation de l'organisation du monde et de sa constitution.

Elle rappelle, et,avec raison, les affirmations négatives si prétentieuses d'Auguste Comte, qui ne se donnait même pas la peine de s'instruire de la science de son temps, et qui niait ensuite tout ce qu'un écolier travailleur était à même d'apprendre, en niant à plus forte raison que la science pût nous faire connaître autre chose que ce qu'elle avait déjà pénétré. Assurément l'exemple de l'assurance suffisante de Comte est là pour nous prouver qu'il ne faut pas dresser une barrière en affirmant que la science n'ira pas plus loin : Mme Royer, qui a parfaitement raison de le prendre à partie, démontre combien la science s'est moquée de ses affirmations positives, et comment elle a progressé, comment elle progresse en nous ouvrant d'immenses domaines où le champ des recherches ne semble pas devoir être limité. Et notre auteur en arrive à cette affirmation qui nous paraît bien téméraire dans un autre genre, que « il n'y a d'inconnaissable pour la raison que ce qui n'existe pas », affirmation d'autant plus hasardée, semble-t-il, qu'elle continue en disant que « ce que la science ne saura jamais, ce sont toutes les folles visions de l'imagination humaine, cherchant à se représenter ce qu'elle ne sait pas encore, ce sont les rêves fantastiques du sommeil pris durant le jour pour des réalités. » Elle affirme que ces choses ne peuvent être l'objet de la science parce qu'elles n'existent point; mais,sans vouloir nullement dire que, pour l'instant au moins, nous croyions aux phénomènes extraordinaires qui surexcitent l'intelligence et non pas seulement l'imagination de savants comme Crookes lui-même, nous lui rappellerons la témérité des négations de Comte.

On voit donc que ce qui dirige Mme Clémence Royer dans une œuvre de haute culture intellectuelle et toute de bonne foi, c'est la conviction où elle est de la « toute-puissance » géniale de l'esprit humain, et

aussi sans doute son opinion que notre science est assez avancée pour pénétrer définitivement le mécanisme de la constitution du monde.

Nous avouons nous sentir effrayé à la pensée d'analyser et par conséquent de résumer un pareil livre : il faut le lire, et à ceux que les sciences exactes rebutent et notamment les calculs, les figures et parfois les équations qui se trouvent sous la plume de l'auteur, nous dirons qu'ils ont tort de s'effrayer ainsi, car la lecture de cette œuvre est compréhensible pour tous ceux mêmes qui n'ont qu'une culture scientifique fort moyenne, à condition qu'ils s'astreignent à lire de très près et en réfléchissant à ce qu'on leur dit. Ils y verront aussi une sorte de revue des plus intéressantes des sciences modernes dans tout ce qui se rapporte à l'organisation générale du monde.

Tout d'abord, dans une introduction, l'auteur étudie l'évolution historique de la conception que l'on s'est faite de l'idée de matière, et on comprend que c'est là un des points les plus essentiels de son sujet; elle en arrive à cette conclusion que l'univers présente une merveilleuse unité avec un petit nombre de lois nécessaires régissant une seule force, animant une substance unique, toujours identique à elle-même, indestructible, et, elle ajoute ensuite « incréée », ce en quoi nous ne sommes pas d'accord avec elle, et ce qui ne nous semble en effet nullement démontré, ni obligé.

Nous abordons ensuite une longue série de chapitres où sont passées en revue toutes les théories et les connaissances scientifiques qui sont nécessaires à l'étude de la constitution de la matière et, par suite, de la constitution du monde même. Voici d'abord les « faits principes », où nous trouvons spécialement une théorie des atomes : on y sent évidemment que l'auteur se tient tout à fait au courant des recherches qui se poursuivent sur cette matière encore si pleine d'inconnu, mais il nous semble qu'elle est précisément bien affirmative, alors que l'on sait si peu de chose sur les atomes, et qu'elle leur attribue une activité psychique qui n'est pas bien démontrée. Elle en arrive logiquement aux mouvements de l'éther, et la deuxième partie de son livre est consacrée aux phénomènes vibratoires, qui sont assurément la base de la plupart des manifestations actives du monde extérieur, chaleur, lumière, etc. Dans tout ce chapitre, abondent les considérations ingénieuses, et justes probablement, sur l'harmonie en matière de vibrations. Mme Royer devait ensuite naturellement étudier les corps solides et les corps liquides ou gazeux, puisque c'est sur eux que s'exercen les forces diverses qui constituent la vie du monde. Puis elle aborde le processus vital, et ce qu'elle nomme la transformation de l'atome éthéré en atome vitalifère et en atome pesant; mais nous avouons qu'ici elle nous semble quelque peu dans le domaine pur des

suppositions. Elle ne pouvait manquer de traiter de la question de la pesanteur, qui paraît tout au moins gouverner l'évolution de ce qu'on nomme les mondes, la loi de Newton donnant une explication assez vraisemblable de la plupart des phénomènes qui nous entourent. La première affirmation de Mme Royer dans ce chapitre, est que les corps ne s'attirent point : on voit qu'elle ne craint pas les opinions quelque peu révolutionnaires, ce qui est toujours intéressant quand, bien entendu, de pareilles opinions sont appuyées sur des études consciencieuses. Il est évident, ainsi que le fait remarquer l'auteur, que le terme d'attraction employé par Newton ne l'a été que comme une désignation commode de la force, inconnue dans son essence, qui cause la pesanteur, et la gravitation des corps les uns vers les autres. Mme Royer explique les phénomènes les plus différents de la nature par la fluidité des éléments matériels. Nous ne pourrions, ni ne voudrions entrer dans la discussion de cette théorie, d'ailleurs fort curieuse.

Nous nous sommes du reste longtemps attardé sur le livre que nous analysons, mais qui mérite bien qu'on ne le laisse pas passer inaperçu. Disons que l'auteur y donne encore une nouvelle théorie des marées, qu'elle y examine l'évolution probable des mondes, et qu'enfin sa conclusion,un peu surprenante,est que l'univers est une république d'êtres « increés » et indestructibles, que jamais les lois du monde ne seront troublées par la volonté de l'être « imaginaire » nommé Dieu. Evidemment la science ne nous a pas encore prouvé Dieu, et il est même à supposer qu'elle ne nous le prouvera jamais, mais cela n'est pas son rôle. Et tout en appréciant beaucoup l'œuvre considérable de Mme Royer, tout en n'oubliant point que, dans sa préface, elle se garde bien de la prétention « d'avoir dans cet ouvrage dit le dernier mot de la science », ce serait peut-être le reproche que nous lui ferions d'affirmer trop positivement certaines choses que la science n'a aucunement pénétrées. Cela n'empêche point du reste que son ouvrage est tout à fait remarquable, et que c'est certainement un des plus grands efforts poursuivis à notre époque pour éclaircir cette « inconnue » troublante de la nature des choses.

DANIEL BELLET.

LA CORRESPONDANCE INTER-SCOLAIRE ; LES CORRESPONDANCES INTERNATIONALES ET LES BUREAUX D'ÉCHANGES INTER-SCOLAIRES, par PAUL MIELLE, professeur d'anglais au Lycée de Tarbes.

Excellente brochure, digne d'être méditée par tous ceux qu'inté-

resse la bonne éducation de la jeunesse, qui ne sont point indifférents au développement intellectuel, non plus qu'au développement commercial et industriel de leur patrie, et que préoccupe le maintien ou l'amélioration de ces relations internationales désormais indispensables à toute vie nationale.

Ce n'est point une révélation cependant ; et M. Mielle est le premier à le déclarer. Sans remonter au-delà du milieu de ce siècle, l'idée d'organiser des études internationales, permettant aux enfants des principales contrées de l'Europe de passer alternativement une couple d'années dans deux ou trois pays différents, était une des idées favorites de Cobden.

Un Français, M. Barbier, travailla sérieusement, mais en vain, à la réaliser. Un Allemand, M. Brandt, tenta, à Saint-Germain-en-Laye, la fondation d'un collège qui devait, par une entente avec des établissements étrangers, tendre au même but.

Notre ami Hogdson Pratt, à son tour, a recommandé des combinaisons analogues. Et j'ai partagé, à Rome, au Congrès de la Paix, en 1891, en appuyant un très éloquent discours qu'il venait de prononcer, l'ovation très méritée que lui fit l'assemblée.

Mais on ne semait encore, sauf quelques exceptions, que dans les esprits. On sème, depuis quelques années, sur le terrain des faits. Et M. Mielle, ainsi que le constatait déjà le Congrès de Hambourg, en 1897, sur le rapport de M. Moneta, est un de ceux qui ont définitivement ouvert le sillon et jeté la bonne graine en bon terrain.

Je dis l'un des premiers, et non le premier, parce que (nous le savons bien, nous autres, que l'on accuse d'être des novateurs) les plus novateurs ont toujours eu des prédécesseurs.

Mon vieil ami M. Campion, que je n'ai jamais connu que par correspondance, avait, il y a une trentaine d'années, dans le *Progrès*, journal des Instituteurs belges, commencé un échange de correspondances entre écoliers français et écoliers belges, qui donnait d'excellents résultats. On n'y parlait, il est vrai, qu'une même langue. Mais le bénéfice était déjà considérable.

Avec la correspondance interscolaire et internationale, telle que l'entend et la pratique, ou plutôt la fait pratiquer, M. Mielle, ce n'est plus seulement de pays à pays, c'est de langue à langue, chacun se servant de celle de son correspondant, que les relations s'établissent. Et, grâce à l'aide qu'il a pu rencontrer de divers côtés, grâce à l'appui de la *Review of Reviews*, en Angleterre ; de la *Revue des Revues* et des journaux de la maison Collin, en France ; de la *Vita Internazionale* et de son sympathique directeur, M. Moneta, en Italie, d'autres en Allemagne, etc., ce n'est pas moins de 17.000 jeunes gens — 11.600 pour la

correspondance franco-anglaise ; 1.000 pour la correspondance franco-américaine; 4.000 pour la correspondance franco-allemande et 1.000 pour la correspondance franco-italienne — qui, chaque mois, s'écrivent et se répondent ; soit plus de 30.000 lettres par mois et plus de 300.000 par an, depuis janvier 1897. A quoi il faut ajouter ce qui se passe entre d'autres nations sans l'intermédiaire de la France; et, pour ce que M. Mielle appelle plus spécialement les *correspondances internationales*, c'est-à-dire celles des jeunes gens ou hommes plus âgés qui ne sont plus dans les écoles, 4.000 ; et pour les *correspondances pédagogiques* 5.500 ; soit, en tout, plus de 26.000 correspondants.

L'une de ces correspondances porte le nom de *Fraternité internationale*. C'est bien, en effet, de la fraternité qui se prépare et s'élabore, même à l'insu de ceux qui s'y livrent, dans ce commerce peu à peu plus intime et plus sympathique de pensées et de sentiments.

L'oracle antique donnait comme formule de la sagesse le *gnoti seautone* : *connais-toi toi-même*. Pour le monde moderne, incessamment mêlé, la formule exige pour complément le *connais les autres*.

« Que vingt mille jeunes Français ou étrangers, dit parfaitement M. Mielle, puissent ainsi se pénétrer réciproquement de l'exquise et sainte fraternité de l'échange, et l'on aura le levain puissant qui transformera les civilisations haineuses et armées de notre vieille Europe, pour le plus grand bien de l'humanité et la gloire, la vraie, de notre chère France ! »

Et c'est pourquoi ce n'est pas seulement par la connaissance mutuelle par correspondance, mais par la connaissance directe grâce à une réciprocité de séjours alternatifs de pays à pays, par des *échanges interscolaires*, comme il les appelle, que M. Mielle voudrait voir s'accomplir cette bienheureuse pénétration mutuelle, qui nous donnerait à la fois, avec la pratique réelle des langues étrangères, le sens vrai des idées, des habitudes, des préjugés, des traditions, des infériorités ou des supériorités des autres nations, comme de la nôtre, et, par les enfants, admis tour à tour dans l'intimité des familles des deux côtés des frontières, nouerait entre ces familles elles-mêmes des liens plus étroits et plus difficiles à rompre.

Je n'ai pu, dans cette courte note, que donner un aperçu de l'intéressante étude de M. Mielle. Il faut la lire tout entière pour bien comprendre non seulement combien ses idées sont élevées, ses aspirations généreuses, mais combien la réalisation, déjà fort avancée, en est facile ; et combien est simple le mécanisme proposé et mis en œuvre par ses collaborateurs et par lui pour assurer cette réalisation.

FRÉDÉRIC PASSY.

Suprêmes conseils aux instituteurs et aux institutrices, par M. Lucas, inspecteur d'Académie honoraire. 1 vol. in-12 de 228 p. chez Delagrave à Paris.

Ce modeste volume a obtenu cette année, du suffrage de l'Académie des sciences morales et politiques, sur le rapport d'une commission dont je m'honore d'avoir fait partie, l'un des prix non pas les plus considérables, à coup sûr, mais les plus justement recherchés dont dispose cette académie, le prix Halphen, destiné à récompenser l'œuvre ou la personne qui aura rendu à l'instruction primaire les services les plus appréciables.

M. Lucas le méritait à ce double titre. Attaché, d'abord, comme professeur, à l'enseignement secondaire ; puis, comme inspecteur d'Académie, dans son pays natal, les Côtes-du-Nord, à l'enseignement primaire, sa carrière est une des plus honorables et des plus utiles ; et les témoignages qu'elle lui a valus auraient suffi par eux seuls à le classer parmi les candidats les plus sérieux à la distinction qu'il a obtenue.

Son livre par lui seul aussi, quelque modeste qu'il soit — je dirai par sa modestie même, qui est une de ses plus réelles qualités — le désignait à la plus sympathique attention. Je ne veux ici que dire quelques mots de celui-ci.

« Suprêmes conseils », dit M. Lucas. « Mon testament », écrit-il ailleurs. C'est bien un testament, en effet, et le testament d'un véritable homme de bien, léguant à sa famille spirituelle, à ses subordonnés d'hier, qui étaient ses enfants, et à ses enfants plus jeunes, qui sont leurs élèves, la plus pure substance de son expérience, de sa sagesse et de son dévouement.

Ce n'est point une œuvre littéraire, bien que la langue en soit toujours excellente et que les citations y soient des plus heureuses ; c'est une suite de leçons sans prétention, ayant pour objet tour à tour les parties les plus diverses de l'enseignement, les aspects les plus humbles comme les plus élevés de la morale privée, de la tenue, du devoir professionnel et du devoir civique ; et toujours, grâce à l'accent de sincérité pénétrante et d'émotion touchante qui en anime toutes les pages, portant la conviction dans l'esprit et la persuasion dans le cœur.

Nous avons eu beaucoup, depuis une vingtaine d'années, de manuels de pédagogie, de morale ou d'éducation. Quesques-uns sont justement estimés. Je ne crois pas qu'aucun, sans en avoir pris le nom, en ait mieux atteint le but que les pages affectueuses et simples de M. Lucas.

Frédéric Passy.

Java et ses habitants, par J. Chailley-Bert. 1 vol., Armand Colin et Cie, éditeurs, Paris, 1900.

Pour que la France fasse promptement œuvre utile et féconde dans l'énorme domaine colonial qu'elle s'est constitué en ce siècle, il n'est rien de tel que de profiter de l'expérience acquise dans le passé — trop oublié — ou de s'inspirer de l'exemple des peuples les plus anciennement colonisateurs. En examinant les résultats qu'ont entraînés les tentatives des autres gouvernements, on évitera bien des mécomptes. L'un des bons terrains d'étude est Java « non pas la plus riche des îles de l'Insulinde, mais jusqu'ici la mieux exploitée et la plus gouvernée », écrit M. Chailley-Bert dès le début de son ouvrage.

Java n'est pas un tout, dit l'auteur ; ses habitants sont divisés en trois peuples : les Javanais tiennent le centre de l'île ; le Sœndanais l'occident ; les Madœrais, l'extrémité orientale. Tous sont agriculteurs. Le Sœndanais est plus religieux, le Javanais plus soumis ; le Madœrais, plus indépendant.

Les Javanais attachent une extrême importance à la naissance : aux grands tous les droits, peu de devoirs. Pourtant la noblesse est généralement vaniteuse, indolente, sotte et ignorante. Par contre, elle est d'une civilité raffinée, aussi les Javanais ont-ils pris l'habitude de ne juger l'Européen que d'après ce critérium. Cette perfection d'éducation entraîne une certaine complaisance, voisine de la lâcheté qui, peut-être à tort, nous fait l'effet d'hypocrisie, dit M. Chailley-Bert. Après cette sorte de lâcheté morale, leur pire faiblesse est la folie bureaucratique ; nul n'est satisfait s'il n'a son rang dans la hiérarchie administrative.

Le Javanais est un père très tendre et un très bon mari, vivant avec sa femme sur le pied d'égalité, malgré les coutumes du pays et la loi de l'Islam. Il a très peu de religion, beaucoup de superstitions et à peine de morale. Il travaille peu, ayant peu de besoins. Vivant de la terre, il méprise l'agriculture non moins que le commerce et l'industrie ; il ignore la science et n'a pour ainsi dire pas de littérature. Seules les fonctions publiques lui inspirent du respect. Aimant à gaspiller l'argent, fortement endetté, du reste, il trouve le commerce bon pour le Chinois ; l'usure, affaire de l'Arabe ; quant à l'épargne, sauf quelques rares exceptions, nul n'y songe. Le seul argent honorable à gagner est celui de l'Etat, prélevé sur le contribuable. Les Hollandais essaient de changer cette façon de voir, sans grand succès jusqu'ici.

Mais pendant que le Javanais s'amollit en végétant, d'autres travail-

lent et réussissent. Le Chinois prend le commerce de détail ; l'Arabe, les affaires d'argent; l'Européen, l'industrie agricole.

A Java, les Européens sont presque tous des Hollandais. Quoique leur établissement dans l'île remonte à trois siècles, la vraie colonisation ne date guère que de soixante ans. Dans l'Insulinde entière, ils sont environ 60.000, dont 50.000 à Java : marchands, planteurs, fonctionnaires et soldats. En réalité, le nombre des colons, répartis dans toute l'île, ne s'élève qu'à 10.000. Java ne possédant ni charbon ni minerai, ils s'adonnent au commerce et à l'agriculture. Ils ont fondé de grandes plantations de café, thé, tabac, indigo, quinquina qui mettent en œuvre les capitaux européens et le travail javanais. Aussi l'intérêt d'une visite à Java n'est-il pas tout dans les villes ; il est autant et davantage dans les campagnes, dit M. Chailley-Bert. D'un bout à l'autre de l'île, le voyageur rencontre le planteur hollandais. Quoique issus d'un peuple de trafiquants, les Hollandais ont immédiatement pris goût à la vie agricole et, lors même qu'ils sont fixés dans les villes, il en est bien peu qui ne possèdent des intérêts dans les plantations. Au reste leurs villes sont presque des villages, grâce à la coutume d'installer les maisons au milieu de la verdure. Pourtant, bien que verte et ombreuse, Batavia n'est pas fraîche; même durant la meilleure saison l'Européen y souffre de la chaleur. A l'intérieur de l'île, la température est plus supportable, car de la mer, on s'élève par des pentes rapides à de frais plateaux.

Les colons hollandais, à Java, sont d'une hospitalité exceptionnelle. Restant volontiers chez eux et entre eux, ils parent leur maison et la rendent aussi confortable que possible. La fortune étant à Java plus largement répartie qu'autrefois, il y a moins de prodigalité et plus de bien-être ou de solide élégance dans la masse. Mais cela ne frappe pas les regards et chacun se plaint de la diminution de la richesse, puisqu'il a fallu simplifier la vie extérieure et remplacer les somptueuses fêtes privées de jadis par l'organisation du plaisir en commun, à l'allemande. Ce mécontentement indique que la concurrence commence à se faire plus vivement et plus généralement sentir qu'au temps des beaux coups de fortune et des vastes accaparements.

A Java, la lutte est actuellement entre ceux qui travaillent et produisent à bon marché — Chinois, Arabes, Japonais, Arméniens et même Italiens — et ceux qui travaillent et produisent chèrement — Hollandais, Anglais, Allemands et même Français — dit M. Chailley-Bert. Mais Arabes, Japonais, Arméniens et Italiens sont en petit nombre tandis que les Chinois font masse, c'est pourquoi aux Indes néerlandaises tout le monde parle de la question chinoise. Pourtant depuis quelques années les commerçants japonais viennent en nombre crois-

sant. Quant aux Arabes, grâce à l'identité de religion, ils réussissent là ou parfois un Chinois échouerait; et ils dépouillent les Javanais sans grande compensation puisqu'ils quittent le pays dès fortune faite.

A Java, on rencontre les Chinois dans toutes les conditions; cependant ils refusent d'entrer au service des Européens comme valets de chambre ou maîtres d'hôtel. Les Hollandais les redoutent; le gouvernement s'en méfie, dit l'auteur, mais il n'est pas une grosse maison privée de commerce ou de banque, pas une grande administration publique qui, à un personnel européen, n'adjoigne un certain nombre d'auxiliaires chinois sur lesquels on se repose de tous les services qui exigent de l'ordre, de l'attention, du sang-froid. Ce sont eux aussi qui, exclusivement, régissent les fermes : fermes de l'opium, des bacs ou des postes, des monts-de-piété, des jeux, des bêtes abattues, etc. Mais la classe de Chinois la plus exécrée est celle des propriétaires de « domaines particuliers », parce que cette forme de propriété implique une sorte de délégation des pouvoirs publics, avec droits sur la terre et sur l'habitant, et que souvent ils se montrent aussi durs comme maîtres que manquant de conscience comme représentants à un degré quelconque du gouvernement ou de l'administration. De fait, le plus grand grief, c'est que ces Chinois, grands propriétaires ou gros marchands, sont des gens qu'on a vus arriver pauvres et débuter dans les postes les plus humbles. La carrière du Chinois est presque toujours la même : il entre, dès son débarquement, chez un de ses compatriotes comme coolie, parfois comme apprenti, et travaille d'abord pour rembourser son passage. Ce qu'il gagne au début est peu de chose, car le gros Chinois s'entend à exploiter ses compatriotes comme les étrangers. Les Chinois sont pacifiques et de gouvernement facile, grâce à leurs congrégations que dirigent des chefs nommés par le Résident, et à leur coutume de s'installer à Java en famille.

Dans l'Insulinde, ils sont un peu moins de 500.000 dont 261.000 à Java; l'immigration annuelle est d'environ 3.600 individus. De fait, leur habileté et leur succès restent une cause d'inquiétude et d'envie et en conséquence, comme le dit fort bien M. Chailley, l'inquiétude et l'envie mènent contre eux une campagne qui parfois s'exaspère et parfois s'assoupit, mais ne s'endort jamais. Et cette campagne remonte loin, puisque déjà en 1617 on proposait des mesures qui devaient avoir pour effet d'attirer les bons Chinois et de repousser les mauvais, mais à la suite desquelles l'émigration de gens de toute qualité fut plus nombreuse qu'auparavant.

On se plaint de l'âpreté des Chinois, de leur absence de scrupules et, du petit au grand, le Javanais ne fait rien pour n'avoir pas à en

souffrir; il trouve naturel de vivre d'emprunts et injuste d'avoir à rembourser ses dettes avec intérêts compensateurs des risques que font courir son insouciance et son inconscience. Parmi les Européens, les uns pensent qu'on doit se défaire des Chinois, les autres les jugent indispensables. Entre ces opinions extrêmes, il semble qu'il y ait place pour une opinion raisonnable, dit l'auteur, car le Chinois de Java n'est pas comparable à celui des autres pays, puisqu'il vient avec l'intention de s'y fixer et d'y fonder sa famille, et quant au nombre, peu importe : plus grand il sera, plus la concurrence entre eux sera effective. Le seul plan acceptable, suivant M. Chailley-Bert, semble pouvoir se ramener aux propositions suivantes : « Pour les Chinois qui sont déjà dans Java, respecter les situations acquises; pour ceux qui se proposent d'y immigrer, tâcher d'en limiter le nombre; et, à tous, d'abord retirer les instruments de domination qu'ils tiennent du gouvernement; ensuite susciter parmi les indigènes, par une éducation bien comprise et vigoureusement menée, des concurrents dont le nombre et la qualité seront le meilleur obstacle à l'excès des immigrants, sauf à prendre, au bénéfice des indigènes, certaines mesures de protection pendant une période à déterminer ». Et comme sanction positive à ces propositions, établir une taxe d'entrée et une taxe annuelle de capitation assez élevées pour qu'aucun employeur chinois ne trouve avantageux de faire l'avance du voyage à des compatriotes. Et qu'à ce sujet, on ne craigne pas d'irriter les Chinois du pays, ajoute l'auteur, parce que la mesure aura pour eux une compensation : la restriction de la concurrence. Puis pour diminuer leur situation parmi les indigènes, — situation due autant à leur évidente supériorité qu'aux emplois qu'ils détiennent — qu'on supprime les fermes et que le gouvernement les remplace par la régie. Pour combattre les inconvénients résultant de la supériorité naturelle des Chinois sur les Javanais, qu'on mette pour un temps les Javanais à l'abri de la concurrence, sinon on ne pourra jamais leur inspirer l'énergie et l'initiative nécessaires. Que, pour atteindre ce but, on cantonne peu à peu, les Chinois sur certains points; qu'on les astreigne à la résidence dans les villes; qu'on leur interdise le colportage dans les campagnes; qu'en un mot on restreigne leur vie économique. Et si les commerçants européens de Java se plaignent qu'on leur a enlevé des auxiliaires indispensables — pour le commerce de détail ou comme intermédiaires avec les petits agriculteurs — qu'on ne se préoccupe pas de leurs doléances; n'ayant plus de Chinois, ils se contenteront de l'indigène dont ils se feront les éducateurs. Les Chinois établis à Java agiront de même, de sorte que, dans un demi-siècle, les Javanais pourront se trouver à la hauteur de toutes les situations occupées aujourd'hui par les Chinois. Mais, ajoute l'auteur, ce plan ne peut

s'exécuter qu'à deux conditions : l'une est la durée ; l'autre, la ténacité. Malheureusement, Java est un pays où l'Européen ne fait que passer : particulier il y veut faire fortune au plus vite, fonctionnaire il ne désire qu'avancement. L'un est donc intéressé à trouver dès le début les auxiliaires les plus actifs et les plus habiles ; l'autre tient à ne pas soulever de questions qui pourraient lui créer des embarras. En sorte qu'on peut craindre que la question chinoise ne reçoive pas de solution de sitôt à Java, dit M. Chailley-Bert, en terminant cette partie de son étude.

Ne voilà-t-il pas quelques passages qui ne dépareraient guère l'ouvrage d'un fougueux nationaliste ou d'un ardent protectionniste et n'est-il pas aussi surprenant que regrettable de les trouver sous la plume de M. Chailley-Bert ? Assurément, le Chinois a sa grosse part de vices ; la dureté, les prévarications, les abus, il doit s'en rendre coupable comme tant d'autres humains. Mais quel singulier service ce serait rendre à Java que de la priver d'un de ses éléments les plus actifs et les plus adroits. L'auteur dit lui-même qu'en général le Javanais, même des plus hauts rangs, n'attache d'importance à l'instruction que dans la mesure où elle procure une place honorifique, qu'à ses yeux c'est déchoir que de s'occuper de choses pratiques ; il avoue encore que les efforts de l'administration hollandaise pour changer ces façons de voir ont échoué. Il ajoute que Java est trop gouvernée — par pur esprit de bienveillance de l'administration ; — que, devant s'occuper des affaires publiques et des affaires privées des colons et des indigènes, les fonctionnaires européens sont débordés. Et que, pourtant, ceux pour lesquels ils se donnent tant de mal ne leur en savent aucun gré : les colons s'insurgeant contre une surveillance gênante pour les affaires et une centralisation qui retarde les solutions ; la masse de la population indigène se plaignant du prix qu'elle paie ce paternalisme et l'aristocratie mécontente du rôle secondaire qu'elle joue. Et l'on voudrait infliger un surcroît de besogne à l'administration, augmenter la difficulté des affaires pour les colons afin de rendre aptes et de forcer au travail des indigènes qui n'en ont cure.

Mais si le libéralisme de M. Chailley-Bert est ici en défaut, il se retrouve lorsqu'ayant constaté que Java souffre d'excès de protection administrative, il conseille aux Hollandais de rendre un peu la main, et, profitant de l'expérience acquise dans les Possessions Extérieures, de constituer à Java une administration simple, libérale, laissant plus d'indépendance aux indigènes et entravant moins les affaires des colons.

En somme, en dehors de ces pages qui, à nos yeux, déparent l'ouvrage, M. Chailley-Bert a fait là une intéressante étude qui remplit

bien son but : servir de point de comparaison pour les mesures à adopter dans nos colonies et éviter aux Français de trop rudes écoles.

M. LR.

Une visite a Paris en 1900. *La ville et l'Exposition vues en quinze jours*, par Alexis Martin, 1 vol. A. Hennuyer, Paris, 1900.

Pensant, avec raison, que tous ceux qui, à l'occasion de l'Exposition, viendront visiter Paris n'auront pas la possibilité d'y faire un séjour suffisamment long pour en connaître toutes les curiosités, M. Alexis Martin trace, dans ce nouveau volume, un itinéraire qui leur permettra de connaître la capitale beaucoup mieux que nombre de Parisiens. En treize jours — car il laisse deux journées pour l'Exposition — il conduit à tout ce qui peut présenter un véritable intérêt. On conçoit aisément que nous ne tentions pas de le suivre dans ces promenades, organisées cependant de la façon la plus rationnelle et que des plans de quartier rendent encore plus faciles ; nous nous bornerons à signaler ce que, très ingénieusement, l'auteur a réservé pour l'heure où, rentré au logis, chacun voudra fixer ses souvenirs et reprendre d'une façon plus détaillée l'histoire des édifices, des institutions, des manufactures qu'il aura visitées. C'est ainsi qu'à la fin de la première journée, qui avait compris la traversée du Bois de Boulogne, il décrit les autres promenades parisiennes : bois de Vincennes, Buttes-Chaumont, Parc de Montsouris, etc., et indique ce qui les caractérise. Après la seconde journée, c'est des rues de Paris qu'il s'occupe : jusqu'en 1728 il fallait se renseigner auprès des habitants pour savoir le nom des rues qu'on traversait. A cette époque, dit M. Alexis Martin, Hénault, lieutenant général de police, fit placer au coin de chaque rue des plaques de tôle d'égale dimension portant les dénominations usitées. Le numérotage des maisons fut essayé dès l'an 1415, mais appliqué à peu d'immeubles : il montait d'un côté de la voie et redescendait de l'autre. Jusque vers la fin du dix-huitième siècle, l'enseigne pendant au bout d'une potence en fer suppléait au numérotage. Tout le monde se trouvait bien de cet état de choses et quand il fut question de numéroter les immeubles, l'autorité rencontra une résistance à peu près générale : l'aristocratie trouvant humiliant ce système égalitaire, le commerce et la bourgeoisie n'en appréciant pas les avantages. Ce n'est qu'en 1805 que l'on inaugura le système du numérotage par côté pair et impair,

Maintenant c'est de l'eau qu'il s'agit, et bien que l'auteur remarque que l'eau ne manque pas à Paris puisqu'on y reçoit journellement 718.000 mètres cubes, soit 287 litres par personne, dont un tiers environ d'eau potable, il n'en est pas moins vrai que la question de l'appro-

visionnement défectueux d'eau de source est chaque été remise sur le tapis sans que les améliorations effectuées semblent y apporter de solution.

L'éclairage des rues est chose moderne, pourtant les rois s'en étaient depuis longtemps préoccupés, mais on n'avait pas trouvé de moyen pratique. Ce n'est qu'en 1667 que le lieutenant de police la Reynie prit des mesures efficaces : chaque angle de rue, chaque milieu, quand la voie était longue, furent pourvus d'une lanterne garnie d'une chandelle. En 1745 on substitua les lampes à réverbères à la chandelle. En 1819, le gaz fit une timide apparition, mais ce n'est que sous Louis-Philippe que ce mode d'éclairage prit une grande extension. (Aujourd'hui il y a sur les voies publiques plus de 52.000 becs). On sait quelle heureuse concurrence lui fait l'électricité.

Passons sur Montmartre et ses divertissements qui clôturent la cinquième journée pour arriver aux foires qui font suite à la sixième. C'est au roi Dagobert qu'on attribue la fondation de la première foire parisienne. Les marchands apportaient de toutes parts les choses les plus variées. Ils payaient des droits de navigation, de débarquement, de stationnement de bateaux sur les rivages et de passage par la cité : l'un payait pour conduire lui-même sa voiture et s'en servir pour débiter ses marchandises, l'autre pour faire porter les siennes par des bêtes de somme et encore pour annoncer publiquement ce qu'il mettait en vente et proclamer sa bonne qualité. Une charretée de miel, une mesure de garance étaient taxées deux sous pour les marchands français, douze deniers pour les étrangers. Le roi Dagobert avait abandonné le produit de ces impôts à l'abbaye de Saint-Denis. Diverses autres foires obtinrent licence de s'installer à époques fixes dans certains quartiers de Paris. Pour augmenter les revenus de l'une d'elles qu'il protégeait, Philippe-Auguste contraignit les marchands parisiens à fermer leurs boutiques pendant le temps de sa durée ou à racheter le droit de les tenir ouvertes. Du fameux Landit et des non moins célèbres foires Saint-Laurent et Saint-Germain, il ne reste plus que le souvenir; la foire aux jambons — dont l'origine remonte aux temps du moyen-âge où les droits sur la viande de porc appartenaient à l'évêché de Paris et au chapitre de Notre-Dame — et la foire au pain d'épices rappellent seules aujourd'hui l'animation que les foires provoquaient jadis.

A la fin de la septième journée c'est des voitures qu'il est question. Au XIII[e] siècle les hommes se servaient de chevaux ou de mules et quelques dames, de litières; celles-ci se multipliant et prenant des proportions encombrantes une ordonnance de 1294 défendit aux bourgeoises d'avoir un char. Les premiers carrosses apparaissent sous François I[er]

mais le roi et la favorite s'en servent seuls. Les chaises à porteurs sont ensuite employées ; leur usage se généralise sous Louis XIII qui autorise l'établissement de dépôts de chaises à porteurs et la location aux personnes désireuses de se faire transporter (Ce service n'était guère qu'à la portée des hautes classes). En 1637 les bourgeois commencent enfin à pouvoir monter en carrosse : Jacques Sauvage établit des remises à l'hôtel Saint-Fiacre et loue ses voitures à qui veut en user. Vers 1660 on crée les carrosses à cinq sols — à itinéraire fixe — qui contenaient d'abord six puis huit places et dans lesquels il était interdit aux laquais, soldats, pages, manœuvres et gens de bras de monter. Le succès des premières années ne dura pas et en 1691 l'entreprise fusionna avec celles des voitures de place. Les réglements qui régissaient celles-ci, tombés en oubli pendant la Révolution, furent remis en vigueur en 1800 et leur prix fixé à 1 fr. 50 par course, 2 francs pour la première heure et 1 fr.50 pour les suivantes. Quant aux omnibus, malgré les sollicitations de divers entrepreneurs, ce n'est qu'en 1828 que l'un d'eux obtint la permission d'établir un service de voitures, ressemblant aux diligences, dont les places se payaient 25 centimes. C'est à dater de cette époque que, la concurrence aidant, on vit augmenter le nombre des voitures mises à la disposition du public. En 1836, alors que fut introduit l'usage de la correspondance gratuite, il y avait quarante lignes d'omnibus qui transportaient environ 100.000 personnes par jour. C'est en 1853 que l'on commença à doter les omnibus d'impériales. En 1854 les différentes compagnies se fondirent en une seule, la compagnie générale des omnibus, qui fonctionna dès février 1855. En 1868 les tramways vinrent s'ajouter aux omnibus.

Après la huitième journée, dans la notice consacrée aux agrandissements et enceintes, M. A. Martin nous montre, avec chiffres à l'appui, l'extension qu'a prise peu à peu la capitale. Bornons-nous à dire que des 252 hectares 87 de superficie qu'elle couvrait sous Philippe-Auguste elle a passé à 7.892 hectares. Elle a 34.350 mètres de tour, près de 4.000 voies publiques, 33 ponts, 7 jardins, 5 parcs, 56 squares et deux promenades célèbres : les bois de Boulogne et de Vincennes.

L'un des charmes de Paris consiste dans l'aspect verdoyant qui met si bien en valeur ses monuments et ses grandes voies ; aussi, après l'itinéraire de la neuvième journée, l'auteur nous indique-t-il d'où les parcs, squares et jardins de la ville tirent les arbres et les fleurs nécessaires à leur entretien. C'est du jardin fleuriste, transporté de la Muette à Boulogne, que sortent au printemps les 340.000 plantes environ qui vont parer les corbeilles des Champs-Elysées, du Parc Monceau et des squares les plus importants.

L'historique des ponts vient à la fin de la dixième promenade. A la onzième sont réservés les renseignements sur l'Assistance publique et privée : avant 1789 les hôpitaux dépendaient de diverses administrations sans liens entre elles, une loi d'octobre 1796 centralisa le service. On sait que malgré leur nombre, leur diversité et leurs améliorations les hôpitaux et hospices sont actuellement loin de suffire à des exigences sans cesse croissantes.

A la suite de la douzième journée on trouve l'étude sur les dessous de Paris : tunnels de chemin de fer, canalisations d'égout, d'éclairage, d'eaux potables et catacombes. On sait que les catacombes sont d'anciennes carrières exploitées dès le XIVe siècle. Les extractions, exécutées sans méthode, avaient fortement compromis la solidité du sol. Sous Louis XV il n'était pas rare qu'une maison entière disparut comme si quelque trappe s'était ouverte sous elle. Plaintes et suppliques des habitants se heurtaient à l'indifférence du roi. Louis XVI, plus soucieux du bien-être de ses sujets, ordonna à la fin de 1776 que les carrières fussent minutieusement visitées et la levée de leur plan faite. Les travaux de consolidation commencés ensuite écartèrent tout danger.

La treizième et dernière journée est suivie de la visite aux différents cimetières parisiens : Père-Lachaise, Montmartre, Montparnasse, etc. Mais comme il ne faut pas laisser les touristes quitter la ville sur une impression triste, M. Alexis Martin a placé après cela la notice succincte qui doit guider les étrangers aux diverses attractions de l'Exposition. Agrémentée de trois grandes gravures qui rappelleront aux visiteurs les bons moments passés à admirer les richesses et les beautés artistiques accumulées dans les Grand et Petit Palais, les merveilles industrielles installées dans les galeries des Invalides et du Champ de Mars, elle termine dignement cet intéressant et instructif petit volume.

M. LR.

LA CRISE DE L'APPRENTISSAGE ET LE PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, par JULIEN FOUQUÉ. — un vol. in-8°, A. Rousseau, Paris, 1900.

L'apprentissage — et M. Julien Fouqué entend ce mot dans son sens restreint, celui d'enseignement d'un métier manuel — est en train de disparaître. S'il est nombre de professions pour lesquelles il est inutile, d'autres, au contraire, et c'est le cas le plus fréquent dans ce qu'on appelle la petite industrie, en ont un indispensable besoin. Dès 1862, les ouvriers délégués à l'exposition de Londres réclamaient, dans leurs rapports, la réforme de l'apprentissage dont ils signalaient l'état déplo-

rable. En 1867, on émet le vœu que les associations syndicales aient le droit de s'occuper de la question. Dans l'enquête sur les conditions du travail en France, qui fut faite de 1872 à 1875, sur la proposition de M. d'Audiffret-Pasquier, les représentants des ouvriers déclarent, par l'organe du président du syndicat général de Paris, que « la question de former des apprentis est une question de vie ou de mort pour l'industrie parisienne. Le temps passe ; si nous ne formons pas des ouvriers, nous perdrons notre rang dans le monde industriel. » Bref, ce sont partout des plaintes à cet égard.

Quelles sont les causes du mal ? Comment on a essayé d'y remédier jusqu'ici en France et à l'étranger, par l'enseignement professionnel, et quels sont les moyens d'arriver au but ? tel est le sujet intéressant que traite M. Julien Fouqué.

La faute est-elle, comme on l'a dit, à la loi du 15 février 1791 et à la suppression du régime corporatif. Si ce régime a rendu, à certains points de vue et dans d'autres temps, des services à l'industrie nationale, « le formalisme des règlements, excessif à l'égard des personnes, était plus exagéré encore dans les prescriptions relatives aux procédés de fabrication et constituait une entrave permanente pour la production. » Mais avec la disparition des barrières qui entravaient le développement du travail, on se trouva entraîné sur cette pente de produire beaucoup et à bon marché. Le machinisme prit son essor. La plus grande division du travail s'ensuivit. L'apprentissage devint de moins en moins utile dans un système où l'homme n'est, pour ainsi dire, que l'auxiliaire de la machine, et où, dans beaucoup de cas, l'enfant moins payé pouvait remplacer l'adulte plus exigeant. Il faut remarquer aussi que l'intérêt de l'ouvrier est de limiter le nombre des apprentis, car ce sont des concurrents qu'il se prépare à lui-même.

Il y a bien une loi du 4 mars 1851 relative à l'apprentissage, sur laquelle on comptait beaucoup. Mais elle est inefficace. On ne fait plus guère de contrats, et, quand on en fait, elle est impuissante à assurer le respect des conventions stipulées, surtout du côté de l'apprenti.

Une des parties les plus intéressantes du livre est celle qui traite de l'enseignement professionnel. L'auteur passe en revue les divers systèmes essayés : le travail manuel à l'école primaire, l'enseignement professionnel non spécialisé, l'apprentissage à l'atelier avec cours professionnels. Pour les détails nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage. M. Fouqué constate que si l'on a obtenu parfois de bons résultats, ces résultats en général sont incomplets, insuffisants. Il est un système cependant qui semble meilleur : c'est celui de l'apprentissage pratique à l'atelier complété dans des cours du soir à l'école profes-

sionnelle pour la partie théorique. Les essais tentés dans ce sens soit en France, soit à l'étranger, ont bien réussi, et M. Millerand, le ministre du commerce, semble disposé à entrer dans cette voie.

Mais encore faut-il des apprentis. M. Fouqué explique, avec bien des ménagements, que l'Etat pourrait intervenir d'une façon plus active. On pourrait modifier la loi de 1851, rendre le contrat écrit obligatoire, et sa rédaction en triple expédition, dont l'une serait remise entre les mains de l'autorité chargée de la surveillance des apprentissages, inspection du travail, conseils des prud'hommes, ou même commission municipale ; règlementer le contrat de manière à le mettre en harmonie avec la loi de 1892 ; stipuler dans le contrat que l'apprenti ne sera libre de tout engagement que lorsqu'il aura obtenu de son patron un congé d'acquit ; enfin rendre passibles de dommages et intérêts vis-à-vis du patron lésé les industriels qui auraient employé des apprentis non munis du congé d'acquit. Je n'aime pas beaucoup cet appel à l'Etat qui a ses inconvénients et dont je n'aperçois pas l'efficacité. Je préfère de beaucoup l'emploi de l'initiative privée, comme celle que l'auteur nous montre exister à Nîmes, où le conseil des prud'hommes s'est chargé du patronage des apprentis, les surveille, les encourage, leur donne des diplômes et des récompenses. C'est un exemple à suivre. Mais que l'Etat laisse faire et ne se mêle de rien, il gâterait tout.

Bien documenté, très renseigné, pas trop touffu, l'ouvrage de M. Julien Fouqué mérite d'être lu et étudié.

Maurice Zablet.

Etudes sociales et industrielles sur la Belgique, par Edouard Deiss. 1 vol. in-18, Guillaumin, 1900. — L'Expansion économique de la Belgique, par Laurent Dechesne, 1 br. in-8°, Bruxelles, Weissenbruch, 1900. — Les migrations de la population belge, par Camille Jacquart, 1 br. in-8°, Louvain, institut supérieur de philosophie, 1899.

C'est une promenade à travers les industries de la Belgique que nous raconte M. Edouard Deiss. On voudrait la faire avec lui. Il nous y invite gracieusement. « Les voyages en Belgique sont faciles, dit-il, grâce au réseau serré des grandes voies ferrées et à leur complément, les *vicinaux*. L'administration des chemins de fer belges délivre des cartes, valables pour une quinzaine de jours, permettant de circuler, à des prix réduits, sur le réseau complet de ses lignes, dans toutes les directions et à toute heure du jour. La faible étendue de territoire permet de visiter les quartiers manufacturiers, avec un certain esprit

de méthode, et de revenir, le soir, jouir des plaisirs de la capitale, l'*utile dulci*, ainsi qu'on le voit, des aspirations anciennes. »

Malgré toutes ces facilités et ces agréments, nous sommes obligés de nous contenter du livre. D'autres seront plus heureux que nous sans doute. Mais le livre apaise un peu nos regrets. M. Deiss passe tout en revue, depuis les grandes usines Cockerill jusqu'à l'industrie des cartes à jouer, depuis les colonies agricoles de bienfaisance jusqu'au Voruit, depuis la coopération en Belgique et la participation aux bénéfices jusqu'à l'Université libre et l'Université nouvelle, la salle des périodiques à la Bibliothèque royale et le Musée commercial. Ne croyez pas à des descriptions ennuyeuses. La forme rapide, enlevée, ôte à l'ouvrage toute lourdeur. Résultat d'études rapides, il « ne saurait, dit l'auteur, avoir la prétention de résumer un monde économique. Mes désirs seraient exaucés si je réussissais à communiquer à mes lecteurs l'impression de grandeur et de vitalité que produit, sur un esprit impartial, le développement de l'industrie belge. »

Il y a parfaitement réussi.

Il n'a pas oublié, nous l'avons dit, le côté social, si important dans des agglomérations considérables d'ouvriers. Il fait donc des excursions fréquentes dans le domaine des modes de rétribution du travail, des coopérations, des institutions de secours, des caisses de retraites. Ici, nous ne serions pas toujours d'accord avec lui : il semble, en effet approuver tout un peu indistinctement, sans choix, ce qui est mauvais comme ce qui est bon.

Mais le livre est intéressant et gentil — je crois que c'est le mot qui convient — gentil à lire.

L'*Expansion économique de la Belgique*, par M Laurent-Dechesne, nous parle aussi de l'industrie de ce pays, pour faire remarquer que son marché actuel est trop étroit. Elle est vraisemblablement après le Royaume-Uni le pays le plus industriel de l'Europe. A peine un tiers de sa population est occupée aux travaux agricoles. Elle exporte un tiers de sa production, tandis que la France n'exporte qu'un septième de la sienne, l'Allemagne un sixième, l'Angleterre un quart. Or « la Belgique, petit pays riche et industriel, est restée jusqu'à présent dans une condition d'infériorité anormale en ce qui concerne la politique coloniale, les transports maritimes et le commerce lointain. Elle pouvait avec un égal succès tirer un revenu considérable de ces trois sources de la richesse nationale : l'industrie manufacturière, les transports maritimes et le grand commerce ; elle s'en est tenue trop exclusivement à l'exploitation de la première, négligeant de tirer parti des deux autres... » Mais on remarque une orientation nouvelle de la politique économique qui répond aux désirs de l'auteur.

Je ne vois aucun inconvénient à l'expansion commerciale de la Belgique. Est-elle, cette expansion, dans les aptitudes de la population ? N'est-il pas à craindre qu'elle divise des forces utilement employées pour un résultat peu satisfaisant ? On connaît le proverbe : « Qui trop embrasse, mal étreint. » Et l'on doit savoir en Belgique que la division du travail n'est pas chose mauvaise. L'on peut se poser les questions que je fais, puisque le peu d'importance de sa marine ne l'empêche point d'exporter ses produits, que ses entreprises en Russie ne sont pas sans lui causer quelques déboires, et enfin, si elle veut prendre exemple sur autrui, que la politique coloniale ne nous réussit pas si bien qu'elle soit tentée de nous imiter.

C'est encore de l'industrie belge, quoique plus indirectement, que s'occupe M. Camille Jacquart dans son étude : *Migrations de la population belge* (1888-1897). C'est en effet au développement et à la prospérité de l'industrie qu'est due la concentration de la population, phénomène pour ainsi dire universel, du moins dans toute l'Europe. En Belgique il se produit avec une intensité remarquable, et c'est l'objet de l'étude démographique de l'auteur. Ce qui semble l'intéresser surtout, c'est le résultat des migrations dans l'ordre politique et administratif. « L'inégalité d'influence et d'importance entre les villes et les campagnes apparaîtra de plus en plus, de même que la nécessité de trouver une base plus rationnelle de division du corps électoral et de répartition du travail administratif que les arrondissements administratifs actuels. « Mais on ne peut empêcher le mouvement de se produire. « Cherchons à le comprendre, dit l'auteur, pour ne pas nous trouver désorientés au milieu des situations nouvelles, des transformations sociales qu'il fait surgir. »

MAURICE ZABLET.

DIE WIRTHSCHAFTSPOLITIK DER HISTORISCHEN SCHULE. *La Politique économique de l'Ecole historique*, par RICHARD SCHÜLLER. Berlin, Carl Heymann, 1899.

Ce livre est le complément de celui sur les *Economistes classiques et leurs adversaires*, dans lequel M. Schüller défendait les premiers et notamment Adam Smith contre les critiques injustifiées de l'école historique ; MM. Guiliaumin et Cie en ont naguère publié une traduction française. Dans sa *Politique économique de l'Ecole historique*, M. Schüller, élève de Carl Menger et attaché au ministère du Commerce à Vienne, fait à son tour le procès de l'historisme et proclame sa banqueroute scientifique et pratique. Il le juge incapable de résoudre le

problème que soulève la question sociale, comme dans le passé, il a été incapable de trouver une solution aux questions posées par les économistes libéraux, faute de principes, où il puisse s'appuyer, il perd son temps à tâtonner dans les ténèbres. Peut-être son ardeur entraîne-t-elle parfois un peu loin le jeune écrivain qui, à notre avis, se montre par trop rigoureux pour un homme du mérite et de la valeur de Roscher.

Les lecteurs, qui n'ont pas le loisir de lire la grande *Histoire de l'Economie Politique en Allemagne*, œuvre de premier ordre du même Roscher, trouveront dans l'opuscule de M. Schuller une analyse alerte et succincte des phases par lesquelles a passé l'école allemande depuis la fin du siècle dernier. Qu'on soit hostile ou sympathique aux doctrines qu'elle a répandues, il serait puéril de méconnaître l'influence qu'elle a exercée même à l'étranger ; dès lors, il convient de se former au moins une idée générale de chacun des hommes, qui ont contribué à ce résultat.

E. Castelot.

Auf Scholle und Welle (*Sur Terre et sur Mer*) et Heimatpolitik durch Weltpolitik. (*La Politique patriotique fondée sur la Politique mondiale*), par Adolphe de Wenckstern. Leipzig, Duncker et Humblot, 1900.

Naguère nous avons eu l'occasion de faire la connaissance de M. de Wenckstern à propos de sa brochure sur les voies et moyens dont dispose l'Allemagne pour s'offrir une flotte de guerre de premier ordre. Les deux volumes, dont nous donnons les titres, se composent d'une série de conférences, où il s'attache de nouveau à exciter l'enthousiasme. de ses compatriotes en faveur du projet, qui lui tient si fort à cœur. Enrôlant un peu tout le monde sous sa bannière, il invoque jusqu'à Bouddha, Platon et Kant, dont une longue phrase extraite de sa *Critique de la Raison Pure* sert d'épigraphe à l'un des deux recueils de discours. Du temps du bon La Fontaine, tout petit prince voulait avoir ses ambassadeurs; de nos jours toute grande puissance qui confine à la mer a l'ambition de promener fièrement ses escadres sur l'Océan : en dépit de son hymne guerrier, le peuple britannique ne doit pas rester seul à régir les ondes. Reste à savoir où l'on s'arrêtera de part et d'autre ; attendra-t-on qu'il ne reste aux contribuables que leurs yeux pour pleurer ou bien cette émulation furieuse s'apaisera-t-elle avant que les nations maritimes soient épuisées et ruinées jusqu'à la moelle? Nul ne pourrait le dire, mais par ce temps d'impérialisme et de

nationalisme à outrance, il est à craindre que des bords de la mer du Nord aux rives du Fleuve Jaune et du Fleuve Bleu, la Sainte Alliance des peuples chantée par Béranger au début de ce siècle, ne soit pas près de devenir une réalité. Trop de gens se complaisent à ne pas laisser dormir les foudres assoupis du dieu de la guerre.

E. Castelot.

Maurertum und Menschheitsbau. (*La franc-maçonnerie et l'architecture de l'humanité*), par D. Bischoff. Leipzig, Max Hesse, 1900.

N'étant pas franc-maçon et n'ayant jamais éprouvé la moindre velléité de le devenir, je suis parfaitement à l'aise pour parler de ce livre.

De nos jours la franc-maçonnerie est devenue, en France, un véritable épouvantail, qui évoque pour un certain monde l'idée d'une conjuration ténébreuse et néfaste contre tout ce qui fait pas profession d'un matérialisme forcené. Jadis elle faisait penser à M. Homais; si les ennemis de la maçonnerie disent vrai, elle a dû terriblement changer depuis la chute de l'Empire, car on ne se figure pas bien l'illustre pharmacien sous les espèces d'un conspirateur redoutable et mystérieux. Dans tous les cas, à juger d'après le livre de M. Bischoff, la maçonnerie a d'autres tendances en Allemagne que celles qu'on lui attribue chez nous, car s'il lui assigne pour tâche l'architecture ou pour parler un langage moins symbolique l'éducation de l'humanité, il déclare qu'elle n'a ni à imposer, ni à rejeter aucun *Credo* religieux; son but est de faire de l'humanité un temple vivant consacré à l'adoration de Dieu, le grand architecte de l'univers.

Ce qui précède n'est guère du ressort de ce journal, mais voici qui relève de sa juridiction. Pour réussir dans son œuvre optimiste, cosmopolite et humanitaire, la maçonnerie doit, pour M. Bischoff, être individualiste, c'est-à-dire travailler à l'amélioration de l'humanité par l'amélioration des unités, qui la composent: c'est la seule méthode qui lui promette le succès. Il ne croit pas à l'efficacité de réformes extérieures et imposées, et combat expressément et les collectivistes et les socialistes d'Etat. Les lois positives seront impuissantes à résoudre la question sociale; c'est par le culte de la vérité et l'ennoblissement des individus qu'elle sera résolue; l'amélioration des conditions matérielles de l'existence n'y jouera qu'un rôle secondaire. Cette méthode idéaliste doit, bien entendu, s'appuyer sur une connaissance scrupuleuse de soi et sur une observation toujours en éveil des phénomènes de la vie sociale.

Telle est dans ses traits essentiels l'analyse de cet ouvrage peut-être un peu touffu, mais imprégné d'un esprit généreux et de nobles visées. Nourri de Schiller et de Goethe qu'il cite à peu près à chaque page, l'auteur a également fréquenté les penseurs modernes, notamment Herbert Spencer et Huxley dont il invoque souvent l'autorité. Son livre est un indice du retour qui se fait vers des préoccupations idéalistes et morales qu'on a par trop négligées ; il nous repose du débordement des déclamations haineuses, qui menacent de tout emporter.

E. CASTELOT.

L'ÉVOLUTION DU DROIT ET LA CONSCIENCE SOCIALE, par L. TANON, 1 vol. in-18°. Paris, Félix Alcan, 1900.

« C'est une des erreurs les plus funestes que de croire que tout l'ordre juridique peut être changé, par la seule force de la loi. On le voit bien, lorsqu'on considère dans l'histoire, la précarité des lois qui naissent en si grand nombre, sous l'action des partis politiques, dans les périodes révolutionnaires. » Ces paroles expriment l'esprit général qui a inspiré le livre que nous avons sous les yeux : le droit évolue mais ne *révolue* pas ; telle est en deux mots la synthèse de l'*évolution du droit*.

Cet ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première : L'*Ecole historique*, M. Tanon expose et discute les opinions de Savigny, de Puchta, de Ihering, etc., sur la philosophie du droit. On sait que, pour réagir contre les idées des révolutionnaires qui prétendent retourner un peuple comme ils retourneraient un habit, s'ils en étaient capables, Savigny a posé en principe que le droit n'est pas un produit arbitraire que les circonstances, le hasard ou la sagesse des hommes auraient pu faire différent : il sort de la conscience commune du peuple, de l'esprit général qui l'anime. Il se forme comme la langue et se développe comme elle, par une série de transformations qui s'opèrent dans un mouvement continu, une constante évolution. Il suit de là que le « droit n'est pas la création spontanée de mouvements sociaux incohérents et fortuits ; il est le produit de l'histoire ».

M. Tanon rectifie quelques exagérations de Savigny et de son école, puis il analyse la doctrine de Ihering. D'après ce jurisconsulte, le but est le créateur de tout le droit ; il n'est aucune règle de droit qui ne doive son origine à quelque motif pratique, à un but. Une double loi gouverne le monde sensible, la loi de causalité pour les êtres inanimés, la loi de finalité pour les êtres animés. C'est l'égoïsme que la na-

ture a implanté dans le cœur de l'homme; l'histoire seule a tiré de lui le sens moral et le sentiment du droit. Ce n'est pas le sentiment du droit qui a créé le droit; c'est le droit qui a cré le sentiment du droit.

L'homme n'est un produit de la société, répond M. Tanon, qu'au sens dans lequel le chêne est le produit du sol où il prend racine, et qui, d'un chêne ne peut précisément laisser sortir qu'un chêne. Il y a des forces éthiques qui coexistent avec les forces égoïstes, dans la nature humaine; et les unes et les autres se développent, à des degrés divers, sous l'influence des conditions sociales. La bonté du cœur n'est pas un fruit des influences sociales, dans un autre sens que la dureté du cœur. La supposition que l'homme est venu au monde comme un égoïste absolu, et que la société a fait naître, comme par enchantement, de son égoïsme, toutes les forces morales dont il avait besoin pour atteindre ses buts sociaux, est aussi arbitraire que celle qui fait de l'individu marchant dans les rangs de la société, un automate susceptible d'être transformé en une quantité quelconque, au gré des intérêts sociaux.

Après la critique, la deuxième partie est consacrée à l'*évolution et la formation historique du droit*. Le droit, dit l'auteur, est conditionné par tout le milieu physique et social dans lequel il se produit. Sa fonction est de régler les rapports des hommes entre eux. Ces rapports sont de deux sortes : des rapports de coexistence ; des rapports de coopération. Les rapports de coexistence protègent et garantissent les intérêts individuels ; les rapports de coopération protègent et garantissent les intérêts collectifs, la coopération sociale.

Cette coopération sociale, bien décrite, par M. Tanon, est beaucoup plus étendue que ne se l'imaginent les coopérateurs modernes. Dès le début de la société, les hommes coopèrent inconsciemment, comme M. Jourdain faisait de la prose ; ils ne font même guère que cela. « On peut rencontrer un assez grand degré de coopération libre, quoique inconsciente, dans les sociétés primitives.... Dans les sociétés, même fondées sur la contrainte la plus dure,la coopération est généralement spontanée et instinctive. »

Dans le chapitre II de cette partie : *l'évolution et le progrès*, M. Tanon démontre que la lutte pour la vie n'est pas le seul facteur du progrès. Il a raison, mais en quoi il a tort, c'est d'attribuer la doctrine de la lutte pour la vie aux économistes. « Cette doctrine a un nom, déjà ancien dans l'économie politique ; c'est celle de la concurrence illimitée et sans frein, du *laisser passer* et du *laisser faire*. Appliquée à l'ensemble de la vie sociale, elle fait revivre en la transformant, et sous une forme scientifique nouvelle, la vieille théorie de Hobbes, de la lutte de tous contre tous ».

La vérité est qu'il n'y a rien de commun entre l'économie politique

et la lutte pour la vie. Si cette théorie est vraie, pour l'hnmauité comme pour l'animalité, il faut laisser faire et laisser passer parmi les hommes comme parmi les bêtes, ou du moins, il faudrait être plus qu'homme pour empêcher de faire et empêcher de passer. Si cette théorie était fausse, il faudrait encore laisser faire et passer, car on ne voit aucun moyen de faire mieux.

Une autre vérité, c'est que, dans l'hypothèse du laisser faire et laisser passer, la concurrence n'est pas sans frein, au contraire, ce n'est que dans ce régime qu'elle peut avoir un frein sans perdre son stimulant.

Une troisième vérité, c'est que les économistes ne prêchent pas avec Hobbes, la lutte de tous contre tous; au contraire, ils soutiennent que de la concurrence libre naît l'harmonie sociale. Ce n'est pas seulement Bastiat, ce ne sont pas seulement les physiocrates qui défendent cette théorie, c'est A. Smith lui-même, lorsqu'il dit qu'une main invisible semble diriger les égoïsmes et que le marchand avance souvent plus l'intérêt de la Société en cherchant le sien propre, que lorsqu'il l'a réellement en vue : « Je n'ai jamais vu, ajoute-t-il, que ceux qui ont affecté de faire le commerce pour le bien public, lui aient rendu beaucoup de services. »

Cette erreur fondamentale de M. Tanon, implique que la vie économique ne s'organise pas d'elle-même et qu'elle a besoin d'être réglée. Quel sera le régulateur? L'association coopérative. « Elle paraît, dans l'état actuel de la science, l'hypothèse la plus plausible pour la réalisation d'une rénovation, au moins partielle de notre régime économique... elle paraît destinée à concourir de la manière la plus efficace, à l'avancement du progrès humain, et à apaiser, sinon à résoudre entièrement les conflits économiques les plus aigus du temps présent. »

L'association coopérative ne résoudra donc rien, car les conflits économiques ne proviennent pas de la nature du *laisser faire, laisser passer*, mais des atteintes qui y sont portées par la législation.

Rouxel

La France au point de vue moral, par Alfred Fouillée, 1 vol. 8°, Paris, Félix Alcan, 1900.

Les tendances de la génération actuelle indiquent-elles vraiment une décadence morale, comme on se plaît à le répéter? Telle est la question à laquelle M. Fouillée entreprend de répondre dans ce volume. A cet effet, il étudie le caractère français au point de vue moral et reli-

gieux; la presse, l'enseignement à tous les degrés, l'organisation politique, etc., et il arrive à conclure que le mal est réel, mais que rien n'est désespéré. Il soutient même que la décadence morale est plus marquée qu'en France, dans le pays où l'on s'y attend le moins : en Allemagne.

Sans philosophie comme sans religion, la jeunesse allemande est réduite à l'anéantissement moral : « C'est là-bas qu'on peut se donner le spectacle de la décadence, quoi qu'on se plaise à nous la reprocher, à nous Français. Les Allemands ont, sans doute, des compensations industrielles et militaires ; mais combien de temps dureront-elles? Nul ne le sait. Et ces compensations sont-elles suffisantes pour donner à la grande nation germanique la jeunesse intelligente et morale dont tout peuple a besoin. »

Comme le mal de l'un ne guérit pas celui de l'autre, il n'en faut pas moins étudier celui dont nous souffrons et en rechercher les causes afin d'y porter remède.

M. Fouillée commence par jeter un coup d'œil sur la race et le caractère français et il n'y trouve aucun signe de décadence, « rien qui nous condamne à une moralité inférieure. » Pourtant le mal existe. Comment l'expliquer ?

Une de ses causes consiste d'abord en ce que les sciences proprement dites ont fait d'immenses progrès dans notre siècle, tandis que les sciences morales sont restées stationnaires. Il est résulté de là une rupture d'équilibre social. « C'est surtout aux lettrés et aux savants que le XIXe siècle a dû la dissolution et désorganisation des idées, par cela même des sentiments. »

Les besoins se sont accrus beaucoup plus vite que les moyens de les satisfaire, malgré les progrès du machinisme. « L'introduction des machines et le développement de la grande industrie, ordinairement aux mains de compagnies anonymes qui jouissent d'un monopole de fait, a changé les conditions des travailleurs... Les classes dirigeantes ont trop souvent montré une véritable fièvre de gain ; les jeux de bourse ont tenté des magistrats et des notaires. A côté du fond laborieux et économe de notre population, on a vu naître ou grandir des fortunes, parfois colossales, acquises par de simples opérations de finance. » La Révolution croyait fonder la démocratie ; elle a ouvert les voies à la ploutocratie. Le principal signe social, dans une société de plus en plus industrielle, a fini par être la richesse. »

On voit que M. Fouillée ne souffle pas mot du protectionnisme et des autres faveurs de l'Etat qui sont pourtant les principales sources des grandes fortunes rapidement, légalement mais iniquement acquises. Sans intervention directe ou indirecte de l'Etat, les compagnies ano-

nymes ne pourraient avoir aucun monopole, ni de fait ni de droit, car les actionnaires et le public les en empêcheraient en suscitant de nouveaux concurrents. Quant aux jeux de bourse et à la spéculation, dont se plaint M. Fouillée, qu'est-ce qui les alimente, sinon les emprunts publics à jet continu ? Pour trouver le remède à ces maux — en tant qu'ils sont des maux, — il fallait remonter à leur source, c'est ce que n'a pas fait M. Fouillée.

Une autre cause de notre décadence morale est la question religieuse, M. Fouillée ne la considère qu'au point de vue religieux et non dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, — autre source pourtant, bien plus féconde, de démoralisation, — mais il la traite très bien et nous ne saurions trop engager ceux qu'effraient les progrès du cléricalisme à lire les chapitres consacrés à ce sujet.

La décadence du catholicisme est, en effet, évidente ; il suffit, pour s'en assurer, de ne pas confondre les apparences avec la réalité, l'*extension* avec l'*intensité*. Les évêques et les catholiques les plus zélés en conviennent à l'envi. « Il y avait autrefois des mœurs chrétiennes, dit Mgr d'Hulst, il n'y a plus guère maintenant que des pratiques chrétiennes. » La grande inconséquence, ajoute M. Fouillée, consistait, il y a cinquante ans, à croire sans pratiquer; elle consiste de nos jours à pratiquer sans devenir meilleur, allons plus loin, sans croire.

Et pourquoi pratique-t-on sans croire ? En très grande partie, pour faire pièce aux fameux décrets qui tendent à faire de la religion un fruit défendu à tout bon républicain.

Autre preuve de la faiblesse réelle du catholicisme en France : sur les 30 journaux principaux de Paris, les catholiques en comptent eux-mêmes 11 radicalement et systématiquement hostiles à toute idée religieuse, 5 ayant un peu moins de parti pris, mais penchant vers les solutions opposées à celles de l'Eglise ; 4 sont mondains et ne prennent de la religion que ce qui leur agrée ; 5 ont des tendances catholiques en tout ce qui touche à la vie privée, mais les subordonnent à leurs convictions ou passions politiques ; 5 seulement sont résolument catholiques. Jusqu'à l'apparition de *la Croix*, qui a un fort tirage, le succès des journaux était en raison directe de leur hostilité ou tout au moins de leur indifférence religieuse.

Or, *la Croix* est fille de la devise : *le cléricalisme, voilà l'ennemi*, lancée pour dépister le peuple des revendications libérales autrefois promises. L'expérience n'est-elle pas suffisante ? Continuez de taquiner le clergé, instituez le stage scolaire, etc., et vous verrez le tirage de la *Croix* augmenter en proportion.

La presse aussi a sa bonne part de responsabilité dans la démoralisation relative dont souffre la France. M. Fouillée réclame l'inter-

vention de l'Etat pour réformer la littérature en général et la presse en particulier. « Oubliant que la littérature façonne petit à petit l'idéal d'un peuple, notre gouvernement est l'unique au monde qui, sous prétexte de liberté, s'abstienne d'attaquer les publications immorales. On l'a maintes fois montré, c'est le gouvernement seul qui pourrait ici agir avec efficacité, comme dans la plupart des questions de presse : livrés à leur seule force, les particuliers sont impuissants contre la vaste action, d'un caractère essentiellement social, exercée par le quatrième Etat. »

Mais, d'autre part, M. Fouillée reconnaît que « le journal est aujourd'hui le soutien des gouvernements comme le marchand de vin en est le grand électeur. Quiconque les mécontente y trouve sa perte. » Il nous montre aussi que certains théâtres, — les théâtres subventionnés en tête, — sont tout simplement une sorte de halle pour la prostitution et que « toutes les fois qu'on l'interpelle sur ces faits, le ministre approuve, promet de consacrer tous ses efforts à arrêter le flot impur... Huit jours après, on n'y pense plus ».

Je crois que M. Fouillée n'a guère confiance lui-même dans ce remède, car, un peu plus loin, il fait appel aux individus et aux associations, qui ont précisément les mains liées par le gouvernement et qui font, en effet, la police journalistique dans les pays où les individus et les associations sont le plus libres. M. Fouillée nous paraît mieux inspiré lorsqu'il demande pour la presse, la responsabilité comme conséquence de la liberté.

Nous ne pouvons analyser ce que dit M. Fouillée de la criminalité, de l'éducation à tous les degrés, etc. Il convient pourtant d'appeler l'attention des lecteurs sur le chapitre intitulé : L'éducation par les sciences morales et sociales. L'auteur demande pour les jeunes gens un solide enseignement philosophique et moral « reposant sur les bases communes à tous, par conséquent sur la nature de l'homme et les conditions réelles de la société, sur la valeur idéale de l'individu et sur le sens idéal du monde. »

Voilà qui est bien ; mais les jeunes gens ont encore plus besoin d'un bon enseignement philosophique pour leur démontrer qu'il n'y a pas antagonisme naturel entre capital et travail, entre patron et ouvrier, entre vendeur et acheteur ; que la Bourse, pour les capitaux aussi bien que pour les travaux, a sa raison d'être et que si la spéculation présente quelques inconvénients, elle a incomparablement plus d'avantages.

Un mot de la conclusion pour terminer. M. Fouillée ne veut pas de changement de régime politique : « croire qu'on va radicalement transformer la France en changeant l'étiquette du gouvernement, c'est être

dupe d'une illusion dont notre pays n'a que trop souffert depuis plus de cent ans. Mieux vaut, sans changer l'étiquette, réformer le fond. » Et le fond, c'est surtout les idées fausses qu'il faut rectifier : « A force de prêcher la lutte des classes, la lutte des races, la lutte des intérêts, on reviendra, en effet, au *bellum omnium contra omnes.* »

Le fond, c'est encore le suffrage universel qui forme la base de notre édifice social et qui n'a d'universel que le nom : « Nous avons le gouvernement des moins nombreux par les plus nombreux, qui sont eux-mêmes gouvernés par un petit nombre d'intrigants. » Les quelques réformes du suffrage universel indiquées par M. Fouillée seraient-elles efficaces ? Quoi qu'il en soit, ce besoin est de plus en plus senti et il faut espérer qu'on finira par résoudre l'énigme. Le livre de M. Fouillée est moralisant et réconfortant. Si je l'ai un peu critiqué, c'est pour mettre le lecteur en garde contre ses quelques défauts, ou ce qui me paraît tel, et pour lui laisser le plaisir de goûter par lui-même ses bonnes qualités.

Rouxel.

Sixth annual abstract of labour statistics of the United kingdom (*Sixième extrait annuel des statistiques du travail dans le Royaume-Uni.*) 1 vol. 8° Londres and Darling son, 1900.

Cette publication renferme, comme celles des années précédentes dont nous avons parlé à diverses reprises, une grande abondance de renseignements et de statistiques sur tout ce qui a trait au travail et aux travailleurs, à la situation des trade-unions, aux associations de patrons ; elle donne le nombre des sociétés coopératives et celui de leurs membres ; des renseignements sur les clubs d'ouvriers et les sociétés amicales (*friendly societies*) qui prouvent que l'individualisme n'est point antagonique avec l'altruisme, car l'Angleterre est certainement, avec les Etats-Unis, le pays où l'individualisme a le plus ses coudées franches, et c'est pourtant aussi le pays où foisonnent les institutions altruistes, les associations de toutes sortes.

C'est là peut-être aussi que les grèves deviennent un moyen suranné de revendiquer les droits du travail et où la conciliation et l'arbitrage font le plus de progrès ; de même que c'est également dans ces pays que les salaires réels montent le plus pendant que les heures de travail diminuent. Tous ces faits et bien d'autres prouvent que les ouvriers savent comprendre leurs droits et les faire valoir sans avoir besoin d'être menés par le bout du nez par les politiciens. Il est à noter, en effet, que c'est dans ces mêmes pays que l'influence des politiciens sur les travailleurs est le plus minime.

H. Bouet.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : L'assassinat du roi Humbert. — La conférence de M. Jean de Bloch sur la question chinoise. — Un retour à la barbarie. — Les Congrès de l'Exposition universelle. — Un projet de loi de M. Jules Guesde. — La réorganisation de la Bourse du travail. — La législation protectionniste du travail condamnée par la *République* de M. Méline. — Le socialisme municipal battu à Liège. — La convention commerciale entre les Etats-Unis et l'Allemagne. — Les bénéfices de l'anglophobie. — La question de la dépopulation.

L'enseignement classique glorifiait, il n'y a pas bien longtemps encore, le régicide et le tyrannicide. Harmodius et Aristogiton, sans oublier Brutus, ont été les héros favoris de nombreuses générations de collégiens. Les grands docteurs de l'Eglise, Saint Thomas d'Aquin, le cordelier Jean Petit, le jésuite Mariana trouvaient des circonstances atténuantes à l'assassinat des princes ennemis de la religion, enfin les princes eux-mêmes ne se faisaient aucun scrupule de se débarrasser de leurs rivaux ou de leurs sujets par ce procédé sommaire : Philippe II mettait à prix la tête de Guillaume le Taciturne, Christine de Suède faisait assassiner un écuyer qui avait cessé de lui plaire, etc., etc. Comment ces enseignements et ces exemples n'auraient-ils pas porté leurs fruits malsains ? Les assassins invoquaient autrefois l'intérêt de la religion, du peuple ou de l'Etat ; ils invoquent aujourd'hui l'intérêt de la régénération sociale. Le roi Humbert vient d'être victime de cette aberration sanguinaire, encouragée par une succession dangereuse d'esprits faux. Est-il nécessaire de dire encore une fois que la disparition d'un homme n'exerce qu'une influence infinitésimale sur le cours naturel des choses et que l'humanité n'est redevable d'aucun progrès aux assassins politiques, religieux ou même humanitaires.

⁂

Dans une conférence sur le problème de la guerre et la guerre de Chine, M. Jean de Bloch, dont on connait le magnifique ouvrage sur la guerre, a fait un exposé magistral de la question chinoise. Nous en empruntons l'analyse au *Siècle* :

M. de Bloch montre d'abord la gravité du soulèvement chinois actuel. il indique ses causes : les agressions européennes ; l'ouverture progressive de ports (dépôts) inutiles ; l'exaspération grandissante des Chinois alarmés par les campagnes de presse poussant au démembrement ou à l'exploitation de la Chine, par les exigences croissantes et les insolences de la diplomatie enropéenne, par l'attitude nouvelle des missionnaires, par le refus des puissances de permettre à la Chine d'élever ses droits de douane afin de rétablir ses finances compromises par la guerre sino-japonaise. La Chine organise sa défense, car elle prend conscience du péril qui la menace.

Le mouvement s'appuie sur les associations, l'orateur dit leur importance et leur rôle en Chine ; il montre comment la Chine, à la suite de la guerre sino-japonaise a organisé, instruit, armé ses troupes, comment sa confiance grandit et avec elle la haine des oppresseurs aggravée par les crises industrielles et agricoles, par le renvoi d'Amérique, d'Australie, etc., des ouvriers chinois, et par l'élévation des impôts directs : elle connaît mieux l'Europe et ses dissensions intestines. Le voyage de Li-Hung-Tchang n'a pas été sans profit pour le gouvernement chinois.

Puisque la Chine n'est plus, ou cessera bientôt sûrement d'être la puissance négligeable que l'on croyait, l'Europe court un danger immense en poursuivant sa politique : ce danger sera-t-il compensé par des avantages sérieux? Non ; et M. de Bloch insiste sur l'inanité des espoirs excités. Les besoins des Chinois sont et resteront restreints. Le commerce avec la Chine est et restera insignifiant et les chiffres à l'appui sont produits. La possession de ports spéciaux à chaque puissance n'influe en rien sur ce commerce. Le danger de l'industrialisation de la Chine devient de plus en plus grand. La Chine armée, industrialisée, pourra, à volonté, élever ses droits de douane et fermer ses portes.

Cette rage de démembrement qui anime l'Europe n'est donc justifiée par aucune raison économique ; elle est contraire à tous les intérêts de l'Europe ; elle n'est qu'une manifestation de cette folie des grandeurs, de ce désir maladif d'augmenter ses forces, flétris par le général de Caprivi. Et le résultat de cette politique qui se solde par des pertes, non des gains, qui protège à grand prix un commerce insignifiant, une poignée de négociants et des intérêts disproportionnés aux sacrifices qu'on s'impose, sera de faire l'union de la Chine et du Japon contre l'Europe. Les sommes gaspillées en pure perte dans ces expéditions lointaines, appliquées à développer les ressources intérieures des pays européens, donneraient un bénéfice cent fois plus grand.

En résumé, c'est la politique malfaisante des gouvernements

européens qui a fini par exaspérer les populations paisibles du Céleste Empire et les pousser à des excès abominables. Supposons un moment que la civilisation chinoise eût continué à devancer la nôtre, que des armées chinoises eussent envahi l'Europe afin d'y propager la consommation de l'opium, qu'elles eussent mis le Louvre à sac, et installé une bonzerie à Lourdes ou à Paray-le-Monial; que le gouvernement chinois eût exigé des indemnités formidables et finalement la cession d'un ou deux départements pour compenser le meurtre de quelque bonze trop zélé; que tout en contraignant *manu militari* les ouvriers européens à subir la concurrence des ouvriers chinois, il leur eût interdit l'accès de la Chine ou les eût taxés à l'entrée comme un bétail, cet abus insolent de la force n'aurait-il pas fini par rendre odieux les « diables étrangers » et les Boxers européens auraient-ils été moins impitoyables que les Boxers chinois? Mais nous sommes les plus forts, ce qui nous dispense d'être justes!

*
* *

Que le progrès moral n'ait pas progressé du même pas que le progrès matériel, qu'il ait même suivi, dans un bon nombre de pays plus ou moins civilisés, un mouvement rétrogade, nous en trouvons une preuve manifeste dans les paroles d'adieu que l'empereur d'Allemagne a adressées aux troupes expédiées en Chine :

Il vous faudra venger la mort, non seulement de notre ambassadeur, mais de beaucoup d'Allemands, de beaucoup d'Européens; quand vous serez devant l'ennemi, sachez qu'il n'y a pas de pardon et qu'on ne fera pas de prisonniers.

Rappelons à ce propos, qu'il y a un peu plus d'un siècle, en 1785, la Prusse prenait l'initiative d'un progrès décisif des usages de la guerre en concluant avec les Etats-Unis un traité ayant pour objet de faire respecter la vie et la propriété des populations paisibles (1). Qui aurait cru alors qu'un descendant de l'auteur de ce

(1) S'il survient une guerre entre les parties contractantes, lisons-nous dans ce traité (art. 23), les marchands de l'un des deux Etats, qui résident dans l'autre, auront la permission d'y rester encore neuf mois pour recueillir leurs dettes actives et arranger leurs affaires, après quoi ils pourront partir en toute liberté et emporter tous leurs biens, sans être molestés ni empêchés. Les femmes et les enfants, les gens de lettres de toutes les facultés, les cultivateurs, artisans, manufacturiers et pêcheurs, qui ne sont point armés et qui habitent des villes, villages ou places non fortifiées, et, en général,

traité recommanderait un jour à ses soldats le retour aux pratiques barbares des Huns et des Tartares ? Et pour qu'un tel langage ait pu être tenu, sans soulever en Allemagne une protestation unanime, ne faut-il pas que la moralité allemande soit descendue au niveau de celle des Huns et des Tartares ?

C'est un allemand, le feld-maréchal comte de Waldersee, qui commandera en chef les troupes internationales. S'il se conforme à l'ordre impérial de ne pas faire de prisonniers, les soldats français, russes, anglais, américains, seront-ils tenus d'obéir ?

*
* *

A l'Exposition universelle des produits s'est jointe celle des sciences physiques, naturelles, morales, politiques et autres. Sans parler des simples conférences, on n'a pas compté moins de 161 Congrès qui se sont réunis ou se réuniront au palais bâti à leur intention. Quoique quelques-uns de ces congrès soient de notre ressort il nous est impossible d'en rendre compte faute d'espace. Nous devons nous borner à noter quelques motions et résolutions particulièrement intéressantes. Au Congrès du commerce et de l'industrie, M. Yves Guyot a fait le procès des lois dites de prévoyance sociale.

« Les lois dites de « Prévoyance sociale » ne contribuent pas à former des caractères ; elles inspirent, aux uns, l'ambition d'acquérir des avantages économiques, toujours plus grands, par des moyens politiques ; elles inspirent aux autres, une sorte de timidité et, au lieu de se défendre, au nom des principes, ils se considèrent comme des tributaires passifs et n'ayant d'autre recours que de transiger et de marchander le rachat des obligations et des charges qui leur sont imposées.

« En tous cas, les expériences de l'intervention de l'Etat ont prouvé qu'elle était onéreuse au point de vue moral et, qu'en outre, toute charge imposée à l'industrie équivaut pour elle à un arrêt de développement.

---

tous ceux dont la vocation tend à la subsistance et à l'avantage commun du genre humain, auront la liberté de continuer leurs professions respectives et ne seront point molestés en leurs personnes ni en leurs maisons ; leurs biens ne seront point incendiés ou autrement détruits ni leurs champs ravagés par les armées de l'ennemi au pouvoir duquel ils pourraient tomber par les événements de la guerre ; mais si l'on se trouve dans la nécessité de prendre quelque chose de leur propriété pour l'usage de l'armée ennemie, la valeur en sera payée à un prix raisonnable.

« Le « paternalisme » a pour conséquence de maintenir à l'état d'enfance ceux à qui il s'applique. »

La section du Congrès, chargée de l'examen des institutions de prévoyance, a ensuite adopté la résolution suivante, proposée par M. Jules Hayem.

« La prévoyance, doit être une qualité morale individuelle et spontanée. Quand la loi ou les pouvoirs publics se substituent à l'individu, la loi ou les pouvoirs publics ne lui permettent pas de se manifester avec ses caractères.

« Les institutions, dites de la prévoyance sociale, établies par les pouvoirs publics tendent à enlever au contribuable une partie des ressources qu'il aurait pu consacrer lui-même à la prévoyance.

« Les expériences de la loi sur les pensions civiles du 9 juin 1853 et de la Caisse des retraites ouvrières instituée par la loi du 18 juin 1850 et par la loi du 20 juillet 1886, sont de nature à inspirer de la méfiance à l'égard des institutions tendant à universaliser les retraites par l'Etat ».

Le Congrès de la réglementation douanière a émis un grand nombre de vœux, parmi lesquels nous notons le suivant, en souhaitant, sans trop l'espérer, qu'il ne demeure point entièrement stérile :

Diminuer autant que possible le temps consacré aux frontières pour les visites douanières.

Visiter les bagages à la main dans les voitures à intercirculation des trains internationaux, et, dans ce cas, accepter les monnaies divisionnaires étrangères dans une certaine limite.

Afficher les taxes des principaux objets sujets aux droits parmi ceux que le voyageur apporte ordinairement avec lui, et la nomenclature des articles prohibés.

Visiter autant que possible les bagages au départ et, à cet effet, organiser au besoin des bureaux extraterritoriaux au moins dans les principaux centres de voyage, sous la condition que des conventions internationales permettent aux agents douaniers opérant à l'étranger de réprimer le délit de fausse déclaration en même temps et au même titre que l'importation frauduleuse.

Le Congrès a enfin émis le vœu que des réunions périodiques fussent organisées ultérieurement avec le concours des administrations douanières des divers pays, dans le but de poursuivre l'œuvre si utilement commencée et, en attendant, il demande au

gouvernement de réunir une conférence diplomatique dans laquelle seront examinées les décisions du Congrès.

* * *

Voici un projet de loi que propose M. Jules Guesde, avec approbation de M. Jaurès pour mettre fin aux grèves :

Article premier. — Les travailleurs des deux sexes sont considérés comme constituant, du fait seul de leur emploi, des sociétés ouvrières par atelier, usine ou concession minière.

Art. 2. — Ces sociétés ouvrières sont assimilées, pour la gestion des intérêts de leurs membres, aux sociétés capitalistes par actions.

Les décisions prises en assemblée générale sur convocation personnelle de tous les sociétaires sont valables et exécutoires pour tous.

Art. 3. — En cas de contestation ou de différend entre les ouvriers et ouvrières et leurs employeurs, la question sera portée devant l'assemblée générale qui en délibérera et se prononcera par un vote, à bulletins secrets, sous enveloppe fermée.

Art. 4. — Si, à la majorité des voix, l'assemblée décide d'user du droit de grève, la cessation du travail sera générale et obligatoire, jusqu'à ce qu'une autre assemblée, réunie à la demande d'un quart des ouvriers ou ouvrières en cause, en ait, également à la majorité, décidé utrement.

Art. 7. — Tout employeur qui, par manœuvres, promesses ou menaces, aura tenté de détourner de ses devoirs un ou plusieurs ouvriers ou ouvrières liés par la décision de l'assemblée générale sera passible d'une amende de 50 francs à 500 francs et d'un emprisonnement de cinq jours à un mois.

En cas de récidive, l'amende pourra être portée à 5.000 francs et l'emprisonnement à un an.

Que les sociétés ouvrières soient assimilées aux sociétés capitalistes, nous ne demandons pas mieux. Mais à la condition qu'elles soient constituées comme les sociétés capitalistes ; qu'on puisse y entrer et en sortir librement, qu'elles contractent des engagements de travail, et deviennent passibles de dommages-intérêts en cas de non exécution de leurs engagements. C'est le système que nous avons proposé nous-mêmes pour pacifier les rapports du capital et du travail, et dont M. Yves Guyot s'est fait l'actif et persévérant propagateur.

* * *

Fermée en 1892 par M. Dupuy, rouverte en 1895 par M. Mesureur, la Bourse du travail était placée sous la direction du préfet de la Seine, assisté d'une commission consultative composée de dix membres désignés par les syndicats, de six conseillers municipaux, de deux représentants de la préfecture de la Seine et de deux représentants de l'Office du travail. Un décret de M. Millerand vient d'en remettre entièrement la gestion aux syndicats ouvriers.

On sait que la Bourse du travail occupe un bâtiment qui a coûté environ 3 millions aux contribuables parisiens et qu'elle reçoit une subvention municipale de 115.000 francs. D'après l'article premier du décret elle a pour objet « de faciliter les transactions relatives à la main-d'œuvre, au moyen de bureaux de placement gratuit, de salles d'embauchage publiques et par la publication de tous renseignements intéressants l'offre et la demande de travail ».

Tombée entre les mains des socialistes, elle est devenue une sorte de club politique, et n'a rendu aux ouvriers aucun des services en vue desquels elle a été instituée. Les socialistes prétendent, à la vérité, que la stérilité dont elle est frappée provient de ce qu'on a refusé jusqu'à présent d'accorder au syndicat le monopole du placement. Mais il est permis de douter que le monopole des syndicats sont plus avantageux aux ouvriers que ne l'est aux capitalistes le monopole des agents de change.

*
* *

La *République* de M. Méline constate avec satisfaction que l'application des principes de la protection aux ouvriers victimes des accidents de travail, en Allemagne et ailleurs, n'a pas répondu aux espérances de ses promoteurs :

L'Allemagne a devancé la France dans la législation des accidents du travail ; l'application de cette loi chez nos voisins n'a pas encore donné des résultats bien satisfaisants, si l'on en croit leurs journaux techniques.

« Les frais de l'assurance contre les accidents, dit le *Montan und Metal Zeitung*, accusent une augmentation considérable des dépenses, avec lesquelles on doit de plus en plus compter chaque année. Il est impossible de contester que les frais de la législation sociale, spécialement en cette matière, constituent une aggravation des charges industrielles, qui rend la concurrence étrangère encore plus difficile à combattre, pour l'industrie allemande, sur les marchés du monde. »

D'autre part, au Congrès de l'hygiène qui s'est tenu, à Pesth, un médecin très connu de Berlin a proclamé nettement que l'assurance obligatoire contre les maladies, les accidents, etc., n'a pas encore produit de fruits en proportion des tracasseries qu'elle comporte. C'est, au contraire, un ferment de discorde de plus entre les ouvriers et le patron. Le Dr Zadek a critiqué surtout l'institution obligatoire qui prétend être une assurance contre la vieillesse et l'invalidité. C'est une remarque à faire, en ce moment où certain parti ne cesse de prôner chez nous l'établissement des caisses de retraites. Cette question a besoin d'être mûrement étudiée.

Pour en revenir à l'assurance contre les accidents, il est à observer qu'en France, depuis le peu de temps qu'elle fonctionne, elle donne déjà lieu à tant de procès que les rôles des tribunaux en sont surchargés, au point de ne pouvoir se mettre au courant.

L'assurance amène aussi de singuliers litiges. Témoin le cas de ce jeune garçon qu'une certaine maison n'avait pas voulu embaucher parce qu'il n'avait pas dix-huit ans, et qui, pour arriver à se faire accepter, se représenta plus tard et se fit passer pour âgé de 18 ans révolus. La fraude fut découverte parce que, ce malheureux s'étant tué dans le cours de son travail, et sa mère ayant intenté un procès en indemnité, il fallut que la justice intervînt pour écarter sa demande, en raison du mensonge qui avait précédé l'embauchage.

Combien d'autres mensonges du même genre pourrait-on relater, d'ouvriers qui se disent faussement célibataires, ou mariés sans enfants pour être agréés plus facilement par les patrons.

Ce sont là les dangers inévitables d'une législation poussée à l'excès.

Espérons que la *République*, en veine de sincérité, reconnaîtra quelque jour que la législation protectionniste, poussée à l'excès, n'est pas moins dangereuse pour le commerce et l'industrie.

*
* *

A Liège, la mise en régie des tramways a été rejetée à une majorité de 20 voix contre 16. C'est une victoire que les libéraux du Conseil communal ont remportée sur le socialisme municipal, et dont nous nous plaisons à les féliciter.

*
* *

En vertu d'une convention conclue le 1er juin 1898, les Etats-Unis ont accordé à la France, à l'Italie et au Portugal, le bénéfice de leur tarif minimum. Cette concession vient d'être étendue à l'Allemagne.

Les traités de commerce existant entre l'Allemagne et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, lisons-nous dans le *Moniteur de l'Empire*, n'accordaient pas jusqu'à présent à l'Allemagne un traitement aussi favorable qu'aux Etats-Unis. A la suite de négociations assez longues, cette inégalité vient de disparaître. Par une proclamation datée du 13 juillet, le Président des Etats-Unis a déclaré que les réductions de droits de douane accordées à la France, à l'Italie et au Portugal seraient appliquées également aux importations venant d'Allemagne. Il n'est fait exception que pour la réduction sur les vins mousseux accordée au Portugal et que la France et l'Italie n'ont pu, elles non plus, obtenir. De son côté, l'Allemagne appliquera, comme jusqu'à présent, aux importations venant des Etats-Unis, le tarif conventionnel qui résulte des traités conclus avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Belgique, la Roumanie, la Russie, la Serbie et la Suisse.

*
* *

Nous recommandons aux propriétaires de villas et aux hôteliers nationalistes et anglophobes, cet entrefilet suggestif que nous trouvons dans la *Dépêche de Lorient*, sous la signature du contre-amiral Réveillère :

On m'écrit de Dinard :

« Le pays est désert cette saison ; les Anglais, qui louaient la plupart « des villas, ayant trouvé mauvais qu'on écrivît sur tous les murs : « Mort aux Anglais ! » sont partis en masse vers des rivages plus hos- « pitaliers !... Les Dinardais font la grimace... Qu'on est bête chez nous « depuis quelque temps !

Celui-ci crie : mort aux Juifs ! celui là : mort aux protestants ! cet autre, mort aux francs-maçons ! enfin : mort aux Anglais !

Quel paradis sera la France, quand il n'y restera plus que les nationalistes et les Jésuites !

J'ai la faiblesse d'être un grand liseur d'évangiles ; il faut que je sois bien bouché, car je n'y ai jamais trouvé d'appel aux passions sanguinaires.

Est-ce que par hasard Jésus-Christ n'aurait pas été chrétien ?

*
* *

Dans une de ses dernières séances, le Sénat a adopté la résolution suivante :

Le gouvernement est invité à instituer une commission extra-parlementaire, à l'effet de procéder à une étude d'ensemble sur la question de la dépopulation et de rechercher les moyens les plus pratiques de la combattre.

M. Yves Guyot a signalé un célibataire parmi les signataires de cette proposition. On pourrait, sans trop de peine, y découvrir plus d'un protectionniste. Cependant la protection qui renchérit les matériaux de la nourriture, du vêtement et du logement des enfants n'est-elle pas le facteur principal sinon unique de la dépopulation? Si les enfants coûtaient moins cher n'en produirait-on pas davantage?

Paris, 14 août 1900.

G. DE M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUES

Lettres sociales aux Riches, par E. Brelay (Extrait du *Monde Economique*), 1 br. in-18 de 36 pages. Paris 1900, Guillaumin et Cie.

Les Sociétés coopératives de consommation, par Georges de Nouvion (Extrait du *Journal des Economistes*, 15 juillet 1900), 1 br. in-8° de 15 pages, 1900. Paris, Guillaumin et Cie.

Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la 28e session, Boulogne-sur-Mer, 1899, seconde partie. Notes et Mémoires, 1 vol. in-8° cart. de 1089 pages 1900. Paris, Masson et Cie.

Sociétés, Syndicats, Associations devant la Justice, Seize ans de Jurisprudence civile et correctionnelle (1883-1899), par A. Vavasseur, avocat, 2 vol. in-8° de 480 pages, 1900. Paris, Fontemoing.

Les Institutions de Crédit. Etude sur leurs fonctions et leur organisation, par D. Casasus, 1 vol. in-8° de 554 pages, 1900. Bruxelles, Société Belge de Librairie.

Compte rendu sommaire des travaux de la Chambre de Commerce de Cherbourg et de Valogne, année 1899, 1 vol. in-4° de 111 pages, 1900. Cherbourg, imprimerie L'Hôtellier.

La gravure sur cuivre, par Georges Profit, 1 vol. in-8° de 63 pages, 1900. Paris, Plon.

Les polémiques pour l'interprétation du marxisme, Bernstein et Kautsky, par G. Sorel (Extrait de la *Revue internationale de sociologie*), 1 br. in-8° de 47 pages, 1900. Paris, Giard et Brière.

Essai d'Economie coloniale. De la préparation méthodique d'une

Mission coloniale. Le caoutchouc au Soudan français, par Léon d'Anthonay, ingénieur, 1 vol. in-8° de 88 pages, 1900. Paris, A. Rousseau.

La Demi-République. Notes et réflexions sur l'Etat politique de la France, par C. Leouzon Le Duc, 1 vol. in-18 de 312 pages, 1900. Paris, Plon.

Des bases du Droit socialiste, par E. d'Eichtal (Lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance du 12 mai 1900), 1 br. in-8° de 23 pages, 1900. Paris, A. Picard et fils.

Préjugés sur la spéculation, le jeu et l'agiotage, par E. Delivet, 1 br. in-18 de 15 pages 1900. Le Havre, imprimerie du Journal du Havre.

Les luttes sociales en Flandre et au moyen âge, par G. Des Marez, docteur en droit (Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. V 1899-1900 (juin-juillet). 1 br. in-8° de 36 pages. Bruxelle. Imprimerie A. Lefèvre.

L'Industrie dans la Grèce ancienne, par H. Drancotte, t. I, 1 vol. in-8° de 3+3 pages, 7 fr. 50, 1900 Bruxelles. Société belge de librairie.

L'*Artscientisme et le Limitarisme*, par A. Cabuy, 1 vol. in-8° de 260 p., 2 fr. 50, 1900, Bruxelles, imprimerie Vve G. Balat.

Monographies agricoles de la région sablonneuse des Flandres, de la région de l'Ardennes et de la région de la Campine, 3 vol. grand in-8, 1900. Bruxelles, ministère de l'Agriculture.

Statistique de la Belgique. Agriculture. Recensement général de 1895, publié par le ministre de l'Agriculture et des Travaux publics. Partie analytique, 1 vol. grand in-8° cart. de 552 pages et Atlas in-folio cart., 1900, Bruxelles.

Weltwirtschaft und Wolkswirtschaft, von H. Dietzel, 1 vol. in-8° de 160 pages, 1900. Dresden, Zahn et Jaensch.

Les Caisses d'Epargne dans nos colonies et nos autres possessions d'Outre-Mer, par A. Sassen, 1 brochure in-4° de 15 pages, 1900. Amsterdam, imprimerie F. Kokoma Franeker.

La Legge et la Questione Dell'Emigrazione in Italia, par A. Bosco (Extrait dal *Giornale degli Economisti*, Luglio, 1900), 1 brochure in-8° de 28 pages 1900, Bologna, A. Garagnani et figli.

Ernesto Naville ed il libero arbitrio, par L. M. Billia, 1 brochure in-8° de 18 pages, 1900. Rome, Bocca frères.

La Riforma urgente in Italia, par Cesare Pozzoni (Estratto dal *Nuovo Risorgimento*, 1900), 1 brochure in-8° de 38 pages, 1900, Turin, Tipografia Speirani et C°.

Distribuzione del dividendo e produttivita Marginali (Nota Critica), par A. Labriola, 1 brochure in-8° de 70 pages, 1900, Napoli, Tipografia Pansini.

Protezionismo industriale ed agricolo, par Marco Fanno. 1 vol. in-8° de 132 pages. 1900, Torino, Bocca frères.

Le idée économico-sociali di Fichte, par Dr Luigi Clerici 1 br. in-8° de 71 pages 1900. L. 3.00. Modena Presso la Direzione dell' *Archivio Giuridico*.

Richard Cobden and the Jubilee of free trade, 1 vol. in-8° cart. de 246 pages, 1896. London Fischer Unwin.

Annual Report of the Director of the Mint for the Fiscal year Ended June 30-1899, 1 vol. in-8° cart. de 470 pages, 1899, Washington Government printing office.

Report of the Director of the Mint upon the production of Gold and Silver in the United States 1998, 1 vol. in-8° cart. de 313 pages, 1899 Washington Government printing office.

Columbia University studies in political Science, vol. XII, n°2 : Colonial immigration Laws ; — n° 3 : History of Military pension Legislation in the United States ; n° 4 : History of the Theory of sovereignty since Rousseau. 1900. 3 vol. in-8°. New-York Macmillan et Cie.

Curso de Economia politica, por F. Martin y Herrera. Tomo I. Introduccion. — Produccion. — Consumo 1 vol. in-8° de 446 pages 1900. Buenos-Aires, Félix Lajouane, éditor.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. -- Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

OPINIONS PRÉMATURÉES [1]

DE QUELQUES CAUSES ET EFFETS

DE L'INÉGALITÉ DE LA PRODUCTION ET DE L'ACCUMULATION.

En observant les résultats généraux de la production industrielle, on constate qu'ils sont très inégaux. Avec le même effort, au prix des mêmes sacrifices, l'un obtient l'abondance, l'autre reste dans le besoin, souffre des privations. Du succès naît la satisfaction, de l'insuccès vient la jalousie, la convoitise a ses divers degrés selon le tempérament de chaque individu.

Quelles sont les causes les plus fréquentes du succès ou de l'insuccès ? On sait qu'elles sont en nous : ce sont nos qualités et nos défauts. Les causes extérieures sont relativement peu nombreuses et rarement invincibles ; elles peuvent différer selon les temps et les lieux. Nous ne nous y arrêterons pas [2], nous nous bornerons à relever les principaux effets des causes intérieures, dues à la nature humaine, générale ou individuelle.

Parmi les satisfaits, plus d'un désirerait venir à l'aide de ceux auxquels le sort n'a pas été favorable, mais ils n'ont souvent que de stériles utopies à offrir. Ceux que l'insuccès poursuit s'aigrissent, la haine les envahit, ils deviennent les ennemis de ceux qui ont réussi. Les utopistes d'une part, les mécontents de l'autre, ont reçu, il y a près de trois quarts de siècle le nom de socialistes, parce qu'ils espéraient rendre tout le monde heureux en changeant l'organisation de la société, sans avoir à modifier

[1] Elles sont prématurées parce que le socialisme n'est pas encore reconnu pour ce qu'il est. Il est même à la mode, et ses adversaires le ménagent.

[2] Que dire du hasard et des causes inconnues ?

la nature humaine [1]. Le socialisme fondé sur le mécontentement, qui parle d'exproprier et de déshériter les riches, peut donc être considéré comme l'une des formes de la jalousie ou de l'envie.

Ces vilains sentiments datent, avec bien des vertus et des vices, de l'origine de l'humanité. Dans le plus ancien des livres connus, on lit, immédiatement après la légende de la création du monde, celle de Caïn et Abel : des premiers frères, l'un tue l'autre par jalousie ! La haine est-elle donc plus facile à éveiller en nous que l'affection ? En tout cas, elle naît trop aisément, peut-être même dans des cœurs sans méchanceté [2], contre ceux que les circonstances favorisent.

L'envie, ce sentiment que l'Eglise catholique classe avec raison parmi les « sept péchés capitaux », est si répandue qu'on en retrouve des traces parfois assez fortes jusque dans le cœur d'hommes d'élite. En effet, le mot si connu de l'Évangile : « il est plus facile à un chameau de passer par un trou d'aiguille qu'à un riche d'entrer dans le paradis », n'est qu'une boutade d'envieux. On trouvera des mots analogues dans les ouvrages d'auteurs qualifiés de saints — tout le long du moyen âge — et jusqu'à nos jours. Tout récemment encore un législateur français motivait la création d'une restriction industrielle par la nécessité (?) d'empêcher les gens de « s'enrichir trop vite », comme si la plupart des commerçants et industriels ne cherchaient pas avant tout à gagner leur vie, à joindre les deux bouts. Remarquons en passant que, selon l'opinion courante, sur dix nouvelles entreprises, une seule aurait un succès prononcé, la plupart disparaissent plus ou moins vite. En résumé, nous rencontrons par trop fréquemment des traces du sentiment qui, selon les formes qu'il prend, est qualifié de jalousie, d'envie, de convoitise. Il sait d'ailleurs se faire sa place à côté des sentiments les plus divers — bons et mauvais — qui se groupent dans le cœur humain.

Ce sentiment a sa cause dans les circonstances que voici :

1° L'homme est un être doué de muscles et de nerfs qui a des besoins très exigeants, dont la satisfaction lui est indispensable, mais souvent difficile. La plupart des individus en sont donc constamment préoccupés, parfois avec une âpreté que chacun trouve exagérée quand il la rencontre chez les autres, en qualifiant ce sentiment d'égoïsme ou au moins d'intérêt personnel.

---

[1] L'utopie croit qu'il suffit de supprimer la propriété pour que, du coup, tout le monde devienne bon et vertueux.

[2] On devrait peut-être ajouter : et sans beaucoup d'intelligence.

2° Les hommes sont doués de qualités et de défauts dans des proportions très inégales.

C'est, d'une part, de ces besoins et, de l'autre, de cette inégalité dans les moyens personnels de les satisfaire que dérivent la plupart des faits sociaux et des rapports entre les individus. On se trouve partout en présence de forts et de faibles, de sages et de niais, de prodigues et d'économes, de bons et de méchants, de riches et de pauvres dans les proportions les plus diverses. C'est ce fait fondamental que nous ne pouvons changer et avec lequel il faut savoir compter.

Cette inégalité est-elle utile ou nuisible à l'humanité ? Constatons d'abord qu'il ne s'agit pas de l'inégalité devant la loi ; celle-ci est honnie avec juste raison par tous les esprits libéraux, mais de l'inégalité naturelle des qualités et facultés humaines. Des esprits éminents l'ont trouvé bienfaisante. Travailler, ont-ils dit, est généralement un effort si pénible, que la plupart des hommes voudraient l'éviter [1] ; chacun se bornerait pour ses besoins au strict nécessaire. Si les capacités humaines étaient toutes au même niveau, le taux de leur satisfaction atteindrait une certaine moyenne peu élevée et s'y fixerait, personne ne songerait au progrès, qui serait d'ailleurs hors de portée. La « société » serait une multitude, comme celle des fourmis, mais composée seulement d'animaux plus volumineux.

Il y a cependant encore une autre différence entre une fourmilière et une société humaine : la fourmilière est la simplicité même, la société humaine est extrêmement compliquée. Dans la première, chaque individu a un seul besoin, dans l'autre il en a mille, qui ne peuvent obtenir satisfaction qu'en mettant en jeu les facultés les plus variées. Ce sont précisément ces nombreux besoins, on se le rappelle, qui motivent ou expliquent l'intérêt personnel [2].

Ajoutons, du reste, que l'intérêt personnel, disons même l'égoïsme, n'exclut pas l'altruisme, mais dans l'alliage ce sera généralement l'amour de soi qui l'emportera. Le plus souvent cependant on prend vivement part aux souffrances de son prochain ; on s'efforce de les guérir, ou au moins d'atténuer le mal. Ce fait suffirait

---

[1] Lafargue a même publié un opuscule sur le *droit à la paresse*.

[2] Des hommes spéciaux (V. Gaston Bonnier, *La Grande Revue*, août 1900) ont démontré que toutes les abeilles depuis la première jusqu'à la dernière sont des esclaves qu'on tue dès qu'elles cessent de rendre service. Les hommes sont, ou peuvent devenir des êtres libres, cela ne dépend que d'eux.

presque, si nous n'avions d'autres arguments pour montrer, que les maux dont se plaignent les individus réunis en sociétés sont causés bien moins par celles-ci que par les individus qui les composent. On ne peut que plaindre les malheureux en venant à leur secours, mais non changer leur nature de laquelle dépend en grande partie leur sort. Et ceux qui s'offrent de le changer, que proposent-ils? Prendre aux uns pour donner aux autres.

C'est à cela qu'aboutissent les modernes réformateurs; les socialistes. On s'applique à créer un droit nouveau. On ne juge plus : « à chacun selon son travail », on décide qu'il n'est pas juste que le produit du travail appartienne uniquement à celui qui l'a accompli, nous avons tous droit à une part dans ce produit, qui sera distribué par nos représentants élus.

Ces utopistes voudraient distribuer les biens de la terre d'après cette justice imaginaire qui promet (sans pouvoir tenir parole) « à chacun selon ses besoins » au lieu de *à chacun selon son mérite.*

Le socialisme prétend défendre ainsi le faible, mais en réalité il veut dépouiller le fort. La convoitise presque [1] seule l'inspire. Il se vante de rétablir l'égalité, mais l'égalité n'est pas toujours la justice. Mentionnons d'ailleurs en passant un autre point de vue. Si vous ne faites pas au fort la part qui lui est due, où il ne se soumettra pas à vos injustes décisions, où il ne fera emploi, en votre service, que d'une partie de sa force, il vous en donnera, comme on dit, pour votre argent. La société en pâtira. Du reste, dans leur for intérieur les meneurs populaires savent très bien que la justice veut que chacun reçoive à peu près la contre-valeur de ce qu'il fournit, surtout par son travail ; mais il faut plaire au grand nombre, qui n'est pas très intelligent — l'intelligence est le don d'une élite — la multitude, parmi laquelle les envieux fourmillent, ne demande pas mieux que de jouir sans peine, et les meneurs parlent de s'emparer de la force sociale. Cette force, créée pour protéger les droits primordiaux des hommes groupés en société, le *suum cuique*, est ainsi appelée à violer ces droits.

Ce mot *social* est ce que Marx appelle un fétiche. Il est adoré parce qu'on lui attribue des pouvoirs extraordinaires, il peut tout

---

[1] Nous disons *presque* pour tenir compte des socialistes, peu nombreux d'ailleurs, qui sont uniquement inspirés par l'amour du prochain. Ils sont de deux degrés : les uns se bornent à souhaiter du bien à leur prochain, les autres vont jusqu'à partager leur avoir avec eux.

renverser, tout transformer et remplacer des peines par des jouissances. C'est le mot par lequel on impose — aux autres — tous les sacrifices possibles. On y ajoute quelquefois, pour le renforcer, le mot *solidarité*. Mais, en général, il faut se méfier des paroles d'un orateur, car l'orateur pense et parle ; la pensée reste dans son intérieur, vous ne la connaissez pas, il la garde pour lui-même, ses paroles seules vont trouver l'auditoire pour l'influencer.

Dans les discours et les raisonnements des orateurs on oppose toujours la société à l'individu, comme si c'était des choses tout à fait différentes. Combien faut-il d'individus pour faire une société ? Autre question : qui des deux est le plus libre?

Ces réformateurs modernes prétendent interdire aux citoyens l'aménagement rationnel de leurs biens ; ils blâment l'épargne chez les travailleurs habiles, et voient de mauvais œil l'accumulation qui résulte de l'économie. On veut empêcher la richesse de se former, celle qui existe, on la revendique, en vertu d'un droit imaginaire, au nom de la société. C'est comme qui dirait : au nom de la jalousie.

Les hommes, qui tiennent le pouvoir public, s'arrogent bien des droits au nom de la société[1]. Ceux qui sont influencés par le socialisme tentent de remplacer l'impôt proportionnel par l'impôt progressif. C'est du moins une des exigences des multitudes actuelles ; elles ne peuvent plus procéder par le pillage, par l'appropriation violente, elles cherchent donc à atteindre leur but par l'impôt. Le dépouillement par l'impôt est cyniquement enseigné par la plupart des socialistes, ils proposent à cet effet la forme progressive qui est toujours plus ou moins arbitraire. Ils sont plus ou moins écoutés par les législateurs, même de ceux qui rejettent les doctrines socialistes. C'est que nous écoutons volontiers les conseils qui favorisent nos vues. Comme on voudrait augmenter les impôts, on consent à demander aux riches plus que leur part.

On recommande donc de plusieurs côtés l'impôt progressif, mais personne ne l'a encore justifié. La jalousie seule y réussirait, mais elle ne s'avoue pas volontiers.

Les socialistes se bornent à dire que l'impôt progressif est un moyen facile d'enlever aux riches une partie de leur fortune, en

---

[1] Le Parlement anglais se vante d'avoir tous les pouvoirs, sauf celui de changer un homme en femme. La toute puissance est toujours une usurpation. En Amérique, les parlements n'ont que les pouvoirs que la nation leur a expressément accordés.

attendant qu'on puisse s'emparer du reste. C'est là une honorable franchise.

Les autres partisans de la progression ne visent pas la suppression complète de la richesse, puisqu'ils sont des bourgeois. Ils désirent d'ailleurs garder chacun ce qu'il possède. Ces politiciens-là ont soutenu un argument assez étonnant, savoir : que l'impôt proportionnel ne faisant pas souffrir les riches autant que les citoyens moins aisés, il fallait imposer aux premiers une charge supérieure à la simple proportion. L'impôt progressif suppose donc que l'État a pour mission de faire souffrir les citoyens. Mais l'État a-t-il vraiment cette mission? Les socialistes de la chaire semblent la lui attribuer; quant à moi, j'ai toujours cru jusqu'à présent que l'État avait cette double mission de protéger les citoyens et de provoquer ou encourager le progrès.

Mais ces doctrines appartiennent à la politique dont les idées ressemblent parfois à des divagations. En matière politique, l'imagination est sans frein, elle peut librement combiner les éléments d'un organisme, tracer un tableau de ce qu'on voudrait réaliser et vous faire croire que c'est arrivé ou que cela arrivera [1].

Il n'en est pas de même en matière économique. Les utopies y jouent un moindre rôle, ces matières ne subissent que faiblement l'influence de l'imagination et du sentiment, elles obéissent généralement à des lois naturelles, indiscutables [2]. La volonté humaine est forcée de respecter ces lois : Ainsi l'homme doit se nourrir, sous peine de mort, et les alouettes ne lui tombent pas toutes roties.Il faut donc — ou il a fallu — travailler. Il y a, à cette règle quelques exceptions,plus apparentes que réelles [3]; mais personne n'a encore prouvé que ces exceptions relativement rares font plus de mal que de bien. Vous direz peut-être que le spectacle de ces rares privilégiés du sort, de ces heureux, fait naître de vilains sentiments,l'envie ou la jalousie. C'est malheureusement vrai. Mais êtes-vous bien sûrs que ces vilains sentiments n'ont pas aussi leur mission ici-bas ? La terre est fertilisée avec des engrais, qui sont des excréments, quand ils ne sont pas des poisons. La jalousie excite l'activité, multiplie les produits, les perfectionne, en réduit les prix et les met à la portée du plus grand

---

[1] En matière religieuse et en matière politique on peut faire croire aux gens ce que l'on veut.

[2] Ceux qui les nient discutent à côté.

[3] Il ne faut pas compter seulement le travail manuel actuel, mais encore le travail antérieur, manuel et mental.

nombre. On reconnaîtra, parmi ces effets, celui de la concurrence.

Nous n'avons fait aucune révélation en mentionnant les lois naturelles de l'Économie, puisque chaque enfant sait qu'il faut manger, seulement il ignore les conséquence de ce besoin. L'enfant peut croire que les effets arrivent sans cause adéquate. mais l'homme a bientôt l'occasion de constater que chaque cause à son effet, et chaque effet sa cause, et s'il a l'esprit sain, il verra bientôt que l'homme lui-même est la cause par excellence de tous les faits sociaux.

Nous ne pouvons que le répéter, les besoins et les facultés de l'homme font naître la plupart des maux sociaux dont on se plaint. Ces maux accompagnent les efforts que font les facultés humaines pour satisfaire ces besoins. Le soleil et la pluie qui font germer, croître et mûrir les plantes devraient nous avoir appris à voir que les plus grands bienfaits sont souvent accompagnés de maux inévitables, causés par la nature des choses. Tout endroit à un envers.

Les utopistes font quelquefois semblant de croire qu'on peut changer la nature humaine ; mais en cherchant à y procéder ils ne touchent ni aux besoins, ni aux facultés, ils proposent seulement des changements dans l'organisation sociale, c'est-à-dire dans les formes extérieures des rapports entre les hommes. En modifiant la coupe du vêtement, les créateurs de la mode laissent comme il est le corps humain,ils l'ornent seulement autrement,c'est comme certains politiciens qui substituent le mot citoyen au mot monsieur croyant ainsi avoir fait faire un grand pas à l'humanité. Les changements dans l'organisation sociale n'influent pas sur nos besoins, ne nous rendent ni plus doux, honnêtes et sages, ni plus disposés à abandonner notre avoir à la communauté. On ne se fie pas volontiers à des systèmes non encore éprouvés. Les deux ou trois petites colonies que des communistes ont créées ne constitueraient pas une expérience instructive pour un grand État, même si elles avaient réussi. Mais elle n'ont pas duré.

Vous êtes-vous rendu compte de la suprême complication d'une affaire qui a tous les jours 38 millions de bouches à nourrir, et en même temps à leur procurer la satisfaction de leur 10.000 autres besoins [1] ? Connaissez-vous quelqu'un qui serait capable de

[1] On peut dire, sans exagération, que les hommes ont 10.000 besoins. Faisant une petite enquête pour mon instruction, j'ai demandé à des socialistes comment ils s'y prendraient pour fournir aux Français le premier des be-

diriger une pareille affaire, surtout si elle était en concurrence avec 14 ou 1500 millions d'individus des autres sociétés qui peuplent la terre?

Il se trouvera sans doute des gens assez audacieux pour s'attribuer le moyen d'obtenir tous les succès quelconques, même celui de changer l'homme en femme ; mais qui les croira? L'immense majorité des hommes sera d'avis qu'il vaut mieux continuer de vivre, malgré ses défauts, avec la société que nous connaissons depuis des milliers d'années, et qui a eu le temps de se perfectionner, — ce dont elle a d'ailleurs largement usé, — plutôt que de nous jeter dans les bras d'une société qui est sortie telle quelle, et sans garantie, de la tête d'un utopiste.

Il faudrait bien des pages pour examiner en détail laquelle des deux sociétés nous offre le plus de chances de bonheur, la société que nous connaissons ou celle que les utopistes nous recommandent, bien qu'il leur soit à jamais impossible de l'établir. (Il est extrêmement facile de prouver cette assertion.)

On peut cependant, en deux mots, donner une idée générale de ce qui les différencie, en disant que l'une est fondée sur l'intérêt personnel et l'autre sur l'intérêt général [1]. Comme la terre a 1.500 millions d'habitants, on peut dire sans exagération que l'intérêt personnel a des centaines de millions de soutiens ; quant à l'intérêt général on ne trouvera jamais qu'un petit nombre d'individus disposés à se sacrifier pour des autres.

Si les moralistes mettent l'intérêt général, comme mobile, au-dessus de l'intérêt personnel, c'est qu'ils croient avec raison que la poursuite de l'intérêt général impose des sacrifices, tandis que la culture de l'intérêt personnel produit des avantages. Nous ne contestons pas cette supériorité morale, mais le sacrifice, quand il consiste en actes et non en paroles, est bien rare.

En réalité, ce qu'on trouvera généralement dans les hommes, c'est la tendance à soigner leurs intérêts. Ils sont tout disposés à le faire, la nature les y pousse; mais combien de fois sont-ils trop paresseux, trop négligents, trop nonchalants pour se donner cette

---

soins, le pain? Pas un seul n'a pu me répondre. Il ne s'agit pas seulement de faire une boulangerie coopérative, ce qui serait un jeu d'enfant, mais de faire que chacun trouvât tous les matins son pain cuit et ait de quoi le payer, car il faudra toujours payer, peu importe la forme de la monnaie.

[1] L'intérêt personnel = individualisme; intérêt général = socialisme. Le socialisme prétend faire travailler tous à la satisfaction des intérêts de chacun.

peine! Ces vices et défauts[1] pèsent par leurs conséquences sur d'innombrables individus, mais après avoir défalqué le considérable déchet qui en résulte, l'ensemble des hommes restant font énormément d'efforts pour se procurer leur nourriture et la satisfaction de leurs autres besoins. Sans leur coopération aucune organisation n'y réussirait.

Parlons maintenant de l'intérêt général. Tout le monde ne connaît pas cet intérêt. Des millions d'hommes n'y pensent jamais. D'ailleurs, pour l'apprécier, il faut de l'étude, de la réflexion, de l'expérience, des qualités diverses. Il reste cependant encore un bon nombre de gens aptes à s'en occuper utilement. Mais veulent-ils le faire? Comme les services publics rapportent au moins de l'honneur et souvent de l'argent, on ne manquera pas de personnes pour accomplir cette tâche, mais dans le plus grand nombre de cas, comment s'en acquittent-elles? Combien ne s'est-on pas plaint de la négligence, de l'indifférence, de la partialité, de la mauvaise foi, même de la haine des fonctionnaires, des employés, des ouvriers, des domestiques et de tous ceux qui sont chargés des intérêts d'autrui. On en a trop parlé pour que nous insistions[2]; nous devons même dire qu'on n'a pas assez tenu compte de leur vertu à ceux qui, dans le nombre, se sont distingués par leur dévouement.

La société dans laquelle les hommes sont mus par l'intérêt personnel a naturellement ses défauts, mais elle agit [3], elle offre

---

[1] La paresse et la nonchalance vis-à-vis de ses propres intérêts légitimes est bien souvent une cause de ruine ou de misère.

[2] Il importe cependant de dire que sous le régime communiste, les fonctionnaires seront chargés de mille fois plus de soins que de nos jours... et de plus intimes et délicats.

[3] Nous venons de lire, dans le *Siècle* du 25 juillet 1900, les deux notes ci-après, publiées à la suite l'une de l'autre, qui donnent une juste idée des deux intérêts :

IL Y A 64 ANS... (*Intérêt général*).

... On résolut de restaurer quelques parties de la Sainte-Chapelle, ce bijou d'architecture. Et l'on se mit à l'œuvre.

On commença par entourer sagement, avec une prudence louable, le gracieux monument d'un échafaudage et les travaux se firent...

Les choses furent menées rondement, si rondement qu'avant hier 16 juillet 1900, on enlevait définitivement l'échafaudage qui masquait la Sainte-Chapelle depuis le mois de juin 1836.

LES DEUX SALONS (*Intérêt personnel*).

Les deux Salons rivaux, — Champs-Elysées et Champ-de-Mars — frater-

aux individus qui la compose des garanties d'ordre, de sécurité, d'activité, même de progrès, qu'une société, qui sera censée mue par l'intérêt général, ne connaîtra jamais.

1° D'abord, l'intérêt personnel saura et voudra faire le nécessaire. En le faisant au profit de *chacun*, elle le fait au profit de tous [1].

2° L'intérêt personnel étant implanté en nous par la nature, il agit souvent automatiquement, sans en avoir conscience. Lorsqu'un danger vous menace, avant d'avoir le temps de refléchir, vos membres font d'eux-mêmes le mouvement protecteur que la situation comporte. Bien des fois un mouvement inconscient vous a sauvé.

3° Le meilleur moyen d'assurer l'accomplissement d'une œuvre d'intérêt général, c'est d'en charger l'intérêt personnel ; en tout cas, elle serait accomplie ainsi aux moindres frais.

Si la France pouvait faire subir une pareille opération à son budget, nous économiserions au moins 500 millions par an.

L'intérêt général, sauf lorsqu'une excitation spéciale existe naturellement ou fonctionne artificiellement, est un très faible moteur. Le plus souvent il est mal renseigné, par ignorance ou par des individus intéressés à mentir. Le très grand nombre est indifférent à une foule de choses publiques, où il ne voit pas son intérêt étroit. La loi économique du moindre effort, qui est si puissante et si bienfaisante, bien que son action s'applique à tout travail, à toute production, n'agit normalement qu'en matière d'intérêt personnel. En matière d'intérêt général, elle fonctionne assez rarement [2].

---

niseront aux prochaines expositions annuelles. Les deux Sociétés se partagent le Grand Palais.

MM. Jean-Paul Laurens, président de la Société des Artistes français, et Carolus Duran, président de la Société nationale des Beaux-Arts, ont fait tenir à M. Roujon (six mois à l'avance) une lettre, avec quelques plans annexés, désignant les emplacements que chacune de ces Sociétés a le désir d'occuper respectivement dans le Grand Palais.

C'est le hasard qui les a ainsi réunis.

[1] N'oubliez pas que la société est composée d'individus.

[2] Loin de compter sur la diminution de l'effort moral dans les sociétés futures, sur la spontanéité absolue du travail et de toutes les vertus, rappelons-nous, au contraire, que le sentiment du devoir perd de sa force à mesure que s'élargit, s'éloigne et devient plus abstraite, la société envers laquelle l'individu se sent obligé. ALFRED FOUILLÉE. *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1900, page 491.

Les preuves abondent, surabondent ; prenons donc un exemple dans l'actualité, au moment où j'écris ces lignes, tous les journaux en sont pleins. Il fait une chaleur accablante et tout le monde emploie plus d'eau qu'en temps ordinaire. Ceux qui paient l'eau d'après les indications du compteur en usent, mais ne la gâchent pas, car c'est à leurs frais. Ceux qui habitent une maison où les locataires sont nombreux, ont généralement un forfait, le propriétaire fournissant à ses frais l'eau avec l'appartement. Or, il paraît que par ce temps caniculaire (juillet 1900) la plupart des locataires ont ouvert chez eux le robinet et ont laissé couler l'eau jour et nuit pour se rafraîchir. Cet emploi supplémentaire n'ayant pas été prévu, l'eau potable disparaissait dans les réservoirs et la ville était menacée d'être privée du nécessaire. L'administration se vit donc, ou se crut obligée de prendre des mesures de préservation et ferma les réservoirs de 11 heures du soir à 6 heures du matin.

Les particuliers qui laissaient ainsi couler l'eau ne pensaient évidemment qu'à eux — chacun pour soi, Dieu pour tous — et point du tout à l'intérêt général. Ils dépensaient peut-être un tonneau d'eau pour jouir d'un avantage équivalent à une carafe d'eau fraîche. Les gardiens de l'intérêt général — les journaux — attaquèrent les défenseurs de l'intérêt général et s'abstinrent de blâmer les particuliers qui avaient gaspillé l'eau appartenant à tous.

Il est inutile d'insister. Cependant, pour prouver que l'homme se préoccupe peu de l'intérêt général, constatons que les mouvements instinctifs, inconscients, sont tous inspirés par l'intérêt personnel. Deux ou trois personnes s'arrêtent sur le trottoir pour causer, presque jamais elles ne prévoient que le public veut passer. Elles pourraient cependant aisément se ranger d'un côté. Et souvent les rues sont encombrées.

Une mère est avec son enfant à la promenade publique. L'enfant salit le banc en y étendant du sable, avez-vous déjà vu une mère l'en empêcher en disant : mais si quelqu'un a besoin de s'asseoir ? Chacun pour soi, etc.

Le public qui monte en chemin de fer, en omnibus, en bateau à vapeur, ne se place-t-il pas presque toujours selon son intérêt très personnel, sans tenir le moindre compte de la nécessité de placer la généralité des voyageurs. Cela se voit partout et toujours.

Pour abréger, bornons-nous à mentionner l'intérêt des groupements professionnels. Parce qu'il y a beaucoup d'individus, vous

croyez qu'il s'agit d'un intérêt général? — Erreur! c'est un intérêt personnel collectif, le plus féroce de tous. Pourquoi plus féroce? Parce que l'union fait la force. Se sentant plus forts, plus près du succès, il le leur faut à tout prix. Or les groupements sont innombrables : Prêtre : intérêt du clergé ; officiers : intérêt de l'armée ; agriculteurs, avocats, instituteurs, ouvriers, patrons, professionnels de toutes sortes [1]. Le vrai intérêt général lui-même est souvent tyrannique et haï ...et battu.

Avant de continuer à montrer que l'intérêt personnel est un moteur bien plus puissant, et souvent bien plus sûr que le sentiment d'intérêt général, je dois me défendre contre un reproche que la mauvaise foi voudra me lancer à la figure. Elle dira que je défends l'intérêt personnel, que je l'approuve.

Ce serait un audacieux mensonge.

Je n'approuve aucun des défauts que je constate. Si j'avais créé les hommes, je ne les aurais doués que de vertus. J'en aurais fait des anges. Le créateur céleste, qui avait sans doute ses raisons, a fait un très petit nombre seulement d'hommes-anges (des deux sexes), un assez grand nombre d'hommes-diables (idem), et une multitude d'hommes plus ou moins moyens. Encore une fois, je ne les ai pas faits, je les décris.

Et puisque l'homme est comme il est, l'homme moyen — vous, moi, et presque tout le monde — les actes sociaux, les actes de la plupart des hommes doivent s'en ressentir, car c'est toujours l'homme qui agit. S'il est seul en scène, personne ne contestera que son action est individuelle ; si plusieurs hommes combinent leur action, ce sont plusieurs individus qui exécutent une volonté unique qui sort d'une ou de plusieurs têtes. Si la volonté est à la fois le produit de nombreux cerveaux, elle peut être qualifiée de sociale. Néanmoins si des individus sont chargés de l'exécution de la tâche, ils exercent par là même une action personnelle plus ou moins influente. Si ceux qui ont conçu l'idée la mettent eux-même à exécution, comme les 800 cordonniers de Fougères qui ont détruit ces jours-ci la fabrique de leur patron, ils ont le droit de parler d'un acte « social »

Une question : Est-ce que les 800 ouvriers de Fougères n'étaient pas mus aussi — un peu — par intérêt personnel ?

---

[1] Lors d'une récente discussion sur l'amnistie dans le Comité général socialiste, M. Vaillant a dit : « Ce qui nous importe, à nous socialistes, c'est d'arracher au bagne et à la prison les hommes de notre parti ». L'*Aurore* du 29 juillet 1900. Et c'est les socialistes, les amis de ceux qui souffrent, qu'on veut charger de l'intérêt général. — Qui trompe-t-on ici? — Soi-même.

Cette question n'est pas tout à fait oiseuse, car il importe de savoir comment l'intérêt personnel, qui fait partie de la nature humaine, qui a existé en tous les temps, qui agit dans tous les pays et sous tous les régimes — république ou monarchie, civilisés ou sauvages — sur les sages et les bêtes, les riches et les pauvres de toutes les régions, qui se trouve dans tous les hommes sains d'esprit qui ont des muscles et des nerfs... comment cet intérêt personnel, qui est indiscutable, se comportera sous le régime socialiste?

C'est une question d'importance majeure.

Si quelqu'un répond : il n'y aura pas d'intérêt personnel, on peut lui rire au nez. Il manque d'intelligence, ou ne dit pas sa pensée. Quel horrible danger ne court-on pas, en essayant de culbuter toutes choses dans la vie intime et publique de notre vieille société, sans s'être fait une idée nette des effets que ces profonds et innombrables changements produiront sur la vie des hommes!

Il y a des gens qui, contrairement à l'expérience de tous les siècles et de tous les pays disent : l'homme est bon, tout s'arrangera facilement. — Utopie! — En fait, les bons sont beaucoup moins nombreux que les méchants, par conséquent dans les luttes, ces derniers pourront bien l'emporter ; dans la pratique on ne fera qu'exciter les mauvaises passions, l'envie, la jalousie, la convoitise.

On sera peut-être d'avis que nous insistons un peu trop sur les mauvais côtés de la nature humaine. En vérité ce sont plutôt les orateurs qui insistent par trop sur les bons. Ils glorifient sans cesse l'humanité, vantent ses (prétendus) progrès moraux, notamment dans l'amour du prochain. Selon ces orateurs, les mauvais sentiments, la haine, l'assassinat ont disparu, la guerre est remplacée par la paix universelle et perpétuelle, les hommes se traitent en frères profondément unis, les tribunaux sont supprimés. Hélas, tous les faits démentent ces déclamations si souvent applaudies, nous n'avons rien exagéré, nous constatons fidèlement la marche des événements et en tirons les conséquences logiques, comme c'est le devoir de l'économiste. Il est vrai que de nouveaux économistes ont surgi qui nous font un reproche de notre sincérité; ils n'admettent dans leurs raisonnements que les faits qui leur conviennent, ils nient les autres ou les déclarent immoraux.

Parmi eux, les uns n'ont pas voulu admettre que l'intérêt per-

sonnel ou l'égoïsme (1) soit le principal mobile ou moteur économique. Ils ont dit que l'homme n'est pas seulement égoïste, qu'il est aussi altruiste. — Les économistes ne l'ont jamais contesté. — Le cœur humain a de la place pour des sentiments opposés, parfois contradictoires. Or, dans l'intérêt de leur polémique, les néo-économistes se cramponnent à la difficulté qu'on éprouve de savoir avec certitude d'un acte économique quel est bien réellement le sentiment qui l'a inspiré. Quand on n'a pas la certitude, disent-ils, on doit s'abstenir. Pas d'abstraction, de généralisation, d'hypothèse est leur mot d'ordre.

C'est là l'objection d'un adversaire qui veut avoir raison à tout prix. Dans aucune science on ne connaît tous les cas, tous les faits, il est souvent nécessaire de généraliser, quelquefois même de partir d'hypothèses, pourvu qu'on ne cesse pas de vérifier, d'approfondir. En ce qui concerne spécialement l'intérêt personnel ou l'égoïsme, nous avons une surabondance de documents, et nous pouvons considérer comme négligeables les objections des socialistes de la chaire.

Certains auteurs prétendent qu'on voit dans « l'égoïsme » un trop fréquent et trop puissant mobile en matière économique, et se permettent de qualifier la science économique d'immorale. Peut-on prendre au sérieux une pareille vue ? On est plutôt tenté de la prendre pour de l'hypocrisie. La science ne recommande pas les défauts qu'il lui arrive de constater en étudiant la nature humaine, et c'est fausser la science que de combiner des arguments de manière, non à faire jaillir la vérité, mais à accommoder les doctrines pour plaire à des opinions plus ou moins..... à la mode.

En somme, la science qui expose la vérité n'est ni morale, ni immorale, lors même que les faits dont il est question méritent le blâme, et le reçoivent [2] ; mais la connaissance de la vérité est indispensable pour réformer, pour diriger, pour gouverner,

---

1 On se sert du mot égoïsme pour faire croire que tous les hommes poussent l'amour de soi au-delà des limites que la morale peut approuver.

2 Que l'homme ait besoin d'une certaine dose d'amour de soi qui prend la forme de l'intérêt personnel, on ne saurait le nier. La morale nous commande de soigner notre santé, d'être prévoyant, économe, etc. Il y a des devoirs très profitables. C'est généralement l'exagération qui est immorale ; et comme les néo-économistes qui désirent plaire aux socialistes affectent de dire toujours *égoïsme* comme si tout le monde exagérait... ils oublient que, dans ce cas, les socialistes et eux-même exagèrent. Ils ne sont certes pas meilleurs que les autres. Mais pas du tout.

et cela justement de nos jours, où évidemment des crises se préparent par suite des erreurs qui se répandent, qu'on propage avec ardeur, et dont on peut prévoir les effets. Citons quelques faits que précisément nous avons sous les yeux.

Le *Siècle* du 18 juillet 1900 publie un article intitulé : *le Socialisme et le capital*, de M. Yves Guyot. L'article commence ainsi :

« L'Encyclopédie populaire illustrée du xxe siècle », publie un volume intitulé : « Le socialisme », sous la direction de notre ami M. F. Buisson.

M. F. Buisson dit dans son introduction :

Pour le vingtième siècle, le mot « socialisme » ne désigne plus ni un parti, ni une école, ni un système. C'est le nom générique sous lequel on sait très bien ce qu'on entend, alors même qu'on serait embarrassé de le définir rigoureusement : il désigne un ensemble de doctrines, d'aspirations et de mouvements politiques et économiques qui, sous des formes diverses, tendent au même but : instituer un état social meilleur et plus juste qui assurerait à chaque individu, sans exception, le moyen de se développer intégralement.

M. Yves Guyot ajoute :

Ces derniers mots nous font croire que le socialisme de M. F. Buisson n'est que l'individualisme ; car qu'est-ce que l'individualisme ?

C'est le régime social et politique qui permet à chaque individu d'atteindre le maximum de développement dont il est capable. »

Quant à nous, nous ferons remarquer que, selon M. F. Buisson, le socialisme, c'est le besoin qu'éprouvent la plupart des hommes de jouir, eux aussi, de tout le bien-être dont les heureux de ce monde sont comblés. Cela s'appelle, selon l'âpreté de ce besoin, et selon le tempérament des gens, envie, jalousie, convoitise, sentiments qui ne contribuent pas au bonheur des hommes

M. Yves Guyot critique plusieurs passages du livre de M. Buisson, que nous passons pour abréger et il parle ensuite du capital. Il nous apprend que le volume précité définit le *capital* par « du travail accumulé ». C'est la définition de Mill (le père John-Stuart M.), mais elle est mauvaise, car le travail ne s'accumule pas, il disparaît au fur et à mesure qu'il s'accomplit. Seuls les résultats du travail peuvent s'accumuler, ce qui est fort diffé-

---

[1] C'est comme cela qu'on définit les utopies. M. Buisson se pose ici comme utopiste. (Comparez la définition de M. Yves Guyot à celle de M. Buisson.

rent, comme le prouve M. Y. Guyot, et comme nous l'avons plusieurs fois démontré dans nos publications. Du reste, les produits accumulés sont de la richesse et non du capital ; pour que cette richesse devienne du capital. *il faut l'employer à la production*. Le capital est un moyen de production.

Voici maintenant un autre passage de l'article que nous examinons :

« Pourquoi ont-ils choisi parmi les diverses définitions du capital, donnée par les économistes, celle de James Mill ? C'est qu'elle leur permet de dire :

Ils entendent que cette accumulation de valeur travail reste la possession de celui qui l'a produite, de l'individu travailleur, ou de la collectivité.

Ce paragraphe est suivi de celui-ci, qui me paraît manquer de clarté :

En outre, il considèrent cette accumulation de « valeur travail » eomme stérile, incapable de s'accroître par elle-même, susceptible seulement d'être consommée soit par l'individu, soit par la collectivité.

Mais la consequence est beaucoup plus nette.

Partant de là, les sccialistes estiment que le capital, devenu propriété privée, constitue une usurpation, toutes les fois qu'il n'est pas en la seule possession de celui qui a pu le produire, c'est-à-dire le travailleur.

Autrement dit, le capital, entre les mains du capitaliste, est la conséquence d'une usurpation, d'un détournement de fonds, d un vol. »

Le 2e alinéa de ce passage (« Ils entendent... ») exprime une sottise, un non-sens, comment M. Buisson a-t-il pu le laisser passer sans protester ? Pierre fait un travail pour quelqu'un, ce quelqu'un le paie, à qui appartient le produit du travail ? Un homme qui est sain d'esprit peut-il croire que c'est à Pierre ? Proudhon a dit que l'ouvrier cordonnier qui a fait des souliers ne pourrait pas les acheter pour le salaire qu'il a reçu. Et le cuir, etc., dont le soulier est fait, l'ouvrier l'a-t-il fourni ? Si je lui avais posé la question, il m'aurait sans doute répondu : Le cuir, etc. l'ouvrier cordonnier l'aurait trouvé dans les alouettes qui lui tombaient toutes roties dans le bec. Il aimait, comme on sait, esbrouffer le public par des mots extraordinaires.

Le 3e alinéa, qui commence par les mots « En outre », dit une autre sottise, qui est uniquement inspirée par l'envie la plus caractérisée. Puisqu'on n'a pas de capital soi-même, on ne veut pas

qu'un autre s'en procure par accumulation. Analysons le passage : « Valeur travail ». — Qu'est-ce ? Une expression qui n'a pas de sens. Il n'y a pas de *valeur travail*, c'est tout au plus une poudre à jeter aux yeux d'un ouvrier ignorant... et croyant. Cette « valeur » là se mesure-t-elle au litre, au mètre, au kilogr. ? Est-ce une chose qui se mange ou se boit ? On le voit, il n'y a pas là une matière accumulable, car le travail consiste en mouvements qui passent comme les éclairs : un coup de marteau, de bèche, de lime, etc., donné, les paroles une fois prononcées, autant en emporte le vent.

Ce qui peut exister après le travail, c'est son produit, mettons, un marteau. Si ce marteau reste accumulé sur le tas, il est naturellement stérile, mais si l'homme s'en fait un instrument, le marteau devient productif ; grâce à la main qui le dirige, il produit les œuvres que sa nature comporte. Vous pensez peut-être comme moi qu'en écrivant accumulation on ne pensait ni au marteau, ni à la bèche, mais aux billets de banque dont dispose le capitaliste et dont il tire un intérêt, quand il les fait *travailler*. « L'accumulation est seulement susceptible d'être consommée, soit par l'individu, soit par la *collectivité*. » Cette phrase est-elle habile ou grotesque ? Le mot collectivité est prononcé, voilà où l'on voulait en venir.

Si l'espace le permettait, nous montrerions que toutes les doctrines du socialisme ont pour but d'empêcher de renaître la richesse qu'il ne possède pas, qu'il parviendra peut-être à détruire. C'est le seul point où l'on montre une peu de prévoyance — la jalousie veille — mais on ne semble pas penser un moment à la terrible réaction qui suivra les bouleversements qu'on prépare. Pourquoi y penserait-on ? N'a-t-on pas exprimé l'opinion que dès qu'on aura supprimé la propriété individuelle, les hommes changeront de caractère, ils cesseront d'être égoïstes et deviendront des altruistes prêts à tous les sacrifices !

Dans tout ce que nous lisons sur les matières à l'ordre du jour, nous voyons que personne ne tient compte de la nature des choses. On semble ignorer que chaque chose à deux côtés, l'endroit et l'envers, celui que vous préférez et celui que préfèrent les autres. Nous venons de faire allusion au congrès de la protection légale des travailleurs (manuels). Les orateurs ne parlent qu'en faveur de l'une des classes en lutte, par conséquent, personne n'a rien dit qui pût faire avancer la science. Il est possible d'ailleurs que, parlant à *un* parti, chacun n'ait dit que la moitié

de sa pensée. Réserve-t-on l'autre moitié pour l'inévitable réaction ?

On veut limiter les heures du travail, tout en élevant les salaires (on appelle cela : fixer un *minimum*). Si l'on réussit, les prix de toutes choses seront élevés, tout sera plus cher... l'ouvrier aura-t-il plus de bien-être ?

On parle aussi de supprimer le travail de nuit, à qui ? Aux ouvriers ? Et de quel droit ? On dit que la force prime le droit. — Ç'a en a l'air. — Empêcherait-on aussi les non-ouvriers de travailler la nuit ? Cette faculté sera toujours laissée au malfaiteur, qui aura le champ libre, car les agents de police — les ouvriers de la sécurité — voudront passer la nuit dans leur lit. On pourra aussi, si l'on n'est pas ouvrier, travailler la nuit dans sa chambre, en se cachant, de crainte d'éveiller la jalousie des paresseux qui gagneront moins.

Et les coopérateurs, qui viennent d'avoir leur congrès, pourront-ils travailler la nuit ? Cela dépend de l'appréciation : sont-ils patrons ou ouvriers ? Les sociétés de producteurs sont évidemment des patrons, alors la nuit leur appartient. C'est douteux pour les sociétés de consommation, qui ne cherchent qu'à acheter à meilleur marché. En principe, les économistes sont bienveillants pour les coopérateurs, qui ne prétendent pas bouleverser la société et mettre toutes choses sens dessus dessous. Seulement la coopération n'est pas plus une panacée que tout autre détail d'organisation et leur succès dépend en premier lieu des qualités des membres de ces sociétés. Tout le monde ne s'en rend pas encore compte comme le montreront quelques passages que nous allons citer d'après l'*Aurore* du 19 juillet 1900.

« Les discussions si intéressantes de la dernière journée du congrès des sociétés de consommation ont mis en relief de la manière la plus saisissante la nécessité pour les travailleurs de former une seule masse internationale, s'ils ne veulent pas déplacer simplement la concurrence et, au lieu d'en souffrir entre individus, de la subir entre groupes de coopératives ou entre nations.

« Il faut donc que dès à présent les sociétés se fédèrent par régions, centralisent leurs besoins, établissent une agence nationale qui se mettra elle-même en rapports constants avec les agences nationales des autres fédérations : c'est alors que les marchés passés par masses immenses au profit des innombrables coopérateurs défieront les manœuvres d'accaparement des capitaux concentrés dans les trusts...

« Les coopérateurs ont décidé que la Bourse coopérative et le

Comité central se mettraient en mesure de fonder l'agence centrale qui recevrait les commandes d'achat des fédérations régionales : le consommateur ne sera donc plus obligé de subir les prix imposés par les trusts commerciaux, ni le prélèvement du petit commerce. Toutes les forces humaines gaspillées dans la besogne de transmission des produits pourront s'employer à la production et accroître l'abondance générale, étant bien entendu que les sociétés de production, de leur côté, réaliseront la même entente. Aussi le congrès a-t-il voté à l'unanimité que toutes les coopératives étaient invitées à réserver leur commandes à la Verrerie ouvrière, organe de production du prolétariat tout entier.

« Et on a fait observer avec raison qu'à l'avenir, loin de mettre de nouvelles sociétés de production en concurrence les unes avec les autres, il fallait les coordonner et établir entre elles l'harmonie indispensable.

« Le congrès a de même adopté à l'unanimité les avis relatifs à la journée de travail de huit heures et au salaire minimum que les coopératives devront observer afin de donner l'exemple de l'harmonie dans les conditions du travail. C'est ainsi que s'est affirmée la pensée maîtresse du nouveau mouvement coopératif. Il n'a plus pour objet uniquement l'amélioration égoïste et individuelle des co-associés, mais il est à la fois un moyen d'action, d'éducation et de préparation pour l'abolition du salariat et du régime concurrentiel, bases du mercantilisme.

« Le congrès a traité également, avant de se séparer, la question des patentes : il s'agit là d'un point de détail, d'une tactique sur laquelle les avis peuvent différer, mais qui peut être laissée pour le moment au libre choix des diverses sociétés. La pratique montrera bientôt que, si l'on veut véritablement généraliser l'action des sociétés de consommation, il est nécessaire de les mettre en contact avec le public. »

Le lecteur saura bien commenter ces passages, où l'harmonie joue un si grand rôle ; nous nous bornons donc à rappeler que, selon la jurisprudence, la société doit prendre patente si, comme tout autre épicier, elle veut vendre ses marchandises à des clients qui ne font pas partie de la société de consommation.

Signalons encore un autre point. Nous trouvons dans la *Revue politique et parlementaire* un article sur le Fédéralisme économique M. Colrat, en annonçant un ouvrage de M. Boncour, plaide en faveur du fédéralisme que cet auteur recommande. Nous ne pouvons ici traiter la question à fond, nous devons nous borner à quelques citations et quelques observations.

M. Colrat dit (p. 120). « Nous savions déjà par Augustin Thierry et par des travaux plus récents que les anciennes corporations étaient issues de simples mutualités. Au moment où la conquête des libertés municipales permit au bourgeois de s'organiser librement, les corporations groupèrent en un seul faisceau, au sein de la commune, les éléments disséminés que nous avons vus manifester son origine. Elles cessèrent alors d'être seulement une mutualité facultative pour devenir un groupement professionnel obligatoire et réglementant le travail. » Au profit de qui? Des patrons.

Plus loin (p. 121) nous lisons : « Le malheur est qu'il n'y a guère d'évolution tout à fait pacifique et de souveraineté qui se puisse établir sans coup férir. De ce que les syndicats poursuivent leur marche normale en s'orientant vers le groupement *obligatoire*, il n'en résulte point que leurs actes soient louables et même licites... M. P. Boncour aime les syndicats d'un amour trop clairvoyant pour leur permettre l'assassinat, les coups et blessures, les violences et les brutalités... » Non cela, il ne le permet pas, mais il permet l'interdiction, la proscription, l'excommunication et ce qui s'y rattache. Tant pis pour ceux qui ne sont pas de l'avis de la majorité. Les plus forts disent aux plus faibles : obéissez ou crevez.

Tous les esprits libéraux seront de notre avis que ce serait une chose abominable que d'accorder de pareils pouvoirs « souverains », à une corporation ou à un syndicat, comme on dit maintenant. Et pourquoi l'accorderait-on? Parce que cela permettrait aux gens de la profession de gagner plus d'argent? Nous ne trouvons pas cette raison suffisante.

M. Colrat croit avoir trouvé un puissant argument en faveur des « syndicats souverains » en citant les sociétés des auteurs dramatiques. « Cette société règle aujourd'hui d'une manière souveraine les rapports des auteurs avec les directeurs des théâtres. Elle a établi les prix, les dédits, les délais, les clauses pénales..... et quoiqu'en droit il reste loisible à tout auteur de traiter directement avec un directeur, dans la réalité nul ne peut user de ce droit — sinon par ruse et sous le manteau — car si quelque directeur tentait de se soustraire à la Souveraineté de la société, la société le priverait de son répertoire, c'est-à-dire qu'elle interdirait à ses membres son établissement. » Vous croyez peut-être que cette « souveraineté professionnelle » a été utile au pays, à l'art, à l'humanité: « Le résultat a été *pour les auteurs* une *incroyable élévation des salaires*[1], et en même temps

[1] Et pour le public, de combien a-t-on augmenté le prix des places?

un inestimable accroissement de dignité. » (L'argent qu'on a dans sa poche fait toujours cet effet sur la dignité.)

Avec tout cela vous pouvez lire, p. 124 de la *Revue*, qu'on considère ce moyen de s'enrichir comme une réaction contre l'individualisme ! ! !

Concluons. On peut tout soutenir, tout faire croire au public, sauf que l'homme est généralement l'artisan de son sort, et que toutes les organisations politiques, économiques et sociales sont ce que les hommes les font. Par cette raison, la réforme du parlementarisme dont il est question et qui consiste à changer plusieurs points d'organisation ne saurait avoir le résultat désiré. Dans un récent article d'une importante Revue, nous lisons : « Si c'est la médiocrité du personnel parlementaire qui fait obstacle au parlementarisme, et si cette médiocrité dérive d'un mode défectueux du suffrage, il faut, pour améliorer le personnel, améliorer avant tout le mode de suffrage. »

L'auteur a raison quand il pense que si le parlement laisse à désirer, c'est que les membres ont été mal choisis, et que si les choix sont mauvais, c'est que la faute en est aux électeurs. C'est, certainement, essentiellement leur faute. Mais c'est une faute qui provient de l'intérieur et non de quelque organisation extérieure.

Vous croyez peut-être que pour améliorer les choix, l'auteur propose de perfectionner les hommes, d'élever leur niveau, de les rendre plus instruits, plus honnêtes, plus dévoués à la patrie ? Nullement; il propose seulement de les organiser autrement... et même plus mal. Le suffrage universel mêle les bons électeurs et les mauvais, les électeurs instruits et les ignorants, etc., il en résulte une moyenne bien médiocre où les mauvais l'emportent même parfois.

Au lieu du suffrage universel pur et simple on veut établir des groupes professionnels d'électeurs : les agriculteurs nommeront leurs représentants, les commerçants, les industriels, etc., etc., les leurs. On a essayé de ce système et l'on s'en est mal trouvé. Chaque groupe professionnel défend ses intérêts particuliers avant ceux de l'État, et avec une extrême âpreté. Le mandat impératif gouverne. Les transactions entre les partis sont difficiles et causent souvent des sacrifices. Les hommes n'étant pas devenus meilleurs, ils seront plus forts pour le mal.

La proposition de donner plus de pouvoirs au Président ne garantit nullement que l'Élu saura les bien employer. Avant la réforme il ne faisait pas assez, après, il fera trop. Si vous le faites élire par le pays — au lieu d'en charger les deux chambres, vous

aurez probablement un plus mauvais choix, et de plus, la presse aura le temps et l'occasion de démonétiser d'avance le chef de l'État. On lui aura attribué tous les défauts, tous les vices du vocabulaire politique et social. On lui ôtera son prestige, celui qui vous semble avec raison indispensable.

En résumé, l'homme est la matière première de la politique, c'est avec l'homme qu'on la fait ; tant que cette matière ne sera pas meilleure, le produit ne le sera pas non plus. Et ce que nous disons des hommes politiques, nous le répétons relativement à ceux qui voudraient mener la société : elle est comme les hommes la font. Les partis se valent. Dans tous les cas, la classe qui forme la foule non instruite,et le plus souvent sans éducation, n'est pas et NE PEUT ÊTRE supérieure à l'autre. La société n'est qu'un groupement d'hommes, elle ne peut être qu'un composé de leurs qualités et de leurs défauts.

MAURICE BLOCK.

L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

La coopération se présente sous deux aspects et il est aussi naturel, en théorie, de former une association pour fabriquer et se partager le bénéfice du travail que de se réunir pour acheter en commun les objets de consommation. Les deux formes se complètent l'une l'autre et l'Exposition d'Économie sociale nous les montre toutes les deux. Elle les montre, d'ailleurs, dans les mêmes conditions de confusion et si le défaut de méthode rend l'étude de la coopération de consommation difficile, c'est à une quasi-impossibilité qu'on se heurte pour étudier la coopération de production. Des tableaux graphiques sont accrochés à quatre ou cinq mètres de hauteur. Il y en a en haut ; il y en a en bas. C'est confondu avec d'autres matières et là comme dans les autres parties de l'exposition que nous avons déjà étudiées, il est impossible au visiteur d'avoir une vue synoptique et de dégager une idée générale de ce qui lui est présenté.

I

La pensée première de la coopération de production semble antérieure à celle de la coopération de consommation. En septembre 1831, Buchez fondait une association de menuisiers où les ouvriers étaient admis sans autre apport que leurs outils. Elle était administrée par un comité de cinq membres, renouvelable chaque année. Cette association était perpétuelle ; le fonds social était inaliénable et indivisible. Il devait s'augmenter indéfiniment par des prélèvements sur les bénéfices. L'entreprise ne devait pas être un capital possédé par l'ouvrier ; toutes les épargnes étaient abandonnées pour l'amélioration du sort des travailleurs futurs et le développement de l'idée coopérative. Cette conception relevait

surtout du communisme. Elle voulait des apôtres plutôt que des artisans soumis aux exigences ordinaires de la vie. Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'association imaginée par Buchez n'ait jamais fonctionné.

Est-ce de son rêve chimérique que naquit, en 1834, l'association des bijoutiers en doré? On ne saurait l'affirmer. Mais il semble bien que cette association fut la première coopérative de production. Elle trouva d'abord peu d'imitateurs. La République de 1848 voulut stimuler les initiatives et le décret du 5 juillet ouvrit un crédit de trois millions de francs « destiné à être réparti entre les associations librement contractées soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers ». Beaucoup d'associations se formèrent en effet ; en peu de temps, les demandes de prêts affluèrent ; il aurait fallu une quarantaine de millions pour les satisfaire. La plupart d'entre elles durent être rejetées ; les sociétés essayèrent de se passer du concours que l'État leur avait imprudemment fait espérer. De 1848 à 1851, il s'en constitua environ deux cents qui végétèrent péniblement, rejetant sur le gouvernement la responsabilité de leurs embarras. Elles finirent par disparaître à peu près toutes durant les premières années du second empire, sans même que celles qui avaient eu part à la répartition des trois millions pussent, pour la plupart, rembourser les avances qu'elles avaient reçues.

Des sociétés fondées à cette époque, une seule existe encore : celle des ouvriers en limes, constituée par actes notariés des 27 septembre et 3 octobre 1848. Elle avait obtenu une subvention de 10.000 francs et elle se composait alors de 12 associés qui apportaient quelques économies, un certain matériel et leurs outils particuliers. Malgré les difficultés des débuts, elle put rembourser le prêt qui lui avait été fait et ses affaires ont pris un développement assez considérable. Elle compte actuellement vingt-quatre membres et elle reste ouverte à tous les ouvriers de la corporation. L'apport de chaque sociétaire est fixé à un minimum de 8.000 francs et à un maximum de 10.000 francs. Les sociétaires sont tenus, jusqu'à concurrence de 2.000 francs, de laisser dans la Société leur part de bénéfices et les intérêts du capital qui leur est propre. Au-dessus de cette somme, ils peuvent toucher l'intérêt de leur capital, mais leur part de bénéfices est retenue tant que leur mise sociale n'a pas atteint le chiffre statutaire. Cette association, qui fabrique surtout des limes d'horlogerie, a un chiffre d'affaires d'environ 150.000 francs par an. La main-d'œuvre entre à peu près pour moitié dans cette somme. Les matières premières et les

objets fabriqués en magasin et dans l'atelier représentent une valeur moyenne de 60.000 francs.

Il faut arriver aux dernières années du régime impérial pour voir l'idée des sociétés coopératives de production reprendre quelque faveur. La loi du 24 juillet 1867, sur les sociétés, par les dispositions relatives aux sociétés à capital variable, contribua largement à ce résultat. De nouvelles sociétés se formèrent. Mais les événements vinrent bientôt paralyser les efforts et, parmi les sociétés constituées alors, quatre seulement sont encore vivantes. La première en date est celle des ouvriers facteurs d'instruments de musique fondée en 1865. Vient ensuite la Lithographie parisienne fondée en 1866, et qui, après des vicissitudes pénibles, est arrivée à compter 108 sociétaires, à acquérir un matériel perfectionné, à rembourser intégralement les créanciers qui l'avaient mise en faillite en 1884 et à réaliser de juin 1896 à la fin de 1899 un chiffre d'affaires de 1.439.384 francs, laissant un bénéfice net de 129.868 francs. L'association des ferblantiers réunis date de 1868 et l'Imprimerie nouvelle, de 1869. Cette dernière association, fondée par un ancien collaborateur de Corbon, M. G. Masquin, a passé aussi par des phases pénibles. Elle était encore dans un état assez précaire quand le krach financier de 1881 l'atteignit par contre-coup. Elle travaillait principalement pour des établissements financiers. La disparition de ceux-ci lui faisait perdre, non seulement les sommes qui lui étaient dues, mais aussi la clientèle qu'elle était parvenue à grouper. De 400.000 francs, son chiffre d'affaires tombait brusquement à une somme dérisoire. Dans ces dernières années, elle s'est vaillamment relevée. Elle a pris un bon rang dans l'imprimerie parisienne et l'année actuelle lui sera sans doute très favorable, car c'est de ses presses que sortent une grande quantité des travaux d'impression exécutés en vue de l'Exposition.

Après les événements de 1870-1871, quelques tentatives furent faites pour reprendre l'idée de la coopération de production. Ces tentatives furent peu heureuses et il n'existe actuellement qu'une seule société fondée pendant la période décennale 1870-1879 : celle de l'Industrie drapière de Vienne (Isère). De 1880 à 1886, il s'en fonde une certaine quantité, dont une vingtaine subsistent et, parmi elles, quelques-unes des plus importantes, les charpentiers de la Villette, les menuisiers de Paris, les parqueteurs, les paveurs de Paris, l'association d'ouvriers-peintres « le Travail », les piqueurs de grès du département de la Seine, les tapissiers, etc.

Mais c'est aux approches de l'Exposition de 1889 que les tenta-

tives devinrent plus nombreuses et le mouvement s'accentue surtout à partir de 1893. Trente-deux sociétés se fondaient en 1894, une trentaine en 1895, 41 en 1896. Le chiffre total des sociétés coopératives de production était de 140 au 1er janvier 1895, de 161 en 1896 et de 184 en 1897. On en compte environ 200 à l'heure présente, dont 160 à Paris et une quarantaine en province. Mais il s'en faut que cette augmentation provienne d'un développement régulier et que les sociétés nouvelles soient simplement venues s'ajouter aux sociétés antérieurement existantes. Il y a eu, au contraire, une période de très grande instabilité. En 1892, la Chambre consultative comptait 41 associations adhérentes. 13 d'entre elles ont disparu, ce qui porte à plus d'un tiers le nombre des tentatives malheureuses. Sur les 138 associations adhérentes que cette Chambre compte actuellement, 29 ont plus de dix ans d'existence et 32 ont été fondées depuis 1898. Il serait prématuré de porter jugement sur ces dernières et de prétendre décider des chances de succès qu'elles peuvent espérer.

Ce que l'on peut constater, c'est que, malgré l'accélération du mouvement, la coopération de production est beaucoup plus lente à se développer que la coopération de consommation. Le fait n'a, d'ailleurs, rien de surprenant. Dans une ville de quelques milliers d'âmes, on peut réunir les éléments d'une société coopérative de consommation. Mais chaque corps de métier n'y possède pas un nombre d'ouvriers suffisant pour former le capital nécessaire à une exploitation commerciale et la plupart des branches du commerce ne sont pas assez actives pour qu'un établissement nouveau ait de grandes chances de succès.

II

Les industries dans lesquelles la coopération de production a pris en ces dernières années son principal essor sont les industries du bâtiment, lesquelles n'ont d'activité que dans les grandes villes. Quelques associations se sont constituées en province. Mais c'est surtout à Paris que le système s'est développé et un certain nombre de sociétés se sont fait une place très considérable. Elles en sont, pour une large part, redevables à M. Waldeck-Rousseau qui, ministre de l'Intérieur dans le cabinet Jules Ferry, témoignait sa sollicitude pour les questions ouvrières en faisant voter la loi sur les syndicats professionnels et en instituant la commission d'enquête extra-parlementaire sur les associations ouvrières dont

les travaux ont abouti au décret du 4 juin 1888 sur « la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications de marchés passés au nom de l'État », participation qui, depuis lors, a été étendue aux travaux des départements et des communes.

Ce décret autorise les administrations publiques à passer des marchés de gré à gré avec les sociétés ouvrières pour les travaux et fournitures dont la dépense totale n'excède pas 20.000 francs. Il dispense les sociétés ouvrières de fournir un cautionnement pour les travaux dont le montant ne dépasse pas 50.000 francs et il décide qu'à rabais égal, les sociétés ouvrières auront la préférence sur les entrepreneurs soumissionnaires. Ces dispositions donnent un avantage important aux sociétés ouvrières sur leurs concurrents les entrepreneurs et elles leur ont fait attribuer une grande partie des travaux exécutés pour le compte de l'État, des départements et des communes. C'est ainsi que les charpentiers de Paris peuvent inscrire à leur actif leur collaboration aux travaux de la Sorbonne, de Louis-le-Grand, de l'Opéra-Comique, du lycée Fénelon, des prisons de Fresnes, de la Bibliothèque nationale, du Conservatoire des arts et métiers, du ministère de l'Intérieur, etc. et que la maçonnerie, la menuiserie, la serrurerie, la couverture, la peinture, le parquetage de ces constructions ont été exécutés par d'autres sociétés ouvrières. Elles ont contribué pour une forte partie aux constructions de l'Exposition et le pavillon de l'Économie sociale est l'œuvre de dix-huit d'entre elles. Cette sorte de monopolisation des travaux de l'État est bien le but que se proposait M. Waldeck-Rousseau et il le proclamait lui-même lorsqu'il disait au banquet de la Chambre consultative, le 4 février 1900 : « Il fallait aux coopératives, et tout de suite, un champ d'expérience, car les doctrines qu'on ne voit point aux prises avec la pratique font peu d'adhérents et laissent toujours beaucoup d'incrédules. J'ai pensé que le premier client des associations ouvrières, ce devait être l'État, que l'État devait donner à tous l'exemple de la confiance. Mon premier soin a été de rappeler à tous les administrateurs sous mes ordres que je ne les tenais pas pour des collaborateurs vigilants, s'ils ne s'associaient pas à cette même pensée et s'ils ne s'efforçaient pas de donner au décret de 1888 la plus large application ».

Les administrateurs ont tenu à prouver la vigilance de leur collaboration. Il est à craindre qu'ils aient montré en même temps le point faible du système en établissant qu'il dépend de la plus ou moins grande bienveillance du gouvernement de faire vivre

ou de ruiner les coopératives ouvrières. Il a fallu aux plus importantes d'entre elles, pour se développer, le régime de faveur institué par le décret de 1888 et l'appui des pouvoirs publics. Ce qu'un décret a fait, un décret peut le défaire ; les dispositions des hommes peuvent changer. Une expérience poursuivie en dehors du droit commun strict ne saurait être tenue pour absolument concluante.

Ces réserves faites, il est juste de reconnaître que beaucoup de sociétés coopératives ont donné de bons résultats. Ainsi les charpentiers de Paris qui, en 1893, payaient 147.659 francs de salaires en ont payé, en 1899, 483.744 francs. Le total, pour sept ans, s'élève à 2.158.402 francs. Les répartitions distribuées ont passé de 6.750 francs en 1893 à 145.020 en 1899, représentant pour sept ans 442.466 francs. Néanmoins elles ont, en général, de la peine à se suffire à elles-mêmes. Dès 1898, l'association d'ouvriers peintres « le Travail » faisait appel aux capitaux étrangers et se transformait en société anonyme et, au récent congrès, tenu le mois dernier, un projet de résolution était présenté, donnant mission à la chambre consultative « d'élaborer des statuts-type permettant aux associations ouvrières de production de recevoir le capital étranger, sans déroger au principe égalitaire ». Ce ne sera, du reste, pas un mince résultat d'avoir inspiré au capital assez de confiance pour qu'il se fasse l'auxiliaire du travail en laissant à celui-ci, dans l'association, la place prépondérante ; cette transformation dans les rapports des deux facteurs peut même devenir un des événements de l'histoire économique.

Sans vouloir préjuger l'avenir ni rien retrancher des considérations qui précèdent sur les conditions anormales de l'expérience actuelle, cette expérience aura certainement eu une conséquence importante. Elle aura enseigné aux ouvriers que la discipline est indispensable au succès d'une entreprise. Elle leur aura prouvé que les exigences des patrons, dont ils se plaignent souvent et qui ont été la cause de bien des grèves, ne sont pas aussi tyranniques et injustifiées qu'ils le prétendent. Ils reconnaissent eux-mêmes, par l'organe de leur rapporteur au dernier congrès, que la réussite est subordonnée à ces trois conditions : ordre, méthode et prudence : « ordre à l'atelier, au bureau, partout; méthode dans le contrôle, la statistique ; prudence dans les marchés, entreprises, livraisons. » Ils attribuent eux-mêmes l'échec de certaines sociétés au mauvais choix d'administrateurs trop faibles, à la négligence apportée dans l'exécution des travaux, au manque de vérification des comptes, à l'absence du contrôle, à un défaut de comptabilité, d'ordre et de

statistique. Ils ont vu des sociétés péricliter sous la direction d'administrateurs insuffisants et se relever après que ces administrateurs avaient été remplacés par des hommes plus énergiques. Ils ont exigé de leurs salariés une exacte discipline et ils ont fait plus en se l'imposant à eux-mêmes à l'égard des administrateurs nommés par eux, en faisant grief de leur faiblesse à ceux qui ne la maintenaient pas. Leur intérêt personnel mis en cause leur a montré avec une éloquence particulière la nécessité absolue de conditions qu'ils supportaient malaisément imposées par d'autres, et peut-être n'est-il pas exagéré de dire qu'ils se sont parfois montrés plus rigoureux que des patrons capitalistes chez lesquels l'intérêt personnel est contrebalancé dans bien des cas par un sentiment de bienveillance et aussi par la crainte d'un conflit avec leur personnel.

III

Les sociétés coopératives de production ont pour objectif d'améliorer la condition des ouvriers en leur attribuant le bénéfice que le patron prélève pour lui-même sur le produit de leur travail. Aussi ont-elles pour règle de prendre pour base des salaires soit les prix de série de la Ville de Paris pour les industries du bâtiment dans la région parisienne, soit les tarifs dressés par les chambres syndicales. Le bénéfice net, déduction faite de toutes les charges sociales, parmi lesquelles l'intérêt du capital, est attribué par partie : au fonds de réserve, à une caisse de retraites; à une caisse de secours aux sociétaires, au prorata des parts liberées et pour une dernière part aux travailleurs, associés ou non, au prorata de leurs gains de l'année. Elles pratiquent donc, à l'égard de leurs salariés, le système de la participation aux bénéfices.

Qu'il en résulte un avantage immédiat pour les ouvriers, nous l'admettons. Mais quand les prélèvements divers ont été faits pour les travailleurs et les institutions de prévoyance, il reste souvent une part bien faible pour le fonds de réserve et par conséquent pour l'avenir de l'entreprise. Tant que l'État est son principal client, elle n'a que des retards dans le paiement à redouter. Il est vrai que parfois ces retards sont considérables, grâce au luxe des formalités à remplir. Une banque coopérative a bien été instituée pour remédier à cet inconvénient. Mais cette banque, dont M. Moron signalait, en 1897, l'insuffisance, ne fait pas de prêts

gratuits. L'intérêt et les commissions qu'elle perçoit diminuent le bénéfice de la société emprunteuse. Mais si les coopératives de production veulent étendre leurs opérations à la clientèle privée, elles doivent prévoir non seulement le crédit, mais aussi les pertes que la prudence ne permet pas toujours d'éviter et, si le fonds de réserve n'est pas solidement constitué, une mauvaise affaire peut avoir des conséquences désastreuses, car ce fonds est la seule garantie que les sociétés de cette nature puissent offrir soit pour emprunter, soit pour avoir du crédit auprès de leurs fournisseurs.

Cette question du crédit qui, en matière commerciale, a une importance décisive, n'est pas jusqu'ici résolue par les sociétés coopératives, et c'est ce qui les gêne le plus dans leur développement. Les sociétés de construction ont, pour garantie de leur solvabilité, la solvabilité de leurs clients quand ce sont des services publics ou de grandes administrations. Mais celles qui ont une clientèle plus éparse, comme dans les industries de l'habillement, de l'imprimerie, de la lithographie, n'ont pas les mêmes garanties morales à offrir à leurs marchands de cuir, de drap ou de papier. Et cependant il faut qu'avant de les payer, elles aient eu le temps de fabriquer leurs chaussures, leurs vêtements, leurs volumes et d'en obtenir elles-mêmes le paiement. Elles ont déjà bien assez, pendant la fabrication, de payer les salaires des ouvriers.

La difficulté qui apparaît ici est une des causes pour lesquelles la coopération de production ne s'est pas étendue davantage. A diverses reprises, des tentatives ont été faites pour créer des sociétés de production vendant directement au public des chaussures ou des vêtements. Elles n'ont pas réussi le plus souvent parce qu'elles ne pouvaient pas offrir un choix assez considérable de marchandises, les fournisseurs de matière première ne voulant pas faire de grandes avances et parce que, par une conséquence naturelle, les produits ne s'écoulant que lentement, les échéances des fournitures faites arrivaient avant que la société fût rentrée dans le capital avancé.

L'extension des sociétés coopératives de consommation, qui est un fait récent, devrait avoir une répercussion sur celle des sociétés de production. Pour un certain nombre d'articles, tels que le linge, la chaussure, le vêtement, les sociétés de consommation s'entendent ordinairement avec des magasins spéciaux. Quand un sociétaire veut des bottes ou un chapeau, la société lui délivre un bon avec lequel il paie son achat. Le magasin fait ensuite toucher ce bon à la caisse de la société, sous déduction

d'une remise déterminée, laquelle entre, à la fin de l'année, dans le compte de partage des bénéfices. Il semble que des associations ouvrières de lingerie, de cordonnerie, de chapellerie, etc., pourraient avoir des relations avec les sociétés de consommation. Puisque, dans celles-ci, le paiement au comptant est la règle, et que de plus elles substituent, vis-à-vis des fournisseurs, leur responsabilité à celle du destinataire des objets achetés, les sociétés de production n'auraient pas de crédit à faire et elles auraient la solvabilité de leurs clients à offrir elles-mêmes à leurs fournisseurs.

Ce système a cependant été très peu pratiqué jusqu'ici. Les sociétés de production ne sont pas pourvues d'une organisation commerciale qui leur permette d'atteindre la clientèle et de faire connaître leurs produits. Il leur manque les courtiers et les représentants ainsi que les moyens de publicité sans lesquels le commerce ne peut exister. D'une petite enquête, trop limitée pour qu'il y ait des conclusions définitives à en tirer, il semble même résulter qu'il leur manque aussi la souplesse dans les transactions, qui est une des conditions nécessaires au commerce. Il est très facile de disserter sur l'avantage que présente la mise en relation directe du consommateur avec le producteur et de dénoncer l'illégitimité du bénéfice que les intermédiaires prélèvent sur tous deux. Mais cet intermédiaire fait fonction de tampon ; il varie ses procédés ; il cherche à donner satisfaction des deux côtés ; il pratique les compensations. Si on le supprime, les intérêts opposés se trouvent en antagonisme immédiat et le choc est parfois un peu rude, chacune des deux parties voulant se réserver le profit que ne fait pas l'intermédiaire.

Il y aurait intérêt, pour le plus grand bien des coopératives elles-mêmes, à éviter ce contact direct. Les sociétés de consommation sont, pour la plupart, rattachées à l'Union coopérative dont nous avons précédemment expliqué le fonctionnement. La grande majorité des sociétés de production est reliée à la Chambre consultative que M. Moron appelle « l'arche sainte » et qui a pour mission de leur donner « d'utiles conseils et de salutaires exemples ». Il conviendrait de les relier par un trait d'union et d'établir un comité mixte dont les attributions consisteraient à transmettre les offres de vente et d'achat, à faciliter aux sociétés de production l'écoulement de leurs produits auprès des sociétés de consommation et à jouer entre les deux le rôle de l'intermédiaire tant honni.

L'association de production aurait encore à s'exercer en agri-

culture. Elle remédierait aux inconvénients souvent signalés de l'extrême morcellement de la propriété en permettant l'emploi des machines agricoles, l'aménagement de fermes améliorées, une plus judicieuse répartition des cultures et une diminution des frais de transport pour les produits récoltés. Les syndicats agricoles qui se sont constitués jusqu'ici n'ont guère eu pour objet que l'achat en commun des engrais et des semences. C'est l'association de consommation. Elle a obtenu les mêmes avantages que les coopératives d'alimentation, c'est-à-dire réduction de dépense et amélioration des produits achetés

Il s'est cependant formé, dans quelques régions, des laiteries coopératives. Les petits fermiers n'avaient pas le placement de leur laitage. Les quelques mottes de beurre ou les fromages qu'ils fabriquaient par des procédés imparfaits n'étaient guère plus faciles à placer et les sous-produits de cette fabrication n'étaient pas assez importants pour qu'ils pussent en tirer parti.

La nécessité a été pour eux la plus persuasive des conseillères. Sous l'inspiration de certains professeurs d'agriculture départementaux, ils ont construit à frais communs des laiteries où leur lait est travaillé en commun, converti en fromages et en beurre par quantités assez importantes pour être soit expédiées sur le marché des grandes villes, soit exportées. Des porcheries sont annexées aux laiteries et les sous-produits de fabrication y reçoivent une utilisation qui constitue encore un bénéfice très appréciable. C'est principalement dans les Deux-Sèvres et dans les Charentes que cette méthode paraît s'être généralisée. Si incomplets que soient les renseignements fournis par les tableaux exposés, ils permettent de croire que les petites exploitations fermières auraient avantage à imiter l'exemple qui leur est proposé.

Une autre tentative à signaler est celle de la sucrerie agricole coopérative de Wavignies (Oise). Les sociétaires seuls fournissent les betteraves employées à la fabrication du sucre et la part de bénéfice de la fabrication est calculée à la fois sur la quantité et sur la richesse saccharimétrique des betteraves livrées par chacun.

Les producteurs de blé pourraient entrer dans la même voie en établissant des meuneries coopératives où leur blé serait converti en farine à frais communs ; et il y aurait encore beaucoup d'autres applications à faire, car jusqu'ici on n'a procédé qu'à des tentatives bien hésitantes.

IV

Les pays étrangers ne semblent pas avoir été beaucoup plus hardis que nous-mêmes. L'exposition britannique ne fournit aucun renseignement sur la coopération de production en dehors des chiffres que nous avons cités précédemment en étudiant les Wholesales. Dans une vue très pratique, les coopératives de consommation anglaises ont fait ce que les sociétés françaises ne parviennent pas à réaliser; elles ont noué des relations avec les sociétés de production ou, plus exactement, elles se sont converties elles-mêmes en productrices, ce qui supprime les difficultés résultant du contact direct du producteur et du consommateur, puisque dans ce système, c'est le même organisme qui est à la fois producteur et consommateur Nous avons vu que les usines et ateliers des Wholesales exercent une trentaine d'industries et que leur fabrication est considérable, mais on a négligé de donner le détail de ces industries et nous sommes réduits à supposer qu'elles ont principalement pour objet la fabrication des marchandises de consommation familiale, lingerie, étoffes, vêtements, meubles, denrées alimentaires, etc.

En Belgique, nous avons vu les résultats obtenus par la Maison du Peuple de Bruxelles, par le Vooruit de Gand et par les sociétés de consommation qui ont entrepris la fabrication du pain et qui, par conséquent, sont entrées dans la voie de la production. En dehors de ces sociétés, nous ne voyons guère à signaler que les laiteries coopératives. Elles étaient au nombre de 4 en 1887. En 1894, elles atteignaient le chiffre de 327, groupant environ dix-sept mille cultivateurs. Ces laiteries possèdent plus de 2.500 écrèmeuses à bras et de 150 écrèmeuses à vapeur. Le prix de fabrication est de 0,01 à 0,06 centimes par litre de lait travaillé. La production du beurre s'est notablement accrue. On prévoit qu'elle dépassera bientôt les besoins de la consommation intérieure. Les laiteries étudient les moyens d'organiser l'exportation et elles cherchent à perfectionner leur travail afin de fournir aux marchés étrangers des produits supérieurs à ceux de leurs concurrents. C'est en vue de cette expansion que, depuis deux ans, une dizaine de fédérations se sont formées pour grouper les laiteries coopératives.

Le développement de l'industrie laitière étrangère par les coopératives de production ne saurait être pour nous un simple sujet

d'études spéculatives. Il touche directement à nos intérêts commerciaux. Nos beurres de Normandie étaient, naguère encore, un de nos grands articles d'exportation. Ils n'avaient pas de concurrents sur les principaux marchés étrangers et notamment sur le marché anglais. Ils se trouvent aujourd'hui fortement menacés.

La Suède qui, il y a trente ans, exportait à peine un million de kilogrammes de beurre, a fait de la fabrication du beurre une industrie considérable. Il s'est fondé des laiteries coopératives, véritables usines, dont l'installation a coûté une vingtaine de millions et dont certaines traitent chaque jour 30.000 kilogrammes de lait. En 1898 l'exportation a atteint 23 millions de kilogrammes. Elle a même été de 25 millions de kilogrammes en 1896. Les deux tiers de cette production sont expédiés en Angleterre et la presque totalité du reste est consommée en Danemark. C'est un produit annuel d'une cinquantaine de millions pour l'agriculture suédoise.Le gouvernement,ainsi que les sociétés d'économie rurale font de grands efforts pour augmenter le développement de cette industrie par des subventions aux écoles d'agriculture, par des expositions, et, depuis 1886, par l'entretien, en Angleterre, d'un service spécialement chargé de surveiller et de favoriser l'exportation des produits des laiteries suédoises.

Aux Pays-Bas, la coopération de production a essayé de s'étendre aux divers produits horticoles et agricoles. Elle paraît avoir donné des résultats assez médiocres, sauf en ce qui concerne la laiterie. Les fabriques coopératives de produits lactés sont au nombre de 485, avec 25.000 membres; on y traite annuellement plus de 386 millions de kilogrammes de lait. Ces fabriques sont, à leur tour, groupées en compagnies dont les principales sont la « Compagnie de laitage pour la partie méridionale des Pays-Bas », qui compte trois laiteries coopératives, la « Compagnie de laitage de la province de Frise », avec 43 fabriques coopératives de beurre et de fromage, la « Compagnie de laitage de la province de Drenthe » avec 23 fabriques et la « Compagnie pour les provinces de Gueldre et d'Over-Yssel » avec 26 fabriques. Ces compagnies exercent un contrôle sur la qualité des produits des fabriques adhérentes; elles leur imposent un emballage uniforme et elles ont des marques de fabrique déposées dans les conditions légales en Angleterre, en Belgique, en France, en Espagne, en Italie, en Portugal, en Suisse, au Brésil, dans les Indes néerlandaises. Ces groupements partiels n'ont pas encore paru suffisamment puissants pour donner à l'industrie laitière tout son développement et des pour-

parlers sont actuellement engagés pour fusionner les diverses compagnies en une compagnie générale néerlandaise pour la fabrication du beurre et du fromage.

Le Danemark entre, à son tour, dans cette voie. Les renseignements fournis par l'Exposition ne permettent pas de voir exactement sous quelle forme s'opère le groupement des producteurs de lait. Mais le laboratoire d'expériences agronomiques de l'Institut royal vétérinaire et agricole de Copenhague publie un rapport exclusivement consacré aux questions se rattachant à l'industrie laitière et indiquant les mesures de précaution prises pour garantir la valeur nutritive du lait, pour reconnaître et combattre la tuberculose du bétail et pour fabriquer des beurres d'excellente qualité. Il s'est formé récemment à Copenhague une « Société pour favoriser l'exportation des produits danois » et le beurre est l'un des articles sur lesquels elle semble devoir porter son principal effort.

En Italie, nous trouvons, pour la province de Trévise, une dizaine de laiteries coopératives. Elles ne peuvent rivaliser avec les grandes exploitations industrielles des pays d'élevage. Elles ont, néanmoins, contribué à la prospérité de cette région, qui, au lieu de s'approvisionner au dehors, comme elle faisait naguère, exporte maintenant ses beurres et ses fromages non seulement sur divers marchés du royaume, mais en France, à Londres, à Vienne, à Constantinople, à Salonique et en Egypte. De ces laiteries, la plus importante est celle de Soligo qui compte actuellement 433 sociétaires avec un capital de 49.900 lire et une réserve de 25.034 lire. En 1899, la quantité de lait travaillé a été de 26.727 quintaux représentant une valeur de 293.296 lire. La production a été de 912 quintaux de beurre et de 1.356 quintaux de fromage. Le rendement net a été de 18.437 lire, sur lesquelles 10 p. 100 du capital ont été distribués aux associés ; 10.500 lire ont été consacrées à des amortissements et 2.947 lires ont été employées à des œuvres d'utilité agricole et sociale.

Divers essais ont été faits pour appliquer le système coopératif à la pharmacie. La législation ne permet pas cette méthode en France et les établissements étrangers ne se sont généralement pas préoccupés de fournir des renseignements très complets. Cependant la pharmacie coopérative de Milan a exposé une notice assez développée. Elle a été fondée en 1890, dans le but de fournir des médicaments de bonne qualité à juste prix et de donner aux pharmaciens employés, avec un traitement convenable, la possibilité de poursuivre des recherches personnelles, en rédui-

sant la journée de travail et en mettant à leur disposition le matériel scientifique. Les résultats ont été satisfaisants. Des succursales ont été ouvertes dans divers quartiers de Milan et le chiffre des ventes a augmenté très régulièrement d'année en année. Il était de 107.660 en 1891; il arrive à 284.393 en 1899. Le total des recettes, pour les mêmes années, est respectivement de 91.934 fr. et de 241.687 francs. Pour la dernière année, le bénéfice total a été de 28.554 francs dont 20 p. 100 ont été portés aux réserves, 10 p. 100 au fonds de prévoyance des employés, 10 p. 100 alloués au conseil d'administration. Un intérêt de 5 p. 100 a été payé au capital et les consommateurs ont également reçu 5 p. 100 du montant de leurs achats.

En Suisse, il existe à Genève une association des pharmacies coopératives populaires, qui a été fondée en 1891 par 48 sociétés de secours mutuels pour fournir des médicaments à leurs sociétaires. C'est même, d'après M. Le Cointe [1] la seule coopérative de production qui existe actuellement à Genève. Les autres essais qui en ont été faits n'ont pas donné des résultats satisfaisants. A Berne, on signale des associations coopératives de tailleurs, d'imprimeurs et de menuisiers. A Menziken (Argovie) une société coopérative pour la fabrication des cigares s'est fondée en 1898. Elle se compose d'ouvriers et de sociétés coopératives de consommation propriétaires de parts de 50 francs et le fonds de roulement s'obtient, en cas de besoin, par des obligations de 100 francs.

Si, du domaine industriel, on passe au domaine agricole, on constate que la plupart des syndicats suisses limitent leurs opérations à l'achat des graines, semences, engrais et instruments aratoires; ce sont des syndicats de consommateurs. Il existe cependant des syndicats de production, principalement pour la fabrication du fromage. Quelques autres s'occupent de la fabrication du cidre et du traitement des vins. Certains syndicats de consommation vendent les pommes de terre, les fruits et les céréales de leur adhérents. Un essai se poursuit de fourniture, par les syndicats, de la viande de boucherie pour l'armée; il donne, paraît-il, des résultats assez satisfaisants. D'autre part, une boucherie approvisionnée par les syndicats a dû fermer; elle travaillait à perte.

De ce résumé on peut conclure qu'en Suisse, l'association coo-

---

[1] *Inventaire des institutions economiques et sociales de la Suisse à la fin du* XIX[e] *siècle*, par A. Le Cointe, 1 vol. in-4°, Genève. Romet, imprimeur, 1900.

pérative de production n'a reçu que d'assez rares applications et que le développement des sociétés existantes est très médiocre. C'est, du reste, sauf pour les laiteries, la conclusion générale qui paraît se dégager, pour les pays étrangers, des faits que nous avons pu étudier.

La France est un des pays où la coopération de production a pris le plus d'extension et où elle a le plus diversifié ses champs d'expérience. Néanmoins elle y est encore à peu près à l'état embryonnaire et il est à prévoir qu'il faudra encore bien du temps et bien des efforts avant qu'elle entre véritablement en compétition avec le commerce et qu'elle devienne, dans l'industrie, un facteur d'une réelle importance.

GEORGES DE NOUVION.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE & INDUSTRIEL

Les grands paquebots à l'exposition universelle. L'amélioration des moyens de transport par mer. Les transatlantiques anglais. Les nouveaux navires de la Compagnie transatlantique française, leur installation et leur vitesse si insuffisante. Le triomphe de la construction allemande : le paquebot *Deutschland*, ses aménagements, ses vastes proportions, ses dispositions mécaniques et sa vitesse extraordinaire. Les nouveaux projets des autres compagnies de navigation maritimes : l'accroissement continu des dimensions des transatlantiques. — Les progrès de la traction électrique sur voies de fer, et les locomotives de l'Exposition. La machine d'essai de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, sa lourdeur et ses résultats. Les locomotives du chemin de fer d'Orléans et la traction des trains dans Paris. Les avantages de la distribution du courant par le troisième rail. — L'abaissement des frais de production et l'utilisation des gaz des hauts-fourneaux. Le moteur à gaz spécial de l'Exposition et l'emploi direct des déchets de la combustion des minerais. La force motrice gratuite. — Le pétrole et les services qu'il pourrait rendre sans les droits de douane. Son application au chauffage des locomotives ou des chaudières de bateaux : un combustible qui pèse peu, grande simplification dans l'alimention des foyers, une transformation désirable.

Il n'est sans doute pas de branche de l'art de l'ingénieur où le progrès se soit manifesté de façon plus intense, pendant la fin de ce siècle, que dans les divers moyens de transport; et,si la vapeur a fait merveille sur terre, elle n'a pas permis de réaliser de moins grandes choses sur la mer et sur l'eau en général. L'exposition universelle qui est en train de battre son plein à l'heure actuelle, et dont on a voulu faire un inventaire de toutes les sciences modernes, suivant un mot assez heureux et assez exact, nous donne le moyen d'avoir sous nos yeux un résumé complet de tous ces progrès auxquels nous venons de faire allusion. Pour ce qui est de la navigation de commerce, la seule qui puisse réellement intéresser en matière économique, on peut se livrer à son sujet à une enquête des plus curieuses et des plus édifiantes dans le vaste bâtiment qui lui a été consacré sur les rives de la Seine, et aussi dans les annexes qui ont été édifiées par certaines compagnies de navigation, comme la Compagnie anglaise Peninsular

and Oriental, ou comme la Compagnie française des Messageries maritimes ; ou encore dans le pavillon spécial que l'Empire d'Allemagne a tenu à construire pour son usage personnel, afin de mieux montrer au public du monde entier le développement admirable pris par sa marine marchande, et en particulier par ses grandes compagnies de navigation.

Jusqu'ici on a toujours eu l'habitude, et fort motivée, de donner la première place, en la matière qui nous occupe, à la Grande-Bretagne : il semble pourtant que maintenant il faut modifier quelque chose à cette façon de voir, parce que le pavillon britannique a un rival redoutable qui dès aujourd'hui lui ravit quelque peu la souveraineté absolue dont il avait su jouir. Assurément ce n'est pas à dire que la marine anglaise ne possède plus, ne fasse plus construire et par conséquent n'ait pas exposé quelques-uns de ces admirables paquebots qui lui donnaient une telle prédominance dans le mouvement de transport des voyageurs vers les côtes de l'Amérique du Nord; et nous pourrions notamment signaler dans les galeries de l'exposition britannique, un modèle de ce transatlantique monstre que l'on nomme l'*Oceanic*, et dont nous avons eu d'ailleurs l'occasion de parler antérieurement. Bien entendu, nous n'avons rien à dire des modèles analogues, des paquebots *Lucania*, *Campania*, ou autres, qui appartiennent au passé, et qui sont considérés aujourd'hui comme des navires de second ordre.

De son côté, la France expose des navires à passagers fort intéressants à toutes sortes de point de vue, et non seulement ceux qui ont été lancés durant ces dernières années, comme les paquebots, si confortables, si luxueux et relativement très rapides que les Messageries maritimes ont mis en service sur la ligne d'Australie (tel que le *Laos*),mais encore des transatlantiques qui sont à peine finis d'armer, et d'autres même qui ne sont pas encore tout à fait terminés. Nous pouvons citer les deux exemples caractéristiques qui appartiennent à la Compagnie Transatlantique : l'un est la *Lorraine*, qui vient de faire tout dernièrement son premier voyage sur New-York, l'autre est la *Savoie*. qui prendra bientôt le même service. Bien entendu,ces navires sont construits comme conséquence d'un traité passé avec l'État, ce qui est dire qu'ils sont le fruit de subventions accordées à ladite compagnie, qui rend certainement de réels services, mais qui les fait payer plus cher que s'ils étaient assurés par des compagnies étrangères, et qui les effectue bien moins vite. On espérait du moins accélérer considérablement les correspondances postales avec de nouveaux

navires, où l'on mettrait à profit tous les progrès accomplis depuis quelques années dans l'art des constructions navales, et c'est pour cela que l'on n'a pas hésité à conclure le nouveau traité avec la Compagnie en question, et à lui renouveler ses avantages pécuniaires. Nous avions attendu pour parler de ces paquebots que l'un d'eux au moins eût fait ses preuves, ce qui vient d'avoir lieu, et le moment nous semble d'autant mieux choisi que tout le monde peut juger des dispositions et des aménagements de ces navires en visitant l'exposition de la Compagnie. On y constatera à la fois les vastes proportions et le luxe des aménagements : ce luxe est une nécessité absolue, aujourd'hui qu'il s'est répandu partout, et que la concurrence serait impossible sans cela. Quant aux proportions que nous allons donner à l'instant, si l'on se reporte à ce que nous avons dit antérieurement de l'*Oceanic*, et si l'on fait également une comparaison avec ce que nous dirons des derniers paquebots allemands, on verra que lesdites dimensions sont relativement faibles (tout en étant prodigieuses par rapport à ce que l'on admirait il y a seulement une vingtaine d'années). C'est qu'on se heurte à une difficulté, qui provient comme bien souvent de l'incapacité de l'administration et de l'État, comme on voudra, à savoir se tenir à la hauteur des besoins commerciaux : alors que le Havre est si magnifiquement situé, et que les commissions locales anglaises, qui ne sont que des associations d'individus souvent sans diplômes ni certificats de mandarinat, ont su tirer un parti merveilleux de situations bien inférieures, notre grand port est hors d'état de recevoir des navires présentant les dimensions de ceux que construisent les Anglais ou les Allemands, et la Compagnie transatlantique était dans l'impossibilité absolue de dépasser les dimensions qu'elle a données à la *Lorraine* ou à la *Savoie*.

Tous les deux sont établis sur des plans tout à fait identiques, avec une longueur d'un peu plus de 177 mètres pour une largeur de 18 m. 30; leur creux est de 12 mètres, et ils déplacent, autrement dit ils pèsent 15.400 tonneaux, ce qui les oblige à tirer 7 m. 75 et par conséquent leur impose de ne fréquenter que des ports où ils soient assurés de trouver au moins une profondeur de 8 m. 50 d'eau. Ce sont évidemment de très beaux navires, et leur capacité est énorme, puisqu'ils peuvent prendre à leur bord 440 passagers de première classe, 120 de deuxième et 400 de troisième, ils occupent un équipage total de 382 personnes, et leurs cales sont susceptibles de recevoir 2.700 mètres cubes de marchandises, bien que les nécessités de vitesse, et par suite de

consommation de combustible, auxquelles ils doivent se soumettre, les obligent à prendre dans leurs soutes quelque 3.000 tonneaux de houille. On les a dotés de belles machines conçues suivant les dispositions classiques qui donnent aujourd'hui de si remarquables résultats pour tous les moteurs à vapeur, c'est-à-dire que ce sont des appareils compound et à triple expansion, qui possèdent chacun quatre cylindres, dans lesquels la vapeur utilise complètement sa tension initiale : l'un des cylindres a 1 m. 10 de diamètre, le cylindre de la pression intermédiaire a 1 m. 74, et les deux qui reçoivent la vapeur à basse pression ayant déjà servi dans les deux premiers cylindres, n'ont pas moins de deux mètres et plus de diamètre. Les pistons qui se déplacent dans chaque cylindre font un parcours énorme de 1 m. 70.

Bien entendu, nous passons sur tous les appareils auxiliaires d'une semblable ville flottante, mais nous devons faire remarquer que l'on avait décidé que les paquebots en question, en échange des subventions qui leur sont accordées, devraient, aux essais, développer une puissance de 22.000 chevaux dans leurs deux machines réunies, et marcher à une allure de 22 nœuds. Naturellement, l'allure aux essais est toujours considérablement supérieure à la vitesse en service courant, et il était entendu que la *Lorraine* et la *Savoie* donneraient seulement 20 nœuds dans leurs voyages réguliers entre l'Europe et l'Amérique. Il faut ne pas perdre de vue que cela constituerait un progrès considérable par rapport à la *Touraine*, par exemple, qui ne peut marcher normalement qu'à 18 nœuds; mais, d'autre part, il est bon de dire que c'est bien moins que les paquebots des lignes anglaises et allemandes, qui font le trajet bien souvent à raison de 20, 21 et même 22 nœuds, quand il s'agit de navires comme le fameux *Kaiser Wilhelm der Grosse*, de la Compagnie dite « Nordeutscher Lloyd. »

La *Lorraine* a subi des essais assez satisfaisants, répondant sensiblement aux conditions du contrat, mais elle a effectué son premier voyage qui, lui, ne répond nullement aux espérances qu avaient été formées. En effet, sa vitesse moyenne du moins pendant la seule traversée que nous connaissions au moment où nous écrivions ces lignes[1], n'a guère été que de 18 nœuds. Pour excuser cet insuccès, on dit bien que la grève des chauffeurs et mécaniciens a dû gêner le recrutement de son personnel, qui manquait sans doute d'expérience ; mais nous croyons nous rappeler qu'elle est partie quand la grève était bien terminée, et que par suite son

personnel de machinerie et de chauffe pouvait être formé dans des conditions toutes normales. On serait, il est vrai, en droit d'ajouter que le premier voyage d'un semblable paquebot est toujours une sorte de voyage d'essai, qu'il faut une initiation pour tirer le meilleur parti possible d'un outil de pareille importance et réellement délicat ; mais nous ne pouvons manquer de nous rappeler à ce sujet que la première traversée du *Kaiser Wilhem der Grosse* lui a permis de montrer immédiatement ce dont il était capable, et que, dès le début, sans aucun réglage préalable, il est arrivé instantanément à donner une vitesse qu'il n'a que faiblement dépassée depuis.

Cette vitesse était du reste formidable, si on la compare à celle de tous les autres transatlantiques à flot, mais elle est dépassée, et de beaucoup, par le dernier transatlantique dont se soit enrichie la flotte allemande ; nous voulons parler du *Deutschland*. Dans le magnifique pavillon que l'empire d'Allemagne a consacré à sa marine marchande, à l'Exposition universelle, ce *Deutschland* est représenté d'une façon fort originale, qui attire particulièrement le public : par un modèle à très grande échelle et (où le réalisme des détails, de l'aménagement, de l'éclairage, etc., est véritablement surprenant), du grand salon, ou plutôt d'une coupe du grand salon-salle à manger de ce navire. Ces petites lampes électriques qui brillent sous leur abat-jour rose, ces fauteuils minuscules qui semblent attendre des poupées, charment tous ces grands enfants qui visitent une Exposition. Mais il y a quelque chose de plus sérieux dans l'exposition de la Compagnie hambourgeoise américaine qui expose ce petit modèle, et qui possède ce navire. On y peut recueillir des détails sur ce magnifique paquebot, et justement au moment où il vient de faire si brillamment ses preuves de vitesse, en traversant l'Atlantique à une allure moyenne de 23 nœuds qui n'avait jamais été atteinte par aucun bateau. On comptait bien, et notamment ses constructeurs, qui sont les grands Chantiers Vulcan de Stettin, que le nouveau « levrier de l'Océan » donnerait une vitesse excédant les 22,6 nœuds dont s'enorgueillissait le *Kaiser* déjà nommé plusieurs fois ; mais on n'osait pas espérer que l'allure s'élèverait immédiatement à 23 nœuds dès le premier voyage, et avant qu'on eût pu apporter à la machine ces petites corrections indispensables qu'on n'est à même d'apporter qu'après un essai prolongé de plusieurs jours. Et pourtant, c'est là le résultat auquel on est arrivé. Sans doute, les nationalistes penseront-ils que nous faisons une œuvre anti-française en mettant en parallèle une com-

pagnie nationale et une compagnie allemande ; mais nous supposons que nos lecteurs jugeront avec nous que la vérité est bonne à connaître, et que si cette concurrence victorieuse des entreprises et des constructeurs maritimes allemands est redoutable pour nos entreprises analogues et nos constructeurs, il est de première utilité que le danger soit signalé, et non point que l'autruche s'aveugle pour ne point voir la lumière.

En jetant un coup d'œil sur les caractéristiques du *Deustchland*, on peut dire dès maintenant du fameux *Deutschland*, nous pourrons remarquer immédiatement que ses dimensions dépassent de beaucoup celles de la *Lorraine* par exemple, et cela parce que le port de Hambourg est autrement mieux compris que celui du Havre ; mais il ne faut pas nier non plus que le résultat obtenu est dû en grande partie à l'habileté des constructeurs de ce paquebot. Ils sont arrivés, entre autres choses, à cet avantage précieux de réduire considérablement la consommation de charbon, puisque les machines, qui, en service à la mer développent une puissance de 34.200 chevaux, ne demandent par journée de 24 heures que 550 tonnes de combustible, alors que le paquebot français en brûle dans le même temps 580 au moins, d'après les derniers chiffres que nous avons en main. On attribue, pour grande partie cette faiblesse de la consommation à l'emploi du système Howden pour le tirage forcé, autrement dit pour l'envoi de l'air chargé d'alimenter régulièrement la combustion dans les foyers des chaudières : l'air qui arrive à ces foyers est d'abord chauffé vers une température de 200 ou 300 degrés par son passage autour de tuyaux par lesquels s'échappent les gaz de combustion ; et, tout en apportant la quantité d'oxygène voulue, il ne refroidit pas les foyers, comme cela se passe d'ordinaire quand on introduit de l'air venant directement de l'extérieur.

A la vérité, le *Deutschland* n'est pas si grand que l'*Océanic*, mais il est de plus grandes dimensions que le *Kaiser* : sa longueur ne dépasse point en effet 200 mètres, et son déplacement est de 23.000 tonneaux. — Mais c'est un navire de vitesse, alors qu'on n'a pas poursuivi ce but en construisant l'*Océanic*, et ses lignes sont extrêmement fines; ce qui veux dire que les formes de sa coque sont tout à fait effilées et minutieusement étudiées, afin que ce coursier donne le maximum possible de vitesse. Quand on le regarde à sec dans un dock, on s'aperçoit que, au contraire des autres navires, sa coque commence à s'effiler à partir du milieu même, tout à fait comme cela se passe dans un yacht. La machinerie est on peut le dire sans exagération, un véritable chef-

d'œuvre, qui a donné dans le premier voyage une puissance dépassant même celle que nous avons indiquée et atteignant 35.640 chevaux. Pour cela, on a installé dans ses flancs deux machines à quadruple expansion, mais à six cylindres, qui sont d'un système équilibré réduisant autant qu'il semble possible ces vibrations si pénibles pour les passagers et aussi pour la coque du bateau. Les arbres qui transmettent le mouvement des moteurs aux hélices, et qui sont naturellement au nombre de deux, comme les propulseurs, sont creux et faits d'acier au nickel, qui offre une résistance bien plus considérable que l'acier ordinaire; ils ont un diamètre extérieur de 61 centimètres, et une longueur de 39 m. et plus; pour les propulseurs, qui sont en bronze, ils ont un diamètre énorme de 7 mètres. La vapeur est fournie aux machines par une série de 16 chaudières, qui donnent une pression de vapeur de plus de 15, 5 kilog : pour les chauffer, il faut d'ailleurs que les chauffeurs alimentent 112 foyers! Nous n'avons pas besoin de dire que la coque est en acier et qu'elle est partagée en un nombre considérable de compartiments étanches, par des cloisons longitudinales ou transversales. Nous devons noter, car c'est contraire aux habitudes suivies en la matière que ce navire ne comporte que peu de place pour les émigrants : seulement 300, tandis qu'il contient 467 cabines de première classe et 300 de seconde; on comprend qu'il est inutile d'offrir aux voyageurs d'entrepont un service aussi accéléré, qu'ils sont presque toujours dans l'impossibilité de payer. Ce n'est peut-être pas démocratique, au sens où on l'entend maintenant, mais il n'y a que les entreprises d'État qui puissent se donner le luxe de transporter à perte.

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer les aménagements de ce magnifique transatlantique, sa salle à manger que les visiteurs de l'exposition peuvent juger, ainsi que nous l'avons dit, son pont promenade de plus de 150 mètres ds développement, sa salle de gymnastique, son quartier des enfants, son « grill-room, etc. Ce qu'il faut mettre en lumière, c'est sa vitesse formidable, qui peut défier les meilleurs croiseurs des marines militaires du monde, et qui a été obtenue pendant son premier voyage bien que le bateau ait rencontré du brouillard durant deux jours, ce qui l'a forcé naturellement à modérer son allure. Il est bien évident que cette vitesse coûte fort cher, mais avec une machinerie aussi perfectionnée que celle du *Deutschland*, elle est assurée dans des conditions d'économie relative; et, de plus, elle permet de faire un nombre bien plus considérable de traversées dans le courant d'une année. Cela immobilise moins le capital, et par conséquen

lui donne un meilleur revenu. Toujours est-il que, quelles que puissent être les énormes dépenses d'un paquebot de cette sorte, les diverses compagnie se préparent à en construire de nouveaux, qui dépasseront encore ceux qui existent par leurs dimensions formidables : c'est ainsi que le « Norddeutscher Lloyd » va posséder bientôt le *Kaiser Wilhem II*, qui aura une longueur de 214,80 mètres, plus par suite que l'immense *Oceanic* ; il présentera un déplacement de 26.000 tonneaux, et ses machines, en développant une puissance de 38.000 chevaux lui imprimeront (on l'espère du moins) une vitesse de 24 nœuds! De son côté, la Compagnie anglaise « White Star » a l'intention de mettre en service un paquebot dont le nom est encore inconnu, et qui aura 228, 6 mètres, avec un déplacement de 32,050 tonneaux, et une puissance de machines qui sera évidemment formidable (bien que peut-être il ne s'agisse pas de faire concurrence aux allures folles que nous venons d'indiquer).

*
* *

Les résultats merveilleux qui sont obtenus sur mer avec ces paquebots, sont dépassés encore par ceux que donnent les torpilleurs, notamment lorsqu'on recourt au système de turbine à vapeur imaginé par M. Parsons, et installé spécialement sur le torpilleur Turbinia que l'on voyait récemment amarré le long des quais de l'exposition. Tout cela montre bien que la vapeur n'a pas dit son dernier mot, et qu'elle n'est sans doute pas sur le point de céder complètement le pas à l'électricité. Et pourtant il est bien certain que, sur terre au moins, et pour telles ou telles applications, ses jours sont comptés ; et l'électricité, même en Europe, même en France, fait des progrès marqués dans la traction des trains. Nous pourrions citer l'exemple du fameux métropolitain parisien, dont nous avons eu occasion de parler à plusieurs reprises, mais malheureusement toujours pour le critiquer, et nous nous dispenserons d'insister sur cette application nouvelle de l'électricité, parce que ce seraient encore des critiques qui viendraient sous notre plume : on sait en effet tous les contretemps qui se produisent dans la marche des trains de ce métropolitain, pourtant bien modeste, et où la surveillance de l'administration municipale s'est manifestée si étroitement. Mais si nous parcourons l'exposition des moyens de transport, nous verrons que deux des grandes compagnies françaises peuvent y montrer des applications pratiques de l'électricité à la traction des trains.

Nous voulons parler de la locomotive électrique de la Compagnie d'Orléans et de celle de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ; elles sont toutes les deux dans cette annexe de Vincennes que l'on a si maladroitement choisie fort loin de l'enceinte principale de l'Exposition, et qui n'est pour ainsi dire visitée par personne, alors que les exposants ont dû payer des sommes ridiculement exagérées pour les emplacements qu'on leur concédait.

A la vérité, la locomotive du Paris-Lyon est plutôt une machine d'essai, construite, comme le disent les ingénieurs de la compagnie, pour élucider « le problème encore peu connu de la traction électrique à grande vitesse ». A ce point de vue, ils nous semblent s'exagérer considérablement les choses, ou ignorer les essais fort concluants à notre avis qui sont menés depuis pas mal de temps en Amérique, et que nous avons signalés il y a un certain temps ici même. On sait que, sur la ligne intérieure de Baltimore, sur le chemin de fer de Nantasket Beach, et sur plusieurs autres lignes, on a mis en circulation des trains électriques qui marchent à des allures de 110 à 120 kilomètres à l'heure, et qui donnent d'excellents résultats ; ce qui montre du reste que nous ne nous exagérons pas la portée des enseignements que l'on peut recueillir aux États-Unis, c'est que les ingénieurs de la Compagnie d'Orléans, après avoir parcouru la Confédération, ont été de notre avis, et ont mis en service, sur leur nouveau tronçon parisien, la locomotive électrique dont nous allons parler dans un instant. Il est probable d'ailleurs que la Compagnie Paris-Lyon a été gênée par l'intervention toujours malfaisante de l'État, qui surveille constamment les plus minimes dépenses faites par les compagnies, sans que son intervention ait la moindre efficacité dans les questions de police, où il serait seul à pouvoir obtenir quelque chose. La Compagnie Paris-Lyon n'a pas voulu ni pu sans doute engager la dépense considérable qu'aurait entraînée une installation de conducteurs le long de la ligne et d'usines productrices du courant, qui aurait été distribué par câbles aux locomotives d'essai circulant sur les voies.

Toujours est-il que la locomotive en question est une machine à accumulateurs, les accumulateurs qui fournissent le courant à ses moteurs étant disposés dans un fourgon qu'elle est obligée de traîner derrière elle ; ici, comme dans les voitures électriques, on se trouve en présence d'un alourdissement considérable, qui ralentit de beaucoup le déplacement de l'appareil. Nous ne donnerons pas de détails sur ces installations électriques, un peu trop techniques pour intéresser nos lecteurs, mais nous ferons remarquer que

cette machine offre en elle-même tous les avantages que nous avons signalés comme caractéristiques de la traction électrique; le mécanicien et le chauffeur peuvent être logés dans une cabine confortable, où ils ont sous la main tous les appareils nécessaires au contrôle et à la bonne marche de l'engin, un compartiment à l'avant est très surbaissé de manière à ne gêner nullement la vue du mécanicien; d'ailleurs les côtés de la machine forment des caisses qui contiennent des accumulateurs, et le courant que renferment ceux-ci met la locomotive à même de se déplacer à petite vitesse sans son tender-fourgon. La machine roule avec une douceur précieuse pour le bon entretien de la voie, et ses essieux moteurs, qui sont indépendants et munis chacun de leur moteur, permettent au véhicule, grâce du reste au jeu qu'ils présentent, de s'engager aisément dans les courbes et de marcher à une allure très rapide sans fatiguer les voies. Les essais se sont poursuivis pendant un temps assez long, car il y a déjà bien des mois que cette locomotive est en circulation, et les ingénieurs s'en montrent pleinement satisfaits. On a atteint des vitesses de 100 kilomètres que l'on pourrait dépasser fort aisément, si l'on ne craignait de détériorer les accumulateurs, et la résistance du véhicule au roulement est aussi faible qu'il est possible de la désirer.

En somme, si cette nouvelle locomotive est venue encore prouver (ce qui est regrettable au point de vue de la locomotion électrique générale) que les accumulateurs sont susceptibles et lourds, elle a du moins démontré une fois de plus que la traction électrique est précieuse sur les chemins de fer, et il ne faut pas s'étonner si, dans ces conditions, la Compagnie Paris-Lyon est en train d'achever une ligne électrique du Fayet à Chamounix, où le courant se trouvera distribué par des conducteurs le long de la ligne, de façon un peu analogue à ce qui se passe pour la ligne du quai d'Orsay, dont nous avons maintenant à parler.

C'est en effet au service de cette ligne urbaine, ou plutôt de ce prolongement dans Paris de la grande voie venant de Bordeaux, qu'est destinée la locomotive électrique exposée par la Compagnie d'Orléans, et qui est semblable à celles qui assurent maintenant régulièrement la traction des trains entre l'ancienne gare de la Place Walhubert et la nouvelle gare du Quai d'Orsay. Nous n'avons rien dit de cette ligne tandis qu'on la construisait, parce que, à part certains travaux de soutènement sous la Caisse des Dépôts et Consignations, on ne peut pas dire qu'elle ait présenté de réelles difficultés d'établissement. Sans doute y a-t-on employé

cet appareil si commode que l'on nomme le bouclier et dont nous avons expliqué le fonctionnement, mais c'était un peu par superfétation, puisqu'on arrêtait la circulation sur les voies sous lesquelles on creusait le tunnel; et, d'ailleurs, tout le creusement du souterrain a été étrangement facilité, par ce fait qu'on longeait exactement les bas-quais de la Seine, et que l'on avait ainsi le moyen d'évacuer immédiatement les déblais, et même de travailler presque constamment dans une tranchée s'ouvrant latéralement sur ces quais. Ce qui est réellement intéressant, c'est l'installation électrique de la ligne qui est faite suivant les errements américains; à la suite du voyage aux États-Unis des ingénieurs de la Compagnie, elle a été confiée à la Compagnie Thomson-Houston.

Nous passerons vite sur l'usine de production du courant alternatif, courant qui est transformé en courant continu et amené aux locomotives par un troisième rail placé extérieurement à la voie; parfois ce courant arrive par un fil aérien ou par un rail central, dans les voies de manœuvre. Les machines sont munies de patins de contact en nombre suffisant et disposés de façon à recevoir l'électricité dans les divers cas; par leur forme, elles rappellent beaucoup celles qui sont couramment construites aux États-Unis, et celles qui assurent la traction sur le nouveau métropolitain électrique dit « London Central » livré tout récemment à la circulation. Elles comportent au centre une cabine où se tiennent le mécanicien et le chauffeur, bien confortablement, puis, à l'avant et à l'arrière, deux sortes de coffres inclinés de faible hauteur, qui laissent la vue libre dans les deux sens, et contiennent les divers appareils nécessaires à une locomotive électrique.

Bien entendu on n'a eu garde d'oublier de munir les locomotives de bogies pour leur donner toute facilité de passer par les courbes, bien qu'elles n'aient pas une longueur de plus de huit mètres; elles ne pèsent que 45 tonnes, ce qui est peu si on les compare avec l'énormité des locomotives à vapeur que l'on arrive maintenant à construire, et dont des spécimens, magnifiques du reste, sont exposés à Vincennes. Chaque locomotive est munie de quatre moteurs, un pour chacun des essieux, puisque les bogies comportent deux essieux. Ces machines sont d'ailleurs munies d'un frein à air comprimé et d'un sifflet également à air, l'air étant comprimé par une pompe mue électriquement. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant à remarquer, c'est que les locomotives en question assurent, déjà depuis un certain temps, la traction des trains sur le prolongement du chemin de fer d'Orléans, et qu'elles donnent pleine satisfaction. Les trains venant

de la province, à leur arrivée dans l'ancienne gare de la place Walhubert, voient leur locomotive à vapeur abandonner rapidement la tête du convoi en se rendant sur la voie d'évitement, et elles sont pour ainsi dire immédiatement remplacées par une locomotive électrique, qui se trouvait elle aussi sur une autre voie d'évitement, et qui n'a eu qu'à reculer pour se trouver en tête du train, auquel on l'attèle et qu'elle va conduire bien vite dans la station souterraine du quai d'Orsay.

Cette installation est du plus haut intérêt à tous les points de vue; non seulement elle est venue montrer la façon intelligente dont il aurait fallu procéder pour doter Paris de lignes métropolitaines donnant accès aux trains de grandes lignes dans le cœur de la ville, façon que le conseil municipal a repoussée avec son libéralisme habituel; mais encore on a de la sorte une preuve bien tangible de la manière aisée dont on peut introduire la traction électrique sur les voies ferrées pour remplacer la classique locomotive.

*
* *

C'est aujourd'hui un lieu commun de dire que l'industrie doit chercher tous les moyens d'abaisser ses frais de production, et cela non seulement en recourant à des procédés plus perfectionnés, en se servant davantage des machines-outils et de tous les appareils que les Anglais et les Américains nomment des « labour-saving appliances », mais aussi en tirant parti de tous les sous-produits. On n'a qu'à lire l'étude très développée publiée récemment par le correspondant du *Times* sur une comparaison entre l'organisation de l'industrie américaine et de l'industrie anglaise, pour être encore plus édifié sur ce chapitre, la chose est particulièrement intéressante pour ce qui est des hauts-fourneaux, parce qu'on sait, à n'en point douter aujourd'hui, que les Américains sont nos maîtres en la matière.

Mais si nos concurrents du nouveau monde nous ont dépassés de beaucoup par l'habileté avec laquelle ils ont disposé et combiné les machines diverses qui servent à toutes les manutentions de matières premières ou fabriquées dans la production de la fonte, il est un côté de la question qu'ils ont quelque peu négligé jusqu'ici, et où l'industrie européenne vient de faire des progrès considérables; nous voulons dire l'utilisation des gaz qui sortent du haut-fourneau, pendant le traitement des minerais qui donneront la fonte. Nous en trouvons la preuve encore à l'exposition,

dans ce que l'on pourrait appeler la galerie des machines motrices, sous la forme d'une machine soufflante à gaz des hauts-fourneaux, qui est exposée par M. Delamare-Deboutteville et par les grands établissements Cockerill de Seraing.

Etant donné que la transformation dans le haut-fourneau se fait principalement sous l'influence de la combustion du coke, il est facile de comprendre que, pendant le traitement, il s'échappe des gaz qui contiennent un grand nombre de substances combustibles ; longtemps, on s'est contenté de laisser échapper ces gaz dans l'atmosphère, ce qui empestait l'air environnant et nuisait considérablement à toutes les manifestations de la vie. On a ensuite amélioré l'état de choses en captant ces gaz et en les faisant passer par des canalisations qui les amenaient dans des foyers où on les brûlait sous des chaudières; de la sorte, on pouvait produire une certaine quantité de vapeur qui servait à commander des machines et appareils divers, soit les machines soufflantes qui envoient l'air aux hauts-fourneaux, comme de gigantesques soufflets qui facilitent les combustions, soit des appareils pour transporter le minerai ou enlever la fonte une fois fabriquée, etc. Mais on a cherché mieux, car cette façon de faire entraînait des complications et aussi une déperdition de gaz, celui-ci étant mal utilisé dans cette double transformation. Tout le monde connaît les moteurs à gaz, dont nous avons eu l'occasion de parler à plusieurs reprises ici, et qui sont alimentés en somme par des gaz plus ou moins riches, mais essentiellement analogues à ceux qui s'échappent de la combustion du coke dans la fabrication de la fonte. Il s'agissait de trouver moyen de substituer aux gaz produits exprès pour les alimenter ceux qui se produisent dans la fabrication dont il vient d'être question. Alors, on utiliserait tous les produits combustibles sortant du haut-fourneau, et l'on aurait le moyen de commander à bien meilleur compte une foule de machines nécessaires à la conduite d'une usine métallurgique, ce qui contribuerait d'autant à abaisser le prix de production.

Il faut bien dire que l'on se heurtait à des difficultés considérables, provenant notamment de ce fait que les gaz qui s'échappent du gueulard du haut-fourneau sont chargés de poussières de toutes sortes, qui ne tarderaient point à encrasser le cylindre du moteur à gaz, si l'on ne prenait des précautions toutes spéciales. Les efforts se sont multipliés dans cette voie, et sans pouvoir naturellement les passer en revue, nous donnerons quelques exemples rapides qui prouveront que l'on est parvenu à trancher complètement la difficulté.

En Allemagne tout particulièrement, la question qui nous occupe a fait des progrès très marqués et les usines de Horde notamment ont même précédé les usines Cockerill dans cette voie, pour ce qui est de la construction d'un moteur destiné à fonctionner avec des gaz de hauts-fourneaux. Le fait est du reste que, suivant une liste qui a été dressée par notre savant confrère M. Demenge, les installations de ce genre sont autrement nombreuses en Allemagne qu'en Belgique ou en France. Le moteur Otto ou le moteur de Differdange fournissent déjà un nombre respectable de chevaux de force pour des usages divers dans maintes usines métallurgiques traitant même autre chose que des minerais de fer. Mais il est certain que le moteur Simplex imaginé par M. Delamare-Deboutteville, et qui a été adopté par les établissements Cockerill, tant pour leurs propres hauts fourneaux que pour des usines étrangères, assure d'excellents résultats, et qu'il est d'autant plus intéressant à l'heure actuelle qu'on peut le voir fonctionner et actionner sa machine soufflante dans les galeries de l'Exposition.

Bien entendu les gaz, à leur sortie du gueulard, passent par un appareil qui les débarrasse de leurs poussières, ils représentent du reste une masse considérable, puisqu'on en peut recueillir quelque quatre mille kilos utilisables par chaque tonne de fonte produite ; cela doit correspondre à environ 120 francs de force motrice récupérée par tonne ! Il ne faut pas perdre de vue que, quand on fait fonctionner un haut-fourneau sans utiliser les gaz qui s'en peuvent échapper, cela correspond à une dilapidation formidable de force: c'est qu'en effet une installation de ce genre, produisant 100 tonnes de fonte par vingt-quatre heures, n'absorbe en réalité qu'une puissance de 800 chevaux, alors que le total des gaz émis correspond à une puissance totale de 2.800 chevaux. On voit l'avantage précieux qu'il peut y avoir à tirer parti des calories dilapidées. Le moteur de 500 à 600 chevaux qui est exposé au Champ de Mars a été soumis à des essais complets et prolongés, et il donne toute satisfaction.

On peut dire qu'aujourd'hui le problème de l'utilisation des gaz des hauts-fourneaux est résolu et les usines ont ainsi le moyen de commander à très bon marché, presque gratuitement, aurait-on le droit d'affirmer en exagérant quelque peu les choses, les appareils divers nécessaires à la bonne marche du haut-fourneau, depuis la machine qui lui envoie le vent jusqu'à la dynamo qui assure l'éclairage électrique de l'installation.

*
* *

En dépit des services qu'il rend par son application à de multiples usages, on ne peut guère en France apprécier le pétrole à sa juste valeur : c'est qu'en effet, et tout en se réclamant de principes démocratiques et humanitaires, comme on dit maintenant, nos législateurs l'accablent de droits formidables qui en majorent démesurément le prix, et rendent très cher un combustible essentiellement précieux pour les petites bourses. Il semble qu'il n'y ait pas lieu de se plaindre des droits de douane plutôt pour le pétrole que pour la houille, mais d'abord il est certain que les taxations en la matière sont particulièrement stupides, puisque la France ne peut avoir l'ambition de faire concurrence aux champs de pétrole d'Amérique ou de Russie, et qu'il n'y a point d'industrie nationale à protéger. De plus l'hydrocarbure en question est spécialement utile, et pour sa facilité de combustion, et aussi pour son poids très faible par rapport à sa puissance de chauffage : le fait est que le pétrole, sous un même poids, a une puissance de chauffage de 50 p. 100 plus considérable que le charbon de terre. D'ailleurs, la démonstration de la valeur de ce combustible liquide n'est plus à faire, puisque, depuis bien longtemps, les chaudières des locomotives russes et des bateaux de la Mer noire ou de la Caspienne, et même des fleuves de Russie, sont chauffées au moyen du pétrole ou des déchets de distillation des huiles minérales. L'alimentation des foyers est particulièrement facile avec un semblable combustible, puisqu'il suffit d'ouvrir un robinet pour qu'il soit entraîné dans le foyer par un jet de vapeur ou d'air comprimé, l'allumage peut être instantané et la mise sous pression de la chaudière se fait avec une rapidité surprenante, l'alimentation et la surveillance de feu se réduisent ensuite à un minimum, et quant à l'évacuation des cendres, qui est tout une affaire dans une importante chaufferie, elle disparaît complètement ici. Le nombre des chauffeurs est le quart à peine de ce qu'il faut quand on chauffe au charbon de terre, d'autant qu'on leur épargne ce travail pénible qui consiste à prendre le combustible dans les soutes pour venir le jeter sur les grilles. Nous pourrions ajouter encore que le métier de chauffeur ordinaire est une science véritable, car il ne faut pas que le charbon s'accumule en tel ou tel point des grilles, mais il est nécessaire qu'il y forme une couche bien homogène et égale, tandis que la distribution du pétrole est absolument automatique et sûre ; enfin, le plus sou-

vent, quand on ne recourt pas à des appareils perfectionnés assurant le déversement automatique de la houille, on se voit dans l'obligation d'ouvrir fréquemment les portes des foyers pour l'envoyer dans le feu, et à chaque fois on introduit de l'air extérieur qui refroidit les chaudières et cela correspond à une perte de combustible.

Des expériences diverses ont été tentées, en Angleterre notamment, pour le chauffage des locomotives au pétrole : malheureusement c'est un pays mal choisi pour un semblable essai, puisque le charbon y est particulièrement bon marché, alors que le pétrole coûte relativement cher pour atteindre les réseaux de l'intérieur, et il ne semble pas que l'on soit sur le point de recourir normalement au combustible liquide sur les machines anglaises. Mais un mouvement très net se dessine en matière de navigation maritime pour l'adoption de ce mode de chauffage des chaudières marines. La chose s'explique d'abord par ce fait que, quand un navire veut faire un long parcours sans escale, il est obligé de bourrer ses soutes de charbon, ce qui diminue d'autant la place disponible pour la cargaison, et nous avons eu tout à l'heure l'occasion de dire que le pétrole est considérablement moins encombrant que la houille. De plus, ici surtout, il est utile de rendre moins pénible l'alimentation des foyers dans les chaufferies, parce que celles-ci sont fermées complètement, et que les chauffeurs y sont soumis à une température naturellement fort élevée ; enfin nous ajouterons que le pétrole apporté par les navires pétroliers spéciaux peut atteindre à peu de frais relativement les ports où il sera chargé directement, et au moyen d'une simple tuyauterie, dans les cales des bateaux dont il assurera ensuite la marche.

Toujours est-il qu'à l'heure actuelle une compagnie a installé à Suez de vastes réservoirs de pétrole, cet hydrocarbure venant surtout des Indes orientales néerlandaises, et qu'elle a disposé d'autres dépôts sur divers points de la route de l'Extrême-Orient : on prépare déjà chez divers armateurs une flotte, où l'on modifie aisément du reste les chaudières pour leur permettre d'être chauffées à pétrole, et il semble que l'on soit sur le point de voir ce mode nouveau de chauffage s'introduire sur une grande échelle dans la marine de commerce. D'autre part des essais ont été faits et sont actuellement continués dans les flottes militaires des différentes nations du monde : ici l'intérêt de cette substitution du nouveau combustible à la classique houille est d'autant plus grand que les croiseurs par exemple ont absolument besoin

de posséder dans leurs cales l'énergie mécanique suffisante pour leur assurer un long parcours, sans qu'ils soient obligés d'aller renouveler leurs approvisionnements sur une côte où ils sont exposés à rencontrer l'ennemi. Le desideratum le plus important dans la construction de ces unités de combat est d'augmenter ce qu'on nomme leur rayon d'action, c'est-à-dire précisément de prendre des mesures pour que le combustible accumulé dans leurs flancs leur donne le moyen de faire un plus long parcours ; et il semble bien que le combustible liquide est seul à même d'amener une sérieuse amélioration en la matière. Il est possible que la transformation s'impose pour ce qui est des navires de guerre que l'on veut douer de grandes vitesses, et que l'exemple soit ensuite suivi par une bonne partie de la marine marchande : il est évident que les gisements de pétrole ne sont pas encore tous connus, la Chine et beaucoup d'autres pays en possèdent de fort importants, et la navigation maritime trouvera de quoi alimenter longtemps ses chaudières.

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(Du 15 mai au 1er août 1900)

SOMMAIRE : La statistique de l'enseignement primaire en France au XIXe siècle. — Les paysans en France à la fin du XVIIIe siècle. — Travaux divers. L'exercice de la bienfaisance chez le peuple hébreu. — L'habitation ouvrière à Paris. — Le rattachement des établissements pénitentiaires au Ministère de la Justice. — Décès. — Nomination.

I

M. Levasseur a communiqué à ses confrères de l'Académie des Sciences morales et politiques un travail sur la *Statistique de l'enseignement public primaire au XIXe siècle* qui, à raison de son importance et de son intérêt, mérite de tenir la première place dans ce résumé.

En se plaçant au point de vue de la statistique, on peut distinguer trois périodes dans l'histoire de l'enseignement primaire de la France, de 1801 à 1899.

La première va de 1801 à 1830; à ce moment il n'y avait presque pas d'enseignement primaire public ou du moins le gouvernement central s'en désintéressait à peu près complètement, et n'intervenait que par quelques règlements et par d'insignifiantes subventions; en 1820 on comptait 30.536 écoles mixtes situées dans 24.149 communes et 1.357.934 élèves (969.340 garçons et 388.594 filles); la plupart, il est vrai, étaient de petites écoles privées munies d'un très pauvre matériel et dirigées par des maitres qui n'avaient pas reçu de préparation suffisante. En 1827 58 conscrits sur 100 étaient complètement illettrés; dans la période quinquennale 1816-1820 il n'y a eu que 54,3 époux sur 100 et 34,7 épouses dont les signatures avaient été apposées au bas des actes de mariage.

La seconde période commence sous le règne de Louis-Philippe,

avec la loi du 28 juin 1833 et va jusqu'à 1876. En janvier 1848, la statistique accusait environ 63.000 écoles dont 43.879 écoles publiques; dans ce total, les écoles publiques de filles ne comptaient encore que pour 7.926. Les écoles publiques congréganistes de garçons ne formaient qu'une très petite minorité (827 en 1843) ; mais elles composaient à peu près la moitié des écoles publiques de filles (3.798 en 1843). Le nombre total, d'ailleurs, des écoles congréganistes, publiques ou libres, n'était en 1843 que de 7.615, soit 13 p. 100 du total des écoles. Le nombre total des élèves était en 1847 de 3.530.135, soit 997 élèves par 10.000 habitants; les filles (1.354.056) étaient en bien moins grand nombre que les garçons (2.176.079). Les cours d'adultes des écoles primaires s'étaient multipliés depuis 1835; la statistique en enregistrait, en 1847, 6.077 avec 115.164 élèves. Le nombre des conscrits illettrés étaient de 46 p. 100 en 1847. Les dépenses connues ou à peu près connues ont été réalisées à une dizaine de millions en 1833 et à 26 millions en 1846. Elles étaient alimentées par quatre sources : la rétribution scolaire payée par les familles, 9.624.000 fr. en 1846; le budget des communes, 8.512.000 fr.; les fonds départementaux, 4.934.000 fr; le budget de l'État, 2.899.000 fr. Les débuts de l'Empire ne furent guère favorables au développement de l'enseignement primaire. La situation changea à partir de 1863, sous l'impulsion de M. Duruy. Les cours d'adultes qui étaient au nombre de 4.054 en 1850 atteignent approximativement le chiffre de 32.383 en 1866 ; si en 1850 il existait 60.579 écoles, en 1866 on en accusait 70.671 ; sur ce nombre il y avait 38.858 écoles publiques de garçons ou mixtes et 15.099 écoles de filles. Le nombre total des élèves inscrits, que la statistique de 1850 ne portait qu'à 3.322.423, nombre peut-être inférieur à la réalité, était de 4.515.967 dans celle de 1866. Depuis 1850, les écoles publiques avaient gagné 936.090 élèves et les écoles privées 257.454: double gain qui revenait exclusivement aux congréganistes. Le nombre des conscrits illettrés était réduit à 23 p. 100 en 1866. Le budget de l'enseignement primaire public a beaucoup augmenté de 1848 à 1870. A cette dernière date les dépenses étaient au total de 61.640.000 fr. La troisième République prit en grande considération l'enseignement primaire. Durant l'année scolaire 1876-1877 le nombre total des écoles était de 71.547 (42.421 écoles de garçons et écoles mixtes; 29.126 écoles de filles; 59.021 écoles publiques et 12.526 écoles privées ; 51.657 écoles laïques et 19.890 écoles congréganistes). Les élèves étaient au nombre de 4.716.935 (2.400.882 garçons et 2.316.153 filles; 3.823.348 élèves des écoles

publiques et 893.587 élèves des écoles privées; 2.648.562 élèves des écoles laïques et 2.068.373 dans les écoles congréganistes). En 1877 il n'y avait plus que 15 conscrits sur 100 qui fussent entièrement illettrés. Les dépenses ont augmenté. En 1871 elles étaient de 53.622.425 fr.; en 1877 elles ont atteint la somme de 71.715 686 fr.

Le système de l'enseignement primaire a été transformé par le Gouvernement à partir de 1878, lorsque la loi a imposé aux communes l'obligation de se rendre propriétaires de leurs maisons d'école. En 1897 les communes possédaient 41.401 maisons d'école. En 1879 il a été décidé que tout département devrait entretenir deux écoles normales, l'une pour les instituteurs, l'autre pour les institutrices. En 1897 il existait 87 écoles normales d'instituteurs et 85 écoles normales d'institutrices dans les 90 circonscriptions administratives de la France et de l'Algérie. La loi du 16 juin 1881 a imposé à tous les instituteurs sans exception l'obligation du brevet de capacité. En 1877 on comptait 41.712 instituteurs ou institutrices non brevetés, dont 37,183 exerçaient en vertu d'une lettre d'obédience; aujourd'hui il n'existe plus que 9.427 non brevetés en France et en Algérie, en comptant les institutrices des écoles maternelles, lesquelles ne sont pas comprises dans le chiffre de 1877. Des lois successivement votées ont édicté la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire public; elles ont exigé plus des maîtres, mais relevé les traitements payés désormais sur le budget de l'État.

D'une façon générale, si l'on compare les périodes 1876-1877 et 1896-1897, on constate que les écoles maternelles ont augmenté de 37,1 p. 100 et que cette augmentation a porté surtout sur les écoles publiques et laïques et les écoles privées congréganistes, et que l'augmentation de ces dernières est due principalement à la laïcisation, puisque le total a peu changé (3,309, en 1877 et 3,555 en 1897); qu'il y a eu une augmentation de 8,558 pour les écoles primaires publiques et de 3,549 pour les écoles privées; — que les écoles publiques laïques ont augmenté de 16.376 et les écoles publiques congréganistes ont diminué de 7.818; — qu'il existait, en 1897, 41.568 instituteurs et institutrices primaires de plus qu'en 1877; que, si dans les écoles publiques il y a eu une augmentation des laïques de 43.518 il y a eu une diminution des congréganistes de 17.807; — qu'il y a eu une augmentation de 197.571 enfants dans les écoles maternelles, que le nombre des inscrits dans les écoles publiques élémentaires et supérieures a augmenté de 366.972 et que l'augmentation dans les écoles privées a été de 447.511; — que les élèves de l'enseignement laïque, dont

le nombre a augmenté de 1.443.212 dans les écoles publiques pendant qu'il diminuait de 179.908 dans les écoles privées, ont augmenté, en somme, de 1.263.304; tandis que, d'autre part, les élèves de l'enseignement congréganiste dont le nombre a diminué de 1.218.374 dans les écoles publiques et augmenté de 769.613 dans les écoles privées a diminué, en somme, de 448.761; que le nombre total des élèves des écoles primaires, publiques et privées, a augmenté de 814.483; — enfin au point de vue du régime financier que les dépenses ont doublé et au-delà : 94.397.554 francs en 1877; 214.015.254 fr. en 1897, mais aussi que la dépense moyenne de chaque élève inscrit a augmenté (23 fr. 45 en 1877, 46 fr. en 1897). Il convient d'ajouter, d'une part, que le nombre des conscrits complètement illettrés a notablement diminué (1877 : 15 p. 100; 1897 : 5,1 p. 100) et, d'autre part, que le chiffre des conjoints en état de signer leur acte de mariage a progressé (1877 : 81,2 p. 100 hommes et 70,6 p. 100 femmes; 1896, 91,6 hommes et 90,6 femmes).

M. Glasson a lu une intéressante note sur *Les paysans en France dans le dernier quart du* XVIIIe *siècle.*

Vis-à-vis des seigneurs les paysans en France vers la fin du XVIIIe siècle étaient écrasés par les charges féodales. Mais ces charges étaient devenues plus écrasantes depuis que les seigneurs avaient abandonné les campagnes et s'étaient fait remplacer par des intendants de leur domaine ou par des fermiers de leurs droits. Ceux-ci étaient impitoyables et pressuraient les tenanciers afin de faire rapidement fortune. A l'égard des seigneurs leur malhonnêteté était proverbiale. C'étaient surtout ces intendants et ces fermiers qui indisposaient les paysans contre leurs seigneurs. Lorsque ceux-ci faisaient de courtes apparitions sur leurs terres, c'était moins pour s'occuper du progrès de l'agriculture que pour se livrer à leurs plaisirs, notamment à celui de la chasse, si désastreux pour les paysans que, dans certaines provinces, la Révolution se fit aux cris de : « A bas la chasse »!

En même temps que la noblesse disparaissait des campagnes, on y voyait naître et se constituer une nouvelle classe, celle de la bourgeoisie rurale. Elle exploitait aussi les paysans qui devenaient ses petits fermiers ou parfois même ses ouvriers à la journée. Mais elle veillait soigneusement à ses intérêts et dépassait souvent la mesure de ses droits. La règle *nulle terre sans seigneur* n'avait plus autant de force que précédemment, elle avait perdu du terrain dans bien des provinces. Il ne faut pas croire que le gouvernement ait été hostile aux réformes sociales qui auraient pu profiter aux paysans, ni que l'agriculture ait été moins favo-

risée que le commerce et la grande industrie. Ce qui est vrai, c'est que la royauté ayant le respect des droits acquis, comprit qu'il était impossible de supprimer la plupart des droits féodaux autrement que sous forme de rachat. Or, la pénurie du Trésor rendait impossible toute réforme de ce genre. La résistance la plus énergique venait de la noblesse et du clergé. Quant aux progrès de l'agriculture, le gouvernement et même les nobles, mais dans leur intérêt personnel, comprenaient la nécessité de les faciliter. C'est au XVIIIe siècle et notamment sous le règne de Louis XVI qu'apparurent plusieurs institutions destinées à encourager les agriculteurs. On vit se constituer dans les provinces des Sociétés d'agriculture, des Conseils agricoles et les intendants favorisaient ou provoquaient même ces tendances. « Notre intendant, écrivait un habitant de Perpignan, en 1785, qui voudrait que tous les travaux de la campagne se fissent par une louable émulation, après avoir encouragé l'agriculture en célébrant dans l'année une fête, dont M. Arnaud a grossi son *Recueil des délassements de l'homme sensible*, vient d'en donner une autre, le 28 décembre dernier, en l'honneur des Vignerons de Rivesaltes, canton dont le vin est renommé ; il a même accordé un prix et des gratifications au meilleur vendangeur. Il espère que le vin de la récolte prochaine en sera meilleur. »

MM. Levasseur et Boutmy ont fait des lectures, dont il sera ultérieurement parlé ici, sur *Les sources de l'histoire des classes ouvrières au Moyen-Age* et sur *l'État à l'intérieur en Angleterre* ; M. Boutroux a lu un mémoire sur *Les doctrines négatives en philosophie.*

M. Léon Lallemand, correspondant de l'Académie, a présenté un travail sur *l'exercice de la bienfaisance chez le peuple hébreu.*

La loi mosaïque destinée à un peuple voué à l'agriculture édictait des mesures propres à entraver le paupérisme et, pour mieux le combattre, faisait appel aux sentiments élevés du cœur humain. Ces dispositions restèrent en partie inutiles par suite des guerres et des invasions amenées par les infidélités répétées du peuple hébreu. Lors de l'envoi des deux dernières tribus sur les rives de l'Euphrate, le vainqueur ne laissa en Judée que les plus pauvres des habitants. Après la captivité, de nouvelles mesures furent prises : par suite de la diminution des aumônes spontanées, la bienfaisance légale fut créée. Les Juifs, dispersés déjà chez toutes les nations et s'y adonnant au commerce, envoyèrent de nombreux subsides à leurs frères. Néanmoins la misère crût au milieu des luttes, des discordes intestines amenant les interventions étran-

gères. De cruelles famines désolèrent le pays; un moment Hérode lui-même devint populaire en raison des soins pris pour faire arriver les blés. La morale publique fléchit; les divorces se multiplièrent; sous l'influence du droit romain la situation de l'esclave s'aggrava. Cependant, en laissant de côté des théories aussi bizarres que puériles sur lesquelles il est inutile d'insister — sans approuver la conception de l'assistance forcée et obligatoire — il convient de constater que la plupart des Rabbins, dont les décisions forment le Talmud, se montrèrent profondément soucieux de soulager les pauvres et d'écarter les mendiants, les paresseux toujours disposés à exploiter la bourse de leurs concitoyens pour vivre dans l'oisiveté. Mais il manque quelque chose à ces lois mosaïques et rabbiniques, leur bienfaisance procède avant tout du principe de justice et des nécessités de l'ordre social; on n'y trouve pas l'idée d'abnégation personnelle, le sacrifice de soi-même, l'immolation de toute une vie au profit de ceux qui souffrent. Ce couronnement de l'esprit de charité sera apporté au monde par le Christianisme.

M. Georges Picot a fait une communication sur *l'habitation ouvrière à Paris.*

L'ouvrier qui loge en garni est l'ouvrier qui ne possède rien; en parcourant les garnis on se trouve donc en présence de la population la plus dénuée de ressources et de l'habitation réduite à ses éléments sommaires. Les garnis qu'habitent ces travailleurs ne ressemblent guère à ceux qui existaient jadis depuis l'Ordonnance de police du 7 mai 1878; complétée par plusieurs autres cette Ordonnance qui a remplacé avec avantage la loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres, manifestement insuffisante, a armé l'administration qui se trouve en mesure d'exiger l'assainissement de l'immeuble de façon à permettre au locataire de vivre dans des conditions non équivoques de salubrité. Les prescriptions formellement édictées ont eu leur effet; des améliorations très notables ont été obtenues; dès l'escalier on reconnaît entre une maison de pauvres et un hôtel meublé de bas étage, une différence au profit du garni. L'ouvrier qui habite en garni une chambre pour lui seul, paye au minimum 40 centimes généralement de 50 à 70, rarement 80 centimes et 1 franc; s'il couche dans une chambrée, le prix varie de 40 à 30 centimes. Le quartier, la tenue du garni, influent naturellement sur le tarif de l'hôtel. Les prix les plus élevés se rencontrent dans les centres ouvriers, à Clignancourt, à Plaisance, près des anciens boulevards extérieurs, puis aux environs des Halles. Une chambre atteint

dans ces quartiers 1 fr. et même 1 fr. 15, soit 35 francs par mois, ce qui est le maximum payé par un simple ouvrier. Les familles nombreuses habitent rarement en garni ; les logeurs, comme les propriétaires, redoutent les enfants. Les familles qui habitent en garni sont les moins intéressantes ; celles qui s'y résignent sont pour la plupart des ménages suspects ou bien des malheureux vivant au jour le jour, sans avoir eu le courage de faire un effort suivi. Ce qui domine, en réalité, dans ce genre d'habitation, ce sont les célibataires de tout âge. Il y a des individus qui vivent dans la même chambre pendant 20, 30 ou même 40 ans. La plupart des maîtres d'hôtel font très de larges bénéfices et nul ne peut dire que ce genre de commerce traverse une crise. S'il y a des garnis habités par des travailleurs, notamment par les agents et employés des Compagnies de chemin de fer qui peuplent les garnis situés aux abords des gares, il y en a beaucoup d'autres qui logent les mauvais sujets et qui sont l'objet de la part de la police d'une surveillance quotidienne. Pour distinguer ces deux espèces de garnis, il suffit de demander au logeur s'il est ouvert toute la nuit. Les maisons honnêtes ferment vers minuit ou une heure ; les autres se plaignent de ne pouvoir fermer. Entre ces deux genres d'hôtels très différents, mais réunissant les uns et les autres de nombreux locataires, il existe une foule de garnis modestes ayant pris souvent le nom d'un département et recevant des ouvriers réguliers, maçons de la Creuse, portefaix de l'Aveyron ; le logeur est du même pays, il héberge ses compatriotes, il est marchand de vin et leur donne à manger. Ce sont des maisons paisibles.

Si l'on veut classer les garnis suivant leurs caractères, on trouve d'abord ceux des boulevards extérieurs, sortes d'hôtels de passage, où se rencontrent les bas fonds de la grande ville, puis un peu plus loin dans les faubourgs, le garni d'ouvriers, plus calme, où logent les travailleurs. Dans les vieux quartiers, tels que les environs de la place Maubert, la rue Mouffetard, la rue Saint-Médard l'on trouve des garnis où s'entassent les porteurs qui travaillent aux Halles ou sur les ports, les camelots ; là on est en chambrée et l'on paie 40, 35 centimes, quelquefois 30 centimes seulement. Viennent ensuite les cabarets où pour 10 centimes l'on achète le café et le sommeil. C'est le dernier degré de la détresse. Au-dessous il n'y a plus que le client de l'Hospitalité de nuit ou le vagabond ramassé sous les ponts et mené au poste de police.

Dans les garnis on ne rencontre jamais l'ouvrière vivant seule, allant régulièrement au travail ; le garni semble réservé à la femme qui est décidée à l'inconduite.

Pour remédier à ce mal social qu'a-t-on fait ? que faut-il faire ? Des Sociétés se sont constituées pour construire des logements salubres et économiques pour les familles ouvrières : deux Sociétés ont élevé 14 immeubles qui contiennent près de 600 familles. Le revenu net approchant de 3.50 0/0, l'industrie privée les a imitées et il est permis de calculer que le nombre des habitations assainies a été décuplé, ce qui porte à 6.000 familles parisiennes le bienfait de l'amélioration. Pour les célibataires rien n'a été fait. Il est évident que, dans la plupart des garnis, les hommes vivent côte à côte avec deux maux qui sont leurs pires ennemis : la prostitution et l'alcoolisme. Pour les ouvrières, des établissements religieux ont un certain nombre de lits, mais c'est à peine un total de mille. Or, il s'agit de procurer un logement respectable à plusieurs milliers de femmes célibataires. Il est urgent de multiplier les maisons de famille. Dans chaque quartier et surtout à proximité des lieux de travail, des logements doivent être aménagés, sains et simples, dans des maisons où chaque ouvrière aurait sa chambre avec facilité de prendre les repas dans une pièce commune. Les garnis d'ouvriers sont moins urgents, mais eux aussi seront très utiles. A Londres où les logements salubres et à bon marché ont donné lieu en notre temps à un si remarquable effort, on a imaginé de construire pour les ouvriers d'immenses casernes. Ce type ne conviendrait pas au caractère français. Il ne faudrait pas que les garnis modèles changeassent leurs habitudes. Il est important, en toute amélioration, de respecter ce qui, dans les mœurs, n'est pas nécessaire à réformer. C'est ainsi que les progrès s'accomplissent sans troubles.

II

M. H. Pascaud a donné lecture d'un important mémoire intitulé : *Le rattachement des établissements pénitentiaires au Ministère de la Justice.*

Pendant longtemps les prisons ont été placées dans les attributions du Ministère de l'Intérieur. Mais à l'étranger on tend de plus en plus à modifier ce régime et à y substituer le Ministère de la justice. C'est un exemple bon à suivre ; nos mœurs et nos tendances sociales ne s'y opposent pas, à en croire les vœux des publicistes, des corps spéciaux et de nombre de membres du Parlement. Le rattachement est conforme à la nature des choses et à la logique qui exigent que la justice chargée de prononcer la peine ait aussi la mission de pourvoir à son exécution dans toute son étendue. On ne conçoit pas une dualité d'attribution qui donne au Ministère de la Justice le droit de régler les questions relatives

à la durée, à la commutation, à la remise des peines, et laisse au Ministère de l'Intérieur le soin de statuer sur la libération conditionnelle. Ce système comporte des complications et des lenteurs regrettables : chacun des Ministères, malgré les renseignements qu'il communique à l'autre, n'ayant pas d'éléments de décision directs et propres, est exposé à exagérer le point de vue auquel il se place : l'un est trop porté pour la répression, tandis que l'autre qui connaît surtout la conduite et l'amendement présumé du condamné pendant l'exécution de la peine est trop favorable à la libération. La translation des services pénitentiaires au Ministère de la Justice aurait pour effet de supprimer ces inconvénients sans qu'on eût à craindre que les magistrats se montrassent trop rigoureux. Outre qu'ils savent conclure à des grâces, les leçons de fait qu'ils recevraient tous les jours les rendraient accessibles à la clémence. Cette réforme n'est pas la violation du principe de la séparation des pouvoirs comme on l'a dit. Elle ne substitue pas l'action du pouvoir judiciaire à celle du pouvoir exécutif, car le ministère public dépend de ce dernier pouvoir. Et d'ailleurs, il ne s'agit pas de remplacer un service d'exécution par la magistrature. La question à résoudre consiste uniquement à placer sous la dépendance du Ministère de la Justice des établissements pénitentiaires l'inspection générale et le Conseil supérieur des prisons. Le Ministre de l'Intérieur, dans un autre ordre d'idées, est trop surchargé d'attributions pour pouvoir s'occuper de l'exécution des peines avec suite et exercer une suffisante autorité sur la direction pénitentiaire. Il n'en sera plus de même lorsqu'elle aura été transférée à la Justice. Ce n'est point par voie de décret mais par la voie législative que le rattachement peut être opéré, notre législation actuelle ayant conféré au Ministre de l'Intérieur des droits spéciaux et en quelque sorte nominatifs.

M. Sayous a été admis à communiquer une étude relative à *la spéculation sur les fanons et l'huile de baleine en Hollande au* XVII[e] *siècle*.

III

L'Académie a perdu M. Jules Zeller élu le 30 mai 1874 à la place que la mort de M. Michelet laissait vacante au sein de la section d'histoire générale et philosophique.

M. P. Leroy-Beaulieu a été désigné pour représenter l'Académie au Conseil supérieur de l'instruction publique à la place de M. Ravaisson-Mollien, décédé.

J. Lefort.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

New-York City, 17 août 1900.

La situation à Cuba. — Attitude des capitalistes américains vis-à-vis de l'île. — Une solution à l'Indian Problem : les mariages Chocktaws. — La question du jour : le mariage est-il en décroissance ? — Est-il vrai qu'aux États-Unis les unions sont moins heureuses qu'autrefois ? — Le droit naturel à la mort. — Un remède proposé contre la corruption politique aux États-Unis : le Referendum. — Le Referendum obligatoire est-il applicable ? — Inconvénients et avantages du Referendum facultatif. — Le Referendum serait-il à l'abri de l'influence des *bosses* politiques ?

Quoique Cuba ne fasse pas partie des États-Unis,les intérêts des deux pays se touchent de trop près pour que nous puissions nous dispenser de jeter les yeux de temps à autre sur la situation économique de l'île.

Une étude même superficielle de la condition actuelle de Cuba montre clairement que toute la politique des Américains doit se résumer, sur ce point, dans le vieil adage : Hâte-toi lentement. Mais, si l'on arrive à cette conclusion uniquement par la constatation de l'inexpérience des Cubains en matière de *self-government*, il est une autre raison, moins généralement connue, qui vient s'ajouter à la première. C'est le danger qui provient du nombre, plus grand tous les jours, de l'élément purement espagnol.

Il est hors de doute qu'un gouvernement indépendant, constitué trop hâtivement, se trouverait bientôt en conflit avec les sentiments, les intérêts des nouveaux venus — lesquels ont à l'égard des Cubains beaucoup de défiance et extrêmement peu de sympathie.

Aussi, quelle que soit l'autorité qui s'attache à l'opinion de certains économistes consciencieux, comme M. Ch. M. Peffer [1], il est bien difficile d'admettre avec eux que, puisque les Cubains sont si pressés de se gouverner eux-mêmes, il faut les laisser essayer, quitte à les replacer sous la protection de l'Union en cas d'insuccès [2].

---

[1] Voir : *To Morrow in Cuba* (Harpers Bros).

[2] Il n'y a point d'ailleurs à craindre de voir l'impatience des Cubains dégé-

Quant à la valeur de l'administration actuelle de l'île par les Américains, les opinions sont partagées. Il faut laisser de côté, naturellement, toute la légion des pêcheurs en eau trouble qui se proposaient d'inonder Cuba de leur *charter shemes* — syndicats — et qui, voyant leurs espérances disparaître dans le naufrage du projet de Gouvernement américain purement *civil*, se plaignent avec amertume de l'Administration du général Wood et de ses collaborateurs militaires [1].

Des critiques plus dignes d'attention sont celles formulées par des officiers, des commerçants établis dant l'île depuis l'occupation et dont l'impartialité n'est pas douteuse. Selon eux, les États-Unis ont eu, au début, le tort de mettre à la tête des affaires un homme qui n'entendait rien aux habitudes, aux besoins du pays et qui dut laisser fonctionner les lois espagnoles avec tous les abus auxquels elles se prêtent.

De plus, l'influence des secrétaires indigènes — indispensables dans ces conditions — eut pour effet de faire donner un nombre considérable d'emplois aux vétérans de la guerre d'indépendance cubaine, tous gens fortement et aveuglément opposés à l'occupation aussi bien qu'à l'influence américaines. Le résultat de système fut de paralyser les efforts faits pour perfectionner, avec le concours local, les institutions existantes [2].

Telle qu'elle était au commencement de cette année, l'organisation politique de Cuba présentait des particularités qu'on s'étonne de trouver sous une administration américaine : une centralisation à outrance, une tutelle des communes frisant le ridicule — ce qui n'a pas empêché les municipalités de marcher droit à la banqueroute, mais a enlevé aux magistrats municipaux tout moyen de développer leur initiative, de se préparer au *self-government*. Il est toutefois juste de reconnaître que partout où les États-Unis ont pu agir seuls, sans le concours des indi-

---

nérer en rebellion ouverte. La presse elle-même dit avec raison qu'un soulèvement, dans les conditions actuelles, serait la meilleure preuve que le peuple n'est pas encore prêt à se gouverner tout seul. Par exemple : *El Diario de la Marina*.

[1] La carrière de cet officier est un exemple de plus de la flexibilité des institutions américaines, si aptes à tirer parti des capacites. Simple médecin militaire à la déclaration de guerre entre les États-Unis et l'Espagne, M. Wood devint rapidement colonel de cavalerie, puis général de brigade. Il a rang aujourd'hui de major-général.

[2] Par exemple, pour les écoles. On peut consulter sur ce point : *American misgovernment of Cuba*, par le major J. E. Runcie (*North american Review*, février 1900).

gènes, il ont obtenu de bons résultats, notamment en ce qui concerne les mesures sanitaires [1], les douanes, la police [2].

*
* *

La condition de l'agriculture dans l'île n'est pas florissante. Nombre de petits fermiers qui avaient été arrachés à leurs terres par le système des *reconcentrados* ne peuvent plus, faute d'argent, retourner à leurs champs. Les propriétaires de grandes exploitations agricoles, dont les plantations sont lourdement hypothéquées et dont les machines ont été détruites, ne peuvent plus facilement trouver les fonds nécessaires pour remettre tout en état. Le capital américain est prêt à affluer dans l'île, mais il ne faut pas se faire d'illusion sur ce point : la perspective de voir les Cubains, dans quelque temps, se livrer à des essais de gouvernement par eux-mêmes est de nature à faire hésiter les plus hardis des spéculateurs yankees [3].

Un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est la merveilleuse fertilité, les abondantes ressources de Cuba agricole. Déjà depuis le début de l'occupation américaine, le prix des immeubles ruraux a augmenté, dans certains districts, de 100 à 200 p. 100 [4]; mais il y a lieu de remarquer que si la culture de la canne à sucre

---

[1] Le tableau suivaut, emprunté aux statistiques du ministère de la Guerre, montre l'effet produit par les procédés de désinfection de la Havane.

*Décès par fièvre jaune (*10 *premiers mois des années* 1890 *à* 1899).

Années	Décès	Années	Décès	Observations
1890.....	314	1895.....	512	
1891.....	318	1896.....	950	
1892.....	272	1897.....	991	
1893.....	469	1898.....	134	Occupation américaine
1894.....	369	1899	63	Idem

[2] Il existe d'intéressants développements sur cette question dans l'ouvrage très remarquable de M. F. Matthew « *New Born Cuba* » (Harpers, New-York).

[3] Telle est d'ailleurs l'opinion des chefs des principales maisons cubaines de New-York : V. Lopez et Cie ; Burby et Holt; A. Fernandez-y Pondas ; Alvarez, etc.

Il n'existe, à notre connaissance, qu'une seule *Financial Agency* qui offre aux grands propriétaires cubains des prêts à 8 p. 100, taux inférieur à celui de l'époque de l'occupation espagnole (12 p. 100).

[4] Dans les environs de la Havane, il est possible maintenant d'avoir de bonnes terres à 25 dollars l'*acre* (de 40 ares). A Pinar-del-Rio et Matanzas, ces prix varient de 15 à 20 dollars. Les champs se vendent d'habitude par la *cavalleria* de treize hectares ; dans l'extrême ouest on en est encore à l'*hacienda*, bien plus étendue.

forme la base de la richesse agricole de Cuba, il n'est plus suffisant aujourd'hui, pour rendre à l'île sa prospérité des anciens jours, de remettre purement et simplement les choses dans les conditions où elles étaient avant la période aiguë de la guerre de l'indépendance.

La concurrence du sucre de betterave d'Europe devient de plus en plus redoutable; en fait, la valeur marchande du sucre de canne est tombée si près du coût de production, que la culture par les méthodes actuelles est rendue pour ainsi dire impossible. Il faut — c'est une question vitale — employer des procédés perfectionnés et surtout plus économiques.

C'est là un *deuxième obstacle* à l'influx du capital dans l'île, un obstacle d'autant plus sérieux qu'il ne prendra pas fin avec l'état d'instabilité politique.

Il est aussi de toute importance que le marché des États-Unis, qui est le principal débouché du sucre de Cuba, soit ouvert aux planteurs dans des conditions spéciales; car, en tenant compte des tarifs, et en prenant pour bases les cotes de New-York au 1er juillet 1899, on voit que le producteur cubain ne réaliserait que 2,69 cents par livre de sucre, tandis que l'allemand en obtiendrait 2,71 et que, sous l'empire des traités de réciprocité avec les Antilles anglaises, le planteur de ces dernières îles aurait 3,02 cents.

Cuba renferme indiscutablement de grandes richesses minières et forestières, et c'est là ce qui tente le plus en ce moment les hommes d'affaires américains. Cependant la difficulté réside ici dans la main-d'œuvre; et le premier pas à faire est de favoriser l'immigration. Les Chinois étaient assez nombreux dans l'île avant la guerre; leur nombre est tombé depuis de 43.000 à 20.000 environ. Il est vraisemblable que la paix provoquera une recrudescence d'immigration mongole; mais c'est surtout dans la colonisation basée sur la famille que les Cubains peuvent voir un facteur de prospérité. On considère donc avec plus de faveur le retour de nombreux colons de la péninsule qui avaient quitté l'île à l'issue de la guerre entre les États-Unis et l'Espagne. La perspective de l'impulsion donnée aux affaires par le capital américain a déjà attiré plusieurs milliers d'Allemands, de Français et principalement de jeunes Espagnols. Comment ils vont vivre en attendant cette prospérité escomptée si longtemps d'avance, c'est ce qu'on peut se demander avec inquiétude.

*
* *

Il est regrettable qu'on ne puisse attirer les capitalistes à Cuba par des procédés analogues à ceux suivis jusqu'à la fin de l'année dernière par la nation des Choctaws (*Indian Territory*). C'était là une

tradition que tout blanc épousant une indienne devait recevoir 550 acres de terres de premier choix. De plus, le gouvernement fédéral lui donnait une indemnité par tête d'enfant issu de cette union. Cette situation est tout à fait exceptionnelle, car les mariages de ce genre sont généralement aussi antipathiques à l'administration qu'aux tribus elles-mêmes. Il faut dire que les Choctaws sont singulièrement avancés en civilisation et que, pour peu que les jeunes squaws ne soient pas pur sang indien, elles ne veulent épouser que des blancs — souvent, en fait, moins raffinés qu'elles.

Remarquons que le procédé d'absorption de la race rouge par mariage serait une des meilleures solutions de l'*Indian Problem*. Contrairement à ce qui a lieu pour les noirs, le croisement entre blanc et indienne n'a rien de choquant pour les Américains. Les obstacles qui y ont été apportés par certaines « nations » [1] proviennent principalement de la jalousie et de l'étroitesse de vue de l'élément mâle des tribus.

Malheureusement, la question indienne n'offre pas un intérêt pratique considérable, et les philanthropes ne forment pas la majorité au Congrès. La politique suivie avec les Choctaws présentait au point de vue purement administratif des inconvénients qui ont amené sa révocation, que nous ne pouvons nous empêcher de considérer comme un pas en arrière dans la voie des réformes humanitaires.

*
* *

Puisque nous sommes sur le terrain matrimonial, nous devons nous arrêter un instant sur une question du jour : la diminution du nombre des mariages.

Pendant longtemps on avait pu croire le danger — si danger il y a — confiné à certaines nations latines. Voici que maintenant on voit l'inquiétude poindre aux États-Unis.

Une virulente attaque contre la société actuelle, et surtout contre la famille, par un docteur en renom, M. Octavius White, a été le signal de controverses sans nombre, au milieu desquelles il est difficile d'abord de distinguer quelque chose de bien clair.

Il semble que, pour savoir s'il y a réellement moins d'unions qu'autrefois, il suffirait d'examiner les statistiques. Mais celles-ci, consultées aveuglément, constituent une source extrêmement dangereuse d'informations et justifient en quelque sorte l'épigramme d'un homme d'État anglais : « il n'existe rien au monde d'aussi peu sûr que les faits, si ce n'est... les chiffres ». Dans l'espèce, les statistiques ne nous éclaire-

---

[1] Les Cherokees, par exemple.

ront guère ; elles tendraient plutôt à faire croire à une augmentation, si l'on ne réfléchissait que le nombre des mariages est soumis à l'influence de la situation générale du pays. A New-York, par exemple, il résulte des observations du *Board of Health* qu'il y a beaucoup plus d'unions en temps de prospérité. Encore aujourd'hui on sent le contre-coup de la crise de 1893, en ce sens que nombre de mariages différés sous l'empire de la panique d'alors s'effectuent actuellement, et viennent par suite, grossir les totaux de la période présente.

Force est donc de s'en rapporter, en ce qui concerne la diminution, aux affirmations spéculatives des psychologues. A défaut de chiffres, certains d'entre eux citent l'augmentation évidente des maisons organisées comme appartements de garçons (*Batchelor houses*) ; d'autres parlent du nombre véritablement remarquable aussi de vieilles filles qu'on relève surtout dans les villes. Les pasteurs des églises les plus opulentes de New-York, interviewés par les soins du *New-York Herald*, déclarent en général n'avoir constaté qu'une diminution presque insignifiante ; mais ils ont peu d'autorité sur la matière, car leur champ d'expériences est restreint à une classe où les mariages sont faciles. Chez les israélites américains, d'après les affirmations formelles d'un des rabbins les plus érudits des États-Unis [1], il n'y a pas de modifications.

D'autre part, selon les prêtres catholiques, les unions sont aussi fréquentes qu'autrefois parmi les personnes de cette religion vraiment pieuses, même si leur position de fortune est précaire. Pas de différence signalée non plus dans les couches sociales tout à fait infimes, immigrants, etc.

Il en résulterait donc que la décroissance doit être confinée aux classes moyennes, comprenant ce qu'en Europe on appelle les petits bourgeois, les boutiquiers, artisans, commis, de religion chrétienne, mais peu religieux.

*
* *

Cet état de choses, tout bien considéré, n'a rien de bien étrange. Les grands riches, nous l'avons déjà dit, n'ont pas à se préoccuper beaucoup des charges du mariage ; les misérables, qui peuvent compter sur le travail de leurs compagnes, abandonnent aussi le célibat sans répugnance : ils ont plutôt à gagner matériellement au change.

Il n'en est plus ainsi dans les classes moyennes. Aux États-Unis, l'éducation, le genre de vie des jeunes filles donnent à celles-ci des goûts qui rendent souvent leur établissement difficile. Autrefois, alors

---

[1] Rev. Stephen. J. Wise (Madison, avenue Synagogue).

qu'elles étaient dans la dépendance étroite, au point de vue pécuniaire, de leurs pères ou de leurs frères; que la vie de famille était uniforme, monotone, la plupart des jeunes filles attendaient avec impatience le mariage qui devait leur apporter l'indépendance. Alors, dans les grandes villes, les unions chez les *pauvres* ouvriers étaient indiscutablement entourées de plus de difficultés que de nos jours, parce que la famille comptait sur la paie de la fille pour contribuer aux dépenses du ménage et surtout aux frais, toujours redoutables, du loyer. De là des obstacles continuels mis à l'établissement de l'enfant par le père et la mère.

Aujourd'hui nombre de femmes arrivent à se créer des ressources personnelles qui leur donnent plus d'argent de poche que n'en possèdent beaucoup de leurs amies mariées. Elles sont alors, naturellement, si difficiles en matière de « parti », que souvent l'âge arrive avant qu'elles se soient décidées; et elles entrent tout doucement dans cet état de vieille fille qui est devenu d'ailleurs le seul compatible avec ces habitudes d'indépendance que communique à la femme une longue période de lutte individuelle pour la vie.

Le surintendant des écoles d'une grande ville américaine, auquel on demandait un jour pourquoi tant d'institutrices publiques restaient filles, répondit avec infiniment de raison : « Parce qu'aucune femme « ne désire abandonner une position de 60 dollars par semaine pour « un homme qui n'en gagne que dix ! »

Pour ne pas perdre à la combinaison, elle devrait épouser un homme de salaire égal au double au moins de celui auquel elle renoncerait.

Ajoutons que l'on a fait ressortir en outre que, par suite de l'influence des docteurs en médecine du sexe féminin — si nombreux aujourd'hui — les femmes apprennent avant le mariage beaucoup de choses qu'elles ignoraient autrefois et qu'elles sont plus exigeantes que jadis dans leur choix [1].

L'homme, de son côté, fait un raisonnement analogue. Dans sa pension de famille, ou dans son luxueux *batchelor appartment* — selon sa condition de fortune — il a plus de liberté et souvent infiniment plus de confort que s'il épousait une fille de sa condition de fortune. A garçon sage il faut femme riche ou pas de femme !

Le problème n'est pas nouveau. Il s'accentue davantage avec les difficultés de la lutte pour la vie [2].

---

[1] Mrs Elisabeth Cady Stanton (*The World*, 25 février 1900). Nous laissons à l'auteur la responsabilité de son assertion.

A rapprocher la proposition soumise récemment à l'Académie des Sciences de Paris et concernant le « certificat d'aptitude physique » au mariage.

[2] Il y a bel âge que des économistes, des publicistes demandent qu'avant

Il est bon d'ajouter que la plupart des personnes qui ont étudié cette question de près tombent d'accord sur les dangers que fait courir à l'institution du mariage l'extrême facilité des divorces. On manifeste de plusieurs côtés le besoin de lois *fédérales* aussi bien pour rendre cette opération plus difficile, que — ceci est à remarquer — pour prévenir les unions trop hâtives.

Sur ce dernier point, cependant, nous ferions nos réserves. Il ne faut pas oublier que l'abus des formalités et des complications est actuellement pour beaucoup dans la décroissance du nombre des mariages dans certains pays d'Europe.

*
* *

On s'est aussi demandé, dans ces derniers temps, si les unions étaient moins heureuses, moins bien assorties que jadis. Un savant psychologue, le professeur W. Sumner, a dit récemment qu'un dixième tout au plus des couples peuvent affirmer, à la fin de leur existence maritale, qu'ils ont obtenu la somme de bonheur sur laquelle ils comptaient quand on les a unis.

Mme Russell Sage, qui est une autorité, affirme que, de nos jours c'est la question d'argent qui cause le plus de désaccord entre mari et femme ; mais elle admet que les femmes d'aujourd'hui sont plus exigeantes et supportent moins patiemment qu'autrefois les ennuis domestiques.

Ce qui tend à faire croire que la façon actuelle d'envisager le mariage n'est pas absolument satisfaisante, c'est l'éclosion de toute une école d'écrivains qui passent leur temps à attaquer les unions monogamiques ; c'est aussi la vigueur avec laquelle, d'autre part, un contre-courant s'est élevé soudain contre les conditions sociales de l'Utah, conditions qui cependant ne datent pas d'hier. Ainsi que le fait observer le professeur Adler, à la *Society for Ethical Culture* : « Si la monogamie était « aussi solide sur ses bases que nous pourrions le désirer, serait-on « aussi excité au sujet de faits qui se passent dans un coin obscur de « l'union [1] ? »

Ce n'est pas toutefois dans le principe même de la monogamie qu'à notre sens, il faut songer à trouver une source de difficultés et de dé-

---

de contracter mariage les futurs époux soient tenus de prouver qu'ils sont en état de suffire aux besoins de la famille future. En Autriche il y a même actuellement une disposition légale sur la matière.

[1] 11 janvier 1900. La conférence de M. Adler avait pour titre *Fausses vues du mariage*. Nous reviendrons plus tard sur l'œuvre importante de l'éminent professeur aux États-Unis.

saccord. S'il se produit, comme on l'affirme, des frottements, ils ne proviennent très vraisemblablement que d'une réaction, légitime, contre la vieille doctrine qui fait du mariage une union parfaite, avec l'homme comme facteur prédominant. Cependant il est tout aussi mauvais d'insister sur la soi-disant « égalité » de la femme. Egalité est un mot dangereux, parce qu'il a des acceptions trop diverses. M. Adler a dit, avec l'heureux choix d'expressions qui lui est habituel. « *If equality be taken to mean that each has the right to be as unequal* « *as nature intended, with equal respect for the difference : I then believe* « *in the equality of the sexes.* »

Cela est très vrai ; mais, en fait, comme il était naturel de s'y attendre de fausses conceptions de cette égalité ont conduit à des conclusions inadmissibles. Ainsi, certains psychologues affirment que la femme doit, après le mariage, travailler de son côté et vivre de son travail.

D'autres prétendent que les enfants — un facteur gênant dans la théorie du *self-support* de l'époux — doivent être confiés à des tiers, à des institutions *ad hoc* pendant que la mère s'occupe de ses affaires. D'autres enfin vont jusqu'à faire du mariage un simple contrat, résiliable à tout moment au gré des parties.

Nous ne citons ces élucubrations que pour montrer où l'on en arrive lorsqu'on s'engage sur ce terrain.

*
* *

L'heure est évidemment aux discussions délicates. Dans un Congrès de l'*American Social Science Association*, M. le juge S. E. Baldwin a repris un thème que nous avions déjà entendu soutenir, incidemment, par le Rev. M. Saint-Croix Wright, au temple unitairien de Lenox Avenue, à New-York.

Il s'agit du « droit naturel de l'homme à une mort naturelle », en d'autres termes de la question de savoir s'il est légitime, dans certaines conditions, d'abréger la vie humaine.

Cette abréviation peut, on le sait, se faire de deux manières : soit *passivement*, en ne faisant rien pour prolonger la vie chez le patient ; soit *activement*, en hâtant la terminaison finale de la maladie.

L'honorable M. Baldwin s'est prononcé hardiment pour l'affirmative, et de suite sa conférence a soulevé des polémiques violentes, basées en général sur une interprétation erronée ou incomplète des expressions employées par ce magistrat. Une certaine presse proclame même, comme elle l'avait fait à l'occasion du sermon du pasteur Wright, qu'on se trouvait en présence d'une apologie du suicide.

Il ne s'agit pas là de suicide.

La question se présente ainsi : est-il humain de laisser souffrir un être arrivé à un point où il n'y a plus d'espoir?

Certains peuples anciens, on se le rappelle, ne se faisaient aucun scrupule de supprimer les infirmes et même les vieillards débiles. Cette pratique était basée, selon toute probabilité, sur des considérations non pas humanitaires, mais bien d'ordre politique et d'économie sociale.

Ce qui a provoqué, dans ces temps derniers, un retour partiel vers la théorie admise dans l'antiquité la plus reculée, ce sont les progrès mêmes de la science. Un grand nombre de médecins, de chirurgiens se font maintenant un point d'honneur de prolonger l'existence de patients qui n'ont aucune chance de revenir à la santé. On est en droit de se demander si l'emploi, à ce moment, d'injections hypodermiques, d'inhalations d'oxygène, etc., qui, on le voit souvent, ne font que retarder de quelques jours, de quelques heures l'instant fatal, n'est pas un procédé en quelque sorte barbare. Ce n'est plus la vie, mais une parodie de la vie que l'on produit ainsi, sans pitié pour les souffrances de la victime. On a pu dire avec vérité : « Le grand ressort est cassé; il « est possible de le faire aller encore quelques secondes en secouant « fortement la montre, mais *cui bono* ? [1] »

Nos observations personnelles dans certains hopitaux ne nous ont que trop montré le bien fondé des remarques des partisans du droit à la mort. Il est devenu si facile de prolonger l'agonie, l'emploi des stimulants s'est si bien vulgarisé que certains infirmiers, pour s'épargner les ennuis inhérents au décès d'un patient durant leurs heures de service, mettent tout en œuvre pour « passer » le moribond à l'équipe suivante, laquelle agit de même, et ainsi de suite. Naturellement tout ceci est irréprochable, étant recouvert de ce commode manteau humanitaire à l'abri duquel il se commet tant de choses étranges.

Ce n'est pas sans raison qu'on a reproché aux familles, qui tolèrent ou réclament l'usage des stimulants *in extremis*, d'obéir trop souvent à une impulsion de sentimentalité égoïste.

On peut aller plus loin et se demander s'il est bien utile d'arracher à la mort, même pour des années, les nouveau-nés condamnés d'avance à l'infirmité. Sur ce point particulier, et même en supposant l'enfant abandonné, sans parents connus, il est un argument qui ferait pencher vers l'affirmative, et auquel il ne nous semble pas qu'on ait accordé suffisamment d'attention. C'est qu'il est toujours possible d'espérer que les progrès de la science permettront à ces infirmes de se guérir. Ils ont toute une vie devant eux, et la science poursuit constamment sa marche en avant.

---

[1] Conférence de M. Baldwin.

En ce qui concerne les moribonds. les vieillards au dernier degré d'épuisement, la théorie du droit à la mort peut incontestablement se soutenir. Toute la difficulté consiste dans l'application pratique.

Nous avons entendu avancer l'opinion que l'abréviation de l'existence pourrait se faire sur le consentement unanime des parents rassemblés. Mais dans l'état actuel des mœurs, il nous paraît peu probable qu'un tel consentement soit jamais obtenu. Soutenir que c'est au médecin à prendre l'initiative et la responsabilité de l'acte à l'insu des parents est peut-être plus facile. Cependant un critique médical [1] a déjà fait observer qu'un docteur, en l'état actuel de la science, ne peut *jamais* se sentir sûr que le patient n'a aucune chance de guérison. Cela ne sera possible, dit cet auteur, que lorsque la médecine sera devenue une science exacte.

Ce raisonnement s'explique, selon nous, dans le cas de l'infirme, quel que soit son degré de décrépitude, qui est en face d'une vie de tortures, mais non en danger de mort immédiat. Est-il applicable au cas, par exemple, de blessure de guerre, lorsqu'un organe vital a été mis hors de service ? Nous ne le croyons pas.

* * *

En fait de remèdes, on en cherche un depuis longtemps aux États-Unis pour le mal qui ronge le pouvoir législatif : la corruption. Il n'est pas à dire, toutefois, comme tant de personnes le répètent, et comme l'a avancé M. Spuller lui-même dans la *République Française*, que ce pays laisse sous ce rapport bien loin derrière lui les diverses contrées d'Europe. Sans parler de la Turquie, qui ne saurait entrer en ligne de compte, un grand et puissant empire, la Russie, nous donne en matière de « pots de vin » des spectacles peu édifiants et beaucoup plus immoraux que l'Amérique. Le mal en Russie — nous en parlons en connaissance de cause — sévit même, dans l'ordre judiciaire, d'une facon scandaleuse ; il est d'autant plus dangereux que la presse est baillonnée ; aussi faudrait-il, pour le déraciner, un bouleversement total des institutions nationales.

Aux États-Unis, la corruption est une maladie de jeunesse, nous le voulons bien ; mais il est grand temps de se mettre à la guérir. La liberté de la presse, les campagnes mêmes des journaux « jaunes », en dévoilant journellement les recoins malpropres de la machine politique, facilitent la tâche aux réformateurs

Arriver d'emblée à ce qu'on appelle le *good government* par le bul-

---

[1] *Saint Paul-Médical Journal*,, décembre 1899.

letin de vote actuel me paraît être une chimère. On a vu sur une scène locale, à New-York, l'échec de la Citizens Union aux élections municipales, et pourtant quel homme, plus que le professeur Seth Low, était plus capable de rallier les masses autour de la bannière de la réforme ?

Il est parfaitement superflu d'essayer de culbuter l'organisation, merveilleuse dans son ensemble et dans ses détails, des *political bosses* et des *ward-pullers*, leurs habiles lieutenants. Ne pouvant changer du jour au lendemain la qualité des législateurs, on est naturellement amené à chercher les moyens de contrôler leur œuvre, de la paralyser au besoin. C'est pour cela qu'on en vient aujourd'hui à agiter la question du *referendum*.

Le professeur J.-B. Commons, bien connu pour ses ouvrages sur le Droit Public et Constitutionnel, et qui est un chaud partisan du « recours au peuple », est le premier à reconnaître que la législation directe est moins un moyen législatif qu'un frein à la législation. Il le conseille, non comme une institution politique permanente, mais en tant que remède essentiellement provisoire au mal présent.

Pour lui, il faut avant tout couper court aux procédés de corruption ; le referendum est le seul instrument qui atteigne la racine du mal, en enlevant en quelque sorte aux législateurs et au pouvoir exécutif le monopole de la législation.

Le raisonnement de M. Commons mérite la plus sérieuse attention.

On a voulu voir un remède efficace dans certaines formes du socialisme d'État ou municipal — comme la propriété publique des entreprises d'intérêt général (*public ownership of public enterprises*). Mais outre qu'elles sont d'application limitée, des mesures analogues sont l'œuvre des législateurs ; et si elles coupent court, dans la suite, à une source abondante de fraudes, elles offrent, en tant que lois, au point de vue de la corruption, les mêmes dangers à peu près que toute autre œuvre législative.

Le referendum reste donc le seul procédé radical à employer.

Il n'y a, à notre sens, qu'un moyen d'apprécier sa valeur : c'est de l'examiner dans les contrées où il est en vigueur. C'est la Suisse qui, sous ce rapport, nous offre le champ d'investigations le plus sûr. Il est indéniable que, dans ce dernier pays, le courant en faveur du referendum est devenu de plus en plus fort de 1861 à nos jours. Actuellement il existe même en matière fédérale [1].

Son origine est, rappelons-le, fort ancienne. Il était employé dans

[1] Constitution Fédérale, art. 89-90 (révision de 1874).

les premiers temps de la Confédération [1]. Après diverses vicissitudes, il se trouva relégué aux cantons du Valais et des Grisons, où a pris naissance le mouvement actuel en sa faveur [2].

De 1861 à 1869 il fait de grands progrès. En 1874, on le voit apparaître dans la révision de la Constitution helvétique; en 1879, Genève, un des cantons les plus réfractaires à l'institution, l'adopte par une grande majorité.

Le Referendum est de deux sortes : obligatoire ou facultatif.

Dans le premier cas, le peuple doit nécessairement concourir *positivement* à la législation; avec le second, le droit du peuple est un simple droit exceptionnel.

*
* *

Il ne faut pas un bien grand effort de raisonnement pour reconnaître que, dans un pays comme les États-Unis, le referendum obligatoire serait d'application impossible.

En Suisse, la moitié des cantons, à peu près, ont adopté la forme obligatoire; mais dans ce cas, le recours au peuple est parfois réduit à un objet spécial [3].

L'obligatoire offre un avantage sérieux : celui d'éviter l'agitation toujours considérable qui est inhérente à la procédure du referendum facultatif. Mais en Suisse même on reconnaît que cela n'est praticable que dans de très petits pays. Il est évident qu'aux États-Unis, nombre de lois fédérales n'intéressent qu'une partie très minime du territoire : obliger l'ensemble des lecteurs à se déranger pour donner leur avis sur elles serait abusif. La lassitude, l'abstention viendraient vite.

Dans les diverses républiques de l'Union, le *State Referendum* obligatoire présenterait les mêmes inconvénients, à un moindre degré. C'est à peine si deux ou trois États — Rhode-Island, Delaware, Connecticut — pourraient, à l'extrême rigueur, en raison de leur peu d'étendue, s'assimuler le procédé suisse sous cette forme. Et encore, dans ces régions où l'industrie joue un grand rôle, il n'est pas du tout

---

[1] Son nom vient, comme on le sait, de l'usage de transmettre des lois, faites par le Conseil, aux dizains et aux communes « pour décision ». Les cantons donnaient à leurs députés, pour instructions, d'écouter et de faire rapport : (*ad audiendum et referendum*). — Dubs. *Le Droit Public de la Confédération Suisse* (1re partie).

[2] Neufchâtel fut le premier canton à revenir à ce procédé en l'introduisant dans sa constitution révisée, en matière financière seulement.

[3] Dans le Valais, par exemple, il est admis en matière financière seulement, pour les dépenses extraordinaires s'élevant à plus de 60.000 francs.

démontré que les lois techniques — ces lois techniques qui ont fourni des arguments puissants aux adversaires du recours au peuple — ne rendraient pas le referendum obligatoire aussi fastidieux et aussi peu satisfaisant que dans les grands États.

On peut également dire, contre cette sorte de referendum, qu'il devient une superfétation dans les cas, assez nombreux en somme, où, en raison de la nature des lois ou arrêtés, il ne saurait exister aucune divergence d'opinion. Enfin, aux États-Unis surtout, où les gens qui se livrent à la carrière politique ne sont pas en général, et ne seront pas de longtemps des mandataires bien consciencieux, il serait à redouter qu'un recours obligatoire au peuple n'ait une influence pernicieuse sur ceux-ci en les dégageant de toute responsabilité. Cette dernière, en effet, pèse tout entière sur le peuple.

En fait, certains cantons de Suisse ont abandonné le referendum obligatoire pour le facultatif — par exemple Neufchatel en 1879 [1].

Examinons donc uniquement le seul procédé de recours au peuple qui puisse être tenté aux États-Unis.

Les objections qu'on a faites ou qu'on peut faire au referendum sont nombreuses. Nous ne considérons ici que le facultatif, mais les critiques s'adressent au procédé en général, à l'exception toutefois de la suivante, qui est certainement très sérieuse, et à laquelle nous devons accorder la première place.

a) Le referendum facultatif a pour effet de causer une agitation considérable avant le vote populaire.

Il nécessite une entente préalable d'un certain nombre d'électeurs, la recherche de nombreuses signatures, en un mot une véritable propagande. Dans les pays où les mandataires du peuple sont renouvelés souvent, le corps électoral est dès lors dans un état d'agitation continuelle, tantôt au sujet des élections, tantôt à cause du referendum.

Il y a du bien fondé dans cette objection; mais elle tombe d'elle-même si, comme le propose le professeur Commons, on considère le procédé comme un remède, non comme une réforme. Les remèdes ont presque tous quelque mauvais côté : la question est de savoir s'ils peuvent combattre efficacement le mal auquel ils sont opposés temporairement.

Les autres objections s'adressent, nous le répétons, à l'institution, indépendamment de son caractère facultatif.

b) Le referendum, a-t-on dit, *a l'inconvénient de déranger le peuple.*

Si nous nous reportons à l'exercice du Referendum Fédéral (facultatif), en Suisse, nous voyons que de 1874 à 1879, par exemple, sur

[1] *Les Constitutions modernes.* F. et P. Dareste (Paris, 1883).

48 lois et arrêtés de l'Assemblée fédérale, il n'y a eu que huit cas de recours au peuple et, cependant il suffit, pour obtenir le referendum, de la demande de huit cantons ou de 30.000 citoyens. L'enquête faite au moment de la discussion de la loi de Genève du 25 mai 1879 montre que dans les cantons qui admettent le recours facultatif, il n'y avait jamais eu ni plainte contre son fonctionnement, ni abus, ni mauvais résultats [1].

c) Quelques jurisconsultes américains s'opposent au referendum par la raison que, s'*il y a une présomption que les électeurs se connaissent en hommes, il est plus douteux qu'ils soient compétents en fait de lois.*

Cet argument ressemble à tous ceux qui ont été mis en avant, de temps immémorial, par les adversaires du progrès. C'est par suite d'un raisonnement analogue qu'au début de l'emploi des chemins de fer, on enfermait les voyageurs dans leurs compartiments ; et que pendant longtemps on jugea l'usage des timbres-poste comme impossible à faire passer dans les mœurs.

Lorsqu'on a discuté, à Genève, le projet de referendum, ses adversaires ont prétendu que dans les autres cantons, le peuple repoussait toujours trois sortes de mesures : celles relatives à l'augmentation du traitement des fonctionnaires, celles sur les nouvelles dépenses de l'instruction publique ; enfin celles sur les augmentations d'impôts.

Ce sont là des exagérations dont on a fait facilement justice [2].

Avec la diffusion de l'instruction, la multiplicité des publications périodiques, principalement aux États-Unis, il n'est plus possible de considérer les masses comme incapables d'apprécier, dans leurs grandes lignes au moins, les lois d'intérêt général.

Remarquons toutefois qu'en Suisse les adversaires du referendum ont eu recours à cet argument peu flatteur pour leurs constituants [3].

d) *Le referendum*, a-t-on dit encore, *est un* « sabot d'enrayage » *au progrès.*

Là aussi, il y a quelque chose de vrai. Ses plus fervents champions

---

[1] Rapport de la Commission sur le projet de loi constitutionnelle introduisant le referendum dans la Constitution. M. Dunant, rapporteur (Séance du grand conseil du 12 mars 1879).

[2] Par exemple, il suffit de consulter les statistiques pour voir que ce sont les cantons où le referendum est le plus en honneur qui se trouvent à la tête de l'instruction publique, comme Zurich, Bâle-Ville, etc. Depuis vingt et un ans que Genève possède le referendum, elle n'a fait que progresser sous le même rapport.

[3] Au Grand Conseil de Genève, M. le Conseiller d'État Carteret a même proposé, une fois le referendum admis, de faire distribuer gratuitement aux électeurs le *Mémorial des Séances* du Conseil. Son amendement fut rejeté.

en Amérique reconnaissent que c'est un « check » à la législation [1]. M. Commons, de son côté, n'hésite pas à déclarer qu'une des raisons pour que le referendum soit transitoire aux Etats-Unis est qu'il devient trop conservateur avec le temps. Peut-être est-ce parce que le peuple prend l'habitude de se défier de ses mandataires.

Cependant, en Suisse, il a donné, à plusieurs reprises, et notamment en matière fédérale, d'excellents résultats. C'est lui qui a causé la défaite des tentatives de centralisation administrative ; c'est grâce à lui aussi qu'a été amendée avec beaucoup de logique une loi assez récente sur la taxe militaire.

e) Une objection, qui n'a d'importance qu'au point de vue théorique, consiste à dire que *le referendum est une institution incomplète.*

C'est indéniable, car il ne comprend pas, en principe, de délibération préalable au vote ; en outre, il devrait être accompagné du droit d'initiative de la part du peuple.

M. Dubs, ancien Président de la Confédération suisse, dit à ce sujet dans l'ouvrage cité plus haut : « Quelle que soit la forme du « refere-« dum — obligatoire ou facultatif — il s'y rattache toujours une cer-« taine faiblesse qui en fait une maigre compensation de la *Landsge-« meinde*, à cause du morcellement du peuple lors de la votation que « d'ordinaire ne précède aucune délibération [2] ».

Sans doute ces assemblées plénières se rapprochent de l'idéal en matière de gouvernement populaire. Mais il ne viendrait à l'idée de personne de les considérer comme autre chose qu'une poétique évocation du passé. Aux États-Unis, il ne saurait être question d'organiser quoi que ce fût, qui ressemblât même de loin aux *Landsgemeinde*. En Suisse, l'institution devient déjà d'un jeu difficile dans les tout petits cantons qui l'ont conservée. C'est ainsi qu'à Rhodes Extérieure, on a dû y supprimer toute délibération.

f) On a objecté également que *dans les pays où les mandats des représentants sont de courte durée, le referendum est un rouage d'une utilité contestable.*

---

[1] « Arena ». Décembre 1899 (*The Demand for Referendum*).

[2] Cette institution des *Landsgemeinde*, encore vivante dans quelques cantons de la Suisse allemande, est un des plus curieux vestiges de l'organisation politique du Moyen Age. Comme on le sait, le peuple entier y prend part, le pays apparaît alors dans son unité, et, ainsi que l'a éloquemment exprimé M. Dubs, le sentiment de cette unité agit sur les individus et les ennoblit : « Une *Landsgemeinde* à laquelle prennent part aussi, en dehors du « cercle, les femmes et les enfants, en un jour de printemps, sous le ciel « libre de Dieu, en face de nos montagnes, boulevards de notre liberté, est « la plus belle et la plus complète personnification de la démocratie ».

Le peuple n'a qu'à changer ses mandataires, s'il n'est pas content de leurs services.

Ce raisonnement, quelque étrange qu'il paraisse, a beaucoup de partisans. Aux États-Unis, il n'est invoqué que par les gens qui ignorent ou feignent d'ignorer les termes dans lesquels la question a été posée. En effet, c'est purement parce que l'organisation des « bosses » est invulnérable directement que le peuple se laisse représenter à chaque élection nouvelle par la classe actuelle de politiciens de carrière. Nous avons vu ce que M. Commons et ses adeptes attendent du recours au peuple en matière de législation.

Toutefois, même en faisant abstraction du cas particulier des États-Unis, l'objection n'est pas soutenable. D'abord il est plus facile au peuple de repousser une loi que de changer ses mandataires. En outre, il n'est pas du tout prouvé, dans les contrées où il ne pèse pas sur tous les politiciens une présomption de vénalité, qu'il soit nécessaire de renoncer aux services de représentants, uniquement parce qu'ils ont pu se trouver en désaccord avec leurs constituants sur quelques points. Les Suisses, dont le sens pratique et politique est si grand, ont donné maintes preuves de la vérité de cette assertion [1].

Il nous reste à examiner deux critiques qui toucheraient de plus près au fonctionnement du referendum en Amérique.

g) N'est-il pas vrai que le recours au peuple, en donnant à celui-ci le pouvoir de remédier aux écarts des législateurs, amène les électeurs à se désintéresser de la valeur de ses représentants?

S'il en était ainsi, on arriverait, aux États-Unis, à faire disparaître les fraudes, mais on ne ferait pas un pas dans la voie de l'amélioration de la qualité des mandataires, ce qui est pourtant le but final que se proposent les réformateurs.

Nous ne croyons pas qu'il y ait là un danger sérieux. Sans argumenter sur ce qui se passe en Suisse, où les représentants du peuple sont en immense majorité d'honnêtes gens, nous ferons remarquer qu'en Amérique, le seul fait que les abus seraient rendus à peu près impossibles par le referendum, dégoûterait sans doute la classe actuelle de politiciens d'un mandat en somme peu profitable. Ce qui assure le recrutement des « bosses » des divers étages est moins l'ambition que la perspective d'avantages matériels plus rapidement et plus facilement acquis que par les procédés ordinaires — commerce, industrie, spéculation.

[1] En 1872, notamment, le peuple suisse repoussa à une grande majorité un projet de loi constitutionnelle ; et au mois d'octobre suivant, il réélisait la plupart de ses députés.

*
* *

Nous avons gardé pour la fin une observation qui paraît être de première importance en la matière. Elle touche à ce qui constitue évidemment le plus grand — peut-être le seul — danger du referendum appliqué aux États-Unis.

Les politiciens de ce pays sont des manœuvriers émérites. Ils possèdent à un haut degré l'art de changer leurs batteries suivant les besoins. Les grands chefs de parti, comme les humbles *ward pullers*, ont l'expérience et le flair de leaders d'hommes. Il est peu vraisemblable qu'ils ne chercheraient pas à continuer la lutte ; *on peut se demander, en résumé, si les politiciens n'arriveraient pas à se servir du referendum comme d'une machine de guerre.*

Pour bien comprendre comment leur action pourrait s'exercer, il faut jeter un coup d'œil sur la marche ordinaire de ce procédé législatif.

Le referendum facultatif s'opère sur la demande présentée par un nombre d'électeurs fixé par la loi. Au point de vue fédéral, en Suisse, l'action de huit cantons ou de 30.000 citoyens est nécessaire. Pour le canton de Genève, il faut une requête de 3.500 électeurs au moins, [1] etc., etc.

La fixation du quorum indispensable a toujours donné lieu à de grandes discussions. Si l'on se place sur le terrain des États-Unis on se trouve en présence d'une double complication ou plutôt d'un cercle vicieux.

Le quorum est-il fort ? On tombe dans les difficultés d'application qui ont fait abaisser les chiffres du canton de Genève. Mais dans un pays où le temps est précieux, où le souci des affaires prime tout, les inconvénients se décuplent. Il devient si malaisé de recueillir les signatures nécessaires que l'on risque de dégoûter les électeurs de l'exercice d'un droit par trop compliqué et fastidieux. Toutefois on rend par cela même plus ardue la tâche des agitateurs de profession dont nous parlions plus haut.

Le quorum est-il faible ? Il est aisé d'arriver à remplir les conditions du recours au peuple, si aisé que les politiciens ne se feraient pas faute de l'employer à tort et à travers ; leur jeu serait en effet tout indiqué : causer tant de dérangement aux électeurs que la grande masse ne

---

[1] Loi du 25 mai 1879. Consulter aussi la loi organique sur l'exercice du referendum (Recueil authentique des lois et actes de grand Conseil de la République et Canton de Genève. Tome LXV, 1879).

tarderait pas à se reposer sur un certain nombre — la clique à la solde des politiciens — du soin d'accepter ou de rejeter les lois.

Il semble que le premier mal serait le moindre et qu'il y aurait lieu d'adopter, au cas où on tenterait cette réforme aux États-Unis, un quorum relativement élevé en donnant des délais suffisamment longs pour l'obtention des signatures, etc.

En ce qui concerne l'étendue du referendum, il saute aux yeux qu'il la faudrait très large. En Suisse, on a quelquefois objecté à l'exercice du recours au peuple en matière de lois financières, tout au moins jusqu'à un certain point. C'est ainsi que dans le canton de Genève, on ne l'admet pas contre la loi annuelle de finances, excepté lorsqu'il s'agit d'un nouvel impôt ou de l'augmentation d'un impôt déjà existant.

Il est important de noter que dans la République Helvétique le referendum fédéral a, de l'aveu de tous, rendu des services sérieux en ce qui concerne l'administration des deniers publics. Si tel est le cas dans un pays aussi calme que la Suisse, il en serait de même *a fortiori* aux États-Unis.

Il va sans dire que le referendum ne peut pas s'exercer en cas d'urgence. Le caractère d'urgence est évidemment une affaire d'appréciation qui est du domaine du corps législatif. De là une autre source de dangers.

Si, en Suisse, la seule crainte du ridicule est considérée comme une suffisante garantie de l'impartialité des législateurs, serait-ce là une barrière, en Amérique, aux agissements de politiciens à l'épiderme peu sensible ? Il est permis d'en douter.

En conclusion, le referendum, considéré au moins comme un remède, serait certainement à essayer aux États-Unis. Tout vaut mieux que la situation actuelle.

Comme l'a dit justement un partisan de cette institution : une République ou une démocratie ne repose que sur la confiance mutuelle du peuple et de ses délégués au pouvoir. Si la fraude, la corruption viennent ébranler cette confiance, la démocratie devient, de toutes les formes de gouvernement, la plus méprisable.

Il arrive nécessairement un moment où elle ne peut plus subsister qu'en s'appuyant sur l'armée et sur la police [1].

GEORGE NESTLER TRICOCHE.

---

[1] Erratum de la livraison de mai 1900.

Une erreur de copie nous a fait répéter à la fin de notre « Lettre » de mai dernier, plusieurs fois de suite le mot *domestique*. Quoiqu'il paraisse toujours y avoir une certaine présomption à attirer l'attention sur ses propres écrits — fût-ce pour les corriger — nous croyons devoir prier nos lecteurs de nous pardonner cette inconvenance bien involontaire.

L'EXPOSITION POPULAIRE

DE

Jean de Bloch

C'est un homme bien extraordinaire que Jean de Bloch. Grand négociant, à la tête d'une fortune considérable qu'il gère en homme d'affaires consommé et dont il use avec la plus large et la plus intelligente générosité, investi du titre de conseiller d'État de l'empire Russe et de la qualité d'Excellence, au lieu de se borner à jouir en grand seigneur des avantages d'une situation à beaucoup d'égards exceptionnelle, il n'en a profité, depuis des années, que pour amasser, sur la redoutable question de la guerre et de ses conséquences, l'ensemble d'observations, de faits, de renseignements et d'opinions le plus complet qui ait jamais été recueilli, et former, contre ce fléau des fléaux, un incomparable et écrasant dossier.

Après avoir, dans son grand ouvrage en six volumes, constitué à l'usage des savants, des spécialistes et des curieux, une encyclopédie complète du sujet, il en a, par des résumés et des analyses sommaires, mis, sous forme de brochures, la substance à la portée et à la disposition de tous. Et maintement, non content d'avoir parlé aux esprits, et sachant que ce qui s'adresse aux yeux frappe plus, et plus durablement, que ce qui passe par les oreilles, il met en action, pour ainsi dire, en le représentant dans trente-deux tableaux, qu'on peut voir à la section 6 du Palais des Congrès, exposition de la Paix, tout ce qui est de nature à éclairer les plus ignorants et à convaincre les plus obstinés sur l'horreur, l'inutilité et l'absurdité de la guerre.

Je ne puis en une couple de pages faire ici la description de ces trente-deux tableaux. J'en ai parlé ailleurs moins sommairement en une demi-douzaine d'articles. Mais là, comme ici, je n'ai pu en donner qu'une imparfaite idée. Il y a des choses qu'il faut voir, et toutes les phrases du monde ne valent pas le plus simple coup d'œil.

Allez donc voir, si vous voulez savoir ce que c'est aujourd'hui que la guerre et ce que sa prochaine explosion, si vous ne la prévenez pas, vous réserve ; allez voir, braves gens qui passez sans frémir dans les salles de l'Exposition, des merveilles de l'industrie productive et de l'art, aux merveilles de l'industrie destructive, des métiers aux canons, et des locomotives aux cuirassés ; allez voir, au pavillon des Congrès, les tableaux de Jean de Bloch ; prenez pour guide dans cette exploration sa dernière brochure : *La guerre future, que sera-t-elle?* Et dites-moi ensuite ce que vous pensez de cette *peur armée*, comme l'a dénommée le général Türr, que le chancelier de Caprivi appelait *la rage du nombre*, et si Jean de Bloch a tort de citer et de commenter comme il le fait, sous toutes les formes, cette déclaration de son souverain : « La course aux armements est injuste et absurde. « C'est la course aux abîmes.

Je ne puis, je l'ai dit et je le répète, songer à essayer ici une description de ces tableaux. J'en indique seulement au hasard quelques-uns. Ici, c'est l'infanterie en face de la cavalerie, que son tir réduit à l'impossibilité d'avancer, ou en face de l'artillerie. Là, les retranchements improvisés, qui donnent à la défense, comme l'a prouvé la guerre du Transvaal, d'après M. Brodrick lui-même, une supériorité désormais indiscutable ; les fortifications de fils de fer et, chose affreuse, mais inévitable, les amoncellements de cadavres et de blessés rejetés par les combattants, en dehors des fossés où ils se tiennent, pour leur servir de remparts. Ailleurs, c'est le cuirassé gigantesque, avec l'indication des millions qu'il coûte, percé par les obus et s'engloutissant avec tout ce qu'il porte ; et le torpilleur, et le canon monstre, et la lutte sans terme, et de plus en plus coûteuse, de la coque et du projectile. Ailleurs encore, les blessés, les malades, l'épidémie, la famine, suite de l'interruption du travail et de celle du commerce ; ou le chiffre des dépréciations inévitables des fortunes privées et publiques ; la dépense colossale de la mise en campagne avec ses difficultés, et celle de l'entretien des armées et de la fourniture des munitions et des vivres ; car il n'est pas petit — on le sait, mais on ne s'en rend pas suffisamment compte — l'appétit de l'ogre de la guerre. Et ses digestions, comme disait Bastiat, consument presque autant que ses repas. Dieu et notre sagesse, si nous savons être sages, nous gardent des uns et des autres !

Le serons-nous? Comprendrons-nous enfin, gouvernements et peuples, que nous allons à la ruine, à la dévastation, à la révolution et à l'anarchie; et qu'il dépend de nous d'aller à l'abondance, à la tranquillité et à la bienveillance mutuelle dans la justice ? Si nous prenons ce

parti, si comme il faut l'espérer, le bon sens prévaut enfin sur la folie, et l'industrie qui produit sur celle qui détruit, Jean de Bloch, par ses tableaux comme par ses livres, y aura grandement contribué; et nous lui devrons une bonne part de notre éducation économique et morale.

Ce jour-là, dit-il, en terminant sa dernière brochure, l'humanité entrera dans une phase nouvelle. Et ce jour-là, par un juste retour sur le passé dont elle aura secoué le poids, elle entourera d'une vénération reconnaissante le souvenir de ceux à qui elle devra ces temps meilleurs. Aucun, certes, n'y aura plus de droits que Jean de Bloch.

Frédéric Passy

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Août* 1900)

1er. — **Décret** portant promulgation de la convention sur la compétence judiciaire et sur l'autorité et l'exécution des décisions judiciaires, des sentences arbitrales et des actes authentiques, conclue à Paris, le 8 juillet 1899, entre la France et la Belgique (page 5029).

— **Arrêté** relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française (page 5031).

2. — **Loi** sur le rachat des rentes domaniales en Algérie (page 5061).

3. — autorisant le Président de la République à assurer, par décret, la protection des citoyens français établis dans certaines îles et terres de l'océan Pacifique (page 5093).

— **Décret** portant promulgation de l'arrangement additionnel à la convention franco-monégasque du 9 novembre 1865, conclue à Paris le 10 mars 1899 (page 5094).

7. — **Loi** relative à la transformation en une taxe proportionnelle des droits perçus sur les formalités hypothécaires (page 5221).

9. — ayant pour objet l'amélioration du port de Philippeville et la concession à la Chambre de commerce de cette ville d'une partie des terre-pleins dudit port (page 5285).

— **Décret** créant de nouveaux types de timbres pour le timbrage gratuit, dans le cas où il y aura lieu, de titres de gouvernements étrangers remis en remplacement de titres identiques antérieurement timbrés (page 5287).

— fixant les taux d'affranchissement des colis postaux n'excédant pas le poids de 3 kilogrammes à destination du Brésil (page 5287).

14. — **Décision** fixant la date de la mise en vigueur de la convention téléphonique franco-allemande (page 5464).

15. — **Décret** fixant les primes d'exportation allouées aux sucres indigènes (page 5485).

16. — **Loi** autorisant l'administration des postes et des télégraphes à effectuer l'encaissement des fonds des sociétés de secours mutuels approuvées (page 5501).

19. — **Cérémonie** de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle : Discours du Président de la République ; discours du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (page 5549).

24. — **Rapport** suivi d'un décret concernant les subventions à allouer par l'État aux collèges communaux, par application de la loi du 13 juillet 1900 (page 5653).

— suivi d'un décret fixant la nomenclature et le maximum des dépenses obligatoires à la charge du budget local, pour l'exercice 1901, dans les colonies des Antilles françaises, de la Guyane et de la Réunion (page 5655).

25. — **Décret** portant promulgation de la convention additionnelle à la convention du 7 septembre 1888, concernant l'échange des colis postaux, entre la France et l'île Maurice, signée à Paris, le 16 mai 1900, entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande (page 5670).

— portant promulgation de la convention concernant l'échange des colis postaux avec ou sans déclaration de valeur, entre la France et Ceylan, les établissements des Détroits et Hong-Kong, conclue à Paris, le 4 avril 1900, entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande (page 5670).

— portant modification de l'article 5 du décret du 17 décembre 1896, portant règlement d'administration publique pour le transit à travers l'Algérie des marchandises à destination des oasis sahariennes (page 5677).

26. — **Loi** interdisant la création de conditions privées en concurrence avec les conditions publiques antérieurement établies (page 5701).

28. — **Décret** fixant la taxe d'octroi municipal de mer sur les alcools dénaturés pour des usages industriels en Algérie (page 5774).

— rendant applicable en Algérie les dispositions des articles 17 et 237 de la loi du 28 avril 1816 et celles de l'article unique de la loi du 23 avril 1836 qui a complété l'article 17 de la loi du 28 avril 1816, relatives à l'exercice du contrôle des contributions indirectes (page 5774).

30. — appliquant provisoirement, jusqu'au 31 décembre 1900, les taxes du tarif minimum aux denrées étrangères visées par l'article 1er des lois des 24 février et 17 juillet 1900 (page 5829).

31. — **Rapport** suivi d'un décret portant organisation du service de la trésorerie dans les territoires de l'ancienne colonie du Soudan rattachés au Sénégal, y compris les territoires militaires (page 5849).

— suivi : 1° d'un décret autorisant l'application de la détaxe de 78 francs aux cafés originaires des territoires français de la côte occidentale d'Afrique, et 2° de deux décrets fixant les quantités de produits originaires de la Guinée française pouvant être admis en France du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, et la quantité de café originaire de la Côte d'Ivoire pouvant être admis en France en 1900 (page 5849).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 1900.

Discussion : I. La réforme de la circulation monétaire en Colombie. — II. Echange de réflexions sur l'économie sociale.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par **M. G. de Molinari**, correspondant de l'Institut, l'un des vice-présidents. La séance est ouverte à 9 heures.

On remarque, parmi les invités étrangers qui assistent à la séance, M. Lorini, professeur d'économie politique à l'Université de Pavie, et M. J. de Novicow, le célèbre sociologue russe.

M. le Président, avant de donner la parole à M. le secrétaire perpétuel pour les communications accoutumées, dit : « J'ai un triste devoir à remplir; depuis notre dernière réunion, nous avons perdu deux de nos membres : Ernest Brelay et Natalis Rondot. Je n'ai pas besoin de vous dire quel vide notre collègue et ami Brelay laissera parmi nous. Vous savez combien sa parole chaude et colorée animait et vivifiait nos discussions. Il était infatigable, il écrivait des articles, il publiait des brochures et quand sa santé affaiblie l'obligeait à suspendre ses travaux, il se reposait en faisant des conférences. C'était la pratique des affaires dans lesquelles il excellait, qui l'avait conduit à la théorie, et les rapports que son commerce l'obligeait d'entretenir avec la douane ont certainement contribué à le convertir au libre-échange... » M. le président a reçu d'un vieil ami de Brelay, M. Frédéric Passy, une lettre qui renferme l'expression éloquente des regrets de tous les membres de la Société, et il pense que la réunion lui saura gré d'en donner lecture :

La Roche-Posay (Vienne), 15 août 1900.

Mon cher Collègue,

Je ne reçois qu'aujourd'hui, dans la petite ville où je suis venu chercher un repos dont j'avais grand besoin, la nouvelle de la mort de notre collègue et ami Brelay. Je tiens à ce que l'on sache bien qu'un

cas de force majeure a pu seul m'empêcher d'assister à ses obsèques, et de joindre mes regrets à ceux qui ont été exprimés sur sa tombe.

Brelay me témoignait une affection particulière, un peu peut-être parce qu'il avait eu, grâce à son expérience des affaires, le bonheur de me rendre un jour un grand service en m'aidant à sauver une assez grosse somme compromise. Il me savait gré aussi de ce qu'il appelait ma rectitude économique, et il m'avait fait, il y a une douzaine d'années, après m'avoir demandé de prendre la parole aux funérailles de son frère, l'honneur de me dire qu'il comptait sur moi pour lui dire, à lui aussi, lorsque viendrait son tour, un dernier adieu. Je trouvai alors la requête étrange ; car il était de plusieurs années moins âgé que moi, et il était encore, à cette époque, plein de santé et d'entrain, en apparence au moins. J'avais dû changer d'avis depuis, hélas ! et la dernière fois que je le vis, il y a juste dix jours, le 5 de ce mois d'août, j'avais été tristement impressionné de sa faiblesse et de la mélancolie attendrie avec laquelle, bien que sans crainte de la mort, il parlait de tout ce qui l'intéressait et de tout ce qu'il aimait. J'étais loin cependant de penser que je ne le reverrais pas. Ici même, la semaine dernière, il m'adressait encore, en appelant sur lui mon attention, un article de journal dont les conclusions hétérodoxes l'avaient blessé et alarmé.

Industriel et négociant habile, parce qu'il avait été consciencieux et actif, et devenu bon économiste, comme l'a justement dit Yves Guyot, parce qu'il avait été bon négociant, Brelay était en même temps un fin lettré, appréciant et rendant bien la poésie des maitres, celle de Hugo et de Barbier notamment, et un amateur éclairé de tous les arts, musique, sculpture, peinture, dont il avait d'ailleurs autour de lui des représentants de premier ordre. Ecrivain et conférencier, tous nos collègues savent à quel point il l'était, et de quel charme, de quel esprit, mordant souvent, jamais méchant, sa parole et sa plume animaient tous les sujets.

Mais ce qu'on ne peut savoir, bien qu'on le devinât, sans avoir été admis dans son intimité, et ce que j'ai eu la douceur et j'ai maintenant la douleur d'apprécier, c'est à quel point il était bon, serviable, affectueux et tendre. Je tiens à le dire par écrit, puisque je n'ai pu le dire de vive voix au milieu de l'émotion des suprêmes adieux. Et je sais, mon cher collègue, que vous me saurez gré de l'avoir dit.

Votre affectionné,

FRÉDÉRIC PASSY.

Sur l'invitation du président, M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel donne lecture d'une seconde lettre de M. Frédéric Passy, à

lui adressée après celle que notre vénéré Président vient de lire :

« Ces lignes, écrit M. Frédéric Passy, tracées sous l'influence de la première émotion, disent bien peut-être ce que nous avons tous ressenti. Elles ne font qu'en termes très généraux allusion aux travaux de notre ami ; et peut-être convient-il, même dans le milieu où ils sont le mieux appréciés, de les mentionner moins sommairement, sans prétendre les énumérer tous. Je crois donc qu'il y a lieu de rappeler, — ce fut, je crois le premier travail économique que publia notre ami, — le volume intitulé « Le Malentendu social », dans lequel se lit entre autres cette phrase à propos du capital et du travail.

« Ce sont des frères Siamois ; dès qu'on prétend les séparer, on ne « trouve plus ni l'un ni l'autre ».

« Viennent ensuite toute une série d'études, articles et brochures sur la coopération et la participation aux bénéfices, dont il s'était fait, en quelque sorte, et demeura pendant de longues années, le rapporteur ou, comme disent les Anglais, le *Registrar general*, études dans lesquelles des conclusions toujours sages, appuyées sur une connaissance exacte des faits et sur une sérieuse expérience personnelle, le distinguant à la fois et des détracteurs aveugles et de ces non moins aveugles enthousiastes qu'il appelait, non sans raison, les sectaires de la participolatrie.

« Le *Journal des Economistes*, qui a inséré les principaux de ces articles ne recevait d'ailleurs qu'une partie de ses intéressantes et savantes communications. L'*Economiste français*, dans lequel il s'occupait surtout avec une compétence impitoyable, de la dissection des budgets de la Ville de Paris et en général des affaires municipales, et le *Monde Economique* donnait de lui, presque chaque semaine, des articles non moins appréciés pour l'élégance et la grâce de la forme que pour la solidité du fonds. C'est dans le second de ces recueils, qu'ont paru, il y a à peine quelques semaines les réflexions critiques sur les Lettres sociales aux riches, réunies en un volume, et son compte rendu du livre de M. Victor Bérard, sur l'Angleterre et l'Impérialisme.

« Ecrivain de race, Brelay, je l'ai dit, n'était pas moins orateur ou plutôt causeur et conférencier. C'était toujours pour nous un régal de l'entendre. Mais il ne nous réservait pas cette jouissance. Ardent propagateur de ce qu'il croyait la vérité et implacable ennemi de l'ignorance, mère des fautes et trop souvent des crimes, il s'était dévoué avec un zèle que rien n'a pu lasser, à la tâche de combattre, en tous lieux et sous toutes les formes, en haut et en bas l'envie, la cupidité, l'illusion et la sottise. Il a, sans parler de beaucoup d'autres conférences détachées, fait pendant longtemps des causeries familières à

l'asile des convalescents de Vincennes, où j'ai eu le plaisir de lui remettre devant ses auditeurs l'insuffisant insigne violet que lui avait conféré le ministre de l'Instruction publique. A l'hôpital Saint-Louis sa parole bienveillante et chaude charmait en adoucissant leurs souffrances les tristes habitants de ce peu engageant séjour. Contraint depuis quelques années par sa santé de renoncer à cet enseignement populaire et réduit à chercher pendant l'hiver dans le midi de la France un climat plus doux, il avait dans ces conditions encore trouvé moyen de satisfaire sa noble ardeur de propagande.

« Cannes et Nice étaient accoutumées à entendre et à aimer sa voix persuasive.

« Grâce à lui la paix, la justice, la liberté commerciale était chaque hiver vaillamment défendue sur les bords de la Méditerranée, là aussi sa disparition fera un vide amèrement ressenti.

« Un vœu reste à exprimer avec nos regrets, c'est que de cette laborieuse activité quelques traces au moins soient conservées et que, si nous ne pouvons retenir l'écho de la parole de Brelay, la meilleure part de ces écrits sauvés par l'imprimerie demeurent à la disposition de ceux qui continuent à chercher la vérité et savent goûter le charme du bon sens paré des grâces de l'esprit.

Agréez, etc.

F. PASSY.

De son côté, notre confrère Vivier, écrivant au secrétaire perpétuel lui a exprimé les regrets très vifs que laisse Brelay dans la Charente-Inférieure. Il ajoute : — « Brelay avait lui-même tâté de la politique dans la Charente-Inférieure en 1869 : Il s'était à ce moment-là présenté à La Rochelle comme candidat de l'opposition contre le candidat officiel de l'Empire. Il eut une très imposante minorité (près de 8.000 voix), et je me propose un jour ou l'autre de retracer avec les documents électoraux de l'époque que j'ai en mains, cet épisode de sa *laborieuse existence, toujours consacrée aux idées généreuses, justes et nobles.* »

Le secrétaire perpétuel donne ensuite lecture d'une lettre que la veuve de notre regretté confrère lui a écrite d'Uriage, le 26 août 1900.

. . . .

« ... M. Brelay a laissé par testament une somme de 1.000 francs à la Société... En souvenir de celui dont je suis fière de porter le nom et dont je partageais toutes les idées, je désire faire moi-même à la Société un don de la même somme, en reconnaissance de toutes les jouissances intellectuelles qu'il a éprouvées à en faire partie, et à se

trouver en relations si intéressantes et si amicales avec ses membres éminents qui lui avaient donné une grande preuve de considération, en le nommant leur vice-président...

(Signé) EDITH BRELAY »

A son tour, M. le secrétaire perpétuel exprime la douleur que la Société a éprouvée en perdant son vice-président.

Aux applaudissements de la réunion, M. le Président prie M. le secrétaire perpétuel d'adresser à Mme Brelay les profonds regrets de la Société pour la perte qu'elle a éprouvée en la personne de son vice-président, et ses remerciements pour les legs qui lui sont faits. M. Limousin se joint aux orateurs pour exprimer les mêmes sentiments.

M. Boverat, gendre d'Ernest Brelay, remercie au nom de la famille du défunt pour les marques de sympathie dont celle-ci a été entourée en cette circonstance.

M. le Président rend ensuite hommage à la mémoire de Natalis Rondot, qui était un des plus anciens membres de la Société. Il avait fait partie, en 1842, de la mission de M. de Lagrenée en Chine, et il estimait particulièrement les habitudes laborieuses des Chinois et la probité de leurs négociants. Il ne faut pas les juger, disait-il, d'après leurs mandarins, et ne peut-on pas en dire autant des autres peuples? Comme Brelay, il était venu à la théorie par le chemin de la pratique. Il connaissait à merveille les questions commerciales et il était en dernier lieu, malgré son grand âge, un des collaborateurs les plus actifs du *Dictionnaire du commerce* de notre collègue M. Yves Guyot, M. le président rappelle encore que Natalis Rondot était un des quatre vétérans, dont la Société fêtait, il n'y a pas bien longtemps, le cinquantenaire d'admission parmi ses membres. Depuis, la mort a fait son œuvre : trois d'entre eux, Buffet, du Puynode et Natalis Rondot sont partis. Le quatrième attend son tour sans se presser (applaudissements), avec la satisfaction d'avoir servi une bonne cause.

M. le secrétaire perpétuel présente les ouvrages offerts à la Société, parmi lesquels on remarque ceux de MM. A. Raffalovich, Alph. Vivier, Limousin, Levasseur, dont on trouvera les titres ci-après, dans la liste des *Ouvrages présentés*, et en particulier *l'Angleterre et l'Impérialisme*, critique du livre de M. Bérard, qui est la dernière œuvre sortie de la plume d'Ernest Brelay.

Passant à la première des deux questions mises à l'ordre du jour, la parole est donnée à M. Vidal chargé d'un rapport sur la question.

M. Emmanuel Vidal s'exprime ainsi :

Messieurs, notre vénéré vice-président, M. de Molinari, a été saisi, par une personne en relations avec lui, M. Fernand Vercken, d'un projet soumis au gouvernement colombien par M. F. Vercken lui-même, sous l'inspiration de quelques notabilités du monde commercial et politique de Bogota. Ce projet est soumis à l'examen de la Société d'économie politique, et M. de Molinari m'a fait le très grand honneur de me demander de l'exposer et d'émettre à son sujet quelques brèves considérations qui serviraient de position de la question à l'une de nos séances. C'est vous dire, Messieurs, que je n'ai rien à trancher et que mes observations sont soumises à votre critique, en même temps que le projet qui les aura fait naître.

Le projet dont j'ai à vous entretenir, Messieurs, n'est point rédigé sous la forme rigoureuse d'une proposition de loi ; il s'agit d'un plan exposé dans une note dont voici la substance.

La Colombie a été amenée à émettre environ 60 millions de piastres de papier-monnaie. L'encaisse argent, qui devait, d'après la loi, garantir ce papier, ayant disparu, le change sur l'étranger a monté dans une proportion considérable et la piastre papier, après avoir baissé à 2 fr., 2 fr. 25 (taux auxquels elle s'est maintenue assez longtemps), a été précipitée au cours de 0 fr. 50, et même de 0 fr. 35, pendant l'insurrection qui vient de désoler le pays.

J'ouvre une parenthèse, Messieurs, pour vous rappeler que le pair de la piastre papier est de 5 fr. d'argent.

Or, dit la note, le gouvernement colombien a le plus vif désir de restaurer les finances par la suppression du papier monnaie et le rétablissement du numéraire. A cette fin, d'après le projet, le gouvernement autoriserait les particuliers à apporter des lingots d'argent pour les faire frapper à ses deux Monnaies de Bogota et de Medellin. La frappe se ferait en piastres de 0,835 (conformément d'ailleurs à la loi actuelle). Trois mois plus tard, 15 0/0 des droits de douane, qui sont actuellement payables en papier, seraient payés en argent. Cette proportion de 15 0/0 serait augmentée de 10 0/0 tous les trois ans pour monter à 25 0/0, puis à 35 0/0.

Les douanes rapportant en moyenne 14 millions de piastres, le gouvernement colombien encaisserait, pour commencer, une somme de 2.100.000 piastres pendant trois ans ; 3.500.000 piastres trois ans après, et 4.900.000 trois autres années après. Sur la somme de 2.100.000 piastres, 5 0/0 seraient affectés au paiement des traitements des petits employés de l'Etat, lesquels souffrent plus que d'autres de la dépréciation du papier monnaie et de la hausse de toute chose qui en est la conséquence. Mais tout le surplus des encaissements faits en argent serait affecté au retrait du papier monnaie dans les conditions suivantes :

Le service des douanes effectuerait mensuellement les versements nécessaires dans une caisse spéciale administrée par la junta, comité actuel de surveillance d'émission du papier monnaie, à laquelle seraient joints vingt ou trente commerçants notables pris dans tout le pays, et, tous les mois, il serait procédé par tirage au sort au remboursement des billets émis dans la proportion de : une piastre argent pour deux piastres papier, autrement dit 5 francs pour 10 francs et 2 fr. 50 pour 5 francs. Les sommes à provenir des droits de douane, augmentant tous les trois ans de 10 0/0, permettraient le retrait de la totalité du papier monnaie en dix années.

Tel est le plan de la réforme. La seconde partie de la note est consacrée à la discussion, et cette discussion roule principalement sur la justification de l'étalon d'argent. C'est là le point principal.

Vous me permettrez, Messieurs, de le négliger pour le moment parce que je compte y revenir dans un instant, mais je poursuis l'analyse de la note en ce qui a trait à la discussion sur les points accessoires. La note, en effet, Messieurs, estime que les particuliers apporteront des lingots d'argent à la frappe ; que le gouvernement pourra se passer de prélever des frais pour cette frappe, car les avantages qu'il retirera de l'opération devront largement dépasser ses frais relativement peu élevés.

La proportion de 15 0/0 des droits de douane payables en argent n'est-elle pas trop forte ? La note à l'appui du projet la justifie. A 0,50 la piastre, aujourd'hui, 100 piastres de droits de douane représentent 50 francs en or. Dans la combinaison proposée, l'importateur paierait 15 piastres d'argent dont le prix de revient, c'est-à-dire le prix de argent-marchandise, serait de 2,50 en or, soit 37 fr.50. Le solde, 85 piastres à 0,50 la piastre, représenterait 42fr.58. Par conséquent, 100 piastres de droits de douane coûteraient à l'importateur 80 francs. L'élévation n'a rien de bien

considérable, et elle le serait bien plus s'il fallait payer ces 15 piastres en or.

Comment fonctionnerait la caisse d'amortissement? Sur ce point, Messieurs, je passe. C'est une question d'organisation plus ou moins aisée à trancher ou plus ou moins malaisée, mais qui ne me paraît soulever aucun problème de principe, si je puis m'exprimer ainsi.

Pour terminer, la note s'occupe du taux de remboursement des piastres papier. Ce taux a été fixé à 50 0/0, comme vous l'avez vu. Certains esprits, en Colombie, ne voudront point admettre, paraît-il, ce taux qui, à leur avis, constitue une faillite. C'est là une susceptibilité d'une noblesse toute espagnole, mais c'est une susceptibité malheureusement pleine d'illusions. En effet, l'état de faillite existe actuellement, et il faut bien se résigner à constater l'évidence. D'ailleurs, n'a-t-on pas vu la Russie, consolider à 2,66, cours de la Bourse, la valeur de son rouble papier lequel avait été émis sur le taux de 4 francs.

En remboursant à raison de 2,50 en argent, représentant 1,25 en or, une piastre papier dont le pair est 5 francs d'argent et qui vaut actuellement 0,50, le gouvernement colombien donnerait donc au porteur un avantage appréciable et suffisant. Toutefois, pour donner satisfaction aux partisans du remboursement intégral, l'Etat pourrait donner à tout porteur de 2 piastres papier une piastre en argent plus un bon d'une piastre d'une dette intérieure à créer, dette qu'il rembourserait ultérieurement quand il serait revenu en meilleure fortune.

Telle est l'économie de la note présentée par M. Vercken. Cette note, Messieurs, est admirablement faite et vous avez certainement perdu au résumé — c'est le cas de dire perdu au change — qu'il m'en a fallu faire pour ménager votre temps. Je suis même persuadé qu'au premier abord les mérites de l'exposé du plan auront dissimulé aux yeux de beaucoup d'entre nous les inconvénients qu'il y aurait à son adoption. Mais l'étude et la réflexion nous doivent défendre contre des séductions de ce genre, et vous apprécierez, Messieurs, s'il convient, en raison de circonstances particulières qui vous sont présentées par M. Vercken, de sacrifier quelque peu de nos principes maintes fois affirmés ici par des maîtres dont, je dois le déclarer, les paroles inspirent mes simples observations.

Pour formuler un avis sur le projet qui est soumis à la Société d'Economie politique, je dois supposer certains problèmes résolus. La Colombie vient de traverser une révolution de plus. Ce pays

est livré — et dans toute la force du terme — à ce que notre savant collègue, M. Yves Guyot, appelle si justement « la concurrence politique ». J'imagine donc un pouvoir régulièrement établi et fonctionnant dans la paix intérieure relative dont les nations sont obligées de se contenter. J'imagine ensuite, et surtout, un budget en équilibre. Si un budget est en déficit, on ne peut rétablir la circulation monétaire qu'au moyen d'un emprunt qui comble le déficit et donne au Trésor des disponibilités nécessaires pour procéder à l'opération. Dans ce cas, le budget en déficit se trouve équilibré. Mais, j'insiste là-dessus, si le budget n'est pas équilibré, par la voie ordinaire ou extraordinaire, un Etat ne peut racheter son papier monnaie avec ses disponibilités, sans se trouver en face de ce déficit à un moment donné, et il faut le combler, soit en émettant de nouveau papier monnaie, soit par un emprunt ultérieur pour couvrir l'opération. Mais il est de toute évidence qu'un pareil plan financier est extrêmement hasardeux, et je ne crois pas que les financiers éminents que compte notre Société l'approuveront jamais.

Cela dit, nous pouvons examiner le plan de M. Vercken, car il va de soi que si son adoption ne saurait être recommandée dans le cas où les comptes financiers sont balancés, *a fortiori* on ne saurait la recommander si le budget n'est pas en équilibre.

Bien entendu, Messieurs, je passe sur les conditions accessoires du projet. Je concéderai si l'on veut et par hypothèse que le taux de remboursement d'une piastre en argent contre deux piastres de papier est un taux avantageux pour le porteur. J'irai même plus loin. Je n'admettrai pas la nécessité de la création d'un titre remboursable quand l'Etat sera arrivé à meilleure fortune, non point par des considérations de droit, Messieurs, elles iraient contre ma thèse, mais parce que, si après avoir conclu un arrangement avec ses créanciers extérieurs, comme c'est le cas, un Etat n'est point en état de satisfaire au concordat intervenu, il faut bien se rendre à l'évidence et voir les choses telles qu'elles sont. D'ailleurs, dans l'intérêt de l'Etat colombien et aussi même dans son intérêt moral, on ne peut faire dire au gouvernement de ce pays, comme le personnage de la célèbre comédie : « J'aime mieux vous devoir toujours que de vous faire perdre. » Puisque l'Etat colombien se trouve — c'est la note qui le dit — dans « l'impossibilité d'avoir recours à l'emprunt », puisqu'il veut régulariser sa valuta après un excès de circulation qui a produit tout le mal qu'il a pu produire, il faut se résigner à ne pas rendre impossible un relèvement, déjà bien difficile, par la mise en circulation d'un

titre de discrédit, sans valeur aucune, proclamant aux yeux de tous que le mal subsiste, alors qu'éclate avec évidence la nécessité de partir à nouveau.

J'arrive, Messieurs, à la grosse objection qui est l'établissement de l'étalon d'argent.

A la lecture de la note, j'ai tenu pour démontré que l'établissement de l'étalon d'or était impossible. On fait valoir, en effet, que l'or introduit en Colombie n'y resterait pas ou disparaîtrait de la circulation. La Colombie a eu l'étalon d'or il y a quinze années, et tout l'or a disparu. Le Colombien, quand il s'est enrichi, ou place ses fonds à l'étranger ou même y va vivre. Le peuple cache soigneusement son or, et il se passerait en Colombie un phénomène analogue à celui que l'on constate en Algérie, où les Arabes font disparaître l'or en le cachant ou en le convertissant en bijoux.

Dès lors, Messieurs, celui qui a l'honneur d'être rapporteur auprès de vous ne pouvait qu'être très perplexe. Etablir l'étalon d'or, on vient de le dire, c'est très difficile, sinon presque impossible. Mais, d'autre part, les inconvénients de l'étalon d'argent sautent aux yeux et peut-on conclure à son adoption?

Le monde entier, Messieurs, ou peu s'en faut, est à l'étalon d'or, et vous vous rappelez le brillant exposé qu'a fait, à cet égard, dans une de nos dernières réunions, un de nos collègues à la parole autorisée, M. Raphaël-Georges Lévy. La question des inconvénients de l'étalon d'argent est par vous tous chose connue et si je l'aborde très brièvement ici, c'est parce que j'ai besoin de rappeler des principes en vue de ma démonstration. Figurez-vous donc, Messieurs, que je tiens dans mes mains un papier sur lequel est écrit 5 francs. La valeur de ce papier a baissé dans des proportions considérables et voici que l'Etat a l'intention de pallier, autant que faire se peut, à cet inconvénient. Dans ces conditions, il achète avec 2 fr. 50 d'or un lingot d'argent qu'il frappe et sur lequel il met : valeur 5 francs.

Si nous regardons le côté Etat, nous voyons assurément qu'il vient de faire une assez belle affaire, car il a racheté sa dette à 50 0/0. Nous regardons l'autre côté représenté par ma personne, possesseur de la pièce de 5 francs. Voici que je m'avise d'acheter un objet quelconque à l'étranger, lequel vaut 5 francs en or. Au moment de le payer, il faut que je paye en or et je me trouve, par conséquent, obligé de donner, outre ma pièce de 5 francs que je détiens, une autre pièce de 5 francs qu'il a fallu me procurer. Je commence donc à m'apercevoir que l'Etat m'a mis entre les mains

une monnaie qui ne vaut pas ce qu'elle dit être et qui manque à sa fonction, laquelle est de payer, puis, comme le maudire ne sert à rien, je m'en vais me préoccuper, si je revends mon objet dans le pays, de récupérer ma lourde dépense. Je ne suis pas sans avoir fait valoir, pour légitimer mon prix, que ma pièce de 5 francs n'a valu que la moitié de sa valeur. Il tombe sous le sens que, si je ne suis pas dans un cas exceptionnel, si toutes les personnes qui achètent à l'étranger sont dans le même cas, les prix des marchandises s'en ressentiront, en raison de ce qu'on les paye avec une monnaie qui n'a point cours au dehors. Il en sera ainsi même pour les marchandises indiquées, car c'est une erreur de croire que, en pareil cas, seules les marchandises importées hausseraient de prix. Quand une pièce de monnaie a perdu de sa vertu — je vous en demande bien pardon, mais je vais faire de M. de la Palisse un économiste — son charme est rompu et elle affecte au bout d'un certain temps tout ce qu'elle est susceptible d'acheter.

De tout cela que résulte-t-il? C'est qu'un Etat, quand il doit changer son papier-monnaie contre du numéraire, le fait pour substituer une monnaie stable à une monnaie instable. Mais s'il se propose de remplacer une monnaie instable par une autre monnaie instable, il n'a rien fait du tout et, somme toute, l'inconvénient auquel on est habitué vaut infiniment mieux qu'un inconvénient auquel il faudra s'adapter dorénavant.

Voilà qui pourra paraître paradoxal à première vue, mais pas à vos yeux, j'imagine, car si j'entends bien que l'argent vaut mieux que le papier, cette question du métal, supérieur au papier, doit être posée au moment où l'on a à choisir entre frapper des pièces d'argent ou faire fonctionner une planche à assignats. Mais une fois qu'on a pris le parti d'émettre du papier-monnaie et qu'on l'a émis, quand on veut le retirer de la circulation pour le remplacer par de la monnaie métal, assurément il faut le remplacer par de la monnaie qui soit de la monnaie.

L'impossibilité d'établir l'étalon d'or en Colombie à cause du caractère des habitants, après m'avoir un instant frappé, ne m'a point paru, à la réflexion, devoir m'arrêter. Les pays voisins de la Colombie, l'Equateur et le Venezuela, sont à l'étalon d'or, et les trois pays n'en formaient qu'un avant 1832. Mais y a-t-il beaucoup d'or dans l'Equateur et dans le Venezuela, m'objectera-t-on? Ce n'est pas la question, répondrai-je. Fixer un étalon monétaire et avoir des disponibilités font deux, et la Colombie nous fournit une démonstration à cet égard, puisque l'argent monnayé fait

défaut dans ce pays à étalon d'argent. Il lui manque même la monnaie divisionnaire.

Ces considérations générales m'avaient paru devoir me faire conclure nettement contre les dispositions du projet données à notre appréciation, quand des scrupules d'ordres divers m'ont encore arrêté. On ne saurait porter trop d'attention à l'examen d'un projet soumis à notre Société. Ses conclusions ont une valeur à laquelle le monde où l'on travaille attache un prix qu'atteste la présence à nos réunions des savants étrangers qui, depuis quelques mois, sont nos hôtes. Il faut donc examiner aussi les raisons particulières invoquées à l'appui du projet. L'établissement de l'étalon d'or dans la Colombie où il n'y a pas d'or, est-il chose possible?

J'ai cru, Messieurs, que sur ce point je ne saurais m'entourer de trop de conseils,et j'ai soumis le projet de M. Vercken à un de nos collègues dont la situation, les connaissances et l'expérience, devaient m'amener à la solution de la question.

Ce collègue n'est autre que M. P. des Essars, qui n'a pu, à son très grand regret, assister à la séance. Mais la note, en tous points remarquable, qu'il m'a remise pour la Société d'Economie politique et que je remets à mon tour à M. le Président, conclut très nettement à la possibilité de l'établissement de l'étalon d'or en Colombie.

De même il m'a paru, Messieurs, qu'il était nécessaire, non seulement d'examiner la question de la possibilité de l'établissement de l'étalon d'or en Colombie, mais encore de répondre aux arguments contenus dans la note de M. Vercken en faveur de l'étalon d'argent.

J'ai eu l'honneur de converser avec M. Vercken, et quand je lui ai fait part de mes doutes sur l'efficacité d'une mesure qui consiste à remplacer un titre de crédit d'une valeur instable par une monnaie d'une valeur instable, l'honorable M. Vercken m'a répondu : « Nous avons intérêt, nous avons avantage, à avoir une monnaie dépréciée ». Et M. Vercken m'a renvoyé à la justification de l'étalon d'argent dans sa note. J'y ai vu, en effet, que la Colombie est un producteur d'argent et qu'elle trouvera dans la frappe un écoulement pour son métal.

Nous ne discuterons pas cette raison.

Mais vous connaissez, Messieurs, cette théorie qui a cours ailleurs et qui veut qu'un pays ait avantage à avoir une monnaie dépréciée. On fait valoir qu'avec l'étalon d'argent le capital or envoyé dans le pays se trouve, par suite de la prime, singulière-

ment augmenté. La note de M. Vercken dit en propres termes : « Avec l'étalon d'argent, tout capital or envoyé en Colombie se trouvera instantanément doublé. »

M. **Yves Guyot**. Le change d'après les dernières nouvelles est à 1.300 p. 100. Avec ce raisonnement on peut s'enrichir dans une bien plus forte proportion.

M. **Emmanuel Vidal**. Mon cher collègue, il est bien entendu que ce n'est pas moi, c'est la note qui raisonne de la manière qui suscite votre interruption. Au surplus, je vous en remercie, car vous me rassurez ainsi, tout en me coupant l'herbe sous le pied, sur la valeur de la même remarque que je me propose de faire dans un instant. Je poursuis : Le mémoire de M. Vercken estime que c'est grâce à l'établissement de l'étalon d'argent que le Mexique a vu se produire l'afflux de ces gros capitaux étrangers qui ont développé son commerce et son industrie...

M. **R. G. Lévy**. Ce n'est point à cause de l'étalon d'argent que le Mexique est en prospérité, c'est *malgré* l'étalon d'argent.

M. **Emmanuel Vidal**. Cette fois, c'est M. des Essars à qui l'herbe est coupée sous le pied,car le travail écrit de mon collègue remis aux mains de M. le Président contient cette observation, en termes identiques. Le mémoire que j'analyse et discute fait en outre remarquer que le prix des articles d'exportation se trouvera plus favorable aux vendeurs,en vertu, Messieurs, de cette théorie dont on a rassasié vos yeux et vos oreilles, d'après laquelle une mauvaise monnaie dans un pays donne une prime à l'exportation des marchandises au sein de ce même pays. La note ajoute *expressément* : La Colombie semble donc avoir le plus grand intérêt à avoir une monnaie dépréciée, comme le Brésil, pour développer ses cultures et ses exportations.

Messieurs, je ne m'attarderai pas à protester contre la théorie que le fait d'avoir une mauvaise monnaie constitue un avantage pour un pays.

A supposer même que l'exportation pût profiter du fait de ce que l'étranger peut payer en monnaie dépréciée, il faut envisager aussi l'autre côté, qui est le côté de l'importateur, et voir que cet importateur souffre d'avoir à payer en monnaie dépréciée. Ceci compense cela. S'hypnotiser sur le point fixe de l'exportation, ce n'est point faire œuvre d'économiste. Vous n'admettrez pas, d'ailleurs, Messieurs, que le fait de posséder une mauvaise monnaie incite le capitaliste à venir s'établir dans le pays et le féconder

avec son or, car si la théorie était vraie, la Colombie, Messieurs, serait très riche. M. Vercken dit : « Avec l'étalon d'argent, tout capital or envoyé en Colombie se trouvera instantanément doublé ». Eh bien ! Messieurs, la prime sur l'or est montée en Colombie à 1.300 p. 100 dans le courant d'août 1900, et je suis absolument persuadé, comme vous l'êtes tous, que cette nouvelle, propagée par nous-mêmes, ne déterminera nullement les capitalistes à apporter en Colombie un capital qui sera 13 fois augmenté. Nous ne voulons décourager personne à y aller, bien au contraire, mais si nous avons des encouragements à adresser, ce doit être par d'autres considérations.

Quant à l'exemple du Mexique, la note de M. des Essars, dont je vous parlais il y a un instant, y répond, comme vous l'allez voir. Mais de mon côté, j'ajoute que M. Vercken, en parlant du Brésil, me paraît avoir choisi un exemple singulièrement inopérant.

Tous les journaux financiers parus dans ces derniers temps nous ont entretenus de la situation financière du Brésil à la suite des rapports de l'ancien ministre, M. Serzedello, et du ministre des Finances, M. Murtinho. Nous avons lu dans les extraits parus ce que vous savez d'ailleurs, Messieurs, que 15 0/0 des droits de douane sont payés, au Brésil, en or, et que, l'an prochain, cette proportion sera élevée à 25 0/0. Nous voyons aussi que l'équilibre budgétaire serait obtenu au Brésil. Avec l'année 1899, le Brésil, dont les déficits constants variaient entre 10 millions et 100 millions de francs, paraît entré dans l'ère des excédents, lesquels ne seraient pas moins de 31 millions de francs, déduction faite de 45.000 contos de papier-monnaie incinérés pendant la même année.

L'exemple du Brésil, par conséquent, ne saurait être invoqué par la Colombie ni au point de vue de l'établissement de la circulation monétaire, ni malheureusement au point de vue de la gestion financière. L'histoire de la dette de la Colombie atteste évidemment des crises qui ont affecté ce pays, mais elle est aussi le martyrologe de ses créanciers. La voici en quelques mots, d'après les renseignements puisés au rapport de cette année même du *Council of foreign Bondholders* de Londres :

En 1820, la Colombie conclut un premier emprunt extérieur à un intérêt de 10 0/0. En 1821, elle suspend le premier payement. En 1822, elle contracte un emprunt de £ 2 millions à 6 0/0 d'intérêts à 80 0/0. En 1824, nouvel emprunt de £ 4.750.000 à 88 1/2 et 6 0/0. En 1826, le service de ces emprunts est de nouveau suspendu.

En 1832, la république de Colombie est divisée en trois républiques distinctes appelées : Nouvelle-Grenade, Equateur et Venezuela ; en 1834, on fait une convention d'après laquelle la dette de l'ancienne république colombienne serait assumée par les trois parties dans la proportion de 50 0/0 pour la Nouvelle-Grenade, 21 1/2 pour cent pour l'Equateur et 28 1/2 0/0 pour le Venezuela.

De 1834 à 1844, les intérêts de la dette ainsi répartie restèrent impayés. En 1845, la Colombie conclut un emprunt de consolidation et, en 1850, elle suspend le service qui avait été établi à raison d'un pour cent par an pendant quatre ans, avec progression ultérieure d'un quart pour cent jusqu'à ce que fût atteint le maximum de 6 0/0. La suspension du payement dura jusqu'en 1854, époque où la Colombie obtint en payement des titres péruviens 4 1/2 reçus du Pérou en payement d'une ancienne dette. En 1863 fut contracté un emprunt de £ 200.000 à 6 0/0 ; en 1873 autre emprunt de £ 2.000.000. Le total de la dette se trouva être en cette année de £ 6.630.000. En 1879 nouvelle suspension de paiement jusqu'en 1896, après plusieurs arrangements avortés. En 1896, la Colombie émet de nouveaux titres pour £ 2.700.000 portant intérêts payables à Londres au taux de 1 1/2 0/0 du 1er janvier 1897, avec augmentation d'un demi pour cent tous les trois ans, jusqu'au maximum de 3 0/0. Le principal de l'emprunt de 1873 fut converti au pair et les arriérés d'intérêts à raison de 43 0/0 de leur valeur. Un fonds d'amortissement de 1/2 0/0 par an à partir du 1er janvier 1900 augmentant de 1/2 0/0 tous les trois ans rachèterait la dette par licitation.

Depuis le mois d'août 1899 aucune remise n'a été effectuée par le gouvernement Colombien en exécution de son concordat.

Aussi ma conclusion sera-t-elle celle-ci :

L'Etat colombien doit tout d'abord briser sa planche aux assignats ; car d'après les dernières nouvelles, il paraît à craindre qu'elle fonctionne encore. Il doit ensuite équilibrer son budget avec sa monnaie actuelle, bonne ou mauvaise... mauvaise plutôt, mais s'il veut lier l'accomplissement de l'équilibre budgétaire par l'établissement de divers impôts, par certaines révisions de dépenses, à un emprunt en vue de régulariser la circulation monétaire, qu'il établisse l'étalon d'or ; la chose est possible. Avec mon collègue et ami, M. des Essars, je le crois et je dis pour terminer, ou plutôt je répète que, quand un pays fixe un étalon monétaire, il est obligé de voir ce qui se passe dans le monde et de songer à donner à ses nationaux une monnaie avec laquelle

ceux-ci pourront payer dans le monde. Les citoyens d'un pays ont droit à de la bonne monnaie, à de la monnaie qui paie et non pas à de la monnaie avec laquelle on pourra acheter de la monnaie qui paie, non pas à de la monnaie à deux degrés.

M. **Pierre des Essars**, empêché d'assister à la séance, a consigné ses observations dans une note dont voici l'analyse :

M. Pierre des Essars fait tout d'abord remarquer que l'exemple du Mexique en faveur de l'adoption de l'étalon d'argent n'est pas opérant. Si le Mexique jouit d'une incontestable prospérité, ce n'est pas *à cause* de la dépréciation de sa monnaie, mais *malgré* cette dépréciation et parce que le gouvernement du général Porfirio Diaz a su lui assurer les bienfaits d'une administration stable et régulière. Si un change détérioré attirait les capitaux étrangers, la Colombie serait, à cet égard, mieux placée que le Mexique et elle devrait se garder de toucher à son papier-monnaie. Si la Colombie ne veut pas rester isolée, elle doit adopter l'étalon d'or auquel viennent successivement tous les pays.

Le mémoire de M. Vercken admet que la piastre d'argent, qui serait remise aux détenteurs de la piastre de papier-monnaie, pourrait avoir une valeur en or de 1,25. M. des Essars admet, à son tour, cette proportion pour la commodité de la discussion. Or, si l'on monnaye l'argent à sa valeur commerciale, peu importe que le gouvernement colombien achète une once d'argent qui représente 27 à 28 pence or, ou ces 27 ou 28 pence d'or. La dépense est la même dans les deux cas. Si l'on monnaye l'argent autrement qu'à sa valeur commerciale, alors, au moment où la piastre passera la frontière, elle cessera d'être une monnaie pour devenir une marchandise.

Il faut donc recourir à l'étalon d'or et retirer 60 millions de piastres de papier et les remplacer par 52 millions d'or ; le solde, 8 millions de piastres devant servir à l'établissement d'une monnaie divisionnaire d'argent car la monnaie divisionnaire manque, également en Colombie. Pour opérer ce retrait, il faut un excédent budgétaire sous peine de déplacer la difficulté sans jamais la résoudre.

Cependant, M. Vercken fait état non d'excédents, mais d'un produit spécial, de la recette des droits de douane en argent dont une certaine proportion à verser en argent.

Mais l'argent variera et alors les droits de douane fixés, en argent devront varier en même temps. Ils resteront fixes s'ils sont établis en or et s'ils sont payables en or. Il est indifférent à

un importateur de payer un droit de douane en or ou en argent compté à sa valeur commerciale. Donc on peut établir le paiement des droits de douane en or.

Il faut que cet or ne s'en aille point aussitôt versé. Pour le retenir, ne pourrait-on créer une banque d'émission ? Cette banque recevrait l'or de la douane et émettrait en échange des certificats d'or qui auraient provisoirement cours légal et forcé. Ils serviraient à rembourser le papier d'Etat. A tout certificat d'or émis correspondraient, somme pour somme, des billets d'Etat retirés.

A la piastre correspondrait un poids d'or de 0.40322 — c'est-à-dire 1.25 d'or. La valeur en or de la piastre étant fixée, le gouvernement n'aurait pas à faire cette singulière opération de donner une piastre et un bon d'une piastre pour deux piastres papier.

La Banque détentrice de l'or constituerait un portefeuille de valeurs étrangères de premier ordre payables en or, et M. des Essars estime qu'au bout de quatorze ans, la Banque pourrait procéder à l'échange de ses billets contre son or en caisse et le cours forcé serait levé. A cette époque, la circulation de la Colombie serait gagée pour les trois quarts de l'or et,pour le dernier quart, par une créance sur l'Etat qui serait amortie dans un délai de cinq à six ans.

Pour résumer ses observations, M.des Essars a dressé le schema d'un projet de loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER

Système monétaire.

Article premier. — L'unité monétaire de la Colombie est la piastre. La piastre est une pièce d'or représentée par son décuple et son double décuple.

La pièce de 10 piastres et la pièce de 20 piastres sont au titre de 9/10; le poids de la pièce de 10 piastres est de 4 gr. 022, celui de la pièce de 20 piastres est de 8 gr. 044.

Art. 2. — Tolérances de poids, de titres et de frai. (On pourrait adopter les tolérances françaises.)

Art. 3. — Pour faciliter les transactions courantes, il est créé des pièces divisionnaires d'argent de 1 piastre et de 1/2 piastre.

Ces monnaies sont au titre 0,835 et pèsent respectivement 6 gr. 25 et 3 gr. 125.

Art. 4. — Tolérances de poids, de titre et de frai. (Loi française.)

Art. 5. — Les monnaies divisionnaires sont frappées exclusive-

ment pour le compte du gouvernement; il ne peut être frappé une somme supérieure à 8.400.000 piastres.

Art. 6. — Nul n'est tenu d'accepter plus de 20 piastres de monnaie divisionnaire par paiement.

TITRE II

Retrait du papier-monnaie.

Art. 7. — Aucune somme en monnaie divisionnaire ne sera émise par le gouvernement et, en échange de papier-monnaie de l'Etat, la Banque nationale est chargée de l'émission de la monnaie divisionnaire et du retrait correspondant des billets d'Etat. Elle présentera chaque mois, au ministre des Finances, le compte des opérations effectuées, qui sera publié.

Art. 8. — Le gouvernement est autorisé à percevoir en or une partie des droits de douane. La partie des droits de douane à percevoir en or sera fixée chaque année, d'après les excédents budgétaires prévus et destinés au retrait du papier-monnaie.

Art. 9. — L'or de douane sera exclusivement destiné au remboursement du papier-monnaie. A cet effet, il sera versé par la douane à la Banque nationale, dont les reçus libéreront seuls les comptables de l'Etat.

Art. 10. — En échange de l'or de douane, la Banque créera des billets ou certificats d'or qui ne seront donnés qu'en échange de billets de l'Etat, et piastre pour piastre. La Banque présentera chaque mois, au ministre des Finances, le compte des opérations effectuées, qui sera publié.

Art. 11. — Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les certificats d'or de la Banque auront cours forcé et cours légal.

Art. 12. — La Banque nationale est chargée, sous sa responsabilité, de placer et de faire fructifier l'or de douane. Elle présentera tous les six mois, au ministre des Finances, le compte des opérations effectuées, qui sera publié.

Art. 13. — A aucune époque, sous aucun prétexte, la Banque ne pourra donner à l'or de douane, et aux certificats gagés par cet or, une autre destination que celle qui est déterminée par la présente loi.

TITRE III

Ce titre devrait être relatif à l'organisation de la Banque nationale, mais c'est une question à examiner à part et qui devra être l'objet d'une étude ultérieure, si les idées émises ici étaient accueillies favorablement.

M. **Adolphe Coste** fait observer que, soit dans le projet qui a fait l'objet de l'excellent rapport de M. Vidal, soit dans le contre-projet proposé par M. des Essars, la réforme de la circulation monétaire en Colombie reposerait uniquement sur un relèvement considérable des droits de douane, puisque, à des droits payés actuellement en piastres-papier dont la valeur est descendue jusqu'à 0,35 centimes, on substituerait progressivement des droits à acquitter en piastres-argent ou même en piastres-or. Il pense que toute réforme de la circulation doit s'appuyer sur un équilibre budgétaire et que cet équilibre doit être obtenu par des impôts réguliers et non uniquement par des droits de douane.

Sur la deuxième question mise à l'ordre du jour, savoir : Echange de réflexions sur l'économie sociale, M. **Ch. Limousin** prend la parole et se contente provisoirement d'établir la distinction entre l'économie sociale et l'économie politique.

M. **Adolphe Coste** pense, avec M. Limousin, que l'économie sociale est une science d'application, un art, à la différence de l'économie politique qui est, avant tout, une science théorique; mais il croit que l'économie sociale doit être définie plus largement que ne l'indiquait M. Limousin, en ce sens qu'elle ne concerne pas seulement la classe la plus nombreuse et la plus pauvre : elle n'est pas uniquement un enseignement de la philanthropie.

L'économie sociale est une application de sciences diverses combinées, aussi bien que l'architecture, dans l'ordre des connaissances techniques. L'architecte doit connaître la géométrie, la mécanique, la physique, la constitution chimique et organique de ses matériaux les exigences physiologiques et sanitaires de l'habitation et, en outre, il doit avoir étudié l'histoire et l'esthétique de son art, ainsi que des autres arts du dessin : la sculpture et la peinture. Bien que l'architecture tire ses préceptes d'une quantité de sciences différentes, elle n'en constitue pas moins un enseignement spécial, tirant son unité de son objectif.

Il en est de même dans l'ordre social. Toute société présente un ensemble de phénomènes très complexes qu'on a dû classifier et séparer les uns des autres, par tranches distinctes, pour les mieux étudier. C'est ainsi que se sont établies les grandes catégories de la politique et du droit, de l'économie politique, de la morale et de la religion, etc. Dans chacune de ces catégories, on arrive à établir des séries de faits bien ordonnés où les phénomènes secondaires se déduisent logiquement des phénomènes primaires, en

faisant abstraction de l'influence perturbatrice des autres catégories de faits sociaux. Mais, en définitive, toutes ces catégories, de fait distinguées par un artifice logique, sont enchevêtrées les unes dans les autres, et, dès qu'on arrive à l'application de la science, il faut tenir compte de cette cohésion et reconstituer dans une certaine mesure la réalité sociale qu'on avait volontairement démembrée. Si l'on veut faire, par exemple, de l'économie politique appliquée, il faut avoir égard aux nécessités de la politique, au droit établi, aux relations internationales existantes, etc., etc. Si, au lieu de combiner le point de vue politique avec l'économique, on combine le point de vue moral avec l'économique, on fait alors de l'économie sociale.

L'Economie sociale, d'après M. Coste, a pour objet de combiner, dans l'application, la morale et l'économie politique. Sans doute, et on l'a déjà maintes fois proclamé avec éloquence au sein de cette Société, l'économie politique a sa moralité : elle introduit dans la conscience humaine le sentiment de la responsabilité naturelle et elle fait consister la justice dans la proportionnalité de la récompense à l'effort intelligent ; sous ces conditions, elle réclame la plus entière liberté possible. Ce sont là, certes, des contributions très importantes à la constitution de la moralité humaine ; mais le fondement de l'intérêt bien entendu n'est pourtant pas le seul sur lequel on doive s'appuyer et il y a d'autres visées morales dont il faut aussi tenir compte ; par exemple : l'observance de l'hygiène, qui est la partie physique de la morale, le respect de la famille, qui est la matrice à la fois physiologique et morale de la population, le souci du devoir, qui résulte d'une certaine idéalité, la recherche légitime du bonheur, qui est loin d'être dans un rapport exact avec le développement de la richesse, etc.

Eh bien, tandis que l'Economie politique se spécialise dans les considérations relatives à la production, à la circulation, à la consommation de la richesse et reste dans une certaine mesure indifférente à la nature des biens consommés et à la manière de les produire, — la morale et l'hygiène dénoncent les consommations malsaines (qui, à la longue, portent d'ailleurs préjudice à la production elle-même) ; elles réprouvent aussi d'une part les abus d'échange et de spéculation, lorsqu'ils dégénèrent en simple jeu et en agiotage, et, d'autre part, les excès de la division du travail, qui peuvent aboutir, s'ils ne sont pas contre-balancés, à un abaissement des facultés des travailleurs, comme Adam Smith le constatait lui-même. Lorsque ce puissant esprit cherchait des remèdes

sociaux à ce mal, il cessait de faire de l'économie politique pure, il entrait dans l'économie sociale. De même, un écrivain de valeur, Emile de Laveleye, qui s'est toujours préoccupé de morale, a plutôt fait de l'économie sociale que de l'économie politique.

Si l'on admet cette définition de l'Economie sociale, comme il y a présentement deux écoles de morale, l'école religieuse et l'école laïque ou indépendante, on s'expliquera aisément qu'il y ait aussi deux courants dans l'économie sociale : un courant religieux, patronal, conservateur, qui s'observe surtout dans la participation aux bénéfices, dans les économats, dans les caisses de retraite et de secours subventionnées, dans les sociétés d'habitations ouvrières, dans les caisses de crédit du type Raffeisen, dans les cercles catholiques, etc. ; et un courant démocratique qui se manifeste dans les mutualités libres, dans les coopérations de consommation et de production, dans les banques populaires et dans les syndicats professionnels.

Dans les deux camps, de sérieux résultats ont été obtenus, mais des deux côtés aussi il a pu se commettre des écarts de doctrine et de conduite, il peut y avoir des tendances à exagérer les préoccupations d'hygiène et de morale aux dépens de la liberté, à verser en un mot soit dans l'étatisme, soit dans le socialisme : ce sont des erreurs partielles, inséparables de l'action humaine, mais dans lesquelles on peut éviter de tomber ; et des hommes comme notre éminent confrère, M. Cheysson, professeur d'économie sociale à l'Ecole libre des sciences politiques, sauront garder la juste mesure et rester des économistes tout en étant des moralistes.

M. Coste, en terminant ses observations, tient à faire remarquer que l'on a quelquefois voulu confondre, à tort, suivant lui, l'Economie sociale avec la sociologie. Ce sont deux ordres d'études très distincts. La sociologie est une science théorique qui s'occupe de rechercher la corrélation entre tous ces phénomènes sociaux que les différentes sciences morales et politiques ont séparés pour les mieux étudier ; elle observe le développement simultané de ces phénomènes pour décrire l'évolution sociale tout entière ; elle cherche ainsi à expliquer le passé et à prévoir l'avenir : c'est donc le point de vue dynamique qui, pour elle, est prépondérant. L'objet de l'économie sociale est différent : comme science d'application, comme art, elle s'occupe uniquement de statistique sociale, elle reste dans l'actualité, elle veut établir ou rétablir les meilleures relations possibles entre les divers éléments sociaux, elle ne vise, en un mot, qu'aux conditions de l'ordre social.

Telles sont, d'après M. Coste, les situations respectives de la sociologie, de l'économie politique et de l'économie sociale qui ont chacune, suivant lui, leur domaine et leur légitimité.

M. Limousin reprend sa thèse et la développe : la question discutée, en ce moment, n'est pas une question d'économie politique, mais de philosophie sociologique et d'onomastique. On est en face d'un monstre, bien entendu sans donner à ce terme « monstre » la valeur préparative qu'il a dans le langage courant, mais sa valeur grammaticale, celle que lui donnent les artistes, et qui sert à indiquer quelque chose de non encore connu, d'imprécis, de mystérieux. Ce monstre, auquel on a donné le nom, à son avis, mauvais, « d'économie sociale », il faut s'efforcer de le définir afin d'arriver à le connaître.

L'« économie sociale », ce n'est pas l' « économie politique ». Entre elles deux, il y a d'abord cette première différence que l'économie sociale est un art et l'économie politique une science. La différence principale entre une science et un art est qu'une science est, par définition, objective, historique, descriptive. La science, c'est ce qui est connu ; or, pour connaître, il faut avoir observé, il faut, par tous les moyens que possède l'homme, avoir constaté les phénomènes. L'économie politique, c'est la connaissance des phénomènes sociaux d'un certain ordre qui ont été observés et de la comparaison desquels on a induit les lois de leur accomplissement. Un phénomène social, de l'ordre des phénomènes économiques, nouveau ou même ancien et non encore observé, n'appartient pas à la science de l'économie politique, puisqu'il n'est pas connu ; il lui appartiendra plus tard ; quand il aura été suffisamment étudié ; en attendant, on ne peut en raisonner que par analogie.

L'art, lui, c'est la connaissance des moyens de certaines réalisations ou créations. Bien entendu, il s'agit ici de l'art en général et non du « bel art ». Les connaissances qui servent aux réalisations de l'art peuvent appartenir à une science. Par exemple, la connaissance de l'art de la teinture relève de la chimie. Mais il arrive aussi que les connaissances de l'artiste sont purement empiriques, c'est-à-dire expérimentales. Un teinturier peut très bien connaître la manière de fabriquer un bain de couleur, celle de préparer la matière qu'on plonge dedans, et ignorer les premiers éléments de la chimie. Il est à désirer que tous les « artistes », en donnant à ce mot son acception générale, connaissent théoriquement la branche scientifique où sont consignée les connais-

sances dont ils font emploi. L'artiste moderne c'est l'ingénieur, qui joint le savoir théorique au savoir pratique. Ainsi que l'a fait observer M. Coste, dans son *Essai sur une sociologie objective*, les connaissances d'un ingénieur, d'un artiste, d'un réalisateur, doivent souvent s'étendre à plusieurs sciences sans pour cela comprendre la totalité de chacune de ces sciences.

Ces prémices générales posées, l' « économie sociale » est l'art de perfectionner les sociétés dans l'intérêt du plus grand nombre. Il est compréhensible que les économistes sociaux « ou ingénieurs sociaux » doivent connaître l'économie politique, puisque beaucoup des notions dont ils ont besoin sont du domaine de cette science ; toutefois celle-ci ne leur est pas nécessaire dans son intégrité. En revanche, ils doivent posséder d'autres branches de la science générale qu'on nomme la sociologie et dont dépend l'économie politique. Ils doivent même souvent connaître une branche de la science médicale : l'hygiène. Au point de vue des questions de rapports d'intérêts, les connaissances que l'économie politique fournit aux ingénieurs sociaux ne sont pas suffisantes, précisément parce que l'économie politique est une science, c'est-à-dire objective, descriptive, historique, ne possédant que ce qui a été observé et théoriquement étudié. L'ingénieur, qu'il soit mécanicien, électricien, chimiste, agriculteur ou socionome, est souvent amené à inventer, à créer ; or, ce qui n'a pas été encore créé n'existe pas et n'a pu être ni observé ni étudié. Ce qui n'a pas été créé, mais qui est dans l'esprit d'un inventeur, est une *utopie*, dans le véritable sens du mot, lequel signifie : « qui n'a pas de lieu », qui n'existe pas. Mais beaucoup de choses qui existent aujourd'hui n'existaient pas hier, et ont par conséquent été, elles aussi, des utopies ; donc des choses qui sont des utopies aujourd'hui pourront être des réalités demain.

Il est donc nécessaire que l'ingénieur ne se renferme pas strictement dans les limites de la science, et cela dans l'intérêt de la science elle-même, qui se développe et progresse par la connaissance de choses précédemment inconnues. L'ingénieur inventeur expérimente ses hypothèses en se rapprochant le plus possible des données de la science, et celle-ci lui est encore utile, même lorsqu'il s'en écarte, par les connaissances positives qu'elle lui fournit, et par la discipline qu'elle donne à son esprit.

Malheureusement, tous les « économistes sociaux » ne connaissent pas l'économie politique ; beaucoup même n'ont aucune connaissance empirique, et prétendent tout tirer de leur imagination. Mais le point de départ est une question d'onomastique et de

définition : ce que l'on appelle du nom barbare « d'économie sociale » ne doit pas être confondu avec l'économie politique, parce que celle-ci est une science : la connaissance des sociétés comme elles sont et des lois en vertu desquelles elles sont ainsi, tandis que celle-là est formée de l'ensemble des procédés, expérimentés ou non, par lesquels on prétend perfectionner les sociétés existantes.

M. J. Fleury fait la réflexion que l'attitude des leaders attitrés de l'Economie sociale est hostile à l'Economie politique ; c'est pourquoi il était curieux de savoir de la bouche même de ceux-ci ce qu'était cette nouvelle venue. Ils sont absents, M. Fleury le regrette : il veut espérer qu'il n'y a que partie remise ; il faudrait une bonne fois s'expliquer, et faire cesser le trop persistant malentendu : Si l'Economie sociale est un art, comme semble le croire M. Coste, en quoi les irréfutables principes de l'Economie politique le gênent-ils ? Si c'est la philanthropie organisée, pourquoi ne s'accommode-t-elle point aux faits et aux lois de l'Economie politique? Ne serait-ce pas une méthode habilement trouvée par les étatistes et les protectionnistes en particulier, pour dissimuler, sous de paternelles tendresses, le mal que l'étatisme et le protectionnisme font subir à la grande masse des citoyens?

La chose vaut la peine d'être éclaircie.

Il offre des renseignements sur ce que l'on appelle l'économie sociale. A l'une des séances du Congrès tenu il y a deux mois, l'orateur posa à M. Cheysson la question suivante :

Qu'est-ce que l'économie sociale? M. Cheysson répondit par un développement assez long, que l'on peut résumer ainsi : « L'économie sociale, c'est l'art d'améliorer la société au profit du plus grand nombre », et M. Cheysson approuva cette rédaction. On peut dire ce que signifie cette expression mal construite, puisqu'elle se compose d'un mot provenant du grec et d'un autre tiré du latin, et que, d'autre part, *sociale* et *politique* semblent faire double emploi. Cependant l'économie sociale n'est pas l'économie politique.

L'économie sociale c'est l'ensemble des moyens à l'aide desquels on prétend améliorer la condition des petits, des non capitalistes dans notre société. Ces moyens consistent tantôt dans l'établissement des lois protectrices, tantôt dans la création d'institutions philanthropiques par l'initiative privée, tantôt dans la formation de sociétés coopératives ou de mutuelles. Le créateur de l'économie sociale fut M. Le Play ; on a, depuis, rattaché à son système

— ses disciples eux-mêmes —, un certain nombre d'autres systèmes auxquels il n'avait pas songé, telle que la participation des ouvriers ou employés aux bénéfices, les sociétés de secours mutuels ou d'épargne, les lois relatives au travail des femmes et des enfants, à l'hygiène des ateliers, contre l'alcoolisme, etc. L'hygiène publique, elle-même, se rattache à l'économie sociale.

M. **Eteocle Lorini**, professeur à l'Université de Pavie, après avoir remercié la Société d'Economie politique pour son accueil, dit qu'en ce qui concerne la question de la définition de l'*Economie sociale*, dans ses rapports avec l'*Economie politique*, il ne se trouve pas tout à fait d'accord avec les orateurs précédents. On voudrait définir l'économie sociale, un art et l'économie politique une science; on voudrait les séparer complétement et les mettre même en contradiction entre elles. Mais ce n'est pas bien envisager le problème. L'économie sociale doit s'adapter à être une branche de l'économie politique, tout en étant, elle aussi, une science et un art. De son côté, l'économie politique, science et art à son tour, doit être heureuse de voir grandir cette spécialisation d'une de ses parties, qui s'appuie de préférence sur les principes éthico-moraux et vise droit à l'équité et à l'égalité des forces coopérantes au moment de la répartition et de la division de la richesse.

Ainsi M. **Lorini**, tout en déclarant qu'il ne consentirait jamais à voir l'Economie sociale supplanter l'économie politique, car ce serait le cercle logique mineur qui prétendrait contenir le cercle majeur, il voit, dans la lutte apparente qui vient de s'engager entre les fidèles des deux formes d'une même discipline, un grand avertissement salutaire pour l'économie politique.

« De nos jours, notre science se ressent un peu trop, d'une espèce, dirai-je, de *fatalisme de ses premices*. Ayant voulu nous constituer tout à fait indépendants des autres disciplines, nous avons fixé des pions, des termes, et par le procédé déductif nous avons développé nos théorèmes, dévoués à la noble tâche de démontrer que la liberté individuelle et des échanges est la base du bien-être universel. Mais, une fois mis sur le chemin, une école s'est formée aux allures aristocratiques, qui fait en réalité de la super-science parmi des *super-homines*. L'*homo œconomicus* a paru, qui vit de mille lieues loin du monde, qui n'a plus que le don d'un raisonnement déductif, qui repousse l'inductif, qui est fait monocle, et ne voit plus les souffrances réelles, les douleurs de ses voisins, les

besoins humains essentiellement *humains*. L'influence de cette super-science, trop pure, si elle devait entièrement nous absorber serait nuisible. De là mes espérances dans la réaction que l'Economie sociale me semble lui opposer et de là aussi l'accord qu'il en résultera, de la lutte scientifique qui devra nous reconduire dans notre vrai sentier, le soulagement à donner à ceux qui souffrent, c'est-à-dire aux forces coopérantes non suffisamment rémunérées. Tel est le but que je me propose de démontrer dans mon livre, qui va bientôt paraître, sur la théorie du *Profit*.

« Un exemple de ce que je viens de vous dire, la conférence de ce soir me l'offre. M. Vidal nous a lu un excellent rapport, plein de verve, sur la question monétaire en Colombie. Il a brillamment démontré les erreurs du projet de réforme qui vous a été soumis et qui m'a fait souvenir d'un projet qui circulait autrefois en Italie, lequel se proposait d'assainir notre circulation, en supprimant l'or, pour choisir l'écu d'argent comme monnaie légale et unique, en se servant du jeu du *loto* pour faire face aux besoins de la réforme.

« Or, si le fait de m'être adonné depuis dix ans exclusivement à l'étude des questions monétaires contemporaines et l'expérience de mes travaux sur les réformes de l'Autriche-Hongrie, de l'Inde, de la Russie, du Japon, de la Perse à ce sujet, ont pu me démontrer un fait général et constant, c'est précisement celui qui me semble avoir été oublié dans votre examen. M. Pierre des Essars arrive avec une forte compétence à suggérer un plan de réforme à la Colombie. Mais avant de le proposer, avant même de prendre en considération le projet qui vous a été présenté, il faudrait savoir quelles sont les conditions morales, juridiques et politiques de cette contrée. Car le passage à la monnaie d'or représente une évolution sociologique de très grande portée. Il faut qu'un peuple en soit digne et que l'évolution même en soit naturelle. Les États n'arrivent pas arbitrairement à cet état évolué d'une circulation monométallique or; ils doivent parcourir les couches précédentes, transitoires, relatives, si je peux ainsi m'exprimer, et si, par exemple, le *Standard of honour* n'est pas élevé dans un pays, si l'éducation du peuple n'est pas prédisposée à cette large application du crédit dans toutes ses formes que l'économie de l'or nécessairement exige, si les principes juridiques et moraux sont hors de cours, l'or aussi sortira de cours et tous les efforts budgétaires seront inutiles, quoique très avisés et suggérés par la science et la doctrine. Voilà, je pense, des considerations, que l'Economie sociale n'aurait pas oublié de faire, si elle avait été

appelée à se prononcer sur le projet colombien, attachée comme elle est à l'ambiant éthico-juridique, qu'aussi bien toute réforme monétaire doit *a priori* considérer ».

M. le Président est d'avis que la question ne saurait être épuisée dans le cours de cette séance. L'heure étant avancée, il demande à la réunion d'entendre M. de Novicow, qui a une communication intéressante à faire sur le régime douanier de la Russie.

M. de **Novicow** s'exprime ainsi : « Il y a dix ans j'ai eu l'honneur d'être invité à votre réunion. Le président me donna la parole et je fis un exposé de la législation douanière de la Russie. Je voudrais vous dire aujourd'hui ce qui s'est passé, à ce point de vue dans mon pays depuis cette époque, mais l'heure étant très avancée, je me bornerai à vous conter un incident personnel.

« Lorsque en 1890, M. Vychnegradski, ex-ministre des Finances de l'empire russe, élabora le tarif ultra-protectionniste qui nous régit actuellement, il désira lui donner comme la sanction des autorités économiques de la Russie. Il convoqua donc solennellement une grande commission composée de 60 membres. C'était des délégués des ministères russes, des grandes administrations de l'Etat et des députés des Chambres de commerce. J'avais l'honneur d'y représenter celle d'Odessa.

« Un des articles les plus discutés fut celui du tarif sur les bateaux à vapeur et les navires de commerce. Les débats durèrent deux séances. A la fin trois propositions furent faites :

1° Etablir des droits de douane sur les navires ;

2° Ne pas établir de droits, mais donner des primes aux constructeurs russes.

3° Ne pas établir de droits et ne pas donner de primes.

« Cette dernière proposition était de moi. On la mit aux voix. Cinquante-neuf des membres de la commission se prononcèrent contre. Un seul se prononça pour. Je vous laisserai deviner, Messieurs, quel était ce seul !

« Eh ! bien... trente ans à peine s'écoulèrent et ce que j'avais proposé fut accompli. Le gouvernement russe a supprimé les droits de douane sur les navires et les bateaux à vapeur, et il n'a pas établi de primes pour les constructeurs russes.

« Un dicton de votre pays dit : Chassez le naturel, il revient au galop. Et moi je vous dirai, Messieurs, chasser les vérités de l'économie politique, elles reviennent et s'imposent au galop ».

« Toutefois, les matériaux servant à construire les navires, continuent à être frappés : c'est ce qu'on appelle protéger le travail

national ». — Pauvre travail national, s'écrie un membre, que de sottises on commet sous ton nom !

*
* *

M. le président résume brièvement la discussion. Il remercie d'abord M. Vidal de son excellent et spirituel rapport sur la réforme monétaire en Colombie. Ce rapport sera publié *in extenso* dans le *Journal des Economistes*, avec le résumé du projet de M. des Essars, et il sera lu avec fruit en Colombie et même ailleurs. Quant à l'échange des réflexions sur l'économie sociale, cet échange a dû être un peu écourté. On pourra le reprendre plus tard. Les avis, sur cette question, sont très partagés. M. Limousin pense que l'économie sociale est un art. M. Coste considère, au contraire, l'économie sociale comme une science qui associerait l'économie politique à la morale. M. Fleury se méfie un peu de cette science composite, et M. le président est de l'avis de M. Fleury.

L'économie politique, dit-il, a son domaine, et la morale a le sien, mais l'une et l'autre s'accordent. Il a essayé, lui aussi, de démontrer dans son livre sur la *Morale économique* qu'elles sont naturellement et intimement liées. Il ne croit donc pas qu'il y ait lieu de fonder une science intermédiaire, et il ne voit pas à quoi pourrait bien servir l'économie sociale.

La séance est levée à 11 heures.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Réunion internationale des économistes, 20 et 21 juillet 1900. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 8°.

Memorias y revista de la sociédad cientifica «Antonio Alzate» Tome XIV nos 5 et 6. — *Mexico*, 1900, 8°.

Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres IXe année, 1899. — *Buenos-Ayres* 1900, in-8°.

RAFFALOVICH (Arthur). *Le marché financier en* 1899-1900. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1900, in-8°.

Dictionnaire du Commerce, de l'industrie et de la Banque, publié sous

la direction de MM. Yves Guyot et A. Raffalovich. 13e livraison. — *Paris*, Guillaumin (s. d.), in-8°.

Passy (Frédéric). *L'Héritage du* XIX*e siècle*. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1900, in-8°.

Limousin (Charles-M.). *La vie à bon marché et le commerce*. — *Paris*, 1900, in-8°.

Archives de la Chambre de Commerce de Roubaix XXV. 1899. — *Roubaix*, 1900, in-8°.

Vivier (Alph). *Histoire du commerce des eaux-de-vie de Cognac*. — *Angoulême*, 1900, 4°.

Levasseur. *Histoire des classes ouvrières*, Préface. — *Paris*, 1900, in-°8.

COMPTES RENDUS

Les livres fonciers, par René de Lavergne. 1 vol. in-8°; Paris, Larose, et Angers, Germain et G. Grassin, 1900.

Dans cette étude d'une réforme hypothécaire reposant sur la révision du cadastre et la création de livres fonciers, M. René de Lavergne — nous allons tout droit au point qu'il a voulu plus particulièrement faire ressortir — M. René de Lavergne insiste pour que ces livres fonciers soient réels et non personnels, c'est-à-dire pour que l'immatriculation soit celle d'un bien déterminé, indépendamment de la personne à qui il appartient. Aussi, pour éviter un travail et des dépenses trop considérables, admet-il que chaque plan du cadastre et chaque feuillet du livre foncier doivent contenir, non une parcelle, mais ce qu'il appelle un îlot, une portion plus ou moins considérable de territoire, comprenant l'ensemble des biens qu'un propriétaire possède dans la même commune.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour convenir que notre régime hypothécaire est mal établi et que la transmission de la propriété éprouve trop de difficultés. On ne peut donc qu'approuver les idées de M. de Lavergne qui se rapprochent beaucoup du système Torrens, bien qu'avec celui-ci le régime hypothécaire nous semble bien plus simple et débarrassé de beaucoup de formalités inutiles, en même temps qu'il présente plus de garanties aux intéressés. Je n'ai pu démêler exactement le point par où les deux systèmes diffèrent. Mais il nous semble bien qu'avec les livres fonciers, la mobilisation de la propriété foncière laisse encore à désirer.

Pour l'application — je ne sais si j'ai bien compris ou s'il y a un peu de confusion dans les explications de l'auteur — il me semble encore que le système de l'*îlot* n'est guère pratique. Comment fera-t-on dans les pays où la propriété est très divisée et où le même propriétaire a des parcelles répandues un peu de tous les côtés sur le territoire de la commune? Comprendra-t-on dans le même îlot la maison que je possède aux Batignolles et celle que j'ai aux Gobelins? Et puis si l'îlot comprend les terres appartenant au même propriétaire, on retombe de

fait dans le système personnel. Mais c'est là une question de détail que l'on parviendra sans doute à résoudre de la manière la plus commode et la plus pratique.

En somme, l'étude de M. de Lavergne, bien qu'il ne se soit pas débarrassé de toutes les arguties juridiques sur la question, est bonne. J'ai apprécié surtout les premières pages du livre où il fait ressortir avec beaucoup de clarté les inconvénients du système actuel de conservation des hypothèques. Il résume aussi fort bien l'état des travaux de la commission extra-parlementaire pour la révision du cadastre. De plus, la partie historique du livre, où il passe en revue les diverses applications de l'act Torrens et la législation allemande, peut apporter, à la solution cherchée, plus d'une indication précieuse.

MAURICE ZABLET

LES SYNDICATS AGRICOLES ET LEUR ŒUVRE, par le comte DE ROCQUIGNY. 1 vol. in-18, Armand Colin, 1900.

C'est l'histoire des Syndicats agricoles et le programme de leur action que donne, dans cet ouvrage, M. de Rocquigny. Successivement il indique la genèse, le caractère et les avantages des syndicats proprement dits ou du 1er degré et ceux des syndicats du 2e degré ou Unions de Syndicats. Puis il raconte les services d'ordre matériel et ceux d'ordre économique et social qu'ils ont rendus ou qu'ils sont appelés à rendre. Le nom de M. de Rocquigny fait comprendre que le volume est l'apologie de ces institutions dont on a couvert la France et autour desquelles on fait tant de bruit. Les lecteurs le trouveront, comme nous, bien fait et rempli d'une foule de renseignements précieux.

Au sujet des syndicats eux-mêmes, il est des gens qui ne partagent pas l'optimisme de M. de Rocquigny. Ils ont tort, sans doute, car les modestes syndicats agricoles ne se savaient pas l'âme *si noire* que d'aider, comme on le leur a reproché, à l'extention du socialisme collectiviste. Pour ma part, je ne doute nullement de l'entière bonne foi des promoteurs et des directeurs du mouvement. Mais on dit — je ne fais que répéter ce que l'on dit, car il peut être dangereux de heurter les engouements de la mode — on dit qu'ils peuvent, de la meilleure foi du monde, se tromper, et qu'ils aident puissamment, bien qu'ils s'en défendent, à l'extension du socialisme d'Etat qui est l'étape précédant celle du collectivisme. — Au contraire, répond M. de Rocquigny, et les masses rurales, prenant, avec une organisation nouvelle du travail agricole, conscience de leurs forces, semblent moins portées à réclamer, en toute occasion, l'intervention de l'Etat-Providence... —

Parbleu ! répliquent ses contradicteurs, nous le croyons sans peine, les Syndicats, comme le prouvent toutes les faveurs accordées à l'agriculture, se chargeant du soin de les demander à l'Etat et de les obtenir de lui. Et nous avons l'aveu de M. de Rocquigny lui-même. Lisez plutôt les pages 121 et suivantes de son livre. — Et, ce point réglé, ils ajoutent : Ne voit-on pas que cette mise en commun des produits de la terre, avec son organisation fédérative, avec son crédit agricole et son warrantage agricole, conduit forcément à la mise en commun des biens qui donnent ces produits et qui est le but poursuivi par le socialisme collectiviste ? Les directeurs des syndicats pourront-ils s'arrêter sur la pente où ils glissent peu à peu ? Voyez : à l'origine il ne s'agissait, pour les avoir de bonne qualité et à meilleur compte, que de l'achat des engrais. Peu à peu on a étendu le système à tous les produits nécessaires à l'agriculture. Puis, après les achats, on a organisé les ventes, et les modestes syndicats agricoles — ils étaient modestes tout à l'heure — font des opérations commerciales d'une importance considérable. C'est encore M. de Rocquigny qui le dit et qui cite des chiffres. Après l'agriculture on s'occupe des questions accessoires à l'agriculture. On organise des institutions de secours, de prévoyance, d'assurance, de patronage, etc., contre lesquelles certes il n'y a rien à dire en principe ; mais on les organise sur des bases qui en préparent la ruine, au détriment des sacrifices faits par les intéressés, sur la coopération, sur la mutualité. Mais la coopération et la mutualité sont aussi de mode. Et s'est-on rendu compte de ce que valent ces vieilleries ressuscitées de nos jours par l'Ecole de M. Gide ? La plus simple arithmétique en prouve l'inanité. L'Etat est là, il est vrai, pour soutenir les défaillances. Mais alors n'est-ce pas du socialisme d'Etat ?

Voilà ce que l'on dit et bien d'autres choses encore. Certes on ne doute pas que les Syndicats agricoles n'aient rendu, à certains égards, quelques services. M. de Rocquigny les énumère avec complaisance. On me fait remarquer qu'il met les choses au point un peu plus qu'il ne serait utile. J'en suis tout à fait désolé, mais ce ne sont pas les Syndicats agricoles qui ont créé des marchés, dans certains départements cités, pour rapprocher l'offre de la demande. Ces marchés existent de temps immémorial. Et dans ces mêmes départements la vinification, chez les propriétaires, est absolument inconnue. Ils n'en veulent pas entendre parler.

Des faits que l'on connaît, on conclut à quelque exagération dans l'ouvrage de M. de Rocquigny. Mais il est excusable d'avoir dépassé le but : il prône un saint qui lui est cher. Où il n'exagère pas, c'est quand il dit que les syndicats sont une force. Ici, son contradicteur me

souffle à l'oreille : Oui, ils sont une force, une force politique et une force économique. Souhaitons que la force politique, s'ils en font usage, soit mieux employée que la seconde, car on ne peut nier que celle-ci ne pèse d'un grand poids dans le régime protectionniste que nous subissons et dont elle aggrave chaque jour les funestes effets. « Nous doutons, dit M. Elie Coulet (*Le mouvement syndical et corporatif dans l'agriculture française*) nous doutons que le consommateur puisse échapper bien longtemps encore à la rapacité des agriculteurs; ceux-ci, en effet, ont travaillé incessamment à s'unir, à se fortifier, à devenir, par leurs syndicats de producteurs, les maîtres tout-puissants du marché national, et le jour est proche où le résultat définitif de la politique agricole actuelle apparaîtra sous la forme d'un monopole des produits du sol national, pour le seul profit des propriétaires ruraux. » M. Rouanet ayant exprimé la même idée dans la *Revue Socialiste*, M de Rocquigny en profite pour rassurer les consciences par le jugement de M. Paul Deschanel : « L'association libre est le contre-poison du collectivisme ».

Je consulte mon souffleur : Ce n'est pas répondre, me dit-il, puisque nous voyons précisément dans le fédéralisme agraire un système précurseur du collectivisme et déjà socialiste lui-même. Ce n'est pas le mot que nous combattons, mais la chose.

Laissons ce sujet. On a souvent tort d'avoir raison. Le proverbe est vrai surtout quand on parle, comme je le fais, des syndicats agricoles. C'est un milieu où l'on n'aime pas la contradiction.

MAURICE ZABLET.

LE COMMERCE DES GRAINS ET LES MARCHÉS A TERME, par F. HAMMESFARH. — 1 vol. in-8°, Anvers, Forst; Paris, Guillaumin et Cie, 1899.

M. Hammesfarh n'aime pas les marchés à terme. Ce n'est pas au jeu, à l'agiotage qu'il s'en prend. C'est à la forme commerciale connue sous le nom de marchés à terme, et pour qu'on ne se méprenne pas sur sa pensée, il les appelle marchés à terme *légitimes*. « Une des plus grandes aberrations économiques du genre humain, dit-il, c'est le commerce à terme *légitime*. Au mépris de la règle morale fondamentale de l'économie, ce commerce à terme *légitime* puise sa force vitale dans le jeu et la duperie, pour la ruine de l'agriculture et du commerce des céréales, pareil à une plante parasite qui enlace le tronc sain et en menace la moelle! »

M. Hammersfahr admet le marché à livrer, celui qui s'accomplit sous la condition tacite que la marchandise vendue sera livrée et reçue.

Dans les marchés à terme, il n'en est pas ainsi, dit-il, et l'on voit quantité de personnes qui n'ont aucun rapport avec le commerce des grains, se livrer à des spéculations se réglant uniquement par des différences. D'où résulte, selon lui, une dépréciation des prix. On a assez souvent démontré la fausseté de ces théories qui retiendraient le commerce, lui enlèveraient toute ampleur et toute importance, et nous ramèneraient, quand il s'agit des grains, en certaines années, aux temps de famine, pour que nous n'entrions pas dans le détail de l'argumentation. Nous avons mieux à faire, car voici ce qu'ajoute l'auteur : « En supprimant ce parasite, on aura fait un grand pas, mais tout ne sera pas fait. Pour que les agriculteurs ne gâtent pas eux-mêmes les prix quand les récoltes seront bonnes, il faut un accord en vertu duquel aucun d'eux ne vendra ses céréales au-dessous d'un prix minimum. Cette entente ne saurait être efficace qu'à condition que la généralité des agriculteurs garantisse le prix minimum à chaque agriculteur en particulier ».

Nous voilà, je pense, suffisamment renseignés. Nous savons pourquoi M. Hammersfehr part en guerre contre les marchés à terme. Il préfère — c'est la mode du jour — l'organisation de la cherté de la vie aux procédés commerciaux qui ont pour but d'équilibrer les prix d'après l'abondance ou la rareté des marchandises. Que ne l'a-t-il avoué tout d'abord ? Il nous eût épargné une lecture plutôt difficile.

Maurice Zablet.

Le droit des pauvres sur les spectacles, théâtres, bals et concerts, etc., par Fernand Worms. 1 vol. in-8°, Larose, 1900.

Dans la préface dont il fait précéder ce volume, M. Eugène Pouillet, ancien bâtonnier des avocats, dit que « c'est un travail définitif ». Nous pensons avec lui que M. Fernand Worms a traité la question dans toute son ampleur et avec une compétence indiscutable. Qu'est-ce que le droit des pauvres et quelles sont les conditions exigées pour son prélèvement, sur quelles entreprises il doit l'être, de quelle manière, comment il doit se répartir, les règles contentieuses à cet égard, la compétence et le jugement, les législations étrangères, tel est le cadre de l'ouvrage complété encore par de nombreuses annexes. Tout y est, l'histoire, la doctrine, la législation ; et, comme le dit fort bien le prospectus des éditeurs, bureaux de bienfaisance, conseils de préfecture, mairies, municipalités, préfectures et sous-préfectures, administrations théâtrales, tant de Paris que de province, — tous ceux enfin que cette taxe spéciale (qu'ils en soient partisans ou adversaires) peut intéresser à un titre quelconque, trouveront en ce livre un guide impartial et sûr.

M. Pouillet en fait ressortir le mérite surtout en ce qui concerne les établissements que l'impôt doit frapper. « Que de questions, dit-il, difficiles à résoudre parfois, se présentent alors à l'esprit. Que le droit des pauvres soit prélevé sur les recettes des *spectacles*, cela va de soi. Mais que faut-il entendre par ce mot ? Où commence, où finit un spectacle ?» M. Worms l'explique en détail, avec une parfaite clarté, et dans cette partie, le livre, selon M. Pouillet, qui est un bon juge en la matière, ne laisse rien à désirer.

Se trouverait-il quelque endroit où il n'en est pas de même ? Peut-être. M. F. Worms est partisan du droit des pauvres. Mais ce droit a des adversaires. Les raisons de M. Worms peuvent se résumer en celle-ci : « N'est-ce point une idée heureuse que de faire servir le plaisir du riche au soulagement du pauvre, et d'imposer indistinctement, qu'il soit étranger ou Français, celui qui le recherche ? » A ne voir les choses qu'à ce point de vue, on peut penser comme M. Worms. Toutefois, avec ce raisonnement on peut aller fort loin. Il y a d'autres plaisirs que les spectacles et dont les riches seuls peuvent s'offrir le luxe. Les recherchera-t-on aussi, ces plaisirs, pour les taxer en faveur des pauvres ? Et puis l'attribution de cet impôt est-elle toujours faite comme il conviendrait, et celui qui donne son aumône ne désire-t-il pas conserver la liberté de la distribuer selon les préférences de son cœur ? Je vois ici une aumône *imposée*, et je préfèrerais que l'on dît la *part* des pauvres plutôt que leur droit. L'économie politique... Mais laissons l'économie politique. La question est délicate, qui touche au soulagement de la misère humaine. Soyons charitables et ne récriminons pas, même si nous avons la main un peu forcée. La charité est une vertu : l'impôt est pour beaucoup de gens la grâce efficace, comme aurait dit Pascal, qui la leur fait exercer. Mais la charité est toujours bonne, meilleure encore pour celui qui la fait que pour celui qui la reçoit. Faisons donc, par charité, la part des pauvres, et rendons justice à M. Fernand Worms qui a fait, quoique l'on pense de l'impôt sur les spectacles, un excellent ouvrage.

MAURICE ZABLET.

DE LA NATIONALITÉ DES SOCIÉTÉS, par MAURICE LEVEN, 1 vol. in-8°, A. Rousseau, 1900.

Ouvrage de droit. L'importance de la question n'échappera ni aux juristes, ni aux économistes, ni aux financiers, puisque de la nationalité des sociétés dépend la compétence des tribunaux appelés à régler les questions litigieuses qui intéressent ces sociétés et les tiers en rapport avec elles. Mais la détermination de cette nationalité n'est pas toujours chose facile. « Quelles sont donc les sociétés qui, sur notre

territoire, peuvent invoquer une nationalité autre que la nationalité française (si, comme nous le verrons, les sociétés ont une nationalité). La société s'est fondée à Bruxelles ou à Londres. Est-ce une condition suffisante pour être régie par la loi belge ou la loi anglaise? Les statuts y établissent le siège social, mais où résident vraiment les pouvoirs directeurs de la Société? Quelle est l'influence de cette extranéité quand l'exploitation tout entière se déroule en France? Le problème se pose identique en tout pays. Dans le silence ou l'obscurité de la loi, il appartient au jurisconsulte de le résoudre. »

M. Maurice Leven traite donc d'abord de la nationalité des sociétés. Mais il faut ensuite rechercher leurs droits sur la terre étrangère. A quelles conditions leur reconnaissance est-elle soumise? Quelle loi leur faut-il appliquer? C'est l'objet d'une seconde partie : De l'extranéité des sociétés et ses conséquences juridiques. Il termine en parlant du changement de nationalité.

Il est des législations plus libérales les unes que les autres et qui facilitent davantage la création des entreprises et le développement des affaires sociales. Ces dernières années on a vu souvent les capitaux français qui voulaient s'associer recourir à la forme anglaise ou belge. Mais cela n'est pas toujours sans inconvénients. Pour éviter certaines difficultés, on peut tomber dans des pièges légaux. Après avoir fait remarquer les différences de régime dans les divers pays, M. Leven, avec un libéralisme dont il faut le féliciter par le temps qui court, réclame pour les sociétés, pour les étrangères chez nous, pour les françaises au-dehors, une large hospitalité. Il voudrait aussi une certaine unité de principes. « Pour éviter les conflits de lois, pour empêcher qu'une société ne soit revendiquée par plusieurs pays à la fois, au moins faudrait-il que les législations ne soient pas en désaccord, que les mêmes principes soient partout suivis. » Il espère, en terminant, que l'un des nombreux Congrès réunis à l'occasion de l'Exposition universelle s'occupera de la question, « que les jurisconsultes ainsi réunis arriveront à des formules nettes et précises, et que leur œuvre sera poursuivie et réalisée par les législateurs et les diplomates ».

Je connais bien la formule nette et précise qui favoriserait singulièrement la tâche : c'est la liberté, le plus de liberté possible. Mais la solution par ce moyen serait trop simple, trop belle et trop féconde. On n'en voudra pas.

Le livre de M. Leven est à lire, pour les renseignements intéressants qu'il contient, et parce qu'il prouve — indirectement (sans doute et peut-être l'auteur, nous l'espérons, l'a-t-il un peu voulu — la supériorité de la liberté dont nous parlions sur toutes les réglementations et les ergoteries juridiques.

Maurice Zablet.

ANNALES DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE SOCIOLOGIE, publiées sous la direction de RENÉ WORMS, tome VI, vol. in-8. Paris, V. Giard et E. Brière, 1900.

L'Institut international de sociologie n'a pas organisé de Congrès en 1899; il a été réservé pour l'année 1900 et se tiendra vers la fin de septembre. Les mémoires publiés dans le tome VI des *Annales* contenant les travaux de l'année 1899 sont moins nombreux ou moins longs que ceux des autres années, le livre est moins volumineux. Ils paraissent aussi moins variés. Nous y remarquons l'absence d'études et de discussions sur l'organicisme. Est-ce un mot d'ordre? Ce serait à tort. Tout se tient dans la nature, la société peut très bien être considérée comme un organisme *sui generis*; on était tombé dans un excès en l'assimilant trop fidèlement à un organisme animal; ce n'est pas une raison pour se jeter dans l'extrême opposé.

La première étude que renferme le tome VI des *Annales* est la *Sociologie glottologique*, par Achille Loria. L'auteur y expose les résultats obtenus par la linguistique appliquée à la sociologie. La comparaison des langues anciennes a permis de découvrir à peu près l'état social des peuples primitifs, et il en résulte que nous n'avons pas à rougir de nos ancêtres préhistoriques. La glottologie nous prouve aussi que l'instinct de défense n'est pas primordial et n'est pas le facteur principal, sinon unique, dans la formation des sociétés, car, au début des sociétés, les armes défensives étaient absolument inconnues. Ce fait est important; s'il est bien démontré, il prouve que les hommes primitifs n'étaient pas des loups les uns pour les autres.

Par la méthode glottologique, M. Loria trouve le berceau de l'humanité sur les plateaux de l'Asie centrale. Par la même méthode d'autres le trouvent en Europe.

La glottologie démontre encore, d'après M. Loria, l'unité d'origine de l'espèce humaine, d'où il suit qu'il n'y a pas de races naturelles, et que c'est le sol qui fait la race; il en conclut que le déterminisme social est la vérité; ce qui est exact *relativement* mais non *absolument*.

M. Loria nous assure aussi que l'émigration a engendré le rapt des femmes, parce que seul il pouvait donner aux peuples émigrants, d'habitude composés uniquement de mâles, le moyen de se propager. En créant des agrégats sociaux où les femmes étaient peu nombreuses, l'émigration imposa la monogamie.

Il nous semble que, dans ces conditions, l'émigration aurait plutôt engendré la polyandrie; mais il paraît au moins douteux que les émigrations primitives fussent composées uniquement d'hommes. Tant qu'il n'y a pas eu d'armées régulières et permanentes, les émigrants

ont emmené avec eux, non seulement leurs femmes, mais leurs bestiaux.

Les inductions sociologiques tirées de la glottologie nous paraissent donc sujettes à caution sur bien des points. C'est aussi l'opinion de M. Kovalewsky dans son étude sur *le droit comparé et la sociologie*, contenue dans le même volume des *Annales*, et où l'auteur réduit considérablement et souvent avec raison les prétentions sociologiques des philologues en ce qu'elles ont d'exagéré. « Si les nations aryennes apparaissent sur la scène de l'histoire non dans leur pureté ethnique, mais après s'être mêlées à d'autres peuples, comment peut-on expliquer les divers phénomènes de leur évolution sociale exclusivement par leur origine aryenne... Nous avons par conséquent le droit d'affirmer que l'historien du droit est forcé de vérifier les conclusions basées sur la similitude des mots dans les diverses langues aryennes par les renseignements que lui procure l'archéologie préhistorique, l'ethnographie comparée et l'ethnologie, sans parler de l'étude directe des monuments de l'antique législation et de la jurisprudence primitive. »

Dans ses *Notions fondamentales de sociologie pure*, M. Ferdinand Taennies expose que le corps social est un tout qui existe avant les parties ou qui est composé par elles : « Toute formation du premier genre, je l'appellerai *communauté* et toute formation de l'autre, *société*. »

Les formes embryonnaires de la *communauté* sont fournies par l'amour maternel, sexuel, fraternel. L'acte *social* élémentaire consiste dans l'acte d'échange. « L'idée de société désigne le « procès » normal de la décadence de toute communauté. »

L'étude de M. René Worms sur *l'individu et la collectivité dans la science sociale et dans l'art social* est plus concrète que la précédente. Il s'y agit de savoir si les moyens, pour l'homme, d'atteindre sa fin, seront laissés à son libre choix,ou s'ils dépendront de la décision d'une autorité collective. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans sa démonstion, nous dirons seulement qu'il incline vers la première alternative ; « il vaudrait mieux, autant que possible, laisser l'individu maître de ses actions. » En tous cas, la contrainte sociale ne doit pas être brusque ; c'est par évolution, non par révolution qu'il faut procéder. « L'idéal ne saurait établir sa suprématie dans le monde que par la libre persuasion, que par le consentement général. »

Vient ensuite une étude de M. Garofalo intitulée *Nietzsche et l'individualisme*, où l'auteur montre qu'il ne faut pas confondre individualisme et égoïsme et que les peuples à type individualiste « sont un exemple frappant de solidarité, de bienfaisance, d'efforts pour secourir

la misère, pour éclairer les bas-fonds, pour perfectionner moralement les classes inférieures. »

L'étude la plus longue du volume est celle de M. Raoul de la Grasserie sur la *Théocratie*; le manque de place pour l'analyser nous oblige à nous contenter de la mentionner. Nous en ferons autant des suivantes : La *Sociologie américaine contemporaine*, par A. Groppali ; *Petit commerce, grands magasins et sociétés coopératives*, par Albert Jaffé ; le *Mouvement de l'humanité*, par F. Puglia ; *Des connaissances*, par W. Ténicheff.

Pour terminer, nous devons informer les amateurs que le prince W. Ténicheff a fondé un prix de 5.000 francs à l'Institut international de sociologie, pour récompenser après concours le ou les meilleurs mémoires sur ce sujet : *Les atteintes à l'ordre social*. Les mémoires destinés à ce concours devront être écrits en langue française, adressés au siège de l'Institut chez MM. Giard et E. Brière et être parvenus à cette adresse au plus tard le 31 décembre 1902. On voit que l'Institut international de sociologie fait toujours preuve d'activité, d'intelligence et de bonne volonté.

H. Bouet.

La question sociale. Etude sur les bases du collectivisme, par Auguste Brasseur, 1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan 1900.

Si le collectivisme, dit M. Brasseur, est un moteur applicable à la société, s'il est adéquat aux conditions essentielles d'existence des individus et des sociétés, on a tort de le rejeter ou de ne pas l'expérimenter. Il s'agit donc d'examiner sur quelles bases il est édifié, et c'est ce qu'entreprend l'auteur. A cet effet il étudie le collectivisme moderne dans ses principes généraux et dans les systèmes de ses principaux promoteurs propagateurs : Marx, Lassalle, B. Malon.

Les trois facteurs premiers du socialisme sont : la tendance égalitaire ; l'immixtion vexatoire de l'Etat ; l'atteinte grave à la liberté individuelle. De ces trois facteurs dérivent les trois idées-mères du socialisme : 1° il existe dans l'humanité un mobile sympathique, bien supérieur à l'individualisme, mobile qui, seul, peut rendre la société cohérente et harmonique ; 2° il suffit à l'Etat, pour distribuer le bonheur, d'avoir un pouvoir illimité ; 3° l'individualisme n'est pas capable de former un ordre social harmonique, c'est-à-dire basé sur la justice.

M. Brasseur souligne la contradiction daus laquelle tombent les socialistes au sujet de la première de ces idées. Ils se réclament, dit-il, de Darwin qui ne voit qu'inégalité et égoïsme partout, et ils attaquent le christianisme qui prêche l'égalité et la charité. M. Brasseur soutient

ensuite que l'existence d'un mobile supérieur à l'individualisme n'a jamais été démontrée. Ce mobile est le fruit sec d'une conception métaphysique sans réalité objective. On ne le rencontre ni dans l'histoire ni dans la psychologie. L'altruisme n'est pas une force, un moteur social. Ce moteur ne pourrait coexister avec la force individualiste.

En effet, il ne pourrait agir que dans le même sens, ou dans le sens opposé. « Si la force altruiste agit dans le même sens que la force individualiste, celle-ci est simplement augmentée ; si elle agit dans un sens contraire — elle doit le faire par définition — la force individualiste est diminuée, mais n'en reste pas moins le seul mobile agissant. Si la force altruiste était égale ou supérieure à la force individualiste, on verrait cette absurdité qu'une entité biologique serait indifférente à sa conservation ou pousserait à sa destruction. »

L'égalitarisme, autre objectif du socialisme, n'est pas plus un principe de mouvement social que l'altruisme. « L'égalité intégrale n'est pas une force : c'est un alignement, un concept de symétrie, le signe de l'équilibre. Elle n'est réalisée que dans la mort. La nécessité de son application n'est démontrée ni par la sociologie ni par la physiologie. On ne peut donc lui soumettre la liberté, qui est un principe de vie. L'inégalité des forces est la source du mouvement dans l'univers. »

Les socialistes promettent bien de concilier l'égalité avec la liberté, — il est si facile de promettre — mais, observe M. Brasseur, « l'égalité est incompatible avec la liberté, car n'existant pas dans la nature, elle ne peut s'établir que par une série de contraintes qui sont des attentats à la liberté ». Ainsi s'explique l'immixtion vexatoire de l'Etat et l'atteinte grave portée par lui à la liberté individuelle.

On a dû s'apercevoir que M. Brasseur, en sa qualité d'ingénieur, affectionne la méthode mathématique dans ses raisonnements. Il l'emploie surtout dans la discussion du *Capital* de Marx, et il démontre par ce moyen que la théorie de la plus-value sous-entend une *création ex-nihilo* ; elle suppose que les frais de la force de travail sont moindres que la dépense de la force et renferme une pétition de principes. « C'est en admettant gratuitement que six heures de travail sont suffisantes à l'entretien de l'ouvrier que K. Marx arrive à conclure que ce dernier travaille sans salaire pour autrui ; cela fait, il dit : « si tout son temps était nécessaire à son entretien, l'ouvrier ne pourrait pas travailler gratuitement pour autrui. » Il le renferme encore dans un cercle vicieux au sujet de la formation du capital, qui présuppose la présence de la plus-value, et cette dernière l'existence du capital.

M. Brasseur consacre à l'œuvre de B. Malon une critique longue et consciencieuse. B. Malon croit à l'avènement de la morale altruiste ; il affirme cependant qu'elle ne deviendra la loi de tous que lorsqu'elle

aura la justice sociale pour *substratum*. « Mais donner comme support à la morale altruiste la justice sociale, c'est résoudre la question par la question, c'est tourner dans un cercle vicieux. » B. Malon s'élève avec raison contre le militarisme et la folie guerrière. Il évalue ce que les armées coûtent en hommes et en argent, sans négliger les déperditions morales, et il ajoute : « Si depuis quarante ans seulement, les dépenses de la guerre avaient été employées en améliorations diverses, le formidable et douloureux problème social serait bien près d'être résolu. » Le problème social peut donc être résolu sans révolution, et, comme l'observe M. Brasseur, « si c'est là le remède efficace, pourquoi le chercher ailleurs, dans la haine des classes et dans les bouleversements ? »

M. Brasseur n'est pas partisan de l'intervention du gouvernement dans le domaine économique. Un ministère du travail ne pourrait que nuire. « Nous savons bien que l'école socialiste attend beaucoup de l'électorat partiel des fonctionnaires ; mais c'est là une nouvelle illusion. L'électorat doublerait simplement l'incapacité ; la composition des Parlements actuels ne laisse aucun doute à ce sujet. »

La création d'une armée industrielle, — idée chère à tant d'antimilitaristes — ne vaudrait pas mieux. « Cette armée sera une arme de guerre dressée contre l'industrie privée où les conflits entre ouvriers et patrons seront continuels. En effet, les ouvriers ne craindront plus de déserter l'atelier, sachant qu'ils peuvent se réfugier dans l'armée industrielle. » La nationalisation du sol, du sous-sol, des banques, sont l'objet de critiques non moins fondées.

Toutes ces critiques ont d'autant plus de portée que l'auteur est plutôt bienveillant pour le collectivisme et qu'il fait même certaines concessions que nous n'admettrions pas. Mais il est temps d'en venir aux opinions positives de M. Brasseur.

Comme nous l'avons vu, il est partisan de l'inégalité, il ne la croit pas incompatible avec le bonheur ; il note plusieurs fois qu'il y a même moins de bonheur en haut de l'échelle sociale qu'en bas. Cependant il trouve que l'inégalité est excessive et il cherche les moyens de l'atténuer. Malheureusement, dans la recherche des causes de l'excès d'inégalité, il ne met pas en compte l'influence de l'Etat qui, si souvent et de tant de manières, prend aux uns pour donner aux autres, aux pauvres pour favoriser les riches (protectionnisme), aux laborieux pour entretenir des parasites (fonctionnarisme). Il résulte de là que le remède qu'il propose à l'excès d'inégalité paraît peu pratique. Il peut se résumer ainsi qu'il suit : Le facteur économique n'est pas le seul ni même le principal de l'évolution, comme le prétendent les marxistes. « L'élément générateur est double : il renferme un facteur économique et un

facteur moral, car la pensée travaille l'homme et les sociétés autant que la faim. » Ce qu'il y a de vrai, c'est que « là où domine le principe matériel, les intérêts individuels sont toujours en opposition, car l'animalité agit aveuglément. Avec la suprématie du principe moral, au contraire, l'harmonie règne dans les intérêts, car dans le champ de la pensée il y a place pour tous les éléments. »

La question sociale n'est donc pas seulement économique, mais encore et surtout morale. Pour rétablir l'harmonie, il faut « dématérialiser la molécule humaine. »

Comment arriver à cette dématérialisation ? « En agissant sur la pensée et sur les sentiments. Il faut enseigner partout et toujours cette loi de gravitation psychologique que le bonheur est en raison inverse de la possession des richesses. »

Voilà qui est bien ; mais à qui incombera l'enseignement proposé ? A l'État ? Son enseignement n'a guère fait jusqu'ici que surexciter les plus bas instincts N'est-ce pas lui, en effet qui, par ses examens, ses concours, ses diplômes et ce qui s'ensuit fomente l'ambition, l'envie, la cupidité, etc. ? Or, l'enseignement réellement libre ne peut lutter avec l'enseignement officiel. Il faudra donc, ou séparer l École à tous les degrés de l'État, ou attendre indéfiniment « la dématérialisation de la molécule humaine ». Aussi est-il fort à craindre que les conseils de M. Brasseur restent lettre morte, et c'est dommage, car un souffle de loyal libéralisme anime son étude de la question sociale.

H. Bouet.

The end of villainage in England (*La fin du servage en Angleterre*), par Thomas Walker Page, 1 vol. 8° New-York. Macmillan Company 1900.

Il fut un temps — au xvii[e] siècle — où les lettrés, pouvaient, sans que personne les contredise, jeter un voile de ténèbres sur le moyen-âge, insulter nos ancêtres tout en se parant de leurs dépouilles, littéraires et autres. Ces lettrés devenus « classiques », tous les écoliers les ont suivis et depuis lors on n'a plus entendu parler que de nos « barbares aïeux », des rustiques et féroces seigneurs féodaux d'une part, et, de l'autre, des serfs attachés à la glèbe et soumis à tous les caprices des seigneurs. Avec un peu d'imagination on pouvait se figurer l'Europe du moyen-âge comme un bagne où les seigneurs, gardes-chiourmes, auraient eu le pouvoir de tout faire, et les serfs le devoir de tout supporter Une pareille organisation sociale a au moins le mérite de la simplicité, si elle n'en a pas d'autres.

Depuis que l'on s'est mis en devoir de fouiller les archives, on revient de plus en plus de cette opinion enfantine. En France, il a été fait beaucoup de travaux en ce sens. En Angleterre aussi et, pour ne citer que deux auteurs, Thorold Rogers et Ashley ont jeté déjà un grand jour sur la question du servage en Angleterre. M. Thomas Walker Page marche dans la même voie. Son étude peut se diviser en deux parties : une première, descriptive, où l'auteur fait l'historique de la condition des serfs, et une deuxième, théorique, où il recherche les causes qui ont mis fin au servage et les conséquences sociales qui en ont résulté.

Le nom de vilain n'avait pas au moyen-âge la signification méprisante qu'il a acquise plus tard. On appelait vilains les paysans qui vivaient groupés par villages dont ils cultivaient les terres environnantes. Les vilains étaient sous la direction et la protection d'un seigneur qui habitait le manoir. Cette sorte de ruche se suffisait à peu près à elle-même. C'était quelque chose d'analogue aux phalanstères que les socialistes nous proposent aujourd'hui — par atavisme, sans doute — d'organiser.

La condition du vilain ou serf était loin d'être aussi misérable qu'on se l'est figuré et qu'on se le figure encore ; elle était même si vaguement déterminée qu'il est très difficile de marquer la limite qui séparait le serf de l'homme libre. Le serf devait au seigneur quelques redevances en travail, pour la culture du domaine seigneurial, ou en denrées, ou en argent. Mais des hommes libres étaient dans le même cas que le serf, s'ils tenaient une terre de ce seigneur. « L'essence du vilainage consistait, dit M. Walker Page, dans la dépendance de la personne du vilain à la volonté incertaine de son seigneur. » Mais cette dépendance, loin d'être arbitraire, était réglée par la coutume, et la coutume était interprétée par les serfs eux-mêmes. Le lord ne pouvait saisir les biens de son serf que dans les cas prévus par la coutume, et c'étaient les serfs eux-mêmes, assemblés à la cour manoriale, qui jugeaient, statuaient, interprétaient la coutume et décidaient si le serf avait manqué à son devoir.

Le lord pouvait-il exercer une pression sur ce jury d'un ancien genre? Non, car il était très facile aux serfs de s'enfuir, ce qui empêchait le lord de violer la coutume, sous peine de voir ses serfs déserter. Or, il avait tout intérêt à en avoir un grand nombre, car les redevances de chacun d'eux étaient très légères, ce n'est que sur la grande quantité qu'il pouvait se rattraper. D'un autre côté, l'affranchissement ne coûtait pas cher, et le serf qui ne se plaisait pas sous la dépendance d'un lord pouvait, à peu de frais, changer de servage. La concurrence entre patrons devait être favorable à la condition des serfs.

De ces considérations et de beaucoup d'autres, il résulte donc, comme

le dit M. Walker Page, que le serf ne dépendait guère de la volonté du lord que théoriquement. Tous les serfs d'aujourd'hui n'en diraient peut-être pas autant. Il en ressort aussi que nos « barbares aïeux » ne connaissaient peut-être pas aussi bien que nos ouvriers et nos paysans la grammaire, la géographie et quelques autres sciences livresques, mais qu'ils connaissaient le droit et la jurisprudence de leur époque; tandis qu'aujourd'hui nos législateurs même ignorent les lois qu'ils font. — Ils en font tant! — J'ai lu naguère que l'un d'eux et pas des moindres, M. Méline, était président d'une société dont les statuts sont en opposition avec une loi proposée et votée par M. Méline lui-même sur les sociétés de ce genre.

Les causes de la décadence du servage sont diverses. La principale, pour M. Walker Page, est la peste noire (1348) qui détruisit la moitié de la population. La main-d'œuvre devint plus rare et plus chère, les vilains désertèrent plus souvent; l'argent devint plus commun, puisqu'il y avait moitié moins de mains à le partager; l'industrie, le commerce et la navigation se développèrent et offrirent aux travailleurs des emplois plus lucratifs que l'agriculture. Ces événements peuvent avoir eu quelque influence, mais il s'agirait de déterminer dans quelle mesure ils ont été effets ou causes.

Un autre fait, que signale l'auteur, mais auquel il paraît attacher peu d'importance, est le prix des redevances dues par les serfs aux lords. Ce fait à lui seul me paraît suffisant pour expliquer la disparition du servage.

Au XIII[e] siècle, dit M. Walker Page, le prix d'exemption d'une journée de travail due au lord par le serf était de 1 penny pour une journée de printemps ou d'automne, un demi-penny pour une journée d'hiver et 3 demi-pence en été.

Quand l'argent devint plus commun, après la peste noire, si l'on veut, mais surtout après la découverte du Nouveau-Monde, les serfs préférèrent naturellement payer leur redevance en monnaie dépréciée, c'est-à-dire en argent et non plus en travail. La coutume les y autorisait et ils étaient maîtres de la coutume; le seigneur ne pouvait pas hausser le prix de la journée du XIII[e] siècle à un niveau plus élevé. Il fut donc obligé d'abandonner son métier de seigneur et de faire cultiver ses terres par des hommes libres en leur payant des salaires au cours du jour.

La *fin du servage en Angleterre* est une publication de l'*American Economic association*. Ce volume fait faire un pas de plus à la question sociale au moyen âge. Nous croyons et nous espérons que ce ne sera pas le dernier.

H. Bouet.

L'EXPÉRIENCE DES PEUPLES ET LES PRÉVISIONS QU'ELLE AUTORISE (Deuxième partie de la *Sociologie objective*), par ADOLPHE COSTE, 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1900.

Nous avons résumé, dans le *Journal des Economistes* du 15 juin 1899, la première partie de la *Sociologie objective* de M. Coste. Voici aujourd'hui le complément promis : *L'expérience des peuples*. Le premier volume était la partie, abstraite, théorique du système; celui-ci est la partie concrète, l'application des principes à l'évolution des peuples. Cette deuxième partie est beaucoup plus volumineuse que la première, plus du double, mais elle est d'une lecture beaucoup moins fatigante, car le corps de l'ouvrage est destiné à fournir une interprétation de l'histoire universelle. Cependant l'auteur a craint de rebuter les lecteurs et, pour dispenser de la lecture complète du livre ceux à qui les heures sont comptées, il a indiqué, dans un avertissement, les parties les plus importantes et l'ordre dans lequel il convenait de les lire. J'ai suivi cet ordre et, une fois lancé, j'ai dépassé de beaucoup la limite tracée. Espérons que d'autres lecteurs en feront autant. En tout cas, résumons ce qui nous a paru le plus important dans cet ouvrage. En tant qu'animal supérieur, l'Homme fait l'objet de l'anthropologie; en tant que sociable, il est étudié par la sociologie ; en tant que personne consciente, il appartient à l'idéologie. L'homme animal ne porte guère son attention au-delà de lui-même et de ses proches; l'homme sociable l'étend à sa nation, mais ne va pas plus loin, pour lui, les autres nations sont comme si elles n'existaient pas ou sont des ennemies; pour l'homme conscient, l'idéologue, tout l'univers n'est pas trop, rien ne lui est étranger. « L'idéologie ne commence qu'avec l'internationalité... Les observations idéologiques ne concernent qu'une partie des hommes en société, ceux-là seuls dont la conscience est éveillée et dont la personnalité est constituée. » L'idéologie est utile aux sociétés, mais elle ne les précède point, elle ne les gouverne point. « Le caractère du fait social n'est pas l'imitation, mais l'empirisme. »

De cette distinction il résulte que les faits sociaux peuvent se diviser en deux grandes classes, qu'on pourrait appeler, semble-t-il, faits nationalistes et faits cosmopolites.

Laissant de côté les faits d'un caractère extra-national, M Coste trouve quatre classes de faits proprement sociaux, lesquels constituent : 1° l'ordre politique ou du *gouvernement*; 2° l'ordre économique ou de la *production*; 3° l'ordre doctrinal ou de la croyance ; 4° l'ordre de la *solidarité*. De là quatre livres destinés à exposer l'évolution du gouvernement, l'évolution de la production, l'évolution de la croyance, l'évolution de la solidarité, suivis d'un autre livre : *conclusions et*

applications, qui a pour objet de chercher dans l'évolution passée des prévisions pour l'évolution future, de découvrir les lois sociologiques.

Ces lois sont au nombre de huit : 1° La loi d'*assimilation*, en vertu de laquelle toute société tend à s'assimiler les sociétés moins puissantes, soit par la conquête, soit par l'alliance et la fédération, soit par le commerce et l'influence des relations multipliées, 2° la loi de *corrélation entre l'état social et la population*, qui fait que toute société nationale progresse avec l'accroissement du nombre des hommes qui vivent sous sa discipline et décline avec leur réduction; 3° la loi de la *séparation des pouvoirs* ; 4° la loi de la *division et de l'organisation du travail*, — l'évolution part du travail musculaire de l'homme et aboutit à la direction intelligente des forces de la nature; 5° la loi de la *progression du savoir* ; 6° la loi de *l'égalisation des conditions sociales* ou de l'affranchissement des individus ; 7° la loi de *concordance des évolutions particulières* ; 8° la loi de *persistance ou survivance des fonctionnements antérieurs modifiés*.

Ces lois me paraissent bien nombreuses pour être toutes des lois. M. Coste assure que ce sont de véritables lois, parce qu'elles en ont les deux caractères : l'un, d'exprimer la corrélation des faits; l'autre d'obéir à une nécessité ; et il s'appuie sur la définition de Montesquieu : « Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. »

Quoique cette définition des lois soit discutable, nous pouvons l'accepter, mais nous doutons que les huit lois énumérées réunissent les conditions requises. Pour ne citer qu'un exemple du contraire : « il n'y a pas d'empire, dit M. Coste, qui réussisse à se perpétuer sans une homogénéité fondamentale de la population ; il n'y a pas de population qui ne s'unifie de plus en plus sous un empire prolongé. » La première de ces propositions peut être considérée comme vraie, mais, si la seconde l'était, il n'y aurait jamais de révolutions ni de désagrégations des empires. La population française, — ne parlons que de nous — qui se désagrège de plus en plus, qui se divise et se subdivise en partis toujours plus nombreux et plus haineux les uns envers les autres, n'est-elle pas un démenti vivant à cette prétendue loi ?

Le système de M. Coste ne me paraît donc pas être encore le dernier mot de la sociologie. Je voudrais moins de lois, mais des lois vraiment universelles, comme doivent l'être les lois. Mais, système à part, la quadruple partie historique de l'*expérience des peuples* présente matière à de nombreuses et utiles réflexions. M Coste n'en conseille pas la lecture aux hommes pressés, je ne partage pas son avis, car on y trouve beaucoup de très bonnes observations. Un exemple ou deux :

M. Coste montre que ce n'est pas le peuple qui fait, ou du moins qui fait aboutir les révolutions, c'est la bourgeoisie, la classe moyenne. Les conspirateurs qui exhortent les prolétaires de tous les pays à s'unir et à se révolter feront bien de méditer cette remarque et d'en faire leur profit.

Je leur recommanderai également celle-ci : « En même temps qu'elle provoque la science, la richesse confère l'indépendance et conduit à l'égalité. Plus sûrement qu'aucune institution, elle nous affranchit des castes et des classes, et précipite la fusion sociale. » D'où il suit que la conquête du pouvoir politique et l'extermination du capital ne sont point nécessaires pour mettre fin à la lutte des classes et amener la paix sociale.

Encore un extrait destiné à la même adresse : « Loin d'instituer la féodalité financière et industrielle, l'anonymat détrônera la ploutocratie proprement dite ; il frayera la voie, non au socialisme qui fait fausse route en s'obstinant dans la lutte des classes et dans la conquête de l'État, mais à l'individualisme solidarisé, à l'intelligence affranchie. » Il faut lire, à la source, les développements de ces propositions pour en bien comprendre la vérité et la portée sociale.

Les prévisions que M. Coste tire de l'expérience des peuples sont, comme on voit, loin d'être favorables au collectivisme vers lequel courent tant de moutons de Panurge. Ce n'est pas par la conquête des pouvoirs politiques que les travailleurs s'émanciperont, c'est par l'anonymat. Voilà une hérésie socialiste au premier chef. Et pourtant, comme l'observe M. Coste, si les travailleurs sont incapables d'épargne, d'entente, de raison, de justice, dans une entreprise limitée, « combien n'en seraient-ils pas plus incapables encore dans un collectivisme démesuré, compliqué comme celui de l'État et d'un contrôle si extraordinairement difficile ! »

La conquête du pouvoir politique ne peut donc aboutir qu'à un changement de personnes et non à l'émancipation du prolétariat.

Rouxel.

Les causes sociales de la folie, par G. Duprat. 1 vol. in-18, Paris. Félix Alcan, 1900.

« Parmi les gens qui ont réfléchi à leurs pensées et à leurs sentiments, a écrit Maudsley, beaucoup sans doute, à un certain moment de leur existence, ont eu le sentiment qu'il ne leur faudrait pas grand chose pour devenir fous; que, positivement, un effort était nécessaire pour retenir leur raison prête à s'échapper. »

Si nous sommes tous sujets à la folie, il importe d'en connaître les

causes afin de prévenir le mal ou de le guérir dans le cas où l'on aurait attendu trop tard. Le livre de M. Duprat vient donc à son heure, en un temps comme le nôtre où la folie fait des progrès incessants. Les causes de la folie peuvent être d'ordre physique, d'ordre psychique ou d'ordre social. M. Duprat estime que les causes sociales sont de beaucoup les plus influentes, et il pourrait bien avoir raison. En effet, les formes de la folie varient avec le milieu social, sans que l'on puisse constater de modifications sensibles du milieu physique.

Dans l'antiquité, la folie mélancolique était rare, c'est l'excitation maniaque qui dominait. Encore aujourd'hui, il y a peu de mélancoliques parmi les barbares et les sauvages. Le Dr Duncan-Greenless, après une observation de plusieurs années, a relevé chez les naturels de l'Afrique méridionale, sur 473 aliénés, seulement 21 cas de mélancolie, tandis que le nombre des cas de manie s'élevait à 67 p. 100. En outre, la mélancolie y était beaucoup plus anodine que dans la race blanche et y apparaissait sous sa forme la plus atténuée. La paralysie générale semblait absente et il ne fut observé que 35 cas d'épilepsie semblables à ceux que l'on observe en Europe.

La folie religieuse faisait aussi peu de victimes avant que le christianisme eût inventé l'enfer éternel comme punition d'un seul péché mortel. Le peuple grec, dit M. Duprat, épris de liberté et de clarté, au moins autant que de vérité et de beauté, fut peu accessible à la folie religieuse. En son sein, il n'y avait point de caste sacerdotale; il n'obéissait pas aux prescriptions rigoureuses d'une religion dont le dogme fût bien fixé ; le culte lui-même était beaucoup plus esthétique et poétique que religieux, au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

Et ce qui prouve que le milieu social était bien la condition de développement de la folie religieuse, c'est que ce genre va diminuant à mesure que la foi disparaît. De nos jours, ce sont la mélancolie et la paralysie générale, l'exception dans les temps anciens, qui sont devenues la règle.

Quelles sont les causes de cet état de choses? M. Duprat passe en revue le surmenage intellectuel, le surmenage professionnel, le surmenage sentimental, la mondanité, la colonisation, la dépopulation des campagnes et l'accroissement des villes, etc. Ne pouvant suivre l'auteur dans le détail de ses suggestives démonstrations, nous dirons seulement quelques mots des remèdes qu'il propose.

Le milieu social étant le plus grand, sinon le seul coupable, pour guérir le malade atteint d'aliénation, la première chose à faire est de le changer de milieu. Ce changement ne doit pas consister à le sortir de sa famille, de sa commune, pour l'interner avec d'autres fous. « L'internement d'un homme, en compagnie d'autres malades du même genre, n'est à aucun degré un procédé curatif. »

Changer le milieu, c'est donner une autre cours à ses préoccupations habituelles, l'occuper à des travaux manuels et surtout aux travaux agricoles. « Le travail manuel occupe l'esprit, assez pour être un obstacle à l'instabilité excessive, pas trop cependant et au point de fatiguer l'attention. » Ce remède a déjà été préconisé par beaucoup d'aliénistes et appliqué avec succès dans certains établissements, ce qui a permis à Maudsley de dire : Le meilleur traitement de la folie, c'est le travail.

Voilà qui est bien pour guérir la folie déclarée ; mais pour la prévenir et l'empêcher de reparaître? Ce n'est plus seulement le malade qu'il faut changer de milieu, c'est le milieu social lui-même qu'il convient de changer.

D'après M. Duprat, le surmenage, qui est la principale des causes sociales signalées, est né de la concurrence. « C'est encore d'une sorte de concurrence, ajoute-t-il, que résulte la recherche de l'élégance, du luxe, même de la débauche. C'est de la concurrence des nations que sont nés les efforts faits pour coloniser et pour entretenir de formidables armées permanentes. C'est à la concurrence enfin qu'il faut attribuer la misère d'où nous avons vu sortir l'alcoolisme et la dépravation, surtout dans les grandes villes. Bref, la concurrence caractérise notre civilisation, tout comme le développement croissant de la paralysie générale qui en résulte. »

Quel dommage que M. Duprat n'ait pas suffisamment étudié l'économie politique : il aurait su qu'il y a deux sortes de concurrences : la concurrence libre, source de tous biens et préservative de tous maux, et la concurrence effrénée, surexcitée par l'État, sous mille formes diverses et qui est source de tout mal.

« Trouvera-t-on un moyen de diminuer la concurrence, d'apporter un adoucissement à la lutte pour l'existence si cruelle aux humbles, aux débiles d'esprit? Qu'une nouvelle révolution soit ou non nécessaire pour cela, il est impossible qu'un nouvel ordre de choses ne s'établisse pas, qui substitue la coopération à la concurrence, l'harmonie à la guerre, l'accord pour vivre à la lutte pour l'existence. »

Je répèterai : quel dommage que M. Duprat ne connaisse pas l'économie politique! il saurait que la concurrence est une coopération et que, par conséquent la coopération, quelle qu'elle soit, ne peut supprimer la concurrence.

Cette réserve faite, je dois dire que le livre de M. Duprat ne manque pas d'intérêt. La description que l'auteur fait du mal est bien réussie. Sa distinction des causes en psychologiques et sociales n'a pas de raison d'être, car l'esprit humain ne se développe que dans la société, d'où il suit que les causes psychologiques sont sociales et réciproquement. Sa

recherche des causes laisse à désirer, ce qui tient, je crois, à ce qu'il n'a pas étudié les œuvres de ses précurseurs en aliénisme : il cite les auteurs tout récents, mais ne souffle pas mot de Maudsley, de Broussais, de Brière de Boismont et de tant d'autres dans les ouvrages desquels il aurait pu puiser de précieuses inspirations. Peut-être le format restreint de son ouvrage, qui fait partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, a-t-il été la cause de cette omission; mais ce n'en est pas moins regrettable.

Rouxel.

La Grèce antique. Entretiens sur les origines et les croyances, par André Lefèvre, 1 vol. in-18. Paris, Schleicher frères, 1900.

Les origines des Grecs, comme celles de tous les autres peuples, sont si obscures, même après les recherches de M. Lefèvre, sans parler de ses prédécesseurs, que nous ne voyons pas grand inconvénient à nous abstenir d'exposer les idées de notre auteur sur ce sujet ; nous préférons résumer ce qu'il dit de leurs croyances et de leurs mœurs, cela cadre mieux avec le programme du *Journal des Economistes*.

M. Lefèvre constate le parfait accord de la mythologie hellénique avec la nature humaine, et il trouve le paganisme de beaucoup préférable au christianisme ; il considère même celui-ci, nous le verrons tout à l'heure, comme une dégénérescence de celui-là.

Les dieux grecs, dit l'auteur, ne sont pas figés dans une attitude béate et solennelle. Ils vivent et ils aiment la vie, dont ils représentent tous les aspects, tous les mobiles, toutes les douleurs et toutes les jouissances. Il n'y a pas un phénomène de la nature, pas une énergie physique ou morale, pas un sentiment ou une idée qui n'ait dans l'Olympe et sur les versants de la montagne idéale sa figure achevée par une main d'artiste, son nom sacré et son rôle presque humain dans l'Athènes céleste. Et il y en a pour tous les goûts. Chaque cité à ses préférences, chaque fidèle peut choisir ses patrons, sans déprécier le protecteur du voisin, sans refuser un hommage poli à tous les sanctuaires qu'il visite. Parmi tant de divinités, célestes, aériennes, marines, terrestres, infernales, il n'y en a pas une qui entende gêner l'initiative et la pensée du profane, pas une qui considère l'humanité comme un troupeau d'imbéciles, de pauvres d'esprit, mené, morigéné, exploité par quelques malins, hypocrites ou puissants.

Comme on le voit, ce qui caractérise la religion des Grecs, c'est la liberté. « jamais l'Hellène n'a plié sous le joug sacerdotal... Les divinités ne gênent ni les esprits par des dogmes ni les corps par des

pratiques ridicules. Il n'y a pas de clergé constitué. Est prêtre qui veut. » Et pourtant la civilisation grecque a brillé d'un certain éclat; et Zeus a régné sur les hommes aussi longtemps, sinon plus que Jésus. Mais Zeus n'était pas un dieu vengeur des moindres pécadilles, un dieu des armées, avide de sang et de carnage. « L'autorité que Zeus réclame sur les autres dieux le fait accepter parce qu'elle est celle d'un époux, d'un père, d'un frère aîné; elle est d'ailleurs intermittente et laisse une marge fort étendue à l'activité de ses compagnons »; quant à son autorité sur les hommes, elle est de même nature, puisque les hommes descendent des dieux et non des singes.

Que pensent de cet état de la question religieuse dans la Grèce antique nos modernes qui prétendent : les uns que sans dogmes imposés avec garantie du gouvernement, il n'y a pas de morale, de vie sociale, de civilisation possibles; les autres, que la liberté ne peut suffire pour contenir le clergé et qu'il faut le secours de la loi et de la police pour surveiller, traquer, réduire à l'impuissance les congrégations religieuses?

Plus tard, d'après M. Lefèvre, la religion grecque a dégénéré; le mysticisme s'y est introduit et tout a été perdu. On a vu alors les initiations, les assomptions, les ascensions, les passions, les résurrections, les expiations, les rédemptions; on a vu jusqu'aux ordres mendiants, les Orphéotélectes, qui prêchaient la pénitence, l'abstention de toute nourriture animale, et qui condamnaient l'effusion du sang, même dans les sacrifices; on a vu jusqu'aux Flagellants : les Galles, qui s'astreignaient à de dures observances et se donnaient la discipline avec un fouet garni de petits os. Finalement vint le catholicisme, qui dure encore et qui n'a guère fait que renchérir sur l'Orphisme.

M. Lefèvre ne recherche pas les causes de cette dégénérescence du paganisme antique. Cette question vaudrait pourtant la peine d'être traitée; mais ce n'est pas ici le lieu ni le moment.

Des croyances découlent les mœurs. M. Lefèvre, analysant les poèmes d'Homère et d'Hésiode, nous présente un tableau des mœurs de la Grèce antique qui ne manque pas d'intérêt.

La « Justice » n'existait pas, les hommes ne se jugeaient pas entre eux. « Tout au plus les méfaits et les crimes entraînaient-ils la fuite du coupable, la vengeance personnelle ou un compromis convenable, une compensation suffisante. Le châtiment proprement dit était abandonné aux dieux. » Où domine l'injustice, dit Hésiode, Zeus envoie le châtiment. Aujourd'hui, Zeus, c'est l'Etat, et il faut voir comme il s'acquitte de sa mission.

Le travail est honoré. Ce n'est pas le travail, dit encore Hésiode, c'est la paresse, qui est un déshonneur. Les rois étaient aussi habiles à

manier la charrue, la faux, la hache, le rabot, que le sceptre. Ulysse construisait ses meubles et ses navires, Lycaon, fils de Priam, fut trouvé par Achille coupant des baguettes de figuier pour garnir le devant d'un char.

Le travail étant honoré, l'esclave ne pouvait être méprisé. En effet, « les captifs, à peine peut-on dire esclaves, font partie de la famille, le maître est aimé » et bien servi *in lætitia*, comme dit le psalmiste. « Tous remplissent des fonctions de confiance et ne songent pas à les quitter. » Il est vrai qu'ils s'appelaient *esclaves*, tandis que, de nos jours, ils s'appelleraient *domestiques*.

Autre trait de mœurs : « Les relations familiales sont fortes et douces. On n'y sent rien de pareil à cette raideur, à cette contrainte qui règnent dans la famille romaine ; le père et la mère ne sont pas seulement révérés, ils sont chéris par leurs enfants... Les héros d'Homère n'aiment pas seulement leurs enfants, ils aiment l'enfance. »

L'autorité paternelle était pourtant sans aucune limite légale. Il convient de dire que M. Lefèvre croit que les pères en abusaient, non pas pour leurs fils, mais pour leurs filles, qui étaient souvent supprimées.

Cette assertion, répétée par tant de publicistes, ne me paraît avoir aucun fondement. Un fait d'expérience, c'est que le père aime ordinairement ses filles plus que ses fils. Il n'a donc dû, règle générale, supprimer ses filles qu'au cas de nécessité absolue, soit l'impossibilité de les nourrir; mais cette impossibilité était rare dans un temps où les besoins étaient très simples et où, par le fait de l'esclavage, une fille était une valeur. Si les filles avaient été si mal vues dans les familles qu'on le dit, et si souvent supprimées, le prix des esclaves femelles aurait monté ou la fin du monde serait vite venue.

Quoique le livre de M. Lefèvre figurerait plus convenablement dans une bibliothèque des inscriptions et belles-lettres que dans celle des économistes, on voit par cet aperçu qu'on peut y puiser d'utiles sujets de réflexion et que sa lecture ne sera pas du temps perdu.

ROUXEL.

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE JUSQU'À LA FIN DU XVI SIÈCLE. *Antiquité — Moyen âge — Renaissance, — Réforme*, par E. DE GIRARD, 1 vol. in-8°. Paris, V. Giard et E. Brière, Genève, Ch. Eggimann et Cie, 1900.

Depuis que le doctorat ès sciences politiques a été institué (30 avril 1895), un certain nombre d'ouvrages ont été publiés sur l'histoire des doctrines économiques; mais la plupart s'étendent longuement sur les temps modernes, à partir de la constitution du système mercantile et

ils n'effleurent qu'à peine l'histoire des principes économiques dans les temps antérieurs. Leurs auteurs semblent donner ainsi à croire que les principes économiques ont été inconnus des temps passés et que les questions économiques n'ont pas préoccupé l'esprit humain.

Ce n'est pas que nous manquions de travaux sur l'économie politique d'avant le nom, mais ces ouvrages n'ont pas été faits en vue du doctorat et ce sont plutôt des monographies sans aucun lien systématique qui les relie entre elles. M. de Girard, professeur à l'Université de Genève, s'est proposé de combler cette lacune et de faire la synthèse des anciennes doctrines économiques. Ce livre, bien que contenant sur certains problèmes le résultat de recherches originales, n'a pas la prétention de constituer, d'un bout à l'autre, un travail de première main. L'auteur s'est inspiré de nombreux travaux antérieurs et a fait preuve d'une grande et solide érudition. Nous croyons pourtant qu'il aurait pu emprunter davantage à Dureau de Lamalle pour l'économie dans l'antiquité; il aurait pu aussi recourir à Reynier (*Economie publique et rurale des Celtes*, in-8°, 1818) et à Cignetti de Martios (*Le socialisme dans l'antiquité*) deux ouvrages importants sur la matière traitée qu'il ne cite pas.

Le moyen âge et surtout l'époque de la Renaissance et de la réforme sont traités largement et avec des détails dont les réformateurs modernes pourront faire leur profit. Les principales questions qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour ont, en effet, été traitées dès le moyen âge et des expériences nombreuses ont même été faites qui pourraient nous servir de leçons de choses. La question de l'intérêt et de l'usure n'a plus guère de raison de nous préoccuper : Un auteur du XVI[e] siècle, qui n'est autre que Calvin, disait déjà que « la défense de prêter à intérêt, portée par l'Ancien Testament, ne nous lie pas, parce que nous vivons au milieu de circonstances économiques tout autres que les juifs. » Combien plus juste encore est cette considération dans les circonstances économiques présentes!

La question du juste prix est aussi d'un autre âge et il n'y a guère que des hommes d'un autre âge qui la discutent encore de nos jours; elle n'a donc guère, elle aussi, qu'un intérêt historique. Mais les questions de la propriété, de l'organisation du travail, des corporations, — débaptisées pour en faire des syndicats — sont toujours d'actualité et les partisans aussi bien que les adversaires de ces institutions ont tout intérêt à savoir ce qui a été dit et fait dans ces ordres d'idées.

Je ne soutiendrai pas que les idées de M. de Girard sont toujours à adopter, mais elles sont bonnes à examiner. On ne peut pas connaître tous les faits du passé. Chacun est donc réduit à se servir de ceux qu'il a pu recueillir pour édifier sa doctrine; il arrive même souvent que,

sans le vouloir, on accommode les faits à ses idées préconçues ; les conclusions que l'on tire de ces études historiques sont donc fort sujettes à caution. C'est ainsi, par exemple, que M. de Girard croit que les collèges d'artisans à Rome n'ont jamais constitué un régime complet de réglementation du travail, ce qui est exact ; mais que, sous les corporations du moyen âge, ce régime de réglementation était complet, ce qui est faux. Les corporations ne se sont établies que successivement, beaucoup ne sont nées qu'à la fin du moyen âge ou même après la Renaissance, tous les métiers n'ont jamais été incorporés même à Paris, à plus forte raison dans le reste de la France.

M. de Girard estime aussi que le régime corporatif était favorable à la bonne qualité des produits, au *fini d'exécution* et qu'elles ont été le principe d'une « efflorescence artistique qui fait notre émerveillement quand nous parcourons, par exemple, les innombrables salles du musée germanique de Nuremberg. »

Les faits prouvent, au contraire, que l'efflorescence artistique a suivi une progression inverse de celle des corporations. Plus celles-ci se sont généralisées, plus les arts ont rétrogradé. Je n'en citerai qu'un exemple, parce que je l'ai étudié à fond : la musique. Nous avons beaucoup de traités de musique des XIIe et XIIIe siècles. En 1341, la corporation des ménétriers en obtient le monopole : la musique tombe en décadence jusqu'à la fin du XVIIe siècle et n'en est relevée que par des hommes étrangers à la corporation.

De ces quelques critiques il ne faut pas conclure qu'il n'y ait rien de bon dans l'*Histoire de l'économie sociale*. On ne critique que ce qui en vaut la peine. S'il fallait maintenant résumer les bons endroits, cela nous mènerait loin. Il ne faut pourtant pas terminer cette analyse sans relever une très juste remarque de l'auteur. « Au moyen âge allemand, dit-il, l'État était construit par le bas. En réalité, la cellule-mère de l'État, c'était la commune, rurale ou urbaine... C'était donc dans la commune que résidait, originairement, la souveraineté que nous n'attribuons plus maintenant qu'à l'État. »

La commune étant composée d'individus, comme l'État de communes, c'est donc, en dernière analyse, dans l'individu que résidait la souveraineté. On ne s'en trouvait pas plus mal. Ne pourrait-on pas rétablir sur sa base la pyramide sociale que les légistes ont renversée, et quels moyens employer pour atteindre cette fin ? Encore une question qui mériterait d'être mise au concours.

ROUXEL.

El Porvenir (*L'avenir*). Journal officiel de la République de Colombie. Cartagèna, 1900.

L'Amérique latine fait tous ses efforts pour sortir de l'anarchie et mettre fin au régime des pronunciamentos que lui a légué la mère-patrie; mais elle n'y réussit guère et il ne faut pas s'en étonner; un mal est d'autant plus long et plus difficile à guérir qu'il est plus profond et plus invétéré. La Colombie, entre autres, est en guerre civile depuis longtemps déjà et ne paraît pas près d'en sortir, étant données la situation actuelle des partis et des influences occultes qui se croient intéressées à l'alimenter. C'est ainsi, par exemple, que nous lisons, dans *El Porvenir* du 18 mai, que le libéralisme, le parti le plus faible, sollicite la protection du gouvernement nord-américain et lui demande d'être reconnu comme belligérant.

Pour nous, qui sommes adversaires déclarés de l'adage : le profit de l'un est le dommage de l'autre, nous devons aider de bonne foi, dans la mesure de nos moyens, et encourager de notre mieux les tentatives de réorganisation sociale de tous les peuples et, notamment, de nos cousins de l'Amérique du Sud; c'est pourquoi nous appelons, de temps à autre, l'attention de nos lecteurs sur les publications des peuples néo-latins du nouveau-monde. Aujourd'hui, c'est de l'*Avenir* de Cartagène (Colombie) que nous voulons dire quelques mots.

Ce journal, qui paraît tous les deux jours, renferme une partie officielle, qui traite de la politique intérieure et aussi de la guerre, puisque le pays est en révolution — et de la politique extérieure, où la guerre tient aussi sa bonne place; et une partie non officielle, qui traite de science, de littérature, etc. Nous signalerons d'abord un ou deux articles qui se rapportent plus directement à notre programme :

1° *El Valor* (la valeur) où il est expliqué que la vraie valeur n'est pas agressive et ne consiste pas à jeter de hauts cris et à faire de grands gestes, mais qu'elle est simplement et modestement défensive et qu'elle consiste à bien remplir son devoir quel qu'il soit et coûte que coûte. « La valeur a beaucoup de degrés, mais le plus haut, le plus digne de respect et d'admiration, est l'accomplissement du devoir en dépit de tous les obstacles, à travers tous les périls. » Ce n'est pas celui qui crie : Seigneur ! Seigneur ! qui entrera dans le royaume des cieux. Ce n'est pas non plus celui qui crie : Patrie ! Patrie ! qui a le plus de vraie valeur et qui, au besoin, la défendra le mieux, cette patrie. Par le temps qui court, il n'est pas hors de propos de le rappeler, car il semble que beaucoup trop de gens l'oublient.

2° *La dégéneration du régime partementaire*. L'auteur de cet article constate que cette dégénération se manifeste dans tous les pays sauf en Angleterre. Reste à savoir si, avec l'extention du suffrage, cela con-

tinuera. La principale cause de cette dégénération, d'après l'auteur, M. Fernando Araujo, vient de ce que le Parlement, par une rapide transformation, s'est converti lui-même en Gouvernement et a conservé tous les défauts des Gouvernements arbitraires et absolus; de défenseur du contribuable, le législateur est devenu son exploiteur, le dévorateur de ses épargnes.

Parmi les articles scientifiques, notons : le cerveau et la mission de la femme. Le cerveau de la femme, dit le Dr Arcos, est constitué et parfaitement adapté pour produire de la sensibilité, plutôt que de la pensée. Cette particularité constitue un des plus importants facteurs de la félicité humaine. La meilleure épouse, mère et fille, ferait, par une conséquence logique, le pire ministre, le pire juge ou le pire général; car, en la femme prédomine le sentiment sur la raison, l'impression sur la réflexion, et la faculté intuitive, qu'elle doit posséder à un degré élevé, n'est pas une base sûre et constante qui puisse servir de critère dans les questions d'intérêt général. On voit que M. Arcos n'est pas ultra-féministe. Il n'a peut-être pas tort dans une certaine mesure.

Voici un autre article : *Combustion cérébrale*, qui peut servir de complément et de confirmation du précédent. Toute action, toute perception et même toute émotion, toute sensation, sont accompagnées de combustion cérébrale et, par conséquent, d'une élévation de la température du cerveau. L'auteur cite les expériences qui démontrent ce fait que, dans tout travail intellectuel, le sang qui circule dans le cerveau est plus chaud que le sang artériel, la désassimilation est plus considérable, l'urée est éliminée en plus grande quantité que dans le travail musculaire. Ces effets sont plus marqués chez les enfants que chez les hommes, chez les filles que chez les garçons. On peut, de ces principes, tirer les conséquences qui résultent des surmenages sensationnel, émotionnel, intellectuel. On peut aussi en tirer cette conclusion que les travailleurs manuels ne sont peut-être pas si à plaindre que le proclament les flatteurs qui veulent faire leur fortune ou leur renommée plutôt que le bonheur de leurs clients.

Une grande désassimilation nécessite une grande et rapide réparation. C'est ainsi que les surmenages dont nous venons de voir les effets sont les principales causes de l'alcoolisme,du cerveau déprimé, de l'organisme déséquilibré; il faut quelque chose de plus excitant que les aliments naturels pour remonter la machine, et il faut augmenter de plus en plus la dose de ces excitants pour obtenir l'effet voulu. Un autre article du même journal parle de la lutte contre l'alcoolisme et préconise, comme remède, les injections de sérum anti-bachique. On alcoolise un cheval, on extrait le sérum de son sang et on l'injecte à

l'homme atteint de dipsomanie. La guérison est radicale — en théorie, — l'ivrogne ne veut plus boire, il a les spiritueux en horreur. Je me plais à croire que ce remède est infaillible, puisqu'il est nouveau. Mais ces injections n'auront-elles pas d'autres inconvénients ? On n'en sait rien, on ne cherchera même pas à le savoir. Ne vaudrait-il pas mieux, ne serait-il pas plus facile et plus sûr de prévenir que de guérir, de s'attaquer aux causes que de supprimer les effets ?

Ne quittons pas *El Porvenir* sans dire encore quelques mots de son article sur le tatouage. On s'imagine qu'il n'y a plus que la lie du peuple, les chevaux de retour et les sauvages qui se fassent tatouer. Il n'en est rien. Cet art a fait des progrès, comme ses camarades, on se sert maintenant d'aiguilles électriques, qui produisent très peu de douleur et de grands, même de très grands personnages, — je ne les citerai pas, mais le *Porvenir* les cite — se font tatouer. Ajoutons que les femmes ne sont pas plus en retard que les hommes pour subir cette opération, et nous aurons tout dit. Grattez le civilisé... ROUXEL.

LA MISURA DELLE VARIAZIONI DELLO STATO ECONOMICO DELLE POPOLAZIONI. (*La mesure des variations de l'état économique des peuples*), par COSTANTINO OTTOLENGHI, br. 8° Torino Fratelli Bocca, 1900.

On parle souvent de l'amélioration de la situation générale d'un peuple dans une série d'années et de son déclin dans d'autres temps, sans pouvoir se rendre un compte exact de la réalité et de la mesure de ces changements. De l'absence d'indications précises, il résulte que tel auteur considère un peuple comme étant en progrès à un moment donné, pendant que tel autre le croit en décadence.

Divers publicistes ont cherché des indices mensurateurs de l'état économique des peuples. M. Ottolenghi expose et critique leurs systèmes. Engel, par exemple, cherche à mesurer le bien-être des individus, des familles et de l'État en se basant sur la consommation. Il arrive ainsi à trouver que les classes pauvres dépensent jusqu'à 90 0/0 pour leur nourriture, tandis que la dépense des classes moyennes constitue 62 0/0 et celle des classes riches descend jusqu'à 20 0/0 et même au-dessous de leur revenu.

Ces proportions sont loin d'être exactes. On rencontre souvent dans la classe bourgeoise, observe M. Ottolenghi, des familles dont la dépense pour la nourriture approche plus du 20 0/0 de la dépense totale que du 90, parce qu'elles sont obligées à des dépenses extérieures qui les contraignent à se priver des choses nécessaires à la vie physique pour tenir leur rang. De plus certaines consommations peuvent diminuer et indiquer une augmentation plutôt qu'une diminution de bien-être, la consommation des boissons spiritueuses en Angleterre en est un exemple.

On a aussi tenté de mesurer la potentialité économique d'un peuple sur les variations des revenus ; mais on rencontre des difficultés insurmontables dans l'évaluation de ces revenus, même dans les pays où existe *l'income-tax* et puis, ces obstacles fussent-ils vaincus, on ne serait guère plus avancé, car l'augmentation de revenu signifie bien augmentation de richesse, mais peut ne pas signifier augmentation de bien-être.

La méthode de Foville, basée sur les transmissions de propriétés par succession et par donations, laisse aussi à désirer. Il en est de même de celle de Juglar, qui trouve les variations les plus propres à fournir la mesure du mouvement général de la prospérité publique dans le mouvement des échanges.

Neumann-Spallart a imaginé une méthode beaucoup plus compliquée et plus exacte, d'après M. Ottolenghi. Cette méthode a été perfectionnée par Benini, mais elle laisse encore à désirer et c'est elle que notre auteur entreprend de porter à son plus haut degré de perfection par le moyen de la méthode trigonométrique.

Nous ne pouvons exposer ici cette méthode ; l'auteur y attache une grande importance, naturellement. Une fois établis pour chaque pays, dit-il, les indices mensurateurs des éléments de l'état économique, on pourra construire une échelle graduée internationale ; le zéro correspondant à variation nulle, les variations en plus ou de bien-être seront indiquées par la graduation au-dessus de zéro et les variations en moins ou de mal être seront marquées au-dessous de zéro.

L'auteur ne parle pas des applications utiles de cette évaluation des variations de l'état économique des peuples, je l'imiterai d'autant plus volontiers que je serais bien embarrassé de les découvrir.

Rouxel

I tributi Commumali in Italia. (*Les impôts communaux en Italie*, par Filippo Caronna, 1 vol. in-8°. Palermo, A. Reber, 1900.

Le système tributaire des communes italiennes est un ensemble de taxes qui diffèrent les unes des autres plutôt dans la forme et dans la dénomination que dans leur substance; c'est le résultat de diverses lois, faites isolément, au petit bonheur, à mesure que le besoin s'en présente. Ces lois n'ont et ne peuvent avoir aucun lien logique, parce qu'elles manquent d'unité dans leur conception et de cohérence dans leurs principes. C'est ainsi que les impôts communaux sont devenus de plus en plus lourds et de plus en plus inégalement répartis. Il serait donc fort à désirer qu'on en fît une refonte générale en la basant sur des principes vraiment scientifiques. C'est ce que tente dans ce volume M. Caronna.

Après avoir, dans un premier chapitre, résumé l'histoire de la taxation communale en Italie, il consacre un deuxième chapitre, le plus important et le plus original du volume, à déterminer *la base scientifique de la réforme de la taxation communale.*

Les impôts étant destinés à faire face aux dépenses nécessitées par les services publics, le point capital est de savoir quels sont les services nationaux et quels sont les services communaux. Les opinions sont partagées sur ce point comme sur tant d'autres : les uns prétendent que les attributions communales doivent être purement économiques; d'autres soutiennent que la commune a des buts qui sont principalement d'utilité matérielle, mais qu'elle en a aussi qui sont de civilisation, de culture et de moralité et que, par conséquent, les fonctions communales, quoique leur principal objet soit d'ordre économique, sont aussi en partie d'ordre politique. C'est à cette opinion que se range M. Caronna.

Partant de là, il s'efforce de définir la souveraineté des communes, qui n'est qu'une souveraineté relative, subordonnée à celle de l'Etat. La décentralisation doit donc être restreinte dans de certaines limites. Les services collectifs se partagent entre les communes et l'Etat. Déterminer les fonctions communales, équivaut donc à déterminer les fonctions gouvernementales, qui sont précisément celles qui ne peuvent rentrer dans les attributions des communes.

La répartition que fait M Caronna des services publics entre ces deux pouvoirs serait fort sujette à discussion, mais elle nous mènerait trop loin et il vaut autant ne pas toucher cette question, que de se borner à l'effleurer.

Après avoir déterminé quelles sont les fonctions communales, l'auteur passe à l'étude des moyens de les remplir, il recherche quels critères guideront le législateur dans la détermination spécifique des diverses formes d'impôts qui conviennent mieux aux communes. Les droits sur les denrées de première nécessité sont une lourde charge pour le peuple; on ne sait même pas quelles sont les denrées de première nécessité : la viande et le vin y doivent-ils être compris ? Quelles taxes pourraient être substituées aux impôts indirects qui tombent si lourdement sur les consommateurs, et d'autant plus qu'ils sont plus pauvres et que leur famille est plus nombreuse ?

M. Caronna propose un impôt direct sur les terres dans les petites communes et des impôts somptuaires, autant qu'il est possible, dans les grandes. Tant qu'on ne réduira pas les attributions de l'Etat et des communes, je doute que cette réforme produise une sensible amélioration dans la condition du peuple. ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Ce que gagneront l'industrie et le commerce à la guerre de Chine.— Comment les Allemands convertissent les Chinois à la civilisation. — Deux interviews sur les procédés civilisateurs des Européens en Chine.— La crise de Roubaix. — L'endettement progressif de la ville de Paris. — L'invasion du protectionnisme en Hollande. — Une réforme douanière mélinesque en Russie. — Les prohibitions en Turquie. — Nouvelles publications de M. Frédéric Passy.

C'est l'intérêt de l'industrie et du commerce sans oublier l'intérêt de la civilisation que les gouvernements invoquent pour faire la guerre aux Chinois. D'ailleurs les frais de cette guerre ne seront-ils pas couverts et au delà par la grosse indemnité qui sera imposée à la Chine ? Seulement il reste à savoir comment cette indemnité pourra être prélevée. Sur ce point tous les hommes compétents sont d'accord : uniquement par un relèvement considérable du tarif chinois. Mais quel sera l'effet naturel et inévitable de ce relèvement ? Ce sera de faire hausser d'autant le prix des produits européens en Chine et par conséquent d'en diminuer la consommation. Au lieu d'étendre le débouché Chinois, la guerre le rétrécira, et ce sera, en dernière analyse, l'industrie et le commerce qui supporteront les frais et dommages de l'indemnité chinoise. En revanche, la guerre aura procuré un débouché aux militaires de carrière que la prolongation de la paix en Europe laissait dans une oisiveté énervante et peut-être dangereuse. Et voilà le motif réel, quoique inavoué, des guerres entreprises dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de la civilisation.

*
* *

On n'a pas oublié que l'empereur d'Allemagne a particulièrement recommandé aux troupes expédiées en Chine, de ne pas faire de prisonniers. Cette recommandation a été ponctuellement suivie, car un rédacteur de la *Gazette de Francfort* ayant demandé à un officier allemand, le lieutenant Krohn, s'il était vrai que les blessés chinois eussent été achevés, le lieutenant n'a pas hésité à répondre qu'on les avait achevés *tous* à coups de bayonnettes.

C'est ainsi que les Allemands font pénétrer leur civilisation jusqu'au cœur des Chinois.

*
* *

Dans un *interview* avec un rédacteur de l'*Indépendance belge*, M. Chaffanjon, explorateur français établi depuis plusieurs années à Shanghaï, a parfaitement expliqué pourquoi les procédés civilisateurs des Européens n'ont pas été du goût des Chinois.

— Les causes du mouvement hostile aux étrangers sont assez nombreuses, me dit M. Chaffanjon. Il faut bien comprendre, d'abord, qu'il y a depuis longtemps, en Chine, deux partis : celui de la Jeune-Chine, favorable au progrès; celui de la Vieille-Chine, absolument opposé aux innovations et qui a pour idéal une Chine fermée.

Notez, d'ailleurs, qu'à ce point de vue, le Japon, si avide d'imiter les progrès européens, est cependant plus hostile encore à l'influence européenne que la Vieille-Chine. Le Japon entend bien ne se servir de nos progrès techniques que contre nous. Il est essentiellement partisan du Japon *fermé*, et ne rêve que de trouver le moyen de se débarrasser de la concurrence des industriels et des commerçants européens.

Beaucoup de maladresses, commises par les Européens, ont contribué à créer l'état d'esprit qui a eu les résultats que vous savez. C'est, d'abord et avant tout, l'occupation de Kiao-Tchéou par les Allemands ; non pas tant le fait en lui-même, que la manière dont les Allemands s'y sont pris. Leur façon d'agir brutale, dans la question des tombes chinoises, a propagé la révolte dans toute la province du Chang-Tung.

— La solution, cependant, était assez facile. Il y a de longues années qu'Elysée Reclus l'avait formulée dans sa *Géographie universelle*. En parlant des chemins de fer futurs de la Chine et de la difficulté que la dissémination des sépultures opposerait au tracé, il disait qu'il serait très facile de déplacer les tombes.

— Avec les Chinois, rien de plus facile, en effet. Les Russes, eux, les seuls Européens qui sachent s'entendre avec les Asiatiques, l'ont bien compris. Savez-vous comment, pour la ligne de Mandchourie, ils ont résolu la question? Ils ont tout simplement fait venir les chefs des villages et leur ont tenu le petit discours que voici, et dont je garantis le sens, sinon le texte :

« Nous allons faire un chemin de fer. Vos tombes sont sur la route. Il faut que nos travaux se fassent et, cependant, nous ne pouvons toucher à vos sépultures. C'est donc à vous de déplacer vos tombes. Nous vous payerons une indemnité convenable. Acceptez-vous? Combien voulez-vous ? »

Les Chinois acceptèrent. On convint du prix, qui fut fixé à 8 roubles (environ 25 francs) par corps à enlever. Les chefs des villages se char-

gèrent d'établir les comptes et de distribuer les indemnités. Tout se passa dans le plus grand ordre et avec la plus parfaite cordialité. Voilà comment opéraient les Russes à Dalny, à 40 kilomètres de Port-Arthur.

Quand les Belges commencèrent leurs travaux, un colonel russe les avertit : ils ne l'écoutèrent pas, d'abord, et eurent à s'en repentir, de même que les Français qui, eux aussi, dans les débuts, ne furent pas sans reproche. Instruits par l'expérience, Français et Belges ne tardèrent pas à adopter la ligne de conduite des Russes et se trouvèrent bien de ne pas heurter les sentiments les plus respectables de la population chinoise.

Puis, il y a la question, si irritante, des missionnaires. Les Chinois convertis passent, en leur qualité de chrétiens, sous la protection des puissances ; ils sont soustraits à leurs juges naturels. Ce sont des ennemis de l'Empire, des sujets rebelles, qu'on considère comme des espions et des traîtres; d'autant plus que les convertis se recrutent dans la lie du peuple et que la plupart des conversions sont opérées moyennant finances.

Ces néophytes sont une cause permanante de troubles. Les Chinois les ont en horreur. Eux, sûrs de la protection de l'étranger, se moquent des autorités du pays.

— Et votre conclusion ?

— Ma conclusion, c'est qu'il faut au plus vite terminer l'affaire actuelle, se débarrasser des Boxers et s'entendre en Chine avec les braves gens, qui sont nombreux, pour établir un gouvernement régulier. De notre côté, nous devrons soigneusement éviter de froisser les convictions d'un peuple immense, qui a sa valeur, qui est doué de rares qualités, et avec lequel il nous sera facile de vivre en paix, pour le bien de tous.

*
* *

Autre interview d'un correspondant du même journal avec un personnage chinois résidant à Londres.

— Et vous croyez, lui demande-t-il, qu'on pourrait arriver au prompt et durable rétablissement de l'ordre et de la paix dans le Céleste-Empire ?

— A une condition : c'est que les puissances abandonnent une fois pour toutes leurs errements passés. C'est elles, en somme, qui sont responsables de la crise actuelle, car c'est elles qui, par leur perpétuelle politique d'extorsions sous menace de guerre, ont ruiné l'autorité de la dynastie régnante et rendu possible l'insurrection des Boxers comme elles avaient, il y a un demi-siècle, rendu possible l'insurrec-

tion des Taï-Pings. On nous représente, depuis le commencement de la crise actuelle, dans les journaux de l'Occident, comme une nation turbulente, féroce, ne rêvant que de persécutions et de carnage.

S'est-on jamais demandé ce qui serait arrivé, ou ce qui arriverait, si les rôles étaient renversés, si les Chinois, par exemple, s'étant trouvés es plus forts, avaient répondu aux lois votées aux Etats-Unis et en Australie contre l'immigration chinoise par l'envoi d'un corps d'armée dans ces pays et par l'invasion de leur territoire, si d'innombrables missionnaires chinois envahissaient l'Europe, y établissant des églises et des écoles dans lesquelles ils enseigneraient que la religion chrétienne est un tissu de mensonges et d'impostures, tandis que les soldats chinois envoyés en Europe pour protéger lesdits missionnaires accrocheraient leurs hamacs aux statues vénérées du Christ, de la Vierge ou des saints, comme à Kia-thao les soldats européens ont accroché les leurs aux statues des divinités chinoises? Nous sommes un peuple essentiellement pacifique et tranquille. Nous avons nos Boxers, mais vous autres, Occidentaux, vous avez vos anarchistes et vos antisémites. Qui pourrait dire à quelles violences les uns et les autres se livreraient, s'ils n'avaient en face d'eux qu'un pouvoir systématiquement menacé et humilié? Que les puissances étrangères montrent plus de justice à notre égard, et nous serons justes à l'égard des étrangers. Quelles cessent de se faire entre elles une lutte déloyale et sournoise. Qu'elles se mettent enfin d'accord sur une politique de netteté et de franchise. Qu'elles cessent surtout de se quereller et de se donner mutuellement des crocs-en-jambe pour la possession des ports, des territoires, des fleuves et des chemins de fer chinois. Le jour où elles ne se feront plus la guerre, nous aurons la paix.

*
* *

Une spéculation maladroite sur les laines vient de causer une crise à Roubaix. A cette occasion, nos agrariens n'ont pas manqué de réclamer la suppression des marchés à terme. Attendons-nous à ce qu'on réclame aussi, à la suite de quelque accident, la suppression des chemins de fer pour revenir aux diligences et aux coucous.

*
* *

Sages réflexions du *Journal des Débats* à propos du déficit du budget de la ville de Paris et du nouvel impôt qui va être créé pour le couvrir :

Le découvert du budget municipal de 1901 s'élèvera à près de 11 millions, et, pour le couvrir, le préfet de la Seine se voit obligé de pro-

poser la création d'une taxe municipale sur la valeur du sol des propriétés baties et non bâties. Nous ne voulons pas discuter ce projet d'impôt nouveau; nous ne le signalons que comme une preuve de l'imprévoyance énorme avec laquelle ont été gérées les finances de la Vill par les conseillers que les dernières élections ont d'ailleurs, en grande partie, éloignés de l'Hôtel de Ville. Malheureusement, si les largesses que ces politiciens ont faites leur ont peu profité au point de vue électoral, elles n'en continuent pas moins à peser sur les budgets, et il en résulte des découverts qui ne peuvent être comblés, on le voit, qu'en recourant à des impôts nouveaux. Il n'est pas possible, en effet, de manquer aux engagements pris et dont certains entraînent des charges croissant chaque année. Cette situation doit rendre le nouveau Conseil extrêmement réservé en matière de nouveaux crédits. Car, si les recettes du budget ne peuvent plus suffire aux dépenses, on ne peut guère songer à accroître le nombre des emprunts. La Ville de Paris doit à ses créanciers, à la fin du XIXe siècle, 2.190 millions en capital, et si nous ajoutions les intérêts (2.272 millions), et les lots (377 millions), on arriverait à un total de 4.839 millions. Or, en 1870, la Dette ne s'élevait, en capital, qu'à 1.475 millions. C'est donc une aggravation exorbitante de 50 p. 100 pour une période de trente ans. Il importe de ne pas renouler un pareil gaspillage.

Cela importe sans aucun doute, mais comment les villes seraient-elles économes dans un pays où l'Etat leur donne l'exemple de la prodigalité?

*
* *

Sous le prétexte éminemment philanthropique d'améliorer le sort des classes laborieuses, par des institutions dites sociales, les gouvernements augmentent leurs dépenses, ce qui les oblige naturellement à augmenter dans la même proportion leurs recettes. C'est à la douane qu'ils ont recours de préférence, car les droits de douane ont le double mérite d'être favorablement accueillis par les producteurs et d'être ignorés par les consommateurs. Jusqu'à présent le gouvernement hollandais, fidèle aux pratiques libérales qui avaient fait jadis la fortune des Provinces-Unies, s'était refusé à entrer dans la voie de la fiscalité protectionniste, et le ministre des Finances, M. Pierson, avait même annoncé une réforme du tarif douanier. Seulement, c'était une réforme imitée de celle dont nous sommes redevables à M. Méline.

Voici, d'après une correspondance de l'*Indépendance belge*, les principales améliorations qui vont être introduites dans le tarif hollandais.

Seront augmentés de 5 à 6 p. 100 les droits *ad valorem* sur les articles suivants : verre et verrerie, poterie, brosserie, les fabrications de gomme élastique et de gutta-percha, les ouvrages d'or et d'argent, poils, chapeaux, ouvrages de bois, instruments mathématiques, ivoire ouvré, vêtements, lampes, ouvrages de cuir, cadres, allumettes chimiques, tissus, nattes, meubles, modes, nacre, papier, parapluies, parasols, parfumeries, articles de bureau, cartes à jouer, glaces, tapis, horloges, montres, etc.; teintures, cires et objets de cire, gibier et volailles, voitures, y compris les vélocipèdes, automobiles, etc.

Quant aux droits spécifiques, seront augmentés de 5 à 6 florins les 100 kilos de poudre à canon, dynamite et autres matières explosibles, les huiles de 55 à 65 cents (y compris le pétrole). Une augmentation considérable est proposée pour le tabac et les cigares. Le droit pour le tabac fabriqué est porté de 17 à 25 florins et le droit sur les cigares et cigarettes de 40 à 100 florins les 100 kilos.

Pour mettre le droit sur le gingembre confit et le cédrat (sucade) plus en rapport avec l'accise sur le sucre, ces droits seront augmentés respectivement de 6 et de 3 à 18 florins les 100 kilos.

Quelques droits spécifiques seront changés en droits *ad valorem* et quelques articles, maintenant exempts de droits, auront à payer dorénavant un droit assez modéré. La saccharine aura à payer à la suite 3 florins le kilogramme au lieu de 5 p. 100 de la valeur; et les épices et fruits secs ou confits auront à payer, selon le nouveau tarif, des droits spécifiques au lieu d'un droit *ad valorem*.

Le seul article frappé maintenant d'un droit de 3 florins l'hectolitre, qui sera exempt de tout droit, sera l'hydromel.

Cette « réforme » a pour but d'augmenter de 1.800.000 florins les revenus du Trésor; mais ce n'est rien exagérer que d'évaluer au double ce que coûtera aux consommateurs le renchérissement causé par la protection annexée à la fiscalité. Il n'y a pas d'impôts plus lourds que ceux qu'on ne voit pas.

*
* *

La Russie vient aussi de faire une réforme douanière analogue à celle qui se prépare en Hollande, mais dans de tout autres proportions.

Nous ignorons quels bénéfices l'alliance franco-russe a procurés à la France, mais ce ne sont pas, à coup sûr, des bénéfices commerciaux.

*
* *

Nous trouvons, dans son rapport de la Chambre de commerce française de Constantinople, cette liste curieuse des articles prohibés en Turquie.

Tous les appareils électriques et les téléphones sont interdits ; il n'est fait d'exception que pour les sonneries électriques et leurs accessoires.

L'huile de coton est très sévèrement prohibée ; sa présence, même à l'état de traces dans un corps, suffit pour empêcher l'entrée de ce corps. Ainsi, la margarine contenant un peu d'huile de coton est refusée ; elle peut entrer si elle contient de l'huile de sésame.

Les huiles d'olive ne sont admises que pures ; tout mélange d'huile de graines en fait interdire l'importation.

Les produits faussement dénommés n'entrent pas. Par exemple de l'huile de sésame épurée, qualifiée d'huile d'amandes douces est refusée.

Quelquefois — il y a des périodes — les savons sont refusés comme nuisibles à la santé. Qu'est-ce qui, dans un savon, peut être nuisible à la santé ? Nous l'ignorons et personne n'a pu nous renseigner sur ce sujet.

Souvent, nous avons expliqué que les farines, ayant moins de 9 0/0 de gluten sec et dont ce gluten n'a pas au moins 25 0/0 d'élasticité, sont prohibées.

Les drogues, spécialités pharmaceutiques et tous les médicaments sont soigneusement analysés ; les spécialités doivent indiquer leur composition pour être admises. On se base sur le codex français. La cocaïne est prohibée.

Les livres et images sont soumis à la censure, qui est d'autant plus rigoureuses que les censeurs possèdent imparfaitement les langues étrangères.

Les teintures pour les cheveux, poudres et élixirs dentifrices et autres articles de parfumerie sont refusés, s'ils sont nuisibles à la santé ; on exige le détail de leur composition.

En dehors de ces interdictions spéciales, de certaines que nous devons oublier, de celles que nous ignorons, de quelques autres qui ne sont pas nées encore, est prohibé tout produit nuisible à la santé publique, détonant, contraire aux bonnes mœurs, à la morale et au respect dû aux religions et aux autorités. Etant donné le zèle du personnel administratif inférieur des douanes, l'ardeur qui anime les chimistes et les censeurs, on doit se rendre compte que les importateurs d'articles étrangers ne sont pas précisément ici sur un lit de roses.

*
* *

Nous recommandons à nos lecteurs les publications suivantes de notre infatigable collaborateur, M. Frédéric Passy : 1° une conférence sur *Lamartine et la paix* ; 2° *Quelques souvenirs de la propagande pacifique* ; 3° *Mon début*, et un tirage à part de l'*Héritage du* XIXe *siècle* qui a paru dans notre numéro du 15 juillet dernier. Nous leur rappellerons en même temps que le Congrès de la paix s'ouvrira le 30 de ce mois au palais du Congrès, sous la présidence de M. Frédéric Passy.

G. DE M.

Paris, 14 septembre 1900.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Rôle économique et social des voies de communication, par E. CAMPREDON, Ingénieur civil des Mines. 1 fort vol. in-18 de 515 pages, 1900, 9 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

L'Angleterre et l'Impérialisme (Extrait du *Monde Economique*, par E. BRELAY. 1 br. in-18 de 35 pages, 1900, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Réunion Internationale des Economistes des 20 et 21 juillet 1900 (Extrait du *Journal des Economistes* du 15 août 1900). 1 br. in-8° de 65 pages, 1900, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La Vie à bon marché et le commerce (A propos d'un mémoire déposé à la section belge d'Economie sociale de l'Exposition Universelle de 1900). (Extrait de la *Nouvelle Revue*), par CHARLES M. LIMOUSIN. 1 br. in-8° de 16 pages, 1900. Paris, Guillaumin et Cie.

Fermier normand de Jersey, ouvrier tenancier dans le système des engagements volontaires permanents, d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1882, 1895 et 1896, par F. ESCARD, licencié en droit. 1 br. in-8° de 60 pages, 1900. Paris, Société d'Economie sociale.

La Société générale des papeteries du Limousin, Haute-Vienne et Charente (France). Groupe d'usines rurales primitivement indépendantes et depuis peu fusionnées, d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1899 et 1900, par P. DU MAROUSSEM. 1 br. in-8° de 48 pages, 1900. Paris, Société d'Economie sociale.

Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790). Essai d'une étude historique et critique sur un précurseur de l'Economie politique classique (Thèse pour le doctorat présentée et soutenue le lundi 16 juillet 1900, par

J. Desmars, avocat à la Cour d'appel. 1 vol. in-8° 255 pages, 1900. Rennes, Imprimerie des Arts et manufactures.

Le Conflit finlandais envisagé au point de vue juridique, par M. Van der Vlugt, professeur à l'Université de Leyde. 1 vol. in-8° de 208 pages. Paris, à l'*Humanité Nouvelle*.

Les Gaulois. Origines et croyances, par A. Lefèvre, professeur à l'Ecole d'anthropologie. T. I de la Bibliothèque d'histoire et de géographie universelles. 1 vol. in-18 de 203 pages, 1900, 2 fr. Paris, Schleicher frères.

La Photographie des couleurs, par C. Ruckert, n° 20 des Livres d'or de la science. 1 vol. in-18 de 184 pages, 1900, 1 fr. Paris, Schleicher frères.

Cempuis. Education Intégrale. Coéducation des sexes d'après les documents officiels et les publications de l'Etablissement, par G. Giraud, ancien élève de l'Orphelinat de Cempuis. 1 vol. in-8° Bibliothèque Internationale des sciences sociologiques, orné de 48 gravures, contenant 394 pages, 1900, 10 fr. Paris, Schleicher frères.

Statistiques coloniales pour l'année 1897. Commerce, publiées sous l'administration de M. Decrais, ministre des Colonies. 1 vol. in-8° de 717 pages, 1900. Paris, Imprimerie P. Dupont.

L'Agriculture coloniale autrefois et aujourd'hui, par M. Maurice Watel (Séance du 27 décembre 1899 de la Société nationale d'agriculture de France), 1 broch. in-8° de 12 pages, 1900. Paris, typographie Chamerot et Renouard.

La Journée de 8 *heures*. Théorie et étude comparée de ses applications et de leurs résultats économiques et sociaux, par John Rae. Traduit par Geo F. Stark, 1 vol. in-8° de 363 pages, 1900, 6 francs. Paris, Giard et Brière.

Les Etats-Unis à l'Exposition Universelle de 1900, par A. Schweizer, membre du Jury international, 1 vol. in-8° de 82 pages, 1900. Paris, Imprimerie P. Dubreuil.

Les Etapes d'un touriste en France. Promenades et excursions dans les environs de Paris, par Alexis Martin, vol. II et III. Région de l'Est, ornés de 89 gravures et 5 cartes, 2 vol. in-18, 1900. Paris, Hennuyer.

Il Regime Rappresentativo e la società moderna, par Duc Di Gualtieri, vol. xxxi de la Bibliotheca di scienze sociali e Politiche, 1 vol. in-8° de 191 pages, 1900. 2 Lire Torino, Roux e Viarengo.

Annali di statistica. Atti della commissione per la Statistica Giuridiziaria civile e Penale sessione del Luglio et Dicembre 1899. 2 vol. in-8°, 1900, 3 lire chaque. Roma, Tipografia nazionale di G. Bertero.

Politica social, soluciones positivos de la sociologia contemporánea

por Ernesto Bark, 1 vol. in-18 de 175 pages, 1900. Madrid, Biblioteca Germinal.

Report on standard piece rates of wages and sliding scales in the United-Kingdom (1900), 1 vol. in-8° de 306 pages, 1900, 1 s. 4 d. London Darling et Son.

Report by M. Wilson Fox, on the wages and earnings of agricultural Labourers in the United-Kingdom, with statistical tables and charts, 1 vol. in-4° de 296 pages, 1900, 3 s. 4 d. London Spottiswoode.

History of the Prudential Insurance company of America (Industrial assurance), 1875-1900, by Fred. L. Hoffman, F. S. S., 1 vol. in-8 cart. de 338 pages, 1900. Newark. Prudential Press.

Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres, ix[e] année 1899, 1 vol. gr. in-8° de 330 pages 1900. Buenos-Ayres, Compagnie sud-américaine de billets de banque.

El Peru en Europa, par Carlos B. Cisneros et Romulo E. Garcia, 1 broch. in-18 de 103 pages, 1900. Lima, Guzman Editor.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME QUARANTE-TROISIÈME

N° 1. — *Juillet* 1900.

N° 3. — *Septembre* 1900.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — Téléphone.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XLIV

OCTOBRE A DÉCEMBRE 1900

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

1900

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

DE LA

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(1899-1900)

I

L'année 1899-1900 n'apportera pas, dans l'histoire parlementaire de la Chambre, des éléments plus originaux que ceux des années précédentes. Nous avons vu revenir en discussion des projets et propositions de loi qui sont pour nous de vieilles connaissances. Déjà présentés, sous des formes à peine différentes, dans d'autres législatures, morts avec elles, ils ont, grâce à un phénomène de métempsychose très fréquent en matière parlementaire, reparu sous la signature le plus souvent de députés nouveaux. Ce recommencement s'explique par la nécessité où se trouvent les membres de la Chambre — surtout les conscrits — au début d'une législature, de proposer les réformes d'ordre général promises avec une libéralité si grande dans leurs professions de foi. Il est, a-t-on dit, des morts qu'il faut qu'on tue. Il est, au contraire, des propositions qu'il faut faire revivre au Palais-Bourbon afin de donner à l'électeur une preuve de bonne volonté. La méthode de discussion du budget ne s'est pas améliorée. On s'est mis fort en retard pour voter le budget de 1900. Il avait été convenu, pourtant, qu'en cette année d'Exposition, l'on donnerait « au monde » l'exemple de la régularité et de l'exactitude. Cette promesse, si pleine de bonnes intentions qu'elle fut, n'a pas été tenue. L'habitude des douzièmes provisoires est devenue une seconde nature. Elle tend à transformer les bases théoriques du budget. Le budget préalable n'existe plus guère ; en fait, on en est arrivé au budget

au jour le jour sans qu'on puisse trouver dans ce système bâtard les avantages d'une organisation comme celle de l'Angleterre. Au moins, en ce pays, on ne perd point, chaque année comme chez nous, de nombreuses séances à voter des dépenses nécessaires, permanentes; on ne voit pas non plus la littérature financière des candidats ministres s'étaler en de lourds rapports où sont accumulés des preuves d'une érudition trop souvent hâtive. Les interpellations elles-mêmes, ces intermèdes trop fréquents et trop goûtés de la vie parlementaire, n'ont présenté rien de bien nouveau. Elles portent d'ailleurs trop peu souvent sur des questions d'ordre économique pour que nous ayons à nous en occuper ici. A part les incidents regrettables de certaines grèves, nous n'avons guère vu qu'une interpellation, celle de M. Mirman sur les marchés à terme, qui puisse rentrer dans cette catégorie. Toutes les autres sont en grande majorité d'ordre politique et échappent à notre appréciation. Quelques-unes ont été marquées par des violences qui ne sont pas de nature à donner au système parlementaire, tel qu'il est pratiqué chez nous, l'autorité qu'il doit avoir.

Ce n'est pas qu'on ne fasse beaucoup de travail matériel à la Chambre. A compter les nombreux projets et propositions de lois, les rapports volumineux, les discours laborieusement préparés, l'on pourrait estimer que le travail parlementaire est relativement considérable dans son apparence. L'on n'en saurait dire autant des résultats. Comme nous avons eu à le constater ici plus d'une fois, un projet présenté sort des discussions successives de la Chambre et du Sénat méconnaissable et complètement modifié souvent quant aux principes sur lesquels il repose. Et e serait bien si les idées que l'on y a introduites étaient homogènes, si elles se tenaient ensemble rationnellement enchaînées par la logique des choses. Or il n'en est pas ainsi. Le projet définitif devient une concentration de plusieurs systèmes et de plusieurs opinions. Il est une sorte de moyenne d'aspirations diverses et souvent contradictoires. La loi ainsi faite — où le principe premier, par exemple, est contredit dans un article accidentel introduit par un amendement — devient fort difficile à appliquer et exige la confection de réglements d'administration publique très compliqués. Assurément ce défaut tient non seulement à la méthode de travail suivie, mais aussi à la diversité des opinions dans le Parlement à l'égard des sujets qui nous intéressent ici. Parfois un intérêt local décide d'une loi qui devrait être l'expression de l'intérêt général. A ce mal y a-t-il des remèdes ? Certes oui. Malheureusement ce sont des remèdes théoriques qu'il ne faut pas considérer comme pou-

vant devenir, du jour au lendemain, efficaces quant à leur action réelle. Conseiller l'étude des principes, la culture des idées générales, est une bonne œuvre. Il serait cependant téméraire de compter sur de si belles exhortations pour préparer l'esprit des législateurs à la compréhension de ce que doit être une loi organique, fondamentale. Aussi accumule-t-on beaucoup de papiers législatifs dans le but de remédier aux inconvénients de lois déjà faites. Or on pourrait soutenir, sans trop de hardiesse, que la quantité indique un défaut dans la qualité.

C'est, comme nous allons essayer de le démontrer, ce qui se passe tout au moins en ce qui regarde les matières économiques. Les discussions parlementaires de cette année et quelques-uns des projets, propositions de lois et rapports les plus saillants que nous allons analyser en sont la preuve.

II

En rentrant, vers le milieu de novembre 1899, la Chambre, après une interpellation de MM. Lasies et Cochin, se mit à la discussion du budget. Au début, la discussion générale manqua d'entrain. Cependant M. Puech fit le discours classique, critiqua les augmentations de dépenses et le néant de l'amortissement. M. Caillaux, ministre des Finances, beaucoup plus optimiste par état que M. Puech, répondit que nos finances se présentaient sous un aspect assez rassurant. On sait qu'au cours des discussions sur les questions de finances, l'on fait généralement un emploi très abondant de chiffres. On n'y a pas manqué cette fois encore; et pour comparer les charges du contribuable français à celles des contribuables étrangers, on a fait avancer en rangs serrés des colonnes de statistiques. Prendre la moyenne des charges *par tête*, de tous les contribuables d'un pays, et la rapprocher des moyennes obtenues de même pour les autres pays, est une méthode que l'on a souvent, et avec raison, considérée comme défectueuse. Il faut en effet tenir compte de la richesse respective des pays observés, sans quoi l'on risque de se prononcer en faveur du pays le plus pauvre, forcément économe ou du moins retenu plus que les autres dans les dépenses par la difficulté de se procurer des ressources. Ces calculs ont donc des bases incertaines et leurs résultats n'ont aucune signification précise. M. Caillaux a repoussé ce procédé de comparaison pour en prendre un autre. Il rapproche le budget des dépenses d'un pays du revenu total des particuliers de ce pays et fait de même pour les autres; et il est arrivé à établir ainsi que,

dans les pays suivants, le pour cent des dépenses par rapport au revenu total se chiffre ainsi :

Angleterre	8 1/2 0/0
Allemagne	11 1/4 —
France	11 1/2 —
Italie	13 à 15
Espagne	20 —

Mais ce système n'est pas exempt de causes d'erreurs et ces erreurs peuvent être considérables. Il est difficile, en effet, d'arriver à établir les revenus totaux d'un pays. Quelles que soient les bases d'appréciation choisies, elles sont toutes indéterminées. Encore n'y aurait-il que demi-mal, si les causes d'erreurs de chaque élément envisagé étaient les mêmes dans chaque pays. Or, il est loin d'en être ainsi. Il se peut par exemple que dans le pays A, l'appréciation du revenu des valeurs mobilières repose sur des éléments de nature différente de ceux du pays B.

La comparaison dans la progression des dépenses publiques paraît devoir être plus facile, puisqu'elle a pour base des documents officiels sensiblement homogènes dans chaque pays. Cependant, il ne faudrait pas trop se fier aux états officiels. L'ingéniosité des ministres des Finances arrive souvent à leur faire dissimuler des dépenses. C'est pourquoi les chiffres que nous donnons ci-dessous, fournis par M. Caillaux, demandent à être vus de près. A les prendre tels qu'ils sont, nous serions, nous Français, vis-à-vis des autres peuples de l'Europe, d'une sagesse exemplaire.

	Progression des dépenses publiques	
	de 1880 à 1890	de 1890 à 1899
Angleterre	5 0/0	26 0/0
Autriche	10	40
Hongrie	33	41
Italie	32	»
Allemagne	82	15
Prusse	10,3	34
France	4	5
Russie	»	40

Il est bon de constater que nous sommes arrivés à un chiffre global budgétaire qui, sans être une limite hélas ! est de nature à diminuer, sinon à arrêter les augmentations un peu fortes des dépenses. D'ailleurs, il ne faut pas oublier le bond que nous avons

fait de 1870 à 1880. Ces colonnes de chiffres ne doivent donc pas exciter notre orgueil. Nous avons atteint, un jour, et même dépassé le chiffre de 4 milliards pour nos dépenses. Comme le disait spirituellement Léon Say : « ça a été une curiosité française, mais une curiosité dont il ne faut pas être fier. » Nous engageons donc les contribuables français à envisager ces statistiques avec une modestie pleine de défiance. C'est au-dessous d'elles qu'il serait prudent de mettre la formule traditionnelle placée par les banquiers au bas des comptes qu'ils envoient à leurs clients : « sauf erreur ou omission » et là, certes, ce ne serait pas une formule de style.

C'est une habitude prise chez nous depuis longtemps de discuter, à propos du budget, sur les matières qui sont les plus éloignées des questions de finances. Ce procédé tend à retarder le vote du budget, en soulevant parfois des incidents qui entraînent la Chambre assez loin de son ordre du jour. On s'est étendu longuement sur la liberté de l'enseignement à l'occasion de la discussion du budget, de l'Instruction publique ; sur l'unification de la journée de travail, lorsqu'on en est arrivé au budget du Commerce et de l'Industrie, sur le péril jaune lorsqu'on a entamé le budget des Colonies. Depuis, le péril jaune s'est montré d'une tout autre nature que celui que l'on dénonçait alors à la Chambre. M. Motte avait mis au point les choses, en prouvant, qu'en ce qui regarde l'industrie, la Chine n'était pas le concurrent redoutable que l'on se plaisait à annoncer. Mais personne ne s'avisa de penser que les Chinois étaient peu soucieux en tant que diplomates, de la parole donnée, et très disposés à massacrer ou à chasser les étrangers vivant chez eux sous la foi des traités.

M. Dulau, dans la discussion du budget des Travaux publics, s'est plaint de l'abaissement des crédits pour les routes nationales. On a relevé les crédits, il est vrai, depuis trois ans, mais de façon absolument insuffisante. En moyenne, un kilomètre de route nationale coûte annuellement 700 francs d'entretien. Les routes neuves coûtent moins et les vieilles exigent davantage. Là-dessus on a fait la promesse que les routes neuves ou vieilles seraient l'objet d'une égale sollicitude de la part des pouvoirs publics. M. Bourrat, partisan du rachat de quatre grandes compagnies de chemins de fer par l'Etat, défendit le projet qu'il méditait depuis longtemps et ne se fit pas faute d'attaquer l'administration des compagnies avec les arguments que nous connaissons et qui ont été déjà bien souvent employés dans les discussions antérieures. Seulement les difficultés qui suivirent les

conventions de 1883 et qui forcèrent les compagnies à avoir recours, pour des sommes importantes, à la garantie d'intérêt, ont peu à peu disparu. Toutes les compagnies se sont efforcées d'administrer leurs réseaux le plus économiquement possible ; certaines d'entre elles ont pu ainsi arriver à se passer de la garantie d'intérêt. C'est en leur faveur et, étant donnés les obstacles qu'elles avaient à surmonter, un argument de fait, dont l'importance ne saurait échapper aux esprits impartiaux, soucieux avant tout d'épargner au Trésor les aventures du rachat. Sur six compagnies, deux seulement feront appel pour 1900 à la garantie de l'Etat et cela pour la somme assez restreinte de dix millions et demi. M. Paul Beauregard n'eut donc pas de peine à répondre à M. Bourrat et sut critiquer les chiffres apportés à la tribune par ce dernier en leur donnant leur véritable signification. Puis, comme on arrivait à la fin de décembre et qu il était certain qu'il faudrait encore de longs mois, au train dont on marchait, pour en finir avec le budget de 1900, le ministre des Finances demanda des crédits provisoires pour les besoins des deux premiers mois de l'année qui allait s'ouvrir. Ces crédits s'élevaient à 757 millions. Puis la session fut close le 22 décembre.

Nos députés s'accordèrent peu de vacances. La rentrée de la Chambre a eu lieu le 9 janvier. L'on se remit à la discussion du budget des Travaux et l'on n'atteignit guère celui de l'Agriculture qu'en février. Néanmoins on ouvre toujours à cette occasion des discussions académiques dont les chevaux et l'organisation des haras fournissent le thème. Enfin l'on a abordé l'étude assez minutieuse des Postes et Télégraphes. M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat s'est efforcé de défendre son administration contre les critiques dont elle a été l'objet. Peut-être les rapports de ses agents rendent-ils M. le sous-secrétaire d'Etat trop optimiste surtout en ce qui regarde le service de la distribution des lettres dans Paris. Il est certain — et c'est un fait d'observation assez facile — que les lettres n'arrivent pas dans les délais fixés par les règlements officiels. Les retards sont trop fréquents et parfois longs. Les réclamations sont en outre difficiles et suivies d'enquêtes sans résultats. Des améliorations incontestables ont été introduites dans le service des départs. On a reculé dans l'intérêt de tous, la dernière levée des boîtes, le soir, pour la province et l'étranger; mais l'organisation du transport et de la distribution des lettres dans Paris demeure encore assez imparfaite pour nécessiter quelques réformes.

Pendant le mois de février survinrent pas mal d'interpellations.

Presque toutes furent renvoyées à des commissions spéciales, c'est-à-dire reculées. On n'avança cependant pas beaucoup dans la discussion du budget. Puis on entama celle du budget de la Guerre vers la mi-février. La guerre des Boers et de l'Angleterre battait alors son plein et l'on pense bien que les succès des Transvaaliens amenèrent des discours sur les systèmes de tactique comparée et l'organisation de « milices nationales ». Enfin on aborda l'examen du budget de la Marine dans les premiers jours de mars. Mais il n'échappa point non plus lui, aux inconvénients des interpellations qui prolongèrent, outre mesure, les discussions.

Un incident faillit, de plus, retarder le vote définitif du budget de 1900. M. Caillaux, ministre de Finances, avait déposé un projet de loi sur le régime des boissons. Ce projet avait pour but d'en simplifier un autre, retour du Sénat, et dont la Chambre était alors saisie. L'économie générale du projet ministériel était la suivante : l'Etat renonçait au droit de fabrication exigible à la sortie des fabriques qui constituait une surtaxe sur les liqueurs, etc.; le contrôle hygiénique des alcools n'était pas établi, mais l'administration gardait naturellement le droit de saisie pour la répression des fraudes commerciales; deux articles votés par le Sénat et rendant applicables aux acheteurs de mauvaise foi les articles du Code penal étaient supprimés; les formes de perception étaient adoucies, grâce à la suppression de l'exercice et les boissons hygiéniques dégrevées ; pour faire face à cette diminution dans les recettes, le droit de consommation sur les alcools était porté à 220 francs par hectolitre d'alcool pur, décimes compris. Ce projet, comme tant d'autres qui l'ont précédé, devait avoir aussi, lui, d'assez nombreuses tribulations. La commission du budget eut, en effet, la mauvaise idée d'accepter, le 10 mars, l'incorporation dans la loi de Finances de deux lois : celle sur les successions et celle sur le régime des boissons; la loi sur la réforme hypothécaire avait été écartée. M. Caillaux fut entendu. Il repoussa énergiquement ces incorporations déclarant qu'elles retarderaient indéfiniment le vote du budget. En manière de réponse à ces plaintes du ministre des Finances, la Commission du budget vota l'incorporation de la loi sur la réforme hypothécaire. A la suite de ce vote, M. Boudenoot donna sa démission de rapporteur général et fut remplacé par M. Mesureur, président déjà de la Commission. La Chambre fut consultée et, dans la séance du 12 mars, repoussa les trois incorporations. M. Boudenoot reprit ses fonctions de rapporteur, mais cette fausse manœuvre faisait perdre trois jours et reculait le vote de la loi de finances.

Sur ces entrefaites, fut voté le fameux amendement Berthelot. Signé par 282 députés (plus de la moitié de la Chambre), il avait pour but de faire cesser les scandaleuses demandes de crédit faites par les députés au cours de la discussion des budgets. Ces mauvaises pratiques compromettent d'abord l'équilibre du budget et entravent sa discussion. Cet amendement était ainsi rédigé : « Aucun crédit afférent, soit à des entreprises, soit à des travaux nouveaux, soit à des augmentations de traitement ou à des pensions, soit à des créations de services, d'emplois ou de pensions ou à leur extension en dehors des limites prévues par les lois en vigueur ne peut y être inscrit, si l'engagement de dépenses dont il résulte n'a été préalablement autorisé en vertu d'une loi antérieure. Il ne peut être ouvert de crédits supplémentaires qu'en cas d'insuffisance justifiée des crédits ouverts au budget en dehors de toute modification dans la nature et les conditions d'exécution des services auxquels ils s'appliquent ». Cet amendement fut légèrement modifié dans la forme et accepté par la Chambre. Seulement, au lieu d'en faire une loi, on se contenta de l'introduire dans le règlement de la Chambre; néanmoins, il lie les ministres aussi bien que les députés. Cette mesure sera-t-elle efficace? Il serait téméraire de le croire. En Angleterre où depuis longtemps les membres de la Chambre des communes ne peuvent faire directement des propositions de dépenses, le mal sévit quand même. Ce sont bien plutôt les mœurs parlementaires qu'il faudrait réformer. La besogne, il est vrai, est ardue. Enfin, peu de temps après le vote de l'amendement Berthelot, le budget était voté le 19 mars. En même temps, la Chambre émit le vœu de voir réaliser à bref délai l'autonomie financière de l'Algérie que devait consacrer la loi de Finances de 1901. Le 11 avril, un peu avant les vacances de Pâques, le budget était définitivement voté par le Sénat.

La suppression des octrois a été l'occasion de nombreuses publications, de discours et de projets et propositions de loi. Jusque-là cependant, on n'avait point tenté en pratique et de façon appréciable de remplacer en bloc ce système si défectueux, d'ailleurs, de taxes. Il y a deux ans même, une tentative pour supprimer, à Paris, les droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, échoua devant des difficultés de divers ordres malgré la longue et patiente élaboration dont elle avait été l'objet. A Dijon, la réforme préparée par un Conseil municipal socialiste a abouti. La Chambre, en vertu de l'article 5 de la loi de 1897 a été appelée à accepter ou à refuser le projet de la municipalité dijonnaise et

l'a voté. Le ministre des Finances s'est borné à présenter le projet à la Chambre sans vouloir se prononcer d'une façon particulière. M. Denys Cochin a combattu avec beaucoup d'énergie les dispositions de la réforme. La taxe de remplacement adoptée par le conseil municipal socialiste de Dijon est une taxe sur la propriété bâtie. De ce fait, les propriétaires dijonnais paieront un million au lieu de 400.000 francs qu'ils versaient au fisc avant cette modification. La taxe est fort élevée; elle représente 6.20 0/0 sur le revenu net des propriétés bâties. M. Denys Cochin a donc très justement critiqué l'élévation de cette taxe. Il semble qu'en cette matière le remplacement doive s'établir sur un ensemble de taxes et non sur une seule comme on l'a fait pour la ville de Dijon. Il est aisé de voir quel sentiment a conduit, en cette circonstance, le conseil socialiste de cette ville.

Voilà quels ont été, jusqu'aux vacances de Pâques, les travaux parlementaires en ce qui regarde les questions économiques importantes. On voit que le budget y a tenu la plus grande place. Il faut signaler aussi la modification apportée par la loi du 30 mars 1900 à la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Le point principal de cette modification est l'unification à 11 heures de la journée de travail des femmes et des enfants, durée qui doit être abaissée à 10 heures dans quatre ans. On sait que la loi de 1892, était d'une application difficile. Il n'y avait pas moins de quatre à cinq durées de la journée de travail. Dans les ateliers où des enfants, des femmes et des adultes coopéraient à la même œuvre, l'organisation devenait si difficile que la plupart du temps, la loi n'était pas respectée dans sa lettre. La disposition qui fixe uniformément à 11 heures la durée de la journée de travail s'applique non seulement aux manufactures et usines, comme dans la loi de 1892, mais encore aux ateliers et chantiers. Néanmoins elle laisse de côté les ateliers où sont exclusivement employés des ouvriers adultes; elle ne vise donc en réalité que les établissements dans lesquels, adultes, femmes et enfants, travaillent dans les mêmes locaux. Le travail par relais, supprimé par la Chambre sauf pour les usines à feu continu, a été étendu, par le Sénat, à d'autres établissements qui doivent être déterminés par un règlement d'administration publique. Ce sont là des exceptions au principe introduit dans la loi de 1892; elles rendront difficile encore l'application de ces règlements. En cette matière, les modifications continuelles apportées dans l'organisation du travail industriel par les progrès de toute nature, dus aux

sciences appliquées à la production économique, ne permettent guère l'observation exacte d'une loi dans laquelle on ne peut prévoir tous les cas particuliers, tous les changements qui peuvent se présenter. Alors ou l'on applique la loi et l'on gêne le développement de l'industrie, ou on ne l'applique pas et son autorité ou son prestige en reçoit quelque atteinte. Nous l'avons souvent répété, les réglementations de cette sorte ne sont efficaces que lorsqu'elles édictent des mesures simples et absolues comme l'interdiction du travail de fond dans les mines, aux enfants d'un certain âge, par exemple. Toutes les fois que des exceptions viennent compliquer les choses, la loi risque fort de n'avoir pas son entière application.

Les projets, propositions de loi et les rapports sur ces documents législatifs paraissent avoir été un peu moins nombreux que les années précédentes. Ce n'est pourtant pas un symptôme de ralentissement dans l'initiative parlementaire. Il n'y a pas chance de voir se déclarer un chômage de ce côté. Parmi les propositions à conséquences importantes se trouve celle de M. Bourrat sur le rachat des chemins de fer. On connaît déjà l'économie de cette proposition ; l'Etat rachèterait quatre réseaux : ceux de l'Ouest, du Midi, de l'Orléans et de l'Est. M. Bourrat a essayé de légitimer cette dangereuse et gigantesque opération dans un volume considérable par l'étendue, où il a accumulé de nombreux documents statistiques et parlementaires. Mais bien qu'il ait appelé à la rescousse Lamartine — qui, paraît-il, était partisan de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat — il n'a pu détruire la défiance qu'inspire une aventure aussi hardie. On ne croira jamais que l'auteur des *Méditations poétiques* ait assez médité sur ces sujets si terre à terre, pour acquérir à cet égard quelque autorité. La poésie a des ailes et la locomotive la plus perfectionnée reste pour elle bien inférieure à Pégase. Il serait trop long d'instituer, ici, une critique en règle du projet de M. Bourrat, d'autant plus que l'on peut invoquer pour ou contre l'exploitation par l'Etat plusieurs catégories d'arguments. Cependant nous signalerons parmi eux celui qui a pour objet de comparer les résultats des exploitations par les Etats et les compagnies, en différents pays. Ces comparaisons sont difficiles. Elles ne peuvent être faites avec profit qu'après une longue mise au point, après des corrections apportées aux conditions différentes dues aux milieux, au système d'organisation. On n'a pas manqué d'utiliser à cet égard, dans les discussions parlementaires, des statistiques sur lesquelles il serait bon d'exercer une critique impitoyable. Aussi bien n'y

essayerons-nous pas ici. Nous voulons simplement appeler l'attention sur ce fait certain, établi par de nombreuses constatations, c'est que cet hiver, alors que sévissait dans l'Europe occidentale la crise des transports, les réseaux exploités par les Etats, en Belgique et en Prusse, ont vu se multiplier chez eux, et avec intensité, les effets de cette crise et de façon plus aiguë encore que sur les réseaux exploités par les compagnies. En Westphalie, l'Etat prussien n'a pu fournir qu'un nombre absolument insuffisant de wagons pour transporter la houille; en Belgique, on chargeait le sucre dans des wagons découverts sur lesquels tombait la pluie, qui transformait le sucre en matière sirupeuse. L'expérience a été décisive sur ce point : les Etats, au point de vue industriel, sont moins prévoyants que les chefs d'entreprises privées. On a depuis longtemps apporté de part et d'autre tous les arguments que l'on peut invoquer sur ce sujet, et il ne nous semble pas que ce soient les partisans du rachat qui aient produit les raisons les plus solides. En tout cas, le danger du rachat au point de vue des intérêts du Trésor ne fait de doute pour aucun spécialiste quelque peu au courant de notre budget, et par là même soucieux des intérêts du Trésor.

L'impôt sur le revenu a été de nouveau proposé, sous la forme d'un projet de loi « portant réforme des contributions directes », par M. Caillaux, ministre des Finances. L'auteur a eu la prudence de ne pas demander un impôt sur toutes les catégories de revenus, « c'est-à-dire un faisceau de taxes directes frappant dans la même mesure les diverses sources de la richesse ». Ce système eût conduit à supprimer ce qui subsiste dans notre législation de l'impôt personnel sur le revenu. La question, du reste, paraît élucidée sur ce point. Les travaux antérieurs ont démontré que ce nouveau régime fiscal, très difficilement praticable, consacrerait trop d'injustices et serait un obstacle dangereux pour le développement de notre agriculture et de notre industrie. M. Caillaux a eu des ambitions plus modestes. Il recommande un système moins absolu. Il voudrait « en transformant l'impôt sur le revenu restreindre les contributions réelles ». Et il obtiendrait ce résultat, soit en supprimant ou en dégrevant ces taxes, soit en les rejetant, pour une part, dans les budgets locaux. Aussi, dans son projet, supprime-t-il la contribution personnelle mobilière et celle des portes et fenêtres. Il résulte de cette mesure une difficulté. Les centimes additionnels, de plus en plus considérables, forment une part importante du revenu des budgets locaux. Le principal n'existant plus, le centime additionnel doit donc disparaître. Ce-

pendant des équilibristes ingénieux, alors qu'on avait déjà proposé de supprimer ces impôts directs, imaginèrent de donner aux centimes additionnels une assiette assez instable et surtout fort imaginaire ; celle du principal fictif. Ce n'était point fait, on en conviendra, pour simplifier notre organisation fiscale dont la qualité première n'est pas la clarté, tout au moins pour qui n'a pas eu le courage de pénétrer profondément dans son étude. M. Caillaux a donc écarté cet expédient. Il a repris une idée que M. Léon Say avait défendue autrefois, lorsqu'il se déclarait partisan d'une attribution aux budgets locaux de l'impôt foncier ; il voudrait donc que l'on rendît « aux localités une part des impôts réels perçus pour le compte de l'Etat ». Ce serait là une œuvre utile. L'auteur du projet a invoqué, en faveur de sa méthode, d'excellentes raisons, souvent développées déjà. Il y aurait là, en outre, un commencement de décentralisation financière dont les conséquences pourraient êtres fécondes. On diminuerait ainsi les attributions de l'Etat et l'on enrayerait peut-être l'accroissement continu du budget. Comme remplacement des impôts dont le produit ne peut plus figurer aux recettes du budget général, M. Caillaux établirait une taxe sur le revenu. C'est là qu'est le nœud de la réforme, et que se montrent les obstacles. Il s'agit, en effet, de chercher l'assiette d'un tel impôt et de déterminer les moyens d'apprécier les revenus qui doivent être frappés. M. Caillaux se montre assez éclectique sur ce point. Il ne songe pas à établir la déclaration obligatoire ; il userait avec ménagements de la taxation d'office, et il ferait appel très largement aux signes extérieurs. Il combinerait ces trois systèmes d'enquête sans les rendre vexatoires. Evidemment l'administration jouerait le rôle important en cette circonstance. Nous trouvons l'opinion de M. Caillaux quelque peu trop optimiste à l'endroit de l'œuvre délicate et considérable qu'aurait à mener à bien l'administration fiscale. Il est très difficile, lorsqu'il s'agit de revenus généraux, d'arriver à une évaluation, nous ne dirons pas exacte, mais même à une évaluation exempte d'erreurs assez fortes. Les bénéfices agricoles, par exemple, présentent des variations nombreuses et profondes, causées par des éléments très divers, très peu appréciables. La multiplicité des moyens d'informations, excellente pour un savant, pour un observateur poursuivant la recherche d'un phénomène, peut devenir absolument mauvaise aux mains de fonctionnaires qui, par métier, sont enclins à l'esprit fiscal. Les inconvénients que l'on reproche aux impôts directs actuels se retrouvent les mêmes ici, et multipliés de façon fort inquiétante.

Le principe, admis par tous ceux qui ont quelque souci de la justice — bien relative il est vrai en matière d'impôt — est que l'impôt doit être réel et non personnel. Or, il se trouve dans ces évaluations dont on nous montre les bases multiples et variées, une part très grande d'appréciations relatives à la personne. En ce qui regarde la question fort importante de la proportionnalité et de la progression, l'auteur du projet fait encore là montre d'éclectisme. Il n'a pas d'opinion absolue. Pour l'ensemble d'un système d'impôts il repousse, comme Stuart-Mill et Proudhon, la progression — arme dangereuse, d'ailleurs, et dont les Parlements peuvent abuser sous bien des prétextes. Mais il accepte volontiers la dégression dans le but de rétablir les règles « de la proportionnalité des charges faussée par les contributions indirectes. » En raison de cet exposé, le projet établit donc un impôt général sur le revenu dont sont exemptées toutes celles des personnes qui ont des revenus imposables inférieurs à 1.000 francs dans les communes de 2.000 habitants et au-dessous, revenu qui s'élève graduellement avec la population de la commune. Le maximum de ce revenu, non taxé, serait de 2.000 francs dans les villes de 30.000 habitants et plus. Pour Paris, il monterait jusqu'à 2.500 francs. Le taux de l'impôt serait de 4 0/0 du revenu imposable, et c'est aussi à ce taux que serait porté celui de l'impôt foncier actuellement fixé à 3.20 0/0. Ce projet a été renvoyé à la Commission de l'impôt sur le revenu et il ne paraît pas que la Chambre s'intéresse beaucoup à cette question. Il ne satisfait point les partisans de l'impôt progressif, dont la prétention de faire de cet impôt un moyen d'égalisation sociale, éloigne les esprits sages et pondérés de toute idée de progression. Il n'est pas non plus accueilli avec faveur par ceux qui voient là un grand effort, une dépense d'ingéniosité et de travail très considérable pour aboutir à des résultats bien minces, et, tout au moins, aux mêmes inconvénients que ceux dont nous souffrons aujourd'hui. Il y a cependant de bonnes choses dans ce projet, entre autres, l'idée d'une décentralisation financière. En dehors de toute question technique fiscale, c'est là qu'il faudra en venir un jour si l'on veut faire quelque tentative pour arrêter l'augmentation croissante de nos dépenses. Lorsque les contribuables verront de plus près comment on emploie une partie de leurs deniers, ils pourront agir de façon plus efficace avec le bulletin de vote.

Le protectionnisme à outrance ne désarme pas. Il s'attaque maintenant au maïs. Pour sauver le blé, l'avoine et l'orge que le maïs, paraît-il, met à mal, on demande de porter le droit actuel

sur ce produit, qui est de 3 francs par quintal, à 7 francs. Le maïs, au dire de ses ennemis, est un fléau redoutable, un des plus terribles ennemis de notre culture nationale. On emploie le maïs en certains cas à la place de l'avoine pour nourrir les chevaux ; on en use dans la fabrication de la bière et pour beaucoup d'autres usages. Aussi MM. Lepez et Noël, auteurs de la proposition, assurent-ils qu'il y a là « un danger pressant qui doit préoccuper les pouvoirs publics ». Ne croirait-t-on pas qu'il s'agit de l'invasion de la peste ou du choléra?

C'est dans le même esprit qu'est conçue la proposition de M. Claude Rajon — renouvelée de M. Dron — tendant à la suppression du marché à terme. Suivant ses adversaires, le marché à terme serait, en toutes circonstances, un instrument d'agiotage ; il désorganiserait les industries, troublerait les marchés, serait un moyen d'accaparement. M. Mirman a même, sur ce sujet, et en ce qui regarde le marché des laines, développé une interpellation dans laquelle il a pris surtout à partie la Bourse du commerce de Roubaix-Tourcoing. A l'entendre, cette Bourse, centre effréné de spéculation, ne laisserait plus rien à tondre... pour Reims, ville d'industrie lainière dont M. Mirman représente une circonscription à la Chambre. La Chambre ne s'est point prononcée sur le principe d'autant plus que M. Motte, industriel et député de Roubaix, n'a pas manqué de rétablir la vérité. La Bourse du commerce de Roubaix-Tourcoing se livre à des opérations à terme sur les laines profitables à l'industrie. Grâce à cette particularité, elle est devenue un marché important qui lutte avec avantage contre Anvers; il en est de même du Havre pour les cafés. D'autres places comme Paris ont protesté énergiquement par la voix des membres de la Chambre de commerce et des présidents de syndicats contre la suppression du marché à terme. L'exemple de l'Allemagne devrait pourtant ouvrir les yeux aux moins clairvoyants. Sur la demande des agrariens, on a réglementé en Allemagne vers 1896 les transactions à terme. Il en est résulté la fermeture des Bourses du Commerce dans plusieurs villes importantes et notamment à Berlin. Dans cette ville, le marché des blés a disparu au profit de marchés étrangers comme Anvers et Amsterdam. Et, circonstance que feraient bien de méditer les ennemis du marché à terme, ce sont les agriculteurs qui, en Allemagne, ont le plus perdu à sa suppression ou du moins à son étranglement systématique. Le marché de Berlin, par exemple, était un marché régulateur des cours. Sa cote tenait les agriculteurs au courant des fluctuations des prix. Une fois disparu, les acheteurs de blé ont pu

payer cette céréale à bas prix, en raison de l'impossibilité d'établir des cours. Du reste, en apprenant la proposition faite à la Chambre française, les journaux de Hambourg ont laissé éclater leur joie de nous voir détruire surtout le marché du Havre. Pour eux qui sortent de l'expérience où l'on veut nous faire entrer, le vote de la proposition Rajon serait une bonne aubaine. Le marché du Havre pour les cafés se transporterait à Hambourg au grand bénéfice de ce port. Il nous semble que le Parlement ne devrait pas hésiter devant une pareille situation. Les arguments invoqués contre le marché à terme ne sont que des arguments de tendance. On affirme, par exemple, — en exagérant bien entendu — que le marché à terme n'est souvent que du jeu. Il se peut, en effet, que ce mode de transaction serve, en certains cas, à cacher des opérations de cet ordre. Ce n'est cependant pas une raison pour le supprimer. Les meilleures choses arrivent à avoir quelquefois de mauvais effets. Que dirait-on du député qui, sous prétexte qu'il se produit des accidents de chemin de fer, proposerait la suppression de ce moyen de transport? Les avantages qu'offre le marché à terme pour la régularisation des prix et les facilités nombreuses qu'il donne au commerce sont considérables en face des inconvénients qu'il peut avoir.

Nous sommes d'ailleurs assez enclins à copier l'Allemagne. Malheureusement ce n'est pas toujours par les beaux côtés que nous nous efforçons de lui ressembler. Ainsi nous venons de lui emprunter le bon d'importation qu'elle a établi chez elle, il y a quelques années, à la demande de certains industriels. Le bon d'importation est une prime indirecte à l'exportation des blés. Il fonctionne en Allemagne, paraît-il, à la satisfaction de ceux qui en usent. Le système est le suivant : tout exportateur de blé reçoit de l'administration un bon représentant le montant du droit de douane que solderait ce blé s'il était importé. Ce bon est négociable et peut servir à dédouaner des blés et, en outre, à payer les droits de douane de denrées coloniales déterminées comme le thé, le cacao, le café, etc. L'exportateur vend donc son bon et en retire bénéfice. C'est là qu'est son gain, sa prime; mais, dira-t-on, et les intérêts du Trésor? Ils n'ont point, paraît-il, été atteints en Allemagne. Déjà, avant l'application de la loi, le ministre des Finances avait expliqué pourquoi. L'Allemagne ne peut produire assez de blé pour sa consommation ; elle est donc obligée, chaque année, d'en importer une certaine quantité. Supposons qu'avant l'emploi du bon d'importation elle importait 25 p. 100 de cette consommation, le Trésor percevait les droits sur ces 25 p. 100.

Avec le système du bon d'importation, étant donnés les avantages offerts, l'exportation du blé est, par exemple de, 5 p. 100; si l'hypothèse d'importer la même quantité de blé demeure vraie, il faut remplacer ces 5 p. 100 qui sont sortis. L'importation s'élèvera donc de 25 p. 100 à 30 p. 100. Or, si les bons servent à dédouaner des cafés, thés et cacaos, ils ne pourront être utilisés à payer les droits des 5 p. 100 de blés entrés en plus; si, au contraire, on paie avec les bons les droits sur ces 5 p. 100 de blé, on ne peut s'en servir pour acquitter les taxes d'entrée sur les produits coloniaux. En somme, c'est le consommateur allemand qui paie. L'exportateur a le bénéfice, et le consommateur étranger retire l'avantage d'être fourni de blé à des prix qui ne dépassent pas ceux des marchés libres et peuvent, en certains cas, leur être inférieurs. Mais il faut que l'importation de blé supplémentaire compense l'exportation provoquée par les bons. En est-il ainsi chez nous? Assurément non. Il est des années où nous produisons plus de blé qu'il n'en est besoin pour notre consommation annuelle. Nous voyons alors les prix baisser car le droit de douaue ne joue plus. Or si on exporte en ces années d'abondance, il ne sera nullement nécessaire de compenser l'exportation excitée par les bons au moyen d'une importation équivalente puisque la consommation se trouve assurée. Il en résultera donc une perte pour le Trésor.

Les bons serviraient, en effet, à payer les droits des denrées coloniales sans que l'on puisse compter récupérer cette différence sur le supplément d'importation des blés comme en Allemagne. Les raisons qui ont poussé, du reste, ce pays à établir les bons d'importation n'existent pas en France. En Allemagne, la Poméranie, avant le vote des droits de douane, sur les blés, par le Reischtag, exportait ce qu'elle avait en trop de céréales en Russie, et, par mer, en Scandinavie. Après l'établissement des droits, la Poméranie vit s'immobiliser, chez elle, l'excédent de sa production. Les prix baissèrent, parce que le prix des transports ne permettait pas d'envoyer le blé vers l'ouest de l'Empire où il faisait besoin; de plus, en raison de leur qualité, ces blés étaient peu recherchés en ces pays. On imagina d'appliquer le bon d'importation pour ouvrir un débouché aux céréales de la Poméranie, vers ses marchés anciens. Assimiler la France à l'Allemagne est donc, en cette circonstance, une erreur de fait incontestable. Et il demeure en outre incontestable aussi que le bon d'importation est une prime déguisée, injuste à tous égards.

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales, après un long travail, a fait connaître, par un rapport de M. Guieysse, le

résultat de ses efforts. Elle ne réussira pas, cette fois encore, à convaincre ceux qui redoutent les combinaisons vastes, à longue portée dont les bases sont la plupart du temps des hypothèses fort hasardées. Le projet de la commission ferait entrer dans l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité environ 7 millions de personnes. Ce chiffre qui comprend seulement les ouvriers des villes et des campagnes, s'augmenterait dans l'avenir de tous les petits cultivateurs propriétaires et des artisans travaillant à leur compte. La retraite fixée à 360 francs au minimum serait versée à partir de 65 ans. Les fonds nécessaires à cette opération seraient fournis par les employeurs et les ouvriers. Au début, l'Etat interviendrait pour parfaire le minimum de la rente, soit 360 francs, au cas certain où les premiers versements ne suffiraient pas à assurer le service des retraites. L'employeur, ou chef d'entreprise, serait chargé de retenir la part de l'ouvrier en payant le salaire. Cette part fixée à 5 centimes par journée de travail pour l'ouvrier ayant moins de 18 ans et touchant un salaire inférieur à 2 francs par jour, s'élèverait à 10 centimes pour ceux qui, âgés de plus de 18 ans, gagneraient un salaire supérieur à 2 francs. Le versement du chef d'entreprise serait égal à celui de l'ouvrier. Le système adopté par la Commission est celui de la capitalisation. Les versements opérés doivent donc faire face aux premières nécessités d'abord, et servir ensuite à constituer un fonds, un capital, dont les intérêts puissent arriver, peu à peu, en s'augmentant chaque année, à couvrir, au bout d'un certain laps de temps, la plus grande partie du service des rentes. Ce système — opposé à celui de la répartition — présente de très gros inconvénients. Il immobilise d'énormes capitaux ; le taux de l'intérêt que l'on prend pour établir les prévisions est difficile à déterminer en ce qui regarde des opérations à si longue et aussi lointaine échéance. Le placement des capitaux est aussi une question inquiétante. Il semble bien que les auteurs du projet comptent beaucoup sur le placement en fonds d'Etat. Mais là encore les complications surgissent. Si les fonds des caisses régionales — puisque caisses régionales il y aurait — sont, en très grande partie, représentés par des rentes françaises, l'Etat sera dans l'impossibilité de procéder à des conversions. Le voulut-il, malgré tout, qu'il en serait empêché par cette considération qu'il lui faudrait parfaire la différence, si, en fin de compte, les valeurs de fonds d'Etat ne produisaient pas assez pour payer la rente minima. Il y aurait de très nombreuses critiques à élever contre ce projet de la Commission d'assurance et d'assistance sociales. L'un d'eux, et non des moindres est l'insuffisance des

éléments statistiques à l'endroit des probabilités à étudier touchant la mortalité de cette masse d'assurés. Jusqu'à présent les tables de mortalité ont été restreintes à certaines catégories de personnes ; elles ne sauraient être une base sûre pour évaluer les recettes, dépenses et accroissement des capitaux d'une aussi gigantesque organisation comprenant plus de 7 millions d individus qui seront au nombre peut-être de 9 à 10 millions lorsqu'on y aura joint les artisans et petits cultivateurs. Il suffit de montrer le danger de telles conceptions, et au point de vue financier et au point de vue des espérances qu'elles peuvent faire naître, pour estimer qu'il faut poser la question des retraites sur un terrain plus modeste et plus sûr. L'initiative privée a fait beaucoup à cet égard. Déjà les grandes compagnies de chemins de fer, les importantes usines métallurgiques, les grands établissements de crédit, les grands magasins, etc., ont organisé, soit par le moyen de la caisse des retraites actuelle, fonctionnant à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit, de toute autre façon, des retraites pour leurs ouvriers et employés. Le problème doit donc être divisé. Sa solution est en bonne voie en ce qui regarde les ouvriers de la grande industrie. Restent ceux de la moyenne et petite industrie. Là encore, pourquoi douter que l'initiative individuelle ne parvienne à résoudre la plupart des difficultés? Sans y être forcés, les ouvriers des États-Unis placent leurs économies, sous forme de primes, dans les compagnies d'assurances. Ils recherchent surtout ce mode de prévoyance. Pourquoi les petits artisans chez nous et les cultivateurs ne suivraient-ils pas cet exemple? La mutualité enfin peut être une forme féconde d'assurance à condition qu'on ne lui demande pas plus qu'elle ne peut donner. Quant à l'assurance obligatoire elle pourrait avoir, outre les conséquences financières, des résultats désastreux en ce qui touche à l'initiative personnelle. Viser à faire un peuple de retraités ce n'est pas travailler à développer chez ce peuple le sentiment de la responsabilité, de l'action hardie, si nécessaires pour soutenir la concurrence économique de rivaux audacieux.

A signaler, pour terminer cet exposé, un projet excellent élaboré par le Conseil d'Etat sur la garantie des ouvrages d'or et d'argent. Jusque-là notre commerce d'exportation portant sur ces objets se trouvait gêné parce qu'il lui était interdit de fabriquer des ouvrages d'or et d'argent d'un titre inférieur aux anciens titres, qui étaient pour l'or : 1er titre 920 millièmes ; 2e titre, 240 millièmes; 3e titre, 750 millièmes. Un quatrième titre serait donc établi pour l'exportation, et fixé à 583 millièmes. Enfin l'article 33

de la nouvelle loi donne de grandes facilités aux fabricants et leur permet d'exporter des objets à un titre différent des titres français, en faisant constater ce titre par le service de la garantie. Les industries de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie ne seront donc plus à cet égard inférieures à leur rivaux sur les marchés étrangers, si le Parlement adopte cette loi.

III

La Chambre n'a pas, comme on vient de le voir, donné, en cette année parlementaire, des travaux qui se distinguent beaucoup de ceux des années précédentes. Les vieilles propositions, quoique refondues et rajeunies, gardent leur marque et n'apportent avec elles aucune originalité. Le projet d'impôt sur le revenu lui-même, malgré l'ingéniosité de certains aperçus et le soin donné aux détails d'exécution de la loi, ne contient pas une formule nouvelle et acceptable. On ne saurait nier qu'il soit un terrain sérieux de discussion. En réalité, la Chambre — à part les interpellations nombreuses — a vu son temps pris par la discussion du budget. Le printemps commençait à naître lorsqu'elle vota le budget de 1900, et, peu de jours après la rentrée qui suivit les vacances de Pâques on distribua celui de 1901, dont nous donnerons ici l'économie en quelques lignes. Trois innovations y ont été introduites. La première est l'incorporation au budget ordinaire des dépenses faites pour le compte des ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies, alimentées antérieurement par des moyens extraordinaires. La seconde est un essai d'amortissement. M. le ministre des Finances propose de convertir des rentes perpétuelles en annuités terminables. La Caisse des Dépôts et Consignations serait chargée de cette opération. Les rentes sont au compte des Caisses d'épargne ordinaires. Le capital amorti s'élèverait à 550 millions de francs en chiffres ronds. La conversion de ce capital serait opérée au taux de 3 p. 100 en quarante demi-annuités semestrielles s'élevant chacune à un peu plus de 18.700.000 francs. Les arrérages et l'amortissement coûteraient donc, chaque année, environ 37 millions 1/2 qui seraient portés en dépense, au budget ordinaire. Comment cette dépense doit-elle être couverte ? Le ministre utilise un crédit qui figurait dans le budget de 1900 pour le remboursement d'obligations à court terme désormais éteintes. Il n'a donc plus d'objet dans le budget de 1901 et devient libre. C'est fort bien, en tant que combinaison, mais il ne servirait à rien d'amortir si l'on continuait à emprunter. C'est une vérité de La

Palisse. Il n'en est pas moins louable d'avoir tenté de restaurer l'amortissement dans le budget. Cette affectation des 37 millions 1/2 devenus libres, à l'amortissement de plus d'un demi-milliard de rentes est déclarée définitive... Assurément, on doit désirer que cette mesure soit respectée ; mais rien n'empêchera peut-être les ministres des Finances de l'avenir de diminuer le crédit annuel d'amortissement, en étendant la durée de cet amortissement. Au lieu d'être terminée le 31 décembre 1920, l'opération le serait peut-être en 1930? Rien n'autorise à penser que le Parlement ne puisse se laisser aller à cet acte de faiblesse. Enfin la troisième innovation introduite dans le budget de 1901 est la réforme des taxes successorales. Elle avait fait antérieurement l'objet d'un projet de loi, que le Sénat avait voté en première lecture et que le ministre des Finances retira pour l'incorporer dans le budget. Elle consacre une excellente mesure : la déduction du passif de l'actif des successions pour l'application des taxes successorales sur l'actif net. Cette disposition est approuvée par tous. Il n'en est pas de même des moyens institués pour combler le déficit causé par cette déduction. M. le ministre des Finances a appliqué des tarifs progressifs non seulement suivant le degré de parenté, mais encore suivant la somme héritée, et c'est surtout cette seconde disposition qui a soulevé le plus de critiques.

La Chambre aura donc, à la rentrée — en y comprenant le budget de 1901 — des questions ardues à discuter. Nous n'osons espérer qu'elle arrive à les résoudre. Tout au moins serait-il à désirer qu'elles fussent l'objet d'un examen attentif et sérieux. Peut-être arriverait-on à écarter, pour quelque temps au moins, les propositions impraticables et dangereuses qui. comme les mauvaises herbes, reviennent chaque année dans le champ parlementaire.

André Liesse.

L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES.

Pour aborder utilement l'examen de la question de la participation aux bénéfices, la première condition devrait être de procéder par définition et de se mettre d'accord sur le sens des mots. C'est une méthode qui a ses avantages; seulement elle est un peu terre à terre. Elle convient à des hommes qui veulent discuter et les partisans de la participation aux bénéfices ne sont pas toujours d'humeur à discuter. Leur doctrine relève du dogme et l'on s'en aperçoit bien quand on pénètre dans la salle du pavillon de l'Économie sociale qui lui est réservée. Ce n'est pas une exposition, mais bien un temple où les fidèles viennent faire leurs dévotions devant les images des apôtres.

I

Si l'on comprend dans la participation aux bénéfices tout ce que les patrons font, en plus du salaire, pour améliorer la situation du personnel qu'ils occupent comme employés ou comme ouvriers, pour l'encourager à l'épargne, pour accroître, par des versements complémentaires, la trop modique retraite que chacun pourrait se constituer à lui-même, il n'est pas exagéré de dire que ce système est appliqué d'une façon courante. L'Exposition ne présente certainement pas un tableau complet; néanmoins ce qu'elle nous montre suffit à prouver que la grande industrie n'est pas l'instrument d'oppression capitaliste que l'on prétend, que la *loi d'airain* n'a pas la rigueur qu'on lui reproche et que les actionnaires n'ont pas le cœur de roche qu'on leur attribue. Il ne manque pas de hâbleurs pour débiter, par parole ou par écrit, de longues diatribes sur les salaires de famine. La réalité constante que l'on constate partout, c'est que la rémunération du travail a haussé d'une façon à peu près régulière et que, en tenant compte des variations du prix des denrées et de l'habitation, l'écart va en augmentant entre le gain et la dépense nécessaire, la marche

ascendante du premier étant plus considérable que celle de la seconde.

Cette constatation faite, on voit ensuite que les patrons, individus, sociétés ou compagnies, se sont ingéniés à varier les méthodes pour donner à leur personnel un certain nombre d'avantages, soins médicaux et médicaments gratuits en cas de maladie, habitations hygiéniques louées au-dessous de leur valeur ou même concédées à titre gratuit, constitution de caisses de retraite alimentées partiellement ou en totalité par les versements patronaux, primes d'ancienneté, allocations aux veuves et aux orphelins des ouvriers morts avant d'avoir droit à la retraite, etc. Si l'on pouvait dresser le bilan de toutes les sommes affectées à ces usages par les chefs d'entreprises industrielles, on resterait confondu devant le chiffre auquel on arriverait en plus des salaires qui, normalement, représentent la juste rémunération du travail.

A défaut de bilan global on peut du moins, on parcourant l'Exposition, en jetant un coup d'œil sur les tableaux et les graphiques accrochés aux murs, en feuilletant les innombrables notices mises à la disposition des visiteurs, se rendre compte du développement qu'ont pris toutes ces institutions et de l'émulation avec laquelle les grandes compagnies de chemins de fer, les entreprises de transports maritimes, les Sociétés minières, les industriels se préoccupent d'améliorer la situation et d'assurer l'avenir de leur personnel.

Ils ne sont pas mus par un sentiment de philanthropie désintéressée et ils ne songent pas à dissimuler que leur but est de retenir auprès d'eux un personnel expérimenté. La stabilité de ce personnel, son expérience, sont avantageuses aux patrons. Ils estiment qu'elles leur procurent des bénéfices complémentaires et ils associent leur personnel à ces bénéfices. La chose est toute simple, parfaitement légitime et aussi honorable pour ceux qui prélèvent une partie de leur bénéfice au profit de leurs collaborateurs que pour les collaborateurs.

Mais cette participation, pour réelle qu'elle soit, et quelques avantages qu'elle présente, ne compte pas aux yeux des doctrinaires de la participation aux bénéfices. En quoi consiste exactement ce système ? Nous entendons bien que l'on invoque en sa faveur les sentiments de solidarité qui doivent unir tous les hommes attachés à une commune besogne et que l'on nous répète que son adoption sera une grande cause d'apaisement pour les conflits entre les patrons et les ouvriers, entre le capital et le

travail, une sauvegarde de la paix sociale. Ce sont des opinions, des appréciations; ce n'est pas une définition. De définition réelle, on hésite à dire s'il en existe une, car il y en a trop et la même étiquette s'applique à des marchandises trop diverses.

D'après M. Charles Robert [1], « la participation, calculée à un taux quelconque ou prélevée discrétionnairement sur le bénéfice net, a sa base dans une idée d'association aux résultats heureux de l'inventaire et dans un principe de solidarité générale tendant à unir, dans un même effort et dans un même espoir de profit, tous les ouvriers avec le patron et tous les ouvriers entre eux. » M. Charles Robert a encore défini la participation aux bénéfices : « La libre convention expresse ou tacite par laquelle un patron donne à son ouvrier, en sus du salaire normal, une part dans les bénéfices de son industrie, sans le faire participer aux pertes de cette industrie. » Ailleurs encore, M. Charles Robert en donnait cette troisième définition : « C'est un acheminement vers l'association coopérative; c'est un régime de transition qui, sans révolution ni spoliation, peut donner aux ouvriers la propriété de l'usine [2] ». M. Chaix la considère comme « un système mixte entre le patronat tel qu'il existe aujourd'hui et l'association ouvrière [3]. »

Certains, même parmi les plus qualifiés, laissent les idées chevaucher un peu les unes sur les autres. M. Leclaire déclare : « Je suis un calculateur, un homme d'affaires; j'aime mieux gagner 100.000 francs et en donner la moitié qu'en gagner 25.000 et garder le tout pour moi seul. D'abord, dans le premier cas mon bénéfice est plus grand, et j'ai, de plus, la satisfaction de vivre en paix avec mon personnel, de savoir que mes ordres sont obéis. » M. Laroche-Joubert, célèbre par son désir « d'améliorer le sort du plus grand nombre », dépose à l'enquête : « Il faut chercher à convaincre ceux qui ne sont pas partisans de la participation que le patron fait une bonne affaire en l'instituant dans son entreprise ». Un lithographe, M. Gasté, dit : « J'ai l'apparence d'être très généreux ; je ne le suis pas; je retrouve et au delà les 33 p. 100 de bénéfices que je verse à la caisse de prévoyance de mes employés, en bonne façon, en travail assidu, en certitude que je n'aurai pas de grève, en bon

---

[1] Introduction à l'ouvrage de M. Albert Trombert : *Guide pratique pour l'application de la participation aux bénéfices.*

[2] *Enquête de la commission des associations ouvrières*, 1883-1888.

[3] Même enquête.

choix d'ouvriers et en économies de matière et de temps. » M. Godin, M. Goffinon, M. Chaix se placent au même point de vue et insistent sur les avantages que le patron retire de la participation, qui développe chez les ouvriers les qualités les plus essentielles, le savoir, la stabilité, le dévouement, qui est une cause d'économie de production et qui « supprime le prétexte des grèves ».

De ces citations, il ressort que les idées sont assez confuses et que les plus déterminés partisans de la participation ne savent pas très exactement ce qu'ils veulent et quel but ils poursuivent. Est-ce une association avec leurs ouvriers? Est-ce la substitution de la société coopérative de production au patronat? Qu'est cette convention « tacite » qui donne à l'ouvrier une part « discrétionnairement » fixée sur un bénéfice qu'il ne connaît pas? Ce sont quelques-uns — et quelques-uns seulement — des points d'interrogation que posent les indiscrets et auxquels il n'est guère fait de réponse satisfaisante. Il semble, du reste, bien difficile que cette réponse arrive. Les adeptes de la participation sont porteurs d'une vérité révélée. Ils ont été touchés de la grâce et ils ont des lumières spéciales qui manquent au commun des mortels. En réalité, il y a, entre eux et ceux qui cherchent à voir clair dans cette question, un malentendu considérable et ils entretiennent eux-mêmes le malentendu social que dénonçait naguère le regretté Ernest Brelay[1]. Ce malentendu ne porte pas seulement sur des questions de méthode et d'application; il porte sur la question fondamentale, sur celle des rapports du travail et du capital. Dans un volume intitulé : *La seconde Révolution française* (2), M. François Husson a résumé de cette façon l'histoire du travail à travers les âges : Après l'esclavage, le servage, puis le salariat, au delà duquel on voit poindre l'aurore de la participation et de la coopération. Et M. Charles Robert a « pensé à la nuit du 4 août » en voyant l'élan avec lequel le Conseil des Chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment a souscrit à ce livre. Lui-même ne perd pas une occasion d'alléguer qu'un des mérites de la participation est de relever l'ouvrier à ses propres yeux. Doctrines qui tendent à faire du salariat une sorte de continuation du servage et de l'esclavage. Erreurs funestes contre lesquelles l'histoire ne

---

[1] *La participation et le malentendu social*, par Ernest Brelay, in-8°, Guillaumin.

[2] *La seconde Révolution française*, solution et dénouement pacifique de la question sociale ouvrière, par François Husson, 1. vol in-12, Guillaumin et Cie.

proteste pas moins hautement que la raison! Quel lien peut-on donc établir entre l'état actuel et les états antérieurs? L'esclave acheté par un maître qu'il n'a pas choisi, contraint, sous peine des châtiments les plus barbares et même de la vie, d'obéir à toutes ses volontés, d'exécuter les travaux pour lesquels il se sent le moins de goût, le serf attaché au sol, changeant de maître avec lui, ce sont là les ancêtres de l'ouvrier qui choisit son genre de travail et son patron, qui discute ses intérêts, dont les droits sont garantis par la loi et qui traite avec le capital sur un pied complet d'égalité, de puissance à puissance! Autant vaut soutenir que la liberté est la continuation de l'esclavage, que le salaire ne représente pas l'exécution d'une des clauses d'un contrat librement consenti, la rémunération d'un travail convenu, mais que c'est une aumône dédaigneusement jetée, humiliante à recevoir.

Que l'on dise donc si ce salaire librement discuté, librement consenti, ne représente pas l'entière participation de l'ouvrier dans cette œuvre commune qu'est l'industrie. En faisant ses conditions, l'ouvrier n'a pas à s'inquiéter de savoir si l'étoffe qu'il fabrique, la machine qu'il construit, le minerai qu'il arrache de la mine se vendront plus ou moins cher, en plus ou moins grande abondance. Il n'a à compter qu'avec ses besoins matériels, son habileté professionnelle, la dépense de temps et de force qu'il devra faire, et les risques qu'il court. Il n'a pas à savoir si, par la plus ou moins grande habileté des chefs de l'entreprise, par leur activité, par la concurrence, par les fluctuations du marché, par des pertes que la prudence n'empêche pas toujours de subir, l'entreprise commerciale fait des bénéfices ou est en déficit. Il a touché l'intégralité de sa part, ce qui l'a, par avance assuré contre tout imprévu.

Les adeptes de la participation sont obligés, au contraire, de soutenir que le salaire ne représente pas l'intégralité de la part de l'ouvrier et que « la justice naturelle » commande un partage des fruits du travail. Sans le vouloir, assurément, ils tiennent ici le langage des démagogues, pour lesquels le patron ne saurait être qu'un exploiteur et l'ouvrier l'éternelle victime de l'exploitation capitaliste. Ils se font encore l'écho de la démagogie en invoquant la loi d'airain qui « fait descendre le salaire au dessous du chiffre normal » et en présentant la participation comme le correctif de cette prétendue loi, laquelle, suivant eux, découle de la loi de l'offre et de la demande. Pour que leur thèse eût une apparence de justesse, il faudrait établir d'abord que l'offre est constamment supérieure à la demande, ensuite que les salaires vont

en décroissant et enfin que la loi d'airain correspond à une réalité. Or, cette triple démonstration ne saurait être faite, puisque, sauf dans des cas très particuliers et dans des moments de crise, la hausse des salaires a été constante au cours du siècle, que la demande est très souvent supérieure à l'offre et que, de plus, la loi qui règle leurs rapports ne fonctionne jamais avec la rigueur automatique et la brutalité dont on l'accuse, toutes les entreprises industrielles et commerciales ayant un tarif au-dessous duquel elles ne trouveraient pas équitable d'abaisser les salaires et les organisations ouvrières ayant, d'autre part, assez de puissance pour prévenir l'avilissement des prix et s'opposer à la dépréciation du travail. Par conséquent les arguments invoqués en faveur de la participation sont contredits, par les faits ; quant à ceux qui les produisent, voulant, avec d'excellentes intentions, corriger des injustices qui n'existent pas et contribuer à une œuvre de paix sociale, ils arrivent uniquement à fournir des armes aux révolutionnaires, lesquels n'acceptent pas leur solution de la question sociale, mais ne se font pas faute de tirer parti des motifs qu'on leur donne pour poursuivre avec une nouvelle ardeur leur œuvre de destruction.

II

Faute, sans doute, de savoir à quels caractères nettement définis se reconnaissent les établissements qui pratiquent la participation aux bénéfices, les organisateurs de cette section n'ont pas dressé de statistique. L'Office du travail n'a non plus rien publié sur la matière et les seuls renseignements que nous possédons sont ceux que donnait M. Lourties en 1892 dans son rapport au Sénat. C'est à ce rapport que nous empruntons, « aussi approximative que possible, la statistique, pour 1891, de la participation dans les divers pays où elle a été établie, comparée à celle de 1886 et de 1890 :

		1886	1890	1891
	France	50	81	92
Allemagne	Alsace	3	6	6
	Bavière	4	3	3
	Hesse	1	1	1
	Mecklembourg	1	1	1
	Prusse	8	8	8
	Saxe	2	2	2
	Angleterre	8	49	62
	Autriche-Hongrie	2	2	3
	Belgique	1	1	5
	Danemark, Suède, Norvège	3	4	4

Etats-Unis	3	40	35
Hollande	2	1	5
Italie	1	4	4
Portugal	»	1	1
Russie	1	1	1
Suisse	12	11	16
Espagne	»	»	1
Totaux	102	222	259

Le total n'est pas bien imposant; s'il faut attendre qu'il ait grossi pour que la paix sociale soit en voie de se produire, l'humanité a a encore un peu de patience à prendre. Il est vrai qu'on nous prévient que les chiffres fournis ne sont pas complets et que, en Italie notamment, 150 banques populaires au moins pratiquent la participation, quantité assurément négligeable pour un pays où la statistique enregistre 4 cas.

Si ce dénombrement comprenait toutes les entreprises qui, comme les établissements Schneider, les mines de Lens, d'Anzin, les compagnies de chemins de fer, la raffinerie Say, les usines Solvay, la fabrique Ménier, accordent à leur personnel des primes d'ancienneté, lui assurent une retraite, lui allouent des secours de maladie, etc., toutes façons de faire œuvre de prévoyance et de consacrer aux collaborateurs de tout grade une part de bénéfice proportionnée à la durée et à l'importance de leur collaboration, c'est par milliers que, en France seulement, on compterait les représentants de la participation aux bénéfices. Mais ceux là se contentent de prélever sur leurs bénéfices des sommes considérables. Ils ne font pas de théorie. Aussi n'appartiennent-ils pas à la confrérie. Quels sont les 50 et les 92 qui la composaient en 1886 et en 1891 ? Quels sont ceux qui s'en sont retirés ou s'y sont affiliés depuis dix ans ? Autant de points sur lesquels les renseignements sont vagues quand ils ne sont pas nuls.

III

A l'Exposition, la première place appartient à l'entreprise de peinture Leclaire, devenue la société Redouly, Valmé et Cie, et elle a droit à cette place au moins par son ancienneté, puisque c'est en 1842 que Leclaire mit en pratique le principe de la participation. Les temps n'étaient pas très propices aux expériences de cette nature et Leclaire connut la persécution. Celle-ci fut relativement douce. Elle consiste surtout dans un rapport de police d'octobre 1843, dont copie est exposée, qui explique pour quelles raisons Leclaire ne peut être autorisé à réunir ses ouvriers

pour les entretenir de la participation. Il rappelle tout d'abord que, l'année précédente, Leclaire avait demandé l'autorisation « de réunir dans ses ateliers de 60 à 80 ouvriers pour les faire participer dans les bénéfices de son travail. S'agissant de règlement de salaire d'ouvriers et de tarif de main-d'œuvre entre maître et ouvriers, M. le préfet a refusé, ou, plutôt, défendu la réunion. Le sieur Leclaire s'est conformé à ses ordres et la réunion n'a pas eu lieu dans le but indiqué dans la demande qu'il reproduit cette année. Le sieur Leclaire, dans l'année 1842, n'en a pas moins réparti, entre 44 de ses ouvriers, une somme de 11.886 francs, produit des bénéfices de son travail.

« C'est ce genre d'association en participation qu'il veut renouveler cette année et, pour y parvenir, il sollicite l'autorisation de réunir 4 ou 5 fois dans l'année ses ouvriers au-delà du nombre de 20.

« Nous pensons, dans les circonstances où se place cet entrepreneur, que son intention n'est autre que d'embaucher des ouvriers, pour assurer l'extension de ses travaux, en leur donnant des chances de partage dans les bénéfices qu'il retire de ses travaux. C'est là une question de règlement de salaires d'ouvriers qui ne nous paraît pas devoir être encouragée et qui est même défendue par les lois.

« L'ouvrier doit rester entièrement libre de fixer et régler son salaire et il ne doit pas pactiser avec le maître et c'est à quoi le sieur Leclaire vise aujourd'hui. Sous ce rapport, les autorisations qu'il sollicite nous paraissent devoir lui être refusées, surtout si l'on considère que, par l'association dans les bénéfices, l'ouvrier s'engage avec le maître au delà d'une année, ce qui lui est défendu par l'art. 15 de la loi du 22 germinal, an XI. »

La beauté du style administratif ne saurait dissimuler à quelles conséquences regrettables pour l'ouvrier aboutissait la législation alors en vigueur et combien le souci de sauvegarder son indépendance, de prévenir toute tentative de reconstitution des maîtrises et des jurandes, de limiter la durée des contrats de travail, pouvait, dans certains cas, être préjudiciable aux intérêts que l'on voulait défendre ; tant il est vrai que tout système, poussé à ses dernières limites, aboutit à l'absurde.

Mais ce coup d'œil sur les débuts ne doit pas davantage empêcher de regarder ce qu'est devenue l'entreprise. Leclaire avait raison lorsqu'il disait que sa générosité n'était qu'apparente et que, grâce à son système, il réunissait une élite d'ouvriers avec le concours de laquelle il augmentait son chiffre d'affaires. En

effet sa maison était devenue très importante. Comme il n'avait pas de famille, qu'il n'avait pas à songer à l'avenir des siens, il pouvait se contenter de peu, consacrer la majeure partie de ses ressources à une expérience sociale ; c'est grâce à ces libéralités que le fonds de la Société de secours mutuels a été formé et qu'il est arrivé à un chiffre de deux millions et demi. C'est grâce à la générosité de ce bienfaiteur exceptionnel que l'entreprise a pu être conduite dans des conditions toutes spéciales et que l'on peut procéder à la répartition des bénéfices comme l'indique la notice rédigée pour l'Exposition, en attribuant 18.75 p. 100 des bénéfices nets aux gérants, 31.25 p. 100 à la Société de prévoyance et de secours mutuels et 50 p. 100 aux ouvriers et employés au prorata des salaires et appointements. Ces conditions seraient-elles applicables s'il fallait rémunérer le capital, si, au lieu d'une industrie qui exige peu de matériaux, d'un prix assez faible, il s'agissait d'une exploitation ayant un outillage coûteux dont il faudrait compter l'amortissement, réclamant de vastes espaces, des installations spéciales, employant des marchandises soumises à des fluctuations de cours, tenue d'avoir des stocks d'approvisionnements? Il est bien évident que toutes ces circonstances imposeraient des modifications considérables à l'organisation du régime intérieur de l'établissement et que, par conséquent, quelque intéressante que soit l'expérience de la maison Leclaire, elle s'écarte trop des conditions normales pour être concluante.

Elle s'écarte des conditions normales au point de vue de la participation et elle s'en écarte tout autant si on la considère comme une société coopérative de production, ce qu'elle est devenue en réalité dans ces dernières années, car, sous ce dernier aspect, elle a eu la fortune exceptionnelle de prendre un établissement tout monté, tout achalandé et d'avoir en plus le capital sans rémunération.

C'est également dans des conditions très spéciales que s'est formée la société civile du *Bon Marché*. On veut la faire rentrer dans la catégorie des établissements qui pratiquent la participation et, en effet, elle fait une part à ce système. Elle s'en écarte cependant par bien des côtés et elle ne peut pas non plus être considérée comme une coopérative de production. Après la mort du fondateur, Aristide Boucicaut, le capital social a été divisé en 400 actions et chaque action subdivisée d'abord en huit, puis en trente-deux coupures. Le nombre de parts est donc de 12.800 qui sont entre les mains d'employés ou d'anciens employés de la maison. En cas de vente, elles ne peuvent être acquises que par les

personnes intéressées soit sur les bénéfices annuels de la maison, soit sur le chiffre annuel des affaires de la maison ou d'un comptoir. Par conséquent les 12.800 porteurs de parts participent aux bénéfices, mais à titre d'actionnaires et, comme tels, ils ne participent pas seulement aux bénéfices, ils courent les mauvaises chances comme les bonnes.

A la suite de modifications diverses dans l'organisation des institutions fondées par Boucicaut et par sa veuve, la participation a fait son apparition dans les statuts et nous voyons que, sur les bénéfices annuels, il estfait : 1° un prélèvement servant à alimenter la caisse de prévoyance au profit des employés ayant cinq années de présence ; le capital de cette caisse est de 3.125.947 fr.; depuis sa fondation elle a distribué à 1.073 employés 1.450.426 fr. et le nombre des participants est de 2.741 ; 2° un prélèvement pour former un fonds spécial destiné à remplacer la caisse des retraites antérieures et à secourir les employés non pensionnés réunissant certaines conditions d'âge et de présence ; les capitaux accumulés provenant de ces prélèvements s'élèvent à 2.508.525 fr. ; 3° enfin un prélèvement destiné à alimenter la caisse de secours et de retraites pour les ouvriers et les ouvrières. Le capital de cette caisse « provenant des prélèvements annuels et des dons faits par les gérants et les actionnaires » s'élève à 438 484 fr. Il est également prévu que cette caisse peut recevoir les dons et legs qui seraient faits à la maison de commerce avec cette destination spéciale.

Donc, le principe de la participation est consacré par les statuts. Les prélèvements sont faits sur les bénéfices, et les doctrinaires peuvent se réjouir d'avoir fait une recrue de rare importance. Qu'ils ne se réjouissent pas trop vite cependant. Le mot est écrit, mais la méthode qu'ils préconisent n'y est pas. Le *quantum* des prélèvements n'est pas déterminé par les statuts ; ceux-ci ne prévoient pour le personnel aucun moyen de contrôle, direct ou par mandataire, sur le chiffre des bénéfices. C'est le conseil d'administration qui, spontanément, décide de verser aux caisses de prévoyance et de retraite une somme dont, seul, il apprécie l'importance. C'est la gérance et le conseil d'administration de la maison de commerce qui se réservent l'administration de ces caisses et le droit de fixer le montant des secours et même des pensions. En un mot, il opère comme le conseil d'administration d'une société anonyme quelconque, d'une compagnie de mines ou de chemins de fer qui aide son personnel à faire œuvre de prévoyance, qui, tout logiquement, prélève sur les bénéfices les

sommes qu'elle verse, en y joignant des libéralités ou des legs particuliers, qui fait à la fois acte d'intérêt bien entendu et de philanthropie sans prétendre avoir découvert la solution du problème social.

Tout autres sont les aspirations des participants comme Godin, du familistère de Guise, ou de Laroche-Joubert le fondateur de la papeterie coopérative d'Angoulême. Ce dernier a voulu se rapprocher autant que possible de Leclaire et un tableau un peu prétentieux indique comme suit la répartition des bénéfices : 25 p. 100 au capital, et 75 p. 100 à l'intelligence et au travail, dont 25 p. 100 aux gérants et au conseil de gérance et 50 p. 100 aux coopérateurs. La part affectée ici au capital remplace celle que la maison Leclaire réserve à la société de secours mutuels. L'organisation paraît assez confuse. Participation et coopération s'enchevêtrent. Le désir de rendre chaque atelier autonome et de l'intéresser aux bénéfices de son exploitation particulière alors qu'en réalité le bénéfice ne porte que sur la différence entre le prix des matières premières augmenté des frais de fabrication et e prix de vente de la marchandise écoulée ajoute encore à cette confusion et ce qui paraît résulter du plus clair des renseignements donnés, c'est que la part de bénéfices est convertie en actions de la papeterie, dont chacune vaut mille francs. Mais ces actions, les ouvriers retirés ou leurs héritiers peuvent-ils les vendre comme ils veulent ? La conversion des bénéfices en actions est-elle obligatoire ou facultative ? On serait bien embarrassé de le savoir.

Avec le familistère Godin, on est mieux à l'aise. Godin avait fondé à Guise une grande usine de fonderie et il avait voulu calquer le familistère sur le phalanstère de Ch. Fourier. Son but était de mettre le personnel à même d'acquérir progressivement la propriété de l'usine et il avait décidé que la participation serait obligatoirement consacrée au rachat de l'établissement dont il avait d'avance fixé le prix. Toutefois les ouvriers qui ne se souciaient pas de devenir co-propriétaires pouvaient abandonner leurs droits et recevoir en argent le montant de leur part de bénéfices, sous déduction d'un fort rabais. On prétend que l'opération n'a pas été mauvaise pour son inventeur et que son socialisme n'est pas allé jusqu'à un sacrifice d'intérêt. Nous n'avons pas à le rechercher. Il suffit de noter que la participation n'a été ici qu'un moyen poursuivi avec persévérance de vendre un établissement et que, par conséquent, elle n'a encore pas atteint le but qu'elle paraît se proposer, de rendre plus intime la collaboration entre le patron et les ouvriers, d'assurer l'harmonie durable de leurs rapports à

travers les générations, mais qu'elle a seulement éliminé l'un devant les autres.

IV

Cette élimination progressive est une des idées que caressent certains adeptes de la participation. Ils proclament leur intention d'aider à « la lente évolution d'une société qui, comme le disait naguère M. de Mun, passe peu à peu du régime individualiste au régime de l'association ».

Parmi ceux qui se rangent à cette idée, l'un des plus actifs paraît être M. Van Marken, qui dirige à Delft plusieurs établissements, dont une fabrique de levure et une imprimerie et qui remplit à lui seul la salle des Pays-Bas au pavillon de l'Économe sociale. Une brochure intitulée l'*Organisation sociale dans l'industrie* nous fait connaître ses opinions et ses procédés. Lui aussi part de ce point que « l'influence du capital sur les résultats de l'entreprise est limitée par son montant, tandis que l'influence du travail intellectuel et physique est illimitée, à cause de la force de la volonté et du dévouement de l'homme ». En conséquence, il se propose d'assurer tout d'abord aux associés travailleurs un salaire fixe calculé suivant les besoins normaux et de leur transmettre progressivement la propriété de la société au moyen de l'épargne de leurs bénéfices. Quant au capital initial, on ne lui réserve qu'un maigre salaire jusqu'au moment où on pourra se débarrasser de lui. A son tour de subir la loi d'airain ! La répartition des bénéfices est ainsi réglée : après les prélèvements nécessaires à l'amortissement des bâtiments et du matériel, il est payé 6 p. 100 du capital versé aux actionnaires comme intérêt et prime de risque ; 25 p. 100 des bénéfices vont aux directeurs pour leur gestion, 50 p. 100 aux associés travailleurs (directeurs, employés, ouvriers) au prorata de leurs salaires, 3 p. 100 aux commissaires pour leur contrôle, 12 p. 100 aux fondateurs pour les services rendus. La moitié de ces 12 p. 100 est affectée à ceux qui ont contribué à la fondation par leur intelligence ; l'autre moitié va aux actionnaires primitifs ; mais cette part des bénéfices est personnelle. A la mort d'un ayant-droit, elle revient aux associés travailleurs. Enfin 10 p. 100 sont réservés à des œuvres diverses. La part de bénéfice des actionnaires et des fondateurs, ainsi que les derniers 10 p. 100 sont payés en argent. Mais la part des associés travailleurs, directeurs, ouvriers, commissaires, est déposée à la caisse d'épargne des bénéfices. Quand le dépôt d'un participant atteint 100 florins, on tire au sort le numéro d'une des

actions possédées par le capital. Elle est remboursée à son propriétaire et transférée à l'associé travailleur.

Il est superflu d'entrer dans de plus amples détails sur le mécanisme de cette opération. Quels qu'en soient les résultats, ce qui frappe tout d'abord, c'est le parti pris de traiter le capital comme un élément inférieur. Quand il s'agit de créer un établissement industriel, ce n'est pas trop de l'espérance des bénéfices pour surmonter les hésitations du capital et pour le décider à courir les risques. Les prévisions d'avenir peuvent, dans une certaine mesure, compenser l'insuffisance du produit des débuts dont il faut toujours tenir compte. Dans le système de M. Van Marken, on offre au capital de courir tous les risques sous la simple promesse de l'intérêt commercial. Par faveur, on y ajoute pour le souscripteur initial une part infime de bénéfice. Mais en même temps on le prévient qu'on n'a pas de plus cher désir que de se débarrasser de lui. Donc ce capitaliste n'a ni l'espérance du gain, ni la prévision d'un placement fixe. Dans ces conditions, on peut trouver comme souscripteurs des hommes qui s'intéressent à une expérience, qu'une tentative séduit ; il faut renoncer à atteindre le public, à attirer les hommes d'affaires qui rendront dédain pour dédain. Comme une création industrielle ne peut pas se passer de capitaux, le système de M. Van Marken a de grandes chances de ne pas se généraliser. Il y est d'autant plus exposé que M. Van Marken lui-même est obligé de reconnaître que « tout cet engrenage, dont le but est de garantir la prospérité de l'avenir de l'ouvrier » n'a pas eu toujours des résultats moraux équivalents « aux sacrifices qui ont été faits ». Ceci n'est pas fait pour donner confiance aux capitalistes ou pour stimuler des conversions et faire de nouveaux « apôtres, disciples et partisans de la participation ».

V

Quelque peu nombreux que soient ces apôtres, il nous serait impossible de les passer tous en revue ici et ce que nous aurions à dire de la plupart ne serait qu'une répétition. Il est cependant intéressant de constater qu'un des plus fervents parmi eux, M. le comte de Chambrun, avait négligé d'appliquer la méthode à un grand établissement industriel dont il était le principal actionnaire. La notice des cristalleries de Baccarat nous montre que les institutions de prévoyance, caisses de retraites, secours aux malades, assistance médicale, etc., ont été de la part de la direc-

tion l'objet d'une grande sollicitude. Mais c'est seulement par son testament que M. de Chambrun légua à la Compagnie huit de ses actions « pour le revenu en être attribué aux ouvriers et réparti par le conseil général des actionnaires, les intéressés entendus ». Les ouvriers ont exprimé le désir que cette libéralité profitât intégralement aux retraités, hommes et femmes, pensionnés soit par les caisses, soit par la Compagnie et c'est ainsi que, dans l'établissement où il semblait que la participation dût être appliquée intégralement, de manière à servir de type, d'annexe pratique au Musée social, elle ne fonctionne que depuis quelques mois et d'une façon extrêmement limitée.

Les résultats en France sont restés très restreints. S'il y a un grand courant qui porte les patrons à prendre en faveur de leur personnel des mesures bienveillantes que conseille lui-même l'intérêt bien entendu, le système de la participation apparaît avec un caractère de confusion et d'inconsistance qui n'est pour lui gagner des adeptes ni parmi les patrons, ni parmi les ouvriers eux-mêmes. Ceux-ci restent en méfiance à l'égard d'une participation dont on leur refuse le droit de vérifier l'exacte proportion, qui les lie à une entreprise à la direction de laquelle ils n'ont pas de part, et les patrons appréhendent aussi que cette participation engendre des divulgations sur leur situation commerciale ou qu'elle donne prétexte à leur personnel pour critiquer leur gestion ou encore qu'elle constitue une prime qui attirera plus activement les ouvriers dans les établissements prospères, au détriment des autres. Toutes ces raisons ont leur valeur. Quelques précautions que l'on prenne, on n'empêchera pas que, dans un centre où de nombreux établissements exercent la même industrie, les ouvriers de l'un s'étonnent que leur participation soit représentée par une certaine somme tandis que, dans un établissement concurrent, celle de leurs camarades atteint un chiffre plus élevé. Ils suspecteront la sincérité de leur patron, ou ils contesteront la régularité de ses inventaires [1], ou ils répandront des rumeurs fâcheuses sur

[1] Malgré la précaution que l'on prend de répéter à toute occasion que la participation aux bénéfices ne porte aucune atteinte à la liberté du patron, laquelle reste entière, le Congrès tenu le mois dernier au pavillon de l'Économie sociale avait inscrit à son ordre du jour une question relative à l'établissement des inventaires et le rapporteur, constatant que, suivant la méthode adoptée pour dresser un inventaire, la quotité des bénéfices subit des variations, concluait à l'adoption d'une méthode uniforme. On aurait quelque peine à soutenir que ce n'est pas un acheminement vers une intervention du personnel dans la gestion commerciale de l'entreprise, un premier empiètement sur la liberté du patron. Après celui-là, d'autres ne tarderaient pas à la suivre.

son habileté administrative et son intelligence commerciale. Les patrons ne sont peut-être pas mal fondés dans leurs craintes et ils y persistent, malgré l'activité des propagandistes.

Ceux-ci cependant, déploient une noble ardeur. Il en est parmi eux qui voudraient que l'Etat intervînt pour imposer à tous les patrons la participation aux bénéfices et il en est d'autres qui demandent à l'État de donner l'exemple en l'introduisant dans les industries qu'il exploite. Il est bien rare qu'il ne se trouve pas, à la Chambre, un député pour demander, dans la discussion du budget, qu'un prélèvement sur les recettes des postes et télégraphes soit opéré en faveur du personnel. Il est certain qu'un prélèvement sur le produit du monopole des tabacs serait très lucratif. Le seul inconvénient est que le bénéfice de l'Etat n'a rien de commercial. C'est un impôt qui n'est pas inutile pour boucler le budget et l'Etat ne pourrait en abandonner une partie qu'en réclamant du contribuable une compensation équivalente. La rigueur des principes est même tellement inflexible qu'il s'est trouvé, il y a quelques années, un brave homme de législateur pour demander que le personnel de Sèvres ou des Gobelins participât aux bénéfices et un ministre des Beaux-Arts pour répondre que cette demande était juste et qu'il étudierait la question. Combien il est fâcheux qu'une crise ministérielle ait entravé ses études !

VI

Si les résultats sont maigres, en France, on a vu qu'ils étaient moindres encore au dehors. Les industriels n'ont pas exposé dans cette section ; nous pouvons néanmoins juger de l'état de la question par certains rapports. Celui du Dr Albrecht sur les *œuvres de salut social* en Allemagne constate que l'on trouve peu d'exemples de participation des ouvriers au gain net de l'entreprise, ou du moins que ce système est peu employé sous sa forme essentielle, qui accorde aux ouvriers cette part en vertu d'un contrat. Certaines des premières tentatives furent abandonnées comme impraticables et le rapporteur ajoute que « ce fait donne à penser et ne semble pas donner raison aux enthousiastes qui voient dans la participation aux bénéfices un moyen de résoudre la question sociale. » Le principal défenseur de la participation, M. Fresse, propriétaire de la fabrique de stores Berlin-Hambourg, signale en tout 29 établissements où le système fonctionne. Mais « il reste à démontrer, ajoute M. Albrecht, si, dans ces 29 exploitations, la

participation de l'ouvrier au gain obtenu s'est effectuée dans la plénitude du sens que comporte le mot ».

En Suisse, l'*Inventaire des institutions économiques et sociales* de M. Le Cointe ne nous donne que des renseignements très sommaires. Il constate que l'immense majorité des chefs d'industrie prélèvent une part de leurs bénéfices annuels au profit de leur personnel sous forme de gratification, sans engagement ni quotité fixée d'avance. Les établissements où la participation est réellement appliquée seraient au nombre de 21, dont un imprimeur de Genève qui a eu l'idée originale de remplacer la répartition des bénéfices par un congé général donné le jeudi après-midi pendant les mois de juillet et août.

Les données manquent plus complètement encore pour apprécier la valeur des tentatives faites en Angleterre et aux États-Unis et pour examiner les résultats auxquels elles ont abouti. Nous savons cependant qu'aux États-Unis, tout au moins, certaines applications plus ou moins réelles de la participation n'ont été qu'une vaste opération de puffisme, et ceci inciterait à examiner de très près, avant de les tenir pour sérieuses, les statistiques résumées dans le rapport sénatorial de 1892.

De même pour les pays où l'on compte une ou deux entreprises pratiquant la participation. L'Exposition ne nous renseigne ni sur leur fonctionnement ni sur leur importance. Notons seulement que l'unique établissement portugais qui l'applique est la régie de la fabrique des tabacs où elle a été introduite en 1888. Or, le gouvernement royal a établi le monopole des tabacs dans des conditions assez analogues à celles qui existent chez nous. Il ne se contente pas de revendre ses tabacs en majorant le prix de la matière première des frais de fabrication et d'un bénéfice commercial. Il les grève d'un impôt et le produit de la vente constitue une des sources de revenus du budget. Cela n'a pas empêché l'État portugais d'accorder au personnel de la fabrique divers priviléges parmi lesquels la garantie d'un travail permanent de huit heures par jour avec un minimum de salaire et une majoration de prix pour les heures supplémentaires, des secours de maladie, des crèches, etc., au moyen de cotisations versées par les intéressés et de subsides de l'État, un fonds de retraite garantissant aux ouvriers invalides un minimum de 8 fr. 30 par semaine, et un *quantum* déterminé de participation aux bénéfices à partir d'un produit fixé. Le ministre qui a accordé ces privilèges, le parlement qui les approuvés ou peut-être provoqués recueillent la

popularité. Les contribuables font les frais de ces générosités. Ainsi se trouve sauvegardé le principe de la division du travail, tel que le pratiquent trop souvent les gouvernements. Cet exemple est à retenir. Il montre qu'il n'y a pas d'idée baroque qui ne rencontre des partisans et qui ne puisse se faire accepter par ceux qui voient dans l'exercice d'un mandat politique moins un moyen de défendre l'intérêt général du pays qu'une facilité de servir leur intérêt personnel en flattant des appétits particuliers au détriment de la collectivité.

De cette étude, dans laquelle nous ne pouvions nous arrêter à chaque cas particulier, mais où nous nous sommes efforcé de ne négliger aucun des traits saillants, un fait général nous paraît se dégager : c'est que, inscrits ou non au livre d'or de la participation, les patrons, individus ou sociétés, sont animés d'un sentiment de bienveillance à l'égard de leur personnel. Les adeptes de la participation ont pensé qu'ils concilieraient au patronat la sympathie du personnel en lui présentant son concours non pas comme une besogne mercenaire, mais comme une collaboration. L'idée avait une certaine générosité. Mais pour la mieux soutenir, ils ont trop souvent fait aux théories socialistes de grandes concessions. Ils ont flatté les sentiments démagogiques et joint leur voix à celle des ennemis du capital. Ils veulent réconcilier dans une paix durable ces deux éléments sans l'union desquels rien ne se peut faire, le capital et le travail, et ils ont imprudemment fourni des arguments à ceux qui les considèrent comme des antagonistes dont la lutte ne peut finir que par l'éviction de l'un d'eux. Comme les partisans de la lutte des classes, ils ont répété à l'ouvrier qu'il ne reçoit pas l'intégralité du produit de son travail et ils lui ont permis de conclure de leur langage qu'il était exploité par le patron ; ils lui ont présenté la situation actuelle comme un servage, dont sa dignité lui commandait de briser les chaînes. Ils voulaient la paix et ils ont prêché la guerre, n'apportant comme élément de pacification qu'une solution inconsistante, insaisissable pour des esprits un peu rudes, qui donne en retenant, dont les réalités sont loin de tenir les promesses et qui, dans bien des cas, si elle était généralisée, serait le plus décevant des mirages. Ce n'est peut-être pas la peine de prendre tant de soins pour arriver à un tel résultat.

GEORGES DE NOUVION

LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

SOMMAIRE : La situation du marché. — Indications financières sur la situation. — Les grèves. Les conseils du travail. — Progrès de la locomotion en commun. — Le Métropolitain. — L'Exposition au point de vue financier. — La situation viticole et vinicole : le Midi bouge ! — Le commerce extérieur de la France dans les huit premiers mois de 1900. — Les constructions navales en France, en Angleterre et en Allemagne. — Le krack des laines à Roubaix. — Les chemins de fer du monde en 1898. — Le marché financier de Lyon. — La richesse de la France et l'impôt. — L'Angleterre et le Transvaal. — Le *Convenio* relatif à la rente extérieure d'Espagne. — La réforme des impôts en Suisse. — La situation financière et économique en Italie. — L'extension en Europe des entreprises américaines. — Les événements de la Chine.

Nous avons laissé la Bourse, il y a trois mois, dans une assez piètre situation. Elle sortait à peine de la crise causée par les valeurs de tramways. Il y a actuellement plus de fermeté, mais comme niveau des cours l'amélioration est à peine sensible. Nous ne ferons donc pas de comparaisons qui seraient sans intérêt. Pas d'événements d'ailleurs qui aient exercé une influence dans un sens ou dans l'autre. La stagnation est due toujours au poids des valeurs de traction, surtout à la rareté aussi complète que possible des affaires. Attendrait-on, avant de s'engager de nouveau la liquidation des affaires de l'Exposition !

Cependant toutes les indications sont favorables à une reprise. Il y a trois mois, on annonçait une crise sidérurgique, les prix du fer et de l'acier menaçant de baisser considérablement. Or, ces prix sont actuellement encore les plus élevés que l'on ait jamais vus, le fer cotant 26 fr.50 les 100 kilos, et l'acier 22 fr.50. A travers les oscillations du marché, tous les métaux ont conservé de hauts cours : le cuivre est à 190 fr.50, le zinc à 464 francs. Il y a de la faiblesse sur l'étain à 341 fr.50.

L'encaisse-or de la Banque de France était le 19 juillet, de 2.173 millions. Il est à la fin septembre de 2.266 millions. L'encaisse-argent à 1.129 millions a diminué d'une dizaine de millions, ce qui n'est pas un mal. — La circulation fiduciaire passe de 4.006 millions à 3.948. Le portefeuille escompte de 854 millions à 732 après avoir baissé à 632, ce qui n'indique pas des besoins d'argent

extraordinaires. Les avances ne varient guère, 495 et 503 millions. Les comptes-courants particuliers sont de 511 au lieu de 536 millions. Mais celui du Trésor s'élève de 234 à 350.

L'escompte à la Banque de France est resté à 3 0/0, et à celle d'Angleterre à 4. Il n'a pas non plus bougé du taux de 5 0/0 en Allemagne, où l'on passe toujours, au sujet de la situation monétaire, par des alternatives de crainte et de rassérénement. Le gouvernement vient de contracter aux Etats-Unis un emprunt de 80 millions de marks à 4 0/0. Les Compagnies d'assurances américaines, à la recherche de placements rémunérateurs pour leurs capitaux, qu'elles ne trouvent pas dans leur pays, se sont empressées de le souscrire.

Le prix des capitaux n'a augmenté nulle part. Les reports chez nous ont toujours été modérés.

Le chèque sur Londres est au taux satisfaisant de 25.14 1/2. L'or est au pair.

A Madrid la prime sur l'or est remontée aux environs de 30 0/0 par suite des achats pour le paiement du coupon de l'Extérieure.

En Grèce, bien qu'elle ne se soit pas maintenue dans toute son ampleur, on constate une grande amélioration du change.

Sans l'Exposition et les vacances, il est probable qu'une situation aussi favorable que celle révélée par ces chiffres aurait eu une répercussion heureuse sur les cours de la Bourse.

N'oublions pas les recettes des Chemins de fer : au 9 septembre les grandes compagnies enregistraient une plus-value sur l'an dernier dépassant 57 millions.

*
* *

Il y a eu, il est vrai, des grèves nombreuses dont on a pu craindre encore l'extension. Grève des voitures à Paris, grève des soutiers du Havre et de Marseille, grève à Monceaux-les-Mines, à Firminy, au Creuzot, grève des verriers belges, des chaudronniers de Hambourg, des tonneliers de Vienne, etc., il y en a eu un peu partout. En l'absence de transactions, leur influence sur la Bourse a été à peu près nulle. Seules ont pâti les Compagnies dont les ouvriers avaient cessé le travail et ces ouvriers eux-mêmes qui ont perdu de belles et bonnes journées.

Elles ont servi de prétexte à M. Millerand pour établir ce qu'il nomme les *Conseils du travail* où les délégués des patrons et ceux des ouvriers pourront discuter en permanence les intérêts réciproques des uns et des autres.

*
* *

A Paris, et au milieu de l'affluence des visiteurs, la grève des cochers de fiacre ne paraît pas avoir beaucoup inquiété le public. On s'est à peine aperçu qu'il manquait cinq ou six mille voitures. Il est vrai de dire que l'on en prend beaucoup moins qu'autrefois et que la locomotion en commun a beaucoup augmenté concurremment avec l'extension des omnibus et des tramways. Alors qu'en 1898, il y avait 3.012 omnibus ou tramways en circulation dont 1.746 à traction mécanique et 1.266 à traction animale, il y en avait au 30 juin dernier 3.205 dont 1.974 à traction mécanique et 1.231 à traction animale. La vapeur, l'électricité et le pétrole tiennent le record sur les chevaux.

Et puis, nous avons le Métropolitain, ou du moins un tronçon du Métropolitain [1]. Il était à ses tous premiers débuts la dernière fois que j'en ai parlé. Depuis lors, comme tout Parisien qui se respecte, j'en ai essayé. Je n'en veux pas dire de mal, je suis partisan de tout ce qui peut faciliter la circulation. Mais pourquoi donc les passages qui y donnent accès sont-ils si étroits ? Il y a encombrement dès qu'une douzaine de personnes se présentent à la fois. Pourquoi, malgré le nombre de places fixées, entasse-t-on les voyageurs comme des bestiaux dans les voitures ? Et les guichets pour prendre son billet ? Il m'a fallu, un de ces jours passés, attendre 25 minutes, à la station du Palais-Royal. La cause en est, dit-on, à l'Exposition. Elle a bon dos, l'Exposition. Je voulais dire seulement que je croyais le Métropolitain fait pour faciliter et accélérer la circulation, même et surtout quand il y a foule, et que ce n'était point la peine de dépenser tant d'argent s'il n'est pas plus accessible et plus commode que nos omnibus et tramways.

Certains de ces inconvénients disparaîtront, espérons-le, avec l'Exposition. En attendant les recettes sont belles, et l'on pousse l'action, un peu prématurément peut-être, puisque ces recettes tiennent à une circonstance exceptionnelle.

*
* *

Le Métropolitain conduit à l'Exposition. Allons y faire un tour. Le commissariat général a fait établir le relevé des entrées à la

---

[1] Une autre section a été ouverte le 1er octobre.

date du 30 septembre inclusivement. Le total des entrées payantes était, à ce moment, de 28.350.255 et celui des entrées gratuites de 9.409.667. On avait oblitéré 33.804.550 tickets. On sait que le nombre de tickets émis est de 65 millions. Il en reste donc plus de 31 millions qui exigeraient, pour être utilisés, qu'on en oblitérât plus de 860.000 par jour d'ici au 5 novembre. Le plus haut chiffre de visiteurs dans une seule journée constaté jusqu'ici a été de 600.000 et 650.000. Il est peu probable que ce chiffre soit atteint de nouveau. On varie, pendant les belles journées de fin septembre, entre 250 et 300.000

En 1889, le total des entrées payantes pour toute la durée de l'Exposition fut de 25.398.609, le total des tickets oblitérés de 28.149.152, et le total général des entrées, payantes ou gratuites, de 32.350.297.

Ces chiffres seront dépassés. Ils le sont déjà, mais on a fait grand, beaucoup plus grand, et malgré l'empressement du public il ne semble pas que la proportion des recettes ait suivi celle des agrandissements.

D'autre part, les entreprises *à côté* et les attractions sont en complet désarroi. La plupart ont été déclarées en faillite ou mises en liquidation judiciaire. Les concessionnaires qui n'avaient pas prévu que la multiplicité des établissements émietterait le public, et qui avaient payé sans mot dire toutes les redevances à eux imposées, réclament aujourd'hui, un peu tardivement, contre les prix qu'on leur a fait payer. M. Millerand a décidé de soumettre les réclamations à un arbitrage, mais en se réservant la solution définitive.

Au point de vue financier, l'Exposition, d'ailleurs si intéressante à d'autres égards, n'est donc pas un succès. Cependant nous avons vu à l'*Officiel* des décorations accordées pour services rendus à son organisation financière, ce qui paraît un peu contradictoire. Pour les décorations et les récompenses, il n'y a rien à dire : 45.000 décorés, diplômés ou médaillés sur 75.000 participants, c'est-à-dire 60 0/0, on ne pouvait désirer mieux.

J'ai entendu beaucoup de personnes exprimer cette opinion que l'Exposition de 1900 semble avoir été faite pour mettre en relief les progrès de l'industrie et du commerce allemands. Tirerons-nous de ce fait une leçon profitable ?

* * *

Le Midi bouge. Le Midi se fâche et menace de se soulever. Il n'a pas vendu ses raisins. Il ne vend pas son vin. Comme les con-

cessionnaires de l'Exposition, il réclame du gouvernement des mesures propres à faire monter les prix. Que parle-t-on donc de la protection qui devait faire le bonheur des populations rurales, et que nous racontent les syndicats agricoles des services qu'ils ont rendus, puisque la situation est pire que jamais ?

Le conseil municipal de Villeneuve-les-Maguelonne a télégraphié au préfet de l'Hérault : « Conseil démissionnaire, si gouvernement refuse satisfaction. » La même délibération a été prise par les conseils municipaux d'Agde, de Brignac, de Caux, de Vic du Pomerols, d'Aniane, de Nissan, de Sérignan, de Capestang, de Bessan. Celui de Montpellier s'est réuni spécialement pour décider que, ne pouvant gérer les intérêts des contribuables, il sera obligé de démissionner si la crise n'est pas résolue.

Même une commune, celle de Mudaison, dans l'Hérault, a émis ce vœu — nous espérons que ce n'est qu'un vœu — qui sent tout à fait son Espagne :

« Refus par les maires aux percepteurs des baux municipaux. Quand les percepteurs viendront dans les communes, les conseillers généraux, les maires seront là pour engager les contribuables à ne pas payer; alors le gouvernement sera obligé, devant ce refus d'impôt général, de convoquer les Chambres et de parer aux éventualités. »

Le conseil municipal de Cazuels crée un service municipal de vente directe des produits des habitants au consommateur.

La note discordante est pourtant jetée par un groupe de commissionnaires qui exposent qu'avant de demander au Centre et au Nord la suppression de leurs droits d'octroi sur les vins, les grandes villes du Midi, centre de production des vins, fassent comme Dijon et suppriment elles-mêmes ces droits en ce qui les concerne.

Des délégations conduites par les sénateurs et députés, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, se sont rendues auprès du président du Conseil et des ministres pour leur exposer les doléances des populations. Il leur a été promis que le gouvernement, dès la rentrée des Chambres, prendrait l'initiative de la mise à l'ordre du jour de la réforme du régime des boissons et de la législation des octrois, et que le conseil d'Etat examinerait les modifications à apporter au décret de 1885 relatif au sucrage des vins.

Nous ne voyons pas d'inconvénients à certaines de ces mesures, surtout à l'abolition des octrois. Sont-elles suffisantes? Nous ne

le pensons pas. La récolte de 1899 s'est élevée à 48 millions d'hectolitres, supérieure de 15 millions aux deux récoltes précédentes. Celle de 1900 sera également considérable. Est-ce la *clientèle bourgeoise* qui peut absorber ces quantités ? Il n'y a que le commerce qui puisse les enlever, et le régime économique de la protection tend à restreindre de plus en plus le commerce, celui des vins comme les autres. Comment veut-on que le commerce donne de bons prix des petits vins du Midi quand les droits de douane ne lui permettent pas de se procurer les vins plus alcooliques de l'étranger nécessaires aux coupages et aux manipulations ?

Les viticulteurs du Midi peuvent se demander aujourd'hui si la protection protège.

*
* *

Les statistiques douanières ne donnent pas à cette question une meilleure réponse que la situation viticole et vinicole. Notre commerce extérieur présente pour les huit premiers mois de cette année, comparativement à la même période de 1900, une diminution de 16.479.000 francs. Diminution de 24.046.000 francs aux importations et augmentation de 7.567.000 francs aux exportations.

Si, aux objets d'alimentation — nous entrons dans le détail des catégories — la diminution de nos achats est de 94.120.000 francs, aux exportations l'augmentation est de 80.856.000 francs. La différence de nos achats reste à un peu plus de 13 millions. Il nous faut des matériaux pour alimenter notre travail ; nous en avons acheté cette année pour 32 millions de plus, mais vendu pour la même somme : résultat nul. Pour les objets fabriqués, notre exportation, en faisant rentrer dans cette catégorie les colis postaux, a diminué de 7 millions, tandis que l'importation a augmenté de 102 millions 1/2.

Il semble difficile que les protectionnistes eux-mêmes qui considèrent les importations comme un mal soient satisfaits. Ils n'auraient à se prévaloir que d'un bénéfice de 13 millions contre une perte de plus de 95 millions. Sans raisonner comme eux, nous convenons que la situation n'est pas brillante.

Et pour revenir aux vins dont je parlais plus haut, nous en avions importé dans les huit premiers mois de 1891, 9.373 363 quintaux, valant 263.066.000. Mais nous en avions vendu 1.479.599 quintaux pour une somme de 156.258.000 francs. A l'heure actuelle voici les chiffres : 4.518.347 quintaux valant 127.533.000 francs à

l'importation. Mais, par contre, nous n'avons encore vendu que 1.459.583 quintaux pour une valeur de 150.536.000 francs. Cependant le prix du vin en 1891 n'était-il pas plus rémunérateur qu'aujourd'hui ?

* *

On sait quelle est l'infériorité des constructions navales de la France par rapport à celles de l'Angleterre et de l'Allemagne. Les indications suivantes préciseront les idées à cet égard. En 1899, on a construit chez nous, en dehors de 14 navires de guerre que nous laissons de côté, 16 vapeurs de commerce jaugeant 28.000 tonneaux, et 25 voiliers de commerce jaugeant près de 62.000 tonneaux. On cite la *Lorraine*, de 11.000 tonneaux, l'*Atlantique* de 6.000, le *Pacifique* de 2.000, la *Ville-de-Mulhouse* et la *Ville-du-Havre*, chacun de 3.214. Dans la construction totale, les chantiers de Nantes et de Saint-Nazaire ont donné pour leur part 41.000 tonneaux de voiliers et 13.700 tonneaux de vapeurs.

En 1893, nos constructions de vapeurs représentaient 16.000 tonneaux et celles des voiliers 8.000 seulement.

L'Allemagne construisait à cette époque 52.000 tonneaux de vapeurs et 8.000 de voiliers. Elle a produit, en 1899, 204.000 tonneaux des premiers et 7.300 des seconds.

L'Angleterre qui, en 1893, fournissait déjà 718.000 tonneaux de vapeurs, en donne actuellement plus du double, 1.415.000 tonneaux. La construction de voiliers est tombée à presque rien, 2.000 tonneaux.

Notre construction de vapeurs représente le septième de celle de l'Allemagne et le cinquantième de celle de l'Angleterre. Mais nous avons progressé pour les voiliers. Nous n'aimons la vitesse que pour les tramways écraseurs dans nos grandes villes. C'est, dit-on, la loi de 1893 sur les primes qui a produit chez nous cette augmentation dans la construction des voiliers. Il s'agirait de savoir si ce *progrès rétrograde* sert bien notre commerce maritime, ce que ne font pas apparaître les chiffres des statistiques comparés aux résultats obtenus par nos voisins qui ont abandonné à peu près complètement la voile pour la vapeur.

Le tonnage total de la marine française qui était de 1 million 72.048 tonneaux en 1870, était tombé à 900.288 tonneaux en 1899, tandis que celui de l'Allemagne est monté de 982.355 tonneaux à 1.639.552, et celui de l'Angleterre de 7.149.134 à 10.602.199.

*
* *

Le commerce a été vivement ému, ces temps derniers, par le krack des laines du marché de Roubaix. Il s'y était produit une énorme spéculation à la hausse. On était convaincu que les laines qui se vendaient il y a un an 3 fr 50 le kilo, atteindraient 6 et 7 francs. La prévision ne s'est pas réalisée. On croyait à une maladie des mérinos dans l'Australie, mais les mérinos n'ont pas voulu être malades ni mourir. Leur laine est arrivée en abondance, les cours ont baissé et la spéculation, dont les différences montèrent juqu'à 80 millions, s'est trouvé débordée. D'où la faillite de plusieurs maisons à Roubaix et en Angleterre, et le suicide du directeur d'une maison de banque.

Bien entendu, une levée de boucliers se produisit parmi les adversaires des marchés à terme qui firent valoir cette crise pour en demander l'interdiction en général, et de celui de Roubaix en particulier. Le ministre du Commerce en a proposé la fermeture. Mais la Chambre de commerce de Roubaix proteste. La conséquence de cette mesure serait, d'après elle, de rendre la Bourse établissement privé au lieu d'être public; la publicité serait moins grande, ce qui n'est pas sans inconvénients. On ne voit pas les résultats pratiques qui résulteraient d'une fermeture contraire aux intérêts du commerce des laines dans la région et dans toute la France.

L'imprudence de quelques spéculateurs ne peut pas être la condamnation d'un moyen commercial favorable au développement des affaires. Fermez la Bourse de Roubaix : celle d'Anvers en profitera à notre détriment, comme la Bourse financière de Bruxelles a profité de la désorganisation de notre marché financier en 1898. Remarquons que ce sont toujours les partisans du travail national qui préconisent toutes les mesures qui peuvent transporter ce travail à l'étranger.

*
* *

Les *Archiv fur Eisenbahnwesen* donnent les intéressantes statistiques qui suivent sur les chemins de fer du monde, en 1898.

A la fin de cette année, le réseau des Chemins de fer pour le monde entier atteignait un développement de 752.472 kilomètres, en augmentation de 64.967 kilomètres, soit 9.4 p. 100, sur le développement a la fin de 1894.

Ces kilomètres de voies ferrées se répartissent de la manière suivante :

	1894	1898
	—	—
Europe.............	245.139 kil.	269.743 kil.
Amérique..........	365.110	386.732
Asie................	41.970	55.605
Afrique............	13.103	17.058
Australie..........	22.183	23.334
	687.505 kil.	752.472 kil.

C'est l'Amérique qui a la plus grande longueur de voies ferrées et cela grâce aux Etats-Unis qui possèdent à eux seuls 299.911 kilomètres, soit 39,8 p. 100 du réseau du monde entier.

A la fin de 1897, la longueur totale des réseaux du monde était de 732.255 kilomètres. C'est donc 20.217 kilomètres qui ont été construits dans une seule année, sur lesquels la part des Etats-Unis est de 3.166 kilomètres ou 15 p. 100.

*
* *

La place de Lyon s'est de tout temps intéressée de la manière la plus active aux grandes entreprises industrielles et commerciales. L'une des premières, elle comprit le rôle que les valeurs mobilières devaient avoir dans la richesse individuelle et nationale. Dans la première moitié de ce siècle, de nombreuses sociétés furent créées à Lyon pour l'exploitation minière et métallurgique de la région, puis pour l'éclairage au gaz d'un grand nombre de villes de France et de l'étranger. Elle contribua ensuite à la construction et au développement des voies ferrées en France et à l'étranger, notamment en Espagne. Elle a même conservé, exclusivement aux autres bourses françaises, la négociation de certaines valeurs de chemins de fer de ce pays. Même avant la Belgique, elle porta son attention sur le développement industriel de la Russie. Elle s'est occupée du Tonkin, de Madagascar, de la Chine, où elle a envoyé une mission dont les études sont appréciées, et elle a constitué de nombreuses sociétés pour exploiter les richesses, à divers points de vue, de ces pays. Elle s'occupe aussi beaucoup, à ce moment, des affaires de tramways. Les statistiques que vient de publier sur le marché lyonnais, M. Charbonnier, syndic des agents de change, chiffrent, si l'on peut dire ainsi, cette activité.

Au 28 février 1900, les valeurs cotées à la Bourse de Lyon se divisaient — en dehors des emprunts d'Etats — en six groupes.

Le premier comprenait les Emprunts départementaux et communaux et était représenté par 12.577 titres d'un capital nominal de 6.288 500 francs, dont la valeur effective était de 6.304.000 fr. qui ont produit, l'année dernière, 237.350 francs.

Le second groupe, celui des Etablissements de crédit, était représenté par 111.500 titres au capital nominal de 51.100.000 fr., valant 63.600.000 francs et dont le dernier revenu fut de 2.105.000 francs.

Les Chemins de fer et tramways, qui forment le troisième compartiment, étaient représentés par 171.865 titres d'un capital nominal de 71.509.300 francs et d'une valeur, toujours aux cours du 28 février, de 87.829.600 francs, ayant donné un revenu de 3.112.320 francs.

Le quatrième groupe est celui des valeurs de gaz et d'éclairage : 176.591 titres, capital nominal 73.562.000 francs, valeur 134.020.500 francs, dernier revenu 6.614.265 francs.

Les valeurs minières et métallurgiques — cinquième groupe — donnaient 490.412 titres d'un capital nominal de 153.942.250 fr. et d'une valeur effective de 392.713.300 francs. Leur dernier revenu est de 13.760.900 francs.

Dans le sixième et dernier groupe sont classées les valeurs diverses, comprenant 374.923 titres, d'une valeur nominale de 124.937.500 francs et qui avaient donné, pour le dernier exercice, un revenu de 7.681.040 francs.

Au total, on comptait 1.357.868 titres représentant un capital nominal de 481.430.000 francs, une valeur effective de 887 millions et un revenu de 33.510.875 francs. Depuis le 28 février 1900, le nombre des titres qui se négocient à Lyon a beaucoup augmenté.

Ces chiffres montrent avec éloquence que la place de Lyon peut être considérée comme l'une des plus importantes de l'Europe.

*
* *

Le *Messager de Paris* consacrait récemment une étude à la fortune de la France, fortune qu'il mettait en regard de l'impôt.

Nous avons 44.200.000 hectares de terres productives dont le tiers environ est en bois. Le produit de cette superficie est d'environ 15 milliards ainsi répartis :

4 milliards 140 millions pour les céréales; 1 milliard pour les vins et eaux-de-vie; 650 millions pour les pommes de terre; 600 millions pour les fruits de toutes espèces; 150 millions pour les cultures maraîchères;

260 millions pour les cultures industrielles; 3 milliards 300 millions pour les produits des animaux divers (47 1/2 millions de têtes) qui composent le troupeau français; 350 millions pour la volaille, les œufs, le gibier et le poisson de rivière; 2 milliards 550 millions pour les fourrages et la paille ; 650 millions pour les bois de chauffage et de construction; 1 milliard 300 millions pour les fumiers.

Notre sous-sol est moins riche que celui de certains pays voisins. Il donne cependant tous les ans pour environ 355 millions de houille, 20 millions de minerai de fer. Les sels gemmes et les salines produisent 10 millions 1/2. Les matières minérales, argent, zinc, étain, cuivre, phosphates, etc., sont évaluées à un rendement de 500 millions.

La terre (sol et sous-sol) nous donnerait donc un revenu de 15 milliards 1/2 environ.

Le capital mobilier est évalué à 86 milliards 900 millions, dont 59 milliards 900 millions de valeurs françaises et 27 milliards de valeurs étrangères. Que rapporte ce capital? Voici ce que dit à cet égard le *Messager* :

« Quant au produit ou revenu de ce capital, il n'est pas possible de l'évaluer d'une façon absolument exacte, en raison de la portion de valeurs étrangères dont il se compose : mais on peut savoir et l'on sait que les 59.900 millions de valeurs françaises rapportent 2.136 millions, à un taux moyen de 3 fr. 70 p. 100; au même taux seulement les 27 milliards de valeurs étrangères rapporteraient près de 1 milliard d'intérêt ; or, le taux moyen des placements en ces valeurs doit approcher du 4 1/2 p. 100; il est donc probable que leur produit réel est de 1.200 millions qu'il faut ajouter au produit de notre sol et de notre sous-sol.

Et ce n'est pas tout, même il reste les capitaux engagés dans l'industrie et le commerce, non représentés par des titres, et dont le produit, inconnu ou impossible à connaître, en dehors du travail qui le féconde, doit être également considérable. Quoi qu'il en soit, rien que les 18 à 19 milliards de revenu saisissable constituent à la France une grande richesse, donnant par tête d'habitant un revenu de 475 à 500 francs en moyenne ».

Maintenant que payons-nous d'impôts?

Notre dette est de 30 milliards, ce qui représente près de 750 francs par habitant. Nous payons à l'Etat chacun 92 francs pour un budget de 3.548 millions. Mais avec les budgets des départements et des communes, on peut dire que chaque Français paie plus de 100 francs de contributions.

Il reste donc 400 francs par tête d'habitant.

Nous nous arrêterons à ces données statistiques et n'en prendrons pas occasion pour rechercher, comme le *Soleil*, par exemple, qui paie le plus ou le moins. En fait d'impôts on paie toujours trop. Mais le *Soleil* n'est pas dans la vérité quand il affirme que c'est la terre qui est la victime, qu'elle doit fournir 16 p. 100 de son produit, tandis que les valeurs mobilières ne fournissent que 4 p. 100 de leur revenu. M. Ambroise Rendu qui fait ce calcul n'oublie que l'impôt sur les opérations de bourse, ceux de transfert et de conversion, les droits de timbre, sans compter tous les impôts qui frappent indirectement les sociétés et qui diminuent d'autant les intérêts et dividendes. Mais il est de bon ton, dans certain monde, de prendre ce qu'on appelle la défense de la terre.

*
* *

En Angleterre on est tout aux élections parlementaires. Le parti Chamberlain, impérialiste ou jingoïste, comme on voudra l'appeler, semble devoir obtenir une grande majorité. Le départ du président Krüger indique que la guerre du Transvaal est terminée. Mais la pacification du pays sera longue, difficile et coûteuse. En attendant on pourra vraisemblablement reprendre, dans beaucoup d'endroits, l'exploitation des mines.

Le *Convenio* relatif à l'Extérieure d'Espagne est vivement critiqué. Il a été convenu entre les délégués espagnols et les associations qui ont pour but la défense des porteurs de titres étrangers qu'à l'avenir le coupon de cette rente, au lieu d'être de 4 francs, serait réduit à 3 1/2, le 1/2 p. 100 restant devant être consacré à l'amortissement du capital. Or, il est difficile de voir en quoi ce *Convenio* est favorable aux porteurs étrangers et quels motifs ont pu porter les associations à traiter sans y être, dit-on, suffisamment autorisées.

Quoi qu'il en soit, on a traité avec ou sans pouvoirs, et le ministre des Finances d'Espagne se croit assuré d'obtenir des Cortès l'approbation de l'arrangement. Et même à ce point de vue il n'est pas prouvé que ce *Convenio* plus ou moins escamoté soit de bonne politique pour l'Espagne, car la mesure ne peut que nuire à son crédit et il serait impossible de dire qu'elle n'a pas besoin et un très grand besoin de crédit.

Ce qui n'empêche pas le ministre de la Guerre de demander une augmentation de 10 millions pour son budget et celui de la Marine 12 millions destinés à construire des cuirassés et des tor-

pilleurs. Les Espagnols rêveraient-ils d'une nouvelle guerre? Qui sait? la dernière leur a si bien réussi !

En Suisse le Grand Conseil va discuter prochainement les mesures proposées pour la réforme de l'impôt. Ces données peuvent être intéressantes puisque nous avons nous-mêmes un projet d'impôt sur le revenu qui attend. Le projet suisse taxe séparément la fortune mobilière et la fortune immobilière. Sauf quelques exceptions, la taxe mobilière est perçue, sous déduction des dettes, sur tous les biens meubles des contribuables. Pour la perception de cet impôt mobilier, les fortunes sont réparties en six catégories, savoir :

Catégories	Fortunes	Taux de l'impôt.
1re............	1.000 à 5 000............	0/0 50.0
2e....	5.000 à 50.000............	1.»» —
3e.............	50.000 à 100.000............	2.25 —
4e.......	100.000 à 200.000............	2.50 —
5e.............	200.000 à 300 000............	3.»» —
6e.............	300.000 et au-dessus.........	3.50 —

Les fortunes supérieures à 5.000 francs bénéficient du taux des catégories inférieures pour la part afférente à ces dernières.

L'évaluation de la fortune mobilière résulte de la déclaration du contribuable, sous réserve des décisions de la Commission taxatrice.

Pour la taxe foncière non bâtie, le projet consacre le principe de la défalcation des dettes hypothécaires. Mais cette défalcation n'est pas admise : 1° pour les hypothèques légales au profit des mineurs et des femmes mariées ; 2° pour celles prises en faveur de créanciers domiciliés hors du canton et non soumis à l'impôt mobilier; 3° pour celles grévant des immeubles dont les propriétaires sont domiciliés hors du canton.

Pour la perception, les fortunes immobilières sont réparties en sept catégories :

Catégories	Fortunes	Taux de l'impôt.
1re............	1.000 à 5.000.............	0.50 0/0
2e.............	5.000 à 50.000.............	1.»» —
3e.............	50.000 à 100.000.............	1.50 —
4e.............	100.000 à 200.000.............	1.75 —
5e.............	200.000 à 400.000.............	2.»» —
6e.............	400.000 à 800.000.............	2.25 —
7e.............	800 000 et au-dessus..........	2.50 —

Les fortunes supérieures à 5.000 francs bénéficient du taux des catégories inférieures pour la part afférente à ces dernières.

Les bâtiments ruraux exclusivement destinés à l'exploitation ne sont pas soumis à l'impôt immobilier.

L'impôt sur le revenu n'est pas chose nouvelle en Suisse. Telle est la forme sous laquelle il se présentera à l'avenir, si le projet est adopté.

*
* *

On parle aussi de l'impôt progressif en Italie. Le pays est malade politiquement et économiquement — c'est M. Giolitti qui le dit — parce que le système d'impôts pèse sur la misère et sur la richesse. Le remède qu'il propose est donc l'impôt progressif. Le *Corriere della sera* dit à ce sujet : « Les partis extrêmes demandent à grands cris une réforme du système d'impôts actuel et nous sommes en cela d'accord avec eux. Mais ils la veulent immédiate, tandis que nous sommes d'avis qu'il faut attendre que le budget soit assuré contre tout ébranlement. D'autre part, les partis populaires veulent que certains lourds impôts soient supportés par d'autres classes que les classes ouvrières, ou soient supprimés grâce à des économies sur d'autres chapitres. Or, les impôts qu'ils ont en vue, sont le droit sur la consommation, le droit d'entrée sur les céréales et le pétrole, l'impôt sur le sel et celui sur la loterie. Or, n'oublions pas que le premier de ces droits rapporte 50 millions, le second de 32 à 55 millions, celui sur le pétrole 30 millions, celui sur le sel 60 millions. Voilà donc en tout à peu près 200 millions de revenus annuels qu'il faudrait supprimer. Et comment les remplacer? Ni la propriété foncière, ni les valeurs ne peuvent supporter de nouveaux impôts, étant déjà très lourdement grevés. Les socialistes proposent la banqueroute et les républicains la suppression de l'armée. C'est vouloir aller contre la sûreté de l'Etat et le progrès ».

Allons! les fameuses banques populaires de l'Italie, tant vantées du *Musée social*, n'ont pas encore fait le bonheur des populations, puisque, dans tout cela, ce n'est que de leur misère que l'on parle.

Aux Etats-Unis on s'occupe de l'élection présidentielle. Les paris sont engagés entre les partisans de M. Mac-Kinley et ceux de M. Bryan, et l'on sait comment l'on parie là-bas. Mais cette matière est du domaine des chroniqueurs fantaisistes. Au point de vue financier, il semblerait que l'Amérique veut étendre son champ d'action hors de ses frontières. Nous avons dit l'emprunt qu'elle vient de consentir à l'Allemagne. Voici encore que M. Yerkes, le

grand constructeur de chemins de fer, bien connu par le don qu'il fit d'un télescope géant à l'observatoire de Genève, dans l'Illinois, va construire les dix kilomètres du *Métropolitain de Londres*, qui reliera la gare de Charing-Cross à celle du Great-Northern, au bout de Tottenham-Court-Rood. Le projet de ce métropolitain n'est pas nouveau. Le Parlement l'avait concédé en 1893. Il fixait l'importance du capital-actions à 1.766.00 livres st. avec 592.000 livres ster. d'obligations. Mais l'émission ne réussit pas. M. Yerkes compte être plus heureux et dépenser 100 millions pour cette entreprise.

Au Brésil, il y a eu crise monétaire. Par suite de la hausse trop rapide du change, les débiteurs brésiliens ont voulu se procurer de l'or pour s'acquitter de leurs dettes à l'étranger. Ils ont retiré leurs fonds qui étaient en compte courant dans les caisses de la Banque de la République. Elle n'a pas eu les disponibilités voulues, et le gouvernement n'a pas voulu l'autoriser à augmenter sa circulation fiduciaire. Elle a donc suspendu ses paiements. Il convient de rappeler que cette Banque, malgré son nom, est devenue depuis longtemps une institution privée. On dit qu'elle a dans son portefeuille des valeurs en somme suffisante pour le remboursement de ses dépôts, mais la réalisation est plus ou moins facile. Le gouvernement a pris le contrôle de la liquidation. On propose aux créanciers de les rembourser en titres 3 p. 100 amortissable de l'Etat brésilien. Les actionnaires perdront une grosse partie de leur capital; mais on approuve généralement le gouvernement de n'avoir point autorisé la Banque à augmenter son émission, ce qui eût été contraire, au *convenio* dit *funding loan*, de 1898. Ainsi le crédit de l'Etat n'aura pas à souffrir de cette crise passagère.

Les nouvelles de la Chine sont confuses comme les événements qui s'y déroulent. Les troupes alliées resteront-elles à Pékin ou se retiront-elles ? Mieux, quelles sont celles qui restent et celles qui s'en iront ? Que veut la Russie ? Que veut l'Angleterre ? Que veut l'Allemagne ? Négociera-t-on, ou la parole restera-t-elle encore, comme l'on dit, au canon ? Qual rôle joue Li-Hung-Chang ? La cour est-elle revenue à de meilleurs sentiments envers les étrangers ? La nomination du prince Tuan comme président du conseil privé ne l'indique pas. On dit maintenant qu'il est dégradé, avec d'autres instigateurs du mouvement, et qu'il sera puni. Mais il y a, paraît-il, deux sortes d'Edits, les uns destinés à jeter de la poudre aux yeux, qui ne sont pas exécutés, et les autres, les Edits secrets, qui encouragent l'agitation. En attendant, l'on massacre

toujours un peu de côté et d'autre, ce qui prouve bien que *la Chine est un pays charmant.*

On peut encore craindre bien des complications dont ne seraient pas sans souffrir les intérêts commerciaux et financiers des Européens dans le pays.

MAURICE ZABLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

Sommaire : *Journal of the R. statistical society* de Londres. Les jeunes délinquants. — L'alcoolisme et les faibles spiritueux. = *The Economist.* Le gouvernement des partis. — De la corruption dans l'administration communale. = *The Economic Journal.* Enquête relative aux impôts. — L'aspect économique de la présente guerre sud-africaine. = *The economic Review.* Assistance publique ou privée. — Les progrès de l'industrie. = *The quarterly Journal of Economics.* La place de W. Petty dans l'histoire de l'Economie politique. — Sa théorie de la valeur. — Le moyen de rendre les bureaux de placement plus efficaces. = *The Journal of political Economie de Chicago.* = *Journal of social science.* Les trusts ; arguments en leur faveur. = *Jahrbücher*, etc. (Annales) de M. le professeur Conrad. Le prix des céréales depuis 1847. — *Jahrbuch*, etc., de M. Schmoller L'éthique et la réaction en économie politique. = *Zeitschrift für social wissenschaft* (*Revue de science sociale*) de M. J. Wolf. Le nouveau code civil allemand et les droits de la femme. — Contribution à l'histoire de l'évolution de l'éthique. = *Statistische Monatschrift* publiée par la Commission supérieure de statistique autrichienne. *Les fonctionnaires et leurs traitements* = G. Schmoller, Précis de l'Economie politique. = *Politique des salaires* et théorie des salaires, etc. Le minimum de salaire. = *De l'Epargne.* L'épargne et la question sociale. = Robert Owen. Esquisse d'une nouvelle société. = *Le socialisme de Fichte* comparé à celui de Marx. = *L'Economista de Florence.* La population italienne, son augmentation, son émigration, etc. = *Giornali degli Economisti.* L'école classique et l'école historique. — La réunion internationale des économistes. = M. L. Clerici : *Le idee Economico-Sociali.* = *El Economista mexicana.* L'émigration des Italiens. — La hausse de l'argent.

Journal of the R. statistical society de Londres. Le premier article est de Miss Rosa M. Barrett et traite des jeunes délinquants. L'autoresse commence par une statistique brièvement raisonnée et commentée qui embrasse à peu près tous les pays. Je ne puis reproduire aucun de ces nombreux chiffres, ni d'autres renseignements recueillis par cette dame qui s'est chargée elle-même d'élever des enfants qui ont failli, j'emprunte seulement quelques indications à son résumé. Et d'abord elle déclare (p. 286)

que « la méthode employée jusqu'à présent pour la répression ou la punition du crime[1] a largement manqué d'effet, car elle n'a, généralement, ni diminué le nombre de crimes, ni contribué à la réforme des criminels. « Les contrées où la criminalité a décru sont celles qui ont adopté à la fois des mesures préventives et les procédés modernes, (notamment le sursis) applicables aux malfaiteurs. » Il paraît que c'est en Irlande surtout que la diminution a été forte. La cause la plus fréquente de la mauvaise conduite des enfants et des jeunes gens, c'est l'ivrognerie ou l'alcoolisme des parents. Beaucoup de jeunes délinquants tombent dans le vice ou le crime parce qu'ils naissent intellectuellement ou physiquement infirmes; aussi Miss Barrett est-elle d'avis que la prévention — sous la forme d'une éducation réformatrice — ne saurait commencer trop tôt. Il s'agit d'infirmités à guérir.

Miss Barrett insiste beaucoup sur la nécessité de prévenir le mal autant que possible. Elle propose notamment de retirer aux parents immoraux, incapables, négligents, leur autorité sur les enfants, tout en leur imposant une amende destinée à couvrir une partie des frais de l'école réformatrice. Elle demande aussi que les vagabonds accompagnés d'enfants soient surveillés et qu'on empêche les parents de les employer à mendier. Elle a constaté qu'un enfant sur huit ne met jamais le pied dans une école. Elle revient plusieurs fois sur la nécessité de ne pas mêler les enfants aux adultes dans les prisons, ni devant les tribunaux. Je passe bien des détails, l'article entier est à lire, ainsi que la discussion qui suivit la lecture.

La réunion a loué le travail de Miss Barrett, mais on n'était pas toujours de son avis. Plusieurs membres de la Société n'étaient pas disposés à retirer aux parents leur autorité. D'autres, à l'occasion des punitions, expriment la pensée que les punitions sont peu efficaces, qu'il faut chercher à faire disparaître les causes du crime. Du reste, cette matière a souvent été discutée, et présente peu de choses nouvelles, bien qu'on n'ait pas encore expérimenté toutes les idées émises.

M. H. Bence-Jones présente une statistique des boissons alcooliques, que la Société a ensuite discutée. Plusieurs membres ont trouvé que l'auteur, pour un statisticien professionnel, a causé une déception, car il est loin d'avoir épuisé la matière. Mais le plus grave reproche qu'on lui a fait — hâtons-nous d'ajouter à tort — lui constitue plutôt un mérite. On aurait voulu comparer

[1] Miss Barrett ne dit pas si elle pense seulement aux jeunes délinquants ou aux criminels en général. Il ne s'agit probablement que des jeunes gens.

la quantité absolue d'alcool consommée par tête dans chaque pays. On aurait désiré que l'auteur additionnât, pour chaque pays, la quantité d'alcool pur, prise séparément, avec la quantité d'alcool contenue dans le vin, la bière et les autres boissons spiritueuses. M. Bence-Jones n'a pas eu de peine à prouver que ces abstractions n'étaient pas praticables, puisque la quantité d'alcool varie d'un cru à l'autre pour le vin, d'une brasserie à l'autre pour la bière, d'un cabaret à l'autre pour l'eau-de-vie. J'ajouterai que des chiffres, même exacts, ne prouveraient rien ici ; ainsi l'arsenic qui est dans certaines eaux minérales (et certains médicaments) est souvent un excellent remède, bien qu'une faible quantité de ce minéral agisse aussi comme poison ; de même une boisson très peu alcoolisée ne saurait être confondue avec le spiritueux à haute dose.

The Economist, de Londres. Quand son tour arrive, j'ai toujours l'embarras du choix et, faute de place, je suis obligé, à regret, de me restreindre. L'auteur de l'article *The Nation and Parti spirit* (7 juillet) pense que dans l'état de notre civilisation, le gouvernement doit toujours être entre les mains d'un parti. Tout considéré, ce système, dit-il, réalise mieux que d'autres les vœux (*wishes*) de la nation, et il importe de constater que ce système s'est créé peu à peu et tout seul. Or, son succès semble être en rapport direct avec le développement des partis, il n'est pas sans danger, car il peut dégénérer et devenir un gouvernement de faction. Il est, d'ailleurs, difficile, pour un simple homme de parti, de s'occuper impartialement de l'ensemble. Est-il bien capable de voir la vraie vérité. L'auteur développe ces pensées, mais il ne pourra jamais dire autre chose que : ce système peut être utile, mais il peut être aussi très dangereux... il faut savoir prendre et laisser. (Relativement aux partis, les Anglais jugent un peu selon le : *post hoc ergo, propter hoc.*)

Le numéro du 14 juillet renferme un article intitulé : *The Danger of municipal corruption*, ce qui semble être un lieu commun, mais il n'est pas sans portée. L'administration municipale, et spécialement celle d'Angleterre joue un certain rôle dans bien des théories politiques, économiques et sociales. Il y a de braves — ou naïfs — théoriciens qui chargeraient volontiers les communes de la « décentralisation », sans bien se rendre compte (pas même à Nancy) de ce que cela voulait dire. Plus spécialement en Angleterre ont surgi les « fabiens » qui forment une secte de socialistes

« modérés » qui voudraient charger la commune des entreprises de gaz, d'eau, d'omnibus et d'autant d'autres que possible. Il se peut sans doute que des communes administrent bien ces services publics — si elles trouvent justement de bons directeurs — mais en principe, des particuliers honnêtes qui ont à veiller à leur propre intérêt, étant responsables, offrent souvent plus de garantie. Les « fabiens » ayant des idées préconçues ne *peuvent* pas juger impartialement. Les hommes de parti ne peuvent qu'être *onesided. Das ist ihr Fluch* (cela s'attache à eux comme une malédiction), dit un auteur allemand (1).

L'article que je viens de citer (Le danger de la corruption municipale) parle « d'une petite, mais vilaine affaire », sous le nom du *Saint Pancras lunacy scandal*. Ce qu'il regrette le plus, ce n'est pas tant le mal en lui-même que le danger de voir se perdre la bonne réputation qu'on se plaisait à attribuer aux municipalités. « Il est vrai, dit-il encore, que dans certaines villes et des plus vieilles, pullule une grande quantité (*considerable amount*) de petites demi-corruptions (*petty semi-corruptions*) qui ne sont pas répréhensibles en elles-mêmes (?) mais contiennent le germe de quelque chose de plus dangereux. Quand la passion du parti est excitée et se rattache étroitement à la lutte des factions ou des cliques locales, il y a toujours à craindre de voir s'établir des pratiques peu légales et mêmes immorales. Les deux factions y sont alors simultanément impliquées, on s'entend pour ne rien dire (*not to tell*) et de cette façon... on est poussé au-delà des limites (2). Il semble superflu de continuer les développements, la cause doit être entendue.

The Economist parle beaucoup des mines d'or ; si je ne dis pas de mal de ces mines, c'est pour ne pas prêcher dans le désert. Attendons une meilleure occasion.

The Economic Journal, publié par the British Economic Association sous la direction de MM. F. Y. Edgeworth et Henry Higgs. (Londres, Macmillan et Cie) juin 1900. M. Edgworth analyse et discute un document officiel publié récemment par la Royal Commission de la taxation locale. Ce document est un *Memoranda*

(1) Il se commet beaucoup d'injustices dans les villages : souvent la partialité et la jalousie y règnent.

(2) On trouvera dans *The economic Journal*, juin 1900, un article de M. John Harrison contre les entreprises municipales. L'auteur est conseiller municipal et s'appuie sur son expérience personnelle.

relatif à la classification et à l'incidence des taxes. C'est une sorte d'enquête écrite dont le titre est : *Memoranda chiefly relating to the classification and incidence of impérial and local taxes.* 1899 (C. 9528). On y trouve les réponses d'un certain nombre d'hommes spéciaux aux trois questions qui suivent :

I. D'après quel principe fondamental doit-on répartir la charge des impôts?

II. Quels sont les effets 1° d'une taxe générale, 2° d'une taxe locale imposées aux occupants d'une maison en proportion du loyer (*rent*) ou de la valeur locative ?

III. Indiquer et discuter des projets proposés pour établir un impôt sur les propriétaires de terres et de bâtiments.

Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur ce document.

Dans un autre article sir R. Giffen F. R. S. a exposé « quelques uns des aspects économiques de la (présente) guerre ». Il examine quelle importance a la guerre de l'Afrique méridionale pour cette contrée ; quelle importance elle a pour l'Angleterre, au point de vue du commerce ; quelle en a été la portée financière.

Sir R. Giffen ne croit pas que cette guerre ait causé des perturbations quelconques dans l'industrie et le commerce du pays. Néanmoins elle a été une affaire sérieuse, moins parce qu'elle a coûté 30 millions sterl. (750 millions de fr.) que parce que l'Angleterre y a mis 200.000 hommes en ligne (contre 50.000) effort guerrier qui dépasse tout ce qu'elle a fait antérieurement. En effet dans la guerre du commencement du XIXe siècle, contre la France, son armée était de 30 à 40.000 hommes, elle n'àvait que 30.000 hommes à Waterloo. Mais il ajoute que la question de la défense du pays est une de celles qu'il faudra étudier et résoudre le plus tôt possible.

The Economic Review, publiée par la branche oxfordienne de l'Union Chrétienne sociale (Londres, Rivingstons, juillet 1900).

— Voici un article intitulé : *Poverty and the poor law* dont l'auteur semble croire qu'on n'a pas besoin d'étudier les matières économiques, qu'on les sait par inspiration. Il commence ainsi : Nous constatons tous un large accroissement de l'action de l'Etat, bien des choses sont actuellement faites par lui, qu'on abandonnait autrefois aux particuliers ou qui étaient négligées. Il ajoute qu'il faut être un enragé (*rabid*) individualiste pour ne pas être heureux de ce changement. Soit dit en passant, tous les hommes — et surtout toutes les femmes — sont individualistes, l'auteur compris, il lui

est impossible d'être autrement, vu qu'il est composé de muscles et de nerfs. Or l'auteur, qui vient de dire que plus l'Etat fait, mieux cela vaut, ce même auteur est d'avis que, selon la loi de la division du travail, il y a des choses que l'Etat fait mieux et d'autres qu'il fait moins bien qu'un individu ! Il finit par demander : *are the poor best relieved by the State, or otherwise*, s'il vaut mieux que les pauvres soient secourus par l'Etat ou autrement ?

Eh bien, en examinant la question des secours, l'auteur répond à plusieurs reprises et alternativement par *oui* et par *non* ; il trouve finalement que l'*action of State aide to be bad* (l'action des secours d'Etat est mauvais). Nous n'entrons dans aucun détail à cause du peu de sérieux avéc lequel on discute cette question du paupérisme.

Signalons l'article de M. W. Greenwood qui résume « Cinquante ans d'industrie britannique au point de vue de l'ouvrier ». C'est au point de vue de l'ouvrier, parce que M. Greenwood a commencé par être ouvrier lui-même et c'est un récit qui a toutes les apparences de la véracité. L'auteur est un témoin des progrès qui nous raconte comment ils ont été réalisés. L'affaire dont il parle plus spécialement, parce que c'est elle qu'il connaît le mieux (une fabrique de tissus) a été ouverte en 1870, fondée comme société coopérative de production par 95 participants. On a passé par bien des difficultés, mais on possède actuellement un capital de 28.000 l. st. Cet ouvrier n'est pas devenu socialiste, mais il s'est meublé la tête de plus d'une idée erronée.

The quarterly Journal of Economics. (La revue trimestrielle d'économique) publiée par l'Université de Harvard (Boston, George H. Ellis) Livraison de mai. — M. Charles H. Hull a inséré dans ce numéro un article très intéressant sous le titre de : « La place de Petty dans l'histoire de l'économie politique ». Or, la place de William Petty, qui vécut de 1623 à 1687, est assez importante pour que son souvenir soit resté bien vivant jusqu'à nos jours. Je ne sait s'il a inventé l'expression d'arithmétique politique, mais il nous a laissé sous ce titre des publications encore consultées. L'espace ne me permet pas de faire connaître ici cet auteur du XVII[e] siècle à ceux qui n'auraient pas encore entendu parler de lui ; je me borne à citer ce qu'a dit de Petty un contemporain et ami, Evelyn. Il le déclare extrêmement habile dans l'examen des démonstrations, n'acceptant rien sans de bonnes preuves. Il n'avait pas son pareil dans le monde entier (*the whole world*) pour l'admi-

nistration (*superintendent*) d'une manufacture, pour les améliorations à introduire dans les affaires (*trade*) et pour diriger une plantation... Rien ne lui était difficile...

Mentionnons encore la théorie de la valeur émise un jour en passant par W. Petty (dans son traité de l'impôt : *A Treatise of Taxes and Contributions*, 1662). « Qu'une centaine de personnes travaillent pendant dix ans à produire du blé, et que le même nombre d'hommes en fassent autant pour l'argent (le métal) ; je dis que le produit net de l'argent sera le prix de l'ensemble du produit net du blé, et des fractions de l'un seront le prix de fractions égales de l'autre... » C'est, on le voit, le travail qui est censé faire naître la valeur.

Signalons à ceux que la question intéresse, un article de M. E. L. Bogart sur les bureaux de placement publics, c'est-à-dire ouverts par l'autorité publique, dans les divers pays. Jusqu'à nouvel ordre, les bureaux de placement privés l'emportent et rendent encore le plus de services, il est seulement fâcheux que dans certains de ces établissements privés l'honnêteté laisse à désirer. Ces établissements sont utiles aux deux besoins, à celui qui demande du travail et à celui qui en offre, mais je crois bien que celui qui en offre trouve plus souvent satisfaction que celui qui en demande. C'est dans la nature des choses. Pourtant c'est aux sans-travail qui n'en demandent pas qu'on pense le plus. Il n'est jamais question que d'eux dans les beaux discours consacrés à ces bureaux. Je crois qu'il y a à trouver un système plus efficace ; on devrait à cet effet chercher à créer un système automatique, à cause de la négligence et de l'indifférence naturelles à l'homme. Et si ce système est inspiré par la charité, il serait pratique de ne pas le mettre trop en évidence.

Political science quarterly (revue trimestrielle de la science politique) juin 1900 (Ginn et Comp., Boston). Le prof. J. B. Clark parle des *Trusts*. Il reconnaît qu'ils peuvent faire du mal — le monopole implique toujours des dangers d'ordre économique — mais il trouve que les trusts peuvent aussi être utiles en produisant à bas prix, en stimulant le progrès, en réalisant des avantages que seul un grand, un très grand établissement peut réaliser. Il y a des trusts, paraît-il, qui savent si bien manœuvrer, qu'ils ne dépassent pas la mesure et qu'on peut les qualifier de « *potential competition* ». Il serait possible de faire concurrence au trust, mais on n'y a pas intérêt.

Pour qu'un trust fasse ses affaires, il faut qu'il dispose d'un capital suffisant et sache conduire l'affaire de manière à satisfaire quelque peu le public. Comment pourrait-on combattre un trust qui devient trop contraire aux intérêts des consommateurs? M. Clark indique comme possibles, mais non toujours applicables, les mesures suivantes : Et d'abord, la première qui se présente c'est de dissoudre la grande association — le monopole — en plusieurs corporations plus petites. Nous passons les développements. Deuxièmement, supprimer les droits de douane qui grèvent les marchandises monopolisées. Les trusts ont bien peu de chance de succès dans une contrée libre-échangiste. Le moyen, on le sait, ne s'applique guère aux Etats-Unis. Troisièmement, on pourrait aussi établir un système complet de régularisation des prix. Oui, on le pourrait, mais l'auteur montre dans les développements qu'on ne peut charger l'autorité publique de fixer tous les prix. Quatrièmement, on pourrait charger l'Etat d'exploiter les industries monopolisées, mais le pays ne voudrait pas de ce moyen socialiste. Nous renvoyons pour le reste à l'article de M. Clark, mais nous ne sommes pas encore convaincu qu'il saurait introduire les trusts de manière à faire profiter le public de ce qu'ils ont de bon, sans le faire souffrir de ce qu'ils ont de mauvais.

The Journal of political Economie de Chicago, juin 1900. (Chicago, Ill. The University of Chicago Presse). M. S. V. Lindholm présente un très instructif article sur « Le conflit » (grève) dans l'industrie du bâtiment à Chicago. Aux partisans de la généralisation des Trades-Unions. (Syndicats professionnels) et de leur fédération on peut signaler la situation de l'industrie du bâtiment dans cette ville, situation de laquelle il ressort que ces étroites unions entre les patrons d'une part, et les ouvriers de l'autre, ne produisent que de la haine et de la violence entre les hommes, et font péricliter les industries intéressées. On sait que le bâtiment est un groupement de métiers : charpentiers, maçons, tailleurs de pierres, plombiers, peintres, serruriers et d'autres. Chaque métier forme une union, toutes les unions ont contracté des liens entre elles et ont un conseil qui veille aux intérêts communs. Aucun entrepreneur ne peut s'adresser pour une des fournitures et des travaux à d'autres personnes qu'à ceux qui sont membres de ces unions et doivent subir leurs prix et autres conditions.

Il faut rendre cette justice aux ouvriers du bâtiment de Chicago qu'ils y vont en toute franchise. Pas d'hypocrisie. On ne parle pas

des droits supérieurs du travail, des devoirs de l'humanité. On ne prodigue pas les fleurs de rhétorique. Ils disent qu'ils centralisent leurs forces dans leurs intérêts; ils ne veulent pas *d'injurious competition* (de concurrence nuisible), ils veulent tirer de leur industrie tout ce qu'elle peut donner. Ce sont naturellement leurs représentants qui fixent toutes les conditions et les patrons n'ont qu'à se soumettre, sinon, la grève... avec les violences qu'elle comporte. Voici un article du règlement d'une des *Trade Rules*. — Section 1 : « *It shall be the special duty of the Council to use the united strength of all trades represented herein to compel all nonunion men to conform to and obey the laws of the trade to which they should properly belong.* »

Ainsi les meneurs de ces unions revendiquent le droit de forcer — par la violence — les NONUNION MEN, les non adhérents, à obéir aux prescriptions des unions. Nous renvoyons pour le reste à l'article précité; nous devons cependant rappeler que, partout et toujours les grévistes ont la prétention de forcer à faire cause commune avec eux les ouvriers qui ne sont pas de leur avis, et, le croirait-on, il y a des journaux qui émettent l'opinion que les grévistes peuvent faire ce qu'ils veulent et que personne n'a le droit de les en empêcher. Or, une chose est certaine : aucune organisation durable ne peut être fondée sur la violence et l'injustice. La force qui prime le droit ne manque pas de faire éclater une réaction qui fait changer la force de côté.

Journal of social science (Saratoga papers of 1899) American Social Science Association. Cette publication renferme un article intitulé : *The Right to combine*, titre qu'on peut traduire par : le droit de coalition. Cet article attire naturellement l'attention, on pense aux coalitions d'ouvriers, mais bientôt il est question des trusts et l'on trouve dès l'abord que l'auteur M. Francis B. Thurber, leur est favorable, et il est loin d'être le seul de cet avis en Amérique. Il pense que les « combinaisons » ont rendu de grands services à l'humanité, qu'on leur doit bien des inventions, etc.; il croit que cette association des forces ou des capitaux est une nécessité pour notre époque. L'auteur cite cependant des opinions défavorables aux trusts, et même la loi de l'Etat de New-York de 1896 qui les interdit, et à ce texte il ajoute le commentaire qu'en a donné le gouverneur du Texas, ainsi que d'autres documents qui répondent au même ordre d'idées. Puis l'auteur essaye de réfuter ces pièces et développe des arguments en faveur des trusts.

M. Thurber déclare qu'il a commencé par avoir des préjugés contre ces gigantesques coalitions, mais qu'ayant ensuite observé les faits de près, il a changé d'opinion. Les premières lumières lui sont venues de la fusion des chemins de fer. Ces moyens de transport en ont été tellement fortifiés qu'ils ont pu améliorer leur matériel et réduire sensiblement le tarif des transports. Puis vint la *Standard Oil Company*, monopole qui fit baisser et non hausser le prix de l'huile. La *American Sugar refining Comp.* entreprit une série d'opérations qui aboutirent à une baisse de 50 p. 100 sur le prix du sucre. Des faits analogues sont cités pour le café. Contre ces deux dernières affaires des combinaisons de capitaux considérables avaient été mises en œuvre pour leur faire concurrence, mais sans succès. L'auteur ajoute que seuls les trusts qui sont dirigés avec habileté peuvent résister à leurs adversaires et faire du bien. L'auteur aborde la question théorique et conclut en faveur du droit de coalition.

Ce travail est suivi d'une « Discussion » qui renferme également plusieurs arguments en faveur des trusts, de sorte qu'on est porté à croire qu'il y a de l'autre côté de l'Atlantique, peut-être autant de personnes pour que contre les trusts.

Jahrbücher für Nationalœkonomie, etc. (Annales de l'Economie politique, etc., avril, mai, juin, 1900) (Iéna, G. Fischer). Dans le numéro d'avril nous signalons un travail sur le mouvement des prix d'un grand nombre de marchandises, depuis 1847. L'un des tableaux prend pour point de départ la période 1847-70 dont le prix moyen est considéré comme égal à 100 et à ce prix l'auteur compare ceux de 1871-80, 1881-90, 1891-95, 1896, 1897, 1898. Des 47 marchandises réunies sur le tableau nous ne considérons que le froment, le seigle et l'orge. Le froment a atteint 104,38 (un accroissement de 4,38 p. 100) dans le période 1871-80, mais pour les périodes et années suivantes nous trouvons : 76,26, 77,72, 54,44, 59,25 et 60,48 p. 100. On savait que le prix du blé avait constamment diminué depuis trente ans, mais ce qui serait plus intéressant à établir avec certitude, c'est le pourquoi. Pour le seigle, nous partons aussi de 100 ; puis nous avons : en 1871-80 106,26, 1881-90 et suivantes 82,54, 77,72, 54,44, 59,20, 69,96. Le prix du seigle descend moins bas que celui du froment, serait-ce parce qu'on importe beaucoup plus de seigle que de froment? Quant à l'orge, de 100 en 1847-70 son prix monte en 1871-80 à 127,79, descend en 1881-90 à 89,34, en 1890-95 à 59,10, puis à

52,31, 48,54, 57,04. Le lecteur trouvera encore beaucoup d'autres données dans cet article.

Je ne puis que mentionner ici un travail de M. J. Kulischer de Saint-Pétersbourg qui a paru dans le *Jahrbuch* de 1899 (vol. XVIII, p. 305) et dans celui de 1900, avril et mai sous ce titre : *Die Entwickelungsgeschichte des Kapitalzinses* (Histoire du développement de l'intérêt du capital). Mais on y trouve des choses inattendues et très instructives. J'ai, à cette occasion, une observation à faire. Je crois que M. Kulischer expose tout simplement ce qu'il a vu et lu; mais parmi les auteurs qu'il cite, il y en a plus d'un dont les lunettes sont teintes par leurs préférences. Leurs histoires de l'industrie dans le moyen âge sont tendancieuses. Le cas, je suis disposé à le croire, est plus fréquent qu'on ne le pense. Il faut se méfier un peu — ou beaucoup — en lisant certains ouvrages historiques.

Les *Jahrbücher* renferment, dans les livraisons de juin et suivantes, une série d'articles du professeur C. Wachsmuth de Leipzig sur l'état économique de l'Egypte dans les périodes grecque et romaine (et antérieures) d'après des documents de l'époque. Il s'agit de papyrus et d'inscriptions de différentes sortes. Il paraît qu'on a des documents qui remontent jusqu'à 3.000 ans avant notre ère, cela fait presque 50 siècles. Dans les vingt dernières années on a recueilli une masse de pièces ou de documents, et la source est loin d'être tarie; il y a là bien des faits curieux à recueillir mais pour que le résultat en vaille la peine, pour qu'on puisse faire des comparaisons avec notre époque, il faut qu'un jeune économiste y consacre une série d'années[1]. Ce serait un travail bien méritoire.

Jahrbuch, etc. Annuaire de législation, d'administration et d'économique, publié sous la direction de M. G. Schmoller. Leipzig, Duncker et Humblot, 24e année 1900. — M. G. Cohn, professeur à l'université de Göttingue consacre un article étendu à : l'*éthique et la réaction en économie politique*. Ce savant très distingué est de ceux qui voudraient unir étroitement l'éthique et l'économique, union qui fait assez bonne mine sur le papier, mais qui ne se réalise dans la réalité journalière que d'une manière assez incomplète, parce que l'éthique et l'économique ne se combinent pas

[1] En France on aurait surtout à consulter les ouvrages de M. Revillont professeur d'égyptologie et conservateur au Louvre. En Allemagne, on signale les publications de M. Wilcken.

de la même façon dans tous les hommes. Il y a beaucoup à dire sur ce point, M. Cohn tient surtout à une chose, il ne veut pas que son goût pour la morale soit confondu avec le goût pour « la réaction » qu'on reproche à beaucoup de ceux qui réclament l'intervention de l'Etat. On comprend, en effet, que M. Cohn, ne pouvant toujours obtenir dans la mixture autant d'éthique qu'il désire, en appelle au gouvernement qui est censé en posséder à revendre.

Dans les 48 pages de son article il me fournit des arguments suffisants pour le réfuter, mais l'espace me manque pour les déployer en ligne de bataille. Bornons-nous donc à tirailler. Enregistrons avant tout que M. Cohn, qui est de bonne foi, reconnait que les premières démarches en faveur de la protection ouvrière (*Arbeiterschutz*) ont été faites par des patrons bienveillants. j'ajouterai qu'en tout temps on en a rencontré un certain nombre et que presque toujours leur concours a été nécessaire pour réussir. M. Cohn dit ensuite que les économistes n'ont pas cédé de bonne grâce quand il s'est agi de réglementer le travail des enfants, des femmes, etc. Cela est vrai, mais les économistes ont craint qu'on ne s'arrête pas à ce qui est juste, car chaque concession faite en fera demander plusieurs autres. Les économistes n'ont jamais admis que le patron jouisse de plus que son droit moral ou légitime, la loi ne le favorise pas, au contraire, et ils ont d'ailleurs toujours reconnu que l'Etat devait protéger ceux qui avaient besoin de protection. M. Cohn se rappelle du reste que la vieille économique s'appliquait à « arrondir les pointes les plus dures de l'égoïsme », seulement on voulait abuser de cette tendance bienfaisante en demandant de plus en plus. Que les économistes aient eu raison de prévoir qu'on dépasserait le but, on le constate aujourd'hui puisqu'on veut maintenant imposer aux adultes mâles, la journée de 8 heures, et l'on a même déjà formulé la demande de la suppression du travail de nuit. Où s'arrêtera-t-on ? Du reste, on n'a qu'à lire ce que demandent les meneurs des socialistes, les sentimentalistes chrétiens et laïques (*Ethiciens*), enfin les intérêts « réactionnaires », si un parlement parvenait à accorder tout cela, la prospérité de ce pays périrait par la guerre civile.

M. Cohn revient surtout sur les polémiques qu'il a soutenues antérieurement avec des savants allemands, et il mentionne à cette occasion l'affaire de la Bourse de Berlin où une loi du 22 juin 1896 a interdit les affaires à terme, surtout en céréales. Je traduirai les articles 78 et 79 de cette loi, que M. Cohn cite (p. 29).

Art. 78. — « Celui qui, habituellement, et par âpreté au gain (*gewinnsüchtig*) amène d'autres personnes, en exploitant leur inexpérience ou leur légèreté, à se lancer dans des affaires de spéculation boursière qui ne font pas partie de leur industrie, sera puni de prison et d'une amende jusqu'à 15.000 mark ».

Art. 79. « Un commissionnaire qui, pour se procurer à soi ou à un autre un avantage pécuniaire, cause un dommage à la fortune de son commettant en lui donnant sciemment un mauvais conseil ou en le renseignant inexactement, ou qui, dans une affaire, ou en exécutant une commission, agit avec intention contre les intérêts de son commettant, sera puni de prison ».

Ainsi, le législateur protègera le citoyen contre son inexpérience et sa légèreté, mais pourquoi seulement pour les affaires de bourse, pourquoi pas aussi lorsqu'il s'engagera dans les liens du mariage, etc., etc., et comme M. Cohn est assez disposé à généraliser la protection, il devrait simplement charger le gouvernement de donner un tuteur à tout citoyen, et comme le tuteur pourrait lui-même être inexpérimenté ou léger, il faudrait un surveillant du tuteur. Pourrait-on me dire comment le juge pourra décider qu'on a donné un conseil « par âpreté au gain »? Il y aurait encore bien des choses à dire, mais on aura déjà reconnu qu'on prétend charger le gouvernement d'une mission économique qui dépasse ses facultés intellectuelles et morales et même ses pouvoirs matériels, qui supprimerait toute liberté, toute initiative et tout progrès. Et je n'ai pas épuisé mes objections.

Zeitschrift für Socialwissenschaft (Revue de science sociale) dirigée par M. le professeur Jules Wolf à Breslau (Berlin, G. Reimer, livr. 3, 4, 5 de la 3e année 1900.) La 4e livraison renferme un article intitulé : les femmes et le (nouveau) Code civil (allemand), par M. L. Fuld, avocat à Mayence qui attire notre attention. On sait que l'Allemagne, pour fêter et consolider son unité, s'est donné un nouveau Code civil; on a demandé si les Allemands avaient saisi cette occasion pour faire droit aux revendications de la femme moderne, réforme qui paraissait d'autant plus désirable que la législation autrefois en vigueur était très loin d'accorder à la femme la moindre égalité avec l'homme.

M. Fuld est d'avis que le nouveau code a largement tenu compte des droits de la femme, et il appuie son opinion par des citations. Ainsi, dans les affaires, dit-il, la femme a les mêmes droits que l'homme, elle peut s'engager valablement et acquérir des droits.

Elle n'a pas besoin de l'autorisation de son mari pour faire un procès, soit en attaquant, soit en défendant ; elle peut s'engager. même contrairement à sa volonté, à prendre part à une affaire, à fournir un travail, etc. Seulement, ce seulement annule presque la concession, si lors du mariage la femme n'a pas pris la précaution de se protéger par un contrat, le mari a de droit l'administration des biens de sa femme. M. Fuld présente ici évidemment les choses d'une manière plus favorable à la femme qu'elle n'est. — Si la femme mariée n'est pas aussi indépendante qu'une demoiselle, on le comprend, et quand l'épouse est émancipée, elle le doit à son contrat de mariage et non au code. Mais en revanche le nouveau code place un droit maternel à côté du droit paternel. Seulement, M. Fuld ne nous fait pas connaître ce droit maternel, j'en conclus, qu'il ne le trouve pas suffisant. Il nous apprend que le code n'a pas donné des droits aux parents, qu'il leur a plutôt imposé *à tous les deux* les mêmes devoirs de soins et de protection, mais en leur donnant la forme de droits. Le législateur leur a peut-être donné cette forme pour pouvoir créer une disposition par laquelle l'autorité peut enlever à des parents les pouvoirs paternels dont ils ne font pas bon usage. M. Fuld est cependant obligé de reconnaître que les pouvoirs du père sont supérieurs à ceux de la mère — tant qu'il est vivant — après sa mort seulement il ne prime plus la mère. Une disposition permet maintenant de charger la femme d'une tutelle, surtout s'il s'agit d'une orpheline. Le nouveau code, tout en laissant encore au mari plus de droits qu'à la femme, n'a pas plus d'indulgence pour Lui que pour Elle en cas d'adultère. Le nouveau code généralise une disposition qui existait déjà dans une partie de l'Allemagne, et d'après laquelle les époux héritent l'un de l'autre une légitime, sauf si l'on a certains reproches (prévus dans le code) à lui faire.

Je me borne à ces extraits, l'exposé de M. Fuld n'étant pas suffisamment simple et clair.

La 5e livraison renferme entre autres travaux un article de M. Fr. Schultze de Dresde intitulé : *Contribution à l'histoire de l'évolution de l'Ethique*. M. Schultze est l'auteur d'un remarquable ouvrage intitulé : *Psychologie comparée* (des animaux et des plantes), il a eu connaissance d'un ouvrage plus développé et plus détaillé que le sien, mais qui est arrivé aux mêmes résultats que lui-même, il a cru devoir donner une analyse de cet ouvrage, dont voici le titre : *The origine and growth of the moral instinct*, par Alex. Sutherland (Londres, Longmans, Green and Co, 1898). Cet ouvrage sur l'origine et les progrès de l'instinct moral est vraiment de pre-

mier ordre, j'ai cru devoir le signaler au lecteur, bien que l'espace ne me permette aucune citation, et en tout qu'une courte indication. Le point le plus important sur lequel les deux auteurs précités se sont rencontrés, c'est sur la production dans l'homme primitif de l'altruisme et des vertus qui se rattachent à ce sentiment. L'existence de l'égoïsme dans l'homme et les animaux est indiscutable, sa nécessité est évidente, car ce sentiment doit être constamment à l'éveil pour protéger la vie constamment menacée des individus. Mais nous savons aussi que l'homme — et même quelques animaux — ont des sentiments qui peuvent le porter à exposer leur vie pour autrui. Or ces sentiments viennent de l'organisation sexuelle, la nécessité de s'unir pour reproduire l'espèce fait naître l'affection mutuelle, le sacrifice et tout ce qui s'ensuit. M. Sutherland a réuni de nombreux faits sur cette matière et en passant en revue les diveres classes d'animaux (sang froid sang chaud) et l'homme, il montre, et fait presque toucher du doigt comment l'instinct moral est né et s'est développé naturellement et logiquement.

Statistische Monatschrift (revue mensuelle de statistique) publiée par la Commission centrale autrichienne (Vienne, A. Hœlder). La livraison de mai 1900 renferme une étude sur le nombre des fonctionnaires administratifs en Autriche et leurs traitements, par M. Richard de Pflügl.

Administrations	Nombre des fonctionnaires en 1891	en 1900	Montant des traitements en 1900	Augmentation en 0/0 des fonction.	des trait.
	—	—	—	—	—
Parlement (Reichsrat)........	16	26	85.400	62,50	87,76
Cour suprême..................	5	3	16.284	40,00	25,30
Conseils des ministres et Trib. du contentieux admin........	39	77	561.000	97,43	82,34
Ministère de l'Intérieur........	3.469	4.736	14.619.986	36,52	63,93
— de la Guerre............	123	214	670.200	73,98	77,71
— instruct. pub. et cultes..	5.081	6.650	27.724.907	30,88	89,85
— des Finances............	8.712	15.409	36.504.782	76,87	99,24
— du Commerce............	10.512	11.439	26.068.624	8,82	30,70
— de l'Agriculture.........	824	1.022	3.445.702	24,03	60,00
— de la Justice............	6.991	11.103	32.639.274	58,81	77,58
— des Chemins des fer.....	—	14.491	25.880.890	—	—
Cour des comptes..............	46	51	250.000	10,86	31,41
Administration de la dette publique......................	85	194	522.832	128,20	160,13
	35.903	65.415	168.991.881	82,20	102,5

On le voit, le nombre des fonctionnaires ne s'accroît pas seulement en France, on peut dire qu'il s'accroît partout, et continuera de le faire, plus l'Etat se chargera d'intervenir dans les affaires privées. En 1891 les traitements de ces fonctionnaires étaient de 82.452.148 florins (2 fr. 50), en 1900 ils atteignaient 169 millions, car on avait élevé beaucoup de traitements. Ça ira tant que cela pourra.

Grundriss der Allgemeinen Volkswirtschaftslehre (Précis de l'économie politique générale) par Gustave Schmoller, t. 1er, Leipzig Dunker et Humblot, 1900. M. Schmoller, l'un des professeurs d'économie politique de l'université de Berlin, est le président de la Société de politique sociale dans laquelle se sont groupés les savants qu'on désigne comme « socialistes de la chaire ». Depuis sa jeunesse M. Schmoller est connu comme adversaire de l'économie politique classique et comme très sympathique au socialisme, et pendant longtemps on ne croyait pas qu'il publierait un Traité de Science économique. Il a probablement pensé que les convenances le lui imposaient, et le premier volume a paru : il y en aura un second.

Seulement, bien des lecteurs diront en parcourant la table des matières : mais ce n'est pas un traité ou précis d'Economique cela, tout au plus pourrait-on qualifier ce livre d'*essai de sociologie*, l'économie politique n'y joue qu'un rôle de dernier ordre. Il n'est pas nécessaire de dire au lecteur que de même que le médecin peut spécialiser ses études et s'occuper surtout d'anatomie, ou de physiologie, ou d'une autre discipline médicale, de même un savant peut choisir parmi les sciences sociales rien que l'économique, sans s'occuper des autres. Ce n'est pas l'opinion de M. Schmoller, il veut qu'on étudie les matières économiques en même temps à tous les points de vue possibles. Il en examine les bases psychiques, morales et légales ; le but et les moyens de la vie sociale, la langue, l'écriture, etc., la psychologie, la morale, l'origine des religions, l'organisation de la famille, etc. etc., enfin l'histoire de tout cela. Plus loin quatre chapitres traitent des territoires, de la population et le livre 2 passe à d'autres divisions intéressantes, dans lesquelles il est question de matières économiques... et d'autres choses encore.

C'est que M. Schmoller a toujours la société en vue. Au fond, s'il voulait s'oublier pour parler aussi de l'individu, la langue allemande l'en empêcherait presque, car elle dit *Volkswirtschaft*

ce qui se traduit communément par l'Economie politique, mais ce qui veut dire littéralement : économie des peuples. Nous avons insisté ailleurs sur l'influence que ce mot, et d'autres encore, exercent sur les doctrines de certains savants ; on comprend que cette influeuce est renforcée par les tendances socialistes des auteurs. Les tendances ont une influence souvent inconsciente sur les écrivains, et si l'espace le permettait, on pourrait montrer que cette influence porte parfois M. Schmoller à se contredire, c'est-à-dire qu'il est obligé de concéder, après coup, ce qu'il avait commencé par contester. Ce sont généralement des concessions à contre-cœur.

A la page 5 il nous expose que l'homme ne s'occupe pas seulement de matières économiques ; il est entouré de l'Etat et de ses lois, de l'église et de la vie de famille, de l'art et des industries, ce sont toutes ces choses-là qu'il faut étudier ; puis il reconnaît que si l'on veut se familiariser avec les matières économiques, il faut consacrer une partie de son temps (*zeitweise*) aux questions de valeur, prix, monnaies, crédit et commerce, qui dominent en ces matières. C'est comme si chaque homme faisait à un certain moment son Economique, comme le lycéen sa rhétorique, tandis que nous pensons plutôt à des spécialistes qui se consacrent à ces études comme d'autres au droit, à l'histoire, à la médecine.

Passons pages 32 et 33. Il commence par reprocher aux anciens sophistes, puis à des hommes comme Hobbes, Helvétius, à d'autres et surtout aux économistes, de ramener à l'amour de soi, à l'égoïsme, les efforts que l'homme fait pour acquérir la fortune ; il va même jusqu'à trouver mal que certains économistes s'évertuent à atténuer un peu ce défaut de la nature humaine. Mais il est obligé d'admettre, d'avouer, cette action de la nature humaine (p. 33, 2e alinéa) « *Wir müssen auch zugeben, das unser heutiges und wohl alles Erwerbsleben mit dem Eigennutz in einer innigern Verbindung steht, als etwa unser Staats-und Kirchenleben.* » (Nous devons reconnaître aussi que notre vie économique actuelle, et en général toute carrière économique [1], est avec l'égoïsme dans un rapport plus intime qu'avec notre vie politique et religieuse).

Citons maintenant ce que M. Schmoller dit du socialisme ; on pensera peut-être comme moi que les critiques de la page 99, ne

---

[1] *Erwerbsleben*, littéralement « vie consacrée à acquérir », la langue française n'a pas d'équivalent complet. On peut d'ailleurs soutenir que ni la vie politique ni la vie religieuse ne sont étrangères à l'égoïsme. (*Erwerben* peut se traduire par : gagner de l'argent ou aussi : être dans les affaires.

permettent guère les éloges de la page 98. « Le socialisme du XIXe siècle est devenu d'une importance éminemment pratique parce qu'il est devenu la religion, l'idéal des ouvriers de la grande industrie qui ont acquis des droits et le sentiment de leur dignité. Il le devint, parce qu'il signala hardiment de grands maux et abus sociaux et en demanda le changement, parce qu'il se rattacha aux courants radicaux et matérialistes du jour, et qu'il flatta les rudes instincts des masses, en leur présentant des plans séducteurs d'avenir, et de brillantes (?) constructions d'histoires et de formules philosophiques. Son importance économique consiste à avoir détruit l'optimisme peu clair (*unklar*) de l'école libre échangiste, à avoir signalé les oppositions et luttes de classe, les abus du pouvoir économique, et à avoir révélé la situation précaire et misérable des ouvriers. Le socialisme [1] a adopté énergiquement la grande pensée de l'évolution, a insisté (*betont*) sur les rapports entre le droit, l'Etat et l'Economique, a poussé la science reçue vers de nouvelles idées, questions et recherches... » Les éloges mêlés de critiques continuent, nous nous bornerons à résumer quelques passages de la page 99. Ils (les socialistes) passent complètement la question de la population ; ils sont indifférents relativement aux questions psychologiques et morales ; ils attribuent aux hommes des sentiments absurdes, l'espoir de voir la société abandonner sa saine organisation actuelle ; « ils n'ont pas la moindre idée comment on pourrait mettre en œuvre l'appareil gigantesque de l'organisation communiste, sans provoquer les plus terribles (*furchtbarsten*) abus de l'administration... » ; ils sont contre toute forme de gouvernement, etc. Nous croyons en avoir dit assez.

Il y a bien des choses à critiquer sur les 482 grandes pages de ce volume, mais nous nous bornons pour le moment aux passages qui précèdent, quitte à y revenir. Il nous semble d'ailleurs que ce volume ne sera jamais choisi par un homme désirant apprendre l'économie politique ; elle n'y est pas enseignée, si ce n'est accessoirement et noyée dans les notions les plus variées d'histoire, de droit, etc. L'auteur a plutôt fait un traité contre que sur l'Economie politique.

Lohnpolitik und Lohntheorie, etc. (Politique des salaires et théo-

[1] Le lecteur ne doit pas oublier que le socialisme dont il est question ici, c'est le COMMUNISME. — Le style de M. Schmoller est très difficile à traduire et j'ai tenu à rendre exactement sa pensée.

rie des salaires et l'adoption d'un minimum des salaires) par M. Otto de Zwiedineck-Sudenhorst (Leipzig, Duncker et Humblot). L'auteur a fait beaucoup de recherches sur la question des salaires, mais il n'avait pas pour but de l'étudier sans parti pris ; il avait, au contraire, un but bien arrêté, qu'il a indiqué dans le sous-titre de son livre. Malheureusement le parti pris empêche toujours d'y voir clair. Il est sans doute désirable que l'ouvrier ait un salaire suffisant pour vivre convenablement, mais l'Etat — c'est-à-dire certains fonctionnaires ou certains hommes influents — sont-ils compétents pour fixer le taux des salaires? On ne doit pas oublier que si le salaire est pour l'ouvrier *un revenu* (un chiffre qu'on aime voir grandir) il est pour le patron un élément important des *frais de production* (une dépense qu'il est dans l'intérêt du patron et dans celui du consommateur de voir diminuer). On dit que le taux du salaire dépend de l'offre et de la demande, expression par laquelle on entend généralement le nombre des ouvriers disponibles, mais il doit aussi être entendu des produits ou marchandises. En effet, pour que les produits soient accessibles aux consommateurs, ils ne doivent pas être trop chers, et s'ils sont trop chers, il n'y a pas de taxation officielle qui tienne, il n'y a pas de vente, *ergo* pas de salaire. Et quand l'auteur a un parti pris, il ne voit pas tout, ai-je dit; il continue donc à voir les avantages d'un bon revenu pour les ouvriers, mais il ne voit pas les inconvénients des prix élevés qui font reculer les consommateurs, restreignent la production et font nécessairement baisser les salaires.

L'auteur, après une introduction théorique, résume l'histoire des salaires en Allemagne et en Angleterre, expose les différentes théories des salaires, leur législation et puis ses vues propres. Dans ces théories, l'auteur développe sur un grand nombre de pages ce qu'enseigne « l'éthique catholique » (pas l'éthique chrétienne) sur ces matières. Cependant les différentes opinions des moralistes, des socialistes et autres personnes qui se mettent au-dessus de la nature des choses n'ont pas été oubliées. L'auteur loue notamment (p. 165) ceux qui « reconnaissent le *droit* de l'ouvrier à une plus grande part du travail qu'on ne lui a accordée jusqu'à présent », ce qu'il croit lui être nécessaire pour vivre. On verra plus loin que l'auteur sait très bien que le mot droit est ABSURDE ici, en ce que le salaire dépend moralement et physiquement des services rendus par l'ouvrier — quelle est la part de l'ouvrier en un produit dans le pays où personne n'en consomme?.. (savez-vous seulement, quelle est sa part là où tout le monde en

consomme, par conséquence où on le paye?) — De plus, quand vous parlez de la satisfaction de ses besoins, avez-vous réfléchi un moment sur l'ignorance d'un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières sur la manière de diriger un ménage? — Si vous voulez faire de la bonne éthique, enseignez-leur d'abord cela...

Nous devons consacrer au moins quelques lignes au « minimum de salaire ». L'auteur s'en fait l'avocat (p. 377-400). Il trouve juste (c'est une simple opinion) que l'Etat intervienne, mais il ne veut pas admettre que cette intervention ait des dangers. Pourquoi trouve-t-il cela juste? Il a probablement tiré au sort, entre les diverses opinions, ou il a eu peut-être une inspiration d'en haut. Peut-être aussi n'a-t-il jamais eu de salaire à payer. On lui dit : Mais si une puissance quelconque a fait monter une fois le salaire des ouvriers, ceux-ci y reviendront souvent; ils en voudront toujours davantage. L'auteur n'admet pas cela, quoique ce soit une expérience mille fois faite. Mais cela ne lui prouve rien, *es passt nicht in seinen Kram*, et page 400, il donne de *très* mauvaises raisons. — On lui dit ensuite (p. 401) que la fixation d'un salaire minimum serait comme « une prime à la négligence et à la paresse ». L'auteur, tout en reconnaissant que ce reproche renferme beaucoup (*sic!*) de vérité, ne pense pas qu'il soit toujours vrai!! Avez-vous déjà vu un directeur d'usine introduire un usage qui peut faire beaucoup (*sic!*) de mal, sans le faire toujours? Quand on a un parti-pris, on croit ce que l'on veut. Enfin on lui dit que le minimum de salaire fera renvoyer les ouvriers les moins habiles, les moins productifs..., il ne peut pas le nier, mais il entre dans des considérations très compliquées pour aboutir à quelque chose comme : on s'arrangera tout de même. Voilà ce que c'est encore, une fois, quand on a un parti-pris.

Das Sparen, etc. (L'épargne, sa nature et ses effets économiques), par le baron Ch. de Manteuffel-Szœge. Iena, G. Fischer, 1900, 147 pages. Voilà un petit ouvrage remarquable à plusieurs titres, il est simple, profond, écrit sans arrière-pensée. La matière est divisée en quatre chapitres. — Chap. I : *L'idée de l'épargne*, et de l'épargne en général. Épargner, c'est s'abstenir de consommer. L'épargne ne produit pas un capital, mais une fortune. C'est l'emploi qu'on en fait qui transforme la fortune en capital. — Chap. II : *Motifs et conditions de l'épargne*. A. Motifs : épargne involontaire. Raisons en faveur de l'épargne : 1° sobriété; 2° épargne par caractère; épargne par esprit d'économie. B. Con-

ditions : 1° Caractère ou instinct ; 2° Éducation : 1. Éducation indirecte (climat, histoire, profession, culture intellectuelle) ; éducation directe (par les parents, par l'État) ; 2° Circonstances extérieures favorables à l'épargne : 1. Situation sociale ; 2. Facilités de placement ; 3. Taux de l'intérêt. — Chap. III : Ce chapitre mériterait d'être analysé avec plus de développement, nous ne pourrons guère donner que les grandes divisions. A. Avantages et inconvénients de l'épargne pour la production sociale. B. Avantages et inconvénients pour la production individuelle. C. Avantages et inconvénients pour la distribution économique (pour les classes pauvres, moyennes, riches). D. Influence morale de l'épargne : l'épargne et la question sociale. — Chap. IV : Politique de l'épargne. Ici, l'auteur traite de tout ce que le gouvernement peut faire en faveur de l'épargne. Moyens directs et indirects. Caisses d'épargne, postales et autres. Mesures contre le luxe. Impôts. Lois de l'antiquité sur l'épargne. Assurance, etc.

L'auteur est très favorable à l'épargne, il croit que si bien des gens savaient économiser, une bonne partie de la question sociale serait résolue. Je soupçonne que tel n'est pas l'avis des socialistes, ils sont tous défavorables à l'épargne. Je parle naturellement des meneurs. Ils ne veulent pas qu'on économise, parce qu'on se ferait une petite fortune et on l'emploierait comme capital. L'ouvrier qui a réuni ainsi une certaine somme efface Karl Marx sur la liste de ses saints et change de parti. Il cesse d'être communiste (ou collectiviste, comme on dit aujourd'hui).

Robert Owen. Eine neue Auffassung von der Gesellschaft (Une nouvelle idée de la société), traduit de l'anglais par le professeur Oswald Collmann. Leipzig, C. L. Hirschfeld, 1900. Le lecteur aura sans doute gardé bon souvenir d'Owen, le directeur de la filature de coton à Lanark, en Écosse. On sait que ce brave homme — qui était assez utopiste, mais très sincère, — fut chargé de bonne heure de la direction de cet établissement, dont les ouvriers avaient beaucoup de défauts et notamment celui de poursuivre de leur haine et de leurs mauvais tours celui qui était chargé de les diriger, parce qu'il était Anglais et non Écossais, et appartenait à une autre secte religieuse qu'eux. Owen avait conçu une nouvelle méthode pour diriger son personnel, il les traitait bien, ne les punissait pas, les corrigeait en leur faisant de la morale. Les circonstances le favorisèrent, une crise industrielle survint, la plupart des fabriques renvoyèrent leurs ouvriers, mais Owen

garda les siens et les paya pendant quatre mois, ce qui lui coûta 7.000 liv. sterl. (et non 70.000 comme on l'a dit) ; cette mesure lui fit gagner l'affection de ses ouvriers : d'autres bienfaits, la création d'écoles, l'éducation donnée à des orphelins, appela en outre sur lui l'attention de ses contemporains. Il se fit réformateur et eut d'abord quelques succès, mais lorsqu'il poussa la chose trop loin, l'utopie ne put se maintenir, et ses colonies communistes se dispersèrent.

La brochure dont on vient de lire le titre renferme les idées d'Owen exposées par lui-même, et publiées en quatre notices de 1812 à 1816, la traduction est de date récente. Le nom d'Owen est resté honoré, c'était le premier grand industriel qui s'est occupé avec ardeur de l'amélioration du sort de ses ouvriers, qui a combattu le travail prématuré et excessif des enfants, qui a contribué à relever le moral de son personnel, qui a fait le bien d'une manière désintéressée. Malgré tout ce qu'il a pu faire ses succès ont été limités, et sa bonté n'a pas été en état de changer la méchanceté humaine.

Fichte's Socialismus und sein Verhæltnis zur Marx'schen Doctrin (Le socialisme de Fichte comparé aux théories de Marx), par Marianne Weber [1]. Fribourg i. B. J. C. B. Mohr 1900. C'est un travail très distingué sur un sujet rarement choisi par une femme, il reste du commencement jusqu'à la fin dans le style abstrait des philosophes allemands, qui semblera peut-être adouci par un certain charme féminin, le lecteur sachant qu'une dame a tenu la plume. Nous n'avons qu'un regret, c'est d'avoir si peu d'espace à consacrer à ce travail.

On pourrait s'étonner de voir comparer deux auteurs aussi différents que Fichte et Marx — l'autoresse ne s'y est pas trompée, car l'un nous est présenté comme idéaliste et l'autre comme dogmatiste, l'un est un philosophe moraliste, l'autre un naturaliste-historien, Fichte est tout sentiment — et très sympathique. — Max tout raisonnement, et son ironie repousse plutôt qu'elle n'attire. Seulement, peut-on dire que Fichte expose la verité ? On

---

[1] L'autoresse est l'épouse de M. Max Weber, professeur d'Economie politique à l'Université de Heidelberg, le travail qu'elle vient de publier est probablement une thèse de doctorat, car il paraît dans une collection de travaux académiques, Tome IV, 3e fascicule. Mme Weber a dédié son travail à son mari (« A mon mari »).

ne saurait l'affirmer. Il conçoit des idées, et néglige les faits... il a peut-être mis la main sur une vérité, mais ce serait un hasard, nous ne pouvons ni l'affirmer, ni trop le nier. Comme je n'ai pas de place pour développer les pensées, je me contente de dire que Fichte a dit (entre autres) de belles choses, mais il s'est appuyé sur une distinction entre *Sitte* et *Moral*, qui ne se retrouve pas dans toutes les langues ; or une vérité doit pouvoir être exprimée dans toutes les langues. Ces mots indiquent, du reste, que Fichte établit son système sur le sentiment, sur le droit à l'existence, sur le droit au travail ou à la nourriture, mais sans justifier l'emploi du mot droit. Je passe à Marx, sans avoir épuisé ce que je voulais dire de Fichte.

Mme Weber combat Marx et fait ressortir ses principaux sophismes, mais, comme la plupart des économistes allemands, elle semble influencée par les injures que Marx lance contre le *Capitalisme* (p. 76), mot qu'il a créé et que les non socialistes ont tort d'employer. En revanche, elle réfute avec force et clarté sa ridicule théorie du *Mehrwert* (valeur en sus [1]). D'abord, elle n'admet pas la théorie de la valeur basée sur le travail : « Une chose n'a pas de la valeur parce qu'on lui a consacré du travail, mais on lui a consacré du travail parce qu'elle a de la valeur. » Marx ne parle pas de l'offre et de la demande, mais Mme Weber montre que Marx reconnaît (*Capital*, p. 70-71) que le travail n'est utilement appliqué que lorsque son produit a été consommé par le marché. Lorsqu'il n'y a pas de demande sur le marché pour une marchandise, aucun travail ne doit lui être consacré. Du reste, on nous rappelle que, dans le 3e volume du *Capital*. Marx abandonne la théorie qui mesure la valeur d'une marchandise d'après la durée du travail. Mme Weber a encore d'autres objections et observations à faire.

Mentionnons encore, sans pouvoir les reproduire ici, les passages dans lesquels l'autoresse fait voir que Marx a présenté une utopie [2], comme ses prédécesseurs, en parlant de l'Etat futur (le communisme) et en lui attribuant les bons effets que l'on sait. Marx s'applique à choisir les arguments dont il a besoin pour aboutir aux résultats voulus. Il convient d'ajouter enfin que Mme Weber ne prétend pas réfuter toutes les opinions de Marx,

---

1 Et non plus-value. Il ne s'agit pas d'une augmentation de valeur, mais d'une seconde valeur.

2 L'utopie est une prévision de l'avenir dans laquelle on prétend que tous les hommes seront bons et heureux.

elle ne cite ces opinions que dans la mesure où elles entrent dans les comparaisons avec celles de Fichte.

L'*Economista* de Florence, revue hebdomadaire dirigée par le professeur Arthur de Johannis. Les n[os] du 3 juin 1900 et suivants donnent des renseignements sur les naissances, mariages, décès en Italie et les commentent. Nous allons relever les chiffres les plus intéressants.

Années	Excédent des naissances sur les décès	Années	Excédent des naissances sur les décès	Années	Excédent des naissances sur les décès
1872	193.184	1881	296.941	1890	287.192
1873	171.215	1882	273.768	1891	335.812
1874	124.405	1883	277.256	1892	307.794
1875	192.216	1884	350.386	1893	319.583
1876	287.301	1885	338.753	1894	326.563
1877	241.220	1886	242.357	1895	308.289
1878	198.925	1887	323.914	1896	337.376
1879	227.717	1888	299.132	1897	306.246
1880	287.908	1889	381.129	1898	337.809

On parle beaucoup de la pauvreté qui règne en Italie, des souffrances que le peuple supporte ; cela n'empêche pas, cependant, la nation italienne d'augmenter et d'envoyer en outre de nombreux émigrants dans plusieurs pays, notamment en Amérique. Quel a été le résultat d'ensemble depuis 1881 pour le pays ? Le voici :

Population de l'Italie au 31 décembre 1881......	28.459.628 âmes.
Excédent des naissances sur les décès de 1882 à 1898.	5.484.353 —
Total pour 1899.	33.943.081 —

Dans un numéro suivant un article est consacré au capital et au collectivisme. Il y est beaucoup question de l'épargne et ce n'est pas sans éloge qu'on peut dire de cette pauvre population qu'elle économise, dans le courant de l'année, des centaines de millions de francs. Si l'on établissait le collectivisme en Italie, il est plus que probable que ces millions seraient dépensés au fur et à mesure et que le peuple n'aurait joui d'aucun plaisir ou d'aucun agrément supplémentaire bien réel.

Giornale degli Economisti (Journal des Economistes) de Rome. Livraison de juin 1900. M. Graziani, à l'occasion d'un livre alle-

mand de M. R. Schüller. (L'économique appliquée de l'école historique), présente quelques bonnes réflexions. M. Graziani dit que certains auteurs de cette école répandent sur l'école économique classique des « propositions fallacieuses », des erreurs faciles à réfuter. Ces auteurs prétendent que les économistes classiques résument toute leur doctrine par le principe du *laisser faire*. Comme si le célèbre livre d'Ad. Smith ne renfermait pas autre chose! Est-ce qu'il aurait exercé la grande influence que l'on sait, s'il n'avait pas été bien rempli d'idées. Plus tard, des auteurs comme Senior, Stuart Mill, Cairnes manifestèrent la tendance de distinguer dans leurs études la science de l'art, la théorie de la pratique. Loin de tendre à une séparation de la science en deux disciplines, ils constatèrent seulement la nécessité d'appliquer la théorie aux faits pour les faire concorder, malgré la perturbation que les événements pouvaient causer, ou si l'on veut, de vérifier les postulats théoriques à l'aide de l'expérience... Nous ne pouvons reproduire l'ensemble des observations de l'auteur, nous toucherons seulement à un point, c'est que la distinction entre la science et l'art de l'économique n'est pas restée sans influence sur les travaux des successeurs d'Ad. Smith. Je crois, soit dit en passant, qu'il n'y a pas lieu de s'en étonner, car pour le travail intellectuel, tels hommes subissent une action subjective, et tels autres une action objective. Ces derniers, dans leurs raisonnements, sont plus près de la réalité, tandis que les premiers travaillent sur des idées individuelles, arbitraires même. Ces esprits-là, dominés par les idées, sont portés à critiquer la réalité — car rien d'humain n'est sans défaut — et ayant voulu corriger ce qu'ils croient devoir blâmer, ils ont cherché des arguments dans l'histoire économique, puis ont prétendu, chacun à sa manière, emprunter à l'éthique ou à la morale, même à la religion, des principes destinés à modifier les faits économiques. Il en est résulté ce qu'on a considéré comme une autre doctrine, une doctrine prétendue nouvelle. Les nouvelles règles préconisées par cette école ont été plus ou moins combattues, quelques-unes ont été acceptées par certains pays, mais on n'en connaît pas encore la valeur, car la simple appréciation subjective ne suffit pas pour fixer cette valeur, et les faits n'ont pas eu le temps d'exercer leur contrôle. Attendons pour juger.

Dans la livraison du mois d'août dernier il est question de la réunion internationale des économistes, dont il est rendu compte ailleurs; nous nous bornons à traduire un alinéa de la page 163. « Pour définir en une seule phrase les résultats de la

réunion, on peut dire qu'elle constitue une sérieuse confirmation de la vitalité de l'Economie libérale et, en même temps, une affirmation de la nécessité aujourd'hui plus urgente que jamais de passer de l'enseignement purement scientifique à la propagande populaire et à l'action politique internationale. ».

M. Luigi Clerici, sous-bibliothécaire de l'Université de Padoue vient de publier *Le idee Economico-Sociali di Fichte* (Les idées économico-sociales de Fichte), Modène, imprimerie de la direction des archives juridiques, 1900. L'auteur a fourni sur ce sujet souvent traité une brochure bien remplie d'idées et de faits comparatifs, de sorte que nous ne pouvons que la signaler, chacun y trouvera quelque chose à utiliser. Seulement, je me demande si Fichte a assez contribué aux progrès de la science économique, pour qu'on revienne si souvent sur ses opinions , qu'on les discute et reproduise après tant d'autres travaux. Fichte n'a guère étudié les faits, il a conçu des idées, il les a même modifiées, ou plutôt il les a laissées évoluer dans son esprit Mais après tant d'utopistes, nous en avons assez. Les pompeuses promesses de futur bonheur et prospérité n'ont, dans la pratique, qu'un seul effet : c'est de renforcer le mécontentement presque naturel à l'ouvrier. Et ces utopistes, on les qualifie de philanthropes, de bienfaiteurs de l'humanité, de moralistes même ! Assez. Tirez la ficelle et faites paraître un autre tableau !

El Economista mexicano, paraissant dans la ville de Mexico, sous la direction de M. Zepata Vera. Le numéro du 2 juin contient un article sur l'immigration italienne au Mexique. On cite un rapport du consul général mexicain de Gênes qui annonce une émigration totale de 202.976 personnes, soit 18.575 de plus que l'année précédente, mais ces chiffres comprennent les émigrations temporaires, qui ne durent qu'une saison. Les émigrations permanentes atteignent le nombre de 63.791, soit une augmentation de 2.175. La plupart de ces émigrants vont en Argentine, où un grand nombre sont reçus par un bureau officiel qui les transporte dans certaines provinces, leur donne des terres, etc. Il ne reste dans les villes que ceux qui savent un métier autre que l'agriculture. Ces ouvriers-là sont peu nombreux, et comme le gouvernement mexicain ne subventionne pas les immigrants, on trouve assez peu d'Italiens dans l'Amérique centrale.

Dans le numéro du 7 juillet, il est question de la hausse de l'argent, le fameux métal blanc, dont la décadence est maintenant bien établie. On sait que le Mexique a de riches mines d'argent, et que le prix de ce métal y influe ou du moins influait sensiblement sur la prospérité du pays. Il paraît que pour l'avenir il y a doute, car on ne savait pas tout d'abord s'il fallait bien ou mal recevoir cette hausse. Toute réflexion faite, on ne s'attend pas à ce que le métal blanc reprenne son ancienne place dans les systèmes monétaires, nous pouvons plutôt nous attendre à être inondés d'or, et le bimétallisme n'a plus de partisans. Mais si le réemploi sur une grande échelle, de l'argent, est devenu impossible ou improbable, il peut encore, dans certains pays, notamment au Mexique, rapporter au commerce quelque bénéfice par le change. C'est un accessoire, mais les vendeurs de produits agricoles au Mexique sont loin de le dédaigner.

MAURICE BLOCK

UN JUBILÉ

DE LA CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE

Dans ces dernières années, on a repris avec une ardeur nouvelle la question des retraites pour les ouvriers âgés ou infirmes, pour ceux qu'on nommait en 1848, en France, les Invalides du travail.

L'Allemagne a organisé des assurances ouvrières, vaste système inspiré peut-être par une pensée plus politique que sociale, et qu'il sera intéressant de juger par ses résultats sur les mœurs du peuple allemand dans quelques années.

En Angleterre, on a plusieurs fois fait et refait des lois pour des rentes viagères; ces institutions ont été souvent combattues par les pasteurs et autres moralistes qui regardaient ces combinaisons comme nuisibles à la famille par les placements à fonds perdu. Cependant, le Parlement anglais paraît penser que les avantages couvrent les inconvénients; et il persiste dans cette œuvre d'assurance pour les vieillards.

En France, nous pourrions célébrer en 1900 le jubilé semi-séculaire de notre Caisse nationale des Retraites pour les vieillards, de 1850, dont l'histoire est fort intéressante.

Depuis la première Assemblée nationale, où Mirabeau, interprète des vœux de plusieurs cahiers aux Etats généraux, parlait de l'Assistance aux invalides civils, cette amélioration semblait un article nécessaire de tout programme social. A l'heure présente, on évalue à plus de cinq mille, — dit l'exposé des motifs d'une proposition de loi de M. Gervais, député, en 1898, — le nombre des projets, propositions ou lois, plans émis ou tentés, durant ce dernier demi-siècle, depuis la première loi édictée le 4 juin 1850, et dont l'an 1900 est l'année jubilaire. Vingt et un projets ou propositions de loi ont essayé de résoudre la question au cours de ces vingt-huit dernières années.

I

Lorsque éclata la Révolution du 24 février 1848, la question était à l'ordre du jour du pays et du Parlement.

En 1844, le gouvernement avait institué une Commission extraparlementaire chargée d'élaborer un projet de loi. Cette Commission comprenait plusieurs des hommes les plus honorables et les plus com-

pétents de cette époque : Hippolyte Passy, Gasparin, Vivien, D'Eichtal, Michel Chevalier, Wolowski, Alcide Rodriguez.

Survient la Révolution; l'émeute s'empare du château des Tuileries; et le lendemain, on voit arborer sur la porte principale cette inscription : « Hôtel des Invalides civils »; et aux fenêtres apparaissent ces invalides, représentés par des hommes et des femmes de tout âge et d'allure peu correcte. Le gouvernement provisoire se préoccupa de ce scandale; et le préfet de police, homme d'esprit et d'imagination inventa un moyen de balayer du palais ces hôtes inconvenants, sans susciter des récriminations dangereuses et peut-être des résistances armées; car tous ces gens étaient alors en armes.

Le Préfet, M. Caussidière, se rendit de la Cité au château des Tuileries, solennellement accompagné de commissaires de police et d'employés qui portaient sous le bras de gros registres. Il réunit les prétendus invalides dans le grand salon du palais et leur tint à peu près ce langage :

« Citoyens, vous êtes les Invalides du Travail : fort bien. Mais j'ai été informé qu'il s'était glissé parmi vous plusieurs intrus, indignes de votre compagnie et qui vous déshonorent. Nous allons procéder à l'épuration. Voici les dossiers de la Préfecture de police où ces individus ont leur signalement avec des notes sur leurs antécédents déplorables. Nous allons vous passer tous en revue, afin d'expulser ou de faire arrêter les gens de mauvais aloi.

Sur ce, les employés disposèrent des tables pour y installer leurs gros registres; et quand tout fut prêt, les hôtes des Tuileries avaient disparu. C'est tout ce que voulait M. Caussidière, qui ne se sentait pas assez fort pour envoyer en prison tous ces bandits.

Et tel fut le premier essai officiel dans la question des Retraites ouvrières.

Cette question ne pouvait être négligée par l'Assemblée constituante de 1848, qui, de toutes les représentations nationales de ce siècle, a été assurément la plus honnête, la plus sage, la mieux animée de vraie sollicitude pour le bien du peuple travailleur. Le Comité du Travail de la Constituante formula un projet qui fut repris par l'Assemblée nationale Législative, où divers autres projets furent soumis à une grande Commission de trente membres intitulée : « Commission de l'Assistance et de la prévoyance publiques. » M. Thiers en fut le principal agent et le rapporteur général; ses collègues étaient la plupart des illustrations de ce Parlement. Berryer, Melun, Rémusat, Coquerel, Béchard, Noailles-Mouchy, Montalembert, Buffet, Emmanuel Arago, Charles Dupin, Gustave de Beaumont.

Le rapport de 1850 de M. Thiers est un des documents les plus con-

sidérables, les plus caractéristiques, les plus curieux, de ce siècle. Sans doute, il est un peu trop optimiste; il semble dire, à l'encontre des vœux impatients des réformateurs et des révolutionnaires de 1848, que tout est assez bien, et qu'il y a peu de chose à faire; il rappelle avec complaisance ce qui a été réalisé sous le Gouvernement de Juillet, par les écoles primaires, développées par la loi Guizot de 1883; par les salles d'asile, officiellement reconnues en 1837, sous l'influence des Cochin, Géraudo, Pastoret, Delessert et surtout par les caisses d'épargne, officiellement organisées en France en 1835, qui furent l'institution populaire favorite du régime de Juillet et dont M. Thiers prévoyait et prédisait le merveilleux et salutaire développement dans l'avenir, en France, comme chez les autres nations du monde civilisé. Suivant les vues des Delessert, Lapanouze, Bartholony, Hottinguer, Laffitte, Périer, Pillet-Will sur les sociétés de secours mutuels, M. Thiers établit les principes de législation de ces sociétés, et dans des termes si pratiques et si libéraux que ce chapitre de son rapport pourrait servir d'exposé des motifs à la loi la plus progressive de cette institution : « Liberté complète des associations de secours mutuels, à moins qu'elles ne soient contraires aux lois; liberté, mais protection et appui pour celles qui auront recours à l'Etat, vérification et légalisation de leurs statuts, usage des caisses du Trésor pour y déposer leurs fonds; intérêt régulier et avantageux de leur argent; tels sont les principes, à notre avis, incontestables, que nous nous proposons d'adopter ». Et tels sont en effet les principes qui de plus en plus ont prévalu en France depuis ce demi-siècle, malgré quelques périodes où parfois la liberté cédait quelque chose au pouvoir, où parfois aussi certains ambitieux politiques tendaient d'embrigader surnoisement à leur service électoral les sociétés censément libres de par la loi.

Sur d'autres points, M. Thiers repoussait, en 1850, certaines propositions que nous avons vues mises en œuvre dans ces dernières années dans un Etat voisin et qui, déjà, par l'expérience, révèlent leurs inconvénients et leurs dangers : ainsi l'assurance obligatoire de tous les ouvriers pour la vieillesse.

M. Thiers faisait observer qu'il serait bien difficile de déterminer le classement des travailleurs en ouvriers et patrons, qu'un grand nombre d'artisans et d'agriculteurs sont aussi patrons qu'ouvriers; que l'inquisition la plus odieuse serait nécessaire pour constater les salaires, bases des retenues pour les retraités; qu'il faudrait une armée de fonctionnaires pour ces enquêtes permanentes, ces collectes et ces gestions, armée très onéreuse et inquisitoriale; qu'enfin ce système détruirait la liberté du travailleur, empêcherait l'ouvrier de prendre la responsabilité de sa vie, et le pousserait à s'abandonner au soin de l'Etat :

on a toujours parlé de faire appel, appel forcé, aux contributions de l'ouvrier, du patron et de l'Etat; le patron, obligé de compter avec ses charges de producteur pour soutenir la concurrence étrangère, chercherait un moyen de réduire le salaire et de faire payer à l'ouvrier la part du patron dans l'assurance; et quant à l'ouvrier, nous ajouterons une observation que nous eûmes lieu de faire, avec assentiment unanime de nos auditeurs, à l'assemblée d'une de nos plus anciennes sociétés de secours mutuels : que l'Assurance pour la vieillesse peut convenir à des ouvriers célibataires, mais que, pour des pères de famille, il y a une autre combinaison, plus appropriée au devoir de famille, au sentiment familial, et c'est de consacrer l'argent que réclamerait l'assurance à l'éducation de ses enfants. Dans cet arrangement, tout le monde y gagne : la société, qui voit s'améliorer par une meilleure éducation la valeur morale et la valeur économique des générations nouvelles; l'ouvrier qui par l'éducation s'élève d'un état précaire à une condition plus fructueuse, plus digne, *self supporting*; le père de famille, qui reçoit dans sa vieillesse, chez ses enfants, la compensation des sacrifices qu'il a faits pour eux, et qui peut dire ce que répondait un brave paysan à son propriétaire qui lui disait : « Eh bien, un tel, vous voilà au repos, au repos bien gagné; vous avez parfaitement élevé vos enfants, en pensant que vous trouveriez plus tard chez eux l'asile de vos vieux jours. Etes-vous satisfait? Comment vous traitent-ils? — Ah! Monsieur, ils me traitent comme leur enfant. »

II

Voilà la famille normale, voilà bien la vraie vie de famille. Ne l'affaiblissez pas, ne la détruisez pas, en forçant le père de famille à l'assurance obligatoire pour la vieillesse.

Et cela nous ramène à cette observation que nous avons présentée bien souvent; c'est que la plupart des réformateurs sociaux, la plupart des socialistes, ne considèrent dans la société que des individus et non des familles. Pour eux, il n'y a rien que l'Etat englobant des individus : mais les familles ne semblent pas, à leurs yeux, un élément social; les membres de la société sont, pour eux, des individus, *sine prole, sine parente*. Déplorable doctrine, qui prive la société de son élément le meilleur, le plus salutaire, le plus sain, le plus fortifiant. Législateurs, que vos lois soient faites pour les familles, pour les pères de famille autant que pour les citoyens, autant que pour les individus; et vous utiliserez des forces vives, autrement perdues; si l'union fait la force, quelle meilleure union que celle qui est née entre les berceaux des enfants et au foyer de la famille? Laissons donc les ouvriers, pères de

famille, libres d'assurer leur vieillesse par leurs enfants bien élevés ; et que la Caisse des Retraites soit surtout destinée aux ouvriers qui n'ont pas de famille. C'est ce que nous eûmes lieu d'exposer en 1878 à notre première session plénière de l'Association scientifique universelle des Institutions de prévoyance, avec l'assentiment des hommes d'État et de science les plus autorisés par leur grand sens social et leur savante expérience : Hippolyte Passy, le président Roy, Buffet, Michel Chevallier, les Carnot, Gladstone, Minghetti, Sella, le cardinal Manning, Mammers, Fawcett, Don Pedro II, etc., etc.

Et c'est ce qu'avait bien compris l'Assemblée législative qui, sur ces sages et excellents principes, vota, en 1850, la création de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse, offerte à l'usage volontaire libre, des plus modestes travailleurs, ouvriers, artisans, petits employés petits agriculteurs ; laissons donc l'Allemagne poursuivre son expérience autoritaire par l'Assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse, établie par la loi d'Empire du 22 juin 1889, loi de police autant que d'humanité.

Par la loi française du 18 juin 1850, amendée en 1886, etc., etc., une Caisse nationale de Retraites pour la vieillesse fut créée sous la garantie de l'Etat, et, comme annexe de l'Administration de la Caisse nationale des Dépôts et Consignations. Les versements sont reçus à partir de 1 franc. Le maximum de la rente viagère est fixé à 1.200 francs. Les rentes viagères sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de 360 francs.

Le montant de la rente viagère est calculé en tenant compte pour chaque versement : 1° de l'intérêt composé du capital, intérêt fixé chaque année par décret; 2° des chances de mortalité, en raison de l'âge du déposant et de l'âge auquel commence la retraite (à partir de 50 ans, sauf les cas de blessures ou infirmitées prématurées). Les versements peuvent être faits à la Caisse nationale des Dépôts et Consignations, chez les Trésoriers généraux, les Receveurs particuliers et Percepteurs des Finances, et dans tous les Bureaux de poste.

Cette institution laisse donc libres les ouvriers ; elle leur offre la plus solide garantie, et de grandes facilités d'opération ; et, de plus, un intérêt très avantageux, supérieur au taux ordinaire des placements de tout repos. Pour des opérations de compensation économique où l'ouvrier économe et prévoyant ne recevra la compensation de ses mises en réserve que dans vingt, trente ou quarante ans, il a paru nécessaire de donner à la gestion de ses épargnes la plus forte garantie possible, celle de l'Etat, la garantie de la nation tout entière. Aussi bien, l'expérience a déconseillé des Caisses de Retraites spéciales à de petits établissements industriels et commerciaux, exposés à tous les hasards des

entreprises, et susceptibles de compromettre la sûreté des épargnes des ouvriers assurés.

Une grande considération aussi, dans cette œuvre, c'est la facilité. Il faut que l'ouvrier économe puisse effectuer ses versements avec le moins d'effort possible, avec la moindre perte de temps.

Enfin, dans le système de la liberté, l'action du prévoyant dépend de son éducation ; et il y a là, pour la société, une tâche de propagande, qui seule peut attirer et retenir le client de la caisse d'assurance pour la vieillesse.

Il faut que cette propagande éclaire, anime assez l'ouvrier pour qu'il réagisse contre certains sentiments contraires ; en général, l'homme jeune répugne à la pensée désagréable qu'il deviendra vieux; et l'homme jeune a rarement cette prévoyance à longue portée qui s'étend sur vingt, trente, quarante années. Faute de cette propagande, depuis un demi-siècle, la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse n'a pas rencontré une clientèle aussi nombreuse qu'elle aurait pu.

Ainsi, du 11 mai 1851 au 31 décembre 1895, le nombre des clients entrés en jouissance a été seulement de 587.248, pour un ensemble de rentes viagères de 64.608.576 francs. Il faut reconnaître que, dans ces dernières années, un progrès considérable s'est produit : de 1887 à 1897, le nombre des rentiers s'est accru de 260.000; et l'ensemble des rentes viagères, de 11 millions de francs.

III

Mais il y a beaucoup à faire. Le concours des Sociétés de secours mutuels a été modeste, bien qu'utile : toutes les combinaisons, tous les efforts, des mutualités qui ont pris à cœur cette œuvre, avec les encouragements pécuniaires de l'Etat, ont seulement abouti à doter leurs membres de pensions presque insignifiantes.

Les sociétés de secours mutuels se doivent, avant tout, à leur œuvre professionnelle, au secours médical et pharmaceutique en cas de maladie : elles doivent là leurs principales ressources. Et c'est les lancer dans des voies imprudentes et dangereuses que de détourner leur fortune ailleurs. Cette altération est l'une des principales causes des déficits qu'on a dernièrement constatés dans un trop grand nombre de sociétés mutuelles ; déficits qui révèlent des obligations supérieures à leurs ressources, et qui les contraignent à des décisions déplorables, iniquitables, déloyales et du plus fâcheux effet dans le peuple : à hausser les cotisations, déjà fort élevées, ou à réduire les avantages promis.

Ce que peuvent faire, actuellement, les sociétés de secours mutuels, c'est de faciliter les relations de leurs clients avec les préposés de la

Caisse nationale des retraites, en se chargeant de recevoir, par les collecteurs de la société mutuelle, et de transmettre à la Caisse nationale des retraites, les petits versements mensuels des clients, et de faire inscrire ces sommes d'épargne sur des livrets aux noms particuliers des déposants. Une société mutuelle peut aussi très bien, dans ses publications, ses circulaires, ses rapports, ses discours, ses conférences, vulgariser les avantages et les procédés de la Caisse nationale de retraites.

Les gratifications que l'Etat peut accorder pour les retraites des ouvriers peuvent prendre la forme d'une majoration du taux de l'intérêt que chaque année un décret détermine pour les tarifs des pensions de retraites ouvrières.

Une disposition que nous avons fait établir dès 1878 dans plusieurs sociétés de secours mutuels, peut aussi être conseillée par l'expérience pour la propagande : c'est que les statuts de toute société de secours mutuels prescrivent à tout membre de justifier de la possession d'un livret de caisse nationale des retraites pour la vieillesse, livret qui s'obtient par le simple versement de 1 franc.

Dans le mouvement sympathique, dont le progrès des retraites ouvrières est favorisé dans ces derniers temps, nous devons mentionner une idée qui a été présentée en 1889 au Congrès international d'agriculture, et qui vient d'être reproduite dernièrement par quelques membres de sociétés de secours mutuels.

En 1889, un sénateur, ancien ministre de l'Agriculture, suggéra de faire construire, dans toutes les régions de la France, des hospices cantonaux pour les travailleurs âgés ou infirmes. Nous lui opposâmes quelques observations, assez plausibles, qui firent écarter ce projet, et amenèrent un système moins excessif de dépense, système plus pratique et mieux d'accord avec les mœurs des intéressés.

Un hospice est une construction énormément coûteuse, et un établissement très coûteux aussi à entretenir : il y faut tout un personnel d'administrateurs, de médecins, d'employés, d'infirmiers et d'infirmières. Et, d'autre part, les ouvriers des villes ou des campagnes aiment peu le casernement ; à l'hospice, le vieillard est obligé de changer ses habitudes, son milieu, son régime de table, de vie ; et à cet âge, ces changements peuvent être mortels et sont toujours pénibles. Cela est si vrai, que dans la discussion qui eut lieu en 1889, on signala des hospices très confortables, établis depuis longtemps dans la région de la France centrale, et qui ont des places vides.

La preuve en est encore dans ce que nous voyons à l'*Hôtel des Invalides* militaires à Paris où les pensionnaires qui étaient de plusieurs milliers, sont réduits aujourd'hui à deux ou trois cents ; et ces pensionnaires sont pourtant d'anciens militaires, habitués à la vie de caserne.

Mais ils ont préféré, dès qu'on le leur a offert, la pension dans une famille, où ils trouvent un foyer intime, la vie, le milieu, le régime de table, de la famille de leurs jeunes ans, et des soins plus personnels.

Et c'est pourquoi la proposition de bâtir de nombreux et coûteux hospices a été écartée, et remplacée par la pension de famille ; le vieil ouvrier doté de sa petite pension de retraite, soit 400 francs, devient l'hôte d'une famille d'ouvriers, qui reçoit au minimum 360 francs pour le logement et la nourriture. Le pensionnaire dispose des 40 francs restants pour ses menues dépenses personnelles. Le logement ne coûte rien à la famille ouvrière, un cabinet suffit. Le feu et l'éclairage ne sont pas augmentés. La nourriture est peu aggravée en dépense. Le pensionnaire vit avec ses pairs, sans supérieur, sans règlement impérieux : il est nourri à la bonne femme, suivant ses anciennes habitudes. Enfin l'expérience de ce système a été faite par l'initiative de quelques Conseils généraux (en tête celui de Saône-et-Loire, présidé par M. Sarrien, député, ancien ministre) ; et les résultats ont répondu aux prévisions des promoteurs.

Ces observations d'expérience de divers pays et surtout de la France, nous les avons résumées dans notre Rapport historique, séculaire et universel sur le « Progrès des Institutions de prévoyance au cours de ce siècle », — Rapport lu à la séance d'ouverture du 19 septembre 1900 du Jubilé de vingt-cinq ans de notre Association scientifique universelle des Institutions de prévoyance. Et dans cette réunion, présidée par un éminent homme d'État, le baron E'thint de Roodenballe, sénateur de Belgique, président à la Commission supérieure permanente des Sociétés mutuelles Belges, assisté du général Porter, ambassadeur des États-Unis, et des délégués officiels d'autres États progressifs, ces enseignements pratiques ont paru dûment appréciés.

A. DE MALARCE.

CE QUE COUTE LA PAIX ARMÉE ET COMMENT EN FINIR

Rapport rédigé pour le Congrès international du Commerce et de l'Industrie, par Gaston Moch, ancien capitaine d'artillerie. — Paris, au BUREAU FRANÇAIS DE LA PAIX, 6, rue Favart.

Le nombre est grand déjà des contributions, et des contributions importantes, qu'a données la cause de la paix, depuis qu'il s'en est fait l'un des champions principaux, cet officier d'artillerie connu, en cette première qualité, par plusieurs ouvrages qui ont mis hors de pair sa compétence militaire.

Aucune peut-être, bien que ce ne soit pas la plus considérable de toutes, n'a plus de valeur que celle dont nous venons de donner le titre. Et ce n'est pas seulement sa valeur propre qui nous paraît devoir être signalée; c'est ce fait, relativement nouveau, qu'un tel travail ait été demandé et approuvé par l'imposante réunion d'hommes pratiques qui composaient le Congrès international du Commerce et de l'Industrie.

Il s'agissait, suivant les termes du programme proposé par le bureau du Congrès, d'apprécier l'étendue des restrictions apportées par la paix armée et ses conséquences aux développements des facultés productives de l'Europe; autrement dit, de déterminer dans quelles mesure les défiances internationales et les armements qu'elles provoquent et qui les entretiennent réduisent, avec le travail, la richesse et la sécurité, la vitalité des nations soumises à leur pernicieuse influence.

Cette détermination — nous l'avons dit cent fois pour notre part — il est impossible de la faire d'une manière complète. Beaucoup de ses éléments, effets indirects et insaisissables des charges directes et des sacrifices visibles, échappent à toute investigation sérieuse. Mais, sans prétendre, ainsi qu'il le dit lui-même, à en dresser le bilan définitif, M. Moch, par ses études antérieures, comme par ses aptitudes spéciales, était exceptionnellement préparé à approcher autant et plus que personne de l'effrayante réalité; et s'il n'a pu réussir à tout porter en

ligne de compte, ce qu'il y a porté du moins est indiscutable. L'épouvantable total auquel il aboutit est un minimum.

Il ne s'est pas contenté, d'ailleurs, de nous donner, dans des pages d'une clarté saisissante et dans des tableaux qui les résument, les chiffres les mieux établis des dépenses militaires inscrites dans les budgets, des pertes correspondantes aux journées de travail supprimées, des sacrifices des familles et de tout ce qui, de près ou de loin, peut faire l'objet d'une évaluation.

Il a étudié avec une sagacité et une rectitude de sens économique dont il avait déjà fait preuve en d'autres occasions, la question du commerce libre et de la colonisation forcée. Et, comme l'a fait de son côté à plusieurs reprises l'amiral Réveillère, comme Bismarck un jour l'a dit lui-même, dans une de ses boutades familières, il a démontré que le commerce ne suit aucunement le drapeau ; et qu'il n'y a aucun rapport, si ce n'est celui de la carte à payer pour le contribuable, entre le chiffre des échanges, avec leurs profits surtout, et celui de la marine militaire, supposée nécessaire à leur protection. Nos meilleures colonies, avait dit l'amiral, parlant de la France, sont nos colonies de Londres ou de Mexico. Les meilleures colonies, dit M. Moch, en généralisant la remarque et en l'appuyant de démonstrations irréfutables, sont les colonies des autres. L'intérêt d'un peuple n'est point de conquérir ou de posséder des territoires, mais de les voir prospérer et d'entretenir avec eux de bonnes relations.

L'intérêt de tous les peuples, l'intérêt véritable du commerce et de l'industrie, c'est d'arriver à réduire au minimum le coût de l'appareil de sécurité — on pourrait dire, dans l'état actuel, d'insécurité — que, depuis un certain temps, depuis 1865 particulièrement, tous les peuples à l'envi se sont malheureusement plu à compliquer et à grossir. C'est non pas de procéder brusquement à des tentatives de désarmement simultané, proportionnnel et obligatoire, mais d'amener, par le développement de meilleures relations et par la pratique de moyens meilleurs pour la solution des conflits, un état moins troublé et plus de confiance réciproque. C'est — qu'on nous permette de répéter encore une fois ce mot — de propager peu à peu l'*esprit de désarmement*.

En résumé, et comme conclusion pratique, M. Moch proposait, et il a eu la bonne fortune de faire accepter par le Congrès international du Commerce et de l'Industrie la résolution suivante, que nous croyons devoir transcrire intégralement.

« Le Congrès international du Commerce et de l'Industrie considère que le *maintien de la paix générale et une réduction possible des armements excessifs qui pèsent sur toutes les nations se présentent, dans la situation actuelle du monde entier, comme l'idéal auquel devraient*

tendre les efforts de tous les gouvernements ; il estime en outre que ces bienfaits doivent être cherchés dans *une consécration solidaire des principes d'équité et de droit sur lesquels reposent la sécurité des Etats et le bien-être des peuples* :

« Il considère enfin que l'existence et le fonctionnement d'une Cour permanente d'arbitrage créeront le sentiment de sécurité internationale qui permettra aux puissances de réduire leurs armements, progressivement et dans la plénitude de leur indépendance.

« En conséquence, il émet le vœu :

« 1° Que les vingt-six puissances qui ont pris part à la Conférence de La Haye, et qui, toutes, ont signé la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, ratifient cette Convention dans le plus bref délai et procèdent aussitôt à la désignation des membres de la Cour arbitrale ;

« 2° Que les puissances non représentées à la Conférence soient invitées à adhérer également à cette Convention ;

« 3° Que les diverses puissances civilisées concluent entre elles des traités d'arbitrage permanent ;

« 4° Qu'on s'applique, dans les écoles de tous degrés et de tous pays, à affranchir l'esprit des enfants des idées étroites d'un chauvinisme agressif, de façon à atténuer progressivement les haines entre peuples. »

Voilà, certes, un résultat qui a son prix et une adhésion qui mérite d'être enregistrée. Mais tout cela, diront peut-être les lecteurs, ne s'adresse qu'à une partie restreinte du public, aux gens sérieux qui se donnent la peine de lire, de réfléchir et d'étudier. Il y a autre chose, dans la brochure de M. Moch, et qui, sans être indifférent, bien s'en faut, pour ce qu'on appelle le public éclairé, est de nature à agir efficacement comme moyen de propagande populaire. C'est une série de graphiques extrêmement bien faits, qui montrent aux yeux de la façon la plus simple et la plus saisissante ce que les pages qu'ils résument ont exposé aux intelligences.

Ici, en sombres pyramides, dont les assises sont des milliards, les *dettes nationales européennes en* 1900 ; là, en aiguilles longues et menaçantes comme des glaives, les chiffres des *armées en temps de paix et en temps de guerre*, avec ceux des *dépenses* qu'exige leur entretien ; ailleurs, sous des figures non moins significatives, l'*accroissement de ces mêmes armées de* 1869 *à* 1900 ; puis, sur un carré dont les cases représentent les années du siècle, teintées en gris, celles dans lesquelles la guerre a fait couler le sang ; en blanc, celles pendant lesquelles la paix n'a point été troublée. Bien peu nombreuses ces dernières, hélas !

Il faut le dire pourtant, rares surtout pendant la première période ;

trois seulement : 1817, 1818 et 1819, jusqu'à 1840 rentrent dans la seconde catégorie. Et c'est le dernier quart de siècle qui, malgré tout ce qne nous avons encore à déplorer, présente le moins de cases sombres.

Viennent ensuite, pour les guerres principales du XIXe siècle, sous forme de lignes noires de différentes longueurs, les pertes d'argent, d'un côté, les pertes d'hommes, de l'autre. Deux autres graphiques, réunis sur la même page et qui font heureusement contraste, terminent cette série : l'un représente la marche en avant de la grande armée se dirigeant, sous la conduite de Napoléon, vers la Russie ; et peu à peu déjà s'affaiblissant dans sa marche par les inévitables réductions qu'elle subit en route ; puis, comme un fleuve qui graduellement se perd dans les sables, revenant, à l'état d'un simple filet de quelques milliers d'hommes, disparaître à son point de départ. Cette figure, empruntée au petit volume de Charles Richet, *Les guerres et la paix*, pourrait être appelée l'*épitaphe de la guerre*.

L'autre, c'est une rangée de colonnes, dont les longueurs proportionnelles indiquent, par périodes de dix ans, à partir de 1820, le nombre des sentences arbitrales par lesquelles des conflits plus ou moins graves ont pu être apaisés. La première, de 1820 à 1830, n'en compte que quatre ; les autres montent successivement à quinze, à vingt-quatre, à quarante-deux ; la dernière, enfin, qui ne compte que neuf ans, 1900, n'ayant pu y être comprise, atteint déjà le chiffre de soixante-trois : en tout, *cent quatre-vingt-quinze cas*, dans lesquels l'arbitrage, cette utopie, a été une réalité. C'est l'acte de naissance de l'ère nouvelle.

Ces graphiques, si intéressants, si démonstratifs, M. Moch a eu l'heureuse idée de les détacher de son important rapport, et d'en faire une publication de propagande à 20 centimes.

Avis à ceux qui voudront en profiter.

FRÉDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Septembre* 1900)

I

1er. — **Loi** portant ouverture, sur l'exercice 1900, au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, d'un crédit supplémentaire de 823.354 francs, pour le fonctionnement de huit bureaux de poste et télégraphe dans l'enceinte de l'Exposition à Paris et à Vincennes, pour des renforts de personnel dans les bureaux de Paris et la fourniture du matériel technique d'exploitation (page 5861).

— **Rapport** au Président de la République sur l'application, pendant l'année 1899, de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (page 5861).

2. — suivi de décrets relatifs : 1° au régime forestier du Sénégal et dépendances ; 2° au régime de la propriété foncière au Sénégal et dépendances ; 3° au régime des terres domaniales au Sénégal et dépendances ; 4° au domaine public du Sénégal et dépendances (page 5904).

5. — suivi de décrets relatifs : 1° au régime forestier de la Côte d'Ivoire ; 2° au régime de la propriété foncière de la Côte d'Ivoire ; 3° au régime du domaine public à la Côte d'Ivoire ; 4° au régime des terres domaniales de la Côte d'Ivoire (page 5976).

7. — suivi de décrets relatifs : 1° au régime forestier du Dahomey et dépendances ; 2° au régime de la propriété foncière au Dahomey et dépendances ; 3° au domaine public au Dahomey et dépendances ; 4° au régime des terres domaniales au Dahomey et dépendances (page 6010).

8. — suivi d'un décret fixant la quantité de vanilles originaires des établissements français de l'Océanie à admettre en France, sous le régime de faveur, pendant la campagne 1900-1901 (page 6041).

9. — **Approbation** par la commission permanente des valeurs de douane des taux d'évaluation de l'année 1899, pour les marchandises d'importation et d'exportation (page 6060).

12. — **Rapport** suivi d'un décret portant réglementation sur le fonctionnement des douanes à la côte française des Somalis (page 6121).

13. — **Notification** au Gouvernement de la République, par le conféderal suisse, de l'adhésion du gouvernement de la république du Pérou à la convention internationale concernant l'échange des colis postaux (page 6133).

– **Décret** accordant une concession territoriale au Congo français à la société agricole et commerciale du Bas-Ogooué (cahier des charges y annexé) (page 6139).

15. — **Sentence arbitrale** rendue par le Président de la République dans le litige entre la Colombie et le Costa-Rica (page 6184).

16. — **Décret** complétant l'article 2 du décret du 29 août 1900, appliquant provisoirement, jusqu'au 31 décembre 1900, les taxes du tarif minimum aux denrées étrangères visées par l'article 1er des lois des 24 février et 17 juillet 1900 (page 6197).

18. — **Rapport** suivi d'un décret portant création et organisation des conseils du travail (page 6229).

20. — suivis de décrets portant organisation nouvelle de la région du Chari (page 6265).

22. — **Décret** fixant la taxe des communications téléphoniques de nuit échangées entre la France et l'Italie (page 6307).

26. — **Rapport** au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts sur les opérations de l'établissement de la réunion des musées nationaux, pendant l'année 1899, par M. Bonnat, membre de l'Institut (page 6368).

28. — **Décret** réglant le transit à travers l'Algérie des sucres français expédiés de la métropole à destination des oasis du Sud et du Maroc, sous bénéfice de la prime d'exportation (page 6400).

30. — **Arrêté** transformant en école pratique de commerce etd 'industrie l'école professionnelle manufacturière d'Elbeuf (page 6453).

II

Le monopole de l'alcool en Suisse. — En 1886, le message du Conseil fédéral à l'appui du projet de loi ayant pour objet l'établissement du monopole de l'alcool en Suisse en évaluait le bénéfice net à 8.820.000 francs.

Or, de 1887 à 1899, la moyenne n'a été que 6.035.000 francs.

Le rapport pour l'exercice 1899 qui vient de paraître donne le chiffre suivant 6.603.000 francs.

C'est donc, en 1899, pour le 12e exercice, un déficit de 24 p. 100.

Encore y a-t-il un trompe l'œil dans cet excédent : car une fois qu'il

est établi, on voit qu'il faut en déduire 12.247 francs pour l'amortissement partiel du compte de l'installation des entrepôts ; 100.000 francs pour la construction d'un bâtiment d'administration. Quoique en Suisse les traitements soient peu élevés, les frais d'administration montent à 416.945 francs, soit près de 7 p. 100.

La loi sur le monopole Suisse a eu soin de spécifier que les trois quarts de l'alcool seraient achetés à l'étranger, afin de ne pas livrer complètement ses recettes aux exigences des nationaux.

Cependant le cahier des charges de 1894 a spécifié que les distillateurs ne devaient plus avoir recours aux pommes de terre étrangères. Si les pommes de terre manquent, on doit distiller les céréales indigènes.

Le prix de la pomme de terre augmente toujours en période électorale et le prix de la pomme d'hiver était de 4 fr. 16 en 1895. Il est de 5 fr. 22 en 1899. Celui de la pomme de terre annuelle était de 4 fr. 02 en 1895. Il est de 4 fr. 48 en 1899.

L'alcool étranger revient à 34 fr. 96 par quintal métrique ; l'alcool indigène à 87 fr. 32. Mais pour la production « on n'a utilisé, pour ainsi dire, que des produits indigènes. »

Ces citations suffisent pour montrer que la régie des alcools en Suisse est une machine protectionniste; seulement les Suisses ont su en éviter les effets trop graves en spécifiant qu'un quart seulement de l'alcool serait de provenance indigène.

Qu'on établisse un monopole de l'alcool en France, et loin d'avoir cette sagesse, les législateurs spécifieront que tout l'alcool proviendra exclusivement de France; qu'il ne sera fabriqué qu'avec des matières premières nationales : alors ce ne serait plus sur un déficit de 24 p. 100 qu'il faudrait compter. Le monopole se dévorerait lui-même.

Supposons que tout l'alcool eût été fabriqué en Suisse à 32 p. 100 plus cher que le prix qu'il coûte à l'étranger, je néglige cette augmentation pour le stock qui représentait cependant 861.000 francs, je ne vise que le prix d'achat pour 1899, soit 5.152.000 francs. Il faut donc que je le relève de 32 p. 100; je dois le déduire de l'excédent du compte d'exploitation, et il ne serait plus, en chiffres ronds, que de 4.900.000 francs au lieu de 6.600.000.

Le déficit suisse ne se produit que sur des unités de millions. Si le monopole était appliqué en France, avec les vues ambitieuses que lui donnent les auteurs des divers projets qui préconisent ce système, ce ne serait pas sur des unités de millions, ce ne serait même pas sur des dizaines de millions, ce serait sur des centaines de millions qu'il se produirait.

(*Le Siècle*). Y. G

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1900.

Discussion : L'évolution du collectivisme.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. É. Levasseur, de l'Institut, président.

Le président,en ouvrant la séance rappelle la double perte douloureuse que la Société a faite pendant les vacances, celle d'un de ses doyens, M. Natalis Rondot et celle du vaillant champion de la liberté du travail, M. Brelay, qui était un de ses vice-présidents. Il s'associe à l'hommage que leur ont rendu avec une chaleureuse sympathie M. de Molinari et M. Frédéric Passy. M. Rondot fils et Mme Brelay ont répondu par des lettres touchantes et Mme Brelay a ajouté en souvenir de son mari 1.000 francs aux 1.000 francs que son mari avait légués à la Société. Nous lui adressons à notre tour, dit M. Levasseur, nos vifs remerciements.

M. **Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, présente un certain nombre de publications adressées à la Société et dont on trouvera ci-après la liste.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Martineau :

L'ÉVOLUTION DU COLLECTIVISME

M. **Martineau** expose ainsi la question :

Au moment, dit-il, où malgré leurs querelles intestines les *leaders* du collectivisme aspirent à réaliser l'unité de leur parti, en vue d'aboutir à ce qu'ils appellent l'expropriation politique et par suite l'expropriation économique de la classe bourgeoise, il est intéressant d'examiner le mérite d'un système qui n'aspire à rien moins qu'au gouvernement économique de la société, et cela au nom de la science, en s'intitulant le socialisme scientifique.

Le Congrès socialiste international qui vient de tenir ses assises à Paris et qui réunissait toutes les fractions du socialisme uni-

versel, a résumé les aspirations de tous les socialistes en concluant à l'abolition du capitalisme et à la transformation de la propriété individuelle des moyens de production en propriété collective; de même, malgré leurs dissentiments, M. Guesde et M. Jaurès sont d'accord sur le but final, le collectivisme appliqué aux capitaux, aux moyens de production, sous prétexte que la propriété des capitaux repose essentiellement sur le sur-travail des salariés, sur l'exploitation des travailleurs au profit des oisifs.

Est-il vrai que cette doctrine qui aboutit, en définitive, à la lutte de deux classes sociales antagonistes, la bourgeoisie et le prolétariat, sous le régime de la libre concurrence, est la résultante des faits, la conclusion des principes fondamentaux de la science économique? Dans une conférence faite à l'Hôtel des Sociétés savantes en mars dernier, aux étudiants collectivistes, M. Jaurès, reprenant la doctrine fondamentale de K. Marx sur la valeur et le sur-travail, affirmait avec force l'évidence de cette doctrine, que le profit du capitaliste ne pouvait provenir que du *sur-travail*, du travail *non-payé* des salariés.

Résumons cette doctrine, d'après l'exposé de K. Marx. Le capitaliste, l'homme à l'argent, achète avec son argent, sur le marché, des machines, des matières premières, et, pour les mettre en œuvre, la force de travail de l'ouvrier, source unique de la valeur; il revend ensuite les produits fabriqués avec un profit, une plus-value. D'où provient cette plus-value? Elle ne peut provenir ni de l'argent qui a servi de moyen d'achat, ni de la revente de la matière première devenue marchandise, puisque la marchandise, dans la revente, passe simplement de sa forme naturelle à la forme argent, donc, conclut Marx, elle ne peut provenir que de la force-travail de l'ouvrier, et s'il en est ainsi, le capitaliste retient une partie du travail incorporé par le travailleur dans le produit, sans le payer. D'où la distinction, sous le régime capitaliste, de deux classes antagoniques, dont l'une vit aux dépens de l'autre : d'une part, la classe bourgeoise; de l'autre, le prolétariat, et la nécessité, pour l'émancipation des travailleurs et la réalisation de la justice sociale, de la transformation de la propriété des capitaux en propriété collective.

Les collectivistes affirment que les faits confirment leur doctrine, mais la vérité est que la base fondamentale de tout le système est dans la théorie de la valeur de Ricardo, comme le reconnaissait P. Lafargue, disciple et gendre de K. Marx, reprochant à M. Paul Leroy-Beaulieu de ne pas avoir examiné et discuté la base de l'édifice collectiviste, la théorie de la valeur. Si nous exa-

minons le mérite de cette théorie qui assigne comme source unique à la valeur le travail manuel appliqué à des objets matériels, nous pouvons lui opposer, dit M. Martineau, une double objection pour en prouver la fausseté.

La première objection se tire du principe de Lavoisier, à savoir que rien ne se crée dans le monde matériel. Il suit de là qu'il n'y a pas de production matérielle, pas plus d'ailleurs qu'il n'y a de travail manuel. La production consiste à créer de l'utilité, non de la matière et, quant au travail, même celui du manœuvre, il est mal à propos qualifié manuel, en ce sens que la main n'est que l'instrument de l'intelligence de l'homme. Ainsi la matérialité est fournie par la nature, donc gratuite. Pour Robinson, incontestablement, les matériaux et les forces de la nature n'ont pas de valeur, ils sont *gratuits* : la survenance de Vendredi et d'autres hommes ne peut pas changer la nature des choses; il en résultera seulement des rapports de société, des échanges de services et alors apparaîtra la valeur; la valeur, en réalité, n'est pas unilatérale, c'est un rapport, le rapport des services échangés, que ces services s'appliquent ou non à des objets matériels.

La preuve peut en être fournie à un autre point de vue : c'est ainsi que, dans la société, les services proprement dits, qui ne revêtent pas une forme matérielle, la consultation de l'avocat, du médecin, s'échangent contre des marchandises, des objets matériels; les services purs ont de la valeur comme les produits; il faut donc que la définition de la valeur, pour être exacte et complète, s'applique aux services proprement dits comme aux marchandises. Le principe de la valeur, d'ailleurs, est dans le service, car si une marchandise ne rend pas de services, par exemple, une cargaison de patins envoyée au Brésil, elle sera sans valeur sur le marché; preuve décisive que la valeur est dans le service humain.

Remarquons, en outre, que toutes les fluctuations de valeurs des objets matériels, des produits de toute sorte, procèdent des variations de services; qu'il s'agisse d'immeubles, terres, maisons ou de marchandises proprement dites, les produits ont plus ou moins de valeur suivant qu'ils sont susceptibles de rendre plus ou moins de services.

Et la preuve de la gratuité des forces et des matières fournies par la nature ressort, de la façon la plus formelle, de cette constatation de faits affirmée par M. Jaurès lui-même (*Journ. Off.* du 7 juin 1897, p. 168), dans un discours à la tribune de la Chambre des députés, à savoir que, depuis vingt années environ, il y a eu

sur les céréales, les vins, les bois, en un mot sur l'ensemble des produits agricoles, une baisse de prix d'environ un tiers; d'autre part, M. Méline a lui-même constaté et reconnu ce même phénomène économique, s'appliquant d'ailleurs aussi bien aux produits industriels qu'aux produits agricoles. Phénomène certain, incontestable, dont la cause est dans le développement des machines qui, faisant intervenir de plus en plus les forces de la nature dans la production, ont amené ainsi la diminution du travail de l'homme, des services humains, et, par suite de cette action croissante des forces naturelles, gratuites, ont provoqué la baisse des valeurs. S'il en est ainsi, la fausseté de la théorie de la valeur de Ricardo et de K. Marx est démontrée et la base elle-même du collectivisme s'écroule, entraînant avec elle la ruine du système tout entier.

Le vice principal de cette théorie, c'est d'avoir fait de la valeur une conception unilatérale en la faisant résider dans le travail du producteur, et en concluant à une proportionnalité démentie par les faits, alors que la valeur est un rapport et qu'elle dépend autant de la demande que de l'offre.

Que devient, dès lors, cette fameuse théorie de la plus-value, du *sur-travail* des salariés, du capital-vampire s'engraissant de la substance des travailleurs? La société économique consiste dans l'échange des services, et les services des travailleurs manuels sont soumis, comme les autres, à la loi de l'offre et de la demande.

Loin de nuire aux masses laborieuses, le capital leur est utile en ce que l'abondance des capitaux provoque une hausse des salaires, en même temps qu'en faisant intervenir de plus en plus les forces gratuites de la nature dans la production, il amène cette baisse progressive des valeurs constatée et reconnue par M. Jaurès, au grand avantage de l'humanité représentée par le consommateur.

De même, il ne reste rien du prétendu antagonisme des classes propriétaire et prolétaire; tout homme est propriétaire de ses services, de la valeur de son travail et loin d'être un privilège, la propriété est un droit légitime, le droit du travailleur à disposer de la valeur des services par lui rendus.

L'émancipation des travailleurs manuels ne peut pas être la résultante d'un système qui met la production et l'échange des richesses en commun sous la direction du gouvernement devenu le tuteur des citoyens; singulier régime que celui où les citoyens libres politiquement seraient en tutelle au point de vue écono-

mique, en sorte qu'ils seraient reconnus capables de gouverner les autres, par leur droit de vote et d'éligibilité, tout en étant en même temps incapables de se gouverner eux-mêmes!

La vérité n'est pas dans cet amas de contradictions : l'harmonie des intérêts ne peut se trouver que dans un régime de liberté et de justice.

Les socialistes parviendront-ils à réaliser l'unité de leur parti ? C'est le secret de l'avenir; quant aux économistes, d'accord sur la méthode à suivre, la méthode d'observation et d'induction, puissent-ils s'accorder sur le principe de la valeur, fondement de toute la science économique.

Les socialistes et les protectionnistes reconnaissent et proclament comme un phénomène incontestable la baisse progressive de valeur des produits de toute sorte ; ce phénomène, la science doit en fournir l'explication, et il n'y a qu'une explication possible, c'est la gratuité de l'intervention des forces de la nature dans la production.

Gratuité des matériaux et des forces de la nature, valeur des services humains comparés dans l'échange, tel est le double principe que les économistes doivent proclamer pour être les interprètes fidèles des faits et de la réalité. Cela faisant, ils auront, pour parler comme M. P. Lafargue, détruit le collectivisme en le sapant par la base, en ruinant le fondement de tout le système, la fausse doctrine de la valeur de Ricardo et de K. Marx.

Avant que la parole ne soit donnée à M. René Worms, qui l'a demandée pour répondre à M. Martineau, le secrétaire perpétuel lit une lettre de notre confrère, M. E. d'Eichthal, où se trouve le passage suivant :

« Quelque éloquents que seront d'ailleurs les membres de la Société d'Économie politique, ils ne le seront pas plus que les événements récents auxquels nous venons d'assister et qui prouvent combien avaient raison ceux qui ne voyaient plus dans le socialisme actuel qu'une organisation électorale et une agitation révolutionnaire. La débâcle du collectivisme marxiste, d'une part, et la scission du socialisme français en deux partis purement politiques sont des leçons de choses bien importantes et qui relèguent le socialisme contemporain hors du domaine à proprement parler scientifique. Il ne faudra plus traiter le socialisme de doctrine, mais soit d'une aspiration vers l'intervention de l'État, soit d'un moyen d'agitation électorale plus ou moins puissant sur le suffrage universel ; n'étant plus une doctrine, il ne connaîtra plus même un semblant d'unité, mais comptera autant d'écoles ou de

sectes qu'il y a de nuances dans l'*étatisme* (et elles sont nombreuses) ou de façon de flatter les préjugés ou les convoitises populaires (et elles sont à l'infini). Je crois donc au talent de tel ou tel orateur socialiste et à l'influence qu'il pourra avoir sur certains groupes ; je ne crois plus du tout à la grande unité socialiste qu'on nous promettait ou dont on nous menaçait. Réduit à la diversité de caractères ou d'attaques, le socialisme n'en est pas moins dangereux par le trouble qu'il jette dans les esprits et les idées fausses qu'il sème, et les libéraux doivent, moins que jamais, désarmer dans leur ardeur à soutenir l'initiative individuelle contre ceux qui voudraient la noyer dans l'action d'un État démocratique plus ou moins collectiviste d'aspirations. »

M. **René Worms** demande à présenter une observation sur la manière dont M. Martineau vient d'exposer le collectivisme. D'après cet orateur, le collectivisme sort tout entier de la théorie de la valeur de Karl Marx. C'est là une idée fort répandue, qu'acceptent à la fois les socialistes et les économistes, parce que les uns et les autres croient y trouver leur compte : les socialistes, en ce que cette théorie, entourée d'un si savant appareil, en impose aux profanes ; les économistes, en ce qu'elle dérive des vues de Ricardo et même d'Adam Smith sur la valeur, ce qui leur permet de revendiquer pour ces ancêtres de l'économie politique la paternité de ce qui semble être le plus original dans l'œuvre de Marx. Mais ce n'en est pas moins une idée assez critiquable. En réalité, le collectivisme ne repose que partiellement sur cette théorie. Si elle était sa seule base, il faudrait raisonner comme suit : toute la valeur vient du travail ; donc elle doit tout entière appartenir au travailleur qui l'a créée ; celui-ci a droit au produit *intégral* de son œuvre. Or, telle n'est pas la conclusion du collectivisme. D'après ses plus autorisés représentants, le travailleur ne pourra recevoir sa rémunération qu'après que, sur le produit de son travail, la société aura prélevé une portion importante, destinée à faire face aux besoins de ses services publics, et en particulier à la conservation, à l'entretien et à l'amélioration de son outillage. Il y a donc un droit éminent de l'État sur le produit du travail ; ce droit est reconnu par Marx et par ses successeurs, non pas en vertu de leur théorie de la valeur, mais en vertu de principes qu'ils ont reçus en héritage des formes antérieures du socialisme. Car de tout temps — depuis Platon jusqu'aux auteurs français qui ont été les précurseurs directs de Marx — le socialisme a affirmé ce droit de l'État en face du droit

de l'individu. Sur ce point donc, Marx s'est inspiré, non de Ricardo ou d'Adam Smith, mais des communistes. Il faut ajouter ce principe du droit de l'État, qu'ils lui ont transmis, à son principe de la valeur, pour se rendre un compte exact des bases de son collectivisme.

M. Worms d'un autre côté, regrette que M. Martineau ait cru devoir se borner à l'examen des thèses de Marx, alors que le titre de sa communication était « l'évolution du collectivisme ». Cette doctrine s'est, en effet, notablement transformée depuis les premiers écrits de son fondateur. La théorie de la valeur, dont il vient d'être parlé, s'est élargie. Marx lui-même a bien vite cessé de considérer tous les travaux comme produisant, dans un même temps, une même valeur : il a distingué le travail qualifié du travail simple. On ne songe plus, dans son école, à ne considérer comme travaux productifs de valeur que les seuls travaux manuels. Le troisième volume du *Capital* présentait déjà une théorie de la valeur notablement différente de celle que donnait le premier, et beaucoup moins éloignée des idées généralement reçues. De même, le matérialisme historique, autre conception essentielle de Marx, est devenu moins étroit. A l'origine, il prétendait expliquer toute la vie sociale par les faits économiques, et toutes les transformations sociales par celles de l'outillage productif. Il a dû comprendre que les facteurs mentaux comptent au moins autant que les facteurs matériels dans l'évolution humaine, et il a alors donné de l'outillage une définition plus compréhensive, où il fait parfois entrer tout le bagage des connaissances scientifiques. — Enfin, la politique collectiviste a évolué de la même façon. Marx, tout d'abord, prônait la révolution à main armée. Les circonstances ont amené ses successeurs à lui préférer la révolution pacifique, la conquête des pouvoirs publics par le jeu du suffrage universel. Au début, le collectivisme paraissait surtout répondre aux besoins des ouvriers de l'industrie. Mais il a ensuite voulu gagner les travailleurs des campagnes, et alors il a modifié ses formules ; les populations rurales étant fermement attachées au principe de la propriété individuelle, il a réclamé désormais, non plus la concentration de la terre entre les mains de l'État, mais son morcellement entre celles de tous les cultivateurs. Il a voulu, pareillement, gagner tour à tour le prolétariat intellectuel, la petite bourgeoisie, parfois même les classes dirigeantes, et pour y parvenir il a chaque fois modifié sa tactique. Il devient ainsi sans cesse plus ouvert, il atténue chaque

jour davantage sa sécheresse et son aspérité primitives. S'il y perd en cohésion logique, il y gagne en valeur concrète et en action. Il y aurait à faire sur cette évolution de curieuses études, dont amis, adversaires et simples curieux des théories collectivistes pourraient également profiter.

M. **Adolphe Coste** reconnaît avec M. Martineau qu'il est préférable d'avoir à discuter avec un socialisme qui se réclame de la science, plutôt qu'avec un socialisme sentimental et indéterminé, tel que celui de 1848. Au moins y a-t-il une base précise de discussion, et si l'on se trouve en présence d'une erreur scientifique, peut-on espérer la rectifier avec le temps. L'excellent discours de M. René Worms vient de montrer que Marx lui-même n'a pas cessé de corriger sa propre doctrine. L'erreur fondamentale des marxistes, qui paraît résider dans leur théorie de la valeur, est-elle imputable, comme on semble l'admettre, à Ricardo et même à Adam Smith ? M. Coste ne le croit pas. Sans doute, ces grands économistes avaient déclaré que le travail est le fondement de la valeur, mais cette analyse dernière du phénomène de la production n'avait qu'un caractère philosophique : et pratiquement ils se gardaient bien de négliger l'analyse des éléments immédiats de la production : matières premières, frais généraux, salaires de la main-d'œuvre, direction de l'entreprise, intérêts du capital, etc. Cette analyse immédiate une fois opérée, ils n'avaient pas tort de faire remarquer que les matières premières représentent du travail antérieur et que le capital est du travail accumulé, conservé et transmis souvent d'une génération à une autre. Dire que la valeur n'est pas autre chose en définitive que du travail humain, au sens le plus général du mot, ce n'est pas dire que dans la valeur qui est produite sous nos yeux il ne faille tenir compte que du travail actuel et manuel. Voilà, semble-t-il, le sophisme fondamental qui est à la base de la théorie marxiste de la valeur : une équivoque a fait confondre le travail en général, sans distinction du temps et du lieu où il s'est produit, avec le travail spécial et actuel de la main-d'œuvre, dans la fabrication présente ; et cette équivoque a fait transformer une analyse philosophique et dernière des choses en une analyse immédiate pouvant servir à une réforme pratique de la répartition des richesses. « C'est à peu près comme si je disais, continue M. Coste, que mon voisin M. Schelle, qui est un des économistes les plus spirituels de notre temps, n'est qu'une combinaison d'air et d'eau. Cela serait vrai *lato sensu*, car l'air et l'eau contiennent à peu près tous les éléments dont sont formés nos organes ; le corps de

l'homme, dans la proportion de huit ou neuf dixièmes, n'est que de l'eau ; mais quelle lumière, je vous le demande, le psychologue et le médecin, pourraient-ils tirer d'une analyse aussi élémentaire ? C'est pourtant ce qu'ont prétendu faire les marxistes, lorsqu'en partant de ce principe que la valeur n'est que du travail, ils ont voulu fonder la répartition de la richesse sur la proportionnalité du travail fourni par chacun des co-producteurs. En fait, si une telle doctrine était applicable, il n'y aurait pas une très grande modification apportée à la situation des travailleurs manuels, puisque M. Worms nous a expliqué que Marx entendait attribuer à l'État ou à la collectivité la part nécessaire pour entretenir et développer le capital, et rémunérer les services publics. Ce serait simplement transporter à la collectivité ce qui revient aujourd'hui aux capitalistes individuels ; il est douteux que ce transport fît hausser notablement le salaire des ouvriers ; il serait même possible qu'il le fît baisser, si l'administration du capital était moins bien faite par les fonctionnaires de la collectivité que par les capitalistes actuels. Mais toute la question n'est pas là, et le principal but visé par les socialistes dans cette répartition administrative de la richesse produite, est de soustraire le producteur en général, et le travailleur en particulier, aux méfaits de la concurrence, aux irrégularités meurtrières de l'offre et de la demande...

« Nous autres économistes (il faut bien faire aussi notre *meâ culpâ*), nous avons le tort assez souvent de fermer les yeux sur les souffrances qui résultent du désaccord entre le prix de revient des produits et le prix auquel ils peuvent se vendre sur le marché. Alors que les producteurs ne parviennent pas à comprendre pourquoi le prix de vente ne leur rembourse pas le coût loyal de leur produit avec un bénéfice régulier, nous ne trouvons à leur opposer que la loi de l'offre et de la demande, qui est en effet inéluctable parce qu'elle représente la force des choses ; et nous avons l'air de penser qu'un fait qui s'impose est toujours un fait juste. Eh bien ! non ; la force des choses, comme toutes les forces brutales, peut entraîner des répercussions très douloureuses et fort injustes pour les individus, qui se sentent atteints et punis pour des faits qu'on ne saurait leur reprocher. C'est ce sentiment de l'injustice des choses qui donne naissance, d'une part, au socialisme chez les travailleurs et, d'autre part, au protectionnisme chez les cultivateurs et les industriels.

« Les économistes, à mon avis, combattraient plus utilement ces deux doctrines aussi erronées que décevantes, s'ils recon-

naissaient franchement et humainement les souffrances occasionnées par la discordance entre les prix de la production et les prix du marché, et s'ils s'efforçaient en même temps de rechercher par quels moyens cette discordance peut être atténuée ou évitée. Certes, on ne peut supprimer les effets rigoureux de l'offre et de la demande sous un régime agricole, industriel, commercial et financier donné; mais ce régime peut être modifié dans beaucoup de ses parties, et le fonctionnement de l'offre et de la demande en étant régularisé, se trouve par cela même adouci. Nous avons aujourd'hui l'exemple de certains produits qui ont acquis une fixité relative dans la valeur extrêmement remarquable : tels sont les métaux précieux, l'or du moins (si l'on fait abstraction de la révolution monétaire dont l'argent a beaucoup souffert). La réduction au minimum de la variabilité de la valeur de l'or a été obtenue par l'universalisation du marché qui fait que, dans tous les pays du monde, étant donnée l'insignifiance des frais de transport, il y a preneur pour toutes les quantités produites. Une grande fermeté dans les prix s'observe également pour les valeurs mobilières internationales ; ce résultat n'a été acquis que grâce à une foule d'institutions, telles que : la multiplicité des bourses, c'est-à-dire des marchés où l'on concentre à des dates fixes toutes les offres et toutes les demandes pour les compenser entre elles, éviter les échanges inutiles et satisfaire aux besoins réels ; une spéculation active et vigilante qui supplée aux insuffisances et aux irrégularités quotidiennes tantôt de l'offre et tantôt de la demande ; de nombreux moyens de crédit qui soutiennent cette spéculation ; une extrême rapidité d'information et une grande facilité de transport qui permettent, avec une sécurité suffisante, de réaliser des arbitrages d'un pays à un autre et d'égaliser les prix, etc., etc. Quelle différence entre cette organisation commerciale des titres de Bourse et celle qui est afférente aux simples marchandises ! Il y a fort peu de marchandises qui jouissent de marchés étendus, fort peu dont les cours soient soutenus par une spéculation internationale disposant de moyens de crédit importants, gênée comme elle l'est par les douanes, les législations restrictives et les différences de procédés commerciaux. Aussi assistons-nous quelquefois à des variations de prix aussi soudaines qu'injustifiées, qui ont la répercussion la plus fâcheuse sur la production. Si tout cela est vrai pour les produits fabriqués, combien davantage pour le travail, pour la main-d'œuvre des ouvriers. Notre éminent doyen, M. de Molinari, réclamait dès 1844 la création des bourses du travail et visait, à l'aide des

chemins de fer, à la mobilisation des travailleurs ; un autre de nos distingués confrères, M. Yves Guyot, poursuit l'organisation commerciale du travail. Tous les deux n'ont d'autre but que de régulariser le fonctionnement de l'offre et de la demande. Ces projets si méritoires nous font sentir les lacunes de notre régime économique, ils font comprendre la véritable cause des souffrances des travailleurs et des producteurs, qui poussent les uns vers le socialisme, les autres vers le protectionnisme, et ils montrent enfin la manière positive de combattre ces deux erreurs sociales. »

M. **Jules Fleury** croit devoir expliquer l'expression d' « alchimistes » appliquée par lui, dans une interruption, à Ricardo et à Adam Smith. Il tient à dire que ce mot ne signifie en aucune façon, appliqué aux chimistes qui ont précédé Lavoisier : *charlatans*. Il signifie seulement des savants qui, avant la constitution de la science sur des bases positives, étudiaient un peu à l'aventure les phénomènes de la nature et en donnaient souvent des explications fort peu rationnelles, que nous trouvons aujourd'hui fantaisistes ou même ridicules ; ce qui n'empêcha pas beaucoup d'entre eux d'être des gens de réelle valeur qui ont rendu à la science de véritables services. De nos jours même, et cela depuis Lavoisier, ne pourrait-on pas appliqner cette expression d'alchimiste à Berzélius, par exemple, qui a si bien indiqué la voie des synthèses chimiques où nos savants modernes ont fait de si belles découvertes, mais qui a écrit, par contre, sur la théorie des alcalis, dans son grand *Traité de chimie*, qui date de 1829, des choses absolument étranges, dont rirait un écolier de nos jours? Les amis de Ricardo, d'Adam Smith et d'autres économistes antérieurs n'ont donc pas à protester contre l'épithète d'alchimistes appliquée à ces précurseurs.

M. **Macquart** fait remarquer que le salaire *intégral* dont parlent souvent les collectivistes cités par MM. Martineau et René Worms n'est et ne peut être, en l'état actuel des choses, qu'un mythe et ne saurait être touché par aucun ouvrier ; il existe à cela une raison grave : c'est que, par l'effet du protectionnisme, ce salaire est réduit par l'impôt inique prélevé au profit des industriels protégés. Fait étrange pourtant ; les ouvriers sont protectionnistes !...

M. **Martineau** réplique quelques mots aux observations de M. R. Worms. D'autre part, il fait remarquer que la fameuse con-

centration de l'industrie, dont les collectivistes font un si grand état, est assez illusoire, car les grands capitaux qui y sont employés sont formés par un concours de tout petits capitaux, et les actions sont singulièrement démocratisées, répandues entre les mains de petites gens de toutes conditions.

Quant aux énormes profits du capitaliste, ils s'accompagnent aussi de bénéfices palpables à l'avantage du consommateur; M. Aynard a bien fait voir jadis les effets de la transformation intelligente grâce à laquelle le commerce, l'industrie appliquent la formule à laquelle le *Bon Marché* a dû son grand succès : *Small profit, large return.*

Le désideratum des collectivistes, dit **M. Albert Dehaynin**, est d'attribuer à l'ouvrier toute la plus-value acquise du chef de la main-d'œuvre.

La plus-value est une base qui a le défaut d'être aussi peu constante et aussi instable que possible.

Les théoriciens collectivistes s'imaginent sans doute que la plus-value est régulière et proportionnelle à l'importance du travail effectué, tandis qu'en fait elle est extraordinairement variable, tantôt large ou même excessive, tantôt faible ou même nulle ; parfois même elle se change en moins-value. Il n'est pas rare, en effet, de voir des articles manufacturés dont la valeur tombe poids pour poids au-dessous du prix de la matière brute. On peut même ajouter que cette extrême variabilité de la plus-value tend à s'accroître, comme le constatent les statistiques.

Depuis vingt ans, un grand nombre d'industries, et non des moindres, ont traversé deux périodes décennales que l'on peut décomposer ainsi : Cinq années très médiocres, deux ou trois désastreuses, deux ou trois prodigieusement rémunératrices. Comme il n'est pas possible d'établir des moyennes décennales au profit d'ouvriers nécessairement plus ou moins nomades, on voit que la théorie du salaire intégral, si elle avait été appliquée dans les vingt dernières années, aurait donné à l'ouvrier une rémunération variant dans la proportion de 1 à 25, suivant les époques. Les variations eussent été en effet d'autant plus grandes que dans certains cas le salaire effectif fût tombé à un chiffre dérisoire qui n'eût pas suffi aux besoins les plus essentiels de l'existence.

Le rôle du capital est précisément de faire face à ces insuffisances de la plus-value, sauf à les compenser dans des temps meilleurs. Sa fonction est donc celle d'assureur. Il assure les risques moyennant un prélèvement sur la plus-value.

Le risque est au-dessus des forces de l'ouvrier ; il en est affranchi par le capital, c'est-à-dire par le travail accumulé qui n'a pas de besoins immédiats. Ce n'est pas la plus-value, c'est le risque qui est le pivot sur lequel tourne la machine économique. Dès qu'un ouvrier économe et laborieux a mis de côté 500 francs, c'est-à-dire cent journées de travail, il est en état d'entreprendre, parce qu'il peut attendre un résultat plus ou moins aléatoire sans se préoccuper exclusivement du produit de la journée ou de la quinzaine.

Cet exemple rudimentaire, mieux que tout autre, justifie les deux propositions classiques à savoir :

1° Que le capital n'est que du travail accumulé ; 2° que le travail accumulé est l'assureur nécessaire du travail.

Il en est aussi le régulateur.

On peut concevoir l'État comme fournisseur ou bailleur des instruments de travail ; on peut même le concevoir, quoique ce soit déjà plus difficile, comme assureur du travail. Cette double charge de premier établissement et de fonds de roulement est énorme, effrayante, mais l'esprit la peut concevoir.

On ne conçoit pas l'État intervenant comme régulateur de toutes les industries.

Cette fonction convient à l'industrie privée parce qu'elle se règle elle-même jour par jour et heure par heure sur son intérêt, qui consiste à réduire son risque. Or ses deux plus gros risques sont : 1° de trop produire, parce que l'encombrement des produits détruit la plus-value dont elle vit ; 2° de ne pas produire assez ni en temps utile, parce qu'en pareil cas elle perd sa clientèle en la laissant aller chez le producteur concurrent.

Supposez l'État devenu seul patron et par conséquent seul acheteur et seul vendeur. Il n'aura pas, comme l'industrie privée, la préoccupation incessante de conserver, d'augmenter sa clientèle en la contentant. Il ne verra pas venir la disette et ne se rendra compte de la surproduction que lorsque ses magasins seront encombrés. C'est qu'en effet, se trouvant seul sur le marché et toute spéculation ayant disparu, il ne sera pas averti de la raréfaction des produits par la hausse, ni de la pléthore par la baisse des cours. Il n'y aura plus de baromètre pour annoncer la tempête.

L'État, c'est un ou plusieurs hommes. Il y a des fonctions essentielles et vitales chez les nations comme chez les individus, qu'on ne peut pas livrer à l'arbitraire humain. Nos organes nutritifs échappent à notre volonté et à notre action et cela est fort heu-

reux. Le corps social serait bien malade si l'État prétendait régler le fonctionnement de notre appareil économique.

M. É. Levasseur, président, a souvent dit que la Société d'économie politique ne devait pas craindre de traiter de temps à autres des questions de théorie générale en dehors des questions de pratique et d'actualité. Ce sont des discussions d'école ; elles sont à leur place dans une société scientifique ; elles éclairent les principes. La séance d'aujourd'hui prouve qu'elles ne sont pas moins intéressantes que les autres, car elle comptera au nombre des plus solidement nourries que nous ayons eues cette année. Le président remercie M. Martineau d'avoir posée la question.

Il l'a non seulement posée, mais il a nettement exposé l'idée génératrice du collectivisme ; cette idée, c'est la plus-value de Karl Marx. Si elle était fondée sur la réalité des faits, elle accuserait une iniquité et motiverait la condamnation de l'organisation du travail basée sur la liberté. Mais la prétendue plus-value n'est qu'une hypothèse. M. Martineau lui oppose le vrai principe de la valeur qui est le service rendu, et le régulateur de cette valeur qui est l'offre et la demande. Service contre service : c'est à Bastiat qu'appartient la formule. Comme Bastiat, M. Martineau pense que les matériaux et les forces de la matière sont gratuits et qu'ils ne valent que par l'emploi que l'intelligence humaine en fait ; que tout produit des services, par conséquent, a un caractère immatériel. Le président, ne voulant pas entrer dans la discussion, réserve pour une autre circonstance les observations qu'il aurait à présenter sur un sujet qu'il traite toujours à propos de la production au Conservatoire des arts et métiers.

M. Worms a pris la question à un autre point de vue et l'a fait avec un talent d'exposition dont le président a déjà eu des preuves. Puisque l'évolution est le titre à l'ordre du jour, c'est à l'évolution économique historique, politique, qu'il s'est attaché. Toute science évolue, les sciences morales surtout et tout particulièrement la science économique, parce que la manière d'être de la vie sociale qui est son domaine est dans un développement continu. L'école libérale d'économie politique elle-même a évolué ; non seulement des horizons nouveaux se sont ouverts, mais l'assiette même de beaucoup de théories fondamentales s'est déplacée depuis Ricardo et J.-B. Say. Il n'est pas étonnant que le socialisme ait fait de même et il n'y a pas à le blâmer s'il s'est éclairé sur certains points en étudiant les économistes. Ne devons-nous pas nous-mêmes au socialisme d'avoir porté plus attentivement nos études sur les

questions de la répartition? Socialisme et économie politique travaillant sur le même terrain, quoique dans des camps opposés, se rencontrent et se pénètrent parfois. C'est, il me semble, dit M. Levasseur, ce qui a inspiré M. Coste quand il a dit que la connaissance des éléments de la production ne devait pas empêcher de rechercher les moyens d'améliorer la répartition. M. Dehaynin n'est pas contraire à cette recherche, quand il montre le double rôle du patron comme assureur et comme régulateur et la nécessité de ce rôle dans le mouvement économique. Le prétendu principe scientifique de la plus-value n'a pas tenu devant la critique, et ses partisans, sans l'abandonner complètement parce qu'ils n'en ont pas trouvé d'autres, ne l'étalent plus avec la même confiance. Mais cela n'affecte pas le socialisme qui doit son succès à des causes autres que la logique. « Le socialisme, a dit M. Levasseur, dans l'*Ouvrier américain*, est un Protée qui reste lui-même sous des formes diverses et même contraires. »

La séance est levée à onze heures.

Charles Letort

Ouvrages présentés

Raphael-Georges Lévy. *Congrès des valeurs mobilières. La physionomie des marchés financiers. — Paris*, 1900, 8°.

Le Congrès des sciences politiques. — Paris, 1900, 8°.

La production de l'or, de l'argent et du cuivre dans le monde. — Paris, 1900, 8°.

Comparaison du régime fiscal du commerce et de l'industrie dans les divers pays. — Paris, 1900, 8.

Quelle est l'influence du change sur les affaires commerciales et financières internationales. — Paris, 1900, 8°.

Rôle des valeurs mobilières dans le commerce international. — Paris, 1900, 8°.

Annals of the American Academy of political and social science, t. XVI, Septembre 1900. — *Philadelphia*, 8°.

Musée social. Le Congrès international des habitations à bon marché. Juin 1900. — *Paris*, in-4°.

Erratum. Dans le compte rendu de la séance du 5 septembre de la Société d'économie politique, une transposition a mis sous le nom de M. Fleury une partie du discours de M. Limousin. Le passage commençant p. 471 par ces mots : Il offre des renseignements, et finissant p. 472 (6e ligne) par ceux-ci : se rattache à l'économie sociale... appartient à M. Limousin.

COMPTES RENDUS

Handel und Handelspolitik (*Le commerce et la politique commerciale*), par R. Van der Borght, professeur à l'Institut supérieur de echnologie d'Aix-la-Chapelle. Leipzig, C. L. Hirschfeld, 1900.

Ce gros volume, qui fait partie de la collection des *Traités des Sciences Politiques* éditée par M. Max von Heckel, se recommande par sa clarté d'exposition et la conscience avec laquelle il a été composé. Il n'a cependant ni l'élégance du style, ni les réflexions fines et ingénieuses qui caractérisent le livre sur le commerce de Roscher; il s'occupe aussi fort peu du passé, car sauf quelques rares résumés historiques, il dépeint le présent et n'étudie que lui. Sa qualité dominante est un solide bon sens pratique, qui s'attache aux réalités plutôt qu'aux conceptions abstraites de la théorie. Prenons comme exemple ce que nous dit M. Van der Borght, des jeux de bourse et des marchés à terme et voyons comment il traite cette question à l'ordre du jour.

Il ne conteste pas les services sérieux que rend la spéculation, mais en signalant les abus auxquels elle donne naissance, qu'il s'agisse de marchandises ou de valeurs mobilières. Pour les premières, les marchés à terme permettent d'épargner des frais considérables de manutention et de transport; les bourses facilitent la mise en présence des offres et des demandes; aux acheteurs elles procurent des facilités d'approvisionnement, aux vendeurs des facilités égales pour l'écoulement de leurs produits; aux uns et aux autres, elles fournissent les renseignements qui leur permettent de se former une idée nette et compréhensive de l'état général du marché. Elles permettent de satisfaire rapidement les besoins et de régler les prix d'une manière normale, tout en assurant leur publicité. Les marchés à terme mettent les acheteurs à même de s'assurer à l'avance les marchandises qui leur son nécessaires et de se couvrir contre des fluctuations imprévues. Le fonctionnement des bourses assure des avantages analogues au marché des valeurs mobilières avec cette différence toutefois que les négociants en marchandises possèdent des connaissances spéciales et techniques, qui font souvent défaut à ceux qui se livrent à l'achat et à la vente des fonds publics et des actions industrielles.

Les opérations de bourse, y compris les marchés à terme, constituent donc des opérations légitimes et utiles. Néanmoins il s'y est glissé de

nombreux abus : trop d'opérations n'ont en vue qu'un règlement par le paiement de différences, et ce genre d'opérations a pour effet d'engendrer des tendances morbides et malsaines. Lorsque, comme à Anvers en 1892, l'on a à enregistrer des ventes à terme de 45 millions de kilogrammes de laine peignée qui aboutissent à une livraison totale de seulement 7 millions de kilogrammes, il est évident que le jeu s'est donné carrière ; de là des manœuvres frauduleuses ou tout au moins peu délicates dont les industriels, qui emploient la matière, dont les prix ont été manipulés, sont les premières victimes.

Si de l'étude du mal, nous passons à celle des remèdes, M. Van der Borght n'est pas loin de confesser que l'efficacité des mesures législatives, qui ont été proposées ou votées, ne lui inspire qu'une confiance fort relative ; souvent impuissantes, elles agissent d'autres fois à la façon d'instruments aratoires, qui arracheraient en même temps les mauvaises herbes et le bon grain. Il n'est aucun moyen mécanique d'inculquer la clairvoyance et un jugement droit ; eux seuls peuvent enseigner au public l'art de se garder lui-même. « L'interdiction des marchés à terme, écrit l'auteur, ne sera respectée que le jour où les hommes seront devenus insensibles à la passion du jeu. Tant que ce résultat ne sera pas atteint, les bourses verront se développer les abus qu'on rencontre d'ailleurs dans les autres institutions humaines ». Admettant même que dans un pays isolé ces interdictions parviennent à se faire respecter, non seulement les opérations illicites, mais un grand nombre d'opérations parfaitement correctes et profitables émigreront et iront se conclure à l'étranger. Les lois contre l'agiotage ne sont et ne peuvent être que des palliatifs, parfois nuisibles.

La politique commerciale à suivre vis-à-vis de l'étranger est de même devenue une question d'une actualité qui dure depuis près d'un quart de siècle. Comme beaucoup d'économistes allemands, M. Van der Borght n'est ni protectionniste ni libre échangiste absolu ; fortement teinté d'opportunisme économique, il rejette la doctrine de la balance du commerce et conseille d'éviter les tarifs de combat, mais ne voit aucun inconvénient de principe à ce que l'Etat oppose des barrières à la libre entrée des marchandises étrangères. C'est aux circonstances à décider ; à son avis, nous ne sommes pas mûrs pour une politique économique universelle. Le même nationalisme économique a sans doute dicté à M. Van der Borght le plaidoyer obligé en faveur du développement de la marine militaire allemande par lequel se termine son ouvrage.

E. Castelot.

Un port franc a Marseille, par Fernand Amyot — 1 vol. in-8, Marseille, librairie Flammarion, 1899.

Si l'institution chez nous de ports francs se réalise jamais, comme on le demande depuis quelques années, Marseille est l'une des premières villes qui doit, pour bien des raisons, en posséder un. M. Fernand Amyot le démontre par l'histoire commerciale de la cité phocéenne ; puis, se plaçant au point de vue pratique, il indique les avantages de la franchise et examine l'emplacement que ce port pourrait occuper ainsi que l'organisation qu'on pourrait lui donner.

Marseille est notre seul grand port de commerce sur la Méditerranée ; sa situation géographique à peu près à égale distance de l'Italie et de l'Espagne la recommande aussi bien que la sûreté de sa rade ; les navires étrangers ont eu de tout temps l'habitude de la fréquenter, et ils multiplieront leurs voyages quand ils sauront y trouver l'outillage de tout port franc.

Il n'est pas besoin de dire que ce n'est pas à Marseille qu'on veut donner la franchise. Ce serait la séparer, avec toute son industrie, du reste de la France. On désire, ce qui est différent, établir à Marseille ou à côté de Marseille, sur l'un de ses quais, un endroit, pour le débarquement, la manipulation et le réembarquement des marchandises, où la douane ne pénétrerait pas, qui serait soustrait à ses investigations, où son seul rôle serait d'empêcher les marchandises d'en sortir pour pénétrer dans l'intérieur du pays. Cette différence, sur laquelle insiste M. Amyot, se comprend facilement.

Il ne faut pas trop multiplier les ports francs. Ce serait leur enlever beaucoup de leur utilité et il convient d'ailleurs qu'ils soient dans des conditions favorables à leur propre prospérité. Il semble bien que s le Havre sur l'Océan paraît tout désigné, Marseille sur la Méditerranée ne peut être l'objet d'aucune contestation.

On ne rappellera pas ici les mérites d'une institution qui, pendant ces dernières années, a donné — pour citer un exemple — une si grande importance au port Hambourg et contribué si puissamment à la prospérité commerciale de l'Allemagne. Les avantages que nous pourrions retirer nous-mêmes de ports francs, M. Amyot les met très clairement en relief.

Toutefois — ceci n'est ni une critique ni une réserve et je partage entièrement les opinions à cet égard de l'auteur — toutefois je ne voudrais pas que l'octroi de ports francs nous fût accordé comme une concession par le protectionnisme et que ce fût en quelque sorte pour lui l'acquisition en France du droit perpétuel de cité. Les ports francs sont bons sous n'importe quel régime, tant qu'il existera des douanes et elles ne sont pas près de disparaître. Mais, s'ils donnent des avantages au commerce, au commerce de transit surtout, s'ils favorisent le travail dans les villes près desquelles ils seront établis, ils ne changent rien

aux méfaits du protectionnisme à l'égard de la consommation, ils ne rendent pas le régime meilleur.

Demandons des ports francs. Ils sont utiles et désirables. Mais ne faisons pas pour cela grâce à un régime qui ruine la France et organise la cherté de la vie.

Je voulais ajouter cette réflexion à l'étude savante et pratique de M. Amyot.

MAURICE ZABLET.

De l'accaparement, par Francis Laur — 1 vol. in-8, Société anonyme des publications scientifiques et industrielles, 1900.

« On peut, dit M. Laur, être protectionniste ou libre-échangiste selon les cas... Nous appartenons à une école peu nombreuse, mais qui a la prétention d'introduire un peu d'opportunisme dans l'économie politique. « Telle est sa profession de foi, et il ajoute : « Qu'on nous pardonne cette hérésie. » M. Laur ne croyait pas si bien dire : c'est une hérésie économique, en effet, et c'est aussi une naïveté. Etre protectionniste ou libre-échangiste selon les cas, c'est être protectionniste. Les libre-échangistes n'ont jamais réclamé au-delà du régime des traités de commerce, et c'est bien, il nous semble, de l'opportunisme, celui qu'exigent les affaires humaines. J'en conclus que se séparer de cet opportunisme-là, c'est se ranger du côté de la protection ou ne rien dire de bien significatif.

Je devais signaler d'abord, non cette opinion — ce n'en est pas une — mais cet état d'esprit de M. Laur, car c'est le fil qui le dirige dans son étude. Il partage en deux catégories les matières sujettes à l'accaparement : 1° les matières premières et denrées alimentaires de première nécessité ; 2° les objets fabriqués.

Pour ceux-ci, la concentration (c'est le mot honnête d'accaparement) est à la fois le résultat du progrès et la cause d'un développement industriel considérable. Il n'y a rien à faire contre la concentration dont ils peuvent être l'objet, ce serait même une faute d'essayer de réagir. Mais il faut réprimer sévèrement l'accaparement des objets de la première catégorie. M. Henri Maret écrivait un jour : « Les lois, je sais ce qu'elles valent, j'en fais. » M. Laur a plus de confiance. Il croit à la loi, à son efficacité, et il veut *retaper* et remettre en honneur le vieil article 419 du Code pénal. Punir sans pitié les accapareurs de matières de première nécessité, mais laisser le champ libre et même rassurer les consciences quand il s'agit d'autres marchandises que celles-là, voilà la conclusion du livre.

Du reste, ajoute-t-il, on ne peut empêcher à notre époque la concen-

tration industrielle pour les objets fabriqués. Peut-on l'empêcher davantage pour les matières de première nécessité ? Et si la loi dans le dernier cas est efficace, pourquoi ne le serait-elle pas dans le premier ? C'est que M. Laur est, sans trop oser le dire et sans se l'avouer à lui-même, protectionniste, et sa thèse tend à absoudre le protectionnisme du crime de favoriser, de provoquer les accaparements. Aussi s'élève-t-il contre M. Raffalovich signalant d'où vient le danger. « Si la thèse de M. Raffalovich eût été exacte, les pays protégés eussent assisté à un grand mouvement syndicataire. Or, la France y paraît un peu réfractaire, l'Espagne l'ignore ainsi que la Russie. Et pourtant ce sont les trois pays les plus protectionnistes d'Europe. »

Eh ! ces trois pays ont-ils l'audace des Américains et la hardiesse des Allemands? Osons-nous jeter notre argent, comme le font ceux-ci, dans les vastes entreprises ? C'est une raison psychologique, soit ! mais elle a sa valeur. Et si l'on veut mon avis je dirai que nous sommes aussi portés vers les trusts que les Américains, mais nous avons peur pour nos sous et nous le faisons avec mesquinerie.

M. Laur divise avec soin l'accaparement en accaparement pur et simple de matières premières ; en accaparement de matières premières et de matières ouvrées ; et enfin l'accaparement total — matière première et matière ouvrée — non plus dans un seul pays, mais dans toutes les nations simultanément, c'est-à-dire l'accaparement universel que nous appellerons, dit-il, à la 3ᵉ puissance, et qui peut se réaliser au moyen de la fédération des syndicats d'accaparements nationaux. Ce serait le syndicat des syndicats, celui que craint surtout M. Laur. Il passerait volontiers condamnation sur les autres. Mais pour empêcher les trusts, kartells, fédérations de pays à pays, il faudrait d'abord empêcher les fédérations de syndicats nationaux. Or, que voyons-nous se réaliser peu à peu en France sous la haute influence et le patronage tout puissant du protectionnisme ? L'accaparement des produits du sol, du blé, du vin, de toutes les denrées alimentaires, l'organisation de la cherté de la vie. M. Laur réprouve cet accaparement et cependant il professe les idées protectionnistes qui l'engendrent. Que fera l'article 419, même modifié, contre les syndicats agricoles, choyés par le gouvernement et qui nomment députés, sénateurs et conseillers généraux ? Et si l'on ne peut ou si l'on ne veut se défendre chez soi, comment fera-t-on pour se défendre contre les syndicats d'accaparement à la 3ᵉ puissance, contre les syndicats internationaux?

M. Laur a une façon de raisonner qui peut paraitre assez étrange. « On peut concéder, si l'on veut, dit-il, que les syndicats d'industrie sont nés de la protection, mais qu'ils vont au libre-échange. — Rien de mieux. Mais faut-il conclure avec M. Laur, qu'au lieu de faire un

reproche au régime protectionniste, on devrait plutôt l'en louer en bonne logique, et que pour combattre les accaparements, la liberté est impuissante, tandis que le régime protecteur a tout pouvoir pour les empêcher. Je ne vois pas très bien pourquoi ni comment.

Ajoutons qu'à côté de ces raisonnements, il y a des renseignements pleins d'intérêt sur les trusts et que l'auteur est guidé toujours par un sentiment des plus élevés. Il nous engage à nous défier de la puissance de l'argent dans les choses politiques : « C'est, dit-il, la marche rapide vers un matérialisme corrompu et hypocrite. Voilà ce qui menace l'Europe ! Il faut l'éviter à tout prix. » Oui, mais ce n'est pas l'article 419 qui peut empêcher quoi que ce soit. La liberté économique serait beaucoup plus efficace.

MAURICE ZABLET.

AUX COLONIES D'ASIE ET DANS L'OCÉAN INDIEN, par G. VERSCHUUR, 1 vol. orné de gravures. Hachette et Cie, éditeur. Paris, 1900.

On peut ranger M. Verschuur dans la catégorie des globe-trotters : explorer exige un mépris du confort qui n'est pas du tout son fait; d'autre part vivre sans cesse dans la vieille Europe est bien monotone, et il s'en va, en quête d'aventures. Il en a, plus même qu'il ne désire, aussi s'en donne-t-il à cœur joie de pester contre les gens ou les choses, et il faut avouer qu'il n'a pas toujours tort. Nous ne le suivrons pas dans ses périgrinations qui, commençant à Bombay, et continuant par le Cambodge, l'Annam, le Tonkin, Hong-kong, le Japon, Shanghaï, les îles de Java, Maurice, la Réunion, Madagascar lui permettent de comparer les procédés employés par différentes nations européennes dans leurs relations avec les populations de ces pays, qu'elles soient sous leur dépendance ou complètement libres. Ah ! il n'est pas admirateur de notre système colonial, certes ! Partout il constate négligence ou tracasserie administrative, insuffisance ou mauvaise qualité de l'élément colonisateur dans des contrées pourtant aussi riches du sol que du sous-sol, pléthore de fonctionnaires et surtout de douaniers. « Le sol de l'Indo-Chine est favorable à toutes sortes de cultures, répète l'auteur après un journal de Saïgon, le fontionnaire y vient très bien et le douanier pousse à l'état sauvage. Il n'abonde pas seulement en Indo-Chine : dès le débarquement à la Réunion on est reçu par une rangée de douaniers alors qu'à Maurice, île de superficie égale et de trafic beaucoup plus actif, les Anglais font faire la même besogne par un seul douanier (la paperasserie administrative y est, à vrai dire, fort simplifiée). Si le service de la douane possède un si nombreux personnel à la Réunion, nous supposons que celui des postes n'en

exige pas un si complet : il n'existe pas d'organisation télégraphique entre la France et sa colonie et lorsqu'on veut envoyer un télégramme on est obligé de l'expédier par lettre à l'île Maurice distante de 130 kilomètres, d'où la colonie anglaise étant desservie par deux lignes de câbles — elle est adressée en Europe.

On sait que la vanille est le principal produit de la Réunion : la production totale est estimée de 60.000 à 90.000 kilos, sa valeur est de 50 à 60 francs le kilo. La liane, quand elle est bien venue, commence à donner au bout de deux ans. La gousse, qui se présente en différentes grandeurs, a la forme et la couleur de notre haricot vert; elle se forme par paquets plus ou moins fournis à la tige de la plante. Une plantation de vanille exige une surveillance constante contre les voleurs; des gardiens y font la ronde nuit et jour; de plus, lorsque la gousse approche de sa maturité, elle est marquée aux initiales du propriétaire. Pour devenir comestible, la vanille subit une série de manipulations que l'auteur retrace dans son ouvrage. On plonge les gousses dans de l'eau très chaude, mais non bouillante, dit-il, et, suivant leur degré de maturité ou de grosseur, on les y laisse trois ou quatre minutes. Après les avoir retirées de l'eau on les range entre deux couvertures pour les exposer au soleil pendant deux ou trois jours. C'est alors qu'elles deviennent brunes. On les étale ensuite durant trente ou quarante jours sur des claies pour les faire sécher, puis on les met dans des boîtes de métal où elles restent environ un mois et sont l'objet d'un examen continuel dans la crainte de la moindre trace de moisissure qui, atteignant une seule gousse, pourrait les infecter toutes. On n'a plus, dès lors, qu'à les classer suivant leur longueur, à les réunir en paquets et à les emballer dans des boîtes en fer blanc. Le procédé de la mise au four pour sécher la vanille est rarement employé mais quelques producteurs se servent encore du bain-marie. Quatre kilos de gousses fraîches donnent un kilog de vanille. « Étant donné que cette terre féconde rapporte la meilleure vanille du monde, je me demande, écrit M. Verschuur, comment il est possible que la production de ce précieux article, si facile à cultiver n'atteigne que le chiffre dérisoire de 3 à 4 millions par an ? Malheureusement tout se heurte ici contre l'inertie, la paresse et le manque d'initiative. »

Plus malheureusement encore, ce que l'auteur dit là de la Réunion, il l'a à peu près dit de toutes nos possessions dans les parages qu'il a visités. Ce n'est guère consolant pour nous pauvres contribuables !

M. L. R.

La traversée de l'Afrique du Zambèze au Congo français, par Edouard Foa, 1 vol. illustré de 44 gravures hors texte d'après les photographies de l'auteur, et avec une carte en couleurs. Plon, Nourrit et Cie éditeurs. Paris 1900.

M. Foa a le tempérament du vrai explorateur, car bien qu'il sache, pour en avoir fait l'expérience à plusieurs reprises, tous les soucis, les fatigues, les ennuis, les déboires qui attendent les organisateurs et conduceurs de missions d'études dans les contrées peu ou pas connues, il saisit, et même fait naître, toutes les occasions de reprendre la libre vie d'exploration. Sa dernière expédition, commencée au milieu de 1894, a duré plus de trois ans. C'est qu'il y a un long et rude trajet de Tchindé à Banana et encore la révolte des indigènes au Congo belge l'a-t-elle obligé à abandonner ses premiers plans et à modifier grandement son itinéraire. Toutefois ce ne sont pas les péripéties qui ont manqué à son voyage et il est des pages de ce volume qui semblent faire partie d'un roman d'aventures. Mais cela n'est pas de notre ressort ; d'autre part il est impossible de résumer en quelques lignes les mœurs et coutumes des nombreuses peuplades rencontrées en route (si peu différentes qu'elles soient, il y a toujours quelques divergences) non plus que de retracer la variété des aspects du pays traversé et les diverses productions naturelles ou cultivées du sol. Ne pouvant nous occuper de ce qui caractérise et différencie ces indigènes, voyons donc quelle a été l'influence des Européens sur ceux avec lesquels ils ont été plus ou moins en contact en ce qui concerne l'esclavage et l'anthropophagie.

Chez les populations noires sur lesquelles les blancs n'ont pas encore établi leur empire absolu, les usages sociaux sont restés les mêmes : c'est encore la femme qui fait toutes les besognes, laissant l'homme dans une inaction complète dont la conséquence est un besoin d'activité qu'il ne peut satisfaire qu'à la chasse ou à la guerre, dit M. Foa. De plus la coutume de mesurer au nombre des esclaves que l'on possède sa richesse ou son bien-être, et la possibilité de se procurer auprès des caravanes arabes tout ce que l'on désire : étoffes, poudre, verroterie, sel, etc., en échange de ces esclaves existent toujours. Il faudra des siècles pour abolir l'esclavage ; on n'y parviendra que lorsque tout le continent africain sera sous le contrôle effectif des peuples civilisés. Et il est bien certain que les noirs ne nous en seront jamais reconnaissants, ajoute l'auteur ; au contraire, le jour où nous les aurons amenés à notre niveau, nous devrons les combattre comme nos pires ennemis car à leurs défauts : la fausseté, l'insonciance, l'ingratitude, le manque de conscience et de scrupule, ils ne feront qu'ajouter les nôtres. On en a la preuve chez les anciens élèves des

missions à Sierra-Léone, Lagos, etc. M. Foa n'a constaté d'exception à cette règle que chez ceux auxquels les missionnaires s'étaient seulement appliqués à apprendre un métier sans essayer de leur donner le plus léger vernis de civilisation et chez les noirs mahométans parce qu'à ces derniers, tout en donnant le sentiment d'hommes libres on avait laissé subsister en eux celui d'infériorité relative. Pour amener l'indigène à la civilisation, l'Arabe, selon notre auteur, est un excellent intermédiaire pourvu que l'Européen l'empêche de commettre des abus. Il sait gagner la confiance du nègre, parle sa langue ou bien lui enseigne la sienne, le pousse au commerce, vit n'importe où et n'importe comment. Par dessus tout, il sait faire travailler le noir, toujours porté à l'oisiveté ; il le manie avec adresse, flatte au besoin ses passions, ne perdant jamais de vue son but qui est de faire produire quelque chose aux populations qui l'entourent. Au reste l'Arabe leur donne l'exemple du travail, leur enseigne la culture, puis leur confie des graines. Bientôt les indigènes récoltent riz, sucre, tabac, etc. qu'ils viennent échanger contre des étoffes. Ils copient la forme de sa maison, de ses vêtements et, commençant à comprendre le bien-être, ils se transforment à leur insu. « Voilà de la bonne civilisation, remarque M. Foa. Il est vrai que c'est de la civilisation qui profite aux seuls indigènes ; on en préconise une autre qui, sans améliorer leur sort, les exploite au grand profit des poches européennes ; il est certain que cette civilisation là aura toujours la préférence ». La présence des Européens au Congo, à Zanzibar et dans l'Afrique orientale a modifié l'organisation des marchés publics d'esclaves, mais pour ne plus être ostensibles ils n'en existent pas moins. La disparition de l'ivoire des marchés africains amènerait seule, actuellement, la suppression de la traite, mais les éléphants sont encore assez abondants en Afrique pour qu'on ne se préoccupe que médiocrement de leur protection.

Pour l'anthropophagie les résultats ne sont guère plus brillants. Il va sans dire, écrit M. Foà, que dans les localités où les Européens ont établi leur influence, il y a comme un mot d'ordre entre les indigènes de nier toute inclination à ces coutumes. Mais pour peu que l'on quitte la zone où s'exerce l'influence immédiate des nations civilisées, le cannibalisme subsiste ostensiblement et subsistera encore ainsi pendant longtemps. L'anthropophagie n'engendre pas forcément la férocité : au fond ces gens ne sont pas malfaisants. Et du reste la chair humaine n'est pas un aliment quotidien, un tel régal est rare ; les mets habituels sont la banane, le manioc, le millet, le poisson, etc. De plus, en général, les membres d'une même famille ne se mangent pas entre eux et il est également rare de voir les individus d'une tribu s'entre-

dévorer. Les conflits qui s'élèvent perpétuellement entre peuplades voisines fournissent assez de blessés ou de prisonniers ennemis pour qu'on n'ait pas recours à ses connaissances. Tandis que les prisonniers mâles sont presque toujours mangés, les femmes dont la chair est cependant regardée comme plus fine, sont le plus souvent conservées comme esclaves, car d'abord elles travaillent et ensuite peuvent par leur fécondité augmenter la richesse du maître. Il paraît que les noirs acceptent avec une certaine sérénité la perspective de contribuer à l'alimentation de leurs semblables ; il n'en est pas moins triste de constater que l'influence des civilisés s'est assez peu fait sentir pour que cette monstruosité subsiste encore.

Si la civilisation a eu si peu de prise sur les indigènes, a-t-elle au moins contribué à la transformation économique des parties du pays où les Européens l'ont implantée ? Quelque peu, quoique dans une proportion moindre qu'on ne pourrait croire. Dans l'appendice placé à la fin de son ouvrage M. Foà nous indique brièvement où en sont les possessions européennes qu'il a trouvées sur sa route. S'abstenant de citer des chiffres à cause de la difficulté qu'il y a à se les procurer exacts, dit-il, il nous montre que si le nord du Mozambique n'a fait aucun progrès en ces dernières années, le sud de la province, grâce à son port de Beïra magnifique et profond et à Lourenzo-Marquez, marché commercial très important, est en croissante prospérité. Quant au Nyassaland, la culture du café n'a pas rapporté ce qu'elle promettait. Mais la réduction au minimum du fonctionnarisme permet à cette colonie de ne rien coûter à la métropole. Dans la Rhodésia du nord, où le commerce n'a pas encore fait son apparition, on fonde beaucoup d'espoir sur les richesses minières que l'on croit s'y trouver ; M. Foà compte plus, lui, sur l'émigration européenne agricole qui pourra s'effectuer dans quelques années. Les efforts des Allemands pour leur colonie de l'Afrique orientale se sont surtout portés sur le littoral. Dans l'intérieur du pays les choses n'ont guère changé, au reste la nature s'y est plutôt montrée avare. Bien différent, sous le rapport de la richesse du sol, est le Congo belge et on sait combien il a déjà été mis en valeur. Le Congo français n'est pas moins riche et fertile, mais M. Foà ne peut que se mettre à l'unisson des voyageurs qui l'ont parcouru ou traversé pour déplorer qu'on l'ait encore si peu exploité.

En somme, à part quelques améliorations économiques, le bilan de la civilisation au cœur de l'Afrique n'est pas à la hauteur des espérances que l'on avait conçues sur les bienfaits de son contact avec la sauvagerie indigène. Peut-être est-ce parce que bien souvent les procédés employés ont trop ressemblé à ceux de la barbarie pour que les noirs y trouvent grande différence. Un changement de méthode amènera

sans doute de meilleurs résultats. En matière coloniale, il ne faut pas être trop pessimiste.

M. LR.

Les races et les peuples de la terre. Eléments d'anthropologie et d'ethnographie, par J. Deniker, avec 176 planches et figures et 2 cartes. Un fort vol. in-12, Paris, Schleicher frères. (Librairie C. Reinwald.)

Dans ce volume compact, l'auteur a condensé une masse énorme de renseignements sur les races et les peuples anciens et modernes des différentes parties du monde. Ces renseignements que l'auteur a recueillis, avec un labeur et une patience de bénédictin, dans une foule de notes et de mémoires épars, en indiquant les sources où il a puisé, il les a fait précéder d'un aperçu des caractères différentiels entre l'homme et le singe et des caractères distinctifs des races humaines — morphologiques, physiologiques, pathologiques, linguistiques, sociologiques. Des chapitres qui intéressent particulièrement l'économiste sont consacrés à la vie matérielle, psychique, familiale et sociale des peuples à leurs divers stages de civilisation. C'est surtout une volumineuse et précieuse collection de faits. On pourrait, en revanche, reprocher à l'auteur quelques appréciations et jugements par trop sommaires. « Il ne faut pas confondre, dit-il, par exemple, la craniologie avec la *cranioscopie* des phrénologistes, prétendue science fondée par Gall qui voulait établir des rapports entre certaines bosses ou inégalités de la surface du crâne et les régions du cerveau affectées soi-disant aux différentes fonctions intellectuelles ». Or le docteur Gall a protesté lui-même contre la dénomination que ses adversaires avaient donnée à sa doctrine de la physiologie du cerveau. « J'apprends, disait-il que messieurs les savants ont baptisé l'enfant avant sa naissance. Ils me nomment cranioscope et la science que je fonde *cranioscopie*. Mais, premièrement, tous les mots savants me déplaisent : secondement, ce n'est point là le titre qui convient à mon métier et qui le désignent réellement. L'objet de mes recherches est le cerveau ; le crâne ne l'est que comme une empreinte fidèle de la surface extérieure du cerveau, et n'est par conséquent, qu'une partie de l'objet principal. Cette dénomination est donc aussi défectueuse que serait celle de faiseur de rimes, pour un poète. » L'essentiel de la doctrine de la physiologie du cerveau du docteur Gall, c'est la localisation des facultés, et cette doctrine, qui est une application du principe de la division du travail nous paraît inattaquable, n'en déplaise à messieurs les savants.

Jugements à part, nous ne pouvons que recommander l'ouvrage à

M. Deniker comme une excellente contribition à l'anthropologie et à l'ethnographie.

M.

La pratique des affaires. Droit civil et fiscal, par P. Begis. Nouvelle édition. 1 vol. in-18. Paris, Armand Collin.

Quel est le contribuable, quel est le citoyen français qui n'a constamment à faire pour son propre compte l'application des principes et des règles du droit civil et du droit, fiscal ? Qu'il s'agisse d'un bail, d'une vente, d'un échange, d'une hypothèque, d'un testament, d'une déclaration de succession, l'intéressé a besoin d'être éclairé sur la marche à suivre pour faire un acte valable et répondant en tous points au but qu'il se propose. Et comme les vastes traités de droit civil et de droit fiscal écrits par les spécialistes sont inabordables pour le public, le livre de M. Bégis, nous disent ses éditeurs, a pour but, en suppléant dans la mesure du possible tant à ces traités qu'aux consultations et à l'entremise des officiers ministériels, de permettre à chacun de faire lui-même au moins ses affaires les plus simples.

Nous sommes charmé d'ajouter que ce but a été parfaitement atteint par l'auteur de la *Pratique des affaires*. Son livre nous donne, sous la forme commode d'un Manuel-Dictionnaire, les notions indispensables sur les baux, les hypothèques, les conventions, les successions, les testaments, les ventes, etc., etc., et nous le recommandons volontiers aux lecteurs individualistes de ce journal qui veulent faire eux-mêmes leurs affaires.

Cette nouvelle édition de la *Pratique des affaires* a été augmentée et mise au courant de la législation jusqu'au 1er janvier 1900.

M.

Il problema agricolo e l'avvenire sociale. (*Le problème agricole et l'avenir sacial*), par Filippo Virgilii, 2e odiz., 1 vol. in-18° Milano, Remo Sandro, 1900.

La cause principale du mal qui afflige tous les organes et trouble toutes les fonctions des peuples du vieux continent réside, d'après M. Virgilii, dans l'agriculture. La terre est abandonnée par les hommes et par les capitaux, l'agriculture reste stationnaire et ne peut soutenir la concurrence des pays neufs. Pour relever et faire progresser l'agriculture, il s'agit donc de ramener vers la terre les hommes et les capitaux. M. Virgilii, préconise, dans ce but, le système de Solari, un agronome italien, système qui consiste : 1° à faire alterner les légumineuses et les céréales, notamment le trefle et le froment ; 2° à donner

à la terre la quantité suffisante d'engrais naturels et artificiels; 3° à lui administrer ces engrais par *anticipation* et non par *restitution*. On calcule la quantité et la qualité des engrais nécessaires pour les deux récoltes de l'assolement et l'on applique cette fumure totale à la première de ces cultures. Au lieu de la *loi de restitution*, proclamée par Liebig, c'est la *loi d'anticipation* qui doit régir l'agriculture.

La loi d'anticipation permet de profiter de la fertilité induite sans attaquer la fertilité initiale du terrain; elle met en état d'obtenir, sous forme de récolte, tous les éléments confiés au sol sous forme de matière première, elle réduit la terre à l'état d'instrument et transforme l'agriculture en une véritable industrie. Cette loi présente encore plusieurs autres avantages qu'énumère M. Virgilii.

Nous n'avons pas à discuter ici le système cultural de Solari-Virgilii ; nous dirons seulement qu'il ne nous paraît pas suffisant pour résoudre le problème agricole et social,ce qui vient de ce que les auteurs n'ont pas remonté assez haut vers les sources du mal. M. Virgilii cite Berthelot disant que la vie des champs est le type normal de la vie humaine : là seulement l'homme se développe dans toute sa plénitude. La vie des champs favorise en même temps la santé matérielle du corps et la santé morale de l'esprit. Le paysan robuste, laborieux intelligent, a toujours constitué la force des nations, et c'est par le paysan libre, actif, instruit que se maintient la prospérité et la grandeur de la patrie.

Puisque la vie des champs est le type normal de la vie humaine, puisqne les hommes, les enfants mêmes, sont naturellement enclins à ce genre de vie, aux travaux de l'agriculture, d'où vient que la terre est délaissée par les hommes et les capitaux ? Voilà ce qu'aurait dû se demander M. Virgilii. Il aurait pu se dire alors : puisque les hommes, naturellement attirés vers les champs, les fuient, c'est qu'il existe quelque part une attraction artificielle supérieure qui les fait affluer vers les villes. Le premier de ces artifices et celui auquel peuvent être ramenés tous les autres, ce sont les encouragements de l'Etat aux lettres, aux arts, aux sciences, à l'industrie.

Pour ramener les hommes vers la terre et rétablir l'équilibre des hommes et des capitaux entre les villes et les campagnes, il n'estpas nécessaire de les y transporter par de nouveaux artifices, il n'est pas nécessaire d'administrer aux campagnes, par le ministère de l'État , l'instruction, l'association, le crédit, etc.; il suffit de laisser faire, laisser passer, chacun prendra sa place. M. Virgilii n'est pas loin d'adopter cette solution : il préconise l'unification du marché, c'est-à-dire le libre échange, comme le meilleur moyen de concilier les intérêts du propriétaire avec ceux du travailleur, du producteur, avec ceux du

consommateur, en un mot, de mettre en harmonie les intérêts privés avec l'intérêt général. « Le marché unique, dit-il, signifie la solidarité universelle : c'est un nouveau milieu économique qui se forme, c'est une civilisation qui se greffe sur le tronc de la civilisation actuelle ».

Rien n'est plus vrai ; mais pour obtenir l'unification du marché universel avec tous ses avantages, il faut commercer par unifier le marché intérieur de chaque nation, c'est-à-dire mettre tous les producteurs agricoles, industriels, commerciaux, artistiques, scientifiques, littéraires, sur le même pied d'égalité. Ni persécutions, ni surtout protection pour personne de la part de l'Etat, mais liberté pour tous.

Rouxel.

La liberté d'enseignement. Cinquante ans après, par le Père Joseph Burnichon, 1 vol. in-12, Paris, Victor Lecoffre, 1900.

En 1850 a été votée une loi que l'on appelle aujourd'hui libérale et qui permet à l'Église de faire concurrence à l'État sur le domaine de l'enseignement secondaire. Quels ont été les résultats de cette loi? Au bout de cinquante ans d'existence il n'est pas sans intérêt de s'en rendre compte et c'est ce que cherche à faire M. Burnichon dans ce volume.

Si l'on en croit M. Charles Dupuy, comme rapporteur du budget de l'Instruction publique en 1891, la loi de 1850 a été favorable au cléricalisme et contraire au républicanisme. Cette loi, dit-il, est mauvaise dans toutes ses parties et il n'y a qu'à la supprimer. M. Burnichon est aussi d'avis que cette loi a tourné au profit de l'Église.

« On avait prédit, dit-il, que les prêtres, et les religieux surtout, ne pourraient tirer aucun parti sérieux d'une liberté aussi précaire et aussi incomplète; qu'ils n'arriveraient même pas à faire vivre des collèges; que la situation de l'Université serait consolidée et celle de l'Église affaiblie. Dieu merci, ces fâcheux pronostics ne se sont point réalisés. Les établissements ecclésiastiques ont surgi partout, et partout ils ont prospéré et porté leurs fruits. Dès l'année 1850, 256 maisons se constituaient sous le régime de la loi d'émancipation; elles comptaient un total de 21.195 élèves. En 1898, le nombre des maisons était de 438, et celui des élèves de 67.643. En y ajoutant les 140 petits-séminaires, avec leurs 23.947 élèves, on atteignait un total de 578 établissements d'enseignement secondaire ecclésiastiques ou religieux, renfermant une population de 91.570 élèves, soit 5.269 de plus que l'État n'en rassemble dans ses Lycées et Collèges. »

Mais, contrairement à M. Dupuy, M. Burnichon, on le pense bien, trouve très bonne la loi de 1850 et il demande son maintien.

La loi Falloux a-t-elle réellement été si bonne ou si mauvaise que

cela ? Ce n'est qu'en 1891, c'est-à-dire quarante et un ans après, que les républicains s'aperçoivent des mauvais effets de cette loi. Est-il vraisemblable qu'il ait fallu si longtemps pour qu'elle donnât des résultats ?

De son côté, M. Burnichon nous donne le chiffre des établissements religieux au commencement et à la fin du cinquantenaire, mais il ne remplit pas les intervalles et il ne nous apprend pas si la progression a été constante. Je n'ai pas ces chiffres sous les yeux, mais je les ai eus et je crois me souvenir d'avoir fait la remarque que la progression n'est devenue très sensible que depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire depuis les lois et décrets de 1880-1882, qui ont eu pour but avoué — je ne dis pas pour effet — de combattre le cléricalisme.

La vérité me semble être que la loi de 1850 n'a guère profité à l'Église. Sous le second Empire, la religion catholique est restée dans le marasme où elle gisait depuis longtemps déjà, recrutant avec peine son personnel et ne le tirant en grande majorité que des classes inférieures de la population. Il est non moins certain que cette même loi n'a pas fait un grand tort immédiat au républicanisme, qui a continué de faire des progrès et de saper l'Empire.

La loi de 1850 n'est pas une loi de liberté mais de bi-monopole, l'enseignement laïque libre, a été sacrifié. C'est avec beaucoup de raison que le *Journal des Économistes* disait à propos de cette loi : « Pour supposer qu'un pareil régime remplit la promesse de la Constitution, c'est-à-dire établit la liberté de l'enseignement, il faut admettre que les mots liberté et asservissement sont synonymes. » Comment, en effet, l'initiative individuelle, livrée à ses seules ressources, aurait-elle pu lutter contre l'État, qui grossit chaque année le chiffre de son budget de l'Instruction publique ?

En 1882, dans son numéro de mars, le *Journal des Économistes* prédisait (article intitulé *l'État et l'École*), que les lois et décrets soi-disant anti-cléricaux tourneraient à l'avantage du cléricalisme. Et cela est facile à comprendre. Les lois et décrets ne pouvaient être appliqués, on n'en avait même pas l'intention, la persécution n'était que pour la galerie ; mais elle permettait aux cléricaux de se poser en victimes de l'arbitraire gouvernemental, en martyrs de leur foi, ce qui suffisait déjà pour expliquer le regain de popularité dont ils ont joui depuis lors.

La loi de 1882 achevait de tuer l'enseignement laïque libre, en lui retirant, par l'instruction gratuite, jusqu'à l'enseignement primaire. Il n'y a plus dorénavant de tampon entre l'Église de l'Etat, ils sont forcés de se choquer. Qu'en résultera-t-il ?

M. Burnichon demande le maintien de la loi Falloux. Si j'étais à sa

place et dans ses idées, je pousserais à l'adoption du stage scolaire et même du monopole universitaire, car il n'est pas possible de mieux faire le jeu de l'Église. En effet, avec le stage scolaire, l'Université continuera de former des fonctionnaires; mais l'Église pourra former les grands propriétaires, les grands industriels, les grands électeurs, tous ceux qui n'ont pas besoin de grades. Or, on peut être député, on peut être sénateur, on peut être ministre, préfet, etc., etc., sans avoir besoin de justifier d'aucun grade. Les élèves des cléricaux ne tarderont pas à avoir la majorité partout; ils pourront alors, ou défaire la loi, ou la retourner contre ses auteurs, ou renverser la république et relever la monarchie.

Quant au monopole universitaire, il conduirait au même but par un autre chemin. Napoléon Ier l'a établi pour unifier la nation. Il en est mort. La Restauration l'a conservé et même renforcé. Elle en est morte. Le gouvernement de Louis-Philippe avait promis de le supprimer et ne l'a pas fait. Il en est mort. Que la troisième République le rétablisse, elle en mourra, assassinée par le cléricalisme ou par le socialisme.

Le livre de M. Burnichon est-il donc inutile ? Bien loin de là. Je ne crois pas qu'il produise beaucoup d'effet sur les catholiques, à qui il est principalement destiné : à quoi bon prêcher des convertis ? Mais les républicains et les vrais libres penseurs, qui ont encore conservé quelques restes de leurs vieux sentiments libéraux et généreux y trouveront matière à méditation et il est très probable qu'après avoir bien lu ce volume, ils regarderont à deux fois avant de voter le stage scolaire, ou le monopole universitaire, ou toute autre loi rétrograde déclcrée, libérale.

« S'il y a, dit M. Burnichon, une centralisation calamiteuse, étouffante, mortelle à l'initiative féconde et à la liberté, c'est bien celle qui pèse sur la vie intellectuelle. »

N'est-il pas déplorable de voir que ces paroles, qui auraient été si bien placées dans la bouche des défenseurs de la liberté de conscience et de la liberté de penser, au siècle dernier, ne se trouvent plus sur les lèvres de leurs petits-fils et que ce soit chez les jésuites qu'il faut aller pour les entendre ?

ROUXEL.

EN QUE CONSISTE LA SUPERIORITAD DE LOS LATINOS SOBRE LOS ANGLOSAJONES (*En quoi consiste la supériorité des Latins sur les Anglo-Saxons*), par VICTOR ARREGUINE, 1 vol. in-18, Buesnos-Aires, 1900.

Si quelqu'un exagère dans un sens, il est rare qu'un autre n'exagère

pas en sens opposé. C'est ce qui arrive quelquefois à M. Arreguine dans ce plaidoyer en faveur des Latins, mais, en général, sa thèse est juste et elle est soutenue avec science et talent.

Les races humaines sont de même origine ; leurs différences tiennent à une multitude de causes et non pas à une ou deux, comme le prétend M. Demolins. De plus, ces différences entre les races ne sont point des signes nécessaires de supériorité ou d'infériorité, ce sont des notes différentes dans la symphonie sociale. Lors même qu'un peuple tombe en décadence, il n'y a pas là une question de race, de fatalité, mais un concours de circonstances qui peuvent changer et qui changent souvent, de sorte qu'il n'est pas rare de voir le même peuple en progrès aujourd'hui et en décadence demain, puis en nouveau progrès.

M. Arreguine cherche à déterminer les qualités et les défauts des deux races : latine et anglo-saxonne. Il trouve chez l'Anglo-Saxon un idéal plus pratique et plus immédiat que chez le latin. L'Anglais est Anglais surtout et avant tout. La figure d'un Jésus, d'un Bolivar ou d'un Garibaldi serait pratiquement impossible parmi les Anglais. Un Français raisonne pour raisonner, il aime à enchaîner les idées les unes aux autres, quelle qu'en soit la conclusion. Un Anglais raisonne pour l'utilité pratique. On peut comparer l'intérieur d'une tête anglaise à un guide Murray : beaucoup de faits et peu d'idées et surtout peu d'idées générales. Le Français aime les idées en elles-mêmes et pour elles-mêmes ; l'Anglais les prend pour des instruments de mnémotechnie ou de prévisions. Les Anglo-Saxons, dit l'auteur, sont entreprenants, capables de grands et patients efforts, pleins d'orgueil national et d'un sentiment exagéré de leur propre mérite, mais de conceptions vulgaires et de sensibilité obtuse. M. Arreguine ne croit pas que l'idéal anglais doive être l'idéal de l'humanité.

Après avoir discuté l'œuvre de M. Demolins à tous les points de vue et montré que l'apologiste des Anglo-Saxons a généralisé des observations superficielles ou exceptionnelles, M. Arreguine résume la supériorité des Latins sur les Anglo-Saxons en douze points que voici : 1° Un plus grand altruisme ; 2° une plus grande puissance de généralisation ; 3° un esprit révolutionnaire dans l'ordre scientifique, politique, religieux, etc., qui les empêche de se cantonner dans la routine ; 4° une sensibilité morale plus développée ; 5° un génie plus expansif ; 6° un plus grand développement des facultés artistiques ; 7° plus de sobriété ; 8° un concept plus exact de la justice ; 9° le concept de l'égalité ; 10° le concept de la liberté ; 11° le concept de la fraternité ; 12° un développement plus harmonique de leurs facultés. Comme nous l'avons déjà dit, il y a peut-être ici un peu d'exagération, mais moins que dans la

thèse opposée. En tout cas, après tout ce qui a été écrit pour et contre sur cette question, on lit encore avec intérêt et profit les observations présentées dans ce volume.

ROUXEL.

LE MALENTENDU FISCAL, par ERNEST BRELAY, br. in-12, Paris, Guillaumin 1900.

La bonne foi existe chez le plus grand nombre des hommes. En général, ce n'est pas par malice que l'on pêche, c'est par ignorance. Tout vice vient d'ânerie, a dit Montaigne. Il s'agit donc de dissiper l'ignorance, de résoudre les malentendus. M. Brelay l'a déjà tenté dans une précédente étude : Le *malentendu social*. Aujourd'hui, c'est le *malentendu fiscal*, partie importante du précédent — qu'il attaque, et c'est en Suisse qu'il prend le sujet de sa discussion.

Dans le canton de Genève, on va discuter une réforme fiscale qui consiste dans l'établissement d'un impôt progressif sur le capital mobilier et immobilier. M. Brelay trouve qu'il serait plus simple de s'adresser au revenu lui-même, qui est visible et dont le capital n'est que le gage ou la substance constamment altérable. Taxer le capital progressivement, c'est s'exposer à le voir émigrer ou se restreindre. En appauvrissant les riches, on les place dans la nécessité de restreindre leurs dépenses et leurs entreprises au grand détriment du travail et des salaires.

Si, du moins, le fisc employait productivement les impôts progressifs ou non qu'il prélève sur les riches, il n'y aurait que demi-mal; mais non, on sait que les trois quarts des recettes fiscales sont la proie de parasites de toutes sortes. Il est vrai que ces parasites ont la prétention d'améliorer la société; mais il devrait suffire de considérer qu'ils sont même incapables d'améliorer leur propre condition pour comprendre qu'ils sont encore moins capables d'améliorer celle des autres. On devrait leur dire : Toi qui prétends sauver la société, sauve-toi d'abord toi-même, nous verrons ensuite.

Chemin faisant, M. Brelay attaque le protectionnisme, un des facteurs, non le moins important, du malentendu fiscal. Le protectionnisme est la justification logique du socialisme. Celui-ci a du moins les apparences de la générosité, du désintéressement ; il demande l'abrogation du pronom possessif, l'extinction de l'égoïsme, la refonte de la nature humaine. C'est absurde, mais ce n'est pas si criminel que de prélever, étant riche, des impôts sur les pauvres. Puisqu'on parle tant de réformes fiscales, la plus pressée serait de supprimer les lois douanières ; « le premier progrès consiste dans une réaction contre le protectionnisme. »

La question des octrois donne lieu à un autre malentendu fiscal. On sait que les esprits sont divisés au sujet de cette réforme. M. Brelay ne voit pas l'utilité de la suppression des octrois, si on les remplace par d'autres taxes, qui pèseront d'autant plus lourdement sur les contribuables qu'ils y sont moins accoutumés. Il n'y a qu'une bonne méthode de réforme fiscale, c'est de réduire les dépenses, on pourra ensuite dégréver, en commençant par les taxes les plus mal assises et les plus onéreuses.

En somme, l'impôt doit être réel et proportionnel, et non personnel et progressif. Les contributions actuelles « ont fait leurs preuves, et doivent être maintenues jusqu'à ce que la science financière ait *découvert* et non *imaginé* de meilleures ressources nationales. »

ROUXEL

LETTRES SOCIALES AUX RICHES, par ERNEST BRELAY, br. in-12. Paris, Guillaumin et Cie, 1900.

Un pasteur allemand a écrit des *Lettres sociales*, qu'on pourrait aussi bien appeler socialistes, *aux riches*. Un pasteur français a écrit la préface de la traduction. M. Brelay critique l'un et l'autre. Il est possible, dit-il, qu'il y a 18 ou 19 siècles, Jésus ait eu raison de dire qu'il était aussi difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. Mais la richesse s'acquiert aujourd'hui d'une toute autre façon, il n'y a plus guère, dans les rapports économiques, d'autre injustice que le protectionnisme; or, c'est précisément l'abus dont les socialistes chrétiens et autres ne soufflent pas mot!

Si quelqu'un peut encore être considéré comme victime de l'organisation sociale actuelle, ce ne sont pas, en tout cas, les grands électeurs, les ouvriers des mines et de la grande industrie, les seuls sur le sort desquels on s'apitoie, mais les employés, les ouvriers de la petite industrie et les ouvriers ruraux. Ces derniers surtout supportent en plein les inconvénients du protectionnisme agraire sans en tirer aucun profit, de sorte qu'il ne leur reste qu'une ressource : émigrer vers les villes.

Dans son désir de *donner du travail* aux ouvriers, M. Naumann, l'auteur des *Lettres sociales* va jusqu'à faire l'éloge des enfants prodigues : » Plus le riche dépense, dit-il, plus le pauvre peut travailler! Le revenu inutilisé, qui s'en va grossir la masse du capital, est la source de l'infortune de familles entières d'ouvriers. » On voit que ce pasteur est plus fort en théologie qu'en économie : il se croit encore sous l'ancien régime et s'imagine que l'épargne est retirée de la circu-

lation et enfouie dans un bas de laine. D'autre part, il s'élève vertueusement contre le luxe immoral, sans s'apercevoir de la contradiction. Après avoir socialement combattu le capital qui exploite l'ouvrier, M. Naumann ne conclut pas ou du moins ses conclusions tombent dans le *fabianisme* anglais. C'était bien la peine d'adresser des *Lettres sociales aux riches*. Heureusement, comme le remarque M. Brelay, tous ces adversaires du capital, lorsqu'ils veulent faire fructifier leurs épargnes, n'ont rien de plus pressé que de s'adresser à la finance. ROUXEL

P. S. — Quelques jours après la réception des *Lettres sociales aux riches*, nous apprenions la mort d'Ernest Brelay. C'est un bon ami que nous perdons et un défenseur vaillant, brillant, convaincu des principes économiques. On peut dire quil est mort sur la brèche et qu'il a conservé jusqu'au dernier moment sa puissance de pensée et la faculté de l'expérience avec humour et entrain. Les publications d'Ernest Brelay sont nombreuses et portent principalement sur les questions sociales et tout particulièrement sur la participation et la coopération dont il fut jadis partisan; mais, après avoir passé par l'école de l'expérience, il fut obligé de reconnaître que ces systèmes étaient très loin de présenter tous les avantages qu'on leur attribue et, s'il ne brûla pas ce qu'il avait adoré, il cessa du moins de lui rendre un culte qu'il ne méritait pas, ce qui prouve l'absence de parti pris, le désir sincère de trouver le bien.

Ernest Brelay laisse un vide dans nos rangs, car les vulgarisateurs sont plus nécessaires en ce moment que les inventeurs. Les principes économiques acquis à la science sont assez nombreux et assez importants pour qu'on songe à les appliquer avant de se battre les flancs pour en découvrir d'autres qui resteraient *a fortiori*, à l'état de lettre morte. Il est plus urgent que l'économie politique gagne plus en étendue qu'en profondeur, qu'elle devienne plus populaire et moins mandarinale. Or, pour la propager, ce sont des esprits vifs, actifs, un peu batailleurs au besoin, qu'il faut et non des abstracteurs de quintescence, qui s'escriment à fendre des cheveux en quatre, tout en rongeant leur part du gâteau budgétaire. Un seul Brelay est plus utile et plus difficile à remplacer que dix de ces docteurs *in utroque jure*, qui mettent toutes les sciences à contribution et qui entassent livres sur livres pour démontrer des choses évidentes par elles-mêmes. ROUXEL

MONOGRAPHIA SOBRE O CONVENIO FINANCEIRO DO BRAZIL (*Monographie sur la convention financière du Brésil*, par le Dr JOAO PEDRO DA VEIGA FILHO, br. in-8°, S-Paulo, Espindola et Cie, 1899.

La convention de 1898 a été une opération rationnelle et un grand

service rendu pour la réorganisation des finances brésiliennes, mais il reste beaucoup à faire et il y a lieu d'y adjoindre des mesures complémentaires. M. da Veiga Filho se propose, dans cette monographie, de ramener l'attention des classes dirigeantes sur cet important sujet et de réunir des informations dispersées dans divers documents pour aider à trouver la meilleure solution possible. Une des causes du désarroi des finances brésiliennes provient de la baisse des prix du café. Dans la période de 1895 à 1896, 6.000.000 de sacs de café, à 4 livres chacun, produisirent 24.000.000 de livres ; en 1896-1897, 8.500.000 à 2 1/2 livres ne donnèrent que 21.250.000 livres ; en 1897-98, 11.000.000 à 1 1/2 livre ne produisirent plus que 16.500.000 livres. On voit que plus la production augmente, la demande ne suivant pas la même progression, plus les prix baissent, et ils baissent d'autant plus que le Brésil n'est pas seul à augmenter sa production de café.

Le Brésil a commis la faute d'avoir, comme on dit, mis tous ses œufs dans le même panier, c'est-à-dire de s'être trop exclusivement livré à la production du café. Il est grand temps qu'il change son fusil d'épaule, le pays est assez fertile pour produire d'autres denrées. C'est effectivement ce que conseille, entre autres choses, M. da Veiga Filho : C'est vers l'agriculture qu'il dirige surtout les regards des classes dirigeantes. Bien entendu, l'agriculture ne peut guère s'améliorer, sans que les réformes tributaires, monétaires et autres lui viennent en aide, aussi l'auteur n'oublie-t-il pas de traiter ces points ; il réfute ensuite les opinions contraires à la sienne au sujet de la convention financière et il conclut en disant, avec raison, que, sans la prospérité économique, toutes les réformes financières imaginables seront inutiles. ROUXEL.

O IMPOSTO TERRITORIAL. OS NOVOS IMPOSTOS DE EXPORTAÇAO. (*L'impôt foncier. Les nouveaux impôts d'exportation*), par ANDRÉ WERNECK, br. 8°. Rio Janeiro, Rodrigues et Cie, 1900.

L'Etat de Rio Janeiro est bien embarrassé pour équilibrer son budget, la crise du café aurait suffi pour rompre cet équilibre s'il n'avait pas été rompu d'avance. On a proposé de remplacer les droits d'exportation par un impôt foncier basé sur la valeur et sur l'étendue des immeubles. M. Werneck combat ce projet. Ce serait là, dit il, un impôt sur la misère ; l'impôt territorial doit être basé sur la rente de la terre, c'est-à-dire sur le produit net, et non sur le capital. De plus, le taux proposé, qui monterait à 95 p. 100 du budget, est sans exemple dans aucun pays ; l'auteur donne, à l'appui de son dire, la proportion de l'impôt foncier dans le budget des différents pays : elle varie de 4,5 p. 100 en Angle-

terre à 28 p. 100 en Suède. Il cite ensuite les opinions des principaux économistes qui se sont prononcés contre l'impôt foncier, tel qu'il est proposé.

Que faut-il donc faire pour combler le déficit? Il faut, dit M. Werneck, réduire les impôts au lieu de les augmenter, et pour cela restreindre les attributions de l'Etat, opérer des réformes économiques et politiques qui entraînent la diminution des dépenses publiques, réduire le nombre des députés, mettre le luxueux appareil gouvernemental d'accord avec la pauvreté de l'Etat. En conséquence, l'auteur, ou plutôt l'orateur, — car c'est ici un discours prononcé à l'assemblée législative — présente un projet de loi tendant à opérer les réformes sus-indiquées : moins de députés, moins de secrétaires d'Etat, moins de fonctionnaires inutiles. On voit que M. Werneck n'est pas dans le mouvement; mais peut-être l'orientation changera-t-elle plus tôt qu'on ne pense. N'est-ce pas déjà un signe du temps, que les Brésiliens envoient à l'Assemblée législative des représentants tels que M. Werneck? R.

La rendita mineraria (*La rente des mines*), par Luigi Einaudi, 1 vol. in-8°, Torino, Unione tipografico, éditrice, 1900.

Etant donné que la condition des mineurs est si misérable, d'après ce que disent leurs protecteurs, leurs candidats, et que l'on parle sans cesse de la nationalisation des mines comme du remède infaillible à tous leurs maux, la question traitée par M. Einaudi, dans ce volume, est d'une grande importance; nationalisateurs et adversaires pourront faire leur profit de ce travail, car la question est traitée à tous ses points de vue, comme l'indique le sous-titre : Origines et bases de la rente minière. Méthode de détermination de la dite rente. La critique et la nationalisation de cette rente. L'organisation unitaire du processus productif et distributif et la socialisation des mines. Résumé et conclusion. La théorie de la Rente minière.

A. Smith et Ricardo sont les deux principaux auteurs qui ont traité de la rente des mines; M. Einaudi résume, développe et complète leur théorie; il suit l'évolution de la rente des mines depuis la période primitive où le mineur, libre, était à la fois propriétaire, capitaliste, entrepreneur et ouvrier et gardait pour lui le produit intégral de son travail, jusqu'à la période moderne où le produit se divise en salaires, intérêts, produits et rentes. M. Einaudi oublie d'y joindre les impôts, qui ne sont pourtant pas une quantité négligeable.

M. Einaudi assimile les mines aux terres cultivables, qui jouissent, par hypothèse, de divers degrés de fertilité, desquels résulte la rente. Il distingue deux sortes de rentes : la rente *différentielle*, équivalente à

la différence entre le coût des mines du premier degré et le coût des mines du second degré ; et la rente *marginale*, équivalente à la différence entre le coût des mines du second degré et le prix de vente.

Les considérations de l'auteur ne me convertissent pas plus à la rente minière que je ne le suis à la rente foncière. L'une et l'autre, à mon avis, se confondent avec à l'intérêt du capital engagé dans l'exploitation.

La rente du sol repose sur cette hypothèse : que la terre ne peut donner qu'une seule récolte : du blé. La rente des mines n'a pas de fondement plus solide. M. Einaudi compte onze causes qui peuvent modifier la rente différentielle des mines. Parmi ces causes, les unes influent sur les coûts d'une mine, les autres sur ceux d'une autre, de sorte qu'il y a compensation et que la concurrence, si elle est libre, réduit la rente à néant et le profit à son taux normal.

M. Einaudi convient lui-même qu'une grande partie des minéraux sont extraits à perte, « parce que les exploitants sont contraints, grâce à l'inamovibilité des capitaux engagés dans une mine espérée féconde, à renoncer à tout intérêt et amortissement ». De quelle importance devient, dans ces conditions, le facteur « rente » ? Ce n'est donc pas sans raison que l'auteur arrive plus loin « à l'étrange et intéressante conclusion que, au moins dans la grande majorité des cas, on ne peut parler de rente minière, et l'on ne peut en parler surtout lorsque la différence entre la rémunération et le coût assume de grandes proportions », ce qui est la règle générale dans l'état actuel de cette industrie.

La loi de la rente est modifiée, dit M. Einaudi, — on pourrait même dire anéantie — par deux faits qui dominent l'exploitation des mines : l'ignorance de la nature du sous-sol, c'est-à-dire de la richesse de la mine, et l'ignorance de l'avenir, c'est-à-dire des goûts et des besoins futurs du public. Cette ignorance est d'autant plus grande qu'il est question de métaux plus précieux ; c'est pourquoi « les velléités nationalisatrices s'arrêtent au charbon et aux minéraux les plus grossiers et communs, laissant à l'industrie privée l'exploitation des mines métallifères. » Une autre raison pour laquelle on ne songe pas à nationaliser les mines de métaux supérieurs, c'est que les ouvriers de ces mines ne sont pas assez nombreux ni assez concentrés pour assurer l'élection de leurs candidats.

Il résulte de l'ignorance où l'on est de la richesse métallifère des mines et de l'ignorance des goûts futurs du public que les entrepreneurs d'exploitation des mines sont très souvent trompés dans leurs espérances au profit des propriétaires de la surface ou *vice-versa*. M. Einaudi indique de sages expédients pour prévenir ces abus.

La partie de l'étude de M. Einaudi qui mérite par dessus tout l'attention des lecteurs est celle qui traite de la nationalisation des mines. L'auteur y montre combien de qualités seraient requises de l'Etat pour que cette nationalisation fût économiquement justifiable, qualités dont, soit dit en passant, il n'a guère donné de preuves, jusqu'à ce jour, ni en cette matière ni en d'autres. La conclusion très modérée de M. Einaudi est que la nationalisation n'est possible que dans des cas tout à fait exceptionnels, ce à quoi nous sommes loin de contredire.

Rouxel.

Histoire des doctrines économiques de l'Angleterre, par W. J. Ashley, II. La fin du moyen age, traduit de l'anglais par Savinien Bonyssy, 1 vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1900.

Nous avons rendu compte (dans le *Journal des Economistes* du 15 juin) du premier volume de l'*Histoire des doctrines économiques de l'Angleterre*, qui fait partie de la Bibliothèque internationale d'économie politique. Le deuxième volume, traduit également sur la troisième édition anglaise, revue par l'auteur, fait l'histoire de la fin du Moyen âge, des xive et xxe siécles et du commencement du xvie. Si cette histoire doit se continuer jusqu'à nos jours, elle comprendra un nombre respectable de volumes, car, plus on se rapproche de notre temps, plus les documents sont nombreux et plus aussi les événements économiques sont complexes. Mais cela ne paraît pas effrayer M. Ashley. Dans la préface de ce second volume, il se réjouit de ce qu'on attache de plus en plus d'importance à l'histoire économique, de ce qu'on lui a fait une plus large place dans les examens, de ce que l'on a créé des chaires pour cet enseignement; il trouve qu'il a été fait peu de chose dans ce domaine.

« Quiconque se rend compte, à la fois, du peu qui a été fait dans cette direction par les savants de langue anglaise et de l'intime relation qui relie l'Histoire économique à la plupart de ces théories de transformation sociale qui influent si fortement sur les esprits, ne peut considérer ce qui a été fait que comme de faibles tentatives. De la vie quotidienne de la grande masse du peuple pendant de longs siècles, nous ne savons presque rien et, cependant, les matériaux abondent. Nous pourrions bien faire trève aux controverses sur les méthodes en économie politique, si seulement un groupe d'écrivains compétents pouvait être attiré vers un champ d'études qui ne demande que des travailleurs ».

Nous conviendrons volontiers avec M. Ashley que les controverses sur a méthode sont peu utiles; nous admettrons également que les études

historiques sont nécessaires : mais sont-elles suffisantes? Sont-elles seulement l'essentiel? Là est le point qui nous parait discutable. On pourrait comparer l'histoire au terrain qu'il faut cultiver si l'on veut en tirer quelque produit; mais il ne suffit pas d'ameublir la terre, il faut l'ensemencer si l'on veut récolter quelque chose. L'histoire est un amas de faits de toute sorte, pour les faire fructifier, il faut y semer une idée. « Quelque nombre d'expériences particulières qu'on puisse avoir d'une vérité universelle, a dit Leibnitz, on ne saurait s'en assurer pour toujours par l'induction, sans en connaître la vérité par raison. » Et plus récemment, Claude Bernard, un expérimentateur émérite, a pu dire : « L'expérimentateur qui ne sait pas ce qu'il cherche, ne comprend pas ce qu'il trouve ».

D'après ces penseurs et mille autres qu'on pourrait citer, il faut donc avoir une idée préconçue pour tirer parti de l'histoire ; il faut, de plus, s'élever au-dessus de cette idée, examiner aussi bien les faits qui lui sont contraires que ceux qui lui sont favorables. M. Ashley a-t-il une idée préconçue, s'élève-t-il au-dessus de cette idée? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il présente le pour et le contre sur chaque question avec beaucoup de sincérité et d'impartialité. Les inductions qui ressortent de son exposition des faits ne paraissent pas avoir une très haute portée sociale, elles sont plutôt d'ordre secondaire que général ; mais il convient de retenir que nous n'en sommes qu'au deuxième volume et qu'il ne faut pas juger précipitamment.

Partant de l'idée de Schmoller, qui distingue quatre périodes dans l'évolution économique, selon que le commerce et l'industrie sont organisés sur les bases : 1° du village, 2° de la ville, 3° du territoire, 4° de l'Etat, M. Ashley considère la fin du moyen âge comme la période de la suprématie des villes ; après un premier chapitre consacré à la démonstration de cette suprématie, il traite dans les suivants des corps de métiers, de l'industrie de la laine, de la révolution agraire, de l'assistance des pauvres, toutes questions qui ont eu une importance notable en Angleterre. Un dernier chapitre est consacré à la doctrine canonique relativement à l'intérêt, à la rente, au salaire, à la société de commerce, etc.

La raison d'être de la suprématie des villes à la fin du moyen âge est, d'après l'auteur, que les temps n'étaient pas suffisamment mûrs pour la formation d'une économie plus compréhensive et plus étendue que celle de la communauté urbaine ; les commerçants devaient demander à leur ville une protection et un appui que l'Etat était incapable de leur donner. « Nous devons reconnaître que cette période de pouvoir municipal s'explique par une période nécessaire dans l'éducation économique de la société, et qu'elle y trouve, par conséquent, sa justification historique ».

Cette explication ne nous satisfait pas complètement, elle nous paraît même quelque peu contradictoire. Admettons que le commerce avait besoin de protection, que la ville, en la lui accordant, ait fait l'éducation économique de la société, cette éducation faite, l'ingérence de l'Etat ne paraît avoir aucune raison d'être. Comment donc s'est-elle développée? Il y a tout lieu de croire que la protection de la ville n'était pas bien nécessaire au commerce; en tout cas, qu'elle n'était même pas toujours désintéressée et que, par conséquent, si cette protection présentait quelques avantages, elle n'était pas non plus dépourvue d'inconvénients. Sa justification historique reste donc à faire.

D'autre part, si l'exercice du pouvoir municipal faisait l'éducation économique de la société, la décadence du système urbain aurait dû être suivie du système libéral et non du système national. M. Ashley lui-même, après avoir constaté que le système urbain du moyen âge se disloqua graduellement, convient que « le vieux système fut détruit dans une large mesure par la seule force de l'intérêt personnel, par cette remarquable irruption de l'esprit d'initiative au XVIe siècle qui, de quelque façon qu'on l'explique, était plus intense et plus largement efficace qu'auparavant ».

Il n'y avait donc pas lieu de remplacer le système urbain par le système national pour promouvoir l'esprit d'initiative, pour protéger l'industrie et le commerce. Y en avait-il besoin pour diriger, refréner cet esprit d'initiative? Alors l'Etat aurait dû le dire, le faire et ne faire que cela, ne pas protéger ce qui n'avait pas besoin de protection.

M. Ashley a recueilli beaucoup de renseignements sur les corporations et sur les associations d'ouvriers; il montre que les coalitions des ouvriers et même les grèves pour faire hausser les salaires sont loin d'être une nouveauté; on en trouve dès le XIVe siècle; parmi les tondeurs de drap (1350) et parmi les tisserands étrangers (1362). Les ordonnances de Londres « indiquent des conventions générales par lesquelles les serviteurs (ouvriers) prennent entre eux l'engagement de ne pas travailler, conventions qui ont le même caractère que les grèves modernes...; s'il y avait quelque dispute entre un maitre et son valet, cet homme allait trouver dans la ville tous les hommes de la même profession; et alors, par collusion et conspiration qu'ils faisaient entre enx, ils décidaient qu'aucun d'eux ne travaillerait ou ne servirait son maitre jusqu'à ce que le dit maitre et son serviteur fussent parvenus à s'entendre ». M. Ashley observe judicieusement que ces faits dérangent les sièges des laudateurs quand même du régime corporatif, qui s'imaginent qu'il suffirait de le rétablir pour pacifier les rapports entre patrons et ouvriers.

L'étude de l'histoire des doctrines économiques contribuera-t-elle

plus à résoudre la question sociale? C'est ce que l'avenir nous apprendra. En attendant, s'il faut, pour chaque pays, un ouvrage aussi étendu que le sera celui de M. Ashley pour l'Angleterre, je plains les aspirants au grade de docteur en économie politique. Et pourtant il le faudrait si l'on devait induire la forme de la société future de celles des sociétés passées. Heureusement pour elles, les sociétés primitives n'ont point été soumises à un pareil régime : elles se sont inspirées de leur conscience et des circonstances dans lesquelles elles se trouvaient. Et elles ont vécu peut-être plus longtemps et plus joyeusement que nous ne vivrons avec toute notre science.

H. Bouet.

L'art scientisme et le Limitarisme, par Arthur Cabuy, vol. in-8°. Bruxelles imprimerie V[e] G. Balat 1900.

« L'art et la science doivent être la base fondamentale de toutes nos idées, de toutes nos croyances, de tous nos principes et de tous nos sentiments », et par conséquent de toutes nos institutions, religieuses politiques et économiques. *L'artscientisme* doit donc être quelque chose d'analogue à la République de Platon et à tant d'autres Républiques, cités, utupies : une société gouvernée par les artistes et les savants. C'est effectivement ainsi que l'entend M. Arthur Cabuy. Cette seule considération suffira sans doute à beaucoup de gens pour les déterminer à rejeter le livre sans même l'ouvrir. Cependant M. Cabuy entend le platonisme d'une manière qui lui est personnelle et qui n'est pas sans originalité; d'autre part, il est du devoir du critique de tenir compte des bonnes intentions des auteurs. Or, celui-ci est bien intentionné. Il a cherché et croit avoir trouvé les principes « du beau et du vrai, mais surtout du bien et du juste », et il se plaît à répéter cette formule.

Après avoir fait cette découverte, M. Cabuy a attendu dix ans pour la livrer au public afin de s'assurer de la solidité de ses idées et de donner un exemple de ce que doit être la patience d'un artscientique. Et, naturellement, rien n'a ébranlé les idées de l'auteur, son livre en est la preuve. Si cet ouvrage est écrit depuis dix ans, il faut croire que l'auteur a commencé jeune, car il nous parait encore très jeune, c'est-à-dire plein de confiance en lui-même; la jeunesse est présomptueuse et même un peu vaniteuse : ne trouvant sans doute aucun humain capable de comprendre son système, M. Cabuy le dédie à l'âne. Il ne lui vient pas à l'idée que, si personne ne le comprend, c'est qu'il est peut-être incompréhensible.

Nous ne pouvons analyser l'artscientisme ; nous appellerons seulement l'attention sur sa formule pour l'appréciation des qualités morales

de l'homme. Le Grand Conseil artscientique désignera une commission de savants spécialement chargée de l'élaboration et de l'adoption de la formule qui servira de critérinm universel.

En attendant, M. Cabuy donne, comme indication, sa propre formule où toutes les qualités sont cotées, comme dans les examens : l'assiduité au travail mérite 200 points; la probité et la loyauté, 280; la tempérance, 100; l'économie, 80; la prévoyance, 30; la bienveillance, courtoisie, politesse, 30; générosité, charité, 50; modestie, 30, et ainsi de suite.

Pendant que l'*artscientisme* définira, enseignera, réalisera « le beau, le vrai et surtout le bien et le juste, » le *limitarisme* règlera les fortunes. Malgré l'égalité devant la loi, l'inégalité des conditions est trop grande et il en résulte de nombreux inconvénients. Si 18 millions de revenu, dit l'auteur, au lieu d'être dépensés par un seul individu, restaient la propriété de 50.000, ceux-ci pourraient dépenser chacun 360 francs de plus que ce dont ils disposent actuellement. Le commerce et l'industrie des objets de grand luxe péricliterait, mais le commerce et l'industrie des produits de première nécessité et des objets de luxe à la portée du peuple prospéreraient.

Il convient donc de fixer la limite maximum que les fortunes pourront atteindre. « Le collectivisme intégral et universel, convenablement appliqué, aboutirait certainement à une situation meilleure et plus équitable que celle qui existe actuellement. Mais il existe un remède qui aboutirait bien plus parfaitement au résultat désiré, sans modifier en rien les principes fondamentaux des institutions actuelles, c'est la limitation permanente du capital par ménage. »

Le limitarisme estime que le capital productif maximum par ménage doit varier avec l'état de richesse des divers pays. Il sera de 162.000 fr. en Belgique, 140.000 en Allemagne, 180 000 en France, 320.000 en Angleterre, 450.000 en Amérique.

Les jardiniers pincent les rameaux qu'ils veulent pousser à fruit et empêcher de produire du bois. Les limitaristes pinceront les hommes qui s'enrichiront trop. J'établis cette comparaison pour montrer que l'artscientisme considère les hommes comme des êtres passifs, comme une matière plastique que le législateur peut modeler comme il lui plaît.

Mais les riches émigreront si on les soumet à la taille perpétuelle. — Le cas est prévu : l'artscientisme sera adopté par tous les pays civilisés. — Les riches se réfugieront dans les pays non civilisés. — Le cas est encore prévu : « On ne doit pas hésiter à isoler le plus complètement possible les peuplades ou les individus qui, par des actes, manifestent de l'insubordination à des lois rationnelles et équitables comme le

seront celles de l'artscientisme ; et s'il n'existe pas de moyens pratiques de les isoler, on peut les anéantir. »

Il n'est pas plus difficile que cela de réaliser « le beau, le vrai, et surtout le juste et le bien. » Il est étonnant que M. Cabuy ait imaginé et même construit de toutes pièces son système artscientiste et limitariste depuis dix ans et que l'observation et l'expérience ne lui aient suggéré aucune difficulté dans sa réalisation. Nous souhaitons que cela vienne et que M. Cabuy abandonne ses idées de jeunesse, car, à la lecture de son livre, on sent qu'il peut faire beaucoup mieux. Il ne lui manque ni l'activité, ni l'intelligence, ni le talent d'écrivain ; il ne lui manque que de renoncer à l'esprit de système.

H. Bouet.

Letters of David Ricardo to Hutches Trower (Lettres de David Ricardo à Hutches Trower) éditées par James Bonar et J. H. Hollander, 1 vol. in-8°, Oxford, Clarendon Press 1899.

Depuis qu'ont été publiées les lettres de Ricardo à Malthus (1887), deux autres collections de lettres ont paru : celles que Ricardo écrivit pendant son voyage sur le continent et ses lettres à J. R. Mac Culloch (1896). Après les lettres à Trower, tout ce qu'a écrit Ricardo se trouve publié, à l'exception de sa correspondance avec James Mill et de ses notes sur Matthus, dont il est souvent question dans les lettres à Trower. Mme Trower désirait vivement que les lettres de Ricardo à son mari fussent publiées : « Tout homme peut être fier, disait-elle, d'avoir correspondu avec Ricardo. » Mais son vœu ne put être réalisé de son vivant et elle laissa en mourant cette correspondance à sa fille, Miss Frances Trower. Lorsque furent publiées les Lettres à Mac Culloch, Miss Frances Trower voulut y joindre celles adressées à son père, mais il était trop tard, le volume était sous presse.

Les Lettres à Trower sont plus intimes et touchent à une plus grande variété de sujets, moins exclusivement économiques, que les lettres à Mac Culloch et le reste de la correspondance de Ricardo. Elles intéresseront donc un plus grand nombre de personnes, car on y voit mieux, dans tout son naturel, le caractère de Ricardo, qu'il n'est peut-être pas moins utile de connaître que ses idées. En effet, après toutes les accusations et les injures jetées par les socialistes à la tête des économistes « orthodoxes » beaucoup de gens sont certainement tentés de croire qu'il n'y a pas, comme on dit, de fumée sans feu, et que Ricardo, par exemple — l'un des plus attaqués — devait avoir un caractère poseur, pontifical, impérieux, qu'il était vendu aux capitalistes et au gouvernement que ceux-ci organisent pour les protéger contre les

revendications du prolétariat ; enfin, qu'il était un ennemi irréductible du peuple.

La vérité, telle qu'elle ressort de ces lettres, est que Ricardo était très modeste, sans prétentions littéraires, sans ambition de renommée ni de hauts emplois. Il considère la science économique comme la plus importante, la plus nécessaire au bien des peuples ; il l'étudie et l'approfondit sans intention d'en tirer gloire et profit, mais dans le but d'éclairer l'opinion publique et, d'abord, pour la propre satisfaction de son intelligence.

Bien loin de se croire un oracle, nous le voyons soumettre à son ami Malthus une étude qu'il avait écrite. Malthus lui trouva trop de défauts, surtout dans la rime, pour pouvoir être livrée à la publicité. Peut-être que Ricardo va se fâcher contre Malthus ? Pas le moins du monde, il reconnaît la justesse de ses critiques et prend la résolution de tâcher de faire mieux. Notons que l'amitié entre Ricardo et Malthus n'avait guère d'autre lien que leur commun attrait pour la science économique et qu'ils différaient d'opinion sur un grand nombre de points très importants de cette science. Aujourd'hui, il n'y a d'amis que ceux qui croient avoir les mêmes opinions — et qui n'ont souvent que les mêmes intérêts, — la moindre dissidence suffit pour faire des ennemis et le catéchisme poissard n'est pas suffisant pour qualifier l'adversaire.

A l'époque où Ricardo correspondait avec Trower, il était question en Angleterre de réforme électorale. Si Ricardo avait été l'ennemi du peuple, que tout économiste est censé être aux yeux de certaines gens, il aurait été radicalement opposé à l'extension du droit de suffrage. Il en est, au contraire, partisan et demande que la franchise électorale soit étendue à tous les *hommes raisonnables* qui n'ont pas un intérêt particulier en opposition avec l'intérêt général.

La question des impôts est certainement une de celles qui intéressent le plus la prospérité des nations et le bonheur des peuples. Ricardo en apprécie toute l'importance ; il regrette que Malthus ne l'ait pas traitée dans ses principes d'économie politique et il espère qu'il l'abordera dans un traité spécial. Quant à lui, il ne se sent pas de force à résoudre cette question, — que le premier échappé de collège résout aujourd'hui en deux mots : impôt progressif, — mais il se propose d'y travailler, ne fût-ce que pour sa propre satisfaction, mais surtout pour alléger les charges des contribuables.

Singulière façon de servir le gouvernement et, par lui, le capitalisme, que de lui couper les vivres et de réduire ses ressources et ses attributions au minimum.

Quoiqu'il ne songeât pas à renverser la monarchie, Ricardo n'était

pas adversaire du régime républicain. Il était aussi partisan de la liberté religieuse, à une époque où les Juifs étaient encore *out law* en Angleterre. « C'est une honte pour le temps auquel nous vivons, disait-il, que beaucoup d'habitants de ce pays souffrent encore des entraves qui leur ont été imposées en des temps moins éclairés. Les Juifs ont grandement raison de se plaindre, car on leur reproche souvent d'exercer des métiers qui ne sont que les effets naturels de la dégradation politique dans laquelle on les a tenus. Je ne puis m'empêcher d'espérer que le temps approche où ces préjugés contre des hommes, à cause de leurs opinions religieuses, disparaîtront, et je serais heureux si je pouvais contribuer à accélérer leur chute. »

On voit que MM. James Bonar et J. H. Hollander n'ont pas perdu leur temps à nous donner ces lettres de Ricardo et que les lecteurs impartiaux ne perdront pas le leur à les lire.

H. Bouet.

Bienfaits et méfaits de l'association. Conférence faite par M. H. Follin sous les auspices de la Société Turgot. br. in-8°. Havre, imprimerie Le Roy, 1900.

Depuis longtemps l'association est préconisée comme une panacée sociale. Les socialistes dits utopistes, les socialistes sentimentaux, les socialistes se disant eux-mêmes scientifiques, tous ont considéré l'association comme une médaille à une seule face. Il n'en est pas ainsi. Outre que les prolétaires de tous les pays sont loin de prendre, parmi les diverses formes d'association possibles, celles qui sont les plus efficaces et qui répondent le mieux au but qu'ils se proposent, leur émancipation, quand même ils choisiraient les meilleures formes d'associations, celles-ci ne sont pas sans présenter de nombreux inconvénients mêlés aux avantages plus ou moins réels qu'elles peuvent posséder. C'est ce que montre M. Follin dans cette substantielle brochure, qui pourrait se prêter à des développements intéressants, et former un volume instructif et utile.

L'Association, dit M. Follin, « n'est pas une panacée universelle, c'est un instrument qui ne vaut que par l'usage ; c'est une arme à deux tranchants, il faut apprendre à s'en servir bien, et il faut apprendre aussi à se défendre contre ceux qui s'en servent mal. » Partant de ce point, l'auteur montre les inconvénients, à côté des avantages, des diverses formes d'associations.

La famille est la première forme en ordre chronologique et en importance ; elle est la plus nécessaire ; « l'amour paternel, filial, conjugal, est incontestablement l'origine du dévouement et de l'esprit de sacrifice ; mais, s'il est beau et grand de se sacrifier à ceux qu'on aime,

l'est-il autant de leur sacrifier les autres? C'est cependant ce qu'on voit et ce qu'on verra toujours. » Les abus qui naissent des sociétés politiques, religieuses, philanthropiques, littéraires et scientiques, etc., sont également indiquées. Puis l'auteur passe au point capital de la question.

« Le grand danger de l'Association, dit-il, danger qui lui est particulièrement inhérent, c'est qu'elle atténue et déplace les responsabilités. Lorsqu'un individu est sur le point de commettre un acte répréhensible, il a une conscience qui se charge de l'avertir ; ou si cette conscience n'est pas suffisante pour le retenir sur la pente du mal, les consciences de ses semblables sont là pour le rappeler à l'ordre. Mais une association n'a pas de conscience propre... Lorsqu'on est nombreux, la conscience n'est plus fouettée par le sentiment de la responsabilité personnelle, et cette conscience s'engourdit. »

De plus, une association quelconque — et surtout une association ouvrière — est presque toujours la chose d'un, deux ou trois meneurs, « de sorte que ce que l'on décore du nom d'action collective n'est pas autre chose qu'une action individuelle soutenue par une masse qui n'y a pris aucune part, et que la puissance de l'association n'est autre chose que le prestige du nombre mis au service de l'individu. »

Cela étant, faut-il interdire les associations? Non, puisque ce serait se priver de leurs avantages aussi bien que de leurs inconvénients. Il s'agit donc de trouver un système d'association qui réduise les inconvénients au minimum, et qui leur permette de produire le maximum d'avantages, Or, ce système est tout trouvé : c'est la liberté d'association qui, seule, peut résoudre le problème posé. C'est aussi à cette solution qu'aboutit M. Follin : « La liberté d'association doit cesser d'être soumise à l'arbitraire de l'approbation et de la réglementation ; elle doit être pleine et entière pour tous les citoyens pourvus de tous leurs autres droits. »

Pour qu'une association libre ne gêne pas la liberté des individus ou des autres associations, il faut et il suffit que toutes les associations se rapprochent autant que possible de la forme des sociétés commerciales, « qui entraînent pour chaque associé une responsabilité effective et strictement proportionnée aux obligations qu'il a contractées. »

Que les francs-maçons suivent ces conseils, ils n'auront plus à se plaindre des Jésuites et à redouter leur concurrence, et réciproquement.

ROUXEL.

Le leggi suntuarie e la decadenza dell' industria in Milano, 1565-1750 (*Les lois somptuaires et la décadence de l'industrie à Milan*), par Ettore Verga, br. in-8, Milano, P. Faverio, 1900.

Quoique l'intervention de l'Etat dans la vie intime des citoyens fût une idée très répandue jusqu'à la fin du siècle dernier, Milan, dit M. Verga, n'avait aucune sympathie pour ce vain zèle de la législation : six lois en tout, dans l'espace de deux siècles, tandis qu'ailleurs, et spécialement à Venise, les lois somptuaires se renouvelaient chaque année. M. Verga fait l'histoire des lois somptuaires à Milan, de 1565 à 1750, et nous promet une étude subséquente pour les temps modernes. Chemin faisant, l'auteur montre leurs effets sur l'industrie. Ces lois, dit-il, avaient autrefois un caractère principalement moral : on reprochait au luxe de ruiner les familles, d'engendrer les haines et les rancœurs, de faire diminuer la population en rendant les mariages difficiles et quasi impossibles. Aujourd'hui on les envisage surtout au point de vue économique, et l'on reconnaît de plus en plus qu'elles ne sont ni légitimes ni efficaces. La liberté seule, en effet, peut tracer la limite qui sépare le luxe nuisible du luxe « discret ».

Del cambio esterio in economia pura (*Du change étranger en économie pure*), par Melchiorre Cesura, br. in-8. Pavia, typogr. cooperativa, 1900.

On peut considérer le commerce international comme un nouvel aspect du phénomène *production* : il opère la « transformation dans l'espace » des biens économiques. Le change aussi peut être considéré comme la transformation dans l'espace d'une somme de numéraire — représentant des biens économiques, — de même que l'intérêt est leur transformation dans le temps. « Comme une augmentation du taux de l'intérêt excite l'individu à épargner, de même une augmentation dans le cours des changes stimule à exporter ». et l'équilibre s'établit sans qu'il y ait besoin de s'occuper de la balance du commerce. Cette balance n'est, d'ailleurs, pas uniquement composée des importations et des exportations, comme on le croit trop communément. M. Césura, d'accord avec M. Lorini, énumère 11 éléments qui entrent dans sa composition. M. Cesura nous promet un autre travail sur le change avec les pays à monnaie dépréciée et à finances avariées. R.

CHRONIQUE

Sommaire : Les conseils du travail. — Les marchés à terme. — L'augmentation des droits sur les successions et l'abolition de l'héritage. — La hausse du charbon. — Les dettes municipales en Angleterre. — Le Congrès de la paix et la guerre du Transvaal. — L'opinion du *Journal of Commerce* de New-York. — La résolution du Congrès de la paix en faveur de la protection des indigènes. — La liberté du travail des Cafres. — La question chinoise au Congrès de la paix. — Les us et coutumes de la guerre en Chine. — Le Congrès des chemins de fer. — Le Congrès des inventeurs et la propriété des inventions. — Les Congrès socialistes. — Une société universelle d'agriculture. — L'*Organisation commerciale du travail* de M. Yves Guyot.

Aux différents conseils destinés à faire fleurir l'agriculture, le commerce et l'industrie, un décret du 17 septembre 1900 vient d'adjoindre des « Conseils du travail » qui seront institués dans les différents foyers de l'industrie et qui auront pour mission :

1° De donner leur avis, soit à la demande des intéressés, soit à la demande du gouvernement, sur toutes les questions du travail ;

2° De collaborer aux enquêtes réclamées par le Conseil supérieur du travail et ordonnées par le ministre du Commerce et de l'Industrie ;

3° D'établir dans chaque région, pour les professions représentées dans le conseil, et autant que possible en provoquant des accords entre syndicats patronaux et ouvriers, un tableau constatant le taux normal et courant des salaires et la durée normale et courante de la journée de travail; ce tableau, établi dans les formes prévues sous les numéros 1 et 2 des articles 3 des décrets du 10 août 1899, tiendra lieu, le cas échéant, aux administrations intéressées, des constatations prescrites sous les dits numéros;

4° De rechercher et de signaler aux pouvoirs publics les mesures de nature à remédier, le cas échéant, au chômage des ouvriers de la région;

6° De présenter aux administrations compétentes des rapports sur la répartition et l'emploi des subventions accordées aux institutions patronales et ouvrières de la circonscription;

6° De présenter sur l'exécution des lois, décrets et arrêtés réglementant le travail, et sur les améliorations dont ils seraient susceptibles,

un rapport annuel qui sera transmis au ministre du Commerce et de l'Industrie.

Les rapports, avis, comptes rendus d'enquête, bordereaux établis par les conseils du travail sont transmis aux administrations intéressées par les soins des préfets.

Comme la plupart de leurs devanciers, les conseils du travail seront particulièrement utiles... aux conseillers. Nous nous plaisons toutefois à croire que cette nouvelle institution ne sera pas plus nuisible que beaucoup d'autres, et nous nous abstiendrions volontiers de la critiquer, si elle n'établissait point une sorte de monopole en faveur des syndicats. Les conseillers du travail seront, en effet, élus par les syndicats d'ouvriers ou de patrons à l'exclusion des non-syndiqués.

C'est là une dérogation au droit commun, qui nous ramène, sous prétexte de progrès, aux privilèges des corporations de l'ancien régime.

*
* *

Les socialistes du Conseil municipal de Roubaix ont réclamé, « dans l'intérêt des travailleurs », la suppression des marchés à terme qui facilitent la production, laquelle est la source des salaires des susdits travailleurs. A cette réclamation, qui fait souvenir du mot de Cromwell : *Mon Dieu, protégez-moi contre mes amis*, le *Journal des Débats* oppose une délibération du Congrès des chambres syndicales industrielles et commerciales de France et des chambres de commerce françaises, à l'étranger. Ce Congrès a émis le vœu que la loi de 1885 sur la légalité des marchés à terme soit maintenue dans son intégralité en raison de leur utilité pour couvrir les engagements de fournitures: qu'il n'y soit apporté aucune modification, réglementation d'Etat ou charges nouvelles dont certaines propositions de loi menacent actuellement la liberté commerciale et dont les conséquences seraient funestes aux transactions, au trafic des ports, aux intérêts de l'industrie, de l'agriculture et du travail, et cela au profit des Bourses et de l'industrie étrangères.

*
* *

On sait que l'abolition de l'héritage est un des articles favoris des programmes socialistes. L'augmentation des droits de succession nous y conduit par une gradation prudente, mais, comme le

remarque le *Journal des Débats*, non sans donner une prime croissante à la fraude.

Dans son dernier numéro, le *Bulletin de statistique* du ministère des Finances publie le relevé des déclarations de mutation par décès faites en France l'année dernière. On y voit que le nombre des successions s'est élevé à 418.382 et le montant total des valeurs déclarées à 6 milliards 766.381.591 francs. Ce dernier chiffre dépasse de 145 millions environ celui de l'année 1898. En parcourant les détails donnés par le *Bulletin*, on constate que, sur les 418.332 successions dont la déclaration a été faite en 1899, 47.781 seulement ont donné lieu à une mutation de numéraire, c'est-à-dire que, dans près de huit successions sur neuf, on n'a pas fait figurer d'argent comptant parmi les valeurs déclarées. Il est évident que cette proportion ne répond pas à la réalité, et que les héritiers ont pris l'habitude de ne point déclarer les billets de banque ou les espèces trouvés dans les successions. Un autre point à noter, c'est que le total des biens déclarés, six milliards et trois quarts environ, se répartit entre les meubles et les immeubles à raison d'un peu plus de trois milliards pour ces derniers et d'un peu moins de trois milliards et trois quarts pour la fortune mobilière. Les valeurs mobilières, rentes, actions, obligations et commandites ne figurent dans le total que pour 2.202.000.000, c'est-à-dire 800 millions de moins que les immeubles. Etant donnée l'énorme quantité des titres français et étrangers appartenant à des particuliers dans notre pays, il est difficile de supposer que la valeur effective de ceux de ces titres qui font partie de successions ouvertes en une année dépasse à peine deux milliards, et soit inférieure à la valeur des immeubles transmis. Il est beaucoup plus probable qu'une grande partie des titres au porteur n'est pas déclarée et échappe à l'impôt. Rien n'est plus difficile que d'empêcher ces dissimulations. Les précautions fiscales imaginées à cet effet sont toujours vexatoires et, de plus, inefficaces. Mais il est bon de se rappeler, quand on parle d'augmenter fortement les droits de succession, que, plus ils seront élevés, plus la tentation de fraude sera forte, et que le fardeau retombera, pour la plus grande partie, sur les biens immeubles, qui ne peuvent s'y dérober.

*
* *

Quoique la production du charbon dans le monde se soit élevée de 574.532.000 tonnes en 1897 à 683.838.000 tonnes en 1899, le prix de ce combustible a subi une hausse générale et extraordinaire. A Paris, la consommation ménagère le paie cette année 18 francs de plus par tonne qu'à la même époque de l'année dernière On

n'en continue pas moins à protéger le charbon national, en ajoutant ainsi à la hausse naturelle de ce pain de l'industrie, un renchérissement artificiel.

*
* *

Au Congrès de l'association anglaise pour l'avancement des sciences qui s'est réuni à Bradford, M. Priestman a donné un aperçu de l'augmentation progressive des dettes municipales. Elles ne s'élevaient en 1868 qu'à 60 millions de liv. st., elles ont monté à 93 millions en 1875, à 173 millions en 1885 et à 262 millions en 1898. Elles ont donc plus que quadruplé en trente ans, sous l'influence du socialisme municipal.

*
* *

Il est certainement fort regrettable que les différends entre le Transvaal et l'Angleterre n'aient pu être vidés autrement que par une guerre. Mais à qui incombe la responsabilité de cette guerre? Avant de se prononcer sur cette question, il eût fallu examiner, avec un soin suffisant, les faits de la cause, et peser avec impartialité les griefs et les arguments des deux parties. C'était un procédé sûr, mais lent. Malheureusement ce juge souverain qu'on appelle l'opinion publique est toujours pressé. On lui soumet tant d'affaires de toutes sortes! D'ailleurs, il est pourvu d'un tact tellement fin qu'il distingue, à première vue, un innocent d'un coupable. Entre les Boers et les Anglais pouvait-il hésiter un moment? Les Boers sont un petit peuple d'agriculteurs et de pasteurs et, à ce titre, éminemment sympathiques. On peut leur reprocher, à la vérité, de s'être emparés des terres des indigènes en les payant à coups de fusil, et de traiter comme des animaux les gens qu'ils ont dépouillés, mais ces gens-là ont la peau noire, et, comme le remarquait Montesquieu, « on ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, et surtout une âme bonne, dans un corps tout noir ». On peut leur reprocher encore d'avoir exploité à outrance les *uitlanders*, en mettant à leur charge la totalité des impôts du Transvaal, aggravés de monopoles et de pots de vin, mais les *uitlanders* sont des étrangers, et les Boers, nourris de la lecture de la Bible, n'étaient-ils pas autorisés à les traiter comme les Israélites traitaient les Philistins? Quant aux Anglais, c'est un peuple notoirement antipathique. N'a-t-il pas, entre autres méfaits, affiché la prétention orgueilleuse d'affronter la concurrence du monde entier, en supprimant, jusque dans ses

colonies, les barrières protectrices de son industrie ? Sa politique libre-échangiste n'est-elle pas une humiliation intolérable pour les nations protectionnistes ? L'opinion publique avait-elle besoin d'autres preuves pour se montrer unanime à condamner sa conduite à l'égard des Boers ? Et si elle avait eu l'audace de se présenter devant des arbitres, leur sentence aurait-elle pu, sous peine de suspicion légitime, être en désaccord avec le verdict souverain de l'opinion ? Aussi l'Angleterre s'est-elle bien gardée de recourir à l'arbitrage, ce qui lui a valu d'être passablement maltraitée au Congrès de la paix. Seul, notre vaillant collaborateur, M. Yves Guyot, a osé prendre sa défense, et en appeler du sentiment à la raison dans le jugement de l'affaire du Transvaal. Le sentiment a naturellement obtenu gain de cause, mais la raison proteste !

*
* *

Si l'opinion publique, endoctrinée par les avocats des politiciens boers s'est prononcée en Europe contre l'Angleterre, il n'en a pas été tout à fait de même en Amérique. Nous trouvons dans le *Journal of Commerce* de New-York cette appréciation sévère de la conduite de M. Kruger.

« La résistance des Boers, y lisons-nous, devrait avoir cessé lorsque Prétoria a été prise. Dès ce moment, leur succès est devenu impossible ; ils ne pouvaient même espérer d'obtenir de meilleures conditions en prolongeant leur résistance. M. Kruger n'est point resté dans sa capitale ni n'a pris la campagne avec les troupes qu'il encourageait à sacrifier leur vie sans espoir, mais il s'est tenu dans son car, où il employait la plus grande partie de son temps à ses dévotions... En 1877, les Boers s'étaient trouvés en danger d'être exterminés par les aborigènes, ce qui était une juste rétribution du traitement qu'ils infligeaient aux noirs. Ils furent alors sauvés par les Anglais... En 1867, la découverte de l'or changea leur situation et ouvrit à l'ambition de M. Kruger la perspective de remplacer dans le sud de l'Afrique la domination de l'Angleterre par celle des Boers. Les taxes perçues sur les étrangers furent dépensées non à ouvrir des routes et des écoles, mais à accumuler du matériel et des munitions de guerre, en vue de réaliser ce rêve ambitieux... L'attitude des Boers à l'égard de la nouvelle population que l'exploitation des mines appelait dans le pays a été précisément opposée à celle du peuple américain qui accordait aux nouveaux venus des droits politiques complets aux conditions les plus faciles à remplir. Le pouvoir politique, dans

le Transvaal, était concentré dans une branche du corps législatif et pratiquement dans l'exécutif, et l'indépendance du pouvoir judiciaire était supprimée dans l'intérêt de la conservation du pouvoir politique des Boers. Les nouveaux venus, exclus de toute influence politique, et privés des garanties d'un bon gouvernement devaient inévitablement se plaindre. Que l'Angleterre intervînt pour protéger les nouveaux venus dont le plus grand nombre lui appartenaient, cela était également inévitable !

« Si le gouvernement de M. Kruger s'était voué uniquement aux fonctions qui lui étaient propres, il aurait pu conserver indéfiniment son indépendance. Mais ni les améliorations intérieures, ni la protection de la vie et de la propriété n'étaient les préoccupations principales du gouvernement de M. Kruger ; ce qui dominait chez lui, c'était l'avarice et une ambition qui était ridiculement hors de proportion avec ses ressources. »

*
* *

Si nous ne pouvons approuver l'attitude passablement belliqueuse que le Congrès de la paix a prise vis-à-vis de l'Angleterre, nous aurions certainement voté des deux mains la résolution par laquelle il a flétri la conduite injuste et inhumaine des peuples soi-disant civilisés à l'égard des races dites inférieures.

Voici le texte de cette résolution :

I. — Le Congrès,

Protestant contre les guerres continuelles entreprises contre les races inférieures et contre les faits d'injustice et de violence dont ces races sont souvent victimes ;

Convaincu que le sens moral des nations européennes a besoin d'être réveillé par la connaissance des crimes commis en leur nom ;

Rappelle avec instance aux Sociétés de la paix le devoir de faire une vigoureuse propagande en faveur d'un traitement juste et équitable à l'égard des peuples d'une civilisation inférieure.

II. — Le Congrès,

Convaincu que les terres suffisantes pour les besoins légitimes des colons peuvent être acquises à prix d'achat ou par traité ;

Persuadé que le massacre des races indigènes est une folie au point de vue économique aussi bien qu'un crime ;

Fait appel aux gouvernements et les invite :

1° A renoncer aux acquisitions de territoire au moyen des armes ;

2° A recourir aux voies juridiques en cas de conflit, même avec des peuples non civilisés ;

3° A s'assurer que les traités conclus avec ces peuples sont équitables et qu'ils ont été exactement compris par les contractants ;

4° A adopter un régime de colonisation qui apparaisse aux peuples non civilisés assez bienfaisant pour que ceux-ci en réclament d'eux-mêmes le bénéfice.

III. — Le Congrès,

Fait appel à toutes les personnes résidant au milieu des populations non civilisées et les invite à faire preuve de patience et de modération.

Il leur rappelle le devoir de tenter, par leur exemple et leur enseignement, le relèvement du sens moral et de l'état industriel des indigènes,

*
* *

Le Congrès de la paix a adopté aussi et recommandé aux nations colonisatrices tout un code rédigé par M. Le Henaff, délégué du Comité de défense et de protection des indigènes. Nous en détachons cet article relatif au contrat de travail.

Le contrat de travail doit faire l'objet d'une règlementation spéciale et détaillée garantissant la liberté des travailleurs indigènes et leur assurant un traitement équitable.

Nous lisons, d'une autre part, dans un compte rendu de M. Klimke, l'ancien ingénieur en chef du gouvernement du Transvaal, que les directeurs officiels de l'exploitation des mines ont réduit la moyenne des salaires indigènes à 1 liv. st. (25 francs) par mois.

« Cette dernière mesure dit M. Klimke a été, à mon sens, des plus heureuses. Nous avons obtenu un nombre suffisant de Cafres, pour les mines, à ce tarif réduit ; il est vrai que le gouvernement n'avait pas besoin d'un grand nombre d'indigènes et qu'il n'a gardé dans le Rand que la quantité de boys absolument indispensable. Afin de rendre cette moyenne de salaire indigène aussi uniforme que possible, une note fut insérée, sur mon ordre, dans le journal officiel, le *Staats Courant*, portant que tout directeur qui paierait aux indigènes plus de 1 liv. st. par mois, serait frappé d'une amende de 10 liv. st. pour chaque infraction; la même note interdisait aux directeurs de recevoir dans leurs compounds un nègre venant d'une autre mine, sous peine de 10 liv. st. d'amende.

« C'est ainsi que le gouvernement a pu exploiter les mines à des frais d'exploitation beaucoup moins élevés que les plus bas auxquels on soit arrivé jusqu'ici.

Si, comme le Congrès en a émis le vœu, le gouvernement des Boers venait à être rétabli, il ne serait pas inutile de lui recom-

mander de garantir, contre ses ingénieurs « la liberté des travailleurs indigènes » et de leur assurer « un traitement équitable ».

*
* *

Sur la question chinoise, le Congrès de la paix a émis ce vœu fortement motivé, auquel nous n'aurions à reprendre qu'un paragraphe, teinté de socialisme :

« La commission est d'avis que les regrettables événements qui ont motivé l'expédition internationale de Chine doivent être attribués aux causes suivantes :

« 1° Aux entreprises de certains missionnaires de toutes confessions qui au lieu de s'appuyer uniquement sur l'influence moralisatrice de leur religion, ont eu le tort de s'appuyer sur l'action diplomatique et militaire des puissances.

« 2° Les agissements des Occidentaux établis en Chine qui reconnaissent généralement l'hospitalité dont ils jouissent sur le sol chinois par les insultes, les provocations, les injustices, les mauvais traitements de tous genres envers les indigènes;

« 3° Les rivalités et les intrigues réciproques des puissances, l'inconsistance et les contradictions de leurs diplomaties respectives qui, surtout depuis une dizaine d'années, ont flotté continnellement et suivant l'intérêt du moment, entre l'extrême faiblesse et la sauvage brutalité, traitant la Chine tantôt comme un pouvoir tout à fait formidable, tantôt comme une puissance nègre de septième ordre;

« 4° Les annexions territoriales effectuées au cours de ces dernières années par plusieurs puissances occidentales et par le Japon;

» 5° Les desseins cyniquement étalés de la ploutocratie européenne et américaine visant à l'accaparement des ressources industrielles et de tous les éléments de richesse du pays;

« Aussi la commission pense-t-elle que la seule politique commandée par les circonstances présentes doit consister à préparer l'abandon formel du protectorat religieux et à favoriser la constitution en Chine d'un gouvernement indigène, fort, indépendant, honnête et sagement progressiste, capable d'accomplir les réformes intérieures indispensables et d'assurer, sous le régime de la « porte ouverte », l'efficace protection du commerce étranger honnête, pour le plus grand bien de la civilisation véritable ».

Un paragraphe additionnel de M. Alexander condamnant le trafic de l'opium, après quelques paroles d'adhésion de M. Boell, est voté à l'unanimité.

*
* *

Il faut convenir que les us et coutumes de la guerre, tels que nous les avons importés en Chine, ne sont pas précisément propres à convaincre les Chinois de la supériorité de notre civilisation. L'empereur Guillaume a enjoint à ses troupes de ne pas faire de prisonniers. le lieutenant Kloch a obéi scrupuleusement à cette injonction en faisant achever les blessés; les Russes ont massacré à Blagovestchensk, 5.000 Chinois paisibles : on les jettait à la rivière, hommes, femmes et enfants. La ville de Tien-Tsin a été pillée à fond, au point que M. Drew, directeur des douanes, s'est écrié : « après nos ennemis qui ont tenté de nous tuer, protégez-nous, mon Dieu, contre nos protecteurs qui ont pillé nos maisons »; enfin, la Banque indo-chinoise a confisqué, à titre d'indemnité, le trésor de l'Université Impériale, se montant à 5 millions de taëls. Les Boxers eux-mêmes auraient-ils fait mieux?

Signalons toutefois un ordre du général Frey, commandant du corps expéditionnaire français, qui n'a pas cru devoir se conformer aux injonctions et aux pratiques allemandes :

Des soldats qui se comportent vaillamment en campagne ne peuvent que donner, en toutes circonstances, le témoignage de leur discipline et du meilleur esprit. Aussi, je ne doute point que je n'aurai jamais à réprimer de ces actes d'inutile brutalité, de ces pillages qui portent une si rude atteinte au bon renom d'une troupe.

*
* *

Le Congrès des chemins de fer, organisé par les grandes compagnies, a donné à ses adhérents, venus de toutes les parties du monde, une splendide hospitalité : parmi les questions qui y ont été discutées et qui avaient pour la plupart un caractère purement technique, nous nous bornerons à signaler la règlementation douanière. Le rapporteur, M. Margot, a montré ce que l'application des règlements douaniers a de complexe et souvent de suranné.

Pour les voyageurs, notamment, un des pires inconvénients est que, dans l'organisation actuelle, la plus répandue, chaque douane restant sur un terrain, en deçà de la frontière, avec ses installations propres, ils ont très souvent à subir un double arrêt, et plus spécialement dans le cas où les trains se forment et se déforment dans une gare-frontière importante. C'est ce qui se produit principalement sur la frontière franco-suisse, à Genève, Bellegarde, Pontarlier, Vallorbe, les Verrières, Porrentruy.

La visite des colis à main et bagages est, d'autre part, fort gênante.

Dans certains trains de luxe internationaux, il est vrai, cette visite se fait en cours de route, un ou plusieurs douaniers montant dans le train à la gare-frontière et procédant à la vérification des colis dans les voitures même et des bagages enregistrés dans le fourgon ; mais ce n'est là que l'exception. Et c'est de même l'exception que pour les autres trains la visite soit reportée jusqu'à un bureau de douane intérieur, les fourgons ayant été plombés au préalable.

Enfin, ces visites s'effectuent souvent aux heures de nuit et par là même sont plus gênantes encore.

Les conclusions de ce rapport, adoptées par le Congrès, recommandent l'établissement aux frontières d'une gare unique internationale, ou, suivant les cas, l'adoption d'un système réalisant au moins en partie la communauté, la visite des bagages en cours de route, etc., etc.

L'internationalisation des gares douanières serait sans doute un progrès, mais nous préférerions encore, pour notre part, la suppression de la douane.

*
* *

Au Congrès international des asociations d'inventeurs, notre collaborateur, M. Raphaël Lévy, a fait un excellent rapport sur la corrélation qui existe entre les inventions industrielles et le prix des marchandises. En voici les conclusions :

a). Les inventions industrielles rendent le travail plus abondant et tendent à faire hausser les salaires. Elles sont avantageuses et profitables à chaque nation.

b). Le monopole de fabrication résultant d'une invention industrielle pour laquelle il a été pris un brevet ou une patente, peut, dans certains cas, maintenir, pendant la durée totale ou partielle du brevet, le prix d'un objet nouveau à un niveau relativement élevé ; mais, lorsque le monopole s'applique à un objet antérieurement connu, et dont le procédé breveté a changé le mode de fabrication, le prix en est forcément abaissé par le brevet.

c). Le monopole de fabrication résultant d'une invention industrielle gardée secrète a des effets économiques qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux du brevet, mais moins rapidement avantageux au public et souvent dangereux pour l'inventeur.

Le Congrès a émis un vœu en faveur de l'extension de la durée légale de la propriété des inventeurs. Il y a bien longtemps que nous avons réclamé dans ce journal la reconnaissance et la garan

tie de cette propriété « dans sa durée naturelle », en faisant remarquer combien la limitation arbitraire établie par la loi est injuste et nuisible.

« C'est une erreur de croire, disions-nous (*Journal des Economistes*, n° de septembre 1855) que la durée de la propriété des inventions soit perpétuelle. Les inventions se succèdent et se remplacent de telle sorte que leur vie moyenne, c'est-à-dire la période pendant laquelle on peut les exploiter avec avantage, est assez courte. C'est à peine si un dixième des inventions faites et mises au jour dans le courant d'une année se trouvent encore exploitées quinze ans plus tard. Les inventions qui durent ne sont pas plus nombreuses que les œuvres littéraires qui survivent aux circonstances au sein desquelles elles ont été mises au jour.

« On peut donc partager les inventions en deux grandes catégories : 1° Celles dont la propriété perd sa valeur avant l'expiration du délai légal. Celles-ci sont les plus nombreuses, mais elles constituent le fretin des inventions. Elles comprennent les allumettes chimiques sans odeur, les parapluies de poche, les lits-commodes-tables-divans, etc., etc : la loi limitative de la propriété des inventeurs ne les atteint en aucune façon puisqu'elles ont cessé d'être utilisées, bien avant de tomber dans le domaine public ; 2° Celles dont la propriété conserverait tout ou partie de sa valeur après l'expiration du délai légal, si elle ne tombait point dans le domaine public. Celles-ci sont les inventions dont l'utilité est sérieuse et durable, les œuvres d'élite, les fruits immortels du travail et du génie. La loi limitative de la propriété des inventions les atteint, et en diminue la valeur dans une proportion plus ou moins forte, selon que leur durée naturelle dépasse plus ou moins la durée légalement assignée au droit des inventeurs.

« Quel est le résultat de cette inégalité de traitement ? C'est que la production des petites inventions, dont la longévité n'atteint pas quinze années, se trouve encouragée autant qu'elle peut l'être ; en revanche, la production des grandes inventions, qui exigent, pour la plupart, une application considérable de capital et de travail, se trouve découragée exactement dans la proportion où les atteint la limitation du droit des inventeurs. »

Mais, il faut bien le dire, ce n'est pas à une époque où la propriété est de plus en plus atteinte par l'étatisme associé au protectionnisme, et où le collectivisme se propose de « nationaliser » ce qui en reste, qu'il peut être question d'étendre et de consolider celle des inventeurs.

*
* *

Les socialistes ont tenu, pour leur part, deux Congrès, l'un international, l'autre national, mais ils ne se sont guère occupés dans l'un et dans l'autre que d'une seule question, savoir si un socialiste peut, ou non, faire partie d'un gouvernement bourgeois. Cette question a été résolue par une sorte de compromis formulé en termes ambigus par un socialiste allemand, M. Kaustky. Quant au but qu'il s'agit d'atteindre, soit par la voie légale, soit par la voie révolutionnaire, c'est toujours la nationalisation des moyens de production, en d'autres termes, l'étatisme universel.

Nous sommes obligé de reconnaître que le socialisme possède une clientèle de plus en plus nombreuse. C'est par millions que se comptent ses adhérents en Europe et en Allemagne, sans oublier l'Australie. Il s'est propagé rapidement dans les classes sur lesquelles pèsent de tout leur poids les abus du régime actuel. Mais quel serait le résultat de l'application de ses doctrines, si doctrines il y a? Ce serait l'établissement d'un régime cent fois pire. De là un état de choses qui rend, pour ainsi dire, impossible toute tentative de progrès. Autrefois, nous n'avions à lutter que contre les bénéficiaires des abus, aujourd'hui, nous avons à lutter encore contre ceux-là même qui en souffrent, et que séduisent les promesses décevantes des utopistes ou des charlatans. Mais ce n'est pas une raison pour abandonner la lutte; c'est au contraire, une raison pour le poursuivre avec un redoublement d'énergie.

*
* *

Dans la séance de réception des représentants des sociétés d'agriculteurs des deux mondes. M. Louis Passy, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de France, a esquissé l'histoire des associations agricoles, et appuyé, en termes éloquents, une ancienne proposition de M. Perrault, en faveur de la fondation d'une Société universelle d'agriculteurs.

Rien n'est impossible, a dit l'honorable secrétaire perpétuel. Songez au spectacle que vient de donner, cette année même, l'Académie de Berlin. Elle invita les académies de l'Europe à fêter avec elle son double centenaire: elle échangea avec les délégués de ces académies des déclarations d'estime, de sympathie qui sont un des symptômes les plus curieux des mœurs de notre temps. Ce n'est pas tout: vingt académies s'entendent en ce moment pour faire des publications

communes et exercer, sur les diverses parties des connaissances humaines, uue action parallèle. L'agriculture, qui est tout le monde, mérite bien aussi de provoquer une fédération des associations agricoles. Et je voudrais, pour ma part, que la réunion d'aujourd'hui fût la première forme d'une société universelle d'agriculture pour la gloire de la science.

Cette proposition nous paraît d'autant plus opportune que l'échange libre des sympathies entre les membres d'une société universelle d'agriculteurs ne manquerait pas de les convertir à l'échange libre des produits, lequel à son tour contribuerait à accroître les sympathies.

*
* *

Notre collaborateur M. Yves Guyot vient de publier sous forme de brochure, la conférence qu'il a faite à Liège sur l'*Organisation commerciale du travail* [1]. C'est la solution économique du problème des rapports du capital et du travail, opposée aux solutions utopiques du socialisme.

G. de M.

Paris, 14 octobre 1900.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Nouveau dictionnaire d'Economie politique, publié sous la direction de MM. Léon Say et J. Chailley-Bert, 2e éd. 2 vol. gr. in-8° contenant un supplément. 1900, br. 60 fr., rel. 69 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Le Péril socialiste, par Vilfredo Pareto, second tirage avec des additions (extrait du *Journal des Economistes*), 1900. 1 br. in-18, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les Traités de commerce, discours prononcé à la Société d'économie politique de Paris, le 6 août 1900, par M. Emile Macquart, 1 br. in-18 de 25 pages, 1900, 0 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

La Statistique des résultats financiers des sociétés anonymes, observations critiques et propositions de réforme par le Dr Joseph de Korosy,

---

[1] Au bureau du *Siècle*, prix 25 centimes.

directeur du Bureau commercial de statistique de Budapest, 1 br. in-8° de 24 pages, 1900. Paris, Imp. Paul Dupont.

Almanach de la Paix 1900 publié par l'Association de la paix par le droit, 1 br. in-18 de 75 pages, 1900, 0 fr. 20. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

La Fédération de l'Europe, par J. Novicow. 1 vol. in-18, de 807 p. (indice décimal, 337. 2.) 1901. 3 fr. 50. Paris, F. Alcan.

L'Industrie agricole, par F. Convert, professeur d'économie rurale à l'Institut national agronomique, 1 vol. in-18 cart. de 444 pages, de l'*Encyclopédie industrielle*, 1901. Paris, J.-B. Baillière et fils.

Statistique générale de l'Algérie, pour les années 1897-1898-1899 publiée par le gouvernement général, 1 vol. in-8° de 252 pages, Alger-Mustapha. Giralt, imprimeur.

Jonas, par Iwan Gilkin. 1 vol. in-8° de 153 pages, 1900. Bruxelles, Lamertin, libraire.

Monographie agricole du pays de Herve, publié par le ministère de l'Agriculture, service des agronomes de l'Etat, 1 br. in-8° de 42 pages, 1900. Bruxelles, ministère de l'Agriculture.

Convention entre les Etats-Unis, la Russie et la Roumanie pour le commerce des grains et du pétrole, par B. G. Assan, 1 br. in-18 de 31 p. 1899. Bucarest, Société géographique.

La Suède, son peuple et son industrie, exposé historique et statistique publié par ordre du gouvernement rédigé par Gustav Sundbarg, actuaire au bureau central de statistique de la Suède, 1 vol. in-8° de 457 pages 1900. Stockholm, Imprimerie Royale Norstedt et Soner.

Statistica delle Elezioni Generali politiche del 3 *guigno* 1900, par Augusto Torresin (Estratto dalla *Riforma sociale*) 1 br. in-8° de 47 p. 1900. Torino, Roux e Viarengo.

La Seta nel Nuovo Regime Doganale dell'Italia, par l'Associazione serica e Bacologica del Piemonte, 1 br. in-8° de 24 pages, 1900. Torino,

M. T. Cicerone e le sue idee sociali ed economiche, par E. Masé-Dari, 1 vol. in-18 de 390 pages, 1901. Lire; 4 Torino Fratelli Bocca.

Elementi di scienza delle finanze in conformità dei programmi vigenti per gl'Istituti Tecnici, par V. Prodi, 1 volume in-18 de 215 pages, 1900. L. 2. Modena, Vincenzi e Nipoti.

Sunto di statistica Teorica e applicata perfettamente conforme al programma governativo per gl'Istituti Tecnici del Regno, par Prof. Vincenzo Prodi. Terza edizione, 1 volume in-18 de 164 pages, 1900. L. 1.50. Modena, Vincenzi e Nipoti.

Report on Standard Time Rates of Wages in the United Kingdom in 1900, with comparative Tables, 1 volume in-8° de 210 pages, 1900. Price 11 d. London, Darling et Son.

Economic Crises, by Edward D. Jones. Ph. D. 1 volume in-18 cartonné de 251 pages, 1900. New-York, Macmillan Company.

Essays in Colonial finance, by Members of the american économic association, 1 volume in-8° de 301 pages, 1900. Price, One dollar and fifty cents. New-York, Macmillan Company.

Guia illustrada de Buenos-Aires, paro el Viajero en la Republica Argentina, 1 volume in-18, cartonné, de 351 pages et d'un plan, 1900. Precio : $ 2 m/n.

La idea de capital ante la economia Politica conferencia dada en la universidad catolica, par Guillermo Subercaseaux, 1 brochure in-8° de 26 pages, 1900. Santiago de Chile. Imprenta Barcelona.

O imposto Territoral os novos impostos de exportaçâo discursos pronunciados na Assemblea Legislativa do Estado de Rio de Janeiro em 1898, par André Werneck, 1 brochure in-8° de 8 pages, 1900. Rio de Janeiro. Typ. de Rodrigues et comp.

Lettre à M. Valentin Letelier. — Lettre à M. G. Deherme. — La question chinoise, par Juan Enrique Lagarrigue, 3 brochures in-18 1900. Santiago de Chile. Imprenta y Libreria Ercilla.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE

I

En supposant que le gouvernement des sociétés soit réduit à ses attributions naturelles d'assureur de la vie, de la propriété et de la liberté individuelles, le problème de la production et de la distribution de la richesse se résoudra-t-il de lui-même? Voilà ce que nous nous proposons d'examiner. Nous essayerons de démontrer qu'il se résoudra de la manière la plus conforme à l'intérêt général et permanent de l'espèce, par l'opération des lois de la concurrence et de la valeur; mais à la condition que ces lois naturelles cessent d'être empêchées ou troublées dans leur action, en un mot qu'elles agissent dans un milieu libre. Or, ce milieu libre commence seulement à se constituer. Il n'existait point sous l'ancien régime de l'industrie. Jusqu'à une époque relativement récente, toutes les branches de la production, sauf de rares exceptions, étaient soustraites, par des obstacles de toute sorte, à l'opération régulatrice des lois de la concurrence et de la valeur combinées; elles n'avaient que des marchés plus ou moins étroitement limités, et formaient autant de monopoles naturels ou artificiels.

Les causes du resserrement général des marchés étaient nombreuses. Les principales consistaient dans le défaut de sécurité, provenant de la guerre et du brigandage, le manque ou l'insuffisance des moyens de communication. L'échange des produits et des services ne pouvait en conséquence s'opérer que dans un rayon peu étendu, ordinairement, dans les limites de la seigneurie. Les villes s'approvisionnaient de denrées agricoles dans les campagnes avoisinantes, et leur fournissaient en échange les produits de leurs industries ou de leurs métiers. Les articles de luxe presque seuls étaient l'objet d'un commerce plus étendu. Dans

ces marchés limités, la concurrence rencontrait des obstacles qui la rendaient précaire ou impuissante. Si les paysans qui apportaient leurs denrées au marché pouvaient rarement s'entendre pour élever les prix au-dessus du taux naturel de la concurrence, il en était autrement des intermédiaires qui achetaient les blés pour les revendre, et les emmagasinaient en attendant. Grâce à leur petit nombre, ils pouvaient faire la loi aux producteurs aussi bien qu'aux consommateurs. De là, la haine à laquelle étaient en butte les marchands de grains et les accapareurs, haine qui a passé à l'état de préjugé, lorsque les circonstances eurent changé. Les autorités urbaines essayaient, à la vérité, de régler les prix, en établissant un maximum, mais comme il était impossible de régler les quantités, la production des denrées alimentaires étant soumise à l'influence capricieuse des saisons, le remède était inefficace, quand il n'aggravait pas le mal.

Dans les villes, les gens de métier et les artisans, à qui le seigneur avait concédé, moyennant redevance ou rachat, le droit d'exercer leur industrie et d'en échanger les produits, constituèrent des corporations auxquelles cette concession assurait, avec la propriété de la branche d'industrie exercée par leurs membres, celle du marché du domaine seigneurial. Sous ce régime de monopole, elles auraient pu, en restreignant leur production, élever leurs prix au-dessus du taux nécessaire, si les consommateurs les avaient acceptés sans résistance. Une coutume s'établissait comme un compromis entre les deux intérêts opposés. A défaut de la concurrence, la coutume fixait le juste prix des produits et des services. Ce juste prix n'était autre que le taux nécessaire pour couvrir les frais de la production en y comprenant la rémunération des propriétaires de maîtrises et il impliquait l'ajustement de l'offre des produits ou des services à la demande, au niveau de ce juste prix ou de ce taux nécessaire[1]. La coutume

[1] Les dernières années du XV[e] siècle furent marquées par l'apparition, pour la première fois en littérature, d'une doctrine économique à la fois complète et systématique, d'un corps de doctrine ayant ses différentes parties reliées entre elles et embrassant toute la vie économique de cette époque. Cette doctrine fut celle du Droit canon... La théologie, ou plutôt cette branche de la théologie que nous pouvons appeler l'éthique chrétienne, enseigne les principes du juste et de l'injuste dans la sphère économique; et ce fut l'œuvre des canonistes d'appliquer ces principes à des transactions spéciales et de se prononcer au sujet de leur *permissibilité*.

... La doctrine canonique du XV[e] siècle n'était que le développement des principes auxquels l'Eglise avait déjà donné sa sanction dans les premiers

suppléait à la concurrence comme régulateur des prix, mais elle ne pouvait y suppléer comme propulseur du progrès. Le régime

---

siècles. C'était la continuation de ces mêmes principes agissant dans un milieu modifié. Mais on peut plus exactement dire qu'elle contient un *système* d'idées économiques, parce qu'elle n'était plus une collection d'opinions sans relation entre elles, mais un tout parfaitement lié. La tendance vers la formation d'un domaine d'étude séparé est indiquée par la place toujours croissante que l'on consacrait à la discussion des questions économiques dans les traités de théologie, et plus particulièrement encore dans les manuels de casuistique à l'usage des confesseurs, et dans les manuels de Droit canon à l'usage des ecclésiastiques.

... Les écrivains du moyen-âge condamnèrent absolument la poursuite de la richesse comme fin en soi. *L'avarice* était un des sept péchés capitaux; et par avarice on entendait beaucoup plus que ce plaisir mesquin que l'avare trouve dans l'acquisition, ce qui est tout ce que nous entendons maintenant par ce mot. Il est très significatif, qu'un dictionnaire moderne de synonymes définit « avare » par *âpre au gain pour le plaisir de l'accumuler*. Pour les théologiens du moyen âge, une *âpreté au gain* au delà de ce qui était nécessaire pour qu'un homme pût conserver son rang dans le monde était en soi de l'avarice et par conséquent un péché!... Mais si la poursuite de la richesse pour la richesse était coupable, comment peut-on justifier les activités ordinaires de la vie? La réponse à cette question était donnée par une autre idée dominante des penseurs du moyen âge, l'idée de *status* ou de classe. Les hommes, disaient-ils, ont été placés par Dieu à un certain rang, chacun ayant sa tâche à fournir, et chacun avec sa manière de vivre appropriée. Le seul gain qui fût justifié, c'était le gain que recherchait un homme dans le but de se maintenir à son rang. Ainsi, le curé de Chaucer nous dit que : « Dieu a ordonné que quelques personnes seraient plus haut placées par les richesses et par le rang, et quelques autres, plus bas, et que chacun devrait rester dans sa situation et à son rang » sans cela, « le pouvoir de la Sainte Eglise n'existerait pas, le bien public en souffrirait, et il n'y aurait sur la terre ni paix ni repos. »

... Avec les canonistes, cette idée des devoirs de classe et d'un certain type d'aisance pour chaque classe est devenue, implicitement ou explicitement, une règle décisive dans toute question de distribution ou d'échange. Ainsi Langenstein, qui, après avoir été vice-chancelier de l'Université de Paris, fut appelé à enseigner, à la nouvelle Université de Vienne, en 1384, enseigne que tout homme peut déterminer de lui-même le juste prix des marchandises qu'il peut avoir à vendre, en comptant simplement ce dont il a besoin pour se maintenir au rang qui lui est assigné! Et il dit aux lords terriens que leur droit d'exiger les rentes repose sur l'accomplissement des devoirs de leur classe et sur l'obligation de protéger et de gouverner droitement ceux qui sont placés sous leur autorité. W. J. Ashley. *Histoire des doctrines économiques de l'Angleterre*, T. II, p. 431-451.

des corporations excluait au contraire tout progrès qui aurait permis à un de leurs membres d'abaisser ses prix au-dessous de ceux de ses associés. Cependant la sécurité s'accroissait sous l'influence des progrès de l'art et du matériel de l'industrie de la destruction, mise incessamment en œuvre par la guerre, les moyens de communication se multipliaient, et ces progrès avaient pour conséquence naturelle l'extension des marchés de consommation. Des industries se créaient pour approvisionner ces marchés situés en dehors des domaines appropriés aux corporations, et elles réalisaient, sous l'impulsion de la concurrence, les progrès qui ont donné naissance à la grande industrie.

De nos jours, le régime des corporations a disparu, le travail est devenu libre, la sphère de l'échange s'est successivement étendue, et la concurrence associée à la loi de la valeur a remplacé la coutume comme régulateur des prix des choses.

Des centaines, parfois même des milliers d'entreprises, pourvoient à la production de chacun des innombrables articles de consommation. Qu'est-ce qui détermine les entrepreneurs à confectionner tout ou partie d'un produit qu'ils ne consomment pas eux-mêmes, sous le régime aujourd'hui prépondérant de la division du travail et de la spécialisation des industries? C'est l'appât du profit qu'ils peuvent réaliser par l'échange. Or, ce profit dépend du prix qu'ils peuvent obtenir dans l'échange, et ce prix dépend à son tour du rapport des quantités offertes et demandées. Quand les quantités offertes augmentent, le prix baisse, quand elles diminuent, le prix s'élève. Mais telle est la loi naturelle qui régit la valeur de toutes choses, que la hausse ou la baisse du prix n'est pas seulement proportionnelle à la diminution ou à l'augmentation des quantités, mais qu'elle se développe d'une manière progressive. Ce que nous avons formulé ainsi :

Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes à l'échange varie en progression arithmétique, le rapport des valeurs de ces denrées varie en progression géométrique[1].

Comment agit cette loi? Elle agit pour faire graviter incessamment le prix auquel les choses s'échangent, *le prix courant ou prix du marché*, autour du *prix naturel*, comme le nommait Adam Smith, c'est-à-dire des frais de la production dans lesquels est compris le profit nécessaire de l'entrepreneur. En effet toute augmentation des quantités offertes déterminant une baisse progressive du prix, il tombe avec une rapidité croissante au-dessous des

[1] *Cours d'économie politique*, 3e leçon. La valeur et le prix.

frais de la production et du profit nécessaire. Toute diminution des quantités offertes ou, ce qui revient au même, toute augmentation des quantités demandées fait, au contraire, hausser progressivement le prix et élever le profit.

Dans le premier cas, les frais cessant d'être couverts, les producteurs sont obligés de réduire la production sous peine de se ruiner; dans le second cas, ils sont excités à l'accroître et d'autant plus que la demande dépasse davantage l'offre.

Ainsi la production tend continuellement à se mettre en équilibre avec la consommation au niveau du prix nécessaire pour que la production puisse subsister, ni plus ni moins, en d'autres termes, du *juste prix* des choses.

Cependant la loi de la valeur ne peut remplir cet office de régulateur des prix qu'avec la coopération de la concurrence. Or, s'il ne dépend ni des lois de l'homme, ni des accidents du milieu d'empêcher ou de troubler l'opération de la loi de la valeur, il n'en est pas de même de la concurrence. La concurrence peut être limitée, empêchée, ou bien encore portée à l'excès par la volonté de l'homme, et troublée par les accidents du milieu.

Quoique les marchés d'échange se soient successivement étendus, grâce aux progrès de la sécurité et des moyens de communication, ils n'ont pas cessé d'être limités par des obstacles naturels et plus encore par des obstacles artificiels. Des obstacles naturels qui paraissaient infranchissables ont été aplanis. Le télégraphe et le téléphone ont supprimé la distance pour l'écriture et la parole; les chemins de fer et la navigation à vapeur l'ont réduite pour les hommes et les produits dans de telles proportions que les matières les plus lourdes et encombrantes peuvent être transportées sur les marchés les plus éloignés des lieux de production. Si des barrières douanières n'avaient pas été dressées le long des frontières des nations, le globe serait aujourd'hui un immense marché librement accessible, dans toutes ses parties, aux produits, au capital et au travail. Mais partout les gouvernements ont contrarié et autant que possible compensé l'œuvre du progrès en remplaçant les obstacles naturels par des obstacles artificiels. Cependant les barrières douanières, si élevées qu'elles soient, n'isolent point complètement les marchés. Elles n'ont pas empêché le commerce international de décupler dans le cours du XIXe siècle. Mais elles ont créé un état d'instabilité qui a causé des perturbations continues et désastreuses dans les mouvements de la concurrence. Quand un gouvernement établit ou exhausse un tarif de douane, que se passe-t-il? Dans l'intérieur du pays, la

concurrence diminue par l'exclusion totale ou partielle des concurrents étrangers, les prix s'élèvent et procurent aux producteurs nationaux des profits extraordinaires. A l'étranger, au contraire, la fermeture ou le rétrécissement de ce marché accroît, au moins d'une manière momentanée, la concurrence des producteurs, abaisse les prix et diminue les profits. A ces premiers effets perturbateurs en succèdent d'autres, en sens inverse. Les profits extraordinaires des industries protégées contre la concurrence extérieure y provoquent l'apport exubérant des capitaux et des bras, les entreprises s'y multiplient à l'excès, les prix baissent et tombent au-dessous des frais de production, jusqu'à ce que la faillite des entreprises les plus faibles rétablisse l'équilibre. Au dehors, l'équilibre se rétablit de même par la ruine et la disparition des entreprises auxquelles la fermeture du marché qu'elles approvisionnaient a été le plus dommageable.

Si l'on songe que tous les États civilisés sont entourés de barrières douanières, que les tarifs sont continuellement modifiés, on s'explique que les prix et les profits soient essentiellement instables, et que cette instabilité soit la source des mouvements de hausse et de baisse dont souffrent tantôt les producteurs, tantôt les consommateurs, et que la critique superficielle des socialistes attribue à la concurrence. Que l'on n'oublie pas, non plus, qu'à la mobilité des tarifs s'ajoute celle de l'assiette et du montant des autres impôts, et en particulier de la dépréciation du papier-monnaie, lequel n'est autre chose que le plus coûteux et le plus dommageable des impôts.

En comparaison, les causes naturelles de perturbation des prix et des profits, autrefois prépondérantes, telles que les inégalités des récoltes des produits de l'agriculture, n'ont plus aujourd'hui qu'une importance secondaire. Il faut remarquer, d'ailleurs, que les progrès des sciences appliquées à l'industrie affaiblissent chaque jour la puissance de ces causes perturbatrices, et que d'autres progrès, ceux du crédit et de la spéculation, qui facilitent le transport des produits dans le temps, permettent d'en neutraliser les effets en échelonnant les apports au marché sur une période de plus en plus étendue.

L'extension des marchés, en dépit des obstacles qui les limitent a exigé un développement correspondant de la machinerie des échanges; ce développement s'est opéré par la multiplication et la spécialisation des intermédiaires nécessaires pour mettre à travers l'espace et le temps les produits et les services de toute sorte à la portée et à la disposition des consommateurs. Elle a

exigé aussi la création et le développement d'un nouveau rouage de cette machinerie, — celui des informations et de la publicité, destinées à éclairer les marchés. Sous l'ancien régime de la petite industrie et des marchés locaux, le producteur pouvait le plus souvent s'aboucher directement avec le consommateur, — les cultivateurs apportaient eux-mêmes leurs denrées au marché voisin, les gens de métier, les artisans, vendaient sans intermédiaire leurs produits à ceux qui en avaient besoin. Alors, aussi, la publicité commerciale était réduite à son expression la plus simple. Il suffisait d'une enseigne pour guider l'acheteur à la recherche d'un produit quelconque. L'extension successive des marchés a suscité à la fois, en les rendant nécessaires, le développement et le perfectionnement des rouages des intermédiaires et de la publicité commerciale. Le commerce d'abord uni à l'industrie s'en est séparé et en est devenu l'auxiliaire indispensable. L'enseigne s'est mobilisée et multipliée en innombrables exemplaires qui attirent les regards des acheteurs épars sur tous les points du globe. Des bourses et des entreprises spéciales de publicité se sont créées, qui renseignent de jour en jour et même d'heure en heure les intéressés, sur l'état des marchés, le montant des approvisionnements et les prix. Quel est le résultat de ces progrès? C'est de rendre possible, dans un délai qui va se raccourcissant tous les jours, l'apport des produits et des services dans les marchés où ils sont le plus demandés et le moins offerts, et d'établir ainsi sur tous les points du globe, accessibles au commerce, l'équilibre de l'offre et de la demande, au niveau des frais de production ou du prix nécessaire. En effet, lorsque le prix du marché, le prix courant, dépasse ce niveau, le commerce, informé par une publicité à laquelle l'électricité sert d'instrument, emploie la vapeur pour faire apporter une quantité supplémentaire de l'article en déficit : or, ce déficit ne peut jamais être considérable, tout écart entre les quantités offertes et demandées engendrant un écart progressif dans le prix. Il suffit donc d'un faible apport pour rétablir l'équilibre à l'avantage des consommateurs. De même, lorsque le prix courant descend au-dessous du prix nécessaire, il suffit du retrait d'une faible quantité pour rétablir l'équilibre à l'avantage des producteurs.

Ainsi la concurrence se régularise d'elle-même sous l'impulsion irrésistible de la loi de la valeur, et elle agit avec cette loi naturelle pour établir l'équilibre de la production et de la consommation, au niveau du prix nécessaire, ou du juste prix de toutes choses. Mais c'est à la condition qu'aucun obstacle ne vienne entraver ses mouvements, qu'elle opère dans un milieu libre.

De même, sous un régime de concurrence où toutes les industries sont librement ouvertes à tous, s'établit l'équivalence des profits. Les agents productifs, capital et travail, se portent naturellement vers les branches de la production qui donnent les profits les plus élevés. La concurrence y afflue jusqu'à ce que les profits soient descendus au niveau commun. S'ils descendent plus bas, les agents productifs cessent de s'y porter ou s'en retirent. Cependant, ce mouvement vers l'équilibre rencontre des obstacles de diverses sortes : en première ligne, l'interdiction ou la limitation de la concurrence par des privilèges et des coalitions de producteurs, trusts ou syndicats ; en seconde ligne, l'ignorance de la situation des entreprises et du montant de leurs profits. La première de ces causes perturbatrices a pour remède l'extension de la concurrence; la transformation progressive des entreprises personnelles, sous forme de « maisons » en entreprises impersonnelles, sous forme de sociétés remédie à la seconde. Tandis que les maisons dissimulent d'habitude le montant de leurs profits ou de leurs pertes, les sociétés sont obligées de révéler les leurs à leurs actionnaires. A mesure que ces causes perturbatrices disparaîtront sous l'influence du progrès, la concurrence libre et informée agira d'une manière plus efficace pour déterminer l'équivalence générale des profits.

Supposons maintenant qu'au régime actuel de la concurrence, ici limitée, là interdite, succède un régime de concurrence pleinenement libre, quel sera le résultat de ce progrès ?

En premier lieu, les différentes branches de la production devront, sous ce régime, s'établir toujours dans les régions et les localités où elles peuvent créer la plus grande quantité de produits en échange de la moindre somme de frais. En second lieu, elles devront appliquer sans retard toutes les inventions qui augmentent leur productivité, en accroissant la puissance de leur machinerie, en étendant la division du travail, en élevant le rendement de la culture du sol, etc., etc. Or, les prix de toutes choses, tendant sous l'impulsion des lois de la valeur et de la concurrence à se mettre au niveau des frais de production les plus bas, le résultat final de cet ensemble de progrès sera de procurer à l'humanité une masse croissante de matériaux de subsistance en échange d'une somme décroissante de travail et de peine.

Cet aperçu des lois naturelles qui gouvernent la production et l'échange nous amène à une conclusion diamétralement opposée à celle des socialistes, savoir qu'il n'y a pas lieu de faire intervenir un pouvoir quelconque, — pouvoir du gouvernement ou de la

communauté — pour équilibrer la production et la consommation au niveau des frais de la production, autrement dit du prix nécessaire ou du « juste prix ». En même temps, nous pouvons nous rendre compte de la cause de cette erreur fondamentale du socialisme. Cette cause réside dans la méconnaissance des effets de l'ensemble des progrès qui ont transformé l'industrie et agrandi les marchés. Les conceptions socialistes ont un caractère essentiellement rétrograde, en ce qu'elles sont adaptées à l'ancien régime de la petite industrie et des marchés limités.

Quelle était, en effet, sous ce régime, la situation respective des producteurs et des consommateurs? La loi naturelle de la valeur agissant alors comme aujourd'hui, comme toujours — car elle est indépendante de la volonté de l'homme, — pour élever ou abaisser les prix dans une proportion plus forte que la diminution ou l'augmentation des quantités offertes, les producteurs, en petit nombre sur un marché limité, pouvaient aisément s'entendre pour diminuer leur offre et porter ainsi leurs prix de vente au-dessus des frais de la production, y compris le profit. A la vérité, l'exhaussement du prix déterminait une réduction de la demande, mais, surtout quand il s'agissait d'articles indispensables, l'élévation du prix ne provoquait point une diminution proportionnelle de la demande. Le prix de vente pouvait en conséquence monter fort au-dessus des frais de la production, et procurer aux producteurs coalisés des profits supérieurs au taux nécessaire. Alors intervenait la loi ou la coutume qui obligeait les producteurs à augmenter leur offre et à l'ajuster à la demande au niveau du prix au-dessus duquel elle interdisait de vendre, c'est-à-dire du prix que l'opinion plus ou moins exactement fondée sur l'expérience faisait reconnaître comme nécessaire, partant *juste*. C'était un procédé arbitraire et qui ne tenait pas toujours compte des causes accidentelles qui tantôt élevaient et tantôt abaissaient les frais de la production.

Les lois naturelles de la valeur et de la concurrence, opérant dans un milieu libre, où aucun obstacle ne vient entraver l'action de la concurrence résolvent, au contraire, avec une puissance irrésistible et une exactitude complète le problème de la mise en équilibre de la production et de la consommation au niveau des frais de production.

Cependant, nous avons remarqué que ce milieu libre n'existe encore que d'une manière incomplète; qu'à mesure que les obstacles naturels qui limitaient les marchés ont été aplanis, ils ont été remplacés, du moins en partie, par des obstacles artificiels;

qu'à la différence des obstacles naturels, ceux-ci sont essentiellement mobiles, car ils s'élèvent ou s'abaissent selon les impulsions des intérêts privés, qu'il en résulte un état d'anarchie dont souffrent les producteurs aussi bien que les consommateurs. Que proposent les socialistes pour remédier à cet état d'anarchie? Ils proposent d'en revenir au régime adapté à la petite industrie et aux marchés limités. A cette solution rétrograde, qui ne tient aucun compte des progrès qui ont transformé l'industrie et agrandi les marchés, l'économie politique en oppose une autre, la seule utile et, de plus, la seule possible : l'établissement, de plus en plus complet, du « milieu libre ».

II

Rappelons que toute entreprise de production ne peut subsister qu'à la condition de reconstituer et de rémunérer les agents productifs, — matériel et personnel, — qui y sont engagés. Ces agents productifs consistent : 1° dans les capitaux fixes, comprenant les terres, les bâtiments, les machines, les outils qui sont simplement usés en partie dans l'opération de la production ; 2° dans les capitaux circulants, comprenant les matériaux qui disparaissent complètement dans cette opération ; enfin 3° dans le travail ou, pour nous servir d'une expression plus précise, dans le capital personnel, comprenant l'ensemble des travailleurs depuis les directeurs de l'entreprise et leur état-major d'employés jusqu'aux simples ouvriers. Rappelons encore que les entreprises ont des dimensions et des formes diverses, et que les agents productifs qui y sont engagés présentent une diversité analogue de provenance et de rétribution. Tantôt la production est entreprise par un individu qui en constitue à lui seul le personnel et en possède le matériel ; tantôt et plus souvent elle est possédée et dirigée souverainement par un entrepreneur, auquel appartient la totalité des capitaux fixes et circulants, ou qui n'en possède qu'une partie et en emprunte le reste, avec un personnel plus ou moins nombreux d'employés et d'ouvriers, — l'entreprise s'appelle alors une « maison » ; tantôt l'entreprise est constituée et possédée par une association de capitalistes qui en confient la gestion à des mandataires responsables, etc., etc. Mais sous ces formes et dans ces conditions diverses, toutes les entreprises ont le même objectif : le profit. Qu'est-ce que le profit ? C'est le surplus que donne l'opération de la production après avoir reconstitué et rémunéré les agents productifs qui y sont engagés, et ce surplus est la rémunération des agents responsables de l'entreprise.

Comment les lois naturelles de la valeur et de la concurrence agissent, dans un milieu libre, pour établir l'équivalence des rétributions des agents productifs, sous les différentes formes de ces rétributions, profits, dividendes, intérêts et salaires, nous nous en rendrons compte en analysant l'entreprise dans laquelle les agents productifs sont le plus complètement séparés, la société anonyme.

Dans cette forme, la plus récente et la plus économique des entreprises, quoique le mécanisme en demeure encore imparfait, les agents productifs, qui constituent le matériel indispensable de la production, sont fournis en partie par des actionnaires, c'est le capital-actions ; en partie par des obligataires, c'est le capital-obligations. Le premier reçoit sa rétribution sous la forme d'un dividende mobile et aléatoire, le second sous la forme d'un ntérêt fixe. Les agents productifs qui constituent le personnel, administrateurs, directeurs, employés et ouvriers sont rétribués par un salaire fixe, auquel s'ajoute parfois une prime, et ceux qui sont en même temps actionnaires, — ce qui est le cas des administrateurs, — reçoivent, comme tels, une part de dividende.

En quoi ces rétributions diffèrent-elles et quelle est la raison de leurs différences ? Les propriétaires du capital-actions gouvernent l'entreprise par leurs mandataires, et en sont responsables, communément dans la mesure de leur apport. En conséquence, c'est à eux qu'en reviennent les profits, car c'est sur eux que tombent les risques. Si l'opération productive se solde par une perte, c'est le capital-actions qui subit cette perte. De là aussi il résulte que sa rétribution est essentiellement aléatoire. Il en est autrement de celle du capital-obligations. Quel que soit le résultat de l'opération productive, il reçoit toujours la même rétribution. C'est une part fixe, et plus ou moins assurée. Elle est assurée par le capital-actions. Quand même la production ne couvre pas ses frais, les obligataires reçoivent leur rétribution accoutumée. Si les pertes se succèdent, si l'entreprise est mise en faillite, le capital-obligations est atteint seulement dans le cas où le capital-actions ne suffit point à combler le déficit. L'assurance n'est complète qu'à la condition que le capital assureur suffise à couvrir entièrement les risques de l'entreprise.

Que l'équivalence tende continuellement à s'établir entre la rétribution des capitaux engagés dans les entreprises, sous forme d'actions et celle des capitaux qui leur sont prêtés sous forme d'obligations, cela se conçoit aisément.

En effet, les capitalistes ont le choix entre ces deux sortes de

rétributions. Si le taux des dividendes vient à dépasser, en tenant compte de la différence des risques, le taux de l'intérêt des obligations, les capitaux se porteront de préférence sur le marché des actions, et, dans le cas contraire, sur le marché des obligations.

Mais à quel taux s'établit la rétribution du capital et, par conséquent, quelle part prend-il dans les résultats de la production, voilà ce qu'il importe, avant tout, d'examiner. Les socialistes prétendent, comme on sait, qu'aucune rétribution n'est due au capital, et le plus célèbre d'entre eux, Proudhon, a soutenu contre Bastiat la thèse de la gratuité du crédit. L'analyse des éléments de cette rétribution nous montrera : 1° qu'elle est nécessaire; 2° que le taux courant auquel elle s'établit sur le marché tend continuellement, sous l'impulsion des lois de la valeur et de la concurrence agissant dans un milieu libre, à se fixer au taux nécessaire pour assurer la conservation du capital et sa mise au service de la production.

III

Le capital est le produit du travail et de l'épargne. L'homme est non seulement obligé de travailler pour subvenir à sa subsistance quotidienne, mais encore d'épargner une partie du produit de son travail, s'il veut pourvoir aux accidents et aux maladies qui menacent son existence, et, en particulier, à l'accident inévitable de la vieillesse. Il est obligé encore d'épargner pour pourvoir à l'entretien de ses enfants jusqu'à ce qu'ils soient en état d'y pourvoir eux-mêmes. S'il ne remplit point ces obligations envers lui-même et envers les siens, il s'expose à endurer une somme de peine supérieure à celle que lui coûte la privation qu'implique l'épargne. Il a donc intérêt à épargner dans la proportion de la différence des deux peines. Cette différence constitue le profit de l'épargne. Mais le capital constitué par l'épargne, en vue des besoins de la consommation à venir, peut être employé à la production; il peut servir à l'acquisition de matériaux, d'outils et d'autres agents productifs. Seulement, en ce cas, il cesse d'être disponible pour la consommation, et il est exposé aux risques inhérents à toute entreprise de production. L'épargneur ne l'affectera, en conséquence, à un emploi productif qu'à la condition de recevoir une compensation pour la privation et une prime pour le risque, avec un appoint suffisant pour le déterminer à l'affecter à cet emploi plutôt qu'à en conserver la disponibilité. Tels sont les éléments de la rétribution nécessaire du capital. A défaut de cette

rétribution, ou bien l'épargneur conservera son capital disponible pour sa consommation, ou si on l'oblige à s'en dessaisir sans une compensation proportionné à la privation et au risque, ou bien encore s'il est exposé à ce qu'on l'en dépouille, il n'épargnera point. Cette même rétribution est nécessaire soit que l'épargneur emploie lui-même son capital, autrement dit, soit qu'il se le prête à lui-même, soit qu'il le prête à autrui. La gratuité obligatoire du crédit n'auront donc, n'en déplaise aux socialistes, d'autre résultat que d'empêcher la création du capital et de ramener l homme civilisé à la condition misérable et précaire du sauvage.

Mais si la gratuité du crédit est une chimère, la rétribution nécessaire du capital peut être abaissée par la diminution de la privation et des risques qui en sont les éléments constitutifs. Les risques qui pèsent sur les entreprises de production sont de deux sortes : naturels et artificiels. Les progrès suscités par les sciences physiques ont déjà sensiblement entamé les premiers, les progrès issus des sciences morales et politiques, quoique plus lents, finiront, de même, par atteindre les seconds. Quant à la privation, le progrès de la constitution des entreprises, qui remplace aujourd'hui la « maison » à capital immobilisé par la société à capital mobilisable, agit pour la réduire à une quantité infinitésimale sinon pour la supprimer, et ce progrès a pour conséquence l'abaissement du taux nécessaire de la rétribution du capital, vers lequel gravite incessamment le taux courant du marché, sous la même impulsion des lois de la valeur et de la concurrence qui détermine le prix courant des produits.

La rétribution du capital tend ainsi à s'établir au taux nécessaire, ni plus ni moins, mais toujours à la condition que le milieu soit libre. Or il faut remarquer que le milieu dans lequel se meuvent actuellement les capitaux, sans être entièrement libre, l'est cependant beaucoup plus que celui dans lequel se meuvent les produits. Cela tient à ce que les barrières douanières qui entravent et troublent l'échange international des produits ne font pas autant obstacle au placement des capitaux. Tantôt ceux-ci s'exportent sous la forme de métaux précieux, dont, sauf de rares exceptions, l'entrée et la sortie ne sont grévés d'aucun droit, tantôt sous la forme d'autres produits qui sont capitalisés, dans les pays importateurs, au moyen d'un simple transfert de créance. Dans les deux cas, le transport des capitaux des pays où la production en est abondante dans ceux où elle est rare se fait aisement et à peu de frais. Aussi le marché des capitaux s'est-il, plus encore que celui des produits, internationalisé et unifié. C'est par milliards que se

chiffre notamment l'exportation des capitaux des vieux pays dans les pays neufs, où les ressources naturelles abondent, mais où l'outillage et les avances nécessaires pour les mettre en valeur font défaut. Les institutions de crédit qui servent d'intermédiaires aux producteurs et aux employeurs de capitaux, et les Bourses qui les renseignent ont constitué pour le capital un marché universel, dont toutes les parties sont en communication rapide et pour ainsi dire instantanée. Il résulte de là que la rétribution des capitaux, sous leurs formes mobilisables, tend à s'égaliser dans toute l'étendue de ce marché. Seule, la différence des risques détermine la différence des taux. Aussitôt, en effet, qu'une sorte de placement devient plus profitable que les autres, les capitaux s'y portent, même des régions les plus éloignées jusqu'à ce que le niveau soit rétabli.

En résumé, sur ce marché de plus en plus universalisé, les lois naturelles de la valeur et de la concurrence agissent avec une puissance analogue à celle qui détermine la chute des corps, pour faire graviter le taux courant de la rétribution des capitaux vers le taux nécessaire à leur conservation et à leur mise au service de la production. Et comme nous l'avons constaté plus haut, ce taux va s'abaissant sous l'influence de la mobilisabilité qui supprime l'un de ses éléments constitutifs : la privation. Il s'abaissera davantage encore lorsque l'étatisme, le militarisme et le protectionnisme auront cessé de rendre instable et précaire la situation de la généralité des branches de l'industrie humaine. Alors, le second et le plus important élément du taux nécessaire, la prime du risque s'abaissera avec le risque, et le taux nécessaire ne comprendra plus que cette prime successivement réduite avec un appoint suffisant pour déterminer le détenteur du capital à l'engager dans la production plutôt qu'à le conserver inactif. Or si l'on songe qu'un capital inactif exige des frais de conservation,on arrivera à cette conclusion que la rétribution du capital est destinée à descendre au faible minimum que comportera l'état progressif de sécurité de l'industrie.

IV

Si la part du capital dans les résultats de la production est destinée à s'abaisser, il en est autrement de celle du travail, soit qu'il s'agisse du travail de direction des entreprises ou du travail d'exécution. Tandis que le progrès a pour effet de réduire les frais de production et le taux nécessaire du service des capitaux, en supprimant presque entièrement la compensation pour la pri-

vation et en abaissant la prime du risque, il élève, au contraire, le taux nécessaire de la rétribution du travail en substituant, dans une proportion croissante, le travail mental au travail physique. Or le travail mental nécessite des frais d'entretien et de reconstitution des forces productives supérieurs à ceux qu'exige le travail physique. Cet accroissement des frais d'entretien et de reconstitution s'est manifesté dans toutes les branches de la production, dont la machinerie s'est perfectionnée, et malgré les obstacles qui empêchent trop souvent le prix courant du travail de s'établir au niveau du prix nécessaire, elle a déterminé entre le taux des salaires de ces industries progressives et celui des industries arriérées une différenciation croissante. Ce qu'on a appelé le *Standard of life* s'y est élevé graduellement à mesure que le travail mécanique remplaçait le travail physique, et cette élévation des besoins de la consommation a été non un effet de l'augmentation des salaires, comme l'ont prétendu des observateurs superficiels, mais une cause de cette augmentation nécessitée par le changement de la nature du travail [1].

---

[1] Que le progrès ait invariablement pour effet de remplacer la force physique de l'homme, soit par une force de même nature, empruntée aux animaux, soit par une force mécanique, l'une et l'autre plus puissantes et moins coûteuses, c'est un fait d'observation. A l'époque où la filature se faisait au rouet et le tissage au métier a la main, la fabrication des cotonnades ou des lainages exigeait l'emploi d'un plus grand nombre de fileuses et de tisserands que n'en exigent aujourd'hui la filature et le tissage à la mécanique. Il en est de même dans l'industrie des transports maritimes et terrestres. Un bateau à vapeur du même tonnage qu'un navire à voiles est desservi par un équipage moins nombreux. Un train de chemin de fer transporte, avec un personnel d'une dizaine de machinistes, chauffeurs, conducteurs, une foule de voyageurs et une quantité de marchandises auxquelles il aurait fallu cent mille portefaix dans un espace de temps centuple.

En revanche, si le progrès a diminué la quantité du travail humain nécessaire à la production, il en a élevé la qualité en substituant l'emploi des facultés intellectuelles et morales à celui de la force physique. Un conducteur de locomotive déploie moins de force physique qu'un portefaix, mais sa fonction exige une application continue de son intelligence, et elle implique une responsabilité morale autrement grande, car le moindre relâchement d'attention dans l'accomplissement de sa tâche peut causer la destruction d'un matériel d'une valeur de plusieurs centaines de mille francs, et la perte de plusieurs centaines de vies; tandis que le faux pas d'un portefaix ne peut causer que la perte ou l'avarie de sa charge. Or, à mesure que s'élève la qualité du travail, son prix nécessaire s'élève aussi, comme celui de toute

Mais avant d'examiner les obstacles qui n'ont pas cessé de troubler l'action régulatrice des lois naturelles de la valeur et de la concurrence sur la rétribution du travail, il est indispensable de signaler la différence essentielle qui existe dans le mode de répartition des résultats de la production entre le capital et le travail. Dans toutes les industries, la reconstitution du capital s'opère par l'entreprise elle-même. Le profit, le dividende ou l'intérêt que reçoit le capitaliste n'est autre chose que le surplus qui s'ajoute au capital reconstitué. Il n'en est pas de même pour la rétribution du travail. Le capital des forces productives de l'ouvrier n'est reconstitué par l'entreprise que dans le cas où l'ouvrier, réduit en esclavage, fait comme la bête de somme à laquelle il est assimilé, partie intégrante du capital de l'entrepreneur, où celui-ci se charge de pourvoir à l'entretien et à la reconstitution de son personnel d'esclaves, en s'attribuant en totalité, ou, s'il leur accorde un pécule, la plus grande partie du profit de leur travail. Depuis que l'ouvrier est devenu libre, il se charge lui-même de l'entretien et de la reconstitution de ses forces productives, en sorte que le salaire, à la différence du profit, du dividende ou de l'intérêt, doit comprendre ces frais d'entretien et de reconstitution. C'est donc le surplus seulement, quand surplus il y a, qui correspond au profit, au dividende ou à l'intérêt. Notons, en passant, que les statisticiens conservateurs oublient, habituellement, de faire cette distinction lorsqu'ils comparent le montant des salaires avec celui des profits, ce qui leur permet de conclure que la part du travail dépasse sensiblement celle du capital dans les résultats de la production.

En tenant compte de cette différence essentielle, on peut assimiler le salaire à l'intérêt fixe que reçoit l'obligataire, quels que soient les résultats de l'entreprise dans laquelle il a engagé son capital. Comme l'obligataire, le salarié est assuré contre les risques de l'entreprise par le capital-actions. Sa situation est même plus avantageuse que celle de l'obligataire, en ce qu'en cas de faillite, il jouit du privilège d'être remboursé avant les autres

---

autre marchandise. Un ouvrier dont les facultés intellectuelles et morales sont mises en œuvre ne peut supporter une tâche aussi longue que celui qui met simplement en œuvre sa force physique, car le cerveau se fatigue plus vite que les muscles, et il a besoin d'une rétribution plus élevée pour couvrir les frais de production d'un travail supérieur en qualité, impliquant en même temps, une supériorité de productivité. *Notions fondamentales de l'économie politique*, 2e partie, chap. V. p. 300.

créanciers. Cela n'a pas empêché les socialistes de prétendre que le salariat n'est qu'une transformation de la servitude, et les conservateurs mâtinés du socialisme de leur faire écho, en préconisant, comme une panacée, la participation aux bénéfices. Or cette panacée, loin d'améliorer la situation de l'ouvrier, ne manquerait pas de l'aggraver. En effet, l'ouvrier ne peut participer aux bénéfices qu'à la condition de participer aux pertes. Et tandis que le plus grand nombre des capitalistes préfèrent recevoir leur rétribution sous une forme fixe et assurée, serait-il plus avantageux à l'ouvrier de recevoir la sienne sous une forme aléatoire, laquelle ne dépasserait d'ailleurs le salaire que du montant de la prime du risque? L'ouvrier est-il mieux que l'obligataire en état de supporter lui-même ce risque?

Mais si, n'en déplaise aux socialistes et aux participationnistes, la forme de la rétribution du travail n'influe en aucune façon sur le montant de cette rétribution, nous allons voir qu'il n'en est pas de même des conditions dans lesquelles l'ouvrier échange son travail contre une rétribution, assurée ou non.

V

Jusqu'à une époque encore récente, la servitude a été la condition générale des travailleurs, à la seule exception de la minorité qui constituait la hiérarchie dirigeante des entreprises. Or la servitude, tout en réduisant le travailleur à l'état de bête de somme, contenait une assurance, le propriétaire d'un troupeau d'esclaves étant intéressé à pourvoir à leur entretien et à leur reproduction comme à ceux de ses autres animaux domestiques. Sous le régime du servage, le seigneur était intéressé de même à protéger et assister au besoin la population de son domaine, car elle lui fournissait, par la corvée et les redevances en nature ou en argent, ses moyens de subsistance. Dans les foyers d'industrie dont la population s'était affranchie par rachat ou autrement, les ouvriers comme les maîtres formaient des corporations ou des compagnonnages, auxquelles le marché local était approprié, qui proportionnaient leur nombre aux besoins du marché et constituaient de véritables sociétés d'assurance mutuelle. C'était, malgré ses imperfections, le régime adapté à l'état de l'industrie et des marchés. La situation a changé lorsque l'extension de la sphère des échanges et les progrès extraordinaires de l'industrie qui en ont été la conséquence, ont déterminé la chute de ce régime.

Mais on peut se demander si l'émancipation des masses ouvrières

n'a pas été prématurée, si elles étaient capables de supporter la responsabilité attachée à la liberté, et si les conditions du milieu étaient telles qu'elles pussent, en fait, échanger librement leur travail comme elles le pouvaient en droit. Quelle a été, en effet, leur situation dans la période qui a suivi l'avènement de la liberté du travail? Si le marché des produits et des capitaux s'était agrandi et internationalisé, le marché du travail était demeuré local. Les ouvriers, sauf de rares exceptions, étaient confinés par le défaut de moyens de communication, l'insuffisance de ressources et l'absence d'informations, au lieu même de leur naissance et dans les localités avoisinantes. Leur déplacement était, de plus, entravé par les lois sur le domicile de secours, le vagabondage et, fréquemment, par la défense d'émigrer. Dans ces marchés étroits, ils se trouvaient en présence d'un petit nombre d'entrepreneurs, parfois même d'un seul. Comme le remarquait Adam Smith, il n'y avait point égalité de situation entre l'entrepreneur qui demandait le travail et l'ouvrier qui l'offrait, car le premier pouvait attendre et par conséquent ralentir sa demande, tandis que le second, dépourvu d'avances, était obligé de précipiter son offre. A cette inégalité, il aurait pu être remédié dans quelque mesure par l'association. Mais les coalitions étaient interdites sous des pénalités draconiennes. Le plus souvent, presque toujours, le vendeur de travail était obligé de subir les conditions de l'acheteur. Celui-ci s'efforçait naturellement d'obtenir la plus grande quantité de travail en échange du moindre salaire, comme il faisait pour les autres agents et matériaux nécessaires à son industrie, la concurrence l'obligeant d'ailleurs à réduire ses frais de production au minimum. Le prix du travail put descendre ainsi au taux strictement nécessaire à l'alimentation quotidienne des forces du travailleur, sans lui laisser suffisamment de quoi pourvoir à l'élève de ses enfants, aux frais de ses maladies, de ses chômages et à l'entretien de sa vieillesse. C'était le travail de la femme et des enfants, avec l'assistance de la charité publique et privée qui pourvoyait à l'insuffisance du salaire du père de famille. Et quand l'accroissement de la demande de travail venait porter le salaire à un taux plus rémunérateur, l'imprévoyance de l'ouvrier, son incapacité à gouverner utilement son revenu, en restreignant la satisfaction de ses besoins actuels au profit de ses besoins à venir, le laissait dans la même situation misérable.

Cependant des progrès de différentes sortes ont agi, surtout dans la seconde moitié de ce siècle, pour améliorer la condition des masses ouvrières : les chemins de fer et la navigation à

vapeur, en aplanissant l'obstacle des distances, ont élargi les marchés du travail ; grâce à ce progrès, l'émigration a pris un essor inattendu et extraordinaire. Et tandis que les ouvriers acquéraient ainsi le pouvoir d'étendre leur offre dans l'espace, l'abrogation des lois sur les coalitions, en facilitant la constitution des Unions et des caisses de chômage, leur permettait de disposer davantage du temps. D'un autre côté, la dure expérience des maux que leur causait l'imprévoyance a agi pour leur enseigner la prévoyance. Quoique les progrès à cet égard aient été lents, les ouvriers ont appris à mieux gouverner leur consommation et ils apportent de jour en jour un contingent plus considérable à l'épargne. D'autres progrès encore, en Angleterre par exemple, la suppression des droits sur les nécessités de la vie, ont contribué à diminuer les maux qui avaient provoqué, dans la première moitié du siècle, la réaction contre la liberté du travail et la concurrence. Cette réaction ne s'est pas moins poursuivie sous l'excitation du socialisme. La lutte entre le capital et le travail s'est même généralisée et aggravée.

VI

Depuis que les lois sur les coalitions ont été abrogées, les grèves se sont multipliées et elles ont pris des proportions formidables. Cette guerre intestine entre les deux facteurs indispensables de la production est aujourd'hui plus violente que jamais.

Comme toutes les guerres, celle-ci est excessivement coûteuse et dommageable. Elle cause d'abord des pertes directes aux deux partis en lutte, ensuite des dommages indirects à l'industrie. Les ouvriers en grève perdent, avec le montant de leurs salaires, la somme qu'exige leur subsistance et celle de leur famille pendant la durée de l'interruption du travail. Les entrepreneurs d'industrie perdent, de leur côté, une partie de la somme nécessaire à la rétribution annuelle de leur travail et de leurs capitaux (si l'entreprise est constituée sous la forme d'une société, cette perte est supportée exclusivement par le capital-actions). A cette perte s'ajoute celle de la désertion de leur clientèle qui porte ailleurs ses commandes. Viennent enfin les dommages indirects causés tant aux industries qui approvisionnent les ouvriers et fournissent des matières premières aux entrepreneurs qu'à celles auxquelles les produits ou les services des entreprises en grève sont indispensables. En regard de ce passif parfois énorme, quel est l'actif des grèves ? Que rapportent-elles aux grévistes ? Quand la

grève échoue, non seulement l'actif est nul, mais la défaite des grévistes affaiblit naturellement leur situation vis-à-vis des entrepreneurs et les rend moins capables de faire prévaloir leurs prétentions, fondées ou non. Quand la grève réussit, elle leur vaut soit une augmentation de salaire, soit une amélioration des conditions du travail, mais cet actif ne dépasse pas toujours le passif, et même quand il le dépasse il demeure précaire, car les concessions ainsi arrachées par la force manquent rarement d'être retirées lorsque la situation du marché vient à changer à l'avantage des entrepreneurs. On peut donc se demander si les grèves ont contribué, dans une mesure quelconque, à améliorer le sort des classes ouvrières, en d'autres termes si leur passif général n'est pas demeuré supérieur à leur actif.

Dans l'examen de cette question, il faut séparer le droit d'association et de libre disposition du travail de l'exercice plus ou moins intelligent et utile de ce droit. La prohibition des coalitions portait atteinte au droit d'association, en défendant aux ouvriers de s'entendre, de s'unir pour débattre avec l'entrepreneur les conditions du salaire, et si l'accord ne se faisait point sur ces conditions, en leur interdisant de refuser collectivement le travail. Ils ne pouvaient donc contracter qu'individuellement avec l'entrepreneur, et, en cas de désaccord, refuser qu'individuellement leur travail. Or, dans les marchés limités de la petite industrie, cette prohibition de l'association livrait les ouvriers à la merci des entrepreneurs, ceux-ci pouvant se passer du travail plus longtemps que ceux-là ne pouvaient se passer du salaire. L'entrepreneur était le plus fort et comment n'aurait-il pas abusé de sa force? La protection de la loi ne légitimait-elle pas même, en quelque sorte, à ses yeux, cet abus? Il importait donc de supprimer une protection qui avait pour effet de renforcer l'inégalité de situation entre l'entrepreneur et l'ouvrier, en empêchant l'ouvrier de remédier à cette inégalité par l'association. La suppression de cette protection, en restituant à l'ouvrier le droit de s'associer pour débattre les conditions de l'échange de son travail contre un salaire et, au besoin, de le refuser, ne relevait-elle pas sa situation vis-à-vis de l'entrepreneur, quand même il n'aurait pas usé de ce droit? Mais il restait à savoir comment il devait en user. L'expérience a prouvé malheureusement, une fois de plus, qu'il ne suffit pas de posséder un droit pour en faire un usage utile. Qu'ont fait les ouvriers maintenant en possession du droit d'association ? Ils ont constitué des Unions ou des syndicats qu'ils ont transformés à leur tour en instruments de protection non seulement contre les

entrepreneurs mais encore contre les ouvriers non associés. Au lieu d'élargir la marche du travail, ils ont entrepris de le rétrécir pour s'en réserver le monopole. Dans chaque foyer et chaque branche d'industrie, leurs Unions ou leurs syndicats ont émis la prétention d'obliger les entrepreneurs à n'employer que des ouvriers syndiqués, dont ils se sont appliqués en même temps à réduire le contingent, en limitant le nombre des apprentis. Ils ont été plus loin encore dans cette tentative d'accaparement du travail. Aux Etats-Unis, ils boycottent les entrepreneurs qui emploient des ouvriers non syndiqués et ils imposent à leurs membres l'obligation de n'acheter que les produits de ceux qui consentent à subir leur monopole [1]. Quand les entrepreneurs s'y refusent, l'Union ou le syndicat déclare la grève et l'impose à ses membres. Les grévistes ne se bornent pas alors à refuser leur travail, ce qui est leur droit, ils interdisent, par la violence ou le boycottage, aux dissidents et aux ouvriers non affiliés, de travailler. Telle est leur manière d'appliquer la liberté d'association et de comprendre la liberté du travail.

C'est que l'esprit des ouvriers, comme celui des entrepreneurs d'industrie eux-mêmes, est resté ce qu'il était à l'époque où tous les marchés, les marchés du travail comme ceux des produits et des capitaux, constituaient autant de monopoles. Leur objectif a continué d'être la possession et l'exploitation exclusive de leur marché. Cet objectif, les entrepreneurs d'industrie s'efforcent de l'atteindre par l'exclusion des produits étrangers et la constitution de *trusts* ou de syndicats qui leur permettent de fixer à leur gré les prix de leurs produits. Les ouvriers le poursuivent par les mêmes procédés. Quand ils possèdent une part d'influence politique, ils l'emploient à se faire protéger contre l'importation du travail étranger, et, comme les entrepreneurs, ils constituent, sous forme d'unions ou de syndicats, des trusts qu'ils protègent eux-mêmes par la force à défaut de la loi. Ce monopole du marché, entrepreneurs et ouvriers le poursuivent même avec d'autant plus d'ardeur qu'il a cessé d'être, comme autrefois, modéré par la coutume.

Cependant, malgré les obstacles que l'esprit de monopole n'a pas cessé d'opposer à l'extension des marchés des produits, ces marchés s'étendent et s'unifient. Et quoique la concurrence y soit limitée par les barrières douanières et troublée par l'instabilité

[1]. Voir l'intéressant ouvrage de M. Louis Vigouroux : *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord* et *la Guerre civile du capital et du travail* dans le *Journal des Economistes*, n° de septembre 1899.

du régime fiscal et protectionniste, elle exerce une action régulatrice plus efficace et plus juste que celle de la coutume ou de la loi.

Il en sera de même pour les marchés du travail.

VII

Les facteurs de l'extension des marchés des produits et des capitaux ont été les progrès de la sécurité et des moyens de communication, la multiplication des intermédiaires et l'accroissement de leur puissance, le développement de la publicité commerciale et financière par l'institution des bourses des marchandises et des valeurs, dont la presse met, chaque jour, sous les yeux des intéressés, les mouvements et les cours. Les deux premiers de ces facteurs ont contribué aussi à agrandir les marchés du travail, mais dans une mesure infiniment moindre : même dans l'intérieur de chaque pays, le placement du travail ne s'effectue, pour la plus grande part, que dans un rayon peu étendu; à plus forte raison, l'exportation et l'importation du travail demeurent-elles fort en arrière de celles des produits et des capitaux. Sans doute, la mobilisation du travail rencontre des difficultés particulières qui tiennent à la nature de cette marchandise. Suivant l'expression d'Adam Smith, l'homme est, de toutes les espèces de bagages, la plus difficile à transporter. Quoique les progrès de la sécurité et des moyens de communication aient sensiblement diminué cette difficulté, elle continue de subsister, au moins pour la masse des travailleurs. Si les directeurs et le personnel technique des entreprises, les ingénieurs, les mécaniciens etc., se déplacent aisément, il n'en est pas de même des simples ouvriers. Toutefois, malgré les obstacles de l'insuffisance des ressources, de la connaissance des langues et de l'hostilité des nationaux auxquels ils viennent faire concurrence, les ouvriers italiens, belges, suisses, vont porter leur travail en France, et tous les pays de l'Europe exportent du travail dans le Nouveau-Monde. Le même mouvement d'exportation de cet agent productif indispensable se développe en Chine, malgré les taxes et les prohibitions que lui oppose le protectionnisme des pays importateurs. Ce sont des ouvriers chinois qui ont construit le chemin de fer de Panama et la section occidentale du Pacifique canadien. On ne peut donc plus considérer la distance comme un obstacle insurmontable à la circulation du travail et à l'extension de son marché. Mais un obstacle beaucoup plus sérieux et même le seul obstacle véritablement sérieux au placement utile du travail réside dans l'absence presque complète d'intermédiaires et dans le

manque des instruments d'information et de publicité. On se rendra compte de l'importance capitale de cet obstacle en essayant de se faire idée de ce que seraient les marchés d'échange des produits et des valeurs mobilières, s'il n'y avait point d'intermédiaires entre le producteur-vendeur et le consommateur-acheteur, s'il n'existait ni commerçants ni banquiers.

A quoi tient cette absence d'intermédiaires pour un commerce qui, à le bien considérer, est le plus important de tous ? Tient-elle à la nature particulière de la marchandise-travail ? Aucunement. Car, dans toute l'antiquité, le travail-esclave a été l'objet d'un commerce qui avait ses marchés dans toutes les parties du monde connu. Malgré l'insuffisance des moyens de communication, les marchands d'esclaves allaient les acheter dans les régions lointaines où ils pouvaient se les procurer à bon marché, en Afrique, en Asie, dans la Scythie et la Dacie, pour les transporter et les revendre où ils étaient chers, en Italie et en Grèce. Jusqu'à une époque encore récente, le commerce du travail-esclave a continué à se faire entre la côte d'Afrique, le Brésil et Cuba, en dépit de la prohibition de la traite des nègres. Nous n'admettons plus aujourd'hui, du moins en théorie, qu'un homme puisse être approprié à un autre homme et obligé de lui fournir son travail, en totalité ou même en partie. Mais en devenant libre, le travail n'a pas changé de nature, il a seulement changé de propriétaire. Et de même que le propriétaire d'esclaves, l'ouvrier est intéressé à tirer le parti le plus avantageux possible des forces productives dont il a recouvré la propriété. Sous le régime de l'esclavage, il était uniquement un producteur de travail, il est maintenant, à la fois, un producteur et un vendeur de travail. Comme producteur, il est intéressé à développer et à cultiver ses facultés productives, de manière à les adapter aux emplois les plus profitables. Notons que les propriétaires d'esclaves avaient parfaitement aperçu le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de leur éducation professionnelle, en augmentant leur valeur marchande et qu'ils en faisaient fréquemment l'avance). Comme vendeur, l'ouvrier est intéressé à porter son travail sur le marché où cette sorte de marchandise est la moins offerte et la plus demandée. Sa situation à cet égard ne diffère pas de celle de l'industriel ou de l'agriculteur et du capitaliste. Non moins qu'eux il a besoin d'intermédiaires d'échange et d'instruments de publicité pour le placement de sa marchandise.

Mais s'il en est ainsi, comment se fait-il que ce rouage nécessaire à la mobilisation du travail, aussi bien qu'à celle des produits et

des capitaux, ne se soit pas également développé dans ces trois catégories de l'échange ? Comment se fait-il que les industriels, les agriculteurs et les capitalistes aient aujourd'hui à leur service l'immense machinerie du commerce de gros, de demi-gros et de détail, des institutions de crédit de tout ordre, des bourses du commerce et des valeurs, des agences de publicité et des journaux, tandis que les ouvriers, producteurs-vendeurs de travail, ne sont desservis, pour l'échange de cette marchandise, que par des bureaux de placement locaux et des « marchandeurs » décriés et impopulaires. A quoi faut-il attribuer ce retard de développement d'un rouage dont la nécessité est manifeste ? — C'est à la même cause qui a longtemps empêché le développement d'un rouage non moins nécessaire, le commerce des grains, savoir l'hostilité des producteurs et plus encore des consommateurs, hostilité causée à son tour par le danger de la monopolisation d'une denrée indispensable à la vie, dans des marchés étroitement limités, et qui a passé à l'état de préjugé quand ce danger a disparu. Sous l'influence du même préjugé, les bureaux de placement ont été généralement assujetis à l'autorisation et à la surveillance particulière de la police, et ce régime a eu pour effet naturel d'en détourner l'esprit d'entreprise et les capitaux ; enfin, en France, le marchandage a été interdit par la loi, dans l'intérêt prétendu des ouvriers. Ajoutons que les entrepreneurs d'industrie, consommateurs de travail, n'étaient pas moins hostiles aux intermédiaires que les ouvriers eux-mêmes, mais par un autre motif. Conscients de la supériorité de leur pouvoir dans la conclusion du contrat d'échange du travail contre un salaire, ils se croyaient intéressés à traiter avec chaque ouvrier, pris isolément, afin de lui imposer leurs conditions. Ce système d'engagement individuel a pu leur être avantageux aussi longtemps que les marchés du travail ont conservé un caractère local et que les lois sur les coalitions ont empêché les ouvriers de s'associer pour se défendre contre leurs exigences ; mais depuis que les entreprises, en se multipliant, se sont fait une concurrence plus active pour l'achat du travail et que les unions ou les syndicats d'ouvriers ont pu se constituer, cet avantage a disparu ; ils ont de plus en plus fréquemment affaire à des ouvriers syndiqués qui usent et même abusent de la puissance que leur donne l'association pour imposer leurs conditions, en employant, à leur tour, des procédés inspirés par l'esprit de monopole. Les unions et les syndicats s'appliquent à restreindre l'offre, en empêchant, autant que possible, l'apport du travail sur leur marché, et les bourses du

travail qui ont été mises exclusivement à leur service se gardent en conséquence de remplir la fonction essentielle des bourses, savoir de renseigner par la publication régulière des cours les producteurs et les consommateurs sur l'état du marché.

Le moment n'est certainement pas éloigné où les conflits et les dommages que cause aux producteurs et aux consommateurs de travail l'absence d'un rouage intermédiaire, aussi nécessaire à l'échange du travail qu'à celui des produits et des valeurs, en détermineront la création. Nous avons signalé ailleurs les avantages que les uns et les autres en retireront. Nous avons cherché aussi sous quelle forme il pourra s'établir utilement, soit sous la forme de sociétés commerciales ordinaires, de sociétés coopératives ou d'associations ouvrières, nous nous bornerons à faire remarquer que sous un régime de liberté du travail et de l'échange, c'est la forme la plus économique qui finira par prévaloir [1].

Ainsi s'élargiront successivement les marchés du travail comme se sont élargis ceux des produits et des capitaux, et se constituera, à leur exemple, un marché général dont le cours résultant de l'état général de l'offre et de la demande s'imposera comme un régulateur à toutes les transactions particulières, en mettant fin aux luttes intestines du capital et du travail, causées par l'absence de ce régulateur.

Enfin, de même que le prix courant des produits et des services des capitaux tend perpétuellement, sous l'impulsion des lois de la valeur et de la concurrence, à se confondre avec leur prix nécessaire, le prix du travail, sous la forme assurée du salaire ou sous une forme aléatoire quelconque, tendra à se mettre au niveau des frais de production et de reconstitution des forces productives du travailleur, en y comprenant un profit analogue à celui qui est compris dans le prix des produits et du service des capitaux.

Il n'est donc pas nécessaire, comme le prétendent les socialistes qu'un pouvoir souverain, pouvoir du gouvernement ou de la communauté, intervienne pour régler, d'une manière conforme à l'utilité générale et à la justice, le prix des produits et la rétribution

---

[1] Voir les *Bourses du Travail* Chap. XX. *Le marchandage. Comment on peut le perfectionner* et à l'appendice : *Projet d'une société de placement et de marchandage à bénéfices limités* et *La commercialisation du travail*, par Yves Guyot.

des agents productifs [1]. Ce règlement utile et juste s'opère de lui-même sous l'impulsion des lois naturelles de la valeur et de la concurrence agissant dans un milieu libre.

D'où cette conclusion que l'œuvre du progrès consiste simplement, aujourd'hui, à établir la « liberté du milieu ».

VIII

Le prix courant des produits et des services des agents productifs, capital et travail, tend incessamment, par le jeu des lois naturelles de la valeur et de la concurrence à se mettre au niveau de leurs frais de production. Mais, dans la même industrie, les frais de production varient d'une entreprise à une autre. Il s'agit donc de savoir vers lesquels le prix courant gravite.

Dans un milieu libre, la concurrence agit à la fois pour abaisser les frais de production et pour faire descendre le prix courant au niveau des plus bas. En effet, la concurrence est un propulseur en même temps qu'un régulateur. Dans la lutte industrielle, le plus fort est celui qui peut produire et mettre au marché la plus grande quantité de produits en échange de la moindre dépense. En réalisant un progrès qui le rend plus fort, un producteur obtient par conséquent un profit supérieur à celui de ses concurrents, soit qu'il maintienne son prix au-dessus de ses frais diminués, soit qu'il l'abaisse en proportion de la diminution, afin d'augmenter sa vente. Mais il ne peut conserver, longtemps, le monopole du progrès qu'il a réalisé. Ses concurrents ne tardent pas à suivre son exemple. Alors, si l'un d'entre eux abaisse son prix, les autres sont obligés de l'imiter sous peine de perdre leur clientèle. Enfin, si tous s'entendent pour maintenir leurs prix, les profits généraux de leur industrie dépassant ceux des autres branches de la production, l'esprit d'entreprise et les capitaux y affluent de préférence, la production augmente et le prix baisse jusqu'à ce que les profits

---

[1] Comme nous l'avons remarqué, les socialistes, en attribuant au gouvernement ou à la communauté le pouvoir de régler le prix des choses et la rétribution des agents productifs reviennent simplement au vieux régime de la coutume. Seulement, ce régime qui était adapté aux anciennes conditions d'existence de l'industrie a cessé de l'être aux nouvelles. Les socialistes ont édifié leurs systèmes sans tenir aucun compte des progrès qui ont changé ces conditions et rendu nuisibles des institutions qui étaient jadis utiles. Sous ce rapport, leurs conceptions rejoignent celles des conservateurs réactionnaires qui rêvent le rétablissement de l'ancien régime politique et économique. Les unes et les autres ne sont autre chose que des utopies rétrogrades.

de cette industrie en progrès aient cessé de dépasser le niveau commun. Et c'est ainsi que la concurrence, après avoir agi pour abaisser le niveau des frais de production, agit encore pour faire descendre le prix courant à ce niveau.

Les frais de production peuvent être diminués par des progrès de différentes sortes : par une localisation plus avantageuse des industries, par une meilleure organisation des entreprises, et surtout par l'invention d'un outillage qui substitue de plus en plus le travail mécanique au travail physique de l'homme. Les machines produisant une force incomparablement plus grande que celle de l'homme à un prix incomparablement plus bas, cette substitution s'est faite dans toutes les opérations où l'une pouvait remplacer l'autre. Cependant la machine ne peut être abandonnée à elle-même. Ses mouvements doivent être dirigés ou, tout au moins, réglés et surveillés. Le travail mécanique a besoin de la coopération du travail mental. Or si le travail mécanique est moins coûteux que le travail physique, il en est autrement du travail mental. Un ouvrier qui dirige et surveille les mouvements d'une machine a besoin d'une rétribution supérieure à celle du manœuvre qui fait l'office d'une machine. A défaut de cette rétribution adaptée à leur nature, les facultés mentales qu'il met en œuvre s'usent et dépérissent. C'est pourquoi, à mesure qu'une industrie perfectionne sa machinerie, on voit, à la fois, diminuer le nombre des ouvriers nécessaires à la fabrication d'une quantité donnée de ses produits et s'élever le taux de leur rétribution. Mais l'économie résultant de la substitution du travail mécanique au travail physique est telle que, partout, dans toutes les branches de la production, le vieil outillage n'a pu soutenir la concurrence du nouveau, la petite industrie a fait place à la grande.

Pour le dire en passant, l'observation exacte des effets du progrès de l'outillage de la production réduit à néant les craintes ridicules qu'inspire la propagation de la machinerie de la grande industrie dans l'Extrême-Orient, en Chine et au Japon. La construction et la nourriture des machines n'y reviennent pas moins cher qu'en Europe, et les capitaux, pour la plus grande part importés d'Europe, y exigent une rétribution plus élevée. Quant au travail mental, qui est le coopérateur nécessaire du travail mécanique, soit qu'il s'agisse du travail des directeurs, des contre-maîtres ou des simples ouvriers, ses frais de production, à qualité égale, tendent partout à se niveler. C'est ainsi qu'on voit s'élever graduellement la rétribution du personnel des manufactures dans l'Inde et au Japon. D'un autre côté, l'industrie américaine qui paie

à ses ouvriers des salaires fort supérieurs à ceux de l'industrie européenne, lui fait cependant une concurrence de plus en plus serrée. C'est que la proportion du travail mécanique est plus forte aux Etats-Unis qu'en Europe, et que la différence entre le coût de la nourriture des machines compense et au delà celle des salaires.

Est-ce à dire que les progrès de l'industrie aient pour conséquence la diminution du débouché ouvert au travail ?

En réduisant dans une proportion plus ou moins élevée la quantité de travail nécessaire à la création d'un produit, et en jetant sur le marché la quantité ainsi remplacée, le progrès provoque une crise partielle, mais qui n'en est pas moins douloureuse. En effet, les ouvriers congédiés ne trouvent pas immédiatement de l'emploi, et un bon nombre d'entre eux ont atteint un âge où il est difficile sinon impossible de s'adapter à un nouveau métier. Il y aurait certainement lieu de couvrir par une assurance ce risque inhérent au progrès. Cependant la crise n'est que temporaire. L'adoption de machines ou de procédés qui réduisent les frais de production ne tarde pas à abaisser le prix courant des produits, et par conséquent de rendre disponible, entre les mains des consommateurs, une somme égale au montant de l'économie réalisée. Cette somme, ils peuvent l'employer soit à augmenter leur consommation du produit devenu moins cher soit à d'autres consommations. Dans les deux cas, il y a, pour le travail, un accroissement de débouché qui compense la diminution causée par la substitution d'une force mécanique à la force physique de l'ouvrier. D'où cette conclusion que tout progrès bénéficie, d'une part, à la classe ouvrière en élevant la qualité de son travail, partant le niveau naturel de son salaire, d'autre part, à la généralité des consommateurs, en augmentant leur pouvoir d'achat de toutes sortes de produits et services.

Si maintenant on songe que toutes les branches d'industrie ont réalisé, surtout dans la seconde moitié de ce siècle, des progrès qui ont accru, dans d'énormes proportions, leur productivité, on s'expliquera que la richesse des peuples civilisés se soit considérablement accrue, malgré les prélèvements qu'opèrent sur elle les vices du gouvernement collectif des sociétés, auxquels s'ajoutent ceux du gouvernement individuel.

G. de Molinari.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

L'AGRICULTURE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Sommaire. — Coup d'œil d'ensemble sur l'agriculture européenne à la fin du XIXe siècle. — Superficie de l'Europe : L'Europe occidentale et l'Europe Orientale. — Répartition du sol européen au point de vue de son utilisation agricole. — Production des céréales dans les régions occidentale et orientale de l'Europe. — Variation des surfaces cultivées en céréales dans le dernier quart du siècle. — Production totale des céréales dans le monde. — Répartition de la récolte du blé et du seigle, sous le rapport de son utilisation. — Rapport des quantités de semence employées à la récolte obtenue. — Variation des rendements à l'hectare dans les diverses régions de l'Europe. — La production des céréales et l'accroissement de la population du vieux continent. – Développement des moyens de transport dans le XIXe siècle. — Voies ferrées. — Marine marchande. — Commerce des céréales.

Dans quelques jours, les splendeurs qui s'étalent sur les rives de la Seine, au Champ de Mars et au Trocadéro se seront évanouies. Au moment où paraîtront ces lignes, une armée de démolisseurs succédera à l'affluence des visiteurs accourus de tous les points du globe pour admirer ce merveilleux ensemble de produits naturels, d'œuvres d'art, de science et d'industrie dues au génie de l'homme. De cette magnifique leçon de choses qu'est, dans l'acception la plus élevée, une Exposition Universelle, chez les uns il ne restera que le souvenir; d'autres en auront emporté une ample moisson d'enseignements et de sujets d'études où les diverses branches de l'activité humaine, et l'agriculture en particulier, trouveront sans nul doute de puissants éléments de progrès.

Il n'est pas possible de présenter en quelques pages un tableau de la situation agricole des deux mondes tel que nous l'a offert l'Exposition Universelle. Les nations étrangères, au nombre de 25 environ, ont rivalisé dans la mise en œuvre des moyens pro-

pres à donner une idée exacte de l'état actuel de leur agriculture, des ressources scientifiques et techniques qui en ont favorisé le développement et des progrès accomplis depuis un quart de siècle. Monographies, statistiques, graphiques, plans, accompagnaient les produits, instruments, spécimens de sols, etc., exposés par chacun de ces pays.

Un observateur attentif a pu emporter de ses visites dans les diverses sections étrangères une vue très nette de l'agriculture des deux mondes à l'aurore du xx[e] siècle.

A défaut d'une description de ces belles exhibitions qui ne saurait trouver place ici, nous allons chercher par quelques rapprochements des indications que nous avons puisées aux sources les plus sûres dans les documents que l'Exposition a mis à notre disposition, à présenter une vue d'ensemble sur quelques points fondamentaux de l'agriculture européenne à la fin du xix[e] siècle.

La superficie totale de l'Europe est voisine d'un milliard d'hectares, se décomposant en deux régions principales : l'une, allant du Royaume-Uni à l'Autriche-Hongrie (région occidentale), l'autre s'étendant jusqu'aux limites extrêmes de l'empire russe et comprenant, en outre, les provinces balkaniques et le Sud-Est du continent (région orientale).

La surface de l'Europe orientale est de	584.383.000	hectares [1].
La surface de l'Europe occidentale est de	366.514.000	—
La superficie totale de	950.897.000	—

D'après l'utilisation du sol et la nature des produits qu'il fournit les statistiques les plus soigneusement dressées indiquent la répartition suivante des territoires dans les régions orientale et occidentale et dans l'Europe entière.

Europe orientale :

	En hectares	0/0
Terres labourables	151.343.000	25,9
Prairies et pâturages	88.746.000	15,2
Forêts	22 .005.000	37,8
Autres terres	123.289.000	21,1
Total	584.383.000	100,0

Europe occidentale :

	En hectares	0/0
Terres labourables	112.751.000	30,8
Prairies et pâturages	48.385.000	13,2
Forêts	93.395.000	25,5
Autres terres	111.983.000	30.5
Total	366.514.000	100,0

[1] Comprenant tout le territoire qui s'étend des confins de la Russie d'Asie aux Pays-Bas, à l'Allemagne et à l'Italie.

Pour l'Europe entière, on a donc :

	Hectares	0/0
	—	—
Terres labourables.....	264.094.000	27.8
Prairies et pâturages..........	137.131.000	14,4
Forêts........................	314.400.000	33.1
Autres terres............... .	236 272.000	24.7
Ensemble.....	951.897.000	100,0

De ce relevé général, il résulte que les forêts couvrent le tiers de l'Europe; qu'un quart de sa surface est inutilisé pour l'agriculture (eaux, routes, constructions, montagnes, marais, terres incultes), qu'un peu plus du quart est en culture et entretenu par les soins de l'homme, enfin qu'un septième environ du continent pourvoit à l'alimentation des animaux domestiques (prairies et pâturages).

La répartition des 264 millions de terres labourables est très inégale dans les deux régions, sous le rapport de la nature des produits que fournit le sol ; cette inégalité est mise en évidence d'une manière frappante dans le tableau ci-dessous :

Nature des cultures	Europe orientale	Europe occidentale	Europe entière
—	—	—	—
	hectares	hectares	hectares
Jardins.....	1.848.000	1.932 000	3.870 000
Vignes..............	1.266 000	7.515.000	8.781.000
Blé et Seigle........	53.894.000	30 232.000	84.126 000
Autres céréales.....	41.874.000	28.082.000	69.956.000
Pommes de terres..	4.228.000	6.989.000	11 217.000
Plantes fourragères.	2.627.000	17.049.000	19.676.000
Cultures diverses....	4.732.000	10 335.000	15.067.000
Jachères	40.874.000	10 617.000	51.491.000
Total.....	151.313.000	112.751.000	264.094.000

La région orientale peut être regardée comme le grenier de l'Europe en ce qui concerne les céréales : leur culture y occupe 60 pour 100 de la surface cultivée (95 millions d'hectares), tandis qu'elle s'étend sur 58 millions d'hectares seulement dans l'Europe occidentale (51 0/0). Par contre, les cultures fourragères occupent six fois et demi moins de surface dans la région Est de l'Europe que dans la partie Ouest, où les jachères ne laissent improductif que le quart du sol qui leur est dévolu dans la région orientale du continent.

Europe occidentale. — Depuis vingt ans les surfaces cultivées

en céréales, prises dans leur ensemble ont, subi une diminution assez notable qui a porté principalement sur le blé : en voici le résumé :

Europe occidentale	Surfaces en céréales En millions d'hectares. 1876-80	1896
—	—	—
Blé...............	19.601.000	18 748.000
Seigle............	11.678.000	11.449.000
Orge....	6 774.000	6.432.000
Maïs....	3.562.000	3.467.000
Avoine........ ...	12.222.000	13.620.000

La superficie cultivée en avoine a seule augmenté.

Le développement des cultures industrielles, celui des plantes fourragères, notamment en Angleterre, enfin la facilité croissante de l'approvisionnement au dehors du continent, dans le cas de mauvaises récoltes, paraissent être les principales causes de ces diminutions.

Tandis que les surfaces emblavées diminuaient d'un million et demi d'hectares, les rendements du sol s'élevaient, par suite des progrès culturaux, dans tous les pays de cette zone; ils s'accroissaient d'un cinquième à un quart, et parfois davantage. Il résulte de ce progrès que sur, une surface moindre, la production totale a augmenté très notablement: en effet, de 1878 à 1898, elle s'est accrue pour l'ensemble des céréales alimentaires, comme moyenne pour les périodes quinquennales extrêmes (1878-82 et 1893-1897) de *trente et un millions* de quintaux métriques. La production de 1878-82 qui était de 233 millions 4 quintaux métriques a passé, en 1893-1897, à 395 millions 3 pour le froment et le seigle seuls, comptés ensemble.

Pour apprécier à sa valeur cette augmentation, il faut tenir compte du recensement de la population à la même période dans la région que nous considérons : Voici quelques chiffres qui donnent une idée de l'accroissement de la population dans l'Europe occidentale depuis le commencement du siècle :

En 1800 on comptait	122.500.000	d'habitants.
En 1860 —	180.700.000	—
En 1897 —	233.000.000	—

Nous tirerons plus loin quelques déductions de la comparaison de ces données numériques. L'accroissement de la population est de beaucoup plus considérable dans le nord-ouest de l'Europe (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège, Allemagne, Suisse et Autriche occidentale, que dans le sud-est qui comprend le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la France.

Europe orientale. — A l'inverse de ce que nous venons de constater pour la région ouest du Continent, les surfaces cultivées en céréales se sont considérablement accrues dans l'Europe orientale, durant la même période. La Russie, y compris son territoire asiatique) a vu passer, de 1881 à 1899, les terres à blé, de 12 millions 1/3 d'hectares à près de 20 millions, en augmentation de 40 p. 100. L'ensemble des terres russes ensemencées en céréales qui était de 68 millions 1/2 d'hectares, en 1881, est aujourd'hui de 81 millions 1/2. Les céréales de la Roumanie, de la Serbie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Hongrie, ont suivi respectivement la même marche ascendante. Finalement, si l'on récapitule les extensions de superficies emblavées dans la région orientale de l'Europe, on trouve qu'elles se traduisent par les accroissements suivants, dans la période de 1876-1896, caractérisée pour la région occidentale, comme nous l'avons dit plus haut, par une diminution générale des emblavures :

Europe orientale — Nature des céréales	Accroissement réel et centésimal de 1876 à 1896 — En hectares	En centièmes %
Blé	1.889.000	26.8
Seigle	330.000	1.1
Orge	2.027.000	25.2
Avoine	937.000	5.5
Maïs	1.138.000	21.0

En revanche, dans ces pays où la culture rationnelle a débuté depuis peu d'années, l'accroissement des rendements à l'hectare, bien que très sensible déjà, est moins marqué que dans les pays de l'ouest : c'est l'extension due à la culture des terres jusqu'ici inoccupées qui a élevé, dans les proportions que l'on va voir, la production totale des céréales dans cette région.

Voici, à vingt ans de distance, l'importance des récoltes de céréales qui forment le groupe oriental, savoir : Bulgarie, Finlande, Russie, Roumanie, Serbie, Hongrie, Turquie d'Europe, Grèce :

	Récolte moyenne annuelle de la période quinquennale en millions de quintaux — 1878-1882	1893-1897
Blé	87.53	147.02
Seigle	162.25	209 31
Orge	43 20	71 60
Avoine	90 48	118 33
Maïs	29 70	37 60

Les augmentations de production en années moyennes, 1893-97 sur la première période 1878-82, ont donc été de près de 107 millions de quintaux pour le blé et le seigle réunis, de 28 millions 4, pour l'orge, de 27 millions, 85 pour l'avoine et de 7 millions 9, pour le maïs.

Pour avoir une idée de la production totale des céréales dans le monde, il faut ajouter à celle du vieux continent la récolte des Etats-Unis et de quelques autres pays d'outre-mer ; on arrive, par cette supputation, aux résultats consignés dans le tableau ci-dessous :

	Production annuelle en millions de quintaux métriques		Accroissement de production la période 1878-82
	1878-82	1893-97	étant égalée à 100
	—	—	—
Blé	554 2	642 7	116
Seigle	303 7	370 1	122
Orge	176 4	214 4	122
Avoine	319 7	408 7	128
Maïs	492 0	608 4	124
Total des céréales.	1.846.0	2.244.3	Moy. 124

A eux seuls, les Etats-Unis d'Amérique entrent pour 32.63 p. 100 dans la production des céréales à la surface du globe.

La population des pays (Europe, Amérique et Australie) dont les céréales forment la base de l'alimentation a augmenté, de 1878 à 1898, d'un peu plus de 100 millions de têtes, passant de 440 millions à 544 millions d'habitants : elle se serait donc accrue de 24 p. 100. Suivant les évaluations de l'éminent statisticien suédois Sundbärg, l'accroissement serait même de 26.50 p. 100 ; mais dans la même période de temps, la production du blé et du seigle, pris ensemble, a augmenté de 27,7 p. 100. L'alimentation du monde civilisé se trouve donc assurée, dans le présent tout au moins.

Nous verrons tout à l'heure comment le progrès des moyens de communication est venu assurer l'alimentation en céréales des populations du vieux continent qui, avec les 210 millions d'hectares labourables (jachères déduites) ne peut suffire aux besoins de ses 369 millions d'habitants : c'est l'importation des Etats-Unis et de quelques autres pays qui comble le déficit.

Quelle est la récolte du blé et seigle de l'Europe ? Comment cette récolte se répartit-elle ? Quelle est la part des semailles, celle de l'importation et de l'exportation d'un pays d'Europe à un autre du vieux continent, c'est ce que j'ai cherché à mettre en relief dans le tableau suivant :

CONSOMMATION DU BLÉ ET DU SEIGLE EN EUROPE

Moyennes de 1891 à 1895

	Europe occidentale	Europe orientale	Europe entière
	En millions d'habitants		
Population	223.8	145.2	369
	En millions de quintaux		
Récolte	337.712	371.482	709.194
Semences	44.545	66.460	111.105
Consommation	416.125	243.943	660.068
Excédent d'importation	122.958	»	61.879
Excédent d'exportation	»	61.079	»
	En kilogrammes par tête d'habitant		
Récolte	151	256	192
Semence	20	46	30
Consommation	185	168	179

J'appellerai particulièrement l'attention du lecteur sur l'un des chiffres les plus intéressants de ce tableau, celui qui est relatif aux quantités de semence employées pour les emblavures. Les quantités de grain consommées par les semailles sont énormes quoique très différentes de la région orientale à la région occidentale.

Considérée dans son ensemble, l'Europe sème 111 millions de quintaux de froment et de seigle pour en récolter 709 millions : ce qui revient à dire qu'à un grain semé correspond une récolte d'un peu moins de six grains et demi (6 g. 38). Dans la région occidentale, on récolte un peu plus de 7 grains et demi (7 g. 58) pour un de semé. Mais dans l'Europe orientale, la consommation de semences, par rapport à la récolte, est beaucoup plus élevée, puisque 66 millions et demi de semence ne produisent que 371 millions et demi de grains : le cultivateur de cette région ne récolte donc, en moyenne, que 5 grains et demi pour un qu'il a confié au sol.

Les quantités de semences correspondant à une production de 100 kilog. de grains sont donc les suivantes :

	kilogs
Europe entière	15.6
Europe orientale	17.9
Europe occidentale	13.2

Quelle est la part à faire aux divers facteurs ; climat, sols, variétés de semences, aux oiseaux, au mode de semaille, dans cette

consommation si inégale de grains pour l'emblavement des terres ? Cela est difficile à dire, mais il nous paraît probable que l'introduction du semoir mécanique dans les cultures perfectionnées de l'Europe occidentale doit entrer en ligne de compte, cette méthode de semaille économisant dans la plupart des cas d'un tiers à moitié de semence.

Quoi qu'il en soit, la conclusion certaine à tirer de ces relations entre les quantités de semence répandues dans le sol et les récoltes fournies par lui est que l'agriculture a, devant elle, une large marge de progrès à réaliser de ce côté.

Les rendements des céréales. — Cherchons maintenant à nous faire une idée des rendements moyens à l'hectare des principales céréales dans les deux mondes, ce que permet la comparaison des statistiques réunies à l'Exposition Universelle. Le tableau suivant résume la situation à ce point de vue, dans la période décennale 1886 à 1895 :

RENDEMENTS MOYENS EN QUINTAUX MÉTRIQUES A L'HECTARE

Pays	Blé	Seigle	Orge	Avoine	Maïs
Europe occidentale	11.16	10 89	13.18	12.01	10.43
Europe orientale .	7.36	6.54	7.78	6.45	10.60
Europe entière.....	9.17	7.79	10.07	8.86	10.72
Etats-Unis...	8.58	7.95	12.66	9.36	14.79
Japon....	10.87	11.95	13.22	»	»
Indes orientales....	6.32	»	»	»	»

L'Europe occidentale tient la tête pour les quatre grandes céréales et, suivant toute probabilité, ses rendements, beaucoup trop faibles encore, augmenteront sensiblement avec la nécessité de diminuer le prix de revient qu'impose plus que jamais l'abaissement général du prix vénal des céréales alimentaires.

Lorsqu'on compare, à vingt ans de distance, la production des céréales dans le monde entier, on constate un accroissement très sensible dont le producteur ne peut évidemment tirer profit que si cet accroissement se réalise par celui des rendements sur une surface donnée et non par l'extension des emblavures à de nouvelles superficies jusqu'ici inutilisées par l'agriculture.

Voici, exprimées en millions de quintaux métriques, les récoltes moyennes des périodes 1878-82 et 1893-97, dans le monde entier :

Périodes	Blé	Seigle	Orge	Avoine	Maïs
1878-1882.....	554.460	303.717	176.423	313.715	492.049
1893-1897.....	646.690	370.111	214.395	408.695	608.500
Augmentation.	88.230	66.394	37.972	88.980	116.451
Aug. 0/0......	15.9	21.8	21.5	28.3	23.6

La production totale du blé et du seigle sur le globe se partage entre l'Europe et les pays hors d'Europe dans les proportions suivantes :

	En millions de quintaux			
	Blé		Seigle	
	1878-82	1893-97	1878-82	1893-97
Pays d'Europe.....	320.895	397.312	292.653	354.451
Hors d'Europe......	233 565	245 378	11.064	15.666
Totaux.......	554.460	642.690	303.717	370.117

De la comparaison de ces chiffres, il résulte que l'accroissement des récoltes a été sensiblement plus considérable sur le vieux continent que dans les pays hors d'Europe.

La surface totale des terres groupées en fermes aux Etats-Unis est de 252.264.000 hectares, cinq fois égale environ à la superficie de la France. Mais sur cette surface 144.775 000 hectares seulement sont en culture. Plus de 100 millions d'hectares sont encore disponibles.

Développement des moyens de transport. — Comme complément à ce rapide exposé de la production dans le monde, il me paraît intéressant de présenter, en m'appuyant sur les documents qui figuraient au Champs-de-Mars, une vue d'ensemble sur la marche suivie par les différents modes de transports qui, tant à l'intérieur des divers pays qu'entre les pays eux-mêmes, ont facilité les relations commerciales.

Pendant que les ressources alimentaires de l'humanité s'accroissaient, d'un côté par les progrès de l'agriculture guidée par la science, de l'autre par la mise en rapport d'immenses territoires jusqu'ici improductifs, la création et le développement des voies de communication prenaient leur essor, d'une part mettant en relation les populations d'un même pays si longtemps isolées les unes des autres par l'absence des chemins ; de l'autre, supprimant pour ainsi dire les distances qui séparent les peuples.

Laissant de côté les immenses progrès réalisés au XIXe siècle par la confection des routes de terre chez presque toutes les nations où l'agriculture est en honneur, je me bornerai à résumer dans un rapide exposé le prodigieux changement survenu depuis un demi-siècle, dans les moyens de transport et de locomotion à la surface du globe. Sans eux, il ne servirait de rien que la production du sol augmentât dans un pays, hors de proportion avec le nombre des habitants qu'il doit nourrir. La facilité des transactions, le développement des échanges, le commerce en un mot,

entre les diverses nations civilisées n'a pas exercé moins d'influence que l'accroissement de la production sur l'amélioration de la vie matérielle des populations.

Les chemins de fer, la navigation et la marine marchande, sans oublier la télégraphie, ont rendu les communications et les échanges plus faciles à l'heure qu'il est, entre des pays séparés par des milliers de kilomètres, qu'ils ne l'étaient, il y a un siècle, entre les habitants d'une même région, voire de certains districts d'un même pays.

L'invention des chemins de fer et de la marine à vapeur, la création de réseaux de voies ferrées et de canaux, le développement des flottes commerciales ont transformé le monde et écarté à tout jamais, au moins du vieux continent et de l'Amérique, le terrible fléau de la famine. Les prix des denrées alimentaires de première nécessité se sont nivelés et le bien-être de tous — il est impossible de le contester — s'est accru tant pour le producteur que pour le consommateur, dans d'énormes proportions.

Chemin de fer. — Il y a soixante-dix ans, en 1830, il n'existait sur toute la surface du globe que *332 kilomètres* de voies ferrées. En 1845, leur longueur atteignait 16.690 kilomètres. On en comptait déjà 106.886 en 1860. A partir de cette dernière année, la construction s'accélère dans les proportions que révèlent les chiffres suivants :

	Kilomètres.
1870	221.980
1880	367.687
1890	618.724
1899	715.000

Les États-Unis d'Amérique possèdent à eux seuls une longueur de voies ferrées supérieure à celle de toute l'Europe : 294.088 kilomètres, contre 257.203 sur le vieux continent. Cela correspond, en Amérique, à 38 kilomètres de voies ferrées pour 1.000 kilomètres carrés et à 26 kilomètres, seulement en Europe, pour la même superficie.

Proportionnellement au nombre d'habitants, les différents pays d'Europe possédaient, à la fin de 1897, les nombres de kilomètres de voies ferrées suivants :

Pour 10.000 habitants.

	Kil.		Kil.
Russie	3,8	Allemagne	9,2
Italie	5,0	Norvège	9,2
Pays-Bas	6,1	Finlande	10,1
Espagne	7,0	France	10.8
Autriche-Hongrie	7,5	Danemark	11,2
Grande-Bretagne	8,5	Suisse	12,0
Belgique	9,1	Suède	20,5

Marine marchande. — Le développement des flottes de commerce du monde entier n'est pas moins prodigieux que celui des chemins de fer. D'après l'évaluation du Lloyd germanique, pour l'année 1899, le nombre des navires qui sillonnent les mers des deux mondes était, l'an dernier, de 14.725 vapeurs et 29.844 voiliers.

Le tonnage de la marine marchande du globe s'est accru, depuis 1820 jusqu'à nos jours, dans la proportion qu'indique le tableau suivant :

Milliers de tonnes transportées

	Vapeurs	Voiliers	Total	Capacité de transport en tonnes
	—	—	—	—
1820.........	6	3.166	3.172	3.184
1840.........	97	1.556	6.653	4.847
1860.........	765	10.712	11.177	13.006
1886.........	7.637	11.782	19.421	31 699
1898.........	12.073	7.049	19.122	43.268

Commerce des céréales. — L'histoire du commerce des céréales, de celui du blé en particulier, appelle une étude spéciale que le défaut d'espace m'empêche d'entreprendre ici. Je me bornerai à quelques courtes indications sur son origine et sur son état présent.

Les Pays-Bas sont le berceau du commerce des céréales qui existait déjà au moyen âge : il s'est surtout développé dans les villes hanséatiques et, au XVIIe siècle, Amsterdam en était le centre. Déjà, en 1493, les marchands de grains tenaient des réunions en Hollande et, en 1617, une bourse spéciale pour le trafic des céréales était instituée à Amsterdam.

Ce commerce s'est étendu, déplacé et modifié avec les progrès de la culture et ceux des moyens de transport. Le sujet est beaucoup trop vaste pour être abordé en quelques pages ; je le restreindrai donc à la citation de quelques chiffres caractéristiques.

Le mouvement des grains dans le monde (blé, seigle, orge, avoine, maïs, farines et céréales diverses) a porté, dans les deux années extrêmes de la période décennale de 1887 à 1897, sur les quantités suivantes :

	En millions de kilogrammes	
	1887	1897
Importations...........	18.257.01	26.116.02
Exportations...........	17.428.93	26.650.04
Au total.........	35 685.94	52.766.06

Le blé seul figurait dans ce trafic pour 40,32 p. 100 en 1887 et pour 35,02 en 1897 [1]; le maïs pour 13,98 p. 100 en 1887 et pour 24,38 p. 100 en 1897.

La consommation annuelle du blé et du seigle dans le monde, à vingt ans de distance, donne lieu aux rapprochements suivants :

	Consommation en milliers de quintaux métriques.	
Époques.	Blé.	Seigle.
1878-82...........	445.597	299.269
1893-97.............	529.299	360.471

Étant donnée l'augmentation de la population du globe que nous avons précédemment indiquée, la consommation, par tête d'habitant, du blé et du seigle, aurait légèrement fléchi depuis vingt ans, d'autres denrées étant entrées pour une plus forte part dans l'alimentation de l'homme.

La consommation moyenne annuelle, par tête d'habitant, correspondrait en effet aux chiffres suivants pour les deux périodes envisagées :

	Blé. Kil.	Seigle. Kil.
1878-82..............	118,24	79,41
1893-97..............	116,13	73,02

Les documents statistiques et les graphiques exposés au Champ de Mars permettent de se rendre compte des variations du prix des céréales dans les différents pays de production et de consommation : mais cette discussion dépasserait les limites de cet article; j'aurai probablement l'occasion d'y revenir une autre fois, en parlant de l'agriculture aux États-Unis.

L. Grandeau.

---

[1] Cette diminution est en relation avec l'accroissement des rendements dans les pays importateurs de céréales.

REVUE DES PUBLICATIONS ECONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes* : Le mouvement anti-esclavagiste Le socialisme municipal. La question morale est-elle une question sociale ? Le parlementarisme. Le mécanisme de la vie moderne, l'habillement. — Le *Correspondant* : L'esclavage en Afrique. La grève générale. Le problème féministe. — *Revue de Paris* : Les sports dans l'ancienne France. La puissance commerciale de l'Allemagne. — *Revue des Revues* : Le commerce européen avec la Chine. L'illusion des grandeurs. La réforme de l'orthographe. — *Revue britannique* : Les professions féminines. — La *Réforme sociale* : L'assurance mutuelle contre le chômage involontaire. Assistance publique et bienfaisance privée. L'Etat et les habitations ouvrières. — La *Science sociale* : Les unions et ententes internationales. Encore la réforme orthographique. — *Etudes des jésuites* : Les doctrines morales modernes. Les gaspillages écolâtriques. — L'*Association catholique* : La représentation des intérêts. — *Revue socialiste* : Socialisme et catholicisme. L'esprit administratif. La philosophie de l'Histoire. — L'*Humanité nouvelle* : Tolstoïsme et anarchisme. Les illusions socialistes. Monarchisme et anarchisme. — *Le Mouvement socialiste* : L'unité socialiste. Les Universités populaires. — *Journal de la Société de statistique de Paris* : La vie des arbres à Paris. — *Questions diplomatiques et coloniales* : La main-d'œuvre aux colonies. — Le *Rentier* : La France s'enrichit. — *Bulletin de la Société Turgot* : Le commerce du Havre. — *Chambres de Commerce* : du Mans belge de Paris, française de New-York. — *Bulletin des sommaires* : L'association internationale des capitalistes. — Les *Temps nouveaux* : L'unité socialiste et la concurrence.

Le mouvement anti-esclavagiste ne paraît pas faire de progrès bien rapides. La traite a été abolie par les nations chrétiennes et même par deux puissances musulmanes : la Turquie et la Perse ; mais l'esclavage subsiste toujours et il est probablement plus dur que jamais, car c'est sur les esclaves que retombent les risques de la traite. M. Bonet-Maury expose, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet, l'état de la question.

A Madagascar, dit-il, la condition des esclaves était, de longue date, semblable à celle des captifs de case (meilleure que celle de nos domestiques) ; la traite avait été abolie ; les esclaves avaient

peu à travailler et leur nourriture était à peu près la même que celle de leurs maîtres. Il suit de ce fait, et de beaucoup d'autres analogues, que la traite peut être abolie librement, par persuasion, et que tous les actes d'autorité que l'on fait dans le but de la supprimer ne paraissent pas très utiles.

Puisque les Européens veulent absolument détruire l'esclavage chez les autres, ils devraient commencer par le supprimer chez eux-mêmes. Or, il n'en est rien. « Tandis que la traite des noirs était supprimée par la reine des Hovas, elle était rétablie par les colons français de la Réunion. » Il en est à peu près de même à la Nouvelle-Calédonie et dans combien d'autres possessions européennes! Inutile d'ajouter que la condition des esclaves est beaucoup plus douce chez les musulmans et même chez les fétichistes que chez les ci-devant chrétiens.

On dit souvent qu'il faut moraliser les noirs avant de les libérer. Il serait beaucoup plus urgent de moraliser les blancs. M. Bonet-Maury raconte, en terminant son étude, un trait de mœurs des noirs qui prouve qu'ils auraient de la morale à revendre à leurs maîtres blancs : le transport du corps de Livingstone à Zanzibar.

Je ne sais pas si la volonté des Européens de supprimer l'esclavage est sincère, mais il me semble qu'elle est un peu contradictoire. « Aujourd'hui, a dit le *leader* du mouvement, le cardinal Lavigerie, les principales nations de l'Europe ont, par un consentement commun, reconnu et proclamé leurs droits présents et futurs sur l'Afrique ». Où ont-ils pris ces droits présents et futurs? S'ils ont des droits sur le territoire africain, ils les ont également sur les hommes, — ils le font bien voir. — Donc, bien loin d'abolir l'esclavage, ils le confirment.

D'autre part, s'il suffit de proclamer ses droits pour qu'ils soient légitimes, les collectivistes qui proclament les leurs sur la terre et le capital prennent une peine inutile en cherchant à démontrer que la propriété est le fruit du vol. Il leur suffit de proclamer leurs droits sur la terre d'Europe, comme les colonisateurs proclament les leurs sur la terre d'Afrique.

— Vers la fin de la même livraison se cache un article sur le *socialisme municipal*, qui paraît tout honteux, — sujet de si peu d'importance — de se trouver dans une si noble et si académique *Revue*. L'auteur de cet article, M. J. Bourdeau, montre que le municipalisme progresse dans des pays où les corps élus ne sont pas composés de socialistes conscients et militants. En Angleterre, c'est le *self-government* laissé aux municipalités qui favorise les progrès

du municipalisme. En Allemagne, « les villes de l'Empire, sans esprit de parti, ont organisé des écoles professionnelles, des bibliothèques, des caisses d'assurance, des bureaux de placement gratuit ; elles cherchent des remèdes au chômage... Tout ce mouvement se produit en dehors des socialistes. » Et pourtant, « nulle part le parti socialiste n'est plus puissant et mieux organisé qu'en Allemagne ».

Cela prouve que le municipalisme est un anneau intermédiaire entre le philanthropisme et le socialisme proprement dit. Les philanthropes qui ne sont pas socialistes sont les Jean-Baptiste de la nouvelle religion. Ils ne s'en doutent guère : leur esprit est tellement submergé par leur cœur !

Y a-t-il quelque moyen d'enrayer le mouvement municipaliste ? M. Bourdeau en indique deux : 1° les restrictions imposées au pouvoir municipal par le pouvoir central ; 2° les restrictions imposées au même pouvoir par le peuple : le *referendum*. *A priori* on peut dire lequel de ces obstacles peut être efficace. Le pouvoir central est, par essence, philanthrope, protecteur. Il aurait donc mauvaise grâce à empêcher le pouvoir municipal de l'être aussi. Le peuple, lui, est l'objet de la protection ; mais pour peu qu'il ait de flair, il sait que tout protecteur vit aux dépens de celui qu'il protège et il se tient sur ses gardes.

Quoique l'expérience du municipalisme soit trop récente pour pouvoir la juger définitivement, les faits acquis prouvent qu'effectivement les restrictions populaires sont plus efficaces que les restrictions gouvernementales. En Suisse, les fantaisies budgétaires des municipalités et même des cantons ont été plusieurs fois tempérées par... celui qui les paie. En France, même, une municipalité socialiste a fait appel au *referendum*, qui ne lui a pas répondu : 2.700 voix sur 15.000 inscrits ! Et les dernières élections municipales ont répondu aux prétentions socialistes autant que le permet l'organisation municipale en France.

La conclusion de M. Bourdeau est que : « Une protection ouvrière systématique et exagérée, éveille des espérances et amène des déceptions sans fin. Si l'expérience, toutefois, est trop désastreuse, les citoyens eux-mêmes sauront bien la réduire et la restreindre ». Si les citoyens n'avaient contre eux que la protection de leurs municipalités, je ne dis pas non ; mais ils ont aussi celle de l'État, qui a donné l'exemple et qui n'est nullement disposé à y renoncer.

— La doctrine collectiviste pessimiste pour le présent — ce n'est pas difficile, rien n'étant parfait ici-bas — et optimiste pour l'avenir, — c'est encore plus facile : allez donc voir ! — la doctrine

collectiviste enseigne que la question morale est une question sociale, c'est-à-dire qu'il suffira de transformer la société pour que tous les capitalistes deviennent bons, comme le sont déjà, paraît-, tous les prolétaires. M. Fouillée combat cette prétention dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août. A cet effet, l'auteur passe en revue les péchés capitaux et il montre qu'ils auront aussi bien, sinon mieux leur jeu dans la société collectiviste que dans la société capitaliste. Toute la différence consistera en ce que les crimes et délits seront appelés maladies et que les prisons seront nommées des hôpitaux. L'individu, sous ce régime pseudo-scientifique, sera complètement à la discrétion de l'Etat, de ses mandataires, de ses formules. Le délinquant aura la consolation d'être déclaré, en noms savants, irresponsable, malade, fou, dégénéré, psychopathe, etc.; mais la prison n'en sera pas moins au bout. On ne dit pas ce que coûtera ce régime hospitalo-pénitentiaire du collectivisme, et l'on a bien raison.

— M. Ch. Benoist continue de chercher, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août, le remède au parlementarisme. L'auteur nous assure que ce régime a fonctionné avec succès, en Angleterre pendant deux siècles. La vérité est qu'il y a produit de moins mauvais effets qu'ailleurs, parce qu'il était pratiqué sur une petite échelle. Mais il me souvient d'avoir lu dans la *Constitution d'Angleterre* de Delolme que les vices de ce régime au siècle dernier étaient, au fond, exactement les mêmes qu'aujourd'hui. Nous voyons d'ailleurs, de nos propres yeux, qu'en Angleterre comme ailleurs, ce régime dégénère à mesure qu'il s'étend et que le droit de suffrage descend dans des masses plus profondes. L'Angleterre ne fait donc pas exception.

Le mal est général. Mais quel remède y apporter? Faut-il revenir au régime du bon tyran? M. Benoist ne le croit pas, et il a grandement raison, car les bons tyrans sont précisément les plus mauvais. Faut-il renoncer au parlementarisme et se jeter dans la démocratie directe. La démocratie directe n'est possible, tout au plus, que dans les petits Etats. Que faire donc? « Il faut établir ou rétablir entre les pouvoirs l'équilibre rompu ». Par quel moyen? « La cause des causes du mal étant le suffrage universel inorganique, c'est là qu'il faut couper l'effet, en organisant le suffrage universel ». Là est précisément la difficulté. Mais, puisque le gouvernement direct est possible dans les petits Etats, la solution n'est pas introuvable. Organiser, c'est hiérarchiser. Le peuple ne peut gouverner directement qu'un petit Etat, une commune si l'on veut ; mais il le peut, de plus, il peut élire des

administrateurs pour gouverner directement un Etat plus étendu, soit le département, ces administrateurs pourraient à leur tour élire d'autres administrateurs pour un Etat encore plus grand, la nation, et ainsi de suite, si l'on tient à aller plus loin.

— Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 août, M. d'Avenel continue ses études du mécanisme de la vie moderne par l'habillement. « La toilette des Français de l'un et l'autre sexe représente annuellement une dépense de 2 milliards et occupe environ un million de personnes, tant ouvriers que patrons ». Pour ce qui est de la chaussure, « on peut évaluer la production nationale à 800 millions de francs, auxquels il faut ajouter 100 millions d'exportation : soit 900 millions dont le tiers est absorbé par la main d'œuvre ».

On s'imagine communément que le luxe du vêtement est une innovation des temps modernes. Rien n'est plus loin de la vérité : au moyen-âge, la soie, le velours, les fils d'or et d'argent entrent dans les tissus. « En 1328, une robe de drap doublée de soie noire, destinée à la Reine, coûtait (en monnaie de nos jours, ainsi que les chiffres suivants) 1.900 francs. Une autre, de velours cendré, montait à 4 000 et une de velours violet, doublé de menu vair, à 9.000 francs. C'est là dedans que les princesses étaient vraiment « parées comme des châsses », semblables à celles des contes de fées. Il y avait mieux encore : ces étoffes d'or et d'argent fin, dont notre XIXe siècle ne voit plus, au théâtre ou dans les églises, que de pâles imitations. La duchesse de Bourgogne se commandait, en 1375, une robe de drap d'or de Chypre, semée de paons, qu'elle payait 12.500 francs ».

Les modes étaient aussi changeantes que de nos jours et les modes françaises étaient répandues à l'étranger. « Si j'en crois une tradition dont je ne garantis pas l'exactitude, la vente des modèles outre-Manche daterait de loin ; dès la fin du dernier siècle, on expédiait chaque semaine à Londres, paraît-il, une une poupée de grande taille qui portait les modes de Paris ». M. d'Avenel peut en croire la tradition en toute assurance, car elle remonte beaucoup plus loin, au moins jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

M. Alexandre Leroy trouve que la mission civilisatrice des puissances européennes en Afrique n'est pas accomplie aussi bien qu'il serait à désirer (*Correspondant*, du 10 août). On peut, dit-il, sans compromettre les grands principes qui nous dirigent, toucher

aux « libertés » indigènes. Le tout est de savoir dans quelle mesure on peut et on doit le faire. Avant tout, il n'est pas question d'assimilation. C'est aux indigènes eux-mêmes à s'assimiler, s'ils le veulent ou s'ils le peuvent.

De quoi peut-il donc bien être question ? J'aurais cru que notre mission civilisatrice consistait à rendre les noirs semblables à nous.

Le commerce de chair humaine va, paraît-il, plus que jamais son train. « La formation des jeunes filles, dans les établissements des religieuses, aux frais des missions, est pour elles un nouveau danger ; car, mieux éduquées, elles acquièrent une plus grande valeur et sont alors très recherchées par les Européens de passage. »

Qui pourra réformer notre système civilisateur ? Ce ne seront pas, dit M. Leroy, les administrations coloniales dont les préoccupations paraissent décidément étrangères à toute idée de moralisation des indigènes. Ce ne sera pas le gouvernement de la métropole. Ce ne peut être que l'initiative privée de quelques hommes de bien.

Comment l'initiative privée, qui ne crée pas les colonies, pourrait-elle les réformer? Comment quelques hommes de bien tiendront-ils tête aux administrations coloniales et au gouvernement de la métropole ?

— La grève générale est-elle possible? Bismarck n'en doutait pas. « La houille, disait-il, est l'aliment de la vie des nations industrielles. Si les ouvriers mineurs employés à son extraction se mettaient en grève, partout au même moment, et la chose, vous l'avouerez, n'est pas impossible, tout serait arrêté, depuis le travail de la petite blanchisseuse en chambre jusqu'à celui des colossales usines de Krupp ; plus de circulation sur les chemins de fer ; plus d'éclairage dans les villes ; plus de feu dans nos cuisines et nos foyers domestiques. La vie sociale serait interrompue ; l'alimentation même serait compromise ; les grèves des houillères sont donc un mal redoutable, il faut s'en garer ».

M. Fernand Engerand partage l'opinion de Bismarck (*Correspondant*, du 25 août) et démontre que la grève des chemins de fer serait plus redoutable et plus facile à organiser que la grève des houillères. Il suffirait que le personnel de quelques gares se mît en grève pour arrêter toute la circulation des chemins de fer et des autres industries. La grève générale n'est donc point un rêve en principe. Il n'y a pas de raisons pour que nous n'ayons pas des guerres du prolétariat, comme on a eu jadis des

guerres d'esclaves. La question est de savoir qui en souffrirait le plus et qui sortirait victorieux de la lutte.

M. Engerand rappelle l'apologue des membres et de l'estomac et il incline fort à croire que le prolétariat ne tirerait pas plus de profit de la grève générale que la plèbe romaine n'en a tiré de sa retraite sur le mont Aventin. La grève générale, dit l'auteur, pour être sérieusement mise en œuvre, exigerait des sommes considérables que les diverses associations ouvrières sont incapables de fournir ; il est à peu près certain que les syndicats, même les plus ardents pour cette idée, verraient diminuer leur enthousiasme du jour où ils seraient obligés de payer pour son exécution.

Il n'y aurait donc, pour les ouvriers, qu'un bon moyen de mener à bien la grève générale, ce serait de boire un coup de moins et de faire des économies, de manière à pouvoir croiser les bras aussi longtemps que leurs soi-disant exploitateurs. M. Coste a calculé que l'alcoolisme coûte plus de 100 francs par tête à chaque ouvrier et que si les 4 millions d'ouvriers industriels, qui existent en France, épargnaient chacun 100 francs par an, ils réuniraient 400 millions à la fin de l'année. Ils pourraient alors au bout de peu d'années, soutenir victorieusement la grève générale. Mais, s'ils faisaient cela, la question sociale serait, du même coup, plus d'à moitié résolue, et la grève générale n'aurait pas de raison d'être. Et pourtant, tant qu'ils ne le feront pas, elle tournera à leur détriment, s'ils entreprennent de la réaliser.

— Il en est sans doute du problème féministe comme du problème ouvrier. C'est en dedans et non en dehors, dans les personnes et non dans les lois qu'il faut en chercher la solution. C'est l'avis de M. de Barneville dans le *Correspondant* du 25 août. « M. Paul Escudier, en recevant, à l'Hôtel de Ville, les membres du Congrès (féministe) leur disait très justement : « Ce sont les mœurs que « vous devez modifier et votre rôle de moraliste me paraît préfé- « rable à celui du législateur. » Or, ce sont les femmes qui font les mœurs. Donc, si les mœurs sont mauvaises, à qui la faute ? Si les ouvrières se surmènent la moitié de l'année et chôment l'autre moitié, à qui la faute ? Aux femmes qui, plus singes que les hommes, veulent renouveler leurs vêtements à la même heure. Si les hommes sont préférés aux femmes comme vendeurs dans les magasins, à qui la faute sinon aux clientes ?

Les femmes font les mœurs ; elles font aussi les lois. M. de Barneville rappelle les paroles d'Aristote : « Que ce soient les femmes qui gouvernent ou que les gouvernants soient gouvernés par elles, je n'en vois pas la différence ». Si les lois et les gouvernements

sont mauvais, c'est donc encore la faute aux femmes. Les droits politiques des femmes ne changeront rien à cela, si, d'abord, elles ne se changent pas elles-mêmes.

On s'occupe avec tant de sollicitude, depuis quelque temps, de l'éducation physique de la jeunesse, qu'il n'est pas sans intérêt de savoir ce qui se faisait en ce genre au moyen âge et si nous avons réellement besoin d'aller à l'école des Anglo-Saxons. C'est sans doute ce qu'a pensé M. Jusserand en publiant une série d'articles, dans la *Revue de Paris*, sur les sports dans l'ancienne France. « Tournoyeurs, jouteurs, chasseurs, et, avec eux, la masse des Français d'autrefois vivaient debout plutôt qu'assis, et en plein air plutôt qu'à l'abri d'un toit. Nos ancêtres séjournaient beaucoup moins que nous dans leurs maisons, par la raison qu'ils n'avaient, d'habitude, rien à y faire. » Indépendamment des tournois et autres exercices aristocratiques, il y avait une foule de jeux de plein air auxquels prenaient part toutes les classes de la population avec tant de passion qu'on se crut obligé de les défendre. Charles V interdit les jeux de paume parce qu'on y perdait son temps Une ordonnance du Prévôt de Paris, du 22 janvier 1397, constate que les gens de métiers et autres du petit peuple quittent leur ouvrage et leurs familles pendant les jours ouvrables pour aller jouer à la paume, à la boule et à une foule d'autres jeux. On ne demandait pas alors la journée de 8 heures, on la prenait, sauf à régler ses besoins sur ses moyens.

Un anglais, Robert Dallington, maître d'école enrichi, — n'ayant pas alors à subir la concurrence de l'Etat, — séjournant en France sous Henri IV, écrit qu'on joue à la paume jusque dans les plus petites bourgades; « on dirait que les Français sont tous nés une raquette à la main. Les enfants même et les femmes jouent très bien. »

A partir de la Renaissance, les jeux de plein air sont de plus en plus délaissés. C'est en vain que des poètes, comme Nicolas Rapin, disent aux gentilshommes : ne regrettez pas la vie de cour; vivez aux champs, robustes de corps et joyeux d'esprit. On ne joue bientôt plus à la paume que dans des lieux fermés et vers la fin du XVIII[e] siècle, les jeux de paume existent encore, quand ils n'ont pas été transformés en théâtres, mais les joueurs ont disparu.

M. Jusserand ne cherche pas quelle a été la cause de cette déca-

dence des exercices du corps et des jeux en plein air. On pourrait s'imaginer que le changement s'est produit au profit de la culture intellectuelle. S'il en était ainsi, il n'y aurait que demi-mal, le mal de trop sacrifier le corps à l'esprit; mais, en réalité, on n'a étudié que pour obtenir les diplômes et les sinécures auxquelles ils conduisent et non pour orner son esprit et développer ses facultés intellectuelles et morales. Depuis longtemps on cherche à réagir contre ce courant et à remettre en honneur l'éducation physique; mais toujours sans succès, et il en sera de même tant qu'on ne coupera pas le mal dans sa racine : le diplôme.

— Les progrès de la puissance commerciale de l'Allemagne préoccupent les économistes des diverses écoles. M. Paul de Rousiers étudie cette question dans la *Revue de Paris*. Les bases matérielles de ses observations peuvent se ramener à quatre : les forces productrices de l'Allemagne; le commerce de Hambourg; les *cartells* et autres faits analogues; les syndicats.

La principale cause des progrès de l'agriculture allemande et des industries qui en dérivent, telles que la fabrication du sucre, de l'alcool, etc., vient de ce qu'il y a des grands propriétaires et qu'ils exploitent eux-mêmes leurs terres. « Dans la mise en valeur du sol allemand, les grands propriétaires ont été au début les initiateurs du progrès, et aujourd'hui encore ils restent des modèles... Dans presque toutes les terres que j'ai visitées, j'ai été frappé de trouver à la tête de l'exploitation un propriétaire actif, instruit des progrès récents de l'agronomie, dirigeant sa culture et l'aimant. L'impulsion donnée par les grands propriétaires a été suivie par les petits ».

L'industrie a également fait de grands progrès en Allemagne. « Ce qui paraît avoir assuré son succès, c'est l'application persévérante, la grande somme de travail, le perfectionnement scientifique des méthodes, le soin consciencieux apporté à la satisfaction de la clientèle. Les Allemands apparaissent rarement comme des créateurs; ils ne découvrent pas les voies nouvelles, mais ils les reconnaissent avec exactitude et s'y engagent avec zèle. .... Mais plus encore que par ses succès industriels proprement dits, plus que par des méthodes de fabrication, l'Allemagne est devenue une concurrente dangereuse pour les pays exportateurs par l'excellente organisation de son commerce, l'infatigable persévérance de ses voyageurs, le soin qu'elle apporte à satisfaire sa clientèle. » Est-ce à l'État qu'est dû ce mouvement? Non. « Le rôle des collectivités officielles n'a été et n'a pu être qu'un rôle accessoire. »

Quels peuvent être les motifs qui poussent toutes les nations européennes à vouloir s'établir en Chine? M. Jean de Bloch les recherche dans la *Revue des Revues* du 15 août et n'en voit aucun de raisonnable. Est-ce que la Chine est un pays avec lequel nous puissions faire un grand commerce? Non; les Chinois ont peu de besoins, ils se suffisent. Mais quand même il y aurait du commerce à faire avec les Célestes, il ne serait pas nécessaire à chaque nation européenne d'avoir en Chine des ports, des forts, des chemins de fer, etc.

« Les importations en Chine ne sont frappées que de droits relativement très faibles. Un grand nombre d'articles entrent en franchise, la moyenne des articles imposés ne dépasse pas 5 p. 100 *ad valorem* et 2 1/2 p. 100 de *linkin* ou taxes intérieures, en tout 7 1/2 p. 100. En Allemagne les droits atteignent 19 p. 100 de la valeur, et en Russie environ 75 p. 100. » Les Chinois seraient donc plus autorisés à vouloir des ports francs en Europe, que les Européens en Chine.

Les ports que l'on se fait concéder en Chine sont d'ailleurs de la plus parfaite inutilité. Les douze ports ouverts avant 1876 ont importé pour 574 millions de francs et exporté pour 616 millions. Tandis que les quatorze ports ouverts depuis donnent les chiffres suivants : importations 84 millions de francs, exportations 79 millions. Chaque port ancien a reçu des produits pour 51 millions et chaque nouveau port pour 6 millions.

La nécessité des chemins de fer ne se fait pas plus sentir pour le développement du commerce que celle des ports. La Chine est sillonnée de canaux avec lesquels les chemins de fer sont incapables de lutter.

Mais, dira-t-on, les chemins de fer sont nécessaires pour établir sur la Chine l'hégémonie européenne. Ce n'est donc pas pour le commerce que vous voulez les établir? Il ne s'agit que de s'entendre; seulement, même à ce point de vue, M. de Bloch montre que « c'est principalement pour renforcer sa puissance militaire, que la Chine a permis la création des voies ferrées ». Quand elle en sera munie, au cri de la France aux Français, l'Europe aux Européens, elle répondra par l'Asie aux Asiatiques. »

Après avoir épuisé toutes les hypothèses, M. de Bloch conclut que la *chinomanie* n'a aucune bonne raison d'être, que c'est une maladie politique, un état pathologique ou plutôt psycho-pathologique. Cette maladie est connue depuis longtemps : c'était celle d'Alexandre, de Pyrrhus, de César, de Napoléon; c'est le délire des grandeurs.

— Il est également parlé de cette maladie par M. Novicow dans la *Revue des Revues* du 1er septembre. « Pendant tout le moyen âge et jusqu'à nos jours, les chefs d'Etat n'ont eu qu'un seul objectif : l'agrandissement ». Les chefs d'Etat ne sont pas les seuls ni même les premiers malades. « Le point culminant de l'activité guerrière du peuple français n'a pas été atteint sous la royauté, mais pendant la Révolution et l'Empire. Les historiens français ont mis hors de doute qu'en 1792, ce fut la France qui attaqua la première... De 1892 à 1814, la France offrit le spectacle d'un débordement effréné de toutes les convoitises, elle donna l'exemple des plus révoltantes brutalités; elle fut un vrai fléau pour les nations voisines ».

— Le gouvernement français, qui cumule déjà pas mal d'attributions, va en assumer une nouvelle sans précédents connus dans l'histoire. On n'a jamais entendu parler, que je sache, même en France, qu'un gouvernement ait réformé l'orthographe : jusqu'à ce jour, ou du moins jusqu'à la création de l'Université moderne, on avait laissé faire, laissé passer. Il est temps que cela change et cela change en effet. Un arrêté ministériel du 31 juillet a décidé la réforme de l'orthographe.

M. Auguste Renard, l'un des plus actifs partisans de cette réforme, triomphe dans la *Revue des Revues*. Je ne vois pas qu'il y ait de quoi. Ces simplifications, dit-il, n'ont rien d'obligatoire, « on tolèrera ». Il faudra donc enseigner au moins deux orthographes aux élèves : l'ancienne pour qu'ils puissent lire les auteurs et la nouvelle pour qu'ils puissent passer leurs examens. Au lieu d'une simplification ce sera une duplication, puis une triplication au prochain arrêté ministériel, et ainsi de suite, car on ne s'arrêtera pas en si beau chemin.

Non moins curieux. Si l'on en croit M. Renard, l'Académie proteste. Elle s'est montré surprise qu'on ne l'ait pas consultée au préalable. C'est, en effet, l'Académie qui est chargée de maintenir la pureté de la langue française. Il est vrai que l'Université, chargée de répandre l'instruction, ne paraît pas avoir moins de droit dans la réforme orthographique. Mais la Chambre des députés, qui fait les ministères et les contrôle, n'a-t-elle pas aussi son mot à dire ? Attendons-nous donc à voir naître un nouveau genre de partis politiques : les partis orthographiques.

Les femmes envahissent de plus en plus les professions jusqu'à ces derniers temps réservées aux hommes. Ce n'est pas pour leur

plaisir, dit M. Jean Teincey dans la *Revue Britannique* d'août. La femme travaille parce qu'elle ne peut pas faire autrement. Mais pourquoi le nombre des femmes qui ont besoin de gagner leur vie augmente-t-il de jour en jour ? Les causes en sont multiplies : l'accroissement du luxe, est la principale. Le luxe, c'est la femme. Ce n'est pas l'habit et le tuyau de poèle qui nécessitent de grandes dépenses, mais les ornements féminins. La femme est donc l'auteur de sa propre misère. Quoi qu'il en soit, si elle préfère travailler et porter de la soie et des bijoux que de restreindre ses dépenses. il faut la laisser faire. En conséquence, M. Teincey passe en revue les professions qui conviennent aux femmes et il conseille aux femmes des classes supérieures de ne pas craindre de déroger en travaillant. « Il faut que la femme ait le courage de s'affranchir de son entourage souvent absorbant et vain, qu'elle accepte fièrement le travail comme une dignité et une vocation, qu'elle s'attache au milieu nouveau dont elle va faire partie et où elle rencontrera d'autres femmes aussi intelligentes, aussi cultivées et aussi distinguées qu'elle-même. »

Entre autres professions que l'auteur conseille aux femmes d'embrasser, notons celle d'architecte. « Une femme ayant la main habile et connaissant bien les mathématiques peut s'y créer une spécialité, en s'occupant exclusivement de l'architecture domestique. Elle s'entend généralement mieux que l'homme à la distribution d'un appartement, aux commodités nécessaires à une maîtresse de maison, à l'arrangement pratique de la cuisine, de l'office, des placards et des décharges. Son goût féminin peut apporter dans l'ordonnance d'un intérieur des idées nouvelles et gracieuses. »

Il est fort possible, en effet, qu'une femme ne ferait pas les bévues qui ont été commises dernièrement, si l'on en croit les journaux, dans l'aménagement d'un asile d'aliénés : les sièges plus hauts que les tables, les chambres à coucher trop petites pour un lit ; à moins, toutefois, que les femmes architectes soient fonctionnaires et aspirent a la décoration.

Dans la *Réforme sociale* du 1er juillet, M. Eugène Rostand préconise l'assurance contre le chômage involontaire dans la mutualité. Il n'y pas de motif, dit l'auteur, de classer les secours à la maladie ou à la vieillesse, dans le fonctionnement des sociétés de secours mutuels, avant les secours au chômage involontaire, et même l'assurance de ce risque peut être considérée comme le support de celle des deux autres.

Pour pratiquer l'assurance contre le chômage involontaire, la société de secours mutuels, soit au point de vue moral, soit au point de vue économique, est dans des conditions plus avantageuses et a de plus grandes facilités que les pouvoirs publics, que l'industrie, que la bienfaisance, et même que l'association professionnelle.

Le difficile est de déterminer les ouvriers à s'assurer. Mais M. Rostand croit que l'Etat peut encourager l'application de l'assurance par plusieurs moyens, notamment en aidant, par voie de subventions, les sociétés qui fourniront le secours contre le chômage.

Du moment que l'Etat s'en mêle, il n'y a plus rien à dire, l'assurance contre le chômage est sûre du succès.

— M. Louis Rivière, dans la même *revue* (16 juillet), cherche à déterminer la part de l'Etat et celle des particuliers dans l'assistance. La part de l'Etat a été si variable, suivant les temps et les lieux, qu'il paraît difficile de la fixer. M. Rivière prend l'exemple de l'aliéné, qui peut devenir dangereux pour les autres et pour lui-même. « Il est du devoir de l'Etat, dit l'auteur, d'enfermer cet homme pour prévenir ce double risque. C'est là une nécessité d'ordre public qu'on ne peut laisser au hasard des bonnes volontés particulières. »

Pourtant ce devoir a été laissé pendant longtemps au hasard des bonnes volontés particulières ou à celui des petites collectivités sans qu'il en soit résulté de bien grands préjudices.

Contrairement à beaucoup de philanthropes, M. Rivière fait, cependant la part plus large à la bienfaisance privée qu'à l'asssistance publique. « Les pouvoirs publics, tout en exerçant un droit de légitime surveillance, doivent traiter les institutions privées de bienfaisance comme de précieux auxiliaires dont la prospérité est indispensable au bien général du pays. »

— M. Eug. Rostand, déjà nommé, combat, dans la *Réforme sociale* de septembre, l'intervention *directe* des pouvoirs publics dans le mouvement d'amélioration des habitations ouvrières. Il cite plusieurs exemples à l'appui, notamment celui de Marseille. « Les efforts qui y ont été entrepris sous des modalités diverses ne l'auraient pas été si l'édilité avait construit des habitations ouvrières; ils faillirent s'arrêter, lorsqu'il y a quelques années un projet en ce sens fut présenté au Conseil municipal, et ils ne reprirent qu'après l'abandon du projet. »

M. Rostand réfute très bien les arguments des socialistes et des étatistes, qui s'imaginent que les pouvoirs publics ont des moyens

d'action illimités comme si l'argent leur tombait du ciel ; mais il admet l'intervention indirecte de ces mêmes pouvoirs et sous un si grand nombre de formes qu'on serait tenté de croire que les pouvoirs publics ont à leur disposition un trésor inépuisable. Il serait pourtant facile de démontrer, si cela n'était fait d'avance, que toutes ces interventions, directes ou indirectes, ne peuvent se faire qu'aux dépens de la plus basse classe et au profit de la classe moyenne.

Parmi les progrès réalisés pendant notre XIXe siècle, les unions et ententes internationales tiennent une place importante. M. Poinsard énumère les principales, dans la *Science sociale* de juillet, et il fait des vœux pour qu'elles se multiplient. Il est hors de doute, dit-il, que l'extension des transports, du travail et des échanges produit simultanément la pénétration réciproque des nationalités, et crée un enchevêtrement extraordinaire des intérêts, des relations, des affections même. Dès lors, il devient évident que, plus nous avançons dans cette voie, et plus les conflits armés deviennent improbables.

Toutefois, nous ne sommes pas encore arrivés au but. Il est fort probable, ajoute M. Poinsard, que nous verrons encore de grandes guerres inspirées par des motifs politiques étroits et mesquins. « Cela vient de ce que certains peuples, incapables de se régir eux-mêmes, sont, aux mains de leurs gouvernements, des instruments presque passifs, que l'on peut conduire ou pousser dans les entreprises les plus aventurées. »

Hélas! oui. Et ces « certains peuples », sont principalement ceux qui se croient civilisés. Ce ne sont pas les barbares chinois qui seraient venus imposer à ceux-ci leur religion, leur commerce et le reste.

— Ils sont si loin de ne pas se laisser mener par le nez par leurs gouvernants que, chaque jour, on voit ceux-ci empiéter, sans rencontrer aucune résistance, sur leurs droits les plus élémentaires. Nous avons déjà parlé de la réforme officielle de l'orthographe. M. d'Azambuja émet aussi son opinion sur cette réforme dans la *Science sociale* de septembre. Nous venons de lire, dit l'auteur, dans une revue estimable et sérieuse, que telle colonie est « après construire » un chemin de fer. L'expression populaire conquiert donc droit de cité et il en est de même de beaucoup d'autres. Le mouvement vient donc et doit venir d'en bas.

M. d'Azambuya estime que la réforme rencontrera sûrement un grand obstacle dans l'amour-propre des personnes instruites, et un autre dans l'orientation de la jeunesse vers les fonctions publiques et les professions libérales, fonctions et professions auxquelles on parvient par les examens qui sont plus ou moins des concours. Les instituteurs, les professeurs, les examinateurs ne tiendront probablement guère compte de la circulaire ministérielle.

La réforme n'aura donc pas pour résultat, comme l'espère l'auteur, une diminution du nombre d'heures consacrées à l'étude de la grammaire et de l'orthographe.

La morale ne suit que d'un pas boîteux l'évolution générale. On s'efforce de la faire progresser et l'on a ouvert dans ce but une « Ecole de morale » à Paris. M. Roure examine, dans les *Etudes* des Jésuites, ce qu'il y a lieu d'espérer de cette innovation ; à cet effet, il expose et critique les conceptions de la morale chez nos contemporains.

La morale positiviste de Comte ne supporte pas l'examen. Il est étrange que la morale, fondée sur la biologie, doive consister tout d'abord à se mettre en opposition avec les données de l'organisme. « Comment la nature d'un être lui demanderait-elle de combattre le développemeent spontané de son organisme si tout son être se réduit à cet organisme ? » La morale, non moins positiviste de Littré et de Taine, ne vaut pas mieux. Il en est de même de celle de M. Berthelot, — qui érige la Science en déesse, l'Humanité en personne sacrée, — et de toutes les morales matérialistes.

Quant aux morales idéalistes, celle de Kant prescrit le devoir pour le devoir ; or, « le mot devoir indique nécessairement dépendance à l'égard d'un être supérieur. Faire du devoir une chose en soi, c'est un non-sens. » De plus, pour la morale kantienne, une action n'a de signification morale qu'en raison de l'intention ; or, l'intention est bien l'un des facteurs, mais n'est pas le seul.

On a aussi proposé pour base de la morale la solidarité. Mais M. Fouillée a remarqué que la solidarité aboutit aussi bien à une doctrine d'intérêt que de désintéressement. « Puisque nous sommes solidaires, dit Secrétan, dévouons-nous pour les autres ; puisque nous sommes solidaires, répondront les égoïstes, servons-nous des autres. »

Finalement, il n'y a que la morale chrétienne, telle que l'a

formulée saint Thomas, qui donne, d'après M. Roure, la solution du problème moral et social.

Cela étant, on se demande comment tant de peuples ont pu vivre et prospérer avant et après saint Thomas.

— Quelques chiffres sur les gaspillages écolâtriques sont recueillis par M. Burnichon dans les *Etudes* du 5 septembre. Les dépenses totales des lycées nationaux : 36 millions par an. Les versements des familles représentent un peu plus de la moitié de cette somme, 19.200.000 francs. L'autre moitié est fournie par des subventions sorties des caisses publiques sous des noms divers.

Pour les collèges de garçons, exercice 1898, le chiffre des dépenses est de 10.206.889 francs. Sur cette somme, les rétributions des familles et les *bourses* ont produit 3.361.855 francs. Le reste est versé par les contribuables, qui supportent aussi la charge des bourses.

Malgré les libéralités de l'Etat, la plupart des collèges imposent une très lourde charge aux budgets municipaux. Aussi les villes à collège se plaignent et demandent à être traitées comme celles qui ont le bonheur de posséder un lycée. La plupart de ces collèges sont d'ailleurs très peu fréquentés : le nombre des pensionnaires descend souvent à 20, 17, 12, 10, 9 et même un élève interne.

La représentation politique des droits et des intérêts professionnels est toujours à l'ordre dans l'*Association catholique*. M. La Tour du Pin Chambly formule cette revendication dans les trois points suivants : 1° la représentation professionnelle doit émaner des corps d'État organisés ; 2° l'organisation des corps d'État doit émaner des syndicats ; 3° en attendant que cette organisation existe, la représentation revient aux Unions syndicales. M. Duthois va plus loin : il soutient que le principe de la représentation professionnelle pourrait être, dès aujourd'hui appliqué en France à l'élection du Sénat.

Les partisans de la représentation professionnelle nous paraissent méconnaître plusieurs choses de grande importance :

D'abord, le but du système représentatif. Il a eu pour unique origine la limitation des dépenses de l'Etat et par conséquent, de ses attributions. Son but est purement négatif. Avec le temps il est devenu positif, les représentants se sont arrogé le droit de légiférer, d'augmenter les dépenses et même les gaspillages

publics ; mais avant d'aller plus loin dans cette voie, il faudrait démontrer qu'elle est bonne, c'est ce qu'on oublie de faire.

Ensuite, les intérêts professionnels sont des intérêts privés. Croire qu'ils sont publics, c'est supposer que le gouvernement est chargé de la fonction économique. C'est la thèse socialiste.

Si la représentation professionnelle émane des syndicats, si elle revient aux Unions syndicales, le syndicat devient obligatoire — encore une liberté de moins — et les non syndiqués sont sacrifiés.

M. Duthoit assure que l'électeur professionnel connaîtra mieux les candidats que l'électeur actuel. Je ne vois pas comment un cordonnier ou un charpentier connaîtra tous ses confrères du département ou de la province pour choisir le plus capable. Mais je vois que pour M. Duthoit l'élection ne se fera pas par et pour chaque métier, mais par les Chambres d'agriculture, d'industrie, de commerce. Ce sera donc une représentation de représentation. Ce n'est pas ce qu'on promet d'un côté, ni ce qu'on demande de l'autre.

M. Edouard Berth s'est donné la partie belle dans le dialogue entre un socialiste et un chrétien, qu'il a publié dans la *Revue socialiste* de juillet. L'auteur expose fidèlement, par la plume du chrétien, les objections que l'on peut adresser au socialisme ; mais au lieu de les prendre une à une, il en présente un grand nombre à la fois : puis le socialiste, dans une longue tirade répond aux plus faciles à résoudre et le lecteur superficiel croit qu'il a répondu à toutes et que, non seulement le chrétien est vaincu, mais aussi toutes les religions existantes et possibles. M. Berth convient qu'il y a de bons patrons, « mais les lois du régime capitaliste sont si inflexibles que cette bonté leur coûte souvent la ruine. » De quelle nature sont ces lois ? Si elles sont artificielles, elles proviennent du suffrage universel. Les patrons n'en sont donc pas les principaux auteurs et les ouvriers ne devraient pas s'en plaindre, mais se corriger.

La religion, dit M. Berth, avait sa raison d'être tant que l'homme était impuissant devant la nature. Mais aujourd'hui l'homme a vaincu la nature par la science et la technologie. *Vaincu*, c'est beaucoup dire, et, si le socialisme ne se réalise qu'après la victoire définitive, nous avons du temps devant nous.

— La même livraison contient une bonne analyse de l'esprit

administratif, par M. Georges Palante. Cet esprit est un égoïsme collectif qui se superpose à l'égoïsme individuel. L'administrateur regarde le public comme son ennemi personnel. Ce qui le caractérise, c'est la disproportion entre l'effort et la tâche, la complication voulue ; il est destructeur de liberté, de spontanéité, de sincérité ; il engendre le népotisme.

Heureusement pour les administrés que cet esprit disparaîtra en régime socialiste. « Dans cette société, tout le monde sera fonctionnaire, et par conséquent les fonctionnaires cesseront de constituer une caste. » Pour accepter cet augure, il faut supposer que toutes les fonctions se vaudront et qu'il ne sera pas plus agréable et plus profitable de distribuer les travaux que de les accomplir.

— Dans la Philosophie de l'histoire comme science de l'évolution, (même *revue*, août et septembre), M. Rappoport divise la philosophie historique en trois périodes : 1° providentialiste, 2° idéologique, 3° réaliste. Cette division nous paraît très superficielle ; extérieure au sujet ; elle implique que la nature humaine a changé de l'une à l'autre de ces périodes, et il s'en suit que la philosophie de l'histoire est inutile, que la période providentialiste ne peut être d'aucune utilité aux idéologistes, ni l'idéologie aux réalistes.

Naturellement, la troisième période est la bonne : c'est la nôtre ! Le réalisme rejette toute idée *a priori* et ne repose que sur les faits. « La philosophie de l'histoire ne s'intéresse qu'aux faits pouvant contribuer à expliquer le changement historique, l'évolution. »

Mais l'évolution n'est-elle pas une idée *a priori*. Il est certain qu'il y a *changements* ; mais progrès, nous n'en savons rien. Nous ignorons d'où vient et où va l'évolution.

En Angleterre, des colonies se forment où les « anarchistes chrétiens » cherchent à régler leur vie sur les principes du tolstoïsme. De même en Hollande, où ce mouvement revêt un caractère religieux et fait un grand nombre d'adeptes parmi les jeunes pasteurs protestants. Les étudiants socialistes révolutionnaires internationalistes de Paris, qui nous annoncent ces faits dans l'*Humanité Nouvelle* de juillet, cherchent à déterminer ce qu'il y a de commun et de différent entre le tolstoïsme et l'anarchisme. Les préceptes les plus importants de la doctrine tolstoïste sont la loi d'amour et la loi de non résistance au mal. Les étu-

diants, etc., admettent la première de ces lois, mais rejettent la seconde. « Nous pensons avec Tolstoï, disent-ils, que le mal ne produit pas le bien, que la vengeance ne répare pas le malheur, ni la punition le crime... Mais il est certaines violences qu'on ne peut condamner au point de vue de l'amour, car elles ont pour but d'empêcher d'autres violences, que l'on ne pourrait éviter autrement ». Ils en concluent que la violence ne doit être employée qu'avec discernement et en vue d'éviter une autre violence plus grande.

La question mériterait d'être plus profondément creusée ; il faudrait remonter à l'origine du mal. « Ne résiste pas au méchant », dit Tolstoï. On peut lui demander : Y a-t-il seulement des méchants ? Le mal est-il le fruit de la malice innée, ou de l'ignorance, de la maladresse et même, et surtout des bonnes intentions de celui qui le fait ? Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question ; mais nous engageons les *Étudiants*, etc., à l'étudier.

— Tout scientifique qu'il se croit, le socialisme a des illusions, si l'on en croit M. Bernard Shaw (dans l'*Humanité Nouvelle*), ce qui n'est pas un grand mal : « Supprimez de l'activité humaine la partie qui consiste dans la poursuite des illusions ; vous supprimez la plus grande force du monde ». Mais il en est de l'illusion comme de la vertu : pas trop n'en faut. Si un socialiste n'aspire à l'avènement du millenium que parce qu'il désire un bonheur immérité pour lui-même et pour le monde entier, non seulement il ne l'obtiendra pas, mais il sera tout aussi mécontent du sort qui lui sera fait que de sa condition actuelle. « Le socialisme, dit encore M. Shaw, gagne ses disciples en leur représentant la civilisation comme un mélodrame populaire, ou comme un pèlerinage vers la justice idéale, au travers de souffrances, d'épreuves et de luttes contre les puissances du mal, et en leur montrant le paradis au bout de la route ; en considérant ses chefs comme des héros, des prophètes et des voyants ; et en satisfaisant la curiosité intellectuelle et la critique que ce tableau éveille avec des bribes de logique présentées sous forme de formules scientifiques ». On voit que ce n'est pas encore le socialisme qui bannira l'illusion, la religion ni même la superstition de ce monde.

Quoique socialiste lui-même — fabien, — M. Shaw reconnaît (p. 143) que Marx n'était pas un économiste. Je m'étonne qu'il y ait encore si peu de gens à s'être aperçus de ce fait : Marx n'a jamais fait de l'économie qu'en écolier et avec des lunettes rouges.

— A qui doit-on imputer l'assassinat du roi d'Italie ? « On a proclamé à tous les vents, dit M. Merlino (même *Revue*) qu'il

fallait des actes d'énergie pour que le peuple italien pût sortir de l'état d'avilissement où il gît ; que la nation était responsable de tous ses maux, parce qu'elle se laissait corrompre par les politiciens et demeurait inerte à toutes les hontes, insensible à toutes les turpitudes. Ces accusations contre la nation étaient formulées précisément par les hommes qui pesaient le plus sur elle, par les principaux auteurs responsables des malheurs et de la déchéance de notre pays. »

Il n'est donc pas très étonnant que quelqu'un ait pris ces proclamations au pied de la lettre et ait voulu faire un « acte d'énergie » ; on devrait le récompenser pour être logique jusqu'au bout.

Jamais on ne parle tant de morale qu'en temps de dévergondage, de paix qu'en temps de guerre, de douceur qu'en face de la cruauté: la sensiblerie était très à la mode sous la Terreur. De même jamais on n'a tant parlé d'unité parmi les socialistes que depuis qu'elle est rompue. Ce n'est pas qu'elle ait jamais existé en fait de doctrine : autant de têtes... Benoit Malon comparait les socialistes aux grains de plomb qui se dispersent en sortant du fusil ; mais du moins on était d'accord, en pratique, pour le renversement de la société bourgeoise.

Aujourd'hui que l'accès de cette société leur est devenu possible, les uns sont contents, ceux qui y trouvent honneurs et profits ; les autres ne le sont pas. Là est la principale cause de la scission et des efforts herculéens tentés pour rétablir l'unité. La division s'introduit même parmi les arrivés. M. H. Lagardelle nous expose, dans le *Mouvement socialiste* du 1er juillet, l'état de dislocation du Groupe socialiste de la Chambre. La vie de notre parti, dit-il, est suspendue à de misérables intrigues.

L'unité socialiste pourrait seule mettre quelque clarté dans ce chaos. « Mais il faut avouer qu'elle a trouvé jusqu'ici dans la participation de Millerand au pouvoir un insurmontable obstacle... Aussi est-il permis d'espérer que le jour où Millerand quittera le pouvoir, une immense difficulté s'évanouira et le terrain sera déblayé pour l'unité socialiste. »

— M. Lagardelle n'est pas satisfait non plus de l'orientation que prennent les universités populaires. Dans le *Mouvement socialiste* dont il est le directeur, il reconnaît que les universités populaires pourraient contribuer à l'émancipation des travailleurs et à relever le niveau moral du parti socialiste qui en a grand

besoin : « A cette heure où les pires divisions désagrègent notre parti, où les plus mauvaises passions se font jour, il est douloureux de voir à quel point le taux de la *moralité socialiste* est bas dans certains de nos milieux. La calomnie et l'injure sont les armes habituelles dont on se sert contre les camarades avec qui l'on discute. »

Mais il y a lieu de craindre que les universités n'aboutissent à la dictature d'un petit état-major, qui imposerait au parti ses volontés et ses lois. Le prolétariat ne ferait alors que changer de maîtres. « Et quels maîtres ! Sans nul doute, des aventuriers pour la plupart, issus de ce fameux *prolétariat intellectuel* qui regorge de déclassés et de bavards, déchets des autres classes sociales, venant chercher dans tous les mouvements nouveaux places et profits. »

Les arbres, comme les humains, résistent péniblement à la vie surchauffée de la Ville-Lumière. Dès le mois de juillet, les feuilles jaunies des marronniers jonchent les trottoirs. Malgré cette calvitie précoce, ce bel arbre vit plus vieux que ses confrères parisiens ; sa durée moyenne est de 115 ans ; tandis que les platanes, les sycomores et les vernis meurent à 69, 61 et 51 ans ; les ormes, les érables et les robiniers vivent encore moins : 42 à 48 ans. Quant aux tilleuls, ils succombent à peine âgés de 25 ans. Le paulownia tient le record de la vie courte : il ne dure que 14 ans.

M. de Laverdo, qui donne ces renseignements dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, nous apprend aussi que la mortalité des végétaux est du double et quelquefois du triple à l'intérieur de Paris que dans les quartiers excentriques. La maladie qui tue si rapidement les arbres est l'asphyxie, qui est la conséquence d'une rupture d'équilibre entre les fonctions des feuilles et des racines. Non seulement les racines plongent dans un sol trop compact et sont privées d'air par les pavés, le macadam ou l'asphalte, mais elles se trouvent en contact avec une forte quantité d'acide carbonique — 1 à 5 0/0 — qui paralyse leur vitalité.

Le remède n'est sans doute pas facile à trouver. M. de Laverdo ne l'indique pas, mais il donne la statistique de la population arboricole de Paris, ce qui permettra de suivre le mouvement de dépopulation, s'il a lieu.

On sait déjà qu'en 1895 les arbres qui composaient les planta-

tions d'alignement étaient au nombre de 90.000 ; la dernière statistique, 1898, n'en compte plus que 86.040, savoir : 25.861 platanes, 16.526 marronniers, 14.532 ormes, 9.628 vernis, quelques milliers d'érables, sycomores, robiniers et tilleuls et 875 paulownias. Ces plantations ont dû coûter une quinzaine de millions de francs; leur entretien grève tous les ans le budget municipal de plus de 300.000 francs.

Si l'on ajoute aux plantations d'alignement les arbres qui décorent les squares, parcs, places publiques, etc., on trouve que notre capitale compte, dans son périmètre, plus de 150.000 arbres. Si les arbres continuent de s'*acide-carboniser* de plus en plus et disparaissent, que deviendront les habitants de Paris ?

Il est relativement facile de conquérir des colonies ; mais il est plus difficile de les mettre en valeur. A la rigueur on trouverait des capitaux, quoiqu'ils préfèrent émigrer en Russie ; mais c'est la main-d'œuvre qui manque. M. Auguste Bernard recherche, dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 septembre, les moyens de se les procurer.

D'abord, on ne peut pas compter sur les Français : ce n'est pas dans ce but, mais pour faire travailler les autres qu'ils conquèrent des colonies. Les nègres qui survivent à la conquête, non seulement ne veulent pas travailler, mais dès qu'on les a soustraits à l'esclavage, ils veulent des esclaves à leur tour. On a — non pas acheté, la traite est interdite, — mais emprunté des bras à l'Inde et à la Chine, mais ce n'est pas là l'idéal du travailleur. Les Chinois possèdent un flair admirable pour copier les procédés et s'inspirer des méthodes des blancs. Mais ils ne se contentent pas longtemps des rôles subalternes. Ils ne veulent travailler que pour s'enrichir et s'élever au premier rang, comme de simples Français.

Pour résoudre le problème de la main-d'œuvre coloniale, M. Bernard propose plusieurs moyens. Celui qu'il préfère consiste à faire travailler les indigènes. Mais ils n'ont pas de besoins ; or, à moins d'être fou, idiot ou... civilisé, on ne travaille que pour satisfaire ses besoins. Qu'à cela ne tienne; on leur en fera contracter. Il faut leur procurer des amusements.

« A Java, il n'y a pas une fête, qu'elle soit riche ou pauvre, où n'interviennent les danseuses. Les Javanais tiennent à avoir ces petites danseuses. On a conté aussi à l'Institut Colonial Interna-

tional l'histoire de certain cirque arabe installé dans l'île de Célèbes. Ce spectacle était du goût des indigènes ; ils y dépensaient le peu d'argent qu'ils avaient et travaillaient alors pour en avoir et pour pouvoir de nouveau aller au cirque ».

La philosophie ancienne enseignait que, moins l'homme a de besoins, plus il ressemble aux dieux. La philosophie moderne a changé tout cela. Reste à savoir si la création de nouveaux besoins ne poussera pas aussi bien les indigènes au vol et au crime qu'au travail.

Un autre moyen non moins efficace : « Les nègres, dit-on, n'ont pas de besoins, en attendant mieux, on peut leur créer le besoin de payer l'impôt. Un gouvernement a incontestablement le droit de soumettre ses administrés à des impositions, soit en argent, soit en nature, soit en main-d'œuvre ».

En voulez-vous un autre ? « Lors de l'affranchissement des nègres aux Antilles, il fallut, dans certaines îles, arracher tous les bananiers ; sinon, les noirs, trouvant une nourriture abondante, auraient refusé le travail ». Pareillement, il n'y aura qu'à détruire les récoltes à mesure qu'elles pousseront, on obligera ainsi les noirs à travailler de nouveau pour en obtenir d'autres. Avec de pareils moyens, si les nègres ne se civilisent pas, il faudra décidément continuer de les détruire et de les alcooliser comme on l'a fait jusqu'à présent.

Au 31 décembre 1899, la Banque de France avait en caisse : or, 1.866,4 millions ; argent 1.151.6 ; au 2 août 1900, elle accuse : 2.209.3 or et 1.135,2 argent. A aucune époque, dit M. A. Neymarck (*Le Rentier*, 7 août), l'encaisse or de la Banque n'a été aussi élevée ; le plus gros chiffre qu'elle avait précédemment atteint a été : or, 2.150.595.859 fr., et 1.237.946.084 fr. argent, le 22 février 1895. Depuis le commencement de cette année, l'encaisse-or a augmenté de 343 millions pendant que l'encaisse-argent a diminué de 16 millions. Les recettes des chemins de fer augmentent ; le travail, le commerce et l'industrie prospèrent, l'épargne grossit toujours. En résumé :

1° Situation monétaire et financière excellente ; 2° encaisse-or, la plus élevée qui ait jamais existé chez nous, et comme aucun autre pays du monde n'en possède de semblable ; 3° proportion normale entre l'encaisse et la circulation ; 4° augmentation des recettes de chemins de fer ; 5° augmentation des plus-values

budgétaires ; 6° activité du travail dans toutes les branches du commerce et de l'industrie ; 7° plus de 1.500 millions de disponibilité de l'épargne à la Banque et dans les grands établissements de crédit ; 8° la rente au pair et en voie de gagner de plus hauts prix.

Il convient d'ajouter que nous sommes dans la période des vaches grasses, et que rien n'indique qu'un nouveau Joseph saura prévoir pour la période des vaches maigres. Et pourtant, le budget grossit toujours. Cela prouve, comme on le disait tout à l'heure, que les impôts sont un bon moyen de forcer les hommes au travail. Mais n'y a-t-il pas un revers à la médaille ? La criminalité, le surmenage, l'alcoolisme qui est en partie la conséquence du surmenage, la dépopulation, etc., ne suivent-ils pas un progrès parallèle à celui des impôts ?

Le *Bulletin de la Société Turgot* (Havre), renferme plusieurs *Causeries post-scolaires* fort intéressantes : sur les impôts et sur les grandes entreprises, par M. Follin ; sur l'éducation de la liberté, par M. Sorel ; sur le commerce et les ports, par M. Du Pasquier. Nous voyons dans cette dernière causerie que le commerce du Havre va déclinant relativement à celui de ses concurrents du Nord.

En 1880, les arrivages se montaient à 3.063.825 tonneaux pour Anvers, 2.766.806 pour Hambourg, 2.267.489 pour le Havre, 1.169.466 pour Brême.

En 1897, les chiffres étaient de : 6.708.070 pour Hambourg, 6.208.215 pour Anvers, 2.258.988 pour Brême, 2.185.831 pour le Havre.

« Cette décadence, conclut M. Du Pasquier, ne pourra être entravée que par une gestion plus commerciale du port du Havre, que par le développement de son outillage et surtout de ses communications par chemins de fer avec l'intérieur, enfin par la création d'un port franc. »

Les sujets traités et discutés dans les séances de la Société sont aussi de première importance. Notons : l'organisation du droit d'association, par M. Follin, les Trusts, par M. Begouen-Demeaux, les Sociétés coopératives, par M. Follin, le rachat des chemins de fer, par M. Lévy. La discussion sur les trusts a été surtout animée et instructive ; les conclusions en sont libérales ; elles peuvent se

résumer en deux mots : sans le protectionnisme, les trusts ne sont pas à craindre pour le public, ils peuvent même lui être utiles.

Le VIII[e] Congrès de la Loire navigable s'est tenu au Mans et le *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce* d'août en publie les travaux, dont les principaux sont : une Conférence de M. d'Estournelles ; des Rapports et Communications de MM. Cormerais, Maurice Schwob, Babin Chevaye, Louis Laffitte, Léon Bureau, Goullin, Bieleski, Poulain fils, Partenay, P. Besnard, Chalon-Desforges, Henault, Lebreton, R. Triger. Je cite tous ces noms pour montrer combien la question est prise à cœur par les intéressés. Je ne dis rien des conclusions, on les devine. Inutile aussi d'ajouter que les congressistes ont punché, banqueté, excursionné. Encore plus inutile de dire que nous faisons et refaisons des vœux pour que la Loire redevienne navigable, comme elle l'était au temps où nous n'avions pas la centralisation politique et administrative.

— Le *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce belge de Paris* (juillet) nous apprend que les figues de Portugal, au lieu de nous venir directement, comme autrefois, vont d'abord à Anvers pour, ensuite, entrer en France. Ces importations qui s'élevaient en 1892 à 2.844.151 kil., n'ont été en 1899 que de 12 kil. Il est vrai que, dans cette dernière année, l'importation des figues d'Algérie s'est élevée à 1.013.526 kil., mais il n'y a pas compensation, puisque l'importation totale des figues à Dunkerque est passée de 3.249.570 kil. en 1892 à 1.050.130 kil. en 1899. Les statistiques des douanes montrent que l'importation totale de ce produit n'a pas sensiblement varié, et elles montrent aussi que cette importation, au lieu de se faire par nous, se fait par les frontières terrestres de Lille, Charleville et Nancy.

Et la marine marchande est primée ! Que serait-ce donc si elle ne l'était pas ?

— La *Chambre de Commerce française de New-York de juillet* nous apprend que la production industrielle des Etats-Unis a été, pour cette année, évaluée à 12.500.000.000 de dollars, soit environ 450.000.000 de dollars de plus que la valeur des produits fabriqués par la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Il y a quelques années, la Grande-Bretagne était la première des nations manufacturières ; aujourd'hui les Etats-Unis se sont emparés de cette position. Les derniers relevés indiquent une production de 12 millions de tonnes de fonte, alors que, pendant la même période, la Grande-

Bretagne n'a produit que 8.631.150 tonnes. S'il faut en croire certains écrivains spéciaux, un ouvrier agriculteur aux Etats-Unis produit autant de grain que trois en Angleterre, quatre en France, cinq en Allemagne et six en Autriche. Cette disparité est due à la supériorité de l'outilllage du fermier américain. Il résulte de là que la production par tête d'ouvrier est de 350 bushels aux Etats-Unis, alors qu'elle ne s'élève qu'à 119 dans le Royaume-Uni, 98 en France, 75 en Allemagne, 64 en Autriche et 39 en Italie. Quant à l'industrie, la puissance productrice des Etats-Unis représente 1.940 tonnes par habitant, elle n'est que de 1.470 en Grande-Bretagne, 910 en France, 902 en Allemagne, 560 en Autriche et 380 en Italie.

L'exportation du charbon prend aussi une extension remarquable. Il en a été expédié 640.343 tonnes en mai 1900, en augmentation de 185.573 ou 41 p. 100 sur la période correspondante de l'année dernière. Pendant les onze premiers mois de l'année fiscale, les Etats-Unis ont exporté 6.445.073 tonnes, soit 42 p. 100 de plus qu'en 1899. Le Canada est le meilleur client des Etats-Unis : dans les onze mois il a pris 4.876.189 tonnes de charbon. Le Mexique vient ensuite avec 587.039 tonnes. L'Europe achète peu, mais sa demande va augmentant. La France, qui n'avait importé que 1.000 tonnes en 1899, en a pris 26.336 pendant les onze premiers mois de 1900.

Tout, ou presque tout est international aujourd'hui : les sciences, les arts, les lettres, les intérêts. M. Limousin veut compléter le mouvement, internationaliser les finances et il propose, dans son *Bulletin des Sommaires*, de créer une association internationale des capitalistes, dans le but de résister aux gouvernements qui failliraient à leurs engagements en ne payant pas les intérêts de leurs emprunts ou en convertissant leurs dettes.

Le moyen de coercition de cette association consisterait à excommunier, à mettre hors du marché financier, les valeurs provenant de ces Etats. Comme moyen préventif, cette association examinerait la situation économique des Etats désireux d'emprunter et les admettrait ou non à la cote universelle. L'existence d'une pareille association ne paraît pas impossible, mais son utilité est douteuse. La liberté résoudrait mieux la difficulté en tant qu'il y a lieu de la résoudre ; car, s'il est juste que les Etats emprunteurs paient les intérêts de leurs dettes, il n'est pas moins juste qu'ils s'en

libèrent quand ils peuvent, par conversion, rachat ou autrement, tout comme le font les particuliers.

Contre l'unité socialiste, M. Charles Albert écrit, dans *Les Temps nouveaux* : « En tout et partout la diversité est la condition première, la matière même du progrès. Le progrès, en effet, est une sélection, un choix du meilleur, et il ne peut y avoir choix qu'entre des éléments divers en concurrence..... Le socialisme est une entreprise comme une autre. Il ne réussira pas en commençant par se soustraire à la loi de toutes les entreprises qui est la concurrence libre et la multiplicité des efforts en tous sens. »

Puisque la concurrence est bonne dans son principe, elle doit l'être aussi dans ses conséquences : la propriété et le capital, à condition qu'ils soient acquis et conservés librement et non légalement. S'il y a mal social, il ne dérive donc pas de la propriété et du capital, mais de l'Etat qui, par ses privilèges, les soustrait à la concurrence. Nous sommes heureux de voir les anarchistes entrer dans cet ordre d'idées.

ROUXEL.

LES OUVERTURES DE CRÉDIT

DANS LA BANQUE MODERNE[1].

Est-il nécessaire d'indiquer, tout d'abord, la nature générale de l'« ouverture de crédit »? Les termes de l'expression contiennent eux-mêmes une définition : c'est l'acte par lequel une personne se déclare prête à ouvrir à une autre un crédit dans de certaines limites et à de certaines conditions.

Dans la banque moderne, et depuis longtemps déjà dans le monde financier, l'on distingue assez nettement cette opération du « prêt » et des « avances ». Tantôt la réalisation de l'engagement n'y est point naturellement immédiate, y peut être fractionnée, et le crédit s'y trouve lié d'une façon intime à un mouvement de caisse, à la tenue d'un compte courant; tantôt l'engagement n'y comporte pas le déplacement immédiat de numéraire, mais vise une sorte de garantie.

Nous parlerons successivement des ouvertures de crédit, qui sont suivies de la remise effective d'espèces, et de celles où le banquier ne donne que sa signature, appelant les unes « ouvertures de crédit ordinaires » et les autres « ouvertures de crédit d'acceptation ». Sans doute, une division aussi rapide n'est pas très logique : l'opération ne peut-elle pas avoir dans les deux cas la même base? Cependant, comme les ouvertures de crédit ordinaires continuent à revêtir généralement leur ancienne forme, et que les crédits « commerciaux » et de nature « spéculative » se présentent plus fréquemment sous une forme relativement nouvelle, mieux vaut, croyons-nous, établir dès maintenant une *certaine* démarcation.

I. — Ouvertures de crédit ordinaires.

L'acte capital, celui qui mérite de nous retenir très spécialement, est celui-là même de l'ouverture de crédit; les autres, se rapprochant fort

[1] Tous les manuels parlent fort peu des ouvertures de crédit, telles qu'elles jouent un rôle important dans la banque moderne; aussi croyons-nous utile de publier la leçon consacrée à ce sujet dans le cours libre que nous avons fait l'année dernière à la Faculté de Droit de Paris.

de ceux que l'on étudie à propos des comptes courants, ne feront l'objet, de notre part, que de simples indications.

Le contrat d'ouverture de crédit porte généralement sur trois points principaux : 1° les garanties fournies; 2° la durée de l'opération; 3° le taux de l'intérêt et la façon de le calculer; parfois aussi, il est vrai, sur l'appel d'un supplément de couverture et sur le paiement d'une commission particulière.

Les garanties fournies sont soit *matérielles*, et l'on parle en ce cas d'ouverture de crédit *à couvert*, soit d'ordre *moral*, et l'on parle en ce cas d'ouverture de crédit *à découvert*. Cette distinction servira de point de départ à nos explications.

La *couverture* consiste parfois en hypothèques. Le banquier peut compter alors sur toutes les garanties d'un créancier hypothécaire; mais il lui faut songer également aux formalités que les législateurs de presque tous les pays attachent spécialement à la réalisation des gages immobiliers; l'on ignore généralement le régime simple et pratique de l'Ecosse. Plus les dispositions légales comporteront une longue procédure, et plus l'on devra craindre une immobilisation des fonds durant de longs mois, sinon durant de longues années.

Un immeuble ordinaire, rural ou urbain, est préférable à tous autres, pour risquer une dépréciation moins sensible et rapide. Lorsqu'une société nouvellement fondée n'aura comme actif que les immeubles de l'entreprise et des marchandises en train d'être transformées, elle offrira souvent à son banquier une hypothèque sur sa fabrique et sur les terrains avoisinants. Mais l'on ne saurait trop insister sur les dangers de crédits, ouverts dans de telles conditions.

Si la société ne peut rembourser lors de l'échéance les sommes avancées et si le créancier ne veut pas accorder de délai, c'est sans doute parce que les affaires périclitent; or, si les affaires périclitent, peu de personnes seront disposées à tenter de nouveau l'aventure... à moins d'acheter le fonds social et les immeubles, selon une expression connue, pour une « bouchée de pain »! Combien de banquiers, relativement prudents, ont essuyé ainsi des pertes sensibles dans la province française, en Angleterre et surtout peut-être en Allemagne.

La *couverture* pourrait consister en titres. Ceux-ci servent fréquemment à cet usage. — Mais pourquoi, dira-t-on, ne les vend-on pas purement et simplement, au lieu de se faire ouvrir un crédit? — Pour des motifs d'ordre divers. L'on ne veut pas réaliser dès maintenant certaines valeurs, parce que le cours en est trop bas et que l'on espère une hausse sensible. Celui qui a besoin d'argent se trouve dans l'impossibilité de vendre les titres donnés en garantie : la femme d'un commerçant gêné se refuse à abandonner définitivement ses obligations dans

la crainte de voir son mari prendre un moindre soin d'éléments liquides que de sommes qu'il doit à autrui; les actions possédées n'ont qu'un marché fort étroit, n'ont, peut-être, même pas de marché, et l'on ne rencontre point d'acheteur à des conditions suffisamment favorables. Les crédits peuvent n'être que très momentanés, et l'on n'a nul souci de payer en l'espace de peu de temps de notables courtages et de notables commissions.....

Le plus généralement, les titres sont remis effectivement au banquier qui ouvre le crédit, en vertu des dispositions de loi qui visent les nantissements. Dans les relations entre pays lointains et entre personnes ayant confiance l'une dans l'autre, sans vouloir cependant s'exposer aux conséquences d'un cataclysme général qui pourrait menacer, — ainsi dans les relations d'une grande banque de Londres avec une notable banque du Guatemala, il s'est cependant développé une pratique opposée. Les titres, garantissant les ouvertures de crédit sont enfermés par le bénéficiaire dans une caisse spéciale, sur laquelle l'on écrit le nom du prêteur et que l'on place dans un coffre-fort; la clef du coffre-fort est elle-même mise sous pli cacheté. Il y a là une individualisation du gage, suffisante selon certaines législations et évitant des envois longs et coûteux.

Les warrants de marchandises, que l'on peut conserver des mois entiers en entrepôt par suite des nécessités du trafic ou pour tel autre motif, jouent souvent un rôle identique.

Les ouvertures de crédit sont encore consenties parfois contre remise d'objets précieux de toute nature, tels que des diamants, des bijoux, des pièces d'argenterie.

Depuis deux ans, le législateur français a consacré expressément une jurisprudence qui reconnaissait aux fonds de commerce le caractère d'objets mobiliers et les a déclarés susceptibles d'être donnés en gage après certaines mesures de publicité. Aussi cite-t-on un grand nombre de petits commerçants et d'hôteliers, qui se sont fait ouvrir à l'occasion de l'exposition des crédits contre une telle garantie. Tandis que les personnes sans grande surface ont trouvé là une nouvelle source de crédit, les banquiers y ont trouvé une nouvelle source de sécurité. Mais, remarquons-le, la création de garanties accessoires risque fort de ne laisser de crédit à chacun que contre quelque garantie particulière : peut-être s'est-on exagéré, dans les milieux parlementaires, l'utilité de cette intervention, légitime d'ailleurs.

Le cautionnement d'une ou plusieurs personnes est appelé souvent à remplir une même fonction : les classiques « crédits de caisse » (*cash-credits*) des banques écossaises étaient, au temps où ils jouaient en Ecosse un rôle très spécialement important, surtout, si ce n'est uni-

quement de cette nature. Deux parents, deux amis, désireux de venir en aide à un homme intelligent, pratique et honnête, mais ne pouvant ou ne voulant disposer immédiatement de fonds, répondent du montant total de l'ouverture de crédit. Il s'établit ainsi une mutualité restreinte de nature à favoriser le moyen commerce et la moyenne industrie. Nous regrettons fort qu'un tel système, bien préférable à celui des « avals » de lettres de change, ne rentre pas dans les usages de notre pays.

Les personnes, qui se présentent comme cautions dans ces circonstances, jouent parfois un rôle pour ainsi dire moins philanthropique. Une société a besoin d'un crédit en banque ; ses administrateurs, très intéressés à sa réussite pour être de très forts actionnaires, se portent personnellement garants du remboursement des sommes avancées. Il serait facile de citer le nom de plusieurs fabriques du grand-duché de Bade, du Palatinat et de la Prusse rhénane qui se sont développées par suite surtout du cautionnement et du crédit personnel des membres du conseil de surveillance.

Passons aux ouvertures de crédit *à découvert*, aux ouvertures de crédit auxquelles ne s'ajoute aucune garantie matérielle, tangible.

Comme les garanties sont alors d'ordre *moral*, la confiance en la personne du bénéficiaire apparaît au premier plan. Aussi le crédit à découvert, qui est très spécialement typique, est-il celui que l'on ouvre à une personne relativement peu fortunée, mais à la fois intelligente, pratique, et se livrant à un trafic ou à une industrie susceptible de se développer.

Il est facile de comprendre tous les dangers de tels crédits ; le banquier risque de se trouver en face d'un débiteur insolvable, sans que rien ne vienne atténuer ses pertes ! La menace diminue, sans doute, lorsque quelque riche personne, quelque société au capital important se trouve en cause ; mais ne pourrait-on pas se tromper sur la richesse d'une personne, et le capital important de la Société peut n'être que simplement nominal !

La devise courante de banquiers sérieux : « Mieux vaut un bon découvert qu'un médiocre couvert » doit être retenue ; mais il ne faut pas en exagérer la portée. Même avec les meilleures maisons un « couvert » est préférable à un « découvert », quoi qu'on en dise fort souvent.

Les dangers des ouvertures de crédit à découvert peuvent, il est vrai, être réduits très sensiblement par des procédés habiles. Citons notamment la méthode de quelques banques rhénanes, telle que la

Bergisch-Maerkische Bank d'Elberfeld, alliée aujourd'hui à la plus grande institution allemande de crédit la *Deutsche Bank* [1].

Au lieu de se contenter d'un examen rapide et superficiel de la situation de la maison qui demande un *Blankocredit*, la banque exige le bilan des dernières années; si quelque chose lui semble louche, si les chapitres lui paraissent trop habilement composés pour les besoins de la cause, elle réclame les registres journaliers ; et, sans trop se laisser toucher par la richesse de la maison, elle étudie non pas l'importance absolue, mais l'importance relative des divers chapitres du bilan. Elle n'oublie pas de rechercher si l'industrie ou le commerce en jeu est susceptible de se développer. Avec ces éléments, elle arrive non seulement à se faire une idée exacte de la situation présente, mais, pour ainsi dire, à prendre pied dans l'avenir; et, comme elle impose souvent à ses clients la remise des bilans annuels, elle peut *suivre* chacun.

Que l'on ne nous dise pas qu'aucun commerçant et industriel français ne voudrait se soumettre à une telle surveillance : pour le bienfait d'un crédit à découvert, plus d'une maison de second rang courberait la tête.

Mais les crédits à découvert comportent des dangers souvent plus grands encore pour les clients que pour les banquiers. Ceux-ci ont tendance à s'affoler aussi rapidement qu'ils prennent aisément confiance; en tous cas, lorsqu'ils sentent une position devenir difficile ou même simplement se tendre, ils veulent se mettre aussitôt et coûte que coûte à l'abri. Il en résulte, à l'instant même où le commerçant aurait plus spécialement besoin de secours par suite d'événements momentanés, que son banquier lui « coupe » ses crédits ou exige de lui des sûretés telles que tous ceux qui connaîtront l'existence du nouveau contrat lui refuseront leur confiance, comme s'il était à deux doigts de la faillite. Or, ceci qui est vrai en ce qui concerne d'une façon générale les crédits, l'est à plus forte raison en ce qui concerne plus spécialement les crédits à découvert.

Aussi comprenons-nous les commerçants, qui refusent un découvert et remettent des titres ou des warrants, afin de payer peut-être un moindre intérêt et de ne point s'exposer en tous cas à l'affolement de leur banquier dans les circonstances difficiles; et ne saurions-nous trop conseiller à chacun d'éviter tout contact avec les hommes fantasques, qui donnent impulsivement l'ordre de « couper » les « crédits d'Amérique du Sud », ou de les « réduire » « dans le plus court délai ».

---

[1] V. surtout notre étude sur les *Banche tedesche e la prosperita della germania* (*Riforma sociale*, 15 janvier 1900).

Passons à la seconde condition à fixer lors de l'ouverture du crédit : la *durée*.

Un commerçant ou un industriel en relations suivies avec une maison de banque a momentanément besoin d'une certaine somme et son compte courant ne comporte pas une provision suffisante : en prévision de prochaines rentrées, par considération pour un client estimé, le financier paiera cependant ce qui est dû. Dans une telle circonstance, l'accord a lieu souvent entre les parties sans qu'aucun contrat spécial n'intervienne, ni une garantie particulière ne soit fournie ; nous nous trouvons en face d'une ouverture de crédit rudimentaire. C'est cette forme que l'on utilise lorsque la direction d'une banque ne veut pas avouer l'étendue d'une concession ou d'une immobilisation (*dead loan*) ou que, ainsi qu'en Ecosse, l'on désire briser un cadre classique (*cash-credit*), et vieilli.

Le crédit est concédé parfois à long terme, mais plus généralement à terme moyen, quitte à être renouvelé à l'échéance.

Le taux de l'intérêt est tantôt fixe, tantôt variable. Il est, également, beaucoup de maisons qui ont un système intermédiaire. On dit 4 0/0, 5 0/0, 6 0/0; 1/2 1, 1 1/2, 2 0/0, au-dessus du taux officiel de l'escompte; 5 0/0, mais toujours au moins 1 0/0 au-dessus du taux officiel de l'escompte. La base des calculs est parfois la totalité du crédit, utilisé ou non, — se ferait-on ouvrir un crédit pour ne pas l'utiliser? La base des calculs est plus souvent la seule somme sortie des caisses.

Fréquemment une stipulation particulière vise les *marges* à couvrir au cas de dépréciation du gage. Une commission spéciale, différente de la commission ordinaire des comptes courants, s'ajoute aussi parfois à l'intérêt, par exemple à Brême (*commission pour crédit à découvert*).

Le crédit est ouvert. Le client dispose successivement ou en une fois de la somme dont il a besoin, par les voies les plus diverses. Lorsque le moment, où expire le crédit est arrivé, ou bien le client « couvre » la banque (s'il ne l'a fait auparavant), ou bien les garanties remises sont réalisées, ou bien encore l'opération est prolongée, — selon les circonstances, les nécessités du moment et la volonté commune des parties.

II. — Ouverture de crédits d'acceptation.

Le banquier peut, au lieu de fournir lui-même des espèces à la demande du bénéficiaire, lui remettre sa signature, « accepter » une lettre de change tirée sur lui.

Ce procédé offre de nombreux avantages.

Dans les relations internationales, si les noms des maisons de commerce et des sociétés industrielles d'importance moyenne et même fort nota-

bles sont peu connus, ceux des grands banquiers et des institutions de crédit des principales places le sont très bien. Aussi, si, au lieu d'accepter lui-même une lettre de change en paiement des marchandises expédiées, le négociant ou l'industriel la fait accepter par son banquier, d'une part le contractant étranger sera plus complètement assuré du paiement effectif des marchandises et de l'autre il aura entre ses mains un titre facile à escompter et escomptable à des conditions de grande faveur. C'est d'ailleurs ainsi que les lettres de change acceptées par les grandes banques du monde, surtout par les *merchants* de la *City* jouent le rôle de billets de banque internationaux dans une large mesure [1].

Dans les relations nationales, l'écart entre le taux des avances sur valeurs et sur marchandises et celui de l'escompte des lettres de change de « seconde banque » et surtout de « haute banque » est généralement de 1/2, 1 3/4, 2 0/0, si ce n'est plus. Or, si, au lieu d'obtenir des avances en espèces, on obtient une signature moyennant commission 1/4 0/0, on réalisera une économie de 1 1/2, 1 3/4, 2 0/0, par an en supposant qu'il y ait quatre renouvellements de lettres de change. Quant à la banque, elle préférera souvent ce système, qui lui laisse libre emploi de ses fonds pour des opérations plus fructueuses.

Voyons tout d'abord les ouvertures de crédit de nature commerciale, celles qui jouent un rôle très notable dans les relations internationales et dans le commerce national des marchandises.

Les conditions, dans lesquelles on ouvre généralement ces crédits, sont les suivantes. Une personne, qui attend certaines marchandises, prie son banquier d'accepter une lettre de change que lui présentera telle autre d'Amérique, d'Asie... contre remise des « documents ». Les marchandises seront de cette façon pour ainsi dire « payées » ; la maison d'Amérique, d'Asie,.. gardera la lettre de change pour la faire encaisser à l'échéance on l'escomptera, à son choix. Si le client de la banque est très notable et qu'il soit indifférent d'être avec lui à découvert, on lui remettra aussitôt les titres ; plus souvent, le banquier les conservera en portefeuille. A l'échéance de la lettre de change, une couverture en espèces devra intervenir et les documents seront remis au commerçant. Le vendeur aura reçu son argent dans des conditions particulièrement favorables ; l'acheteur n'aura payé qu'une petite commission ; et la banque, constamment couverte si elle le désire, n'aura pas à faire sortir un seul centime de ses caisses. Si l'acheteur se trouve dans l'impossibilité de payer la dette échue, le gage sera au plus vite réalisé.

---

[1] Notre article : *La place de Londres en temps de crise* (*Revue d'économie politique*, 1900).

Après ces explications préliminaires, voyons dans quelles conditions les grandes maisons du monde ouvrent généralement de tels crédits : conditions relatives : 1° à la remise des documents, 2° au taux de la commission perçue, 3° à la couverture de la banque avant ou lors de l'échéance, parfois aussi 4° à la remise de garanties complémentaires.

Les commerçants étrangers, qui veulent bénéficier d'une ouverture de crédit consentie en leur faveur à leur acheteur, doivent remettre tout d'abord les documents (connaissement et police d'assurance certainement, parfois aussi la charte partie, s'il en a été passé une, tel ou tel certificat d'origine, ou une quittance visée au consulat). Ceux-ci peuvent être déposés à la banque donnant son acceptation ou chez tel de ses correspondants, selon les circonstances. Ils ne sont acceptés que lorsqu'ils portent un endos soit à ordre, soit en blanc ; beaucoup de maisons tiennent à un endos à leur ordre. Pour éviter toutes les difficultés provenant de législations tracassières sur le chapitre de la réalisation des gages mobiliers, l'accepteur exige généralement un droit absolu de propriété, une disposition absolue des marchandises : une vente rapide peut seule fort souvent faire éviter des pertes sensibles.

Le taux de la commission exigée est essentiellement variable. Lorsqu'il s'agit d'acceptation de lettres de change à six mois, 1/2, 3/4 et 1 0/0, à trois mois 1/8, 1/4, 1/3, 1/2 0/0. Lorsque les renouvellements sont prévus, ceux-ci ont lieu parfois dans de meilleures conditions.

La couverture à l'échéance est de règle dans les crédits commerciaux. Elle peut avoir lieu sous les formes les plus diverses ; cependant les banquiers ont tendance à n'accepter que des titres à vue pour ne pas prolonger le crédit. Pour les clients importants, on est naturellement moins exigeant.

Dans les formulaires qu'une grande maison de Londres fait signer à ses clients, on trouve les phrases suivantes, qui sont assez typiques : « M. X. s'engage à fournir à la banque une couverture avant l'échéance de la lettre de change..... Il paiera 1/2 0/0 de commission sur le montant de chaque lettre de change à trois mois qui serait acceptée... Il admet et reconnaît le droit de propriété de la banque sur tous les biens, avec plein pouvoir de vendre, et tous droits de possession et de disposition..... »

Il s'ajoute parfois à un tel contrat, mais pas en circonstances ordinaires dans les relations des grandes banques et des grandes maisons d'importation, une clause voisine de celle-ci : « X. laissera toujours entre les mains du banquier des gages représentant au moins x p. 100 du montant total des acceptations ». Il est aisé de comprendre que si X. tombe en faillite, le banquier n'aura guère à compter ou aura à compter surtout pour le faire rentrer dans la somme versée ou à verser, que

sur le produit de la réalisation des marchandises ; or, si X. tombe en faillite, ce sera probablement parce que ces marchandises auront subi une dépréciation ; donc, le banquier n'aura fort souvent, du chef de leur réalisation, qu'une fraction notable de ce qu'il s'est engagé à payer. Une couverture supplémentaire diminue ses risques.

Il est, d'ailleurs, un moyen de réduire à un minimum les aléas en ce qui concerne toute une catégorie importante de marchandises, celles qui font l'objet d'un trafic à terme, c'est de demander en même temps que les documents le bordereau de couverture sur le marché à terme et de se le faire endosser. Ceci, qui a déjà lieu au Havre dans le commerce du coton et du café, nous semble appelé à un certain avenir, ainsi que nous l'avons dit très longuement à propos des avances sur marchandises : on aurait la certitude que le client ne spécule pas dans ce cas particulier ; que les cours s'élèvent, et la détention du connaissement sera une garantie suffisante ; que les cours fléchissent et l'engagement personnel de la Caisse de liquidation ou d'une personne connue apparaîtra comme un cautionnement suffisant.

Beaucoup de banques allemandes rompent franchement ce cadre, qui n'est tracé d'une façon nette et assez absolue que dans les vieilles maisons de la *City*. Elles remettent fréquemment presque aussitôt les titres de propriété des marchandises à leurs clients pour leur laisser la faculté d'en disposer à leur aise. Dans les relations avec de grands négociants, elles se contentent de voir passer par leurs mains, de « palper » les documents et, en s'assurant de la réalité de l'opération, d'en tirer confiance ; plusieurs savent, il est vrai, se mettre à l'abri dans le plus bref délai possible, en procédant à des règlements de comptes d'une façon assez fréquente, peu après la fin de chaque opération. Quelquefois même, ainsi à Brême, dans le commerce du coton, on ajoute pour les grandes maisons à des avances représentant la valeur totale des marchandises une ouverture de crédit à découvert !

Les *acceptations pour compte*, celles qu'une banque donne sur l'ordre d'une autre banque amie, seule en relation avec celui qui demande l'ouverture de crédit, ne sauraient être ici qu'indiquées en passant.

Etroitement unie à l'opération que nous venons d'étudier longuement est celle que l'on appelle couramment opération de rembours (*Remboursgeschœft*). L'expéditeur de marchandises, qui ne sont pas encore vendues. ou qui ne seront payées qu'à l'arrivée en pays lointain, s'adresse à une banque et lui demande un crédit contre remise des documents. Moyennant une commission voisine de celles que nous avons rencontrées la banque accepte une lettre de change, qui est ensuite escomptée. L'expéditeur peut disposer aussitôt de la somme représentant la valeur des marchandises ou environ ; la banque sera cou

verte par le prix de vente. Fort souvent la banque n'accorde la permission de tirer sur elle que pour une fraction de la valeur actuelle des marchandises, alors surtout qu'il s'agit d'expéditions en consignation.

Très voisine de celle-ci est l'avance sur marchandises se réalisant par la voie de l'acceptation de lettres de change contre remise d'un connaissement ou d'un warrant. Procédé assez en vogue sur beaucoup de places.

Les crédits d'acceptation n'existent pas seulement dans les relations commerciales. Ils assurent en plusieurs pays et plus spécialement en Allemagne des avances aux *spéculateurs au comptant* dans des conditions avantageuses et sans immobiliser des fonds réservés à un plus fructueux usage. Celui qui ne peut ou ne veut spéculer à terme dépose les titres qu'il achète dans une banque et au lieu de recevoir les fonds nécessaires pour leur paiement reçoit une lettre de change acceptée qu'il escompte à un taux de faveur.

Les crédits d'acceptation se présentent fréquemment dans des circonstances identiques à celles des ouvertures de crédit ordinaires à couvert et à découvert, comme dans les relations entre banques. Une banque austro-anglaise, qui ne veut pas faire venir des fonds de l'Autriche, mais a besoin de disponibilités, peut souvent s'adresser à une institution française de crédit établie dans la *City*, obtenir son acceptation moyennant 1/8 ou 1/16 p. 100 de commission et mettre en circulation la nouvelle lettre de change.

Les crédits d'acceptation sont fort dangereux, d'autant plus dangereux que la menace qu'ils comportent n'apparaît guère que lorsque la banque est sur le point de chanceler. Lorsqu'il s'agit de crédits commerciaux, les risques d'une dépréciation sensible des principales marchandises, qui déterminerait des faillites et laisserait la banque en face des seuls warrants ou connaissements, sont fort notables ; mais lorsqu'il s'agit d'alimenter la spéculation, la menace décuple. Les grandes maisons de la *City*, qui donnent des acceptations commerciales pour cinq fois le montant de leur capital social, nous semblent trop audacieuses. Les banques allemandes qui octroyent la moitié de leurs notables acceptations aux spéculateurs, s'exposent plus encore. Quant à la banque française, qui eut en un seul moment six ou huit fois plus d'acceptations de toute nature que ses chefs ne disposaient de fortune, c'est avec raison qu'on s'est méfié de son papier, malgré son nom brillant et honorable.

Nous croyons avoir épuisé ainsi une des branches les plus importantes des crédits à terme variable.

André E. Sayous.

LETTRE DE POLOGNE

Notre situation économique est loin d'être satisfaisante en ce moment; depuis plus d'un an toutes les valeurs industrielles sont en baisse, le taux de l'escompte est élevé et un manque de capitaux disponibles se fait sentir partout, c'est donc une véritable crise commerciale que nous traversons.

Elle a été précédée d'une période de prospérité relative, les capitaux affluèrent sur le marché en grande quantité, le taux de l'intérêt baissa, beaucoup de nouvelles entreprises furent créées et le capital de celles qui existaient déjà fut augmenté. Les valeurs continuant de monter, la spéculation, ou plutôt le jeu s'en mêla et la hausse prit des proportions anormales, notamment celle de certaines actions et des terrains à bâtir de Varsovie et de ses environs, dont les prix fictifs dépassèrent de beaucoup la valeur réelle.

Il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas, un abus de crédit; les engagements augmentèrent plus vite que l'épargne, l'écart devint de plus en plus grand, la demande de capitaux excéda sa disponibilité et la crise éclata brusquement à la liquidation de juillet de l'année passée. Les capitaux venant à manquer, le taux de l'escompte s'éleva rapidement, une panique s'en suivit, des faillites eurent lieu ainsi qu'une chute de plus en plus accentuée de toutes les valeurs. Il paraît qu'actuellement la situation se soit quelque peu améliorée, que la crise soit sortie de sa période aiguë, elle dure néanmoins toujours et l'horizon politique n'étant point pour inspirer confiance, sa période chronique peut se prolonger bien au delà des délais de liquidation effectuée dans des conditions normales.

Un autre problème non moins grave, car il intéresse tous les budgets, est la hausse du prix du charbon, qui a atteint l'hiver dernier à Varsovie jusqu'à 100 et même 200 0/0, produisit une émotion facile à comprendre et attira sur elle l'attention de l'autorité. Le Général Gouverneur crut devoir intervenir, en nommant une commission spéciale,

chargée d'examiner la question et de trouver un remède au mal : une enquête fut faite dans tous les charbonnages, qui aboutit à la constatation de l'existence d'un syndicat de détaillants, ayant pour but la hausse artificielle de la houille. Pour en paralyser et en détruire l'action néfaste, le général-gouverneur fixa un maximum de prix de détail, en menaçant d'un voyage forcé et d'un séjour prolongé sur les bords de la Mer Blanche quiconque vendrait du charbon à un prix plus élevé. Cette intervention énergique de l'administration n'a point produit les effets qu'on en attendait; le charbon vint à manquer complètement et la ville dut se charger de l'approvisionnement des quartiers pauvres, en achetant du charbon pour son compte et en le revendant au prix d'achat ou même à prix réduit.

Cette mesure présenta en pratique toute sorte d'inconvénients, la quantité du charbon offert fut insuffisante, les dépôts furent assiégés et l'on vit apparaître des individus qui, après avoir obtenu leur part de charbon grâce à la puissance de leurs muscles, le revendaient immédiatement avec de beaux bénéfices ; aussi, pour cette année, a-t-on changé de système, néanmoins la question du charbon n'a pas été résolue et elle nous menace pour l'hiver qui commence d'un regain d'actualité.

L'augmentation du prix de la houille ne s'est pas seulement fait sentir à Varsovie, elle est générale ; ce n'est donc pas uniquement à des manœuvres de commerçants qu'il faut l'attribuer, mais avant tout à l'augmentation de la consommation. Notre nouvelle législation forestière, en vigueur depuis deux ans, en restreignant la coupe et la vente du bois, a par cela même élevé sensiblement son prix et a dû avoir un contre-coup inévitable sur les prix des autres combustibles. D'autre part, la construction de nouveaux chemins de fer et le développement de l'industrie dévorent des quantités toujours croissantes de houille. Ces faits suffisent, croyons-nous, pour expliquer sa cherté et si l'on cherche à l'atténuer, ce n'est pas en fixant des maximum de prix qu'on pourra y parvenir, mais en écartant les entraves légales de la production et de la libre circulation de tous les combustibles.

*
* *

Nous avons parlé, dans une de nos lettres précédentes, du jeu de tarifs introduit depuis quelque temps sur les chemins de fer russes, pour favoriser l'agriculture des gouvernements du centre. Ces tarifs sont calculés de manière à diminuer les frais de transport du blé et de la farine, dans la direction des ports de la mer Noire et dans celle de la frontière de l'Ouest et à permettre à ces produits d'être facilement

transportés, exportés et vendus à des prix supérieurs à ceux de la concurrence.

Le délai pour lequel ces tarifs furent introduits, devant bientôt expirer, ceux-ci doivent être revisés et modifiés; pour faciliter ces travaux, le département des chemins de fer au ministère des Finances, vient d'organiser une conférence consultative à laquelle furent invités des représentants de l'agriculture, des chemins de fer et des comités de bourses. Les avis furent partagés, ce qui d'ailleurs ne doit pas étonner si l'on prend en considération les différents intérêts que les délégués étaient appelés à représenter, dans un empire aussi vaste que la Russie. Chaque gouvernement ayant ses intérêts propres, il résulte cependant de la discussion que les tarifs différentiels présentaient de grands désavantages, même pour les contrées en faveur desquelles ils ont été institués ; c'est ainsi qu'en cas de mauvaise récolte et de disette, ils aggravent la situation en excitant à l'exportation et en haussant les prix; aussi a-t-on vu le blé fuir et celui qui restait se vendre à des prix de famine.

Quant à la Pologne, ses délégués prouvèrent que l'introduction des tarifs différentiels a eu pour son agriculture des effets désastreux. Le blé russe dirigé sur la frontière de l'Ouest s'arrête en chemin aux stations de la Pologne, y est vendu et fait au blé polonais une concurrence ruineuse, car il peut se contenter de prix qui, parfois, ne couvrent pas les frais de production du blé polonais. C'est que la Pologne se trouve dans des conditions économiques différentes de celles de la Russie, l'impôt foncier y est sensiblement plus élevé ainsi que le prix de la main-d'œuvre qui renchérit tous les ans à cause du développement de l'industrie et de la proximité de l'Allemagne où les ouvriers agricoles vont travailler l'été.

On protège toujours aux dépens de quelqu'un, l'expérience en est faite encore une fois; n'aurions-nous pas les mêmes droits, nous ne disons pas à la protection, mais à la bienveillance du ministère des Finances, que les habitants de la Russie ?

*
* *

La persécution des Polonais sous la domination prussienne ne s'arrête point, leur *dénationalisation* est décidée et poursuivie avec la persévérance mécanique et la brutalité calme qui caractérise la politique du gouvernement prussien. On croit communément que la torture n'est plus employée de nos jours par les peuples civilisés, on se trompe, elle existe encore, on ne fait que l'appliquer autrement; il est vrai qu'on considère comme inconvenant de faire souffrir le corps humain, du

moins en Europe; c'est choquant, mais infliger des tourments à l'âme humaine est tout à fait reçu.

C'est à la langue polonaise qu'on s'attaque en ce moment avec acharnement; il semblait qu'elle fût déjà bannie de partout et voilà qu'on vient de la découvrir et de l'atteindre dans son dernier retranchement, l'enseignement religieux. La défense d'enseigner le polonais aux enfants dans les familles n'ayant pas paru suffisante, le ministre de l'Instruction publique décida que l'enseignement religieux dans les écoles se ferait en allemand et au commencement de l'année scolaire, la prière fut dite partout en allemand. L'archevêque de Gniezno, Mgr Stablewski, protesta contre cette mesure auprès du gouvernement, mais n'ayant point obtenu satisfaction, il donna l'ordre que, dorénavant, l'enseignement religieux ne fût point donné aux enfants dans les écoles, mais dans l'enceinte des églises et dans leur langue maternelle. Le gouvernement s'y opposa et les ministres prussiens viennent de se réunir à Posen pour chercher avec les autorités locales les moyens de briser les résistances et d'arrêter un plan de germanisation complète. Les Polonais ont de leur côté le parti catholique avec la *Germania* en tête, ils ont aussi l'appui des démocrates-socialistes qui se sont prononcés en leur faveur au dernier Congrès de Mayence. Jusqu'ici les idées socialistes n'avaient pas eu de succès auprès des Polonais et leur propagande avait trouvé de l'hostilité et de la résistance; il n'en sera plus, sans doute, de même, les socialistes profiteront de la situation pour se concilier les populations polonaises et cette fois leur succès est probable.

Tels sont les effets d'une politique fondée sur l'injustice. L'empereur Guillaume aime à rappeler qu'il est chrétien et il a raison de le faire, car autrement on pourrait en douter, en voyant les souffrances qu'on inflige en son nom; aussi, pensons-nous que les Chinois n'ont pas tort de se défendre du christianisme prussien et de la civilisation prussienne.

LADISLAS DOMANSKI.

UNE LEÇON

A TIRER DE LA FAILLITE DE LA BANQUE BRÉSILIENNE

Une crise financière n'est pas chose nouvelle au Brésil ; en fait, l'histoire financière de ce pays n'est, à vrai dire, qu'une crise sans cesse renaissante. La cause apparente en a été l'insouciance avec laquelle les ressources de la Banque de la république et des institutions subsidiaires qui sont sous sa dépendance ont été employées pour favoriser la spéculation. Mais la cause réelle est le pouvoir que possède le Gouvernement, et dont il a largement usé, de battre monnaie avec des promesses irréalisables.

La Banque de la république du Brésil est le produit d'une union effectuée en 1892 par les deux principales banques d'émission ; elle est nominalement responsable pour le papier en circulation, quoique la responsabilité finale repose sur le Gouvernement. Sous l'Empire, l'Etat n'abusa pas du pouvoir d'émettre du papier-monnaie.Les paiements de ce genre furent suspendus en 1864 ; jusqu'à la chute de l'Empire, en 1889, la circulation en billets fut maintenue au dessous de 100.000.000 milreis et en 1880, le papier était préféré à l'or. Le papier d'Etat en circulation à la fin de 1892 montait à 215.000.000 milreis ; en mars 1895, à 367.000.000 milreis, comprenant 125.000.000 milreis avancés aux banques et 83.000.000 milreis émis pour les frais de répression de la révolte navale. A la même date, l'émission de billets de banque montait à 341.000.000 milreis, formant une émission totale de papier monnaie de 708.000.000 milreis. Un décret du 14 mars 1895 exigea que la moitié des revenus de l'emprunt intérieur de 100.000.000 milreis fût appliquée au rachat du papier monnaie ; que 20.000.000 milreis fussent retirés à la fois, et que le rachat graduel des billets commençât le 30 avril. Jusqu'au mois d'août 1896, 30.000.000 milreis seulement avaient été retirés.

Le 31 décembre 1897, le montant du papier-monnaie d'Etat en circulation fut établi à 439.000.000 milreis et celui des billets de banque à 315.000.000 milreis. Les créanciers du Gouvernement convinrent, en 1898, quand les émissions totales de papier monnaie eurent atteint 787.000.000 milreis, de faire la remise des intérêts des obligations pour

trois ans, à condition qu'une somme équivalente de papier-monnaie fût détruite. Comme garantie du vif désir qu'avait le Gouvernement deréduire sa dette flottante de papier inconvertible, une loi fut promulguée en juin 1899, créant un fonds spécial dans ce but. Pour parler exactement, il fut créé deux fonds, l'un pour les projets de rachat et l'autre pour fournir une réserve d'or comme garantie de la convertibilité du papier non payé. Peut-être la plus importante stipulation de cette loi se trouve-t-elle dans l'article 5 qui déclare que le droit d'émettre du papier monnaie, accordé au Gouvernement par les lois du 28 mai 1875, du 18 juin 1885 et du 23 septembre 1893, est désormais supprimé.

La dépréciation de la monnaie brésilienne présente, dans tout son cours, une leçon fort instructive sur la folie du système qui consiste à vouloir augmenter la circulation à l'aide du papier d'Etat. La dépréciation des milreis ne suivit pas rigoureusement l'augmentation du papier-monnaie, mais le parallélisme fut assez exact pour démontrer l'impossibilité où était le Gouvernement de tenir ses promesses. La première année de la république, où la circulation en papier était de 100.000.000 milreis, la prime de l'or montait à 16 20 0 0 seulement. L'addition de 200.000.000 milreis à la circulation en 1891 fit monter la prime à 39.46 0/0, et en 1892, quoique la nouvelle émission de papier-monnaie fût de moins de 50.000.000 milreis, la prime de l'or ou, ce qui revient au même, la dépréciation des milreis, avait atteint 55.78 0/0. En 1893, il fut de nouveau mis en circulation 70.000.000 milreis ; le taux de la dépréciation atteignit alors 57.17 0/0 et quatre ans plus tard, quoique la somme de billets ajoutée à la circulation dans l'intervalle fut seulement de 9.000.000 milreis, la valeur du papier-monnaie était tombée à 71.41 0/0. La dépréciation atteignit son maximum en mars dernier où le taux moyen d'échange des milreis était 6 7/8 pence, contre 27 1-7 pence en 1889 et où le montant du papier-monnaie en circulation était de 773.802.000 milreis. C'était une réduction de 12.000.000 milreis du maximum de 1898, mais cela représentait la date de la plus grande dépression dans la valeur du papier au Brésil et révélait le fait très curieux que, quoique 583.000.000 milreis eussent été ajoutés à la circulation depuis 1889, la masse totale de papier valait seulement 700.000 milreis de plus que le papier en circulation sous l'Empire. En d'autres termes 192.800.000 milreis de papier valaient en or, en 1889, 196.308.960 milreis, tandis qu'en mars 1899, 773.802.000 milreis en papier valaient seulement 197.087 479 milreis en or.

Il semble probable que sans la récente et effrénée spéculation des banques du Brésil, l'opération graduelle de la loi de 1899 aurait pu

ramener le papier-monnaie aux proportions normales. Les ressources naturelles du Brésil sont certainement assez abondantes pour fournir la garantie de solvabilité de son gouvernement et la sécurité de sa circulation. Avec une surface plus grande que celle des Etats-Unis, la liste de ses produits est tout aussi étendue et le labeur requis pour les extraire du sol est beaucoup moindre. Avant que la surproduction, stimulée par un excès de papier-monnaie en circulation, eût fait baisser le prix du café, d'énormes profits étaient tirés de cette branche d'industrie. La même cause a exercé une influence également funeste sur la valeur de la récolte du caoutchouc, dont le rendement a été triplé en vingt ans. On pourrait donner bien des raisons pour lesquelles le Brésil aurait dû s'enrichir et devenir de plus en plus prospère, mais des méthodes financières défectueuses les ont toutes neutralisées. La valeur des exportations du Brésil en papier-monnaie s'est élevée de 253.953.000 milreis en 1889 à 814.301 311 milreis en 1898, mais leur valeur en or a actuellement décliné dans les dix dernières années puisque, sur cette base, les exportations de 1889 représentent une valeur de 258.574 944 milreis, tandis que celles de 1898 produisent seulement 216.848.439 milreis. Evidemment il n'y avait pas d'espoir ici de compenser les inconvénients de l'inflation par l'importation d'or de l'extérieur. Pendant l'Empire, la monnaie de papier fut sauvée de la dépréciation par l'importation de l'or contre des emprunts ou des exportations de marchandises. Le crédit de la république a naturellement décliné, avec chaque *plongeon* successif dans l'abîme du papier-monnaie, el la valeur nominale de ses exportations n'a eu, comme nous l'avons montré, qu'un rapport de plus en plus faible avec leur valeur réelle. Les effets ruineux d'un mauvais système monétaire sur un pays possédant tous les éléments de prospérité ne pouvaient être démontrés d'une manière plus expressive.

(*The Journal of Commerce of New-York.*)

LE CHEVAL ENCHANTÉ

OU L'ART DE MULTIPLIER A VOLONTÉ LA POPULATION ET LA RICHESSE DE LA FRANCE, PAR LA SOUVERAINE VERTU DES CALCULS DE PENSÉE.

Voilà un titre qui, probablement, ne dira rien au lecteur; et qui, je l'avoue, bien qu'il soit quelque peu de mon fait, ne me dirait pas, par lui seul, grand'chose à moi-même. Même après avoir étudié les travaux qu'il résume, je ne suis pas encore bien sûr de pouvoir l'expliquer convenablement. Et cependant, tout en pensant que l'auteur de ces travaux, en dépit de ses prétentions à l'infaillibilité de ses formules, se laisse, comme beaucoup de mathématiciens, entraîner par son imagination, je ne crois pas qu'il suffise de passer en haussant les épaules à côté de ses rêves. S'il y a des réserves à faire, et beaucoup, il y a quelques indications, quelques aperçus au moins, dont on aurait tort de ne pas faire son profit.

« Si vous ne m'écoutez pas, c'est la fin de la France. Si vous m'écoutez, c'est son avenir, pour toutes lés classes de la société, aussi brillant qu'on peut le désirer; car la nature ne tient qu'à être devinée pour nous donner tout à souhàit. »

Et, sûr d'avoir deviné la nature, l'auteur ne demande que deux heures pour expliquer « les moyens financiers et mécaniques donnant le plus par le moins d'efforts et de dépenses » qui lui permettent d'affirmer que « la France, en trois ans, sans emprunt et rien que par le choix de quelques idées, regagnera un siècle de perdu selon que ses efforts auraient dû le faire. »

Voilà, assurément, qui est plus fort que l'art de se faire trois mille livres de rentes en élevant des lapins; et qu'il ne faudrait pas davantage, j'en ai peur, prendre au pied de la lettre. Et cependant, je le répète, tout n'est pas rêve et chimère dans ces merveilleuses espérances que fait miroiter devant nous M. Lassausse. Et ce n'est pas une bête morte comme la jument de Roland que le *cheval enchanté* sur lequel il veut nous faire monter pour courir vers cet avenir enchanteur.

Ce cheval enchanté, qu'il décrit avec un enthousiasme quelque peu débordant, ce cheval hydraulique, comme il l'appelle plus modestement et plus justement, c'est tout simplement l'utilisation, raisonnée et savante, de toutes les puissances actuellement perdues des eaux déversées sur la surface de la France, puissance motrice, puissance fécondante, puissance hygiénique et, par suite, moralisatrice. C'est l'eau, ici surabondante et stagnante, là insuffisante ou absente, désordonnée, gaspillée comme la richesse oisive, ou inefficace comme le labeur ingrat de la pauvreté désarmée ; disciplinée, soumise à une circulation régulière et à un emploi raisonne, et portant partout, avec son incessante activité, la vie et le bien-être.

L'idée n'est pas neuve autant que le croit peut-être notre magicien. On admirait, à l'une de nos plus anciennes Expositions — je crois bien que c'était celle de 1855 — un plan général de la France hydraulique, dressé par M. l ingénieur en chef Bourdaloue, et donnant, avec la direction de tous les cours d'eau, la cote de leurs altitudes comparatives et de leurs débits. Et je me souviens fort bien d'avoir, en présence de ce travail, que mes yeux, alors, me permettaient d'apprécier, entrevu toute une transformation du régime de nos eaux et, par suite, de l'état des différentes régions de notre pays.

Il est clair, en effet, que, connaissant ainsi les différences de niveau de nos réservoirs de force et de fertilité, il serait possible, le jour où on le voudrait bien. de prendre sur les points où il y a excès, pour porter sur les points où il y a déficit, et de substituer au désordre qui nous vaut, ici, l'inondation avec ses ravages et, là, la sécheresse avec ses misères, un équilibre aussi avantageux d'un côté que de l'autre. Et, plus récemment, en voyant, dans la *Revue des Revues*, parmi ces brevets étranges des inventeurs déviés dont elle donne la liste. l'idée un peu hyperbolique du *siphon à longue portée*, destiné à faire au besoin passer les eaux d'un bassin à un autre par dessus les hauteurs qui les séparent, je repensais à cet aménagement intelligent de notre régime hydraulique que m'avait fait entrevoir jadis la carte de M. Bourdaloue.

C'est en réalité, la même idée qu'avec une passion dont, même il y a un demi-siècle, mon sens économique m'avait préservé, reprend et développe, aujourd'hui, le révélateur du *cheval enchanté*. Et si l'on veut bien, sans accepter comme acquis les chiffres que la hardiesse de ses calculs lui permet de mettre en avant, se borner à considérer ses indications comme des ouvertures vers des routes nouvelles, on trouvera peut-être que quelques-unes de ses

réflexions ne sont pas très différentes, sauf la forme et la mesure, de celles que nous faisons, nos amis et nous, à cette place et ailleurs.

« La mère patrie, dit-il, avec ses 60.500 cours d'eau, représente des colonies ignorées capables de nourrir 300 millions d'êtres. Le soleil sera toujours le minotaure et le maître là où il est trop violent. Et le temps mis à parcourir les mers aurait suffi à faire de nous la plus puissante nation du globe ».

« Que penserait-on, dit-il un peu loin, dans le même ordre d'idées, d'un spéculateur qui arracherait des millions de sapins pour les transporter de nos climats dans les pays chauds? »

Ce n'est rien autre, au fond, que cette théorie du moindre effort, à laquelle notre confrère Yves Guyot ramène si justement la science économique, et dont Leibnitz faisait honneur au créateur, en le félicitant d'avoir établi la mécanique du monde sur le principe de la moindre action.

L'auteur de la *pétition des plaines sèches* est évidemment un adepte de cette doctrine. Et sans nous porter, bien s'en faut, garant de l'ensemble de ses assertions, sans croire, hélas! beaucoup à la réalisation de ses trop magnifiques prophéties, sans espérer bien moins encore qu'il se fasse écouter comme il le demande des ministres et du public, il ne nous a pas paru, malgré l'étrangeté de ses appels, à cause de cette étrangeté peut-être, sans intérêt d'y relever ces quelques aperçus.

FRÉDÉRIC PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Octobre* 1900.

3. — **Décret** fixant les ports où peuvent pénétrer en France et en Algérie les navires provenant des localités contaminées de peste (page 6525).

4. — portant promulgation de la convention signée à Mexico, le 10 avril 1899, entre la France et le Mexique pour la protection réciproque de la propriété industrielle (page 6541).

7. — **Arrêté** fixant les épreuves du concours pour l'emploi d'administrateur stagiaire aux colonies (page 6612).

10. — **Décret** portant ouverture au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, d'un crédit supplémentaire de 2 millions de francs sur le budget de 1900 (Subvention de la marine marchande) (page 6655).

11. — modifiant les décrets du 6 juin 1897 et du 1er août 1899, suivi d'un arrêté portant réorganisation de l'administration centrale du commerce et de l'industrie (page 6675).

— **Rapport** au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur le concours général entre les étudiants des facultés et écoles de droit de l'Etat (page 6685).

14. — suivi d'un décret portant modification au décret du 6 avril 1900 sur l'organisation du personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies (page 6751).

17. — **Décret** indiquant les conditions auxquelles peut avoir lieu l'admission temporaire des thés et déchets de thés destinés à la fabrication de la caféine (page 6797).

18. — rendant exécutoire en Algérie le décret du 15 août 1900 qui a modifié la loi de finances du 26 janvier 1892 en ce qui concerne la réforme des frais de justice (page 6830).

— **Arrêté** portant création de conseils du travail à Paris, Lille, Lens, Lyon et Marseille (page 6830).

21. — modifiant l'article 1er de l'arrêté du 11 août 1899, relatif à l'organisation du service central du contrôle des sociétés d'assurances contre les accidents du travail (page 6942).

24. — modifiant la composition du comité consultatif des assurances et des accidents du travail (page 6990).

31. — **Décret** fixant la composition du comité consultatif des arts et manufactures (page 7198).

— prolongeant l'Exposition universelle de 1900 jusqu'au 12 novembre (page 7198).

— **Arrêté** appelant le Conservatoire des arts et métiers à élire un représentant au conseil supérieur de l'Instruction publique (page 7198).

— convoquant les professeurs et agrégés en exercice et les chargés de cours des écoles supérieures de pharmacie et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie, à l'effet d'élire un délégué au conseil supérieur de l'Instruction publique (page 7198).

L'administration des Monnaies et Médailles. M. Arnauné, directeur de l'administration des Monnaies et Médailles, vient, comme son prédécesseur M. de Foville, — qui avait pris vers 1895 l'initiative de cette publication, — de faire paraître un rapport très complet et fort bien ordonné sur les opérations, pendant l'année 1900, de l'administration dont il est le chef. Outre les renseignements sur les opérations les plus récentes, ce volume contient des documents rétrospectifs d'un intérêt d'autant plus grand, qu'ils permettent de suivre l'extension prise par la fabrication des monnaies et médailles en France pendant les cinq dernières années. On sait que l'établissement de la régie date de 1880. Depuis cette époque la plus forte production annuelle totale n'avait guère dépassé 61 millions de francs. A partir de 1895, une augmentation brusque se produit. La valeur des pièces de toutes sortes, frappées cette année-là, a dépassé 158 millions de francs, dont 10 millions pour les pays étrangers. En 1896, la progression a continué : la valeur des pièces frappées a atteint un total de 210 millions, en chiffres ronds, comprenant 60 millions pour les pays étrangers. La plus forte production est celle de 1897 : elle se chiffre par 344 millions de francs, y compris 103 millions de pièces étrangères. Un fléchissement s'est fait sentir depuis cette époque. Les productions totales ont été, successivement, de 269 millions en 1898, de 140 millions en 1899. L'année 1900 paraît devoir donner un chiffre à peu près égal à celui-ci, le premier semestre dépassant 70 millions de francs ; mais la frappe pour les pays

étrangers est faible et n'atteint pas, pour cette période, 1 million de francs.

Le service des médailles prend aussi, chaque année, plus d'importance. M. Arnauné en rappelle la raison. Ce succès est dû « au talent et à la fécondité » de nos graveurs en médailles qui ont fait de cet art un art essentiellement français. La publicité y aide aussi. Il en résulte, chaque année, une augmentation de commandes et surtout de commandes venant de l'étranger. Elles étaient au total, en 1880, de moins de 4.000 représentant 166.000 médailles; elles ont été, en 1899, de 9.629, comprenant 380.000 médailles; et l'on peut prévoir que cette branche de la production de l'hôtel des Monnaies prendra une extension plus grande encore.

(*Journal des Débats*).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 1900.

COMMUNICATIONS. — Nécrologie : M. Templier fils.

DISCUSSION. — Des marchés à terme sur les marchandises.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président. Il annonce à la réunion la présence des filles de Richard Cobden, dont la mémoire est vénérée comme celle d'un des plus illustres apôtres de la liberté commerciale et de la paix politique ; et la paix est particulièrement chère à notre Société, dont la doctrine économique est fondée sur les mêmes principes. Mmes Jane Cobden Unwin et Cobden Sickert ont accompagné à notre dîner mensuel M. Fischer Unwin. Le Président leur souhaite la bienvenue et se félicite, en son nom personnel et au nom de tous ses confrères, de les voir assister à la réunion d'aujourd'hui. Il signale encore la présence de Mme Méliot, qui a été invitée à la séance, ainsi que de MM. Racca, professeur d'économie politique à l'Université de Lausanne ; Ferraris, député au Parlement italien, directeur de la *Nuova Antologia* ; Higgs, professeur à l'Economical Circle de Londres ; Mechelin, d'Helsingfors (Finlande); Vatinet et Finance, courtiers à la Bourse du commerce ; Tolman, de Chicago.

M. le Président est heureux de n'avoir pas à enregistrer de décès parmi les membres de la Société d'Économie politique depuis la précédente séance. Il tient seulement à adresser l'expression de ses condoléances personnelles et des sympathies de la Société à M. Templier, directeur de la maison Hachette et notre confrère, à l'occasion de la perte douloureuse qu'il vient de faire en la personne de son fils, docteur en droit, enlevé en quelques jours par une cruelle maladie, à l'âge de 29 ans.

M. **Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, donne connaissance de plusieurs lettres de personnes qui n'ont pu assister à la réunion, et en particulier de MM. Motte et Dron, députés, qui avaient été invités par le bureau, à cause de l'intérêt spécial que paraissait devoir leur offrir la discussion de ce jour.

M. Jules Fleury présente ensuite les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, et dont on trouvera la liste

ci-après. Parmi ces publications, il insiste sur un ouvrage de M. Robert Legrand, contenant une étude sur « Richard Cantillon, un mercantiliste précurseur des Physiocrates » ; il signale particulièrement à l'attention de ses confrères la deuxième année d'une excellente publication appelée à rendre de précieux services aux économistes, aux statisticiens, aux parlementaires : c'est la *Revue de statistique*, dirigée par notre confrère M. H. de Beaumont, qui a obtenu dès son apparition un succès mérité, lequel ne fait que s'affirmer. Le secrétaire perpétuel annonce également la réception de nombreux ouvrages qu'il n'a pu apporter pour les présenter à la séance, mais qui offrent un véritable intérêt, notamment une série de publications faites à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 par divers pays tels que la Russie, la Finlande, etc. ; une *Statistique de la province de Lombardie* (1899), une *Statistique de la République mexicaine* (1898), une livraison des *Annales des Ponts et Chaussées* contenant un important article sur l'emploi des chutes hydrauliques pour la production de l'énergie électrique, etc.

Sur la proposition du secrétaire perpétuel, la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Delivet ;

DES MARCHÉS A TERME POUR LES MARCHANDISES.

M. **Émile Delivet** prend la parole pour exposer le sujet en discussion.

En poursuivant les *affaires à terme*, dit-il, on affecte de poursuivre la spéculation, mais celle-ci n'est que la manifestation, dans l'ordre commercial, de nos facultés cérébrales les plus élevées ; et le commerce, l'échange, à quelque degré qu'on le considère, n'est que spéculation. C'est bien en vain qu'à ce point de vue on tente de distinguer les affaires à terme des marchés à livrer, ou les affaires réglées par différences de celles que constatent et alimentent des livraisons effectives. Dans ce domaine tout est spéculation, c'est-à-dire prévision, espoir d'un bénéfice à réaliser. Mais, au fur et à mesure que s'accomplissent des progrès dans toutes les sciences et dans tous les arts, la vie générale se complique, par la division des travaux, l'action de plus en plus grande de l'homme sur la nature, et par l'intensité et la rapidité des réactions et répercussions économiques, le résultat même des progrès considérables effectués dans les transports et communications, qui sont comme le fleuve où se déversent, pour circuler ensuite dans toutes les régions intéressées, les acquisitions faites scientifiquement et industriellement dans tous les ordres de phénomènes. La

complexité et la puissance toujours croissantes de la vie économique ont augmenté à ce point l'aléa et le risque des grandes opérations commerciales, qu'il a fallu, de toute nécessité, recourir à tout un mécanisme particulier de régulateurs, contre-poids et freins, dont l'objet est de limiter les dangers d'explosion et d'affolement. Ce mécanisme, c'est ce que l'on appelle le *terme sur marchandises*, correctif nécessaire, indispensable frein, pour la direction des grandes spéculations commerciales qu'impose aujourd'hui le progrès des choses ; et c'est ce que, par un préjugé déplorable, on confond avec on ne sait quels jeux de hasard et avec les aventures qu'il a pour but et pour effet de limiter.

Cette transformation est telle que, pour l'apprécier, il n'est pas nécessaire de remonter bien haut dans le passé, et que des carrières commerciales non encore épuisées, mais insuffisamment assouplies en face des besoins de l'époque, ont de fréquentes occasions de regretter les temps qui ne sont plus et ne peuvent plus revenir. Si, pour ne pas multiplier les exemples, on observe seulement les modifications considérables subies par la production et la consommation du café, on voit tout aussitôt que les procédés de crédit et d'assurance ont dû s'étendre et se perfectionner parallèlement aux progrès obtenus dans les transports et communications. Le seul port de Santos a multiplié par près de 1.000, en un demi-siècle, le chiffre de ses entrées et de ses expéditions annuelles, et devant l'accélération d'un tel mouvement, devant l'accumulation énorme de marchandises qui en a été la conséquence sur les grandes places de distribution, il a fallu que le crédit intervînt de plus en plus dans les affaires, et vînt commanditer de plus en plus largement les grandes entreprises commerciales de nos marchés. Le warrant, pour ne citer que ce procédé de crédit, a multiplié considérablement les moyens d'action du commerce, mais en multipliant du même coup ses responsabilités, qui deviendraient effrayantes, si le *terme* n'offrait de sûrs et souples moyens de les limiter dans l'espace et dans le temps, accomplissant ainsi spontanément, par des procédés particuliers et variés, des fonctions générales réellement indispensables.

Ces fonctions ont un caractère à la fois social et économique ; et, dans le premier sens, elle manifestent une prévoyance générale caractérisée par la conservation et l'équilibre des forces économiques de la production, de la consommation et du crédit. Plus spécialement, sous le deuxième aspect, elle pourvoient à l'assurance des valeurs, au soutien du crédit, au maintien des grands stocks, à la constance du marché, à la facilité des transactions et

des dégagements, à l'atténuation des fluctuations, tant par la publicité des cours que par la précision des usages et des règlements, d'ailleurs de plus en plus simplifiés, de mieux en mieux raisonnés.

Le terme a pu créer des améliorations dans la manière de traiter les affaires, mais il ne pouvait que perfectionner des modalités anciennes, et qui sont l'essence même du commerce. Il n'a pas inventé la *filière*, pas plus que les *différences* ; mais il les a mieux comprises, et nous les fait mieux utiliser. Son mécanisme essentiel groupe : d'une part, les *usages* bien règlementés, les *types* ou qualités bien précisées ; la *cote*, c'est-à-dire la valeur publiquement, constamment constatée ; d'autre part, les garanties variées du crédit, parfois représentées par le *deposit* initial, et les *marges* additionnelles ; et, enfin, les moyens de limitation ou de compensation des risques : *primes*, *facultés*, *reports*, *arbitrages*, *etc.*, qui sont à ces affaires ce que les restrictions des polices d'assurances sont aux risques assumés par les compagnies qui les signent. Le personnel intéressé au marché à terme comprend forcément l'ensemble actif d'une place, et spécialement les *importateurs* des grands produits extérieurs ; les *reporteurs*, capitalistes à degrés divers, qui soutiennent, moyennant intérêt, le *stock* nécessaire à la vie du marché ; les *arbitragistes*, qui tendent à niveler les cours des diverses places et empêchent l'isolement d'un centre commercial ; les *outsiders* et les *jobbers*, dont l'action donne aux affaires une facilité et une souplesse qui leur manqueraient sans la spontanéité de ces opérateurs. Et tout cet ensemble est relié par l'activité des *commissionnaires* et des *courtiers* de terme, qui, sur certaines places, tendent de plus en plus à se confondre.

Le terme a eu à maintenir une longue lutte contre les préjugés, et ceux-ci n'ont pas désarmé. On lui reproche des actes et des faits particuliers qui n'entament ni son principe, ni ses procédés, mais qui révèlent des agissements plus ou moins blâmables, exceptionnels, et pour la répression desquels le droit commun suffit. Si perfectionnées que soient jamais nos institutions policières, nous ne serons jamais dispensés de faire nous-mêmes, individuellement, bonne garde. Ce point de la question se résume en quelque sorte dans l'appréciation de l'exception de jeu, que la loi de 1885 a fait disparaître, et qui n'avait pour effet que d'encourager l'immoralité, la malhonnêteté. L'histoire économique du terme n'est pas moins intéressante que l'histoire des épreuves légales. Mais les crises de spéculation, avec ou sans le terme, seront inévitables aussi longtemps que la consommation pourra

varier comme aussi la production ; et le terme les atténue, les *assure*, au lieu de les provoquer. Cependant il y a des faits particuliers, locaux, des *étranglements*, des *écrasements*, que la prudence et la prévoyance des places intéressées tendront de plus en plus à rendre moins brutaux, et qui sont dus à autre chose qu'à l'institution même du terme. Ce sont les désirs, les entraînements de l'homme qui le poussent à des engagements exagérés, et le terme y fait obstacle par des correctifs sérieux et des sanctions précises, par le retrait des crédits, par les appels de marges, par les liquidations, etc.

En résumé, pour supprimer réellement le terme, il faudrait supprimer ce qui le rend indispensable ; faire un retour énorme et impossible en arrière ; supprimer les progrès considérables accomplis dans les moyens de transport et dans les communications ; supprimer les risques que le terme permet de *couvrir* ; et si, ne pouvant détruire tout cela, on s'avise de contrarier et de molester des affaires qui ne sont efficaces que par la liberté et l'extrême bon marché, on n'aura fait autre chose que de détourner, au profit de nos concurrents extérieurs, un courant d'activité économique indispensable.

M. **Raphaël-Georges Lévy** veut agrandir le sujet. Après que M. Delivet a si bien exposé le mécanisme des marchés à terme sur marchandises, il faut étendre encore la question et y englober en même temps les marchés à terme sur les valeurs mobilières proprement dites.

On doit envisager le rôle éminemment utile de la spéculation qui non seulement n'est pas le jeu, mais qui, dans bien des cas, est le contraire du jeu. Prenons un exemple dans le commerce des céréales. Lorsque dans une année de récolte insuffisante, un pays a besoin d'importer des millions de quintaux de blé, le commerçant importateur doit acheter, sur les divers points du monde, des chargements dont le prix s'élève à un chiffre de millions qui dépasse le capital de la maison la plus forte qu'on puisse imaginer. D'autre part, ce commerçant devra, au fur et à mesure de ses achats de blés et en supposant qu'il ait toutes les ressources d'organisation des banques et de leur crédit à sa disposition pour le paiement de ses achats, se préoccuper de la revente de la marchandise. Il devra pour cela traiter avec les meuniers, ceux-ci ne voudront s'engager à prendre livraison des quantités de blés dont ils ont besoin que sur des époques échelonnées ; ils vendront à leur tour la farine à livrer, et comme les boulangers ne s'enga-

gent pas en général autrement qu'au comptant, les meuniers devront trouver des intermédiaires ou des acheteurs qui consentiront à acheter de la farine à terme. Ces divers rouages sont indispensables pour assurer l'approvisionnement d'un grand pays comme la France qui, heureusement, depuis quelques années, produit presque tout le froment qu'elle consomme, mais qui lors de récoltes insuffisantes en importe des dizaines de millions de quintaux. Tout l'énorme mouvement qui fait arriver en peu de semaines, des quatre points cardinaux, de Russie, des États-Unis, d'Australie, des Indes, des voiliers et des vapeurs, chargés de grains, ne peut s'exécuter avec cette rapidité et cette précision que grâce au marché à terme, qui permet aux grands négociants de chercher la marchandise dans les centres de production et de la placer dans les lieux de consommation sans courir des risques qui seraient intolérables pour toute maison sérieuse

Il en est exactement de même pour les valeurs mobilières. Comment des banquiers prudents se chargeraient-ils, par exemple d'un emprunt d'État, s'ils n'avaient à leur disposition le marché du terme, grâce auquel ils pourront placer une quantité de titres très supérieure à celle que le comptant pourrait absorber immédiatement ?

Comment la France aurait-elle placé ses 5 milliards de rentes 5 p. 100, après la guerre allemande, sur le marché? Le banquier qui acquiert des titres d'un emprunt, ou les actions d'une société, en a besoin, exactement comme l'industriel qui achète des matières premières et doit se couvrir par la vente de produits fabriqués.

Il est une fonction du négociant et du banquier qui est particulièrement intéressante au point de vue social. C'est l'arbitrage, c'est-à-dire l'opération par laquelle on achète la marchandise ou le titre sur la place où ils sont offerts à meilleur compte, pour les revendre là où ils sont demandés à un prix supérieur. Or, quelle que soit la rapidité des communications modernes, quand le télégraphe m'a permis en quelques heures d'acheter des blés à Adélaïde et des actions de chemins de fer, je ne puis pas les livrer à l'instant même sur le marché du Havre ou sur celui de Londres ; je ne puis donc les y vendre qu'à terme. Or rien n'est plus utile à la stabilité des cours que cet échange incessant de titres ou de marchandises entre les diverses places entre lesquelles un niveau constant, grâce à ces arbitrages, tend à se maintenir. Grâce à cette intervention immédiate des arbitragistes sur la place où les prix s'élèvent ou s'abaissent brusquement par rapport à ceux d'une

autre place, les hausses et les baisses violentes déterminées par des causes locales sont singulièrement amorties dans leurs valeurs et dans leurs effets. C'est une opération essentiellement morale, salutaire, qui s'accomplit ainsi : or, elle n'est guère possible sans l'existence de larges marchés à terme.

Il serait facile à l'orateur de multiplier les exemples. Il ne craindra pas de justifier une fois pour toutes la spéculation qui se distingue essentiellement du jeu, et qui n'est autre chose que l'application de la réflexion aux combinaisons quotidiennes de la vie des affaires. Le mot lui-même, qui est employé pour désigner dans un sens philosophique l'exercice le plus élevé de la pensée humaine, doit nous rappeler au respect de la chose. On permettra à l'orateur d'évoquer le souvenir d'un sage de la Grèce. On reprochait un jour à Thalès de Milet l'inanité de sa science : « Vous vous trompez, répondit-il à ses détracteurs. Si je ne tire pas profit de mes méditations, c'est que je dédaigne les biens terrestres, mais il me sera facile de vous prouver que je pourrais le faire si tel était mon plaisir. » A quelque temps de là les concitoyens de Thalès furent étonnés de le voir acheter de grandes quantités d'olives. Peu de semaines après, la récolte de ce fruit ayant manqué, le prix s'en éleva considérablement. Le philosophe, qui paraît avoir été en même temps un météorologiste, avait prévu les perturbations qui avaient nui aux récoltes et avait démontré au peuple l'utilité de la science.

M. Georges Villain, tout en se ralliant à l'opinion de ceux qui défendent les marchés à terme, croit pourtant utile d'indiquer certains inconvénients, certains abus graves auxquels peut donner lieu cette pratique commerciale. Ainsi, il voudrait rappeler les véritables scandales observés sur le marché aux laines de Roubaix.

On sait quelles plaintes a soulevées ce marché parmi des gens qui, sans doute, pouvaient être accusés de n'être pas de leur époque, mais qui, pourtant pouvaient aussi défendre leurs critiques.

Les fabricants d'articles de lainage, en effet, tout en reconnaissant que l'usage des marchés à terme permet d'acheter et de vendre plus facilement, ajoutent qu'il leur est plus difficile de réaliser dans la plupart des cas les mêmes bénéfices qu'autrefois : c'est que les cours sont maintenant connus de tous, et que cette publicité entrave le succès de quantité d'opérations pour lesquelles un certain secret est nécessaire.

En dehors de ceux-là, il faut enregistrer les plaintes très sérieuses qui ont été formulées contre le fonctionnement intérieur

du marché à terme de Roubaix. Ces protestations étaient malheureusement trop fondées. Ce n'était pas un marché à terme proprement dit, comme celui du Havre ou de Paris : il était soumis à un réglement tout spécial, avec une chambre de liquidation interposée ; un acheteur était exposé à ne rien recevoir de ce qu'il avait acheté ; on avait créé des types arbitraires, ramenés un beau jour à un seul type, puis on avait voulu étendre le marché et admettre dans les cours des tolérances portées d'abord à 2 0/0, puis à 4 0/0 en plus ou en moins. Bien mieux, on admit pour les livraisons des substitutions d'un type à un autre, par exemple de laines du Cap à des laines d'Australie ; enfin la chambre de liquidation devint une simple maison de jeu.

On peut dire, en somme, que le marché à terme de Roubaix-Tourcoing a été complètement dévoyé, et que les campagnes entamées contre lui ont été parfaitement justifiées. Mais ces critiques ne sauraient porter sur l'ensemble des marchés à terme.

Les plaintes, à leur égard, proviennent donc, en résumé : 1° des patrons fabricants ; 2° des socialistes, qui en veulent aux patrons et aux capitalistes, tandis que le marché à terme est le grand libérateur du travail humain.

Bien que l'heure soit déjà très avancée, M. **Boverat** estime que dans une discussion sur les marchés à terme en marchandises, il n'est pas possible de ne pas parler du marché de Paris, qui est le grand marché régulateur pour les céréales, les sucres, les alcools, etc. ; mais il sera très bref, laissant de côté bien des points intéressants pour n'en citer que quelques-uns.

Le marché à terme de Paris ne repose nullement, comme le prétendent certaines personnes, sur le jeu, et n'a nullement pour résultat de déprimer les cours de nos produits agricoles.

C'est une profonde erreur de croire que les négociants qui travaillent à la Bourse du Commerce sont toujours et quand même des baissiers. Ils ont trop de sens pour se mettre à la baisse lorsque, d'après les renseignements qui leur parviennent sur l'état des récoltes, il y a des probabilités de hausse.

Quant aux intermédiaires, courtiers et commissionnaires, s'ils peuvent avoir un avis personnel, ils n'agissent que d'après les ordres qu'ils reçoivent de leurs clients.

On s'imagine d'ailleurs qu'il suffit de vendre pour produire de la baisse ou d'acheter pour faire la hausse ; mais c'est la marchandise qui, en fin de compte, fait la loi et si l'on a vendu il faut livrer, si l'on a acheté, il faut prendre livraison et payer.

La marchandise est tellement la base et la raison d'être du marché de Paris que tous les règlements de la Bourse du Commerce de Paris tendent à la constitution de types de marchandises aussi parfaits que possible, afin qu'il ne soit livré qu'une marchandise propre à la consommation, et que lorsqu'on opère sur le marché on sache exactement ce que l'on vend et ce que l'on achète.

Il est trop tard, dit l'orateur, pour que j'entre dans le détail de toutes les minutieuses précautions prises pour le type des blés, des farines, des sucres, des alcools.

Mais je puis dire ceci pour le type de sucre blanc qui, d'après la loi de 1866, doit être constitué au ministère du Commerce par une commission *ad hoc* : celle-ci n'a pu, pour établir le type du sucre français, faire mieux que d'emprunter à la Bourse du Commerce le type qu'elle avait créé à son usage.

Prendrait-on toutes ces précautions, établirait-on les types avec tant de soin, si le marché de Paris ne devait consister qu'en règlement d'affaires fictives ?

Le marché est si bien dépendant de la marchandise que M. Boverat veut montrer en quelques mots, pour les blés par exemple, combien nos cours suivent de près l'état des récoltes.

En 1897, au mois de mars, le blé valait au marché de Paris 21 fr. 50 le quintal. La récolte s'annonce mauvaise (86.909.088 hectolitres) : les cours se raffermissent chaque jour, montent et arrivent en décembre à 29 fr. 90, en avril 1898 à 30 fr. 41. Mais la récolte de 1898 donne d'excellentes espérances qui se réalisent (128.096.149 hectolitres) et les cours fléchissent petit à petit : on retombe à 20 fr. 76 en décembre. La récolte de 1899 est encore excellente (128.418.920 hectolitres) ; les cours fléchissent jusqu'à 17 fr. 74 en novembre 1899, pour se raffermir en 1900 dont la récolte est inférieure aux précédentes (107.535.100 hectolitres).

C'est donc la marchandise offerte et non le jeu qui conduit les cours. Et cependant M. Rose, député, en 1896, estimant que les marchés à terme pèsent sur les prix et nuisent par conséquent à l'agriculture, en demande la suppression.

M. Michelin, député, en 1897, propose la même mesure, mais par la raison toute différente que le marché à terme, à son avis, conduit au renchérissement des objets de consommation de première nécessité.

Après l'interpellation de M. Gérault-Richard sur le pain cher en octobre 1897, ces deux projets Rose et Michelin sont renvoyés à

une commission qui les repousse, mais qui adopte un projet présenté par M. Dron, repris à cette législature par M. Rajon.

Or cette proposition de loi, sous prétexte de réglementer seulement les marchés à terme, les entoure de telles prescriptions qu'elle arriverait à leur suppression.

Trois dispositions principales donnent une idée de l'ensemble du projet. C'est le gouvernement qui autoriserait la création des marchés à terme. Les courtiers assermentés seuls auraient le droit d'y opérer. Enfin, un impôt serait établi sur les transactions par filières.

Un marché à terme ne se crée pas en un jour d'un trait de plume. Il est la résultante de longs efforts, d'un besoin du commerce et l'autorisation gouvernementale est superflue, car elle ne serait que la consécration d'un fait existant.

Quant à la fermeture par décret dans les deux mois d'un marché public à terme, alors que les récoltes n'étant qu'annuelles, les engagements sont pris à de longs mois d'avance, elle présenterait des inconvénients incalculables.

Les courtiers assermentés eux-mêmes ne tiennent pas au privilège qu'on voudrait leur rendre, car on leur impose en même temps de telles entraves, qu'ils préfèrent le régime de libre concurrence institué par la loi de 1866, qui a décrété la liberté du courtage.

Enfin, l'impôt que l'on propose sur les opérations de la Bourse du Commerce est exorbitant; il est cent fois plus fort que celui qui existe à la Bourse des valeurs et créerait une charge énorme pour le consommateur qui, en fin de compte, en subirait la répercussion.

M. Jules Siegfred, M. Lourties, ministre du Commerce, et M. Doumer, Ministre des Finances, avaient considéré un impôt sur les opérations à terme en marchandises, quelque léger qu'il fût, comme absolument inadmissible.

Le projet Dron-Rajon serait funeste pour les intérêts mêmes qu'il a la prétention de défendre.

Ce n'est d'ailleurs qu'une satisfaction que l'on cherche à donner au parti agrarien et un député disait à M. Boverat : « Aidez-nous « à obtenir les bons d'importation et on vous laissera tranquilles « avec les marchés à terme. »

C'est sur cet aveu quelque peu dépouillé d'artifice que l'orateur veut terminer.

M. Jacques Siegfried rappelle qu'un des buts les plus nobles des économistes est de prendre la défense du consommateur. Or les marchés à terme ont pour effet d'abaisser les prix de revient aussi bien des produits manufacturés que des matières premières. En effet, les industriels étaient obligés autrefois de s'approvisionner largement et longtemps à l'avance de matières premières et ils étaient de ce chef exposés aux pertes que la baisse pouvait leur infliger : ils étaient donc obligés de comprendre dans leur prix de revient une majoration destinée à compenser ce risque. Depuis l'organisation des marchés à terme, ils peuvent couvrir cet aléa des hausses ou des baisses en contractant pour ainsi dire une assurance.

De même, l'importateur de matières premières devait autrefois attendre assez longtemps avant de pouvoir revendre en Europe l'achat fait au loin ; ne retournant son capital qu'un petit nombre de fois par an, il était obligé d'exiger sur chaque affaire une majoration de prix importante. Avec le marché à terme il peut aujourd'hui vendre immédiatement sa marchandise ou son équivalent, et comme il retourne ainsi son capital infiniment plus souvent, il peut se contenter d'une marge minime sur chaque opération, tout en s'assurant pour son année entière un bénéfice rémunérateur.

Enfin les négociants établis il y a 20 ou 30 ans se rappellent les crises terribles qui, à des intervalles assez rapprochés, jetaient le désarroi et la ruine dans les affaires. Les marchés à terme, en permettant de diminuer les risques, ont rendu les crises beaucoup plus rares et moins sévères.

Telles sont quelques-unes des raisons qui feraient que la suppression des marchés à terme préconisée par quelques soi-disant amis des classes ouvrières atteindrait un but diamétralement opposé à celui qu'ils poursuivent au nom de la morale publique et de l'intérêt des masses.

M. Paul Leroy-Beaulieu fait remarquer que s'il fallait voter sur la légitimité ou l'utilité des marchés à terme, des primes, reports, etc., il y aurait dans cette réunion une majorité, sinon une unanimité de *Oui*. Cependant il croit pouvoir jouer un peu le rôle de l'avocat du diable pour montrer que ce marché environné de tant de sympathie n'est pas impeccable, ainsi que l'a dit, du reste, M. Georges Villain.

Il y aurait dans l'exposé de M. Delivet quelques points sujets à corrections. D'abord, on a distingué, et avec raison, les *marchés à livrer* des *marchés à terme*.

Les premiers trouvent peu d'adversaires. Sans multiplier les exemples, il suffit de citer les agriculteurs, dont il est lui-même, qui font presque tous les ans des marchés à livrer avant d'avoir récolté. Ce genre d'opération n'est guère contesté.

Quant aux marchés à terme, ils reposent sur les différences. Ce n'est pas là un vice qu'on puisse leur reprocher, car tous ceux qui travaillent, qui spéculent, recherchent, en somme, des différences. Mais on a dit que, dans la pratique des marchés à terme, si quelqu'un peut être et doit être lésé, il est là pour se défendre. Or, on oublie que le public, intéressé pourtant en fin de compte, n'est pas là, ou n'est pas familier avec les opérations en question. Si les trois quarts des industriels ont protesté contre le marché de Roubaix-Tourcoing, c'est qu'ils étaient étrangers à ce qui s'y faisait.

L'orateur est d'accord avec beaucoup de personnes pour reconnaître que les souffrances des agriculteurs, trop réelles, les excusent dans leurs récriminations; mais ils se trompent, quand ils disent que les marchés à terme déprécient leurs produits. Or, la spéculation est plutôt capable de déterminer la hausse et il y a plutôt lieu de la voir d'un œil favorable.

On a dit que les marchés à terme peuvent avoir pour effet de niveler les cours. Or, à Roubaix, il y a eu un moment d'exaltation inouï et ensuite, depuis 1899, une baisse formidable, rappelant à quelques égards la crise de l'Union générale.

Il faut noter encore, à cet égard, qu'il y a des marchandises sur lesquelles se produisent des hausses considérables sans qu'il y ait de marché à terme; exemple, le charbon.

Il ne faudrait donc pas mettre d'impôt sur les marchés à terme, ni chercher à les supprimer ou à les mutiler, ce qui n'empêche pas de reconnaître au moins les quelques abus auxquels ils donnent lieu.

M. **Racca** combat la critique de M. Paul Leroy-Beaulieu portant sur l'absence du grand public sur les marchés à terme. Il fait remarquer aussi que cette lutte contre les marchés à terme est la répétition de ce qu'observe l'historien dans les siècles passés, où l'on vit faire tant de lois contre la spéculation.

Or, on n'a jamais pu enrayer la spéculation.

M. Racca cite alors des exemples empruntés à diverses époques. A Rome, il y avait des spéculateurs sur les blés; l'Empire voulut un jour faire de l'approvisionnement général une affaire de gouvernement, créer des greniers publics; aussitôt on vit le blé manquer et de redoutables famines menacer les consommateurs.

Au moyen âge, on chassait les Juifs, les Lombards: il fallait les rappeler bientôt pour faire cesser la disette.

M. Racca, dans ses études économiques sur une petite ville située entre Gênes et Parme, y a constaté au XVI[e] siècle jusqu'à trente famines et la fréquence de ces misères y diminue au fur et à mesure que se développent les marchés à terme.

Les abus proviennent de la confusion entre le jeu et la spéculation frauduleuse. En somme, c'est la liberté qui seule peut garantir contre ces abus et leurs conséquences.

Malgré l'heure avancée, M. **E. Levasseur**, président, ne veut pas laisser se terminer une discussion aussi nourrie sans en donner un bref résumé. Il éprouve un sensible plaisir à entendre, sur une question bien posée, théorique ou pratique, s'engager une discussion serrée dans laquelle aucun des orateurs ne sort de la voie et qui aboutit à une conclusion claire : c'est le cas de la discussion de ce soir. Le président remercie M. Delivet de l'avoir ainsi posée. M. Delivet avait la compétence professionnelle et il l'a prouvé ; il a analysé, disséqué le marché à terme et il en a mis sous nos yeux toutes les pièces en démontrant que le marché à terme, qui est de tout temps une opération naturelle, est devenu nécessaire de notre temps, avec la multiplicité des opérations et la rapidité des communications : c'est un instrument d'échange qui est parfaitement adapté à notre civilisation économique. Sans doute, tout le monde ne réussit pas dans ce genre de commerce ; mais, dit M. Delivet, sous le régime de la liberté, c'est à chacun de défendre son intérêt personnel ; ce qui importe, c'est que, dans l'ensemble, l'intérêt général soit servi, et il l'est parce que le marché à terme opère comme un régulateur et un modérateur; les prix, quand il y a baisse, descendent quelques marches d'un escalier au lieu de tomber par la fenêtre. M. G.-Raphaël Lévy a étendu au marché à terme, en général, les observations de M. Delivet sur les marchandises ; il a montré, avec la clarté habituelle de son argumentation, que le terme était souvent un moyen de faire obstacle au jeu et que la spéculation était la condition nécessaire d'un approvisionnement considérable et régulier. M. Villain s'est placé à un autre point de vue ; il a clairement expliqué comment le marché de Roubaix, qui est une des causes de l'émotion actuelle, a éprouvé un désastre, non parce qu'il y avait là un marché libre et large, mais précisément parce qu'une organisation vicieuse l'étriquait et favorisait par là le jeu. M. Boverat ne pouvait pas rester muet dans cette circonstance ; il a, en peu de mots, rappelé les services qu'a

rendus au commerce l'organisation du marché de Paris, montré qu'en fait les cours ont toujours serré de près les stocks, c'est-à-dire que la demande a été proportionnelle à l'offre, et qu'entraver le marché à terme serait casser le thermomètre du commerce. M. Siegfried, se plaçant au point de vue du consommateur, a prouvé — et c'est un savant doublé d'un négociant — que l'organisation des marchés à terme permettait au fabricant de faire des économies sur son approvisionnement en matières premières, en échelonnant ses achats, et au négociant de se contenter d'un moindre bénéfice en multipliant ses opérations : deux causes de bon marché du produit. M. Leroy-Beaulieu a fait remarquer, avec beaucoup de justesse, que le producteur isolé n'est pas toujours en état de se défendre contre les oscillations de prix que la spéculation produit ou accentue et qu'il en est parfois victime ; mais il est d'accord avec les préopinants sur les mérites du marché à livrer à terme. M. Racca a présenté des exemples historiques ; car la spéculation, sous des formes diverses et avec plus ou moins d'intensité, est de tous les temps, et dans tous les temps, elle a eu contre elle le préjugé populaire. Il a cité les famines. Le président, qui a publié une chronologie des disettes en France, peut confirmer pleinement ce que dit M. Racca : elles ont été, en général, d'autant plus cruelles que les facilités de transport et de commerce étaient moindres. Spéculer est un beau mot qui suppose un sens philosophique, l'observation réfléchie et l'art de prévoir ; il est fâcheux que le préjugé ait rendu suspecte la spéculation.

Nous devons la défendre ; ce qui n'implique pas en cette matière, non plus qu'en tout autre genre de commerce, l'approbation des fraudes et des abus. On a dit que dans les procès de canonisation, il y avait un avocat du diable ; mais puisque les deux orateurs qui auraient pu prendre ce rôle ont conclu à la canonisation, notre sentence n'est pas douteuse : non seulement nous absolvons le marché à terme, mais nous le proclamons nécessaire, comme le sont aujourd'hui la vapeur et l'électricité. Le président constate l'unanimité dont il ne doutait pas dans cette enceinte : puisse le verdict exercer au dehors quelque influence sur l'opinion en l'éclairant. La Société d'économie politique est fidèle au principe du libéralisme dont elle cherche à propager la doctrine depuis plus d'un demi-siècle et qu'elle a mission de défendre aujourd'hui partout où, dans l'ordre économique, elle peut être méconnue ou menacée, et il est heureux que la discussion de ce soir ait eu lieu devant les filles de Cobden.

Elles se souviendront que la Société d'économie politique qui a applaudi l'œuvre de leur père et qui a eu l'honneur de le recevoir, est aujourd'hui ce qu'elle était alors : l'avocat de la cause libérale que leur père a glorieusement servie.

La séance est levée à 11 heures 40.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

ROBERT LEGRAND. *Richard Cantillon. Un mercantiliste, précurseur des Physiocrates.* — *Paris*, 1900, in-8°.

Album de statistique graphique de 1897-1899. *Ministère des Travaux publics.* — *Paris*, 1900, in-fol.

CLÉMENT JUGLAR. *Marchés à terme.* — *Paris*, in-8°.

A. AULARD. *Congrès des sociétés savantes. Discours prononcé à la séance du* samedi 9 juin 1900. — *Paris*, 1900, in-8°.

NEYMARCK. *Congrès des valeurs mobilières. La Statistique internationale des valeurs mobilières.* — *Paris*, 1900, in-8°.

PASSY (Frédéric). *Mon début. Première Conférence sur l'économie politique.* — *Bordeaux*, 1900, in-8°.

Per la ferrovia Torino-Marsiglia. (*Torre Pellice-Mont-Dauphin*). — *Torino*, 1900, in-8°.

Sulla questione d'una communicazione diretta fra Torino e Marsiglia. Relazione. — *Torino*, 1900, gr. in-8°.

LEVASSEUR (E.). *Institut de France. L'Influence des voies de communication au* XIXe *siècle.* — *Paris*, 1900, in-4°.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques. Programme du Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements qui se tiendra à Nancy en 1901. — *Paris*, août 1900, in-8°.

KOVALEVSKY (W. DE). *La Russie à la fin du* XIXe *siècle.* — *Paris*, 1900, in-8°.

Note sur les exposants du grand-duché de Finlande. — *Paris*, 1900, in-8°.

La Revue de Statistique (Directeur : M. H. DE BEAUMONT). IIe année, 1899-1900. — *Paris*, 1899, in-8°

Programme des Cours du Conservatoire des Arts et Métiers. 1900-1901. — *Paris*, in-fol. plano.

COMPTES RENDUS

Richard Cobden and the jubilee of free trade (Richard Cobden et le jubilé du free trade.) 1 vol. in-8° de 246 p. Londres, Fisher Unwin.

A l'occasion du jubilé du rappel des lois céréales, M. Fisher Unwin, gendre de l'illustre promoteur du free trade, a publié, en un beau volume artistement relié, les discours qui ont été prononcés au Cobden Club pour commémorer ce jubilé de la réforme, à coup sûr la plus bienfaisante du siècle. Une introduction de M. Richard Gowing renferme une esquisse historique du Cobden Club, fondé en 1866, quelques mois après la mort du grand apôtre du libre-échange, et un aperçu des luttes que les free traders ont eu à soutenir contre la réaction protectionniste, dissimulée sous le titre de *fair trade*, autrement dit de libre-échange avec réciprocité. « C'est l'habitude des adversaires du free trade, dit M. Richard Gowing, de déclarer qu'ils sont eux-mêmes des free traders, seulement à la condition que la liberté des échanges soit générale. Mais c'est exactement la même chose qu'une adhésion à la doctrine de la protection. Lorsque Lord Beaconsfield et plus tard le marquis de Salisbury ont prétendu que le libre-échange avait échoué jusqu'à un certain point parce que les autres pays n'avaient point suivi notre exemple, et lorsqu'ils ont regretté que nous n'ayons point de droits à réduire pour obtenir, en échange, des réductions de tarifs à l'étranger, ils prouvaient qu'ils n'avaient rien compris au principe bienfaisant de la liberté des importations. Ils n'étaient pas des libre-échangistes. » Les fair traders ont à peu près disparu aujourd'hui, mais pour faire place à une autre catégorie, encore plus bruyante sinon plus dangereuse de protectionnistes : les impérialistes, promoteurs de l'union douanière de l'Angleterre avec ses colonies.

Quoique les impérialistes invoquent, à défaut d'arguments économiques, des nécessités politiques, il est douteux qu'ils réussissent mieux que leurs devanciers les *fair traders* à demanteler la forteresse du free trade. Dans une feuille volante (Leaflet) récemment publiée par le Cobden Club, nous trouvons une réfutation péremptoire des illusions ruineuses de protectionnisme impérialiste.

« Le commerce et les manufactures de l'Angleterre, y lisons-nous, sont le sang vivant du royaume. Taxer la nourriture des ouvriers et

les matières premières de nos manufactures, ce serait les faire distancer dans la lutte de plus en plus vive qu'elles ont à soutenir contre les manufactures du continent et des Etats-Unis. On nous dit qu'avec le temps nos colonies suffiront à nous approvisionner de subsistances et de matières premières. Avec le temps! En attendant, nos manufacturiers auront à payer de hauts prix pour leurs matières premières et à supporter les coûteuses tracasseries de la douane, au profit des producteurs coloniaux... Il est bon d'examiner cependant ce qui arriverait si nos colonies venaient à nous offrir un libre-échange complet. L'idée est certainement attrayante, mais l'étude des faits en montre le peu de valeur. Notre commerce avec les colonies est d'environ 33 p. 100 de notre commerce total. D'abord, il est permis de soutenir que nous ferions mieux de rester en de bons termes avec les étrangers qui prennent les deux tiers de nos exportations qu'avec les coloniaux qui n'en prennent qu'un tiers. Mais ce chiffre même est trompeur. Les 33 p. 100 ne concernent pas seulement celles de nos colonies qui se gouvernent elles-mêmes, mais l'ensemble de nos possessions. Avec la plupart de celles-ci nous jouissons déjà d'un commerce entièrement libre. Prenons, en premier lieu, notre empire indien qui est un meilleur consommateur de de nos produits que le Canada et l'Australie. Le tarif indien est entièrement réglé par le gouvernement du Royaume-Uni et ses droits très modérés, levés uniquement dans un but fiscal, ont été encore abaissés, pour répondre aux convenances des manufacturiers anglais. Ceylan et Singapore sont politiquement dans la même situation que l'Inde. A Ceylan, des droits très modérés sont établis uniquement en vue du revenu; Singapore est une colonie absolument libre-échangiste. Hong-Kong est aussi absolument exempt des entraves de la douane, et fait un commerce important avec le Royaume-Uni. Ce commerce doit être considéré comme appartenant à la Chine, et c'est pourquoi il fait partie de notre commerce étranger, et non de notre commerce intra-impérial. Malte et Gibraltar font de même un commerce considérable avec la métropole sur une base purement libre-échangiste. Nous faisons un commerce plus étendu et plus important avec les colonies de la côte occidentale de l'Afrique; mais, là encore, les tarifs sont établis seulement en vue du revenu et placés entièrement sous le contrôle du gouvernement. Aux Indes occidentales il en est de même et quoique les tarifs soient souvent très élevés, ils n'ont pas pour objet la protection contre les produits manufacturés de l'Angleterre. Il n'y a que dans celles de nos colonies qui se gouvernent elles-mêmes, que cette idée ait pris corps, et ni dans le Natal ni au Cap, elle ne s'est sérieusement développée. En pratique, la phrase tapageuse : Commerce libre avec l'Empire, signifie seulement commerce libre avec le Canada et

l'Australie. Or, voici comment se répartit en premier lieu, notre commerce d'importation (année finissant le 31 décembre 1899) : pays étrangers, 379.113.000 liv. st. soit 78, p. 100 Inde, 38.807.000, 8 p. 100, Australie, 33.360.000, 7 p. 100, Canada, 20.217.000, 4 p. 100, autres possessions, 13.402.000, 3 p. 100; en second lieu, notre commerce d'exportation, pays étrangers, 179.627.060 liv. st., 68 p. 100, Inde 35.426.000, 13 p. 100, Australie, 22.501.000 8 1/2 p. 100, Canada, 6.966.000, 3 p. 100, autres possessions, 20.141.000,7 1/2. L'impérialisme sacrifierait donc un commerce avec l'étranger de 78 p. 100 à l'importation et de 68 p. 100 à l'exportation au profit d'un commerce avec l'Australie et le Canada de 11 1/2 p. 100 à l'importation et de 11 p. 100 à l'exportation. »

Les Anglais sont évidemment trop bons calculateurs pour faire une opération de ce genre. C'est pourquoi on peut être assuré que l'Impérialisme protectionniste n'aura pas plus de succès que le *fair trade*, et qu'au Jubilé cinquantenaire que nous a rappelé le beau livre consacré par M. Fisher Unwin à la mémoire de Cobden, succèdera un Jubilé centenaire.

M.

La théorie du commerce international, par C. F. Bastable. Traduction de Sauvaire-Jourdan. 1 vol. in-18, Paris, V. Giard et E. Brière, 1900.

C'est à Ricardo que M. Bastable fait remonter la théorie du commerce international. Cet économiste a en effet posé les trois principes suivants qui en sont la base : 1° Aucune extension du commerce étranger ne saurait accroître immédiatement le total des valeurs dans un pays, quoiqu'elle puisse contribuer très-puissamment à accroître la masse des marchandises et, par suite, la somme des jouissances; 2° Le même principe qui règle la valeur relative des marchandises dans un pays, ne règle pas la valeur relative des marchandises échangées entre deux ou plusieurs pays ; 3° la quantité de monnaie de chaque pays se fixe à ce qui lui est nécessaire pour effectuer un commerce avantageux de troc. Mais l'exposé de ces principes avait besoin d'être amélioré, et c'est à quoi s'est attachée l'Ecole classique anglaise. A ce travail, M. Bastable a apporté sa contribution dans l'ouvrage dont nous parlons ici.

Quelle est la condition du commerce international, en d'autres termes ce qui le distingue du commerce à l'intérieur d'un pays ? Cairnes l'indique de la manière suivante : « La seule condition, à la fois nécessaire et suffisante, pour l'existence du commerce international est qu'il y ait une différence dans le coût relatif de production, s'opposant au coût absolu des marchandises échangées. » — « Ce prin-

cipe, ajoute M. Bastable, est sans aucun doute la principale condition régulatrice de l'échange international; mais il a été si souvent mal compris et mal interprété que quelques développements sont encore nécessaires. Et d'abord on peut dire que la comparaison ne porte pas sur les prix, mais sur les sacrifices. L'échelle des prix, dans les différents pays, dépend des conditions qui auront besoin d'être examinées plus tard; mais pour le moment le commerce doit être traité comme s'il était tout entier effectué sous la forme du troc. Un second point qui a besoin d'explication est l'idée que le coût relatif est la condition suffisante pour l'échange international. Cette assertion est vraie seulement si tous les obstacles à l'échange — tous ces obstacles qui naissent du coût du transport et des droits de douane — sont négligés et encore seulement si l'on ne considère que deux pays. Un troisième point d'égale importance, c'est ce qu'il faut entendre par coût relatif. « Les coûts relatifs, il faut le remarquer soigneusement, sont les coûts dans chaque pays des marchandises qui sont les objets de l'échange, et non les coûts différents de la même marchandise dans les pays co-échangistes (Cairnes, *Leading Principles*) ». Ou, en d'autres termes, ce qu'il faut envisager, ce sont les pouvoirs productifs des pays co-échangistes, appliqués dans des circonstances différentes, et leurs résultats comparés. Et finalement on peut dire que tout commerce extérieur est effectué dans l'intérieur des limites fixées par le coût relatif de production. »

Ceste idée est développée par M. Bastable sous ses différents aspects, par l'analyse des traits généraux du commerce international, la théorie des valeurs internationales, le rôle de la monnaie, l'équation des dettes, les changes étrangers, l'influence du commerce étranger sur la distribution interne de la richesse, et le rôle des droits de douane. Puis, de ses explications résulte l'excellence du libre-échange et par la suite la réfutation du protectionnisme.

M. Bastable est dur pour les économistes qui ne donnent pas une base suffisamment scientifique à la liberté commerciale. Nous comprenons ces reproches pour un ouvrage de doctrine; mais il est peut-être permis dans la discussion d'apporter des faits qui confirment la théorie dont l'exposition renouvelée serait parfois fastidieuse. Pour lui le fondement de la liberté des échanges, le seul rationnel, repose sur les principes vrais du commerce international. Ici nous ne pouvons nous dispenser de citer quelques phrases qui sont le résumé et la conclusion du livre. « Dans chaque échange particulier, il y a nécessairement un bénéfice pour chaque partie; mais la somme totale des échanges est composée des divers échanges particuliers qui ont été faits; et puisque chacun d'eux implique son gain, le résultat immédiat doit être avanta-

geux. Comme le but des droits protecteurs, d'un autre côté, est d'entraver les échanges, ils sont nécessairement préjudiciables ». Parlant des tarifs douaniers employés dans un but de protection et les comparant avec la perte causée par les difficultés de transport : « C'est ici, dit-il, que la faiblesse du protectionnisme moderne est la plus apparente : des efforts énergiques sont faits pour supprimer les obstacles naturels que rencontrent les échanges, et ensuite, chose étrange à dire, beaucoup de personnes cherchent à en établir d'artificiels pour *protéger* l'industrie nationale. »

Quant aux dommages causés par la politique protectionniste « ils peuvent être esquissés de la façon suivante : la richesse de chacune des nations dont le commerce est entravé se trouve réduite. » La perte dont la répartition ne peut se constater par le raisonnement « réside dans l'augmentation du coût des articles qui pouvaient être importés avec le libre-échange. Il est évident que l'augmentation du coût est le but de ces droits, puisque autrement ils n'ont pas de raison d'être. L'idée, défendue par les économistes américains, que les prix ne sont pas augmentés par la protection, peut être écartée en considérant : 1° Qu'elle est inexacte en fait, comme le montre toute liste de prix, et 2° que si elle était vraie, cela prouve qu'il n'est pas besoin de protection ». De plus « la répartition moins économique des forces productives de la nation conduit à une réduction dans le montant de la richesse. L'échange international est une forme de la division du travail, laquelle est une des conditions principales pour l'accroissement des inventions et de l'habileté industrielle. Les obstacles à la circulation entravent ainsi le développement de la division du travail, et dans la mesure où ils sont efficaces, suppriment ses avantages ».

Le livre de M. Bastable a certainement une haute valeur, et la théorie du commerce international mérite d'être étudiée. Comment se fait-il que les économistes français l'aient négligée ? On ne cite, pour s'en être occupé, que Cherbuliez qui l'a fort bien résumée, et Cournot qui la critique. Pour M. Maurice Block, « les économistes du continent ont bien fait de laisser la théorie de la valeur internationale de l'autre côté de la Manche. « C'est qu'il semble bien que cette théorie se réduit à ceci : qu'il est, dans le commerce international, des conditions qui n'existent pas dans le commerce national ou n'y sont pas les mêmes, dont il faut tenir compte. Les économistes français ont-ils négligé, pour l'avoir fait à leur manière, l'étude de ces conditions, autant que le croit M. Bastable ? Mais il est des gens pour qui rien n'est bon, rien n'est sensé, rien n'est rationnel, s'ils ne répètent constamment : *J'établis un système scientifique, j'observe les principes de la science, la science veut...* à peu près comme si j'émaillais mon style de

cette phrase : *Vous remarquerez, lecteurs, que je mets l'orthographe.* On fait de la science sans le dire : elle n'en vaut que mieux et ne se comprend que plus facilement. Aussi bien M. Bastable n'écrit-il pas toujours avec la limpidité dont le cristal ou l'eau de roche donnent la comparaison. Même le flegme imperturbable avec lequel parlent les Anglais, n'est pas sans nuire à la parfaite compréhension de la pensée. Chez nous, les plus méchants écrivains ont quelque relief où s'accroche l'attention du lecteur. Nos voisins n'ont rien de cela, et les meilleurs d'entre eux débitent leur discours avec une monotonie qui ne se dément jamais. On dirait, à les entendre, que la vérité ne les enthousiasme pas plus que l'erreur ne les indigne. M. Bastable ne diffère pas, à ce point de vue, de la plupart de ses compatriotes, et le traducteur, malgré ses efforts, qui ne pouvait changer la méthode d'exposition et seulement suivre le texte phrase par phrase, presque mot pour mot, n'y pouvait rien. Toutefois la science ne réside pas dans l'obscurité.

C'est là, je me hâte de l'ajouter, chez M. Bastable, un léger défaut à côté de tant d'autres qualités, la finesse et la profondeur des analyses, la déduction rigoureuse dans le raisonnement, la connaissance parfaite des choses économiques. On en sera quitte pour lire, comme je l'ai fait, avec plus de soin et d'attention. On brisera l'os pour trouver la moelle. Je ne voudrais pas que la critique de la forme pût atténuer, dans l'esprit de mes lecteurs, la haute estime dans laquelle je tiens ce bel ouvrage. Et quoique l'on pense de la théorie elle-même, ce sont là des spéculations qui font grandement progresser la science.

MAURICE ZABLET.

LE MARCHÉ FINANCIER EN 1899-1900, par ARTHUR RAFFALOVICH, 1 vol. in-8, Guillaumin et Cie, 1900.

Ce volume est le 10e de la collection où M. Raffalovich raconte chaque année les événements financiers et les faits économiques qui ont eu ou peuvent avoir une répercussion sur les affaires, et où il montre les conséquences bonnes ou mauvaises qui en résultent. Il s'attache sans cesse à améliorer et à perfectionner son œuvre. Le nouveau volume qu'il nous offre est encore plus complet que les précédents.

Outre les faits relatés, outre les statistiques mises sous les yeux, un grand nombre de questions intéressantes sont examinées par l'auteur. Nous citerons, entre autres, celle sur les effets produits par la réorganisation du marché de Paris en 1898. La *Semaine financière* du *Temps* (numéro du 24 septembre 1900) trouve que M. Raffalovich ne dit rien

de bien neuf à cet égard, et qu'il se borne à analyser la discussion qui s'est produite entre M. Manchez, le rédacteur de cette *Semaine financière*, et M. Vidal, de la *Cote de la Bourse et de la Banque*, notamment sur la question des reports. C'est que M. Manchez défend la cause des agents de change, qui n'est pas ici la bonne, tandis que M. Raffalovich, avec M. Emmanuel Vidal, défend celle des clients de la Bourse, et il nous semble bien que la Bourse est faite pour ceux-ci et non pour ceux-là.

« Puis nous avons retrouvé, dit M. Manchez, dans l'introduction de l'ouvrage, signée par M. Raffalovich lui-même, l'argumentation du *Journal des Débats* consistant à accuser la nouvelle organisation de faciliter outre mesure la spéculation. Nous avons marqué notre étonnement autrefois, en lisant cette critique imprévue sous la plume d'adversaires qui, avant la réforme de 1898, disaient bien haut qu'elle serait la mort de la Bourse de Paris ou tout au moins la ramènerait aux proportions d'une bourse de province. » Y a-t-il là une contradiction? Je ne le vois pas. La réorganisation de la Bourse peut bien faciliter exagérément la spéculation, surtout celle qui est mauvaise, et avoir en même temps affaibli le marché, amoindri sa puissance et ses ressources. N'en avons-nous pas eu la preuve ces mois derniers où il s'est trouvé écrasé par les valeurs de traction, où il n'a pu supporter *un flottant* de titres de quelques millions?

M. Raffalovich déclare que « la réorganisation du marché français n'a pas profité aux valeurs françaises, comme la rente et les grandes obligations, qui ont été délaissées. » Et ailleurs il reconnaît que la baisse des fonds d'Etats et des valeurs à revenu fixe a pour véritable cause le développement industriel et commercial de ces dernières années. Encore une contradiction, selon M. Manchez. Cependant la cause peut bien avoir été ce développement, et la réorganisation peut aussi avoir contribué à la baisse. Les deux arguments ne s'excluent pas l'un l'autre.

Vraiment le rédacteur de la *Semaine financière* du *Temps* n'est pas heureux dans les contradictions qu'il relève. En voici encore une, selon lui toujours. « La nouvelle réglementation de la Bourse de Paris, dit M. Raffalovich (comme le constate M. Caillaux lui-même dans un document officiel) a eu également pour effet d'accroître l'importance du marché de Bruxelles; il se demande si le législateur allemand et le législateur français se sont entendus pour faire de la Belgique la terre promise du commerce, de la finance et de l'industrie. »

Or, dit M. Manchez, le *Moniteur des Intérêts matériels* se charge de nous renseigner en ces termes sur ladite terre promise : « Le marché de Bruxelles a voulu être autre chose que le reflet des autres marchés

financiers. Il avait adopté autrefois, à la cote à terme, quelques valeurs internationales dont il pouvait à l'occasion se dégager en les repassant aux autres places financières. Mais la place de Bruxelles a voulu faire plus grand. Elle s'est imaginé qu'elle pourrait avoir des négociations à terme sur des valeurs demi-internationales ou même locales. Elle s'est trouvée à court d'argent pour les reports de ces valeurs. »

M. Manchez a-t-il lu la note qu'il cite ? On peut en douter, puisque les valeurs dont nous avons transmis la négociation à Bruxelles, au détriment de notre place, sont des valeurs internationales — voyez la cote — et non ces valeurs demi-internationales ou locales dont parle le *Moniteur*. La réponse de M. Manchez ne porte pas, et l'on n'ignore point que la cause principale de la faiblesse du marché de Bruxelles est due au défaut de proportion entre les entreprises belges en Russie et les capitaux nécessaires à l'exécution de ces entreprises. Mais qu'importe à M. Manchez, puisque chez nous *tous les intermédiaires restent debout*. Voilà donc le dernier mot de la Bourse : la sécurité et la prospérité des agents. Certes, je ne veux pas leur ruine. Mais il faudrait penser d'abord, avant toutes choses, avant même l'intérêt des agents, à celui du public.

Le choix est difficile, à cause de leur nombre, des points sur lesquels on pourrait appeler l'attention. J'ai parlé un peu longuement de celui qui semble avoir pour nous actuellement le plus d'intérêt. Aussi bien est-ce un ouvrage qui ne s'analyse pas que celui de M. Raffalovich. Il faut le lire. L'introduction est un tableau d'ensemble des événements avec leur juste appréciation. Le développement se trouve dans les chapitres où il parle successivement de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de la Russie, des Etats-Unis, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Espagne, de la Belgique, de la Suisse, de la Grèce et du Danemark. Une partie spéciale est réservée aux métaux précieux et aux questions monétaires. Dans l'appendice se trouve, avec des détails complémentaires sur l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, ce qui concerne la Roumanie, la Turquie, l'Egypte, la République Argentine, le Brésil, pays auxquels n'avaient pas été consacrés des chapitres spéciaux.

Nous donnons ce sommaire pour indiquer que le *Marché financier* s'occupe du monde tout entier, qu'il est aussi complet que possible et qu'il est peu de renseignements utiles qu'on n'y trouve. Du reste, sa réputation n'est plus à faire.

Maurice Zablet.

Recherches sur la culture de la pomme de terre industrielle et fourragère, par Aime Girard, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers et à l'Institut national agronomique, membre de la Société nationale d'Agriculture, 2e édition, nouveau tirage, contenant les derniers résultats obtenus, 1 vol. in-8°. Paris, Gauthier-Villars, 1900.

Nous avons fait connaître, ici même, les belles études d'Aimé Girard sur la pomme de terre industrielle et fourragère. Réunies en volume, elles ont fourni deux éditions rapidement épuisées. La dernière édition datant de 1891, M. Gauthier-Villars a eu l'heureuse idée d'en faire un nouveau tirage, en y ajoutant les résultats obtenus depuis cette date, résultats que le regretté savant avait l'habitude de publier chaque année.

Il y a une quinzaine d'années, en général, en France, la culture de la pomme de terre était fort négligée. D'après la statistique, le produit moyen, pour tout le pays, ne dépassait guère 7.000 kilogrammes à l'hectare, alors qu'en Allemagne, dans les régions à culture intensive tout au moins, les produits étaient trois et quatre fois plus considérables. « Des différences aussi grandes, disait alors A. Girard, ne semblent justifiées par aucune cause nécessaire ; le sol et le climat de la France se prêtent aussi bien que celui de l'Allemagne à la culture de la pomme de terre ; *à priori*, cette culture semble devoir donner, dans l'un et l'autre pays, des résultats aussi satisfaisants et, s'il n'en est pas ainsi, il est permis d'admettre, comme chose toute probable, sinon démontrée d'avance, que notre agriculture se trouve, au point de vue de la production de la pomme de terre, dans un état d'infériorité dû exclusivement à l'insuffisance des procédés qu'elle emploie. »

C'est sous l'empire de cette préoccupation d'améliorer la culture de cette plante en France et de l'élever au niveau qu'elle occupe en d'autres pays, que le savant professeur entreprit et poursuivit pendant six années, de 1885 à 1891, ses recherches scientifiques et ses cultures expérimentales.

Aimé Girard a étudié la physiologie de la pomme de terre avec une remarquable sagacité. Au moyen de procédés ingénieux, il a pu suivre le développement progressif de cette plante considérée, à la fois, dans ses organes aériens et dans ses parties souterraines. Il a pu ainsi caractériser quatre phases bien distinctes dans son mode d'évolution. La première, pendant laquelle la plante constitue exclusivement son appareil foliacé et son appareil radiculaire : les tubercules n'existent pas alors; la seconde pendant laquelle feuilles, tiges, tubercules et radicelles s'accroissent; la troisième pendant laquelle les feuilles et les tiges commencent à décroître tandis que les radicelles restent stationnaires et que les tubercules continuent à croître, mais lentement. La

dernière enfin, pendant laquelle feuilles, tiges et radicelles, mourantes ou déjà mortes, laissent les tubercules dans le sol, isolés de tout organe nourricier et privés, par suite, de toute facultés d'accroissement ou d'enrichissement. C'est l'époque de la maturité et c'est aussi l'époque qu'il convient d'adopter pour la récolte. A partir du moment où les feuilles sont fanées et les tiges desséchées, les tubercules ne font plus aucun gain.

L'accroissement des tubercules en fécule est des plus intéressants. Cette richesse augmente rapidement au fur et à mesure que croît le tubercule dont, à l'état sec, la fécule représente les trois quarts. En certaines circonstances, cependant, la régularité de cet accroissement semble cesser et les tubercules semblent s'appauvrir en matière féculente ; ce n'est là qu'une apparence : c'est aux époques de pluie que le phénomène correspond et c'est à une imbibition passagère des tubercules qu'il est dû ; l'eau et la fécule représentent, en effet, dans la composition de ceux-ci une somme constante.

De l'étude des variations que subissent, dans leurs proportions relatives, la fécule et les matières qui l'accompagnent, se dégagent des vues nouvelles relativement à la genèse de la matière amylacée que les tubercules emmagasinent. A côté de la fécule qui croît, on voit, en effet, les autres produits rester stationnaires, à l'exception d'un seul, le saccharose, qui décroît. C'est chose naturelle que de chercher une relation entre ces deux faits et c'est ainsi que Girard a été amené à voir dans la saccharose que la feuille élabore et que la tige transmet la matière première de la production de la fécule, et par conséquent à pressentir l'importance que possède, en réalité, le développement de l'appareil foliacé au point de vue de cette production.

En possession de ces données physiologiques, A. Girard a poursuivi ses expériences en vue d'augmenter la récolte des pommes de terre en poids et en qualité, et il a pleinement réussi. Non seulement, il a obtenu des rendements de 20 et 30.000 kilogrammes à l'hectare et même davantage, mais il a pu accroître notablement la richesse des tubercules en fécule.

De 1885 à 1888 inclusivement, Girard fut seul à pratiquer, tant à Joinville-le-Pont qu'à Clichy-sous-Bois, les procédés dont il avait constaté l'influence sur les rendements de la pomme de terre. C'était alors une période d'essais, mais à la fin de la campagne de 1888, convaincu de la valeur de ses procédés, il se décida à les faire connaître. Mais Girard ne s'est pas borné à ses seules expériences ; il a associé à ses recherches un grand nombre de cultivateurs, répartis dans une vingtaine de départements et qui, opérant suivant ses instructions, ont obtenu de brillants résultats. Ceux-ci, obtenus dans des conditions

variées de sols et de climats, donnaient aux méthodes culturales du regretté professeur une confirmation éclatante.

Dans un chapitre consacré à la maladie des pommes de terre dont il retrace l'histoire, il recommande vivement l'emploi de bouillie bordelaise ; il rapporte les expériences qu'il a entreprises pour vérifier son efficacité, indique la manière de la préparer et les précautions que commande son emploi.

On a fréquemment constaté que les nouvelles races de pommes de terre, de même que celles d'autres espèces de plantes, dégénèrent après un certain nombre d'années de culture. D'aucuns prétendent que cette dégénérescence doit *fatalement* se produire. A. Girard considère cette opinion comme mal fondée et nous partageons sa manière de voir. L'homme, par des soins intelligents, a pu modifier profondément les espèces cultivées et leur faire acquérir des caractères nouveaux, mieux appropriés à ses goûts ou à ses besoins. Mais ces caractères ne se maintiennent que pour autant que les circonstances qui ont provoqué leur apparition persistent. Et si elles viennent à chauger, il faut s'attendre à les voir graduellement disparaître. Et ce qui prouve bien que la dégénérescence n'est pas inévitable, c'est la possibilité, bien constatée aujourd'hui, d'améliorer les races végétales par la voie de la sélection.

Nous ne pouvons mieux finir notre compte rendu qu'en reproduisant les lignes qui terminent l'ouvrage d'Aimé Girard. « Les procédés à l'aide desquels les agriculteurs, grands et petits, peuvent réaliser, et à coup sûr, l'amélioration de la culture de la pomme de terre, appartiennent aujourd'hui au domaine régulier de l'Economie rurale, et leur place est désormais marquée parmi les procédés scientifiques qui doivent assurer l'avenir de l'agriculture française. »

G. Fouquet.

Aphorismes politiques et moraux, par Maurice Block, br. in-16, Paris, 1900.

Il a été écrit tant de pensées, de maximes, d'aphorismes, qu'il ne reste plus, semble-t-il, grand'chose à dire en ce genre et qu'on devrait pouvoir dire avec Pascal : Toutes les vérités sont dans le monde, il ne s'agit que de les appliquer. Mais on ne les applique pas et, comme l'observe précisément M. Block, « les vérités les plus connues sont celles qu'on applique le moins, sous prétexte qu'elles sont banales, à la portée de tous. On voudrait avoir des vérités à soi, sous prétexte d'originalité. » Il ne faut donc pas se lasser de représenter les vérités, même banales, sous toutes les formes possibles.

Mais ce n'est pas tout. Si l'homme reste le même au fond, le milieu change et l'homme se modifie dans le détail pour s'y adapter. On peut donc toujours trouver quelque chose de nouveau, plus ou moins original, à dire et le présenter sous la forme aphoristique et, comme c'est en politique surtout que les changements sont fréquents, les aphorismes politiques sont toujours de saison.

Ce genre littéraire doit exprimer la pensée sous une forme brève et frappante, mais il doit surtout en suggérer, donner plutôt des pensées à faire que des pensées toutes faites. C'est ce qui se rencontre assez fréquemment dans les aphorismes de M. Block. Citons-en quelques exemples :

« L'expérience de la vie, c'est la découverte d'un nombre croissant de cas où l'égoïsme prend le masque de l'altruisme », auquel on peut joindre cet autre : « On aime la patrie pour soi ou pour elle. » Combien de faits, combien de noms se présentent à la mémoire en lisant ces deux maximes ! nous voyons défiler les patriotards en robe de chambre qui prêchent la revanche, la colonisation ; nous voyons des socialistes qui sont solidaristes à l'égard de leurs supérieurs, mais qui cessent de l'être envers leurs inférieurs.

« Tous les malades sont réactionnaires... ils désirent revenir à la santé. » N'en est-il pas des sociétés comme des individus et, quand la réaction se manifeste, n'est-ce pas le signe que la société est malade et qu'il n'est que temps de remonter à la source du mal pour le déraciner ?

« Le bonheur dépend bien plus du *moi* que du *non-moi*. » Le *non-moi* se compose du milieu physique, auquel on ne peut opposer que contre fortune bon cœur, et du milieu social, des institutions dans lesquelles on est si porté à chercher le salut qui ne peut s'y trouver.

« Manquer de défauts, c'est manquer d'originalité. » Et manquer d'originalité, c'est manquer de personnalité. L'enseignement officiel, qui est nécessairement uniforme, fait disparaître les défauts, car il n'y a plus de défauts quand tout se ressemble, que ce soit beau ou laid ; mais il supprime aussi l'originalité et, de plus, si elle se manifeste quelque part, il l'empêche de prendre son essor, de sorte qu'avec un pareil système, tout reste en stagnation.

« Un journal qui professe que toute sagesse, toute vertu émane du peuple, comment peut-il avoir l'audace de vouloir l'instruire ?... il n'a qu'à s'effacer. » Ce qui est vrai du journal l'est également des autres modes d'instruction. Donc, si toute sagesse et toute vertu émanent du peuple, l'endoctrinage n'a pas de raison d'être, du moins il ne doit pas être obligatoire. Si sagesse et vertu n'émanent pas du peuple, d'où émanent-

elles? De Dieu? Vous n'y croyez plus. Vous êtes donc pour le moins ridicules quand vous prétendez instruire vos maîtres.

« Singulière contradiction : tandis qu'en politique on tend vers le self government et qu'on voudrait généraliser le *referendum*, qui est l'individualisme outré, on demande de plus en plus l'intervention gouvernementale. » Les contradictions de ce genre ne sont pas rares, ce qui prouve que le sentiment nous tire d'un côté et la raison de l'autre et qu'il est peu de gens, surtout en politique, qui sachent ou veuillent tenir ferme le gouvernail. Nous laissons aux lecteurs le plaisir de continuer à feuilleter cet opuscule.

Rouxel.

Problèmes de philosophie positive. — L'enseignement intégral. — L'inconnaissable, par Guillaume de Greef. 1 vol. in-16. Paris, Schleicher frères, 1900.

Ces deux essais de philosophie positive sont la réédition revue, corrigée et un peu augmentée de deux discours prononcés par l'auteur, le premier en 1896, le second en 1899, aux séances de rentrée de l'Université nouvelle de Bruxelles. Nous nous trouvons d'accord sur plusieurs points, en matière pédagogique, avec M. de Greef. Il n'admet pas qu'il y ait solution de continuité entre les trois degrés d'enseignement. Il veut qu'à tous les degrés, l'enseignement pratique soit la base de l'enseignement théorique, et non le contraire. Il trouve que le pouvoir est incompétent en matière d'enseignement, et il proscrit les établissements officiels. Mais ce qu'il propose de mettre à la place vaut-il mieux ?

D'abord, tout en admettant l'incompétence pédagogique du pouvoir, M. de Greef veut qu'il garantisse à tous l'enseignement intégral. La sanction de cette garantie ne peut se trouver que dans l'enseignement officiel, partout où les autres initiatives feront défaut. Si M. de Greef repousse l'enseignement officiel, « tant au point de vue de sa compétence en matière de programmes qu'à celui du développement du caractère moral des étudiants et même des professeurs », il ne veut pourtant pas de l'enseignement libre, ou du moins, pour lui, « libre ne veut pas dire individuel. » L'enseignement intégral à tous les degrés, aussi bien théorique que pratique, sera organisé par les syndicats professionnels, y compris ceux des savants, des professeurs et des artistes, « la collectivité entière n'intervenant que pour le développer et l'assurer à tous. »

Pour qui connaît l'esprit étroit, égoïste et rétrograde des corpora-

tions en général et des syndicats en particulier, cette liberté ne dit pas grand-chose de bon. « Une platitude, même savante, chez les maîtres, ne produira jamais qu'une génération de plats-pieds chez les élèves. » Or, quand les maîtres seront dans la main des syndicats, ils seront tenus à autant de platitude qu'aujourd'hui.

L'enseignement intégral, tel que l'entend M. de Greef, doit être universel à tous les degrés, c'est-à-dire comporter indistinctement pour tous l'accès à la série hiérarchique des connaissances humaines, depuis les mathématiques jusqu'à la sociologie et à la philosophie générale des sciences. « Chacun, s'il en a le goût et la vocation, pourra poursuivre jusqu'au degré le plus élevé la série de ses études, et cela, s'il le veut, pendant toute sa vie, grâce au système du demi-temps. » Cet enseignement sera gratuit à tous les degrés, c'est-à-dire « entretenu exclusivement par les subsides de la collectivité et les dons volontaires. »

Quels torrents de science vont être répandus sur l'humanité ! Ne risque-t-elle pas de s'y noyer ? « Ne craignons pas, répond M. de Greef, de former des déclassés ; ils sont le fruit de notre antagonisme des classes, de notre organisation vicieuse. » Mais l'antagonisme des classes, le socialisme intégral ne le supprime pas, au contraire, il le pousse à son maximum d'intensité en réduisant les classes à deux seules : administrateurs et administrés.

En sa qualité de positiviste, M. de Greef se croit émancipé de toute superstition, de toute idée et sentiment religieux et métaphysique ; il emploie deux pages de son livre à répandre sa tolérance, sa « pitié fraternelle », sa « sereine commisération », sa « bonté » et « sa pitié » — encore — sur les tardigrades qui restent enténébrés par les superstitions surannées. Mais, en réalité, il n'est pas moins superstitieux, à sa manière, que vous et moi ; on peut en juger par cette péroraison de son enseignement intégral :

« La mort ne nous apparaît-elle pas comme la condition bienfaisante de toute floraison et de toute fructification, c'est-à-dire du progrès et de la vie nouvelle chez les êtres supérieurs ? Ne se présente-t-elle pas à nous comme l'heureux couronnement de la vie de l'individu par sa fusion de la vie éternelle, comme le salaire et la récompense promérités d'un labeur où nous nous sommes dépensés tout entiers au profit des formes sociales supérieures déjà en gestation, et dont la synthèse, depuis longtemps préfigurée par ces beaux mots « république des lettres et des sciences », sera, permettez-moi de le proclamer, car c'est ma foi, ma religion, la république universelle et pacifique du genre humain ! »

Je veux bien convenir que cette tirade est magnifique ; mais je cherche en vain à la relier au positivisme.

Dans son discours sur l'*Inconnaissable*, M. de Greef déplore qu'un profond dualisme, aussi bien économique que moral et politique, déchire l'humanité. — Il ne la déchire pas, il la remue seulement et l'empêche de croupir et de mourir d'ennui et d'inaction. — D'après M. de Greef, le sentiment de l'Inconnaissable est le produit final de l'évolution religieuse ; la religion ne l'explique pas, mais se l'approprie. La métaphysique reprend le problème tel que la religion l'a laissé ; elle cherche à l'expliquer, mais elle n'y réussit pas, car l'Inconnaissable n'a pas d'existence objective, mais seulement subjective, c'est le positivisme qui nous enseigne cela.

Le positivisme nous assure que l'Inconnaissable n'est qu'un sentiment, un état de conscience. Voilà qui est bien ; mais il nous enseigne aussi que tout sentiment dérive d'une sensation, et par conséquent d'un objet. Comment donc un sentiment, un état de conscience peuvent-ils être purement subjectifs.

L'Inconnaissable ayant eu un commencement, étant un état de conscience transitoire, dérivé de la religion, doit avoir une fin, et c'est le positivisme qui l'exterminera. « L'Inconnaissable ne correspond à aucune réalité extérieure définie, mais simplement à un état spécial et transitoire de conscience... Le sentiment de l'inconnaissable est un état psychique en rapport avec un stade à la fois mental et social ; c'est un sentiment historique, comme beaucoup d'autres, comme la plupart des sentiments moraux et sociaux. A ces titres, il fait donc partie du domaine de la psychologie et de la sociologie ; l'erreur a été d'en faire un problème de philosophie générale ; le sentiment de l'inconnaissable ne peut être nié comme phénomène et en tant que sentiment, il peut l'être au contraire comme donnée nécessaire de la conscience et de la science, ainsi que comme concept. »

Si ce n'est pas de la métaphysique la plus pure, ou plutôt la plus pitoyable, où irons-nous la chercher ? Tout cela prouve que l'homme est un animal métaphysique, il a beau faire le positiviste, chassez le naturel...

Le second discours de M. de Greef n'aurait rien perdu, il me semble, à rester dans l'oubli ; quant au premier, sans partager toutes les idées de l'auteur, on doit convenir que le sujet est positif et d'une importance de premier ordre ; il est donc bon que chacun expose sa manière de voir. Ajoutons que la partie historique de cette étude est bien documentée.

ROUXEL.

Richard Cantillon. — Un mercantiliste précurseur des Physiocrates, par Robert Legrand. 1 vol. in-8°. Paris, V. Giard et E. Brière, 1900.

A quoi tient la notoriété d'un publiciste ? Pourquoi Richard Cantillon est-il tombé dans l'oubli pendant que tant d'autres économistes qui ne le valent pas ont vu leurs noms et leurs œuvres passer à la postérité ? Serait-ce que, ayant précédé de trop près les physiocrates, il ait été éclipsé par ceux-ci, comme les étoiles le sont par le soleil levant ? Mais Dutot, Melon et plusieurs autres ont vécu et écrit à la même époque, et ils n'ont pas subi le même sort. Serait-ce que son *Essai sur le commerce*, ayant paru onze ans après sa mort, il ne s'est trouvé personne pour le prôner ?

Quoi qu'il en soit, la première édition du *Dictionnaire d'Économie politique* ne lui consacrait que deux lignes, et la nouvelle édition n'a trouvé de place pour en parler un peu plus longuement que dans son *Supplément*. Les Américains ont fait plus de cas que nous de l'*Essai sur le commerce*, et ils en ont publié une nouvelle édition, il y a une dizaine d'années, en français, comme l'original.

M. Robert Legrand a voulu appeler l'attention du public sur l'œuvre de cet économiste de la première heure. Il nous donne d'abord une *notice biographique*, puis un *chapitre préliminaire* ; ensuite, une première partie, où il examine ce que Cantillon a de commun et de différent avec les physiocrates, et une deuxième partie, qui traite de ce qu'il a gardé du mercantilisme.

Ayant déjà présenté Cantillon à nos lecteurs comme précurseur des physiocrates, dans le *Journal des Économistes* de juillet 1891, nous ne nous étendrons pas longuement sur le même sujet ; nous dirons seulement, avec M. Legrand, que Cantillon a fourni à Quesnay son idée du produit net et du tableau économique. Cantillon est aussi d'accord avec les physiocrates et avec A. Smith sur ce point d'une importance capitale : que la lutte des intérêts personnels a pour résultat l'intérêt général; d'où il suit qu'il n'y a qu'à laisser faire les individus pour que la société marche bien.

M. Legrand croit trouver que Cantillon cesse d'être d'accord avec les physiocrates sur le principe de l'ordre des sociétés politiques. « Il n'y a point, dit-il, selon Cantillon, d'ordre absolu des sociétés politiques, mais il y a des moyens divers, selon les milieux et les temps, pour les sociétés politiques, de croître et de prospérer. » Je ne crois pas qu'il y ait dissidence sur ce point entre Cantillon et les physiocrates. Pour ceux-ci, il n'y a pas non plus d'ordre *absolu*, mais seulement un ordre *essentiel*, c'est-à-dire quelques principes généraux et universels qui s'appliquent à toutes les sociétés humaines, et de ce nombre est préci-

sément celui dont nous venons de parler : que l'intérêt public résulte du jeu des intérêts particuliers.

Cantillon était également d'accord avec les physiocrates — ou plutôt les physiocrates furent d'accord avec lui, — sur une foule d'autres points importants, et notamment sur la question de l'intérêt, quand il écrivait : « Rien n'est plus divertissant que la multitude des lois et canons qui ont été faits dans tous les siècles au sujet de l'intérêt de l'argent, toujours par des sages qui n'étaient guère au fait du commerce et toujours inutilement. »

Quant au mercantilisme de Cantillon, il semble qu'il se réduit à bien peu de chose. Sans doute, il en reste un peu sur les points de détail, on en trouverait aussi dans les œuvres des physiocrates, car on ne dépouille pas tout d'un coup le vieil homme ; mais les idées dominantes, les principes de l'auteur sont contraires au mercantilisme, et l'on peut considérer les idées mercantilistes de Cantillon comme des inadvertances qu'il aurait probablement corrigées, s'il avait vécu plus longtemps et mis la dernière main à son essai.

L'idée capitale de Cantillon sur la balance du commerce est la condamnation de tout le système mercantiliste. Les partisans de ce système prétendaient avoir toujours la balance à leur avantage ; ils ressemblaient à des enfants qui voudraient, jouant à la balançoire, rester toujours en haut. Cantillon montre fort bien que cela est impossible, et M. Legrand insiste plusieurs fois sur la démonstration qu'il en a donnée, et qui serait encore tout à fait d'actualité pour nos protectionnistes.

La conclusion de M. Legrand est que « la place de Cantillon, dans les doctrines économiques est certainement plus importante que celle qui lui a été faite jusqu'ici... En un nombre de pages très restreint, il touche à tous les problèmes économiques, les expose avec une netteté très grande, et propose des conclusions toujours fortement étayées et souvent justes. » Nous ne pourrions que nous ranger à cette appréciation, si ce n'était fait depuis longtemps ; et nous remercions M. Legrand d'avoir rendu justice à un homme qui n'a ni places, ni décorations, ni pensions à distribuer.

Rouxel.

Estudios sociales (*Etudes sociales*), par Victor Arreguine, 1 vol. in-18, Buenos-Aires, 1900).

Les études contenues dans ce volume sont au nombre de sept : 1° le suicide ; 2° la *presencia* en politique ; 3° la morale évolutive ; 4° l'homicide politique ; 5° nuptialité comparée ; 6° Criminalité infantile ; 7° l'imagination dans la conquête du Mexique et du Pérou.

1° Dans la cité de Buenos-Aires, à partir de 1881, les suicides accusent une progression sensible et sont devenus plus nombreux qu'à Londres. En 1881, il n'y avait que 11 suicides pour 100.000 âmes ; en 1897 le taux monte à 37. M. Arreguine recherche les causes de ce progrès et les trouve principalement dans le déséquilibre entre les progrès matériels et les progrès moraux et dans la différence de niveau existant entre ce que l'on est et ce que l'on veut être, c'est-à-dire à l'ambition, à la capillarité sociale. L'auteur remarque que la maternité est un préservatif contre les tentatives de suicide des femmes. Donc, mariez-vous et faites des enfants.

2° Je ne connais pas de mot français répondant à la *presencia*, mais en voici la définition : « Nous entendons par *presencia* un plus grand nombre de conditions que celles énumérées par la majorité des continuateurs de Quintilien. Le corps, la voix avec sa hauteur, son timbre et son intensité, le tempérament, les formes, la hauteur et la proportion, la couleur du visage, des cheveux et des yeux, l'agilité ou la lourdeur des mouvements, l'âge, le vêtement, la démarche, l'arrogance, l'air impérieux ou timide, la franchise, l'audace, etc. » On voit que ce mot est plus compréhensif que notre mot *prestance*, qui se borne aux qualités physiques. M. Arreguine montre que le monde est en grande partie dominé par la *presencia* qui comprend aussi la jactance, et que cette qualité s'allie très bien avec la médiocrité en tout le reste.

3° Le morale évolutive est encore trop vaguement déterminée pour qu'il soit possible de la discuter utilement. M. Arreguine lui reproche de prendre pour base et pour fin le plaisir. Ce n'est pas là un grand défaut, car il y a des plaisirs de divers ordres et la question est de bien les hiérarchiser.

C'est l'intention qui fait la moralité des actes, dit M. Arreguine ; or, la morale évolutive ne juge les actions que par leurs conséquences. Je crois que les deux morales ont à la fois tort et raisson, ni l'intention ni le résultat ne suffisent pour caractériser un acte.

« Une dernière considération sur la morale sensualiste. Pourquoi se perfectionner si le seul plaisir terrestre, le plaisir présent, est la morale même ? » Il est possible que la morale évolutive soit actuellement sensualiste, mais elle ne l'est pas nécessairement, on peut la concevoir comme idéaliste, comme trouvant plus de plaisir précisément à se perfectionner qu'à se gaver de plaisirs terrestres.

M. Arreguine montre fort bien que la doctrine de l'évolution explique mal l'origine des instincts bons et mauvais. Cela prouve que cette doctrine est encore dans l'enfance et qu'elle n'a pas encore de plumes aux ailes, elle n'a même qu'une aile ; mais il y a tout lieu d'espérer

que les deux lui pousseront, c'est-à-dire qu'après avoir étudié ce qui est au-dessous de l'homme, elle cherchera, par analogie ou autrement, à découvrir ce qui au-dessus.

4° L'étude sur l'homicide politique se trouve d'actualité plus que ne le pensait sans doute l'auteur lorsqu'il l'a écrite. M. Arreguine distingue trois sortes d'homicide politique : 1° *Délit commun* perpétré par un ou plusieurs individus dans leur propre intérêt sans aucun motif altruiste ; 2° *Délit politique* proprement dit, derrière lequel se cache un groupe responsable qui fait appel à ce moyen pour combattre un autre parti ; 3° Tyrannicide, qu'il est inutile de définir. L'auteur condamne les deux premiers, mais il approuve le troisième. Cependant, comme tout gouvernant est le tyran de quelqu'un, — de la majorité peut-être, — et le protecteur d'autres, M. Arreguine est d'avis qu'il n'y a pas lieu de légiférer en cette matière.

5° Il paraît qu'on se marie peu à Buenos-Aires. Cela tient en partie à ce que beaucoup d'immigrants amènent avec eux leur famille ; mais M. Arreguine croit que les deux causes principales de ce minimum sont l'égoïsme masculin, la soif de l'or chez l'homme et l'insociabilité de la femme. « La femme argentine se distingue par sa féroce androphobie. » S'il en est ainsi, le suicide féminin va bientôt égaler le suicide masculin, à moins que la femme ne trouve le moyen de se passer de l'homme pour devenir mère.

6° Dans son étude sur la criminalité infantile, M. Arreguine combat la doctrine de Lombroso et démontre par des faits que les enfants ne sont pas instinctivement mauvais ; mais ils peuvent le devenir s'ils se trouvent dans un milieu de culture propice au développement de la méchanceté, car l'homme n'est ni ange ni bête, il peut seulement s'approcher plus ou moins de l'un ou de l'autre.

7° C'est par leur imagination et non par les Européens, que les Incas et les Aztèques ont été vaincus. Ils ont pris les envahisseurs pour des dieux ou des demi-dieux, en tout cas pour des êtres supérieurs qu'il eût été sacrilège de combattre. Et ils se sont laissé massacrer ou asservir par eux. M. Arreguine montre, à ce propos, l'influence de l'imagination sur le succès des batailles. En somme, les *études sociales* sont bien écrites et avec impartialité. Si les Buenos-Airiens se tuent beaucoup et se marient peu, du moins il y en a quelques-uns qui travaillent sérieusement.

ROUXEL.

COOPERAZIAONE NELLA SOCIOLOGIA ET NELLA LEGISLAZIONE (*La Coopération dans la sociologie et dans la législation*) par Filippo Virgilii, 1 vol. in-18 Milano, Ulrico Hœpli. 1900.

La coopération existe en tout et partout dans la société. Comme l'observe M. Virgilii, la division du travail et la coopération sont les deux faces sous lesquelles se présente le phénomène économique. Mais, de nos jours, on a donné un sens plus restreint à ce mot, et on l'a appliqué à des formes spéciales d'association dont les buts principaux sont la production, la consommation et le crédit. C'est de cette coopération spécialisée qu'il est question dans ce volume, qui fait partie de la collection dite des *Manuels Hœpli*.

Comme l'indique le titre, M. Virgilii traite son sujet aux deux points de vue sociologique et juridique et, en conséquence. il divise son livre en deux parties. Dans la première, après quelques considérations générales, l'auteur traite successivement de la coopération : 1° de production, 2° de consommation, 3° de crédit, 4° de construction, et il termine en montrant les affinités et les disparités entre la coopération et la participation.

Dans la seconde il traite de la constitution,de l'administration, de la dissolution, fusion et liquidation des sociétés coopératives au point de vue de la législation italienne.

Dans son sens le plus général, la coopération est l'union de plusieurs forces dans un but commun. Dans le sens spécial où elle est envisagée ici, c'est une entreprise industrielle, commerciale ou financière créée, dirigée, administrée par des ouvriers associés dans le but de se soustraire « à la servitude du capitaliste ». La coopération suppose, comme on le voit, que le salariat est une servitude et que le patronat est une tyrannie. Elle diffère des unions ouvrières en ce que celles-ci s'efforcent de faire hausser les salaires, tandis que celle-là tend à supprimer le salariat et à transformer la hiérarchie industrielle, commerciale et financière en démocratie.

Les coopérateurs atteindront-ils leur but? La coopération, telle qu'ils l'entendent, est-elle la forme future des relations économiques? La réponse à cette question dépend de la vérité du principe coopératif. S'il est vrai que le régime patronal soit tyrannique, il y a tout lieu de croire — et il est à désirer — que les copérateurs finiront par le renverser et se substituer à lui; mais si la concurrence entre les patrons se fait au profit des ouvriers, si les profits du capital et du talent sont réduits par cette concurrence à leur minimum, il est peu probable que les coopératives arrivent à faire mieux et à prendre un grand développement.

Plus on approfondit la question, plus on considère combien de conditions sont requises et combien il est difficile de les réunir pour qu'une coopérative vive et prospère, plus on se convainc que le système coopératif ne sera jamais que l'exception dans le monde économique. Quoique M. Virgilii soit plus partisan qu'adversaire de la coopération, c'est l'impression qui nous reste de la lecture de son livre.

Le système coopératif, dit l'auteur, repose sur trois principes fondamentaux : 1° Les ouvriers de chaque groupe doivent s'associer par leur libre volonté ; 2° Ils doivent travailler sous un chef élu par eux et amovible ; 3° La rémunération collective du travail exécuté par le groupe doit se diviser entre ses membres (y compris le chef) sur des bases que les associés eux-mêmes ont reconnues comme justes.

Ces conditions sont déjà difficiles à réunir ; en les supposant réunies, M. Virgilii convient, avec les hommes les plus compétents en la matière, que les entreprises coopératives ne pourront guère réussir que : 1° dans les industries où le capital nécessaire est minime ; 2° dans celles où l'habileté commerciale (distincte de l'habileté technique de l'artisan) ne joue pas un grand rôle ; 3° dans celles où l'organisation est de la plus grande simplicité possible.

C'est dire que la coopération ne sera jamais qu'une forme rudimentaire et exceptionnelle de la petite industrie, du petit commerce, du petit crédit et que, s'il est vrai que le capitalisme est le minotaure que l'on dit, ce n'est pas le coopératisme qui le terrassera. Aussi M. Virgilii est-il forcé de convenir que la foi en l'idée coopérative est le principal facteur du succès. Les paysans italiens, dit-il, accueillent les caisses rurales sans aucune résistance, sinon toujours avec enthousiasme, et s'y inscrivent plus par obéissance à un sentiment de foi catholique que pour les bénéfices espérés. Les sociétés qui surmontent le plus facilement les nombreux obstacles naturels et artificiels qui s'opposent à leur développement, sont celles où le but économique est accompagné d'un *substrat* politique ou religieux et où l'organisation et la direction sont confiées aux apôtres de l'idée.

En deux mots, les coopératives réussissent d'autant mieux qu'elles se rapprochent plus de la forme patronale. Reste le rôle éducatif que l'on attribue aux coopératives ; mais il y a tant d'autres moyens plus simples et plus efficaces de se former l'esprit, le cœur, le caractère, que ce n'est pas la peine d'en tenir compte.

ROUXEL.

A BRIEF HISTORY OF MATHEMATICS (*Histoire abrégée des mathématiques*), par le Dr KARL FINK, traduction par WOOSTER WOODRUFF BEMAN et DAVID EUGÈNE SMITH, 1 vol. in-8°. Chicago, The open court publishing Company, 1900.

Ce livre n'est pas d'un intérêt de premier ordre pour l'économiste, mais le sociologue ne peut manquer d'en faire son profit. On y voit, en effet, les premiers balbutiements de l'esprit humain, la diversité de ses manisfestations chez les différents peuples, et les progrès qui se sont opérés depuis les Babyloniens et les Egyptiens jusqu'à nos jours. M. Finck ne donne pas d'anecdotes ni même de biographies, il renvoie les notes biographiques à l'appendice et se borne à considérer systématiquement la naissance et le progrès de chaque branche des mathématiques élémentaires : arithmétique, algèbre, géométrie et trigonométrie.

La numération paraît tirer son origine naturelle des doigts de la main. On présume que les chiffres romains I. V. X. représentent le doigt, la main, les deux mains réunies. Cependant la numération décimale n'est pas universelle, certains peuples comptent d'après une autre méthode. Les Babyloniens notamment, parmi les peuples anciens, avaient un système trop compliqué pour être primitif : prenant pour base l'année de 360 jours, ils divisaient le cercle en 360 degrés, ce qui les conduisait au système sexagésimal et duodécimal; mais ce qui prouve que ce système était *scientifique* et non *empirique*, c'est qu'ils mélangeaient le système décimal avec le sexagésimal : un *ner* = 600, un *sar* = 3.600.

Les anciens ont employé diverses manières de former et nommer les nombres composés; ainsi, 18 est appelé en latin 10 + 8, en grec 8 + 10, en français 10 8, en allemand 8 10, en latin aussi 20 — 2, en bas breton 3.6, en welsh, 2.9, en aztec 15 + 3; en basque. 50 est appelé un demi-cent, en danois 2 fois et demi 20. En chinois, *san* = 3, *che* = 10, *che san* = 13, *san che* = 30. Pour compter de grands nombres, certains peuples sud-africains se mettent à 3 personnes, l'une pour les unités, une autre pour les dizaines, la troisième pour les centaines.

L'histoire des mathématiques est divisée en 3 périodes : la première finit au ve siècle, la seconde au XIVe, la troisième va jusqu'à nos jours. Dans la première période, M. Fink montre que les Hindous connaissaient six opérations; ils avaient déjà développé la méthode de fausse position, la règle de trois, etc., bref, « tout insignifiants que puissent paraître ces commencements dans leur ancienne forme, ils contiennent le germe de ce vaste développement dans la théorie des nombres que le XIXe siècle a réalisé. »

La seconde période paraît avoir été moins féconde en découvertes : on continue de se servir des machines à calculer qui avaient été inventées dans la première et quelquefois on les perfectionne.

Au commencement de la troisième période, l'algorisme de Peurbach nomme les opérations suivantes en arithmétique : numération, addition, soustraction, médiation, duplication, multiplication, division, progression arithmétique et géométrique, et l'extraction des racines. Luca Paccioli décrit huit différents genres de multiplication, et il enseigne la division d'après la méthode moderne, ce que ne faisaient pas ses prédécesseurs.

L'arithmétique n'était que peu ou point enseignée dans les écoles jusqu'au XVI[e] siècle. Ce n'est, d'après M. Fink, que vers 1525 que les hommes d'État ont commencé de s'occuper de la faire enseigner; c'est en Bavière, en 1548, que l'arithmétique a été d'abord introduite dans les écoles primaires.

Pour bien juger de l'état d'une science à une époque donnée, il ne faut pas s'en rapporter seulement à ce que les professeurs enseignent dans les écoles, ni à ce que les auteurs consignent dans leurs livres. En effet, pour l'arithmétique notamment, qui est une science pratique, les théoriciens sont toujours devancés par les praticiens. C'est ainsi que les signes + et — étaient employés depuis longtemps par les marchands quand les professeurs les ont adoptés. Il en était de même de la règle de trois, qui s'appelait même *règle des marchands*.

La partie *arithmétique* se termine par quelques considérations sur l'origine des assurances. Ceci est du domaine de l'économie, mais les quelques pages qui y sont consacrées sont connues de tous nos lecteurs. Nous n'analyserons pas l'histoire de l'algèbre, de la géométrie et de la trigonométrie; il ne s'agit ici que d'appeler l'attention des lecteurs et non de la satisfaire complètement. Un seul mot pour finir. L'*histoire des mathématiques* a été faite par un Allemand, elle a été traduite en anglais par deux Américains. A-t-elle des chances d'être traduite en français ? Si cette connaissance est exigée dans les examens, oui; sinon, non; l'éducation française est trop officielle et, par conséquent, vénale. On n'étudie plus que pour les honneurs et les profits que l'on espère, mais que l'on obtient d'ailleurs rarement.

ROUXEL.

DISTRIBUZIONE DEL DIVIDENDÈ E PRODUTTIVITA MARGINALI (*Distribution du dividende et productivités marginales*), par ARTURO LABRIOLA, br. in-8° Napoli, tipogr. Pansini, 1900.

Nous observons, dit M. Labriola, que les capitalistes, les proprié-

taires et les travailleurs obtiennent certaines rétributions pour le concours qu'ils prêtent à la production. Quel est le *principe unitaire* qui règle ces rétributions? Ce ne peut être, sinon exceptionnellement, ni l'arbitraire, ni le caprice, ni la force qui règle ce rapport. Les diverses rétributions ne peuvent être que proportionnées à l'importance relative des services rendus.

Tout le monde, sauf exceptions, devrait donc être content de sa part s'il était raisonnable.

M. Labriola soutient que la théorie de Stuart Mill ne résout pas le problème de la distribution. Il en est de même de la théorie de Marshal (loi de substitution), de celle de Jevons (loi d'indifférence), de celle de Clark (productivités marginales). Mais tout cela importe peu, puisque le problème se résout de lui-même, en raison de l'importance des services rendus. ROUXEL.

PROTEZIONISMO INDUSTRIALE ED AGRICOLO (*Protectionnisme industriel et agricole*), par MARCO FANNO, br. 8° Torino, Fratelli Bocca, 1900.

Partant du principe de Herder : que tout fait historique est un phénomène naturel, M. Fanno soutient que le retour à la vieille politique protectionniste est irréfrénable et fatal. Ce phénomène, qui se reproduit quasi rythmiquement dans tous les pays civilisés, loin de dépendre de la volonté humaine, est le produit des lois naturelles qui gouvernent la société dans laquelle nous vivons. Ce sont les économistes qui ont tort : « Tandis qu'ils déclarent avec une intransigeance qui n'admet aucune exception, que la liberté du commerce peut et doit être acceptée, parce qu'elle est avantageuse en tous temps et en tous pays, l'histoire démontre que la liberté des échanges ne peut être réalisée que dans des moments historiques déterminés et dans des conditions spéciales. » En conséquence, M. Fanno cherche à déterminer quelles sont ces conditions spéciales, et il se base, dans sa recherche, sur la théorie de Loria sur la formation de la propriété capitaliste.

M. Fanno ne nous paraît pas difficile en fait de lois rythmiques. La courte expérience qui a été faite du libre-échange et la réaction protectionniste qui l'a suivie ne forment pas une série suffisante pour admettre un rythme. Pour que l'histoire *démontre* ce que vaut le libre-échange, il faut une expérience plus longue et plus complète que celle qui en a été faite, mais, telle quelle, cette expérience est plus favorable au libre-échange qu'à la protection. La prospérité a-t-elle fait autant de progrès depuis qu'on est revenu au protectionnisme que dans la période précédente? Qui oserait le soutenir?

La volonté humaine a beaucoup plus de part dans les phénomènes so-

ciaux que ne le croit M. Fanno. A lire sa brochure, la complaisance avec laquelle il répète les mots : « fatal, fatalité irrésistible, lois fatales qui gouvernent le monde entier », on dirait que l'intelligence et la volonté humaines sont des quantités négligeables. Pourtant, il est de fait que l'intelligence peut errer et entraîner à sa suite la volonté, et c'est certainement ce qui arrive à celle des libre-échangistes ou à celle des protectionnistes. M. Fanno croit à la prévalence définitive de l'Angleterre sur toutes les autres nations, toujours en vertu de lois fatales. Le moment où l'Allemagne lui fait une concurrence si redoutable est bien mal choisi pour avancer une pareille assertion.

Rouxel.

L'Année sociologique, publiée sous la direction de Emile Durckheim, 3e année (1898-1899), 1 vol. in-8°, Paris. Félix Alcan, 1900.

Comme les années précédentes, ce volume renferme des analyses des principaux ouvrages parus dans tous les pays et sur toutes les branches de la sociologie, dont la première est la sociologie générale, la deuxième la sociologie religieuse, la troisième la sociologie morale et juridique, la quatrième la sociologie criminelle, la cinquième la sociologie économique, la sixième la morphologie sociale, enfin la septième, *Divers* sujets qui n'ont pas été classés dans les autres sections. En tête du volume se trouvent trois mémoires originaux : 1° *Le sol, la Société et l'Etat*, par Ratzel ; 2° *les crises sociales et la criminalité*, par Richard ; 3° *Classification des types sociaux*, par Steinmetz.

I. Dans le premier de ces mémoires, M. Ratzel exprime l'opinion que « l'organisation d'une société dépend étroitement de la nature de son sol, de sa situation ; la connaissance de la nature physique du pays, de ses avantages et de ses inconvénients, ressortit donc à l'histoire politique ». L'auteur s'étonne de la force avec laquelle la société reste fixée au sol, alors même que l'Etat s'en est détaché. « Quand l'Etat romain meurt, le peuple romain lui survit sous la forme de groupes sociaux de toute sorte et c'est par l'intermédiaire de ces groupes que se sont transmises à la postérité une multitude de propriétés que le peuple avait acquises dans l'Etat et par l'Etat ». Ce fait me paraît tout naturel : l'Etat est un être abstrait qui, par conséquent, ne tient pas au sol, tandis que la société, par les individus qui la composent, est un être réel en corps et en âme.

M. Ratzel observe aussi que ce n'est pas simplement d'après l'étendue de son territoire qu'il faut apprécier la force d'un Etat et qu'on a une meilleure mesure dans le rapport que la société soutient avec le territoire. « L'Etat est plus solidement établi sur un sol très peuplé, d'où il

peut tirer plus de forces humaines pour sa défense et une plus grande variété de ressources de toute sorte que si la population était rare. » Cette remarque n'est pas nouvelle, mais elle est exacte, en ayant soin d'y ajouter que la quantité de la population n'est pas tout, et qu'il faut aussi tenir compte de la qualité.

Je ne garantirais pas l'exactitude de cette opinion : « L'acquisition d'un territoire nouveau, en obligeant les peuples à entreprendre de nouveaux travaux, en étendant leur horizon moral, exerce sur eux une action vraiment libératrice. Voilà ce qui détermine la renaissance des peuples qui, après une guerre heureuse, s'enrichissent de nouveaux pays, prix de leur victoire ». Combien de faits ne pourrait-on pas tirer de l'histoire, sans même sortir de la France et de ses colonies, qui prouvent que l'acquisition de nouveaux territoires n'est pas nécessairement un facteur de puissance, de libération, de richesse ?

II. M. Richard soutient que le milieu social détermine la formation du droit pénal et celle de la criminalité en des temps différents. « La société organise spontanément ou consciemment la résistance aux tendances criminelles quand elle est à l'état normal, c'est-à-dire à l'état de développement lent, harmonique et régulier; elle détermine l'apparition de la criminalité quand elle est à l'état de crise ».

Pour établir sa thèse, l'auteur discute les diverses théories des criminologistes modernes; il note que les transformations de la civilisation se font toujours avec une extrême lenteur ; tandis que la criminalité peut changer de nature en une génération; ce ne sont donc pas les transformations normales de la structure sociale qui déterminent la criminalité. Elle est également peu influencée par l'instruction. Les données statistiques montrent que les changements de formes de la criminalité générale sont beaucoup plus rapides que ne pourrait l'être une transformation de la culture nationale.

Si nous admettons avec l'auteur que la criminalité a pour unique cause les crises sociales, il restera à découvrir la cause de ces crises. M. Richard la trouve dans le parasitisme social. « Le parasitisme social ne peut manquer de faire apparaître la criminalité, car le parasite ne peut vivre sans léser les biens juridiques des individus ou des personnes morales... Le parasitisme est toujours une cause de désordre et de souffrances ».

Voilà qui n'est pas mal ; il ne s'agit plus que de trouver la cause du parasitisme social. M. Richard ne remonte pas jusque-là ; or, nous ne pouvons ici que le suivre et non le devancer. Peut-être traitera-t-il cette question plus tard. Nous l'y engageons.

III. Le troisième mémoire est le plus long et il n'est pas plus divertissant que les deux autres. M. Steinmetz trouve que la sociologie man-

que de méthode dans la classification des types sociaux. « L'œil du sociologue n'embrasse pas toutes les catégories de peuples et de cultures, parce que ces catégories ne sont pas encore faites ; il n'a pas un aperçu de tous les peuples, parce qu'il est impossible au regard humain de dominer le chaos ». Il est donc urgent de classifier les types sociaux et de cataloguer les peuples afin « de réagir contre les défauts objectifs et subjectifs de notre science. » L'auteur expose et discute les diverses classifications mises en avant par ses confrères, puis il propose la sienne.

Voulez-vous un échantillon de cette histoire naturelle des sociétés humaines? Pour M. Sutherland, le degré le plus bas de l'échelle sociale est occupé par les *sauvages inférieurs*, le second par les *sauvages moyens*, le troisième — devinez? — par les *sauvages supérieurs*. Viennent ensuite les *barbares* qui se tiennent sur les trois barreaux suivants et se divisent également en barbares inférieurs, moyens et supérieurs. En haut de l'échelle se prélassent les civilisés inférieurs, moyens et supérieurs.

Le plan de M. Steinmetz comprend dix classes, une de plus que le précédent. Est-il meilleur? Je laisse aux classificateurs émérites le soin d'en juger. M. Steinmetz expose ensuite le plan d'un catalogue de toutes les sociétés connues et de leurs phases historiques. Pour chaque peuple on donnera : « son nom, le caractère de sa vie économique d'après notre classification, le caractère de son gouvernement, de sa composition sociale, de l'organisation de la famille, de la propriété; sa situation démographique, sa phase intellectuelle et religieuse, etc. ». Comme on le voit, ce n'est pas une petite affaire, un travail de courte haleine. Heureusement, les sociétés ont pu marcher sans cela jusqu'à ce jour et il faut espérer qu'elles continueront.

Nous ne voulons pourtant pas dire que ces recherches et travaux sont inutiles : mais il nous semble que les sociologues attachent par trop d'importance à l'induction et que leur sociologie tend à devenir une simple histoire naturelle — ou artificielle — des sociétés, une *sociographie* et non une *sociologie*.

H. Bouet.

La Demi-République, notes et réflexions sur l'Etat politique de la France, par C. Léouzon Le Duc 1 vol. in-8°, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1900.

La partie critique de ces notes, impressions et réflexions, est sévère et souvent juste; l'auteur assure qu'il s'est gardé de l'esprit de parti, je le crois, mais il aurait pu aussi s'abstenir de quelques personnalités;

il est vrai que c'est peut-être là ce qui fera le principal attrait du livre pour la plupart des lecteurs. Quoi qu'il en soit, le premier chapitre intitulé : l'*Automate*, nous représente le Président de la demi-république comme l'esclave de l'Assemblée qui le nomme. Ceux qui lui ont délégué sa fonction le regardent comme le maître des cérémonies de la République ou comme son concierge ; il est réduit au métier de roi fainéant ; il « fait son temps » au pouvoir, comme le soldat fait le sien à la caserne.

Les *Quinze-Vingts*, qui sont crayonnés dans le chapitre II, sont les sénateurs. Le Luxembourg est à la fois un hospice parlementaire où l'on recueille les blessés, les réformés, les invalides du suffrage universel, et un cimetière où l'on inhume les projets de loi. « En l'état, le seul intérêt qui s'attache à l'existence de la Chambre haute, n'apparaît que dans la modicité des frais de l'hospitalisation des anciens députés, qui y prennent leur retraite. Le Sénat supprimé, il faudrait les pourvoir de sinécures et de pensions. Il en coûterait plus cher que l'indemnité qu'ils reçoivent au Luxembourg. »

Vient ensuite la *Chambre basse* (chap. III) qui n'a pas besoin d'être désignée plus clairement ; et l'*Inexécutif*, le ministère, paralysé par la Chambre dont il relève et qui ne peut supporter aucun premier ministre de quelque valeur. Quel chien de métier que celui de ministre' d'après le tableau que nous en trace M. Léouzon ! Harcelé de tous côtés, par la Chambre, par la Presse, un ministre n'a pas un instant de repos. Il doit lui tarder que la Révolution sociale établisse les trois huit.

Pendant que le ministre fait toutes sortes de choses, sauf celles dont il paraît chargé et qui ne sont d'ailleurs nullement de sa compétence, les fonctionnaires administrent. Y en a-t-il de ces fonctionnaires ! L'auteur estime que, sur 80 Français, il en est un pourvu d'une fonction publique. Et il ajoute : « C'est là ce qu'on voit ; auprès de quoi il se trouve ce qu'on ne voit pas. Ce qu'on ne voit pas ce sont les retraités. On rencontre des emplois à raison desquels l'État entretient quatre personnes, le titulaire en activité de service et ses prédécesseurs successivement mis à la retraite ou en disponibilité avec un traitement. »

Pour résumer la demi-République que nous avons le bonheur de posséder : « Le Président n'est rien ; le Sénat ne fait rien ; la Chambre peut tout, mais elle ne fait point ce qu'elle peut ; c'est le gouvernement qui doit tout faire ; il fait ce qu'il peut pour le faire, mais il ne peut rien faire ; la Chambre qui a tout mis à sa charge fait tout pour le mettre hors d'état de la remplir. »

Il s'agit donc de substituer à cette demi-République la République entière ; c'est l'objet du second livre. Pour trouver la vraie République, M. Léouzon Le Duc jette un rapide coup d'œil sur l'histoire de France.

Il nous montre la révolution dirigée par la bourgeoisie et faite par le peuple. La bourgeoisie seule en profite et se substitue à la noblesse comme classe dirigeante. Plus tard, la bourgeoisie se subdivise et, sous la troisième demi-République, la petite bourgeoise arrive au pouvoir. En 1881, des élections eurent lieu qui consacrèrent sa victoire. Au lieu de travailler, comme elle le devait, à transformer l'édifice constitutionnel des monarchistes en un établissement républicain, d'appliquer le programme démocratique, elle ne fit rien. « Elle tenait le pouvoir; elle ne s'occupa que de le conserver. » Dans ce but, elle se mit en devoir d'amuser, d'égarer, de tromper, d'endoctriner le peuple et surtout de l'exploiter.

C'est ainsi que nous n'avons qu'une demi-République, une oligarchie bourgeoise, un gouvernement de combat. Or, « un gouvernement de combat, est, par nature, autoritaire et il a recours à la force. Défendre la liberté par l'autorité, c'est d'abord la détruire. Réduire par la contrainte une opposition sous le prétexte qu'elle n'est point libérale, c'est attenter dans le présent à la liberté pour conjurer les éventualités qui, dans l'avenir, la menacent. »

La critique du régime actuel est juste dans une large mesure, quoiqu'elle tombe un peu dans la métaphysique en considérant la bourgeoisie, grande et petite, et le peuple, comme des êtres réels et des castes à part. Mais il ne suffit pas de démolir : il faut réédifier. Or, nous devons dire que les idées de M. Léouzon sur ce point ne nous paraissent pas propres à servir de base à une vraie république.

M. Léouzon en veut à l'individualisme, qu'il confond avec l'égoïsme, et il entend remplacer l'anthropocentrisme. — qui caractérise, d'après lui, l'individualisme, — par le policentrisme, c'est-à-dire que l'axe de la théorie politique ne sera plus l'homme, mais la cité. « Le corps social, dit l'auteur, doit, avant le corps individuel, être tenu en bon état de résistance par un régime approprié, des soins hygiéniques et un entraînement moral qui le prémunisse contre des excès de nature à déprimer sa vitalité. »

On voit ici la métaphysique dans toute sa splendeur, ou plutôt sa candeur. M. Léouzon est obligé de reconnaître que sa doctrine policentrique n'est que l'expression de l'instinct social de l'homme. « On estimera sans doute, ajoute-t-il, que l'instinct de la conservation du corps social qui anime les hommes suffit pour en entretenir les résistances. » Sans doute, quand celui-ci est en bonne santé, mais non quand il est malade.

M. Léouzon est très loin de se douter que les maladies du corps social proviennent — non pas d'un toxique ou d'un stupéfiant imaginaire, comme il le croit — mais tout simplement de l'excès du poli-

centrisme, de l'instinct social poussé à l'extrême. Nous ne croyons donc pas que la révolution policentrique libère la démocratie de la domination d'une oligarchie, comme l'espère l'auteur, ni qu'elle substitue la République complète à la demi-République qui existe depuis trente ans.

On pense bien que le policentrisme conduit nécessairement aux réglements d'autorité que l'auteur a combattus dans sa critique. Effectivement, pour M. Léouzon Le Duc, il faut des restrictions à l'admission des étrangers dans le fameux « corps social » ; il en faut également à l'entrée et à la sortie des produits : libre-échange et protection sont question d'espèces et non de principes. En somme, la moitié du livre de M. Léouzon Le Duc nous paraît à refaire, et sa réfection consisterait à brûler ce qu'il adore, le policentrisme, et à adorer ce qu'il abhorre, l'individualisme bien compris.

H. Bouet.

Corporations and public Welfare (*Les corporations et le bien public*). Mémoires présentés à la quatrième assemblée annuelle de l'Académie américaine des sciences politiques et sociales. 1 vol. in-8°. New-York, Mc Clure, Phillips et Co, 1900.

L'Académie américaine des sciences politiques et sociales a tenu sa quatrième assemblée annuelle le 19 et le 20 avril 1900, à raison de deux séances par jour. Les mémoires présentés ont été si nombreux, que cette Académie n'a pu les insérer dans ses Annales, et a dû en faire un volume supplémentaire. Les quatre questions mises à l'ordre du jour pour les quatre séances étaient : 1° le contrôle des corporations chargées des services publics (4 mémoires) ; 2° De l'influence des corporations sur la vie politique (1 mémoire) ; 3° Association des capitaux considérée comme facteur du progrès industriel (3 mémoires) ; 4° L'avenir du protectionnisme (3 mémoires). Les sujets à traiter ont, comme on le voit, été bien choisis.

Il est peu de questions plus agitées en ce moment que celles qui se rapportent aux services municipaux : les fournitures d'eau, d'éclairage, de moyens de transport etc., doivent-elles être abandonnées à l'initiative privée ? Convient-il mieux de les confier à des compagnies privilégiées ? Serait-il encore préférable d'en faire des objets de monopole entre les mains de la municipalité ? Le premier mémoire sur les services publics traite des possibilités et des limites du contrôle municipal, par L. S. Rowe ; le deuxième, du contrôle financier, par Bird S. Coler ; le troisième, des difficultés du contrôle, illustrées par l'Histoire des compagnies du gaz, par John H. Gray; le quatrième, du règle-

ment du coût et de la qualité des services, par F. W. Speirs. Il nous est impossible de résumer ici, en détail, ces mémoires. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de donner une idée générale de la tendance qui paraît y dominer.

Les municipalités, de même que les États, ont plus considéré jusqu'à ce jour, en matière de services publics, leur intérêt particulier que celui des administrés ; on a envisagé le côté financier plus que le côté économique. En accordant des privilèges aux compagnies chargées de fournir eau, gaz, etc., on a plutôt cherché à tirer le plus d'argent possible de ces compagnies, qu'à en obtenir pour le public des services à bon marché et de bonne qualité. Il est résulté de là que le public a été mal servi ; les moyens de transport, par exemple, ont été trop coûteux, trop lents, trop insuffisants ; les citadins ont été, par suite de ces inconvénients, empêchés de s'étendre sur un plus grand espace, au grand détriment de leur santé physique et morale.

Si, du moins, les caisses municipales et gouvernementales s'étaient bien trouvées de ce système, il n'y aurait que demi-mal ; mais on sait que les caisses publiques sont des paniers percés et que, à l'instar de Panurge, de joyeuse mémoire, elles ont douze moyens de se procurer de l'argent, et treize d'en dépenser, de sorte qu'elles sont toujours en déficit. C'est ainsi que les municipalités se trouvent aujourd'hui réduites à la nécessité de se procurer de l'argent sans établir de nouveaux impôts, le contribuable pliant déjà sous le faix.

Deux moyens seuls restent à leur disposition : exiger de plus fortes redevances des compagnies privilégiées ? Elles rempliraient encore plus mal leurs services. Municipaliser ces services et encaisser ainsi les bénéfices que réalisent les Compagnies ? C'est évidemment un moyen très simple, et il ne faut pas grand effort d'intelligence pour le découvrir. Sera-t-il efficace ? Les municipalités rendront-elles les mêmes services à meilleur compte et de meilleure qualité et, en même temps, réaliseront-elles des bénéfices qui les dispenseront d'établir de nouveaux impôts, qui leur permettront même, comme elles le font espérer, de supprimer les impôts anciens ?

Pour qui connaît, par les précédents, les us et coutumes *panurgiques* des Etats et des Sous-États, la question est plus qu'à moitié résolue ; le passé est un garant de l'avenir. Le moins qu'on puisse faire, c'est de se tenir en garde contre les prétendus avantages du nouveau système. Ce n'est pourtant pas cette tendance qui est généralement manifestée par les auteurs des mémoires ci-dessus mentionnés. Ne pouvant les discuter ni même les analyser ici, nous ne ferons qu'une observation.

On trouve que la libre compétition n'offre pas de garantie suffisante

du bon marché et de la bonne qualité de ces services. Le régime de privilège est meilleur — ou moins mauvais — mais le contrôle est difficile Le monopole de ces services par les municipalités est préférable; mais ces services s'étendent souvent au-delà des limites de la commune. L'idéal serait donc le monopole de l'État.

A cette thèse nous répondrons : sans doute, la libre concurrence n'est pas sans inconvénients, il y en a en toutes choses ; mais elle en présente peut-être moins que tous les autres systèmes proposés. Sur quoi se base-t-on pour la condamner, alors que, au lieu de mettre les services publics en adjudication, les municipalités les confient ordinairement à des corporations privilégiées dont elles cherchent à tirer le plus d'argent qu'elles peuvent.

Si ces services font l'objet d'un monopole municipal, qui contrôlera l'administration ? L'État est trop loin ; les citoyens sont absolument désarmés contre les abus. Il faudrait donc préalablement établir le *referendum* municipal.

Certains services, par exemple l'éclairage, les transports, peuvent s'étendre au-delà de la commune; ils doivent donc, dit-on, faire l'objet d'un monopole d'État. Il faut aller jusqu'au bout de cette voie : ces mêmes services peuvent dépasser les limites de l'État, ils doivent donc faire l'objet d'un monopole international. C'est pourtant ce qui n'a pas lieu pour les chemins de fer, par exemple, et rien n'en va plus mal. N'est-ce pas là la meilleure preuve en faveur de la libre concurrence ? Est-il admissible qu'elle fonctionne relativement bien en matière de chemin de fer et non en matière de tramways ?

La question de *l'influence des corporations sur la vie politique* a été traitée par M. W. Lindsaye. Les trois mémoires sur l'association des capitaux comme facteur du progrès industriel sont : Les placements des petits capitaux dans l'industrie, par James B. Dill; l'évolution des affaires commerciales par John Wanamaker; les intérêts du travail dans l'industrie des chemins de fer, par William H Baldwin.

L'avenir de la protection a fourni matière à trois mémoires : le progrès industriel des États-Unis, par M. Nelson W. Aldrich ; les tarifs de nos nouvelles possessions, par M. Robert P. Porter ; les prochaines étapes dans la réforme du tarif, par M. Charles R. Miller. Les titres seuls de ces mémoires indiquent assez leur importance. Les lecteurs qui s'intéressent à ces questions y trouveront de précieuses informations et des arguments solides. Le volume se termine par un rapport du Comité où est exposé l'état actuel de l'Académie, tant pour son personnel que pour son matériel.

H. Bouet.

History ot the theory of sovereignty since Rousseau (*Histoire de la théorie de la souveraineté depuis Rousseau*), par C.-E. Merriam, 1 vol in-8, New-York, Macmillan and Co, 1900.

La faculté de science politique de l'Université de Colombie publie des études sur l'histoire, l'économie et la législation. Le présent ouvrage est le n° 4 du 12e volume de cette collection. Le but de l'auteur est d'exposer les développements de la théorie de la souveraineté depuis le commencement de la réaction contre les principes de la Révolution française. Nécessairement, pour bien traiter ce sujet, il fallait d'abord remonter aux temps antérieurs. C'est ce qu'a fait M. Merriam dans son *Introduction* où il passe en revue les théories de la souveraineté depuis Aristote jusqu'à Rousseau. Il expose ensuite la théorie de Kant, celle du droit divin, soutenue par de Maistre, de Bonald et autres représentants de Dieu sur la terre; puis viennent les théories patrimoniale, rationnelle, populaire, austinienne (théorie d'Austin), américaine, etc.). Nous énumérons ces diverses théories pour montrer qu'il y en a pour tous les goûts et que, si elles sont si nombreuses, si les théoriciens sont si loin de se trouver d'accord, c'est que la question de la souveraineté est subordonnée à plusieurs autres qui ne sont pas résolues et qui devraient pourtant l'être préalablement. Pour prouver notre assertion, prenons une ou deux de ces théories et cherchons à quelles idées supérieures elles se rattachent.

La première discussion systématique de la nature de la souveraineté, dit M. Merriam, a été faite en France par Jean Bodin. La définition de Bodin peut se résumer dans ce passage de sa *République* : « La République sans puissance souveraine, qui unit tous les membres et parties d'icelle et tous les ménages et collèges en un corps, n'est plus République. » Cette définition implique que les individus qui composent une société sont les membres d'un même corps — c'est l'organicisme social avant le nom; — que ces membres sont unis entre eux par un lien; que ce lien est la puissance souveraine. Pour bien déterminer ce qu'est et doit être la souveraineté, il faudrait donc d'abord décider quelle sorte d'organisme est l'organisme social, quels sont sa nature, ses besoins, ses lois. Il faudrait ensuite nous apprendre de quelle nature est le lien qui unit les hommes en société : est-il spirituel ou matériel? Est-il intérieur ou extérieur aux parties? Est-il volontaire ou forcé? Ce n'est qu'après avoir résolu ces questions que l'on pourra, avec quelque chance de succès, aborder celle de la souveraineté.

Le premier en Angleterre, Hobbes, qui ait traité la question de la souveraineté, a-t-il été plus heureux que son précurseur français? Le principe de la théorie de Hobbes est celui d'un état de nature dans lequel prévaut la guerre de tous contre tous, et où le droit de chacun

s'étend aussi loin que son pouvoir. Il est évident que si la guerre de tous contre tous était l'état naturel des hommes, la société n'aurait jamais pu naître. Les hommes se seraient fui les uns les autres ou ne se seraient approchés que pour se tuer et se manger. L'attraction ne peut naître de la répulsion, l'amour de la haine. Cela est si vrai que Hobbes lui-même est obligé de recourir à un autre principe pour rassembler ses loups humains. Il suppose en eux une impulsion, une tendance à s'unir, à se lier entre eux par des contrats, tendance radicalement contradictoire avec la précédente. Il fallait donc les rejeter toutes les deux et examiner si, le droit de chaque homme s'étendant aussi loin que son pouvoir, cet homme était naturellement enclin à user et abuser de son pouvoir dans toute l'étendue de son droit, sans jamais consentir à faire la moindre concession à son semblable. Après avoir résolu ce point, Hobbes aurait pu traiter la question de la souveraineté, s'il y avait eu lieu.

Tous les auteurs politiques qui ont succédé à Bodin et à Hobbes ont également négligé plus ou moins de remonter jusqu'à la source de la souveraineté ; c'est pourquoi le problème reste sans solution définitive, chacun le tranche suivant son tempérament, son caractère, sa tournure d'esprit. C'est aussi pour cette raison que l'on trouve dans toutes ces théories une part de vérité, mais aussi une part d'erreur. L'étude de M. Merriam contribuera-t-elle à faciliter la solution du problème? L'auteur n'a pas la prétention de donner cette solution; il expose avec érudition et impartialité les diverses théories, mais ses conclusions se bornent à résumer l'évolution accomplie dans les idées sans en indiquer le terme. « C'est au dogmatiste, dit-il, de montrer quel est le meilleur point de vue ; dans une étude historique, il suffit d'indiquer les diverses manières dont le sujet de la souveraineté a été traité et de montrer l'importance qu'il y a à connaître le sentier suivi par chaque école de théoriciens. » M. Merriam est modeste; peut-être nous prépare-t-il une solution et, contrairement à tant d'autres qui crient sur les toits leurs découvertes... futures, de peur d'en perdre la priorité, peut-être, dis-je, nous réserve-t-il une surprise. Quoi qu'il arrive, son étude historique si consciencieuse pourra fournir de très utiles éléments à ceux qui voudront tenter d'arracher au sphinx souverain son secret. En tout cas, elle pourra les empêcher de tomber dans les mêmes erreurs que leurs aînés.

H. BOUET.

THE DISTRIBUTION OF WEALTH. A THEORY OF WAGES, INTEREST AND PROFITS. (*La distribution de la richesse. Théorie des salaires, de l'intérêt et des profits*), par JOHN BATES CLARK, 1 vol. in-8°. New-York, Macmillan Co. 1899.

Le but de ce livre est de montrer que la distribution du revenu de la société est contrôlée par une loi naturelle, et que cette loi, si elle agissait sans frottements, donnerait à chacun des agents de la production le montant de richesse créé par cet agent.

L'auteur du présent ouvrage a écrit beaucoup d'articles sur ce sujet dans diverses revues ; ces études sont ici mises en ordre et complétées, c'est en quelque sorte la synthèse de ses recherches que M. Bates Clark nous présente ici. En ce qui se rapporte au standard de la valeur, des salaires et de l'intérêt, les économistes classiques, dit M. Clark, ont employé le terme *naturel* comme un équivalent du terme *statique*. C'est un tort qu'ils ont eu ; il convient de distinguer les forces qui agissent dans la distribution en forces statiques et forces dynamiques. La science statique doit trouver la condition naturelle d'une société dans un moment donné. La science dynamique doit expliquer la variation et le progrès. « Si les Ricardiens avaient reconnu que leur étude était seulement partielle et l'avaient suivie en faisant une étude séparée des forces dynamiques, ils auraient donné à leur science un caractère réaliste. »

M. Clark ajoute que les forces dynamiques ne doivent pas être traitées comme de simples éléments de trouble ; elles sont conformes à la nature, et la science qui les expliquera interprétera le phénomène du progrès.

Pour montrer que les forces dynamiques sont naturelles, l'auteur compare la société à l'Océan. « Quelle que soit son agitation, il y a un niveau idéal qui se projette à travers les vagues, et la surface actuelle de l'eau agitée ondule autour de ce niveau. Il y a de même un standard statique avec lequel, dans les marchés les plus troublés, les valeurs actuelles, les salaires et l'intérêt tendent à coïncider. »

N'y a-t-il pas un peu d'exagération à dire que les anciens économistes n'ont pas tenu compte des forces dynamiques de la société ? N'est-ce pas tomber dans un excès contraire et dans le domaine des abstractions que de vouloir séparer ces forces ? D'abord il nous semble qu'il n'y a, par étymologie, qu'une sorte de force, toute force est dynamique, le mot statique, toujours d'après l'étymologie, indique un *état* et non une *action*.

Il est très vrai, comme le dit M. Clark, que les forces dynamiques sont naturelles, — puisqu'il n'y en a même pas d'autres ; — mais elles peuvent cependant, dans certains cas, être considérées comme des facteurs de désordre. C'est une force naturelle qui pousse les hommes à vouloir modifier les lois naturelles qui régissent la valeur, les salaires, les profits, les intérêts, par des privilèges; mais, les hommes n'étant

pas infaillibles, cette force naturelle produit souvent de grands troubles artificiels dans les rapports sociaux. Tant que M. Clark était en train d'établir la distinction des forces statiques et dynamiques, il aurait donc pu distinguer deux sortes de forces dynamiques.

Mais toutes ces subtilités nous semblent plus propres à rebuter le public de la science économique qu'à la faire avancer ; si elles la font progresser en profondeur — ce qui est douteux quand on a soin de distinguer *profondeur d'obscurité*, — il est certain qu'elles l'empêchent de gagner en étendue. Il faut donc prendre garde de s'y laisser trop entraîner.

Nous devons convenir que M. Clark ne tombe pas dans ce défaut et que, par des détours quelquefois un peu longs, il arrive à poser des principes très rationnels et qui auraient besoin d'être propagés dans le monde où l'on parle le plus d'économie sociale et où l'on en connaît le moins les lois.

Le bien-être humain, dit M. Clark, dépend des revenus, qui sont fixés par contrat, mais qui sont réellement contrôlés par la loi naturelle. Salaires, intérêts et profits sont les produits de trois différentes fonctions, et la théorie de la distribution rapporte ces revenus à leurs sources ; chaque fonction est rétribuée d'après son produit, chaque personne qui remplit cette fonction est aussi payée selon ses œuvres. Le salaire de tout travail tend, sous le régime de parfaitement libre compétition, à égaler le produit qui est attribuable au travail. Si les tendances normales fonctionnaient dans la perfection, il serait vrai, non seulement de chaque unité de travail, mais de la force de travail considérée dans son ensemble, que son produit et sa rétribution sont identiques.

Il n'est donc pas vrai, comme on ne cesse de le répéter en tous lieux, et surtout en hauts lieux, que les travailleurs sont exploités par les patrons, les capitalistes, les propriétaires ; ou, si cela est vrai, c'est que les tendances normales ne fonctionnent pas dans la perfection, c'est que la compétition n'est pas parfaitement libre. Et alors, au lieu d'ajouter de nouvelles entraves, il faudrait supprimer celles qui ont été mises, par ignorance, maladresse ou malice.

On pourrait tirer beaucoup d'autres enseignements de ce genre du livre de M. Clark. Malheureusement pour le commun des lecteurs que l'on abreuve journellement d'idées contraires, ces principes sont inclus dans un volume de 450 pages, dans lesquelles il est beaucoup question d'utilité marginale, d'efficience marginale, de travail marginal, de groupes et sous-groupes, de science catallactique, dont voici la définition :

« La catallactique traite des motifs d'échanges, du gain venant de la division du travail. La division du travail organise la société en groupes

et sous-groupes. La catallactique montre que les revenus des groupes, des sous-groupes et des facteurs de ceux-ci sont leurs propres produits virtuels. La catallactique a deux divisions : la statique et la dynamique. La dynamique explique les transformations dans les fonctions de la structure de la société résultant des cinq changements génésiques qui constituent le progrès. La statique explique les lois de la vie industrielle, à l'exclusion des lois du développement industriel. Toutes les sociétés sont dynamiques; mais, cependant, la loi statique agit partout et doit être expliquée la première, afin que les lois de la dynamique puissent être comprises. »

Il est de toute évidence que les ouvriers ne liront pas cela ; leurs meneurs le liront-ils davantage ? Ils croient sans doute avoir autre chose de mieux à faire. La science catallactique restera donc le privilège de quelques mandarins. Ce n'est pas dommage pour ses détails, mais c'est dommage pour un bon nombre de ses principes.

H. Bouet.

History of military pension legislation in the United States (*Histoire de la législation des pensions militaires aux Etats-Unis*), par William Henry Glasson, 1 vol.in-8° New-York, Macmillan and Co, 1900.

Le système des pensions militaires aux Etats-Unis a coûté, depuis la fin de la guerre civile, environ 2 milliards 1/2 de dollars. Le rôle des pensions contient près d'un million de noms, soit près de 1/75 de la population du pays. La dépense annuelle monte à 140 millions de dollars. Ces chiffres indiquent suffisamment l'importance de la question des pensions militaires. Aucun pays n'a été si loin dans cette voie, et il est bon d'examiner si elle est bonne, avant de continuer à la poursuivre. C'est ce que se propose M. William Glasson, en nous donnant l'histoire de la Législation des pensions militaires depuis l'origine (1776) jusqu'à nos jours.

Le premier essai ne fut pas très heureux. Le Trésor manquant de fonds, pendant la guerre de l'Indépendance, pour payer les pensions, délivra aux ayants-droit des certificats. La plupart des officiers ainsi munis, ne pouvant attendre des temps meilleurs, vendirent leurs certificats qui devinrent un objet de spéculation et lorsqu'arriva le temps de les payer, ces certificats se trouvèrent, en majeure partie, entre les mains des spéculateurs. Les officiers qui les avaient vendus pour une faible partie de leur valeur ne furent donc pas plus avancés que s'ils n'avaient pas reçu de pension. Cela n'empêcha pas,à chaque guerre qui se produisait, de continuer à créer de nouvelles pensions sous une forme ou sous une autre et d'étendre cette faveur, non seulement aux

hommes blessés ou mis par le service militaire hors d'état de gagner leur vie, mais à leurs femmes, enfants, pères, mères, etc. Les statistiques du service des pensions de la guerre de la Révolution nous apprennent que ces pensions ne furent accordées que trente-cinq ans après la fin de la guerre et que l'on commença à payer une pension aux veuves cinquante-trois ans après la fin de cette même guerre ! L'acte de 1878 fut plus généreux encore que tous ceux qui l'avaient précédé. Il accordait une pension à tous les hommes ayant passé quatorze jours sous les drapeaux dans n'importe quelle branche du service, et quand même ils n'auraient jamais vu le feu, ainsi qu'à leurs veuves. En quelques mois 25.000 réclamations furent faites, et il s'agissait d'une guerre ayant eu lieu soixante-trois ans auparavant ! Les survivants ne formaient que le septième des solliciteurs.

Les pensions militaires, d'abord payées par les Etats, furent centralisées entre les mains du gouvernement fédéral lorsqu'il fut organisé en 1789. Mais les abus n'en furent pas moindres. C'est ainsi que le chiffre des pensions, allant toujours croissant, est arrivé au point que nous avons vu.

Les conséquences funestes de ce système sont nombreuses : « Ces lois imprudentes, dit M. Glasson, ont abaissé le niveau de la moralité et du patriotisme parmi les volontaires. Des fraudes de toute sorte furent perpétrées pour fournir des preuves à l'appui des réclamations. Dans un grand nombre de cas, quand il n'y avait pas fraude consciente, les solliciteurs en arrivaient à se découvrir des incapacités de vivre auxquelles ils n'auraient jamais songé si l'appât des pensions ne leur en avait pas suggéré l'idée. D'autres, dans une situation indépendante, et même opulente, ne s'étaient pas fait scrupule de se faire payer pour des incapacités de travail qui n'avaient rien à voir avec le service militaire. Des jeunes filles s'unissaient à des vieillards pour jouir de la pension des veuves. « Dans cette ardente course aux pensions, les plus beaux sentiments des vétérans s'étaient émoussés et l'on avait essayé de s'assurer comme un équivalent monétaire de l'exécution du devoir patriotique ».

Quelles sont les raisons qui ont permis d'établir et de maintenir un système si fécond en abus ? D'après M. Glasson, le protectionnisme fut la principale : « L'existence d'un surcroît considérable de ressources dans le trésor a été, dans l'histoire de ce pays, une tentation pour établir une législation de pension extravagante et pernicieuse. On a pu le voir dans l'acte de 1832 et des exemples encore plus frappants nous sont offerts dans le cours de la législation depuis la guerre civile. Lorsque le pays se releva des conditions anormales inhérentes à ce grand conflit, un tarif protecteur élevé causa l'accumulation de millions dans

le Trésor, dont il n'y avait pas besoin pour faire face aux dépenses ordinaires du gouvernement. Ce surplus ouvrit la voie aux dépenses inutiles et nuisibles ».

Il convient d'ajouter que plus le nombre des pensionnés augmente, plus les politiciens sont intéressés à maintenir les pensions afin de gagner les voix des pensionnaires de l'État. Les contribuables se trouvent ainsi doublement surchargés : 1° Les tarifs protecteurs augmentent le coût de la vie ; l'argent que ces tarifs rapportent au Trésor, au lieu d'être employé à des œuvres d'utilité publique ou à réduire d'autres impôts, est gaspillé en pensions à des gens d'un patriotisme quelque peu intéressé. Et l'on s'étonne que des grèves immenses éclatent de temps à autre parmi les non pensionnés qui supportent les charges sociales sans en retirer aucun profit. Il y aurait plutôt lieu de s'étonner que les grèves ne soient pas plus fréquentes et plus violentes.

M. Glasson est d'avis qu'il est urgent de réformer le système des pensions; mais les réformes qu'il propose paraissent bien minimes. « Dans les circonstances présentes, dit-il, on doit avoir en vue plutôt ce qui est pratiquement réalisable que parfait en théorie. Un changement radical dans le système actuel serait accompagné de grandes difficultés et pourrait causer bien des maux ».

M. Glasson demande, comme première réforme, que les pensions militaires ne soient accordées qu'aux invalides. « Aussi longtemps, dit-il, que la guerre continuera d'être le moyen de régler les différends entre nations, l'opinion publique obligera les gouvernements à pourvoir au sort de ceux qui sont devenus incapables de se suffire par suite du service militaire ».

L'auteur veut aussi des réformes administratives : « Nous n'avons jamais eu, dit-il, un système d'adjudication des pensions qui sauvegarde suffisamment les intérêts du gouvernement ».

Et la protection, ne serait-il pas tout d'abord à propos de la supprimer ? L'industrie américaine est-elle toujours à l'état naissant ? Toutes les questions se tiennent. Tant qu'il y aura surabondance dans le trésor public, il y aura des gens disposés à s'en emparer d'une manière ou d'une autre.

H. Bouet.

Colonial immigration laws (*Les lois de l'immigration coloniale*), par Emberson Edward Proper, 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan and Co, 1900.

L'histoire n'enregistre pas de plus important déplacement de population que celui qui a eu lieu en ces derniers siècles, de l'Ancien monde

dans le Nouveau. Les hommes qui sont allés s'établir au-delà de l'Atlantique sont, en général, non des riches efféminés ni des pauvres affamés, mais des gens aisés, de la classe moyenne, audacieux, entreprenants, laborieux et éclairés, qui ont été déterminés à émigrer principalement par le désir d'échapper aux persécutions religieuses. Le titre du présent ouvrage semble annoncer l'exposition des lois générales de la colonisation. Il n'en est rien, il s'agit seulement des lois particulière qui ont été suivies dans la colonisation de l'Amérique du Nord. L'auteur expose quelle a été la marche suivie dans la Nouvelle-Angleterre, dans les Colonies du centre et dans celles du Sud du pays qui forme aujourd'hui les Etats-Unis.

La Nouvelle-Angleterre fut principalement peuplée par les puritains qui, fuyant les persécutions religieuses, ne furent eux-mêmes pas moins intolérants dans leurs nouveaux établissements. Ils préféraient, dit M. Proper, l'orthodoxie de la foi à l'augmentation du nombre d'habitants. Les européens étaient d'ailleurs éloignés par les lois somptuaires et par les punitions barbares qui étaient le partage des inorthodoxes. De plus, le sol ingrat et le climat rigoureux aidaient ces farouches puritains dans leurs efforts pour l'exclusion des profanes.

Dans les colonies du Centre règna une plus grande tolérance religieuse que dans le Nord. Cela tient à ce que ces colonies furent établies un peu plus tard, à une époque où l'on était plus libéral en matières civiles et religieuses. D'ailleurs la grande diversité de croyances des colonies nouvelles obligeait à la tolérance. Il y eut donc dans le Centre moins d'austérité et une politique relativement libérale fut adoptée à l'égard des colons de diverses croyances et nationalités. La Pensylvanie se fit tout particulièrement remarquer à cet égard.

La partie Sud des Etats-Unis, qui comprend le Maryland, la Virginie, les Carolines et la Géorgie, puisa à d'autres sources une grande partie de sa population. Ce furent d'abord des convicts, puis des nègres qui y furent introduits en grand nombre. Aussi l'immigration, prise en masse, fut-elle inférieure à celle des colonies du Nord et du Centre.

Après avoir exposé les traits caractéristiques de la colonisation des trois parties des Etats-Unis, M. Proper parle de l'attitude de l'Angleterre à l'égard des immigrants. Certains hommes d'Etat anglais se demandaient si les colonies n'étaient pas une cause de troubles et de dépenses plutôt que de profits. Longtemps avant eux, Bacon avait déjà remarqué que la colonisation était une mauvaise affaire, et que les colonies se séparaient de la mère-patrie, lorsqu'elles étaient en état de se suffire, comme le fruit mûr se détache de l'arbre qui l'a porté. En effet, des velléités d'indépendance se manifestaient au milieu du

XVIIIe siècle. La souveraineté de l'Angleterre était discutée par les Américains. C'est pour assurer la dépendance de la colonie que le Parlement anglais voulut limiter l'immigration, estimant que l'accroissement de la population des colonies avait pour effet de favoriser le désir de l'indépendance. Une taxe de 50 liv. st. par tête fut imposée sur toute personne, y compris les femmes, les enfants, les domestiques, allant en Amérique pour s'y établir. Cette mesure n'empêcha pas, comme on le sait, la scission de se produire.

M. Proper consacre ensuite un chapitre à la distribution et aux caractéristiques des nationalités qui ont contribué à peupler les Etats-Unis. Après l'Angleterre, qui prit la plus grande part, c'est l'Allemagne qui fournit le plus fort contingent. L'invasion du Palatinat par Louis XIV, et les persécutions religieuses qui s'ensuivirent, furent un des principaux stimulants des Germains pour émigrer. Les Ecossais et les Irlandais, puis les Français, surtout après la révocation de l'édit de Nantes, contribuèrent aussi largement à peupler le Nouveau-Monde. Ces diverses nationalités se fondirent facilement, parce que, dit M. Proper, elles appartenaient à la même race. Les nouveaux venus conservaient quelque temps leur langue, ils établissaient des écoles pour leurs enfants ; mais ces enfants apprenaient la langue anglaise en même temps que leur langue maternelle, et une génération ou deux suffisaient pour faire oublier les préjugés d'origine et de langage.

La suprématie des Anglo-Saxons n'est pas seulement due au nombre ; M. Proper en trouve la raison dans le caractère de la nation. La nature morale et religieuse de cette race, sa persévérance, son esprit de liberté personnelle et d'indépendance, son aptitude pour l'industrie et la vie politique, placèrent naturellement les Anglais à la tête des autres nationalités. Les Allemands étaient laborieux et sobres, ils formaient de bons fermiers, mais ils n'aspiraient pas à construire des cités, à fonder des collèges ou à créer des gouvernements. Les Huguenots français se distinguaient par leur piété, leur raffinement de caractère, leur aptitude à cultiver les agréments de la vie et à en jouir. Mais la plupart s'établissaient dans des villes ou villages déjà créées, ordinairement sur les côtes, et ils étaient absorbés. Voilà comment les hommes de ces diverses nationalités se sont fondus en un tout et ont formé la nation américaine. La fusion est-elle aussi complète qu'elle paraît ? Durera-t-elle aussi longtemps qu'on l'espère ? L'esprit de liberté religieuse et politique se maintiendra-t-il ? Les atteintes déjà portées à la liberté économique ne sont-elles pas une première étape vers la restriction des autres libertés ? C'est le secret de l'avenir.

H. Bouet.

CHRONIQUE

Sommaire : La clôture de l'Exposition universelle de 1900. — Le budget de 1901. — L'augmentation des dépenses de la ville de Paris. — Le fonctionnarisme colonial. — La statistique des grèves en 1899. — Une manifestation anglo-française en faveur de la paix. — Beautés de la philanthropie et de la bureaucratie belges. — Les exploits de la civilisation européenne en Chine.

L'Exposition universelle de 1900 a été close le 12 de ce mois. Elle aura été certainement la plus belle et la plus complète de toutes les grandes fêtes internationales de l'industrie qui se sont succédé depuis l'Exposition du Palais de Cristal en 1851. A aucune époque, la puissance productive de l'homme ne s'est autant accrue que dans cette seconde moitié du XIXe siècle, et la diffusion de ses progrès n'a été plus active. Autant que nous avons pu en juger par l'examen trop rapide des industries de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Italie de la Belgique, de la Suisse etc., etc., toutes les nations sont arrivées à peu près au même niveau de progrès. Si quelques-unes devancent les autres dans quelques branches de la production, si l'Allemagne excelle dans la fabrication des produits chimiques, si elle occupe avec les Etats-Unis une situation prépondérante dans la confection des appareils d'électricité, si la France possède, avec le Japon, la prééminence dans les industries d'art, les autres nations les suivent de près; enfin si l'Angleterre conserve le premier rang dans les industries textiles, elle ne possède plus cette supériorité incontestable qui semblait défier autrefois toute concurrence. Les statistiques du commerce extérieur attestent, au surplus, cette tendance à l'égalité en matière d'industrie qui caractérise les nations civilisées ; elles montrent qu'elles versent toutes, à l'envi, un contingent croissant de leurs produits sur le marché général, d'où l'on peut conclure qu'elles n'ont aucun besoin de protéger au dedans de leurs frontière la concurrence étrangère qu'elles affrontent au dehors. C'est sans contredit la leçon la plus suggestive que nous ait donnée l'Exposition universelle, et il faut espérer qu'elle ne demeurera pas stérile.

*
* *

M. Guillain a déposé son rapport général sur le budget de 1901. Ce budget s'éleve à 3.549.114.172 francs avec un excédent de recettes de 212.172 francs, — excédent, comme d'habitude, essentiellement problématique. Par rapport au budget de 1899, les dépenses présentent une augmentation de 86.267.794 francs.

Guerre : 43.543.521 francs (dont 24 millions, pour perfectionnement du matériel d'armement);

Marine : 15.139.521 francs, pour continuer avec l'activité nécessaire le programme des constructions neuves :

Postes et télégraphes : 10.367.547 francs, pour augmenter la dotation des services en matériel et en personnel;

Instruction publique : 3.145.095 francs, pour améliorer la situation du personnel de l'enseignement supérieur, augmenter la subvention des collèges communaux et la dotation des lycées, etc.;

Commerce : 1.900.000 francs, pour augmenter les primes à la marine marchande;

Colonies : 1.142.009 francs, pour accroître les ressources de leur défense militaire;

Travaux publics : 7.272.000 francs, pour augmenter la dotation des travaux neufs et des travaux d'entretien.

Par contre, des réductions ont été effectuées par la commission :

Sur les finances, jusqu'à concurrence de 3 millions et demi, par suite de la révision des calculs d'annuités ou de pensions;

Sur la guerre, pour 16 millions, par suite d'un meilleur emploi de l'approvisionnement et de la réduction de commandes superflues, etc.

Quoique les dépenses plus ou moins imprévues qui s'ajoutent invariablement aux prévisions finissent toujours par solder les budgets en déficit et nécessitent le recours à l'emprunt, le rapporteur recommande le système d'amortissement par annuités terminables proposé par M. le ministre des Finances et qui aurait pour effet de diminuer de 561 millions en 1921 notre dette de 30 milliards, — la plus belle dette du monde. Comme le remarque M. Yves Guyot, mieux vaudrait consacrer à des dégrèvements d'impôts la somme employée à cette insignifiante diminution du capital de la dette.

La politique de dégrèvement, dit avec raison M. Yves Guyot, a le grand avantage de donner du ressort au contribuable, et, en augmentant son activité de préparer des plus-values pour le budget.

Si nous sommes très partisans de l'amortissement, nous disons : il n'est sérieux que si les budgets sont en équilibre; si le ministre n'est pas exposé à emprunter d'un côté, tandis qu'il amortit de l'autre.

*
* *

A l'instar du gouvernement national, les gouvernements municipaux augmentent continuellement leurs dépenses. A Paris, le budget des recettes ordinaires s'est élevé, de 1891 à 1899, de 264 1/2 à 304 millions, soit une augmentation de 40 millions. Aussi notre administration municipale est-elle fort en peine de trouver les moyens de remplacer les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques, remplacement que la loi du 29 décembre 1897 a rendu obligatoire, au moins en partie, à dater du 1er janvier prochain. Elle résiste, non sans quelque raison, à l'adoption d'une série d'impôts que lui propose M. le préfet de la Seine. La solution la meilleure serait incontestablement une diminution des dépenses, mais avons-nous besoin d'ajouter qu'elle ne manquera pas d'être reconnue impossible ?

*
* *

Non moins que la production du sucre, celle des fonctionnaires dépasse les besoins de la consommation intérieure. On se débarrasse de l'excédent de la production sucrière au moyen de primes qui ont coûté l'année derrière environ 76 millions aux contribuables. Les colonies qui servent de déversoirs au surcroît des fonctionnaires leur coûtent plus cher encore, — une centaine de millions, bon an mal an, — et, d'après la *Politique coloniale*, c'est un débouché qui est déjà tellement encombré qu'il sera bientôt indispensable de l'agrandir. On pourra s'en convaincre en consultant la statistique que publie ce journal :

« 973 pour la Martinique, 1.152 pour la Guadeloupe, soit 2.125 employés pour deux territoires grands, ensemble, comme la moitié d'un de nos départements moyens.

La Réunion, qui n'est guère plus étendue que la Guadeloupe, en compte près d'un millier.

Il y en a 620 au Sénégal — ce qui est peu relativement. — En revanche, la Guinée française possède 42 colons et 241 fonctionnaires.

La Côte-d'Ivoire est encore mieux dotée, avec 348 fonctionnaires pour 51 colons.

Mais le Dahomey (553 fonctionnaires et 33 colons) l'emporte sur la Côte-d'Ivoire.

Nous ne sommes pas bien sûr du nombre de colons qui se trouvent à Tahiti, mais nous savons qu'il y a 235 fonctionnaires. Il se pourrait que, toute proportion gardée, le pays de Rarahu détînt le record. A moins que ce ne soit le Congo ! Cette colonie, qui n'est encore qu'une

expression géographique, peut aligner déjà sur ses états d'émargement mensuel 580 noms.

A Madagascar, il y a un fonctionnaire sur trois civils.

En Indo-Chine, c'est par centaines qu'on compterait les employés en expectative ou sans emploi justifié. »

En comparaison, les Anglais sont fort en retard. D'après un rapport de M. Austin Lee, on ne compte que 79 fonctionnaires dans les colonies anglaises contre 231 dans les colonies françaises. Mais en Angleterre aussi, la production des fonctionnaires va se développant tous les jours, et, comme la nôtre, elle réclame, incessamment, une augmentation de débouchés.

*
* *

L'Office du travail a publié la statistique des grèves qui ont éclaté en 1899. Nous reproduisons les renseignements les plus intéressants de cette statistique.

Il y a eu en 1899, 740 grèves, comprenant 176.826 grévistes (dont 23.417 femmes et 10.042 enfants) occupés dans 4.290 établissements. Le nombre de journées de travail perdues s'élève à 3.550.734, y compris 1.038.340 jours chômés par 35.576 ouvriers non grévistes qui n'ont pu travailler pendant les grèves.

Ces chiffres, vraiment énormes, n'avaient jamais été atteints en France où le nombre des grèves a oscillé chaque année entre 260 et 480. L'année 1893 se rapproche pourtant de l'année dernière. Il y avait eu, en 1893, 834 grèves et 170.123 grévistes occupés dans 4.286 établissements; le nombre des journées perdues avait été de 3 174.850.

L'année 1899 a été marquée par cinq grèves d'une importance exceptionnelle et encore présentes à l'esprit de chacun; ce sont : la grève des rubaniers des départements de la Loire et de la Haute-Loire (21.400 grévistes et 16.637 chômeurs forcés); la grève des mineurs de Montceau (9.890 grévistes) et les deux grèves du Creusot qui ont compris tout le personnel, soit 9.000 ouvriers. En réunissant ces cinq grèves, on obtient 63.263 grévistes, ou le tiers du nombre total.

Outre les 740 grèves, il y a eu, en 1899, 10 lock out dont nous parlerons tout à l'heure et 3 coalitions de patrons boulangers réclamant une augmentation des prix du pain fixés par la taxe municipale.

Comme les années précédentes, les industries textiles, filatures et tissages, ont été les plus éprouvées : 204 grèves et 39.928 grévistes; viennent ensuite la métallurgie et le travail des métaux avec 140 grèves et 48.906 grévistes; le bâtiment, 111 grèves et 17.537 grévistes; les mines, 32 grèves et 31.099 grévistes. Le total pour ces quatre industries

est de 487 grèves et 137.470 grévistes, soit près des deux tiers du nombre des grèves et plus des trois quarts de celui des grévistes.

Les ouvriers étaient syndiqués dans 441 grèves et les patrons dans 218 ; 28 syndicats ouvriers et 3 syndicats patronaux ont été fondés pendant ou immédiatement après la grève. Dans 44 grèves, les syndicats ouvriers ont assuré des secours réguliers aux ouvriers et leur intervention dans le conflit a été acceptée par les patrons dans 62 grèves.

On a constaté que les ouvriers travaillaient à la journée dans 404 grèves, aux pièces dans 249 et que dans les 87 autres, les uns travaillaient à la journée et les autres aux pièces.

LES RÉSULTATS DES GRÈVES

Voyons maintenant quels ont été les résultats des 740 grèves : 180 grèves, comprenant 21.131 grévistes ont « réussi » ; 282 grèves avec 124.767 grévistes ont abouti à une transaction et 278 grèves avec 30.928 grévistes ont complètement échoué.

Ces résultats donnent les proportions suivantes :

	Grèves.	Grévistes.
Réussite	24 0/0	12 0/0
Transaction	38 —	71 —
Echec	38 —	17 —

Comme nous l'avions prévu, un certain nombre de grèves (84 comprenant 17.175 grévistes occupés dans 1.116 établissements) ont été occasionnées par la loi sur les accidents de travail, les patrons voulant réduire les salaires dans la proportion du montant des frais d'assurances que la loi met à leur charge, les ouvriers se refusant à accepter cette réduction. Les conflits se sont terminés le plus souvent par des transactions, mais il est évident que l'assurance contre les accidents devra finir par être payée tout entière par les ouvriers. Sinon l'équilibre serait rompu entre les salaires des ouvriers des industries soumises à l'obligation de l'assurance et de cellesqui en sont exemptes, et les plus belles lois du monde n'empêcheraient pas cet équilibre de se rétablir.

Mais si les ouvriers supportent les frais de leur assurance, quoi que l'on puisse faire officiellement pour les en exonérer, n'eût-il pas été plus simple et plus économique de les laisser s'assurer eux-mêmes ?

*
* *

Tandis que la presse jingoïste en Angleterre et la presse nationaliste en France se coalisent pour semer la haine et faire

éclater la guerre entre les deux nations, les représentants de l'industrie, du commerce et des unions ouvrières, en un mot des classes qui payeraient les frais de cette guerre, ne demeurent pas inactifs. Dans leur visite à Paris, les Chambres de commerce anglaises ont protesté énergiquement contre les excitations jingoïstes, et sir Albert Robbit déclarait dernièrement, dans un discours à ses électeurs, que « le point essentiel de la politique étrangère de l'Angleterre est de cultiver une amitié franche et sincère avec la France ». Aux délégués des Chambres de commerce ont succédé ceux du Congrès des trade-unions, représentant environ 2 millions d'ouvriers syndiqués, qui sont venus faire à la Bourse du travail une manifestation véritablement imposante en faveur du maintien des relations pacifiques entre les deux pays. Nous reproduisons une partie du manifeste, dont le président du Congrès des trade-unions, M. W. Pickles a donné lecture, aux applaudissements combinés de ses auditeurs français et anglais :

Une guerre entre la France et la Grande-Bretagne serait la ruine de l'industrie des deux pays. Votre commerce et le nôtre passeraient aussitôt en d'autres pays qui en garderaient définitivement la plus grande partie.

Pendant plusieurs années, sous prétexte de défendre nos côtes, notre gouvernement et le vôtre ont rivalisé de préparatifs guerriers tout en prodiguant sans cesse les déclarations les plus pacifiques. L'esprit de soupçon et de rivalité qu'engendre un tel système doit, si l'on ne réagit pas, aboutir tôt ou tard à la guerre. Mais la lourde responsabilité qui pèse sur nos hommes d'Etat et sur les vôtres les force pour la plupart, à agir avec dignité et modération. Le danger immédiat provient principalement des capitalistes, propriétaires et directeurs des journaux, qui ne cessent de pousser aux conflits.

Nous ne croyons pas que la majorité de nos compatriotes éprouve aucune sympathie pour le langage provocateur de notre presse *jingo*, ni que les folies furieuses de quelques-uns de vos journaux représentent les véritables opinions du peuple français.

Depuis près de cent ans, ces deux grandes nations ont maintenu la paix entre elles, et il n'y a pas de raison intelligible pour qu'elles cessent de la maintenir. Ce régime de la paix a vu grandir un vaste commerce international. L'année dernière, par exemple, la Grande-Bretagne a acheté pour un milliard trois cent cinquante millions de francs de marchandises françaises, et la France, de son côté, a acheté pour cinq cent cinquante-six millions neuf cent vingt-cinq mille francs de marchandises britanniques. La totalité des colonies nouvelles, acquises depuis cinquante ans par les deux pays, ne rapportent pas

autant à l'un ou à l'autre que ces relations commerciales réciproques.

Cela étant, nous venons vous demander de vous unir à nous pour déjouer les vils desseins de ceux qui, caricaturant et calomniant sans cesse leurs voisins, ne cherchent qu'à exciter la défiance et la haine. Ces hommes-là sont les pires ennemis et de leur patrie et de l'humanité. Vos chauvins et nos *jingos* ne sont que les exploiteurs du patriotisme honnête et naïf qu'ils font constamment servir à leurs propres desseins égoïstes. Ils ont été trop longtemps les maîtres. Désormais, il faut leur tenir tête, dresser en face d'eux l'opposition la plus résolue, et s'il existe, ou s'il survient entre nos deux pays un différend quelconque que nos gouvernements ne parviennent pas à arranger, il faut sans relâche exiger qu'avant d'en venir aux moyens violents, ils aient recours au tribunal de paix créé par la grande Conférence internationale qui s'assembla l'an dernier à la Haye. Si nous ne remplissons pas ce devoir, il est à craindre que les gouvernements n'inaugurent le siècle nouveau par un crime monstrueux contre l'humanité et la civilisation. Nous n'avons aucun motif de querelle contre vous ; vous n'avez aucun motif de querelle contre nous ; mais nous avons, les uns et les autres, de sérieux motifs pour surveiller de près et pour combattre ceux qui voudraient nous mettre aux prises.

Travailleurs! le moment est venu où, dans l'intérêt de l'humanité, nous devons marcher côte à côte en proclamant que *le plus grand intérêt du travail, c'est la paix.*

Voilà un langage auquel nous ne pouvons qu'applaudir, tout en regrettant qu'il trouve plus d'écho chez les ouvriers socialistes que dans notre bourgeoisie protectionniste.

* * *

Les conservateurs belges, en ce moment aux affaires, s'efforcent d'apaiser le cerbère gourmand du socialisme en lui jetant de temps en temps un gâteau. Seulement, les gâteaux des pâtissiers conservateurs sont maigres, et ils ne servent guère qu'à aiguiser l'appétit du terrible molosse. Aux socialistes qui réclament en Belgique, comme en France, l'établissement des pensions ouvrières, une loi du 10 mai dernier a cru donner une satisfaction suffisante, en assurant aux ouvriers une allocation annuelle de 65 francs à partir de l'âge de 65 ans. Ce n'a pas été toutefois sans entourer cette concession philanthropique de précautions et de complications qui feront le bonheur des bureaucrates, sinon celui des ouvriers. Que l'on en juge :

Article 1er. — Pour être admis à recevoir l'allocation annuelle de 65 francs, prévue par l'art. 9 de la loi du 10 mai 1900, il faut :

1° Etre Belge ;

2° Avoir une résidence en Belgique;

3° Etre âgé de 65 ans au moins ;

4° Etre ouvrier ou ancien ouvrier ;

5° Se trouver dans le besoin.

Art. 2. — La qualité de Belge se constate par la production des actes de l'état civil ou de naturalisation, comme en matière électorale.

Art. 3. — Est considéré comme ayant une résidence en Belgique, celui qui possède dans le royaume depuis un an au moins son domicile réel ou son principal établissement.

Art. 4. — La condition relative à l'âge doit exister au 1er janvier prochain pour les intéressés qui sollicitent l'allocation pour l'année 1901.

Elle peut être établie par toutes voies de droit.

Les travailleurs âgés d'au moins 55 ans à la date du 1er janvier 1901 et remplissant les autres conditions établie par la loi et le présent arrêté seront admis à jouir de l'allocation à partir du 1er janvier qui suivra la date où ils auront atteint l'âge de 65 ans.

Ceux qui, au 1er janvier 1901, auront moins de 58 ans accomplis, devront justifier, à l'appui de leur demande, que pendant une période de trois ans au moins, ils ont effectué à la Caisse générale de retraite des versements s'élevant au moins à 3 francs par an et formant un total de 18 francs.

Cette preuve pourra être faite en joignant à la demande soit le livret, soit un certificat de la dite Caisse.

Art. 5. — Sont considérés comme ouvriers, les hommes et les femmes qui, moyennant un salaire, travaillent habituellement de leurs mains pour un patron ou un maître, soit au temps, soit à la pièce, soit au dehors, soit à domicile et cela sans distinguer entre le travail domestique ou agricole et le travail industriel ou de métier.

Sont considérés comme anciens ouvriers ceux qui, par la condition habituelle de leur vie antérieure, ont répondu à la précédente définition.

La femme ou la veuve d'un ouvrier ou ancien ouvrier est considérée comme ouvrière, lors même qu'elle ne se trouve pas personnellement dans les conditions prévues aux alinéas précédents.

Art. 6. — Sont considérés comme se trouvant dans le besoin ceux dont les ressources, mises en rapport avec leurs charges, sont ordinairement insuffisantes pour qu'ils puissent pourvoir par eux-mêmes à leur subsistance.

Pour établir cette situation, il est tenu compte notamment :

En ressources :

1° Du salaire de l'intéressé, de son conjoint et des enfants ou descendants habitant avec lui ;

2° De la nature et de la contenance de leurs propriétés et des biens qu'ils tiennent en location;

3° De leurs épargnes ;

4° Des secours de la bienfaisance publique;

5° Des subventions résultant de droits réels ou personnels, comme les droits d'usage ou les pensions alimentaires;

En charges :

1° De l'entretien du ménage selon la condition habituelle des ouvriers de la région et de la même profession, en considérant le nombre et l'âge des personnes qui composent la famille ;

2° Des infirmités;

3° Du loyer, des impôts et des charges réelles.

Et notons que ceci n'est que le premier chapitre de la loi. Il y a un second chapitre consacré, dit *L'Indépendance Belge*, à la procédure d'instruction et qui est plutôt « de formalité administrative ». Et pourtant, il ne s'agit que d une simple allocation, que sera-ce quand il s'agira d'une pension?

*
* *

Fidèles à la consigne que leur a donnée l'Empereur d'Allemagne, les troupes européennes, placées sous les ordres du feld maréchal Waldersee, s'efforcent de se surpasser dans l'art de massacrer et de piller. D'après une correspondance du *Temps*, « la ville de Pékin a été pillée consciencieusement, les yamens des grands mandarins ont été brûlés. Nous sommes les maîtres de la capitale et nous la traitons en pays conquis. » Le record appartient toutefois aux Allemands, — ce qui est d'ailleurs bien naturel, — ainsi que l'atteste ce passage d'une lettre naïve d'un soldat à sa vieille mère :

... Nous cognons tellement sur les Chinois qu'ils se souviendront toute leur vie des soldats allemands. Dès deux heures du matin, nous fouillons tous les villages, à la recherche d'armes. Malheur aux Chinois qui nous tombent entre les mains ; on ne leur poche pas seulement les yeux, on leur applique encore cinquante coups de nerf de bœuf. Après cela, ils ne peuvent même plus dire *amen*, puis on leur coupe leur queue avec leur propre sabre.

Un autre soldat écrit de Tien-Tsin, 22 août :

Tout est dévasté, les villages sont brûlés, pleins de cadavres et de chiens errants. Les rares Chinois qui n'ont pas été massacrés, on les fait travailler dur à coups de bambou. Avant-hier, nous avons fait travailler les prisonniers jusqu'à la dernière minute, avant de les fusiller. Nous en avons fusillé environ soixante cette semaine.

Encore les passe-t-on, quelquefois, de préférence, à la baïonnette, pour économiser les cartouches (récit du Dr Morrisson).

D'après un autre récit de la prise et du pillage de Tu-Liu, les Anglais, piqués d'émulation, ne sont pas restés en retard sur les Allemands. Voici comment M. Vaselli, correspondant du *Messagiero* raconte la mise à sac de cette ville, dans laquelle les troupes civilisatrices de l'Europe sont entrées sans coup férir.

« En parcourant la ville de long en large, j'observai que toutes les maisons étaient fermées. Les habitants qui n'avaient pas fui s'étaient hermétiquement barricadés dans leurs masures. Quant à ceux que l'on rencontrait dans les rues sales et boueuses de la ville, ils se rangeaient respectueusement d'un côté, ou bien hâtaient le pas en donnant les signes de la plus profonde terreur.

« Je pus ainsi accomplir une longue inspection, même dans les maisons où les hommes, tremblant de peur, s'épuisaient en saluts obséquieux, tandis que les femmes fuyaient de chambre en chambre comme des oiseaux effarouchés, se pressaient les unes contre les autres et se terraient dans les moindres retraites.

« Il n'y eut pas un coup de feu à mon adresse ni un signe de rébellion.

« Pendant ce temps, les troupes commençaient à entrer en masse dans le pays ; les Anglais qui, en hommes pratiques et du métier, s'étaient emparés du mont-de-piété, avaient lâché leurs Indiens, — et le pillage commença.

« Il est impossible de peindre fidèlement la scène qui suivit. Les portes étaient enfoncées à coups de poutre et de hache ; les soldats se précipitaient à l'intérieur des maisons, en chassaient les habitants par la force, brisaient les meubles et les jetaient au dehors. Chaque coin, chaque mur, chaque cachette était sondée, fouillée, explorée.

« La folie de saccager montait comme une marée, troublant le cerveau de ces hommes déjà alcoolisés et enivrés par l'eau-de-vie de riz trouvée dans les boutiques et qui, coulant des grands amphores brisées mêlait son odeur âcre à la puanteur des chiffons et des ordures amoncelées sur le pavé.

« Les troupes passèrent la nuit dans les quartiers que le commandement avait assignés aux diverses nationalités, en divisant la ville en plusieurs zones ; mais, le lendemain, l'orgie recommença avec le pillage et, à la tombée de la nuit, Tu-Liu, qui était encore la veille une ville prospère de 40.000 habitants, n'était plus qu'un amas de ruines et d'ordures.

Comment, après cela, les Chinois ne seraient-ils pas disposés à faire bon accueil à une civilisation qui donne des preuves si manifestes de sa supériorité. G. DE M.

Paris, le 14 novembre 1900.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

Cours publics et gratuits de sciences appliquées aux arts

ANNÉE 1900-1901

GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE AUX ARTS. — *Les lundis et jeudis, à 9 heures du soir.* — MM. A. Laussedat, *professeur*; P. Haag, *professeur suppléant.* — GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE. — *Les lundis et jeudis, à 7 heures 3/4 du soir* — M. E. Rouché, *professeur.* — MÉCANIQUE APPLIQUÉE AUX ARTS. — *Les lundis et jeudis, à 7 heures 3/4 du soir.* — M. J. Hirsch, *professeur.* — CONSTRUCTIONS CIVILES. — *Les lundis et jeudis, à 9 heures du soir.* — M. J. Pillet, *professeur.* — PHYSIQUE APPLIQUÉE AUX ARTS. — *Les lundis et jeudis, à 9 heures du soir.* — M. J. Violle, *professeur.* Un avis ultérieur annoncera l'ouverture du cours. — ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE. — *Les mercredis et samedis à 7 heures 3/4 du soir.* — M. Marcel Deprez, *professeur.* — CHIMIE GÉNÉRALE DANS SES RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE. — *Les mercredis et samedis, à 9 heures du soir.* — M. E. Jungfleisch, *professeur.* — CHIMIE INDUSTRIELLE. — *Les mardis et vendredis, à 9 heures du soir.* — M. E. Fleurent, *professeur.* — MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX. — *Les mardis et vendredis, à 7 heures 3/4 du soir.* — M. U. Le Verrier, *professeur.* — CHIMIE APPLIQUÉE AUX INDUSTRIES DE LA TEINTURE, DE LA CÉRAMIQUE ET DE LA VERRERIE. — *Les lundis et jeudis, à 7 heures 3/4 du soir.* — M. V. de Luynes, *professeur.* Un avis ultérieur annoncera l'ouverture du cours. — CHIMIE AGRICOLE ET ANALYSE CHIMIQUE. — *Les mercredis et samedis, à 7 heures 3/4 du soir.* — MM. Th. Schlœsing, *professeur*; Th. Schlœsing fils, *professeur suppléant.* — AGRICULTURE. — *Les mardis et vendredis, à 9 heures du soir.* — M. L. Grandeau, *professeur.* — *L'agriculture des deux mondes à l'Exposition universelle.* — Etude des divers pays : superficie, population, régime de la propriété. — Répartition et modes des cultures principales. — Production. — Consommation. — Commerce. — Le bétail et ses produits. — Institutions agronomiques. — Enseignement agricole. — Associations agricoles, etc. — Progrès réalisés par l'agriculture. — Période décennale 1890-1900. FILATURE ET TISSAGE. — *Les mardis et vendredis, à 7 heures 3/4 du soir.* — M. J. Imbs, *professeur.* — ÉCONOMIE POLITIQUE ET LÉGISLATION INDUSTRIELLE. — *Les mardis et vendredis à 7 heures 3/4 du soir.* — M. E. Levasseur, *professeur.* — *Travail et Capital*, les deux facteurs de la production de la richesse. — Force et matière. L'homme : intelligence, art et science, éducation. — L'épargne et la

capitalisation, les machines. — L'organisation du travail, liberté et association.— L'inventaire de la richesse.— ÉCONOMIE INDUSTRIELLE ET STATISTIQUE. — *Les mardis et vendredis, à 9 heures du soir.* — M. André Liesse, *professeur.*— Circulation des richesses. — *L'Échange* : Analyse des éléments généraux. — Le commerce. — Historique. — *Conditions matérielles des échanges* : Les débouchés.— Voies et moyens de transports. — Routes. — L'industrie des chemins de fer dans les principaux pays : organisation, exploitation, etc. — Les transports dans les villes — Navigation intérieure et maritime. — Influence économique de la transformation des moyens de transport et de communication. — ART APPLIQUÉ AUX METIERS. — *Les mercredis et samedis à 9 heures du soir.* — M. L. Magne, *professeur.* — HISTOIRE DU TRAVAIL.— (Cours fondé par la ville de Paris).— *Les mercredis à 7 heures 3/4 du soir, et dimanches à 10 heures 3/4 du matin.* — M. G. Renard, *professeur.* — *Histoire sociale de la vapeur.* — Applications qui en ont été faites, d'une part, aux chemins de fer et aux bateaux ; d'autre part, au machinisme industriel et agricole. — Répercussions économiques, politiques, morales, artistiques, littéraires qu'elles ont eues jusqu'à nos jours. — ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES. — (Cours subventionné par la Chambre de commerce de Paris). — *Les samedis à 7 heures 3/4 du soir, et dimanches à 9 heures 1/2 du matin* — M. L. Mabilleau, *professeur.* — Le problème des retraites ouvrières. — DROIT COMMERCIAL. — *Les mercredis, à 9 heures du soir.* — M. E. Alglave, *chargé de cours.* — *Les sociétés par actions* : Formes nouvelles de la propriété. — La mobilisation. — Transformation sociale. — Droits des actionnaires et des obligataires. — Les bourses et les opérations de bourse — Leur rôle dans le monde nouveau. — ÉCONOMIE SOCIALE. — *Les samedis, à 9 heures du soir.*— M. P. Beauregard, *chargé de cours.* — *Caisses d'épargne* : Leur organisation en France et à l'étranger; questions actuelles. — *L'Assurance* : Principes de l'assurance, sociétés de secours mutuels, caisses de retraite, assurances contre les accidents, sur la vie, contre le chômage forcé.

Le Directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers,

G. Chandèze.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cours de finances. — *Le Budget*, par René Stourm, membre de l'Institut, 1 vol. in-8°, 4e édition, revue et mise au courant, de 6?3 pages 1900, 10 fr. Paris. Guillaumin et Cie.

Instructions concernant les Voitures automobiles, système Panhard

et Levassor, système Peugeot, système Mors, les petites voitures automobiles et les tricycles de Dion et Bouton; rédigées par F. Charron Girardot et Voigt, 1 vol. in-18, cartonné de 255 pages, 1900, 3 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Opinions prématurées. De quelques causes et effets de l'inégalité de la production et de l'accumulation par M. Block, membre de l'Institut (Extrait du *Journal des Economistes*), 1 br. in-8 de 24 pages, 1900. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie).

La Russie à la fin du XIX[e] *siècle*, publié sous la direction de M. W. Kovalevsky, adjoint au ministre des Finances de Russie, 1 vol. in-8° de 989 pages, 1900. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les Institutions de retraites des Compagnies de chemins de fer, par M. Paul Soulier, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 1 vol. in-8 de 194 pages, 1900, 10 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Phonologie historique de la langue française, par J. E. Blondel, 1 vol. in-8°, de 495 pages, 1900, 7 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

La Caisse d'Epargne et de prévoyance de Paris, origine, histoire, législation, 15 novembre 1818, 1[er] janvier 1900, par E. Bayard, 1 vol. in-8°, 2[e] édition de 559 pages, 1900, Paris, Hachette et Cie.

La Vie de Pasteur, par René Valéry-Radot, 1 vol. in-8° de 690 pages 1900, Paris, Hachette et Cie.

La Politique française en matière de chemins de fer, par Richard de Kaufmann, de l'Université de Berlin. Traduit, mis à jour et précédé d'une étude complémentaire, par Frantz Hamon, sous-chef au bureau du ministère des Finances, 1 vol. in-8°, de 1.000 pages, 1900, Paris, Béranger.

L'avenir de la politique française en matière de chemins de fer. Complément à l'ouvrage de M. R. de Kaufmann, par Frantz Hamon, 1 vol. in-8° de 351 pages, 1900, Paris, Béranger.

La Revue de statistique. Recueil hebdomadaire de documents économiques, commerciaux, industriels, agricoles, administratifs et financiers, concernant la France et les différents pays du monde. 2[e] année 1899-1900, 1 vol. gr. in-8°, de 838 pages, Paris, Bureaux de la Revue, 28, rue de Grammont.

Administration des Monnaies et Médailles. Rapport au ministère des Finances, 5° année 1900, 1 vol. in-8° cartonné de 392 pages, 1900. Paris, Imprimerie Nationale.

Catalogue général de la Section Russe à l'Exposition universelle de 1900, 1 vol. in-8° de 492 pages, 1900. Paris, Imprimerie P. Dupont.

La Russie extra-européenne et polaire, Sibérie, Caucase, Asie Centrale, Extrême Nord, par M. P. de Semenov, membre du Conseil de l'Empire, 1 vol. in-8° de 242 pages, 1900. Paris, imprimerie P. Dupont.

Un séjour dans l'Ile Ceylan, par J. Leclercq, 1 vol. in-18 de 293 pages avec 16 gravures hors texte et une carte. 1900. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

La statistique des Résultats financiers des sociétés anonymes; observations, critiques et propositions de réforme, par Dr Joseph de Korosy, 1 br. in-8° de 24 pages. Paris, imprimerie P. Dupont.

Manuel des Œuvres. Institutions religieuses et charitables de Paris et principaux établissements des départements pouvant recevoir des orphelins, des indigents et des malades de Paris, 1 vol. in-18 de 695 pages, 1900. Paris, Ch. Poussielgue.

Question de Morale. Leçons professées au collège libre des sciences sociales par MM. G. Belot, M. Bernès, F. Buisson, A. Croiset, Delbos, Darlu, Fournière, Malapert, G. Moch, D. Parodi et G. Sorel, 1 vol. in-8 cart. de 331 pages de la Bibliothèque générale des sciences sociales, 1900. Paris, F. Alcan.

Le Drame chinois. (Juillet-Août 1900 par Marcel Monnier, 1 vol. in-18 de 175 pages, 1900, 2 fr. 50. Paris, F. Alcan.

La Natalité en France 1900, par G. M. 1 vol. in-18, de 167 pages, 1900. Paris, Bernard et Cie.

Notre Globe, par E. Sieurain, vol. in-18 de 212 pages, n° 2 de la Bibliothèque d'histoire et de Géographie universelles, 1900, 2 fr. Paris, Schleicher frères.

La Dictature et la Révolution, conséquences inévitables du Parlementarisme : Nécessité de rétablir le principe d'autorité, de maintenir les vraies traditions diplomatiques de la France et d'unifier la Nation par XXX, 1 vol. in-18, de 108 pages 1900. Paris, Charles.

L'Impôt de demain ou le travail dégrevé. étude raisonnée sur la refonte de notre système fiscal. Lettre ouverte d'un contribuable à nos mandataires), par J. P. 1 br. in-18 de 68 pages, 1900, 0 fr. 40. Angoulême imprimerie de « La Charente ».

Almanach des Coopérateurs belges pour 1900, 1 br. in-18 de 64 pages, 1900, 0 fr. 15. Bruxelles, L. Bertrand.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la gestion et le Compte de la Régie des Alcools pour 1899, 1 vol.in-8° de 179 pages.

The United States in the Orient. The nature of the economic problem by Charles A. Conant, 1 vol. in-18 cart. de 238 pages. Boston et New-York 1900, Houghton, Mifflin and Cie.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE PROBLÈME

DU GOUVERNEMENT INDIVIDUEL

I

Plus loin on remonte dans le passé, moindre apparaît la part du gouvernement de l'individu par lui-même. Dans les tribus du premier âge de l'humanité, dont le régime politique et social s'est perpétué parmi les races inférieures de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, l'individu est assujetti à un ensemble de coutumes qui enserrent dans un réseau étroit toutes les manifestations de son activité. Comme le remarquait Sir John Lubbock, le sauvage est le moins libre des hommes. Les coutumes auxquelles il est tenu d'obéir sont inspirées par les esprits protecteurs de la tribu, et il ne peut les enfreindre sans s'exposer aux châtiments les plus redoutables. Ces coutumes répondent généralement à des nécessités, quoiqu'elles soient fréquemment viciées par l'intérêt particulier des sorciers, mandataires ou interprètes des esprits. C'est seulement lorsqu'elles subsistent après la disparition des nécessités auxquelles elles ont pourvu, qu'on peut les qualifier d'absurdes comme le fait un peu légèrement l'auteur de l'*Homme avant l'histoire*.

Dans un état politique et social plus avancé, lorsque l'agriculture et les autres industries productives, en remplaçant les industries destructives du premier âge, eurent rendu possible l'accroissement de la population et fait succéder les nations aux tribus, la part du gouvernement individuel s'augmente, mais seulement dans la région supérieure de la société. Soit au sein d'une caste comme dans l'Inde, d'un patriciat comme à Rome, d'une aristocratie comme dans les Etats qui ont succédé à l'empire romain, la liberté individuelle est réduite presque au minimum. Les mariages

sont interdits, en dehors de la caste, et, dans les monarchies, ils sont soumis à l'autorisation du souverain. Les règlements relatifs au mariage des officiers dans la plupart des armées modernes sont un reste de ce régime de tutelle, auquel étaient assujettis les membres de la classe gouvernante. Le souverain lui-même, dans les Etats despotiques, est obligé de se conformer aux prescriptions d'une étiquette qui règle tous ses mouvements comme ceux d'une machine. Dans les couches inférieures de la population, la part de la liberté individuelle était naturellement encore moindre. L'esclave n'avait que la part de liberté qu'il plaisait à son maître de lui accorder. La liberté du serf, attaché à la glèbe, était plus étendue, et elle se trouvait plus ou moins efficacement garantie par la coutume ; mais la coutume elle-même la restreignait parfois plus encore que le despotisme du seigneur. Enfin, dans toutes les industries et les professions incorporées, la liberté de l'ouvrier aussi bien que celle du maître était limitée par une multitude de règlements dictés par l'intérêt de la corporation.

Que ce régime de servitude universelle ait eu sa raison d'être, qu'il ait été nécessaire à la conservation des sociétés et la condition des progrès qui ont élevé l'espèce humaine au-dessus de l'animalité, on commence aujourd'hui à le comprendre. Une société ne peut subsister qu'à la condition d'imposer à ses membres ou d'exiger qu'ils s'imposent à eux-mêmes l'accomplissement d'une série d'obligations ou de devoirs : devoir de pourvoir à leur subsistance et à celle des êtres dont ils sont naturellement responsables, devoir de respecter la vie et les biens d'autrui, devoir de contribuer à la défense de la société, etc., etc. Ces obligations, ces devoirs, l'individu possédait-il l'intelligence nécessaire pour en comprendre la raison d'être et la force morale non moins nécessaire pour les remplir ? L'une et l'autre sont encore visiblement insuffisantes de nos jours ; ne l'étaient-elles pas davantage dans les périodes antérieures de l'existence de l'humanité ? En présence de l'incapacité de la multitude à remplir des devoirs indispensables au salut commun, et même de les connaître, le problème de la conservation des sociétés était certainement difficile à résoudre. Il a été résolu par l'intelligence du petit nombre, avec l'auxiliaire du sentiment religieux. L'intelligence a découvert les règles nécessaires du gouvernement individuel, et le sentiment religieux en a imposé l'observation aux plus forts. Ceux-ci y ont assujetti les plus faibles. Sans doute, ces règles étaient toujours imparfaites ; elles ne répondaient qu'incomplètement à leur objet, mais telles qu'elles, malgré leur imperfection et leurs vices, elles établissaient

une discipline que le plus grand nombre des membres de la société eussent été incapables de s'imposer d'eux-mêmes. La crainte des châtiments par lesquels les Divinités sanctionnaient les lois qu'elles imposaient aux plus forts et ceux-ci aux plus faibles, sans oublier l'espoir des récompenses, assuraient l'accomplissement des devoirs, et, en créant l'habitude de les accomplir, rendait possible l'avènement d'un état de choses, dans lequel l'individu les accomplirait de lui-même. Cependant l'habitude seule eût été impuissante à résister à l'impulsion des appétits qui excitaient incessamment l'individu à enfreindre les lois nécessaires à la conservation de la société et à la sienne, et plus encore à lui commander les sacrifices qu'impliquait leur observation. Il fallait que ses facultés intellectuelles se développassent assez pour lui faire comprendre que les lois auxquelles il était tenu d'obéir lui étaient utiles à lui-même, et que ses facultés morales devinssent assez fortes pour contenir et régler ses appétits.

Que les facultés intellectuelles et morales de la grande majorité de l'espèce humaine se soient développées, qu'un nombre croissant d'individus, même parmi les moins doués, aient participé à ce développement depuis les premiers âges de la civilisation, il suffit pour s'en assurer de comparer la moyenne d'intelligence et de moralité d'un nombre donné d'individus demeurés à l'état primitif de sauvagerie, à celle du même nombre d'individus appartenant aux nations en voie de civilisation. Comme les forces physiques, les forces intellectuelles et morales se développent par la culture et l'exercice. De siècle en siècle, sauf dans les périodes de décadence ou d'invasion des barbares et de recul qui les ont suivies, la culture de l'intelligence s'est perfectionnée et propagée. Elle s'est perfectionnée par l'acquisition successive et la capitalisation de notions plus exactes et plus complètes sur les êtres et les choses, elle s'est propagée par la diffusion de l'instruction dans les couches inférieures de la population. Enfin, plus encore que par la culture, l'intelligence s'est développée par l'exercice des professions et des industries qui demandent sa coopération. Si l'on peut contester que les professions dites libérales exigent aujourd'hui l'emploi d'une somme d'intelligence supérieure à celle qui leur suffisait jadis, il n'en est pas de même des industries dans lesquelles l'introduction d'une machinerie plus parfaite comporte la mise en œuvre des facultés intellectuelles de l'ouvrier plutôt que celle de sa force physique.

De même que les facultés intellectuelles, les facultés morales se sont développées, quoique dans une mesure moindre, par la cul-

ture et l'exercice. La morale du christianisme, du bouddhisme, du brahmanisme ou du mahométisme est incontestablement plus pure que celle du fétichisme, et ses enseignements constituent une culture supérieure. D'une autre part, les industries qui fournissent leurs moyens d'existence aux membres des sociétés civilisées exigent beaucoup plus que celles des sauvages l'intervention des facultés morales. Tandis que la chasse aux animaux et aux hommes ne demande guère que de la force, de l'adresse et du courage physique, la production et l'échange dans l'espace et le temps impliquant le respect de la propriété et des contrats, nécessitent la mise en œuvre des facultés morales non moins que celle des facultés intellectuelles. La culture et l'exercice ont donc concouru à susciter chez les peuples en voie de civilisation des progrès qui ont accru la somme d'intelligence et de moralité nécessaire à l'accomplissement des devoirs qu'impose à l'individu la conservation de la société.

Les vieilles formes de la tutelle, l'esclavage, le servage, la sujétion corporative ont cessé d'exister chez les peuples civilisés, mais les progrès de sa mentalité ont-ils été suffisants pour rendre l'individu capable de se gouverner utilement lui-même, utilement c'est-à-dire d'une manière conforme à l'intérêt général et permanent de la société et de l'espèce? Telle est la question qu'il s'agit de résoudre.

II

Quelle est actuellement la situation de l'individu, chez les nations qui ont supprimé les anciennes formes de la tutelle? Il est libre, il s'appartient à lui-même, il peut employer son capital de forces productives de la manière qui lui paraît la plus profitable, et disposer à son gré des produits de leur mise en œuvre, les échanger, les épargner, les léguer, les consommer, sauf certaines charges et restrictions qui lui sont imposées dans l'intérêt réel ou supposé de la nation. Mais la liberté dont il jouit, et qui n'a, du moins en théorie, d'autre limite que la liberté d'autrui, implique la responsabilité de son existence et de celle des êtres placés sous sa tutelle. Il doit pourvoir à sa subsistance et à la leur, se gouverner et les gouverner. C'est une tâche difficile et laborieuse, mais dont l'accomplissement exact importe à la fois, à l'individu lui-même et à la société tout entière. S'il n'y suffit point, s'il ne met pas en œuvre, activement, les facultés dont il est doué pour couvrir sa responsabilité, s'il se montre incapable de gouverner uti-

lement sa production et sa consommation, et celles des êtres dont il est responsable, son gouvernement se solde par une perte de forces, qui appauvrit et affaiblit d'autant la société. S'il dépasse les limites de sa liberté, s'il porte atteinte à la liberté d'autrui, les dommages que cause ce gouvernement individuel vicieux, sont plus graves encore : en se multipliant, ils déterminent la décadence et la destruction finale de la société.

A la pratique vicieuse ou insuffisante du gouvernement individuel, la société oppose un triple code de lois : 1° un code de lois civiles et pénales, qui définissent les droits et les devoirs de chacun, en sanctionnant l'observation des uns et des autres par des pénalités matérielles proportionnées à la gravité des atteintes portées au droit et des manquements au devoir ; 2° un code de lois religieuses concernant la généralité des devoirs, avec la sanction de pénalités ultra-terrestres, proportionnées de même à l'importance des manquements ; 3° un code de coutumes et d'usages édictés par l'opinion et imposés par elle. A ces trois codes, s'ajoute un quatrième, le plus important, sinon toujours le plus efficace, celui de la conscience de l'individu, avec la sanction morale qui lui est propre : la satisfaction que procure le sentiment du devoir accompli et le remords que cause le manquement au devoir.

Ces différents codes s'accordent sur les points essentiels, mais les plus conformes à l'intérêt général et permanent de la société et de l'espèce, les plus « justes », présentent encore des imperfecions et des lacunes.

Les gouvernements établissent une multitude de lois de toutes sortes : politiques, économiques, financières, civiles, pénales, etc., etc. Ces lois concernent les fonctions diverses qui leur sont dévolues et principalement les services de la sécurité extérieure et intérieure, avec les charges et servitudes imposées aux individus pour en couvrir les frais. Elles doivent répondre à l'intérêt général et permanent de la nation. Y répondent-elles toujours ? De tout temps et partout elles ont été plus ou moins viciées par l'insuffisance de moralité et d'intelligence des gouvernements qui les établissent.

L'insuffisance de moralité des classes gouvernantes joue, en cette matière, le premier rôle. Ces classes, en possession de la machine à confectionner les lois, en ont usé pour augmenter leurs revenus particuliers aux dépens de ceux des autres classes et réduire de même leur part dans la répartition des charges publiques. De nos jours, le politicianisme, l'étatisme, le militarisme et le protectionnisme se joignent, d'une part, pour élever, au-dessus du taux nécessaire, le prix des services que les gouver-

nements s'attribuent et qui, pour le plus grand nombre, pourraient être remplis d'une manière plus économique et plus efficace par l'industrie privée, d'une autre part, pour en faire supporter le fardeau par les classes les moins influentes. L'insuffisance d'intelligence, l'ignorance de ce qui est véritablement conforme à l'intérêt de la nation, vient en aide au défaut de moralité pour vicier les lois auxquelles l'individu est tenu d'obéir. Quels sont les effets de cette aggravation constante des frais du gouvernement collectif et des vices de ses lois sur le gouvernement individuel ? Ces effets sont de deux sortes : matériels et moraux. Les impôts en disproportion avec les services qu'ils servent à rétribuer, sans parler de ceux qui ne rétribuent aucun service — et tels sont les impôts protectionnistes, — les servitudes que nécessite leur recouvrement, en diminuant les moyens de subsistance du grand nombre, rendent plus difficile l'accomplissement de l'ensemble des devoirs de l'individu et l'excitent par là même à empiéter sur la propriété d'autrui. Ajoutons que cette excitation est d'autant plus vive que les gouvernements qui se montrent les plus actifs à augmenter le prix de leurs services sont ceux qui se préoccupent le moins de les améliorer et, en particulier, de sauvegarder la vie et la propriété individuelles. Les conséquences morales de l'imperfection des lois sont peut-être plus nuisibles encore. Lorsqu'une loi a visiblement pour objet d'enrichir une catégorie d'individus aux dépens des autres, ou bien encore d'empêcher l'exercice d'un droit reconnu par la conscience universelle, elle affaiblit l'autorité de toutes les lois, et jette le doute sur la légitimité des plus nécessaires.

Le code du gouvernement religieux s'accorde, avons-nous dit, sur les points essentiels, avec celui du gouvernement civil. Cela tient surtout à ce qu'à l'origine les deux gouvernements se confondaient et n'avaient par conséquent qu'un seul et même code. Lorsqu'ils se sont séparés, le gouvernement civil n'a compris dans son code que les actes qui intéressaient l'existence temporelle de la société et plus encore la sienne ; le gouvernement religieux a continué, au contraire, à s'occuper de l'ensemble des manifestations de l'activité des individus, toutes ces manifestations, même les moindres devant influer, en bien ou en mal, sur leur destinée future. A la différence du gouvernement civil, le gouvernement religieux est devenu moins onéreux pour l'individu. Les lourdes charges que la dîme et les autres redevances imposaient jadis aux populations ont été sensiblement réduites. Mais les lois religieuses n'ont pas cessé d'être viciées sous l'influence de l'intérêt temporel

de clergé. Elles contribuent à fausser la conscience individuelle en attribuant aux prescriptions relatives au culte, une valeur égale, sinon supérieure à celle des devoirs qui intéressent la société, et en autorisant le rachat des atteintes à la loi morale par des offrandes ou des donations, au profit de l'Eglise.

Les lois du gouvernement religieux ont, de plus, perdu de leur efficacité morale, non seulement sous l'influence du vice que nous venons de signaler, mais encore parce que les dogmes immobiles des anciennes religions ont cessé d'être en harmonie avec les données progressives de la science. La foi s'est affaiblie dans les âmes et avec elle l'efficacité de la sanction religieuse de la morale.

Enfin, le gouvernement de l'individu par lui-même est soumis au contrôle de l'opinion. Comment se forme l'opinion? De quelles sanctions dispose-t-elle, et quelle est leur valeur? L'opinion est née de la solidarité qu'implique l'état de société. Dans une association quelconque, tous les actes des individus qui en font partie sont conformes ou contraires à l'intérêt collectif, utiles ou nuisibles, dans quelque mesure. Chacun est donc intéressé à les connaître et à les juger, en prenant pour critérium l'intérêt de la société. Une enquête et un jugement, telle est l'opération utile de l'opinion. Le jugement qu'elle prononce est sanctionné par l'approbation ou le blâme, lesquels ont des conséquences avantageuses ou désavantageuses à l'individu qui est l'objet de ce jugement. Malheureusement l'opinion est faillible. Elle est rarement capable de procéder à une enquête approfondie et impartiale, et ses jugements sont influencés par des intérêts ou des passions, qui n'ont rien de commun avec l'utilité sociale. Quant aux sanctions dont elle dispose, leur efficacité a naturellement diminué, depuis que l'accroissement de la facilité des déplacements a permis de se dérober plus aisément aux condamnations qu'elle prononce. L'opinion n'en est pas moins un frein aux passions et aux intérêts qui excitent l'individu à manquer à ses devoirs, mais c'est un frein qui porte trop souvent à faux, et dont l'influence sur la vie privée a diminué plutôt qu'elle ne s'est accrue.

A ces freins extérieurs des lois civiles et religieuses, et des jugements de l'opinion, se joint le frein intérieur de la conscience individuelle. Qu'est-ce que la conscience et quelle est sa fonction? La conscience est un régulateur. Elle a pour fonction nécessaire de régler les impulsions des appétits et des passions de l'individu, de manière à les empêcher de produire des actes nuisibles à autrui et à lui-même. Elle examine les actes qu'il se propose de commettre, ou, si elle est trop lente, ceux qu'il a commis et les

juge. Comment s'opère ce jugement et quelle est sa sanction? C'est l'intelligence qui instruit le procès et prononce le jugement. sous l'excitation du sentiment de la justice, inné mais inégalement fort dans l'espèce humaine. L'intelligence juge que l'acte est juste ou injuste, utile ou nuisible, selon qu'il est ou non conforme à la loi civile ou religieuse, à l'appréciation de l'opinion ou à sa propre appréciation du caractère d'utilité ou de nocivité sociale des actes de cette sorte. Si elle le juge juste, utile, le sentiment de la justice en éprouve une satisfaction ; si elle le juge injuste, nuisible, le sentiment de la justice en ressent une peine. Cette satisfaction ou cette peine est proportionnée au caractère plus ou moins juste ou injuste, utile ou nuisible, de l'acte et elle agit pour en autoriser ou en interdire la production ou la reproduction.

Nous avons remarqué que ces différents codes s'accordent généralement sur les points essentiels. Cependant, il n'en est pas toujours ainsi. Le code de la société civile est sur plus d'un point en désaccord avec le code de la société religieuse, et ni les jugements de l'opinion ni ceux de la conscience individuelle ne sont toujours d'accord avec l'un ou avec l'autre. Auquel de ces codes ou de ces jugements l'individu doit-il obéir? Sans aucun doute, au code que la société a établi dans l'intérêt de sa conservation, car il est le produit d'observations et d'expériences accumulées de génération en génération. Il y a toutefois des lois, visiblement dictées par des intérêts et des passions de caste ou de parti qui peuvent faire hésiter la conscience. Il y en a même, telles sont les lois de proscription, politiques ou religieuses, auxquelles la conscience doit refuser d'obéir, si redoutables que soient les pénalités qui les sanctionnent.

III

Les deux gouvernements, civil et religieux, qui établissent les lois auxquelles ils obligent l'individu d'obéir, ne se font d'habitude aucun scrupule de déroger à ces lois, quand leur intérêt est en cause. La morale qu'ils pratiquent est trop souvent en opposition avec celle qu'ils imposent. Ils la justifient en invoquant la « raison d'Etat », c'est-à-dire l'intérêt de conservation de leur existence, soit qu'ils aient à lutter contre des ennemis du dehors ou des concurrents du dedans, soit encore qu'ils veuillent augmenter leurs revenus ou obtenir un appui qui leur est nécessaire. Ils se plaisent à croire que l'existence de la société est liée à la leur, par conséquent que tous leurs actes sont conformes à l'intérêt de la société et à ce titre « moraux », quand même ces actes

sont condamnés par les lois dont ils prescrivent l'observation aux individus. Cette morale de la raison d'Etat n'a pas cessé d'être celle de tous les gouvernements civils ou ecclésiastiques. Il convient de remarquer, toutefois, à la décharge des personnalités dirigeantes des gouvernements des nations ou des églises, qu'elles obéissent généralement aux lois de la morale individuelle dans le gouvernement de leurs affaires et de leur vie, tout en pratiquant la morale de la raison d'Etat dans le gouvernement de la nation ou de l'Eglise. Elles ne sont donc qu'à demi immorales et malhonnêtes.

Elles n'en donnent pas moins un exemple démoralisateur. L'individu, assujetti à l'observation des lois de la morale ordinaire, en présence de la violation de ces lois par le gouvernement, qui a pour mission de les faire observer, ne peut manquer d'être troublé dans sa conscience. Car il s'aperçoit qu'il y a deux justices, deux morales, et il se demande pourquoi il ne suivrait pas celle que pratique le gouvernement plutôt que celle qu'il impose. Si on lui objecte que le gouvernement a sa raison d'Etat, déterminée par les nécessités de sa conservation, ne peut-il pas répondre qu'il a la sienne, et qu'il obéit, lui aussi, aux nécessités de sa conservation en faisant main basse sur le bien d'autrui ?

De là, une diminution de la capacité morale nécessaire à l'accomplissement de l'ensemble des devoirs qu'implique le gouvernement individuel. Or le gouvernement de l'individu par lui-même est devenu plus difficile, sous le régime de la liberté, qu'il ne l'était sous le régime de la servitude, et il exige, par conséquent, une capacité morale plus grande.

IV

La responsabilité de l'individu s'est naturellement accrue avec sa liberté et dans la même proportion. Elle n'existait point chez l'esclave, qui était entretenu par son maître et n'avait point de famille. Elle commence à apparaître lorsque le servage et la sujétion corporative succèdent à l'esclavage. Le serf, attaché à la glèbe et l'ouvrier, attaché à la corporation, sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance et à celle de leur famille ; mais le serf est pourvu d'un morceau de terre dont l'étendue est communément proportionnée au nombre de bras que chaque foyer peut fournir à la corvée, et l'ouvrier des corporations, le compagnon aussi bien que le maître, possède un emploi qui lui est assuré de génération en génération. La limitation des mar-

chés et même l'état stationnaire de l'industrie contribuent à procurer aux coopérateurs de la production une sécurité qui allège le poids de leur responsabilité. Dans des marchés étroitement limités par des obstacles de toute sorte, défaut de moyens de communication, morcellement des Etats politiques, guerres, etc., la production pouvait être aisément mise en équilibre avec la consommation, au niveau du prix nécessaire, imposé par la coutume. Seuls, les accidents de la température troublaient temporairement cet équilibre qu'aucune des crises que suscite le progrès ne venait rompre. De là une certaine stabilité économique qui se répercutait sur les moyens de subsistance de l'individu. En revanche, il n'avait guère la possibilité de les accroître. Mais il n'y était que faiblement sollicité par suite de la distance qui séparait les prix des articles de luxe et même de simple confort de ceux des nécessités de la vie. Les consommations de luxe n'étaient généralement accessibles qu'à l'aristocratie gouvernante. D'ailleurs, des coutumes ou des lois somptuaires les interdisaient fréquemment aux classes moyenne et inférieure. Dans ces classes, de beaucoup les plus nombreuses, l'individu était donc peu intéressé à augmenter ses moyens de subsistance, car les jouissances qu'il aurait pu se procurer en les augmentant, lui étaient défendues. Si cet état de choses enrayait le développement de son activité et faisait obstacle aux progrès de l'industrie, il modérait l'excitation à s'enrichir, fût-ce au dépens d'autrui.

Il n'en est plus ainsi depuis que l'agrandissement des marchés et les progrès de l'industrie ont accru pour l'individu la possibilité d'augmenter ses moyens de subsistance, tout en les rendant moins stables. Or il ne faut pas oublier qu'en même temps que s'accomplissait cette évolution économique, l'abolition de l'esclavage, du servage et du régime corporatif imposait à l'individu l'obligation de pourvoir lui-même à sa subsistance, sans qu'il pût compter désormais sur aucun secours extérieur. Il acquérait, à la vérité, la liberté d'employer à sa convenance son capital de forces productives, la liberté de travailler et de disposer des fruits de son travail. mais sa production et sa consommation demeuraient grevées d'impôts et de servitudes, hors de proportion avec les services qu'ils avaient pour objet de rétribuer, et aggravaient ainsi les difficultés du problème du gouvernement de soi-même. Aux risques qui avaient leur source dans la transformation progressive de l'industrie s'ajoutaient ceux de l'instabilité des lois fiscales et protectionnistes. Et tandis que ses ressources étaient rendues précaires sinon diminuées, l'individu,

libre maintenant d'en user à sa guise, voyait s'accroître le nombre des articles de consommation et parmi eux les excitants qui lui apportaient les jouissances les plus vives en lui faisant oublier les embarras et les misères de sa situation.

De cette augmentation de l'instabilité et des risques qui ont rendu de plus en plus difficile l'acquisition des moyens de subsistance, tandis que les matériaux de jouissance, en se multipliant, aiguillonnaient des tentations qui ne pouvaient être apaisées que par cette acquisition, est née la préoccupation constante et exclusive de la recherche de la richesse. Sans doute, le désir de la richesse est légitime en soi. Il faut que l'individu se crée les ressources nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de ses devoirs envers lui même et envers autrui. De plus, en s'enrichissant, au moins par les voies légitimes, il augmente ce qu'on pourrait appeler son pouvoir d'utilité. Mais il est rare que l'appétit immodéré de la richesse ne pousse pas l'individu à sortir de ces voies légitimes.

Bref, l'exercice du gouvernement individuel est devenu plus difficile depuis que l'individu est devenu plus libre et que les progrès de l'industrie ont augmenté à la fois les risques de la production et les tentations de la consommation, sans que la capacité du gouvernement de soi-même se soit développée dans la même proportion. Et si l'on songe que l'insuffisance et les vices du gouvernement individuel aussi bien que ceux du gouvernement collectif se répercutent sur la condition générale des sociétés,on s'expliquera que la somme du bien-être de la multitude ne se soit pas accrue, à beaucoup près, dans la mesure du progrès des moyens d'acquisition de la richesse.

V

Comme nous l'avons vu plus haut, les causes de l'imperfection du gouvernement individuel sont les unes extérieures, les autres intérieures. Les premières consistent dans la diversité et l'imperfection des codes qui prescrivent à l'individu les règles qu'il doit suivre dans le gouvernement de sa vie.

Le code de la société civile énumère et définit les actes contraires à la justice, qu'il qualifie, selon la gravité qu'il leur attribue, de crimes ou de délits, et qu'il sanctionne par des pénalités matérielles, proportionnées à leur gravité; le code de la société religieuse comprend, avec les mêmes actes, un grand nombre d'autres, sous la domination générique de péchés, et les sanc-

tionne par des pénalités exclusivement spirituelles, depuis que l'Eglise a cessé d'avoir à son service le bras séculier; enfin l'opinion contrôle plus attentivement encore que le gouvernement religieux les actes individuels, et sanctionne ceux qu'elle condamne par des pénalités morales, — rupture des relations sociales, etc., — qui ont des effets matériels. Quand ces différents codes ne s'accordent point, leur autorité se trouve naturellement affaiblie par leur désaccord; elle l'est plus encore lorsque les gouvernements civils ou religieux n'observent pas eux-mêmes les lois dont ils imposent l'observation, ou lorsqu'ils établissent une inégalité monstrueuse entre les pénalités repressives des actes qu'ils jugent contraires à leur intérêt particulier et ceux qui portent dommage à la société. Comment l'individu peut-il démêler ce qui est juste, ce qui est moral, ce qui doit être la règle immuable de sa conduite dans ce fatras de lois et de jugements qui se contredisent ou qui sont visiblement adultérés par les intérêts ou les passions de ceux qui les imposent?

On peut soutenir toutefois qu'en dépit des contradictions et des imperfections des codes des gouvernements civils et religieux, sans oublier le code changeant de l'opinion, la morale, dont ils ont imposé les règles et assuré l'obéissance de génération en génération, suffit à guider la conscience de l'individu dans le gouvernement de soi-même. Il en est ainsi peut-être quand la conscience est éclairée et forte, mais combien sont peu nombreux les hommes capables de discerner en toute occasion, ce qui est juste et d'y conformer leurs actes !

Aux incertitudes résultant des contradictions, des imperfections des codes, se joignent, pour augmenter les difficultés du gouvernement de soi-même, les circonstances du milieu, l'état moral et matériel de la société, et en particulier de la catégorie sociale à laquelle appartient l'individu et dans laquelle il est, pour ainsi dire, immergé. Si la classe de la population au sein de laquelle s'écoule son existence lui donne l'exemple de la moralité, il sera naturellement porté à suivre cet exemple. Et, de même, l'observation de la loi morale lui sera rendue facile s'il trouve dans cette classe une situation qui lui procure la sécurité de l'existence. Mais les circonstances morales et matérielles du milieu sont inégales et variables, et elles aggravent les difficultés naturelles du gouvernement de soi-même plus souvent qu'elles ne les allègent. S'il n'y a, dans la plupart des sociétés, qu'un petit nombre d'individus qui ne se font aucun scrupule de manquer aux prescriptions de la loi morale, le nombre est plus petit encore de

ceux qui s'appliquent à n'y jamais manquer. La masse se compose d'individus d'une moralité moyenne et rarement capables de résister aux impulsions des intérêts qui constituent leur « raison d'état ». De même les circonstances matérielles du milieu ne favorisent guère que le petit nombre, et les statistiques de la criminalité attestent que les infractions à la loi morale se multiplient en raison des difficultés de la vie.

Mais tout manquement à la loi morale a pour conséquence invariable, certaine, une déperdition de forces vitales, partant un affaiblissement de la société dont l'individu est membre, et, par répercussion, de l'espèce humaine tout entière, dont la société fait partie. Cela étant, la société a le droit incontestable de se défendre contre les atteintes que les vices et même la simple insuffisance du gouvernement individuel portent à son existence. Jusqu'où s'étend ce droit? Voilà ce qu'il importe de savoir.

VI

Si tous les individus qui constituent la multitude des sociétés entre lesquelles se partage l'espèce humaine étaient également capables de supporter la responsabilité attachée à la liberté, s'ils remplissaient pleinement les obligations qu'elle implique, ils useraient de leur liberté de la manière le plus utile à eux-mêmes et à leurs semblables. Dans ce cas, la société n'aurait aucun motif et aucun droit d'intervenir dans leur gouvernement individuel. Mais la capacité de se gouverner soi-même n'existe qu'à des degrés fort inégaux, et elle est loin d'être complète chez les individus qui la possèdent au degré le plus élevé. Même dans les sociétés les plus avancées en civilisation, combien sont nombreux les individus incapables de régler et de contenir les appétits qui les poussent à porter atteinte au bien ou à la liberté d'autrui ! Or, — et ceci est une observation essentielle, — chaque atteinte au bien ou à la liberté d'autrui cause non seulement un dommage aux individus lésés, mais encore à la société entière dont elle diminue la sécurité et compromet par là même l'existence.

Mais l'insuffisance de la capacité de se gouverner soi-même n'a pas pour résultat unique et fatal de pousser l'individu à empiéter sur le domaine d'autrui. Il peut respecter le Code, ne pas dépasser les limites de sa liberté, et cependant se gouverner d'une manière nuisible à lui-même et à la société, en ne remplissant qu'imparfaitement les obligations qu'implique la responsabilité attachée à

la liberté. S'il détériore ses facultés productives par des consommations déréglées et des habitudes vicieuses, s'il n'élève pas ses enfants de manière à en faire des membres utiles de la société, s'il gouverne mal son domaine, s'il ne remplit pas correctement les devoirs de sa profession, il ne nuit pas seulement à lui-même, il nuit encore à la société dont il est membre. Tous les manquements au devoir, même quand ils ne portent aucune atteinte au bien et à la liberté d'autrui, ont pour conséquence une déperdition de forces. Or si les forces de la société diminuent par le fait des appétits vicieux des individus, des unions imprévoyantes, de la mauvaise éducation des enfants, si le sol mal cultivé et réparé s'épuise, la société tombera en décadence. Et si elle se trouve en concurrence avec d'autres sociétés mieux gouvernées, elle succombera inévitablement dans la lutte. N'a-t-elle pas le droit de se défendre, et, au besoin, d'enlever aux individus les libertés dont ils sont incapables de faire un usage utile? En les leur enlevant, ne sert-elle par leur intérêt même? Sa décadence et sa ruine n'entraînent-elles pas la leur?

N'oublions pas que dans toutes les anciennes sociétés, la multitude, incapable du self governement, était assujettie à la tutelle des plus capables, tutelle imposée sous les formes de l'esclavage, du servage ou de la sujétion, et que les plus capables eux-mêmes étaient soumis à des lois ou à des coutumes qui réglaient l'emploi de leur liberté, d'après un concept d'utilité, attribué à l'inspiration divine. Ce régime de tutelle imposée avait sa raison d'être à une époque où la capacité individuelle du gouvernement de soi-même était, pour ainsi dire, encore à l'état embryonnaire. Peut-on affirmer qu'il l'ait complètement perdue, et que les sociétés dans lesquelles l'individu se gouverne lui-même, quelle que soit sa capacité gouvernante, ne se trouvent pas exposées à la décadence et à la ruine?

Mais, s'il en était ainsi, quel serait le remède? Consisterait-il à dépouiller l'individu du gouvernement de lui-même pour le remettre à la société? C'est la solution socialiste du problème. La société, agissant au moyen d'un pouvoir émané d'elle, assumerait la responsabilité de l'existence de chacun de ses membres, en leur assurant à tous des moyens de subsistance. Selon l'école communiste, toutes les parts devraient être égales; selon les autres écoles, elles pourraient être plus ou moins inégales, mais cette dissidence en matière de distribution n'a qu'une importance secondaire. Le trait essentiel du système, c'est la suppression de la responsabilité individuelle et, par conséquent, de la liberté. Si la société est

responsable de l'existence de l'individu, si elle se charge de toutes les responsabilités individuelles, elle doit s'emparer aussi de toutes les libertés qui étaient employées à pourvoir à ces responsabilités. Dans ce concept, l'individu appartient à la société qui en dispose à son gré, il est sa chose, et, en fait, celle du gouvernement investi du pouvoir social. En admettant qu'un tel régime fût possible, ne réduirait-il pas l'individu, débarrassé de toute responsabilité, mais privé de toute liberté, à la condition d'animal domestique ?

Cependant, si la tutelle universalisée et imposée du socialisme n'est autre chose qu'une utopie rétrograde, l'expérience du régime actuel de liberté et de responsabilité individuelle, n'atteste-t-elle pas que ce régime est une source abondante de maux, et n'est-ce pas une autre utopie que de vouloir le perpétuer ? En cela, les socialistes auraient raison, si les maux dont souffrent les sociétés étaient causés uniquement par l'imperfection et les vices du gouvernement individuel; mais la responsabilité n'en doit-elle pas être attribuée au moins, pour une grosse part, au gouvernement collectif de l'Etat, et est-ce bien en universalisant les attributions de ce gouvernement, dont ils dénoncent tous les jours l'incapacité, qu'on le rendra plus capable de les remplir ?

VII

Sans doute, tous les individus dont se compose une société ne sont pas capables de faire un usage utile à la société et à eux-mêmes des droits constitutifs de la liberté : il en est aussi dont la capacité est limitée à l'exercice d'un certain nombre de droits, et qui se montrent incapables d'user utilement des autres. Tel est, parmi ceux-ci, le droit de participer par son vote au gouvernement collectif de la société. Partout, — quoiqu'il y ait à cet égard des différences sensibles d'un pays à un autre, entre les nations de race anglo-saxonne et les nations dites de race latine, par exemple, — partout, disons-nous, la grande majorité des électeurs sont incapables d'user de leur droit d'une manière conforme à l'intérêt général et permanent de la société. La plupart d'entre eux mettent leur vote au service d'intérêts particuliers, — intérêts de leur industrie, de leur profession ou de leur localité, — sans s'inquiéter de savoir si ces intérêts particuliers s'accordent ou non avec l'intérêt général. La société n'est-elle pas, en conséquence, autorisée dans l'intérêt supérieur de sa conservation, à limiter le droit électoral aux individus capables de l'exercer

utilement ? Mais comment reconnaître cette limite et où la placer ? On l'a établie tantôt en exigeant le paiement d'une contribution plus ou moins élevée, d'un « cens électoral », tantôt certaines conditions d'instruction. Quel a été le résultat ? Comme ni la contribution ni l'instruction n'apportaient avec elles des garanties de moralité, la classe pourvue du monopole électoral se servait, sans scrupule, de ce monopole pour favoriser ses intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général de la nation. On a cru remédier à ce vice du suffrage restreint par l'établissement du suffrage universel. Mais l'expérience a démontré encore que l'étalon moral ne s'élève pas à mesure que l'on descend dans les couches inférieures des sociétés, et que l'étalon intellectuel s'abaisse. L'extension du droit électoral a simplement grossi le nombre des électeurs incapables et peuplé les Parlements des individus les plus aptes à exploiter l'ignorance de la multitude et à flatter ses passions. C'est ainsi que le niveau de la représentation s'est abaissé à mesure que s'étendait le droit électoral, et que le régime parlementaire est devenu moins intelligent sans devenir plus moral. Le remède à l'insuffisance de la capacité électorale n'est donc ni dans la restriction ni dans l'extension de l'électorat. Nous avons vu ailleurs (1) que ce remède réside dans la limitation des attributions des gouvernements et des parlements, partant de leur pouvoir, demeuré illimité, de protéger certains intérêts aux dépens des autres.

Dans tous les pays civilisés, les gouvernements restreignent plus ou moins, ou même suppriment des libertés individuelles, en invoquant l'intérêt de la société.

Mais en supprimant, par exemple, la liberté d'association ou la liberté de la presse, c'est avant tout l'intérêt de leur domination qu'ils ont en vue, et en restreignant la liberté des échanges, ils obéissent à des intérêts dont l'appui leur est ou leur paraît nécessaire. D'ailleurs, même quand ces restrictions ou ces suppressions sont inspirées *bonâ fide* par l'intérêt de la société, elles ont un vice radical, en ce qu'elles atteignent les individus qui sont capables d'user de la liberté d'une manière utile à la société et à eux-mêmes, aussi bien que ceux qui en font un usage nuisible. D'où il résulte que la somme d'utilités dont elles empêchent la production, d'un côté, dépasse le plus souvent la déperdition qu'elles préviennent de l'autre. Ajoutons que l'assistance que les gouvernements, en leur qualité de mandataires de la société, accordent aux individus les

(1) Voir *l'Evolution politique et la Révolution*, et *La Morale économique*.

moins capables, c'est-à-dire à ceux qui ont besoin de recourir à l'aide d'autrui pour subsister, loin de remédier à ce mal, a pour résultat ordinaire de l'aggraver.

N'en déplaise aux socialistes et aux philanthropes, l'assistance de la société ne leur est point due, et ils n'ont aucun droit de la lui réclamer. Si un individu en tutelle a le droit d'être assisté par son tuteur, — et tel est le droit de l'enfant à l'égard de ceux qui l'ont appelé à la vie, — il en est autrement de l'individu libre et responsable de sa destinée, à l'égard de la société. Elle lui doit le service naturellement collectif de sécurité, pour lequel il lui fournit une contribution, de même que, de son côté, il lui doit cette contribution, rien de plus. En aidant un individu à vivre, quand il ne parvient pas lui-même à pourvoir à sa subsistance, soit par sa faute, soit par suite de calamités imprévues, ses semblables remplissent un devoir auquel ne correspond aucun droit, et on peut se demander si le Gouvernement n'abuse pas de son mandat en imposant à tous les membres de la société l'exercice de ce devoir. En tout cas, si la charité, soit publique, soit privée, peut bien remédier à des maux actuels et urgents, elle est incapable d'apprendre à l'individu à se mieux gouverner ; elle a, au contraire, pour effet accoutumé, de diminuer l'aptitude du gouvernement de soi-même ou d'empêcher de l'acquérir, en affaiblissant le sentiment de la responsabilité individuelle.

VIII

Est-ce à dire qu'il n'y ait aucun remède à l'insuffisance flagrante, même dans les sociétés les plus avancées en civilisation, de la capacité de se gouverner soi-même ?

Si les charges et servitudes du gouvernement collectif étaient réduites à la somme nécessaire à la garantie de la sécurité publique, si les lois dont il impose l'observation étaient uniquement inspirées par l'intérêt général et permanent de la nation, si elles n'étaient point employées à favoriser un petit nombre d'intérêts prépondérants aux dépens de la multitude, en un un mot, si elles étaient justes ; si la morale religieuse n'était point viciée par la raison d'état du clergé, si l'opinion publique était assez éclairée et morale pour ne rendre que des jugements équitables, si ces freins extérieurs prêtaient, en conséquence, un concours plus efficace au frein intérieur de la conscience individuelle, le gouvernement de soi-même deviendrait, sans aucun doute, à la fois plus facile et meilleur. Mais ces progrès sont lents et ils

demeureront toujours incomplets. Or, si l'on songe que toute loi injuste, comme toute action ou toute pratique immorale du gouvernement individuel, aussi bien que du gouvernement collectif, détermine une déperdition de forces vitales ; que cette déperdition, soit qu'elle diminue la vigueur physique ou morale de l'homme, soit qu'elle atteigne les forces et les ressources du milieu où il vit, affaiblit la société et l'achemine à la décadence, que toutes les sociétés entre lesquelles se partage l'espèce humaine se trouvant en concurrence pour l'acquisition des subsistances, — concurrence manifestée tantôt par la guerre, tantôt par la lutte industrielle, — les moins fortes, celles qui sont le plus affaiblies par les vices de leur gouvernement collectif et individuel sont fatalement condamnées à périr, on sera amené à conclure que l'intérêt supérieur de la conservation des sociétés pourra exiger dans l'avenir, comme il a exigé dans le passé, la mise en tutelle des individus incapables de se gouverner utilement eux-mêmes, utilement, c'est-à-dire d'une manière conforme à l'intérêt général et permanent de la société et de l'espèce.

Mais il ne s'ensuit pas que les sociétés n'aient d'autre alternative que de revenir aux anciennes formes de la tutelle, ou de laisser se perpétuer ces formes anti-économiques de la tutelle gouvernementale, qui ont pour vice commun de restreindre la liberté des individus capables de se gouverner avec celle des incapables. On peut demander à là liberté elle-même une solution plus utile du problème de la tutelle.

A la fin du XVIIIe siècle, la décadence des formes vieillies de la tutelle avait provoqué une réaction universelle contre ce régime. Les théoriciens du temps n'admettaient point que l'individu eût le droit d'aliéner sa liberté, en totalité ou même en partie, quand même il se sentirait incapable de supporter la responsabilité, inséparable de la liberté, autrement dit qu'il fût libre de n'être pas libre. De nos jours, l'expérience des maux causés par l'insuffisance de la capacité gouvernante a ébranlé la foi en cette théorie, qui ne tenait aucun compte de la responsabilité. D'ailleurs, elle a subi dans la pratique des atteintes multipliées. Quoique les vœux religieux aient cessé d'être reconnus et sanctionnés par la loi, les Congrégations monastiques se sont rétablies et elles recrutent un nombre croissant d'individus qui consentent de leur plein gré à se soumettre à des règles restrictives de leur liberté. De même, les armées attirent des volontaires qui acceptent la plus dure des servitudes pour se décharger du soin de leur subsistance. C'est, du moins, en partie, au même

besoin de sécurité, qu'il faut attribuer l'affluence des candidats aux fonctions de l'Etat, malgré les restrictions qu'elles apportent à l'indépendance individuelle. D'autres applications, à coup sûr plus fécondes, de la tutelle libre sont possibles ; mais nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'elles ne seront utiles qu'à la condition de développer le sentiment de la responsabilité et de rendre ainsi l'individu plus capable de se gouverner lui-même. Car tel est le but auquel il faut tendre. Comme le disait Charles Dunoyer dans son beau livre, un peu trop oublié, de *La Liberté du travail*, « c'est quand les hommes peuvent se servir avec le plus de liberté des facultés naturelles qui leur ont été données pour satisfaire leurs besoins de toutes sortes, qu'ils acquièrent le plus de puissance. »

G. DE MOLINARI.

CONCERT MÉDITERRANÉEN

Dans un très remarquable article de l'*Indépendance belge* (du 11 novembre), signé Silvio, l'auteur s'efforce de mettre en lumière cette vérité de la Palisse : combien une entente cordiale franco-italienne serait avantageuse aux deux peuples pour le réglement des affaires méditerranéennes.

Malheureusement, nous sommes à une époque de déraison où les choses ont d'autant plus de chances d'être méconnues qu'elles sont plus claires.

*
* *

A diverses reprises, j'ai répété combien avait été grande l'influence des affaires de Crète sur l'esprit des marines des deux nations. Contraintes toutes deux à des relations d'abord fort tendues, elles avaient appris à se connaître — se connaissant, elles se sont mutuellement estimées; et de ce respect mutuel est née une sympathie, sans doute temporaire et locale, mais qui n'en a pas moins laissé dans les esprits une trace profonde.

C'est beaucoup de s'estimer et de se respecter — on évite ainsi bien des emballements funestes.

Ces sentiments, nés du contact et de la collaboration des Divisions navales des deux puissances dans les eaux crétoises, se sont considérablement affermis par la rencontre des deux escadres en Sardaigne.

Il a bien fallu se rendre à l'évidence ; l'escadre italienne est un facteur de premier ordre dans la politique européenne.

Très certainement la confraternité d'armes en Chine fortifiera encore la haute considération qu'ont désormais l'une pour l'autre les marines de France et d'Italie.

Devant la réalité des faits doivent tomber tous les préjugés exploités par cette presse odieuse qui, sous prétexte de patriotisme, a fait son gagne-pain de l'excitation aux haines internationales.

L'auteur veut bien rappeler que j'ai écrit dans le *Journal des Economistes* (non en propres termes, mais c'est bien ma pensée) :

« Par sa configuration géographique, autant que par la nature
« essentiellement maritime de son activité, l'Italie peut prétendre
« à la suprématie dans la Méditerranée ; tous les efforts se briseront contre des conditions en fait indestructibles ».

Ces lignes révolteront probablement les chauvins — ce qui prouvera tout simplement qu'ils n'ont jamais regardé une carte marine de la Méditerranée, ou qu'ils ne savent pas la lire.

Ce n'est point par hasard, c'est par la puissance de sa situation géographique que Rome a conquis l'empire méditerranéen.

Les faits sont des faits et ne pas en tenir compte dans la direction de la politique internationale est la plus insigne folie.

* * *

Le méridien qui passe par la Corse et la Sardaigne pour aboutir d'une part en Italie et de l'autre en Tunisie, partage la Méditerranée en deux bassins, l'un à l'Occident, l'autre à l'Orient, entre lesquels est comprise la mer Tyrrhénienne qui, il faut bien en convenir, est tout italienne.

Le bassin occidental (à l'occident du méridien Corse, Sardaigne) est soumis à l'hégémonie française, c'est un fait — l'Italie doit le reconnaître. A notre tour, nous devons reconnaître l'hégémonie de l'Italie sur le bassin oriental (ce qui, entre parenthèses, nous délivrerait de grands soucis) — et non seulement nous devons la reconnaître, mais faire loyalement tous nos efforts pour la rendre effective — comme l'Italie doit favoriser notre influence dans le bassin occidental.

* * *

Comme il existe un Concert Européen, composé des six grandes puissances, il devrait exister un Concert méditerranéen composé des six puissances méditerranéennes :

Angleterre	Italie
Espagne	Autriche
France	Grèce

La présidence de ce Concert serait naturellement dévolue à l'Italie. L'influence franco-italienne y serait prédominante, à la condition, bien entendu, d'agir avec équité et droiture, car elle aurait la force pour elle, la possession de la Corse, de la Sardaigne, de la Sicile et de la Tunisie lui assurant une incomparable situation stratégique, offensive et défensive.

D'autre part, nous considérons comme un enfantillage sans dignité ces criailleries platoniques contre l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre qui, en réalité, administre avec sagesse, pour le plus grand bien de la communauté européenne, ce pays incapable de s'administrer lui-même.

Nous demandons l'entente franco-italienne, non pour chasser l'Angleterre de ses situations acquises, mais pour l'arrêter dans ses empiètements et pour introduire un peu d'ordre dans les affaires méditerranéennes. Il est certain que si la France et l'Italie s'entendaient pour asseoir dans cette mer intérieure un régime équitable, leur voix prédominerait dans le Concert méditerranéen et leurs volontés communes auraient toutes chances de prévaloir.

*
* *

« L'amiral Réveillère, dit Silvio, fait remarquer que la Corse et Byzerte, pour être efficacement défendues, ont besoin d'être protégées par la Sardaigne et la Sicile et *vice versa*. Or, la politique anglaise, trop naïvement secondée par nos hommes d'Etat (les hommes d'Etat italiens), a obtenu ce résultat merveilleux : elle a rendu impossible l'alliance de la France et de l'Italie, dont la conséquence immédiate serait l'écroulement de son hégémonie dans la Méditerranée ».

Voilà la situation, la conséquence est nette : ou la France et l'Italie s'entredéchireront, ou tout au moins se contrecarreront à la plus grande joie de l'Angleterre et de l'Autriche, ou elles s'entendront pour introduire dans la Méditerranée un régime de paix durable, basé sur le respect des justes droits.

Ayons d'ailleurs la bonne foi de reconnaître que nous avons pris une fort belle part en avance d'hoirie sur l'héritage de l'Islam; nous occupons d'ailleurs dans la Méditerranée tous les territoires que nous assigne rationnellement la géographie.

L'histoire est là pour montrer combien a toujours été funeste l'ambition immodérée.

Le plus obscur sentiment de justice nous oblige à convenir que, si l'Italie doit reconnaître et garantir nos situations acquises, nous devons l'aider dans ses ambitions légitimes et lui accorder la haute main dans la reconstitution des pays actuellement soumis à l'Islam.

Notre devoir, notre intérêt, l'intérêt de la civilsation est d'appuyer et de seconder l'Italie dans sa politique à l'orient de la ligne Byzerte-Sicile.

Quant à nous, il est temps de nous rappeler le proverbe si pratique : « Qui trop embrasse mal étreint. »

*
* *

« Les intelligences, dit Silvio, que peut avoir la Consulta dans les conseils du sultan ne peuvent avoir qu'une influence négligeable dans le cours des destinées de ce pays qui est fatalement condamné à entrer, soit dans le cercle des possessions anglaises, soit dans le cercle des possessions françaises. »

Ici nous ne pouvons nous ranger à l'opinion de Silvio : la question marocaine est européenne sans doute, mais elle est plus spécialement franco-espagnole et le devoir de l'Italie est d'aider la France et l'Espagne à lui conserver ce caractère franco-espagnol.

Comme nous devons reconnaître et appuyer les vues de l'Italie dans le bassin oriental, nous devons reconnaître et appuyer les intérêts de l'Espagne au Maroc.

A nous à nous arranger à l'aimable avec notre excellente voisine, comme à l'Italie à s'arranger avec l'Autriche.

Il reste assez de Turquie pour satisfaire les ambitions légitimes de l'Autriche et de l'Italie.

*
* *

Tout d'abord, sans hésitation possible, la tutelle de la Tripolitaine revient à l'Italie, comme la tutelle de l'Algérie et de la Tunisie à la France, comme la tutelle du Maroc à l'Espagne, il suffit de jeter un regard sur la carte pour en convenir.

De Gibraltar à l'isthme de Suez, le nord de l'Afrique serait ainsi nettoyé des gouvernements musulmans.

Nous aurions à aider loyalement l'Italie et l'Espagne dans cette œuvre d'hygiène, sans désirer pour nous aucune acquisition territoriale.

Nous avons assez à faire d'assimiler ce que nous avons ingurgité ; la gloutonnerie est mère de l'indigestion.

*
* *

Il y a cinquante ans (la jeunesse ne doute de rien) je fondai une association dans le but de chasser le Croissant de la Méditerranée et d'établir le régime du libre échange dans ce grand bassin qui unit les trois vieux continents.

J'ai recruté deux disciples qui sont morts.

Depuis toutes les résolutions de la Société se prennent à l'unanimité.

Dans la question de la mise en tutelle de l'Islam, nous ne visons pas la croyance, mais le gouvernement. Si le gouvernement théocratique était détestable à Rome, dans l'Islam, il est encore plus mauvais. La première condition d'existence pour une société moderne est la séparation du spirituel et du temporel. Et quand une société, où le spirituel et le temporel sont confondus, professe la religion du sabre, elle doit être mise en tutelle dans l'intérêt général. Voilà pourquoi je vois sans douleur l'occupation de tout pays musulman par une puissance européenne, quelle qu'elle soit, y compris l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre.

Bien que nous considérions à tous égards l'Islamisme comme une religion inférieure, loin de nous la pensée d'attenter aux croyances musulmanes; ce que nous ne pouvons admettre, ce sont les gouvernements musulmans.

La soumission de l'Algérie et de la Tunisie à la tutelle française est un bienfait pour la civilisation, comme le seraient la tutelle de l'Italie dans la Tripolitaine et la tutelle de l'Espagne au Maroc. Quoi qu'on puisse dire, les gouvernements turc, marocain et persan sont une honte pour l'humanité.

La tâche du xxe siècle sera la mise en tutelle des gouvernements musulmans dans la Méditerranée et l'établissement de la libre circulation des personnes, des navires et des produits dans ce bassin qui est un si puissant véhicule naturel d'échanges.

Assurément c'est bien une œuvre européenne ; mais à notre avis, dans cette entreprise grandiose, la France a largement accompli sa tâche, Son devoir peut se borner désormais à coopérer en seconde ligne à l'œuvre commune. Par sa situation géographique, il appartient à l'Italie de prendre la direction de ce mouvement nécessaire au développement de la civilisation dans l'orient.

En attendant l'abolition des douanes dans toute la Méditerranée (ce qui est manifestement le régime de l'avenir), les six puissances s'entendront pour établir un régime de douanes uniforme dans tous les pays musulmans soumis à leur tutelle.

*
* *

La politique de l'entente cordiale entre Européens est une nécessité de notre temps.

La politique de jalousie internationale doit être déposée au

musée des antiques avec le vieux matériel antérieur à la vapeur, entre Européens, comme dirait Talleyrand, c'est plus qu'un crime, c'est une stupidité.

Mais dans le Concert Européen, s'il est deux musiciens, dont les instruments devraient être d'accord, c'est bien la France et l'Italie.

Conclusion

1° Une commission chargée du règlement des affaires méditerranéennes siège à Rome sous la présidence de l'Italie.

2° Cette commission, dite commission méditerranéenne, se compose de délégués (un par puissance) des six puissances suivantes :

Angleterre	Italie
Espagne	Autriche
France	Grèce

3e Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal, la voix de l'Italie l'emporte.

4e Pour toutes les affaires concernant la côte d'Asie, un représentant de la Russie se joint à la commission méditerranéenne ; les décisions sont prises alors à la majorité des voix.

Dans notre opinion, c'est en Perse, dans le golfe Persique ou la mer d'Oman, que la Russie peut prétendre à un accès à la mer aux dépens de l'Islam. Qu'elle s'entende à cet égard avec le Schah et l'Angleterre.

Contre-Amiral Réveillère.

LES BANQUES PRIMITIVES DE L'ITALIE

L'Italie est le pays d'origine des banques. Dès la fin du moyen âge, ces institutions étaient en grand nombre et deux d'entre elles, profondément modifiées, du reste, le *Banco di Napoli* et le *Monte dei Paschi*, de Sienne, subsistent encore aujourd'hui.

Le mot banque, appliqué aux vieux Banchi, nous fait tout de suite penser à l'émission des billets et aux opérations d'escompte; c'est d'un autre ordre d'idées que procédèrent les banques italiennes.

Une inscription latine en distiques assez élégants, placée sous une des statues qui ornaient la façade du Mont-de-Piété de Naples indique clairement la principale mission des banques :

Si quis amat brevibus caute persolvere chartis
Aut timet insidias furis et arma domi
Congerite huc aurum, placidos et carpite somnos
Per me securos civibus esse licet.

D'après cette inscription, on voit que la banque n'est autre chose qu'un institut de dépôt dont le papier remplace l'argent. Sauf à Naples, où les banques ajoutaient à leur fonction de caissier celle de prêteurs sur gages au moyen de ressources fournies par la charité et indépendantes des dépôts, on ne voit nulle part qu'elles aient employé les fonds qui leur étaient confiés en escomptes ou avances. On a même agité la question de savoir si les banques devaient rendre aux déposants l'identique ou l'équivalent. M. Eugenio Tortora, le savant historien du Banco di Napoli, prouve que cette distinction n'a jamais existé, et que les banques n'étaient tenues que de donner de la monnaie droite en poids et en titre.

La plupart des historiens considèrent la Banque de Saint-Georges, à Gênes, et la Banque de Saint-Marc, à Venise, comme les premières qui aient été créées en Italie. Nous dirons plus loin ce qu'il faut penser de la prétendue banque de Saint-Marc.

La Banque de Saint-Georges ou mieux la maison de Saint-Georges, *Casa di San Giorgio*, était tout autre chose qu'une banque.

Les Génois, de 1146 à 1148, ayant résolu de faire la guerre aux Maures de Grenade qui infestaient la Méditerranée, contractèrent

un emprunt d'Etat, probablement le premier que l'on ait vu en Europe, et cédèrent pour dix ans, aux prêteurs le revenu de l'impôt sur les poids et mesures et le produit de la frappe des monnaies. Les consuls de Gênes souscrivirent l'emprunt, mais, n'ayant pas été remboursés, ils transférèrent leur créance à un syndicat de banquiers qui consentit un nouveau prêt à la République et reçut en garantie une délégation supplémentaire valable pour quinze ans sur l'ensemble des revenus publics. Ce fut l'origine des associations de créanciers de l'Etat appelées *Mahones*, du nom du Port-Mahon, capitale de l'île de Minorque contre laquelle s'était porté le principal effort des Gènois, ou rentes (*compère*)[1].

Ce premier emprunt fut suivi de beaucoup d'autres pour lesquels la République aliénait successivement les diverses branches de revenus publics, tant et si bien que le Trésor s'épuisa et qu'au commencement du xv[e] siècle la République n'avait plus ni ressources ni crédit.

Le maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes pour le roi de France, s'occupa de cette situation ; il nomma et présida en personne une commission chargée de réorganiser les *compere* et de fournir des fonds à l'Etat.

Cette commission proposa de convertir tous les emprunts, sans toucher au capital, en une dette amortissable, rapportant 8 p. 100, dont l'administration serait confiée à une grande compagnie indépendante qui fut définitivement constituée en 1408. Elle prit le nom de *rentes de Saint-Georges* (Compere di San-Giorgio).

Le véritable caractère de cet institut se montre immédiatement : ce n'était nullement une banque, mais une société civile destinée à percevoir les revenus délégués aux créanciers de l'Etat. Elle est entièrement comparable à la Caisse actuelle de la Dette publique d'Egypte ou à la Commission de la Dette ottomane, la seule différence est que ces dernières sont internationales tandis que les rentes de Saint-Georges étaient gérées et administrées par des Gènois.

M. Harrisse, dans le très remarquable ouvrage qu'il a consacré à la maison de Saint-Georges, pense, d'après un cartulaire de 1408, que cet établissement, aussitôt créé, reçut des dépôts, fit des prêts, des escomptes, des négociations de lettres de change, en un mot se livra à toutes les opérations de banque.

Il nous est impossible de partager entièrement l'avis du savant auteur, les idées de l'époque étaient toutes différentes.

---

[1] Henry Harrisse. *Il Banco di San Giorgio*, publié par la municipalité de Gênes.

« C'est par erreur, dit M. le professeur de Viti de Marco[1], que les deux anciennes compagnies financières de Gênes et de Venise, respectivement connues sous le nom de *compere* et de *monte*, ont été considérées comme forme originaire des banques. Leur opération essentielle était le prêt à l'Etat et elles furent de vrais organes de l'administration de la dette publique. Cependant quelques-unes entreprirent, par la suite, des opérations de banque en acceptant les dépôts des particuliers. »

D'ailleurs, un écrivain du commencement du XVIIe siècle, Torri, cité par le professeur Rota[2], dit formellement : « Domus Sancti-Georgii bancam non est sed societas quædam participum in gabellis civitatis Genuœ. »

C'est là, à notre avis, que se bornèrent les opérations de la maison de Saint-Georges. Cependant, tous ceux qui ont quelque expérience financière savent qu'un établissement qui possède des caisses, un personnel expérimenté dans le maniement de l'argent, a une tendance invincible à se transformer en banque; sa clientèle l'y incite. C'est ainsi qu'une maison pour la fabrication et la vente des tissus, British linen, est devenue une des premières banques d'Ecosse, et que, de nos jours, nous voyons l'administration des postes constituer une véritable banque, recevant des dépôts, les faisant fructifier, les transférant, ce qui n'a aucun rapport avec la transmission des correspondances. Pareille chose dut se produire pour la Maison de Saint-Georges; elle reçut des dépôts des créanciers de l'Etat et même d'autres personnes, s'en servit pour effectuer les paiements de cette clientèle, mais, bien certainement, elle ne fit ni prêts, ni escomptes, ni opérations de change au sens moderne du mot.

M. Harrisse a essayé d'évaluer le capital de la Maison de Saint-Georges. En additionnant toutes les *compere* dont il a eu connaissance, il trouve qu'en 1411 elles formaient un montant total de 2.938.462 livres génoises, équivalentes en poids d'argent à environ 80 millions de francs. mais ayant certainement un pouvoir d'achat beaucoup plus considérable.

Les longues guerres de la République finirent par rendre la maison de Saint-Georges propriétaire de la presque totalité des revenus publics, et bientôt les colonies elles-mêmes lui furent cédées. La Corse, les colonies de la mer Noire, Famagouste, dans l'ile de Chypre, et même les localités voisines de Gênes, Vinti-

---

[1] *La Fauzonedella Banca* (*Reule Academia dei Lincei*, séance du 16 janvier 1898).

[2] *Storia delle Banche*, *Milano*, tipografia del Giornal il Sole.

mille, Pietra-Santa, etc., furent remises entre ses mains; elle avait droit de justice civile et criminelle, infligeait la peine de mort pour les crimes commis contre elle, elle pouvait nommer des juges spéciaux pour faire exécuter ses arrêtés auxquels l'Etat lui-même était soumis, elle frappait des droits de douane et elle exerça ces prérogatives exorbitantes pendant quatre cents ans.

Cet établissement, tout à la fois caisse pour les revenus, ferme de contributions et seigneurie politique, finissait par être l'Etat lui-même et ce n'est pas une des moindres curiosités de l'histoire que cette absorption d'une République de l'importance de celle de Gênes par un simple institut financier.

Cette antique et noble maison fut obligée, en 1746, de payer pour la République de Gênes, 14.820.700 lire aux généraux autrichiens ; elle ne se releva pas de ce coup, elle continua à végéter jusqu'en 1797. En vain le marquis Corvetto et le Sénat ligurien essayèrent de la rétablir, elle avait atteint l'âge de la décrépitude et elle devait subir le sort commun. L'actif et le passif de la maison de Saint-Georges furent liquidés en 1816 au moment de la réunion de la Ligurie à la Sardaigne et ses prêts furent convertis en titres de la dette sarde [1].

L'histoire des banques de Venise est moins brillante, mais elle est curieuse par les extraordinaires erreurs auxquelles elle a donné lieu.

Dans son *histoire de Venise*, Daru s'exprime ainsi :

« Il me reste à dire quelques mots de la banque de Venise ; son ancienneté, qui remonte au XIIe siècle, c'est-à-dire bien au-delà de l'origine de toutes les banques connues prouve la priorité des Vénitiens dans tous les établissements qui appartiennent au commerce. Cette banque était un dépôt qui ouvrait un crédit aux bailleurs de fonds pour faciliter les paiements et les revirements, c'est-à-dire qu'au lieu de payer en argent effectif on payait en délégations sur la banque. Les créances sur cet établissement étaient payables à vue et il a toujours justifié la confiance publique.

« Je n'entrerai pas dans les détails de l'organisation de cet établissement, qui, d'ailleurs, ne furent réglés définitivement qu'en 1587 ; ces détails n'appartiennent point à l'histoire. »

César Cantù sans témoigner le même mépris pour les institutions financières, ne donne aucun détail sur la banque de Venise.

La plupart des économistes qui ont écrit sur les banques

---

[1] *Rota Storia delle Banche* op. cit.

signalent l'existence de la banque de Venise, mais avec une extrême sobriété.

Un professeur de Milan, le docteur Elia Lattes, a eu le désir de combler cette lacune ; il a fait de nombreuses recherches dans les archives vénitiennes, il a réuni en un volume les documents qu'il a découverts [1] et il est arrivé à cette conclusion assez inattendue qu'il n'y a jamais eu d'établissement ayant porté le nom de banque de Venise.

Comment une erreur aussi manifesté a-t-elle pu subsister pendant tant d'années et comment un historien aussi bien informé que Daru a-t-il pu contribuer à la répandre ? C'est ce que nous allons essayer d'expliquer.

La plupart des historiens de Venise racontent que sous le dogat de Vital Michel II (1156-1172), pour subvenir aux dépenses de la guerre (1171) contre l'empereur grec Manuel Comnène, on divisa la ville en sestiers et chaque sestier en paroisses avec obligation pour chacune de concourir par un prêt forcé aux besoins urgents de la patrie et pour le remboursement furent hypothéqués tous les revenus de la commune qui devait fournir un intérêt de 4 0/0 payable moitié en mars, moitié en septembre de chaque année. Pour recueillir les fonds délégués on institua la chambre des emprunts qui fut une véritable banque nationale. On retrouve là une organisation analogue à la maison de Saint-Georges.

Il n'est même pas probable que les associations de créanciers de l'Etat ou Monts, comme on les appelait à Venise, aient reçu des dépôts et aient fait le service de caisse des particuliers. Il y avait, en effet, à Venise de nombreuses banques privées qui donnèrent lieu à toute une série de règlements dont plusieurs sont reproduits par le professeur Lattes, les banquiers y sont toujours désignés par *bancherii scriptœ* ou *bancherii de scripta* par opposition aux *campsores*, aux changeurs, les *bancherii de scripta* n'étaient autre chose que des dépositaires faisant passer par écritures les crédits d'un compte à un autre. Cette opinion est confirmée par le célèbre discours prononcé le 28 décembre 1584 par Tommaso Contarini sur l'établissement d'une banque qui, sous le nom de *Banque du Rialto* remplaça les banques privées et fut réellement la première banque publique de Venise.

« Conserver le commerce, dit Contarini, maintenir le trafic de toute sorte sans une banque d'écriture, non seulement est incommode et difficile, mais impossible. »

[1] *La liberta delle Banche a Venisa dal secole XIII al XVII.* Milano Valentiner E. Mans Libraj. Editori, 1869.

Antérieurement à 1584 il n'y avait donc pas de banque publique à Venise et la fameuse banque de Saint-Marc ou banque de Venise, comme on l'appelle indifféremment, n'a existé que dans l'imagination des historiens.

Le décret de 1584 confirme pleinement cette opinion.

« Il a toujours été d'une très ancienne et pour ainsi dire naturelle coutume, dans notre ville, de faire du commerce et de donner une fin aux affaires commerciales comme à celles de toute espèce par le moyen des banques d'écriture pour la commodité et facilité de faire les paiements, qui sont nécessaires dans une si grande multitude d'affaires de si grande importance.

« *Mais, comme ces banques ont été tenues jusqu'ici par des particuliers* qui ont (comme on l'a vu par des exemples éclatants) si souvent manqué avec un grave dommage pour tous et beaucoup de confusion de toutes choses, non sans discrédit du nom vénitien auprès des nations étrangères, il convient à ce soin prudent et paternel, que doit avoir tout bon prince, de la commodité et du bien commun de sa cité, de pourvoir à ce que, le péril de tels inconvénients étant écarté, on continue à traiter les affaires avec la même commodité et facilité, mais avec une complète sécurité de l'argent et de l'avoir de chacun et avec la sûreté de l'honneur public, comme en ont supplié les marchands de cette place [1]. »

Le règlement qui suit ce préambule n'est guère qu'un règlement intérieur fixant les attributions et les salaires des agents de la banque ; il n'y est question que de virements ; il est visible que des opérations aussi importantes que l'escompte ou l'émission de billets au porteur auraient fait l'objet de dispositions spéciales, il est par suite impossible de voir dans la *Banque du Rialto* autre chose qu'une caisse de dépôt. Toutefois nous devons mentionner la *partida in banco*, que l'on pourrait confondre avec un billet de banque, mais qui n'était autre chose qu'un récépissé délivré par la banque à un créancier, payable sur les fonds que possédait le débiteur : c'était une sorte de chèque visé.

La défense de créer de nouvelles banques privées, portée par l'ordonnance de 1584, ne fut maintenue que pendant quelques années. Le 2 février 1596, Domenico Contarini eut l'autorisation d'ouvrir une banque ; en 1619 nous trouvons une seconde banque publique, le *Banco del Giro*, sur laquelle il n'existe que de très rares documents, il semble, d'après les recherches des professeurs Lattes et Rota, qu'elle ne fit rien de plus que son aînée la Banque du Rialto.

---

[1] LATTES. *La liberta delle Banche a Venezia*, op. cit.

Les banques de Venise prirent fin avec l'antique république et leur disparition doit laisser peu de regrets, car, comme la banque de Saint-Georges, elles avaient atteint l'extrême vieillesse et, quoiqu'on l'ait répété avec trop de complaisance, ce n'est pas dans ces vieilles institutions qu'on doit chercher l'origine de la banque moderne.

Nous ne nous arrêterions pas longtemps sur le *Banco di Sant-Ambrogio*, de Milan, fondé en 1593 par un certain Antonio de Zerbi, si nous n'en trouvions encore trace dans nos budgets.

La banque de Sant'Ambrogio, comme les banques vénitiennes, était une banque de dépôt, mais elle avait un capital fourni par des actionnaires qui, ajouté à la partie des dépôts que l'on jugeait excéder les demandes de remboursement, servait à faire des prêts à la commune de Milan [1], et à racheter les revenus hypothéqués dont la banque devenait alors l'administratrice.

Cette banque commettait l'erreur d'immobiliser des dépôts remboursables à vue ou à court terme, elle en porta la peine. En 1630 elle fut en butte à de grandes demandes auxquelles elle ne put répondre ; elle cessa d'être une banque et se transforma en un mont ou association de créanciers de la commune. Cette association fut absorbée en 1805 par le *Monte Napoleone* institué par décret impérial du 18 juillet 1805 pour liquider et consolider la dette italienne. Le *Monte Napoleone* devint rapidement débiteur du gouvernement français et les rentes qu'il possédait furent affectées à des dotations constituées par l'Empereur en faveur de généraux, d'officiers ou de soldats qui avaient rendu des services exceptionnels.

Les dotations furent régulièrement payées par le *Monte Napoleone* jusqu'en 1814, mais en vertu d'un article secret du traité de Paris, la Sardaigne et l'Autriche refusèrent de remplir les engagements du *Monte Napoleone* devenu mont de Milan. Ce ne fut qu'en 1859, en vertu du traité de Zurich, que la France obtint une indemnité de 12.500.000 francs payée par l'Autriche et la Sardaigne. Une partie de cette somme fut placée en rentes dont les arrérages servirent à faire des pensions aux anciens *dotataires du Mont de Milan* ou à leurs héritiers, pensions qui figurent au budget de 1899 pour 210.200 francs [2].

Le *Monte dei Paschi* de Sienne constitue un progrès sensible sur les établissements qui précèdent; les documents qui concernent

---

[1] ROTA, op. cit.

[2] Léon Say. *Dictionnaire des finances*, *art. Dotataires du Mont de Milan.*

cet institut ont été publiés pour la première fois en 1871 par le Dr Cesare Bartolini [1] et les plus intéressants sont reproduits par le Professeur Rota [2].

La guerre entreprise en 1554 par Côme de Médicis contre Sienne avait causé de grandes calamités aux populations agricoles du territoire de cette ville, le commerce avait été détruit et pendant une centaine d'années il ne put se relever.

Pour remédier à ces maux, au commencement du XVIIe siècle, les magistrats de Sienne pensèrent qu'une banque qui accorderait des prêts aux commerçants et aux agriculteurs rendrait une vie nouvelle à la campagne et aux boutiques. Ne pouvant espérer trouver le capital nécessaire à la banque projetée auprès d'une population ruinée, ils s'adressèrent au grand-duc de Toscane et lui demandèrent de consacrer quelques-uns de ses revenus à la garantie des opérations de la banque.

Le gouvernement grand-ducal y consentit par lettre du 30 décembre 1622. Les revenus qu'il donna en garantie étaient ceux qui provenaient d'un droit payé par les pâtres de la Maremme de Grosseto, qui descendaient des Apennins dans la Maremme; 10.000 écus à prendre sur cette ressource furent assignés à titre de garantie à la banque, qui prit le nom de *Monte dei Paschi*.

La banque, pour se procurer un fonds de roulement, eut l'idée de capitaliser les 10.000 écus, de diviser le capital en 2.000 parts de 100 écus rapportant 5 p. 100.

Les parts prirent le nom de *Luoghi di Monte* et, comme elles avaient pour garantie un droit foncier, on peut y voir avec M. Bartolini un premier exemple de lettres de gage foncières.

Le Mont, ayant vendu ses 2.000 parts, put commencer ses opérations; il prêta à 5 1/3, ce qui lui donnait 333 écus de plus qu'il ne lui fallait pour payer ses prêteurs. Ce petit profit couvrait non seulement les dépenses, mais laissait encore un boni qui était consacré à diverses œuvres charitables. Le *Monte dei Paschi*, à la fois banque et œuvre charitable, prospéra, accumula des capitaux et survécut à toutes les révolutions. Il est aujourd'hui un des principaux instituts de crédit foncier de l'Italie.

Quittons maintenant l'Italie continentale, dans laquelle nous aurons à revenir, et passons en Sicile.

Cette grande île, par sa situation géographique au centre de la

---

[1] *I. Capitoli del Monte dei Paschi* Siena, 1871.

[2] *Storia delle Banche* op. cit.

Méditerranée, avait offert un champ favorable au commerce des banquiers et surtout des changeurs.

Dans un ouvrage des plus remarquables et qui, malheureusement, n'est pas terminé, M. le professeur Vito Cusumano, de l'Université de Palerme, a réuni de nombreux et importants documents sur les banques de Sicile [1].

Dès 977, le géographe Arabe Ibn Hawqal mentionne les changeurs de Palerme. Pendant tout le moyen-âge, leur industrie fut florissante, mais, vers la fin du XIVe et dans le cours du XVe siècle, les banquiers siciliens tombèrent successivement. M. Cusumano attribue ces catastrophes surtout aux mauvaises lois monétaires de la Sicile et aux mesures maladroites et brutales prises par le gouvernement; il paraît aussi que les excès de spéculation n'y furent pas étrangers.

Quoi qu'il en soit, à la fin de la première moitié du XVIe siècle il n'y avait plus de banquiers en Sicile; le 1er février 1552, le Sénat et le Conseil communal de Palerme résolurent d'établir une banque publique pour assurer aux habitants qui y étaient habitués les services de caisse gratuits que rendait encore plus nécessaire l'état déplorable de la circulation monétaire. Le projet aboutit, et il fut décidé qu'une banque, qui prit le nom de *Tavola di Palerma*, commencerait ses opérations le 1er juin suivant: tout le patrimoine de la Commune fut assigné à la garantie de la banque.

Les statuts furent calqués sur ceux des banques de Barcelone et de Valence.

Nous ne voyons dans les statuts rapportés par M. Cusumano aucune mention de prêts et escomptes, sauf que la ville en cas de besoin pouvait réclamer un prêt de 18.000 écus pour acheter des céréales et des vivres, mais avec obligation de les restituer dans un très court délai. Au contraire, tous les services en caisse, réception des espèces et paiements, sont minutieusement réglés.

Pendant un demi-siècle, la banque jouit d'une véritable prospérité, elle augmenta son personnel et agrandit ses bureaux; mais elle avait à lutter contre la cause qui avait amené la ruine des banquiers particuliers, c'est-à-dire la détérioration des monnaies qui avaient perdu plus de la moitié de leurs poids légal par suite d'altérations frauduleuses.

Pour restaurer la circulation, divers édits prohibèrent l'échange des monnaies d'argent et de cuivre contre de bonnes monnaies

---

[1] *Storia dei Banchi della Sicilia* Roma, Ermanno Lœscher et Cie.

d'or ou d'argent et ordonnèrent de les verser aux banques de Palerme et de Messine, qui les recevaient moyennant une perte de 2 0/0. Les caisses ne tardèrent pas à être encombrées d'espèces frappées de discrédit, que les banques ne pouvaient ni écouler ni donner en paiement. En 1609, le Sénat de Palerme résolut d'indemniser la banque qui perdait environ 500.000 écus sur les monnaies rognées, en lui accordant l'autorisation de lever différents droits de douane ; mais les secours accordés n'étaient pas suffisants, la défiance gagnait le public, les récépissés émis par la banque subissaient en 1610, un escompte de 5, 6, 8 0/0 et même davantage. Pour en maintenir la valeur, on leur donna une sorte de cours légal, qui fut levé en 1613 ; mais, en même temps, un édit déclara que les pertes résultant de l'altération des monnaies ne pouvaient être réparées aux frais de l'Etat et des habitants et qu'il convenait d'en laisser la charge à la Banque ; elle tomba en déconfiture.

La *Tavola de Palerme* fut reconstituée en 1613, mais elle eut encore une carrière fort agitée. Elle fut mise à contribution par la municipalité de Palerme qui s'était lancée dans de grands travaux et par le gouvernement qui lui emprunta pour combler les déficits budgétaires. Le Sénat, qui avait un pouvoir absolu sur l'établissement, ne s'inquiéta guère de ses réclamations, quoique l'argent prêté ne fût pas celui de la banque, simple caisse de dépôt, mais celui du public. Les dépôts furent réclamés et, en 1635, la banque suspendit encore une fois ses paiements.

La ville, pour rembourser la banque, créa, en 1638, de nouveaux impôts et lui abandonna les sommes lui appartenant qui étaient déposées au crédit de son compte. La confiance revint et la Banque retrouva sa prospérité.

En 1671, nouvelle suspension à la suite d'une disette pendant laquelle le Sénat fut obligé de mettre la main sur les dépôts ; les paiements ne furent repris qu'en 1674.

Une quatrième suspension eut lieu en 1709, amenée par des prêts à la municipalité et par l'altération des monnaies ; il y en eut une cinquième en 1799, à la suite de la révélation de diverses malversations des employés et de la circulation de fausses polices. La banque fut mise sous séquestre et les fraudes furent recherchées et punies ; le Sénat, débiteur de la banque, fut mis en demeure de la rembourser au plus vite, ce que, du reste, il se garda de faire ; les créanciers de la banque ne reçurent que 15 0/0. Un délégué à la banque fut chargé d'exercer la surveillance qui, jadis, était confiée au Sénat.

En 1820, les dépôts furent saisis par la police, la banque et le Sénat n'en furent pas déclarés responsables et les déposants les réclamèrent inutilement pendant bien des années.

La banque fut encore dépouillée en 1848 de la somme de 45.000 ducats en compensation de quoi les déposants reçurent une rente annuelle de 2.790 ducats.

Cette fois, l'expérience était terminée, les particuliers et le Sénat retirèrent ce qui restait de leurs fonds, la banque se trouva virtuellement liquidée et un décret du 18 décembre 1855 prononça sa suppression qui fut consommée en 1865.

Deux autres banques siciliennes, la *Tavola di Messina* et le *Banco di Prefetia di Trapani* eurent des vicissitudes à peu près semblables, la première, fondée en 1587, disparut en 1843.

Le *Banco di Trapani*, qui semble antérieur à la Tavola de Palerme, termina sa carrière en 1811 et 1812.

Les banques de Naples ont été des institutions plus intéressantes. Le *Banco di Napoli*. qui existe encore aujourd'hui, provient de la fusion de divers établissements charitables.

M. Eugenio Tortora a donné toute la législation des banques napolitaines depuis leur fondation [1] c'est son savant ouvrage que nous suivrons ici.

En 1539 ou 1540, deux citoyens de Naples, Aurelio Paparo et Leonardo di Palma, fondèrent avec leurs propres ressources, une maison qu'ils appelèrent *Sacro-monte della Pieta*, ayant pour but de prêter sur gages à un taux modéré et gratuitement si l'emprunt n'excédait pas 10 ducats.

Le capital primitif s'augmenta bien vite du produit de quêtes et de donations, les prêts s'accrurent en proportion et, en 1573, le Mont de Piété devint une banque de dépôt; il créa un service de comptes de caisse connu sous le nom de *service apodissaire*, sur lequel nous aurons occasion de revenir.

Voici, exposé par quelque poète, le prospectus du Mont de Piété :

Forsan abest misero signata pecunia civi
Atque illum interea tempora sæva premunt,
Nummorum huic operi ingentes cumulamus acervos
Pignore deposito, quod petit inde domus.

Le Mont de Piété était devenu rapidement une puissance financière, il trouva des imitateurs; en 1563 nous trouvons l'association de *Santa Maria del Monte dei Poveri*, créée par un avocat pour

[1] *Documenti storici concernenti il Banco di Napoli.*

libérer les prisonniers pour dettes. Jusqu'en 1860 ses agents, revêtus de la cagoule des pénitents, quêtaient dans les églises et dans les rues. En 1583 vingt-neuf gentilshommes, sur l'initiative d'un certain Fra Paolino da Lucca, organisèrent sous le titre de *Compania del Santo Nome di Dio*, une confrérie pour assister les prisonniers et secourir les pauvres honteux. Son but étant à peu près le même que celui du Mont des Pauvres, les deux associations fusionnèrent en 1599 et prirent le titre de *Monte dei Poveri del Santo Nome di Dio*.

Pendant plusieurs années, l'hôpital de l'Annunziata avait prêté ses locaux au Mont de Piété; à son tour il créa une banque, le *Banco Ave Gratia Plena* ou de la *Très-Sainte Annonciation*; en 1589, l'Asile des incurables ouvrit le *Banco Santa Maria del Popolo* puis successivement, et sur des plans identiques, se créèrent le *Banco del Espiritu Santo*, le *Banco Sant'Eligio*; le *Banco San-Giacomo*, le *Banco del Santissimo Salvatore*, maisons moitié charitables, moitié financières.

Ces banques jouissaient de privilèges considérables; elles avaient les prérogatives d'officiers royaux et la capacité d'agents de change, de courtiers de commerce, de commissaires-priseurs et même de notaires, ce qui n'est pas un des points les moins curieux de leur histoire.

Elles étaient banques de dépôt comme celles dont nous avons parlé, mais aussi banques de prêts. Leurs dépôts n'étaient pas employés en prêts qui ne se faisaient que sur or et argent, marchandises, vêtements et objets de ménage.

En 1580, le vice-roi de Naples accorda le monopole d'ouvrir des comptoirs pour le commerce des monnaies à quatre commerçants qui payèrent ce privilège 600.000 ducats; les opérations de prêts sur gages continuant à rester libres. Le monopole souleva une si vive opposition que le roi Philippe II le rapporta en 1583, mais sans rendre les 600.000 ducats dont il avait été payé.

Nous retrouvons, dans l'histoire des banques de Naples, des faits entièrement semblables à ceux que nous avons rencontrés dans celle de la Tavola de Palerme: altérations de monnaies, mauvaise foi du gouvernement, spoliations, suspensions de paiements et malversations des agents et des administrateurs. Le *Banco dell Annunziata* succomba en 1701; les autres auraient probablement disparu, si la domination française dans le royaume de Naples avait été de plus longue durée, mais elles existaient encore en 1618. A ce moment fut fondée la banque *des Deux Sicile*, avec deux divisions formées, la première de six anciennes

banques fusionnées, la seconde du *Banco di San-Giacomo*. La première division recevait les dépôts privés, continuait les prêts sur gages et entreprenait l'escompte ; la seconde faisait les recettes et les paiements du Trésor. Cette distinction ne tarda pas à disparaître et la banque tout entière devint une annexe du Trésor public ; cependant elle faisait si bien partie de l'outillage économique que, quoique le gouvernement ne montrât pas un grand respect pour les dépôts privés, l'argent continuait à affluer à ses caisses en raison des avantages du service apodissaire.

La *banque des Deux-Siciles* avait créé des succursales à Messine et à Palerme. La révolution de 1848, qui débuta à Palerme, interrompit les relations entre la Banque centrale et ses succursales ; après le rétablissement de l'autorité de Ferdinand II il parut convenable de donner aux succursales siciliennes leur autonomie ; elles formèrent la *Banque de Sicile*, les établissements continentaux formèrent la Banque de Naples. La Banque de Naples et la Banque de Sicile sont aujourd'hui des banques d'émission, elles ont été maintenues lors de la réforme de 1893. Elles offrent cette particularité étrange, et dont on chercherait vainement ailleurs un autre exemple, que le capital de 65 millions de la Banque de Naples et celui de 12 millions de la Banque de Sicile n'ont pas de propriétaires, l'avoir propre de ces banques, le patrimoine, comme elles l'appellent, est *res nullius*.

Les règlements si nombreux des anciennes banques italiennes nous indiquent les dénominations et les fonctions des principaux employés mais ne nous renseignent guère sur les opérations et sur la manière dont elles se faisaient.

M. Tortora, qui a eu à sa disposition les archives du Banco di Napoli, et qui est en même temps un homme du métier, donne des détails complets sur le fameux *service apodissaire* ou service de caisse, et il y a tout lieu de penser que dans les autres banques on avait adopté des méthodes à peu près analogues.

Les dépôts en banque donnaient lieu à l'ouverture de comptes courants (*Madrefedi*), au crédit desquels étaient portés le premier versement et les versements successifs soit en espèces soit en créances sur la banque ; au débit on inscrivait les retraits effectués au moyen de polices notées (*polizze notati*) qui n'étaient autre chose que des chèques ou des virements c'est-à-dire des ordres de transférer tout ou partie du crédit à d'autres personnes.

Contre un dépôt de 10 ducats au moins la Banque émettait un récépissé appelé *fede di credito* ; pour les dépôts inférieurs à 10 ducats il y avait un titre spécial appelé *polizzino*.

En outre, les banques napolitaines avaient un service dit de confiance (confidenza), qui se chargeait de l'administration des capitaux et des héritages destinés à des dots ou à des aumônes.

Les banques ne pouvaient émettre aucun mandat sur elles que contre dépôt de numéraire, par conséquent elles ne pouvaient faire l'escompte comme les banques modernes qui créditent les comptes courants du montant des effets escomptés.

Sur les polices notées et les polizzini étaient portées la somme et la dette; on pouvait aussi y inscrire les causes et les conditions pour lesquelles elles étaient données en paiement. Ces annotations s'appelaient la *girata*.

Un notaire public au service de la Banque devait s'assurer, sous sa responsabilité, que toutes les conditions énoncées dans le corps du mandat avaient été remplies, et la signature du bénéficiaire était apposée à côté de celle du notaire.

Le concours du notaire donnait force probante aux conditions énoncées par le mandat et le compte courant (madrefede) permettait de rechercher dans les archives les pièces dont on avait besoin; ces dispositions expliquent la popularité des banques auprès du public, à qui elles évitaient de nombreux procès. Le service des banques se faisait par six organes :

1° La Caisse proprement dite qui recevait et payait le numéraire;

2° La *Ruota* où s'enregistraient les recettes et les paiements ainsi que les émissions de récipissés;

3° La revision ou contrôle qui tous les six mois vérifiait les écritures;

4° Les archives qui conservaient les registres, la correspondance et les mandats payés;

5° Le secrétariat qui était le service dirigeant, et, enfin,

6° La *Razionalia* qui avait charge de la gestion du patrimoine, c'est-à-dire du capital de la Banque.

Telles étaient l'organisation et les opérations de ces vieux banchi. La banque moderne leur doit certainement quelque chose, mais il n'ont jamais su s'élever à la véritable conception de la monnaie fiduciaire et, en dehors d'un service de caisse bien compris mais que, du reste, la nature des choses impose, car on le retrouve dans toutes les banques modernes qui n'ont jamais eu connaissance des méthodes des banques italiennes, il n'y a rien à imiter dans ces vieilles institutions dont l'histoire n'a aujourd'hui qu'un intérêt archéologique.

Pierre des Essars.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

Les questions d'éclairage et leur importance; les dernières inventions. L'éclairage au gaz du Champ de Mars et les résultats obtenus avec le gaz sous pression. — Une transformation de la lampe à incandescence classique : la lampe du Dr Nernst et son filament de magnésie. L'incandescence par le pétrole, les appareils Auer-Dittmar, le dispositif Washington, et les becs Kitson sur le quai des Tuileries. Un éclairage au pétrole supérieur à la lumière électrique. — La multiplication des tramways mécaniques dans les voies encombrées et ses dangers. Une précaution bonne à prendre : l'adoption du tender des tramways americains. — Une transformation dans la composition d'imprimerie : l'emploi des machines à composer en Angleterre et aux Etats-Unis. La Lino-type et ses moules mobiles : la machine Cox et la nouvelle machine Calendoli. La possibilité de composer 20.000 lettres à l'heure. — Les derniers perfectionnements du téléphone. La téléphonie sans fil, les appareils automatiques de mise en communication, le téléphonographe Poulsen.

Les questions d'éclairage sont plus que jamais à l'ordre du jour : habitués que nous sommes déjà aux becs de gaz intensifs et à cet éclairage à incandescence qui a rendu si populaire le nom de M. Auer, trouvant maintenant la lumière électrique répandue partout, nous devenons de plus en plus difficiles sur cette importante question, et il semble vraiment que nos yeux, s'accoutumant rapidement à ce qui aurait semblé une débauche de lumière il y a seulement quelques années, n'y voient pas beaucoup plus que ne le faisaient nos pères avec la simple bougie ou la modeste lampe à huile. Il est certain que dans toutes les manifestations de la vie, et en particulier dans les travaux industriels, c'est une économie considérable que de bien y voir. Aussi les inventions se multiplient-elles pour perfectionner les dispositifs existants, et l'on en pouvait signaler à l'Exposition qui vont commencer aujourd'hui à s'appliquer pratiquement sur une plus ou moins grande échelle.

On a dû assurément remarquer, dans les visites que l'on a faites le soir aux jardins du Champ-de-Mars, que ces jardins n'étaient point éclairés à l'électricité, circonstance heureuse, puisque les

installations électriques furent en retard de près de deux mois ; mais ce n'était point la cause pour laquelle on avait eu recours à des becs intensifs pour cet éclairage. C'est tout simplement que la Compagnie parisienne du Gaz, qui a tant à lutter contre la lumière électrique, presque autant que contre l'animosité et les manœuvres déloyales du Conseil municipal de Paris, avait voulu montrer ce dont le gaz est capable : et pour atteindre ce but, il s'agissait de modifier heureusement la combustion du gaz dans les becs munis de manchons à incandescence. Avant même l'Exposition on était arrivé à des résultats forts satisfaisants, puisque l'on fabriquait des becs consommant à l'heure 300 litres de gaz seulement, en donnant un éclairage de 22 carcels (ce qui est, comme on doit savoir, l'unité lumineuse), alors que les becs mis en service il y a quelques années demandaient 80 litres pour donner une puissance de 4 carcels. Toutefois nous rappelons que pour obtenir une combustion complète dans un appareil d'éclairage quelconque, il faut que la quantité d'air qui lui arrive soit suffisante pour assurer la combustion intégrale de la substance éclairante : et ce n'est pas ce qui se produisait dans les gros becs à incandescence. Pour que l'air parvînt dans de bonnes conditions, il fallait ou bien insuffler de l'air dans le brûleur, ou bien faire arriver le gaz sous pression, ce qui produisait un appel d'air. C'est à cette dernière solution que l'on s'est arrêté, car elle a l'avantage de ne point exiger une canalisation nouvelle, il suffit de soumettre le gaz à une certaine compression avant de le lancer dans la canalisation qui l'amène au bec.

L'installation de cette sorte qui a été faite au Champ-de-Mars, durant l'Exposition, a pu montrer quelle puissance éclairante considérable il en résultait. On se rappelle certainement ces gros candélabres munis d'une lanterne où se trouvaient cinq manchons Auer, et qui projetaient tout autour d'eux une clarté vraiment extraordinaire. Empressons-nous de dire qu'il suffit d'une bien faible pression pour obtenir ce résultat, qu'on pourrait donner pour des plus brillants, si l'on ne craignait pas de sembler faire un mauvais jeu de mots. Le fait est que nous sommes à même de donner quelques chiffres, qui n'effrayeront pas le lecteur, espérons-le, et qui sont tout à fait concluants. Normalement le gaz qui arrive aux becs dans une canalisation de ville est sous une pression qui s'exprime par le terme de 50 millimètres d'eau : dans ces conditions la consommation de gaz par unité de lumière en une heure, autrement dit, pour employer le langage technique, par carcel-heure, sera de 20 litres et même un peu plus ; or, si on

élève seulement la pression du gaz à 201 millimètres d'eau, ce qui s'obtenait aisément au Champ-de-Mars comme nous allons l'indiquer, la consommation ne ressort plus qu'à 9 litres environ pour cette même unité de lumière. On comprend donc quelle économie énorme il en résulte, et comment on peut réaliser pour le même prix un éclairage bien supérieur.

Comme de juste, on avait, au Champ-de-Mars, modifié quelque peu la forme et les dispositions des lanternes mêmes où se trouvaient ces becs à incandescence, notamment pour laisser librement pénétrer l'air destiné à assurer la combustion et appelé par l'arrivée même du gaz sous pression ; mais c'est là une question secondaire. La surpression était obtenue d'une façon qui va peut-être sembler bizarre, au moyen de deux ventilateurs aspirants et soufflants qui étaient mis en mouvement par deux moteurs à gaz, le tout installé dans un pavillon qui formait comme une minuscule petite usine au pied de la Tour de trois cents mètres.

Les ventilateurs, en chassant le gaz, exerçaient sur lui la pression nécessaire pour une bonne combustion telle que nous l'avons expliquée. Les résultats qui ont été constatés pendant toute la durée de l'Exposition, ont prouvé que l'éclairage au gaz venait encore de faire un progrès décisif qui lui permettrait de continuer la lutte qu'il soutient si vaillamment contre l'électricité. Encore une circonstance où le consommateur trouve son profit au jeu de la libre concurrence.

Il ne faut pas croire, du reste, que les électriciens se contentent des résultats pourtant déjà si remarquables qu'ils ont pu obtenir, et les inventions se multiplient qui ont pour but de perfectionner les lampes électriques à incandescence ou à arc : nous ne parlerons ici que d'une seule de ces modifications, due au docteur allemand Nernst.

La lampe Nernst, que nous avions signalée comme des plus intéressantes dès son apparition en Allemagne, a fait événement pour les techniciens qui visitaient l'Exposition, et c'était certainement une des choses les plus curieuses qu'on trouvât dans le pavillon de l'*Allgemeine Electricitats Gesellchaft*, une de ces puissantes sociétés qui se sont fondées en Allemagne pour donner à l'industrie électrique le développement qu'elle mérite. L'inventeur a voulu faire une lampe à incandescence présentant, comme les lampes classiques que nous connaissons tous, un filament que rend incandescent le passage du courant ; mais il a voulu aussi trouver mieux que les filaments de platine ou de

charbon que l'on emploie couramment, et il a recours à un fil fait de substances réfractaires qui, en premier lieu, sont bien plus résistantes que celles que l'on employait auparavant, et qui ont surtout cet avantage considérable de donner une lumière blanche éclatante, tout en dépensant moins d'énergie électrique que les lampes ordinaires. Toutefois, pour obtenir que ce filament d'oxydes réfractaires devînt incandescent sous le passage du courant, on se heurtait à une grande difficulté : c'est que ces matières, à la température normale, sont absolument mauvaises conductrices, autrement dit elles s'opposent complètement au passage du courant, et il en résulte forcément que le filament ne peut point rougir ni par conséquent éclairer. Mais, par contre, le filament en question devient parfaitement conducteur et il rougira comme il en est besoin, si sa température est suffisamment élevée, au contact, par exemple, de la flamme d'une allumette.

Voici le dispositif primitif qu'avait imaginé l'inventeur : dans un globe qui n'est pas complètement fermé, comme cela serait nécessaire pour une lampe à incandescence ordinaire, on fixe sur le culot de la lampe deux fils de platine reliés par le filament de magnésie qui est destiné à devenir incandescent. Bien entendu, nous faisons grâce au lecteur de certaines dispositions prises soit pour protéger le filament de magnésie, soit pour assurer le bon fonctionnement de la lampe : toujours est-il que, en dépit du courant qui arrive aux deux bornes de la lampe, le filament reste sans éclairer ; mais si l'on en approche une allumette enflammée, immédiatement il commence à briller et devient tout à fait incandescent. Evidemment on va penser que c'est un faible avantage que de posséder une lampe électrique qui demande pour s'allumer le secours d'une allumette, alors que ce qu'on apprécie tant dans la lumière électrique c'est que l'allumage se fait instantanément par le seul déplacement d'un commutateur. Aussi le D[r] Nernst, se faisant le même raisonnement a-t-il combiné une lampe où l'échauffement du filament s'obtient par suite du passage du courant dans la lampe, et où par conséquent l'allumage est automatique. On dispose tout simplement dans ce but, et autour du filament, un fil de platine enroulé, qui rougit quand on tourne le commutateur admettant le courant dans la lampe, et qui dégage suffisamment de chaleur pour échauffer le filament réfractaire jusqu'à le rendre bon conducteur et lumineux. De plus, un électro-aimant a pour rôle de couper le courant agissant aussitôt sur le fil de platine que l'incandescence du filament principal a été obtenue ; dès lors, les choses sont dans le même état

que si l'allumage avait été effectué au moyen d'une allumette, mais sans aucune peine pour la personne qui a eu besoin de la lumière. Aussi bien la lampe Nernst est encore dans la période de tâtonnements et il est possible qu'elle se simplifie ; mais dès maintenant elle est susceptible de rendre de grands services surtout pour la qualité de la lumière qu'elle fournit : c'est un nouveau progrès, et des plus importants, à enregistrer à l'actif de l'électricité.

Au risque de paraître attacher bien de l'importance aux questions d'éclairage, nous tenons à faire remarquer que si le gaz ne disparaît point devant l'électricité, le pétrole ne perd pas non plus ses droits dans cette lutte acharnée que se livrent les divers éclairants, et qu'il semble appelé à rendre de signalés services, toujours au moyen de cette incandescence dont le rôle précieux s'est révélé il y a quelque temps. Voici déjà plusieurs années que l'on a annoncé comme créée par la collaboration du Dr Auer et de M. Dittmar, une lampe à pétrole basée sur l'emploi d'un manchon devenant incandescent sous l'afflux des vapeurs combustibles. Le mécanisme de cette lampe est assez simple, et il consiste essentiellement dans une mèche que l'on allume à la façon ordinaire, et qui brûlera le pétrole en rendant incandescent le manchon dont elle se trouve enveloppée : en fait, le fonctionnement de cette lampe est fort économique, puisque, avec le prix auquel se vend le pétrole (prix fort élevé par suite de la protection), une lampe ordinaire à bec rond, comme on en emploie partout, et qui donne deux carcels, dépense pour un peu plus d'un centime de pétrole par heure, alors que la dépense correspondante est de 4 centimes environ pour une lampe du type classique. Toutefois nous devons reconnaître qu'il faut tenir compte également des frais de remplacement du manchon, de la fragilité de ce dernier dans un appareil d'éclairage que l'on transporte constamment à la main, peut-être aussi l'intensité lumineuse est-elle trop considérable pour les usages ordinaires de la vie de famille. Toujours est-il qu'il ne semble pas que la lampe Auer-Dittmar ait rencontré un grand succès.

Cela n'empêche point que les efforts des inventeurs se sont poursuivis dans la voie de l'incandescence par le pétrole, avec l'intention plus spéciale, il est vrai, de l'appliquer à l'éclairage non pas des petites pièces, mais des rues et des grands espaces, ateliers, etc. C'est ainsi que M. Washington de New-York, avait imaginé un appareil où le pétrole, comprimé à 4 atmosphères dans un récipient spécial pouvant alimenter 20 et 30 lampes, se

rendait, au sortir de ce récipient, dans un faisceau de petits tubes qui l'amenaient à un vaporisateur.

Au début de l'allumage il fallait un petit bec spécial afin d'assurer le chauffage du vaporisateur, ce qui est nécessaire pour que la vaporisation se fasse; mais comme ces vapeurs s'enflamment immédiatement, la chaleur qu'elles dégagent suffit à entretenir, par la suite, la vaporisation du pétrole montant par les tubes dont nous avons parlé. Naturellement la flamme produite comme nous venons de le dire, sortait d'un bec coiffé d'un corps susceptible de devenir incandescent. Nous ne savons point le succès effectif qu'a eu le système en question, mais nous venons d'en voir apparaître un à Paris même, qui semble appelé à un bel avenir, d'autant qu'il a été lancé avec une grande habileté.

Ceux de nos lecteurs qui fréquentent le quai des Tuileries ont dû remarquer depuis quelque temps qu'on y avait installé des lampadaires, d'un modèle du reste fort peu élégant en lui-même, portant sur leur base le mot Kitson, qui est le nom de l'inventeur du système d'éclairage ainsi mis en essai. Ce système a été à l'Exposition, et en raison des qualités qu'il semble présenter, la Ville de Paris, qui a d'énormes dépenses d'éclairage à faire, et dont le budget en déficit s'accommoderait fort bien d'économies de toutes sortes, a résolu de l'essayer. Pour ce qui est de ses qualités au point de vue de la puissance d'éclairement, on peut dire que la preuve en est faite, et le vulgaire profane en jugera d'un coup-d'œil s'il se rend sur le quai dont nous avons parlé ou simplément dans le jardin des Tuileries, au moment où la nuit y est le plus noire. Ces becs, qui se trouvent pourtant à une belle distance et en partie masqués par la terrasse du bord de l'eau, éclairent jusqu'au milieu du jardin; à plus forte raison, sur le quai, la lumière répandue est-elle intense, si bien même que l'on n'a pas jugé utile d'allumer les becs de gaz situés de l'autre côté du quai, les lampadaires Kitson étant rangés tous, et à bonne distance les uns des autres, du côté du quai qui longe la terrasse. Et encore pourrions-nous ajouter qu'une partie de la lumière de la lampe centrale du lampadaire (il y a trois lampes) est perdue, parce qu'elle est masquée par la partie supérieure des lanternes des deux lampes latérales.

Quel est donc essentiellement le dispositif qui permet un si merveilleux éclairage? Le principe en réside dans l'emploi d'un manchon à incandescence, toujours le fameux manchon Auer, que l'on porte à l'incandescence par l'inflammation d'un mélange déterminé d'air et de pétrole vaporisé, qui arrive dans le bec de

la lampe. Du reste, et c'est une caractéristique assez intéressante à relever pour l'éclairage d'une grande ville, chaque lampadaire, du moins dans l'état où se trouve encore l'invention, forme un tout séparé et ne se relie point à une canalisation ainsi que cela a lieu pour le gaz ou l'électricité. Son pied renferme une sorte de placard qui contient un cylindre où est la provision de pétrole, et d'où ce pétrole monte aux lampes disposées dans les lanternes. Le cylindre dont nous venons de parler est muni latéralement d'une pompe à main qui permet de comprimer de l'air au-dessus de l'hydrocarbure, qui n'est autre que celui qu'on emploie dans les lampes courantes; on doit obtenir ainsi une pression de quelque 4 atmosphères, et cela est chose facile. Mais on a dû prévoir un second réservoir, de toutes petites dimensions, contenant de l'essence de pétrole, où l'on envoie également de l'air sous pression au moyen de la même pompe et dont nous allons voir le rôle tout à l'heure. En outre, dans le socle du lampadaire sont disposées deux piles sèches destinées à lancer un courant et à produire une étincelle dans la lampe, étincelle qui servira à l'allumage, grâce à l'essence. On a voulu naturellement éviter l'ennui et la complication qu'il y aurait s'il fallait monter allumer chaque lampe avec une flamme, comme on le fait avec les lampes à pétrole ordinaires, et de là est née la combinaison où l'électricité joue son rôle : en effet, quand on veut allumer, on commence par ouvrir un robinet qui donne accès à l'essence sous pression dans le brûleur et sous le manchon, puis on déplace un interrupteur, ce qui laisse arriver le courant et produit une étincelle à la sortie même de cette essence : celle-ci s'enflamme et rend incandescent le manchon. Si, à cet instant, on ouvre le robinet d'arrivée du pétrole, il monte, tout comme l'essence, par un petit tube séparé qui s'allonge dans la tige du lampadaire et il parvient, à travers un filtre, dans un tube plat qui se trouve précisément au-dessus du brûleur. La chaleur dégagée par celui-ci vaporise le pétrole, qui va alimenter, sous forme de vapeurs, le brûleur, en assurant au fur et à mesure la production de nouvelles vapeurs de pétrole qui continueront à rendre le manchon incandescent. Bien entendu, on supprime alors la connexion électrique et l'arrivée de l'essence sous pression mélangée convenablement d'air. Des dispositions sont prises pour que les vapeurs de pétrole se mêlent constamment à une certaine quantité d'air nécessaire pour assurer leur combustion dans le brûleur.

Evidemment, il y a là une certaine complication, puisqu'il faut faire parvenir en haut de la lampe, et le petit tube pour l'essence,

et le tuyau qui distribue le pétrole et, enfin, les deux fils amenant le courant électrique ; mais on obtient un résultat qui compense bien cette installation : la lumière que donne la lampe de ce système est d'un blanc éclatant qui ne dénature pas les couleurs (ce qui est précieux au point de vue industriel), l'intensité du manchon Auer, avec cette combinaison, est environ dix fois supérieure à celle qu'il présente avec le gaz d'éclairage, et le système Kitson, même avec les prix si élevés du pétrole en France, est certainement une des combinaisons les moins coûteuses. La présence du réservoir à pétrole dans le socle de l'appareil et aussi l'obligation de venir pomper pour donner la pression nécessaire sur le liquide, ne sont point sans inconvénients, à toutes sortes de points de vue ; mais rien n'empêche de prévoir des améliorations notables dans ces dispositions ; par exemple, il est parfaitement logique de penser qu'on pourrait emprunter la pression aux nombreuses conduites d'air comprimé qui sillonnent maintenant le sous-sol des grandes villes et, en tout cas, il est précieux de posséder pour l'éclairage à la campagne et pour celui des maisons isolées un système si peu coûteux et donnant une telle intensité lumineuse. Quand on va fabriquer des lampes de ce genre pour les usages domestiques, il sera facile de supprimer le réservoir à essence, qui entraîne évidemment des dangers d'incendie, en prévoyant simplement au moyen d'une allumette, l'allumage et le chauffage préalable de l'appareil qui assure la vaporisation du pétrole.

Depuis quelques mois, il s'est répandu dans Paris comme une fièvre d'adoption de la traction mécanique pour les tramways ; en même temps, on s'est mis à multiplier ceux-ci, sans s'occuper beaucoup des besoins de la circulation ni des possibilités qu'il y avait de faire passer ces voitures dans certaines rues à mouvement intense. D'une façon générale, et nous n'avons guère besoin de le répéter ici, nous sommes partisans de la multiplication des moyens de transport autant que de l'adoption de la traction mécanique. Pour cette dernière, dont nous n'avons pas le loisir aujourd'hui de signaler les progrès qu'elle peut avoir faits, il nous semble bien que l'électricité sous ses différentes formes est tout à fait à même de répondre aux besoins les plus divers. D'autre part, si nous estimons que les lignes innombrables que l'on a créées simultanément seront loin de réaliser toutes, ce qu'on est convenu d'appeler des affaires d'or, du moins nous pensons que, comme toujours, le grand nombre des moyens de transport donnera naissance à une importante clientèle. Mais ce que nous

ne pouvons guère admettre, ce qui prouve qu'on a agi, et l'administration toute la première, avec une déplorable ignorance de ce qui se passe à l'étranger et aussi des conditions pratiques de la circulation d'une grande ville française, c'est qu'on a imprudemment installé des tramways sur les voies les plus fréquentées de Paris.

Si nous avions à citer des exemples de fait démontrant ce qui était aisé à prévoir et ce qui est dans la logique forcée des choses, nous rappellerions les nombreux accidents que les tramways à traction mécanique ont causés dans Paris depuis le commencement de l'année. On a dit que les mécaniciens des voitures automotrices n'étaient pas encore accoutumés à la manœuvre des machines qu'on leur confie ; nous n'en croyons rien, d'abord parce que nous n'admettons pas que les compagnies, qui sont finalement responsables de leurs maladresses, les laissent prendre leur service quand ils ne sont pas en pleine possession de leur métier; en second lieu, celui-ci n'est ni compliqué ni malaisé, et il est plus facile peut-être que celui de cocher d'un large et lourd omnibus qui doit circuler, sans accrocher, au milieu des voitures se croisant en tout sens. On a dit également que ces conducteurs. sentant ce que peut rendre la traction mécanique, marchaient à trop rapide allure : il est bien évident que si, en adoptant la traction mécanique, on suit les mêmes horaires qu'avec les anciens véhicules à chevaux, qui ne marchaient en moyenne guère plus vite qu'un homme au pas, le public ne gagnera rien à cette transformation et, par suite,la compagnie exploitante ne verra pas son trafic augmenter.

La vérité est que l'on ne doit jamais mettre des tramways dans les rues très fréquentées ; pour s'en convaincre, il suffirait de réfléchir et de songer que le tramway est rivé à la voie qu'il suit et que, pour qu'il passe, il est nécessaire que cette voie ne soit pas encombrée : autrement il est à chaque instant forcé de ralentir et il se trouve continuellement exposé à venir heurter un véhicule qui n'a pas eu le temps de se garer. On sait aussi que les rails creux des tramways maintiennent les roues des voitures ordinaires et les gênent considérablement quand elles veulent quitter le milieu de la chaussée; on pourrait ajouter que, par suite du caractère malheureusement frondeur de la race française, chaque cocher prend un malin plaisir à molester son voisin et, par conséquent, à demeurer le plus longtemps possible sur la voie ferrée, afin de gêner le conducteur du tramway et aussi de ne pas avoir l'air d'obéir aux objurgations de sa trompe ou de sa cloche.

Au surplus, nous pouvons examiner ce qu'il en est en Angleterre ou aux Etats-Unis, deux pays qui sont nos maîtres en matière d'organisation des moyens de transport. A Londres, où les voitures de place et les omnibus sont fort nombreux, tout comme à Paris, vous ne verrez jamais un tramway dans une voie de grande circulation ; à New-York, les tramways sont légion dans les avenues et même dans cette voie où se fait le mouvement le plus intense de toute l'agglomération, nous voulons parler de Broadway; mais il faut dire que la voiture de place n'existe pour ainsi dire pas, tout le monde prend le tramway, et par conséquent ce dernier a presque toujours la voie entièrement libre.

Tout concorde donc à prouver qu'on s'est lancé fort maladroitement dans une transformation qui ne fait que rendre plus *congestionnée* encore (suivant l'expression anglaise si pittoresque) la circulation des rues parisiennes. Il faut donc de toute urgence prendre certaines précautions pour protéger la vie des passants, et d'autant que les conducteurs de véhicules mécaniques ayant l'habitude d'agiter constamment à tour de bras leurs cloches, même quand cela n'est nullement nécessaire, personne ne se préoccupera plus bientôt de cet avertissement salutaire. L'exemple nous a cette fois encore été donné par les Américains, dont les tramways marchent souvent en pleine rue à une allure de plus de 40 kilomètres à l'heure; ils ont imaginé de munir l'avant des voitures de ce que l'on nomme le « fender » ou protecteur. C'est comme une sorte de berceau, fait de lames métalliques flexibles et d'un filet, qui s'étend un peu à la façon d'une pelle devant la voiture, en rasant terre; si le tramway vient heurter un passant qui n'a pas eu le temps de se garer, c'est par la partie inférieure du fender et notre homme par suite de la force d'inertie, se trouve projeté et couché dans le protecteur, sans avoir grand mal. Il est impossible que le passant, ou même un de ses pieds, un de ses bras, soit pris entre le bord inférieur du fender et la terre, comme cela arrive constamment avec les chasse-pierres, chasse-corps dont sont munis nos tramways et, naturellement, toutes les précautions sont prises pour rendre aussi peu violent que possible le choc du piéton avec l'appareil dans lequel il est ainsi recueilli. Généralement (nous ne pouvons passer en revue toutes les dispositions imaginées), l'avant du protecteur est muni de boudins en caoutchouc, de véritables pneumatiques gonflés d'air, dont le contact est assez mou pour ne point entraîner de blessures.

On n'a qu'à jeter un coup-d'œil sur les annonces des journaux s'occupant spécialement des questions de moyens de transports

urbains, et on y verra la multiplicité des compagnies et usines qui se sont spécialisées dans la fabrication de ces fenders. Dans nombre d'Etats américains plusieurs lois ont été promulguées qui en rendent l'emploi obligatoire, et l'usage s'en est répandu pour ainsi dire partout, certains même de ces fenders étant perfectionnés en ce sens que la chute d'un corps dans le filet met immédiatement en action le frein de la voiture. D'ailleurs, des statistiques souvent publiées prouvent l'efficacité presque absolue des protecteurs dont il s'agit; on a pu constater, en effet, que sur cent personnes tombant de la sorte dans des protecteurs, c'est-à-dire atteintes par des tramways munis de ces fenders, et qui auraient été la plupart du temps tuées si cette précaution n'avait pas été prise, une seulement a été blessée mortellement. On conviendra que cela vaut la peine que l'on recoure à ce même dispositif partout où l'on a mis en circulation des tramways et où la circulation ordinaire est très intense, la précaution pourrait même s'étendre sans inconvénients à tous les chemins de fer sur route.

Tous les perfectionnements apportés à l'imprimerie facilitent certainement la diffusion de l'instruction, en abaissant le prix de fabrication et par suite le prix de vente des livres, des journaux, des publications de toute sorte et, sans croire que l'instruction soit la panacée universelle qui moralise et donne le bonheur, il est certain que c'est à elle que l'on doit directement ou indirectement tous les progrès modernes et le développement du bien-être général. L'invention notamment des machines à imprimer modernes. rotatives ou autres, a donné depuis un certain nombre d'années déjà des résultats vraiment admirables; mais il pouvait y avoir d'autres améliorations, et au point de vue de l'impression, comme le montraient à l'Exposition universelle, quelques-unes des nouvelles machines allemandes ou américaines et au point de vue surtout de la composition.

C'est ainsi, et sans qu'on s'en doute guère en France, qu'une véritable révolution s'est produite, voilà plusieurs années, dans les imprimeries des pays de langue anglaise : comme en tant d'autres matières, on a eu recours à ce qu'on nomme volontiers les *labour saving appliances*, et, au lieu de faire opérer la composition d'imprimerie par des compositeurs qui prennent chaque lettre, chaque signe, dans des casiers pour en former des lignes continues, on se sert fort communément de machines qui effectuent un travail équivalent avec beaucoup plus de rapidité et aussi de sûreté, comme c'est presque toujours le cas quand, pour un travail régulier, on substitue l'automaticité d'une machine à l'atten-

tion plus ou moins soutenue d'un homme. Ces machines à composer sont employées dans la plupart des imprimeries anglaises, il en existe certains types satisfaisants et l'exposition en montrait plusieurs exemplaires en fonctionnement. Il ne faut pas s'imaginer que ces machines suppriment complètement le travail du compositeur, mais il n'a plus essentiellement qu'à se mettre devant un clavier où il écrit pour ainsi dire le manuscrit qu'on lui a remis, en appuyant successivement sur les touches correspondant aux lettres qu'il doit traduire en caractères d'imprimerie : il obtient ainsi la composition, qu'on n'a plus ensuite qu'à placer de façon convenable sous la presse pour en tirer des feuilles imprimées.

Une des plus connues actuellement de ces machines à composer, est la linotype qui a été inventée par M. Mergenthaler, et qui présente cette particularité fort avantageuse de couler immédiatement en alliage les lignes qu'elle compose : de la sorte, après impression, on n'a plus besoin de distribuer les caractères, autrement dit de remettre chacun d'eux dans sa case respective, où on aurait à le reprendre pour un emploi ultérieur ; on se contente de refondre toute la ligne, et le métal sert de nouveau aux compositions successives. Il est évidemment malaisé de donner sans figure une description complète d'une machine forcément aussi compliquée que la linotype, mais nous en ferons du moins comprendre le mécanisme essentiel. Comme partie principale, nous trouvons le clavier devant lequel le compositeur s'assied avec le manuscrit sous les yeux : il appuie sur les lettres successives, ou sur les espaces, quand il est besoin de séparer des mots, et il s'arrête lorsqu'un curseur lui indique qu'il y a assez de caractères successifs pour former la longueur d'une ligne : nous avons dit caractères, mais le terme est inexact, car chaque fois que le compositeur a appuyé sur une touche, ce qu'il a fait sortir des magasins disposés en haut de la machine ce sont en réalité des moules portant en creux l'empreinte de la lettre frappée, et on peut dire composée. Au bout de la ligne, il se trouve donc avoir assemblé une série de ces petits moules qui sont entraînés par une courroie sans fin jusqu'à ce que l'ensemble tombe dans l'appareil de fonte des caractères. Alors du métal, maintenu en fusion par un fourneau spécial, est comprimé dans le creux des divers moules formant la ligne et, finalement, ce métal refroidi rapidement donne le cliché d'une ligne bonne à assembler avec d'autres pour constituer une forme dont on tirera une page d'impression. Bien entendu, les lignes successives venant ainsi se clicher à la suite les unes des autres sont entraînées, elles aussi, par une

courroie sans fin les amenant sous la main d'un ouvrier qui les disposera en formes. Toute cette opération se fait avec une rapidité surprenante. Evidemment notre compositeur, devenu une sorte de dactylographe, peut faire des erreurs en appuyant sur les touches ou bien l'auteur peut désirer corriger quelque chose; en un mot, il est parfois nécessaire d'opérer une correction. Et comme il ne faut pas songer à corriger la ligne clichée, on résout fort simplement la difficulté en recomposant entièrement la ligne; ce n'est pas une dépense véritable, et l'opération s'effectue dans un bien court instant, ainsi qu'on va le voir par les quelques indications que nous donnerons sur la rapidité de travail de l'appareil. Certainement on n'obtient pas toujours de la sorte une apparence très soignée de la composition, en ce sens que si l'on a supprimé certaines lettres ou des mots inutiles, on est obligé de laisser des blancs dans la ligne recomposée, pour n'avoir point à chasser comme on dit, à faire porter la suite de l'erreur et de la correction sur les lignes subséquentes : mais ce sont là des détails qui n'ont réellement pas d'importance dans une publication qui n'est pas de luxe, et que d'ailleurs on évite le plus souvent avec des ouvriers attentionnés et habiles. Si même on s'aperçoit d'une erreur au moment où le moule vient de tomber, on a la possibilité de l'enlever et de frapper sur la bonne touche pour faire tomber la matrice convenable.

Il reste à renvoyer aux magasins les matrices qui ont servi à la fonte d'une première ligne, pour qu'elles puissent être employées à une nouvelle composition, et que l'appareil ne soit point obligé de posséder un important approvisionnement de ces matrices : aussitôt que la ligne a été moulée, elles sont entraînées, puis, grâce à une combinaison de dents qui se trouvent à la partie supérieure de ces moules et qui sont essentiellement caractéristiques de la lettre à laquelle correspond chaque moule, celui-ci est entraîné par une barre de distribution, munie elle-même de dents correspondantes, de telle sorte que le moule se détache et ne tombe que quand il est précisément au-dessus de la case du magasin où il doit être mis en réserve.

Cette machine ne demande qu'une force motrice assez faible, elle suprime presque complètement le matériel de composition, qui représente un capital si important immobilisé dans une imprimerie même de second ordre; de plus, elle compose 4.000 à 7.500 caractères à l'heure, et cela sous la conduite d'un seul ouvrier; l'impression se fait toujours avec des caractères neufs, puisqu'ils ne servent qu'une seule fois, le magasin à carac-

tères peut être changé immédiatement, si l'on veut modifier le type de la composition, et de même aussi on a la possibilité de changer la longueur ou l'interlignage des lignes de composition. Dans ces conditions, on ne doit point s'étonner du succès qu'a rencontré la linotype dans les pays où l'on attache pas l'importance un peu de convention que l'on donne en France à la correction esthétique de la composition. D'ailleurs, les visiteurs de l'Exposition qui savaient trouver les choses intéressantes au milieu du désordre que l'on avait prétendu être une classification étroite, ont pu suivre, dans une annexe des Invalides, la composition à la machine du journal américain le *New York Times*.

Ce serait une grande injustice de notre part que de ne point signaler au moins d'un mot les autres types de machines à composer qui existent et qui sont plus ou moins employées. Nous pouvons citer par exemple la machine Cox, qui, elle, compose effectivement au moyen de caractères mobiles s'assemblant à la suite les uns des autres, au sortir de leurs cases respectives, et constituant bientôt une ligne dont les mots sont séparés par des lames métalliques ondulées, qui sont les espaces : on a choisi cette forme ondulée, parce que cela permet de serrer un peu la composition déjà faite dans une ligne, quand on a besoin de gagner un peu de place dans cette ligne. La distribution, c'est-à-dire le retour des caractères dans les diverses cases du magasin, se fait de façon un peu particulière et très ingénieuse : d'abord les espaces ondulés sont rejetés hors de la machine pour être refondus, parce qu'ils ont perdu leur élasticité à la suite d'une première compression, puis les caractères proprement dits sont entraînés dans un tambour et au-dessus d'ouvertures munies d'entailles correspondant à chacune des entailles qui caractérisent une lettre.

Un système plus intéressant est la machine Calendoli, qui a pu être apprécié durant l'Exposition, et dont l'avantage principal réside dans une rapidité de composition considérable ne dépendant que de la rapidité même du compositeur qui touche son clavier. Disons tout de suite qu'on peut arriver à une vitesse de composition de 20.000 lettres à l'heure, mais on a alors une série de lignes non justifiées, que le compositeur doit reprendre pour en faire des formes avec les mots convenablement espacés suivant la place disponible dans une ligne. Les caractères sont bien plus courts que les caractères ordinaires d'imprimerie, et ils affectent un peu la forme de ces pinces bien connues en bois que l'on emploie pour tenir le linge sur les cordes : ceci parce qu'ils ont, en sortant du

magasin, à venir tomber et s'enfiler sur un rail à champignon où les lettres se disposent les unes à la suite des autres pour glisser finalement jusque sur une galée, c'est-à-dire sur une sorte de plaque destinée à recevoir les lignes successives : cette galée est munie, elle aussi, de rails où les caractères viennent se placer à cheval, en glissant d'abord sur un rail mobile qui les a reçus au sortir du magasin, puis sur un rail fixe dépendant encore de la machine et qui prolonge le rail mobile. Nous ne donnerons pas de étails s ur les cases du magasin, mais nous ferons remarquer que la machine réclame un homme qui, au fur et à mesure qu'une case se vide, y renverse d'autres caractères neufs sortant de la machine à fondre. Le fait est que, comme la linotype, la Calendoli ne se sert qu'une seule fois d'un caractère. Après tirage, ils sont renvoyés à la fonte. Nous avons déjà dit qu'il faut reprendre les lignes de caractères qui se trouvent sur la galée et en composer des formes à la main, ce qui nécessite le travail d'un ouvrier ordinaire : c'est évidemment une complication que nous ne rencontrions point dans la linotype, pas plus que la nécessité d'un homme alimentant les magasins à caractères, mais il faut dire par contre que les corrections sont très aisées au moment où l'on sort les lignes de la galée, et cela a son importance.

En somme, il est bien évident que maintenant l'impression possède un outillage mécanique complet qui est susceptible d'entraîner une véritable révolution bienfaisante dans cette industrie.

En dépit des troubles qu'il peut subir et qu'il subit effectivement assez fréquemment dans la pratique, le téléphone est devenu d'un usage si courant et si précieux dans la vie de tous les jours et dans les relations commerciales, que les efforts des inventeurs tendent à l'améliorer de toutes les façons possibles, et toutes les modifications heureuses qu'on imagine ne peuvent être signalées qu'avec la plus grande satisfaction.

En ce moment même ces efforts semblent être couronnés de succès à plusieurs égards. Voici, d'une part, que l'on reconnaît que la téléphonie sans fil est sans doute chose aussi facile que la télégraphie sans fil et qu'elle entraîne même beaucoup moins de complications : le savant anglais M. Preece, dont nous avons parlé aux débuts de la télégraphie sans fils, avait fait il y a longtemps des expériences réellement concluantes sur la transmission de la parole articulée à travers l'espace. Il a recommencé ses essais au bord de la mer, avec des fils parallèles tendus de part et d'autre d'un bras de mer, et terminés par des plaques qui venaient

plonger dans la mer même; déjà des applications de cette idée ont été faites avec succès sur la côte anglaise, et on peut dire que la méthode est tout aussi pratique entre un navire muni d'un fil tendu dans sa mâture et une station installée sur le littoral. D'autres chercheurs se sont lancés dans la même voie et, là encore, sans doute les progrès vont être rapides et décisifs.

D'autre part, on a imaginé un appareil automatique qui supprimerait l'intervention de la fameuse demoiselle du téléphone pour mettre en relations deux abonnés voulant causer entre eux : là encore, la machine aurait une supériorité, elle ne se rendrait pas coupable des négligences qui sont habituelles à ces fonctionnaires du beau sexe. On installe chez chaque abonné une sorte de télégraphe qui lui permet d'envoyer au poste central des courants électriques successifs dont le nombre correspond aux différents chiffres qu'il veut télégraphier pour composer le numéro de l'autre abonné avec lequel il désire parler. Ces courants ont fait déplacer dans le sens vertical d'abord, puis dans le sens horizontal, une tige qui comporte une lame de contact, et finalement le contact en question se trouve sur un tableau spécial justement vis-à-vis d'un autre contact qui correspond avec le téléphone de l'abonné dont le numéro a été ainsi télégraphié. Bien entendu, nous faisons grâce au lecteur des dispositifs mécaniques un peu compliqués qui constituent les différentes parties de cette invention ; mais elle semble déjà se présenter sous un aspect pratique, et ce serait une bonne fortune à tous les points de vue, si on pouvait l'appliquer un peu partout, puisqu'elle permettrait de mieux satisfaire la clientèle des téléphones et de diminuer le personnel, ce qui est une cause d'économie et donne la possibilité de diminuer le prix d'abonnement. En France, toutefois, nous ne pensons pas qu'on l'adopte de gaieté de cœur, puisque l'Administration répète qu'elle ne tient nullement à augmenter sa clientèle, et qu'au surplus on serait désolé de se voir obligé de diminuer le nombre des fonctionnaires.

Signalons encore une invention bien remarquable qui se rapporte au matériel téléphonique et télégraphique et qui constituait assurément un des clous de l'Exposition. Rappelons d'un mot que, comme cela se passe dans le téléphone ordinaire, si on parle dans un microphone placé dans le circuit d'une pile où se trouve en même temps un petit électro-aimant, les vibrations de la voix déterminent des accroissements et des diminutions de résistance électrique qui se traduisent par des modifications équivalentes dans l'électro-aimant : c'est même ce qui fait vibrer et parler la plaque

du téléphone récepteur dans une installation téléphonique ordinaire. Si nous supposons un morceau de fer doux dans le voisinage de l'électro-aimant, il sera tour à tour aimanté, puis désaimanté; si c'est un morceau d'acier, l'aimantation persistera longtemps. Ceci, on le savait; mais ce que l'on ignorait, c'est que la durée de persistance peut atteindre une année aisément, ainsi que l'a découvert M. Pouslen, l'inventeur danois à qui on doit le nouvel appareil dont nous voulons parler : le télégraphone. Faisons déplacer le long d'un fil d'acier enroulé sur un cylindre, un petit électro-aimant du genre de celui dont nous venons de parler et recevant les vibrations ou, si l'on veut, les oscillations électriques d'un transmetteur téléphonique; il en résultera des aimantations, autrement dit des inscriptions magnétiques dans la partie du fil qui se trouve exactement en dessous de l'électro-aimant au moment où il reçoit une vibration donnée. Dès lors, si on remplace l'électro-aimant par un récepteur téléphonique et qu'on lui fasse parcourir à nouveau le chemin parcouru par l'électro-aimant, il recevra les inscriptions magnétiques, autrement dit-il se mettra à vibrer et à traduire ces inscriptions en sons et en phrases. C'est là en deux mots l'invention de M. Poulsen.

On comprend que l'on a de la sorte un phonographe d'un genre particulier dont les sons sont très purs; de plus, il a cet avantage que son rouleau peut servir indéfiniment. C'est qu'en effet, si on fait passer par le petit électro-aimant un courant constant et de sens inverse à celui qui y est passé pour l'inscription phonographique, on détruit le magnétisme « rémanent » du fil d'acier, et le cylindre est prêt à recevoir une nouvelle inscription avec la même netteté. On saisit sans doute la combinaison qui peut être faite de cet appareil avec un téléphone ordinaire, si on téléphone à une personne absente: il sera aisé de prendre des dispositions pour que le courant envoyé, les vibrations, viennent s'inscrire sur le ruban d'acier, et quand l'abonné rentrera chez lui, il pourra se donner une audition de la conversation qui lui sera parvenue durant son absence. Il effacera ensuite, et son téléphonographe sera prêt pour une inscription ultérieure.

DANIEL BELLET.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES

(Du 1er août au 23 novembre 1900).

Sommaire : Le travail à la main et le travail à la machine. — Le Dictionnaire du commerce. — L'effet des Caisses d'épargne sur les banques. — Les finances de la Ville de Paris. — L'assurance ouvrière en Suisse et le referendum. — L'état économique de la France sous Philippe-Auguste. — Travaux divers. — Les bases du droit socialiste. — Nomination.

I

M. Levasseur a fait à l'Académie des Sciences morales et politiques une lecture sur *Le travail à la main et le travail à la machine* qui mérite indubitablement d'être signalée au début de cette Revue des travaux de l'Académie.

Il y a longtemps que des publicistes et particulièrement les économistes ont comparé les résultats du travail fait à la main et du travail fait à la machine. Une enquête faite par le Commissaire du travail aux Etats-Unis, M. Carroll D. Wright, publiée sous le titre de *Hand and Machine labor*, vient de donner à la démonstration de certains résultats de l'emploi des machines une précision et par suite une force qu'elle n'avait pas jusqu'ici au même degré. De l'enquête qui a porté sur 672 espèces de produit ou de travail (et même sur 678, en comptant celles qui sont relatives aux transports) ressortent les conclusions suivantes.

1° Le nombre des ouvriers et le nombre des opérations est plus grand et presque toujours beaucoup plus grand dans le travail à la machine que dans le travail à la main. C'est une conséquence de la division du travail qui est une des conditions essentielles de l'emploi des machines. Dans le travail à la main, le même ouvrier fabrique quelquefois tout l'objet en passant successivement d'une opération à l'autre, ce qui occasionne des pertes de temps. Le tisseur à la main perdait moitié de son temps; il ne perd que 1/10 à la mécanique, et ce qui ne permet pas d'ordinaire à l'ouvrier

d'être aussi habile que s'il exécutait toujours le même travail. Dans le travail à la machine, au contraire, l'ouvrier fait constamment la même chose et la fait avec l'outillage le mieux adapté à cette chose; il la fait donc beaucoup plus vite; — 2° le nombre total d'heures nécessaires pour exécuter un travail est beaucoup moindre à la machine qu'à la main, parce que les ouvriers sont armés d'un outillage qui est infiniment plus puissant, animé d'un mouvement infiniment plus rapide que la main humaine, en même temps qu'il est beaucoup plus puissant là où la puissance est nécessaire, beaucoup plus délicat là où la délicatesse est requise, et qu'il donne dans beaucoup de cas des résultats meilleurs ou plus précis, ou plus semblables les uns aux autres. L'économie de temps est le résultat le plus saillant de la machine. Pour les 672 espèces de production dont il s'agit dans l'enquête, on a trouvé 730.000 heures pour le travail à la main contre 56.000 pour le travail à la machine; — 3° par suite de la réduction du nombre total d'heures, la dépense totale en main-d'œuvre se trouve très réduite. L'économie d'argent est considérable; cependant la diminution du coût de la main-d'œuvre est, dans un grand nombre de cas, proportionnellement moindre que la diminution de temps employé : d'où il résulte, dans ces cas, qu'en moyenne l'heure est payée plus cher.

Abondance, puissance, économie, voilà trois effets de l'emploi des machines. Mais il importe de rechercher quelle a été l'influence de la machine sur la main-d'œuvre.

D'un examen impartial il ne résulte pas que la machine ait nécessairement dans tous les cas pour effet une augmentation de salaire. Mais il résulte que les salaires, depuis soixante ans, ont beaucoup augmenté, à peu près doublé dans les contrées industrielles et que si cette augmentation a des causes diverses, les machines qui ont accru la productivité de l'ouvrier sont une des causes et une des plus énergiques de l'augmentation générale des salaires; il résulte que les industries que commande la machine sont (avec la domesticité et le bâtiment) au nombre de celles où l'augmentation du salaire moyen s'est fait fortement sentir et aussi au nombre de celles où le salaire est aujourd'hui le plus élevé. Il résulte enfin, d'autre part, que si l'ouvrier a profité de la machine par l'élévation de son salaire normal, il en profite, en outre, comme consommateur par la plus-value que le bon marché a donnée à son salaire réel. Karl Marx a accusé la machine d'avoir plus péniblement rivé l'ouvrier à l'atelier en poussant les patrons à allonger la journée de travail. C'est une assertion gratuite qui

pouvait peut-être s'autoriser de quelques exemples dans la première moitié de ce siècle, mais qui a été démentie par l'expérience de la seconde moitié. On en a la preuve en France, en Angleterre, aux Etats-Unis et on peut affirmer que la machine, en augmentant la productivité du travail, a permis la réduction du nombre des heures de travail. On reproche à la machine de chasser l'ouvrier. Or, nulle part, le nombre des ouvriers n'a augmenté autant que dans les pays qui emploient le plus de machines et qui sont les plus prompts et les plus ingénieux à perfectionner leur machinerie et, dans un même pays, c'est sur les lieux où la puissance mécanique a le plus d'intensité que les ouvriers sont attirés et la population ouvrière s'accroît le plus. On comprend alors que le bon marché résultant de l'emploi des machines a stimulé la consommation laquelle, malgré les préjugés contraires, est indéfiniment extensible ; en résumé les machines et les autres procédés scientifiques qui, augmentant la productivité du travail, procurent abondance et bon marché, accroissent en général la demande de travail. On n'a pas manqué de relever que si la machine ne supprime pas l'ouvrier, tout au moins elle remplace l'homme par la femme ou par l'enfant, parce que le besoin de force ou d'habileté est beaucoup moindre que pour le travail à la main et que l'entrepreneur trouve de l'économie à ce changement. Ce grief n'est pas tout à fait dénué de fondement, mais si l'on compare les chiffres recueillis soit par le *Census* décennal des Etats-Unis, soit par la grande enquête allemande de 1885 sur les professions, soit l'enquête française de l'*Office du travail* sur les salaires et la durée du travail, on constate que, si le nombre des femmes a augmenté dans les manufactures, celui des hommes augmentait en même temps à peu près dans la même proportion. C'est donc au développement de l'industrie et non à la substitution d'un sexe à l'autre qu'il faut imputer surtout l'augmentation du nombre des femmes dans l'atelier. Enfin, c'est sans preuve que l'on accuse la machine d'avoir aggravé le chômage ; il n'est nullement démontré que le chômage soit une fonction de la machine.

Il faut non pas se résigner à la machine, mais rechercher la machine et incessamment la machine la plus perfectionnée. Les Etats-Unis offrent à cet égard un grand exemple. Nulle part, la machine n'est plus universellement employée, ni plus rapidement renouvelée par d'incessants perfectionnements ; or, ce pays dont la production est grevée de salaires plus élevés que partout ailleurs et qui avait cru nécessaire de se couvrir contre la concurrence étrangère par des droits de douane exorbitants, sort maintenant

de chez elle, sans que les protégés,il est vrai, renoncent pour cela aux bénéfices de la protection — et va faire concurrence aux étrangers sur leur propre marché. Il faut méditer la leçon et s'efforcer d'accommoder notre organisation du travail au régime de la machine. Il importe de constituer un capital. Il en faut beaucoup pour créer des établissements nouveaux munis du meilleur outillage ou pour améliorer l'outillage d'établissements anciens. Il faut savoir faire à temps le sacrifice d'une machine dépassée par d'autres machines, ce qui implique un abandon de capital et l'entrée en jeu d'un capital plus fort. Ces capitaux, qu'ils appartiennent à l'industrie ou qu'ils soient prêtés par un capitaliste en quête de placement, ne viendront que si l'opération inspire une certaine confiance, c'est-à-dire si on croit tout d'abord à la machine, et, ensuite, à l'avenir de l'industrie et aux débouchésqu'elle ouvrira. La concentration des entreprises industrielles, autrement dit la grande industrie, est une conséquence du progrès de la machine, comme la concentration du commerce est une conséquence du progrès des moyens de consommation.Assurément la petite industrie reculera et perdra certaines positions, mais elle ne disparaîtra pas. Il faut laisser à l'intérêt privé le soin d'adopter peu à peu en chaque lieu et pour chaque profession, les combinaisons les plus propres à faire à la consommation en la servant bien. Mais il faut se garder d'effrayer le capital, l'entreprise et l'association, de menacer le premier d'expropriation avec ou sans indemnité, de dénoncer les gros profits que les autres prennent parfois comme une spoliation de la classe salariée. L'extension du marché est aussi une condition vitale pour la fabrication mécanique qui, étant abondante, à besoin de larges débouchés pour écouler ses produits. Le marché intérieur n'est pas suffisant. Les tarifs de douanes, objectera-t-on, ne gênent pas l'exportation. Assurément; mais d'une part, ils renchérissent les matières importées et le coût de la vie, et, d'autre part, ils provoquent les représailles dans les tarifs d'exportation étrangers. La plupart des Etats ont surhaussé leurs barrières depuis vingt ans, mais la France est celle qui a le tarif le plus restrictif.

En matière économique chacun poursuit son intérêt personnel. Néanmoins il y a une étroite solidarité entre la production du travail, le profit de l'entrepreneur et le salaire de l'ouvrier. Les patrons se montrent en général hostiles à la coalition et aux syndicats.Il faudrait distinguer la coalition professionnelle,celle qui est motivée uniquement par les conditions de productivité du métier et la coalition politique, celle qui fait lever le ferment révolution-

naire et qui vise moins le gain du salarié que la défaite du capital et la chimère d'une préparation à un nouvel ordre social. Nos syndicats gagneraient à étudier la conduite à cet égard des ouvriers anglais et américains qui, en hommes pratiques, songent d'ordinaire plus à la première qu'à la seconde. Celle-ci, en France, est une des plaies de notre industrie. Elle menace surtout les établissements florissants; elle est une cause d'insécurité et, comme toutes les causes d'insécurité, elle paralyse l'essor des affaires. Les ouvriers risquent d'en porter la peine : le chômage et la réduction du salaire sont plus à craindre de la langueur de l'industrie qae du progrès des machines,

D'un rapport présenté par M. Levasseur à l'occasion du *Dictionnaire du Commerce, de l'industrie et de la banque* entrepris par MM. Yves Guyot et Raffalovich, il y a lieu d'extraire quelques renseignements sur les publications analogues.

Le premier dictionnaire français de ce genre est le *Dictionnaire universel du commerce*, commencé par Jacques Savary des Bruslons, fils de l'auteur du *Parfait négociant*, achevé par son frère, le chanoine Philémon Louis Savary qui donna la première édition en 1723; la dernière édition parut en 1759. En 1769 l'abbé Morellet publia le *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire du commerce* qui n'a jamais vu le jour. En 1772 il parut un petit volume intitulé *Dictionnaire portatif du Commerce*. Si le premier dictionnaire du commerce fut celui de Savary, le second fut l'*Encyclopédie méthodique du Commerce* de 1783; c'était une réédition avec quelques additions du dictionnaire de Savary précédé de « nouveaux éléments du commerce » par l'abbé Baudeau. En 1839 parut un ouvrage réellement nouveau : *Encyclopédie du commerçant, Dictionnaire du Commerce et des marchandises*, par un groupe de collaborateurs en tête desquels figuraient, par ordre alphabétique, Blanqui, Bontemps, Burat. En 1852 fut réédité avec remaniements le *Dictionnaire du commerce et des marchandises* sous la direction de M. Guillaumin. Ce remaniement parut insuffisant et, en 1859, la librairie Guillaumin entreprit la composition entièrement nouvelle du *Dictionnaire universel théorique et pratique du commerce et de la navigation*; à cette entreprise datant de 1861 a succédé l'œuvre nouvelle de MM. Yves Guyot et Raffalovich.

M. Levasseur a communiqué à ses confrères, indépendamment du remarquable fragment destiné à servir de préface à son *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, une étude sur *Le travail des moines dans les monastères*, dont il sera ultérieurement parlé ici.

En présentant un ouvrage de M. Scharling sur la *Politique banquière*, M. Maurice Block a mis en lumière un point relevé peut-être pour la première fois : l'*effet des caisses d'épargne sur les banques* et aussi indirectement sur le mouvement des affaires.

La Banque sert de caisse de dépôt, par conséquent de caisse de virement, elle dispense dans certains cas de l'emploi des monnaies souvent si encombrantes et rend d'autres services encore qu'on peut demander à des capitaux concentrés. Or, ces divers services ont été longtemps une jouissance privilégiée des gens plus ou moins aisés, autrement dit capitalistes. Les caisses d'épargne ont généralisé cette jouissance ou au moins l'ont mise à la disposition de la partie la plus méritoire de la population peu aisée. Vers la fin du siècle dernier, les premières caisses d'épargne surgirent, mais ce n'est guère que depuis 1850 qu'elles se multiplièrent ou se généralisèrent et le petit Danemark a réuni ainsi 645 millions de couronnes (1 fr. 31) et la moitié des comptes n'atteignent qu'une moyenne de 50 couronnes chacun. Or, quand ces comptes encore petits ont dépassé cette époque du « devenir », quand ils sont *devenus*, ils entrent souvent à la banque et sont traités de capital. De là les gros chiffres des encaisses. Ce qui a contribué beaucoup à grossir les magots que les banques sont chargées de conserver, ce sont les nombreuses mines d'or qu'on exploite depuis un demi-siècle, masses d'or recueillies en premier lieu par les grandes banques par actions qui se sont fondées en Angleterre, en France, en Allemagne et ailleurs, et qui ont eu pour effet de fortifier les banques publiques, en même temps qu'elles trouvent en elles des soutiens à des moments difficiles.

D'une communication de M. Levasseur sur *les finances de la Ville de Paris* il résulte que le budget ordinaire était en moyenne d'une douzaine de millions sous le Directoire, d'environ 45 millions à la fin de la Restauration, de 100 millions en moyenne de 1851 à 1859, que l'agrandissement de Paris l'a porté à 221 millions en 1869, à la fin de l'Empire ; les 210 millions que la Ville a dû emprunter pour son indemnité de guerre et les autres frais que le siège de 1870-1871 a coûtés ont grossi jusqu'à 436 millions le budget de 1872 ; celui de 1875 était redescendu à 231 ; mais les dépenses ordinaires ont augmenté depuis cette époque, si bien que les dépenses ordinaires de l'exercice de 1899 figurent pour 304 millions dans les comptes. Dans les recettes l'octroi figurait pour 18 millions en 1801 et pour 158 en 1899 ; la quotité par tête a doublé depuis 1835. Il importe de remarquer que dans les budgets ordinaires dans lesquels sept fois sur huit années, de

1891 à 1898, le total général des dépenses a dépassé les recettes propres à l'exercice et a été couvert à l'aide des excédents de recettes provenant des exercices antérieurs : les dépenses extraordinaires sur emprunt ne sont pas comprises. Or, de 1875 à 1899, ces dépenses sur fonds d'emprunt ont monté à 1.471 millions. En y comprenant ces dépenses, on voit que le total général est monté à 379 millions en 1896, à 348 en 1897, à 670 en 1898.

M. Béchaux, correspondant de l'Académie, a communiqué une très importante étude sur l'*assurance obligatoire en Suisse et le referendum.*

Il y a dix ans, le 26 octobre 1890, la Suisse procédait à une révision partielle de la Constitution fédérale et adoptait, à la majorité du peuple et des cantons, le texte suivant qui est devenu l'article 34 *bis* de la Constitution : « La Confédération introduira, par voie législative, l'assurance en cas d'accident et de maladie, en tenant compte des caisses de secours existantes. Elle peut déclarer la participation à ces assurances obligatoire en général ou pour certaines catégories déterminées de citoyens ». Saisies de la question, les Chambres fédérales élaborèrent une loi de 400 articles, qui consacre le principe de l'assurance obligatoire. C'était l'influence des idées allemandes ; c'était la suite de cette idée que l'on allait procurer à l'ouvrier une réforme indispensable; c'était le désir de fortifier le pouvoir fédéral et d'accroître ses attributions, la volonté de consacrer l'œuvre de centralisation économique et de renforcer en même temps la centralisation politique par la création d'une puissante bureaucratie, toujours dévouée, sinon asservie au pouvoir. Mais la loi du 5 octobre 1899 était à peine promulguée que l'on vit un pétitionnement s'organiser en vue du referendum ; au bout de trois mois on recueillit 117.461 signatures, alors que 30.000 seulement étaient nécessaires ; les grands comme les petits cantons fournirent leur contingent de signatures. Le 20 mai 1900 les électeurs consultés repoussèrent à une énorme majorité l'œuvre du Parlement. Comment expliquer un tel désaccord entre les élus et le peuple ?

Les partisans de l'assurance officielle obligatoire se plaisaient à répéter que, seul, un système de prévoyance forcée peut porter un remède efficace aux divers accidents qui atteignent l'ouvrier ; ils ajoutaient que, grâce à ses institutions officielles, disséminées sur tous les points du territoire, l'État est seul capable de garantir le fonctionnement intégral de l'assurance, et ils terminaient en faisant valoir que l'exemple de l'empire d'Allemagne répondait victorieusement aux objections. Mais, bien que soutenue par d'émi-

nents défenseurs au sein du clergé catholique et protestant, cette thèse a rencontré une résistance opiniâtre. La première qualité d'un texte est d'être clair, précis, compréhensible ; or, la loi donne lieu aux difficultés les plus sérieuses à raison de son obscurité même. D'autre part, on se refusait à comprendre pourquoi le législateur voulait associer dans une même règlementation les accidents du travail et la maladie et imposer l'assurance aux mêmes catégories de personnes. L'assurance contre les accidents a un domaine limité par la nature même des entreprises et on comprend qu'un patron intervienne, en raison même du risque professionnel, dans la réparation du dommage causé, mais lorsqu'il s'agit de la maladie qui menace chacun et dont les causes multiples sont souvent inconnues, pourquoi un patron serait-il tenu d'assurer l'ouvrier? Que si l'on considère la seule assurance contre les accidents, pourquoi vouloir imposer au patron la réparation des accidents *non professionnels*? On a mis en lumière les charges qu'entraînerait la nouvelle législation; son application exigerait 8 millions 1/2. Comment trouver cette somme? Serait-ce dans l'augmentation des droits de douane ou dans la création du monopole du tabac? Ceux mêmes qui auraient accepté les charges financières de l'assurance ont été effrayés des pénalités prévues par la loi (amendes allant de 1 à 6.000 francs et conversibles en emprisonnements) et des formalités comme aussi du fonctionnarisme qu'elle entraîne ; il y a un envahissement très réel de la bureaucratie fédérale. La loi est surtout « un instrument de domination » selon le mot de Numa Droz. Par le fonctionnarisme exagéré qu'elle entraîne, par les 600.000 assurés, véritables clients qu'elle met à la discrétion d'une bureaucratie centralisée et toute puissante, elle crée en faveur de l'Etat, c'est-à-dire du parti au pouvoir, un instrument de règne et de contrainte fiscale. Les luttes politiques deviennent alors les luttes sociales de la démocratie, ce qu'elles furent autrefois dans les républiques de Florence, de Gênes et de Venise. C'est encore aujourd'hui l'idéal de l'école socialiste qui a pris pour programme la conquête du pouvoir et la lutte des classes. Heureusement la Suisse a compris le danger, et le referendum du 20 mai a mis à néant l'œuvre du 5 octobre. C'est par 337.536 voix contre 146.617 que le corps électoral a rejeté la loi sur l'assurance obligatoire. Les plus fortes majorités d'opposants se rencontrent dans la Suisse française, mais tous les cantons, sauf celui de Glaris, ont repoussé la loi. Un tel résultat s'explique d'autant mieux que le régime électoral suisse et le défaut de représentation proportionnelle favorisent

toujours le referendum. Le referendum du 20 mai a prouvé la fausseté de l'adage socialiste : « L'assurance sera obligatoire et centralisée ou elle ne sera pas ».

M. Lallemand, correspondant de l'Académie, a lu une étude sur *le sentiment charitable chez les peuples de l'ancien Orient, en Egypte sous les Lagides*.

M. Luchaire a, durant plusieurs séances, lu un important mémoire sur *la société française sous le règne de Philippe-Auguste*.

Il faut que l'imagination fasse un effort pour se représenter l'état économique de la France à la fin du XII[e] siècle et surtout les conditions de l'agriculture, si différentes de celles d'aujourd'hui. Les forêts et les landes occupant un plus grand espace, le champ labourable plus restreint, les procédés d'exploitation du sol plus rudimentaires, le paysan sans cesse exposé à voir sa récolte compromise ou anéantie par la guerre comme par les dures lois féodales sur la chasse ; tout explique que la terre rendait moins et que l'équilibre nécessaire entre la production et la population (sauf dans les années d'abondance) n'existait pas. L'insuffisance de la circulation aggravait celle de la production. Comme chaque province restait isolée et que le numéraire était rare, les nobles et les clercs se nourrissaient, en général, des redevances en nature fournies par les tenanciers. Les sujets, les cultivateurs vivaient de ce qui restait de la récolte, après le prélèvement de la part seigneuriale. Quand l'année était bonne, on vendait l'excédent du blé et du vin ; mais le mauvais état des routes, leur insécurité, les péages et tonlieux énormes dont les seigneurs frappaient les marchandises, entravaient le commerce. Les marchés étaient mal approvisionnés ; la récolte, dont plus de la moitié entre aujourd'hui dans le trafic, se consommait alors principalement sur place, les villes étant beaucoup moins peuplées et la vente peu active. Il arrivait donc que, dans les années de production normale, le manque de demandes, la rareté des transactions, dépréciaient le marché, et que, lors des disettes, l'offre se trouvant tout à coup bien inférieure à la demande, les prix haussaient dans d'effroyables proportions.

Il y avait progrès sur le XI[e] siècle, où l'on a pu compter quarante-huit années de famine ; mais pourtant, sous le règne de Philippe-Auguste, 11 famines ont sévi : les hommes mouraient encore de faim, en moyenne, 1 an sur 4. La famine de 1195, à la suite des ouragans de 1194 qui avaient détruit les moissons, fut désespérante car elle dura quatre ans. Le blé, le vin, l'huile, le sel, atteignaient des prix extraordinaires. On mangeait du marc de vin en guise

de pain, des bêtes crevées, des racines. La famine à cette époque n'est pas seulement la privation, la misère, la souffrance, c'est la mort. Les riches, les puissants eux-mêmes en souffraient; parfois ils étaient réduits à manger des charognes. Les moines manquaient du nécessaire. Les cris des affamés se font entendre bien au-delà des frontières, jusqu'en Italie, jusqu'à Rome. Le malheur de ce temps est que les calamités s'engendraient l'une l'autre. La famine produisait le brigandage; pour ne pas mourir de faim beaucoup de gens se faisaient voleurs, allant par troupes armées, détroussant pélerins et marchands, brûlant les fermes, donnant même l'assaut aux bourgades, mais vivant de leurs vols avec impunité.

M. Glasson a communiqué deux études, l'une sur *le Rôle politique du Parlement sous Louis XIII*, l'autre sur *l'Exil du Parlement à Pontoise sous la régence de Louis XV*; M. Luchaire, une notice sur *Philippe-Auguste et Ingeburge de Danemarck*.

M. Levasseur a exposé le cas physiologique d'une jeune Américaine, aveugle et sourde, ayant appris à lire et à parler en anglais, en français, en allemand, en latin et en grec et ayant été reçue *Freihman* à Radcliffe collège (Harvard University); des observations ont été échangées à ce propos entre MM. Brochard, Doniol, Rocquain, Anatole Leroy-Beaulieu et Maurice Block.

M. Eugène d'Eichthal a fait une communication sur *les Bases du droit socialiste*.

Au point de vue économique, a-t-on dit, l'idéal du droit serait atteint si l'organisation juridique pouvait faire que chaque ouvrier obtînt le produit intégral de son travail, chaque besoin son entière satisfaction, dans la mesure où le permettent les moyens existants. C'est là évidemment un idéal très désirable pour l'humanité. Le socialisme contemporain, sous la forme nouvelle qu'il a prise dans certains milieux intellectuels, à savoir celle de doctrine d'Etat juridique, prétend pouvoir réaliser cet idéal par une réforme législative, et c'est sa confiance sous ce rapport qui attire vers lui aujourd'hui tant d'esprits mécontents ou d'âmes généreuses. Une question sociale, a-t-on-dit, est la transformation d'un idéal moral en un idéal juridique. On tient alors pour exigible, même par contrainte, ce qui est juste. Les nouveaux socialistes juristes constituent aux hommes, par un raisonnemeut logique, ce qu'ils appellent « des droits économiques fondamentaux » qu'ils voudraient adjoindre aux droits civiques fondamentaux, qui ont été comme le résumé des grands mouvements politiques du XVIIe et du XVIIIe siècles, et dont les

déclarations des droits de l'homme ont été en quelque sorte l'Evangile. On voudrait que le socialisme s'appuyât sur une *Déclaration des droits économiques de l'homme*, qui fait défaut dans les déclarations politiques, ou qui même vient s'y heurter à une consécration de la propriété individuelle qu'on doit, disent les socialistes, considérer comme un obstacle infranchissable à toute justice sociale réelle. Réformant ou complètant cette base de l'organisation civique et politique, on voudrait que le nouveau système, à la fois social et économique eût pour fondement un principe juridique qui joignît, pour chaque être humain, à la capacité d'acquérir telle qu'elle résulte de la législation actuelle et qui, prétendent-ils, reste un droit abstrait pour la plus grande portion de l'humanité, « un droit concret à la jouissance de la nature extérieure. » En d'autres termes, une réforme du droit suffirait pour abolir la misère.

Il est absolument impossible d'édifier cette théorie de droit public socialiste sur un système juridique bien lié. On ne saurait poser les fondements philosophiques du nouveau droit. Mais, et ceci semble décisif, l'expérience des faits, des faits sans cesse et partout renouvelés, a prouvé qu'aucune des réformes réclamées par l'école qui prétend abolir la misère par une réforme du droit ne serait féconde, ces réformes opprimant, paralysant ou même ralentissant d'une façon un peu générale l'initiative individuelle. Le devoir de ne toucher qu'avec précaution aux moyens sanctionnés par la pratique des siècles comme propres à susciter celle-ci est une des premières préoccupations du sociologue réfléchi. C'est là une considération capitale qui doit toujours être présente à l'esprit en matière de réforme sociale, sous peine, en la négligeant, de voir s'aggraver des maux qu'on voudrait de tout cœur guérir ou adoucir. On propose de confier à l'État ces redoutables fonctions. N'est-il pas redoutable d'avoir recours à une entité métaphysique apparaissant comme une sorte de providence équitable, omnipotente, omnisciente, infaillible ? Il ne faut pas oublier d'autre part que c'est par le suffrage universel que la collectivité nouvelle que l'on veut constituer est, de par ses principes démocratiques, réduite à recruter la troupe d' « anges ou demi-dieux » qui serait le grand Conseil, au besoin le Syndicat, doué de toute science et de toute justice, chargé de régler des questions aussi simples que la « tarification » de toutes les matières premières (y compris le sol du globe ou la détermination de la rente attachée à la qualité du travail dans l'atelier cosmopolite ; aussi ne peut-on pas ne point s'étonner de la confiance

que certains écrivains socialistes, d'ailleurs quelques-uns doués d'une grande puissance d'esprit, conservent dans l'efficacité de leurs formules. A en juger par les fruits actuels du suffrage universel dans ses diverses applications et dans tous les pays du monde, ils devraient bien s'apercevoir qu'on est loin du jour, s'il arrive jamais, où des urnes populaires pourra sortir le tribunal apte à appliquer ou plutôt à créer le système juridique socialiste de l'avenir. Il y faudrait pour trancher des mérites, des œuvres et des besoins, un clergé comme celui qu'avaient rêvé les Saint-Simoniens, doué de qualités supérieures à celles des habitants de la planète et s'imposant au reste de l'humanité par une sorte d'autorité incontestée entraînant l'adoration des fidèles, ou un pape inflexible représentant sur la terre, et pour y arbitrer des intérêts temporels, la justice devenue omnipotente. On ne voit pas la démocratie sociale croyant d'abord, se résignant ensuite à des organes de justice sociale de cette origine et de ce caractère. Or, sans eux, la justice sociale, telle que les nouveaux juristes du socialisme voudraient la déduire de formules contradictoires, n'existe pas. Car, seuls, ces juges infaillibles pourraient et devraient à chaque moment trancher entre ces principes contradictoires et au fur et à mesure créer le droit. Si un jour la terre possédait ces distributeurs de justice, pourquoi ne pas leur confier tout simplement le soin de régler le droit entre les divers collaborateurs de l'œuvre industrielle, sans formule ni code préalable, comme le fait le bon père de famille entre ses enfants, ou le bon tyran hypothétique entre ses sujets, en pesant les véritables *mérites* de chacun ? En attendant ces organes d'une justice sociale vraiment juste, tenant compte à la fois des efforts et des besoins, et qui restent bien chimériques, le terrain juridique paraît se dérober sous les pas du socialisme aussi bien que le terrain économique proprement dit. Pas plus sur l'un que sur l'autre, il n'est capable, dans l'état actuel de l'humanité, d'atteindre ses visées, ayant, ici, comme là, contre lui tout simplement la nature réelle des choses.

M. Fagniez a communiqué une étude sur *l'histoire industrielle et commerciale de la France au* XIVe *et au* XVe *siècle*, M. Rivière un travail sur *le Congrès international d'assistance et de bienfaisance privées* ; il y aura lieu de revenir sur ses deux mémoires.

III

Le 17 novembre l'Académie a procédé au remplacement de M. Paul Janet dans la section de philosophie ; les candidats en présence étaient MM, Renouvier, Tarde et Séailles. Au premier tour de scrutin M. Renouvier a été élu par 24 suffrages contre 2 donnés à M. Tarde et 3 bulletins blancs.

J. LEFORT.

UNE THÉORIE DE LA POPULATION

Dans mon ouvrage « *Les lois de la population*, » j'ai ramené tous les mouvements de la population, des mariages, des naissances, des décès et de l'émigration à une cause unique, qui agit en tous temps et en tous lieux, savoir : la nécessité et les facilités de satisfaire aux besoins de la vie.

Elle agit aussi bien dans les grandes villes que dans les plus petits villages, et c'est de l'ensemble de son action sur les différentes agglomérations, que résulte son action sur le pays tout entier.

Deux facteurs principaux entrent en jeu pour régler les mouvements de la population :

D'une part, les ressources que la population tire de son travail ou du travail des générations antérieures ; d'autre part, la valeur moyenne des besoins de la vie, auxquels ces ressources doivent donner satisfaction

Entre ces trois éléments : Population, Ressources et Besoins, on peut établir l'équation fondamentale.

$$P = \frac{R}{B}$$

Cette équation [1] paraîtra évidente à tous les esprits non prévenus ; surtout si nous la mettons sous la forme suivante : $B = \frac{R}{P}$ c'est-à-dire que la valeur moyenne des besoins de la vie d'un membre d'une collectivité s'obtient en divisant les ressources totales de cette collectivité par le nombre total de ses membres.

Nous y sommes arrivés par de longues recherches statistiques, mais il semble qu'on aurait pu la trouver aussi bien par des considérations *a priori*, si ce dernier genre de spéculations intellectuelles pouvait conduire à la découverte de la vérité.

Or, si nous étudions les variations de la population dans un même peuple pendant une longue série d'années consécutives, nous remarquons, d'abord, que les besoins de la vie varient fort peu et fort lente-

[1] Cette formule et celle qui suit ne doivent pas être prises dans le sens rigoureusement algébriques, mais dans le sens sociologique, c'est-à-dire qu'elles indiquent la tendance prédominante qui règle les rapports entre les phénomènes sociaux, sans que ces rapports réalisent jamais exactement ces formules.

ment, de sorte que le terme B, devenant constant ou à peu près, la population varie seulement suivant les ressources disponibles, c'est-à-dire suivant les conditions économiques. Il suit de là que ces conditions économiques sont alors l'éminent le plus important à considérer, et suffisent pour expliquer les variations de la population d'un même peuple pendant une série d'années consécutives.

Mais si nous voulons comparer entre eux les mouvements des populations de deux nations différentes, de deux provinces de la même nation, ou même de deux classes différentes dans la même province ou dans la même ville, il devient indispensable de tenir compte du terme B, qui représente les besoins de ces populations ; parce que ces besoins diffèrent beaucoup d'une nation à une autre nation, d'une province à une autre province, d'une classe à une autre classe.

Dans ces comparaisons la grandeur des besoins de la vie peut acquérir une importance beaucoup plus considérable même que celle des ressources destinées à les satisfaire. C'est ce qui explique pourquoi la natalité des classes riches dans les villes est beaucoup plus petite que celle des classes ouvrières.

Les classes riches ont évidemment plus de ressources, mais elles ont incomparablement plus de besoins ; et ces besoins, surtout dans les villes, sont tels qu'ils ne leur laissent ni le temps ni l'argent nécessaires pour leur permettre de croître et de multiplier. Transportez au contraire ces classes riches à la campagne, elles auront beaucoup moins de besoins et elles emploieront leurs ressources disponibles à augmenter leur nombre, c'est-à-dire qu'elles présenteront une forte natalité.

Notre formule fondamentale délimite aussi l'influence de la libre volonté de la population même, sur son accroissement.

Dès qu'une formule scientifique relie trois termes différents, les rapports entre ces termes ne sont plus libres, mais forcés; il n'y a plus de place entre eux pour la libre volonté de l'homme. La volonté peut encore agir indirectement sur la population, en agissant directement sur les deux termes : Ressources et Besoins, c'est-à-dire en augmentant ou diminuant les ressources et en diminuant ou augmentant les besoins ; mais elle ne saurait plus agir sur la population, sans agir en même temps sur l'un des deux autres termes, ou sur tous les deux, et son action sur la population devient alors la conséquence de son action sur les deux autres termes.

La plupart des auteurs ne l'entendent pas ainsi, ils soutiennent que la volonté agit directement et librement sur la natalité, et par conséquent sur la croissance de la population, et ce, indépendamment de son action sur les ressources et les besoins.

Nous croyons qu'ils se trompent ; les deux termes R et B peuvent varier sous l'influence de bien des causes différentes comme une guerre, une épidémie, une inondation, une mauvaise récolte. Ils peuvent varier aussi sous l'influence de la volonté humaine. Or, quelle que soit la cause agissante, dès que le rapport $\frac{R}{B}$ varie, il faut que l'autre terme P varie d'une manière correspondante.

Ce dernier résultat sera, dans certains cas, obtenu en partie par l'action directe et inconsciente de la volonté humaine sur la natalité ; mais cette volonté n'est plus alors un facteur libre et indépendant, car elle est gouvernée par le rapport entre les deux autres termes, c'est-à-dire, en fait, par les événements économiques, et elle tourne au gré de ces événements.

Mais l'immigration ou l'émigration dans une autre province ou dans un autre pays sera le facteur le plus puissant et le plus fréquemment employé pour amener la population d'un État ou d'une province dans les limites qui lui sont indiquées par notre formule ; et, comme nous le verrons plus loin, ces mouvements migratoires auront dans certains cas une influence considérable sur la natalité.

Mariages. — La facilité de satisfaire aux besoins matériels de la vie règle le nombre des mariages, de sorte que ces phénomènes sont soumis à la formule suivante :

$$M = \frac{R\ M}{B\ M}$$

Cette formule affecte la même forme générale que la première, mais il n'y a pas identité entre elles.

Dans cette seconde formule, il faut entendre les ressources et les besoins propres à chaque ménage. Plus ces ressources augmentent, plus ces besoins diminuent et plus les mariages augmentent et nous pourrons faire ici les observations que nous avons déjà faites pour la population totale.

Si nous étudions pendant une série d'années consécutives les variations des mariages dans un même peuple, une même province, ou une même classe sociale, alors les besoins varient fort peu et sont presque constants, de sorte que l'augmentation des ressources, c'est-à-dire la situation économique, est l'élément essentiel et prépondérant.

Tandis que si nous voulons comparer entre eux les mariages de deux peuples différents, de deux provinces différentes dans le même peuple, ou même de deux classes différentes dans la même ville, alors les besoins diffèrent considérablement, et il faut absolument tenir compte de ce second facteur qui, dans certains cas déterminés, aura même une influence prépondérante.

De même la libre volonté de l'homme n'aura aucune influence sur le nombre des mariages qui sera entièrement réglé par le rapport ci-dessus, et aucun conseil, ni aucune objurgation ne pourra ni augmenter, ni diminuer le nombre des mariages aussi longtemps que le rapport $\frac{RM}{BM}$ restera invariable.

Mais l'étude des mariages nous fait connaître un élément nouveau. Tandis que la population peut croître indéfiniment et très rapidement d'une année à l'autre, il n'en est pas de même des mariages et ceux-ci sont constamment limités dans leur nombre par la grandeur d'une génération annuelle féminine. Le nombre des mariages des jeunes filles ne peut dépasser ni beaucoup, ni longtemps la valeur d'une génération féminine, nous dirons même qu'il ne la dépasse jamais, à moins que ce ne soit à la suite de causes perturbatrices.

En effet, l'ensemble des ressources d'une nation est réglé, dans la suite des temps, par le développement économique successif et graduel de cette nation. Et comme les besoins varient très peu, c'est en réalité ce développement économique graduel qui règle le nombre des mariages. Et nous voyons en effet ceux-ci suivre une courbe extrêmement régulière pour chaque peuple, bien entendu lorsque nous parvenons à éliminer l'action des circonstances perturbatrices.

Mais le développement graduel de la situation économique est soumis, certaines années, à des perturbations causées par les guerres, les épidémies, les mauvaises récoltes, les crises financières, etc., etc.

Naturellement ces perturbations momentanées ont leur contre-coup sur le nombre des mariages, et c'est pourquoi nous pouvons constater dans ces nombres des fluctuations annuelles plus ou moins grandes. Mais lorsque ces perturbations ont cessé d'agir, la situation économique générale reprend son empire. Par compensation, les mariages regagnent d'abord en nombre tout ce que les perturbations précédentes leur avaient fait perdre, et reviennent ensuite à leur niveau normal, indiqué par la situation économique générale. Pendant ces quelques années de compensation, ils peuvent dépasser le maximum qui leur est indiqué par la grandeur d'une génération féminine, parce qu'en réalité il se fait un certain nombre de mariages qui appartiennent aux générations précédentes.

Mais une fois le niveau normal retrouvé, le nombre des mariages est strictement limité par la grandeur d'une génération annuelle. Nous avons montré dans l'ouvrage : *Les Lois de la population* que, dans certains pays tels que la Hollande, le nombre des mariages des jeunes filles a atteint pendant plus de vingt ans les 98 p. 100 de la grandeur d'une génération féminine, de sorte que pendant ces deux décades 2 p. 100 des jeunes filles seulement restaient sans se marier.

C'est la conséquence de la tranquillité et de la prospérité dont jouit ce pays.

Naissances. — La fécondité légitime est naturellement une *constante.*

Dans tous les pays où la population suit un développement normal et régulier, la fécondité par 1000 femmes mariées de 15 à 50 ans, arrive à 300 ou 320 suivant l'âge moyen au moment du mariage. Nous pouvons citer les Flandres, la Hollande, la Suède, la Norvège, la Saxe, les provinces Rhénanes qui sont dans ce cas.

Dans tous ces pays la fécondité légitime subit de petites variations dues aux influences économiques et revient *naturellement* à sa valeur normale et constante, aussitôt que ces influences économiques cessent d'agir.

Mais il en est autrement lorsque ces influences sont de longue durée, comme des impôts trop lourds, ou une mauvaise répartition des richesses produites par le travail commun. Dans ce cas la fécondité légitime diminuée lors de l'introduction de ces impôts ou de cette mauvaise répartition, ne se relève pas aussi longtemps que les circonstances restent les mêmes ; et elle finit à la longue par perdre son élasticité et par ne plus pouvoir se relever.

L'action de ces causes économiques sur la fécondité est encore renforcée parce qu'elles provoquent l'émigration de la partie la plus active, la plus entreprenante et la plus virile du peuple, c'est-à-dire des jeunes hommes de 20 à 30 ans. Si cette émigration dure quelques années, elle ne laisse pour la reproduction de la race que les mâles les plus faibles, les moins entreprenants, les moins virils et naturellement la fécondité moyenne des femmes s'en trouve diminuée.

Cette fécondité diminuée devient alors la fécondité normale ; mais si cette action dépressive vient à se renouveler, soit par la même cause, soit par d'autres causes, alors la fécondité à chaque influence nouvelle, subit une chute nouvelle sans jamais pouvoir se relever et elle peut arriver au bout d'un siècle, par exemple, à un niveau extrêmement bas, trop bas même pour compenser les pertes dues à la mortalité et pour empêcher une rapide dépopulation.

Ces collectivités sont arrivées ainsi à une véritable dégénérescence physique, leur fécondité s'est lentement atrophiée pendant un siècle, et il n'est au pouvoir de personne de la relever brusquement.

L'émigration des jeunes mâles, quand elle est volontaire, est toujours due à la nécessité et aux facilités de satisfaire aux besoins de la vie, mais elle ne sera pas moins efficace pour diminuer la fécondité des femmes, si elle est involontaire et forcée, comme le prouve l'exemple de la France.

A la fin du XVIII[e] siècle la natalité moyenne de ce pays était estimée à 40 par 1000, mais les guerres continuelles de la République et de l'Empire ont provoqué une énorme émigration forcée de jeunes mâles, qui s'en allaient mourir sur tous les champs de bataille de l'Europe, et c'est de cette époque que date la diminution de la natalité en France.

Elle se serait probablement relevée pendant la période de paix qui a suivi, si l'émigration des mâles avait cessé. Mais la Restauration a rétabli en 1820 le système de recrutement militaire territorial, qui mêlait dans tous les régiments des conscrits de tous les départements. Ce système, en éloignant les jeunes gens les plus forts et les plus vigoureux de leur province natale et en leur faisant connaître les plaisirs des grandes villes, devait singulièrement faciliter et souvent même provoquer leur émigration.

La centralisation poussée à outrance par tous les régimes qui se sont succédé en France a aussi eu pour effet d'appeler et de retenir les meilleurs éléments dans les grands centres et surtout à Paris, où leur fécondité a diminué par suite des conditions spéciales où se trouvent les grandes villes. La volonté des pères de famille n'est donc pas la cause de la faible natalité que nous pouvons observer dans certains départements français, et c'est pourquoi elle est aussi impuissante à la relever.

On aura beau prodiguer les meilleurs conseils et les plus pressantes objurgations à une collectivité à basse natalité, lui dépeindre l'avenir vers lequel elle marche sous les plus tristes couleurs ; tous ces conseils, toutes ces objurgations, resteront sans aucun effet aussi longtemps qu'on n'aura pas arrêté l'émigration, augmenté les ressources, ou diminué les besoins de cette collectivité.

Bien plus, il y a tel département français ou la natalité est tombée à 15 par 1000. Aucune amélioration économique ni aucun effort de la volonté humaine ne pourraient *brusquement* ramener cette natalité au chiffre normal de 38 à 40 par 1000 qu'elle devrait avoir.

La population de ces départements a perdu à la longue sa fécondité naturelle, elle est devenue stérile ou à peu près.

Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas la relever de l'état précaire où elle se trouve ; mais s'il lui a fallu un siècle pour perdre sa fécondité, il lui faudra probablement un siècle pour la retrouver.

Mortalité. — Nous avons vu que les circonstances économiques exercent une influence prépondérante, lorsqu'on étudie dans un même peuple les fluctuations des mariages et des naissances. On aurait pu croire *à priori* qu'il devait en être de même des variations de la mortalité.

Il n'en est rien cependant. — L'élément prépondérant n'est pas ici le plus ou moins de richesses, le plus ou moins de bien-être, mais le degré d'observation des règles de l'hygiène. C'est le plus ou moins de satisfaction donnée aux besoins hygiéniques, qui règle les fluctuations de la mortalité.

Les principales règles de l'hygiène sont : ne pas faire d'excès, d'aucun genre et respirer de l'air pur.

C'est pourquoi nous voyons que la mortalité par âges est beaucoup plus petite à la campagne que dans les villes, quoique la richesse et les facilités de gagner sa vie soient beaucoup plus répandues à la ville qu'à la campagne.

Nous voyons aussi que la diminution de la mortalité par âges s'est faite depuis 1841 et principalement depuis 1870-72, c'est-à-dire depuis que les résultats des grandes découvertes de Pasteur sont entrés dans la pratique courante de la vie. Cette diminution de la mortalité n'a été enrayée en rien par la grande crise économique qui s'est fait sentir dans toute l'Europe occidentale à partir de 1878-80.

C'est pourquoi aussi nous voyons que la mortalité des hommes de 20 à 50 ans augmente depuis quarante ans dans toutes les grandes villes, où elle est devenue bien supérieure à celle des femmes, par suite des progrès de l'alcoolisme.

La même cause produit les mêmes effets dans les départements les plus riches du Nord, de l'Est et du Sud, malgré l'amélioration de leurs conditions économiques.

De telle sorte que nous pouvons affirmer avec certitude que la diminution de la mortalité est due aux progrès de l'hygiène et qu'elle est presque indépendante des conditions économiques.

Population totale. — Après cette rapide étude des différentes lois de la population, nous pouvons finir par un coup d'œil d'ensemble.

La population totale est en raison directe des ressources et en raison indirecte des besoins[1]. Cette formule fondamentale exclut toute intervention de la volonté libre et indépendante pour l'augmentation directe de la population, sur laquelle on ne peut agir qu'en agissant d'abord sur les ressources ou sur les besoins.

---

[1] Je suis heureux de pouvoir constater que M. Levasseur est arrivé avant moi, et par une autre voie à un résultat presque identique, puisqu'il dit dans son ouvrage : *La population Française*, t. III, p. 24.

« L'accroissement d'une population est subordonné à la somme de ses moyens d'existence et à la somme de ses besoins, et par conséquent entre les trois termes *production*, *population*, *consommation*, il existe un rapport étroit ».

Les besoins d'un peuple varient fort lentement de décade en decade, de telle sorte que la population varie en réalité suivant les ressources, et celles-ci constituent l'élément essentiel et prépondérant.

Les ressources varient constamment d'année en année. Lorsqu'elles augmentent, une partie est mise de côté comme réserve, une autre partie sert à augmenter la population. Au contraire, lorsqu'elles diminuent, une partie du déficit est prise dans la réserve des années précédentes, une autre partie est balancée par la diminution de la population.

L'augmentation ou la diminution de la population se fait par les mêmes procédés.

Dès que les ressources diminuent, les mariages s'en ressentent, la fécondité des femmes diminue et les jeunes hommes émigrent ; les phénomènes inverses se présentent dès que les ressources augmentent. Si la diminution des ressources ne dure qu'un petit nombre d'années, ces phénomènes n'acquièrent pas une grande importance et bientôt, avec l'augmentation des ressources, les mariages et la fécondité féminine reprennent leur niveau normal, en même temps que l'émigration s'arrête.

Mais si la diminution des ressources se prolonge pendant plusieurs décades, ou même pendant un siècle, alors ces phénomènes acquièrent une grande intensité et réagissent les uns sur les autres. L'émigration des jeunes mâles entraîne tout d'abord une nouvelle diminution de ressources et abaisse petit à petit le niveau normal de la fécondité, de sorte que celle-ci perd la faculté de revenir à son point de départ initial.

Cette diminution de la fécondité s'oppose en même temps à une nouvelle diminution du nombre des mariages, car les mariages devenant moins féconds, les ressources nécessaires pour entrer en ménage deviennent de plus en plus petites. — De telle sorte que nous voyons, au bout d'un certain nombre de décades, que les mariages restent fort nombreux, mais fournissent fort peu d'enfants. A chaque décade leur fécondité diminue sans jamais se relever, et à la longue cette fécondité s'est atrophiée comme tous les organes qui sont peu ou pas employés.

Pendant que la population poursuit ce chemin descendant, la mortalité par âges suit une voie tout à fait indépendante. Elle varie peu ou diminue même sous l'influence d'une meilleure observation des règles de l'hygiène, mais au bout de trente à quarante années, sous l'influence de l'émigration continue des jeunes gens, la composition moyenne de cette population se modifie petit à petit ; le nombre de vieillards augmente et finit par être hors de toute proportion avec celui des jeunes hommes et des hommes faits.

Alors, quoique la mortalité par âges n'ait pas augmenté, la mortalité moyenne augmente d'année en année, et finit par dépasser sensiblement les naissances, la dépopulation se fait alors par émigration et par excès des décès sur les naissances.

Mais cet excès de mortalité parmi les vieux augmente à son tour les ressources des jeunes qui se partagent les héritages et finit même par amener la cessation de l'émigration et le relèvement parallèle de la natalité,et en fin de compte la population cesse de diminuer et reprend une marche ascendante.

J'ai montré que ces lois étaient applicables à tous les pays de l'Europe et spécialement à la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande.

J'ai démontré enfin, en étudiant les provinces de la Belgique, que ces lois règlent aussi les mouvements de population dans les différentes provinces d'un pays. Toutes ces démonstrations ont été faites en me servant exclusivement des statistiques officielles publiées par les gouvernements de ces différents pays.

Je me propose de faire la même démonstration, pour tous les départements français, mais l'importance de ce dernier travail m'oblige à lui consacrer un volume tout entier qui paraîtra prochainement sous ce titre : *Les lois de la population en France.*

G. Cauderlier

LA QUESTION

DE L'UNION DOUANIÈRE AUSTRO-ALLEMANDE EN AUTRICHE

Cette question continue à figurer à l'ordre du jour en Autriche. Si des réserves sont formulées contre l'établissement immédiat d'une Union douanière complète entre les deux Empires, l'idée de prendre les mesures propres à faciliter l'acheminement vers cette Union rencontre des adhésions importantes et nombreuses ; certaines industries, telles que la confection et la fabrication de meubles, déclarent envisager avec confiance l'éventualité de l'unification absolue. Même les agrariens se proclament prêts à l'accepter, à la vérité dans la pensée avouée d'y trouver de nouvelles armes contre l'importation des blés d'outre-mer. Cependant, à l'heure actuelle, la majorité paraît n'admettre qu'un rapprochement, mais elle voudrait l'étendre aux barêmes des transports par chemins de fer et par canal. Les intérêts protectionnistes, forts de la tradition, sont encore puissants en Autriche et doivent être ménagés; par exemple, le professeur Grunzel, l'auteur d'un rapport lu à la Société d'Economie politique de Vienne, prend bien soin de spécifier qu'il n'accepte l'entrée libre que pour les seuls articles que la monarchie ne produit pas. Au surplus, un article de M. le professeur Philippovich, publié il y a quelque temps dans la *Nouvelle Presse-Libre* et que nous allons résumer, donne le diapason de l'opinion qui domine parmi les sujets allemands de la monarchie des Habsbourg.

Ayant constaté que l'industrie autrichienne a deux débouchés naturels, l'un du côté de l'Orient, l'autre du côté de l'Occident, M. Philippovich fait remarquer que le premier, pauvre et besoigneux, a un faible pouvoir d'absorption, tandis qu'avec le second, riche et prospère, il existe déjà des échanges considérables et qui vont toujours en s'étendant. Une industrie croissante a besoin de débouchés croissants; les pays avancés sont seuls susceptibles d'en fournir. L'Angleterre a assujetti en surface un cinquième et en population un quart du monde connu; cependant le tiers de ses échanges commerciaux se fait avec ses voisins d'Europe. De même le mouvement commercial de l'Autriche se fait pour les trois quarts avec ses voisins de l'Elbe et du Danube supérieur. Pour donner à ce mouvement tout son essor, il faudrait, par l'établissement d'un réseau de voies navigables intérieures, mettre en communication directe l'Elbe et le Danube, et arriver à ce que celui-ci ait en réalité trois em-

bouchures : l'une dans la mer Noire, les deux autres dans la Baltique et dans la mer du Nord.

Subissant l'impulsion de cet ensemble de conditions économiques, plusieurs chambres de commerce, celles de Botzen, de Czernowitz, d'Eger, de Goerz, de Klagenfurt, de Lemberg et de Cracovie ont, dès 1885, demandé l'Union douanière avec l'Allemagne ; malgré l'accord de ces voix venant des quatre points cardinaux, M. Philippovich estime irréalisable l'avènement prochain du régime de l'unification économique. Il voudrait s'en tenir à la succession transitoire des quatre périodes préconisée jadis par Bruck, chaque période d'une durée de plusieurs années devant être marquée par un abaissement gradué des barrières existantes. Toutefois, même à l'expiration de la quatrième, leur élévation serait considérablement réduite, mais elles ne devraient pas être tout à fait supprimées.

On voit que MM. les professeurs sont moins pressés d'aboutir que certains représentants attitrés du commerce et de l'industrie. Ce qui, au fond, leur tient le plus à cœur, ce serait de voir l'Allemagne, et l'Autriche-Hongrie s'allier dans une attitude identique vis-à-vis de l'étranger et notamment des Etats-Unis d'Amérique : toutes deux y gagneraient en force de résistance ; ce qu'ils voudraient surtout, c'est qu'aucun des deux Etats ne concède à des tiers le traitement de la nation la plus favorisée sans s'être concerté avec son associé et avoir obtenu son assentiment. Ici, c'est la France et le fameux article 11 de la paix de Francfort, qui sont visés; M. Philippovich le cite expressément.

Voici au surplus sa conclusion générale :

« Il est douteux qu'on parvienne à trouver déjà aujourd'hui la forme appropriée d'une Union douanière régie par un Parlement douanier collectif siégeant alternativement dans chacun des deux Etats, conformément au vœu exprimé au Congrès de Cassel tenu en septembre 1899. Cette Union serait pourtant non seulement acceptable, mais elle serait avantageuse aux deux parties; il est permis d'espérer que lorsqu'on aura trouvé la formule de cette politique économique unifiée, elle constituera un puissant centre d'attraction pour les petits domaines économiques environnants. »

A notre humble avis, cette conclusion du savant professeur ne cadre pas très bien avec les considérants qui précèdent ; on serait en droit de lui reprocher qu'il a repris d'avance en détail beaucoup de choses qu'il finit par accepter en bloc. Toutefois son acceptation du principe témoigne de l'existence d'un courant d'opinion qui, à la longue, finira peut-être par l'emporter.

E. Castelot.

HISTOIRE DES CLASSES OUVRIÈRES

ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE AVANT 1789

par E. Levasseur [1]. (2e édition).

La première édition de *l'Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France* de M. E. Levasseur date de 1859. Entrepris pour répondre à un concours sur la condition des classes ouvrières, cet ouvrage était couronné par l'Académie des sciences morales et politiques sur un rapport de M. Hip. Passy.

« L'auteur, il faut le dire à son éloge, lisons-nous dans ce rapport, réunissait tous les genres de savoir que réclamait le succès de son œuvre Historien érudit, il a su puiser dans des documents inédits des informations nombreuses ; économiste exercé, il a su tirer de ses découvertes tous les fruits qu'elles pouvaient donner. Aussi a-t-il joint l'histoire des choses à celle de la condition des personnes. Son travail abonde en renseignements sur les prix et les salaires, sur le régime commercial, sur le rôle des marchés et des foires, sur les règlements et la vie des corporations, sur le développement des arts mécaniques durant le cours des anciens âges. Arrivé au XVIIe siècle, il est parvenu à dresser une statistique industrielle de la France. Jusqu'ici rien d'aussi complet n'a été publié, et rien non plus n'a jeté autant de jour sur l'état économique des provinces sous le règne de Louis XIV. »

Le public a pleinement ratifié le jugement de l'Académie, et, depuis longtemps, l'ouvrage était devenu introuvable. Absorbé par de multiples travaux, l'auteur avait dû ajourner, d'année en année, une nouvelle édition qu'il se proposait de compléter, en utilisant les matériaux que de nombreuses recherches sur des points particuliers ont mis au service de l'histoire. Mais ce retard a profité au livre et cette seconde édition méritera mieux encore les éloges que M. Hip. Passy adressait à la première.

Dans sa préface, M. Levasseur se demande si l'on peut écrire l'histoire des classes ouvrières en France. A cette question, il répond d'une manière affirmative. Avons-nous besoin d'ajouter que ses lecteurs seront de son avis ?

G. de M.

[1] 2 vol. grand in-8 Arthur Rousseau éditeur. Le tome premier a paru le 5 septembre; le second paraîtra en janvier 1901.

Peut-on écrire l'histoire des classes ouvrières en France ? Non, répondront quelques érudits, préoccupés de la diversité infinie de ses détails, de la difficulté de colliger tous les documents qui les caractérisent et de l'impossibilité de les faire tous apparaître dans un tableau d'ensemble.

Je réponds : Oui.

Quelque tâche qu'il entreprenne, l'historien a le devoir de chercher et d'étudier tous les documents qui peuvent l'éclairer. Mais il a aussi le devoir de choisir, d'utiliser tous ceux qui lui paraissent utiles, de ne citer que ceux qui sont nécessaires ou suffisamment intéressants et d'instruire ses lecteurs en leur donnant, d'une part, le moyen de contrôler ses principales assertions, et, d'autre part, en leur épargnant la plus grande partie de la peine qu'il a prise lui-même. L'historien n'est pas un éditeur de textes, c'est un narrateur qui décrit et qui juge ; J'ai défini son rôle dans la préface de *l'Ouvrier américain* en parlant de la méthode historique en économie politique ; je n'insiste pas, n'ayant rien à ajouter à ce que j'ai dit.

S'il était impossible de composer une histoire de l'industrie et des classes ouvrières, il le serait beaucoup plus d'écrire une histoire de France qui embrasse une multiplicité et une diversité de matières beaucoup plus grandes. Il est excellent de publier des pièces originales et de dresser des monographies, lesquelles sont instructives en elles mêmes et, si elles ont été correctement transcrites ou bien composées, constituent des matériaux précieux, tout taillés et même souvent artistement sculptés. Mais, si l'histoire générale ne s'ingéniait pas à les employer, ils resteraient épars sur le chantier et l'édifice ne s'élèverait pas. Sans de bons matériaux il n'y a pas de monument qui dure. Mais pour qu'il y ait monument,il faut un architecte, lequel est responsable devant le public de la qualité des matériaux qu'il a choisis et de l'emploi qu'il en a fait.

L'historien, qu'il raconte les faits ou qu'il les apprécie, est un juge en même temps qu'un narrateur. Les lecteurs ont le droit de lui demander compte de son exposé aussi bien que de son opinion ; car, dans une histoire générale qui représente seulement par quelques traits la multiplicité des lignes innombrables de la vie réelle, le choix seul de ces traits et leur groupement impliquent un jugement de l'auteur. De jugements dogmatiquement exprimés cet auteur doit se montrer sobre, parce que le devant de la scène appartient aux événements ; mais nous avons toujours pensé qu'il ne devait ni s'en abstenir ni les dissimuler sous l'appareil du récit, parce qu'il convient d'être franc et que l'histoire est faite non seulement pour raconter, mais pour éclairer, sinon pour prouver.

Il s'en faut de beaucoup que les jugements des historiens et publicistes s'accordent sur toutes les questions que nous traitons.

Les uns, par exemple, croient voir dans le collège romain le germe du corps de métier du moyen âge ; d'autres nient la continuité de l'institution corporative à travers la période des invasions barbares.

Les uns — ce sont en général des érudits aimant le passé qu'ils fouillent curieusement, ou des moralistes dégoûtés du présent qui n'est jamais sans tache ou sans épines, — présentent le corps de métier comme une condition de stabilité sociale et comme la garantie efficace de la qualité du produit et du bien-être du producteur et affirment qu'il serait le remède à l'émiettement de l'individualisme actuel. D'autres, examinant de plus près les textes des derniers siècles, n'osent pas placer leur idéal aussi près de nous, parce que les vices de cette institution y sont trop souvent signalés par des documents authentiques ; ils reportent en arrière cet idéal par delà le xv[e] siècle et regrettent le régime féodal, parce qu'il est plus facile de se forger un monde d'harmonie dans un temps imparfaitement connu que dans un temps qu'on connaît trop bien. Le socialisme est plus sûr encore de n'être pas réfuté par les faits, lorsqu'il place son idéal dans un avenir qu'on ne connaît pas du tout. D'autres, au contraire, dominés par des idées théoriques et constatant que la corporation privilégiée et fermée a succombé sous ses propres vices, prononcent contre elle une condamnation universelle sans tenir compte des conditions du temps et des mœurs d'autrefois.

Ceux-ci saluent les progrès de l'administration royale qui sont contemporains de l'émancipation de la bourgeoisie ; ceux-là, au contraire dénoncent la concentration administrative comme un instrument de compression qui a amoindri la vie locale et gêné l'essor de l'activité industrielle. Des historiens discutent encore, à la fin du xix[e] siècle, la question de savoir si la politique intérieure de Richelieu a été bienfaisante ou préjudiciable, et chacun trouve à invoquer le témoignage spécieux de certains faits en faveur de sa propre thèse.

Les règlements de fabrique des xvii[e] et xviii[e] siècles ont-ils prévenu plus de fraudes et de malfaçons qu'entravé de nouveautés ?

Le mercantilisme explique-t-il à la fois les périodes successives de prospérité et d'alanguissement de l'industrie et du commerce depuis Colbert. Les économistes protectionnistes vantent les premières ; les économistes libéraux leur opposent les secondes.

La polémique n'a cessé et ne cessera pas de longtemps sur les tendances réformatrices du xviii[e] siècle, sur les édits de Turgot et sur le système mixte de Necker.

Ces questions et beaucoup d'autres se posent dans le cours de

l'histoire économique de la France depuis ses origines jusqu'à la Révolution de 1789 : nous nous garderons de les éluder.

Il y a des historiens qui se sont fait pour les résoudre un système commode, lequel consiste, à mesure que les institutions apparaissent à les approuver toutes successivement en admettant comme un axiome qu'elles devaient répondre aux besoins du moment qui les a fait naître, puisqu'elles ont existé. On dit quelquefois que c'est la méthode historique ; il nous semble que c'est plutôt l'abdication de l'historien. C'est en tout cas, une sorte de fatalisme optimiste qui implique comme corollaire que les peuples et les gouvernements ne commettraient jamais d'erreurs et que les institutions ne pourraient pas durer plus longtemps que l'état de choses qui en a provoqué la création. Assurément les faits ont tous leurs causes. Il appartient à la sagacité de l'historien de découvrir ces causes ; mais elles peuvent être l'aberration d'un homme puissant ou l'entraînement d'une foule inconsciente. Ce qui est bon ou tolérable un jour peut être mauvais ou intolérable un autre jour, et cependant persister parce que le maître, roi, prince, caste ou parti dominant, ne veut pas changer, ou parce que le peuple ne sait comment changer : c'est encore à la sagacité de l'historien à discerner ces circonstances.

Économiste, je professe que l'économie politique est une science qui relève de l'observation et je sais que le premier devoir d'un économiste est d'étudier et d'exposer consciencieusement les faits ; mais je déclare aussi que son devoir est de tirer de l'étude des faits une doctrine, sous peine de n'être qu'un collectionneur. La mienne est une doctrine libérale, dérivée de l'analyse scientifique de la production, de la circulation et de la consommation de la richesse et des rapports qui en résultent entre les hommes par la répartition et par l'échange. Je n'ignore pas que, dans la pratique, la théorie économique libérale est loin de gouverner en souveraine et même qu'elle ne saurait prétendre, soumettre et régenter tous les intérêts divers qui font mouvoir les hommes et qui se disputent l'influence gouvernementale. A plus forte raison dans l'histoire, il ne conviendrait pas de mesurer les faits des siècles passés avec l'étalon d'une théorie formulée au XIX[e] siècle. Il faut présenter d'abord les actes et les institutions de chaque temps dans leur rapport avec les mœurs et les besoins de ce temps et les juger ensuite en eux-mêmes par leurs résultats : c'est ce que je me suis efforcé de faire.

Dans la partie de l'œuvre que je publie maintenant et qui s'arrête en 1789, j'ai conservé la division en sept livres que j'avais adoptée pour la première édition. Mais j'ai modifié le plan et le nombre des chapitres

de chaque livre et j'ai dû écrire presque entièrement un texte nouveau. Le manuscrit a plus que doublé de volume.

Les sept livres embrassent une durée de dix-neuf siècles, sans compter les temps préhistoriques. Ils sont intitulés :

Livre I. — La Gaule barbare et la Gaule romaine.

Livre II. — Les invasions et la formation du régime féodal, du ve au xie siècle.

Livre III. — L'émancipation de la bourgeoisie aux xiie et xiiie siècles; les Capétiens directs.

Livre IV. — La guerre de Cent ans, les premiers Valois et le xve siècle.

Livre V. — La Renaissance et le xvie siècle.

Livre VI. — Le xviie siècle. Henri IV, Louis XIV et Colbert.

Livre VII. — Le xviiie siècle et l'esprit de réforme.

Le tome premier contient les quatre premiers livres, c'est-à-dire l'antiquité et le moyen âge ; le tome second comprend les livres V, VI et VII, c'est-à-dire les trois siècles des temps modernes.

Dans chaque siècle, surtout dans les derniers, s'accumulent des faits de nature très diverse que l'auteur a successivement exposés et qui risquent de faire perdre au lecteur le fil de l'histoire. C'est principalement en vue de renouer ce fil que j'ai placé à la fin de l'ouvrage, — comme je l'avais déjà fait, mais beaucoup plus brièvement, dans la première édition, — une conclusion qui est en même temps un résumé et un jugement. J'y ai rassemblé les traits caractéristiques de chaque période et j'ai rapproché les ressemblances et les différences qui se sont manifestées dans la chaîne des âges relativement aux institutions, à l'état des choses et à la condition des personnes.

Pour ceux qui n'oseraient pas entreprendre la lecture continue des deux volumes, j'ai facilité les recherches en reproduisant dans le texte de chaque chapitre les divisions du sommaire et en donnant à la fin une table alphabétique détaillée des matières.

L'histoire des classes ouvrières en France avant 1789 a son unité, d'une manière générale, dans son objet même qui est le travail industriel, c'est-à-dire dans l'effort de l'homme pour façonner la matière à son usage et pour gagner sa vie avec le produit de cet effort, et, du xie siècle jusqu'à la Révolution dans le mode prédominant d'organisation de ce travail qui a été la corporation. Mais l'unité n'implique pas l'uniformité; dans une nation qui a vécu pendant des siècles, qui tantôt a souffert et tantôt a prospéré, qui en somme s'est développée, il s'est produit nécessairement des changements dans les esprits et dans les choses, même quand les institutions semblaient rester les mêmes. Ces changements qui donnent à chaque âge son cachet spécial ne sont

pas toujours bornés aux frontières d'un Etat; ils tiennent quelquefois à des causes générales et procèdent d'un souffle qui passe sur toutes les nations appartenant au même groupe de civilisation. L'auteur, dans sa conclusion, a cherché à faire comprendre la raison de quelques changements de cette espèce et, sans aborder l'histoire des classes ouvrières à l'étranger, il a indiqué la relation entre les grands mouvements économiques qui se sont produits simultanément en France et dans quelques pays voisins.

Lorsque cette publication sera terminée, je m'occuperai de refondre la seconde partie de l'œuvre : l'*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de* 1789 *à* 1780, histoire dont les deux grands moteurs économiques ont été la science et la liberté du travail.

L'œuvre ne me paraîtra complète que si je peux écrire ensuite, comme je l'ai dit plus haut, une troisième partie que j'intitulerai : *l'Industrie et les questions du travail sous la troisième République*, dans laquelle dominera l'étude des problèmes relatifs à l'organisation des travailleurs et à la répartition de la richesse.

E. Levasseur.

TOLSTOI

LA GUERRE ET LA PAIX

Je ne connaissais guère, il y a peu de temps encore, Tolstoï que de réputation. J'avais lu de lui un certain nombre de fragments, des extraits, quelques lettres, comme celle qu'il adressait, il y a une couple d'années, à un jeune homme, hollandais, je crois, pour le féliciter d'avoir refusé tout service militaire, même pour le maintien de l'ordre et la répression des méfaits. En quoi, je dois le dire, bien que la lettre eût paru avec éloge dans le *Journal des Débats*, dans ce même journal qui n'a jamais eu assez de dédain pour l'arbitrage et pour ceux qui le recommandent, je n'étais pas de l'avis du célèbre écrivain. Si l'attaque est coupable, la défense est légitime. Elle est bien souvent même un devoir dont les pacifiques ne sont point dispensés.

C'était assez pour justifier à mes yeux la grande renommée du romancier russe ; ce n'était pas assez pour me permettre de me former une opinion sur la nature de son incontestable talent ; et j'ai voulu le mieux connaître. Je me suis fait lire, entre autres, un de ses principaux romans, *Anna Karenine*, sa dernière œuvre, en cours de publication, *Résurrection*, et, tout récemment, les trois volumes auxquels il a donné ce titre à sensation : *La Guerre et la Paix*.

L'impression, je dois le dire en toute sincérité, n'a pas été celle que j'attendais.

En général, sauf dans *Résurrection* peut-être, où l'action, quoique chargée de beaucoup d'incidents, mais d'incidents significatifs, est simple et marche constamment vers son but, l'œuvre se complique d'un grand nombre d'intrigues menées avec un art merveilleux, il est vrai, parallèlement les unes aux autres, mais plus ou moins étrangères au sujet principal, et qui parfois même, dans la *Guerre et la Paix* notamment, ne laissent plus à celui-ci que la moindre place. Les scènes d'intérieur, les commérages de salon, les rivalités de cour, de société ou de métier, y prennent des proportions exagérées ; et une discussion métaphysique, une dissertation sur l'agriculture, la description d'un parc ou d'une habitation, celle d'une chasse au loup, enfin, prennent autant d'importance, sinon plus, que le récit, très détaillé pourtant et très minutieux, d'une marche, d'une bataille ou d'une retraite.

Tout cela, il est vrai, se distingue par une qualité, qui paraît être la qualité maîtresse du talent de Tolstoï, la vie. Tous ses personnages, les moindres comme les plus grands, sont vrais. Ou plutôt, chez lui, il n'y en a pas de petits ni de grands : tous, ceux auxquels on donne l'un de ces noms comme ceux que l'on décore de l'autre, sont également intéressants, j'allais dire importants, parce qu'ils sont des personnalités, des êtres pens nts et sentants, des formes et des agents de la vitalité universelle qui anime le monde.

Comme tableau de mœurs, d'autre part, comme peinture du caractère, des habitudes, des croyances, des sentiments, des originalités ou des vulgarités de l'existence russe,de celles de l'aristocratie ou de celles du peuple, des seigneurs, des fonctionnaires, des militaires ou des paysans, ces pages sont incomparables. Ce ne sont pas des récits ; ce sont des réalités ; les personnages sont là, devant nous, visibles, tangibles. On les voit, on les entend, et jamais rien de factice ni d'artificiel ne vient trahir, dans la main qui les fait mouvoir, la ficelle à laquelle, chez tant d'autres, se reconnaissent leurs marionnettes.

Il ne reste pas moins vrai que, pour notre goût, à nous Français, pour nos habitudes et, si l'on veut, nos préjugés de logique et d'unité, il y a, dans cette façon de procéder quelque chose d'étrange ; et cette étrangeté frappe surtout dans le long et multicolore récit de la *Guerre et la Paix*. On s'attend, en ouvrant le volume, et sachant, comme on le sait, que l'auteur est un ennemi déclaré de la guerre et de la violence, à un éloquent et vigoureux réquisitoire contre la guerre, à un chaud et émouvant plaidoyer en faveur de la concorde et de la bienveillance. On les y trouve, en effet, mais perdus et comme noyés au milieu d'une longue suite d'aventures particulières, de romans d'amour, de discussions philosophiques, de digressions sur la franc-maçonnerie, et d'exaltations mystiques ou d'absorptions dans l'amour universel, qui n'est réel, dit l'auteur, qu'à la condition de ne laisser subsister aucun amour individuel. Ce qui n'empêche pas, d'ailleurs, le tout de se terminer, comme dans les plus vulgaires des contes de fées, par un, et même par deux mariages d'amour, accompagnés de la formule obligée : « Ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants. »

De deux choses l'une, à mon humble avis, ou l'auteur voulait nous donner, avec un tableau de la vie russe, un roman, une histoire vraie, peut-être, traversée, en son cours, par les terribles contre-coups de la guerre — et alors celle-ci ne devait apparaître que comme repoussoir, en quelque sorte — ou bien c'était réellement la guerre qui était son objectif principal ; c'était elle qu'il voulait mettre en scène, avec toutes ses horreurs,avec ses hasards aussi et ses fatalités imprévues qui déconcertent et déjouent les calculs et les prévisions des politiques et

des généraux. Et alors les scènes de la vie privée, les joies et les douleurs de famille, les deuils et les désastres individuels ne devaient figurer que comme des épisodes, sans faire jamais, à aucune heure, oublier la guerre.

Tolstoï a compris son œuvre autrement. Et le succès, cela est certain, semble lui avoir donné raison. Il a décrit, avec le même soin, le même détail, le même scrupule, les drames sanglants d'Austerlitz, de Borodino, de Smolensk ou de Moscou; les incendies des villes, le carnage des champs de bataille, les misères et les hontes de la retraite, ou les péripéties, les épreuves, les tristesses et les joies de la vie domestique, les angoisses, les incertitudes, les abattements et les relèvements des âmes.

Qu'il ait eu tort ou raison, que nos critiques ou nos étonnements soient justes ou mal fondés, il a fait une œuvre puissante et d'un grand effet. Mais, comme propagande (que cette réserve dernière nous soit permise) cette œuvre est trop vaste, trop complexe, trop mêlée, pour avoir, dans notre monde occidental, l'action qu'on lui voudrait voir produire.

Il me semble, et c'est par là que je termine — peut-être est-ce pour le dire que j'ai pris la plume — qu'un choix de citations, fait avec discernement, en popularisant dans un autre milieu que le milieu lettré le grand nom de Tolstoï, serait d'un précieux secours à la cause de la paix. Et comme spécimen de ce qu'il y aurait à mettre ainsi sous les yeux des foules impitoyablement vouées, tant que la guerre et la peur de la guerre subsisteront, à la misère et au massacre, je citerai ce simple passage dans lequel Koutouzow, le vieux général, qui représente et incarne le patriotisme de l'âme russe dans sa résistance à l'invasion, résume ce que lui ont appris tout à la fois son expérience de soldat et son cœur d'homme et de chrétien. C'est le dernier mot de l'illusion de la force et de la gloire des armes. Et c'est sur ce mot qu'aurait dû peut-être se terminer le récit de Tolstoï.

L'armée française est en pleine déroute. Un corps de troupe, à bout de force, vient de se rendre, le général, du haut de son cheval, reçoit la soumission des prisonniers, et fait abaisser devant le drapeau russe l'aigle française.

— « Plus bas, plus bas, qu'il baisse la tête !... Comme ça, c'est bien! Hourra! mes enfants, ajouta-t-il en se tournant vers les soldats. »

— « Hourra! hurlèrent des milliers de voix. »

Mais tout à coup la scène change. Ce n'est plus le vainqueur qui humilie le vaincu; c'est l'homme qui réfléchit et qui pense.

« Pendant qu'ils poussaient ces cris, Koutouzow, courbé sur sa selle, baissa la tête, et son regard devint doux et railleur.

— « Voilà ce que c'est, mes enfants » dit-il, lorsque le calme fut rétabli. Officiers et soldats se rapprochèrent de lui pour entendre ce qu'il allait leur dire. L'inflexion de sa voix, l'expression de son visage étaient complètement changées : ce n'était plus le commandant en chef qui parlait, c'était simplement un vieillard qui avait à causer avec ses frères d'armes :

— « Voilà ce que c'est, mes enfants. Je sais que c'est dur ; mais qu'y « faire ? Ayez patience ; cela ne durera plus longtemps. Nous reconduirons nos hôtes jusqu'au bout, et alors nous nous reposerons. Le « Tsar n'oubliera pas vos services. C'est dur, j'en conviens, mais « songez que vous êtes chez vous, tandis qu'eux... (et il indiqua les « prisonniers) voyez où ils en sont réduits : leur misère est pire que « celle des derniers des mendiants. Quand ils étaient forts, nous ne les « ménagions pas ; mais maintenant nous pouvons en avoir pitié... « Ce sont des hommes aussi bien que nous, n'est-ce pas, mes enfants ?

« Dans les regards fixes et respectueux que les soldats attachaient sur lui, se lisait la sympathie éveillée par son discours. Sa figure s'éclaira de plus en plus d'un regard bienveillant qui bridait les coins de ses lèvres et de ses yeux. Il baissa la tête et ajouta :

— « A dire vrai, qui les a priés de venir ? Ils n'ont que ce qu'ils « méritent, après tout ! »

« Et donnant à son cheval un coup de fouet accompagné d'un formidable juron, il s'éloigna au bruit des rires et des hourras des soldats, qui rompirent aussitôt les rangs ».

A dire vrai, qui les a priés de venir ? N'est-ce pas presque textuellement le mot de Jeanne d'Arc : « Je ne vous veux pas de mal, mais pourquoi ne retournez-vous pas chez vous ? »

Aux deux extrémités du monde européen, et à quatre siècles de distance, par la bouche du vieux général devant lequel s'effondre la puissance de Napoléon, comme par celle de la simple fille des champs qui chasse devant elle l'envahisseur, c'est la condamnation de la guerre d'agression, c'est-à-dire de toute guerre, puisqu'il n'y aurait point à se défendre si l'on n'était point attaqué. Et c'est pourquoi les pacifiques, qu'ils soient d'une nation ou d'une autre, ont le droit de prendre pour leurs patrons les héros de l'indépendance, et de flétrir, avec eux, au nom du vrai patriotisme, le faux patriotisme de la conquête et de l'oppression

Frédéric Passy.

P.-S. — Depuis que ces lignes ont été écrites, le grand écrivain russe a fait paraître, dans la *Revue des Revues* du 15 octobre, sous ce titre : « *Tu ne tueras point* », un article qui, en quelques pages, est le

plus admirable et le plus écrasant réquisitoire contre la violence et le meurtre sous toutes leurs formes, individuel aussi bien collectif, ceux-ci, comme il le démontre bien, étant trop souvent la cause et l'explication de ceux-là. Ce n'est plus, ici, un écrivain qui parle, c'est un prophète, un voyant qui jette l'anathème sur le crime, en montrant la voie de la repentance.

Dans le même court espace de temps, de nombreuses œuvres ont paru, dont je ne puis à regret dire ce que je voudrais : *La Fédération de l'Europe*, par Novicow, dont parle notre collègue M. Rouxel ; *L'homme et la guerre*, par Paul Lacombe ; *Vers la Paix*, par Théodore Cahn et Louis Faust : trois ouvrages très différents les uns des autres, mais excellents tous les trois et bien faits pour justifier cet appel à l'arbitrage qui commence à affirmer la condamnation de la guerre.

F. P.

M. JAURÈS ET LES FAITS ECONOMIQUES

A en croire quelques articles de la *Petite République* parus avant le dernier congrès des socialistes, il semblerait que M. Jaurès eût commencé à sentir le besoin d'étudier de près les faits, les réalités vivantes, au lieu de s'enfermer dans les affirmations dogmatiques du collectivisme marxiste. L'auteur de ces articles, en blâmant l'intransigeance de M. J. Guesde et de quelques membres du parti socialiste ouvrier, constate que « certaines questions ont besoin d'être mises au point ; qu'il faut éliminer ce qui a vieilli dans la doctrine des maîtres pour adapter le socialisme à la réalité d'aujourd'hui » ; que « dans ce sens un effort immense est à faire ». Il ajoute : « Le problème agraire doit être étudié de nouveau. La fameuse formule de la paupérisation graduelle des masses doit être soumise à un contrôle rigoureux. Sur ce point Marx a émis des assertions en apparences contradictoires... Sur ce point aussi, notre propagande est extrêmement flottante et incertaine. Tantôt nous parlons au prolétariat des moyens d'organisation qui peuvent, dès maintenant, relever sa condition — tantôt nous lui parlons de la misère croissante comme d'une fatalité inexorable du système capitaliste... La question n'a pas été suffisamment étudiée, suffisamment mûrie [1].

M. Jaurès, pour sa part, l'a élucidée sur un point particulier, la propriété paysanne dans un coin du département du Tarn. « Tous les socialistes aujourd'hui reconnaissent que Marx s'est trompé quand il a cru que la concentration de la propriété se produirait aussi sûrement et aussi rapidement dans l'ordre agricole que dans l'ordre industriel... Dans un canton rural du Tarn, dont je peux suivre le mouvement, voici les constatations qui s'imposent. On ne relève pas une tendance de la propriété rurale vers la concentration ; les proportions de la propriété paysanne et de la propriété bourgeoise ne varient pas sensiblement, et c'est plutôt en ce moment vers la propriété paysanne que l'axe se déplacerait... Un grand domaine a été vendu il y a quelques mois. Une part du domaine a été acquise par des paysans propriétaires... Je sais que plusieurs de ces petits propriétaires ont des épargnes qui leur permettraient des achats plus étendus... Nous nous sommes tous trompés quand nous avons cru que le machinisme agricole allait donner d'emblée un avantage marqué à la grande propriété. Il n'y a pas de machine que le petit propriétaire paysan ne puisse utiliser aujourd'hui aussi bien que le grand propriétaire... On peut dire

[1] *Petite République*, 15 août 1900.

que presque partout cette année les foins ont été coupés et les blés moissonnés à la machine. C'est une véritable révolution technique... Le machinisme agricole n'amènera pas, comme plusieurs de nous l'avaient supposé, une rupture d'équilibre entre la petite et la grande propriété[1] ».

Quelle distance il y a des théories toutes faites aux réalités objectives, M. Jaurès le relève avec une grande sincérité sur un point spécial et local, puisque là l'évidence lui a, en quelque sorte, crevé les yeux. Cette expérience devrait l'encourager dans le scepticisme philosophique au sujet des autres affirmations dogmatiques de la doctrine qui lui est chère, affirmations qui ne résistent,pas plus que la question de la propriété agricole, à une analyse quelque peu scrupuleuse des faits. Si le socialisme entre une bonne fois dans l'observation scientifique que lui ont ouverte des écrivains étrangers comme M. Bernstein, je suis tranquille sur la « décomposition du marxisme ». Pas plus la fameuse « lutte des classes » que la théorie « catastrophique » ou autres thèses du même genre ne surnageront.

Les esprits sincères du socialisme s'apercevront qu'ils ont été dupes d'un pur artifice de dialectique. Ils constateront que les faits sociaux sont plus complexes que n'a voulu l'admettre l'auteur du *Capital* et qu'ils ne se plient pas à une formule établie une fois pour toutes. M. Jaurès vient de le reconnaître pour l'influence de la machine agricole. Qui peut savoir qu'elle sera l'action de l'électricité sur la concentration industrielle? Qui peut mesurer les évolutions qui se produiront même dans l'organisme actuel, avec le progrès des associations de tout genre et les perfectionnements de la production? Vouloir transformer *à priori* un état social dans ses bases les plus essentielles, en s'appuyant sur une hypothèse que les faits viennent constamment démentir, c'est ce que le cerveau vigoureux mais sophistique de Marx a voulu faire, et où il a complètement échoué comme y échoueront tous ceux qui voudront l'imiter. Il serait grand temps que M. Jaurès et ceux qui le suivent dans ses tentatives socialistes reviennent à la saine méthode de l'observation des faits. M Jaurès vient de prouver par un premier pas qu'il en reconnaissait lui-même la nécessité, et il tâche de communiquer sa conviction à ses disciples. Nous le suivrons avec un vif intérêt dans l'étude documentaire à laquelle il convie ceux-ci, en les invitant à observer les phénomènes économiques dans leur réalité objective et sans souci des théories. Je serais surpris, s'ils procèdent avec quelqne précision, qu'ils n'aboutissent pas, comme M. Bernstein, à bien d'autres réserves contre le collectivisme que celles que M. Jaurès vient de formuler.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

---

[1] *Petite République*, 9 août.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Novembre* 1900)

1er. — **Décret** faisant application à l'Algérie des dispositions de l'article 3 de la loi du 29 juillet 1886 et du décret du 9 mai 1887 sur les taux des droits de visite des fabriques et dépôts d'eaux minérales, eaux de seltz et eaux gazeuses (page 7229).

— portant création d'une chaire d'économie sociale à l'école des ponts et chaussées et arrêté nommant le professeur du cours d'économie sociale (page 7230).

7. — **Arrêté** instituant une commission chargée d'étudier les réformes à apporter au régime de la justice indigène dans les colonies et les pays de protectorats autres que la Tunisie, et désignant les membres composant cette commission (page 7372).

9. — **Décision** accordant des diplômes de maître mineur aux élèves sortant de l'école des maîtres ouvriers mineurs de Douai (page 7402).

11. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les opérations faites en vertu de la loi du 20 juin 1885, jusqu'au 31 décembre 1899, en ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire (page 7442).

— **Décret** accordant une concession territoriale à la compagnie forestière de Madagascar (page 7478).

14. — autorisant le relèvement du taux d'intérêt d'un emprunt de la Chambre de commerce de Lille (page 7546).

15. — complétant le règlement d'administration publique du 12 décembre 1899, sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit (page 7569).

— **Rapport** sur la marche du service de la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie pendant l'année 1899 (page 7580).

— **Décret** prorogeant jusqu'au 1er janvier 1902 le privilège des banques coloniales (page 7587).

— accordant une concession au Congo à M. Normandin (page 7587).

— **Arrêté** autorisant la substitution de la « Compagnie commerciale et coloniale de la Mambéré-Sangha » à M. Normandin (page 7591).

16. — **Décret** complétant le décret du 18 juillet 1899 qui a modifié le régime de l'école française d'Athènes (page 7602).

— **Rétrocession** à la « compagnie de navigation et transports Congo-Oubangui » des services de navigation à vapeur imposés à diverses compagnies concessionnaires de territoires au Congo français. — Cahier des charges (page 7603).

17. — **Rapport** suivi d'un décret rendant applicables en Indo-Chine : 1° l'article 1er de la loi du 27 décembre 1890, complétant l'article 1780 du code civil, relatif au contrat de louage ; 2° la loi du 5 mars 1895, rendant applicable aux étrangers, en matière commerciale, l'article 166 du code de procédure civile relatif à la caution *judicatum solvi* ; 3° la loi du 14 février 1900, portant modification de l'article 1094 du code civil et relatif aux dispositions entre époux (page 7634).

24. — suivi d'un décret modifiant certaines dispositions des décrets des 3 octobre 1880 et 16 décembre 1896, concernant l'organisation judiciaire de la Guyane (page 7784).

— **Décret** approuvant des délibérations du conseil général de la Nouvelle-Calédonie qui a fixé l'assiette, le tarif et les règles de perception d'un impôt de capitation sur les indigènes (page 7784).

25. — autorisant l'échange des lettres contenant des valeurs déclarées entre la France et la Bosnie-Herzégovine (page 7801).

28. — **Loi** relative à un supplément de récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 (page 7845).

29. — **Décret** fixant la quantité d'huile d'olive et de grignon, d'origine et de provenance tunisiennes, pouvant entrer en France du 1er décembre 1900 au 30 novembre 1901 en franchise ou avec des traitements de faveur (page 7866).

— **Rapport** adressé au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1899 (page 7870).

30. — **Arrêté** fixant la liste des sociétés mutuelles ou à primes fixes d'assurances contre les accidents (page 7882).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 1900.

NÉCROLOGIE. Mme Frédéric Passy. — M. Beaurin-Gressier.
DISCUSSION. — Le sucre.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président. A sa droite est assis M. le Dr Tokuzo-Tukuda, *privat-docent* à l'École supérieure de commerce de Tokio, invité du Bureau.

Le président présente les excuses et les regrets de M. Fleury, secrétaire perpétuel, que ses affaires retiennent en ce moment à Marseille. « La Société, dit-il ensuite, porte un double deuil. Notre président, pour lequel nous professons tous une amitié égale a son dévouement a été encore une fois cruellement frappé. La mort est impitoyable pour lui et depuis quelques années elle lui a enlevé successivement les plus chères affections de la famille. La compagne de sa vie et la confidente de ses pensées, Mme Passy, vient de lui être enlevée après une longue maladie ; il faut avoir la force morale qui caractérise notre ami pour ne pas succomber sous tant de coups répétés. » Le président lit une lettre de M. Frédéric Passy, à qui son deuil ne permet pas d'assister à la séance, et qui exprime à ses collègues sa gratitude pour les témoignages de sympathie qu'ils lui ont donnés dans son malheur.

Il y a une semaine la Société a perdu un de ses membres : c'était un homme de foi, philosophe et économiste libéral, d'un libéralisme aussi ferme que raisonné. M. Beaurin-Gressier, qui avait débuté dans l'administration il y a une trentaine d'années au ministère des Finances, et qui s'était volontairement engagé dans la ligne en 1870, après nos premières défaites, a fait ensuite toute sa carrière au ministère des Travaux publics, où il s'est élevé peu à peu, grâce à sa valeur personnelle, au poste de chef de division de la navigation. Disciple de Bastiat, vers les doctrines de qui l'inclinait son esprit philosophique, mais disciple indépendant, il a exposé ses idées dans un cours d'économie politique professé à Boulogne et dans des articles de revue, ou dans nos discussions. « Vous vous souvenez peut-être que, bien que sa modique fortune fût en grande partie engagée dans une fabrique de sucre, il exposa devant vous les inconvénients de la protection accordée aux fabri-

cants de sucre. Vous souvenez-vous aussi de l'exemple qu'il a donné comme statisticien en publiant son budget de famille ? Cet exemple n'a pas eu d'imitateurs ; c'est regrettable : nous avons pris la peine de dresser souvent des budgets d'ouvriers et les ouvriers pourraient nous dire : « Pourquoi ne dressez-vous pas les vôtres ? » Les uns, en effet, ne seraient pas moins intéressants que les autres pour l'étude des conditions sociales, de leur diversité et de leurs changements dans le temps. M. Beaurin-Gressier a dirigé pendant longtemps la publication de la statistique de la navigation intérieure dont il a fait une œuvre importante et vraiment scientifique ; c'est avec la statistique des chemins de fer et celle de l'industrie minérale une des statistiques économiques qui font honneur au ministère des Travaux publics. M. Beaurin-Gressier a supporté avec courage une longue et implacable maladie, soutenu autant par sa philosophie que par les soins incessants de sa famille, et il a laissé dans l'esprit de ses enfants des principes de droiture et d'amour de la science qui ont dû être une consolation et un espoir pour lui. La Société envoie à sa veuve et à ses enfants l'expression de sa sympathique condoléance.

M. D. Bellet, questeur-trésorier, en l'absence du secrétaire perpétuel, présente les publications reçues depuis la séance de novembre, et dont la liste est ci-après.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. Yves Guyot :

Le sucre et le café.

M. Yves Guyot s'excuse d'abord d'exposer devant la Société d'économie politique une question que connaît chacun de ses membres : mais cependant il n'est pas inutile de répéter que la législation française prépare une crise, qu'il ne qualifiera pas d'une épithète trop grosse, mais qui frappera lourdement, une demi-douzaine de départements, l'Aisne, le Nord, l'Oise, la Somme, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, et atteindra environ 300 industriels.

Ces industriels sont les fabricants de sucre. Beaucoup sont nés de la loi de 1884. Tous ne vivent que grâce à cette loi de 1884 qu'est venue compléter la loi de 1897 sur les primes directes à l'exportation. Ces primes directes à l'exportation, l'Allemagne les donne : 1 m. 50, 2 m. 30 par 100 kilos ; l'Autriche-Hongrie aussi : 2 fl. 50 à 3 fl. 55 par 100 kilos, mais la France seule ajoute à ses primes directes des primes indirectes.

Les primes indirectes ont été organisées par la loi de 1884,

modifiée par les lois de 1887, de 1888 et de 1891, faites pour en atténuer les effets trop choquants; les primes directes, établies par la loi de 1897, ont été établies à l'aide d'un droit de 4 francs par 100 kilos pour les sucres raffinés consommés à l'intérieur et d'un droit de 1 franc sur les sucres bruts.

La législation de 1884 est basée sur le rendement présumé en sucre de la betterave. On lui attribue un chiffre trop bas. Ce rendement est frappé de droits. L'excédent était d'abord indemne, puis il a été atteint d'un droit restreint. Cette différence entre le rendement légal et le rendement réel constitue la prime indirecte au fabricant.

Il y a encore, depuis 1897, une autre prime : c'est la détaxe à la distance de 2 francs par 100 kilos aux sucres bruts de la métropole au-delà de 250 kilomètres par mer. Cette prime a pour but de favoriser les raffineries des ports. Pour la campagne de 1897-1898, elle a coûté 3.568.000 francs.

Tous les législateurs qui ont établi des primes directes ont considéré qu'elles n'étaient que provisoires ; en Allemagne, la loi reconnaît au Bundesrath le droit de les réduire ou de les supprimer, dès que d'autres pays modifieront les leurs. En Autriche, la loi a d'abord fixé, en 1888, à 5 millions de florins le maximum des primes à payer; elle l'a ensuite élevé, en 1896, à 9 millions; le surplus doit être restitué au Trésor. Cette augmentation de 5 à 9 a été compensée par une augmentation du droit de consommation porté de 11 florins à 13.

Pour ses primes directes, la France a pris un système analogue à celui de l'Autriche. La loi avait limité les dépenses au produit d'une taxe de 4 francs par 100 kil. de sucre raffiné destinée à y faire face. Dès 1897-1898, il y eut un déficit de 1.079.000 francs. On abaissa le taux des primes : à la fin de la campagne 1898-1899 le déficit était de 2.441.000. Le taux des primes fut abaissé. A la fin de la campagne 1899-1900, le déficit à récupérer était de 7.160.000 francs. Le décret du 14 août a encore baissé le taux de la prime.

La loi de 1884 avait deux objets : augmenter la production et la qualité de la betterave ; donner un grand développement à la fabrication du sucre.

Elle y est parvenue. Elle a même eu trop de succès.

En 1884-1885, la production de la France était de 273.000 tonnes de sucre raffiné ; en 1889-1890 elle atteignait 700.000 tonnes ; en 1897-98, 730.000 ; en 1898-99, 737.000 ; en 1899-1900, 875.000 tonnes.

Voici quelques chiffres qui feront saisir le mécanisme du système.

	Excédents de fabrication indemnes ou imposables au droit réduit tonnes	Proportion pour 100 des excédents sur la production	Boni du droit sur les excédents par 100 kil.
1884-85....	39.678	14.53	50
1886-87....	157.867	36.44	50
1889-90....	199.952	28.54	40
1897-98....	204.414	28	30
1898-99....	216.226	29.30	30
1899-00....	255.000	29.14	30

Ces diminutions de boni viennent des atténuations apportées à la loi. Mais la qualité et la quantité de betteraves mises en œuvre a augmenté de la manière suivante :

	Quantité de betteraves mises en œuvre — tonnes	Primes par tonnes de betteraves — francs
1884-85.....	4.556.796	4.35
1886-87.....	4.897.079	16.01

La loi est modifiée : nous avons les chiffres suivants :

1890-91.....	6.507.907	5.50
1898-99.....	6.105.620	10.62
1899-00.....	7.394.476	10.34

Le total des primes payées par le consommateur français était en 1884-85 de 19.839.000 francs : il s'est élevé, année moyenne, à 60 millions pendant la période qui a suivi ; il s'est élevé à 64.868.000 francs en 1898-99 et à 76.500.000 francs en 1899-1900.

De 1884 à 1900 on a alloué près de 800 millions aux fabricants de sucre ; or, la valeur totale de leurs usines ne dépasse pas 315 millions. On leur a donc payé près de 60 p. 100 de plus que la valeur des usines.

Le contribuable, habitant la France, est encore frappé au profit du sucre de canne produit par les colonies : en vertu des lois de 1884, de 1886 et de 1887, les sucres ont droit à un déchet de fabrication égal à la moyenne des excédents de rendement obtenus par la sucrerie indigène, pendant la dernière campagne de fabrication. La loi de 1897, qui donne une détaxe à la distance, a pour résultat d'amener en France les sucres des Antilles et de la Réunion au lieu de les laisser aller à leurs débouchés naturels.

On a payé en primes, en 1898-1899, 8.415.000 francs et en détaxes 2.298.000 francs, soit un chiffre de plus de 10 millions. Or, le matériel des colonies ne vaut pas 50 millions. Le contribuable français a payé, depuis quinze ans, 130 millions pour entretenir la production factice et stationnaire d'un capital qui ne vaut pas 50 millions !

Toute cette législation est une machine destinée à augmenter la production. Mais, en industrie, on ne produit pas pour produire, on produit pour vendre. Or, tandis que la loi pousse le fabricant de sucre à fabriquer, elle ferme le débouché à sa fabrication en frappant la consommation intérieure de taxes destinées pour la plus grande partie à payer ces primes à la production et à l'exportation.

Un professeur hollandais, délégué du gouvernement des Pays-Bas, M. le baron d'Aulnis de Bourouill, à la conférence de Bruxelles, a fort bien montré, dans une étude sur les sucres, comment les primes indirectes frappent le consommateur, exactement comme les primes directes le frappent comme contribuable.

Le fabricant est chargé de l'impôt moyen, résultant de la combinaison de l'impôt légal et des décharges qu'il obtient pour ses excédents, mais quand il exporte, il obtient une décharge du tarif légal : la différence entre ces deux chiffres constitue la prime indirecte à l'exportation. Le fabricant de sucre a donc tout avantage à exporter. Pour qu'il n'exporte pas, il faut que le prix du marché intérieur comprenne et l'impôt moyen et la prime indirecte. Autrement, il sacrifierait celle-ci.

Voici la répercussion que ces primes ont sur le consommateur :

Au mois de janvier 1899 le cours du sucre sur le marché de Londres, qui donne le cours mondial, le prix du sucre était de 13 sh. 9 d. par cwt. (les 100 livres) soit au pair 34 francs les 100 kil.

Or, le sucre valait en gros, à Paris, 103 fr. les 100 kilos, et il se vendait 1 fr. 10 le kilo chez l'épicier en détail. Le bénéfice de l'épicier n'était donc que de 7 fr. par 100 kilos ou 0 fr. 07 par kilo.

Voici comment se décompose ce prix de 1 fr. 10 par kilo :

1° Cours mondial à Londres........................le kilo	0.34
2° Gain de l'épicier..	0.07
3° Impôt moyen de consommation (60 fr. — 8 fr. 75 par 100 kil.).	0.5125
4° Impôt de fabrication (1 fr. par 100 kilos).......................	0.01
5° Impôt de raffinage (4 fr. par 100 kilos)........................	0.04
6° Redevance (0.30 par 100 kil.)................................	0.003
7° Prime indirecte à l'exportation (8 fr. 75 par 100 kilos)	0.0875
8° Prime directe à l'exportation (2 fr. 77 par 100 kilos).......	0.0277
Total de fr...............	1.0907

ou en chiffres ronds, 1 fr. 10.

Ainsi, le consommateur paie 1 fr. 10 le kilo de sucre qu'il devrait payer 0 fr. 41, y compris le bénéfice de l'épicerie de détail ; il paye donc 0 fr. 69 de majoration.

Aussi, en France, comme en Italie, en Espagne et en Russie, la consommation reste stationnaire ; tandis qu'en Allemagne, elle a passé de 1884-85 à 1897-98 de 375.000 tonnes à 708.000 ; en Autriche de 188.000 à 367.000 ; en Hollande, de 45.000 tonnes à 73.000 ; en Angleterre, de 1.205.000 tonnes à 1.655.000 ; aux États-Unis, de 1.254.000 tonnes à 2.047.000 tonnes, elle ne s'est élevée en France que de 425.000 tonnes à 459.000. Tandis que l'Anglais consomme 40 kilos par tête, le Français n'en consomme que 11.

Est-ce le désir de consommer du sucre qui fait défaut aux Français? Est-ce que la ménagère ne considère pas comme son premier luxe la tasse de café? Est-ce que les enfants français n'aiment pas les confitures? Un fait décisif prouve le contraire : quand, en 1880, le droit fut réduit de 73 fr. 32 à 40 francs, la consommation s'éleva de 322.000 tonnes aux 425.000 que nous avons constatées en 1884-85.

Alors, voici le résultat auquel nous sommes arrivés : tandis que, de 1884 à 1898, la consommation restait à peu près stationnaire, la production s'élevait pour les sucres de betteraves dans les proportions indiquées plus haut. Prenons une moyenne au-dessous de la réalité : 800.000 tonnes.

Il faut y ajouter 100.000 tonnes de sucres coloniaux : total 900.000 tonnes.

Nous en consommons, en chiffres ronds, 460.000. Il nous reste donc 440.000 tonnes, que nous devons placer à l'étranger, et ces chiffres sont trop bas, car cette année la production dépassera de beaucoup 800.000 tonnes.

Notre principal débouché, c'est l'Angleterre, qui a absorbé l'année dernière 214.890 tonnes de sucre français.

Mais on sait qu'il y a une forte agitation en faveur des *countervailing duties*, de droits compensateurs en réponse aux primes. L'*Indian tariff act* de 1899 a autorisé le gouverneur général de l'Inde à imposer sur tout article, qui reçoit des primes dans son pays, un droit additionnel égal à cette prime. Le gouvernement a imposé sur tous les sucres venant de la République Argentine, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Russie, des droits variant de 10 roupies à 180 roupies par tonne (de 16 fr. 25 à 300 fr.).

Le 15 juin 1899. Sir H. Fowler proposa à la Chambre des communes

une motion tendant à prier la Reine de ne pas autoriser l'*Indian tariff act*. La Chambre des communes la repoussa et beaucoup d'Anglais qui sont libre-échangistes ne considèrent pas que ces droits compensateurs sont en contradiction avec la théorie du libre-échange.

Lord Northbrook, dans une remarquable lettre parue dans le *Times* du 27 mai 1899, a indiqué, de la manière suivante, la position prise par des libre-échangistes à l'égard des droits compensateurs :

« Quand un gouvernement étranger paie une prime de 2 d. par livre, il en fait cadeau au consommateur étranger. Si le gouvernement étranger met un droit d'importation égal, le consommateur ne bénéficie pas de cette prime comme consommateur, mais il en bénéficie comme contribuable : car c'est un cadeau que le gouvernement payeur de primes fait au budget du gouvernement qui établit un droit compensateur.

« On peut répondre à cet argument qu'il vaut mieux que le consommateur bénéficie directement de la prime. Mais alors, on répond : Non ; il y a intérêt à ce que ce soit le budget ; car cette prime peut avoir pour résultat de tuer une industrie du pays, tandis que le droit compensateur perçu par l'État profite à tous. »

Dans une réunion tenue le 12 juin 1899, la Chambre de commerce de Londres adopta un vœu présenté par sir T. Sutherland, membre du Parlement, demandant au gouvernement anglais d'« entrer en relation avec les gouvernements qui ont exprimé le désir d'abolir les droits sur les sucres, afin d'établir une clause pénale pour prohiber l'entrée des sucres primés dans leurs États respectifs. » Il y a un an, elle voulut bien m'inviter à une réunion où fut discutée cette question. Et voici comment son président, sir Nevile Lubbock, justifiait la clause pénale demandée.

« Nous avons fait l'expérience d'un nombre considérable de conférences et de conventions stériles, et une étude de ces conférences et conventions prouve que, dans chaque cas, elles ont avorté par suite du refus du gouvernement anglais de consentir à ce qu'on appelle une clause pénale.

« L'objet d'une telle clause pénale est simplement de donner l'assurance, à ceux qui sont disposés à abolir leurs primes, qu'ils n'auront pas dans l'avenir à lutter, sur le marché anglais, contre des sucres provenant de tous autres pays où des primes pourraient être allouées. C'est une garantie pour chaque nation européenne que les adhérents à la convention rempliront leurs engagements.

« Supposons qu'une convention soit consentie par toutes les puis-

sances européennes qui, aujourd'hui, allouent des primes, et que cette convention ne contienne aucune clause pénale de cette sorte. Qu'est-ce qui empêcherait l'une quelconque de ces puissances de dénoncer la convention dans un délai de un, deux ou trois ans, et de réinstituer ses primes au détriment des autres adhérents à la convention continuant à l'observer ?

« En somme, je dirais, en un mot, que le but d'une telle clause serait d'assurer le libre exercice des adhérents à la convention pour l'abolition des primes, en neutralisant, en même temps, les effets nuisibles des primes accordées par d'autres pays qui refuseraient d'entrer dans une convention de ce genre. »

On voit donc qu'il ne suffit pas de dire : jamais les Anglais n'établiront de droits compensateurs; ils sont trop heureux que les étrangers leur paient environ 70 millions de francs par an pour leur permettre de sucrer leur thé et leur café, de faire des confitures et des biscuits avec du sucre au prix maximum de 0 fr. 20 la livre. M. Dureau, l'éminent directeur du *Journal des fabricants de sucre*, a mis lui-même ses clients en garde contre cette illusion. Il leur faisait remarquer, dans son numéro du 1er juillet 1899, que l'importation des sucres français en Angleterre ne représentait pas 14 0/0 de l'importation totale ; que, par conséquent, les sucres français pourraient être facilement remplacés sur ce marché par les produits des autres pays à sucre de betterave ou de canne. Et dans le numéro du 28 décembre 1899, M. Dureau, reproduisant en partie le compte rendu que le *Siècle* avait donné du dîner du 23 décembre de la Chambre de commerce de Londres disait :

« En principe, nous sommes d'accord avec M. Yves Guyot : le système des primes est absurde, et son abolitipn générale serait certainement désirable pour les producteurs comme pour les consommateurs.

« Il y a évidemment lieu de se préoccuper des moyens d'accroître la consommation. Sur ce point nous sommes d'accord avec M. Yves Guyot. Nous l'avons dit maintes fois et nous le répétons : le plus efficace de ces moyens, la solution rationnelle, c'est la suppression ou la réduction des droits de consommation. Mais, du même coup, on supprimera ou on réduira les primes : et c'est ici que les industriels font des réserves. »

Ils font des réserves ! mais la production du sucre augmente : l'Égypte produit cette année 100.000 tonnes ; l'Italie, qui ne comptait que 4 fabriques en 1897, en compte 29, produisant 20.000 tonnes, le quart de sa consommation. La Roumanie pro-

duit 25.000 tonnes; on compte que l'Espagne va produire 160.000 tonnes, le double de sa consommation.

Sans doute, les prix de revient dans ces pays ne leur permettent pas d'aborder le marché universel; mais leur production ferme les débouchés des anciens pays exportateurs, et montre la nécessité pour eux de chercher à augmenter la consommation intérieure.

D'après MM. Willett et Gray, la production universelle de sucre de canne et de betterave atteindrait dans cette saison (1900-1901) 9.166.000 tonnes contre 8.334 300 en 1899-1900, soit un excédent de 831.700 tonnes. Au 15 novembre, il y avait en France seulement un excédent de production de 55.060 tonnes sur la campagne de l'année dernière.

On comprend que cette situation inquiète tous les pays producteurs de sucre. Il y a eu le mois dernier, à Paris, une sorte de conférence préparatoire, un peu mystérieuse, entre les délégués de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la France, tendant à préparer une nouvelle réunion de la conférence de Bruxelles. *Le Siècle*, qu'on peut considérer comme bien informé sur cette question, publiait le 27 novembre la note suivante :

« La question des sucres a fait un grand pas; nous croyons savoir que les négociations engagées à Paris entre la France, l'Allemagne et l'Autriche ont abouti à un résultat ferme. Les délégués des trois puissances ont signé un protocole consacrant l'accord intervenu entre eux et qui comporte la suppression des primes de sortie pour les sucres destinés à l'exportation. Les trois puissances n'ayant pas le même taux pour les primes, il a fallu recourir à un procédé conduisant à l'équivalence des abandons faits par les trois puissances. En particulier, les délégués français ont consenti à une réduction des primes résultant de la loi de 1884 et qui se composaient de deux parties : l'une purement extérieure, l'autre intérieure et considérée comme encouragement agricole.

« D'autre part, des conversations échangées avec l'Angleterre permettent de considérer que cette puissance ne songe pas à établir des droits compensateurs sur les sucres étrangers importés chez elle, comme certains indices avaient donné à penser qu'elle voulait le faire.

« Dans ces conditions, on va provoquer la reprise prochaine de la conférence de Bruxelles qui avait dû s'ajourner, il y a deux ans, faute d'entente entre les pays représentés. »

Ce qu'on a su des résolutions de cette conférence préparatoire

a provoqué une grande effervescence dans les milieux des fabricants de sucre. Le 28 novembre, la Société des Agriculteurs de France a adopté à l'unanimité une résolution de M. Plichon demandant qu'en cas de « conférence internationale, il soit posé comme condition préliminaire que notre régime intérieur ne sera pas mis en question. » On l'a fait en 1898 ; grande victoire ! Oui, la conférence n'a pas abouti, mais supposons que la nouvelle conférence passe outre ; que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie consentent à la suppression de leurs primes ; que l'Angleterre établisse la clause pénale sur nos sucres, que deviendront les agriculteurs et les fabricants de sucre si obstinément attachés à des primes qui, en quatre ou cinq ans, suffisent pour payer la valeur de leurs usines !

« Croient-ils donc que ce régime pourra durer toujours ? Et les intérêts des cultivateurs sont-ils donc si intimement liés à ces primes ? M. Daniel Zolla parlera au point de vue de l'agriculture. M. Yves Guyot se borne à rappeler qu'au mois de septembre 1899, M. Legros, président du comice agricole de Laon, demandait « la suppression de l'impôt du sucre qui représente plus de deux fois le prix de la marchandise. Dans ces conditions, la consommation augmenterait, la vente y gagnerait et la sucrerie, débarrassée de toute entrave, sans aide ni fausse protection, pourrait assurer son lendemain à la culture de la betterave. »

Tous les hommes prévoyants comprennent bien que cette situation ne peut pas se prolonger. Si le consommateur français ne se révolte pas contre la surcharge qui le frappe, c'est parce qu'il ne s'en rend pas compte. Mais le ministre des Finances sait ce que coûtent les primes. Les producteurs de sucre produisent et voient les débouchés se fermer. Ils cherchent si, en dénaturant le sucre, on ne pourrait pas le faire consommer au bétail. Il serait plus simple de le laisser consommer par les personnes et par les fabricants de confitures, de biscuits, de chocolat, qui, même avec le drawback, voient se fermer leurs exportations ; car il ne les fait pas bénéficier de la prime dont bénéficient les Anglais.

En supprimant les primes, le Trésor aurait d'abord une économie de 80 millions de francs. Nous prenons comme formule : *l'impôt égal à la valeur du produit*, c'est-à-dire ramener en chiffres ronds le droit de consommation de 60 à 30 francs. Il suffirait d'une augmentation de consommation de 170.000 tonnes de sucre à 30 francs pour couvrir le Trésor ; c'est une augmentation de 40 p. 100. La diminution du droit en 1880 avait produit une aug-

mentation de 30 p. 100 en deux ans. Ce précédent prouve qu'il n'y a pas de témérité à demander un dégrèvement de moitié.

M. **D. Zolla** explique le mécanisme et les résultats de la loi de 1884.

Cette loi, fixant un taux de rendement par quintal de betteraves mises en œuvre par les fabricants de sucre, exemptait de droits les excédents obtenus par eux en sus du rendement légal. De là, pour ces fabricants, la nécessité d'employer des betteraves riches, et la nécessité aussi de pousser les cultivateurs à fournir ce genre de racines, au moyen de graines sélectionnées. Les sucriers en vinrent même à fournir aux planteurs les graines.

Or,les betteraves riches sont peu lourdes. A l'hectare, la culture récoltait donc un poids moindre de racines. Le cultivateur en a conclu que, malgré les majorations de prix qu'il obtenait des usiniers en raison de l'augmentation de la richesse saccharine, ses intérêts n'en étaient pas moins sacrifiés. Peut-être n'avait-il pas tout à fait tort, dit M. Zolla. En réalité, les cultivateurs ne sont vraiment intéressés aux résultats de la loi de 1884 que s'ils sont actionnaires de sucreries : les dividendes qu'ils touchent en cette qualité compensent en tout ou en partie les pertes subies par eux en raison de la diminution du poids des racines.

Il est certain que la loi de 1884 est dangereuse. Elle a poussé à une production énorme, à des excédents que les usiniers sont obligés de jeter hors de nos frontières. Mais le jour où les débouchés se fermeront, on assistera à une crise colossale. Et, pourtant, l'on ne peut dire que cette loi ait augmenté réellement le produit brut et les bénéfices de l'agriculture. L'orateur cite alors des chiffres empruntés à la comptabilité de cinq fermes considérables de l'Aisne. On veut faire croire aux cultivateurs que si la loi de 1884 était supprimée, ce serait pour eux la ruine. En réalité la quantité de sucre produite par hectare a baissé. La législation actuelle n'est pas conforme aux véritables intérêts du pays.

M. **Raphaël-Georges Lévy** ajoute à l'exposé de M. Yves Guyot quelques très courtes observations sur la situation des colonies anglaises des Indes occidentales, où la sucrerie périclite en ce moment, et qui demandent qu'un traitement de faveur soit appliqué à leurs sucres à l'entrée dans la métropole.

M. **Alfred Neymarck** rappelle une discusssion qui avait eu lieu, en 1884, à la Société d'économie politique et dans laquelle

notre regretté confrère M. Beaurin-Gressier, MM. René Stourm, Frédéric Passy, F. Raoul Duval, Ameline de la Briselaine, avaient pris la parole. M. Beaurin-Gressier ou M. Stourm avaient déjà qualifié, dit-il, la législation sucrière de cette époque de véritable « *Casse-tête chinois* ». C'est encore plus vrai aujourd'hui : il ne se passe pas une année sans que le législateur ne modifie la « *loi sur les sucres* » ou ne fasse une loi nouvelle. Il y a quelque temps, raconte M. Alfred Neymarck, un professeur très estimé interrogeait un candidat : « Monsieur, lui dit-il, pouvez-vous me dire pourquoi le législateur change aussi souvent la législation sur les sucres? » — Tout décontenancé, le candidat, hésite, cherche, balbutie, et finit par répondre : « — Monsieur, je n'en sais rien. » « — Eh bien, ni moi non plus, dit le professeur. Vous avez très bien répondu. » M. Alfred Neymarck rappelle les diverses lois qui ont été votées depuis 1884 et ajoute que ces perpétuels changements indiquent que le législateur lui-même ne sait pas au juste ce qu'il veut; il tente des expériences souvent contradictoires, presque toujours dangereuses. En attendant de nouvelles modifications, le Trésor, c'est-à-dire les contribuables, payent à l'heure actuelle à la sucrerie 101 millions de primes annuelles, dont 82 millions pour la sucrerie indigène et coloniale et près de 19 millions pour les primes d'exportation et détaxes de distance. De plus, les droits perçus par l'État s'élèvent à 201 millions. Ainsi, 101 millions de primes aux fabricants et 201 millions d'impôts sur le produit, telles sont les charges qui, en définitive, se répercutent sur le consommateur, c'est-à-dire sur nous tous.

Que l'on s'étonne, dès lors, de payer encore le sucre 1 fr. 10 ou 1 fr. 20 le kilogramme, alors que les Anglais, qui en consomment huit ou dix fois plus que nous, le payent seulement 0 fr. 30 ou 0 fr. 35! Notre législation des sucres est une législation de protection, dans toute sa beauté, ou plutôt, dans toute sa laideur. Que l'on s'étonne encore que les agriculteurs qui produisent du blé demandent, eux aussi, à être protégés ; que les producteurs d'un produit quelconque demandent, également, aide et protection à l'Etat ; que les salariés demandent à l'Etat de leur garantir et de leur protéger leurs salaires. Et pourquoi les rentiers, eux aussi, ne demanderaient-ils pas au gouvernement de leur garantir leurs revenus? Au Nord, à l'Est, au Centre, à l'Ouest, au Midi, le système protectionniste s'est étendu : tous les intérêts s'adressent à l'État, comme à une Providence, et lui demandent de les garantir, de les protéger. Il faut en revenir, dit en terminant M. Alfred Neymarck, aux principes que l'économie politique défend : la

liberté, et se rappeler ce que disait, au siècle dernier, Turgot, quand il s'élevait contre la protection, les primes, les privilèges. La législation sucrière actuelle, avec ses primes à l'exportation et ses impôts, sera inévitablement appelée à disparaître, même dans l'intérêt du Trésor, quand il s'apercevra qu'il paye en primes à l'exportation plus que ne lui rapporteront les droits fiscaux.

De 1893-1894 à 1900 l'augmentation des primes allouées a été de 61 millions, alors que, dans la même période, la production totale en sucre indigène, exprimée en raffiné, se soit élevée de 513 millions de kilogrammes à 870 millions.

M. **E. Levasseur**, président, a entre les mains un document au sujet duquel il demande à ses collègues quelques explications.

Tout récemment, la Société des Agriculteurs de France convoquait ses membres de la région betteravière, ainsi que les délégués des associations et syndicats agricoles des régions intéressées, à une grande réunion qui s'est tenue à Paris le 28 novembre. Dans cette réunion, présidée par le marquis de Vogüé, on a entendu successivement M. Provins et M. Plichon, député. Après les observations qu'ils ont présentées, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

« La réunion, considérant que le régime des sucres établi par les lois de 1884 et de 1897 a donné à l'agriculture française une impulsion très favorable à tous les intérêts en jeu :

En relevant la production sucrière qui périclitait avant 1884 ;

En développant la culture de la betterave et, par elle, la production du blé et de la viande ;

En offrant des débouchés considérables au bétail élevé dans les régions du Centre et de l'Ouest ;

En multipliant et en majorant les salaires des ouvriers agricoles pendant l'été et ceux des ouvriers ruraux employés aux usines pendant l'hiver ;

En diminuant le prix du sucre de plus de 50 p. 100 au profit du consommateur ;

En augmentant les recettes de l'État jusqu'à concurrence de 200 millions, soit une augmentation de 69 millions comparativement à l'année 1883 ;

Considérant que toute modification restrictive apportée à la législation sucrière aurait, sur le prix de la betterave, une répercussion immédiate, inévitable et ruineuse pour l'agriculture :

Par ces motifs proteste : contre toute nouvelle atteinte portée à la loi de 1884, qui constitue notre régime intérieur et n'accorde au producteur, comme boni, qu'une remise éventuelle et partielle

d'un impôt atteignant actuellement 220 p. 100 de la valeur du produit imposé ;

Contre toute négociation tendant à stipuler ou à préjuger, par voie diplomatique, des concessions économiques, sans la consultation préalable des intéressés ou de leurs représentants ;

Contre la participation du gouvernement français à une conférence internationale sucrière, dans laquelle tous les pays producteurs de sucre ne seraient pas représentés.

Elle émet en outre le vœu 1° Que, dans l'hypothèse d'une nouvelle conférence internationale, il soit posé comme condition préliminaire, de même qu'en 1898, que notre régime intérieur ne sera pas mis en question, et que les États importateurs de sucre s'interdiront d'établir des surtaxes sur les sucres étrangers prétendus primés ;

2° Que les primes françaises à l'exportation des sucres, établies en réponse aux primes de guerre de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, ne soient supprimées qu'autant que les autres nations abandonneront effectivement les leurs. »

De son côté, le Conseil de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a émis le vœu suivant : « L'abaissement du droit de consommation sur le sucre et le maintien de la loi de 1884 dans ses parties essentielles. »

M. Levasseur demande aux orateurs précédents s'ils n'auraient pas quelques observations à présenter sur l'exactitude ou la véritable portée de plusieurs des *considérants* ci-dessus, de la Société des Agriculteurs de France.

M. D. Zolla, au sujet de l'impulsion énergique donnée, suivant la Société des Agriculteurs de France, à l'agriculture française, par la loi de 1884, fait remarquer que six ou sept départements au plus sont intéressés à l'industrie betteravière, dont le produit brut ne dépasse guère 250 millions de francs, soit le quart tout au plus de la production viticole.

Sans doute, le système d'impôts actuel a servi d'encouragement à la culture de la betterave ; mais M. Zolla a montré tout à l'heure quelle exagération il y avait dans les éloges qu'on lui adresse. Sans doute la loi de 1884 a relevé la production sucrière qui périclitait plus ou moins avant cette date, mais il y a eu excès précisément dans l'augmentation de cette même production.

La loi de 1884, dit-on, a largement développé la production du blé et de la viande. Il y a encore là une exagération, car si l'on

fait de beaux blés après la betterave, on peut aussi en faire dans des terres sans betteraves.

Pour la viande, sa production, sans doute, est favorisée par la consommation des pulpes et des mélasses plus ou moins mélangées à d'autres aliments pour le bétail. Mais, si au lieu de betteraves, on cultivait d'autres plantes fourragères, on aurait certainement des ressources équivalentes pour l'élevage.

La loi de 1884, dit-on encore, a rendu d'immenses services en multipliant et en majorant les salaires des ouvriers agricoles, pendant l'été et pendant l'hiver. Oui, cela est vrai à la rigueur pour ces équipes de Belges et de Bretons que l'on engage dans les pays à betteraves pour faire, à la tâche, des besognes agricoles en juin, juillet et même plus tard pour la récolte. Mais ces travailleurs auraient trouvé à s'employer dans leurs pays et les salaires agricoles n'ont pas augmenté depuis 1884, sauf dans les régions où la dépopulation des campagnes a rendu les bras plus rares.

La loi de 1884 aurait diminué le prix du sucre de 50 p. 100, d'où avantage pour le consommateur. C'est là un fait exact, car en 1880, le sucre a valu jusqu'à 80 francs, pour descendre depuis jusqu'à 25 francs, sans les droits, bien entendu.

M. E. Levasseur fait remarquer que l'on pourrait se demander si ce résultat est bien un effet de la législation, ou ne serait pas plutôt une conséquence du perfectionnement des moyens de fabrication qui ont fortement réduit le prix de revient.

M. Delaby vit au milieu des fabricants de sucre. Il se rappelle l'époque où la terre, par exemple dans l'Aisne, avait énormément baissé de prix. Les propriétaires ne trouvaient plus à louer. La loi de 1884 est venue causer une hausse importante, elle a permis de cultiver ces terres avec un meilleur outillage et d'obtenir des résultats économiques beaucoup plus fructueux qu'il y a vingt ans.

M. Yves Guyot répète que les recettes mêmes de l'Etat sont menacées par le système des primes. Plus le rendement augmente et plus le budget se trouve ébréché.

Sans doute la loi de 1884 a amélioré la production au point de vue sucrier, mais si elle a amené une diminution du prix du sucre, ce n'est très probablement pas au profit du consommateur, car le prix total de cette denrée, y compris l'impôt de 60 francs, est resté encore tout à fait exagéré.

M. Boverat rappelle que, en 1884, il y avait une crise sérieuse de la sucrerie. On fut effrayé des progrès de l'Allemagne dans

cette industrie. On fit alors la loi en question, qui devait être éminemment transitoire jusqu'à la fin de la crise. La législation est devenue permanente et s'est compliquée d'une foule d'autres lois depuis seize ans. Du reste, le fabricant de sucre ne tient pas tant qu'on le croit à avoir des betteraves trop riches : lorsque la richesse dépasse 10 kilos 50, il ne touche plus en effet que 15 francs au lieu de 30.

Un grand danger menace les fabricants de sucre : c'est qu'à un moment donné nous ne puissions plus exporter. Voici, par exemple, Cuba, où la culture de la canne se reconstitue rapidement et qui va bientôt produire un million de tonnes de sucre et plus. Alors les États-Unis, l'Angleterre, cesseront de faire appel à nous, ce sera une crise terrible. Un seul moyen est susceptible de la réduire, c'est la diminution de notre impôt intérieur sur le sucre, qui donnerait une impulsion importante à la consommation.

M. **Raphaël-Georges Lévy** fait remarquer que si, au point de vue économique, on peut soutenir que la protection a des conséquences déplorables, au point de vue du fisc, les effets n'en sont pas moins onéreux.

Ainsi on a dit que l'impôt sur le sucre produisait 200 millions environ. Or la production totale atteint, avec les sucres coloniaux, en France, environ 900.000 tonnes.

La consommation étant de 460.000 tonnes donnerait 276 millions de francs, à 60 francs par 100 kilos. Or, le fisc ne reçoit que 200 millions. Avec le système actuel, on peut aisément calculer dans quelles conditions les recettes du Trésor seraient réduites, de ce chef, à zéro.

M. **E. Levasseur**, président, résume la discussion. Il ne reproduira pas le détail des chiffres qui ont été produits par les orateurs ; c'est le côté économique de la question qu'il doit essayer de dégager. Il remercie M. Yves Guyot d'avoir accepté la proposition de notre secrétaire perpétuel et d'avoir exposé avec une profonde connaissance du sujet et éclairé par une abondance de preuves cette question complexe. M. Neymarck rappelle l'épithète de casse-tête chinois dont M. Beaurin-Gressier a un jour qualifié cette question. La législation du sucre méritait cette épithète bien avant la loi de 1884. M. Hippolyte Passy disait, il y a plus de trente ans, qu'il n'y avait pas en France de législation fiscale plus variable, plus compliquée et plus bizarre et il citait ce projet qu'on avait sérieusement agité sous le règne de Louis-Philippe de racheter et de fermer toutes les fabriques de sucre

de betterave, avec interdiction d'en ouvrir d'autres, afin de donner satisfaction aux colonies.

Après M. Yves Guyot, M. Zolla a complété l'exposé avec la compétence spéciale et le talent que nous lui connaissons et de ses explications il résulte que, si l'extension de la culture de la betterave a été profitable à la culture dans la région du Nord et si le rendement en sucre a augmenté, le rendement total en poids n'a peut-être pas augmenté et que, par conséquent, on ne peut pas dire, non seulement que toute l'agriculture française a gagné au changement, mais même que dans le nord la betterave nouvelle ait été la condition indispensable des forts rendements du blé et de l'engraissement du bétail. M. Delaby, cependant, estime que la loi de 1884 a exercé une influence heureuse sur la valeur des fermes dont elle a relevé la valeur dans l'Aisne. M. Boverat fait remarquer que si la législation pousse le fabricant à se procurer une betterave plus sucrière que par le passé, il y a cependant une limite qu'il a intérêt à ne pas dépasser, parce que la prime diminuerait et la loi qui le pousse d'abord le retient ensuite.

M. Neymarck a attiré l'attention sur le danger qu'il y avait à doter ainsi par un privilège légal une catégorie de fabricants dont le profit est constitué par un impôt prélevé sur les contribables. Quelle barrière logique opposera-t-on ensuite à d'autres catégories de citoyens qui pourraient réclamer ou même réclament le droit de vivre sur le budget? M. Raphaël Lévy s'est joint à M. Neymarck pour dénoncer le danger qu'une législation de ce genre fait courir à l'équilibre financier. Sans doute la production du sucre a beaucoup augmenté depuis 1884 moins cependant proportionnellement que dans tel autre pays ; mais le placement des quantités nouvelles s'est fait dans une bien moindre proportion en France où l'état stationnaire de la population et le prix qui reste élevé à cause de l'impôt sont des obstacles à l'accroissement de la consommation, qu'à l'étranger où il est facilité par le bon marché résultant de la prime. Or, si le Trésor touche maintenant 276 millions d'impôt brut et 200 millions nets déduction faite de 80 millions de francs de primes, il pourrait arriver, en supposant que la consommation ne variât pas, tandis que l'exportation croîtrait, que la prime absorbe toute la recette et même l'excède ; grave question de budget. Il faut prévoir, d'autre part, que les étrangers, particulièrement les Anglais, pourraient atteindre notre exportation en lui imposant une taxe ; grave question pour les fabricants qui seraient dans l'impossibilité de placer leur excédent ; l'organisation actuelle les met à la merci de l'étranger. Les

prévisions d'avenir font craindre l'alternative suivante : fermeture du débouché par l'étranger ou péril pour le Trésor public. Dans une hypothèse comme dans l'autre, on aperçoit le danger des combinaisons qui créent une production factice. Il est singulier de constater que les protectionnistes qui répètent comme un axiome qu'une nation doit chercher à se suffire à elle-même et à ne pas être tributaire de l'étranger, défendent un système qui repose entièrement sur l'exportation et dont l'échafaudage s'écroulerait si le consommateur étranger venait à se dérober. Notre discussion ne déterminera pas les intérêts en jeu à changer leurs positions ; mais elle montrera une fois de plus que la liberté du commerce est en général le régulateur de la production et des prix, non seulement le plus équitable, mais le moins sujet à des surprises et à des déboires.

La séance est levée à onze heures dix.

Charles Letort.

Ouvrages présentés

H.-L. Follin. *Questions du travail. A propos des grèves du Havre.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1900, in-8°.

Copenhague, la capitale du Danemark; publié par l'Union danoise des touristes. — *Copenhague*, 1898, in-8°.

Le Danemark, Société pour favoriser l'exportation des produits danois. — *Copenhague*, 1900, in-8°.

Chine. Catalogue spécial des objets exposés dans la section chinoise à l'Exposition Universelle de Paris, 1900. — *Paris*, 1900, in-8°.

Société industrielle d'Amiens. Programme des questions mises au concours pour l'année 1900-1901. — *Amiens*, 1900, in-8°.

Werneck (A.). *Assemblea legislativa do estado do Rio de Janeiro. A Autonomia municipal.* — (*S. l.n.d.*), in-8°.

Girault (A.). *Les grandes divisions de la science économique.* — *Paris*, 1900, in-8°.

COMPTES RENDUS

Sociétés, syndicats, associations devant la justice, par A. Vavasseur. 2 vol. in-8°, Fontemoing, 1900.

M. Vavasseur aurait pu intervertir les termes de ce titre, et intituler son ouvrage : La justice devant les sociétés, les syndicats, les associations. Ce n'est pas tant, en effet, le procès des sociétés qui se déroule dans ces deux volumes que celui des tribunaux, de leur arbitraire et parfois, disons le mot, de la sottise de leurs jugements. Non pas que l'auteur approuve ou excuse tous les errements des sociétés : il est aussi sévère pour les friponneries que pour les arguties juridiques qui souvent compromettent les intérêts les plus légitimes.

La faute de l'incohérence que l'on remarque dans les sentences, jugements ou arrêts, est-elle due à une législation insuffisante, à une jurisprudence non encore formée ? « Il y a là, dit M. Vavasseur après avoir indiqué les points défectueux, trop d'incertitudes et d'entraves ; tout cela pèse sur le marché des valeurs, et par répercussion, sur l'industrie, sur le commerce, sur le crédit public et privé. En réprimant l'agiotage, on ne doit pas tuer la spéculation, ni décourager l'esprit d'association, si timide et si réfractaire chez nous... Ce qu'il faut à nos associations, c'est la pleine lumière, ce sont des ailes, et si la jurisprudence y est impuissante, c'est au législateur d'aviser. »

Jugera-t-on mieux avec des lois plus complètes ? Si nous regardons comme on le fait dans les cas où les sociétés ne sont pas en jeu, on peut en douter, et nous aimerions mieux pour elles le simple régime du droit commun, c'est-à-dire de la liberté, que des lois spéciales, si parfaites qu'elles soient. Mais nous ne pouvons qu'approuver le libéralisme dont fait preuve l'auteur dans toutes les questions sur lesquelles il a dû donner son appréciation, et elles sont nombreuses, puisque ce sont celles qui ont occupé l'attention depuis 1883 jusqu'en 1899. Les chapitres du livre ne sont autre chose que la série des Bulletins de la *Revue des Sociétés*. C'est de l'histoire, de la législation, de la jurisprudence, de l'économie politique, écrites au jour le jour avec humour, bonhomie et finesse. Ajoutons-y une science juridique qui, chez M. Vavasseur, n'obscurcit pas le sens commun, et l'on se rendra compte de l'intérêt que présente le livre. On revit avec lui les événements financiers de toute une époque.

La forme, que M. Vavasseur donne comme une nouvelle méthode

d'exposer la jurisprudence, permet de lire le livre, non-seulement sans ennui, mais avec plaisir. Du reste, une table bien faite indique les questions que l'on voudra plus spécialement étudier.

Je ne mentionnerai ici que deux ou trois observations parmi celles que j'ai faites au cours de ma lecture.

M. Vavasseur est enthousiaste de l'association. « L'association, sous toutes les formes, est devenue, dans ce siècle qui finit, l'instrument le plus actif, et de plus en plus indispensable, de tous les progrès économiques et moraux. » Ne peut-on cependant apporter quelque restriction à cette assertion absolue? C'est ce qu'il fait lui-même, quarante pages plus loin, et nous aimons mieux la manière dont il s'y exprime : « L'association ne serait-elle donc qu'une force aveugle et fatale, indifférente au bien ou au mal, toute puissante pour l'un comme pour l'autre? Là, instrument d'agiotage et de démoralisation, ailleurs de progrès et de civilisation. Cela dépend de la main qui le manie ; selon que c'est la dextre ou sénestre, le résultat est bon ou mauvais ; plus souvent bon, hâtons-nous de le dire à l'honneur de l'humanité, qui se sert plus volontiers, et plus naturellement, de la dextre ». Et M. Vavasseur fait le tableau des résultats de l'association des capitaux qui a couvert le monde des voies ferrées, percé des isthmes, rapproché des continents etc. Il a raison, mais n'oublions pas que c'est parfois la main gauche qui manie l'instrument. Son livre tout entier en est la démonstration. Car, malgré ce que nous avons dit des rapports de la justice et des sociétés, on ne peut nier qu'il y ait des abus. En l'état actuel, ils sont mal corrigés, à tort et à travers ; on en réprime qui n'existent pas, et l'on protège les plus scandaleux. Mais cela ne prouve pas qu'il n'en existe point et que l'association soit parfaite.

« L'association, dit encore M. Vavasseur dans sa préface, apparaît comme un noble usage de l'initiative individuelle, une affirmation de la personnalité humaine... » Ici, je ne comprend plus, car l'association ne va pas sans l'abandon d'une part de notre liberté, de notre indépenpendance. Dans le mariage, la plus naturelle des associations, le mari et la femme y renoncent l'un pour l'autre. Dans les sociétés politiques la revendication de la liberté contre les empiétements de l'Etat, de l'être collectif, est le grand, l'éternel problème. Il en est de même partout. Que l'on me parle des avantages à d'autres points de vue de l'association, je le veux bien ; assurément elle n'augmente pas la dose de la liberté individuelle. Mais M. Vavasseur nous donne lui-même la réfutation de ce qu'il a dit : « Est-il possible, écrit-il à la page 267, d'empêcher cet anéantissement du moi, de réserver la liberté individuelle en face de la puissance collective? Jean-Jacques a formulé le problème en ces termes saisissants et que nous livrons à la méditation de nos

modernes faiseurs de lois : *Trouver une forme d'association qui défende et protège, de toute la force commune, la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant* ? Et M. Vavasseur se demande qui donnera la solution. Moi aussi. Elle n'est point, en tout cas, dans les formes actuelles. C'est qu'aussi bien, il ne faut rien exagérer, et l'on exagère beaucoup. Et les associations un peu forcées que l'on invente aujourd'hui, surtout celles qui reposent sur le principe de la mutualité, ont le grand défaut de nuire aux associations naturelles qui ne compromettent pas la liberté, celles qui résultent de la parenté, des alliances, des relations, du voisinage, de la clientèle aussi pour les négociants et les industriels, et qui n'ont besoin ni de législation ni de jurisprudence.

Mon observation ne porte, ai-je besoin de le dire? que sur l'excès, sur l'abus, car je considère comme sacré le droit de s'associer.

J'ai dit que ce livre est un recueil d'articles. Dans le premier, qui sert d'introduction, j'ai relevé des idées qui m'ont d'autant plus frappé que je m'en suis fait parfois l'interprète. La loi doit-elle essayer, comme le veut Bacon, de tout prévoir et régler, ou bien doit-elle laisser place à l'emploi de la raison naturelle, selon la théorie de Portalis? « La loi, dit M. Vavasseur, ne devrait établir que des principes, et laisser à la raison naturelle, invoquée par Portalis, c'est-à-dire au droit commun, toutes les applications qui en dérivent. Le jour viendra où la loi se réduira à fixer les règles qui, par leur objet même sont nécessairement arbitraires et où la raison n'aura plus besoin d'être écrite. »

On ne saurait mieux dire. Mais je tire de cette conception de la loi une conclusion que j'eusse été heureux de trouver chez M. Vavasseur : celle de la suppression de la magistrature professionnelle, de la magistrature de métier. Il fournit toutefois un excellent argument à l'appui de ma thèse : « La magistrature, dit-il, et nous l'en croyons sans peine, n'est pas douée d'une infaillibilité sacerdotale, et elle n'y prétend pas. Si éclairés, si instruits, si attentifs que soient les magistrats, ils se savent, comme nous, sujets à l'erreur et à l'illusion ; quelque ardeur qu'ils mettent dans la recherche de la vérité et de la justice, ils sont exposés, par la loi même de notre nature, à rendre des arrêts contraires à la vérité et à la justice. » C'est rassurant, comme l'on voit, pour les justiciables, surtout avec les théories *de vérité légale, d'autorité de la chose jugée*. « Mais le danger est moindre, ajoute M. Vavasseur, depuis que le juge est obligé de motiver ses arrêts... C'est une véritable responsabilité intellectuelle qui oblige le juge envers le public, et qui livre son œuvre à la liberté de discussion la plus entière... » Mais à quoi remédie cette discussion d'ailleurs sans aucune sanction? Certes, nous ne pouvons

pas rêver la perfection. Nous en sommes vraiment trop loin, et puisque M. Vavasseur admet les règles générales, laissant le reste à la raison naturelle, ne vaudrait-il pas mieux que nos litiges fussent déférés à l'arbitrage de nos pairs, arbitrage où chaque partie serait représentée et défendue, où la décision interviendrait d'après l'équité et non plus d'après les textes que les magistrats de métier trouvent toujours pour motiver les pires jugements?

Il y aurait bien d'autres raisons à donner. Mais la matière est vaste et dépasse les limites d'un compte-rendu. Celui-ci est déjà bien long, mais, malgré les quelques réserves que j'ai faites, la haute valeur de l'ouvrage justifiera ma prolixité.

MAURICE ZABLET.

LES FINANCES DE LA RUSSIE AU XIXe SIÈCLE, par JEAN DE BLOCH. — 2 vol. in-8. Guillaumin et Cie, 1900.

M. Jean de Bloch intitule son livre : *les Finances de la Russie au XIXe siècle*. En réalité, il commence bien au-delà, dès l'année 862, et cette partie de l'ouvrage qui précède notre époque ne comprend pas moins de 93 pages. D'autre part, il se termine, sauf quelques observations sur les temps plus rapprochés de nous, à la fin du règne d'Alexandre II. C'est donc une histoire complète des finances russes qu'il reste seulement à compléter pour ce qui concerne les règnes d'Alexandre III et de Nicolas II.

L'histoire proprement dite et la statistique se mêlent dans l'ouvrage et se prêtent un mutuel secours. La partie qui, d'après le titre, peut être considérée comme une préface, mais une préface des plus utiles et des plus intéresantes, comprend l'état de l'administration des finances avant Pierre Ier, de 862 à 1696, les réformes de celui-ci, de 1696 à 1725, les finances sous ses sucesseurs, de 1725 à 1762, et les réformes de Catherine II, de 1762 à 1796.

La partie consacrée au XIXe siècle commence avec Alexandre Ier, se continue sous Nicolas Ier et finit comme nous l'avons dit, avec Alexandre II.

Je ne puis entrer dans les détails qui sont trop nombreux, si instructifs, si intéressants, et parfois si curieux qu'ils soient. On y verrait, par exemple un ministre, sous Alexandre Ier, Wassiliew, dissimulant avec dessein l'état réel des finances. Il le faisait à l'aide d'un « arrangement de chiffres peu soucieux de la vérité et destiné uniquement à faire valoir auprès de l'empereur les services personnels du baron Wassiliew. Ce but fut atteint, car il reçut le titre de comte au couronnement d'Alexandre. Quant à la connivence tacite du conseil de l'Empire qui accepta ces

chiffres, il est permis de supposer que les membres qui eussent été capables de les discuter avaient leurs raisons pour ménager le chef du département des finances. »

Ne nous étonnons pas trop. On ne ferait plus les choses aujourd'hui d'une manière aussi grossièrement naïve, mais tous les ministres de finances ont conservé l'art, sinon d'arranger, du moins de présenter les chiffres selon les besoins de la cause et de la politique du jour. Il n'y a pas d'erreur matérielle; mais avec des chiffres matériellement exacts, la situation devient, en apparence, favorable ou défavorable, selon l'effet qu'on veut produire et ce que l'on veut obtenir.

J'indiquerai seulement le principe qui dirige l'auteur, et je lui emprunterai pour cela ses propres paroles : « Le tableau des finances de la Russie, retracé dans cet ouvrage, ne manque pas de faits peu consolants. Nous n'avons cru devoir insister qu'à propos de quelques traits saillants sur cette vérité, qui peut s'appliquer à leur ensemble, que le système éminemment bureaucratique a invariablement maintenu les mêmes errements, en triomphant des vues éclairées et des meilleures intentions des hommes d'État qui se succédaient aux affaires. »

Pour M. de Bloch la bureaucratie fut toujours en Russie la pierre d'achoppement où vinrent se briser les meilleures résolutions : « Le pouvoir, quelque grande que soit son autorité, est impuissant, à lui seul, à remédier à tous les vices et à combler toutes les lacunes. Pour être à même de réaliser ses meilleures intentions, il doit rechercher un point d'appui en dehors d'une bureaucratie myope et égoïste. Ce point d'appui est indiqué par l'histoire de tous les peuples civilisés, ainsi que par les besoins réels de la nation russe. C'est dans le concours de la Société et dans le contrôle de l'opinion publique sur la marche des affaires qu'on le trouvera. On fait souvent appel à la confiance et avec raison. Mais la confiance doit être mutuelle. L'avenir appartient à la participation du pays au soin de ses intérêts, ainsi qu'au progrès de ses institutions. Ce principe, qui s'est justifié partout, ne manquera pas de porter de bons fruits, chez nous comme ailleurs, pourvu qu'il soit réalisé régulièrement, volontairement et sans trop tarder. »

On ne peut mieux dire, ce nous semble, et cela s'appelle la liberté. En est-on bien près en Russie, quand, à peu près partout, elle semble reculer,

MAURICE ZABLET.

Les puissances étrangères dans le Levant, en Syrie et en Palestine, par MM. Noël Verney et Georges Dambmann. — Préface de M. Lortet. — 1 vol. in-4°. Paris, Guillaumin et Cie, et Lyon, A Rey, 1900.

« Il compilait, compilait, compilait toujours. »

Cette épigraphe m'est revenue à la mémoire en parcourant le gros, l'énorme volume, de MM. Noël Verney et George Dambmann. Et je n'emploie pas le mot de compilation dans son sens mauvais. C'est d'ailleurs celui que les auteurs emploient eux-mêmes : « Conçu dans un but essentiellement pratique, cet ouvrage est une simple compilation de détails épars dans les diverses publications françaises et étrangères... » Il se compose de six parties avec des annexes, cartes et plans, sans compter un chapitre préliminaire sur la géographie, l'administration, l'histoire, les religions, etc.

La première de ces parties — celle qui donne son nom au livre — indique les influences politiques qui s'exercent dans le Levant, celles de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, de la Grèce, de la Hollande, de l'Italie, de la Perse, du Portugal, de la Russie, du Saint-Siège, de la Suède et Norwège, dela Suisse, et enfin celle des Israëlites, On le voit, l'énumération est complète.

Les autres parties, amplement développées et qui comprennent la situation économique et financière du Levant, les grandes entreprises d'utilité publique, l'industrie et l'agriculture, le commerce, la navigation, les articles d'importation et d'exportation,sont comme le commentaire chiffré de la première partie.

La France a longtemps exercé une influence prépondérante dans le Levant.Cette influence lui est aujourd'hui fortement disputée,surtout par l'Allemagne. Voici l'appréciation des auteurs sur ce rôle séculaire de notre pays : « De toutes ces prérogatives françaises,une seule restera,ce sera la suprématie que la France exerce dans l'éducation,l'enseignement et le soulagement des pauvres et des malades.Là est la part de la France qu'aucune loi ne pourra lui ôter, car la sympathie que les peuples orientaux vouent à ses œuvres ne s'éteindra jamais. Voilà pourquoi nous devons signaler de suite à ce point de vue l'importance capitale et fondamentale pour la France de soutenir coûte que coûte et avec plus d'énergie qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, ces écoles, ces orphelinats, ces hospices, ces dispensaires et ces hôpitaux qui lui ont assuré et qui lui assureront dans l'avenir la seule prépondérance que ni l'or ni les intrigues politiques ne parviendront jamais à lui enlever.»

Donc, s'il y a réellement compilation par l'amas de renseignements, des chiffres, des statistiques, cette compilation a un but, une raison d'être, et n'est pas dénuée d'un intérêt philosophique.

M. le Dr Lortet, l'un des hommes qui connaissent le mieux le Levant et qui a donné une préface à cet ouvrage, la commence ainsi : « Pendant le siècle qui vient de s'écouler, de nombreux livres ont été publiés sur la Syrie et les régions voisines, mais la plupart de ces ouvrages sont consacrés à la solution de certains problèmes d'archéologie ou à l'exploration scientifique des pays de la Bible. Pas un seul d'entre eux n'a pour but l'étude, au point de vue économique, industriel ou commercial des riches régions du Levant..... Nous devons donc témoigner toute notre reconnaissance à MM. Verney et Dambmann d'avoir bien voulu, dans leur beau volume, nous rappeler ce que les relations commerciales du Levant étaient jadis avec la France, ce qu'elles sont actuellement et surtout ce qu'elles devront être dans l'avenir. »

On ne peut que s'associer à cette appréciation.

MAURICE ZABLET.

DES REPORTS DANS LES BOURSES DES VALEURS, par EDGARD ALLIX — 1 vol. in-8°. V. Giard et E. Brière, 1900.

Il y a trois parties bien distinctes dans ce livre. L'exposition et l'explication détaillée de l'opération de report qui est bien faite. Ensuite ce que l'auteur appelle les fonctions économiques du report. Enfin le report au point de vue juridique, partie que l'auteur traite avec une grande compétence, assurément, mais où l'on verra — ce n'est pas sa faute — un exemple de plus de ce que les lois comportent de sottes arguties.

La partie économique est la plus faible. Je m'attacherai spécialement à la question, toute d'actualité, des reports en bourse et hors bourse. On sait qu'avant la réorganisation du marché en 1898, les sociétés de crédit et les gros banquiers faisaient pour des sommes importantes des reports sans l'intermédiaire des agents de change : c'étaient les reports hors bourse. Depuis lors, ce mode de procéder est interdit ; les agents seuls peuvent faire l'opération, comme seuls ils peuvent faire celles de vente et d'achat ; ce sont les reports en bourse. M. Allix cite, au sujet de ce qui se passait avant 1898, les arguments de M. Manchez, dans la *Semaine financière du Temps* : « Les institutions de crédit ont fait de l'écrasement systématique des spéculateurs une de leurs opérations les plus lucratives. Leur jeu consiste tout d'abord à exciter la place à se mettre à la hausse, en lui fournissant, sous la forme de reports, tout l'argent qu'elle désire, aux conditions les plus favorables : les acheteurs se présentent en grand nombre ; la hausse se fait. Puis, lorsque ces prêteurs ont jugé que le bénéfice à prélever est suffisant, quelques pri-

vilégiés sont mis dans le secret, vendant à découvert les valeurs reportées, et les reports étant dénoués, la baisse se produit. Les personnes renseignées gagnent et le public perd. La combinaison est simple et toujours assurée de succès. »

Et M. Allix se contente de dire que depuis 1898 ces inconvénients ne sont plus à craindre. Certes, il y a une part de vérité dans les assertions de M. Manchez, reproduites par M. Allix. Il est évident que les sociétés de crédit, avec les capitaux et l'influence dont elles disposent, pesaient sur la bourse, comme elles continueront à le faire, non seulement pour les reports, mais pour traiter les opérations qui s'y traitent. Mais elles avaient à compter avec leur clientèle et le public tout entier. Elles avaient à tenir compte aussi des agents qui avaient bien leur importance, puisque ce sont eux qui ont toujours fixé les cours de compensation. Quelle est la situation actuelle ? Les agents font exactement ce que faisaient les sociétés, et le contrepoids d'une influence extérieure n'agit plus pour empêcher les fantaisies. Que dis-je ? les deux influences se sont réunies, et les inconvénients signalés ont pris toute leur extension. Le marché n'était pas bon, puisqu'il n'était pas libre. Il est moins bon, puisqu'il est asservi plus qu'il ne l'était. En un mot, le public doit passer sous la coupe des agents qui ont fait le marché pour eux, mais qui ont toutes les tendresses possibles pour les sociétés. Et c'est bien naturel, c'est bien humain, puisque les sociétés sont les meilleurs clients des agents.

M. Allix nous paraît trop optimiste à l'égard des innovations de 1898 dans le marché de Paris, et nous mettons le lecteur en garde contre des appréciations maintes fois rectifiées depuis un an et demi qu'existe le nouveau régime. A part ces opinions que l'auteur a acceptées avec trop de confiance, son ouvrage mérite d'être lu, surtout par ceux qui voudront approfondir la théorie mathématique des reports. Mais ce point de vue est en lui-même d'une importance secondaire. Pour le côté économique et financier, on tournera, comme les observations qui précèdent le font voir, dans un cercle vicieux tant que le public, à la bourse, ne pourra pas traiter lui-même ses affaires.

MAURICE ZABLET.

RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES VOIES DE COMMUNICATION, par EUGÈNE CAMPREDON, ingénieur civil des mines, inspecteur départemental du travail dans l'industrie, 1 vol. Dunod et Guillaumin et Cie, 1900.

C'est un gros et vaste sujet que celui des voies de communication ! Il comprend, en effet, non seulement les chemins de fer et, naturel-

lement les routes, mais aussi la navigation par fleuves et canaux, et enfin la navigation maritime si importante — la plus importante peut-être des voies de transport en ce qui regarde le commerce international. Si, de plus, on ajoute à ce programme l'étude, même rapide, des moyens de communication par les télégraphes et le téléphone, on présente ainsi un tableau d'ensemble du mouvement des idées, des hommes et des marchandises à travers le monde. Il est donc possible, après cet exposé, de dégager le rôle général des voies de communication.

C'est ce qu'a tenté de faire M. Campredon. Pour arriver à cette fin, il ne s'est point attaqué au côté technique. Il aurait eu trop de chemin à parcourir. Il n'est pas non plus entré dans l'examen analytique des gros problèmes économiques que soulèvent l'organisation et l'exploitation des différentes branches des moyens de transport. Il a voulu tracer un tableau d'ensemble des progrès réalisés jusqu'à aujourd'hui. Ses résumés historiques, très concis, nous amènent, pour chaque partie traitée, jusqu'à l'époque actuelle. Une fois là, il présente très clairement des statistiques et des documents fort intéressants pour faire vivement sentir le merveilleux développement qu'ont pris, en un demi-siècle, les voies de communication. Comme on le suppose bien, par la méthode qu'il a suivie, l'auteur ne s'est pas borné à l'étude de la France. Il nous fait parcourir successivement les grands pays industriels comme les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, et nous entraîne même vers les pays d'Extrême-Orient, et les colonies australiennes. Il fait ce vaste inventaire pour les routes, les voies ferrées, la navigation par canaux et la navigation maritime sans fatiguer l'attention du lecteur intéressé à ces sortes d'études.

C'est au cours de cette partie descriptive, la plus importante de l'ouvrage, par l'étendue, que M. Campredon dégage les principales conséquences économiques de l'accroissement des moyens de transport. Nous ne les énumérerons pas ici. Elles ont été déjà montrées bien souvent, et sont au moins connues du public spécial qui s'occupe de ces questions. Mais si l'on peut dégager clairement, et préciser en quelque sorte, les résultats économiques, il n'est pas aussi facile, comme le dit M. Campredon, « de définir et de circonscrire le rôle social des voies de communication ». Certes non, parce qu'il faudrait d'abord définir ce que l'on entend par « rôle social ». Ainsi M. Campredon estime que l'unité morale de la patrie (plus grande aujourd'hui qu'autrefois) est due à l'extension des moyens de communication plus peut-être qu'à l'action politique d'hommes comme Sully, Richelieu, etc. La question, présentée de cette sorte, est fort discutable. Et il n'y aurait point de paradoxe à soutenir que les transports rapides et à

bon marché d'aujourd'hui tendent à détruire le particularisme des différents pays, à unifier les mœurs, les modes, à détruire les habitudes locales. La conséquence politique qui nous paraît la plus réelle et qu'a fait d'ailleurs ressortir M. Campredon, c'est que, de l'enchevêtrement toujours croissant des rapports et des intérêts économiques des peuples, il résulte une solidarité sérieuse, commerciale et financière, susceptible d'entraver les conflits entre nations — ou, au moins, de les retarder.

Le livre de M. Campredon est utile à lire. Trop de personnes se contentent d'idées vagues et imprécises sur la révolution économique — toute pacifique — qu'ont amenés les nouveaux moyens de transport. Cette étude, très bien rédigée pour faire saisir des résultats d'ensemble, rendra de réels services.

André Liesse.

Album de statistique graphique de 1897-1899, publié par le ministère des Travaux publics. Imprimerie Nationale, 1900.

Les graphiques que contient cet album ont trait aux diverses voies de communication et moyens de transport en France. En ce qui regarde les chemins de fer, on y trouvera la statistique des résultats généraux de l'exploitation, ainsi que toutes celles relatives aux trains, à leur nombre, à leur circulation. Dans les albums précédents, figuraient les graphiques relatifs aux trains sur les Compagnies de Lyon, d'Orléans, du Nord et de l'Ouest; cet album-ci complète la série par les trains de l'Etat, de l'Est et du Midi. Les chiffres que révèlent ces graphiques sont véritablement prodigieux. Le mode de représentation par diagrammes spéciaux, et bien appropriés à la matière, rend plus saisissant encore le progrès croissant de notre circulation sur les voies ferrées.

La navigation intérieure est présentée de la même façon. D'une part, on trouvera les résultats généraux de l'exploitation ; de l'autre, la décomposition du tonnage des voies navigables par nature de marchandises. Là, encore, on constatera, *de visu*, un progrès sensible. Il n'en est pas de même pour la navigation maritime. La crise s'accentue depuis 1888, malgré les grosses primes accordées aux constructeurs et armateurs. Au contraire, les pavillons anglais et allemands prennent une importance de plus en plus grande.

Les routes nationales ont aussi quelques planches qui leur ont été consacrées.

Enfin, comme une sorte de conclusion, l'on a traduit aussi en graphiques le commerce spécial de la France de 1891 à 1896.

Cet album est un instrument de travail très précieux pour tous ceux qu'intéressent les questions de transports. On ne peut que regretter qu'il ne donne pas des résultats plus récents.

A. L.

MANUEL DES ŒUVRES DE PARIS. Poussielgue, Paris.

C'est la sixième édition de ce *Manuel des œuvres de Paris*, qui, commencé en 1852 par un petit volume de 252 pages, s'est accru constamment, et forme aujourd'hui un fort volume de 695 pages; accroissement dû à la multiplication et au développement des institutions de charité et de prévoyance au cours de ce demi-siècle, et aussi au soin qu'on a pris de donner à chaque notice plus de précision, plus de renseignements utiles.

Cet ouvrage est devenu le livre d'information familier des administrations et des familles. Il est clairement ordonné, et déroule le tableau des œuvres d'intérêt populaire suivant l'ordre naturel, de l'enfance à la vieillesse : ainsi les œuvres pour le premier âge, Sociétés de charité maternelle, Crèches, Salles d'asile ou Ecoles maternelles; puis les Orphelinats, Hôpitaux et Hospices pour les enfants; les Ecoles primaires et professionnelles, les Patronages d'apprentis et pour le placement; les Secours aux malades, à domicile, hôpitaux et hospices; les Bureaux de bienfaisance, les Dispensaires, les Ambulances; l'Assistance par le travail, les Fourneaux économiques, les Asiles temporaires, les œuvres pour les Sourds-Muets, les Aveugles, les Aliénés; les Habitations ouvrières, les Rapatriements, les Sociétés provinciales de Paris, etc., et, d'autre part, les Institutions de prévoyance, Caisses d'Epargne, Caisses d'épargne scolaires, Bureaux d'Epargne des ateliers et manufactures, Sociétés de Secours mutuels, les Caisses de retraites et autres assurances populaires; la Société des Institutions de Prévoyance de France; les Bibliothèques populaires, les œuvres pour le Mariage, pour l'Assistance judiciaire, pour la Correction et la Réhabilitation. Heureuse et consolante énumération, qui montre le génie du dévouement social en France, où toutes les forces de la société, science, générosité, sollicitude de l'Etat, des communes, des conseils généraux, des unions religieuses de toute dénomination, des Sociétés bienfaisantes, inspirées par les sentiments les plus divers, semblent agir d'émulation pour donner aux pauvres l'assistance charitable la plus active, aux ouvriers l'aide économique la plus ingénieuse et la plus féconde.

Grâce à ce guide pour les œuvres de bien, qui pour chaque institution ou établissement indique l'objet de l'œuvre, son fonctionnement, son but, et les noms de ses directeurs ou administrateurs, quelquefois les

résultats moraux et statistiques, les lois et règlements officiels relatifs, — toute personne peut s'édifier sur les services ménagés, dans la vie sociale, à un indigent ou à un ouvrier auquel il s'intéresse ; — et non seulement le Manuel expose les œuvres qui ont leur siège à Paris, mais aussi les principaux établissements de la province qui peuvent recevoir des orphelins, des indigents et des malades de Paris.

Ainsi s'explique le succès de cet ouvrage, qui a grandi avec l'œuvre de bien, l'œuvre de progrès social et économique qu'il a servi depuis plus de quarante ans et qu'il peut servir encore.

A. DE MALARCE.

POLITIQUE AUTARCHISTE, par le CONTRE AMIRAL RÉVEILLÈRE. 1 broch. Berger-Levrault et Cie. Paris, 1900.

On sait que l'amiral Réveillère compte parmi les plus vaillants défenseurs de la liberté individuelle et qu'il est un des plus ardents propagateurs de la doctrine du *self-government* appelée par lui *autarchie*. C'est qu'il y a fort à faire pour dégager nos compatriotes des langes de paternalisme et d'autoritarisme dans lesquels ils se sont laissé enserrer comme à plaisir. « Si vous tenez à votre repos, écrit-il, ne prenez jamais en main la cause de l'intérêt général ; chacun vous lâchera sous le prétexte que c'est à tout le monde à vous défendre... Dire la vérité n'a jamais rapporté que des coups. » Mais la longueur et la difficulté de la tâche ne sont pas pour effrayer un si énergique marin, et il continue par la parole et par la plume à mener sans relâche le bon combat.

« Pour l'autarchiste, dit-il dès le début de ce nouvel ouvrage, le seul progrès digne de ce nom est le développement de la faculté qu'a l'homme de se gouverner lui-même. Le developpement de l'énergie individuelle doit être le but de toutes les institutions sociales et politiques. L'autarchie est le développement de la personnalité dans la solidarité. Tout le progrès humain doit se résumer en une transformation de la coopération forcée en coopération volontaire, qui est proprement le régime de l'autarchie. Toute forme libre de l'association et de la solidarité c'est de l'autarchie ; toute forme impérative d'association et de solidarité, c'est de l'esclavage. Les esclaves et les serfs travaillaient pour leurs maîtres et seigneurs ; aujourd'hui on travaille pour l'Etat. Si l'on a changé de maître, on n'a pas changé de condition : on est resté serf. Les autarchistes ne sont pas des utopistes ; ils comprennent parfaitement la nécessité de l'Etat, mais ils se refusent à le considérer comme une providence libérale et bienfaisante. La Provi-

dence a des anges à son service, l'Etat n'a que des fonctionnaires, là est le défaut de l'Etat-Providence.

« Les lois économiques qui régissent un Etat sont les mêmes que celles qui régissent le plus humble ménage. L'Etat, c'est le ménage national. La meilleure politique est la politique de pot-au-feu. Nous avons moins besoin de grands hommes d'Etat (ils sont ruineux) que de bons comptables, et peut-être le mieux serait-il de composer la commission du budget avec de bonnes ménagères.

« Les autarchistes, loin d'être les ennemis d'un gouvernement fort, désirent un gouvernement très fort, mais très fort pour faire respecter la liberté et les droits de tous. Le programme autarchiste se résume en trois mots : pensée libre, travail libre, association libre. La solidarité naît de l'échange. Tout ennemi de l'échange est ennemi de la solidarité. Le protectionnisme est une doctrine anti-humaine. Il n'y a pas de surproduction — il y a défaut d'écoulement... et ce manque d'écoulement est principalement l'effet du protectionnisme. Protectionnistes et libre-échangistes ont des conceptions tout opposées de la destinée humaine. Suivant les premiers, les hommes sont faits pour s'entre dévorer, suivant les seconds pour s'entr'aider. Le socialisme est l'abolition de la prévoyance et de la responsabilité. Ce qui fait de l'économie politique une science admirable, c'est l'évidence et la clarté avec lesquelles elle nous démontre la solidarité des nations, l'identité de leurs intérêts et la nuisance des hommes d'Etat qui traînent son char dans les vieilles ornières quand tout a changé autour d'eux. »

Nous cesserons ici le pillage éhonté auquel nous nous sommes livré dans ce volume. Ce que nous en avons transcrit suffit à montrer en quelle sympathie les économistes peuvent tenir ce qui sort de la plume de l'amiral Réveillère.

M. LR.

Les étapes d'un touriste en France. Promenades et excursions dans les environs de Paris. Région de l'Est, par Alexis Martin, 2 vol., avec gravures, cartes et appendices contenant des renseignements utiles aux touristes. A. Hennuyer. Paris, 1900.

Parler d'excursions à la campagne semblera actuellement quelque peu hors de saison. Pourtant n'est-ce pas lorsqu'on est privé des choses qu'on les désire le plus vivement; n'est-ce pas quand la froidure pique les visages, que la terre est couverte de neige et les arbres dépouillés de leur verdure, qu'on rêve le plus volontiers de chaud soleil et de belles promenades vers de frais ombrages? Rien de mieux,

donc, pour faire oublier la dureté des frimas que de préparer les futures étapes des prochains beaux jours.

Bien qu'ils ne les connaissent guère, les Parisiens savent tout de même que la grande ville possède des environs charmants; afin de les engager à partir à leur découverte, M. Alexis Martin prépare toute une série d'excursions plus tentantes les unes que les autres. Les deux nouveaux volumes conduisent dans la région de l'Est : à Meaux, la Ferté-sous-Jouarre, Château-Thierry, Montmirail, La Ferté-Gaucher, Coulommiers, les vallées de l'Aubetin et de la Voulzie, Provins, Nangis, Champeaux, Blandy, Rozoy, Ferrières, Noisiel, Villiers-sur-Marne, etc. Paysages plus généralement agréables que particulièrement pittoresques, nombreux restes de vieux châteaux et d'anciennes abbayes, villes paisibles et souriantes, mais centres assez peu actifs, tel est l'ensemble de la région. Juste ce qu'il faut pour des citadins fatigués de bruit ou de mouvement et trop déshabitués de l'exercice physique pour aimer les excursions accidentées.

Commençons donc par aller visiter Meaux — célèbre par son illustre évêque Bossuet — que la meunerie avait déjà rendue prospère dès le IVe siècle. On sait que cette industrie fait encore aujourd'hui sa richesse; mais elle n'est pas la seule source de sa fortune : outre les féculeries, vermicelleries, etc., on y voit des usines pour la préparation des légumes conservés, des distilleries, des fonderies, des poteries, des fabriques d'instruments agricoles. Mais nombre de ses anciennes fabrications : tanneries, tapis, fleurs, etc., ont complètement disparu.

Poussons une pointe vers Saint-Fiacre, tout près de Meaux ; non pas que des industries nous y attirent, elles sont tout à fait absentes. Mais on prétend que les voitures de louage doivent à cet endroit leur surnom. Car si Saint-Fiacre est le patron des jardiniers, il est aussi celui de la Brie et, de plus, un grand guérisseur. Or, les dévots qui ne pouvaient se rendre à pied au tombeau du saint prenaient des voitures chez un loueur qui avait pour enseigne l'image de saint Fiacre. De là à donner le nom de fiacre à ces véhicules, il n'y avait qu'un pas. Et voilà comment se forment les langues!

Allons maintenant à la Ferté-sous-Jouarre qui était encore, il y a quelques années, le centre de l'industrie meulière. C'est dans ses ateliers que se fabriquaient les meules de tous les moulins d'Europe et une grande partie de celles employées en Amérique. La substitution des cylindres en acier aux meules a porté un coup fatal à la prospérité de la petite ville qui espère cependant retrouver ses beaux jours d'antan, puisqu'on prétend que les meuniers pensent à reprendre les anciens procédés.

C'est à Château-Thierry que nous nous rendrons ensuite, bien que la

vie économique n'y soit guère représentée que par une fabrique d'instruments de musique et un établissement hydrothérapique d'eaux minérales découvertes en 1629, fort appréciées alors, mais abandonnées à la Révolution, puis reprises en ces dernières années. Mais on ne saurait passer près de la ville natale de La Fontaine sans s'y arrêter un moment.

Poursuivant notre route, nous voici à Montmirail. Montmirail était jadis un centre d'exploitation de meules à moulins; aujourd'hui il fait un commerce actif de draperies et rouenneries. De ses foires très suivies Paris tire une grande partie de son approvisionnement en volailles et en grains. Il y a aussi quelques grands établissements industriels (mécanique, brasserie, distillerie) qui donnent un peu d'animation au pays. Sur le chemin, nous rencontrons Rebais où l'on trouve une papeterie, des distilleries, une fabrique de moutarde et de nombreux moulins, puis nous atteignons Coulommiers, petite ville fort ancienne, qui est le centre d'un actif commerce de grains, farines, laines, cuirs, bestiaux, et d'une fabrication de fromages très réputés

Transportons-nous maintenant à Provins « la cité reine de la région, dit M. A. Martin, la ville la plus riche en monuments historiques du département de Seine-et-Marne, sorte de petite capitale à la fois studieuse et gaie, où les vieux souvenirs se mêlent avec un charme infini aux institutions modernes. » La haute antiquité de Provins est incontestable. On assure qu'au milieu du XIII[e] siècle elle possédait 60.000 habitants; on y comptait alors 8.200 métiers battants faisant chacun deux pièces de drap par semaine et 20.000 ou 30.000 ouvriers travaillant aux manufactures d'étoffes de laine. La coutellerie y fut aussi représentée plus tard par d'importants ateliers. De plus, et ceci est une preuve de la prospérité commerciale de la cité, un grand nombre de banquiers israélites y avaient établi leurs comptoirs. C'est à cette époque que les comtes de Champagne firent frapper au coin de la ville une monnaie qui eut grand cours pendant tout le moyen âge. A la fin du XIII[e] siècle, par suite de divisions intestines, la décadence commença, et dès le début du XIV[e] siècle, ses foires autrefois si suivies étaient peu à peu abandonnées pour celles de Lyon et du Midi; ses ateliers, si productifs jadis, étaient désertés par les ouvriers qui n'y recevaient plus qu'un salaire insuffisant et subissaient de fréquents chômages. La misère devint si grande et si générale que les couvents eux-mêmes en sentirent les atteintes. Provins possède d'excellentes eaux minérales.

Nangis, que nous traversons, a d'actifs marchés hebdomadaires, et trois fois par an des foires très animées.

Nous ne nous arrêterons plus qu'à Noisiel, la fabrique bien connue.

On sait qu'introduit en France au XVIIe siècle, le chocolat resta longtemps hors de la portée des classes moyennes, car quoiqu'il fût très imparfaitement fabriqué par les apothicaires, son prix était fort élevé. Ce n'est qu'au XIXe siècle que la qualité du produit devint meilleure et son prix accessible à tous. Originairement fabrique de produits pharmaceutiques, la maison de Noisiel a été fondée en 1816. Neuf ans plus tard Menier y créa une modeste usine, inaugura dans ses ateliers le système de pulvérisation mécanique, alors inconnu en France, et, finalement, consacra tous ses efforts à la fabrication et à la vulgarisation du chocolat. Ce produit est si bien entré dans l'alimentation que, tandis qu'en 1825, la fabrication française ne s'élevait annuellement qu'à 200.000 kilogrammes, la seule usine de Noisiel produit actuellement 15 millions de kilogrammes par an.

On peut voir que, chemin faisant, grâce à l'excellent guide qu'est M. A. Martin, nous avons tout de même glané quelques utiles renseignements ; cela prouve une fois de plus qu'aucune région des environs de Paris n'est tout à fait dépourvue d'intérêt économique.

M. LR.

LES OUVRIERS DES DEUX MONDES, publiés par la *Société d'économie sociale. Le fermier normand de Jersey*, ouvrier tenancier dans le système des engagements volontaires permanents, d'après les renseignements recueillis sur les lieux de 1882 à 1896, par M. FRANÇOIS ESCARD, licencié en droit. Broch. in-8°. Paris, au Secrétariat de la *Société d'économie sociale*, 1900.

L'auteur de cette brochure a choisi comme type des ouvriers de l'archipel des îles anglo-normandes, une famille de tenancier de Jersey ; il en donne l'histoire et la suit dans toutes les phases de son existence.

Jersey, la plus grande des îles, située à une couple d'heures de navigation de la côte française, est surtout réputée par son agriculture, qui forme la principale occupation des habitants.

L'île de Jersey jouit d'un climat très tempéré et doux, qu'elle doit non seulement à sa position insulaire, mais à cette circonstance que son territoire est incliné du nord au sud et quelle est cotoyée par une branche du Gulf-Stream qui pénètre dans la Manche.

La terre est formée par un diluvium meuble très profond reposant sur une couche de schiste argileux ; elle est absolument dénuée de calcaire et de matière organique, mais ces substances lui sont fournies par les varechs employés comme engrais par les cultivateurs jersyais.

Ces varechs croissent en abondance autour de l'île et ils ont une telle importance pour l'agriculture de la région que leur exploitation est réglementée par des lois spéciales qui déterminent les époques où les récoltes peuvent s'effectuer.

Les varechs recueillis à l'état vert sur les rochers et le rivage ne sont pas uniquement employés à la fumure des terres ; on s'en sert également comme combustible et les cendres, recueillies alors avec soin, fournissent un excellent engrais.

L'île est divisée en douze paroisses, bornées chacune par une rive maritime. Parmi ces paroisses, les unes autorisent la récolte des varechs à titre gratuit, les autres moyennant un léger droit de charriage qui est appliqué à l'entretien des routes qui, partout, sont excellentes.

La superficie de l'île est d'environ 12.000 hectares dont plus de 8.000 sont livrés à la culture et à l'horticulture.

D'après le recensement de 1891, la population de Jersey est de 54.518 habitants, dont 24.965 hommes et 29.553 femmes.

La moyenne des terres cultivées, occupées soit par les propriétaires, soit par les fermiers, est de 6 à 8 hectares.

Le prix moyen des terres est de 6.000 francs l'hectare, mais, parfois, pour certains biens, il s'élève à 10, 12 et 15.000 francs.

Les terres, suivant les régions, sont louées à raison de 4, 5 et 600 fr. par hectare, et le capital nécessaire pour les exploiter s'élève à 2 000 et 3.000 francs, avances et outillage compris.

Les pommes de terre en primeur, qui sont surtout exportées en Angleterre, constituent la principale culture de l'île. Les Jersyais se livrent aussi à l'élevage du bétail et la vente du lait et du beurre leur procure de beaux bénéfices.

Une ferme de 10 à 12 hectares peut élever de 12 à 15 vaches et leur progéniture.

Les vaches de Jersey donnent une moyenne de 10 à 12 litres de lait par jour, extrêmement riche en crème ; en effet, alors qu'il faut 25, à 30 litres de lait et plus de certaines races bovines pour donner un kilogramme de beurre, il suffit de 18 litres de lait des vaches jersyaises. Et il est à noter que ce beurre se vend à raison de 3 et 4 francs le kilogramme.

Les vaches de Jersey se vendent à des prix qui varient entre 4, 5 et 600 francs, mais qui s'élèvent parfois, à 1.200 et même 1.500 francs. Des sujets de cette race exportés en Amérique, ont été payés 1.800 et jusqu'à 2.000 francs.

Les cultivateurs jersyais tiennent naturellement à conserver leur race pure de tout mélange étranger. Une loi de 1884 a interdit l'introduction dans les îles de la Manche de tout spécimen des espèces bovines

exotiques. Toute tête de bétail, introduite malgré cette défense, est abattue pour la boucherie.

Depuis 1866, on a établi à Jersey un herdbook où l'on inscrit à la présentation des propriétaires et après examen par des juges compétents, les vaches, génisses et taureaux réunissant les qualités en points et demi points, de cette échelle de perfection dont les journaux et les almanachs publient chaque année le tableau. Les éleveurs dont les produits ont les qualités voulues pour figurer dans ce livre, en profitent naturellement pour tenir haut leurs prix de vente dans les exhibitions des îles et les marchés du continent.

Les pommes de terre rendent en moyenne 30.000 kilogrammes de tubercules qui valent généralement plus de 2.000 francs sur le marché anglais.

G. Fouquet.

L'essor industriel et commercial du peuple allemand, par Georges Blondel. Troisième édition, Paris, L. Larose, 1900.

Au moment où l'Exposition se ferme au milieu d'une sorte d'apothéose du travail et de l'esprit d'initiative, apothéose dont l'Allemagne est en droit de revendiquer une large part, le public français lira avec fruit la troisième édition du livre de M. Blondel. C'est bien une édition refondue, mise au courant et augmentée; chaque chapitre a été revu et remanié; les chiffres ont été revisés et complétés ; bref M. Blondel, qui a fait ses débuts dans la carrière universitaire et historique en retraçant les transformations de la constitution allemande au XIIIe siècle, est aussi, non seulement un des Français, mais un des contemporains qui connaissent le mieux cette Allemagne, qui vient d'étaler à nos yeux les merveilles de son industrie.

Il nous répète, hélas ! une fois de plus, qu'au point de vue économique, nous avons laissé nos voisins nous devancer; si nous n'y prenons garde, notre infériorité ne fera que s'accentuer et ce n'est pas en nous répandant en lamentations stériles que nous regagnerons le terrain perdu. Au fond de toute question de prépondérance, même seulement économique, s'agite un élément moral ; c'est à n'en pas douter notre bourgeoisie routinière, amoureuse de préjugés surannés et dédaigneuse de toute supériorité qui ne se réclame pas d'un galon, d'un habit brodé ou d'un ruban à la boutonnière, qui a laissé péricliter entre ses mains la fortune industrielle et commerciale de la France. De qualités et d'aptitudes différentes, l'ouvrier français vaut en somme l'ouvrier, allemand, et, quant à nos paysans, ils sont, dans bien des provinces, supérieurs aux populations rurales germa-

niques. Mais, dans le haut de nos classes moyennes, on rencontre un esprit timide et étroit qui, plutôt que d'affronter les luttes de la vie, préfère s'enterrer dans la médiocrité d'un bureau ministériel ou dans la tranquilité dorée d'une charge achetée à beaux écus comptants. Pour elle, le protectionnisme est une tente dressée pour le sommeil ; pour les Allemands, il a été un rempart derrière lequel ils se sont armés pour la conquête économique de l'univers.

Cependant toute médaille a son revers. En lisant la préface de cette nouvelle édition, on voit M. Blondel regretter que le progrès moral de l'Allemagne ne marche pas du même pas que son progrès matériel ; il juge que les questions de coupons à toucher, de dividendes à augmenter, de bénéfices à réaliser y priment trop toutes les autres, il constate qu'en Allemagne des esprits clairvoyants s'inquiètent du lendemain et redoutent des réveils terribles. Je connais peu les populations et les régions commerciales et industrielles de l'Allemagne et n'ose pas m'aventurer à exprimer une opinion ; à juger d'après des individus et des groupes rencontrés à l'étranger, je dirai toutefois que les Allemands, enrichis trop vite, ne sont pas plus que les autres hommes à l'abri de la détérioration qu'entraîne une fortune rapide. Mais où trouver ce parfait équilibre moral, cette discrète harmonie entre les activités toutes également nécessaires et se déployant au sein d'une même nation? Chaque race a son idéal ; l'idéal du Yankee n'est pas celui de l'Arabe pasteur ; à moins d'être dépositaire d'une théorie certaine du bonheur, qui donc oserait prononcer entre eux ? Peut-être ne s'agit-il que d'une question de milieu ou de niveau de civilisation. Mais, de nos jours, les races condamnées à vivre sous le ciel terne et maussade du Septentrion européen, sont unanimes à apprécier les avantages de la richesse ; celle-ci ne viendra pas aux jeunes gens qui somnolent les pieds sur les chenêts, mollement couvés par une sollicitude maternelle toujours en émoi.

E. Castelot.

Krieg und Arbeit (*La Guerre et le Travail*), par Michel Anitchkow. Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht, 1900.

M. Anitchkow n'est pas de ceux qui croient que le perfectionnement des engins de destruction rendra les guerres impossibles. Il ne fait pas non plus grand fonds sur les projets de paix perpétuelle exposés dans les traités des publicistes ou éclos dans les congrès internationaux de droit des gens. Par contre, il croit pouvoir constater qu'entre nations européennes les guerres ayant un mobile purement politique ne sont plus guère à craindre, tandis que l'antagonisme économique est propre

à en susciter de nouvelles. Le sentiment d'antagonisme économique étant excité et entretenu par l'existence des barrières douanières, la suppression de ces barrières est donc le plus sûr moyen d'écarter le fléau terrible entre tous pour les générations qui en sont atteintes.

Il a fallu à M. Anitchkow 604 pages grand in-octavo pour arriver à cette conclusion que nul, dans ce *Journal*, ne songera à contredire. C'est qu'il y a dans ce livre terriblement de répétitions, de dissertations et de digressions sur la rente, la théorie de Malthus et les économistes contemporains, digressions qui n'ont que de lointains points de contact avec son sujet. Il est parfait d'avoir beaucoup lu, mais, quand on prend soi-même la plume, il est prudent d'oublier parfois en partie ses lectures. En Allemagne, cette observation ne sera peut-être point adressée à l'auteur, mais qu'il nous permette de lui rappeler qu'en France nous préférons les auteurs qui marchent droit au but et que nous pensons volontiers avec Boileau que

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant.

M. Anitchkow est parmi les riches; qu'il sacrifie son excès de richesse sur l'autel de la précision et nous pourrons alors le louer sans réserves.

E. Castelot.

Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790) — Essai d'une étude historique et critique sur un précurseur de l'Economie politique classique en France par Joseph Desmars, 1 vol. 8°, Rennes, Imprimerie des Arts et Manufactures, 1900.

Comme beaucoup d'économistes du siècle dernier — et même du nôtre, tant le monde tourne vite sur son axe, — Graslin est tombé dans un oubli immérité. Il convient donc de louer M. Desmars d'avoir pris l'homme et son œuvre pour sujet de sa thèse de doctorat devant la faculté de droit de l'Université de Rennes; c'est aux Bretons de préserver leurs compatriotes de l'oubli, quand leur mémoire mérite d'être conservée.

La biographie de Graslin est intéressante en ce que cet homme n'a pas seulement ni même principalement été un théoricien, mais aussi un praticien, un homme d'affaires, un homme laborieux, honnête, désintéressé. Non seulement il fut receveur général des fermes du roi à Nantes, mais, bien qu'étant étranger au commerce, il jugea que le meilleur moyen d'encourager l'initiative privée était de donner l'exemple. Dans ce but, il créa à Nantes une première manufacture d'indiennes. Comme il serait désirable qu'une partie au moins de nos réorganisateurs sociaux suivissent la même méthode !

Cela ne suffit pas à l'activité de Graslin : il entreprit de dessécher les marais de Dol et il y réussit; il prit à ferme une terre du duc de Lauzun située en Basse-Bretagne; il travailla avec non moins de succès à embellir a ville de Nantes et à améliorer sa situation commerciale: il trouvait encore le temps de faire partie de sociétés savantes, de réunir chez lui des savants, des artistes, des littérateurs, etc. Bref, Graslin était un cumulard dans le domaine de l'initiative privée. Aujourd'hui on cumule encore et on népotise, mais dans le seul domaine des fonctions publiques; on se dévoue au service de l'Etat avec un désintéressement que prouve sans réplique le chiffre toujours croissant des budget nationaux, départementaux et communaux.

Nous avons dit que, tout en étant *affairiste*, Graslin était capable de désintéressement. Il en a donné de belles preuves, non seulement dans son dévouement à la ville de Nantes, sa patrie adoptive — il était né à Tours — mais dans sa conduite envers le duc de Lauzun. Il avait pris deux associés pour l'exploitation de sa ferme. Le duc de Lauzun ayant trouvé à vendre sa terre avantageusement, Graslin aurait pu, comme ses associés recevoir l'indemnité de 60.000 livres qui fut accordée à ceux-ci pour la résiliation du bail, il y renonça.

Les titre et sous-titre du principal ouvrage de Graslin — : ESSAI ANALYTIQUE SUR LA RICHESSE ET SUR L'IMPOT, *ou l'on réfute la nouvelle doctrine économique qui a fourni à la Société Royale d'Agriculture de Limoges les principes d'un programme qu'elle a publié sur l'effet des impôts indirects.* — indique assez quel est l'esprit de ce livre. Graslin, qui acquérait l'expérience économique dans les affaires et qui, sans doute, étudiait la théorie dans les livres, avait envoyé son Essai au concours ouvert par la Société de Limoges, et, comme on le voit, il combattait les principes de l'école physiocratique qui dominait dans cette Société. Le prix fut décerné à Saint-Péravy. Le mémoire de Graslin, anonyme, mérita seulement « d'être distingué » par les vues ingénieuses qui y étaient répandues.

Nous ne pouvons, après M. Desmars, résumer la doctrine économique de Graslin; nous donnerons seulement quelques indications sur ses principes fondamentaux.

Graslin considère la science de l'économie politique comme la plus importante de toutes, parce qu'elle a pour objet « la puissance et le bonheur des nations ». Cette science est « bornée par sa nature à la recherche des rapports que les hommes ont entre eux et avec les objets propres à la satisfaction de leurs besoins ». M. Desmars n'approuve pas cette définition. « Faire entendre, dit-il, d'accord avec M. Turgeon, que l'Economie politique embrasse toutes les questions relatives au bonheur des hommes, c'est la condamner à faire pauvrement fail-

lite à un programme qui excède ses forces. » Il nous semble que la limiter à la puissance des nations sans se soucier de leur bonheur, c'est s'exposer à voir sacrifier l'individu à la société.

Conséquent avec son principe que la richesse a pour fin le bonheur et qu'elle est proportionnée aux besoins, Graslin soutient que la masse des richesses est invariable,quelle que soit la quantité de ces richesses : « une somme double de rapports sous-doubles ne faisant jamais qu'une même somme de rapports. » Pour se familiariser avec ce paradoxe, ajoute Graslin, pénétrons-nous de deux vérités qui sont autant de l'ordre physique que de l'ordre moral : 1° les besoins inconnus ne sont pas des besoins ; 2° tous ses besoins satisfaits l'homme primitif est aussi riche que l'homme civilisé dont les appétits ne demandent plus rien. La démonstration arithmétique que donne Graslin de son paradoxe est ingénieuse, mais elle ne convainc pas M. Desmars. Il y a peut être dans cette dissidence question de mots plutôt que de choses.

En opposition avec les physiocrates qui soutenaient que la terre seule donnait un produit net, Graslin démontre que l'industrie et le commerce aussi sont productifs. « Le champ du laboureur, dit-il, ne produit pas plus par lui même que la boutique de l'ouvrier, l'atelier de l'artiste, le cabinet du savant. Il y a de très bonnes terres habitées par des sauvages, ou la première industrie de l'agriculture est inconnue ; là, le sol n'est pas plus richesse qu'ici les sables arides du bord de la mer. »

M. Desmars approuve avec raison cette doctrine de Graslin : « Ainsi, dit-il, dès 1767, devançant Adam Smith de dix ans,Graslin avait exposé scientifiquement, de la façon la plus claire et dans les meilleurs termes, la fonction économique du travail. » Il convient d'ajouter que, si Graslin a été un précurseur de Smith, il a eu lui-même un précurseur pour le moins : Cantillon professait la même doctrine plus de dix ans avant Graslin.

L'auteur de l'*Essai sur la Richesse et sur l'Impôt* a-t-il été un précurseur du Socialisme comme quelques-uns l'ont avancé? On est toujours le socialiste de quelqu'un. S'il suffit pour être socialiste de chercher l'amélioration du sort des malheureux, d'attaquer le luxe dans la personne des désœuvrés, des oisifs, qui prélèvent leur dime sur les travailleurs,Graslin est socialiste et l'on peut même dire que les non-socialistes sont des oiseaux rares. « Mais, dit M. Desmars, le socialisme réside tout entier et d'une façon exclusive selon nous, dans la négation du droit de propriété. Or, ce droit, Graslin le considère comme un privilège *utile* et *respectable*, comme une extension *juste* et *légitime* de la personnalité humaine. »

La partie de l'œuvre de Graslin relative à l'impôt mérite aussi l'atten-

tion, quoique l'auteur ne donne pas plus la solution définitive du problème que ne l'ont donnée les physiocrates, ses adversaires. Cette solution ne peut même être donnée qu'après avoir résolu d'abord la nature et l'étendue des attributions de l'Etat et, à ce point de vue qui est le bon, les physiocrates sont peut-être plus près que tous les autres de trouver le mot de l'énigme. Leur impôt direct et unique n'est pas praticable dans les Etats à attributions multipiées; aussi demandent-ils que ces attributions soient considérablement réduites : *Pas trop gouverner*. D'ailleurs, si l'on n'adopte pas cette maxime, tous les impôts possibles et imaginables n'arriveront pas à équilibrer le budget. L'expérience, surtout depuis une trentaine d'années, le prouve surabondamment.

De ce que Graslin a combattu quelquefois victorieusement la doctrine physiocratique, il ne faudrait donc pas conclure que celle-ci ne contient rien de bon. Personne ne détient la vérité absolue, mais chacun en a sa part relative plus ou moins grande; celle de Graslin n'est point à dédaigner et nous remercions encore une fois M. Desmars d'avoir mis cela en évidence.

H. Bouet.

CEMPUIS. ÉDUCATION INTÉGRALE. COÉDUCATION DES SEXES, par Gabriel GIROUD 1 vol., in-8°, Paris, Schleicher, 1900.

L'orphelinat de Cempuis est très connu de nom, on en a assez parlé il y a quelques années; mais la chose n'est guère connue ni en bien ni en mal. *En mal*, puisque le directeur a été condamné à huis clos, sur des *notes secrètes*; le public ne sait donc pas quels ont été les motifs de cette condamnation. *En bien*, parce que, dormant tranquillement sur l'oreiller universitaire, le même public ne sait rien des essais pédagogiques qui se font en dehors de l'*Alma Mater*, presque personne ne s'y intéresse. Il était donc à propos qu'on le renseignât sur ce qu'est en réalité l'établissement de Cempuis. Or, qui en était plus capable qu'un ancien élève ? C'est ce qu'a pensé M. Gabriel Giroud. L'auteur ne se propose pas d'écrire l'histoire complète de Cempuis, mais seulement de le faire connaître à tous ceux que préoccupent ou qu'intéressent les questions d'enseignement. « Nous pensons, ajoute-t-il, que ce travail a sa raison d'être, car, dans l'*affaire de Cempuis*, la presse sympathique a souvent mal informé le public et la presse réactionnaire et cléricale l'a, d'une façon ignominieuse, souvent trompé. »

On sait que l'orphelinat de Cempuis a été fondé par un riche philanthrope, Joseph Gabriel Prévost, qui laissa sa fortune au département de la Seine dans le but de créer « une institution essentiellement laïque destinée aux orphelins des deux sexes du département de la Seine. »

On sait aussi que M. Robin fut nommé directeur en 1880 et qu'il a été destitué en 1894. Le reste de l'histoire est un mystère, on n'en parle que tout bas et après s'être bien assuré que personne n'écoute.

M. Giroud en parle tout haut: il commence par donner quelques notes biographiques sur M. Robin et ses principaux collaborateurs. Il parle ensuite de la coéducation des sexes qui était en usage à Cempuis, d'après la volonté du fondateur, c'était à prendre ou à laisser. Les chapitres suivants traitent de l'éducation physique, organique, intellectuelle et morale donnée à Cempuis sous la direction de M. Robin. Dans un dernier chapitre : *La réaction contre Cempuis*, est racontée la lutte qu'eût à soutenir M. Robin contre ses adversaires et dans laquelle il fut vaincu. Enfin de nombreuses *annexes* terminent le volume et contiennent les pièces justificatives. Après avoir lu ce livre, quelle est l'impression qui en reste? Nous n'avons pas plus de sympathie qu'il ne faut pour les internats quels qu'ils soient, cléricaux, gouvernementaux ou municipaux (1); mais, le genre admis, il nous semble que celui de Cempuis valait beaucoup mieux qu'aucun des autres sous tous les rapports : physique, intellectuel et moral. Ça été d'ailleurs l'opinion de plusieurs personnages officiels chargés par le gouvernement de faire des enquêtes et des rapports sur cet établissement. Mme Kergomard, MM. Jost, Napias, Danhauser, Léopold Lacour, Edmond d'Ingrande, etc..

Mme Kergomard reconnaît que le dessin et la musique y sont enseignés dans la perfection « Le dessin donne des résultats tout à fait exceptionnels. La musique et le dessin sont hors de pair. »

« Les morceaux que nous avons entendus, M. Napias et moi, écrit M. Jost, ne ressemblent en rien à ceux des bruyantes fanfares des autres écoles. Il y a là un sentiment de l'harmonie, un goût musical qui sont vraiment surprenants chez d'aussi jeunes enfants. »

« La fanfare, — à plus forte raison les autres exercices musicaux — était composée de filles aussi bien que de garçons. « Je contestais vraiment (écrit Mme Kergomard) avant mon séjour à Cempuis, l'enseignement de la trompette aux jeunes filles. Il me reste encore quelque préjugé à cet égard. Je dois avouer cependant que les petites filles ont besoin comme les garçons de fortifier leurs poumons, que la trompette est un des meilleurs moyens à employer pour obtenir ce résultat. Je me suis déclarée aux trois quarts convaincue, puisque les allures des petites filles n'en souffrent pas. »

(1) Tous ont le vice fondamental de séparer les enfants du reste de la société, de leur créer un milieu artificiel. C'est là, il nous semble, une mauvaise préparation à la vie réelle. C'est en voyant les autres penser, délibérer, agir « pour de bon » que l'on apprend à agir soi-même, que l'on devient homme, et non en subissant un entraînement le plus souvent contre nature.

Le Dr Legroux, envoyé à Cempuis pour étudier une maladie du cuir chevelu qui s'était déclarée chez quelques enfants, constate dans son rapport que la coéducation produit de bons résultats. « En terminant, dit-il, il me sera permis d'exprimer mon admiration pour l'organisation toute spéciale de cet orphelinat où le mélange des sexes, comme cela est pratiqué dans certaines maisons d'éducation américaines, m'a paru ne présenter aucun inconvénient, grâce à la bonne direction de M. Robin ; où l'instruction professionnelle est donnée dans les conditions les plus remarquables, où l'hygiène la mieux entendue assure la bonne santé des pensionnaires. »

Si la coéducation avait produit à Cempuis les mauvais résultats que l'on prétend, on n'aurait pas été quatorze ans sans s'en apercevoir. La débauche prématurée a des signes certains qui n'auraient pas échappé à des savants, à des médecins. Or, comme le remarque M. Giroud, la voix des enfants conservait toute sa pureté et celle des garçons muait plus tard que la règle générale. Nous devons pourtant admettre qu'il se passait des horreurs à Cempuis, puisque l'Église et l'État le disent et qu'ils sont infaillibles. Mais alors, il y a lieu d'être surpris que le gouvernement se soit laissé tromper si longtemps et à ce point par ses fonctionnaires, et surtout, qu'après avoir découvert que Cempuis était une porcherie — c'était le mot employé par les adversaires de cette institution — il n'ait pas révoqué ces fonctionnaires qui l'avaient sciemment induit en erreur en si grave matière.

H. Bouet.

Report on the wages and earnings of agricultural labourers in the United Kingdom (Rapport sur les gains et les salaires des ouvriers agricoles au Royaume-Uni), par Wilson Fox, 1 vol. in f°, Londres, 1900.

Le but principal de ce Rapport est de montrer quelle est la condition des ouvriers agricoles dans le Royaume-Uni : le mode d'engagement des travailleurs, le montant de leurs gains en argent et en nature, les fluctuations qu'ont subies ces gains, l'état actuel de la demande et de l'offre du travail dans les campagnes.

Les modes d'engagement et de paiement des ouvriers sont variés. En Écosse, dans le pays de Galles, dans le Nord de l'Angleterre et de l'Irlande, les valets de ferme sont généralement engagés à l'année ou à la demi-année. Les célibataires sont logés, nourris à la ferme et, presque partout, les hommes mariés ont un cottage à leur disposition. Souvent aussi, les hommes mariés sont engagés à la semaine. En Irlande et dans le pays de Galles, ils prennent leurs repas à la ferme

les jours où ils y travaillent. Mais la coutume de nourrir et de loger les ouvriers agricoles à la ferme tend à disparaître : elle a même cessé d'exister dans la plus grande partie de l'Angleterre.

Le système d'engager les domestiques de ferme à certaines foires existe encore en Ecosse, dans le nord de l'Angleterre et de l'Irlande et dans quelques districts du pays de Galles, mais il est à peu près aboli ailleurs et tend, lui aussi, à disparaître.

Quant à la méthode de rémunération, elle varie beaucoup dans les différentes parties du Royaume-Uni; cependant c'est le paiement au temps et en argent qui domine.

Le Rapport donne le tableau comparatif des salaires et autres gains des travailleurs agricoles dans chaque comté. La moyenne hebdomadaire pour l'année 1898 est : en Angleterre 16 sh. 10 d.; au pays de Galles 16 sh. 5 d.; en Ecosse 18 sh. 1 d.; en Irlande, 10 sh. 1 d. Comme on le voit, les salaires sont plus élevés en Ecosse et en Angleterre qu'en Irlande; ils sont également plus forts dans le voisinage des grands centres industriels et miniers.

Il y a 6 comtés dans le Royaume-Uni où les gains hebdomadaires dépassent 26 sh. C'est en Ecosse, dans le comté de Renfrew, que les salaires sont le plus élevés : 21 sh. 9 d. par semaine. En Irlande, au contraire, il y avait 18 comtés, en 1898, où la moyenne des salaires était au-dessous de 10 sh. par semaine.

D'après toutes les observations recueillies pour les 50 dernières années, l'augmentation des salaires a été de 48 p. 100 en Angleterre et dans le pays de Galles. Les informations plus complètes et plus exactes recueillies pour les cinq dernières années montrent que l'élévation du taux des salaires, de 1895 à 1898, en Angleterre et dans le pays de Galles, a été d'environ 11 1/2 d. par semaine et par tête pour les travailleurs agricoles. En 1899, l'augmentation a été de 4 d. environ par semaine et par tête de plus qu'en 1898, et en juin 1900, ils ont monté de 8 1/4 d. comparativement à ceux de juin 1898.

Le Rapporteur expose et discute les causes de cette élévation des salaires dans ces dernières années. La principale lui paraît être la rareté croissante de la main-d'œuvre. Il devient de plus en plus difficile de retenir à l'agriculture les jeunes gens et les hommes capables. Cette difficulté s'est encore accentuée en ces derniers temps par l'appel des Réserves et de la Milice.

L'emploi des femmes et des enfants a aussi été en diminuant dans les vingt dernières années et a enfin presque totalement disparu dans la plupart des districts, privant ainsi les fermiers d'une main-d'œuvre à bon marché, ce qui les oblige à transformer plus de terres en pâturages.

Comme le dernier recensement date de neuf ans, il n'est pas possible de montrer exactement les changements qui se sont produit dans le nombre des travailleurs agricoles pendant les dix dernières années; mais il est évident qu'il y a eu une émigration considérable des campagnes vers les centres urbains, surtout parmi les jeunes gens.

L'Angleterre peut supporter sans trop de peine ce déplacement de population parce que, jouissant du libre-échange, il lui est facile de s'approvisionner de denrées alimentaires ; tous les pays ne pourraient pas en faire autant, à moins d'adopter, eux aussi, la politique de la « porte ouverte » ; mais, si toutes les nations adoptaient cette politique, l'émigration des paysans vers les villes se ralentirait peut-être.

H. Bouet.

Les bourses du travail, par Louis Banneux, br. in-8°, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1900.

Cette brochure est une première contribution à une étude sur le chômage que l'auteur se propose de publier. M. Banneux commence par nous montrer le placement philanthropique et économique jusque dans son berceau. « Au XIe siècle déjà, le placement philanthropique était pratiqué par les couvents. » Quant aux bureaux payants, l'auteur n'en trouve pas de plus ancienne trace que la création par Jean le Bon, en 1330, au profit des quatre filles de sa nourrice, d'un bureau pour recevoir les nourrices venant des provinces voisines de Paris, pour chercher des nourrissons.

M. Banneux nous montre ensuite le fonctionnement du compagnonnage au point de vue du placement des ouvriers. Quand un compagnon arrivait dans une localité, « quelle que fût la quantité d'ouvrage qu'il y eût à faire, les compagnons en donnaient une part au nouveau venu, au risque de faire eux-mêmes des journées moins longues et moins lucratives. Quelquefois, quand le travail ne pouvait se partager, il était de règle que le plus anciennement établi dans la ville cédât sa place au dernier arrivé. Chacun devait faire son tour de France et s'instruire en travaillant dans les principales villes industrielles. Le plus ancien avait eu le temps de s'instruire : c'était à lui de partir. » On voit qu'en ce temps-là les ouvriers faisaient d'eux-mêmes ce que les nôtres — ou leurs protecteurs — veulent confier à l'État en demandant la réduction légale de la journée de travail.

M. Banneux expose l'origine des bourses modernes du travail et leur situation actuelle dans tous les pays ; il s'étend avec plus de détails sur la Belgique son pays et sur la France. Relevons quelques notes sur

les Bourses françaises. « Le pionnier des bourses du travail en France, dit l'auteur, fut notre distingué compatriote M. de Molinari qui, dès 1843, publia plusieurs articles dans différents journaux sur l'organisation d'un marché du travail, et, pour ce faire, mit gracieusement au service des ouvriers parisiens la publicité d'un journal, offre qui fut déclinée. »

Une tentative éphémère eut lieu en 1848; mais ce n'est qu'en 1887 que l'idée fut décidément admise et que le Conseil municipal céda aux syndicats parisiens le local de la rue Jean-Jacques-Rousseau, en attendant qu'un véritable palais, comme il convient à un souverain, peuple ou roi, fut édifié.

Des bourses analogues ont été créées successivement à Nîmes, à Lyon, à Marseille, à Saint-Etienne et dans plusieurs autres villes. Une statistique récente accusait l'existence de 54 bourses du travail, groupant plus de 1.000 syndicats ouvriers avec un effectif total d'environ 170.000 membres. Les charges de ces institutions sont généralement couvertes par les cotisations des membres des syndicats. Certaines d'entre elles reçoivent des communes et des départements des subventions en espèces ou en nature, telles que le logement, les frais d'éclairage et de chauffage, et proportionnelles à l'importance du mouvement syndical et surtout des sentiments que professe la municipalité à l'égard de la bourse.

Ces bourses semi-officielles, — quand elles ne le sont pas aux trois quarts — remplissent-elles bien leur mission? M. Banneux ne le pense pas ; après avoir établi que leurs attributions devraient consister, en tout du placement de leurs membres, en : 1° secours de chômage ; 2° service de l'enseignement; 3° service de la propagande ; 4° action coopérative, il ajoute : « Ces institutions, appelées abusivement bourses du travail, ne sont pas des bureaux de placement tels qu'on les envisage ordinairement, c'est-à-dire des organismes de conciliation entre le capital et le travail, mais plutôt des citadelles de combat, genre maison du peuple en Belgique, dont elles ont tous les rouages, avec objectif principal la lutte à outrance contre le capital. On comprend aisément que les patrons ne s'y adressent qu'hésitants et forcés, mais on saisit bien moins pourquoi les municipalités continuent à les subventionner ».

Les ouvriers ne s'y adressent guère plus que les patrons « parce que, disent-ils, ces bureaux ne placent que des favoris, parce qu'ils mettent trop étroitement l'ouvrier dans la dépendance du patron, et parce qu'ils ne laissent pas au premier une liberté suffisante pour la défense de ses intérêts. »

Néanmoins M. Banneux est d'avis que « les pouvoirs publics ont pour

devoir de les encourager pécuniairement, ce qui leur donnera un regain de considération, de stabilité et de prospérité dont elles ont encore trop souvent besoin ».

Il nous semble que le compagnonnage — à condition qu'il soit libre, c'est-à-dire qu'il soit une association sans privilège et non une corporation légalisée, — ferait beaucoup mieux l'affaire des ouvriers et des patrons. Mais allez donc persuader cela, je ne dis pas aux ouvriers, — ce serait facile puisque, jadis, ils l'ont fait spontanément, sans lois et même en dépit des lois — mais aux politiciens qui ont pris en mains les intérêts des prolétaires.

Réserve faite de cette dissidence sur le rôle des pouvoirs publics en la matière, l'étude de M. Banneux est instructive, ouvriers et patrons pourront en faire leur profit.

H. Bouet.

Le socialisme, par M. Colajanni, traduit sur la deuxième édition italienne par M. Tacchella, avec une préface de G. Sorel, in-18, Paris, Giard et Brière, 1900.

Il a été rendu compte de la deuxième édition italienne du *Socialismo* dans le *Journal des Economistes* de février 1899. Il semble donc qu'il n'y a guère lieu d'y revenir ; mais la traduction a été considérablement revue, augmentée et remaniée, — il suffit de jeter un coup d'œil sur les deux tables pour s'en apercevoir — ; et puis, dans le précédent compte rendu, M. Rouxel ne s'arrête qu'aux grandes lignes de l'ouvrage ; il expose et discute principalement les idées de l'auteur sur les *lois naturelles*. Or, M. Colajanni envisage aussi le socialisme dans ses rapports avec la science moderne. Il ne sera donc pas sans intérêt, pensons-nous, de donner un petit résumé de ses idées sur ce sujet.

Disons d'abord un mot de la préface. M. Sorel loue M. Colajanni de ce que, contrairement aux marxistes, celui-ci attache une grande importance aux considérations morales. Il constate, comme il l'a déjà fait plusieurs fois, que le socialisme se modifie, et il pense que cette modification, loin d'être un recul, constitue un progrès, « c'est le passage de l'esprit sectaire à l'esprit politique, de la spéculation abstraite à la vie réelle. » Il reproche aux disciples de Marx de faire presque toujours « un usage déplorable de la *doctrine abstraite* de la lutte des classes ; » mais il persiste à croire qu'on peut en tirer un bon parti, ce qui nous amène à la *loi supérieure de l'organisme social*, d'après M. Colajani.

La lutte pour l'existence, dit celui-ci, ne préside qu'à l'évolution des

animaux. « Dans l'évolution des sociétés humaines, on commence à apercevoir un autre facteur, ou plutôt on le sent davantage ; un nouveau mobile modère l'égoïsme et s'y substitue petit à petit : l'altruisme... Il serait absolument impossible d'expliquer l'histoire par la loi darwinienne, ou, plus exactement, l'histoire la contredit et enseigne qu'il y a d'autres lois plus complexes et d'autres principes qui président à l'évolution sociale. »

L'altruisme, cette loi supérieure, n'est pas autre chose que ce que les auteurs du siècle dernier appelaient la bienveillance, la sympathie, la sociabilité. M. Colajanni en convient. « On ne doit pas oublier, dit-il, que cette force anti-égoïste qui pousse à la vie collective autant que sa force antagoniste pousse au développement de la vie individuelle, a reçu le nom de *sympathie* du plus illustre économiste du siècle dernier, Adam Smith, qui en a signalé la bienfaisante action modératrice. » Cela prouve une fois de plus que les socialistes n'ont fait que changer le nom, et que, dès qu'ils cessent de divaguer, ils se trouvent d'accord avec les économistes ; ils finissent par où ils auraient dû commencer.

Les économistes, qui n'ont jamais voulu admettre la lutte des classes comme la loi fondamentale des sociétés humaines, ont aussi été les premiers à combattre la lutte des peuples. M. Colajanni le reconnaît : « Il faut rendre cette justice aux économistes qu'ils ont peut-être plus que les philanthropes sentimentaux contribué à discréditer et à faire haïr la guerre et le militarisme dont ils ont abondamment montré les conséquences pernicieuses. Cependant s'ils protestent contre la forme brutale de la lutte, ils sont partisans de la forme plus douce en apparence, mais toujours dangereuse au fond, de la concurrence économique. »

M. Colajanni ne paraît pas comprendre que la concurrence économique, pourvu qu'elle s'exerce librement, n'est pas une guerre, mais un concours, et que c'est l'ingérence de l'Etat dans le domaine économique qui la convertit en lutte.

Notre auteur va d'ailleurs se réfuter lui-même : « Il est bon de remarquer ici que l'économie politique, en démontrant l'utilité de la division du travail, a contribué à affirmer les avantages de la solidarité entre les peuples. Tout le monde croyait autrefois que les intérêts des peuples étaient opposés, et le sens romain du mot *hostis* semblait juste au fond : L'étranger était l'ennemi. « Le profit de l'un est le dommage de l'autre », disait Montaigne. Encore au XVIII[e] siècle, Voltaire regrettait que l'on ne pût désirer le bonheur de sa propre patrie sans désirer en même temps le mal des autres peuples. Les économistes ont démontré que cette opinion était fausse ; ils ont fait voir que les peuples

sont solidaires et leurs intérêts harmoniques. Chaque pays doit désirer d'être entouré de voisins prospères et riches, parce que ces voisins se disputeront ses produits, qui hausseront de prix et l'enrichiront. Ruinez les autres peuples et vous détruisez vos débouchés et vous portez un coup funeste à votre propre industrie. »

Peut-on dire plus catégoriquement que la concurrence économique, loin d'être malfaisante, est le principal facteur de la solidarité?

Nous ne pouvons donc approuver M. Colajanni lorsqu'il dit que « les *syndicats*, les *trusts* naissent de la *concurrence* elle-même et créent des monopoles. En tant que les *trusts* sont mauvais, c'est au protectionnisme qu'ils doivent leur existence et non à la liberté.

En vertu de sa loyauté et de sa connaissance des travaux des économistes, M. Colajanni est obligé de rendre justice à ceux-ci; mais, soit par tempérament, soit parce qu'il est imbu de l'esprit socialiste, il prend souvent les choses à rebours de leur vrai sens. Pour n'en citer qu'un exemple : « Déjà, dit-il, les ministres des Etats les plus importants proposent contre la concurrence américaine le *Zollverein* européen, entrevu il y a plus de cinquante ans, par M. de Molinari. » Il est possible que les ministres proposent le *Zollverein* contre la concurrence américaine; mais il n'est pas exact de loger M. de Molinari à la même enseigne. Ne pouvant obtenir pour le moment le libre-échange absolu, M. de Molinari veut au moins lui donner la plus grande extension possible, et c'est dans ce but qu'il fait des efforts pour que les divers Etats de l'Europe suppriment leurs barrières douanières et ne fassent plus au point de vue économique qu'un seul Etat. Les diplomates croient toujours que le profit de l'un est le dommage de l'autre, tandis que, pour M. de Molinari, le profit de l'un est le profit de l'autre.

M. Colajanni me paraît encore dans l'erreur quand il attribue au triomphe du libéralisme économique la destruction des forêts. Le libéralisme ne triomphait guère au temps où Henri IV reprochait à ses courtisans de porter sur leur dos leurs bois de haute futaie, pendant que lui portait ses pourpoints troués au coude. La plupart des forêts ont été et sont encore collectives, appartenant à l'Etat ou aux communes, ce qui est précisément l'antipode du libéralisme.

La conclusion de M. Colajanni est que l'idéal socialiste se réalisera graduellement. « Toute l'évolution sociale, le passé comme le présent nous autorise à espérer que dans l'avenir la direction, le sens de l'évolution continuera d'être socialiste... tout nous dit que le socialisme *devient*. »

L'idée que l'auteur se fait du socialisme ne nous paraît pas comporter cette prévision. Le socialisme, dit-il, est « la synthèse invul-

nérable des aspirations vers l'amélioration continue des classes ouvrières, de la grande masse de l'humanité ». A ce compte tout le monde est socialiste depuis longtemps sinon depuis toujours. Il faudrait donc dire que le socialisme *est* et non qu'il *devient*. Ce qui nous paraît ressortir des faits et même du livre de M. Colajanni, c'est que le socialisme *devient* en effet... *économique*, à mesure qu'il descend des nuages ou émerge des abstractions pour se mettre en contact avec la réalité.

H. Bouet.

La réforme de l'orthographe. Lettre ouverte à Messieurs les membres de l'Académie française, par Ch. M. Limousin, br. 8°. Paris, au *Bulletin des sommaires*, 1900.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a préparé toute une série de réformes orthographiques. Le Ministre a arrêté que ces réformes devaient être appliquées. L'Académie française a protesté contre cette ingérence gouvernative dans une affaire qui n'a jamais été la sienne. M. Limousin proteste contre l'Académie et propose de son côté, des réformes, différant sur beaucoup de points de celles du Conseil supérieur.

Les réformes indiquées par M. Limousin sont généralement rationnelles et, en tout cas, basées sur des considérations scientifiques dont le Conseil supérieur n'a pas tenu compte. Il propose, par exemple, de remplacer les *ph*, *rh*, *th*, *ch*, par des *f*, *r*, *t*, *c*. Ce sont les Latins qui ont imaginé les *ph* pour remplacer le φ des Grecs. Les Français, les Anglais, les Allemands, les Flamands et les Portugais ont adopté l'écriture latine, qui n'est pas étymologique, tandis que les Italiens, les Espagnols, les Roumains, les Suédois, les Polonais ont conservé l'écriture grecque.

Les principales réformes proposées par M. Limousin portent sur les préfixes et les suffixes. C'est la partie la plus scientifique de son étude ; mais aussi celle qui prêterait le plus à la discussion, surtout quand, au lieu d'abréger les mots on les allonge. Je ne vois pas le profit qu'il y aurait à remplacer *évidemment* par *évidentement*, *pesamment* par *pesantement*, *fréquemment* par *fréquentement*, sous prétexte de les faire ressembler à *présentement*. L'ennui naquit un jour de l'uniformité. La tendance naturelle est plutôt de raccourcir les mots que de les allonger. Je connais une personne qui dit *problement* pour *probablement*, une autre, *présément* pour *précisément*. On les comprend c'est l'essentiel.

M. Limousin demande aussi que l'on dise *orthographie* au lieu d'*orthographe*, comme on dit *géographie*, *typographie*, *sténogra-*

phie, etc. Ce serait logique. Il va plus loin, il trouve que le préfixe *eu* (bon) serait préférable à *ortho* (droit) et qu'il conviendrait mieux de dire *eugraphie*, réservant le mot *orthographie* pour l'écriture droite. Il va encore plus loin et remplace, d'accord avec M. Bréal, le mot *eugraphie* par le mot *sémantique*, (art des signes).

A vrai dire, je ne vois pas de grands inconvénients à tout cela — ni non plus une grande utilité, — mais ce n'est pas plus l'affaire de l'Université que celle de l'Académie de décréter ces réformes ; et, pour en revenir aux réformes officiellement proposées, loin de simplifier, elles compliquent. En effet, les réformateurs ne prennent que des demi-mesures — et c'est déjà moitié trop. Les candidats, car c'est pour eux que l'on travaille, pourront écrire *chous* ou *choux* sans qu'il leur soit compté de fautes. Voilà qui est bien, en théorie. Mais dans l'application, de quel œil les examinateurs verront-ils la réforme ? Ne seront-ils pas plus indulgents pour ceux qui écriront selon leur goût ? Les enfants auront donc toujours à apprendre l'orthographe, ou plutôt les orthographes « tolérées », et de plus à s'enquérir de l'orthographe favorite des examinateurs. C'est donc la liberté orthographique qu'il faut demander, et non l'*officialité*.

Rouxel.

Les Gaulois. Origines et croyances, par André Lefèvre. 1 vol. in-18. Paris, Schleicher frères, 1900.

Si quelque chose doit intéresser un peuple, c'est bien son histoire ; c'est à cette source que l'on trouve les exemples à imiter et aussi ceux à éviter. Les éditeurs de la Bibliothèque d'histoire et de géographie universelle ont donc été bien inspirés en publiant *Les Gaulois* comme premier volume de leur collection. Malheureusement, avec la fusion de la Gaule dans l'empire romain, la tradition gauloise s'est rompue, de sorte qu'on ne peut connaître qu'indirectement, par ce qu'en ont dit les Grecs et les Romains, quelles étaient les origines, croyances, mœurs et coutumes de nos ancêtres.

Or, les Grecs et les Romains sont fort sujets à caution lorsqu'ils parlent des étrangers en général et des Gaulois en particulier. De plus, il semble que nos historiens officiels s'efforcent de découvrir dans ces auteurs tout ce qui est au désavantage des Gaulois et de cacher ce qui leur est favorable. Pourtant, je ne parle pas du patriotisme, qui n'a rien à voir dans les questions scientifiques, mais le simple bon sens et la justice prescriraient la méthode diamétralement opposée.

M. Lefèvre n'a guère plus échappé à cette faute que ses prédécesseurs. Pour lui, les Celtes de la Gaule n'ont commencé à sortir de la

barbarie qu'au Ier siècle avant notre ère. Les Celtibères de l'Espagne étaient sans liens réguliers, sans organisation politique, ce qui ne les a pas empêchés, l'auteur le dit lui-même, de tenir en échec les Carthaginois, au temps même de leur plus grande puissance, et de tenir tête aux Romains pendant de nombreuses années. Après la conquête romaine, il n'en fut plus de même. L'industrie, le commerce se développent rapidement, les mines sont exploitées, les forêts, l'agriculture deviennent une source de richesse. Les personnages notables apprennent la langue latine, etc.

Voilà pour les origines. Quant aux croyances, on devine qu'elles allaient de pair. La mythologie gauloise est rudimentaire et « farouche »; Esus, Teutalès et Taranis sont reliés par un trait commun, le caractère « sanguinaire » de leur culte. Il y a bien l'Hercule gaulois décrit par Lucien qui dérange un peu le siège de M. Lefèvre ; mais « à côté de cet Hercule d'avocat, grec et gaulois, il en était un, vraiment national, gigantesque, féroce, violent et pourtant débonnaire... » Quel est donc ce second Hercule ? C'est Gargantua, le héros de Rabelais, S'il en est ainsi, il faut convenir que Rabelais a singulièrement défiguré son héros, car on ne voit pas que le père de Pantagruel fût féroce et violent.

Ce n'est pas ici le lieu de réfuter cette thèse en présentant les opinions contraires bien plus croyables : de dire que Cicéron attribuait l'invention de la philosophie aux Druides; qu'Aristote enseigne que, 1.500 ans avant notre ère, les bardes gaulois rivalisaient de science avec les prêtres d'Egypte, les mages de Perse et les gymnosophistes de l'Inde; que Mercure, — c'est-à-dire l'industrie, le commerce et les arts — régnait en Gaule 1.700 ans avant que l'empire romain fût fondé.

Comment l'industrie et le commerce auraient-ils pu naître en Gaule par suite de la conquête romaine, les Romains ne connaissant aucune autre industrie que le brigandage ? Pline emploie deux ou trois livres de son *Histoire naturelle* à montrer les industries que les Romains doivent aux Gaulois et il ne souffle pas mot — pour cause — de celles que les Gaulois ont reçues des Romains. Quant à la langue latine, si les Gaulois l'ont apprise, ils ont fait preuve de plus d'intelligence, de moins de barbarie que les Romains, qui n'ont appris ni la langue celtique ni la carthaginoise.

Il est certain que les Gaulois ont été jadis très puissants, puisqu'ils ont fait trembler les Grecs et les Romains pendant des siècles et que, même au temps de César, ils mettaient encore sur pied des armées très nombreuses, sans parler des soldats qu'ils fournissaient à César lui-même. Quelles ont été les causes de leur décadence ? M. Lefèvre ne traite pas cette question et cela se comprend : il suppose que les Gau-

lois sortaient à peine de la barbarie. C'était pourtant là la question de laquelle nous aurions pu tirer les plus précieux enseignements pour l'époque actuelle.

Nous ne pouvons résoudre ce problème dans un compte rendu; nous allons néanmoins, donner quelques indications qui pourront mettre les chercheurs dans la bonne voie, et c'est dans le livre même de M. Lefèvre que nous les puiserons.

« César avait pour ami et pour guide un Edue, le druide Divitiacus ». Plus loin, M. Lefèvre l'appelle demi-traître. Il remarque aussi que l'attitude des druides pendant la guerre des Gaules paraît avoir été passive. « Nulle part on ne les rencontra auprès des chefs insurgés. Vercingétorix ne réclama pas leur appui ».

D'autre part on sait, et M. Lefèvre le rappelle plusieurs fois, que César ne manquait pas d'assister à leurs cérémonies annuelles. Enfin, Fustel de Coulanges constate qu'il n'y a pas de preuve que le druidisme ait été interdit ou persécuté. Tous ces faits ne prouveraient-ils pas, avec une certaine force, que les druides ont été quelque chose de plus que des demi-traîtres. La décadence des Gaulois a sans doute tenu à d'autres causes, mais celle-ci est vraisemblablement une des plus importantes.

Comment, dira-t-on, le druidisme, si populaire dans l'antiquité, serait-il tombé en décadence? Comment, répondrons-nous, le christianisme en est-il arrive où nous le voyons ?

Après les critiques devraient venir les éloges, car tout n'est pas à dédaigner dans le livre de M. Lefèvre. S'il s'est trompé, c'est en nombreuse et puissante compagnie: mais il faut lui rendre cette justice qu'il n'a pas de parti pris et qu'il fait des efforts pour se soustraire à l'autorité. « Il va sans dire, écrit-il, que cet exposé n'a rien de dogmatique. Nous ne cherchons que le vrai, ou bien — tout cela est si loin de nous — le probable, toujours prêt à nous ranger aux indications de la science ». Son échec dans la recherche du vrai prouve que les préjugés ont la vie dure.

ROUXEL.

La vie a bon marché et le commerce (A propos d'un mémoire déposé à la section belge d'économie sociale de l'Exposition universelle de 1900), par Charles M. Limousin, br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1900.

La vie à bon marché, c'est le grand désir, l'idéal de tout le monde; et l'on cherche à réaliser cet idéal par les moyens les plus divers. Les bourgeois protectionnistes veulent l'obtenir en augmentant « le travail natio-

nal » ; les prolétaires prétendent y arriver par les grèves qui font quelquefois hausser leurs salaires. Ils ne voient pas, comme le montre ici M. Limousin, que la concurrence, réduisant la moyenne des profits des entrepreneurs au minimum, toute augmentation des salaires se répercute en une élévation du prix des produits, de sorte que, finalement, les salaires ne montent que nominalement, si même ils montent.

Les coopératives tendent aussi à rendre la vie meilleur marché ; mais elles n'y réussissent guère, paraît-il. « Il ne faut pas compter sur les coopératives de production pour vendre à meilleur marché que les entrepreneurs individuels. Elles auraient plutôt tendance à vendre plus cher, et si elles n'en font rien, c'est que la concurrence des entreprises capitalistes les en empêche ».

Les progrès du machinisme sont plus efficaces pour réduire les frais de production et abaisser les prix de revient. « Il importe de remarquer, dit M. Limousin, que c'est grâce aux capitalistes, dont les socialistes disent tant de mal, que ces progrès ont pu se réaliser et que d'autres viendront. »

En attendant que d'autres viennent, on peut réduire le prix de la vie en simplifiant le mécanisme de la distribution, en supprimant des intermédiaires superflus. C'est dans cet ordre d'idées qu'a travaillé M. Jules Delhaize, l'auteur du Mémoire analysé par M. Limousin. Le moyen employé par M. Delhaize consiste à réunir le commerce de gros et de détail, pour les objets d'alimentation, dans une même mains ou plutôt dans une même tête. Le commerçant en gros établit des magasins de vente au détail dans plusieurs villes d'une région, ou, même dans toutes les villes d'un pays.

Après avoir créé un établissement de ce genre et 450 succursales pour le détail dans toutes les villes, dans tous les bourgs et même dans des villages de la Belgique, M. Delhaize a entrepris de fabriquer lui-même les produits qu'il vendait, afin de réunir le bon marché par le progrè de l'industrie au bon marché par le progrès du commerce. A cet effet, il a créé dix-sept fabriques de produits divers.

Le système de M. Delhaize s'est répandu en Belgique. Des capitalistes ont fondé des entreprises concurrentes où le système, qu'il était impossible de tenir secret, est imité. Le petit commerce n'a pas souffert, paraît-il, de cette innovation, en partie, parce que ses fournisseurs, les marchands en gros se sont efforcés de soutenir la concurrence en vendant aux détaillants de bonnes marchandises et à meilleur marché, en partie sans doute aussi, parce que les détaillants se seront contentés de moindres profits.

Le système appliqué par M. Delhaize n'est pas absolument neuf, mais il n'en est pas moins bon. Nous avons, à Paris, au moins deux

maisons d'épiceries et comestibles qui ont des succursales dans la banlieue et même dans beaucoup de villes de province et qui réunissent l'industrie au commerce en fabriquant elles-mêmes une partie de leurs produits. Les maisons de ce genre n'ont peut-être pas acquis autant d'extension en France qu'en Belgique, mais il est probable qu'elles se developperont autant qu'elles y trouveront leur intérêt et même qu'il en naîtra d'autres.

Les établissements de ce genre, outre qu'ils vendent meilleur marché et obligent leurs concurrents à suivre leur exemple, ont, en outre, l'avantage de moraliser les consommateurs : obligés de payer comptant pour en profiter, ils perdent l'habitude de tout dépenser à la fois, puis de prendre à crédit en attendant la paie suivante, et ils contractent des habitudes d'ordre et d'économie.

Il y aurait un autre moyen plus efficace encore d'obtenir la vie à bon marché, ce serait d'organiser sérieusement le service des colis postaux. Je lisais récemment dans un journal américain (*The Nation*, de New-York, 11 octobre), que, non pas seulement à Londres, mais dans les campagnes d'Angleterre, on recevait le matin, avant le déjeuner, des fruits de l'île de Wight demandés la veille. En France, un colis postal met deux ou trois jours à parvenir à destination, quand il consent à y parvenir. Pendant ce temps, des montagnes de fruits et autres denrées pourrissent dans les campagnes, et les citadins ont les colis postaux qu'ils méritent, car chacun d'eux en particulier n'est pas plus exact à tenir ses engagements que les chemins de fer.

ROUXEL.

LA FÉDÉRATION DE L'EUROPE par J. NOVICOW, 1 vol. in-18. Paris, Félix Alcan. 1901.

Le remède contre la guerre, dit M. Novicow, est trouvé depuis longtemps. Les hommes se massacrent parce qu'ils ont certaines idées dans la tête. S'ils avaient d'autres idées, ils ne se massacreraient pas. Pour détruire le fléau de la guerre, il suffit donc d'extirper des cerveaux humains les idées actuellement dominantes et d'en introduire d'autres. Or, cela est parfaitement réalisable, puisque ces transformations sont dans la nature des choses.

L'idée dominante qu'il est urgent d'extirper, c'est l'idée de la souveraineté. « La souveraineté se ramène, dans une certaine mesure, à la revendication du droit au crime. Renoncer à la souveraineté, c'est renoncer à être criminel. » Et l'idée qu'il s'agit de mettre à la place est ce que j'appellerai l'idée de *fédéralité*. M. Novicow a une confiance très grande, pour ne pas dire sans bornes, dans la fédération ». Il n'y a pas,

dit-il, de panacée universelle. Mais il faut bien reconnaître que la fédération est ce qui s'en rapproche le plus. » M. Novicow étendrait volontiers la fédération à tout le globe, mais en attendant mieux, il la demande pour l'Europe seulement et le présent volume est consacré à en démontrer les avantages. C'est l'objet du livre premier. Dans le second, l'auteur expose les obstacles qui s'opposent à la mise en acte de la fédération ; il les étudie dans leur nature, dans leurs causes et dans les moyens de les surmonter. Un troisième livre est consacré aux facteurs favorables, et le quatrième et dernier à la réalisation.

Le livre de M. Novicow se lit avec aisance et, malgré les chiffres dont il est parsemé, il est à la portée de tout le monde et au goût de la grande majorité. Il est donc appelé à un succès certain et même durable, et il est aussi inutile d'en faire l'éloge que difficile d'en faire l'analyse, il faudrait tout dire. Il nous paraît plus à propos, dans l'intérêt du public et peut-être aussi dans celui de l'auteur, d'indiquer les côtés qui nous paraissent faibles.

Quoique nous soyons d'accord avec M. Novicow sur la plupart des questions de détail qu'il traite, nous dirons donc que nous différons de sentiment sur plusieurs points essentiels.

D'abord, M. Novicow nous paraît prendre la question à rebours. Il suppose que la fédération résoudra tous les problèmes sociaux et procurera à l'humanité la paix et tous les autres biens. A notre avis, c'est l'inverse qui est la vérité, la fédération sera l'effet et elle ne peut être la cause de l'amélioration des idées, des sentiments et des mœurs.

Cette idée que, des hauteurs sereines où elle siègera, la fédération répandra sur les humains toutes sortes de félicités, dérive de ce que l'auteur considère la guerre comme la source unique de tous les maux de la société, y compris la centralisation, le fonctionnarisme, etc. Il est hors de doute que la guerre produit une infinité de maux ; mais, si on analyse à fond la nature humaine, on reconnaît que la plupart de nos maux dérivent de bonnes intentions, de bons sentiments mal éclairés. Chacun néglige ses propres affaires, qu'il connaît mieux que tout autre, pour se mêler des affaires des autres qu'il ignore, et souvent il veut faire le bonheur de ceux-ci malgré eux. De là proviennent la plupart des conflits individuels, locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

M. Novicow n'envisage la souveraineté qu'au point de vue extérieur, de nation à nation. Il y a aussi à la considérer au point de vue intérieur, c'est-à-dire dans la relation de gouvernant à gouverné ; or, tant que les gouvernants ne renonceront pas au « droit au crime » envers les gouvernés, la paix ne pourra exister dans les États et à plus forte raison entre eux, la fédération sera impossible.

Il nous semble aussi qu'en ce qui concerne l'État, M. Novicow confond souvent ce qui est et ce qui devrait être. « L'État est une agence de sécurité. » — C'est *devrait être* qu'il conviendrait de dire, puisque l'auteur lui-même nous donne aussitôt la preuve que l'État ne procure pas la sécurité : « Les impôts, ajoute-t-il, peuvent être considérés, à un certain point de vue, comme une prime payée par les citoyens. Mais, tandis que toute prime d'assurance dépassant 1 0/0 est déjà désavantageuse, la plupart des Européens doivent payer à l'État, comme prime pour la sécurité qu'il leur assure (?), de 10 à 20 0/0 de leurs revenus... Chacun de nous doit donner à l'État un jour de travail sur cinq. » Notons en passant que c'est là une augmentation modérée et que dans la plupart des Etats, en tous temps et en tous lieux, elle a été et elle est encore d'environ un tiers du revenu des prétendus assurés. Que feraient de plus les voleurs ? Et pourtant, tant qu'il en sera ainsi, je ne vois pas les gouvernements renoncer à leur souveraineté, je ne puis m'imaginer comment la fédération pourrait naître et vivre.

Ce qui m'étonne le plus, c'est que M. Novicow, après avoir démontré nombre de fois dans son livre, que, bien loin de procurer la sécurité, les gouvernements sont des voleurs, veut cependant conserver dans sa fédération les gouvernements et les institutions nationales. « Nous considérons le respect des institutions nationales et le consentement des gouvernements comme la pierre angulaire de l'édifice fédéral. » A quoi bon respecter des institutions nationales qui nous assurent à raison de 20 à 30 0/0 en moyenne, alors que l'assurance à 1 0/0 est déjà une mauvaise affaire ?

Il n'y a aucune apparence que les gouvernements renonceront à leur 30 0/0 pour organiser la fédération. Les anarchistes paraissent donc assez logiques lorsqu'ils disent : « Puisque les gouvernements ne veulent pas de la fédération, il faut supprimer les gouvernements. » Ils devraient seulement ajouter : ou renoncer à la fédération.

« Supprimer les gouvernements, répond M. Novicow, comme c'est facile ! » — Très facile, d'après vos propres principes, pourrait-on répondre. Les gouvernements sont la résultante des volontés réunies, expresses ou tacites des gouvernés. Les volontés sont régies par les idées. Changez les idées, vous changerez les volontés. Persuadez aux gouvernés que le 30 0/0 qu'ils paient aux gouvernants est le trentuple de ce qu'ils pourraient payer à une compagnie d'assurance contre le vol, et il ne sera pas plus difficile de supprimer les gouvernements que de transformer la souveraineté en fédéralité.

« Pourquoi les anarchistes ne demandent-ils pas, ajoute M. Novicow, de supprimer le foie ou la rate chez les vertébrés supérieurs ! Le gou-

vernement est un organe qui se forme aussi naturellement dans les sociétés que le foie ou la rate chez les individus. »

Les anarchistes ont tort de vouloir supprimer les gouvernements, et M. Novicow a raison de dire que c'est un organe qui se forme naturellement dans la société : il n'y a pas d'effet sans cause. Mais rien n'indique que l'organe gouvernemental remplit ses fonctions et ne remplit que ses fonctions. Le malaise social est au contraire un signe manifeste qu'il n'en est pas ainsi. Les anarchistes auraient donc tort de vouloir supprimer le foie ou la rate, mais ils pourraient avoir raison, s'ils voulaient faire en sorte que le foie n'empiète pas sur la fonction du cerveau, ou la rate sur celle du cervelet, ou le cerveau sur celle de l'estomac.

Je n'ignore pas que M. Novicow entend bien aussi réduire les attributions du gouvernement et le ramener à leur domaine naturel ; il veut l'écarter de la production économique, de la religion, de l'instruction, de la science, de l'art, etc. A cet égard, presque tout est à approuver dans son livre. Le seul point sur lequel nous différons, et il est capital, c'est que M. Novicow croit que la fédéralité peut être créée avant que l'Etat ait été ramené à ses limites, tandis que je crois que cette réforme et beaucoup d'autres, doivent précéder la fédération ; tant qu'elles ne seront pas réalisées, la fédération sera impossible, et, quand elles le seront, il est probable qu'elle deviendra inutile.

Quoiqu'il en soit de cette dissidence, il est certain que le livre de M. Novicow servira à ces deux fins et préparera le genre humain à se fédérer ou à se passer de la fédération. Nous ne saurions donc trop le recommander à l'attention du public.

Rouxel.

La Persia economica contemporanea e la sua questione monetaria (*La Perse économique contemporaine et sa question monétaire*), par Eteocle Lorini, 1 vol. in-8, Rome. Ermanno Loescher et Cie, 1900.

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur la Perse, on peut s'en faire une idée en jetant un coup d'œil sur l'index bibliographique que donne M. Lorini, mais chacun d'eux l'a considérée à son point de vue : en philologue, en géologue, en géographe, en naturaliste, en archéologue, et personne, dit l'auteur du présent volume, n'a parlé *ex professo* de sa structure économique, qui n'a été touchée qu'incidemment. Cette étude a pourtant son utilité, car la Perse est une nation qui a été jadis puissante et prospère et, comme l'observe M. Lorini, la pathologie éclaire la physiologie, les expériences que le médecin fait dans les hôpitaux lui sont aussi profitables que celles qu'il peut faire sur l'homme sain. Nous ne

pouvons donc que louer M. Lorini d'avoir étudié, dans les livres et sur place, la situation économique de cet intéressant pays qu'est la Perse. Mais nous devons prévenir les lecteurs que l'ouvrage est un peu lourd (xx-540 pages grand in-8) et il nous semble qu'il eût été prudent de la part de l'auteur de l'alléger un peu, non pas en supprimant rien, mais en publiant à part les considérations théoriques qui émaillent le discours, quand elles ne se rattachent pas directement au sujet principal. Nous indiquerons notamment son excellente critique du marxisme, ses idées fort justes sur la colonisation, ses vues discutables, mais néanmoins originales sur l'éducation. Enfin, le livre est fait, prenons-le comme il est, et glanons-y quelques enseignements, il n'en manque pas.

La superficie de l'Empire persan est de 1.647.000 kilomètres carrés, dont un tiers est composé de terres à peu près stériles. Le climat y est très varié et la température peut aller de — 20° à + 60°. Ce n'est donc pas sans raison que Cyrus disait à Xénophon : L'empire de mon père est si grand, que l'on y meurt de froid à une extrémité et de chaud à l'autre.

La population monte à environ 10 millions d'habitants, ce qui donne 10 têtes par kilomètre carré de terre cultivable. C'est bien *environ* qu'il convient de dire quand il s'agit d'un Etat comme la Perse, car il n'y existe ni recensement de la population, ni état civil. En Perse, dit M. Lorini, on naît quand on naît et l'on meurt quand il plaît à Allah, sans qu'aucun officier de l'état civil ait à s'en préoccuper.

On s'y marie de la même façon ; vous pouvez prendre autant de femmes que vous voulez ou que vous pouvez, et pour le temps que vous conviendrez avec elles ; vous pouvez également les répudier quand bon vous semblera, pourvu que vous leur restituiez la dot que vous leur avez constituée en les prenant, sans que le maire ni le curé se mêlent de vos affaires.

Vous allez peut-être vous imaginer que les femmes sont très malheureuses dans un tel pays, très mécontentes de leur sort, et que le féminisme y foisonne ? Vous êtes dans la plus complète erreur. La femme, dit M. Lorini, est la souveraine de la Perse. « C'est une erreur vulgaire et grossière de croire que la femme persane, comme la musulmane en général, est sous un joug brutal. Elle est contente et sincèrement contente de son état ». Et d'après le tableau que l'auteur nous trace de leurs droits, nous pouvons convenir qu'elles n'ont pas tort d'être contentes.

M. Lorini traite de la production, de la distribution et de la circulation de la richesse en Perse.

Les facteurs de la production sont la nature, l'homme et le capital.

Nous avons vu que le climat est très varié. Il s'ensuit que la flore et la faune le sont aussi et que la nature n'est pas trop avare de ses dons. Le sous sol renferme aussi d'importantes richesses minérales.

La nature de l'homme n'est pas inférieure à celle de la terre. M. Lorini dit beaucoup de bien du Persan, il lui trouve une grande analogie de caractère avec l'Italien. Le Persan, comme type, est plutôt agréable. Il est élancé et bien proportionné dans ses formes. Il n'a pas l'allure lente et solennelle de l'Arabe, ni celle désordonnée du Tartare; c'est un *quid medium*, fin distingué, presque toujours élégant. Il vit avec une frugalité extrême, se nourrissant principalement de riz. Sous l'aspect économique, le peuple persan est travailleur, tenace, patient. Il n'aime pas le jeu. Il aime la contemplation, mais non l'oisiveté. Les classes travailleuses ne se procurent qu'un habit par an, à la fête du No-Ruz (le premier de l'an), et elles le portent, s'il plaît à Allah, pendant trois cent soixante-cinq jours de suite, jusqu'au nouvel an suivant.

Avec un tel peuple et dans un tel pays la production devrait être abondante; mais elle est mal dirigée par la classe supérieure, l'activité et la frugalité d'en bas sont compensées par le luxe d'en haut. L'agriculture est restée dans l'état le plus primitif, elle en est encore à la charrue de bois; l'industrie ne s'exerce que sur une petite échelle et il en est de même du commerce faute de capitaux, car l'épargne n'est guère en usage chez les Persans, ni en haut ni en bas de l'échelle. Des Européens, Belges, Anglais, etc., ont cherché à introduire en Perse ce troisième facteur de la production, ils ont tenté d'y établir diverses industries, d'y exécuter de grands travaux, mais ils ont rencontré et ils rencontreront longtemps encore des obstacles à peu près insurmontables, car, comme le dit M. Lorini, toutes ces initiatives nouvelles étaient dépourvues du concours indigène.

La distribution de la richesse n'est pas mieux organisée que la production. La terre persane est nationalisée, — avis aux collectivistes, — nul n'y est propriétaire que par le bon plaisir du Shah. Aussi la population va-t-elle sans cesse diminuant; elle est réduite au cinquième de ce qu'elle était sous Darius.

Puisqu'il n'y a même pas de recensement de la population, on pense bien qu'il n'y a pas de budget régulièrement établi. Les fonctions publiques sont remplies gratuitement; or, on sait ce que coûte la gratuité en pareille matière. La justice se rend, — ou se vend — comme chez nous au moyen âge, en raison des « épices », c'est-à-dire des cadeaux que les plaideurs font aux magistrats. Les services publics, la police, les postes, etc., sont adjugés aux plus offrants, comme les travaux publics. Bref, à beaucoup d'égards, la Perse en est encore, en matière d'administration, où nous en étions au moyen âge.

M. Lorini trouve une grande ressemblance entre les Persans et les Italiens ; nous n'en trouvons pas moins avec les Français; un exemple entre autres, c'est que, en Perse comme en France, on ne tient aucun compte des pertes de temps. Les rendez-vous, chez les Persans, se donnent à trois moments du jour : le matin, le midi et le soir. Des heures aussi imprécises font évidemment perdre un temps considérable, le reste est employé en circonlocutions interminables, car les Persans, comme les paysans français, n'abordent jamais de suite la question qui fait l'objet de leur démarche. Si les Persans sont exacts à leurs rendez-vous de cette exactitude relative, il ont encore l'avantage sur les Français, car il est rare en France qu'un ouvrier ou même un patron qui a pris rendez-vous avec un client pour un jour, y vienne même dans la semaine, quelquefois dans le mois, si vous ne retournez pas dix fois le relancer. En revanche, il viendra, comme un fait exprès le jour où vous n'aurez pas pu rester à l'attendre ; après vous avoir fait perdre votre temps, il perdra aussi le sien, seulement il vous fera payer son dérangement comme s'il vous avait rendu un très grand service, à moins que vous ne le laissiez pour recourir à un ouvrier étranger et alors, il se plaindra de la concurrence étrangère, il demandera la protection du travail national.

Il nous resterait à parler de la circulation de la richesse, qui forme une partie importante du livre de M. Lorini ; mais elle est dans le même état embryonnaire que l'état civil. De même qu'on naît quand on naît et qu'on meurt quand il plaît à Allah, de même pour la monnaie, on frappe quand on frappe, sans qu'aucune loi intervienne. La circulation monétaire est à base métallique ; la monnaie d'argent domine en Perse comme dans toute l'Asie ; la monnaie de cuivre est surabondante et considérablement dépréciée ; quant à la monnaie de papier, les conditions commerciales actuelles de la Perse ne sont pas propices à sa circulation. Cela viendra sans doute lorsque ses relations avec la Russie seront plus développées et peut-être avec le reste de l'Europe ; car le but de la monographie dont M. Lorini a été chargé par le ministère du Trésor donne à penser que l'Italie aussi à l'intention d'entrer en relations commerciales avec la Perse.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire : L'organisation de l'arbitrage et la règlementation des grèves. — La suppression des bureaux de placement. — Le marché à terme sur les laines peignées. — La loi sur les accidents du travail et les ouvriers étrangers. — La protection municipale du travail national des ouvriers. — Une importation belge du monopole des agents de change. — La colonisation destructive. — La capitation dans la Nouvelle-Calédonie. — La civilisation européenne en Chine. — L'exploitation fiscale et protectionniste en Italie. — Le message de M. Mac Kinley. — La notice de M. Picot sur la vie de Léon Say — L *Individualiste*. — *Pro Armenia*

*
* *

M. le ministre du Commerce a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet d'organiser l'arbitrage et de règlementer les grèves. Ce projet de loi laisse les employeurs libres de se soumettre à l'arbitrage organisé, à l'exception toutefois des adjudicataires des travaux de l'Etat. Il les oblige seulement d'informer les ouvriers, par un avis affiché dans les ateliers, s'ils ont consenti ou non à l'accepter dans les conditions spécifiées par la loi. Leur liberté demeurera donc entière. Mais il n'en sera pas de même de celle des ouvriers en cas de grève. Désormais, toute grève décidée par la majorité deviendra obligatoire pour la minorité.

Bref, l'organisation de l'arbitrage laissera intacte la liberté individuelle des patrons, tandisque la réglementation des grèves diminuera celle des ouvriers. Et, cependant, on accuse M. le ministre du Commerce de protéger les ouvriers aux dépens des patrons. On le calomnie.

*
* *

A la majorité de 306 voix contre 242 la Chambre a voté la suppression des bureaux de placement, ou du moins l'autorisation aux municipalités de les supprimer immédiatement avec indemnité, et, après un délai de cinq ans, sans indemnité. C'est, en d'autres termes, la constitution du monopole du placement au profit des syndicats. Ce monopole coûtera certainement fort cher aux ouvriers, mais il contribuera mieux que tous nos plaidoyers économiques, à les reconcilier avec la liberté.

*
* *

Le syndicat des peigneurs de Roubaix-Tourcoing a renouvelé à l'unanimité le vote par lequel il avait protesté contre la suppression du marché à terme sur les laines peignées.

Cette suppression, dit-il, aurait, en effet, pour conséquence d'enlever au travail national, au trafic du port de Dunkerque et à la main-d'œuvre de la population ouvrière de peignage déjà si éprouvée ! plusieurs millions de kilogrammes de peignés qui seraient détournés vers le marché « international » d'Anvers, au profit exclusif des peignages belges et allemands et des ports d'Anvers, Brême et Hambourg.

Notons encore, à propos de la discussion sur les marchés à terme, dans la séance du 5 novembre de la Société d'Économie politique, ces réflexions judicieuses de M. Georges Dureau, directeur du *Journal des fabricants de sucre* :

Nos gouvernants sont malheureusement affligés de la manie de la réglementation à outrance. Comment qualifier, par exemple, la nouvelle prétention de la Commission des marchés à terme de fixer un cours normal pour les marchandises et de poursuivre pour acte frauduleux les prétendus auteurs des fluctuations anormales des cours ? La règlementation des marchés à terme tuera sûrement le commerce, tandis que la fameuse loi sur l'arbitrage obligatoire ruinera l'industrie de ce pays. En vérité, nos rivaux étrangers ont beau jeu avec une telle politique !

*
* *

L'article 3 de la loi de 1898 sur les accidents du travail porte que « les représentants d'un ouvrier étranger ne recevront aucune indemnité si, au moment de l'accident ils ne résident pas sur le territoire français ». En vertu de cet article, une demande d'indemnité de la veuve d'un ouvrier belge employé au palais des Mines au Champ-de-Mars, a été rejetée par la première Chambre du Tribunal de la Seine.

Le législateur s'est évidemment proposé de protéger l'ouvrier français contre l'ouvrier étranger, en accordant aux héritiers du premier une indemnité qui est refusée à ceux du second; mais quel est le résultat de cette protection ? C'est de faire préférer aux ouvriers français les ouvriers étrangers dont la famille n'habite pas la France. Qui donc protègera le travail contre ses protecteurs ?

*
* *

En attendant que les ouvriers étrangers soient taxés à leur entrée

en France, comme les Chinois en Australie, les conseils municipaux socialistes suppléent de leur mieux à cette lacune du tarif des douanes en réservant autant que possible au travail national le monopole de leurs chantiers. A Paris, les cahiers des charges avaient limité à 10 p. 100 la proportion des étrangers que les entrepreneurs étaient autorisés à employer. Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal a adopté la proposition suivante de M. Chérioux, abaissant cette proportion à 5 p. 100.

Le Conseil :

Partisan de la suppression de la main-d œuvre étrangère dans les chantiers municipaux,

Délibère :

L'administration est invitée à reviser la clause du cahier des charges des travailleurs municipaux autorisant l'emploi de 10 0/0 d'ouvriers étrangers et de ramener à 5 0/0 cette proportion.

Le résultat sera, naturellement, une augmentation du prix des travaux et une aggravation des charges des contribuables. Si robustes et patients qu'ils soient, ceux-ci finiront quelque jour par plier sous le fardeau des taxes et par s'insurger contre la progression des dépenses. Alors, il faudra se résigner à moins démolir et à moins bâtir. En sorte que la protection du travail national des ouvriers aura pour conséquence finale de contribuer à en réduire le débouché dans une proportion de plus de 5 p. 100 et même de 10 p. 100.

*
* *

En renforçant le monopole des agents de change, la quasi-suppression de la coulisse a eu pour effet de favoriser le développement des marchés de valeurs de Bruxelles et de Genève aux dépens du marché de Paris. Les agents de change belges ont naturellement été enchantés de cette aubaine, mais ils voudraient bien à leur tour s'en réserver le monopole. C'est pourquoi leur Chambre syndicale vient de soumettre à quelques notabilités parlementaires, un projet de loi réglementant la profession d'agent de change. Voici quelques-unes des dispositions essentielles à ce projet, hérissé de 63 articles.

— Pour être inscrit et maintenu au tableau des membres de l'Union professionnelle, il faudra :

Etre citoyen belge par naissance ou par suite de naturalisation ; les étrangers ne pourront y être inscrits que moyennant d'avoir été autorisés par le gouvernement à établir leur domicile en Belgique ;

Etre âgé de 25 ans au moins;

Justifier de son honorabilité par un certificat délivré par deux agents de change inscrits au tableau, ainsi que par un extrait du casier judiciaire;

Produire un certificat justifiant d'un stage régulier de trois années chez un des agents de change inscrits au tableau;

Avoir passé un examen professionnel devant un jury composé de quatre agents de change désignés par la Commission de la Bourse, sous la présidence d'un délégué du gouvernement. Les matières de l'examen seront fixées par un arrêté royal;

Fournir un cautionnement de 10.000 francs en espèces ou en fonds de l'Etat belge, lequel sera déposé à la Banque nationale.

Les dispositions qui précèdent n'auront d'effet rétroactif à l'égard des agents de change inscrits aux tableaux actuellement existants de cette profession qu'en ce qui concerne le domicile imposé aux étrangers et le cautionnement.

C'est fort bien, mais les valeurs qui sont à la recherche d'un marché libre, fuiront-elles le monopole des agents de change français pour tomber dans les filets du monopole des agents de change belges?

*
* *

Les interpellations de M. Vigné d'Octon ont jeté un jour sinistre sur les procédés d'exploration et de colonisation en Afrique. Il semble que l'Européen transporté sous le ciel des tropiques passe à l'état de bête féroce. Mais à envisager sa conduite à l'égard des indigènes, simplement au point de vue économique, on peut se demander quel profit lui rapportera cette rage aveugle de destruction. Quand le fer, l'eau-de-vie, ou bien encore les prestations qualifiées de « volontaires » auront détruit, empoisonné ou épuisé les populations, comment les remplacera-t-on? Qui récoltera le caoutchouc et mettra en culture le café, le cacao, le coton et les autres produits coloniaux qui doivent, au dire des protectionnistes, nous affranchir des tributs que nous payons à l'étranger? En attendant qu'on les mette en valeur, les colonies nous coûtent de plus en plus cher : en 1891, les crédits demandés par le ministre des Colonies ne s'élevaient qu'à 55.749.000 francs; ils sont de 103.517.000 francs pour 1901. Ils ont presque doublé et ils dépassent la valeur du commerce qu'ils ont pour objet de protéger. En sorte que les contribuables blancs ne sont guère moins que les nègres, victimes de l'expansion coloniale.

*
* *

A la vérité, les colonies sont le paradis des fonctionnaires civils et militaires, sans oublier les explorateurs, qui y exercent un pouvoir discrétionnaire. Ce sont, pour tout dire de simples pachalics. Dans la Nouvelle-Calédonie, par exemple, le gouverneur après avoir confisqué les terres des Canaques pour les transférer aux colons, a établi, de son autorité privée, une capitation de 10 francs par an sur tous les indigènes mâles de 21 à 55 ans. Le Comité de protection et de défense des indigènes a adressé au ministre des Colonies une protestation énergique contre cet impôt, prélevé sur une misérable population à laquelle on a préalablement enlevé les moyens de le payer.

Voici le texte de cette protestation aussi louable qu'inutile.

Monsieur le ministre,

Le 11 mars dernier, le Comité de protection et de défense des indigènes signalait à votre haute attention la délibération du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie en date du 18 novembre 1899, aux termes de laquelle le Conseil général, affectant de ne tenir aucun compte des décisions de l'autorité supérieure, votait encore pour l'année 1900 une somme de 110.000 francs à titre d'impôt de capitation sur les seuls indigènes.

Vous estimez sans doute avec nous, monsieur le ministre, qu'une telle attitude n'est point de nature à justifier l'abrogation, audacieusement escomptée, du décret du 12 septembre 1895 ; aussi,confiants en votre fermeté, sommes-nous convaincus qu'aucun impôt de capitation ne sera injustement et illégalement recouvré en 1900 sur les seuls indigènes de la Nouvelle-Calédonie.

Mais ces assurances pour l'avenir ne sont point suffisantes.

Nous apprenons, en effet, que M. le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, ratifiant un avis du Conseil privé du 29 décembre 1899, a infligé une peine d'internement d'un an pour les uns, de deux ans pour les autres, à plusieurs chefs de tribus qui n'ont pas acquitté l'impôt de capitation en 1899 : la peine doit être réduite de moitié dans le cas où ces tribus paieraient la taxe avant le 31 janvier 1900 (*Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie du 16 janvier 1900). Nous vous dénonçons, s'il en est besoin, monsieur le ministre, cet odieux excès de pouvoir, et nous vous demandons, si la chose n'est déjà faite de vouloir bien en ordonner la réparation immédiate.

Est-il admissible qu'usant arbitrairement de ses pouvoirs disciplinaires, M. le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, frappe aussi dure-

ment des indigènes qui, après tout, sont seulement coupables de n'avoir point acquitté un impôt illégal ?

Nous osons espérer, monsieur le ministre, qu'après avoir avec nous reconnu l'injustice et l'illégalité de l'impôt de capitation, vous aurez à cœur de rappeler les fonctionnaires de la colonie, quels qu'ils soient, au respect de la loi et de l'équité.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, nos hommages très respectueux.

Paul Viollet, membre de l'Institut; contre-amiral Réveillère ; Nouet, ancien gouverneur des colonies ; Le Hénaff, avocat à la Cour d'appel ; Laroche, ancien résidant général ; Antoine Thomas, professeur-adjoint à l'Université de Paris; Auguste Molinier, professeur à l'École des Chartes ; Leroy-Dupré ; Eugène Lelong, avocat à la Cour d'appel ; Auvard, ancien officier; Charles Kohler, conservateur-adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; Abel Lefranc.

*
* *

Pour épargner à l'opinion publique les émotions pénibles que lui cause la révélation des atrocités civilisatrices, commises par les soldats allemands en Chine, qu'a fait le ministre de la Guerre ? Il a menacé d'une punition sévère non pas ceux qui les commettent, mais ceux qui les divulguent, en trahissant ainsi « le secret professionnel ». Telle est la morale d'État.

Néanmoins, ce secret vient encore d'être trahi par un soldat indiscret :

« Tout ce qui est en Chine nous appartient, écrit-il. Nous n'avons pas d'or, mais de l'argent et de la soie. Nous allons dans les maisons avec notre fusil, nous prenons ce qui nous plaît et nous nous en allons. Si le Chinois proteste, nous l'assommons d'un coup de crosse.

« Tous les prisonniers sont immédiatement fusillés ».

Au témoignage d'un journaliste belge, M. Charles Tytgat, les Russes ne se montrent pas moins zélés que les Allemands à convaincre les Chinois de la supériorité de la civilisation européenne. Voici de quelle façon ils l'ont propagée dans la capitale de la province de l'Amour :

Blagovestchensk, capitale de la province de l'Amour, avait, avant les troubles de Chine, une population d'environ 35 000 habitants, sur lesquels 6.000 Chinois.

Lorsque les Russes eurent repris possession de la ville, une chasse à l'homme effroyable commença. Tout Chinois que l'on put trouver fut

mmédiatement arrêté. Les marchands et les commerçants furent sommés d'avoir à livrer tous leurs employés indigènes; chaque coin et chaque recoin furent soigneusement fouillés et l'œuvre fut si consciencieusement accomplie qu'à l'heure actuelle Blagovestchensk ne renferme plus que 54 Chinois vivants.

Lorsque la chasse fut terminée, les prisonniers furent répartis par escouades et emmenés à six verstes de la ville. Les cosaques n'emportèrent même pas leurs fusils et prirent simplement avec eux leurs hachettes. Un à un, les Chinois furent dépouillés de leurs vêtements, et, par groupes de trois ou quatre, on les attacha avec leurs longues nattes. Puis on les précipita dans la rivière : hommes, femmes, enfants, vieillards subirent le même sort; il n'y eut pas une vie d'épargnée.

La rivière Amour présenta bientôt un spectacle atroce et sinistre. La mort ne fut pas instantanée pour toutes les victimes; certaines parvinrent à gagner le bord, et les cosaques durent les repousser à coups de hachette.

Quatre jours après, la rivière vint à baisser et les cadavres, liés ensemble par paquets, se mirent à descendre lentement le courant comme des îles flottantes; la puanteur devint tellement insupportable que les exécuteurs reçurent l'ordre d'assainir la rivière empoisonnée, ce qu'ils firent en poussant le long du courant, avec de grandes perches, les cadavres qui venaient s'échouer au bord.

« Dieu est trop haut et le tsar est trop loin », dit un vieux proverbe russe; il est possible que plus d'un Chinois l'ait murmuré avant que son corps ne se choquât contre quelque cadavre, le long de la rivière Amour.

. . . .

J'ai été obligé de rester à Blagovestchensk plus longtemps que je ne croyais, et cela m'a permis d'assister au dernier acte d'un drame qui était destiné à être joué portes closes. Marxo, à l'heure actuelle, a cessé d'exister; Sakhalin est un monceau de cendres ; Rabe est détruite; les mineurs de la quatrième vallée, au-dessous de Blagovestchensk, ont été assassinés; Aïgoun fume encore, et il faudra, d'ailleurs, qu'on revise incessamment la nomenclature géographique de la Mandchourie; car Aïgoun, par exemple, ne s'appelle plus Aïgoun, mais bien le « Fort Sainte-Marie-Madeleine. »

Ce que j'ai pu voir depuis trois jours est encore plus horrible que ce que j'avais vu à Blagovestchensk. Deux mille individus ont été noyés à Marxo ; deux mille à Rabe; trois mille dans la quatrième vallée et cinq mille à Blagovestchensh; en tout, douze mille cadavres qui descendent le cours de la rivière, et parmi lesquels se trouvent des milliers de femmes et de petits enfants.

La semaine dernière, la navigation est devenue presque impossible, les bateaux se heurtant à chaque minute contre des cadavres. Les deux rives étaient recouvertes de corps et, à la surface de l'eau, des paquets de cinq, six et sept cadavres flottaient ensemble.

De ce charnier humain s'exhalait une odeur pestilentielle. Pour échapper à la vue horrible qui frappait nos regards, le patron du bateau commandait à tout instant : « En avant, à toute vitesse! » Et nous lui en étions tous reconnaissants.

Le troisième jour du voyage, l'horrible spectacle nous devint un peu plus familier; mais il continue néanmoins à hanter notre sommeil.

*
* *

La moralité politique est partout une denrée assez rare, mais il semble qu'elle ne le soit nulle part autant qu'en Italie, car en aucun pays la classe qui dispose de la machine à fabriquer les lois n'emploie avec moins de scrupule, cette machine à protéger et augmenter ses revenus aux dépens de la masse de la nation. Non seulement elle a quadruplé, depuis l'unification de l'Italie, le montant des dépenses publiques, mais elle s'est arrangée de manière à en faire peser le fardeau sur les classes les moins capables de les supporter. Mieux encore. Elle s'est servie de l'appareil fiscal à la fois pour alimenter le budget de l'Etat et ses budgets particuliers, en taxant les denrées alimentaires au profit des propriétaires fonciers, les vêtements au profit des propriétaires de fabriques de tissus, etc., etc. Elle a porté le droit sur les blés, par exemple, au taux exorbitant de 8 lires par quintal, et elle se refuse aujourd'hui à l'abaisser malgré le déficit de la récolte et la menace de la famine. Un correspondant de l'*Indépendance belge* donne à ce propos quelques renseignements curieux et édifiants sur le système tributaire de l'Italie :

Le renchérissement artificiel du pain, dit-il, n'est pas un fait isolé; il n'est qu'une conséquence logique du système tributaire imaginé par nos classes dirigeantes qui, pour rejeter la plus grosse partie du fardeau des contributions sur les classes pauvres, ont frappé de préférence les denrées alimentaires. En effet, sur les 241 millions qui constituent la recette générale des douanes, 167 proviennent des droits que payent les denrées alimentaires et les articles de première nécessité, qui se répartissent de la manière suivante : droit sur les blés, 27 millions ; sur le sucre, 66 millions; sur le café, 19 millions; sur le pétrole, 34 millions ; sur les denrées alimentaires diverses, 21 millions. Ces 167 millions frappent des denrées dont la valeur totale ne s'élève qu'à

391 millions et dont la valeur marchande est ainsi augmentée de 50 p. 100 environ. Je dois aussi mentionner le sel, qui est un article de première nécessité, et dont la régie a porté le prix à une hauteur tout à fait hyperbolique : la régie du sel procure à l'Etat une recette totale de 73.390.297 lires, alors que les frais de production et d'administration ne s'élèvent qu'à un peu plus de 11 millions. C'est ainsi que les consommateurs sont obligés de payer le sel, qui ne vaut que 12 centimes le kilo, 37 centimes; que le pétrole, qui ne vaut que 17 centimes, et qui forme ce qu'on appelle la lumière du pauvre, coûte au consommateur 60 centimes ; le sucre, dont le prix de fabrique est de 40 centimes le kilo, coûte 1 fr. 80 et le café, dont le prix de provenance est de 1 fr. 60, ne coûte pas moins de 5 francs par kilo.

Il y a, dans ce parti-pris de rejeter sur les classes pauvres la plus grosse portion de l'impôt, une progression systématique. En 1884-85, le total des droits de douane, des droits de fabrication et d'octroi payés par les denrées alimentaires, ne s'est élevé qu'à 397 millions ; en 1898-99, il a atteint le chiffre de 496 millions, ce qui revient à dire qu'une ne période de quatorze années il y a eu une augmentation de près de 100 millions ; et c'est là, indubitablement, une des causes principales du mécontentement général qui règne dans le pays et qui rend l'ouvrier et le paysan très accessibles aux séductions des doctrines subversives et des théories révolutionnaires.

Cet excès de fiscalisme force les consommateurs à se mettre à la portion congrue. La consommation du café et du sucre, que les hygiénistes modernes ont classés parmi les denrées indispensables à une bonne alimentation, est réduite à des proportions tout à fait minimes. En Angleterre, par exemple, chaque habitant consomme, en moyenne, 41,42 kil. de sucre par an ; aux Etats-Unis, cette moyenne est de 26,90 par habitant ; en Suisse, de 23,64; en Russie, de 14,07 ; en Allemagne, de 13 71 ; en Belgique, de 10,47 ; en France, de 8,09. L'Italie ne vient qu'après la Grèce et l'Espagne, avec une moyenne de 2,56.

Pour le café, la moyenne, qui est de 8 kilos en Suisse, de 7 kilos en Belgique, de 4 k. 30 aux Etats-Unis, de 2 k. 80 en Allemagne et de 1 k. 70 en France, n'est que de 0 k. 39 en Italie. Et la moyenne de la consommation du blé, qui était, en 1894-95, de 123 kilos par habitant, est tombée, en 1898-99, à 119 kilos, ce qui prouve, comme je l'ai dit plus haut, que la protection douanière n'a pas contribué à augmenter la production du blé et à améliorer les procédés de culture. En effet, en 1884, alors que le droit d'entrée sur les blés n'était que de lire 1.40 par quintal, le total des terres cultivées en blé représentait une étendue de 4,431,000 hectares ; depuis, ce droit a été porté successivement à 3 lire en 1887, à 5 lire en 1888, à 7 francs or en 1894 et à 7.50 or

en 1895, et l'étendue des terres cultivées en blé n'a subi qu'une augmentation peu sensible : elle est aujourd'hui de 4.581.000 hectares et le rendement moyen est demeuré stationnaire à 10 hectolitres par hectare.

Cela prouve jusqu'à l'évidence que le système tributaire dont je viens de vous signaler quelques défauts n'a pas été conçu dans l'intention même erronée de fortifier l'économie nationale et qu'il n'est, au contraire, qu'un instrument habilement agencé dans le but d'assurer aux classes dirigeantes une aisance paisible, au détriment des autres classes.

Ce système n'est pas, à la vérité, particulier à l'Italie. Dans tous les pays plus ou moins civilisés, les tarifs douaniers ont été mis au service de la classe dont l'influence politique est prépondérante. On peut s'étonner que les victimes de cette exploitation effrontée la supportent avec une inaltérable patience et semblent même persuadés qu'elle a été établie dans leur intérêt. Elles se plaignent sans doute, mais sans discerner les causes véritables de leurs souffrances. Au lieu de les renseigner à cet égard, les socialistes leur offrent de prétendus remèdes qui auraient pour effet inévitable d'aggraver leurs maux, et c'est ainsi que le socialisme est le complice inconscient du militarisme, de l'étatisme et du protectionnisme.

* * *

Dans son message présidentiel, M. Mac Kinley a insisté sur la nécessité de maintenir la porte ouverte en Chine, et il s'est plaint, non sans amertume, des obstacles qui sont opposés, sous prétexte d'hygiène, à l'importation des viandes américaines en Allemagne. « On réclame bruyamment, dans certains pays, dit-il à ce propos, une législation hostile aux intérêts américains. Si ces réclamations étaient écoutées, je soumettrais au Congrès des propositions législatives pour répondre à ces éventualités. » L'auteur du message paraît oublier que le tarif Mac Kinley, aggravé par M. Dingley, n'ouvre pas précisément la porte des Etats-Unis aux produits des autres nations, et que les réclamations bruyantes des protectionnistes n'ont pas été moins écoutées à Washington qu'à Berlin.

* * *

Dans la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, le secrétaire perpétuel, M. Georges Picot, a lu une notice

historique sur la vie et les travaux de Léon Say. Après Georges Michel et notre collaborateur, M. André Liesse, et avec non moins de bonheur, M. Picot a rappelé les aimables qualités de caractère et les dons supérieurs d'intelligence du maître et de l'ami que nous regrettons.

Léon Say a été, avant tout, un grand serviteur de la liberté. Il l'aimait comme l'avait aimée Turgot, dont il suivait la tradition, et à qui il demeurera associé dans la mémoire de la postérité. Le but qu'il avait constamment en vue dans les multiples occupations auxquelles suffisait son infatigable activité, M. Picot l'a clairement aperçu et défini dans ce trop court passage que nous empruntons à sa notice :

Tout ce qu'il avait entendu dans les Assemblées, ce qu'il avait observé en France, ce qu'il avait recueilli à l'étranger l'avait convaincu que l'homme, si jaloux de sa liberté quand il en est privé, est trop souvent disposé, lorsqu'il en est maître, à l'abdiquer entre les mains de l'Etat; au lieu d'user de ses facultés en pleine indépendance, il est effrayé de ses devoirs, il appréhende l'effort et il demande à la puissance publique secours et protection. Le fils du cultivateur souhaite une place de commis dans une administration, l'ouvrier rêve de devenir garçon de bureau dans un ministère, toutes les ambitions affluent vers le budget, une Société savante se croirait déhonorée si elle n'obtenait aucune allocation gouvernementale, la marine marchande vit de primes, l'agriculture se dit perdue si les douanes ne la défendent pas, sous toutes les formes les subventions officielles sont invoquées comme la suprême ressource. Chacune de ces fonctions se traduit en articles de dépenses. L'ancien ministre des Finances en avait fait le compte, et, mieux que personne, il en avait noté avec inquiétude la progression.

Contre ce mal croissant, il ne voyait qu'un remède : le réveil de l'initiative individuelle.

*
* *

Le régime sous lequel nous vivons contient une part faite à l'individualisme et une autre part à cette variété du socialisme qui a pris le nom d'étatisme. C'est à la première que les socialistes attribuent tous les maux qui affligent la Société, et c'est pourquoi ils veulent la restreindre, et même la supprimer au

profit de la seconde. Les individualistes, à la vérité moins nombreux et, s'il faut le dire, moins actifs que leurs adversaires, sont convaincus, au contraire, que la part faite à la libre initiative de l'individu est beaucoup trop étroite et que c'est à son insuffisance, non à son excès que sont dus la plupart des maux dont les socialistes la rendent responsable. La question est pendante, et, plus qu'aucune autre, elle mérite d'être étudiée de près. Tel est le but que se sont proposé MM. H. Follin, du Pasquier et Sorel en fondant au Havre un journal hebdomadaire, sous ce titre significatif, l'*Individualiste*. Nous lui souhaitons la bienvenue, et nous connaissons assez ses fondateurs pour être persuadé qu'il tiendra toutes les promesses de son titre.

*
* *

Nous souhaitons aussi bon succès à une publication bi-mensuelle consacrée à la défense des Arméniens, sous ce titre : *pro Armenia*, quoiqu'elle vienne un peu tard. Ses fondateurs invoquent le traité de Berlin qui a placé les Arméniens, sujets du sultan, sous la protection particulière des puissances. Mais n'est-ce pas cette protection même qui leur a attiré les persécutions dont ils ont été victimes ? Elle n'a eu d'autre effet que d'exasperer leur souverain en empiétant sur son autorité, tout en les laissant à sa merci. Si le sultan s'est montré impitoyable envers les protégés des puissances, celles-ci n'ont-elles pas été cruellement imprévoyantes ?

Paris, le 14 décembre, 1900,

G. DE M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Traité théorique et pratique d'économie politique, par Paul Leroy-Beaulieu (membre de l'Institut), 3e édition revue par l'auteur, 4 vol. in-8° et une table analytique, 1900. 36 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les méthodes employées par les Etats au xixe *siècle pour revenir à la bonne monnaie*, par Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut, 1 br. in-8° de 24 pages, 1900. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Questions du travail. A propos des grèves du Hâvre, par H. L. Follin, 1 br. 8° de 51 pages (Extrait de la *Province* du 25 octobre 1900). 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les sociétés coopératives de production, par G. de Nouvion (Extrait du *Journal des Economistes*, du 15 septembre 1900. 1 br. in-8° de 19 pages, 1900. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie).

Les capitaux français en Russie, par Alfred Neymarck, 1 br. in-8°, de 7 pages, 1900. 1 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

La dette publique de l'Allemagne, par Alfred Neymarck, 1 br. in-8° de 19 pages, 1900. 1 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Les valeurs a lots. Statistique et législation, par Alfred Neymarck, 1 br. in-8° de 8 pages, 1900, 1 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Les capitaux français en Italie, par Alfred Neymarck, 1 br. in-8°, de 7 pages, 1900, 1 fr. 50, Paris, Guillaumin et Cie.

La statistique internationale des valeurs mobilières, par Alfred Neymarck, 1 br. in-8° de 19 pages, 1900, 1 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Les assurances contre l'incendie. Réformes nécessaires à l'organisation et au fonctionnement des compagnies et sociétés. Economies et réduction des primes ; notions usuelles d'assurance, par Louis Debrock, ancien inspecteur de la Compagnie du Phénix. 1 vol. in-18 de 213 pages, 1900, 3 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La crise agricole, par P. Ronce (attaché au ministère des Finances), avec une préface de E. Levasseur (membre de l'Institut). Etude couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques. 1 vol. in-8°, de 140 pages, 1900, 12 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Table des arrérages quotidiens des Rentes françaises, par Emilio Corsi (secrétaire au ministère des Finances d'Italie), 1 br. in-18, avec planche, 1900, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Traité théorique et pratique d'assistance publique, par H. Derouin, A. Gory et F. Worms avec une préface de H. Berthélemy. 2 vol. in-8° de 1490 pages, 1900, 28 fr. Paris, Larose.

Principes d'économie politique, par Charles Gide, septième édition, corrigée et augmentée. 1 vol. in-18, de 654 pages, 1900, 6 fr. Paris, L. Larose.

Un précurseur d'A. Smith en France, J. J. L. Graslin (1727-1790), par J. Desmars, avocat, docteur en droit. 1 vol. gr. in-8° de 257 pages, 1900. Paris, L. Larose.

La question sociale, par L. Mirveaux, 1 vol. in-18 de 288 pages, 1901. 3 fr. Paris, Giard et Brière.

Le Capital, critique de l'économie politique, par Karl Marx, avec une préface de Friedrich Engels-Livre II. Le procès de circulation du capital. Traduit à l'Institut des sciences sociales de Bruxelles, par J. Borchardt et H. Vanderydt (T. III de la Bibliothèque socialiste internationale), 1 vol. in-8°, de 591 pages, 1900, 10 fr. Paris, Giard et Brière.

Etudes d'histoire et d'économie politique, par Karl Bucher, traduites par Alfred Hansay, avec une préface de H. Pirenne, 1 vol. in-8°, de 356 pages, 1901, 6 fr. Paris, F. Alcan.

La question sociale au point de vue philosophique, par Ludwig Stein, docteur ès-lettres, 1 vol. in-8° de 53 pages (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 1900, 10 fr. Paris, F. Alcan.

L'Ethique, Constitution de l'éthique. Quatrième essai sur la morale considérée comme sociologie élémentaire, par E. de Roberty. 1 vol. in-18 de 224 pages (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 1900, 2 fr. 50. Paris, F. Alcan.

L'éducation par l'instruction et les théories pedagogiques de Herbart, par Marcel Mauxion, 1 vol. in-18, de 187 pages (Bibliothèque de philosophie contemporaine), 1901, 2 fr. 50. Paris, F. Alcan.

La Marine et le Progrès. Les luttes de l'avenir par la science, par les millions, par Loir et de Caqueray, lieutenants de vaisseau, 1 vol. in-18 de 367 pages, 1901. Paris, Hachette et Cie.

Les habitations ouvrières en Danemark et principalement de Copenhague. Communication faite au Congrès international des habitations à bon marché de 1900, par Cordt Trap et Olaf Schmidth, 1 br. in-8° de 51 pages, 1900, Paris. Société des habitations à bon marché.

Sommes-nous civilisés ou la science de l'humanologie, par C. Saint-Charles, 1 br. in-8° de 16 pages, 1900. Angers, imprimerie Heudon frères.

L'Empire du Milieu, par A. De Pouvourville (Matgioi), avec 42 figures dans le texte et 2 cartes, 1 vol. in-18 de 189 pages (Bibliothèque d'his-

toire et de géographie universelle), T. III, 1900. 2 fr. Paris, Schleicher frères.

La Femme, par Mme HUDRY-MENOS, 1 vol. in-18 de 223 pages (Livres d'or de la science n° 21), 1900. 1 fr. Paris, Schleicher frères.

Les sources de la régénération sociale, par le P. A. GRATRY de l'Académie française. Troisième édition. 1 vol. in-18 de 109 pages, 1901. Paris, P. Téqui.

Le suffrage de demain. Régime électoral d'une démocratie organisée, par EUG. DUTHOIT, 1 vol. in-18 de 263 pages, 1901, Paris, Perrin et Cie.

Annuaire des syndicats professionnels, industriels, commerciaux et agricoles, constitués conformément à la loi du 21 *mars* 1884 *en France et aux colonies* (11e année 1900), 1 vol. in-8° de 688 pages, 1900. Paris, Imprimerie Nationale.

Répartition des forces motrices à vapeur et hydrauliques en 1899, tome I : Moteurs à vapeurs, 1 vol. in-4° de 219 pages, 1900. Paris. Imprimerie nationale.

Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1899, 1 vol. in-8° de 632 pages, 1900. Paris, Imprimerie Nationale.

Almanach de la Paix 1901, publié par l'Association de la Paix par le droit, 1 broch. in-18 de 80 pages, 1901, 0 fr. 20. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

La Chine et la diplomatie européenne, par ELISÉE RECLUS, 1 br. in-8° de 16 pages, 1900. Paris, l'*Humanité nouvelle*.

La Navigabilité de la Garonne, par GEORGES ROSSIGNOL, 1 br. in-8° de 16 pages, 1900. Bordeaux, imprimerie G. Delmas.

Historique de la pénétration saharienne, par A. BERNARD et N. LACROIX, 1 vol. in-8° de 186 pages et une carte, 1900. Alger Mustapha, imprimerie Giralt.

Exposé des travaux de la chambre de Commerce d'Alger, année 1899-1900, 1 vol. in-8° de 505 pages, 1900. Alger. A. Jourdan.

A propos de la Garonne navigable, par GEORGES ROSSIGNOL, 1 br. in-8o de 12 pages, 1900. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou.

La Scission du Marxisme, par PIERRE VIALLES, 1 br. in-8° de 65 pages, 1900. Montpellier, imprimerie Manufacture de la Charité.

Almanach des coopérateurs belges pour 1901 (10e année), 1 br. in-18 de 60 pages, 1901, 0 fr. 15. Bruxelles, L. Bertrand.

Association des Maîtres de forges de Charleroi. Rapport général sur la situation de l'Industrie métallurgique en 1899, 1 vol. grand in-8° de 95 pages, 1900. Charleroi, imprimerie Henry-Ouinet.

Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Lyon année 1899, 1 vol. in-4° de 470 pages, 1900. Lyon, imprimerie du Salut public.

Report by the chief Labour correspondent on the strikes and Lock-Outs of 1899, *with statistical tables*, 1 vol. in-8° de 124 pages. 1900. Price 11 den. London, Darling et Son.

Beiträge zur neuesten Handelspolitik Deutschlands (herausgegeben vom Verein für Socialpolitik) (Erster Band), 1 vol. in-8° de 336 pages, 1900. Leipzig, Duncker et Humblot.

La causa del Diluvio, par E. Basta, 1 br. in-8° de 41 pages, 1900. Pistoia, Tipografia G. Flori.

Il Profitto. Appunti di critica economica intorno ad un particolare aspetto dell' odierna questione sociale, par Eteocle Lorini, 1 vol. in-8° de 155 pages, 1901. Roma, Loescher et Cie.

Annuario statistico Italiano, 1900, 1 vol. grand in-8° de 1151 pages, 1900. Roma. Tipografia nazionale, G. Bertero.

La Norvège, ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris 1900, 1 vol. grand in-8° de 675 pages cartonné, 1900. Kristiania, imprimerie centrale.

Album de Estatistica graphica das Caminhos de Ferro Portuguezes das provincias Ultramarinas, 1898, 1 vol. in-4°. Lisboa. Companhia nacional Editora.

Report on changes in rates of Wages and Hours Labour in the United Kindom in 1899, with statistical tables, 1 vol. in-8° de 293 pages, 1900, 1 s. 6 d. London, Darling.

Lettre à M. François Coppée par Juan Enrique Lagarrigue, br. in-18 de 7 pages 1900. Santiago, 36, avenue du Brésil.

Atti della Reale accademia di Scienze Morali et Politiche. Vol. XXXI, in-8° de 637 pages 1900. Napoli, Tipografia Nella Regia universita.

Rendiconti delle Tornate dei lavori dell'Academia di Scienze Morali et Politiche (Anno Trentatteesimo, Gennaio a Dicembre 1899), 1 vol. in-8° de 235 pages, 1899, Napoli, Tipografia Nella Regia Universita.

Un'applicazione di teorie sociologiche, par Vilfredo Pareto (Estratto dalla *Rivista Italiana di sociologia*), broch. in-8° de 56 pages, 1900, Roma. Bureaux de la *Revue*.

I Sindicati Industriali (Trusts), par Federico Flora, broch. in-8° de 48 pages, 1900. Torino Roux e Viarengo.

Contro il Dazio sul Grano par Edoardo Giretti (Estratto dal *Giornale degli Economisti*), broch. in-8° de 14 pages, 1900. Bologna, Tipografia Garagnani e Figli.

Sul Principio della Convenienza Economica, par ULISSE GOBBI, broch. in-4° de 203 pages, 1900. U. Hœpli à Milano.

Notices sur la Finlande. Publiées à l'occasion de l'Exposition universelle à Paris en 1900, 1 vol. cart. in-8° de 39 pages, 1900. Helsingfors. Imprimerie Centrale.

Notre Marine marchande à vapeur, ses progrès et ses nouveaux besoins, par E. EMBIRICO, député, 1 vol. in-8° de 83 pages (en grec), 1900. Athènes.

Surveys historia and economic, by W. J. ASHLEY, 1 vol. in-18 de 476 pages. Londres, Longmans Green et Cie.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLIV

N° 1. — *Octobre* 1900.

N° 2. — *Novembre* 1900.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

